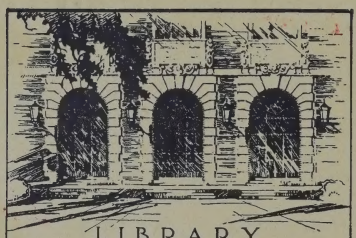

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS

335.973
P951
1926

The person charging this material is responsible for its return on or before the **Latest Date** stamped below.

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.

University of Illinois Library

NOV 30 1967
JAN 24 1968
APR 13 1968
APR 27 1968
APR -6 1970
MAY 21 1975
MAY 12 1975
JAN 8 1976
JUN 18 1976
DEC 11 1976
JAN 8 1977
DEC 18 1976
OCT 17 1978
OCT 23 1978
AUG 12 1986
FEB 06 1987
MAR 17 1987

L161—O-1096

ICARIE

et son Fondateur

Etienne Cabet

Contribution à l'étude du Socialisme expérimental

PAR

JULES PRUDHOMMEAUX
Ancien élève de la Faculté des Lettres de Lyon,
Agrégé de l'Université,
Docteur ès-Lettres

Ouvrage illustré de 12 Photogravures, 1 Fac-simili et 2 Cartes

---

NOUVEAU TIRAGE

PARIS
F. RIEDER & Cie, Editeurs
(Ancienne Librairie Cornély)
7, PLACE SAINT-SULPICE (VI')

1926

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Published the 4 july 1907.

Privilege of Copyright in the United States reserved under the Act approved march 3 1905, by Jules Prudhommeaux.

ICARIE

et son Fondateur

Etienne Cabet

ETIENNE CABET

A LA VEILLE DE SON DÉPART POUR LES ÉTATS-UNIS

[NOVEMBRE 1848]

ICARIE

et son Fondateur

Etienne Cabet

Contribution à l'étude du Socialisme expérimental

PAR

JULES PRUDHOMMEAUX
Ancien élève de la Faculté des Lettres de Lyon,
Agrégé de l'Université,
Docteur ès-Lettres

Ouvrage illustré de 12 Photogravures, 1 Fac-simili et 2 Cartes

---

NOUVEAU TIRAGE

PARIS
F. RIEDER & Cie, Editeurs
(Ancienne Librairie Cornély)
7, PLACE SAINT-SULPICE (VIe)

1926

TOUS DROITS RÉSERVÉS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Coopération et Pacification, 1 vol. in-16 de la Bibliothèque pacifiste internationale. Paris, V. Giard et E. Brière, 16, rue Soufflot, 1904. 84 p., prix 1 fr.

Le Centre européen de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, 1 vol. in 8, 107 p. Paris, 24, rue Pierre-Curie, 1921, prix 5 fr.

Les Expériences sociales de J.-B^te^ A. Godin, 1 vol. petit in-8, 272 p. Paris, Imprimerie Nouvelle (Association Ouvrière), 11, rue Cadet, 1919, prix 8 fr.

Enquête sur les Livres scolaires d'après guerre, vol. 1. (Enquête sur les livres français et belges). 1 vol. in 8, 452 p. Paris, Centre Européen de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, 1^re^ édit., 1923 ; 2^me^ édit., 1925, prix 15 fr.

EN COLLABORATION :

Le Familistère Illustré. — Résultats de vingt ans d'association, 1880-1900. (Monographie du Familistère de Guise). 1 vol. oblong, orné de 60 reproductions photographiques. Paris, Guillaumin et C^ie^, 14, rue Richelieu, 1900, 86 p., prix 4 fr.

EN PRÉPARATION :

Les Essais fouriéristes en France et à l'étranger, 1 vol. in-8, illustré.

Un siècle de Communisme expérimental aux Etats-Unis, 1 fort vol. in-8., illustré.

B25.713
1951
1926

A

M. Auguste FABRE

Hommage de reconnaissance
intellectuelle et de vive affection.

J. P.

Hist. Comm. 59 Kremlin 1926

PRÉFACE

« Please deal gently and cautiously with Icaria. The man who sees only the chaotic village and the wooden shoes, and only chronicles those, will commit a serious error. In that village are buried fortunes, noble hopes, and the aspirations of good and great men like Cabet... It, and it alone, represents, in America, a great idea, — rational democratic communism ».

(Lettre citée par Ch. Nordhoff. — *Communistic Societies*, p. 339).

Dans ce livre, qui n'est qu'un chapitre très développé d'une histoire du Socialisme expérimental aux Etats-Unis dont j'ai déjà rassemblé les éléments, j'ai essayé de retracer l'existence de la communauté icarienne depuis sa naissance jusqu'à la disparition de sa dernière « filiale », en 1898. Mais l'essai de communisme pratique tenté par Cabet et ses disciples au Nouveau-Monde est inséparable de la doctrine qui l'a suscité et dont il est en quelque sorte l'illustration. Dans la première partie du présent ouvrage, je me suis donc efforcé d'établir que l'on peut regarder comme secondaire l'apport de Cabet au riche trésor du socialisme français, qu'il a plus emprunté que créé et qu'il suffit d'interroger Babeuf, Robespierre et les novateurs de la Convention pour surprendre les origines de son communisme. Le nom de Cabet serait donc à peu près oublié aujourd'hui, si son système, propagé par lui avec une ardeur inlassable, n'avait séduit par sa simplicité un peu grossière des milliers de braves gens. C'est parce qu'il a su constituer, à la fin du règne de Louis-Philippe, un parti icarien nom-

breux et fidèle, qu'il occupe dans l'histoire politique du XIX^e^ siècle une place à laquelle la valeur proprement doctrinale de son œuvre ne l'eût sans doute pas appelé.

Je ne me suis pas proposé, dans ce travail préliminaire, d'écrire l'histoire, singulièrement obscure encore, de ce parti très disséminé, aux frontières toujours mouvantes, obligé d'ailleurs à beaucoup de circonspection par les tracasseries du pouvoir. J'ai voulu seulement déterminer les conditions qui lui ont permis de naître, en replaçant son fondateur au milieu de son temps et en reconstituant, à l'aide des renseignements qu'il nous a fournis lui-même, les étapes suivies par sa pensée jusqu'au moment où elle s'est fixée, en même temps qu'épanouie, dans les pages du *Voyage en Icarie*. M'en tenant strictement à mon sujet, j'ai laissé de côté l'histoire des diverses écoles néo-babouvistes, de leurs journaux, de leurs querelles et de leurs procès, car elles ont pris naissance pendant le séjour de Cabet à Londres, c'est-à-dire pendant les années où les mouvements d'opinion qui se sont produits en France n'ont eu sur lui qu'une répercussion insignifiante. Je n'ai pas cherché davantage à raconter la vie de Cabet durant les sept années qui ont suivi son retour en France. Le récit des luttes politiques auxquelles il a été mêlé, comme protagoniste de l'opposition républicaine pendant cette période, n'aurait pu que surcharger inutilement mon ouvrage qui veut être avant tout une contribution à l'étude du socialisme expérimental.

Du système icarien lui-même, je n'ai dit que ce qui était nécessaire à l'intelligence de ses origines. Après avoir montré dans Cabet l'ami des survivants de la Révolution, l'historien, l'admirateur et le disciple des grands démocrates de l'âge précédent, le lecteur fervent de J.-J. Rousseau et de Thomas Morus, il me restait à chercher dans son œuvre la preuve *a posteriori* du parti qu'il a tiré de ses lectures. J'ai cru devoir faire porter le principal effort de cette preuve sur une comparaison

du communisme de Cabet avec celui de Buonarroti. Constater dans le premier les thèses fondamentales du second, établir que le *Voyage en Icarie* est inspiré directement de la *Conspiration pour l'Egalité*, c'est, il me semble, retrouver du même coup toute l'ascendance de la doctrine icarienne, puisque c'est rattacher Cabet à la famille de penseurs dont Babeuf est issu, à Robespierre, à Morelly, à Rousseau et à l'innombrable lignée des réformateurs utopistes qui reconnaissent Platon pour ancêtre. Ai-je besoin d'ajouter qu'en exposant le communisme de Cabet, je me suis gardé autant que possible de le discuter ? On ne discute que ce qui vit : mais si l'utopie icarienne est entrée déjà dans le musée de l'histoire des idées, elle n'en est que plus fondée à exiger de ceux qui l'étudient l'impartialité. C'est un devoir auquel, pour ma part, j'espère n'avoir pas manqué.

*
* *

Si l'auteur du *Voyage en Icarie* a trouvé chez nous, surtout dans ces dernières années, des critiques consciencieux et bien informés, il existe un Cabet généralement ignoré, et qui m'a paru mériter mieux que l'oubli dans lequel il est tombé : c'est celui qui a fondé la communauté icarienne. Cabet, théoricien médiocre, a été un intrépide expérimentateur social. A la différence de tant de réformateurs en chambre qui croient avoir tout fait quand ils ont mis un livre dans la circulation, il a voulu réaliser son idée et *vivre* sa doctrine. Il a résolument abordé les minuties, les difficultés, les déboires, les écœurements de l'action créatrice. Il a mesuré pour son compte et il nous apprend à mesurer après lui l'infinie distance qui sépare ce que la pensée peut concevoir de ce que la volonté peut exécuter lorsqu'il lui faut employer pour matériaux non seulement des choses, mais des hommes. Pour avoir tenté, dans des conditions en somme

plus favorables, une expérience analogue à la sienne, un de ses contemporains qui lui est supérieur comme penseur et comme écrivain, Victor Considérant, a failli devenir fou. Pendant neuf ans, à un âge où l'homme d'ordinaire n'aspire qu'au repos, Cabet s'est donné corps et âme à la colonie qu'il avait fondée sur une terre lointaine. Lorsque la mort l'a terrassé en pleine lutte, l'élan imprimé par lui à son œuvre était tel qu'elle a pu traverser sans sombrer quarante années de déchirements intérieurs et de dures épreuves. J'ose dire que de l'existence journalière des communistes icariens il se dégage un *drame*, au sens étymologique du mot, qui égale en intérêt et dépasse en enseignements utiles les plus hautes conceptions de la spéculation pure.

A un autre point de vue, l'histoire de la communauté icarienne est digne d'être mieux connue. Le jour où il a lancé son fameux mot d'ordre : *Allons en Icarie!*, Cabet a rompu avec le communisme étatiste dont tout son système était pénétré pour inaugurer en France la méthode de ce communisme libertaire qui, sans attendre de la majorité des hommes une adhésion improbable ou du moins trop lointaine à sa doctrine, se propose d'en prouver la valeur par des applications partielles. C'est par centaines que l'on pourrait compter les expériences de ce genre, tentées avec des fortunes diverses dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle. L'entreprise icarienne n'est donc pas restée isolée ; l'exemple donné par son promoteur a été suivi. On signale depuis quelques années un recul du socialisme purement *politique*, qui vise à s'emparer des pouvoirs publics comme d'une place-forte d'où il aurait ensuite la partie belle pour imposer à la collectivité ses plans de transformation sociale. Certains opposent à cette stratégie, qu'ils déclarent décevante, celle du syndicalisme révolutionnaire qui prétend arriver à émanciper le prolétariat par les seuls moyens dont disposent dès à présent les travail-

leurs. Les partisans de cette dernière méthode ne manqueront pas de saluer dans Etienne Cabet un des plus illustres précurseurs de ce qu'ils nomment l'*action directe ;* mais ils devront apprendre par son exemple à répudier la violence et l'injustice ; ils devront aussi s'informer, en lisant l'histoire de sa vie, des écueils qui les attendent et des déceptions qui ne leur seront pas ménagées.

Il était grand temps que quelqu'un s'intéressât aux aventures des Français qui ont apporté sur les bords du Mississipi, il y a un demi-siècle, un peu de l'activité et du génie de la mère-patrie. Les derniers survivants de l'épopée icarienne s'en vont les uns après les autres. Beaucoup de lettres, de journaux et de manuscrits laissés par eux ont déjà disparu ou sont en train de se perdre. Pendant un voyage aux Etats-Unis, en septembre et octobre 1904, j'ai pu interroger quelques membres de la colonie et recueillir une partie des matériaux qui ont servi à écrire ce volume. Est-il besoin de dire que j'en aperçois mieux que personne les insuffisances et les lacunes ? Pour atteindre, à travers des documents forcément froids et incomplets, les événements qui ont provoqué les joies et les larmes, les espérances et les colères de plusieurs milliers de créatures humaines, il faudrait posséder le don d'évocation d'un Michelet. Je n'ai pu mettre au service de cet essai qu'une grande bonne volonté unie à une entière bonne foi.

Tel qu'il est, mon livre serait plus imparfait encore, si je n'avais trouvé en France et en Amérique des secours précieux. En me confiant une mission pour l'étude des sociétés fouriéristes aux Etats-Unis (1), M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, a bien voulu donner à l'enquête que j'ai conduite sur les lieux

(1) Les résultats de cette étude feront l'objet d'un volume qui paraîtra ultérieurement.

où s'est élevée Icarie une autorité dont ce travail n'a pu que profiter. Qu'il reçoive ici l'expression de ma respectueuse gratitude. Je remercie mon ami Th. Ruyssen, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Dijon, de m'avoir aidé, au cours de nos pérégrinations dans l'Iowa et dans l'Illinois, de sa triple expérience de voyageur, de polyglotte et de psychologue. Sans Mme E. Gentry, de Corning, qui a vidé pour moi les tiroirs où étaient enfermées ses reliques de fervente Icarienne, je n'aurais pas pu composer les derniers chapitres de cet ouvrage. Je dois beaucoup aussi à MM. Emile Vallet, de Nauvoo, E. Fugier, de Creston, Alcander Longley, de St-Louis, W. A. Hinds, d'Oneida. M. Félix Bonnaud, auteur d'une estimable étude sur *Etienne Cabet et son œuvre*, m'a obligeamment communiqué le résumé de ses recherches sur la bibliographie icarienne. Mais c'est envers M. J.-P. Beluze que ma dette est particulièrement lourde. Mêlé intimement à la plupart des faits que je raconte, il a mis à ma disposition, outre la précision et l'abondance inestimables de ses souvenirs, de nombreux manuscrits de Cabet et la Correspondance officielle de la colonie avec le Bureau icarien de Paris. Enfin, je dirais ici combien je suis redevable à ma chère femme d'avoir pris si vaillamment sa part de mon labeur quotidien, si je ne savais qu'elle ne me pardonnerait pas de dévoiler publiquement le secret de notre collaboration.

A tous ces noms, qu'il me soit permis d'associer celui de mon excellent maître Henry Michel, si prématurément enlevé à l'affection de ses élèves et de ses amis. Il était dans la confidence de mes projets et m'avait soutenu de ses encouragements. Je me réjouissais de penser qu'il recevrait le premier exemplaire de ce livre. Je veux du moins reporter à sa chère mémoire la reconnaissance qu'il m'eût été si doux de lui témoigner.

J. P.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SUR LA BIOGRAPHIE DE CABET

1. Cabet. — *Le « National » traduit devant le tribunal de l'opinion publique et M. Cabet accusé par le « National »*, Paris, Prévot, 5 mai 1841, in-8, 112 p.

2. — *Ma ligne droite ou le Vrai chemin du Salut pour le peuple. Lettre à Jules, jeune ouvrier,* Paris, Prévot, sept. 1841, in-8, 64 p.; 2e édit., juin 1847.

3. Dézamy (Th.). — *Calomnies et Politique de M. Cabet. Réfutation par des faits et par sa biographie,* Paris, Prévot, 1842, in-18, 48 p. (Renseignements utiles donnés par un ancien collaborateur de Cabet, témoin attentif de sa vie).

4. Cabet. — *Toute la vérité au Peuple ou Réfutation d'un pamphlet calomniateur*, publiée par une Commission au nom de l'Assemblée générale des actionnaires du *Populaire* (140 actionnaires présents), Paris, Prévot, 26 juil. 1842, in-8, 114 p., (réponse à *Calomnies et politique de M. Cabet).*

5. *Biographie de M. Cabet, ancien Procureur général, ancien Député, Directeur du « Populaire », et Réponse aux ennemis du Communisme*, publiées par des actionnaires du *Populaire*, Paris, Bureau du *Populaire,* mars 1846, in-16, 112 p.

6. *Nouvelle Biographie générale,* Paris, Firmin-Didot, 1855, (t. VIII, art. *Cabet,* par Alf. Isambert, p. 22-25). (Tendancieux ; des erreurs nombreuses, comme dans les notices de tous les autres dictionnaires biographiques).

7. Carle (Henry) et Beluze (J.-P.). — *Biographie de Etienne Cabet, fondateur de l'Ecole Icarienne,* (4 livraisons seulement, de la naissance de Cabet à la session législative de 1831), Paris, chez Beluze, 3, rue Baillet, 1861-1862, in-16, 192 p.

8. Bonnaud (Félix). — *Etienne Cabet et son œuvre,* Paris, Société libre des Gens de lettres, 1900, in-12, 198 p. (Aucune indication des sources. Reproduction pure et simple de la Biographie de Carle et Beluze et de quelques brochures de Cabet).

(A cette sélection, il est indispensable de joindre les autres œuvres de Cabet et les publications icariennes).

II. — ŒUVRES DE CABET ET PUBLICATIONS ICARIENNES

(Sous cette rubrique, nous avons groupé, en suivant l'ordre chronologique, tous les écrits de Cabet qui sont parvenus entre nos mains ; nous y avons joint les œuvres de ses disciples, individuelles ou collectives, lorsqu'elles ont été publiées avec l'approbation du maître et éditées sous sa direction par l'administration du *Populaire*).

A. — CABET ET LE COMMUNISME ICARIEN DE 1830 A 1848.

1. *Note* (reproduction par le sieur Bissey d'une lettre du 12 sept. 1813, à lui adressée par Cabet), Dijon, Frantin, 1820, in-4, 1 p.
2. Cabet. — *Péril de la situation présente. Compte à mes commettants,* Paris, impr. A. Mie, 14 oct. 1831, in-8, 64 p.
3. — *Discours prononcé le 1er mars 1831 à l'occasion du rétablissement du jury en Corse,* Bastia, impr. J. Fabiani, 1831, in-8, 18 p.
4. — *Histoire de la Révolution de 1830 et situation présente (sept. 1832) expliquées et éclairées par les Révolutions de 1789, 1792, 1799 et 1804 et par la Restauration,* Paris, A. Mie, 11 oct. 1832, in-8.
   — 2me édition, mai 1833, Paris, Deville-Cavellin, 2 vol. in-12.
   — 3me édit., nov. 1833, Paris, Deville-Cavellin et Pagnerre.
5. — *Faits préliminaires au Procès devant la Cour d'assises contre M. Cabet, député de la Côte-d'Or,* Paris, Rouanet, 1833, 1 vol. in-8 en 6 parties :

1re Partie : *Correspondance avec Louis-Philippe, Dupont de l'Eure, Barthe, etc., sur la marche du Gouvernement depuis le 1er août 1830*, 52 p.

2me Partie : *Persécution à l'occasion des 5 et 6 juin*, 28 p.

3me Partie : *Réquisitoire. Condamnation par défaut. Autorisation de la Chambre*, 34 p.

4me Partie : *Conférence du 6 juin 1832 entre S. M. Louis-Philippe et MM. Laffitte, Odilon Barrot, Arago. Programme de l'Hôtel-de-Ville. Discours de M. Viennet sur la Clé d'or*, 24 p.

5me Partie : *Débats du Procès et Jugement*, 40 p.

6me Partie : *M. Cabet défendu et justifié par S. M. Louis-Philippe, par MM. Broglie, Thiers, Soult et autres ministres, par MM. Persil, Madier de Montjau, Viennet et autres députés, etc.*, 24 p.

6. Cabet. — *Opinion de M. Cabet, député de la Côte d'Or, sur l'abrogation de la loi concernant le 21 janvier 1793, jour de l'exécution de Louis XVI*, Paris, Rouanet, 1833, in-8, 15 p.

7. — *Nécessité de populariser les journaux républicains. Moyen.* Paris, imp. L. E. Herhan, 1833, in-8, 3 p.

8. *Procès du « Propagateur du Pas-de-Calais »* (1re publication du *Populaire*), Paris, Bur. du *Populaire*, 1833, in-8, 40 p.

9. *Lettre de M. Cormenin* (2me publication du *Populaire*), Paris, Bur. du *Populaire*, 1833, in-8.

10. *Arrestations illégales des crieurs publics. Poursuites du « Populaire » et de ses crieurs contre M. Gisquet, ses commissaires de police et M. de Saint-Didier, juge d'instruction. Procès du crieur Delente et mémorable arrêt de la Cour Royale contre l'appel du procureur général Persil*, (3me publication du *Populaire*), Paris, impr. L. E. Herhan, 16 oct. 1833, in-8, 24 p.

11. *La République du Populaire*, (4me publication du *Populaire*), Paris, Bur. du *Populaire*, 1833, in-8, 20 p.

12. *Réponse d'un républicain aux calomnies des pamphlétaires de la Police*, (5me publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8.

13. *Dialogue entre un garde national républicain et un garde national juste-milieu*, (6me publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8.

14. *Moyens d'améliorer l'état déplorable des ouvriers*, (7me

publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8.

15. *Procès du républicain Vergers, commandant de la garde nationale à cheval de Dax, accusé d'offense envers la personne du roi,* (8me publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8.

16. *Quatre-vingt-sixième procès de la « Tribune ». Énorme condamnation à 24.000 francs d'amende pour un petit discours adressé à Louis-Philippe,* (9me publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8.

17. *Association libre pour l'éducation du peuple. Discours de M. Cabet,* Paris, impr. Demonville, 1833, in-4, 2 p.

18. *Discours du citoyen Raspail, prononcé dans l'assemblée générale de l'Association républicaine pour la liberté de la Presse,* (10me publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8.

19. Demolière (H.). — *La Justice du Peuple* (Poésie), (11me publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8.

20. *Le Populaire*, journal des intérêts politiques, matériels et moraux du Peuple. Par une société patriotique. Etienne Cabet, directeur. 4 p. in-fol. 9 fr. par an. Hebdomadaire. Du 3 juillet 1833 au 8 octobre 1835.

21. *Procès du journal républicain « le Patriote de la Côte-d'Or » et de l'Association dijonnaise contre les impôts antipopulaires sur les boissons et le sel,* (12me publication du *Populaire*), Paris, Bur. du *Populaire*, 30 nov. 1833, in-8.

22. *Louis-Philippe, à lui seul, fait plus de propagande républicaine que tous les républicains ensemble,* (13me publication du *Populaire*). Paris, L. E. Herhan, 1833, in-8, 4 p.

23. *Illégalités, outrages, tyrannies et despotisme du ministre de la guerre de Louis-Philippe contre les officiers d'artillerie et l'armée française,* (14me publication du *Populaire*), Paris, L. E. Herhan, 24 janv. 1834, in-8.

24. Pagnerre et Cabet. — *Soutenons la presse populaire,* Paris, L. E. Herhan, 1834, in-8, 4 p.

25. Cabet. — *Sympathie du peuple pour les Polonais débarqués au Hâvre et à Marseille ; pétitions en leur faveur et discussion de ces pétitions à la Chambre des Députés,* (Public. du *Populaire*), Paris, fév. 1834, in-8, 8 p.

26. *Poursuites du Gouvernement contre M. Cabet*, (Pub. du *Populaire*), Paris, Bur. du *Populaire*, 1834, in-8.

27. Cabet. — *Histoire populaire de la Session de 1834. Adresse des Députés et discours prononcés pendant la discussion*, Paris, Bur. du *Populaire*, 1834, in-8, 32 p.

28. — *La Justice d'Avril. Lettre à M. Guizot*, (*1er février 1835*), Paris, Pagnerre, 1835, in-8, 16 p.

29. — *Lettre à Louis-Philippe*, par M. Cabet, ex-député, ex-procureur général, maintenant réfugié politique en Angleterre, London, Edw. Bull, 1835, in-8, 8 p.

30. — *Histoire populaire de la Révolution française, de 1789 à 1830, précédée d'une introduction contenant le précis de l'Histoire des Français depuis leur origine jusqu'aux Etats-Généraux*, Paris, Pagnerre, 1839-1840, 4 vol. in-8.

— 2me édition (illustrée, continuée jusqu'en 1845), Paris, Bur. du *Populaire*, 1845, 6 vol. in-8.

— 3me édition (sans gravures), 1851, 5 vol. in-8.

31. — Notes autographes inédites d'après ses lectures (préparation du *Voyage en Icarie*). Environ 1.000 pages in-8. Londres, 1835-1838.

32. — *L'Émigration de M. Guizot à Gand est-elle gloire ou infamie ?* Paris, Prévot, Rouanet, 1840, in-8, 16 p.

33. Cabet et Dézamy (Th.). — *Patriotes français, lisez et rougissez de honte, ou opinions des journaux français et étrangers sur la Question d'Orient, le Traité du 15 juillet et la Guerre, discours de la Couronne, pièces diplomatiques, etc.*, Paris, Prévot, Rouanet, 1840, in-8, 96 p.

34. Cabet. — *Lettres sur la crise actuelle*, Paris, Rouanet, 1840, 1 vol. in-8.

1re lettre : *Aurons-nous la guerre ? Lutte entre l'aristocratie européenne et la démocratie, etc.*, 16 p.

2me lettre : *Point de Bastilles ! Les fortifications projetées sont des Bastilles, etc...*, 32 p.

3me lettre : *M. Thiers mérite-t-il d'être mis en accusation ?* 32 p.

4me lettre : *Jamais plus de péril pour tous !* 15 p.

5me lettre : *Tous les peuples sont menacés*, 16 p.

6me lettre : *Que faut-il faire pour se défendre ?* 32 p.

35. — *Voyage en Icarie*. — Quelques exemplaires ont

été distribués par l'auteur en 1839 sous ce titre : *Voyage et Aventures de lord William Carisdall en Icarie*, ouvrage traduit de l'anglais de Francis Adams par Th. Dufruit, maître de langues, Paris, Hipp. Souverain, 2 vol. in-8.

En janvier 1840, le roman de Cabet, que le rédacteur de la *Nouvelle Biographie Générale* (Firmin-Didot, éd.) prend à tort pour un livre réellement traduit de l'anglais, paraît avec le titre actuel, le nom de l'auteur et les épigraphes disposés en forme de losange enfermé dans un rectangle. — 5 édit. de 1840 à 1848.

Les citations du présent travail sont faites d'après la 4me édition, Paris, Bur. du *Populaire*, 18, rue J. J. Rousseau, 1846, 1 vol. in-16, 600 p.

Reise nach Ikarien, von E. Cabet, aus dem franzœsischen, von Dr. Wendel-Hippler, Paris, im Bür. des *Popular*, 1847, in-16, XXVI-541 p.

Le *Voyage en Icarie* a été traduit aussi en anglais et en espagnol.

36. Cabet. — *Lecture pour tous. Voyage en Icarie. Le Nouveau Monde*, Bordeaux, B. Breuil, 1838, in-8, 12 p.

37. — *Voyage en Eldorado*, in-8, 3 p.

38. Cabet et Lahautière. — *Biographie populaire de l'Armée*, Paris, Prévot, 1840, 6 liv. en 1 vol. in-8, 48 p.

39. Cabet. — *Vous seriez responsables envers la patrie !* Paris, imp. Bourgogne et Martinet, nov. 1840, in-8, 4 p.

40. — *Le « National » nous perd par son aveuglement sur les Bastilles. Réfutation de ses arguments*, Paris, Prévot, Rouanet, févr. 1841, in-8, 48 p.

41. — *L'Embastillement est la ruine de Paris et de la France.* — Paris, Prévot, Rouanet, 1841, in-8, 48 p. numérotées de 49 à 96 et faisant suite à *Le « National » nous perd...*

42. — *Comment je suis communiste*, Paris, impr. Bourgogne et Martinet, in-8, 16 p.; 2e éd., Paris, C. Bajat, 1841, in-8, 8 p.; 3e éd., Paris, impr. E. B. Delanchy, in-8, 8 p.

43. — *Credo communiste*, Paris, Prévot, in-8, 16 p.

44. — *Comment je suis communiste et mon Credo communiste*, Paris, Bur. du *Populaire*, mars 1841. — 4me édit., fév. 1845, in-8, 16 p.; 5e édit. (hymne icarien), oct. 1847, in-16, 31 p.

Wie ich communist bin und mein communis-

tisches Glaubensbekenntniss, traduction allemande de l'ouvrage précédent par le Dr Wendel-Hippler, Paris, 1847, in-16, 31 p.

45. Cabet. — *Dialogue sur les Bastilles entre M. Thiers et un courtisan*, Paris, Prévot, mars 1841, in-8, 16 p.

46. — *Le « National » traduit devant le tribunal de l'opinion publique et M. Cabet accusé par le « National »*, (cf. supra : *I. Sur la Biographie de Cabet*, p. XIII, 1).

47. — *Douze lettres d'un communiste à un réformiste sur la communauté*, Paris, Bur. du *Populaire*, du 26 mai 1841 au 18 fév. 1842, in-8, 146 p. ; — 3me édit., nov. 1845, in-8, 166 p.

1re lettre : *Idées générales sur les communistes et la communauté*, 26 mai 1841, 8 p.

2me lettre : *Calomnies contre les communistes. Réponse au réquisitoire du procureur général. Définition de la communauté. Association. Fraternité*, 5 juin 1841, p. 9 à 16.

3me lettre : *Communauté. Association. Fraternité. Egalité. Unité*, 9 juin 1841, p. 17 à 24.

4me lettre : *La communauté est une association... unitaire. Unité dans l'association, dans l'éducation, dans la propriété, dans l'industrie agricole et manufacturière*, 16 juin 1841, p. 25 à 32.

5me lettre : *Folie du duel. Détestable organisation du travail. Remède. Unité dans l'industrie*, 27 juin 1841, p. 33 à 40.

6me lettre : *Vices de l'organisation actuelle pour les maîtres. Nouvelle organisation du travail*, 8 juil. 1841, p. 41 à 48.

7me lettre : *La femme, ses qualités, titres, droits. Son malheureux sort dans la présente société. Cause du mal. Remède. Son heureux sort dans la communauté*, 25 juil. 1841, p. 49 à 60.

8me lettre : *Organisation politique dans la communauté*, 19 août 1841, p. 61 à 80.

9me lettre : *Sur l'éducation*, 15 oct. 1841, p. 81 à 88.

10me lettre : *Attaque et défense des communistes au sujet de l'attentat Quénisset. Réponse aux objections contre l'Egalité et la Communauté. Principes de communauté qui se trouvent déjà dans la société actuelle*, 8 déc. 1841, p. 89 à 134.

11me lettre : *Suite des objections et des réponses. Principes de communauté qui se trouvent déjà dans la société actuelle. Transformation de la so-*

ciété actuelle en communauté. Régime transitoire, 12 fév. 1842, p. 135 à 150.

12me lettre : *Revue des divers systèmes sociaux*, 18 fév. 1842, p. 151 à 166.

Die neue Sittenverbesserung durch die ikarische Gemeinschaft, in zwolf Briefen, traduction en allemand de l'ouvrage précédent, par C. G. Allhusen, Leipzig, Twietmeyer, 1850.

48. Maillard (L.V.). — *Les villageois, leurs misères actuelles ; des divers remèdes proposés ; leur futur bonheur dans la communauté*, Paris, Bur. du *Populaire*, 1841, in-16, 62 p.

49. Cabet. — *Bibliothèque sociale, rédigée par une société d'écrivains sous la direction de M. Cabet, ex-député, ex-procureur général, etc.*, publiée par souscription et par livraisons *(Prospectus)*, Paris, 6 juin 1841, in-8, 4 p.

50. — *Procès de M. Cabet contre le « National » au sujet des Bastilles et duel proposé*, Paris, Prévot, Rouanet et Chamerot, juin 1841, in-8, 52 p.

1re livr., 12 p.
2me livr., 16 p.
3me livr., 24 p.

51. *Protestation des ouvriers de Paris contre le duel, les bastilles, le monopole de la presse et la peine de mort. A M. Cabet, directeur du « Populaire »*, Paris, 1er juil. 1841, in-8, 4 p.

52. Cabet. — *Nouvelle réponse de M. Cabet aux nouvelles attaques du « National »*, Paris, imp. C. Bajat, 22 juil. 1841, in-8, 18 p.

53. — *Ma ligne droite ou le Vrai chemin du Salut pour le peuple*, (cf. supra : *I. Sur la Biographie de Cabet*, p. XIII, 2).

54. — *Réfutation de « l'Humanitaire » demandant l'abolition du mariage et de la famille*, Paris, Prévot, Rouanet, sept. 1841, in-8, 12 p.

55. — *Réfutation ou examen de tous les écrits ou journaux contre ou sur la communauté. Réfutation des trois ouvrages de l'abbé Constant*, Paris, Prévot, Rouanet, Pilout et Cie, sept. 1841, in-8, 34 p.

56. — *Pourvoi en Cassation devant la Postérité contre l'arrêt de la Cour des Pairs sur l'attentat Quénisset*, Paris, Prévot, Rouanet, Pilout et Cie, déc. 1841, in-8, 68 p.

57. Cabet. — *Réfutation des doctrines de l'« Atelier » (Buchez)*, Paris, Prévot, Rouanet, Pilout et Cie, mars 1842, in-8, 32 p.

58. — *Petits dialogues populaires sur la Communauté.* Premier dialogue : *Ne tourmentez pas pour convertir*, 24 juin 1842. Paris, impr. A. Breton, 1842, in-8, 4 p.
2me édit., Paris, Imp. E. B. Delanchy, 1844.
3me édit., » » 1845.

59. — *Propagande communiste ou questions à discuter et à soutenir ou à écarter*, Paris, Prévot, Rouanet, Pilout et Cie, avr. 1842, in-8, 10 p.

60. — *Le guide du citoyen aux prises avec la Police et la Justice dans les arrestations, les visites domiciliaires, la détention provisoire, le secret, etc...*, Paris, Prévot, Rouanet, Pilout et Cie, avr. 1842, in-8, 32 p.
3me édit., Bur. du *Populaire*, sept. 1846, in-18, 76 p.

61. — *Toute la Vérité au Peuple ou Réfutation d'un pamphlet calomniateur*, (cf. supra : *I. Sur la Biographie de Cabet*, p. XIII, 4).

62. — *Le Démocrate devenu communiste malgré lui ou Réfutation de la brochure de M. Thoré intitulée : « Du Communisme en France »*, Paris, Bur. du *Populaire*, sept. 1842, in-8, 16 p.; 2e édit., 1847, in-16, 31 p.

63. — *Réfutation de la Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1842), Paris, impr. A. Breton, in-8, 4 p.

64. — *Réfutation du Dictionnaire politique et de la Revue des Deux-Mondes sur le Communisme*, Paris, Bur. du *Populaire*, sept. 1842, in-8, 10 p.

65. — *Utile et franche explication avec les communistes lyonnais sur des questions pratiques*, Paris, Bur. du *Populaire*, 4 oct. 1842, in-8, 30 p.

66. — *Almanach Icarien, astronomique, scientifique, pratique, industriel, statistique*, dirigé par M. Cabet, ex-député, etc., Paris, Bur. du *Populaire*.
Année 1843, in-16, 192 p.
» 1844, » »
» 1845, » »
» 1846, » »
» 1847, » »
» 1848, » 216 p.
Supplément à l'*Almanach Icarien* de 1848, janv. 1848, in-16, 192 p.
Année 1852, in-16, 196 p.

67. Cabet. — *Bombardement de Barcelone ou Voilà les Bastilles !* Histoire de l'insurrection et du bombardement ; documents historiques ; opinion des journaux espagnols, anglais et français ; appréciation des faits, Paris, Bur. du *Populaire*, janv. 1843, in-8, 124 p.

68. — *Inconséquences de M. de Lamennais ou Réfutation de Amschaspands et Darvans, du Passé et de l'Avenir du Peuple, et de cinq articles de l'Almanach Populaire*, Paris, Bur. du *Populaire*, 14 mars 1843, in-8, 32 p.

69. — *Petite communauté de dévoués et petite colonie fraternelle*, Paris, impr. E. B. Delanchy, 1843, in-8, 8 p.

70. — *Etat de la question sociale en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et en France*, Paris, Bur. du *Populaire*, juin 1843, in-16, 95 p.

71. — *Procès du Communisme à Toulouse avec les portraits des douze accusés et la vue de l'audience*, dessinés par Léon Soulié, (protestation de l'accusé Gouhenant, — protestation de l'avocat Cabet, — lettre de Cabet... à M. le Procureur Général près la Cour royale de Toulouse), Toulouse et Paris, Bur. du *Populaire*, sept. 1843, in-8, 100 p.

72. — *Conclusions prises par Me Gasc devant la Cour d'assises de Toulouse, dans l'intérêt de l'avocat Cabet et de l'accusé Gouhenant, sur la question de savoir si un avocat de la Cour royale n'a pas le droit d'aller plaider dans toutes les Cours d'assises* (supplément au Mémoire adressé aux barreaux de France sur l'art. 295). *Protestation de l'avocat Cabet... contre le refus de l'admettre comme défenseur devant la Cour d'assises de Toulouse (24 août 1843)*, Toulouse, impr. J. B. Paya, 1843, in-8, 16 p.

73. — *Lettres de M. Cabet à M. le Procureur général près la Cour royale de Toulouse (28 août-8 sept. 1843)*, Toulouse, imp. J. B. Paya, in-8, 16 p.

74. — *Le gant jeté au communisme par un riche jésuite, académicien à Lyon, ramassé par M. Cabet*, Paris, Bur. du *Populaire*, 1re édit., fév. 1844, in-8, 22 p.; 2me édit., mai 1847, in-16, 28 p.

75. — *La Femme, ses qualités, ses titres, ses droits ; son malheureux sort dans la présente société ; causes du mal ; remède ; son bonheur dans la communauté*, (réimpression de la 7me des *Douze lettres sur la Communauté*) ; 4e édit., Paris, Bur.

du *Populaire*, févr. 1844, in-16, 30 p.; 5e édit., févr. 1846 ; 6e édit., août 1847 ; 9e édit. augm. de : *Chant de départ icarien. — Ne criez plus : A bas les communistes ! — Les Icariens*, oct. 1848, in-16, 31 p.

Das Weib, ihr unglückliches Schicksal in der gegenwartigen Gesellschaft, ihr Glück in der deutsch-ikarischen Gemeinschaft, trad. allemande de l'ouvr. précédent, par H. Ewerbeck, Kiel, 1850.

76. Cabet. — *Adresse de la Commission parisienne pour le « Populaire » aux communistes lyonnais*, (extrait du *Populaire*), Paris, 1844, in-8.

77. — *L'ouvrier ; ses misères actuelles ; leur cause et leur remède ; son futur bonheur dans la communauté ; moyens de l'établir*, Paris, Bur. du *Populaire*, 1re édit., juin 1844, in-16, 47 p.; 2e édit., juin 1844 ; 3e édit., mars 1846 ; 4e édit., 1848.

78. — *Les Masques arrachés*, publiés au nom et aux frais d'une grande réunion d'actionnaires du *Populaire*, Paris, Bur. du *Populaire*, 14 déc. 1844, in-8, 144 p.

79. Hubert (Aloysius). — *L'Esclavage du riche*, par un prolétaire, Paris, Bur. du *Populaire*, fév. 1845, in-8, 24 p.

80. Cabet. — *Le Cataclysme social ou Conjurons la tempête*, Paris, Bur. du *Populaire*, 2 mai 1845, in-8, 22 p.

81. — *Eau sur Feu ou Réponse à Timon*, Paris, Bur. du *Populaire*, mai 1845, in-16, 80 p.

82. — *Salut par l'Union ou Ruine par la Division ; la paix ou la guerre entre le « Populaire » et la « Réforme »*, Paris, Bur. du *Populaire*, 14 nov. 1845, in-8, 56 p.

83. Poncet. — *Réponse communiste-icarienne à la « Tribune Lyonnaise »*, Lyon, impr. Bajat, 1845, in-12.

84. *A M. Cabet, ex-député. Quelques lignes en réponse à son pamphlet en ce qui concerne une partie des anciens fondateurs de la « Fraternité » de 1845*, Paris, 1846, in-8.

85. *Biographie de M. Cabet, ancien Procureur Général, ancien Député... et Réponse aux ennemis du Communisme*, publiées par des actionnaires du *Populaire*, (cf. supra : *I. Sur la Biographie de Cabet*, p. XIII, 5).

86. Cabet. — *Le vrai Christianisme suivant Jésus-Christ*, Paris, Bur. du *Populaire*, août 1846, in-18, XII-636 p.; 2e édit., 1847 ; 3e édit., 1850.

87. CABET. — *Le voile soulevé sur le procès communiste à Tours et Blois*, Paris, Bur. du *Populaire*, mai 1847, in-8, 24 p.

88. — *Réponse de M. Cabet à la déclaration de guerre de l'Ecole Phalanstérienne*, Paris, Bur. du *Populaire*, oct. 1847, in-16, (inachevé : 4 feuilles seulement ont paru, p. 1 à 96).

B. — CABET ET LA COMMUNAUTÉ ICARIENNE DE MAI 1847 A NOVEMBRE 1856.

(En mai 1847 commence l'histoire de la communauté icarienne, intimement liée à la vie de Cabet. La colonie, même quand elle est partagée en deux partis hostiles, ne pense, n'écrit et n'imprime que pour attaquer ou défendre son fondateur. Aussi n'avons-nous établi deux bibliographies distinctes qu'à partir de la mort de Cabet, survenue le 8 novembre 1856.)

1. CABET. — *Réalisation de la Communauté d'Icarie. — Nouvelles de Nauvoo.* Paris, Bur. du *Populaire*, mai à déc. 1847, 8 livr., in-8, 412 p.
   1re livr., mai 1847, p. 1 à 52 ;
   2me livr., août 1847, p. 53 à 104 ;
   3me livr., sept. 1847, p. 105 à 148 ;
   4me livr., oct. 1847, p. 149 à 200 ;
   5me livr., nov. 1847, p. 201 à 256 ;
   6me livr., nov. 1847, p. 257 à 308 ;
   7me livr., déc. 1847, p. 309 à 360 ;
   8me livr., déc. 1847, p. 361 à 412.

2. — *Société Fraternelle Centrale. — Discours du citoyen Cabet*, Paris, Bur. du *Populaire*, du 6 mars au 8 mai 1848, 11 discours en 10 liv.. in-8, 140 p.
   1er disc., 6 mars 1848 : *Sur la garde nationale, la liberté de la presse, le droit d'association, de réunion et de discussion, les élections et le travail*, 14 p.
   2me disc., 13 mars 1848 : *Sur la nécessité d'éloigner les troupes et d'ajourner les élections*, 14 p.
   3me disc., 17 mars 1848 : *Sur la manifestation du 17 mars et la nécessité d'ajourner les élections*, 14 p.
   4me disc., 22 mars 1848 : *Sur ce qu'il fallait faire et sur l'ajournement des élections*, 14 p.
   5me disc., 24 mars 1848 : *Sur la profession de foi*

à exiger des candidats à l'Assemblée Nationale, 14 p.

6me disc., 29 mars 1848 : *Sur les élections,* 14 p.

7me et 8me disc., 3 et 10 avr. 1848 : *Sur les élections. Réception et discours de Robert Owen,* 14 p.

9me disc., 24 avr. 1848 : *Sur la proscription contre les communistes et sur l'esprit du communisme,* 14 p.

10me disc., 1er mai 1848 : *Exposé rapide sur la doctrine et la marche du communisme icarien,* 14 p.

11me disc., 8 mai 1848 : *Persécution contre le communisme et émigration. Arrivée de la première avant-garde,* 14 p.

3. Cabet. — *Bien et Mal, Danger et Salut après la Révolution de Février 1848,* Paris, Bur. du *Populaire,* 12 mars 1848, in-16, 60 p.

4. — *Prospectus : Grande émigration au Texas, en Amérique, pour réaliser la communauté d'Icarie,* Paris, Bur. du *Populaire,* 1848, in-8, 8 p.

5. — *A bas les communistes !* (dialogue), Paris, Malteste, avr. 1848, in-8, 4 p.

6. — *Aux membres du Gouvernement provisoire,* Paris, Malteste, 17 avr. 1848, in-fol. plano.

7. *L'Individualisme et le Communisme,* par les citoyens Lefuel, Lamennais, Duval, Lamartine et Cabet, Paris, Desloges, avr. 1848, in-8, 36 p.

8. Cabet. — *Cabet à ceux qui le menacent d'assassinat,* (Extrait du *Populaire* du 22 avr. 1848), Paris, Bur. du *Populaire,* mai 1848, in-8, 16 p.

9. *Au Peuple. — République démocratique et sociale* (en faveur de Cabet, Raspail et Thoré), Paris, 1848, in-fol., 1 p.

10. *Au Peuple. — Vive la République démocratique et sociale !* (en faveur des candidatures Cabet, Raspail et Thoré), Paris, 1848, in-fol., 1 p.

11. Cabet. — *Aux électeurs,* Paris, Malteste, 3 juin 1848, in-fol., 1 p.

12. — *Aux électeurs de la Seine,* Paris, Malteste, 14 sept. 1848, in-fol., 1 p.

13. *Souscription pour la défense de M. Cabet,* Paris, 1848, in-fol., 1 p.

14. Cabet. — *Insurrection du 23 juin 1848 avec ses causes, son caractère et ses suites, expliquée par la marche et les fautes de la Révolution du 24 Fé-*

vrier, Paris, Bur. du *Populaire,* 25 oct. 1848, in-8, 60 p.

15. Cabet. — *Voyage de M. Cabet (New-York, 6 janv. 1849),* (lettre aux Icariens), Paris, impr. F. Malteste, 1849, in-8, 8 p.

16. *Confession d'un communiste icarien. Simples récits,* Paris, Garnier frères, 1849, in-8.

17. Cabet. — *Icarie* (extrait d'une lettre de Cabet sur la situation de la colonie icarienne), Paris, Bur. du *Populaire,* 22 mars 1849, in-8, 15 p.

18. *Protestation des Icariens de Paris contre l'accusation d'escroquerie,* Paris, Malteste, 31 août 1849, in-4, 1 p.

19. Cabet et Krolikowski. — *Système de Fraternité* (extraits du *Populaire),* Paris, Bur. du *Populaire,* 1849-1851, 6 livr., in-18, 285 p.
1re livr., sept. 1849 ; 2me livr., nov. 1849 ; 3me livr., mars 1850 ; 4me livr., juin 1850 ; 5me livr., sept. 1850 ; 6me livr., mai 1851.

20. Bertrand. — *Lettre d'un Icarien* (extrait du journal *Le Censeur* du 15 janvier 1849), Lyon, bur. du journal, in-8, 8 p.

21. Cabet. — *Notre procès en escroquerie ou Poursuites dirigées contre les citoyens Cabet et Krolikowski à l'occasion de la fondation d'Icarie,* Paris, Bur. du *Populaire,* 1849, in-8, 160 p.

22. — *Réalisation d'Icarie. Grande émigration en Amérique,* Paris, Bur. du *Populaire* : un prospectus en juil. 1848 ; 6 livr. en 1849-1850, in-8, 144 p. :
1re livr., 15 mars 1849, 16 p. (sous ce titre : *Icarie. Les Icariens d'Amérique) ;*
2me livr., 14 juil. 1849, p. 17 à 40 ;
3me livr., 24 juil. 1849, p. 41 à 56 ;
4me livr., 23 sept. 1849, p. 57 à 88 ;
5me livr., 12 oct. 1849, p. 89 à 104 ;
6me livr., 12 juin 1850, p. 105 à 144.

23. Rabeyrin. — *Le Communisme,* Paris, Bur. du *Populaire,* nov. 1850, in-16.

24. Cabet. — *Défense du citoyen Cabet accusé d'escroquerie devant la Cour d'Appel de Paris (11 déc. 1850),* Paris, Bur. du *Populaire,* janv. 1851, in-8, 57 p. (Ce même ouvrage a paru chez Félix Malteste et Cie en nov. 1850 (in-8, 54 p.), avec 2 cartes du Texas en plus, et la lettre du cit. Cabet au Président de la Cour d'Appel de Paris, en moins).

25. *Loi pour l'Assemblée générale des Icariens* (texte an-

glais et français), Nauvoo, impr. icarienne, fév. 1851, in-18, 16 p.

26. Cabet. — *Adresse des Icariens de Nauvoo au citoyen Cabet. Protestation de quelques dissidents et Réponse du citoyen Cabet,* Paris, Bur. du *Populaire*, 1851, in-8, 16 p.

27. *Constitution de la Communauté icarienne*, Nauvoo, impr. icarienne, mai 1851, in-12, 20 p.

28. *Souscription pour le voyage du citoyen Cabet, ouverte au bureau du « Populaire », 18, rue J.-J. Rousseau,* Paris, Malteste, 1851, in-fol., 1 p.

29. *Adresse des Icariens et Icariennes de la Seine-Inférieure au vénérable et incorruptible citoyen Cabet, défenseur infatigable de la plus sainte des doctrines*, Rouen, 1851, grand in-4°, 1 p.

30. Cabet. — *Lettre du citoyen Cabet à l'archevêque de Paris en réponse à son mandement du 8 juin 1851, suivie des opinions des Apôtres et des Pères de l'Eglise sur la Communauté,* Paris, Bur. du *Populaire*, avr. 1851, in-8, 48 p.

31. *Gazette des Tribunaux*, nos des jeudi 24, vendr. 25, sam. 26 et dim. 27 juil. 1851.

32. *Procès et acquittement de Cabet accusé d'escroquerie au sujet de l'émigration icarienne. Histoire d'Icarie,* Paris, Bur. du *Républicain popul. et social,* oct. 1851, in-8, 240 p.

33. Cabet. — *Curieuse lettre du citoyen Cabet à Louis-Napoléon,* Paris, Bur. du *Républicain popul. et soc.*, 21 oct. 1851, in-8, 15 p.

34. — *Deuxième lettre à Louis-Napoléon*, Paris, Bur. du *Républicain popul. et soc.*, 2 nov. 1851, in-8, 13 p.

35. *Adresses des Icariens de Nauvoo au citoyen Cabet*, Paris, oct. 1851, in-8.

36. Cabet. — *Colonie ou République icarienne dans les Etats-Unis d'Amérique. Son histoire* (Système icarien. Doctrine icarienne. Organisation sociale et politique. Commune icarienne. Avantages de la communauté), Paris, Bur. de l'Emigration icarienne, 3, rue Baillet, 1854, in-32, 60 p.; 2e édit., 1855, in-32, 95 p.

Colony or Republic of Icaria in the United States of America, its History (trad. du précédent), Nauvoo, Icarian print., 1852.

37. Cabet, L. Blanc, P. Leroux. — *Union socialiste* (Acte

de société. Prospectus), Londres, 10 mai 1852, in-4°, 4 p.

38. CABET. — *Aux Icariens de France (Londres, 18 juin 1852),* Paris, Malteste, 1852, in-4°, 3 p., lithographié.

39. *Prospectus. Emigration icarienne. Conditions d'admission. Rapport de la Gérance à l'Assemblée générale,* Paris, 3, rue Baillet, oct. 1852, in-16, 62 p.

40. CABET. — *Colonie icarienne. Tempérance. Tabac et Whiskey,* Nauvoo, impr. icarienne, 1853, in-16, 24 p.

41. — *Colonie icarienne. Situation dans l'Iowa au 15 octobre 1853,* Paris, 3, rue Baillet, 1853, in-32, 8 p.

42. *Inventaire de la Colonie icarienne, 1853. Célébration de l'anniversaire du 3 février 1848. Un jugement en Icarie,* Paris, 3, rue Baillet, mars 1853, in-32, 32 p.

43. *Colonie Icarienne. Réforme icarienne du 21 novembre 1853,* Paris, 3, rue Baillet, déc. 1853, in-32, 30 p.

44. *Communauté icarienne. Prospectus. Conditions d'admission,* Nauvoo, impr. icarienne, janv. 1854, in-16, 30 p. — Même ouvr. revu et augm., Paris, 3, rue Baillet, mai 1855, in-16, 64 p.

Icarian Community. Conditions of admission (trad. du préc.), Nauvoo, Icarian print., 1854, in-16, 32 p.

45. *Réception et admission dans la Communauté icarienne des 38 Icariens partis du Hâvre le 8 septembre 1853,* Paris, 3, rue Baillet, fév. 1854, in-32, 8 p.

46. CABET. — *Lettre sur la Réforme icarienne du 21 novembre 1853. Réponse du citoyen Cabet à quelques objections sur cette réforme,* Paris, 3, rue Baillet, juin 1854, in-16, 16 p.

47. *Regulations for visitors,* Nauvoo, Icarian print., july 22 1854, in-16, 4 p.

48. CABET. — *Progrès de la colonie icarienne établie à Nauvoo (États-Unis d'Amérique). M. Cabet à Julien, Icarien disposé à venir en Icarie,* Paris, 3, rue Baillet, août 1854, in-32, 32 p.

49. — *Compte-rendu par le président de la Communauté sur l'état de la colonie icarienne après le premier semestre de 1854,* Paris, 3, rue Baillet, nov. 1854, in-32, 32 p.

50. *Constitution of the Icarian Community* (adopted unanimously on the 21th of february 1850, revised,

discussed and adopted anew unanimously on the 4th of may 1851), Nauvoo, Icarian print., 1854, in-8 oblong, 23 p.

51. Cabet. — *Ce que je ferais si j'avais 500.000 dollars,* Paris, 3, rue Baillet, 1re édit., déc. 1854, in-32, 30 p.; 2me édit., mars 1855, in-16, 30 p. (Même ouvr. trad. all. et angl.: *Wenn ich $ 500,000 hatte!* — *If I had half a million dollars!* Nauvoo, déc. 1854).

52. — *Célébration à Nauvoo du septième anniversaire du départ de la première avant-garde icarienne (3 fév. 1848),* Paris, 3, rue Baillet, avr. 1855, in-32, 62 p.

53. — *Opinion icarienne sur le mariage. Organisation icarienne. Naturalisation des Icariens,* Paris, 3, rue Baillet, mai 1855, in-32, 31 p.

54. — *Prospectus de la Colonie icarienne. Conditions d'admission,* Paris, 3, rue Baillet, mars 1855, in-32, 63 p.; 2me édit. augmentée d'un chap. : *Dispositions spéciales pour la colonie d'Iowa ,* Paris, 3, rue Baillet, mai 1855, in-32, 63 p.

55. — *Prospectus de la Colonie icarienne,* Paris, 3, rue Baillet, 1855, in-32.

56. — *Colonie icarienne aux Etats-Unis d'Amérique. Sa constitution, ses lois, sa situation matérielle et morale après le premier semestre de 1855,* Paris, 3, rue Baillet, janv. 1856, in-12, 240 p.

57. — *Coup d'Etat Cabet,* Nauvoo, impr. icarienne, janv. 1856, placard grand in-fol.

58. *Rapport de la Commission d'examen des publications et imprimés faits du 30 septembre 1855 au 22 mars 1856,* Nauvoo, impr. icarienne, mars 1856, in-8, 6 p.

59. Cabet. — *Opinions et sentiments publiquement exprimés concernant la fondateur d'Icarie,* Paris, 3, rue Baillet, mars 1856, in-18, 36 p.

60. — *Anciens réformateurs martyrs,* (extrait des *Martyrs de la Liberté,* par Alph. Esquiros, Mably, etc.), Paris, 3, rue Baillet, avr. 1856, in-12, 22 p.

61. — *Le Fondateur d'Icarie aux Icariens,* Paris, 3, rue Baillet, avr. 1856, in-12, 11 p.

62. *Rapport de la Commission de surveillance et de vérification des comptes à l'Assemblée générale de la Communauté icarienne,* Nauvoo, impr. icarienne, mai 1856, in-8, 32 p.

63. Cabet. — *Le citoyen Mourot n'a-t-il pas une mission en Icarie ?* Nauvoo, impr. icarienne, juin 1856,in-8, 15 p.

64. Beluze. — *Lettre circulaire en faveur des établissements icariens de Nauvoo et de l'Iowa*, Paris, Malteste, 1856, in-4, 4 p.

65. *Manifestations et adresses par les Icariens de Nauvoo au Fondateur d'Icarie,* Paris, 3, rue Baillet, juin 1856, in-12, 35 p.

66. *Adresse du Fondateur d'Icarie aux Icariens,* Paris, 3, rue Baillet, juil. 1856, in-32, 8 p.

67. Cabet. — *Toute la vérité,* Nauvoo, impr. icarienne, mai 1856, in-8, 32 p.

68. — *Guerre de l'opposition contre le citoyen Cabet, fondateur d'Icarie,* Paris, 3, rue Baillet, août 1856, in-12, 72 p.

69. Beluze. — *Lettre sur la Colonie icarienne par un Icarien,* Paris, 3, rue Baillet, 26 oct. 1856, in-12, 48 p.

70. — *Lettre circulaire aux Icariens pour provoquer un emprunt en faveur de Cabet,* Paris, F. Malteste, 1856, in-4, 4 p.

71. Cabet. — *Manifestes de l'Opposition et Réponse du citoyen Cabet,* Paris, 3, rue Baillet, nov. 1856, in-12, 24 p.

72. — *Départ de Nauvoo du Fondateur d'Icarie avec les vrais Icariens,* Paris, 3, rue Baillet, nov. 1856, in-12, 23 p.

C. — LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-LOUIS ET DE CHELTENHAM

(Nov. 1856 — Mars 1864)

1. Beluze. — *Aux Icariens,* Paris, 3, rue Baillet, 2 déc. 1856, in-16, 6 p.

2. — *Mort du Fondateur d'Icarie,* Paris, 3, rue Baillet, 14 déc. 1856, in-16, 12 p.

3. — *La Colonie icarienne à Saint-Louis,* Paris, 3, rue Baillet, janv. 1857, in-12, 24 p.

4. — *Célébration du premier anniversaire de la*

naissance du Fondateur d'Icarie, Paris, 3, rue Baillet, mars 1857, in-12, 23 p.

5. *Témoignage d'estime pour le caractère de M. Cabet, mort à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) :* souscription ouverte en faveur de sa veuve et de sa fille, Paris, 3, rue Baillet, 1857, grand in-4°, placard.

6. Beluze. — *Célébration à Saint-Louis du 9me anniversaire de la Fondation d'Icarie,* Paris, 3, rue Baillet, avr. 1857, in-18, 24 p.

7. *Organisation du Travail dans la Communauté icarienne. Loi du 2 février 1857 sur le tabac,* Paris, 3, rue Baillet, 25 juin 1857, in-12, 23 p.

8. *Compte-rendu de la Gérance à la Communauté icarienne, à Saint-Louis, sur la situation morale et matérielle de la Communauté pendant les mois de novembre et décembre 1856 et les mois de janvier et février 1857,* Paris, 3, rue Baillet, mai 1857, in-12, 24 p.

9. *Charter and By-laws of the Icarian Community,* Nauvoo, Icarian print., mai 1857, in-12, 34 p.

10. Beluze. — *Emprunt icarien de Un million de francs (loi du 21 juillet 1857),* Paris, 3, rue Baillet, juil. 1857, in-12, 21 p.

11. *Contrat social ou Acte de Société de la Communauté icarienne. Lois sur l'admission,* Paris, 3, rue Baillet, août 1857, in-12, 46 p.

12. Beluze. — *Notre situation à Saint-Louis,* Paris, 3, rue Baillet, oct. 1857, in-12, 23 p.

13. *Compte-rendu de la situation morale et matérielle de la Communauté icarienne du mois d'août 1857 au mois de février 1858,* Paris, 3, rue Baillet, mai 1858, in-12, 26 p.

14. Beluze. — *Lettre à Maximilien sur la Colonie icarienne,* Paris, 3, rue Baillet, 4 janv. 1858, in-12, 45 p.

Deuxième lettre à Maximilien, Paris, 3, rue Baillet, mars 1858, in-12, 19 p. (p. 51 à 70).

15. — *Cheltenham,* Paris, 3, rue Baillet, juil. 1858, in-12, 22 p.

16. — *Inauguration du Cours icarien,* Paris, 3, rue Baillet, sept. 1858, in-12, 70 p.

17. — *Lettres icariennes* (A mon ami Eugène), Paris, 3,

rue Baillet, janv. 1859 à oct. 1862, 2 vol. in-16, 20 livraisons.

1er vol.	Ire	livr.,	p. 1 à 48, janv. 1859.
	IIe	—	p. 49 à 96, mai 1859.
	IIIe	—	p. 97 à 142, août 1859.
	IVe	—	p. 143 à 192, sept. 1859.
	Ve	—	p. 193 à 240, déc. 1859.
	VIe	—	p. 241 à 288, févr. 1860.
	VIIe	—	p. 289 à 336, juil. 1860.
	VIIIe	—	p. 337 à 384, sept. 1860.
	IXe	—	p. 385 à 432, nov. 1860.
2me vol.	Xe	—	p. 1 à 36, févr. 1861.
	XIe	—	p. 37 à 96, mai 1861.
	XIIe	—	p. 97 à 120, juin 1861.
	XIIIe	—	p. 121 à 144, août 1861.
	XIVe	—	p. 145 à 168, sept. 1861.
	XVe	—	p. 169 à 192, déc. 1861.
	XVIe	—	p. 193 à 216, avr. 1862.
	XVIIe	—	p. 217 à 240, mai 1862,
	XVIIIe	—	p. 241 à 266, mai 1862.
	XIXe	—	p. 267 à 328, juil.-août 1862.
	XXe	—	p. 329 à 336, oct. 1862.

18. *L'Assemblée Générale aux Icariens de tous les pays sur la situation morale de la Communauté,* Cheltenham, 4 mars 1859, in-16, 16 p.

19. Beluze. — *Lettre-Circulaire sur la situation de la Colonie icarienne de Cheltenham,* Paris, Malteste, 1859, in-4, 4 p.

20. — *Lettre-Circulaire relative à une souscription en faveur de la Communauté icarienne,* Paris, Malteste, 1859, in-4, 4 p.

21. — *Lettre-Circulaire sollicitant des souscriptions pour la Colonie d'Icarie,* Paris, Malteste, 1860, in-4, 3 p.

22. — *Lettre à Corilla et à Maximilien,* Paris, 3, rue Baillet, 1860, in-12, 24 p.

23. — *Lettre pour annoncer ma démission de Gérant du Bureau Icarien,* Paris, Malteste, 6 janv. 1863, in-4, 6 p.

24. — *Les Associations, conséquences du Progrès. Crédit du Travail,* Paris, 3, rue Baillet, janv. 1863, in-18, 77 p.

25. *Rapport de la Commission nommée le 1er novembre 1862 pour vérifier la gestion du citoyen Beluze, représentant de la Colonie icarienne en France,* Paris, 3, rue Baillet, 25 janv. 1863, in-8, 24 p.

26. Beluze. — *Qu'est-ce que la Société du Crédit au Travail ?* Paris, Guillaumin, 1863, in-8, 15 p.

27. *Correspondance officielle* (en grande partie inédite) *entre le Bureau icarien de Paris et la Communauté (Nauvoo et Cheltenham), 1848-1862.* Treize dossiers numérotés I à XIII, contenant 830 pièces (fonds J.-P. Beluze).

28. *Lois, Règlements, Conventions, Comptes, Rapports, Adresses, Lettres et Documents divers* (en grande partie inédits) *relatifs à la Communauté icarienne, 1848-1863.* Sept dossiers numérotés XIV à XX, (fonds J.-P. Beluze).

D. — LES COMMUNAUTÉS DE NAUVOO ET DE CORNING

(Nov. 1856 — Oct. 1898)

1. *An act organizing the Icarian Colony in Iowa,* Nauvoo, 20 avr. 1857, placard gr. in-4.

2. *Acte d'incorporation de la Communauté icarienne,* Icarie, Adams Co. (Iowa), sept. 1860, placard in-4.

3. Sauva (A.). — *Icarie,* Corning (Icarie), mars 1877, in-12, 12 p.

4. — *Lettre à tous les amis d'Icarie,* Corning (Icarie), janv. 1878, in-4, placard.

5. — *La Crise icarienne, 1877-1878,* Corning (Icarie), mai 1878, in-8, 18 p.

6. — *La Crise icarienne n° 2. Une manœuvre perfide,* Corning (Icarie), août 1878, in-8, 8 p.

7. Gérard (J.-B.). — *Protestation contre une calomnie des Treize,* 1878, in-4, placard.

8. *Réalisation du Communisme. Précis sur Icarie. Constitution, lois et règlements de la Communauté icarienne,* Corning (Icarie), oct. 1880, in-12, XII-34 p.

Brief history of Icaria. Constitution, laws and regulations of the Icarian community, (trad. anglaise de l'ouvr. précédent), Corning, Icaria, 1880, in-12, 42 p.

9. Gérard (J.-B.). — *Quelques vérités sur la dernière crise icarienne,* Corning, avr. 1880, in-12, 26 p.

10. *Contrat de la nouvelle Communauté icarienne d'Adams Co. (Iowa),* Corning, mai 1880, in-18, 20 p.

11. Péron (E.). — *Histoire d'Icarie,* art. de la *Revue Socialiste,* N° 10, Paris, 20 juil. 1880, p. 448.

12. Gentry (J.). — *Journal et manuscrits inédits,* 1876-1879.

13. Vallet (Em.), Fugier (Em.), Gentry (Mme E.). — *Correspondance inédite,* 1902-1906.

14. *Inventaires de la Colonie de Corning,* 1859-1877. *Procès-verbaux des élections, mémoires, lettres et documents divers inédits.*

III. — PUBLICATIONS NON ICARIENNES.

A. — LA DOCTRINE ICARIENNE

Historiens et Critiques

1. Guénée et Tandou. — *Un voyage en Icarie,* (à propos en un acte mêlé de couplets, représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre des *Délassements Comiques* le 26 août 1848), Paris, 1848, in-4, 16 p.

2. Lacombe (Francis). — *Etudes sur les Socialistes,* Paris, Lagny frères, 1850, in-12, 522 p. (Ch. VI, p. 432 sq.)

3. Stein (Lorenz von). — *Geschichte der sozialen Bewegung in Frankreich,* Leipsig, 1851, 3 vol., in-8.

4. Mohl (R. von). — *Die Geschichte und Litteratur der Staatswissenschaften in Monographieen Dargestellt,* Erlangen, F. Enke, 1855, 3 vol. in-4.

5. Sudre (A.). — *Histoire du Communisme* (5me édit.). Paris, Guillaumin, 1856, in-12, 488 p.

6. Reybaud (L.). — *Etudes sur les Réformateurs ou Socialistes modernes* (7me édit., t. II). Paris, Guillaumin, 1864, 2 vol. in-12, 472 et 456 p.

7. Malon (Benoît). — *Histoire du Socialisme depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* Paris, Derveaux, 1884, 5 vol. in-4. (T. II, ch. II, p. 147 à 191 et t. V, ch. XXX, p. 71 à 119).

8. Shaw (Albert). — *Icaria, a chapter in the history of communism,* New-York and London, G. P. Putnam's Sons, 1884, in-12, 219 p. (Indications très-

sommaires sur la biographie de Cabet avant son arrivée aux Etats-Unis).

9. Advielle (V). — *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme d'après de nombreux documents inédits,* Paris, chez l'auteur, 1884, 2 vol. in-8.

10. Conrad (J.), Elster (L.), etc. — *Handwœrterbuch der Staatswissenschaften.* (Art. *Cabet,* par W. Lexis, t. II, p. 801 sq., 1891 ; art. *Sozialismus und Kommunismus,* t. V, 1893).

11. Woolsey (Theodore D.). — *Communism and Socialism in their History and Theory,* New-York, Ch. Scribner's Sons, 1894.

12. Lichtenberger (A.). — *Le Socialisme au XVIII^e Siècle.* Etude sur les idées socialistes avant la Révolution. Paris, F. Alcan, 1895, in-8, 470 p.

13. Lux (D^r H.). — *Etienne Cabet und der ikarische Communismus mit einer historischen Einleitung,* Stuttgart, Dietz, 1894, in-8, 294 p. (Généralités sur le mouvement social de 1848. La plus grande partie de l'ouvrage résume, d'après A. Shaw, l'histoire de la communauté icarienne aux Etats-Unis).

14. Espinas (Alfred). — *La Philosophie sociale du XVIII^e Siècle et la Révolution.* (Cf. surtout la 2^me partie, *Babeuf et le Babouvisme),* Paris, F. Alcan, 1898, in-8, 412 p.

15. Michel (Henry). — *L'Idée de l'État.* Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution. (3^me édit.). Paris, Hachette, 1898, in-8, 660 p.

16. Weill (G.). — *Histoire du Parti républicain en France de 1814 à 1870,* Paris, F. Alcan, 1900, in-8, 582 p.

17. Fournière (E.). — *Les Théories socialistes au XIX^e Siècle. De Babeuf à Proudhon,* Paris, F. Alcan, 1904, in-8, 416 p.

18. Isambert (G.). — *Les idées socialistes en France de 1815 à 1848,* Paris, F. Alcan, 1905, in-8, 426 p.

19. Tchernoff (I.). — *Le parti républicain sous la monarchie de Juillet,* Paris, A. Pedone, 1905, in-8, 496 p.

20. Fournière (E.). — *Le Règne de Louis-Philippe,* t. VIII de l'*Histoire Socialiste* publiée sous la direction de M. J. Jaurès, Paris, J. Rouff, 1906, in-4°, 584 p.

21. Millerand et Georges Renard. — *La République de 1848,* t. IX de l'ouvrage précédent, Paris, J. Rouff, 1907, in-4°.

B. — LA COMMUNAUTÉ ICARIENNE

1° Visiteurs et Témoins.

1. NORDHOFF (Charles). — *The Communistic Societies of the United States*, from personal visit and observation, New-York, Harper and Brothers, 1875, in-8, 440 p.

2. ROBINSON (Miss E. Fleury). — *A social experiment*, dans *the Open Court*, Chicago, 28 août et 11 sept. 1890, p. 2503-2506.

3. HOLYNSKI (A.). — *Cabet et les Icariens*, Paris, *Revue Socialiste*, nov. 1891, janv., fév., mars, avr., sept., 1892.

4. JOB (Fréd. OLINET). — *Voyage d'un Autunois en Icarie, à la suite de Cabet*. Un essai de communisme. Souvenirs posthumes d'un Autunois, l'un des derniers débris de la Colonie icarienne établie par Cabet dans l'Amérique du Nord en 1848, Autun, impr. Dejussieu, 1898, in-12, 180 p.

5. HINDS (William Alfred). — *American Communities*, revised edition, Chicago, Ch. H. Kerr and C°, 1902, in-12, 434 p.

6. MASSOULARD (A.). — *Six mois en Icarie* (mémoire inédit).

7. MACDONALD (J.). — *Manuscrits* conservés à la Bibliothèque de l'Université de Yale (chap. inéd. sur *Icarie*, p. 141-188).

2° Historiens de la Communauté.

1. *The Communist*. — (Alcander Longley, editor), Saint-Louis (Mo.), de janv. 1868 à mai 1871 ; (Cf. 1868 : janv. p. 7, mars p. 23, juil. p. 40, août p. 47, déc. p. 76 ; — 1869 : janv. p. 86, mars p. 93, juin p. 10 ; — 1870 : janv. p. 19).

2. *The Oneida Circular*, a weekly journal, Oneida (N. Y.) ; Cf. 6 mars 1871, p. 78.

3. *The American Socialist*, a weekly journal, Oneida (N. Y.) ; Cf. 1876 : août, sept.; 1878 : 31 janv. p. 35 ;

14 fév., p. 52 ; 21 fév., p. 59 ; 14 mars, p. 84 ; 16 mai, p. 156 ; 25 juil , p. 236 ; 5 sept., p. 282 ; 12 sept., p. 292 ; 26 sept., p. 308 ; 7 nov., p. 357 ; 5 déc., p. 388.

4. Elcho (R.). — *Die communistischen Gesellschaften der Union. Die Ikarier. (Die Gegenwart,* 14 Bd.), 1878.

5. Semler (H.). — *Geschichte des socialismus und Communismus in Nordamerika,* Leipzig, F. A. Brockhaus, 1880, in-8, 494 p. (Art. parus sous le titre : *Die communistischen Gemeinden Nordamerikas,* dans *Unsere Zeit,* deutsche Revue der Gegenwart, t. II, 1879, Leipzig, F. A. Brockhaus).

6. Shaw (Albert). — *Icaria, a chapter in the History of communism.* (Cf. supra : III. A. *La doctrine icarienne, historiens et critiques,* p. XXXIV, 8.)

7. *The Altruist.* — (Alcander Longley, editor) Saint-Louis, (Mo.) ; Cf. déc. 1885 ; fév., mai, juin, sept. 1886.

8. Hepner (Adolf). — *Die Ikarier in Nordamerika. Eine Warnung vor Communistischen Colonialgründungen,* New-York, Rosenberg, 1886, in-8, 38 p.

9. Ely (Richard T.). — *The Labor Movement in America,* New-York, Th. Y. Crowell and C°, 1890, in-12, 400 p. (p. 16 sq.).

10. Lux (Dr H.). — *Etienne Cabet und der ikarische Communismus,* (Cf. supra : III. A. *La doctrine icarienne, historiens et critiques,* p. XXXV, 13.)

11. Pfülf (Otto, S. J.). — *Communistische Experimente (Stimmen aus Maria-Laach Katholische Blætter),* Freiburg in Breisgau. (14 sept. 1895, p. 284-296 et 21 oct. 1895, p. 397-410).

12. Tricoche (George Nestler). — *Le Communisme en action. Etude des Communistic societies aux Etats-Unis,* art. du *Journal des Economistes,* Paris, 15 mars 1896, p. 341.

13. — *Les sociétés communistes et le fondement religieux. (La Réforme sociale,* 16 janv. 1900, p. 164 sq.).

14. *Social Democracy Red Book,* Terre-Haute (Ind.), Debs Publishing C°, janv. 1900, in-12, 134 p. (p. 22-27).

15. Bonnaud (Félix). — *Etienne Cabet et son œuvre,* (Cf. supra : I. *Sur la Biographie de Cabet,* p. XIV, 8.)

16. Maybon (Charles). — *Les Sociétés communistes aux Etats-Unis,* art. parus dans *Le Pays de France,* Aix-en-Provence, mai-juin 1900, p. 310, et juil. 1900, p. 410.

17. Sagot (François). — *Le Communisme au Nouveau-Monde. Réductions du Paraguay. Sociétés communistes des Etats-Unis*, Dijon et Paris, 1900, in-8, 236 p. (p. 167).

18. Kent (Rev. Alexander). — *Cooperative Communities in the United States*, art. du *Bulletin of the Department of Labor*, Washington, july 1901, (p. 601 sq.).

19. Hillquit (Morris). — *History of Socialism in the United States*, New-York and London, Funck and Wagnalls C°, 1903, in-12, 353 p. (p. 121-137).

20. Beluze (J. P.). — *Un précurseur du collectivisme*, art. paru dans l'*Acacia*, revue mens. d'études maçonniques, Paris, mars et avr. 1904.

21. Bushee (Frederick A.). — *Communistic Societies in the United States. (Political Science quaterly*, déc. 1905, p. 625 sq.).

22. De Villiers du Terrage (Marc). — *Rois sans couronne. — Du roi des Canaries à l'empereur du Sahara*, Paris, Perrin, 1906, in-12, 474 p. (P. 224 sq., chap., d'ailleurs très inexact, sur *Cabet et la Communauté icarienne).*

IV. — JOURNAUX ICARIENS

[Dans la liste que l'on trouvera ci-après, nous pensons n'avoir omis aucun des journaux icariens. Il n'en existe nulle part, croyons-nous, de collection complète. La plupart d'entre eux, pour des causes diverses, ont cessé brusquement de paraître, sans parvenir au terme de l'exercice annuel ou même semestriel. Aussi, exception faite pour les trois premiers publiés en France, avons-nous donné seulement la date de leur naissance, celle de leur disparition restant le plus souvent incertaine. Les indications qui accompagnent les titres ont été relevées sur la manchette des exemplaires qui sont en notre possession.]

1. *Le Populaire*, journal des intérêts politiques, matériels et moraux du Peuple, fondé par une association patriotique et dirigé par M. Cabet, député. 4 p. in-fol. 10 fr. par an. Hebdomadaire. Du 1er sept. 1833 au 8 oct. 1835.

2. *Le Populaire*, journal de réorganisation sociale et politique dirigé par M. Cabet, ancien député. Paraît

tous les mois, Paris, 22, rue St-Benoît-St-Germain, in-fol., 4 fr., par an. Du 14 mars 1841 au 4 oct. 1851. [Mensuel du 14 mars 1841 au 4 avr. 1847 ; hebdomadaire du 5 avr. 1847 au 17 déc. 1848; mensuel du 18 déc. 1848 au 7 sept. 1849; hebdomadaire du 8 sept. 1849 au 4 oct. 1851.]

3. *Le Républicain populaire et social*, fondé par le Peuple, dirigé par M. Cabet et par un grand nombre d'écrivains républicains socialistes. 2 nos spécimens et 6 nos parus, du 11 oct. au 29 nov. 1851. In-fol. Paris, 3, rue Baillet.

4. *The Popular Tribune*, published weekly by the Icarian Community. $ 1,00 par an. 15 janv. 1851.

5. *The Nauvoo Tribune*, a journal devoted to Politics, Socialism, Communism, Science, Agriculture, etc. Published weekly by the Icarian Community under the direction of M. Cabet, its president. $ 1,00 par an. 10 janv. 1852.

6. *Der Communist*, organ der ikarischen Güter gemeinschaft, redigirt unter Leitung ihres Præsidenten E. Cabet. Janv. 1852-1856.

7. *Colonie Icarienne*, journal d'organisation sociale ; organe de la Communauté établie à Nauvoo, rédigé sous la direction de M. E. Cabet, son président. Paraît tous les vendredis. $ 1,50 par an. 19 juil. 1854.

8. *Revue Icarienne*, organe de la Communauté établie à Nauvoo, rédigé sous la direction de M. Cabet, son président ; paraît tous les mois. $ 1,00 pour l'Amérique, 6 fr. pour l'Europe. 15 janv. 1855.

9. *Nouvelle Revue Icarienne*, organe de la Communauté, rédigé sous la direction de M. Cabet, son président (anglais et français). $ 1,00 par an. Nauvoo, 30 août 1856. (Journal fondé en pleine crise par Cabet, dépossédé de la direction de la *Revue Icarienne*).

10. *Revue Icarienne*, organe de la Communauté établie à Nauvoo. Mensuel. S'adresser à A. Marchand, secrétaire de la Communauté, 31 oct. 1856. (La *Revue Icarienne*, organe unique de la Communauté jusqu'en juil. 1856, devient, après une interruption de deux mois, l'organe de la majorité hostile à Cabet. La numérotation recommence avec cette série).

11. *Nouvelle Revue Icarienne*, organe de la Communauté établie à Saint-Louis ; paraît deux fois par mois. $ 1,00 par an. S'adresser à M. Mercadier à Saint-

Louis. 1er janv. 1857. (Interrompue par la mort de Cabet, la publication de la *Nouvelle Revue Icarienne* est reprise par ses disciples au début de l'année 1857. Le fascicule du 1er janv. 1857 porte le nº 1).

12. *La Jeune Icarie*, organe du communisme progressif; paraît le 15 de chaque mois. Corning, 1er mai 1878.

13. *La Revue Icarienne*, organe du communisme icarien, A. Marchand, secrétaire de la rédaction, Corning, Adams Co. Iowa. Nov. 1878. (C'est le journal de la *Vieille Icarie*).

14. *Le Communiste libertaire*, organe de la Communauté icarienne, Box 161, Corning (Ia); paraît chaque mois. Juil. 1881. (Suite de la *Jeune Icarie*).

15. *L'Étoile du Kansas et de l'Iowa*, organe de la République française et universelle. Directeur: Jules Leroux, Corning, 1er janv. 1877.

16. *L'Etoile des Pauvres et des Souffrants* (anciennement: *L'Etoile du Kansas et de l'Iowa*), organe du Communisme libérateur des Peuples et de l'Individu. Administration: St-Helena, Napa Co., California. 1er février 1881.

17. *L'Observateur*, feuille communiste non séparatiste. Publiée par J.-B. Gérard, Corning, juin 1880.

LIVRE PREMIER

CABET

ET LES

ORIGINES DU COMMUNISME ICARIEN

CHAPITRE PREMIER

L'Empire et la Restauration.

I. L'enfance et la jeunesse de Cabet jusqu'à la Restauration. — II. Cabet à Paris. Ses débuts dans la politique. — III. Rôle de Cabet dans la Charbonnerie française. Il fait partie de la Vente suprême. — IV. Déclin de la Charbonnerie. Les dernières années de la Restauration.

I

Etienne Cabet est né à Dijon le 1er janvier 1788 de vieille souche bourguignonne. Son père, « ouvrier patriote » (1), possédait une modeste entreprise de tonnellerie qu'il exploitait avec l'aide de deux ou trois compagnons. L'enfant grandit au milieu des copeaux et des barriques, promis, comme ses frères, — il était le cadet d'une famille de quatre garçons —, à la profession paternelle. Les temps étaient durs et l'on besognait ferme autour du petit Etienne, mais le bruit du marteau frappant les douves n'empêchait pas l'écho des grandes journées révolutionnaires d'arriver par intervalle jusqu'à l'humble atelier dijonnais qui se remplissait alors de vivats et de chansons. Le 10 août et le 9 thermidor, Valmy et Jemmapes, Saint-Just et Robespierre, ces dates retentissantes, ces noms fameux, balbutiés par l'enfant au sortir du berceau, donnèrent l'éveil à son imagination et furent pour lui la première révélation de la gloire. D'ailleurs

(1) Ce sont les termes mêmes de la *Biographie de M. Cabet... publiée par les actionnaires du Populaire*. Les sentiments républicains du père de Cabet, attestés d'ailleurs par l'éducation libérale qu'il a assurée à son fils, nous ont été confirmés de vive voix par M. J. P. Beluze, gendre, disciple d'élection et confident de l'auteur du *Voyage en Icarie*. Sur l'enfance de Cabet, cf. *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 33.

en le voyant d'apparence frêle, d'esprit réfléchi, et déjà affecté d'une sorte de myopie qui lui rendait difficile le maniement des outils, son père s'était mis en tête de faire de lui un de ces savants à qui tous les espoirs devenaient permis depuis que la Révolution avait transféré au mérite les droits jadis attachés à la naissance et à la fortune.

Les circonstances favorisaient les desseins du tonnelier ambitieux pour son fils. La ville qui avait eu l'honneur de révéler J.-J. Rousseau à lui-même et à la France était restée, à travers tous les bouleversements politiques, la digne capitale de cette Bourgogne intelligente et cultivée dont le génie, fait de qualités moyennes, sait si bien, comme l'a observé Michelet, s'élever jusqu'à l'idéal sans perdre de vue le réel. Une école centrale, transformée en lycée quelques années plus tard, y recevait les jeunes gens désireux d'aborder les fortes études. Les leçons de Jacotot, son directeur, qui tentait dès cette époque l'application de la pédagogie originale à laquelle son nom est resté attaché, firent sur le jeune Cabet une impression profonde. La clairvoyance du maître n'eut pas de peine à discerner dans ce fils d'ouvrier si ardent à s'instruire une intelligence d'élite, et sa bonté lui suggéra bien vite de le prendre en amitié (1). Nous verrons Cabet conquérir ainsi, à tous les moments de sa carrière, la sympathie de ceux qui l'ont connu assez intimement pour découvrir en lui, sous les emportements de l'homme de parti, « la sentimentalité aimable et liante » du bourguignon qui « donne à tout le monde les noms de frère et de cousin » (2). Cette affirmation peut surprendre lorsqu'on se souvient que la vie du fondateur d'Icarie n'a été qu'un long combat. Mais les emportements de sa plume ou de sa parole ne doivent pas donner le change sur sa véritable nature. Polémiste acharné plutôt que brutal, plus préoccupé de triompher de l'adversaire que de le blesser, il ne lui a manqué, pour être le plus bienveillant des hommes

(1) Henry Carle et J. P. Beluze, *Biographie d'Etienne Cabet*, p. 10. — Nous avons lu avec grand profit cet ouvrage dû au zèle pieux des deux Icariens les mieux informés sur l'existence du maître. Mais sa rédaction, retardée jusqu'en 1861, s'est heurtée à l'indifférence générale, et les auteurs l'ont arrêtée à la 4^{me} livraison, qui laisse Cabet à son entrée au Parlement (juil. 1831).

(2) Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 92.

et le plus courtois des écrivains, que de réussir dans son apostolat (1). Il n'en a pas moins trouvé sur sa route accidentée des amis sûrs, des protecteurs dévoués, des disciples fidèles, et lorsqu'il est mort, après des épreuves qui eussent lassé la résignation d'un saint, ce sont de vraies larmes qui ont coulé sur son cercueil (2).

Cabet suivit deux années durant le cours de latinité à l'Ecole centrale de sa ville natale. Ces deux ans d'initiation à la vie studieuse parurent courtes à l'écolier. Pour tempérer l'aridité du rudiment, le bon Jacotot fit lire à son jeune ami un livre qui d'emblée l'enchanta : le *Télémaque*. Avec joie il découvrit dans les simples et vertueux habitants de la Bétique des hommes selon son cœur : « Comme ils ne fai-» saient aucun commerce au dehors, ils n'avaient besoin » d'aucune monnaie... Ils vivent tous ensemble sans partager » les terres .... Ils sont tous libres et égaux »... Ce jour-là, Cabet reçut de Fénelon une première leçon de communisme. Elle fit sur l'enfant une impression d'autant plus vive que le brusque passage de l'atelier à l'école, en développant hâtivement ses facultés, avait éveillé en lui une sensibilité quelque peu exaltée. L'intervention peut-être indiscrète d'un « respectable curé » faillit même le jeter dans une crise de mysticisme religieux. Cabet a raconté dans le *Voyage en Icarie* (3) cet épisode de son adolescence :

» J'avais déjà treize ans lorsqu'un respectable curé, qui m'avait pris en affection et qui désirait faire de moi un prêtre, m'endoctrina à tel point qu'il me persuada que Dieu avait toujours *l'œil ouvert*, qu'il voyait tout, qu'on ne pouvait

(1) Tous les témoignages s'accordent à reconnaître l'aménité de Cabet et l'agrément de son accueil. C'est par là qu'il sut conquérir à son retour de l'exil la sympathie de Martin Nadaud, alors simple ouvrier maçon et tout à fait inconnu. « Apprenant son retour, en 1839, Luquet, Durand et moi, nous allâmes le voir rue Saint-Benoît, pour lui témoigner notre satisfaction de le revoir parmi nous. Il nous accueillit d'une manière si courtoise, bien que nous fussions vêtus en blouse, qu'à partir de cette époque jusqu'en 1848, je m'attachai fortement à ce digne défenseur du peuple. Je manquai rarement d'assister aux réunions qui se tenaient chaque dimanche dans son salon de la rue Jean-Jacques Rousseau ». (*Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourganeuf, 1895, p. 282).

(2) Cf. *infra*, livre II, *Histoire de la Communauté icarienne*, p. 415.

(3) Ch. XXXVIII de la première partie, p. 281. Nous savons par J. P. Beluze que cette page du roman est en réalité un fragment d'autobiographie.

rien faire sans son appui, qu'on obtenait son aide en l'invoquant sincèrement et que toutes les privations qu'on s'imposait pour lui plaire lui étaient agréables. Je le croyais dans toute la pureté de mon âme ; j'étais le plus innocent et le plus fervent parmi les pieux et les croyants : voici maintenant les conséquences ! Ecoutez bien, William !

» Il me semblait, en tout temps et partout, voir l'œil de Dieu, un *œil immense*, ouvert et fixé sur moi (*éclats de rire)* ; je voyais avec terreur cet œil au haut du ciel ; et je n'aurais pas fait, même dans les ténèbres, la moindre action qu'il pût condamner... Quand j'allais au collège, persuadé que je ne pourrais pas faire une bonne *composition* sans son aide, je lui adressais ma prière avec confiance et faisais d'abord le *signe de croix*, de manière qu'on ne s'en aperçût pas, en mettant un intervalle considérable entre les quatre poses de la main *(nouvel éclat de rire)*, mais je l'aurais fait ostensiblement si je l'avais cru nécessaire... En revenant de la promenade affamé, si j'avais l'idée que je lui serais agréable en me privant d'un mets qui me faisait grand plaisir, je m'en privais avec bonheur... *(nouveaux rires)* ; et si je me surprenais arrêtant complaisamment mes regards sur une jeune fille, je faisais vite le signe de croix pour invoquer l'assistance divine contre l'esprit tentateur *(ce dernier trait les fit rire beaucoup plus encore).*

» — Et comment êtes-vous sorti de là ? me demanda Valmor. — Une seule conversation avec un bon vieillard, père d'un de mes camarades d'école, me fit faire des réflexions qui me guérirent de ma folie (car j'étais ou j'allais devenir fou) : je priai d'abord Dieu de toute la ferveur de mon âme, je le conjurai à genoux, je le suppliai à mains jointes de me faire connaître la vérité par un signe quelconque, par un clin d'œil, par exemple, lui promettant que je lui consacrerais tous les jours et tous les instants de ma vie et que je me précipiterais sans hésiter dans les flammes s'il l'ordonnait...

» Je lui disais même, je m'en souviens : « O mon Dieu, » Dieu tout puissant, Dieu infiniment bon, montre-toi une » fois encore à toute la terre, comme on dit que tu t'es mon» tré à Moïse ! Montre-toi, parle du haut des cieux, ordonne ! » Et tous les hommes, tous sans exception, j'en suis sûr, se » prosterneront comme moi et t'obéiront comme moi ; et le » genre humain, qui court à des supplices éternels, sera » sauvé !... Dieu tout puissant, Dieu bon, Dieu juste, Dieu » clément, Dieu notre père, parle, montre-toi, sauve tes en» fants !!! »

» — Et puis ? dit Valmor. — Mais mon *grand œil* ne fit pas le moindre clignotement : et je cessai de croire, sans que ma conscience conservât la plus légère inquiétude. »

On voit par ce récit que la maladie fut des plus bénignes et que la médication voltairienne du « bon vieillard » trouva

chez l'adolescent un terrain admirablement préparé. La suite de cette étude nous montrera qu'il n'y eut pas de rechute. Assurément, nous n'oublions pas que l'auteur du *Voyage en Icarie* est aussi celui du *Vrai Christianisme*, mais sa religion, fille du siècle qui a entendu les enseignements du Vicaire savoyard, ne vise qu'à faire de Jésus-Christ le plus illustre et le premier en date des adeptes du communisme icarien. L'abîme qui sépare Cabet d'un Pascal, par exemple, est infini : ils ont lu l'un et l'autre le même Evangile, mais les interprétations qu'ils ont tirées du texte sacré se refusent à tout essai de rapprochement.

A quinze ans, Etienne Cabet, dont la maturité d'esprit dépassait de beaucoup l'âge et le développement physique, se vit brusquement élevé à la dignité de professeur. Le gouvernement venait d'appeler Jacotot à la direction du lycée de Dijon, tout nouvellement créé, et celui-ci, appliquant un des principes essentiels de sa méthode, n'avait pas hésité à confier une classe de soixante élèves, parmi lesquels le futur maréchal Vaillant, à celui qui, la veille, n'était encore qu'un écolier. On peut fort bien apprendre aux autres en même temps qu'on s'instruit pour son compte, pensait Jacotot, et la jeunesse est une force lorsqu'il s'agit de conduire des jeunes gens (1). Laissons à la nature le soin d'établir le contact nécessaire entre les disciples et le maître : *primus inter pares*, telle doit être la définition de ce dernier. On est revenu aujourd'hui de cette confiance un peu aventureuse dans le système des moniteurs. Il faut reconnaître pourtant que Jacotot n'eut pas en l'espèce à se repentir de son choix. Cabet apprit avec passion les mathématiques, l'astronomie et le dessin qu'il était chargé d'enseigner. Sa gravité précoce et sa fermeté tempérée de douceur s'imposèrent sans peine à la troupe turbulente dont il avait la garde en qualité de répétiteur. Il n'eût tenu qu'à lui de poursuivre dans l'Université une carrière heureusement commencée. Mais le régime des lycées était alors si bien calqué sur celui des casernes et des

(1) Jacotot était un précurseur. Quelques années plus tard, en 1814, l'enseignement mutuel, imité de celui de Lancaster, s'établira en France et trouvera dans Royer-Collard et Decazes des défenseurs énergiques qui le maintiendront jusqu'en 1820 contre les attaques de la toute puissante Congrégation.

prisons qu'il a fallu un siècle d'efforts tenaces pour effacer ce que la ressemblance avait de trop injurieux pour la malheureuse adolescence. Cabet, qui arrivait à l'âge où la liberté devient un besoin, ne put s'habituer au joug, malgré les efforts de son protecteur pour lui en alléger le poids. Sans renoncer à des fonctions qui lui assuraient le pain quotidien, il songea à se tourner vers la médecine. Mais les études médicales étaient trop longues et trop dispendieuses pour le fils d'un ouvrier, préoccupé avant tout de ne rien devoir aux siens. Cabet résolut de faire son droit. Une inclination naturelle, dont il prit conscience dès ses premiers pas dans cette nouvelle direction, le portait vers les sciences juridiques. Le doyen de la Faculté de Droit de Dijon, « le célèbre et vénérable Proudhon » (1), reconnaissant en lui la vocation qui fait les grands jurisconsultes, lui prodigua ses encouragements et ses leçons ; il l'admit même à loger chez lui et « l'honora d'une amitié presque paternelle » (2). Licencié le 29 janvier 1810, Cabet reçut le bonnet de docteur à 24 ans, le 1er mai 1812. Ses débuts au barreau, qui eurent lieu la même année, répondirent aux espérances que ses amis fondaient sur lui. Il s'y révéla avocat zélé pour sa profession, très versé dans la jurisprudence, habile à manier la procédure et déjà maître d'une parole facile, agréable à entendre, souvent pathétique, malgré des défauts graves qui sont aussi ceux de son style, l'emphase, le désordre, la verbosité incorrecte et relâchée (3).

Mais la carrière que le débutant venait d'aborder avec toute l'ardeur de ses vingt-quatre ans ne comportait pas que

(1) *Biographie de M. Cabet... par les actionnaires du Populaire.* Bien qu'elle ait paru sous la signature collective des vingt principaux Icariens, cette *Biographie* émane de Cabet lui-même, ou du moins a été revue et corrigée par lui. S'il ne l'a pas signée, c'est qu'il aurait eu mauvaise grâce à s'attribuer la paternité des éloges dont elle est remplie, mais on y reconnaît à chaque page ses idées, son style et la bonne opinion qu'il avait de lui-même.

(2) Henry Carle et J. P. Beluze, *Biographie d'Etienne Cabet*, p. 27. — Cf. *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 34.

(3) L'orateur, chez Cabet, finit par l'emporter de beaucoup sur l'écrivain. Pierre Leroux qui l'entendit, en mai 1852, dans une fête donnée en l'honneur du 83e anniversaire de la naissance de Robert Owen, dit à ce sujet : « Cabet parla et parla bien. Ceux qui trouvent que Cabet écrivait fort mal ne sauraient croire comme il parlait bien. Le sujet d'ailleurs était magnifique... » (*La grève de Samarez*, t. I, p. 380).

des avantages. Sorti du peuple, Cabet avait puisé dans les propos de l'atelier paternel des convictions nettement démocratiques qu'il n'était pas disposé à renier. L'influence de ses maîtres Jacotot et Proudhon avait accentué en lui ces tendances, singulièrement dangereuses sous un régime qui proscrivait du langage politique jusqu'au nom de républicain. « La république, pour les classes élevées, c'était le jacobinisme, c'était la guillotine, c'était 1793»(1). Si les esprits les plus clairvoyants se hasardaient à prédire tout bas la chute prochaine de Napoléon, personne n'osait seulement rêver que l'effondrement de l'Empire pût être suivi d'un retour au gouvernement du peuple par lui-même. Jacotot avait servi en qualité de capitaine d'artillerie dans les armées révolutionnaires et participé en 1792 à la campagne de Belgique. Obligé par sa situation officielle à beaucoup de discrétion et d'ailleurs sincèrement rallié à l'Empire, il n'avait jamais caché à Cabet son hostilité à l'égard de l'ancien régime. Quant à Proudhon, jadis député suppléant du Doubs à l'Assemblée Législative, c'était aussi un libéral, peu suspect de tendresse pour une restauration monarchique. A leur exemple, Cabet avait accepté l'Empire, bien que la gloire de l'épopée napoléonienne laissât indifférente son âme de juriste, trop pénétrée de la beauté du droit pour subir le prestige de la force (2). Sans doute le désaccord latent entre ses convictions intimes et le régime issu du 18 brumaire eût fini à la longue par éclater, mais en se précipitant de la façon que l'on sait, les événements permirent au jeune avocat, défendu par sa jeunesse même et par son obscurité, d'arriver sans encombre jusqu'à l'entrée en scène du nouveau gouvernement.

(1) G. Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, p. 1.

(2) « Le despotisme et la tyrannie de l'Empire avaient fatigué, désaffectionné, dégoûté, irrité la partie la plus éclairée de la population et refoulé le patriotisme jusqu'au fond de nos cœurs... Comme presque tous mes concitoyens, je vis les événements (l'invasion de 1814) avec une sorte de stupeur ou d'indifférence dont j'accuse le despotisme impérial d'avoir été la cause ». (*Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 34).

II

Avec la Restauration commence à proprement parler la carrière politique d'Etienne Cabet. Dès le premier jour, il est debout contre le roi imposé au pays par l'étranger. Il partage la révolte de toute la France libérale qui n'admet pas que l'on veuille rayer à l'aide de quelques formules surannées vingt-cinq ans d'histoire nationale ; il s'indigne de voir Louis XVIII dater ses ordonnances de la dix-huitième année de son règne et « se titrer roi *par la grâce de Dieu* sans mentionner la *volonté* de la nation » (1). En face de la réaction toute puissante, il ne saurait être question de dresser l'idéal révolutionnaire : l'heure d'une résurrection de ce genre n'a pas sonné encore. Mais à défaut du drapeau rouge impossible, le drapeau tricolore est assez large pour abriter sous ses plis toutes les forces de l'opposition. Seulement il faut à celle-ci un chef. Et voici que dans l'esprit de Cabet une transformation s'opère, qui le rapproche d'un grand nombre de ses contemporains hantés au même moment par la même préoccupation. C'est vers l'exilé de l'île d'Elbe qu'il se tourne, c'est de lui qu'il attend la fin de l'humiliation nationale. Il prend une part active à la fondation de la « courageuse et périlleuse » Fédération bourguignonne, qui s'est donné pour but de grouper et d'organiser tous les adversaires de la royauté de droit divin (2). Lorsque Napoléon débarque à Fréjus, il applaudit à sa marche victorieuse à travers les montagnes du Dauphiné, à son entrée triomphale dans Lyon, puis dans Paris, à la fuite éperdue des Bourbons en Belgique. Cependant il n'ose croire que ce retour providentiel de Napoléon puisse avoir des lendemains assurés et, par un calcul où la prudence se mêle peut-être à un vague ressentiment contre l'absolutisme impé-

(1) Ch. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 102.
(2) *Toute la vérité au Peuple ou Réfutation d'un pamphlet calomniateur*, p. 70.

rial, il refuse, nous apprennent ses biographes, d'accepter du gouvernement des Cent-Jours un poste de procureur (1).

Le rétablissement des Bourbons donna le signal d'un débordement de vengeances et de haines qui n'épargna aucun des fondateurs de la Fédération bourguignonne. Pour la première fois, Cabet connut la tristesse orgueilleuse de l'homme qui souffre pour ses idées. Les avocats royalistes de Dijon, rendus insolents par la victoire, s'étaient hâtés de renouveler le conseil de leur ordre et, bien que numériquement en minorité, d'en refuser l'entrée à leurs adversaires. Ils inscrivirent Cabet au nombre de ces « Français égarés » dont l'*égarement*, antérieur au 20 mars, méritait un châtiment. On ne pouvait guère espérer le repentir et encore moins la conversion du coupable, emporté par sa fougue juvénile et par son dévouement à ses maîtres. Pourtant, en raison de sa jeunesse même, il fut décidé que la peine pour lui serait légère :

« Considérant, disait l'arrêt du 22 novembre 1815, que M. Cabet a arboré le signe de la révolte contre l'autorité légitime, dans un temps où le souverain donnait encore des lois à la France ; qu'il a fait partie de ces comités désorganisateurs de l'ordre social ; qu'il a usé de son influence sur l'esprit de plusieurs de ses jeunes confrères pour leur inculquer ses principes subversifs de la morale publique ;

« Considérant que, loin de chercher à diminuer ses torts par un repentir qui, à la vérité, aurait été tardif, M. Cabet s'est présenté au Conseil en soutenant des principes contraires à ceux qui sont généralement reconnus par les gens de bien ; que l'assurance avec laquelle il a présenté ses moyens de défense, incompatibles avec l'honneur, rend sa conduite encore plus répréhensible et donne peu d'espérance d'un retour à des idées plus saines ;

» M. Cabet demeure interdit pour trois mois de sa profession d'avocat ». (2)

Cette condamnation émut beaucoup moins Cabet que la persécution qui atteignit à ses côtés des hommes dont il vénérait le caractère. Le cœur serré, il vit partir pour la

(1) Telle est la version de H. Carle et J. P. Beluze, p. 31, ainsi que celle de la *Biographie des actionnaires du Populaire*, p. 3. Dans sa brochure *Procès de M. Cabet contre le National au sujet des Bastilles et duel proposé*, p. 3, Cabet dit avoir refusé un siège d'avocat général.

(2) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 35 et 36.

Belgique Jacotot, dont la chute de l'Empire avait brisé la situation et qui trouva à grand'peine une place de lecteur de langue française à l'Université de Louvain. Mais l'heure n'était pas aux vains attendrissements. Il fallait agir. En Bourgogne, comme dans tous le pays, tribunaux ordinaires et tribunaux d'exception, conseils de guerre et cours prévôtales siégeaient en permanence. Jamais le rôle de l'avocat n'était apparu plus utile et plus noble que dans cette période de crise où toutes les formes de la puissance gouvernementale et de l'action légale semblaient mises au service du fanatisme politique et religieux (1). Malgré l'interdiction qui l'avait frappé, Cabet prit à plusieurs reprises la défense des « patriotes ». Il parut à la barre « en habit bourgeois » dans le procès de l'huissier Marie, puis dans celui du notaire républicain Piogey, et il eut la satisfaction, bien douce pour l'amour-propre d'un débutant, « de voir le jury, composé de » nobles, prier la Cour de tout faire pour gagner le défen- » seur à la cause royaliste » (2).

Une affaire plus retentissante que les précédentes acheva de mettre son nom en pleine lumière. Au nombre des officiers supérieurs qui avaient favorisé le retour de l'île d'Elbe, figurait le général Vaux, nommé par Napoléon au commandement militaire de la Côte-d'Or. On était au milieu de 1816. Pour hâter la punition des traîtres « et rétablir partout l'ordre par la terreur », le ministère venait de décréter des poursuites contre les sept principaux fonctionnaires des Cent-Jours dans chaque département et de réserver à la Bourgogne, en état de rebellion depuis le 13 mars, le privilège d'assister aux sept premières condamnations. La magistrature dijonnaise, désireuse d'affirmer son dévouement à la

(1) Plus d'une fois, Cabet a décrit avec une sincérité émouvante l'état d'âme du défenseur qui se sent maître de sa cause et savoure d'avance sa victoire. Voici comment il analyse ses impressions quand on vint lui offrir la défense de Piogey, accusé d'un crime qu'il n'avait pas commis : «... Je n'hésitai pas un moment, j'acceptai avec transport la mission *sainte à mes yeux* d'éclairer l'opinion, de guider la justice, de protéger la faiblesse, de désarmer l'iniquité puissante ; je bravai le péril avec un délicieux sentiment de plaisir, je m'enivrai d'avance du bonheur de lutter seul et de triompher. Ah ! qu'elle est belle, la profession d'avocat, qu'elle est noble, qu'elle est grande quand on en comprend bien tous les devoirs!... » (*Toute la Vérité au Peuple...*, p. 71).

(2) *Biographie de M. Cabet, par les actionnaires du Populaire*, p. 2.

cause monarchique, traduisit devant le jury non pas sept, mais treize accusés, parmi lesquels le général Vaux. « Tous » ses *complices* avaient choisi des avocats royalistes pour se » rendre les jurés favorables. Le général seul, désirant » conserver au procès son véritable caractère, voulut avoir » un défenseur patriote. Cabet eut le périlleux honneur de » ce choix ». La cause qu'il allait plaider paraissait perdue d'avance. Le sort de Ney et de La Bédoyère fusillés à Paris, de Mouton-Duvernet exécuté à Lyon l'année précédente, menaçait le malheureux officier et jetait sur les débats une grandeur tragique.

« Tout reposait sur la tête du général : acquitté, son acquittement entraînait nécessairement celui de tous ses co-accusés ; condamné, sa condamnation entraînait certainement celle de plusieurs autres... Je parus donc, encore seul avocat patriote au milieu d'une nuée d'avocats royalistes... Et tandis que ceux-ci avouaient tous les faits en les déclarant sacrilèges et se bornaient à demander grâce pour leurs clients..., je défendis seul les principes sans rompre d'une semelle. Je soutins que le 13 mars à Dijon, après la fuite de toutes les autorités royales; après l'entrée triomphante du maréchal Ney, était absolument la même chose que le 20 mars à Paris, reconnu légitime après la retraite de Louis XVIII et l'entrée de Napoléon. J'arrachai des larmes à l'auditoire, aux jurés, aux magistrats, aux gendarmes eux-mêmes. Enfin, j'eus le bonheur de contribuer à l'acquittement de tous... Ce fut un beau jour pour mon pays, un beau jour pour moi. Dès ce moment, mes camarades me disaient : « Tu seras le député de la Côte-d'Or ». (1)

Le jeune avocat venait de conquérir de haute lutte une double réputation de courage et d'éloquence. Il eut bientôt après l'occasion de la confirmer dans le procès criminel intenté à ce même notaire Piogey qu'il avait une première fois arraché à la proscription. Un drame ténébreux, l'assassinat d'une vieille fille, consommé dans la commune qu'habitait Piogey, était survenu fort à propos pour ameuter contre lui ses ennemis politiques qui ne pouvaient lui pardonner ni son rôle pendant les Cent-Jours, ni sa parenté avec le général Vaux.

(1) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 39 et 40. — Cf. Félix Bonnaud, *Etienne Cabet et son œuvre*, p. 10.

« Deux autres patriotes étaient aussi incriminés dans l'affaire. Mais la machination royaliste fut déjouée. Préoccupé au plus haut degré de la situation de ses clients menacés de monter sur l'échafaud, Cabet prépare leur justification avec une ardeur enthousiaste. Un travail prolongé dans la nuit, pendant deux mois, l'agitation d'esprit, l'exaltation morale portèrent une grave atteinte à sa santé. La veille de l'ouverture des débats, il se leva presque aveugle, ce qui l'obligea à réclamer pour l'audience le concours de deux de ses collègues, MM. Lerouge et Bichot. C'était quelques jours après le meurtre du duc de Berry, dans le moment d'une réaction terrible. Il essaya, mais en vain, d'obtenir la remise des débats à la session suivante. La Cour refusa tout ajournement. Les débats durèrent quatorze jours. Il fallut entendre et discuter les dépositions de trois cents témoins. Cabet assista aux audiences jusqu'à la fin. Les trois accusés furent, à l'unanimité, déclarés innocents et portés sur les bras du peuple. Le dénonciateur, le vrai coupable, fut condamné à mort ». (1)

Il eût mieux valu pour Cabet triompher avec moins d'éclat. Chacun de ses efforts pour sauver des innocents attirait sur sa personne les haines exaspérées de ceux qui se trouvaient par sa faute frustrés de leur vengeance. D'autre part, sa santé avait grandement souffert de tant de fatigues et d'émotions accumulées. A l'instant même où une cécité presque complète l'obligeait à une retraite momentanée, un ordre arrivé de Paris lui interdisait pour un an l'accès des tribunaux de sa ville natale. C'était du même coup lui enlever l'espoir jadis caressé d'entrer un jour dans l'enseignement du droit et d'y trouver, après les agitations du barreau, la douceur des *templa serena* de la science. Il ne restait plus au jeune avocat, accablé sous le poids de ses succès oratoires, qu'à s'exiler d'une ville où l'avenir s'annonçait pour lui gros de tristesses et de dangers.

Paris lui offrit un refuge (2). Il y chercha d'abord les soins que réclamait le mauvais état de ses yeux. Cinq

(1) Félix Bonnaud, *Etienne Cabet et son œuvre*, p. 11. — Le récit de M. Bonnaud que nous donnons ici reproduit en l'abrégeant celui de H. Carle et J. P. Beluze, p. 46 sqq, de leur *Biographie*.

(2) Il y était venu une première fois, à la fin de 1816, « pour travailler dans le cabinet d'un avocat à la Cour de Cassation, M. Guichard, afin de connaître les règles particulières à cette Cour ». Ce fut à son retour à Dijon, en 1817, qu'il prit la parole dans la seconde affaire Piogey. — Cf. *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 40.

années de traitement furent nécessaires pour lui rendre une vue à peu près normale. Puis, comme il était arrivé dans la capitale plus riche de courage que d'argent, il se mit en quête d'une occupation capable de le faire vivre. L'accueil bienveillant d'un éminent confrère, M. Nicod, avocat à la Cour de Cassation, le tira bientôt d'inquiétude. Nicod le prit comme secrétaire et lui confia les dossiers des affaires les plus épineuses, lorqu'il eut reconnu dans l'élève des professeurs dijonnais une solide capacité juridique. Cette collaboration de quelques années avec un des premiers avocats de l'époque fut pour Cabet une bonne fortune. La pratique de la jurisprudence le rendit maître de tous les secrets de sa profession. Traité en confrère et en ami par son patron, qui finit par le loger chez lui et l'admettre à sa table, il put approcher, dans des conditions flatteuses pour son amour-propre, des illustrations du droit et de la politique dont la gloire avait jadis hanté ses rêves d'avocat provincial : Odilon Barrot, Crémieux, Barthe, Marie, Isambert, Dalloz. Mais ce fut surtout vers Manuel qu'il se sentit attiré par une sympathie invincible. Dans le libéralisme fougueux du député de la Vendée, dans sa parole enflammée qui résonnait aux oreilles effarées des royalistes de la Chambre introuvable comme un écho de la grande voix de Danton, Cabet salua avec transport la politique et l'éloquence qu'il aimait. Dès ce jour, les grimoires que lui lisaient les clercs de maître Nicod, pour épargner ses pauvres yeux, le trouvèrent souvent inattentif. Des ambitions, des aspirations nouvelles s'éveillaient en lui. Il comprit qu'il était à l'un des carrefours de sa vie.

III

Désormais sûr du lendemain, Cabet avait hâte d'échapper à l'isolement et à l'inaction. Quelques entrevues avec des maîtres que leur notoriété rendait difficilement accessibles ne pouvaient suffire à contenter le besoin d'expansion et de sociabilité qui travaillait ce jeune homme de trente ans, débarqué de la veille dans la capitale. Il lui tardait de s'attacher des amis à qui il pût confier ses espérances, de se

découvrir des compagnons de lutte assez près de lui par l'âge et par la situation pour qu'il se sentit en droit de les traiter en frères d'armes. Le champ de ses investigations se trouvait forcément des plus limités. On était en 1820. Cinq années de réaction royaliste, succédant à quinze ans de despotisme impérial, avaient réduit l'opposition à une minorité d'esprits inquiets et timides. Réfugiés à l'étranger, principalement en Belgique, ou réduits à se claquemurer dans une retraite aussi dure que l'exil, les survivants de la Convention n'exerçaient sur l'opinion aucune influence appréciable. Le groupe des idéologues, Destutt de Tracy, Cabanis, Ginguené, Daunou, gardait en face de la Congrégation toute puissante et de l'école théocratique l'inflexible dignité d'attitude qui avait imposé le respect à Napoléon lui-même. Mais s'il continuait à soutenir noblement les droits de la pensée libre, sa doctrine politique — un républicanisme assez imprécis hérité de Condorcet — demeurait sans action sur les esprits (1). Une seule école de réformateurs s'imposait à l'attention, celle des Saint-Simoniens. Seulement, à l'exemple du penseur paradoxal dont elle se réclamait, elle affectait de planer au-dessus de tous les partis, en substituant à l'étude des problèmes purement politiques celle des grandes transformations économiques et sociales dont elle prétendait posséder les lois. Fourier préparait obscurément la publication de son *Traité de l'Association domestique et agricole*. Robert Owen n'était connu en France que par quelques articles de Julien dans la *Revue Encyclopédique*, antérieurs de quatre ans aux lettres publiées par Joseph Rey, de Grenoble, dans le *Producteur*. Aucun de ces novateurs n'était en situation d'attirer à lui Cabet, fils d'un ouvrier sans-culotte, jacobin d'éducation, avocat de carrière et bien décidé à chercher dans l'action politique la revanche de ses déboires passés en même temps que l'accomplissement de ses rêves d'avenir. Le salon de Lafayette lui offrit le milieu qu'il cherchait.

Les fautes de la Restauration avaient changé peu à peu en une opposition de tous les instants le loyalisme monarchique du héros de l'indépendance américaine. A l'ombre de

(1) Cf. la dernière partie de l'ouvrage de M. F. Picavet : *Les Idéologues.*

son grand nom s'étaient groupés la plupart de ceux qui, ayant assisté aux premières journées de la Révolution, en avaient gardé pour les principes de 1789 un culte que les excès de la Terreur n'avaient pu abolir. François de Corcelle, Ch. Teste, Dupont de l'Eure, Voyer d'Argenson étaient les plus connus de ces témoins de l'époque héroïque. Au Parlement, dans la presse ou par le livre, ils combattaient le régime imposé par la Sainte-Alliance, sans oser espérer un retour à la république, sans le réclamer du moins ouvertement. L'assassinat du duc de Berry avait fourni aux *ultras* de la droite l'occasion d'un redoublement de violence à l'égard des libéraux, et la Chambre élue en novembre 1820, sous l'empire de la loi électorale arrachée par les amis du comte d'Artois à la faiblesse du Parlement et du monarque, s'était hâtée d'anéantir en quelques mois les conquêtes libérales des trois dernières années.

Dans le désarroi causé par la persécution, ce fut donc à Lafayette que Cabet vint demander, avec l'enseignement des luttes du passé, le plan de campagne qui devait préparer les futures revanches de l'esprit révolutionnaire. Il trouva chez lui Dupont de l'Eure dont il avait appris à admirer la courageuse conduite pendant les Cent-Jours ; il sut gagner son amitié, et nous verrons par la suite que cette amitié fut profitable au jeune avocat. Il s'y lia aussi avec d'Argenson. L'histoire de leurs relations mérite de nous arrêter quelques instants, car elle n'a pas été sans influence sur la formation du communisme icarien, objet propre de ce travail.

On sait que le babouvisme, survivant à la fin tragique de Babeuf et de Darthé, s'était perpétué pendant tout le Directoire et tout l'Empire, mais comme ces rivières qui disparaissent sous le sol et y cheminent jusqu'au moment où la structure des terrains leur permet d'émerger à nouveau. « Le Tribun, dit M. Advielle, avait laissé partout de si » nombreux disciples convaincus, zélés, dévoués, que pen- » dant longtemps ils continuèrent à propager sa doctrine » dans la presse et les réunions publiques » (1). — « C'est » grâce aux Babouvistes, écrit de son côté M. A. Ranc, que » pendant le premier Empire et la Restauration la tradition

(1) V. Advielle, *Histoire de Gracchus Babeuf*, t. I, p. 360.

» révolutionnaire n'a pas été un seul moment interrompue » et que, dès les premiers jours de 1830, le parti républicain » s'est trouvé reconstitué ». (1). Parmi ceux qui reçurent au plus profond d'eux-mêmes la foi révolutionnaire et la transmirent, le moment venu, aux générations nouvelles, Ch. Teste et Voyer d'Argenson méritent d'être cités en première ligne.

Une étroite amitié liait ces deux hommes, si différents par la situation et la naissance, mais dévoués au même idéal politique. Frère de ce député du Gard qui, après une brillante carrière de magistrat et de ministre, devait s'effondrer en 1847 sous une accusation de concussion malheureusement justifiée, Charles-Antoine Teste était un personnage d'une gravité et d'une rigidité vraiment romaines. Modeste et désintéressé au point de ne pas signer les brochures qu'il faisait paraître et d'éditer à ses frais celles de ses amis politiques (2), n'ayant d'ambition que pour ses idées, il vivait pauvrement de quelques leçons, consacrant le meilleur de son temps et de ses ressources à organiser la résistance contre un régime abhorré. Dans cet apostolat, son ami d'Argenson l'aidait de ses conseils autant que de sa bourse (3). De toutes les personnalités de cette époque, il n'en est pas de plus attachante que celle de ce grand seigneur démocrate, en qui deux générations très différentes, celle d'avant et celle d'après 1789, pouvaient reconnaître le meilleur de leur esprit. Du XVIII^e siècle, Voyer d'Argenson avait conservé l'élégance, la finesse, une sorte de détachement supérieur qu'on aurait pu prendre pour de la tiédeur et qui n'était au fond que de la discrétion. En réalité, ce parfait gentilhomme qui ne se piquait de rien, à l'image de ses ancêtres du XVII^e siècle, avait lu les philosophes et servi vaillamment la Révolution. Riche, héritier d'un grand nom, petit-fils du célèbre ministre de Louis XV, époux en secondes

(1) A. Ranc, *Les grands procès politiques. Gracchus Babeuf et la Conspiration des Egaux*, par Ph. Buonarroti, préface, p. XII.
(2) Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 25.
(3) Ch. Teste a habité plusieurs années rue du Rocher, 40. L'hôtel de son ami d'Argenson était situé au n° 38 de la même rue (Cf. Manuscrits de Ch. Teste, *Bibl. Nat., Nouv. acq. fr.* 20.805, f° 209). Les papiers de Ch. Teste contiennent plusieurs lettres de Cabet au sujet des cours de l'*Association libre pour l'Education du Peuple* dont ce dernier était en 1833 le secrétaire général et qui comptait Teste au nombre de ses professeurs.

noces de la princesse de Broglie, née Sophie de Rosen, « il pouvait aspirer à tout : il ne voulut rien être qu'homme de bien » (1). Il avait fait le coup de feu sur la Meuse avec les volontaires de 1792, combattu sous les ordres de Lafayette en qualité d'aide de camp, cultivé ses terres du Poitou sous le Directoire, tenu tête à Napoléon qui croyait avoir acheté sa docilité en le nommant préfet d'Anvers, créé après sa disgrâce des fonderies importantes dans les Vosges et séjourné en Angleterre pour y apprendre son nouveau métier de maître de forges. Elu membre du Parlement des Cent-Jours par l'arrondissement de Belfort, puis député de la Vienne, il avait flétri publiquement sous les clameurs de la droite les massacres des protestants de Nîmes et les crimes de Trestaillon. Le général Foy, Mauguin, Laffitte, Manuel, Trélat, Audry de Puyraveau, dix autres encore s'honoraient d'avoir pour ami cet homme qui ne brillait ni comme orateur, ni comme écrivain, mais dont l'action personnelle était énorme, parce que toute sa vie plaidait la cause de ses idées.

On devine les sentiments qui agitaient Cabet, fils d'ouvrier et avocat obscur, lorsque, mêlé aux notabilités politiques qui entouraient d'Argenson, il entendait ce priviligié de la fortune déplorer la misère du peuple et réclamer de la société le rétablissement de l'équilibre éternellement rompu au bénéfice des riches. L'ardent démocrate qui plaidait ainsi la cause des malheureux était bien celui qui devait s'écrier, au grand scandale de la Chambre, dans la séance du 6 janvier 1834 : « Toute ma foi politique, morale, et je pourrais pres- » que dire religieuse, peut s'exprimer par ce seul mot, » Egalité : but prochain, égalité des droits politiques ; but » final, égalité des conditions sociales ; et je suis convaincu » que personne ne met en doute ces sentiments de loyauté, » de devoir et de droiture qui m'attachent à mes croyan- » ces » (2). A peu près à la même époque il déclarait en s'adressant à ses juges, dans le procès qui l'amenait en Cour d'assises avec Ch. Teste et l'imprimeur Auguste Mie (3) :

(1) H. Dourille, *Notice sur Voyer d'Argenson*, Paris, 1842, p. 4.
(2) *Histoire populaire de la Session de 1834. Adresse des députés et discours prononcés pendant la discussion*, Paris, 1834, p. 16.
(3) Ce fut la publication d'une brochure intitulée *Boutade d'un riche à sentiments populaires* qui donna naissance à ce procès dans lequel les trois accusés comparurent le 21 décembre 1833 sous la prévention

« Attendre de la classe qui possède aujourd'hui exclusive-
» ment le *droit* et qui l'exploite si utilement pour ses intérêts
» privés, qu'elle le partage avec celle aux dépens de qui elle
» l'exerce, c'est, messieurs les jurés, se bercer de chimères...
» Je crois qu'il n'y a d'institutions et de lois que celles qui
» sont votées par tous et dès lors dans l'intérêt de tous. Je
» prévois avec confiance et satisfaction toutes les consé-
» quences de ce principe, c'est-à-dire une révision sociale
» profonde, vaste, réparatrice, ayant pour base et pour but
» l'*égalité* ». Ne dirait-on pas un écho à peine affaibli du *Tribun du Peuple* ou de la *Défense* de Gracchus Babeuf ? Pourtant, s'il faut en croire son fils, « le communisme fut un
» degré que ne franchit jamais l'intelligence de d'Argenson ».
« ... La confusion des biens, écrivait encore ce fils en 1845,
» trois ans après la mort de son père, lui répugnait par
» instinct, presqu'à l'égal de celle des sexes que prêchait
» alors une secte contemporaine » (1). Le fils a-t-il bien compris la pensée du père ? Ne l'a-t-il pas comme voilée à dessein pour réhabiliter une mémoire qui lui était chère auprès de ceux qui accusaient l'ami de Charles Teste d'avoir « trahi la cause de l'ordre et du bon sens » ? On peut le supposer avec d'autant plus de raison que la « famille de Voyer d'Argenson jugea convenable de soustraire ses funérailles », survenues le 4 août 1842, « à l'expression des regrets publics ». C'est le journal de Cabet lui-même (2) qui souligne ce désaccord entre le mort et ses héritiers. Et il ajoute en quelques lignes brèves, car le numéro est déjà sous presse au moment où elle sont rédigées : « Nous nous
» sentons incapables d'exprimer convenablement la douleur
» que nous cause cette perte subite. M. d'Argenson, aristo-
» crate et noble par sa naissance, populaire par le cœur, est
» une des preuves les plus éclatantes que la bourgeoisie et

« d'avoir excité le mépris et la haine contre une classe de personnes et d'avoir provoqué à la guerre civile » (*Procès des citoyens Voyer d'Argenson, Charles Teste et A. Mie*, déc. 1833, p. 5). Dans ce procès, Charles Teste, plaidant sa propre cause, ne craignit pas de réclamer comme préface à la future égalité des biens un impôt progressif s'élevant pour les plus riches jusqu'au quart de leurs revenus. (Cf. le manuscrit de la défense de Ch. Teste, *Bibl. Nat., op. cit., f^os 266 à 272*).

(1) M. Voyer d'Argenson fils, *Notice sur la vie de Voyer d'Argenson*, p. 97.

(2) Le *Populaire*, 7 août 1842.

» l'aristocratie renferment des âmes généreuses et pures qui » sympathisent avec le peuple ». Quant à la *Fraternité*, journal des néo-babouvistes de l'époque, son témoignage est plus formel encore : « La France *et le parti communiste* (1), lit-on » dans le numéro 16 de l'année 1842, viennent de faire une » perte immense. Voyer d'Argenson est mort le 1er de ce » mois. Des précautions avaient été prises par certains » membres de sa famille que l'opinion publique désignera » facilement, pour empêcher le peuple d'assister à son » convoi... »

En conclura-t-on simplement que d'Argenson avait marché avec son siècle et que convaincu ou, si l'on veut, suspect de communisme en 1842, il pouvait fort bien en 1820 n'être qu'un démocrate de l'école de Condorcet ? L'explication ne saurait prévaloir contre les faits. Si la vie de Voyer d'Argenson a été des plus agitées, sa pensée n'a pas cessé de présenter d'un bout à l'autre de sa carrière une parfaite unité. Lorsque Cabet, au lendemain de son arrivée à Paris, a pu l'approcher et l'interroger, c'était un homme dans toute la force de l'âge, mûri par la réflexion et l'expérience, en pleine possession d'une doctrine politique dont la formation remontait au siècle précédent (2). Il n'est pas douteux, bien que nous en soyons réduits aux suppositions sur ce point, que ses enseignements ont dû laisser une empreinte profonde sur l'esprit de Cabet qui, lui, se cherchait encore. En l'écoutant et en écoutant Charles Teste, Cabet a entrevu pour la première fois la portée révolutionnaire de ce concept de l'*égalité* dont il devait plus tard faire une des clefs de voûte du communisme icarien. L'influence de d'Argenson eut sur lui une action plus immédiate encore. Sur son

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) En juillet 1834, Voyer D'Argenson reçut un manuscrit qui était ainsi intitulé : La vraie République telle qu'on l'aura partout tôt ou tard, soit réellement, soit par approximation, ou l'Utopie de Thomas Morus, *d'après la traduction de Gueudeville, corrigée et mise en français moderne par Adolphe Setet, avec dédicace, préface et notes du nouvel éditeur* ». S'adressant à d'Argenson, Ad. Setet lui disait : « Vous les surpassez (vos aïeux) par votre dévouement à la cause populaire. C'est à ce titre que je vous dédie la nouvelle édition d'un ouvrage dont la reproduction ne peut qu'être très utile à la sainte cause de l'humanité ». Cette préface et un abrégé de la vie de Thomas Morus de la main de Setet figurent dans les papiers de Ch. Teste, (*Bibl. Nat., op. cit.*, f° 106).

conseil, Cabet se mit en relations avec l'ardente jeunesse qui, prenant la tête de l'opposition, s'était juré dès sa sortie des écoles de travailler à renverser le gouvernement des émigrés. Ce fut enfin sous le patronage de Voyer d'Argenson qu'il fit ses débuts dans la Charbonnerie.

« Le 1er mai 1821, trois jeunes gens, MM. Bazard, Flottard » et Buchez, se trouvaient assis devant une table ronde, rue » Copeau. Ce fut des méditations de ces trois hommes » inconnus et dans ce quartier, un des plus pauvres de la » capitale, que naquit cette charbonnerie qui, quelques » mois après, embrasait la France » (1). Mais les grands mouvements politiques ne naissent pas par une sorte de génération spontanée. On connaît aujourd'hui le travail silencieux et tenace entrepris par les sociétés secrètes au lendemain du retour des Bourbons pour miner le terrain sous les pas de la monarchie (2). L'exemple de ces procédés d'opposition était venu de l'étranger. Depuis longtemps la franc-maçonnerie d'Outre-Rhin ou *Tugendbund*, agissait en faveur de l'unification allemande. En Italie, la puissante organisation des *carbonari* avait multiplié ses adhérents et développé son action révolutionnaire dans les Abruzzes, le royaume de Naples et les Etats du Pape. En France même, grâce à certaines sociétés libérales à tendances cosmopolites, comme l'*Union* fondée par Joseph Rey en 1818 (3) et affiliée moralement à la société secrète allemande des *Indépendants*, ou comme les *Adelphes* et les *Philadelphes*, rattachés par des relations occultes aux carbonari italiens, une organisation régulière englobait peu à peu des éléments empruntés à tous les partis, en vue de luttes dont le but restait aussi imprécis que la tactique. Au même moment, quelques jeunes hommes d'élite se cherchaient dans les rangs de l'opposition un poste de combat. Armand Marrast,

(1) Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, introd., p. XXIII.
(2) Cf. surtout F. de Corcelle, *Documents pour servir à l'histoire des conspirations, des partis et des sectes*, Paris, 1831. — Trélat, *Paris révolutionnaire, 1833 et 1834*, t. II. — Jean Witt, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de ma vie*. — Guillon, *Les complots militaires sous la Restauration*, 1895.
(3) Jean Witt, *op. cit.* et G. Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, p. 11.

philosophe brillant, aiguisait sa dialectique de futur journaliste, en opposant aux thèses de V. Cousin les doctrines de son maître Laromiguière. Godefroy Cavaignac et son inséparable ami Guinard, fils de révolutionnaires notoires et républicains par destination, rêvaient, comme un autre fils de régicide, Hippolyte Carnot, « d'un gouvernement juste, vertueux, fier devant l'étranger, affranchi de toute coterie politique ou religieuse » (1). D'autres jeunes gens, comme Bazard, Joubert, Flottard, Buchez, simple commis d'octroi, Raspail, professeur de collège sans emploi, Pierre Leroux, ouvrier typographe, représentaient à côté de ces fils de l'aristocratie républicaine la petite bourgeoisie ou même le prolétariat intellectuel. « Tous avaient grandi au bruit des » armes, au milieu des batailles livrées par la France contre » l'Europe. Ces souvenirs contribuaient à développer chez » eux le goût de la lutte, le désir de renverser par la force » un gouvernement que la coalition avait imposé à la » France » (2). Leurs aînés, Lafayette, d'Argenson, Dupont de l'Eure, voyaient avec joie accourir ces troupes fraîches, destinées selon toute apparence à achever l'œuvre qu'ils n'auraient peut-être que le temps de préparer. Lorsque Cabet prit place, sur le conseil de ses protecteurs, dans les rangs de cette milice enthousiaste, l'accueil qu'il y reçut lui persuada qu'il n'avait plus désormais qu'à se laisser porter par les événements.

Il s'agissait, pour les alliés, de s'organiser sans éveiller l'attention d'un pouvoir soupçonneux. La franc-maçonnerie, dont les chefs étaient alors en majorité dévoués à la Restauration, leur parut offrir un moyen commode de concilier le souci de leur sécurité avec la nécessité de l'action immédiate. Pour s'affranchir de certaines prescriptions surannées et pour échapper à une surveillance importune, Bazard et ses amis fondèrent, en septembre 1818, avec l'assentiment du Grand Orient, une loge nouvelle, les *Amis de la Vérité*. Bientôt on y vit affluer, avec tous les chefs du parti républicain, nombre d'officiers bonapartistes et même des royalistes dissidents. La haine de la Restauration, dont tous ces

(1) G. Weill, *op. cit.*, p. 9 et 10.
(2) *Id.* *id.*

hommes étaient également animés, n'empêchait pas la discussion de renaître, aussi ardente qu'inutile, quand il était question du régime qui succèderait au gouvernement détesté (1). D'autre part, la présence des anciens les plus renommés pour leur expérience politique ne suffisait pas à éviter les pires imprudences. Nous savons par les témoignages de Trélat et de Louis Blanc que, sur les mille adhérents de ce club, la plupart provenaient des écoles de droit, de médecine ou de pharmacie, et aussi, grâce à l'initiative personnelle de Bazard, « des milieux voués à l'apprentissage du commerce ». Un complot manqué, celui de la nuit du 19 août 1820, acheva de livrer à la police des secrets depuis longtemps mal gardés. Il fallut dissoudre les *Amis de la Vérité*.

La charbonnerie française recueillit leur succession. Elle hérita de leur composition disparate : comme eux, elle prit pour emblème le drapeau tricolore ; comme eux, elle accepta de Lafayette, pour le lendemain de la victoire, le principe d'une consultation générale du peuple sur la meilleure forme de gouvernement (2). Ses statuts étranges, traduits par Limperani sur les règlements secrets rapportés d'Italie par Joubert et Dugied, sa double organisation à la fois civile (ventes particulières, ventes centrales, haute vente unique et souveraine) et militaire (manipules, centuries, cohortes, légions) séduisirent les jeunes gens de l'opposition, les « blancs-becs », qui déjà s'éveillaient au romantisme, et ne déplurent pas à leurs aînés, préoccupés surtout des services que pouvait rendre cette forte discipline et cette hiérarchie rigide. Dès la première heure, Cabet s'affirma carbonaro passionné. Avec les fondateurs de l'association, Bazard, Buchez, Joubert, Dugied, Flottard, Corcelle, Guinard, Sigaud, Sautelet, Cariol, il se voua corps et âme au succès d'une entreprise en qui son ambition trouvait son compte en même temps que son amour de la liberté.

Moins d'un an après la création de la charbonnerie, ce

(1) Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. V, p. 20.

(2) « Attendu que force n'est pas droit et que les Bourbons ont été ramenés par l'étranger, les charbonniers s'associent pour rendre à la nation française le libre exercice du droit qu'elle a de choisir le gouvernement qui lui convient ».

zèle reçut sa récompense : le « Congrès charbonnique » de 1822 le nomma membre de la Vente suprême, « en même » temps que Lafayette, Manuel, Dupont de l'Eure, d'Argenson, » Georges Lafayette, Kœchlin, Corcelle, de Schonen et trois » autres, tous députés, excepté de Schonen et lui » (1). Cette situation lui permettait de traiter d'égal à égal avec des hommes politiques comme Audry de Puyraveau, Beauséjour, Boinvilliers, Laffitte, Boulay de la Meurthe, Bastide, avec des généraux et des colonels comme Tarayre, Berton, Favier, Dentzel, Chatry-Lafosse, avec des magistrats et des avocats comme Merilhou, Chaix d'Est-Ange, Mauguin, Odilon Barrot, Barthe, Isambert, Plougoulm, Delangle, Bérenger de la Drôme, Jollivet, Bernard, Dubois de la Seine-Inférieure ; avec des écrivains et des artistes comme V. Cousin, P. Leroux, H. Vernet, Ary Scheffer. Ce fut un coup de fortune inespéré qui l'enivra d'orgueil (2) et souleva contre lui bien des jalousies. Bazard en particulier, caractère naturellement sombre et tourmenté, prit ombrage de cette élévation si rapide. Pierre Leroux a noté avec justesse la secrète rivalité qui a opposé ces deux hommes, si semblables par l'origine, par les tendances et par l'ambition : « Je » rapprocherais volontiers, écrit-il, Cabet de Bazard. C'étaient » deux esprits infiniment plus politiques que philosophes. » Ils s'étaient rencontrés et mesurés dans la charbonnerie, » Bazard conduisant Lafayette et Cabet menant Manuel ou » mené par lui. Ils avaient une certaine ressemblance, même » au physique : hommes d'action, hommes pratiques, ayant » tous deux la rage du commandement et se croyant faits » pour être les papes de la société moderne. Bazard était » certainement plus fort, plus puissant comme intelligence, » et même plus homme pratique que Cabet. Mais celui-ci » qui avait étudié le droit, qui s'était fait recevoir avocat et » avait eu un cabinet d'affaires, était plus fin et je dirais » volontiers, sans y entendre mal, plus retors. Ces deux

(1) *Toute la Vérité au Peuple ou Réfutation d'un Pamphlet calomniateur*, Paris, juil. 1842, p. 81.

(2) Pour confondre ses adversaires, Cabet s'est plu, à toutes les époques de sa vie, à retracer sa biographie, et toujours il a rappelé avec une visible complaisance le grade élevé qu'il avait su conquérir dans la charbonnerie.

» hommes étaient donc naturellement émules et dans une » certaine rivalité » (1).

Après la dispersion de la charbonnerie, ils suivirent des voies divergentes, mais sans cesser de se surveiller. Tandis que Cabet continuait à chercher dans la politique l'emploi de son activité, la pensée vigoureuse de Bazard découvrait dans le saint-simonisme l'aliment substantiel dont elle avait besoin. P. Leroux laisse même entendre que si, par la suite, Cabet alla « fouiller dans la cendre de la Révolution » et finit par « emprunter à la tradition de Marat et de Robespierre » la doctrine qui lui manquait, c'est qu'il fut « ému par l'exemple de son rival » et qu'il jugea « honteux » de s'être laissé distancer par lui sur le terrain des revendications sociales.

Le rôle prépondérant de la Vente suprême eut une durée aussi éphémère que celle de la charbonnerie elle-même. Un organisme de cette nature, qui visait à être à la fois un et complexe, étendu et maniable, insaisissable et agissant, supposait chez tous ses membres un dévouement et une discipline difficilement conciliables avec la légèreté qui présidait à leur recrutement. L'adhésion d'un nombre excessif d'officiers et de bonapartistes, l'avortement des complots de Belfort, de La Rochelle et de Saumur, l'expédition d'Espagne qui réconcilia l'armée avec le régime et provoqua même l'approbation discrète de certains libéraux férus de gloire militaire comme Armand Carrel, vinrent précipiter une désagrégation dont l'institution, depuis sa naissance, portait en elle le germe. En vain la Haute Vente essaya-t-elle, en multipliant les voyages de ses commissaires dans les provinces, de maintenir l'unité toujours compromise. Les déplacements de Cabet à Joigny, à Dijon et à Lyon furent aussi inutiles que ceux de ses collègues et n'eurent d'autre résultat que de l'exposer à de sérieux dangers (2). L'introduction d'un nouvel élément de discorde, l'élément orléaniste, acheva de tout compromettre. La direction qui, sous la présidence de l'indécis Lafayette, n'avait jamais brillé par la

(1) P. Leroux, *La Grève de Samarez*, t. I, p. 364.

(2) *Biographie... des actionnaires du Populaire*, p. 3. — Trélat, *Paris révolutionnaire*, t. II, p. 304 sqq.

fermeté, devint plus flottante encore (1). La charbonnerie alla en déclinant jusqu'au jour où ses principaux meneurs la délaissèrent pour se consacrer tout entiers à la *Société des Droits de l'Homme* dont on vit l'étoile monter à l'horizon politique au lendemain de la Révolution de juillet (2).

IV

En même temps qu'il cherchait à se pousser au premier rang des meneurs de l'opposition, Cabet ne négligeait pas ses affaires personnelles. La situation subalterne qu'il occupait chez maître Nicod lui paraissait indigne de la notoriété qu'il s'était acquise. Il ne pouvait, d'autre part, songer à se faire inscrire au barreau de Paris, car l'état de sa vue ne lui eût pas permis de lire à la barre les pièces de ses dossiers. Il se tira d'embarras en fondant, de compte à demi avec un avocat réputé, Decruzy, un cabinet de consultations pourvu d'une succursale à Londres. Ses émoluments étaient fixés à 12.000 livres. Conclue dans les derniers mois de l'année 1824, l'association prit fin en 1827 après une existence qui semble bien avoir été plus nominale que réelle (3).

En mai 1828, nous retrouvons Cabet directeur du *Recueil de jurisprudence générale* de Dalloz. Le 1er juin 1829, il abandonne ces fonctions qui réclamaient une personnalité plus détachée que la sienne des agitations politiques. Désormais, il est libre. Tout en continuant à donner des consultations de droit à ses moments perdus, il écrit une analyse des constitutions et des codes de la France, restée inédite et probablement aussi inachevée. Il s'essaie même à la littérature proprement dite. L'ébauche d'un drame en quatre actes, en prose mêlée de vers, conservée par Beluze, témoigne de cette ambition, d'ailleurs assez peu justifiée, à en juger par les médiocres fragments poétiques reproduits dans la *Biographie* (4).

(1) « Il y avait un vice radical dans la charbonnerie. La fougue des fondateurs et la timidité des hommes notables se faisaient perpétuellement obstacle ». (Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, Introd., p. XXVI).
(2) Louis Blanc, *op. cit.*, p. 702.
(3) H. Carle et J.-P. Beluze, *Biographie...*, p. 66.
(4) H. Carle et J.-P. Beluze, *op. cit.*, p. 70.

Mais ce n'était là qu'un divertissement, une sorte de halte dans le tourbillon des occupations plus sérieuses. Reformant ses rangs et perfectionnant sa méthode, l'opposition recommençait à donner, avec un renouveau de vigueur, contre le gouvernement de Charles X. La *Tribune des Départements*, la *Jeune France*, la *Révolution*, le *Patriote*, suivis de loin par le *National*, menaient dans la presse le bon combat. A mesure que les adversaires de la monarchie multipliaient leurs coups et gagnaient du terrain, on voyait leurs desseins se préciser et le langage même de leur polémique prendre plus d'accent. Des sociétés plus restreintes comme *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, débarrassées du mystère et de la confusion qui constituaient pour la charbonnerie une faiblesse et un danger, avaient repris l'œuvre de cette dernière et assuré la victoire électorale de 1827. Cabet suivit ce mouvement en spectateur sympathique, mais sans y jouer un rôle important. Il vit naître avec intérêt les premières tentatives pour remettre la Révolution française à la mode, la *Réfutation de l'Histoire de France de l'abbé de Montgaillard* (1) dans laquelle l'avocat républicain Laurent ne craignait pas de plaider ouvertement la cause de Robespierre, et les *Mémoires du conventionnel Levasseur de la Sarthe*, publiés par Achille Roche, un des journalistes d'avant-garde les plus actifs.

Dans l'introduction, Roche déplorait l'injustice de ses contemporains à l'égard de la Révolution. « On veut bien » encore profiter de ses bienfaits, disait-il, mais en la flétris» sant ». Le 9 thermidor lui apparaissait comme « le triom» phe d'une coalition méprisable suivie d'une réaction non » moins honteuse » (2). En 1829, cette manière d'écrire l'his-

(1) Ch. Teste, heureux de favoriser cette réhabilitation de la Révolution, signa avec l'auteur Paul-Mathieu Laurent un traité par lequel il se chargeait « de faire à ses risques et périls les frais d'impression » et de publication d'un manuscrit appartenant audit Laurent, et » portant pour titre : « *Réfutation du livre de l'abbé de Montgaillard* » *intitulé Histoire de France, etc.* » Le traité est daté du 15 mai 1827. Deux ans après, Teste écrivait, à propos de la 2e édition de cet ouvrage, qu'il était « l'œuvre d'un historien consciencieux, aussi » sage que ferme, dégagé de toute prévention et pourtant assez hardi » pour essayer de justifier les réputations les plus violemment atta» quées jusqu'à ce jour. Cette partie de son travail qui est la partie » vitale et essentielle de l'ouvrage renferme des aperçus neufs et des » pensées élevées... » (*Bibl. nat., op. cit.*, fos 50 et 66).

(2) G. Weill, *Histoire du Parti républicain...*, p. 37.

toire — Achille Roche s'en aperçut à ses dépens — conduisait son homme droit en prison (1). Mais les condamnations de ce genre, quand elles surviennent en pleine lutte politique, font le succès des livres qu'elles prétendent atteindre. On peut penser que ceux de Laurent et de Roche ne passèrent pas inaperçus de Cabet et nous aurons à nous en souvenir quand nous trouverons dans l'*Histoire de la Révolution* qu'il publiera neuf ans plus tard les thèses hardies dont la nouveauté fit scandale sous la Restauration.

Il est un autre livre dont il convient de signaler ici l'apparition, bien que son influence sur la pensée de notre auteur n'ait pas été immédiate. Il en est des productions de l'esprit comme des personnes : il est rare que celles qui doivent agir le plus profondément sur nous s'imposent d'emblée et comme par un coup de foudre à notre attention. Nous sommes fondés à croire que lorsque les deux volumes in-8° de la *Conspiration pour l'Egalité dite de Babeuf*, par Philippe Buonarroti, parvinrent après 1828 aux mains de Cabet, il dut les feuilleter sans passion et sans hâte, sollicité non par l'intérêt qu'il prenait au sujet, mais par la célébrité de leur auteur (2). L'éloignement de l'exil, une fière et digne pauvreté, une longue suite de malheurs héroïquement supportés, des services importants et mystérieux rendus en qualité d'intermédiaire entre les sociétés secrètes d'Italie et celles de France, enveloppaient la personne de Buonarroti du prestige d'un héros de légende. Les chefs de la charbonnerie française qui avaient eu l'occasion de s'entretenir en Suisse ou en Italie avec ce maître ès conspirations faisaient de lui un portrait qui ressemblait assez à celui que nous a laissé le pieux et romanesque auteur des *Mémoires d'un prisonnier d'Etat* :

(1) Les papiers de Ch. Teste contiennent un récit manuscrit, signé Gustave Biard, de l'audience du 12 février 1830 dans laquelle le procureur du roi, qui se nommait aussi Levasseur, requérant contre Achille Roche une peine sévère, « traita ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI et toute une génération de monstres, d'infâmes, de perfides ». (*Bibl. nat., op. cit.*, f° 220 sq).

(2) Recueillons sur ce point les aveux de Cabet lui-même : « La vérité est que j'avais reçu et lu l'ouvrage de Buonarroti dès 1830, que ses idées de communauté ne me repoussèrent nullement, mais que je ne m'en occupai qu'un instant et que je n'entendis aucunement parler de communauté avant mon départ (pour l'exil)... etc ». (*Toute la Vérité au Peuple ou Réfutation d'un pamphlet calomniateur*, p. 93).

« Il est à Genève, dit Andryane, un vieillard qui depuis longtemps excite ma curiosité. Dès les premiers moments que je le rencontrai, sa tournure, sa mise, sa démarche me frappèrent : un chapeau à larges bords couvre sa blanche chevelure ; son front est vaste et bombé ; ses yeux, surmontés de sourcils touffus, sont vifs et brillent souvent au milieu des larges verres de ses lunettes de fer ; sa figure caractérisée lui donne un aspect vénérable et, quoique sa tête soit inclinée sur sa poitrine et que ses épaules soient voûtées, on voit à son col nerveux, à sa charpente osseuse, que la vigueur et la force furent un jour l'apanage de cet homme que les traverses de la vie doivent avoir usé plus que l'âge.

« Eté comme hiver, il porte le même habit, le même gilet à la Robespierre, les mêmes culottes noires qui ne joignent pas tout à fait ses demi-bottes à l'écuyère, costume assez étrange par lui-même et qui suffirait seul pour le faire remarquer si quelque chose de fier et d'original ne vous forçait à jeter les yeux sur ce sexagénaire qui vous croise à chaque instant dans les rues étroites de Genève, un livre de musique sous le bras, en passant près de vous d'un air grave, préoccupé et mystérieux... » (1)

Ce vieillard, qui portait avec tant d'aisance un nom déjà illustré par Michel-Ange, avait reçu à l'Université de Pise, sa ville natale, les leçons de maîtres comme Lampridi et Sardi dont l'enseignement s'inspirait de la pure doctrine des philosophes français contemporains (2). Très versé dans les hautes mathématiques, c'était en même temps un musicien assez habile pour trouver dans cet art son gagne-pain aux heures difficiles. Protégé du grand-duc Léopold, puis banni par ce prince pour avoir salué avec trop d'enthousiasme la Révolution française, il s'était réfugié en Corse et y avait fondé, en avril 1790, une feuille, *il Giornale patriottico di Corsica*. En 1792, Paris l'attire et les Jacobins trouvent en lui un admirateur prêt à s'employer pour la Révolution. Le 27 mai 1793, un décret de la Convention nationale le déclare citoyen français. Quelques mois plus tard, il reprend le chemin de la Corse, avec le titre enviable de « Commissaire national délégué par le pouvoir exécutif ». Il parvient

(1) Alexandre Andryane, *Souvenirs de Genève, complément des Mémoires d'un prisonnier d'Etat*, t. I, p. 137 et 138.

(2) Trélat, *Notice biographique sur Buonarotti* (sic), Epinal, juin 1838, p. 2. — Cf. Hauréau, *Journal du Peuple*, 1er oct. 1837. (Papiers de Buonarroti, t. II, f° 432).

à se concilier toutes les sympathies dans sa difficile mission et peut bientôt annoncer, au terme d'une heureuse campagne diplomatique, que l'île Saint-Pierre, voisine de la Sardaigne, demande son annexion à la France (1). Arrive le 9 thermidor, Buonarroti partage la défaite de ceux dont il a loyalement servi la cause. Dans la prison du Plessis où on l'a enfermé, il se lie avec Germain, Babeuf et les futurs accusés de la Haute Cour de Vendôme. Après le jugement du 7 prairial an V, les portes du Fort national de Cherbourg, puis celles de la prison d'Oléron, se referment sur lui. Elles se rouvrent pourtant bientôt et Buonarroti est libre de tenir une école à Saint-Pierre, la capitale de l'île, dont le séjour lui est imposé. Une protection occulte et toute puissante le couvre : c'est celle du Premier Consul dont il aurait été, dit-on, en Corse le camarade de lit et de chambrée. Désormais, à Saint-Pierre, puis à l'île d'Elbe, puis à Sospello, puis à Genève, où il arrive en juin 1806, il sera traité, — c'est le mot de Lucien Bonaparte, servilement reproduit par ses préfets — « avec tous les égards que l'on doit au malheur ». Mais il n'en restera pas moins « en surveillance spéciale », et la sollicitude de la police le suivra dans ses diverses résidences, à Grenoble, en Angleterre, en Suisse, et enfin en Belgique (2). C'est à Bruxelles qu'il publie, lorsque la dissolution de la charbonnerie dont il a été un des grands maîtres lui en laisse le loisir, les deux volumes de souvenirs sur la conspiration de l'an V dont l'apparition, un peu prématurée peut-être en 1828, marque une date considérable dans l'histoire politique du XIX[e] siècle.

Cabet, nous le répétons, a lu d'un œil distrait l'ouvrage

(1) Trélat, *op. cit.* p. 5. L'ambassade de Buonarroti faillit cependant avoir un triste épilogue. Placé sous le contrôle ombrageux des représentants du Peuple envoyés à l'armée d'Italie, Saliceti, Ricord et Robespierre jeune, Buonarroti fut dénoncé aux Jacobins par Constantini, député extraordinaire du Conseil général de la Corse. Le Comité de Sûreté générale le fit destituer brusquement le 14 ventôse an III. Arrêté à « Oneille régénérée », puis conduit de Nice à Paris, entre deux gendarmes, il parvint à se disculper et retrouva bientôt la liberté. Par un étrange retour des événements, un an plus tard, le conventionnel Ricord était impliqué avec lui dans la Conspiration des Egaux.

(2) On trouvera les pièces justificatives de cette biographie sommaire de Buonarroti dans les papiers laissés par lui et conservés à la Bibliothèque Nationale, (*Nouvelle acquisition française*, 20803.— Cf. en particulier les f[os] 49, 75, 91, 98, 182, 187, 224, 225, 232.)

de Buonarroti. On peut appliquer à tous les Evangiles, aux Evangiles sociaux comme aux autres, le mot fameux de Pascal : c'est déjà les avoir trouvés que de les chercher avec angoisse. Cabet ne cherche pas encore. Pour lui, comme pour la plupart des hommes de sa génération, le problème politique enveloppe et par conséquent cache tous les autres. Sans doute, on pressent qu'il existe une question sociale ; les prédications saint-simoniennes ne restent pas sans écho ; les transformations économiques qui vont amener le règne de la bourgeoisie industrielle se révèlent déjà pour les esprits perspicaces. Mais Cabet, nous le verrons par la suite, n'est pas de ceux qui devancent les événements. Pour lui comme pour tous les républicains qui font la guerre au ministère Polignac, de concert avec les bonapartistes et les autres partis d'opposition, il est une question préjudicielle qu'il faut résoudre à tout prix : c'est le renversement de la dynastie régnante (1). Lorsqu'il essaye de regarder au-delà et de pressentir ce que sera le régime qui succèdera à celui dont on médite la ruine, sa vision se trouble. Aussi s'en tient-il au mot d'ordre de Lafayette, généralement accepté par cette charbonnerie qu'il a passionnément servie parce qu'elle contentait toutes ses aspirations : *le peuple y pourvoira*. Il assiste en témoin ému et intéressé aux efforts de ceux qui cherchent à prévoir ou, plus exactement, à *préformer* l'avenir, en tirant d'un trop long discrédit l'idéal des hommes de 93, honni et calomnié par la contre-révolution triomphante. Voyer d'Argenson et Charles Teste, Laurent et Achille Roche sont, nous l'avons vu, les artisans de cette revanche du robespierrisme sur la réaction thermidorienne. Mais c'est Buonarroti qui relie les deux époques. En même temps qu'il raconte l'histoire d'un passé récent, son livre prétend tracer le programme d'un avenir prochain. Avec lui, c'est la doctrine des *Égaux* et c'est la constitution du 24 juin 1793, c'est Mably, Morelly et Rousseau qui vont renaître.

Désormais l'élan est donné. Après un moment d'incertitude qui permettra à la monarchie de Juillet de s'imposer au pays, le retour de la France moderne vers ses origines

(1) Cf. Tchernoff, *Le parti républicain sous la monarchie de Juillet*, p. 46.

révolutionnaires s'accomplira avec une force irrésistible. La société des *Droits de l'Homme* représentera, au lendemain des journées de juillet, cette résurrection de l'ardeur démocratique qui animait les Montagnards. Quant à Cabet, il ne se dérobera pas indéfiniment à l'appel de sa génération. Il se souviendra, le moment venu, qu'il est sorti du peuple et que son père chantait la Carmagnole en apprenant la mort des Girondins. Mais les germes déposés dans son esprit par les enseignements de son ami d'Argenson et par la lecture du livre de Buonarroti demanderont pour éclore une incubation plus longue. La survivance en lui du travailleur fils de ses œuvres, soucieux de tirer parti de ses longues études, tenté par la perspective de conquérir dans la magistrature ou dans l'administration ce que les bonnes gens appellent une « belle place », retardera pendant quelques années cette évolution nécessaire, et même lorsqu'elle se sera achevée sous la pression des événements extérieurs autant que par l'effet de la réflexion personnelle, il subsistera chez Cabet quelque chose de l'avocat pour qui tous les conflits sociaux doivent aboutir à des lois bien faites, quelque chose aussi du bon élève d'autrefois désireux de parvenir, quelque chose enfin de ce que Karl Marx appellera plus tard l'esprit *petit bourgeois*. Ainsi peuvent s'expliquer, croyons-nous, non seulement l'insistance avec laquelle Cabet revient dans tous ses écrits sur les sacrifices que lui a coûtés sa fidélité à ses idées, mais encore la timidité de sa morale, son horreur des violences de l'action directe telle qu'un Blanqui l'a pratiquée sous ses yeux et sa répulsion pour les doctrines déréglées des ultra-babouvistes. En somme, il semble bien qu'un révolutionnaire et un homme d'ordre ont grandi côte à côte chez Cabet, l'emportant chacun à leur heure jusqu'au jour où ces deux frères ennemis se sont comme fondus et réconciliés dans le communiste icarien.

CHAPITRE II

Les premières années de la Monarchie de Juillet

I. La Révolution de 1830. Cabet et Louis-Philippe. *Amicus rex, sed magis amica patria.* — II. Cabet procureur général en Corse. Sa révocation. Il est élu député de la Côte-d'Or. — III. L'activité parlementaire de Cabet. Ses démêlés avec le pouvoir. — IV. Cabet et le parti républicain. Son rôle dans l'opposition. Réveil de l'esprit révolutionnaire. L'idéal de la Convention. Cabet entre Buonarroti et Lafayette. — V. Cabet et les grandes associations républicaines : La Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera ;* l'Association pour l'Instruction libre du Peuple ; l'Association pour la liberté de la Presse; les Amis du Peuple. La Société des Droits de l'Homme, ses doctrines et son action. Cabet réserve son adhésion. Sa conception sociale en 1833. — VI. La fondation du *Populaire*. Le programme du journal de Cabet. Le procès d'avril 1834 détermine une scission dans le parti républicain. Réformistes et révolutionnaires.

I

De tous les vaillants que le soleil de Juillet éclaira de sa joyeuse flamme, aucun ne montra plus d'ardeur qu'Etienne Cabet. Les ordonnances avaient paru le 26. « Dès le 27, » écrit-il, je crus la révolution décidée, et m'élançai comme » les autres pour y coopérer, sans espérer pourtant un dé- » nouement aussi rapide » (1). Il est vrai qu'on l'aurait cherché vainement parmi « la grande populace et la sainte canaille » qui se rua le 29 à l'assaut des Tuileries : « Le mauvais état de sa vue ne lui permit pas de prendre un fusil

(1) Cabet, *Correspondance avec Sa Majesté Louis-Philippe*, p. 1.

» dont il n'aurait pas pu apercevoir le point de mire » (1). Mais à côté des simples soldats qui firent le coup de feu, noirs de poudre et baignés de sueur, la postérité ne doit pas oublier ceux qui allumèrent les courages ou qui les empêchèrent de s'égarer. Cabet joua son rôle dans l'état-major qui dirigea l'action révolutionnaire. Le 29 juillet, il fut élu, avec Lemercier, Cousin, Renouard et Decruzy son ancien associé, membre de la première municipalité insurrectionnelle, dans le XI[e] arrondissement, quartier du Luxembourg.

A l'exemple de Cavaignac, de Bastide, de Guinard, de Joubert et de toute l'ardente jeunesse descendue la veille du Panthéon sous les plis du drapeau tricolore, Cabet inclinait vers la République et, comme pis-aller, vers une monarchie constitutionnelle, tempérée par des institutions nettement démocratiques. Dans l'incertitude et la confusion universelles, accrues par les intrigues de Thiers et de Laffitte, on attendait un mot d'ordre de Lafayette. Le vieux général, adroitement circonvenu par Rémusat et Odilon Barrot qui ajoutèrent à son irrésolution ordinaire, ne sut pas donner le coup de barre à gauche qui eût peut-être changé les destinées du pays. La marche sur l'Hôtel-de-Ville, conseillée au duc d'Orléans par un inconnu qui fut à cette heure décisive l'instrument du destin, survint fort à propos pour tirer Lafayette d'embarras. Quand l'entrevue prit fin, le duc d'Orléans était roi et Lafayette royaliste. Cette conversion du chef de l'opposition a été souvent racontée, mais ce que l'on sait moins, c'est que pareille aventure arriva le lendemain à Cabet lui-même. Recueillons-en le récit de sa plume :

« Le 1[er] août, je me rendis chez Lointier. Très peu de personnes s'y trouvant alors, je sortis pour un moment et rencontrai Mauguin (2) qui, allant au Palais-Royal, m'offrit d'y venir avec lui. J'acceptai avec d'autant plus d'empressement que les explications personnelles que j'allais avoir devaient me guider ultérieurement. Quoique je n'eusse

(1) H Carle et J. P. Beluze, *Biographie*, p. 78.

(2) Dans le passage que nous reproduisons, Cabet ne donne que l'initiale du nom de son compagnon. On le rétablit aisément. Cf. la brochure de Cabet intitulée *Conférence du 6 juin 1832 entre S. M. Louis-Philippe et MM. Laffitte, Odilon Barrot, Arago*, p. 13, note 4.

jamais vu le Duc d'Orléans, je lui exposai avec une entière franchise mes principes et la situation des esprits en lui faisant connaître d'où je venais, où j'allais retourner, et quelle était l'importance de ce qu'il allait me dire. Il nous expliqua ses opinions, ses intentions et son système politique qu'il résumait lui-même laconiquement par ces deux mots : Monarchie républicaine, en ajoutant : *Je suis républicain.*

» J'allai de suite dans la réunion que je trouvai alors nombreuse. J'exposai mes idées pour préférer la Monarchie républicaine à la République pure et fis connaître ce que le Prince venait de me déclarer. La discussion fut vive. Néanmoins, on se sépara paisiblement après avoir résolu seulement qu'on rédigerait une espèce de programme contenant les garanties désirées, lequel fut porté le même jour et lu à l'Hôtel-de-Ville » (1).

Ce serait faire injure à Cabet que de contester la sincérité de son ralliement à la monarchie de Juillet. Mais ce serait aussi témoigner de quelque naïveté que de l'attribuer uniquement à l'amour désintéressé de la chose publique. « *Amicus Plato, sed magis amica Patria* », écrivait-il fièrement au roi le 20 septembre, à la veille de son départ pour la Corse. Il aurait dû ajouter seulement que ce dévouement sans bornes à la patrie s'accompagnait d'un désir, après tout fort légitime, d'être distingué par elle (2). L'accueil cordial du prince avait ouvert à son imagination de séduisantes perspectives. Cabet venait de dépasser la quarantaine. Depuis son élection à la Vente suprême de la charbonnerie, neuf années s'étaient écoulées qui avaient médiocrement servi ses intérêts privés sans ajouter beaucoup à sa notoriété politique. L'heure n'était-elle pas venue de regagner d'un seul coup tout le terrain perdu pendant

(1) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 2.

(2) Les ennemis de Cabet n'ont pas manqué d'insister malignement sur cette page de sa vie. On devine le parti que son adversaire Dézamy a pu tirer de l'aventure. Le *National* ne s'est pas montré plus indulgent. Dans son numéro du 10 avril 1841, il accuse Cabet « de n'avoir pas toujours été le républicain farouche que l'on voit aujourd'hui ; d'avoir pleuré de tendresse, après les trois jours, en parlant du lieutenant-général du royaume ; de n'avoir eu, dans la réunion Lointier du 1er août 1830, que des paroles d'indignation contre ceux qui voyaient venir le nouveau roi avec quelque défiance; d'avoir convoité et obtenu la place de procureur général peu de jours après.... ; enfin d'avoir subi d'énormes variations politiques en devenant républicain et communiste ». — Cf. *Procès de M. Cabet contre le National au sujet des Bastilles et duel proposé*, 2me liv. p. 1.

cette longue période d'effacement ? L'adhésion de Lafayette au nouveau régime, la résignation de Cavaignac et de ses amis au fait accompli ne dictaient-elles pas à tous les patriotes leur devoir ? Justement, Dupont de l'Eure, incorruptible ami du peuple lui aussi, venait d'accepter le ministère de la justice dans le nouveau gouvernement. Cabet, se refusant à bouder la fortune qui s'offrait à lui, « s'attacha » à son fidèle protecteur « sans titre, comme ami dévoué et comme secrétaire intime » (1). Puis, comme il jugeait avantageux de conserver vis-à-vis du prince le rôle de conseiller bénévole auquel celui-ci avait paru le convier, dans l'ardeur peut-être imprudente des premières effusions, il écrivit dès le 3 août, à « M. le Duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume », une lettre par laquelle il l'avertissait en toute franchise des « erreurs funestes » qu'on cherchait à lui faire commettre :

« Vous ne pouvez vous le dissimuler, Prince, lui disait-il, les terribles excès de la royauté, votre nom qui rappelle les derniers oppresseurs du pays, et même votre longue inaction qui, dit-on, n'a cessé que trop tardivement, vous ont fait de nombreux adversaires.

» Cependant, si vous reconnaissez formellement la *souveraineté nationale*, si vous n'arrivez au trône qu'en vertu d'une *constitution délibérée* par les *représentants spéciaux* de la Nation, *approuvée par elle* et jurée par vous, tous les citoyens, même les républicains les plus ardents, se rallieront sincèrement et unanimement autour de vous ; et, véritablement élu par la Nation la plus héroïque, la plus franche et la plus aimante, vous serez bientôt le plus respecté, le plus chéri, le plus puissant et le plus heureux de tous les monarques.

Cabet rappelait ensuite, avec une insistance qui lui fait honneur, mais que son correspondant dut trouver déplaisante, quelques précédents fâcheux :

«... Je me rassure quand je considère que votre sagacité, vos discours et toute votre conduite passée inspiraient une grande confiance au prudent et patriote Manuel, quand je considère qu'aucune force humaine ne pourrait enchaîner aujourd'hui la liberté française. Mais ceux qui ne vous connaissent aucunement et qui se rappellent comment Bona-

(1) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 3.

parte a abusé de la confiance nationale, comment le comte d'Artois a abusé de sa qualité de lieutenant-général du royaume, comment Louis XVIII, éludant sa promesse d'accepter la constitution de 1814, y a substitué une Charte octroyée, comment cette Charte a été cent fois violée par son auteur et par Charles X, et comment les rois de Naples, d'Espagne, de Portugal, etc., ont violé leurs serments, tous ces citoyens, que tant de déceptions ont rendus soupçonneux et défiants, s'inquiètent, s'alarment, s'indignent et s'irritent. Plus le dernier combat est récent, plus la victoire leur a coûté cher, plus la crainte d'en voir les fruits perdus entre les mains d'intrigants et d'ambitieux excite leur irritation contre vous et contre ceux dont ils accusent la lâche complaisance ou la perfide cupidité, et, quoi qu'on puisse vous en dire, cette irritation peut, j'en suis convaincu, amener d'affreuses convulsions.

» Puissiez-vous, Prince, repousser maintenant le pouvoir qu'on semble vouloir vous forcer à prendre ! Puissiez-vous n'accepter la couronne qu'après qu'une grande Assemblée nationale, spécialement élue, vous l'aurait offerte avec une nouvelle constitution ! Ce refus, vous gagnant tous les esprits, tous les cœurs, vous investissant provisoirement de toute la confiance et de toute l'autorité nécessaires, vous assurerait l'unanimité nationale et préserverait notre belle patrie des nouveaux malheurs qui la menacent.

» J'ai l'honneur d'être... CABET (1).

Quatre jours après, une deuxième lettre au duc d'Orléans reprenait, sous une forme plus énergique encore, les principaux thèmes développés dans la première. C'était le programme de l'Hôtel-de-Ville qui formait la substance de cette nouvelle lettre, écrite en une heure de fièvre, dans la nuit du 6 au 7 août 1830. Pendant les quelques semaines qui suivirent, Cabet « eut plusieurs fois l'occasion de voir le roi et toujours » celui-ci lui fit, même publiquement, un accueil qui parais- » sait plein de bienveillance » (2). Néanmoins, Louis-Philippe, désormais sûr de l'avenir, comprit que l'heure était venue où le Roi devait payer les dettes du duc d'Orléans. Il avait pu croire un instant que Cabet était un de ces tartufes de l'intransigeance dont les gouvernements finissent toujours par se concilier les services à la condition d'y mettre le prix. Revenu de son erreur, il n'en fut que plus décidé à faire un

(1) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 4.
(2) Id. id. p. 7.

sort au secrétaire désintéressé de Dupont de l'Eure. Cabet avait une réputation de jurisconsulte : il le fit nommer procureur général. Ensuite, et ce fut là sa vengeance, il envoya l'intrépide donneur de conseils en Corse, province lointaine et de tout repos.

On devine que la satisfaction de Cabet, à la nouvelle de cette nomination, ne fut pas exempte de quelque amertume. Si le poste de procureur général lui ouvrait l'accès des plus hautes charges de la magistrature politique, le séjour de la Corse ressemblait assez à un exil. Que faire ? Maugréer eût été peu digne et refuser, dangereux. Il voulut du moins, avant de quitter Paris, dire leur fait à ses ennemis. Dans cette intention, il écrivit un *Mémoire au Roi*, précédé d'une lettre dans laquelle il s'exprimait avec une rudesse inspirée par le dépit :

«... Pour être utile, le dévouement doit être actif : assez et trop d'autres seront *adulateurs*, je veux n'être que *véridique*.

» Quoique mon premier avis n'ait pas été suivi, quoiqu'il soit peut-être présomptueux et téméraire d'oser vous exprimer de nouveau mon opinion, je n'hésite pas à le faire aujourd'hui. Ma première hardiesse ne vous a point déplu, puisque depuis j'ai senti vos royales mains presser presque affectueusement mes mains plébéiennes. Ma hardiesse nouvelle ne vous déplaira point encore, parce que vous serez convaincu, j'espère, qu'elle sort d'une âme pure, sincère et dévouée. Les meilleurs Princes ne sont point infaillibles et ne peuvent d'ailleurs ni tout voir, ni tout entendre : forcés d'employer des conseillers et des agents, ils sont nécessairement exposés à être trompés par ceux qui les entourent. Il n'est donc pas étonnant, Sire, que l'on vous ait engagé dans une fausse route.

» Votre gouvernement a fait des *fautes* nombreuses, graves, qui, produisant la défiance, un mécontentement réel et même une violente irritation, pourraient entraîner *vous et nous dans un abîme*... S'il eût fallu fléchir le genou pour prêter mon serment, *j'aurais renoncé à l'honneur de vous servir ;* mais ma conviction sur les dangers qui menacent la France et l'Europe est tellement entraînante que je me jetterais à vos pieds pour conjurer le Père de la Patrie de la sauver et de sauver la Liberté.

» Je suis, etc...

CABET ». (1)

(1) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 8 et 9.

Le « mémoire » dont nous venons de résumer la préface était en réalité un réquisitoire. 1° Le peuple de Paris, y lisait-on en substance, a fait en juillet une véritable révolution et il entend en recueillir le bénéfice. Le Ministère et la Chambre ne l'ont pas compris. Ils s'obstinent à vouloir remettre debout un édifice tombé en ruines. Ils s'en tiennent à ce cri de « Vive la Charte ! » qui a sonné le ralliement des héros pendant les trois journées immortelles, sans comprendre que c'était un cri de guerre, « le seul qu'il fût possible de faire entendre alors » (1). — 2° Les députés élus en juin et juillet 1830, donc investis de la veille, avaient sans doute qualité pour nommer le Roi et élaborer une loi électorale conforme à la volonté populaire, mais, cela fait, ils devaient se retirer pour laisser la place à une assemblée constituante qui fût la représentation fidèle d'une nation désormais émancipée. — 3° Au lieu de se borner à révoquer les pairs nommés par Charles X, on aurait dû « chasser toute la pairie composée d'émigrés, de jésuites et de contre-révolutionnaires », puis reconstituer à l'instant, en reprenant au besoin quelques-uns des anciens éléments, une nouvelle pairie non héréditaire, glorieuse, brillante, nationale, honorée, qui aurait donné un véritable appui au trône comme au pays » (2).— 4° « Les tribu-» naux de la Restauration étaient peut-être la plaie la plus » profonde du pays : leur composition seule aurait suffi pour » justifier une révolution... Différer davantage la réforme » d'une magistrature indigne serait un outrage à la souverai-» neté nationale en même temps qu'un triomphe indécent » pour la faction terrassée.— 5° En exigeant pour l'éligibilité » l'âge de quarante ans et un cens de 1.000 francs, la Restaura-» tion a introduit une innovation destructive du droit d'élec-» tion et de la représentation nationale ». Il faut revenir aux « constitutions de 1791, 1793, 1795 et 1814, à l'acte additionnel et au projet de constitution de la Chambre des Cent-Jours qui n'exigeaient aucun cens pour l'éligibilité » (3). — 6° Si grandes que fussent les difficultés dans le désarroi des premiers moments, c'était surtout à bien choisir le ministère que devait

(1) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 11.
(2) *Id.* *id.* p. 14.
(3) Nous verrons par la suite que Cabet lui-même était loin de posséder le cens exigible.

s'employer le Prince. Or, « ses espérances ont été bien malheureusement trompées ». Plusieurs des collaborateurs dont il s'était entouré « étaient sous le poids d'une profonde impopularité... Peu d'entre eux (un seul peut-être) (1) adoptent la révolution et veulent constamment en appliquer les conséquences » (2). — 7° En même temps qu'impitoyable pour la faction vaincue, le ministère avait le devoir de se montrer humain et généreux envers le peuple, admirable de modération après la victoire. « Si quelques hommes avaient » voulu dépasser la limite des réclamations légitimes, la » jeunesse, qui s'était jetée au milieu des ouvriers pour com- » battre avec eux, s'y serait jetée de nouveau pour les éclai- » rer et les porter encore à la modération. Et si quelques » anarchistes (3) avaient voulu déshonorer la plus glorieuse » révolution, le gouvernement, appuyé par une chambre » populaire, par la garde nationale et par l'opinion publique, » aurait pu se montrer sévère »...

Tant de fautes accumulées ont créé dans le pays un malaise d'une gravité alarmante.

Il s'agit à tout prix de réveiller un gouvernement assez fou pour « s'endormir sur un volcan ». L'œuvre n'est pas heureusement « au-dessus du courage et du dévouement du monarque ». Appeler au pouvoir un ministère vraiment réformateur et populaire, dissoudre les chambres, modifier le statut électoral, « convoquer une grande représentation » nationale jeune et énergique ; se placer hardiment, sans » hésitation, sans tergiversation et sans arrière-pensée à la » tête de la Révolution », tel est le remède attendu par le pays, tel est pour Louis-Philippe le devoir urgent et nécessaire : « Une détermination immédiate peut tout sauver ; la temporisation peut tout perdre » (4).

(1) L'auteur du mémoire ne peut oublier qu'il est le secrétaire, le confident et le protégé d'un des membres de ce ministère qu'il malmène si fort.

(2) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 18.

(3) Le mot est à retenir. Il s'applique manifestement aux précurseurs du néo-babouvisme qui commence à poindre au lendemain de la Révolution de Juillet. Cabet, on le voit, les traite en adversaire résolu.

(4) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 21 sq.

II

Vit-on jamais pessimisme aussi sombre s'exhaler de l'âme d'un fonctionnaire nouvellement nommé ? En réalité, entre Cabet et la royauté, la lune de miel n'avait pas duré huit semaines. Lorsque le nouveau procureur de la Corse quitta Paris le 15 octobre pour rejoindre son poste, le ministre Barthe, ancien carbonaro converti à la réaction, put annoncer au roi qu'il comptait dans la capitale un adversaire de moins.

Cabet n'arriva à Bastia que le 25 octobre. Une avarie survenue au bateau à vapeur qui, de Toulon, devait le transporter en Corse, le força à prendre place, avec le général Tiburce Sebastiani, sur un voilier frété au dernier moment. Ce voyage, d'une longueur anormale, en aggravant par un surcroît de fatigues la sensation de la distance, accrut encore le désenchantement du magistrat malgré lui. Mais il avait la conscience du devoir à accomplir et le désir de faire œuvre utile. Il savait en outre que lorsqu'un dépositaire du pouvoir prend contact avec les populations qui lui sont confiées, il est tenu de leur apporter un front serein et des pensées souriantes. Aussi son discours d'installation n'eut-il rien de commun avec ses avertissements au roi. Il couvrit d'éloges les nations qui « savent préférer la justice des tribunaux à la vengeance personnelle », l'« admirable Révolution de juillet », aurore pour la France « d'une ère nouvelle » et le Prince-citoyen, « attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre », « recommandé par ses vertus privées, son courage et son humanité, à l'estime universelle », désigné enfin pour « procurer à la France l'inestimable bienfait d'une monarchie appuyée sur des institutions républicaines ». En terminant, il exposa son programme de réformes judiciaires, qui comprenait trois articles : la réorganisation des justices de paix, le rétablissement du jury et la répression des complots (1).

La situation troublée de l'île rendait singulièrement diffi-

(1) *Discours d'installation du procureur général près la Cour royale de Bastia*, 30 oct. 1830, p. 2 et 5.

cile la tâche du nouveau procureur. Pour ménager à leur domination un retour possible, les Gênois entretenaient par dessous main les haines de familles. Un clergé dissolu, des associations secrètes toujours prêtes au désordre, comme les fischioloni ou siffleurs et les carbonari, des vendettas chroniques, soixante-dix prévenus en fuite et 250 contumaces tenant le maquis, tel était, sommairement esquissé, l'état d'anarchie dans lequel se débattait ce malheureux pays (1). Le premier soin de Cabet fut de chercher à réconcilier les justiciables corses avec la justice par le rétablissement du jury, c'est-à-dire par le retour au droit commun. Mais cette mesure, comme toutes celles qu'il projetait, eût exigé une application patiemment poursuivie. Or toutes les pensées du magistrat, en dépit de ses efforts pour s'absorber dans sa fonction, s'envolaient invinciblement vers ce Paris trop lointain dont la nostalgie le suivait partout. Sa seule consolation était de se tourner vers son protecteur, Dupont de l'Eure, pour lui confier sa mélancolie. Voici ce qu'il lui écrivait le 12 novembre 1830, le jour même où le ministre, de son côté, contresignait à Paris l'ordonnance qui substituait en Corse le jury aux tribunaux d'exception :

» Mon cher Monsieur Dupont,

» Les deux mots d'amitié que vous avez eu la bonté d'écrire sur votre dépêche du 2 novembre m'ont fait un grand plaisir. Accablé de travail, tourmenté de pensées tristes et inquiètes, entendant continuellement le bruit des vents et des flots qui me rappelle sans cesse qu'une barrière me sépare de ma patrie, le souvenir affectueux d'un ami que je révère est une de ces consolations qu'il est difficile d'exprimer.

» Ne croyez pas cependant que je m'ennuie. D'abord je n'en ai pas le temps. Puis il y a tant de bien à faire dans ce pays, et je suis naturellement si entraîné par le désir d'être utile à mes semblables que je puis même trouver ici quelque satisfaction.

» J'habite la plus belle maison de Bastia, sur le bord de la mer. J'ai une terrasse charmante au pied de laquelle viennent s'arrêter les flots écumeux, d'où j'aperçois l'île d'Elbe et l'Italie et sur laquelle je fais chaque jour plus d'une lieue, soit en lisant, soit en pensant à mon pays. Quoique je sois très échauffé par le travail et surtout par le climat, ma santé

(1) H. Carle et J.-P. Beluze, *Biographie...*, p. 115 sq.

n'est pas mauvaise. En un mot, dans des temps ordinaires, je passerais très volontiers quelques années ici. Mais aujourd'hui, dans l'état de la France et de l'Europe, l'éloignement de la patrie ne peut être qu'un supplice pour l'âme ardente d'un patriote qui pense toujours à son pays. »

Il y pense d'autant plus que des nuages s'amoncellent d'où pourrait bien sortir à bref délai la perte d'un régime qui, né d'une tourmente politique, devrait savoir comment s'effondrent les trônes. Dans ces conjonctures inquiétantes, c'est avec une « douleur inexprimable » que Cabet s'est séparé, le 8 octobre, de son vénéré maître.

« J'aurais voulu, lui dit-il, me consacrer auprès de vous à diminuer vos travaux, vos peines et vos ennuis. D'ailleurs, quelque sensible que soit le cœur chez moi et quelque disposition que j'aie à m'attacher, le patriotisme est mon instinct et ma vie. C'est lui qui m'attachait avec dévouement à Manuel, c'est lui qui m'attache surtout à vous qui étiez son ami de cœur et d'esprit... Votre popularité est notre bien ; j'aurais tout fait pour contribuer à l'augmenter ; c'est votre réputation surtout que je désirais servir, en vous aidant à vous montrer tel que vous êtes, le modèle des bons citoyens, en vous aidant surtout à éviter les pièges que vous tendaient constamment tant de solliciteurs qui cherchaient à vous tromper au profit de leurs intérêts personnels...

» Je ne vous dissimulerai pas que la facilité avec laquelle vous m'avez éloigné de vous (1) m'a vivement et profondément affligé. Si vous m'aviez mieux connu et mieux apprécié, vous n'auriez pas mis quinze jours d'intervalle entre nous deux. Un ami dont le dévouement va jusqu'à l'abnégation de lui-même est un avantage assez rare et même assez précieux pour qu'on le retienne quand on sait qu'on peut en jouir.

» Ce n'est pas d'intérêt personnel qu'il s'agit. Je n'ai pas d'ambition, ou plutôt je n'en ai qu'une, celle d'arriver à la Chambre ; et si je consultais mes convenances, je serais satisfait, car le poste de procureur général est superbe, et celui de la Corse me plairait peut-être le plus, par le bien qu'on peut faire au pays. Je ne doute pas que j'y serai estimé, aimé même, et je ne doute pas non plus que plusieurs départements qui m'ont déjà offert la députation ne m'honorent de leur confiance aussitôt que je serai éligible. Mais la Corse n'est qu'un point : tout le bien que je pourrai y faire n'est rien dans la situation générale du pays : mon activité, mes

(1) « J'ai su, depuis mon retour, que mon ancien ami Barthe avait clandestinement fait tous ses efforts pour m'éloigner de M. Dupont. » (Note de Cabet).

anciennes relations, l'influence qu'elles m'ont acquise dans certains pays pouvaient rendre mon dévouement plus utile ailleurs.

» Je vous parle à cœur ouvert, mon cher M. Dupont, comme à un véritable ami digne d'entendre les confidences de l'amitié. Adieu... ou plutôt bonsoir, car il est trois heures après minuit et vous n'êtes peut-être pas encore couché vous-même. Je fais des vœux pour que la santé ne vous abandonne pas, et surtout pour que vous ayez toujours le courage de ne suivre que les inspirations de votre patriotisme. Je vous embrasse aussi affectueusement que respectueusement et suis tout à vous. (1)

CABET. »

Toutes les pensées qui agitaient Cabet à cette heure de sa vie se reflètent dans la lettre dont on vient de lire des extraits : le regret d'avoir accepté un poste qui le réduit au rôle de témoin alors qu'il avait rêvé celui d'acteur, le désir de ménager en Dupont de l'Eure un appui précieux mêlé au dépit d'avoir été sacrifié par la faiblesse du ministre, et aussi ce besoin de domination morale, « cette rage du commandement » que Pierre Leroux a signalée chez lui et qui le pousse à jouer au Mentor auprès de Télémaque trop haut placés pour se soucier de ses leçons. Par dessus tout, chaque ligne révèle l'inquiétude de l'homme qui a le sentiment d'avoir mal orienté sa vie.

Un mois plus tard, n'y tenant plus, Cabet, muni d'un congé de vingt jours, arrivait à Paris quelques heures après la démission de Dupont, heureux de sortir d'un ministère affaibli par ses divisions et entraîné vers la réaction par les sourdes menées du roi. Il trouva la capitale en émoi, les républicains prêts à se former à nouveau en parti d'opposition, le peuple des journées de juillet soulevé contre les auteurs des ordonnances maudites, comme pour bien montrer aux successeurs du ministère Polignac qu'il entendait désormais châtier impitoyablement les traîtres, l'artillerie de la garde nationale et ses brillants officiers Bastide, Guinard, Cavaignac, accusés devant le jury d'avoir conspiré contre le gouvernement, la presse conservatrice effrayée de l'éveil des idées révolutionnaires et la presse démocratique préludant à ses attaques ouvertes contre la monarchie de juillet par de discrètes apologies de la Convention.

(1) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 33 sq.

En présence de cette situation qui, tout en confirmant ses craintes, éveillait en lui de confuses espérances, Cabet éprouva la tentation de rompre, comme son maître Dupont de l'Eure, le lien qui l'attachait au pouvoir. Il n'en fit rien cependant. « J'aurais à l'instant donné ma démission, dit-il, » si j'avais été un personnage plus important et dont l'exem- » ple eût été capable d'exercer quelqu'utile influence sur » l'opinion publique » (1). A cette raison assez surprenante, il en ajoute une autre qui semble plus plausible : la volonté « d'achever en Corse la réorganisation du jury et des justices de paix ». Peut-être aussi désirait-il ménager à loisir son retour parmi ses anciens amis, assez disposés sans doute à traiter en suspect le fonctionnaire repenti ; peut-être enfin se voyait-il obligé de différer une décision qui l'eût laissé sans ressources dans cette capitale où il était arrivé la veille en simple visiteur. Quoi qu'il en soit, il reprit le chemin de la Corse à l'expiration de son congé, mais ce fut avec l'intention d'y préparer son départ définitif.

L'avènement du ministère Casimir Périer et l'approche des élections achevèrent de l'enlever à la magistrature pour le rendre à la politique. En revenant de Paris, il avait eu le temps de jeter à Dijon quelques coups de sonde profitables à la candidature qu'il ambitionnait. Le 7 avril 1831, il envoya de Bastia aux électeurs de la Côte-d'Or une profession de foi dans laquelle, sans vaine bravade à l'égard de la monarchie, il reprenait en quelques formules concises les principaux thèmes de ce *Mémoire au roi* dont nous avons donné plus haut l'analyse.

« Je pense que la glorieuse Révolution de juillet, consacrant la souveraineté nationale, est incompatible avec le pouvoir despotique des souverains absolus de l'Europe, et que l'honneur et les affections du pays, comme ceux du gouvernement, doivent sympathiser avec les efforts généreux des peuples qui ont pris les armes pour la cause de leur liberté et qui serviront ainsi de sauvegarde à la nôtre ».

C'est par cette belliqueuse déclaration sur les événements de l'extérieur que s'ouvrait le manifeste électoral de notre candidat. Il exprimait sur ce point la pensée du parti démocrati-

(1) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 64.

que avec une netteté bien faite pour déplaire au ministère du 13 mars, hostile, autant que la bourgeoisie et le roi lui-même, à toute politique d'intervention en Europe. Cabet, comme la plupart des hommes de son âge et de son opinion, admirait dans la Convention la rude et bienfaisante libératrice des peuples. Pour lui et pour ceux de son parti, ce n'était pas Napoléon, coupable d'avoir tué la République avec l'aide des vainqueurs du 9 thermidor, c'étaient Hoche et Marceau qui représentaient la plus haute incarnation du génie militaire.

Dans son discours d'installation à la Cour de Bastia et bien que parlant à des Corses, qu'il savait susceptibles au sujet de leur grand homme, Cabet ne s'était pas fait faute de mêler le blâme à l'éloge quand les convenances oratoires l'avaient amené à saluer « cet immortel génie qui pouvait » être le bienfaiteur et la divinité de la terre s'il fût resté » fidèle à la liberté » (1). S'agissait-il au contraire d'apprécier le rôle militaire de la Convention, son approbation allait jusqu'à l'enthousiasme (2). Non pas que, par système, il dédaignât la toge et n'eût de tendresse que pour l'épée. Il ne ressemblait guère à ce point de vue à tel ou tel de ses amis, un Armand Carrel ou un Cavaignac par exemple, qui gardaient jusque dans les travaux du journalisme et les luttes politiques, l'un l'élégance un peu hautaine du gentilhomme, l'autre l'emportement du condottière. « Civil » et même « bourgeois », Cabet, nous le savons, l'était triplement, par son origine, par son caractère et par son éducation. Un de ceux qui l'ont approché vers la fin de sa vie avoue qu'à le voir replet et d'une taille légèrement inférieure à la moyenne, toujours modestement mais correctement vêtu de noir, la mine reposée, l'air bonhomme, le visage modelé en fines touches par un embonpoint discret qui étoffait ses traits sans les alourdir, on eût dit non pas un novateur rêvant de supprimer la propriété, mais un honnête notaire de province soucieux de la bien servir (3). Il n'en avait pas moins appris, par le spectacle d'un demi-siècle de convulsions et de guerres, qu'il faudrait compter pour long-

(1) *Discours d'installation de M. Cabet aux fonctions de Procureur général près la Cour royale de Bastia*, 30 oct. 1830, p. 5.
(2) Cf. Cabet, *Histoire de la Révolution française*, t. III, p. 65, 81, 208, et passim.
(3) Cf. *infra*, livr. II, p. 337, note 3.

temps encore avec la force, cette accoucheuse trop souvent nécessaire des progrès humains. Tout récemment enfin, les combattants des journées de juillet, dignes fils des « va-nu-pieds superbes » de l'an II, avaient réhabilité à ses yeux l'emploi de *l'ultima ratio regum*. Même leur œuvre n'était pas achevée, puisqu'il restait en Europe et dans le monde des tyrans oppresseurs de peuples, une Pologne crucifiée, une Italie meurtrie et agonisante. Ainsi s'expliquent non seulement les déclarations de Cabet candidat à la députation, mais ses actes d'homme privé. Le 17 février 1831, il annonce à Lafayette qu'il vient d'ouvrir une souscription en faveur de ces Polonais qui lui vaudront en 1834 une condamnation à deux ans de prison ; dix jours après, il écrit à Dupont de l'Eure :

« L'Italie s'agite autour de nous et sous nos yeux : nos secours lui seraient utiles comme à nous, et je ne puis rien ! Je suis comme enchaîné dans une prison ou dans un exil, brûlant d'amour pour la liberté, prêt à me dévouer pour mon pays, mais éloigné, impuissant et inutile ! » (1)

Dans le second paragraphe de sa profession de foi, Cabet définissait en ces termes l'adhésion — à la vérité chaque jour plus défiante et plus fragile — qui le liait au régime issu des journées de juillet :

« Je pense que la monarchie représentative et constitutionnelle, appuyée sur des institutions populaires, est la forme de gouvernement qui convient le mieux à la France, parce que cette forme réunit tous les avantages des gouvernements démocratiques sans en avoir les inconvénients, mais qu'il est indispensable que la nation entière soit convenablement représentée et qu'elle intervienne autant que possible dans l'exercice du premier et du plus précieux de ses droits, celui de choisir ses mandataires et de les choisir avec une entière liberté ».

En reconnaissant aux gouvernements démocratiques des « inconvénients » dont la monarchie représentative et constitutionnelle était exempte, Cabet pensait avoir largement satisfait au loyalisme que lui imposait sa situation de fonctionnaire. Mais il avait compté sans les exigences d'un gou-

(1) Lettre du 27 février 1831, *Correspondance avec Louis-Philippe* p. 41.

vernement de combat, bien décidé à faire expier à l'opposition le triomphe qu'elle venait de remporter au procès d'avril. Brusquement, il apprit par le *Moniteur* du 9 mai qu'il était révoqué. A cette mesure que n'accompagnait aucun essai de justification et qui n'avait été précédée d'aucun avertissement, il répondit, le 22 mai, par une lettre à son « ancien ami Barthe » qui consommait la rupture entre lui et le pouvoir. Il nous a renseigné lui-même avec une visible complaisance sur la force d'âme dont il fit preuve au lendemain de cette destitution brutale :

« Je savais que... le roi avait manifesté sa volonté pour qu'on me proposât de choisir entre *plusieurs places avantageuses à Paris* ; je savais aussi que c'était le projet de son ministre. Rien ne m'était donc plus facile que de conserver les magnifiques fonctions de procureur général en Corse et même d'obtenir un poste plus avantageux sur le continent : il me suffisait de paraître approuver la marche du gouvernement, ou seulement de ne pas la désapprouver.

» Rien ne m'était plus facile encore, même après ma révocation, que d'obtenir un beau poste à Paris et d'y jouir des faveurs royales et ministérielles, des avantages de tous genres, des plaisirs et des honneurs qui accompagnent le dévouement au pouvoir. Mais aucun bien n'égale à mes yeux la paix de la conscience : je préférai mon indépendance absolue et ma liberté, et deux jours après je revenais en France ».

Nous avons peine à comprendre comment une disgrâce aussi foudroyante que celle du 9 mai aurait pu se transformer, pour peu que Cabet eût daigné s'humaniser, en une avalanche de prospérités officielles. Par contre, nous voyons fort bien, quoiqu'il n'en dise rien, que cette révocation survenue à la veille et à l'occasion des élections le mettait en excellente posture vis-à-vis des démocrates dijonnais.

Après Lyon, qui se préparait à répondre par l'insurrection de novembre 1831 à l'appel des démocrates groupés autour du *Précurseur* d'Anselme Petetin (1), la Côte-d'Or s'annonçait comme une des futures citadelles de l'opposition. Soutenu par la garde nationale, Cabet trouva en face de lui un concurrent redoutable dans la personne du député

(1) L. Blanc, *Histoire de Dix ans*, t. III, p. 62 ; t. IV, p 223 sq.

sortant, le marquis de Chauvelin, « un des coryphées du parti libéral », à qui sa notoriété, sa richesse et l'appui du ministère semblaient promettre le succès (1). La pauvreté du candidat populaire était au contraire si bien établie qu'il fallut tourner à son profit la loi qui ordonnait un *cens d'éligibilité* et organiser une *souscription civique* pour lui assurer pendant la durée de son mandat une indemnité convenable. Dans la pensée des amis de Cabet, il s'agissait surtout de signaler à la future Chambre une lacune de la loi électorale. Pour la dignité des élus aussi bien que dans l'intérêt des électeurs, pensaient-ils, il importe de rétribuer désormais les représentants du pays, « afin qu'une médiocre fortune n'éloigne pas de la députation les hommes que l'opinion publique pourrait y appeler »... et comme c'était un principe qu'on entendait établir, « on voulut que cette indemnité fût modique : on la fixa à 4.000 francs pour chaque session ». M. de Chauvelin ne manqua pas de suspecter le désintéressement de son concurrent auprès des électeurs de la ville et, devant ceux de la campagne, de faire appel à l'esprit d'économie des paysans. Du côté de Cabet, quelques timides le supplièrent de renoncer à un projet qui l'exposait sans défense à la calomnie. Mais il tint tête à l'orage avec beaucoup de clairvoyance et de fermeté :

« Je leur répondis qu'eux et moi nous aurions dû mieux réfléchir auparavant ; que nous avions voulu établir un principe dans l'intérêt public ; que ce motif existait toujours ; qu'il y aurait lâcheté de ma part à sacrifier ce principe à des considérations d'intérêt personnel ; que si la souscription pouvait empêcher mon élection, ce serait un double et grand désagrément pour moi, mais que je croyais de mon devoir d'en courir la chance » (2).

Cabet fut élu à une forte majorité le 6 juillet 1831. « Parfaitement libre alors, dit-il, je fis imprimer et publier » le surlendemain une lettre par laquelle je priais mes » souscripteurs de me permettre de ne pas accepter la sous» cription offerte ». Ainsi s'acheva à l'honneur du député démocrate cet épisode électoral que le ministre de la jus-

(1) *Biographie du Populaire*, p. 6.
(2) *Persécution à l'occasion des 5 et 6 juin*, 2me partie, p. 13. — Cf. *Toute la vérité au peuple*, p. 75.

tice essaya d'exploiter contre lui l'année suivante, lorsqu'il le décréta d'accusation en même temps que Garnier-Pagès et Laboissière, coupables comme lui d'avoir pris part en qualité de commissaires aux obsèques du général Lamarque.

III

L'œuvre législative de Cabet occupe une place assez modeste, il faut bien l'avouer, dans les annales parlementaires de notre pays. Il s'est glorifié à plusieurs reprises (1) des éloges que lui adressait la *Phalange* en un jour de bienveillance. « M. Cabet s'est montré à la Chambre l'organe le plus avancé de la Démocratie ». Le malheur est que les « avancés » sont aussi le plus souvent des « isolés », condamnés à voisiner avec le fameux plafond où peuvent seuls siéger sans ridicule les poètes de génie. L'élu de la deuxième circonscription de Dijon prit place à l'extrême-gauche, entre le général Lamarque et Mauguin, son voisin de l'arrondissement de Beaune. A partir du second semestre de 1831, on le voit se désintéresser quelque peu des travaux législatifs et chercher à se pousser au premier rang dans les grandes sociétés républicaines où les chefs du parti viennent renouveler au contact du peuple leur provision d'énergie. Au milieu d'octobre 1831, il accentue la vigueur de son hostilité contre le ministère Casimir Périer, en adressant à ses électeurs une philippique enflammée qu'il intitule : *Péril de la situation présente* (2). Pendant les premiers mois de 1832, il encourage le comité Lointier, dont il fait partie et qui compte plus de deux cents députés très inégalement engagés dans la voie où il s'est lancé lui-même, à aller résolument vers la démocratie. A la tribune de la Chambre, il se prend de querelle avec le ministre Barthe, qui le poursuit d'une haine d'autant plus implacable qu'elle est faite d'une ancienne amitié retournée. Le 28 mai, il appose sa signature, à côté de

(1) Cf. par ex. *Biographie du Populaire*, p. 6.
(2) *Péril de la situation présente. Compte à mes commettants*, Paris, 14 oct. 1831.

celle des députés de la gauche dynastique, sur le *Compte-rendu aux électeurs* qui réunit dans une même manifestation de défiance à l'égard du gouvernement toutes les forces de l'opposition (1). Le 5 juin enfin, il est nommé, avec Garnier-Pagès, Laboissière et Comte, commissaire du convoi du général Lamarque. Son attitude pendant cette célèbre journée a été des plus pacifiques. Il n'a pas adressé de harangue à la foule entassée sur la place de la Bastille. On ne l'a vu combattre ni derrière l'Hôtel-de-Ville, ni au cloître Saint-Merri. Le Conseil qui se réunit dans la soirée du 6 juin, sous la présidence du roi encore tout ému de sa belliqueuse et triomphante promenade sur les boulevards, n'en décide pas moins que « trois députés, Garnier-Pagès, Laboissière et Cabet, seront traduits devant un conseil de guerre » (2) et que la capitale « sera traitée militairement, comme une place assiégée par l'ennemi ».

« Pendant ce temps, les combattants de Saint-Merri, à qui l'on a faussement affirmé qu'il (Cabet) allait les rejoindre avec une troupe et des munitions, l'accusent de trahison et menacent de le fusiller, tandis que la garde nationale l'immolerait peut-être si elle le rencontrait, parce qu'elle l'accuse faussement de s'être emparé de la 6me Mairie et d'avoir livré aux insurgés les armes avec lesquelles ont été tués quelques gardes nationaux » (3).

Que pouvait faire le malheureux Cabet contre tant d'ennemis conjurés pour le perdre ? La manière expéditive des conseils de guerre répugnait fort à son âme de jurisconsulte amoureux des belles procédures. Il redoutait de la part de celui qui aurait à le juger une précipitation regrettable, suivie de voies d'exécution plus fâcheuses encore dans leur rapidité. Aussi crut-il bon « de se soustraire, à son grand regret, à l'exécution du mandat d'amener lancé contre lui » (4) en se réfugiant dans une « retraite momentanée » d'où il protesta avec véhémence contre la juridiction inique qu'on prétendait lui imposer. Garnier-Pagès et Laboissière

(1) Cf. Tchernoff, *Le parti républicain sous la monarchie de juillet*, p. 177-178.
(2) *Persécution à l'occasion des 5 et 6 juin*, p. 1.
(3) *Biographie du Populaire*, p. 7.
(4) *Persécution à l'occasion des 5 et 6 juin*, 2me partie, *Protestation de M. Cabet*, p. 3.

l'imitèrent sur ce point, tandis que toute la gauche, de Voyer d'Argenson à Odilon Barrot, réclamait en faveur des trois accusés le retour à la légalité et le respect des prérogatives parlementaires.

Le ministère comprit vite qu'en accusant Cabet d'un « com-» plot tendant à détruire ou à changer la forme du gouver-» nement et à exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité » royale », il avait fait fausse route. L'ordonnance du 30 juin leva l'état de siège qui rendait les accusés justiciables du tribunal militaire. Cabet, déférant alors à la convocation des magistrats, dut subir les perquisitions de la police qui crut un instant avoir mis la main sur les preuves qu'elle cherchait quand elle découvrit les listes de la souscription électorale dont nous avons raconté l'histoire. Après des vexations sans nombre, il eut enfin la satisfaction de s'entendre dire par les six juges composant la chambre du conseil (arrêt du 7 août 1832) « qu'il n'existait contre les inculpés, » aucune charge de nature à les prévenir d'être auteurs ou » complices des attentats commis dans les journées des 5 et 6 » juin, ni des faits qui les ont préparés ou accompagnés » (1).

A toutes les époques de sa vie, Cabet s'est plu à prendre le public pour confident de toutes ses pensées. Personne plus que lui, croyons-nous, n'a donné dans le travers qui persuade aux hommes politiques et aux gens de lettres ou de théâtre qu'ils doivent compte à l'opinion de leurs plus insignifiantes démarches. Note de MM. Garnier-Pagès, Cabet et Laboissière adressée à tous les journaux, lettre de M. Cabet à M. Barthe, « son ancien frère en carbonarisme, son ancien ami et son collègue », lettre de M. Cabet à M. Persil, procureur général de la Cour de Paris, nouvelle lettre à MM. Barthe et Persil, etc, il ne fallut pas moins de six publications successives pour apprendre au pays la façon indigne dont on avait traité un de ses représentants.

A se répandre ainsi, le ressentiment de Cabet contre la monarchie de juillet n'avait rien perdu de sa vigueur. Pendant les mois d'été de 1832, il s'employa activement à forger contre l'ennemi une nouvelle arme de guerre. Elle vit le

(1) *Persécution à l'occasion des 5 et 6 juin*, 2me partie, *Protestation de M. Cabet*, p. 16.

jour le 13 octobre de la même année sous la forme « d'un gros volume in-8 contenant la matière de deux volumes ordinaires ». On lisait sur la couverture ce titre aussi incohérent que le livre lui-même : *Révolution de 1830 et situation présente expliquées et éclairées par les Révolutions de 1789, 1792, 1799, 1804 et par la Restauration.* Trop pesant pour être un pamphlet, trop violent et trop partial pour être une histoire, cet ouvrage, que la *Tribune* appelait le *Manuel des Patriotes*,(1) racontait en cinq cents pages écrites à la diable, sans correction et sans ordre, les méfaits accumulés en seize mois de règne par Louis-Philippe et ses ministres. Dans une lettre-préface aux électeurs de l'arrondissement de Dijon, l'auteur exposait en ces termes le plan de son livre :

« Pour bien apprécier la situation présente, ses dangers et ses besoins, je crois utile de jeter d'abord un coup d'œil sur les Révolutions de 1789, 1792, 1799 et 1804, sur les principes de liberté consacrés par nos premières assemblées nationales, sur les parjures et les trahisons de Louis XVI, sur les anciens projets de démembrement et les perfidies des coalitions étrangères, enfin sur les excès de la faction contrerévolutionnaire soit avant, soit depuis la Restauration... On verra que la contrerévolution opérée par la Restauration a été la véritable cause de la Révolution de 1830, que le retour aux principes de 1789 était son véritable but et que l'exercice réel de la souveraineté nationale devait être sa véritable conséquence. On sentira mieux alors les illégalités commises depuis cette révolution de juillet, l'usurpation du 7 août, les trahisons du gouvernement, les projets nécessairement hostiles des puissances étrangères, les calamités qu'entraînerait une invasion nouvelle ou seulement une troisième Restauration et la nécessité qui nous prescrit de tout faire pour nous en préserver » (2).

Ce *Manuel des Patriotes*, — l'expression de la *Tribune* est significative — résumant dans son fatras deux années de polémiques brûlantes, plut aux républicains par la véhémence oratoire de son style et même par le décousu de sa composition qui permettait d'en quitter et d'en reprendre la lecture selon le caprice du moment. Les feuilles de province puisèrent à larges coups de ciseaux dans ce répertoire d'ar-

(1) *Biographie du Populaire*, p. 8.
(2) *Révolution de 1830*, p. 3 et 4.

guments grossièrement équarris. La première édition s'enleva rapidement. Vingt mille exemplaires se répandirent « qui contribuèrent plus que tout autre ouvrage à éclairer l'opinion publique ». Cabet, qui n'ignorait pas l'importance d'une publicité bien faite, avait promis d'abandonner au profit des « détenus politiques patriotes » sa part des bénéfices sur la vente des trois premiers mois (1). En retour des 600 francs que lui coûta cette générosité, il eut la satisfaction d'assister à « plusieurs grands banquets » donnés en son honneur pour « lui témoigner la sympathie populaire » (2).

Mais le ministère du 11 octobre n'entendait pas laisser à son adversaire l'agrément d'une victoire sans péril. Cabet eut beau alléguer qu'il n'avait fait que répéter « ce que les jour- » naux, les écrivains, les défenseurs, les députés disaient » tous les jours avant ou pendant la session, à la tribune et » partout » (3) : le procureur Persil, isolant avec art vingt-trois passages du livre incriminé, y releva la preuve manifeste des cinq délits suivants :

« 1° Attaque contre la dignité royale, contre les droits que le Roi tient du vœu de la nation française, exprimé dans les déclarations du 7 août et de la Charte constitutionnelle par lui acceptée et jurée dans la séance du 9 août de la même année, contre son autorité constitutionnelle, l'inviolabilité de sa personne, les droits et l'autorité des Chambres ;

2° Offenses envers la personne du Roi ;

3° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi ;

4° Diffamation et injures envers les cours, tribunaux, corps constitués, autorités et administrations publiques ;

5° Outrage fait publiquement à raison de leurs fonctions ou de leurs qualités à des fonctionnaires publics » (4).

Tandis que ce réquisitoire portait la date du 19 octobre, l'assignation ordonnait à l'inculpé de comparaître le 31. La tactique du gouvernement était visible : instruits par l'expérience de tant de procès qui avaient fourni, grâce à une mise en scène combinée à loisir, un théâtre avantageux aux pré-

(1) *Correspondance avec Louis-Philippe*, p. 49.
(2) *Biographie du Populaire*, p. 8.
(3) *Faits préliminaires au procès*, 3me partie, *Réquisitoire*, etc., p. 2.
(4) *Faits préliminaires au procès*, 3me partie, p. 3.

venus et une tribune retentissante à leurs avocats, les magistrats allaient s'efforcer de mener l'affaire tambour battant et d'enlever par surprise, avant l'ouverture de la session parlementaire, la condamnation du député de Dijon. Mais en celui-ci un ancien procureur veillait, depuis longtemps familier avec le code d'instruction criminelle. Lorsque l'assignation parvint à son domicile, le hasard fit qu'il se trouvait en villégiature dans la Côte-d'Or, au milieu de ses chers électeurs. Il écrivit donc au président de la Cour pour obtenir la remise du procès à la fin du mois suivant. Le président se hâta de le convoquer pour le 16 novembre. Cabet ne se rendit pas à l'appel, et la Cour, sur les conclusions du procureur général, « sans prendre le temps de lire ni l'ouvrage, ni les passages incriminés », le condamna par défaut à cinq ans de prison, à dix mille francs d'amende, à la privation de ses droits civiques pendant cinq ans et à l'affichage du jugement (1).

Cet arrêt n'était terrifiant qu'en apparence et Cabet, qui ne l'ignorait pas, se hâta d'interjeter appel. A sa requête, le président de la Cour répondit par un ajournement *sine die :* la session législative venait de s'ouvrir et la mise au rôle de l'affaire exigeant désormais le consentement de la Chambre, le tribunal laissait à l'intéressé lui-même le soin de demander et d'obtenir l'autorisation nécessaire.

Cette décision habile et qui mit les rieurs du côté du juge venait de retourner la situation au détriment de Cabet. Elle lui laissait porter moralement la peine d'une condamnation grave ; « elle changeait son rôle de défenseur en celui de demandeur ;... elle blessait ses intérêts et ceux de tous les » députés ;... elle lui paraissait une monstruosité, une me» sure arbitraire, un acte vexatoire, et il résolut d'épuiser » tous les moyens de la combattre » (2).

Ce fut lui qui, en fin de compte, dut demander au président de la Chambre la faveur d'être poursuivi. Le débat s'engagea le 11 mars en séance publique. Cabet désirait amener le Parlement à déclarer qu'il était « contraire à tous les principes comme à tous les usages » de vouloir qu'un citoyen fût

(1) *Faits prélim. au procès*, 3me partie, p. 22.
(2) *Id.* *id.* p. 23.

obligé de provoquer lui-même les poursuites qui devaient aboutir à sa condamnation. La commission, par l'organe de son rapporteur, M. Martin, proposa l'ordre du jour pur et simple, sous prétexte qu'en demandant à ses collègues s'il pouvait et devait se substituer au procureur général dont c'était la fonction de requérir des poursuites, Cabet sollicitait un conseil et « que la dignité de la Chambre ne lui permettait pas d'en donner ». La majorité, par hostilité contre un député de l'extrême-gauche, se rangea à l'avis du rapporteur. Sur le fond, ce vote hypocrite ne résolvait rien. Heureusement le garde des sceaux, jugeant que la comédie avait assez duré, prit de lui-même, à l'issue de la séance, la mesure dont il voulait un moment auparavant laisser à Cabet la responsabilité. La Chambre, enfin régulièrement saisie, vota, le 23 mars, l'autorisation de poursuivre (1).

Lorsque Cabet prit place sur le banc de cette cour d'assises où tant de républicains illustres l'avaient précédé, il eut la joie de reconnaître, parmi les députés venus pour l'encourager dans l'épreuve, ceux qu'il aimait ou qu'il estimait le plus, Voyer d'Argenson, Dupont de l'Eure, Laffitte, de Ludre, Joly, Tardieu aîné, Cormenin, Arago, de Corcelle, Nicod, le général Thiard, Marschal, Bernard (du Var) (2). Ce fut l'avocat Marie qui se chargea de sa défense (3). Aucun choix ne pouvait être plus heureux. A peine âgé de quarante ans, le futur membre du gouvernement provisoire arrivait alors à la pleine possession de son talent, fait de force, de sobriété et de souplesse. Bien différent de ses émules, Michel (de Bourges) et Dupont (de Bussac), dont la réputation commençait à s'imposer bruyamment, Marie cherchait moins à éblouir qu'à convaincre. C'était un républicain modéré, rallié loyalement à la monarchie constitutionnelle, incapable par conséquent de s'abandonner, dans une cause comme celle qui lui était confiée, à ces imprudences de langage qui passionnent l'auditoire, mais qui desservent l'accusé. Il sut adroitement mettre en relief les convictions démocratiques

(1) *Faits prélim. au procès*, 3me partie, p. 34.
(2) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 88.
(3) *Biographie du Populaire*, p. 8. — Cf. *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 68, et *Toute la Vérité au Peuple*, p. 88.

de son client, sa sincérité, son patriotisme, et, de haute lutte, emporta l'acquittement.

Cabet reprit le chemin de la Chambre. Après comme avant son procès, sa voix n'y trouva que peu d'écho. Le succès semble en effet n'avoir que rarement récompensé ses interventions à la tribune. Les comptes-rendus des sessions législatives publiés par la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* rendent à ses efforts l'hommage un peu contraint que l'on accorde au courage malheureux. Le 5 janvier 1833, il prend la parole pour combattre les pétitions qui réclament la bienveillance du pouvoir en faveur de la duchesse de Berry, « déjà soustraite à la justice des tribunaux », mais c'est vainement qu'il demande « sa mise en jugement et l'exécution des lois ». Dix jours plus tard, il appuie, sans plus de succès, la protestation du sieur Perrotte et de ses compagnons, victimes, dans la nuit du 28 juillet 1832, d'un guet-apens de la police (affaire du pont d'Arcole).

» Le 15 janvier 1833, M. Cabet demanda que le cens départemental ne fût que de 20 francs. Sa proposition fut rejetée. Sans se décourager, il s'efforça d'introduire dans la loi d'organisation départementale un amendement tendant à la suppression du cens d'éligibilité (17 janvier). Cette tentative ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Il s'éleva le 25 février contre le projet relatif à la suppression de la garde nationale dans plusieurs communes des départements des Bouches-du-Rhône et de la Corse. Les renseignements qu'il fournit sur ce dernier pays prouvèrent le patriotisme de ses habitants et l'inutilité, pour ne pas dire plus, d'une mesure qui privait les citoyens de leur principale garantie » (1).

Mais la majorité avait son siège fait et ne voulait rien entendre. La Chambre de 1831, issue du régime électoral de la Restauration à peine modifié après la révision de la Charte, comptait trop peu de démocrates pour que l'action parlementaire de Cabet pût s'y déployer à l'aise. Il lui manquait, d'ailleurs, l'autorité, l'expérience, l'art de se concilier la bienveillance ou tout au moins la neutralité de l'adversaire, le sens de l'opportunité, bref l'ensemble des qualités

(1) *Aide-toi, le Ciel t'aidera. — Comptes-rendus des sessions législatives* (sessions de 1832 et 1833), déc. 1833, p. 72.

qui font le *debater* et qui distinguaient son brillant collègue républicain Garnier-Pagès. Lafayette, paralysé par sa situation de Warwick du monarque régnant, Cormenin, plutôt écrivain qu'orateur, Voyer d'Argenson, de Ludre, Audry de Puyraveau, honnêtes et convaincus, mais silencieux, tels étaient, avec Cabet, les chefs de ce groupe de démocrates, impuissant à évoquer devant un Parlement en majorité hostile les hauts problèmes politiques et sociaux qui commençaient alors à agiter le pays (1).

Ce fut donc dans l'action extra-parlementaire que Cabet trouva la possibilité de servir le plus utilement son parti. Elle lui offrit en même temps l'occasion de s'enrichir intellectuellement par un contact quotidien avec des personnalités plus robustes que la sienne. Il ne saurait être question d'exposer ici, dans toute leur ampleur, l'œuvre et la doctrine de l'opposition au début du règne de Louis-Philippe (2). Nous ne saurions pourtant les passer tout à fait sous silence, puisque le présent travail a pour but d'expliquer l'évolution des idées de Cabet, et plus particulièrement de nous faire assister à la genèse dans son esprit d'un système de réforme sociale dont nous savons qu'il n'apportait, en 1831, date de son arrivée à Paris, qu'un pressentiment encore lointain.

Cabet, il faut le redire ici, n'est pas un inventeur. On aurait tort de le comparer à un Saint-Simon, à un Fourier, à un Auguste Comte, à un Karl Marx, penseurs autonomes, qui élaborent au plus profond d'eux-mêmes les éléments que leur livrent l'étude ou la vie et qui les renouvellent par une opération de chimie mentale dont leur génie fournit le réactif. Cabet, au contraire, se plonge tout entier dans le milieu qu'il reconnaît être en affinité avec sa nature et s'abandonne à ses flots mouvants ; il appartient corps et âme à son parti ; il en ressent toutes les passions ; il en épouse toutes les querelles. Peu à peu un travail d'endosmose s'opère, et il reste comme imprégné des idées qui du dehors sont arrivées jusqu'à lui. Tant qu'il se trouvera engagé dans l'action, il

(1) Cf. Weill, *Histoire du parti républicain*, p. 63, sqq.
(2) On trouvera cet exposé dans Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, et dans Tchernoff, sans parler des ouvrages généraux de Duvergier de Hauranne, Thureau-Dangin, K. Hillebrand, etc.

sera, dans des rôles multiples, — avocat, pamphlétaire, journaliste, — le porte-parole qui traduit la pensée d'autrui, l'écho qui enfle le son en le répercutant. Puis viendra l'exil, qui lui imposera cette solitude à laquelle il n'avait pu de lui-même se résigner en Corse. Alors il voudra faire œuvre personnelle, devenir chef d'école, prononcer lui aussi son *Exegi monumentum*. Mais toute la substance du *Voyage en Icarie* — son ouvrage de prédilection, nous dirions volontiers son ouvrage unique — sera, à l'examiner de près, une substance d'emprunt. Si ces vues sont justes, nous aurons donc beaucoup fait pour expliquer la pensée de Cabet et le communisme icarien dont il est l'auteur, en relevant avec soin les influences qu'il a subies.

IV

On était au lendemain des journées de juillet. Il semblait qu'un cauchemar de près de quarante ans avait pris fin brusquement avec l'entrée du drapeau tricolore dans la salle du Trône. Non seulement une révolution venait de surgir, jetant à bas les idoles vermoulues qu'il fallait adorer la veille, mais la Révolution, la vraie, l'unique, celle de 89, allait enfin reprendre sa marche : le 29 juillet 1830 apparaissait comme la suite et la revanche du 9 thermidor an II. Il est vrai qu'au roi déchu et banni un autre roi allait succéder. Mais on acceptait Louis-Philippe comme une transition nécessaire — et éphémère, pensaient tout bas les plus hardis — entre la monarchie de droit divin et la république démocratique. On comptait sur lui pour réconcilier enfin la royauté et la démocratie, l'ancien régime et la révolution, pour donner au pays cette *monarchie républicaine* que Cabet réclamait dans ses lettres au duc d'Orléans et qui eût permis « de dire aux uns : » rassurez-vous, vous avez la royauté dans la République, et » aux autres : soyez contents, vous avez la République dans » la royauté » (1). La désillusion des démocrates fut aussi prompte que cruelle. Ils s'aperçurent alors que les sans-

(1) C'est le mot d'un ancien membre du Conseil des Cinq-Cents (cité par Tchernoff, *op. cit.*, p. 72).

culottes de jadis avaient raison, que c'était duperie de rêver un compromis entre le despotisme et la liberté, et qu'il fallait opposer à la conception bâtarde d'un Mirabeau, reprise par les hommes du parti constitutionnel, la pure et saine doctrine révolutionnaire, représentée par les grands calomniés de l'âge héroïque, les Marat, les Saint-Just et les Robespierre.

Tout, d'ailleurs, invitait les esprits d'avant-garde à faire ce retour vers 1793 et la Convention. Il avait suffi pour consommer la chute de la Restauration d'un mouvement populaire commandé par une élite d'étudiants et d'ouvriers formés dans les sociétés secrètes héritières de la charbonnerie. Une fois de plus, comme en 1792, on avait vu Paris mener la France et, dans Paris, les faubourgs populaires, Saint-Antoine, Saint-Martin et Saint-Marcel, décider en quelques heures, par une offensive vigoureuse, de l'issue des événements. Pourquoi le trône de Louis-Philippe tiendrait-il bon, quand celui de Charles X avait cédé au premier choc ? Ce qu'une *journée* avait fait, une autre *journée* pouvait le défaire. L'essentiel était d'entretenir dans les masses la flamme sacrée, en reprenant l'organisation révolutionnaire, sans rivale (l'histoire en témoignait), pour enrôler, encadrer et tenir en haleine les troupes d'une future insurrection.

En somme, avant de reprendre à pied d'œuvre le travail d'émancipation démocratique interrompu pendant près d'un demi siècle, il s'agissait de regagner tout le terrain perdu depuis l'avènement du Directoire. Quel recul en ces quarante années de réaction ! La liberté de la presse à reconquérir, la souveraineté du suffrage universel à restaurer dans son intégrité primitive par la suppression du régime censitaire, le droit d'association à rétablir, tel était, sans parler de l'abolition de la pairie, de la gratuité de l'enseignement, de la suppression du budget des cultes et de beaucoup d'autres réformes, le programme proprement politique dont l'exécution devait ramener la France moderne, la France des Droits de l'Homme et du citoyen, à ses origines révolutionnaires. Cela fait, on interrogerait à nouveau cette immortelle Révolution et l'on s'enquerrait si, pour satisfaire les aspirations chaque jour plus menaçantes des classes laborieuses vers une répartition meilleure des charges et des biens,

elle n'avait pas proposé et même partiellement appliqué, à côté de son programme politique, un programme de réformes sociales.

Sur ce terrain, on était certes loin d'être d'accord. Les uns niaient ces exigences du prolétariat naissant ou ne voyaient pas de remède efficace à ses souffrances ; d'autres prétendaient que la réforme politique contenait en elle toutes les autres et que donner au peuple le suffrage universel, ce serait lui livrer l'instrument de tous les progrès, y compris ceux de l'ordre économique ; d'autres estimaient qu'il fallait chercher simultanément la solution des deux catégories de problèmes ; quelques-uns enfin, les moins nombreux, commençaient à se désintéresser des transformations purement politiques et à proclamer, après Fourier et Saint-Simon, que le perfectionnement de l'outillage industriel, l'accaparement des denrées et la création des premières sociétés par actions étaient des événements autrement importants qu'un remaniement de la loi sur la presse.

Mais sans insister sur ces divergences, bornons-nous à constater que pour une notable fraction des vainqueurs de juillet, — et c'est celle qui a entouré, on peut même dire entraîné Cabet, — la lutte contre la monarchie a revêtu la forme d'un retour à l'esprit et à la doctrine de la Convention. C'est à la Convention que ce parti a emprunté sa politique extérieure qui tenait en deux articles : rendre à la France ses limites naturelles et délivrer les peuples opprimés. Il n'a pas cessé d'opposer ce glorieux programme à l'attitude humiliée des ministres bourgeois de Louis-Philippe, se refusant à laver la honte des traités de 1815 dans le sang des bourreaux de l'Italie et de la Pologne. A l'intérieur, il a proclamé le dogme de la souveraineté du peuple en se servant de formules puisées dans la constitution de 1793, et sans prendre garde qu' « en voulant renouer avec une époque de triste souvenance » (1), il préparait à sa victoire de terribles lendemains, il a réveillé, « dans les décombres du passé », des forces endormies dont il n'a pas pu, par la suite, diriger et limiter l'expansion. Agissant dans un milieu préparé à

(1) L'expression est de Voyer d'Argenson, fils et biographe de l'ami de Cabet.

souhait par un demi-siècle de réaction politique et de transformations économiques, ces forces ont abouti à l'explosion de communisme, dont les journées de juin ont été l'épilogue sanglant.

Des circonstances favorables ont aidé à cette rencontre entre l'idéal révolutionnaire et la génération républicaine de 1830. Un homme, un revenant de la grande époque, est apparu à point nommé pour établir entre le présent et le passé la transition nécessaire. Cet homme, dont nous avons déjà dit le nom et signalé l'influence, c'est Buonarroti. On le vit accourir de Belgique aussitôt après la chute de la Restauration qui le tenait exilé ; on salua en lui le Nestor de l'opposition et les républicains vinrent s'échauffer au contact de son enthousiasme, rayonnant comme au temps de sa jeunesse. « Ni son corps, ni son âme n'avaient ployé sous un demi-siè» cle des plus dures persécutions, dit de lui Trélat, son » biographe, et cette âme douée de tant de vigueur, loin de » s'être endurcie dans la lutte, avait conservé toute sa dou» ceur et toute sa bonté » (1). Son vieil ami, Voyer d'Argenson, s'était empressé de le recevoir dans son hôtel :

« Il ne voulut pas qu'il eût d'autre habitation que la sienne. Il l'installa dans un pavillon séparé, mais voisin de celui qu'il occupait lui-même. Les deux républicains se voyaient tous les jours, seuls pendant deux heures, et durant ces entretiens, nul ne pouvait les déranger. Les membres mêmes de la famille devaient faire antichambre : ils parlaient de la patrie ! » (2).

Buonarroti était alors âgé de 70 ans. Simplement, avec une aisance tranquille, il avait échangé sa pauvreté contre le luxe d'une demeure seigneuriale. Pour la domesticité et les étrangers, il s'appelait M. Raymond. « Le jugement de Ven» dôme avait, en effet, prononcé contre lui la mort civile, et » l'amnistie de 1830 ne s'appliquait qu'aux condamnés de la » Restauration » (3). Il vécut ainsi jusqu'au 16 septembre 1837, protégé par ce mystère qu'une destinée ironique s'acharnait à lui imposer, bien qu'il fût la loyauté et le courage mêmes. Son ami d'Argenson eut la consolation de recueillir sur ses

(1) Trélat, *Notice biographique sur Buonarroti*, p. 13.
(2) Dourille, *Vie de Voyer d'Argenson*, p. 14.
(3) Trélat, *op. cit.*, p. 14.

lèvres ses dernières paroles, souvent citées : « Je vais aller bientôt rejoindre les hommes vertueux qui nous ont donné de si bons exemples » (1). Deux tombes voisines, dont l'une, celle de Buonarroti, « porte l'empreinte des doctrines qui leur furent communes » (2), ont rapproché pour toujours les corps des deux amis.

Entre le survivant vénéré de la conspiration babouviste et Cabet, des relations s'établirent, dont le degré d'intimité nous échappe. Mais nous savons que ce dernier fréquentait assidûment l'hôtel de la rue du Rocher et qu'il pouvait se recommander auprès de Buonarroti de son titre de député, de ses services de démocrate, de sa qualité d'ancien chef de la charbonnerie, de sa longue amitié avec le maître de la maison. Il est impossible que, dans ce cercle où l'on commentait comme un texte sacré la *Conspiration de l'Égalité,* les théories babouvistes développées par « l'homme qui les avait servies au prix de toute une vie de souffrances », n'aient pas remué profondément le futur auteur du *Voyage en Icarie.*

Nous n'avons pas de peine à imaginer le cours ordinaire des propos qui s'échangeaient dans l'entourage du patriarche. Nous sommes en 1832. Audry de Puyraveau, Kersausie, Ballon, Berryer-Fontaine, Vignerte, Bornias, Cabet forment l'auditoire. On a fait fête à Mathieu (d'Epinal), l'ardent compagnon de lutte de Buonarroti, de passage à Paris d'où il rapportera à ses amis des Vosges les nouvelles de la capitale. Napoléon Lebon vient de lire un de ces *Aphorismes* qui circuleront plus tard en manuscrit dans les prisons d'avril et qui gagneront tant de croyants à l'évangile communiste. Il s'agit, pour l'instant, du droit de propriété, question grave et obscure entre toutes. Buonarroti, écouté comme un oracle, a rappelé de sa voix chantante de Florentin que Babeuf, après les maîtres du XVIII[e] siècle, lui assigne une origine purement

(1) *Vie de Voyer d'Argenson,* par son fils, p. 116.

(2) *Id.*, p. 118. — Une note nous avertit qu'il s'agit du niveau et du triangle maçonniques, sculptés sur la pierre funéraire, par les soins de Charles Teste, qui écrivait au préfet de la Seine, le 9 février 1839 : « J'avais pour lui une tendre affection. Il me traitait comme son fils ; je le vénérais comme un second père. » (*Papiers de Buonarroti, op. cit.*, f° 294). Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que les mêmes emblèmes existent sur la tombe qui renferme à Saint-Louis les restes de Cabet. Cf. *infra,* livre II, p. 203.

civile. (1) Cavaignac, avec sa brusquerie coutumière, a jeté dans le débat la définition qu'en a proposée Robespierre dans son *Projet de Déclaration des Droits* : « La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer à son gré de la portion de biens qui lui est garantie par la loi. » Voyer d'Argenson approuve fort cette limitation légale : « Laisser sans définition le droit à la propriété de toutes choses, dit-il, c'est le ranger implicitement parmi les droits naturels, et c'est ce que l'on peut imaginer de plus absurde. » (2) — Principe dangereux, objecte un timide : appliquez-le dans sa rigueur, et voilà toute la structure sociale bouleversée. — C'est à quoi l'on songe cependant, reprend un autre interlocuteur, et il lit cet extrait d'un manifeste qu'il a reçu le jour même, tout humide encore au sortir de la presse :

« Nous avons bien moins en vue un changement politique qu'une *refonte sociale*. L'extension des droits politiques, la réforme électorale, le suffrage universel, peuvent être d'excellentes choses, mais comme *moyens* seulement, non comme but. Ce qui est notre but, à nous, c'est la répartition égale des charges et des bénéfices de la société, c'est l'établissement complet du règne de l'égalité ». (3)

« Oui, vienne l'Egalité ! s'écrie alors Charles Teste. Les législateurs de 93 furent les seuls qui tentèrent d'appliquer à la société tout entière ce grand principe que les philosophes s'étaient contentés d'exposer dans leurs livres et qui préparait l'égalité des droits politiques en lui donnant pour garantie l'égalité des conditions sociales. A nous, leurs descendants et leurs héritiers, de continuer leur œuvre, si

(1) Cette conception, suivant laquelle le droit de propriété résulte d'une convention toujours révocable, se recommande de l'opinion de juristes comme Grotius et Puffendorf, qui enseignent qu'à l'origine les biens de la terre appartenaient indistinctement à tous les hommes. Après eux, les philosophes du XVIII[e] siècle ont admis que l'appropriation individuelle des biens pouvait disparaître avec la décision humaine qui lui avait donné naissance. Par la suite, Cabet n'a pas négligé de revendiquer en faveur de son communisme l'autorité de cette tradition. — Cf. *Voyage en Icarie*, p. 484 et 486, et Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité*, p. 137.

(2) *Discours de Voyer d'Argenson sur la discussion de l'adresse*, Chambre des Députés, séance du 6 janvier 1834. — « La propriété émane de la loi », s'écriait quelques jours auparavant, le 22 décembre 1833, Ch. Teste, traduit devant la cour d'assises pour la brochure *Boutade d'un riche*, « et la loi qui en règle les conditions peut la modifier sans qu'on ait le droit de s'en plaindre ». (Papiers de Ch. Teste, *Bibl. Nat., op. cit.*, f° 271). C'est, on le voit, la pure doctrine babouviste qui reparaît.

(3) Cité par Seignobos, *Histoire politique de l'Europe*, p. 129.

brillamment et si courageusement commencée ; à nous de dégrossir, d'ajuster, d'assembler les matériaux destinés à la construction du nouvel édifice (1)... Pour moi, ajoute-t-il, je veux consacrer ce qui me reste de forces à esquisser le plan de cette cité future où l'égalité règnera. Je rédige en ce moment un projet de constitution républicaine (2) qui reposera sur ces deux principes sans lesquels il n'est pas de démocratie possible :

1° Tous les biens mobiliers ou immobiliers, renfermés dans le territoire national ou possédés ailleurs par les membres de la société, appartiennent au peuple qui, seul, peut en régler la répartition ; 2° Le travail est une dette que tout citoyen valide doit à la société ; l'oisiveté doit être flétrie comme un larcin et comme une source intarissable de mauvaises mœurs (3).

» Chacune des dispositions de mon projet s'inspirera de ces vérités, éternelles comme la raison humaine qui les proclame et la volonté divine qui les a créées ».

Lorsqu'il entendait ces paroles, ou d'autres semblables, tomber de la bouche de ceux qu'il regardait comme ses maîtres, Cabet, certes, ne pouvait pas rester indifférent. Pourtant, il ne se déclarait pas convaincu. Sa hardiesse en politique avait pour contrepartie, ne l'oublions pas, une certaine timidité à aborder les réformes sociales, et cette timidité était faite, pour une part, d'ignorance. L'économie politique n'a jamais sollicité sa curiosité. Les problèmes de la vie ouvrière, envisagés du point de vue spécifique et pour ainsi dire technique, lui sont toujours restés étrangers. Si ses sympathies allaient droit au peuple et s'il savait à l'occasion traduire éloquemment les plaintes et les rancunes des déshérités, il faut en chercher la raison dans une certaine expérience personnelle qu'il devait à son origine plébéiennne, et surtout dans sa sensibilité de brave homme prêt à s'apitoyer sur toutes les souffrances. Comme sa profession l'avait habitué à voir s'interposer entre lui et les choses des textes de lois, il s'était persuadé peu à peu qu'une constitution bien faite et des codes équitables devaient suffire à assurer la félicité publique.

(1) Cité par V. Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 26.
(2) Charles-Ant. Teste, *Projet de constitution républicaine et déclaration des principes fondamentaux de la société, précédés d'un exposé des motifs*, Paris, 1833, in-8, 68 p.
(3) Cité par L. Blanc, *Histoire de Dix ans*, p. 648.

En outre, des liens difficiles à rompre le rattachaient aux républicains modérés qui avaient patronné ses débuts dans la carrière politique. S'il aimait d'Argenson et s'il estimait Teste qui le payait honnêtement de retour, il n'en était pas moins tout dévoué à Lafayette. Dans ce dévouement, il entrait de l'admiration pour le passé glorieux du soldat, de la reconnaissance pour les services rendus par le citoyen, de la considération pour le député influent qui, malgré ses erreurs et ses faiblesses, jetait encore un grand lustre sur son parti. « Opposants au despotisme impérial, opposants à » la Restauration, députés opposants, garde nationale, » charbonnerie (60.000 révolutionnaires), républicains de- » puis 1819 à 1830, hommes de juillet, bourgeoisie, peuple, » associations patriotiques, le choisissaient pour chef et pour » drapeau » (1). Or Buonarroti et surtout Ch. Teste poursuivaient Lafayette d'une haine dont la violence impitoyable effrayait Cabet qui n'eût pas demandé mieux, à cette époque, que de s'écrier comme Sosie : « Messieurs ! Ami de tout le monde ! » La publication d'une injurieuse biographie du vieux général, « faite par Buonarroti et Teste, signée et publiée par Gigault seul », faillit même, en 1833, le brouiller avec les amis intimes de Voyer d'Argenson. Dix ans plus tard, à son adversaire Dézamy qui lui reprochait d'avoir pris parti, en cette affaire, pour l'« exécrable » Lafayette contre ses vertueux accusateurs (2), il répondait par des explications qu'il convient de reproduire, malgré leur décousu, parce qu'elles établissent la nature de ses relations avec les deux principaux précurseurs du néo-babouvisme :

(1) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 86.

(2) A ce grief, Dézamy se hâtait d'ajouter le grief contraire : trop indulgent pour Lafayette en 1833, Cabet l'aurait, en 1835, « traîné sur la claie d'un bout à l'autre de son histoire », alors que quelques mois auparavant, « le numéro du 25 mai 1834 du *Populaire*, annonçant la mort de ce même Lafayette, avait paru entouré de bandes de deuil ». A celui qui a relevé si impitoyablement ses variations politiques, Cabet riposte, non sans quelque embarras, en alléguant sa bonne foi : « C'est en 1837 seulement, écrit-il, que j'ai exprimé mon jugement sur Lafayette dans mon *Histoire de la Révolution*, et si je l'ai traité sans ménagement, c'est que j'ai eu le courage de faire taire mes sentiments affectueux envers l'homme pour juger impartialement et sévèrement le personnage politique ». (Cf. Dézamy, *Calomnies et politique de M. Cabet*, p. 31 ; Cabet, *Toute la Vérité au Peuple*, p. 83).

« Je sais bien que Buonarroti et Teste étaient extrêmement hostiles à Lafayette (quoique Teste ait été, je crois, dans la charbonnerie, du parti Lafayette contre Manuel) et que leur opinion était qu'il fallait le démonétiser actuellement, mais mon opinion était que, tout en reconnaissant ses défauts et ses fautes, il fallait se rallier à lui dans l'intérêt public, parce qu'il était la plus puissante des notabilités et des influences, sauf à prendre toutes les précautions et toutes les garanties nécessaires pour l'empêcher de refaire le mal qu'il avait fait. J'eus même avec Buonarroti, à ce sujet, dans une réunion patriotique..., une vive discussion dans laquelle chacun soutint son opinion sans qu'aucun pût avoir la présomption de se croire infaillible... Et que parle-t-on de la biographie de Lafayette publiée en 1833 par Ch. Teste, Gigault et Buonarroti ? Je me vois forcé de m'expliquer encore sur ces noms que l'on m'oppose.

» Je connaissais depuis longtemps Buonarroti, ses opinions, ses sentiments, son admiration pour le caractère de Robespierre qu'il avait intimement fréquenté, son attachement pour Babeuf dont il avait partagé les efforts et l'infortune, enfin son enthousiasme pour la communauté. J'avais pour lui, pour son dévouement, pour ses vertus, pour ses travaux, une vénération plus sincère que celle qu'affecte le pamphlétaire (1) en profanant son nom. Quoique nos opinions ne fussent pas identiques sur tous les points (le vieillard étant plus lié par ses souvenirs au passé, et moi me trouvant naturellement plus indépendant et plus impartial vis-à-vis des événements consommés), je fus un des premiers patriotes qui, à son retour de l'exil, reçurent de lui son *Histoire de la Conspiration de Babeuf* comme témoignage de son estime, et dans mon propre exil je me faisais un plaisir de lui envoyer, comme à d'Argenson, un des premiers exemplaires de mon *Voyage en Icarie*, convaincu que mon travail lui donnerait un moment de bonheur, quand sa mort vint m'affliger en m'enlevant une de mes espérances. L'estime qu'il me témoigna toujours, la confraternité qui nous unissait dans plusieurs associations qui exigeaient une confiance sans bornes, me donnent la conviction qu'il serait aujourd'hui bien scandalisé des outrages du pamphlétaire contre moi, de ses attaques contre Robespierre et de son dédain pour la morale et le dévouement.

» Je connais depuis longtemps aussi Ch. Teste, son attachement à Buonarroti, sa prédilection pour Babeuf, sa probité, son désintéressement, son dévouement ; je sais qu'un certain nombre d'amis formant école autour de lui, s'honorant du titre de babouvistes, ont été très contrariés du juge-

(1) Il s'agit de Dézamy, qu'il appelle aussi « vil insecte, ver de terre », etc.

ment que mon impartialité m'a dicté sur Babeuf et sa conspiration dans mon *Histoire de la Révolution* (et l'un d'eux m'a même écrit une lettre critique au nom de tous à ce sujet...) Mais Ch. Teste, avec qui je suis lié depuis longtemps par une confraternité politique, m'a donné trop de témoignages d'estime et me paraît trop estimable lui-même pour que je puisse admettre l'idée qu'il approuve et qu'il encourage de pareilles indignités » (1).

Retenons la protestation qui transparaît à travers ces compliments et ces témoignages de bonne « confraternité politique ». En juillet 1842 — la page qu'on vient de lire porte cette date — comme en 1832, Cabet s'efforce de n'être pas confondu avec ceux qui « forment école » autour de Ch. Teste. Dans les années qui suivent son retour de la Corse, sa pensée voltairienne est rebelle à toute influence religieuse et sa foi politique s'accommode encore de la méthode parlementaire pour la réalisation des réformes. Aussi se défend-il d'être acquis aux idées du novateur hardi dont l'égalitarisme fondé sur l'Evangile exerce une action qui de proche en proche s'étend jusqu'à des hommes aussi dissemblables que Blanqui et Lamennais. Dix ans plus tard, la situation s'est transformée : Cabet a élaboré son système communiste et il songe à écrire le *Vrai Christianisme*. Mais il est en butte aux attaques des babouvistes intransigeants qui seraient bien aise de le convaincre de plagiat (2). Il tient donc à revendiquer son indépendance vis-à-vis de Buonarroti et de Teste, et il y tient d'autant plus qu'il existe entre sa doctrine et la leur des rapports de filiation incontestable. De là cette déclaration quelque peu embarrassée, dans laquelle il rend hommage à ceux qui furent ses maîtres en les appelant ses *confrères ;* de là l'insistance qu'il met à rappeler la sévérité de son jugement sur la conspiration de l'an V, comme pour abriter son originalité doctrinale derrière son impartialité d'historien.

(1) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 85 et 86.
(2) Cette accusation occupe une partie de la brochure de Dézamy dont il a été précédemment question : *Calomnies et politique de M. Cabet*.

V

« Paris compte désormais cinq grandes associations poli-
» tiques agissant incessamment sur la population et dont
» l'esprit, il faut le proclamer avec orgueil, est le même,
» dont le sentiment est populaire, dont le but enfin est la
» liberté, l'égalité, et le moyen, la République ». C'est en ces termes, volontairement simplistes, que la *Tribune*, dans son numéro du 25 janvier 1833 (1), célébrait l'active propagande des sociétés créées au lendemain de la Révolution de juillet pour discipliner l'opposition et la préparer à recueillir l'héritage — chaque jour plus prochain, croyait-on, — de la monarchie constitutionnelle. « La monarchie fera nos
» affaires et s'épuisera à notre place, s'écriait Cavaignac au
» procès d'avril 1831. Elle conspirera pour nous : nous ne
» conspirons pas, mais nous nous tenons prêts ». Tant que le parti démocratique put croire que le gouvernement se laisserait arracher sans trop de résistance les réformes attendues, les associations réduites à l'expectative, puisque l'action appartenait à la gauche parlementaire, ne jouèrent qu'un rôle de second plan dans la vie politique du pays. Leurs membres les plus empressés furent les bonapartistes et les légitimistes qui représentaient alors les seuls adversaires déclarés de l'orléanisme vainqueur. Lorsque la neutralité plus ou moins boudeuse des républicains eut fait place à une franche hostilité, les associations changèrent d'orientation et de tactique. N'espérant plus du présent l'application du programme républicain, les plus résolues d'entre elles se rejetèrent vers le passé pour y puiser les matériaux avec lesquels elles se proposèrent d'édifier la société de l'avenir. Elles attirèrent à elles toutes les forces des partis de gauche, depuis les dynastiques timides jusqu'aux démocrates exaltés. Se retournant ensuite vers le peuple pour recruter dans ses masses profondes les troupes de l'état-major ainsi rassemblé, elles se virent amenées à faire des réformes sociales leur pré-

(1) Cité par Weill, *Histoire du parti républicain*, p. 82.

occupation dominante. Cabet s'aperçut vite que là était le nombre, le mouvement et la vie. L'impuissance de son groupe et son effacement personnel à la Chambre des députés le décidèrent à venir chercher dans les associations républicaines la satisfaction des deux besoins qu'il portait en lui et qui se combinaient pour lui rendre insupportable tout isolement moral : le besoin d'agir sur d'autres esprits et le besoin de se sentir appuyé par eux.

La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* fut la première qui lui ouvrit ses portes. Elle avait gardé de ses origines relativement anciennes une sorte de discrétion d'allures qui rappelait son activité pendant les dernières années du règne de Charles X, époque peu propice aux modes d'opposition trop bruyants. Elle comptait au nombre de ses membres les représentants les plus éminents de la république conservatrice, Armand Carrel, Barthélemy Saint-Hilaire, Dupont, Garnier-Pagès. Cabet y rencontrait des partisans de la constitution américaine, mise à la mode par Lafayette sous la Restauration, des députés de la gauche dynastique groupés sous la direction d'Odilon Barrot, et même des monarchistes libéraux, attardés dans ses rangs malgré le départ de Guizot qui s'en était retiré lorsque son entrée au ministère l'avait désigné comme l'adversaire désormais intraitable des idées démocratiques (1). D'après ses statuts, la société se proposait « d'éclairer et de seconder les citoyens dans l'exercice légal de tous les droits politiques qui découlent du principe de la souveraineté nationale ». Le même esprit de soumission à l'ordre établi lui avait dicté le choix des moyens qu'elle comptait employer pour atteindre son but. Ces moyens étaient « ceux qui sont donnés par la loi » ; ils devaient être « dirigés principalement en vue de favoriser l'avènement à la Chambre des députés, aux grades de la garde nationale, aux conseils municipaux, d'hommes probes, instruits, indépendants et patriotes ». L'association possédait dans 35 départements des comités reliés par une correspondance régulière avec le comité de Paris (2). Par ses comptes-rendus des sessions législatives, elle éclairait les

(1) Weill, *Histoire du parti républicain*, p. 74.
(2) *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. — Rapports du comité à l'assemblée générale du 4 février 1833.

électeurs et maintenait les élus dans la bonne voie ; par ses interventions opportunes, elle calmait les impatiences des uns et relevait le découragement des autres. Elle protégeait les simples particuliers contre les abus du pouvoir, leur apprenait l'usage du droit de pétition et les formait à la vie civique par des brochures rédigées en un langage clair, familier, accessible à tous (1). En un mot, elle préparait par son action méthodique et silencieuse le personnel politique appelé à diriger le pays au lendemain de la convulsion suprême qui devait faire de la souveraineté du peuple une réalité.

La société *Aide-toi* possédait dans la Côte-d'Or un de ses comités les plus fortement organisés. C'était pour Cabet, député de ce département, une raison suffisante de s'intéresser à ses travaux. Un peu dépaysé au début dans ce cénacle d'hommes compassés et graves, dont les entretiens ressemblaient si peu aux véhémentes discussions de l'hôtel d'Argenson, il s'y sentit plus à l'aise lorsque la société, subissant une évolution amenée par celle de quelques-uns de ses chefs, finit par accepter les principales revendications du parti démocratique et en particulier l'extension du droit de suffrage à tous les citoyens « sans en excepter les serviteurs à gages ». Il y trouva des actionnaires et des lecteurs pour son journal le *Populaire* et, bien qu'il n'ait jamais participé à la direction effective de l'œuvre, il vint jusqu'à son exil y chercher des leçons de patience et des exemples de modération qui l'empêchèrent peut-être de céder à certains entraînements. N'oublions pas qu'il y a eu deux hommes en Cabet : un théoricien qui, pratiquant pour construire son système ce que Fourier appelle la *méthode de l'écart absolu*, est allé, par réaction contre un état social condamné, jusqu'au communisme *intégral*, et un politique bien décidé à n'employer comme moyens d'action que la persuasion et la douceur. La vie de Cabet, à mesure qu'elle se déroule devant nous, nous livre le secret des influences qui ont contribué à opposer en lui le penseur et l'homme d'action.

Si Cabet ne semble pas avoir joué un rôle de premier plan dans la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, il n'en est pas de

(1) Cf. par ex. *Les trois dialogues de Maître Pierre*, Paris, 1833.

même dans l'*Association libre pour l'éducation gratuite du peuple*, dont il fut, de 1832 à 1834, un des directeurs les plus en vue. Fondée par un groupe de professeurs, déjà membres de l'*Association polytechnique*, elle s'était donné pour but, comme son nom l'indique, de répandre dans les classes laborieuses le minimum de connaissances générales sans lesquelles il ne pouvait pas y avoir pour elles d'émancipation politique durable. Il ne s'agissait donc pas seulement d'enseigner à des ouvriers de Paris ou de la province les rudiments de leur profession. Il fallait leur inspirer le goût et l'intelligence des choses de la politique, en les élevant jusqu'à la compréhension des intérêts généraux du pays. C'était, en somme, un des articles du programme de l'*Aide-toi*, mais appliqué avec une netteté de conception et une puissance de moyens dont cette dernière société, partagée entre trop d'objets différents, était incapable. Des monarchistes libéraux avaient d'abord formé le premier noyau de l'*Association polytechnique*, née de l'alliance des travailleurs et des étudiants pendant les journées de juillet. Puis une scission était intervenue et les éléments les plus avancés, suivant Lechevalier et Raucourt dans leur retraite, avaient formé en 1831 l'*Association pour l'éducation gratuite du peuple*, bientôt suspecte au gouvernement qui ne reconnaissait plus en elle l'esprit de neutralité bienveillante dont la société-mère était animée à son égard. Après une éclipse de quelques mois, au lendemain des émeutes de juin 1832, l'Association reparut en modifiant légèrement son titre et en prenant l'engagement, d'une sincérité apparemment contestable, de renoncer à la politique.

Dans la séance du 9 février 1833, sur la présentation favorable des douze commissions d'arrondissement, Cabet fut élu à l'unanimité secrétaire général et président du comité central, en remplacement de Lechevalier démissionnaire (1). Ses nouvelles fonctions le mirent en rapports journaliers avec les hommes qu'il était dans sa destinée de rencontrer à tous les tournants de sa vie : Dupont de l'Eure présidait

(1) Association libre pour l'Education du peuple, *Discours d'installation de M. Cabet*, Paris, 1833. — S'il faut en croire une indication de notre auteur lui-même, « les chefs de l'Association la voyant menacée de ruine par des divisions intestines auraient pressé Cabet d'en prendre la direction pour la sauver ». (*Ma ligne droite*, p. 45).

l'Association ; le comité comprenait quelques membres de la gauche dynastique, Odilon Barrot, Nicod, Mauguin et les principales personnalités du parti républicain, Voyer d'Argenson, Lafayette, Garnier-Pagès, Audry de Puyraveau, Beauséjour, Dulong, Laboissière, Charles Teste, Recurt, Armand Carrel, sans oublier la bonne fée des républicains persécutés ou souffrants, Laure Grouvelle (1). Pendant quelques mois l'Association eut sa revue mensuelle, le *Fondateur*, éditée et en grande partie rédigée par Cabet. Elle compta, vers le milieu de 1833, deux mille adhérents répartis par arrondissements en cohortes et organisa jusqu'à quarante-deux cours suivis par deux mille cinq cents auditeurs (2). Des procès, qui laissaient présager sa dissolution prochaine, vinrent arrêter ce bel essor. L'un d'eux fut engagé par Cabet lui-même pour demander, en sa qualité de secrétaire général, la levée des scellés que le ministre de l'Intérieur avait fait apposer le 28 décembre 1833 sur le local des réunions. Depuis longtemps, on avait signalé dans les cours de l'Association un foyer de propagande républicaine, d'autant plus dangereux qu'il se dissimulait sous le couvert d'innocentes leçons d'orthographe, de dessin et de calcul. Le 19 mai 1833, à l'issue d'un des banquets organisés par le comité central, un des citoyens n'avait-il pas osé faire l'éloge de la Convention ? (3) Les jours de la société étaient désormais comptés. Elle disparut, comme son aînée *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, dans la réaction policière qui suivit les procès d'avril 1834.

Comme les deux précédentes, l'*Association pour la liberté de la presse* avait été fondée par des *patriotes* désireux d'utiliser au profit de leur propagande politique tous les moyens d'action que pouvait conseiller l'initiative personnelle contenue par le respect de la légalité. Elle eut pour principal promoteur Cormenin, écrivain vigoureux et catholique aussi ardent que républicain sincère. Un des premiers, il essaya de réagir en province contre la situation humiliée faite aux journaux et à leurs rédacteurs, puis transporta à Paris la

(1) *Association libre pour l'éducation du peuple*, Discours d'installation de M. Cabet, Paris, 1833.
(2) Weill, *Histoire du Parti républicain*, p. 77.
(3) Rapport de Girod (de l'Ain) à la Cour des Pairs, t. IV. p. 223.

société nouvellement créée, lorsqu'il comprit les immenses services qu'elle pouvait rendre en se développant. Bientôt les adhésions affluèrent, toutes les nuances de l'opposition trouvant un égal intérêt à favoriser une œuvre de ce genre, en un temps où la presse, sorte de colosse aux pieds d'argile, était à la fois l'interprète souveraine de l'opinion publique et l'éternelle victime de l'arbitraire gouvernemental. Un système de cautionnements ruineux et d'amendes plus lourdes encore, le droit pour le ministre de l'intérieur, son préfet de police ou ses préfets départementaux, de saisir les numéros du journal frappé, d'arrêter les vendeurs et de retirer aux imprimeurs le brevet qui représentait pour eux le pain quotidien, tels étaient les abus d'une législation que Cabet, journaliste impénitent jusqu'à sa dernière heure, avait plus que personne de bonnes raisons d'exécrer. Lorsqu'il offrit à l'association, en 1832, son concours de jurisconsulte et de parlementaire, elle avait si bien élargi son champ d'action qu'elle s'était transformée en une vaste ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, répondant ainsi à l'intention première de Cormenin, son fondateur, qui rêvait de procurer à tous les Français le magnifique ensemble de garanties civiques dont jouissaient les citoyens d'Outre-Manche.

Un article de la *Tribune* du 3 novembre 1833 (1) nous apprend que la société comprenait cinq comités distincts dont les attributions se définissaient ainsi : l'information sur les actes illégaux des fonctionnaires, la défense des inculpés devant les tribunaux, l'assistance morale et pécuniaire des condamnés politiques, la réforme de la législation sur la presse et sur l'instruction judiciaire, et enfin la direction générale de l'œuvre par la coordination de tous les efforts spécialisés. Cabet, avec Guinard et Armand Marrast, présidait le premier de ces comités, celui qui avait la charge d'enquêter sur les poursuites, les arrestations et les visites domiciliaires exécutées au mépris des lois. C'est à cette

(1) Weill, *Histoire du parti républicain*, p. 76. — Puisque nous citons la *Tribune*, rappelons que l'intrépide journal de Sarrut et de Marrast se glorifiait, en juin 1832, de répondre à la 52me poursuite judiciaire et, au milieu de 1833, d'enregistrer son 86me procès, qui lui valut une amende de 24.000 francs.

phase de son activité qu'il faut rapporter plusieurs des brochures sorties de sa féconde plume en cette même année 1833 : *Nécessité de populariser les journaux républicains*, *Procès du Propagateur du Pas-de-Calais*, *Procès du journal républicain le Patriote de la Côte-d'Or*, et enfin la publication intitulée *Arrestations illégales des crieurs publics du Populaire ; Poursuites contre M. Gisquet ; Procès du crieur Delente et mémorable arrêt de la Cour royale*. L'expérience acquise par notre auteur dans ces corps-à-corps avec l'hydre à mille têtes de l'arbitraire administratif devait l'amener, neuf ans plus tard, à publier une sorte de manuel dont le titre, qu'il ne faudrait pas croire ironique, suffirait à lui seul à caractériser cette époque : *Le guide du citoyen aux prises avec la police et la justice dans les arrestations, les visites domiciliaires, la détention provisoire, le secret, etc.*

On aurait tort, d'ailleurs, de s'apitoyer sur l'infortune de Cabet. S'il a toujours réprouvé les sanglantes et stériles batailles de la rue, il a aimé passionnément les combats de la plume et de la parole. De 1831 jusqu'à sa mort, rares sont les journées pendant lesquelles il n'a pas reçu du typographe un lot d'épreuves toutes fraîches. Le vendredi 6 novembre 1856, à quelques amis qui l'avaient accompagné jusqu'à sa chambre, il disait en les congédiant : « J'impri» merai, j'imprimerai sans cesse ; je vengerai la cause du » Peuple en défendant ma réputation et celle de la commu» nauté » (1). Ces paroles, les dernières qu'il ait prononcées en pleine santé mentale et physique (2), le peignent tout entier. Pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, par le livre, par le journal et par d'innombrables brochures destinées à redire pour le grand public ce que le *Populaire* ou la *Revue Icarienne* avaient déjà appris aux initiés, Cabet a « défendu la cause du peuple » copieusement, inlassablement, en exposant ses idées, en attaquant celles des autres, en réfutant ses contradicteurs, si obscurs ou si insignifiants qu'ils fussent, et en enregistrant, avec plus de zèle peut-être

(1) *Nouvelle Revue Icarienne*, 1er janv. 1857, p. 2.
(2) Le lendemain matin, un peu après huit heures, on le trouvait étendu, frappé de l'attaque d'apoplexie qui devait l'emporter le jour suivant, 8 novembre 1856, à cinq heures du matin. Cf. *infra*, livre II, p. 414.

que de modestie, les éloges qui lui étaient décernés par ses fidèles disciples.

Nous aurons achevé de déterminer la place de Cabet dans l'opposition pendant les années qui ont précédé son exil, si nous remarquons qu'il ne semble pas avoir fait partie de la *Société des Amis du Peuple* et qu'il s'est défendu lui-même d'avoir jamais adhéré à la *Société des Droits de l'Homme*. La fièvre des trois grandes journées durait encore quand la bourgeoisie victorieuse vit avec effroi se détacher d'elle un groupe de jeunes hommes réclamant à grands cris une Constituante, l'abolition de la pairie héréditaire et la réalisation des réformes sociales, seules capables, disaient-ils, de conférer à la chute de la Restauration, opération en elle-même négative, le caractère d'un progrès positif. C'étaient les *Amis du Peuple,* qui reprenaient ouvertement, en face des modérés satisfaits des quelques modifications apportées à la Charte, la tradition révolutionnaire et l'idéal de 1793.

Cabet, nous le savons, prêta un moment l'oreille à leur appel qui flattait en lui d'obscurs penchants. Mais il était trop engagé envers Dupont de l'Eure, Laffitte et Lafayette, trop désireux aussi de recueillir le bénéfice de ses relations inespérées avec le nouveau souverain pour se laisser entraîner vers les imprudents qui essayaient de ressusciter les terribles ombres de Saint-Just et de Marat. Il s'inspira, pour rédiger sa profession de foi aux électeurs dijonnais, de quelques articles de leur programme, notamment de ceux qui visaient la politique extérieure (1), mais il n'osa pas se dire des leurs. Quant il revint de Bastia, les *Amis du Peuple*, sous la présidence d'Hubert, puis de Trélat, avaient achevé d'affirmer leur haine de l'aristocratie bourgeoise et d'emprunter à la Convention sa conception de l'égalité imposée par l'Etat. Cabet lut les petites brochures dans lesquelles ils répandirent à des milliers d'exemplaires les idées des grands ancêtres sur la bonté native de l'homme, sur son droit à jouir des biens de la nature, « droit aussi sacré que le besoin dont il dérive », sur la souveraineté du peuple, conséquence nécessaire du contrat qui est à la base des sociétés

(1) Cf. *Société des Amis du Peuple* : *La Pologne est morte, à notre tour*, Paris, 1831.

politiques (1). Il entendit Cavaignac, Raspail, Blanqui, Trélat, Bonnias, Gervais, et jusqu'au très catholique Buchez lui-même, proclamer dans des réunions mouvementées qui rappelaient celles des Jacobins et des Cordeliers ou dans des procès orageux comme celui des Quinze, que la Révolution de juillet était un avortement misérable, la monarchie républicaine une dérision, l'opposition parlementaire une duperie, et qu'il fallait reprendre contre les privilégiés et les oisifs l'offensive si vigoureusement menée par l'Une et Indivisible. Ce n'était pas encore le communisme des néo-babouvistes, mais c'en était déjà comme le balbutiement.

Il ne saurait être question d'esquisser ici, fût-ce très sommairement, l'histoire de la plus célèbre des sociétés politiques du temps, celle des *Droits de l'Homme*. Cabet, nous l'avons dit, a toujours refusé de s'associer ouvertement à cette sœur cadette de la société des *Amis du Peuple* (2), d'abord simple satellite, puis rivale heureuse de son aînée après les journées des 5 et 6 juin, jusqu'à l'heure qui vit s'accomplir entre les deux groupements une fusion dont le plus récent tira tout le profit. Il a même combattu dans son *Populaire* plusieurs personnalités du comité Lebon, coupables à son gré d'avoir, comme Ch. Teste, déclaré la guerre à Lafayette. Plus tard, il a protesté contre la joie indécente que manifestèrent certaines sections en apprenant la mort du vieux général, et il a dénoncé les prisonniers de Sainte-Pélagie qui fêtèrent cette mort par des illuminations (3). Mais s'il a reculé devant les responsabilités diverses qu'une adhésion publique aux *Droits de l'Homme* lui eût imposées, s'il n'a pas voulu se mettre

(1) Cf. *Société des Amis du Peuple, l'Eclaireur ;* id. *La Voix du Peuple*, Paris, déc. 1831. On trouvera dans Tchernoff, *Le Parti républicain...*, p. 262 sqq., d'intéressantes analyses de ces brochures.

(2) Nous lisons dans la *Biographie du Populaire*, p. 8 : « Il fit également partie de toutes les autres sociétés patriotiques d'alors, excepté de la *Société des Droits de l'Homme* ».— Malgré l'autorité de L. Blanc, trop enclin peut-être à substituer ses souvenirs personnels à la lettre des documents, (*Histoire de Dix ans*, p. 712), malgré l'affirmation de M. Tchernoff qui attribue à Cabet une des brochures publiées par les *Droits de l'Homme* sur l'*Egalité*, ce texte paraîtra décisif, si l'on se souvient que la *Biographie du Populaire* est en réalité une autobiographie, bien qu'elle porte (p. 112) la signature d'une commission d'actionnaires du *Populaire* qui comprend, outre Cabet lui-même, plusieurs tailleurs, un chapelier, un ébéniste, deux cordonniers, un boulanger, etc.

(3) *Toute la Vérité au Peuple ou Réfutation d'un pamphlet calomniateur*, p. 84. — Cf. le *Populaire* du 1er juin 1842.

lui-même dans l'obligation de choisir entre les deux partis, « Girondins » et « Montagnards », qui se disputaient la prééminence au sein de la société, il n'a pas pu se désintéresser de l'admirable campagne menée contre le pouvoir par la plus remuante et la plus hardie des phalanges de l'opposition. Les doctrines propagées par la *Société des Droits de l'Homme* doivent nous occuper plus que les émeutes, les procès et les démonstrations de tout genre qui ont rempli son existence tourmentée : toujours présents derrière le tourbillon confus des événements, des principes directeurs, des idées générales s'en dégagent, qui ont agi à la longue sur l'esprit de Cabet, volontairement confiné dans le rôle de spectateur attentif.

Les témoignages des contemporains nous renseignent sur l'irrésistible vigueur de la campagne poursuivie par les *Droits de l'Homme* au cours des années 1832 et 1833. Recueillons celui de L. Blanc :

« En 1833, sa puissance à Paris reposait sur l'ardeur de plus de trois mille sectionnaires, orateurs de clubs ou combattants, et elle agitait la province par une foule de sociétés qui, sur les points principaux du royaume, s'étaient formées en son nom et à son image. Entretenir l'élan imprimé au peuple en 1830, alimenter l'enthousiasme, préparer les moyens d'attaque en élaborant les idées nouvelles, tenir en haleine l'opinion et souffler sans cesse aux âmes atteintes de langueur la colère, le courage, l'espérance, tel était son but et elle y avait marché la tête haute avec une énergie, avec un vouloir extraordinaires. Souscriptions en faveur des prisonniers politiques ou des journaux condamnés, prédications populaires, voyages, correspondances, tout était mis en œuvre... (1)

L'impulsion de cette propagande, déjà considérable en vertu de la force acquise, prit un essor prodigieux lorsque, en novembre 1833, « après de longs balancements, les » deux partis se rapprochèrent. Un comité central fut nommé » en vue d'une direction plus décidée », et dans ce comité, composé de Cavaignac, président, de Berryer-Fontaine, secrétaire, et de Voyer d'Argenson, Guinard, Vignerte, Audry de Puyraveau, Beaumont, Kersausie, Lebon, Des-

(1) L. Blanc, *Histoire de Dix ans*, p. 648.

jardins et Titot (ces deux derniers bientôt remplacés par Recurt et Delente), « on arrêta qu'une solennelle déclaration » de principes serait publiée et adressée à tous les journaux » patriotiques, à toutes les associations, à tous les réfugiés » politiques ». Cette profession de foi, expression fidèle des opinions jacobines du comité, développait et justifiait « dans un exposé aussi lumineux qu'incisif » le nouveau programme des *Droits de l'Homme* :

« La société a besoin de donner plus de publicité à ses principes et d'étendue à ses relations. Elle ne s'est jamais cachée ; il faut qu'elle se montre... La Convention avait compris combien il importe de poser en dehors de toute variation et de toute dispute les axiomes de la civilisation, de la conscience et de la justice... Héritiers de la mission qu'avait entreprise le génie de la Convention nationale, voulant que la société soit ramenée vers son véritable but,... les républicains doivent avant tout chercher des guides qui, en l'améliorant, l'empêcheront de s'égarer. C'est dans cet esprit que, dès son origine et bien avant la formation du comité central actuel, la Société des *Droits de l'Homme* adopta, comme expression de ses principes, la déclaration présentée à la Convention nationale par le représentant du peuple, Robespierre.

» Or, dans cette déclaration, tout est suffisamment exprimé : droits, devoirs, moyens, garanties ; le but de toute société et de toute civilisation ; le bien-être et la conservation de l'individu ; la protection, la liberté, le progrès, l'égalité, la solidarité, la fraternité entre les hommes, entre les peuples ; le droit, la sûreté, la liberté et la propriété de chacun, justement et moralement définies, efficacement assurées ; la souveraineté du peuple ; l'universalité des suffrages ; l'abolition de tous les privilèges ; l'élection et la responsabilité des agents du pouvoir ; l'obéissance religieuse aux lois et aux magistrats lorsqu'ils les exécutent ; la résistance à l'oppression ; le droit d'association, de pétition, de libre expression des opinions par la presse et par toute autre voie ; la progression de l'impôt ; l'instruction commune à tous les citoyens » (1).

Mais, pour avoir une portée pratique, une déclaration de principes doit s'accompagner de moyens d'application :

(1) *Exposé des principes républicains de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, suivi des noms des membres du Comité central*, Paris, 1833, p. 2-5.

« Voici, continuait le manifeste, ceux qui paraissent s'imposer : 1° Un pouvoir central électif, temporaire et responsable... 2° Une assemblée nationale représentant tous les intérêts légitimes... 3° Une organisation municipale qui combine la liberté des communes avec l'unité du gouvernement... 4° Une organisation des gardes nationales qui appelle tous les citoyens à défendre leurs droits et leurs foyers... 5° Un système d'éducation publique qui prépare pour la jeune génération une communauté d'idées compatibles avec le progrès... 6° Un système financier qui, ne se bornant pas à dégrever le pauvre, le travail, l'industrie, soit pourvu des ressources nécessaires pour les aider, les commanditer... 7° Une organisation judiciaire qui généralise l'institution du jury ramenée à ses véritables bases... 8° Une organisation administrative... 9° L'établissement de fonctions industrielles qui contribuent à réaliser ces deux grands principes : la meilleure division du travail, la meilleure répartition des produits... 10° Une fédération de l'Europe fondée sur la communauté du principe de la souveraineté du peuple, sur la liberté du commerce et sur une entière égalité de rapports. » (1)

C'était, en somme, un retour aux principes de la Montagne, légèrement modernisés par un apport d'idées saint-simoniennes qui trahit l'influence de quelques anciens membres des *Amis du Peuple* gagnés depuis longtemps aux doctrines de l'Ecole. La brochure s'achevait par la Déclaration des Droits soumise à la Convention par Maximilien Robespierre, mais non votée par l'Assemblée révolutionnaire (2).

Chez les conservateurs et chez les libéraux le scandale fut énorme. Quand elle vit reparaître au grand jour l'article III qui élevait « le désir tout animal de vivre » à la dignité d'un droit sanctionné par la loi, et surtout l'article VI qui imposait à la propriété les limitations édictées par la société civile, la bourgeoisie s'effara comme à l'approche d'un nouveau 93. « Cette définition si juste (celle de la propriété

(1) *Exposé des principes républicains....*, p. 7.

(2) L'art. III de ce projet de Déclaration, adopté par les Jacobins le 21 avril 1793, était ainsi conçu : « L'égalité des droits est établie par la nature ; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire ». — Nous avons déjà reproduit (p. 63) le texte de l'art. VI : « La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer à son gré de la portion de biens qui lui est garantie par la loi ». — Citons enfin l'art. XIV : « Le peuple est le souverain ; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ; les fonctionnaires publics sont ses commis ».

» d'après l'art. VI) devint le sujet de commentaires empoi-
» sonnés : « Vous l'avouez donc enfin, s'écrièrent avec un
» effroi simulé les partisans de la monarchie ; ce qu'il vous
» faut, c'est le partage des biens ; continuateurs de Robes-
» pierre, c'est la loi agraire que vous demandez ! » Les mots
» de loi agraire, de partage des biens, retentirent bientôt en
» France du nord au sud, de l'est à l'ouest, et, pour donner
» plus de solennité à l'accusation, M. Dupin aîné lut à l'au-
» dience de rentrée de la Cour de cassation un discours dans
» lequel il présentait la République comme menaçant « de
» mettre chaque propriétaire à la portion congrue » (1).

Au procès des vingt-sept (2), Dupont, avocat de Kersausie, essaya de dissiper ces préventions en montrant que si la Déclaration prétendait limiter tous les droits, y compris celui de propriété, c'était pour mieux les protéger, qu'ainsi entendue la fameuse définition de Robespierre apportait à l'ordre établi des garanties nouvelles. Mais ce n'est pas dans les plaidoiries de ses défenseurs, trop souvent inspirées par les nécessités du moment, qu'il faut aller chercher la doctrine des *Droits de l'Homme*. Elle s'exprime avec plus d'ampleur et d'indépendance dans les publications éditées par les soins de son comité central. L'une des plus intéressantes au point de vue qui nous occupe est celle qui traite de l'*Egalité* (3). Pour l'auteur anonyme, « toute bonne institution politique repose sur cette maxime fondamentale : *Tous les hommes sont égaux* ».

« Voilà, continue-t-il, une maxime qui ne craint pas le grand jour et qu'on peut proposer hardiment parce qu'elle est l'image d'une vérité naturelle. L'Egalité germe d'elle-même dans le cœur de l'homme et c'est là une retraite sacrée où rien ne la saurait forcer...Il est vrai que chez les âmes corrompues, gâtées par la vie, ce principe d'égalité s'altère beaucoup, mais il ne s'éteint jamais complètement ». C'est qu'il existe « certains droits primitifs et inaliénables qui s'ouvrent pour l'homme avec les portes de la vie. Ainsi, en naissant, chacun a sa part dans les biens de la terre, afin qu'ils servent à sa conservation ; de plus, en naissant, chacun apporte avec lui le droit de développer et d'étendre en

(1) L. Blanc, *Histoire de Dix ans*, p. 651.
(2) Société des Droits de l'Homme, *Procès des vingt-sept*, déc. 1833.
(3) Société des Droits de l'Homme, *De l'Egalité*, 1833.

tous sens son existence physique et morale. Ce n'est qu'à ces conditions que la vie est un bien...

» L'égalité sociale consiste dans une égale répartition des avantages et des charges de la société entre les divers associés. Chacun travaillant au bien commun, il faut que ce *bien commun* ne soit pas un vain mot, mais qu'il profite réellement à tous ceux qui concourent à l'établir. Ainsi, même liberté, même sûreté, même protection, *même bien-être pour tous les citoyens* ; de plus, que le chemin des emplois soit ouvert à tous par une éducation nationale publique et gratuite. Point de distinction entre eux si ce n'est celle que produit naturellement dans l'opinion le mérite ou la vertu, ...la vertu n'étant autre chose que la conformité parfaite d'une volonté individuelle à la volonté générale.

» L'égalité ne peut régner que dans un état libre. Là où le peuple fait lui-même ses lois, c'est la volonté générale qui commande ; or la volonté générale tend directement à l'égalité parce que chacun vote pour lui-même en votant pour tous. Là où le peuple choisit lui-même ses officiers, il est sûr qu'il choisira toujours les magistrats les plus vertueux et les plus capables, c'est-à-dire les plus soumis à la volonté générale et les plus dignes de la mettre en application...

» Il faut espérer que nous arriverons à cet état de perfection ; toutefois ne nous déguisons pas que les désordres affreux qu'un long esclavage a causés dans la société en reculeront l'époque... Sans bouleverser tout d'un coup la constitution actuelle de la propriété, nous saurons par des lois efficaces remédier à cette immense disproportion de bien-être qui produit d'une part l'excessive opulence et de l'autre l'excessive misère. Le meilleur moyen d'atteindre ce but est de considérer la propriété sous son véritable point de vue.

» L'Etat, à l'égard de ses membres, est maître de tous leurs biens par la nature de l'association : c'est lui qui protège la paisible jouissance des possesseurs... : chaque propriétaire n'est donc, à proprement parler, que le dépositaire d'une partie de la fortune nationale confiée à son administration : c'est un véritable fonctionnaire chargé d'exploiter ses possessions dans l'intérêt de tous, avec lequel le sien se confond. Tout en lui laissant la liberté de prendre ce qui est nécessaire à sa subsistance dans les revenus qu'il perçoit, l'Etat se réserve le droit de disposer du superflu. Mais quel serait le moyen d'atteindre ce superflu dans l'état actuel des choses ? Nous y arriverons par l'impôt progressif, par les lois somptuaires, par l'abolition des contributions qui pèsent uniquement sur les pauvres et par d'autres mesures qui se rattacheront toutes au même principe... » (1)

(1) *De l'Egalité*, p. 1-5.

Il convenait de citer ces pages, remarquables par l'importance sociale de ceux qui en ont pris la responsabilité et par l'époque à laquelle elles furent écrites. M. Tchernoff en attribue la paternité à Cabet, tandis que Bouton semble les mettre au compte de J.-J. Vignerte (1). M. Tchernoff se trompe assurément (2), mais son erreur est par elle-même significative. L'égalité sociale des hommes déduite de leur égalité naturelle et impliquant comme conséquence dernière leur droit « au même bien-être » : la vertu définie « la conformité parfaite d'une volonté individuelle à la volonté générale » ; la propriété considérée comme un dépôt dont le bénéficiaire n'a même pas tout l'usufruit, puisque l'Etat s'arroge le droit de lui prendre son superflu ; l'affirmation d'ordre métaphysique que l'homme est foncièrement bon et que le peuple « qui choisit librement ses officiers choisit toujours les magistrats les plus vertueux et les plus capables », tels sont bien, renouvelés du XVIII^me^ siècle, les postulats sur lesquels Cabet édifiera son communisme.

Mais si l'évolution qui révèlera en lui, cinq ans plus tard, un continuateur immédiat de Morelly, de Robespierre et de Babeuf, se prépare dès 1833, elle n'est pas achevée encore. Remarquons même que rien ne la trahit au dehors. Sans doute, à mesure que les rapports de Cabet avec le pouvoir s'aigrissent, le ressentiment qu'il en éprouve le conduit à écouter avec plus de complaisance les organes extrêmes de l'opposition. Néanmoins, il est trop engagé avec son parti pour l'abandonner en pleine bataille ; un contrat moral et même commercial le lie aux actionnaires et aux abonnés

(1) Tchernoff, *Le parti républicain sous la monarchie de Juillet*, p. 279 ; Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 70.

(2) Comment Cabet, qui s'est défendu d'avoir jamais fait partie de la Société des Droits de l'Homme, aurait-il été choisi pour en rédiger les publications ? Au surplus, rien dans le style de la brochure que nous analysons ne rappelle la manière si aisément reconnaissable de Cabet. Ce qui a pu induire M. Tchernoff en erreur, c'est la note qui termine l'opuscule. L'éditeur avertit les souscripteurs « au premier volume de la deuxième édition de l'ouvrage du citoyen Cabet » (il s'agit évidemment de sa *Révolution de 1830*) qu'ils aient à « retirer leur exemplaire chez lui ou près du citoyen auquel ils ont souscrit s'ils veulent profiter de la réduction consentie à la Société des Droits de l'Homme ». Mais il ne faut voir dans cette note qu'une simple annonce de librairie concernant un livre à grand tirage, particulièrement intéressant pour les membres d'une société d'opposition qui compte d'ailleurs dans ses rangs la presque totalité des amis politiques de l'auteur.

du *Populaire*, créé pour défendre une politique bien définie ; mandataire des électeurs dijonnais, il n'oublie pas qu'il doit régler sa marche sur la leur s'il veut assurer sa réélection.

Comment tant d'amitiés et d'influences convergentes, s'ajoutant à celles qui ont fait de lui, à une époque encore toute récente, un fonctionnaire de la monarchie de Juillet, ne l'empêcheraient-elles pas de céder aux séductions du babouvisme renaissant ? Il résiste si bien à l'entraînement qu'ayant à traiter en cette même année 1833 la difficile question que l'actualité impose à sa conscience professionnelle de journaliste et de député, celle des « *moyens d'améliorer l'état déplorable des ouvriers* » (1), il n'écrit pas une ligne, dans l'opuscule qui porte ce titre, dont on puisse lui faire grief dans les milieux les plus timorés.

Avec l'opinion libérale de son temps, Cabet constate que le travailleur souffre d'une « maladie rebelle à toutes les médications », la misère. Pour gagner un salaire de famine, toujours menacé par le chômage, toujours réduit par l'impôt, il doit peiner quatorze et seize heures par jour, couvrir sa nudité de guenilles et s'entasser, lui et les siens, dans des taudis que le choléra et le typhus ravagent par intervalles. « Oui, dit l'ouvrier mis en scène par l'auteur, le cheval, » le chien et le chat du riche sont cent fois mieux traités et » plus heureux que beaucoup d'hommes du peuple ». A la détresse matérielle, à la décrépitude physique s'ajoute l'abjection morale engendrée par le vice inévitable et l'ignorance savamment entretenue. « Hé parbleu ! on ne veut pas que » nous puissions nous éclairer et nous instruire ! On ne veut » pas que nous puissions connaître nos droits ! On veut pou» voir nous tromper, nous égarer, nous tenir éternellement » sous le joug !... Je ne puis pas même lire le *Populaire* » sans payer 4 centimes à Louis-Philippe ! » Et le réquisitoire se poursuit, si âpre et si véhément qu'il semble appeler en guise de conclusion un furieux anathème à la société mau-

(1) Sur la condition effroyable du prolétariat, à la veille et au lendemain de la Révolution de 1830, sur les souffrances des ouvriers agricoles, sur la mortalité infantile et l'entrée prématurée des enfants dans les manufactures, sur la dégénérescence de la race par l'abus du travail, l'insuffisance de l'alimentation et l'insalubrité du logement, cf. les ouvrages classiques de Villermé, de Villeneuve-Bargemont et de Buret.

vaise. L'ouvrier laisse en effet échapper quelques paroles inquiétantes : « Exigeons que notre sort soit amélioré, que no-
» tre travail soit moins excessif et notre salaire mieux pro-
» portionné à nos besoins. Faisons comme les ouvriers en
» Angleterre, unissons-nous, associons-nous. Il y a trop
» longtemps que les maîtres s'enrichissent du produit de nos
» sueurs... Dictons-leur la loi à notre tour ». Mais le « méde-
cin républicain » qui lui donne la réplique (est-il besoin de dire que c'est Cabet lui-même ?) se hâte de prêcher la modération : « Ha ! gardez-vous en bien ! Unissez-vous, associez-
» vous pour réclamer vos droits et défendre vos intérêts, à la
» bonne heure ! Mais je vous en conjure, gardez-vous de vou-
» loir imposer aux maîtres la loi... Discutez avec les maîtres,
» ne leur faites que des demandes raisonnables, et vous
» réussirez certainement, un peu plus tôt, un peu plus
» tard. »

Un ouvrier bijoutier qui assiste au débat cite fort à propos l'exemple des menuisiers du faubourg Saint-Antoine, à qui les patrons avaient déclaré « qu'ils ne fourniraient plus la chandelle ». Ils se sont groupés en association de secours mutuels, puis ont nommé une commission chargée d'élaborer un tarif et de négocier avec les employeurs. « Nous faisons
» tout comme eux, continue le pacifique bijoutier. Nous
» demandons une diminution d'une heure de travail par
» jour, afin de pouvoir suivre les cours de l'*Association*
» *pour l'instruction du peuple*. Nous venons d'organiser une
» *Association de secours mutuels* ; nous avons rédigé un
» règlement et nous avons élu un comité. Notre comité a
» invité les fabricants à se réunir pour accepter notre de-
» mande »... « C'est parfaitement bien, s'écrie le médecin
» républicain ; vous méritez de réussir et vous réussirez ! »
— « Pour nous, renchérit un ouvrier tailleur, nos maîtres
» n'ont pas voulu entendre parler d'augmentation de salaire
» et nous avons décidé que nous ouvririons des ateliers pour
» notre compte ». — « Ha ! il n'y a rien à dire à cela, reprend
» le républicain...L'essentiel me paraît être de *s'associer*, de
» confier la direction à des hommes sages, fermes, actifs... »
On peut rêver mieux encore : « Si les associations se concer-
» taient et se prêtaient un mutuel appui, vous auriez assez

» de puissance pour faire reconnaître la justice de vos réclamations » (1).

Telle est, au moment même où la *Société des Droits de l'homme* publie sur l'Égalité l'exposé de principes que nous analysions plus haut, l'attitude adoptée par Cabet à l'égard des revendications ouvrières. La solution qu'il propose ne lui est pas personnelle ; elle flotte, pour ainsi parler, dans l'air qu'il respire, et c'est parce qu'il l'emprunte à autrui qu'il se borne à l'indiquer à mots couverts, en homme qui doute de son efficacité et ne sait pas discerner dans le présent les promesses de l'avenir. A l'heure où il écrit, les premières trade-unions naissent en Angleterre de l'agitation chartiste. En France, les mutuellistes de Lyon, célèbres depuis le soulèvement de novembre 1831, viennent de montrer par l'exemple que la transition est facile de l'association contre la misère à la révolte contre l'affameur. A Mulhouse, à Lille, dans les grands centres industriels, malgré l'hostilité du patronat et la résistance des pouvoirs publics (2), la mutualité s'organise, ébauche encore incertaine du puissant syndicalisme moderne. Cabet comprend confusément que l'association professionnelle, en opposant la solidarité ouvrière à la domination patronale, est en situation de bouleverser les données du problème social. Il soupçonne même que cette action des ouvriers associés pourra se produire sous deux formes : l'une, qui est la rébellion ouverte et le refus collectif du travail, ne comportant pas d'autre issue que la conclusion d'un traité de paix signé par les deux parties ; la seconde, dont Buchez et les rédacteurs de l'*Atelier* vont bientôt préciser la formule déjà pressentie par l'école saint-simonienne, se proposant par le moyen de la société de production non plus seulement la défaite du patronat, mais sa disparition progressive. Cabet entrevoit enfin le possibilité d'une coalition des associations de métiers qui aurait pour

(1) *Moyen d'améliorer l'état déplorable des ouvriers*, discussion entre un ouvrier malade, un ouvrier tailleur, un ouvrier bijoutier et un médecin républicain, Paris, 1833, p. 1-6.

(2) « On conçoit, écrivait Villermé en parlant de la fondation des premières sociétés de secours mutuels, combien une semblable organisation rend la coalition facile ; c'est sans doute ce qui a presque toujours en France empêché l'autorité de favoriser les sociétés dont il s'agit. On est frappé des inconvénients qu'elles peuvent avoir et non de leurs avantages ».

conséquence d'assurer la suprématie économique et sociale du travail. Mais il se détourne comme d'un cauchemar du rêve audacieux qui a enchanté Karl Marx et qui hante aujourd'hui encore l'esprit de ses disciples. Dans son optimisme aisément satisfait, il se refuse à admettre qu'une longue période de conflits et de violences doive précéder la victoire définitive du prolétariat enfin parvenu à la « conscience de classe ». Et pourquoi les rapports du patron et de l'ouvrier seraient-ils nécessairement ceux de deux ennemis engagés dans un duel à mort ? « Discutez avec le maître, conseillait-il tout à l'heure aux travailleurs, ne lui faites que des demandes raisonnables et vous réussirez certainement, un peu plus tôt, un peu plus tard ». Le « médecin républicain » qui parle ainsi appartient sans conteste à l'école du docteur Tant-Mieux. C'est assez dire qu'il n'est pas encore mûr pour le communisme.

Ce fut pour défendre cette doctrine, débonnaire dans ses principes et timide dans ses conclusions, que parut en 1833 le *Populaire*, « journal des intérêts politiques, matériels et moraux du peuple ». Cabet, nous le savons, possédait quelques-unes des qualités du parfait journaliste. Il excellait dans l'art d'intéresser le public à ses affaires et de flatter ses secrets penchants. Le nouvel organe républicain fit ses débuts dans le monde par un beau dimanche de septembre, à l'heure où une foule désœuvrée et joyeuse emplissait les rues. « Vingt-cinq crieurs en uniforme tricolore » le colportèrent de place en place tandis que des orateurs montés sur des bornes le lisaient à haute voix devant les badauds assemblés (1). Le lancement habile du *Populaire*, plus encore que le caractère conciliant de sa politique, décida du succès : dès le huitième numéro, le tirage atteignit 27 mille exemplaires. Le journal sut plaire au public des faubourgs, tout en ménageant les convictions de ses actionnaires, venus de toutes les provinces de l'opinion républicaine, à l'exception peut-être des provinces frontières (2). Les plus conservateurs se

(1) *Biographie du Populaire*, p. 9 ; *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 69.

(2) Le *prospectus* du 24 juin 1833 nous révèle les noms des premiers souscripteurs du journal. C'étaient Anglade, d'Argenson, Audry de Puyraveau, Briqueville, Duris-Dufresne, le général Duchaffaud, Dupont

sentirent rassurés quand ils eurent sous les yeux le programme du nouvel organe :

« Nous voulons, disait le deuxième *Avis au lecteur*, non que le riche soit dépouillé, mais que le pauvre puisse acquérir l'aisance et s'enrichir en travaillant.

» Nous voulons, non que la classe jusqu'ici dominante soit rabaissée et humiliée, mais que le peuple soit relevé à la hauteur qu'exige la dignité de l'homme et du citoyen.

» Nous voulons améliorer matériellement son sort, lui faire reconquérir ses droits, non tout d'un coup et par la violence, mais par la discussion, par la persuasion, par la conviction, par la puissance de l'opinion publique ». (1)

Ainsi s'affirmait chez Cabet ce principe méthodique dont nous le verrons pénétré jusqu'à sa dernière heure, que la violence ne fonde rien et que tout progrès est fragile qui n'a pas été préparé par une patiente conquête de l'opinion. Dix ans plus tard, les babouvistes farouches ne lui avaient pas encore pardonné d'en avoir tenté l'application avec un si vif succès dans son journal : « Votre premier *Populaire* de » 1834, écrivait Dézamy, ne fut jamais *égalitaire* et se trou- » vait même depuis longtemps en fort mauvaise odeur de » sainteté auprès des vrais démocrates et en particulier » auprès de ceux détenus à Sainte-Pélagie ». A cette chicane, Cabet répondait, piqué au vif : « Quoi ! mon premier *Popu-* » *laire* ne fut jamais égalitaire ! Et qu'était-il donc ? Quel » journal l'était davantage ? Quel journal l'était autant ? Y » avait-il alors des communistes ? » (2) Il aurait pu ajouter : Quel journal plus que le *Populaire* a reçu de la police et du parquet les marques d'une fâcheuse sollicitude ? Nous ne referons pas l'histoire de ces démêlés entre un journal bien décidé à vivre et le ministère du 13 mars, obligé de ménager, derrière cet adversaire en lui-même peu redoutable, une opposition toujours prête au combat. Longtemps après, un des biographes de Louis Blanc reconnaissait la place prépondérante prise par le *Populaire* dans la presse républicaine de cette époque : « Parmi les journaux consacrés à la propa-

de l'Eure, Dulong, Garnier-Pagès, Joly, Laboissière, général Lafayette, de Ludre, Mauguin, Eusèbe Salverte, députés ; Ch. de Lesseps, Pagnerre, Népomucène Lemercier, Dr Berryer-Fontaine, Guinard, etc.

(1) Deuxième prospectus du *Populaire*, sept. 1833.

(2) *Toute la Vérité au Peuple...*, p. 89 et 90.

» gande des idées démocratiques, dit Charles Robin, le » *Populaire* et le *Bon Sens* étaient particulièrement menacés » par le nouveau système de persécutions que la police avait » adopté. Rédigé avec beaucoup de hardiesse et de verdeur » par M. Cabet, le *Populaire* agissait puissamment sur la » partie vive de la nation. Le *Bon Sens* était plus » timide... » (1)

Un journal qui réussit est une grande force. Dans les derniers mois de 1833, l'ascendant de Cabet atteint son apogée. En novembre, il va plaider à Dijon un procès commun à l'*Association dijonnaise contre les impôts sur le sel et les boissons* et au *Patriote de la Côte d'Or*, alors dirigé par un groupe de républicains qui reconnaissaient pour chef Gindriez, membre influent de la Société des *Droits de l'Homme*. Il a en face de lui, de l'autre côté de la barre, « le procureur général en personne, député comme lui », et il enlève brillamment l'acquittement « après des applaudissements plusieurs fois répétés pendant la défense ». « Un magnifique » banquet lui est donné dans l'ancienne église Saint-Etienne » par plus de 800 patriotes de la ville, du département et » des départements voisins, presque tous en uniformes de » gardes nationaux, au milieu de cent drapeaux tricolores et » au bruit électrisant d'une nombreuse musique militaire, » tandis que les troupes sont consignées sous les armes » (2).

De retour à Paris, il prend part au convoi du député Dulong, tué en duel par Bugeaud, et recueille, assis dans la voiture de Lafayette, des ovations que ses ennemis lui ont durement reprochées par la suite, parce que les cris de : Vive Cabet ! se sont mêlés aux vivats qui saluaient le vieux libéral, suspect aux yeux des intransigeants d'avoir trahi la République. Les démocrates qui suivent le cortège portent des armes cachées sous leurs vêtements et sont décidés à recommencer, à la moindre provocation venue du gouvernement, la sanglante journée des obsèques du général Lamarque. « Instruit que des hommes du pouvoir désirent une » collision entre le boulevard et le cimetière, Cabet conjure » la masse populaire de se séparer au boulevard et empê-

(1) Charles Robin, *Louis Blanc, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1851, p. 16 et 17.
(2) *Biographie du Populaire*, p. 9.

» che probablement une émeute qui ne serait qu'une catas-
» trophe pour le peuple » (1).

De Paris, l'influence modératrice de Cabet s'étend même jusqu'à la province. En février 1834, la grève des canuts de la Croix-Rousse, bien que purement professionnelle à l'origine, paraît offrir aux républicains de Lyon l'occasion ardemment souhaitée d'un soulèvement politique. Le comité lyonnais des *Droits de l'Homme*, tiraillé en des sens divers, décide de s'en remettre à l'avis des notables du parti. Malgré Buonarroti, qui dès la première heure a conseillé l'abstention, on convient d'envoyer à Paris celui qui devra à son action prépondérante dans les sociétés secrètes d'entrer quatorze ans plus tard au Gouvernement provisoire, l'ouvrier Alexandre Martin, dit Albert, pour solliciter l'opinion et, le cas échéant, l'assistance du comité central des *Droits de l'Homme* : « Cavaignac et Guinard ayant refusé de partir pour Lyon », c'est à Cabet qu'Albert s'adresse en fin de compte, quoique le directeur du *Populaire* n'appartienne pas à la société. « Connaissant bien la force respective du
» gouvernement et du parti populaire, convaincu que toute
» tentative d'insurrection ou d'émeute ne serait qu'une ca-
» lamité, Cabet s'oppose à tout moyen violent. Quand une
» collision, probablement provoquée par la police, paraît
» imminente à Lyon, il conjure, dans le *Populaire*, le peuple
» lyonnais de ne pas donner dans le piège ; et la collision n'a
» pas lieu ». Il est vrai que deux mois plus tard, la catastrophe ajournée se déchaînera avec une violence accrue par plusieurs semaines de compression énergique. Après Lyon mis à feu et à sang, c'est Paris qui dressera des barricades et qui assistera, exaspéré et impuissant, à l'affreux massacre de la rue Transnonain. Mais Cabet ne sera pas témoin de cet écrasement des espérances républicaines par les soldats de M. Thiers. Quand surviendront les événements, il sera déjà sur la route de l'exil.

Au châtiment par le sabre et le fusil, le gouvernement de Louis-Philippe avait joint depuis longtemps la répression légale, plus discrète et plus souple. Un réseau de plus en

(1) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 69 ; *Biographie du Populaire*, p. 9 et 10.

plus serré de lois d'exception, manié par une magistrature aussi experte que zélée, avait permis d'atteindre sur tous les terrains la propagande révolutionnaire. Au lendemain des émeutes d'avril, on avait vu les geôles — qui jusqu'alors n'avaient certes pas chômé — donner asile à de longues files de nouveaux prisonniers... Afin de frapper un grand coup sur les esprits, le ministère résolut de traduire devant la Cour des Pairs, en un procès unique et colossal, plus de 150 inculpés, choisis comme les plus *dangereux* parmi les deux mille démocrates arrêtés sur tous les points du territoire. A cette décision gouvernementale, d'une habileté au moins contestable, le parti vaincu répondit en mobilisant pour la défense des accusés ses chefs les plus éloquents ou les plus populaires. Ainsi transporté de la rue dans le prétoire, le combat qui dura de mai 1835 à janvier 1836 ne fit que consommer la défaite de l'opposition. Non seulement Sainte-Pélagie et les prisons provinciales ne lâchèrent pas leur proie, mais les lois de septembre vinrent ôter aux adversaires de la monarchie jusqu'à la possibilité d'en appeler à l'opinion publique.

Celle-ci n'était pas disposée d'ailleurs à réformer l'impitoyable sentence. Les révélations du rapport Girod (de l'Ain) succédant aux avertissements volontairement pessimistes de la presse officieuse, avaient fait croire à la bourgeoisie qu'elle venait de l'échapper belle. Pouvait-on douter du complot, en présence du formidable amas de citations et de preuves dont ce rapport était bourré ? (1) Pour rappeler quelques faits entre mille, n'avait-on pas entendu le rapporteur et le procureur général dénoncer la réimpression récente des œuvres de Couthon, de Marat, de Saint-Just et de Robespierre (2) ; la création de cours populaires sur l'histoire de la Révolution française, comme celui que l'« anarchiste » Laponneraye avait ouvert au numéro 12 de la rue Thévenot, en novembre 1831 (3) ; les noms menaçants donnés par la *Société des Droits de l'Homme* à quelques-unes de ses 163 sections (4) ; la lente infiltration des idées babouvistes dans

(1) Cf. Cour des Pairs, *Affaire du mois d'avril 1834*, Paris, Impr. royale, 1834-1836, 15 vol. in-4.
(2) Rapport Girod (de l'Ain), t. III, p. 98.
(3) id. t. II, p. 431.
(4) id. t. I, p. 75 sq.

les associations démocratiques ; la vénération suspecte dont elles entouraient Buonarroti et les survivants de 1793 ; l'alliance criminelle des républicains avec la plèbe de Paris et de Lyon en rupture de travail ? (1) Comment cette bourgeoisie, si prompte à s'alarmer, n'eût-elle pas voué sa reconnaissance à ceux dont la vigilance avait su écraser dans l'œuf la *conspiration rouge* qui, déjà, préparait en secret ses listes de proscrits ?

La colère des conservateurs remonta même des vivants jusqu'aux morts. Aux apologies de la Convention publiées ou prononcées par les *Amis du Peuple* et les *Droits de l'Homme*, ils opposèrent des diatribes violentes contre les hommes de la Montagne et en particulier contre Robespierre, idole de Buonarroti et de son groupe politique. Un exemple suffira à dépeindre l'état d'esprit qui inspirait ces ardentes polémiques. Tandis qu'à la cour de Paris, M. Martin (du Nord) fulminait contre « une presse non pas opposante, ce » qui eût été dans son droit constitutionnel, mais hostile, » mais républicaine, et, dans le fond comme dans la forme, » prêchant les maximes de 1793 dans le style de cette san- » glante époque », on mettait en vente à Lyon et dans la capitale une brochure anonyme, *Lyon et Paris en avril 1834* qui, dès les premières lignes, s'en prenait directement au grand coupable :

« Tant qu'un parti, qui s'est constamment montré l'ennemi du pouvoir sorti de la révolution de Juillet, s'est retranché derrière l'établissement d'une République nouvelle, République que cependant il ne formulait point pour mieux masquer ses projets, nous avons cru devoir nous taire... Mais puisque ce parti, qui se désigne aujourd'hui sous la dénomination de républicain, a jeté son masque, puisqu'il a fait connaître ses principes et ses patrons, puisqu'il invoque une Constitution mère des échafauds et l'homme qui les alimenta en cannibale, puisqu'enfin c'est Robespierre et sa constitution que ce parti a pris pour bannière, nous allons parler à notre tour... Examinons donc ce que voulait, ce qu'a fait Robespierre et nous verrons alors si les républicains ont tort de se plaindre de l'effroi qu'ils inspirent, des antipathies qu'ils rencontrent, et si le gouvernement ne fait pas qu'être juste et raisonnable en cherchant à garantir la société de leurs intrigues et de leur

(1) Rapport Girod (de l'Ain), t. I, p. 27, 42, et *passim*.

ardeur persévérante à propager leurs doctrines... Les républicains d'aujourd'hui, en voulant promener, comme Babeuf et Robespierre, le niveau sur toutes les conditions et toutes les fortunes,... ne voient donc pas qu'ils veulent nous ramener forcément à cette époque où l'on n'admettait qu'une foi publique qui n'était qu'une publique mauvaise foi, à cette époque... où celui qui s'était enrichi aux dépens de ses créanciers et de la patrie n'avait qu'à se faire jacobin pour être l'homme probe par excellence... »

Et le reste du volume s'attachait à démontrer « la singu- » lière analogie qui existait entre les hommes d'aujourd'hui » et les hommes d'alors » (1).

Ebranlé par ces attaques et divisé contre lui-même par des querelles dont le scandale avait éclaté jusque dans les audiences de la cour des Pairs, le parti républicain perdit dans cette crise l'unité de vues et de tactique qui avait fait sa force. S'il put enregistrer quelques conquêtes parmi les âmes généreuses que la persécution attire invinciblement, — c'est alors que Lamennais devint démocrate et Pierre Leroux socialiste — il vit s'éloigner de lui celles qui tiennent rigueur à la défaite, et ce sont les plus nombreuses. Certains de ses membres, pour préparer les revanches de l'avenir, s'attachèrent à fixer sa doctrine et surtout à l'affranchir de toute solidarité avec le parti de l'émeute. De cet effort vers plus de précision et de sagesse, naquit en 1834 la *Revue républicaine* de Dupont, continuée plus tard par la *Revue du Progrès* de Louis Blanc, puis par le *Dictionnaire Politique* de Pagnerre et Duclerc. Obéissant à une impulsion contraire, les impatients résolurent de faire bande à part. Fatigués par quatre années de propagande sans action, de complots avortés, d'élans aussitôt réprimés qui attiraient la répression

(1) *Lyon et Paris en avril 1834*, p. 2, 6, 9 et 14. — Sur ce thème : la France menacée par les républicains d'un retour à 1793, la satire se donna carrière en même temps que l'invective. On en jugera par ce couplet du *Canard raisonnable et bavard*, cité par M. G. Weill (*op. cit.*, p. 137) :

Que Dieu bientôt exauce ma prière,
Et je promets de n'être pas ingrat.
Le peuple alors bénira Robespierre,
La République aura plus d'un Marat.
Un peu de sang arrosera nos fêtes,
Avec plaisir j'y tremperai les mains.
Il est si doux de voir tomber des têtes !
Voilà pourquoi je suis républicain.

sans déterminer la victoire, ils demandèrent au babouvisme tout ce qu'il pouvait leur donner, — un programme social et une méthode d'application,— et ils s'organisèrent en sociétés secrètes, sous la conduite de militants bien décidés comme les Barbès ou les Blanqui, à payer de leur personne.

Désormais les deux mouvements vont suivre des voies de plus en plus divergentes. Postérieure de plusieurs années à leur scission, la doctrine icarienne se flattera un moment de les réunir en les absorbant, mais sans parvenir à fonder autre chose qu'un tiers-parti destiné à cheminer à égale distance des deux autres. Cette doctrine aura à sa base le communisme traditionnel, tel que le XIX^e^ siècle l'a reçu, systématisé et enrichi, du XVIII^e^, et par là Cabet pourra espérer se concilier les partisans d'une refonte totale de l'ordre social. Mais pour rendre ce communisme acceptable à ses anciens amis, il répudiera le mystère dans sa préparation et la violence dans sa réalisation ; il recommandera la patience, le respect des idées établies et même des préjugés consacrés par le temps, la conquête préalable de l'opinion publique, le recours aux mesures de transition nécessaires. Par la vision enchanteresse de son Icarie, il gagnera l'adhésion des humbles ; il bercera leur misère en leur annonçant un monde où les corps s'épanouiront dans le bien-être et les cœurs dans la fraternité. Mais en même temps, il fera de sa cité idéale une république fondée sur le suffrage universel et dotée d'une constitution politique assez semblable à celle que les hommes de la *Réforme* vont bientôt réclamer pour la France. Dans son désir de ne pas perdre contact avec le gros du parti républicain, il ira même jusqu'à déclarer que la route qui conduit en Icarie a pour première étape l'extension du droit de suffrage à tous les citoyens (1).

(1) Tout en affirmant que sa doctrine est seule en mesure d'assurer le salut *total* de l'humanité, Cabet répètera sans se lasser qu'il est prêt à accepter toutes les réformes, d'où qu'elles viennent et si insuffisantes qu'elles soient. Citons un texte entre dix autres : « Nous sommes réformistes d'abord, et nous demandons la réforme politique, parlementaire, électorale, pour réaliser la réforme sociale. Nous voulons même auparavant la réforme morale.

» Nous voulons un régime transitoire qui sera la *démocratie* et qui réalisera progressivement la communauté ». (*Almanach Icarien*, 1845, p. 183).

CHAPITRE III

L'Exil

I. Le procès de mars 1834. Cabet préfère l'exil à la prison. Il se réfugie à Londres. — II. L'*Histoire populaire de la Révolution Française*. Les sources de l'ouvrage. L'attitude de Cabet en face des événements et des hommes. Son admiration pour Robespierre. — III. Cabet se proclame communiste ; l'étude de la Révolution française a consommé cette métamorphose depuis longtemps commencée ; Cabet interroge les penseurs de tous les siècles et leur réponse le confirme dans sa foi nouvelle. — IV. Jugement de Cabet sur Babeuf et la Conspiration des Égaux. Raisons qui expliquent ce jugement. Le néo-babouvisme fait échec au communisme de Cabet. Cabet décide de fonder une nouvelle école communiste.

I

Tandis que le babouvisme recrutait ses champions les plus décidés parmi ces étranges prisonniers de Sainte-Pélagie que nous décrit Chateaubriand, « jeunes et ardents révolution-» naires à moustaches, à barbes, aux cheveux longs, aux » bonnets teutons ou grecs, au visage pâle, aux regards » âpres, à l'aspect menaçant » (1), Cabet, depuis plusieurs mois déjà, avait dû prendre le chemin de l'exil, frappé en éclaireur qui tombe avant que l'action décisive soit engagée. Le succès du *Populaire* le désignait comme « un des hommes politiques qui gênaient le plus le gouvernement ». On ne lui pardonnait pas, en haut lieu, d'avoir stigmatisé à la tribune de la Chambre le mot tristement fameux de Sebastiani : *L'ordre règne à Varsovie*, d'avoir interpellé sur les meurtres

(1) Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. VI, p. 309.

de la place de la Bourse, comme il l'avait fait jadis pour ceux du pont d'Arcole, et de s'être mis à la tête des démocrates qui menaient campagne contre la ceinture de *bastilles* dont on voulait étouffer Paris. A partir du 1er janvier 1834, le cercle de ses ennemis s'épaissit et se resserre. Puis c'est la calomnie qui arrive à son heure pour préparer les voies à l'action judiciaire. « Quoiqu'il soit connu pour l'homme le plus « tempérant et même pour ne boire que de l'eau, à cause de » ses mauvais yeux, on emploie d'incroyables ruses pour le » flétrir comme un ivrogne qu'on ramasse tous les jours » dans la rue ; et le *Figaro*, vendu au ministère, fait sans » cesse des jeux de mots sur son ivrognerie, pendant qu'un » poète populaire qui vient de se vendre le signale comme un » homme de sang » (1). Cabet rend d'abord les coups avec usure, mais il finit par succomber dans ce combat inégal. « Deux articles du *Populaire*, l'un intitulé la *République est* » *dans la Chambre*, l'autre en faveur des Polonais trans- » portés de Prusse en Amérique et jetés au Hâvre par la » tempête », fournissent au pouvoir le prétexte longtemps cherché.

Une phrase de ce dernier article est jugée particulièrement subversive : le journaliste n'a-t-il pas osé écrire que « le gouvernement fusillerait et mitraillerait s'il se trouvait encore dans la nécessité de le faire pour se sauver » ? Le ministre de la justice se hâte de solliciter de la Chambre l'autorisation de poursuivre. Mais déjà Cabet est à la tribune. Dans le feu de l'improvisation, il accuse son adversaire d'avoir en 1814 « brûlé le drapeau tricolore ». Le ministre, M. d'Argout, bondit sous l'outrage et provoque en duel son insulteur « au milieu d'une rumeur énorme ». Que faire en cette conjoncture difficile ? Cabet, qui tant de fois a recommandé aux autres la patience, sait aussi, quand il le faut, se l'imposer à lui-même... S'il s'interroge longuement d'abord et s'il refuse de se battre ensuite, c'est que de graves intérêts en ordonnent ainsi. Ecoutons le récit de cette délibération émouvante : « Si ma mort avait pu devenir l'occasion du » triomphe de la cause populaire, j'aurais exigé le combat à » bout portant, à un pistolet chargé sur deux, et j'aurais

(1) *Biographie du Populaire*, p. 11.

» volontiers donné ma vie à condition que je me serais battu » pour le drapeau tricolore contre le drapeau blanc. Mais le » ministre tué, à quoi servirait sa chute ? Moi succombant, il » pouvait y avoir quelque émeute, c'est-à-dire un malheur » sans aucune chance d'un bien décisif. Je laissai donc les » témoins arranger l'affaire » (1). Désormais ce précédent déterminera la conduite de Cabet en pareille circonstance. C'est vainement, par exemple, qu'en juin 1841, un rédacteur du *National* lui proposera d'aller sur le pré, avec une insistance où il entrera plus de malice que de vrai courage. Cabet déclinera l'invitation en exposant publiquement les raisons de son attitude (2).

Le duel écarté, restait la demande de poursuite en cour d'assises qui mettait le directeur du *Populaire*, en sa qualité de député, à la merci de la majorité gouvernementale. « Livré par elle au ministère », Cabet comparut devant le jury de la Seine en mars 1834. L'affluence d'amis qui, deux ans auparavant, l'avait assisté dans une épreuve semblable, se retrouva, accrue encore, au jour de l'audience. « Soixante députés démocrates vinrent lui serrer la main au banc d'infamie ». Malgré les efforts de Garnier-Pagès et de Marie, « ses défenseurs et ses amis », l'accusé, acquitté pour le premier délit, mais déclaré coupable pour le second, s'entendit infliger deux ans de prison et quatre ans d'interdiction politique (3). « Le lendemain, les vastes salles et la cour du » *Populaire* (alors rue Neuve-Saint-Augustin) se remplirent » d'étudiants, de jeunes gens et d'ouvriers qui vinrent lui » témoigner leur sympathie ; des députations et des adres- » ses, dont plusieurs lui furent envoyées dans l'exil, lui » exprimèrent les mêmes sentiments. Une médaille fut frap- » pée en son honneur sous la direction de d'Argenson » (4).

Un article de la loi sur la presse autorisait la commutation, au gré de l'intéressé, des deux années d'emprisonnement en cinq années d'exil. Etait-il opportun pour le condamné,

(1) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 69 et 70.
(2) *Procès de M. Cabet contre le National au sujet des bastilles et duel proposé*, Paris, juin 1841 ; *Douze lettres d'un communiste à un réformiste*, 5me lettre : *Folie du Duel*, 27 juin 1841, p. 33 sq.
(3) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 88.
(4) *Biographie du Populaire*, p. 12.

était-il profitable pour la cause populaire de réclamer le bénéfice de cette disposition légale ? Cette question fit l'objet d'une réunion des notables du parti, convoquée le lendemain de l'arrêt chez le général Thiard. Après s'être prononcés pour l'affirmative, les amis du condamné s'employèrent à triompher de ses hésitations. « J'aurais préféré cent fois, nous dit celui-ci, faire ces deux ans de prison, parce que la prison ne serait rien pour moi avec mes goûts pour la retraite, pour la solitude et le travail » (1). On parvint cependant à convertir Cabet au sentiment général, grâce à une argumentation qu'il est permis de trouver plus ingénieuse que solide. — Votre départ pour l'exil, lui assura-t-on, peut avoir pour conséquence indirecte le salut de vos compagnons de lutte, Lafayette, Arago, Carrel, Cavaignac, Guinard, Raspail et les autres. Leur arrestation suivra probablement la vôtre. Si vous demeurez, le gouvernement se dira sans doute qu'il ne tient qu'à lui, en vous faisant tous périr d'un seul coup, d'écraser une opposition dont toute la force réside dans la valeur de ses chefs. « Mais de pareilles » idées ne viennent dans les têtes que quand on peut se dé» barrasser de tous ses ennemis à la fois : dans ces tempêtes » les absents sauvent les présents ». Eloignez-vous donc pour enlever à un pouvoir aux abois jusqu'à la tentation de concevoir un pareil crime (2).

A cette première raison, les intimes de Cabet jugèrent bon d'en ajouter une autre dont la simplicité plaît davantage : « Mes amis pensent encore, écrivait-il dans le *Populaire* du » 13 mars 1834, qu'une police qui embrigade des assom» meurs et fait assassiner les passants est capable de tout » envers ceux qu'elle regarde comme de redoutables enne» mis, surtout dans certains moments de frayeur et de péril, » et que l'on ne doit braver le danger que lorsque cela peut » avoir un résultat favorable aux intérêts du pays. Mes amis » me pressent de partir. Ils m'en font même un devoir de » patriotisme. Je cède ; je pars ». Il partit en effet, se résignant d'autant plus aisément à la douce violence qui lui était faite, s'il faut en croire son perspicace adversaire Dézamy,

(1) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 71.
(2) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 88 et 89. — *Biographie du Populaire*, p. 13.

que les hôtes du général Thiard lui votèrent le même soir une pension annuelle de 4.000 francs pour toute la durée de son exil. (1)

Cabet opta pour la Belgique, refuge traditionnel des proscrits. Il y arrivait à peine qu'un article de la *Gazette de Francfort* l'avertissait des épreuves qui l'y attendaient : « Avec M. Cabet, disait « l'organe de la haute police euro-» péenne », la République vient s'établir à Bruxelles et elle » s'imagine qu'on va la laisser tranquille !... » L'exécution suivit de près la menace : quelques jours plus tard, une décision du conseil des ministres de Léopold, gendre et allié de Louis-Philippe, le sommait de quitter le pays dans les vingt-quatre heures (2).

Il trouva en Angleterre, dès les premiers jours de mai 1834, le calme et l'oubli que lui refusait le continent. Pendant cinq ans, « Londres ne fut pour lui qu'une vaste prison ». Les mois qui suivirent son arrivée dans l'immense ville, plus déserte qu'un Sahara pour le nostalgique exilé, lui parurent durer des siècles. En même temps qu'il apprenait la maladie de Mme Cabet, « atteinte d'une fièvre cérébrale causée par le » départ de son mari et par la fausse nouvelle de son arres-» tation en Belgique » (3), il tombait lui-même dans une sorte

(1) En annonçant à Cabet, « assis à côté de lui », cette décision généreuse, d'Argenson, qui présidait sans doute, lui adressa quelques paroles de sympathie. « D'Argenson, si vénéré par le vénérable Buonarroti et par Teste, et qui m'honora toujours d'une amitié particulière, m'assura que mon éloignement n'altèrerait en rien l'amitié de mes collègues ». — Ecoutons maintenant l'autre son de cloche : « Qu'est-ce qui nous prouve un dévouement aussi complet que vous affectez de nous le ressasser ? reprend aigrement Dézamy, commentant l'événement. Ne pourrait-on pas penser que vous y trouviez (à l'exil) les compensations suivantes : 1° éviter la prison ; 2° travailler à vos ouvrages et pour votre profit, de même et plus tranquillement peut-être que vous n'auriez pu le faire en France ; 3° la pension qui vous fut accordée à ce sujet par le comité Lafayette, Laffitte, etc.? Combien d'écrivains égoïstes se dévoueraient aux mêmes conditions ! » (*Toute la Vérité au Peuple*, p. 88 ; Dézamy, *Calomnies et politique de M. Cabet*, p. 32). — Cette pension, qui épargna à Cabet la dure nécessité de gagner son pain, celui de sa femme et celui de sa fille, semble bien n'avoir pas été payée très régulièrement. Elle tomba à 3.000 francs pendant la dernière année de son séjour à Londres, et nous tenons d'un de ses confidents intimes que plusieurs fois, pour échapper à la misère, il dut recourir aux bons offices de son frère Louis.

(2) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 72.

(3) *Le National traduit devant le tribunal de l'opinion publique*, p. 71. — Née à Dijon comme son mari et comme lui d'origine plébéienne, Delphine Lesage avait déjà donné le jour à une fille, Céline,

d'accablement qui put faire craindre un moment pour sa vie. Audry de Puyraveau, qui vint le visiter, rapporta à son retour « qu'il périssait de chagrin et d'ennui, ce qui décida sa femme et sa fille à tout braver pour le rejoindre ». Grâce à leur dévouement, les douceurs du foyer remplacèrent tant bien que mal la patrie absente, les amis lointains, les émotions de la vie publique. Celles-ci d'ailleurs ne lui demeurèrent pas complètement interdites. S'il dut se faire remplacer par Garnier-Pagès à la direction du *Populaire* (1), il ne manqua pas d'adresser toutes les semaines un article au journal qu'il avait fondé. En février 1835, une brochure qui flétrissait la politique du ministère Guizot et la cruelle opération de police de la rue Transnonain parut à Paris, signée de son nom, sous ce titre : *La Justice d'Avril.* Contre l'aggravation de l'article 291 et l'impitoyable système des lois de septembre qui prétendait « dompter l'opposition républicaine par le carcan et le bâillon », sa protestation ne fut pas moins véhémente (2). Peu à peu les proscrits réfugiés à Londres s'habituèrent à venir chercher auprès de lui des encouragements et des conseils, tandis qu'il puisait lui-même quelque réconfort dans la compagnie de Guinard, de Marrast, de Cavaignac et des évadés de Sainte-Pélagie. Il reçut même des visites qui, sur le moment, n'émurent guère que son amour-propre, mais auxquelles les événements se chargèrent par la suite de donner une signification étrangement ironique (3). Des prétendants, tout heureux de rencontrer en lui un de ces républicains qu'il s'agissait d'utiliser contre le monarque régnant, quitte à les trahir ensuite, vinrent lui présenter leurs hommages : ils se nommaient Lucien et Joseph Bonaparte. Un troisième, qui n'était autre que Louis Bonaparte, lui envoya ses aides de camp, les colonels Vaudrey et Montauban, avec mission « de le gagner en lui prodiguant les espérances et les promesses » (4). Mais ces diversions d'une

lorsqu'elle vint rejoindre à Londres Etienne Cabet qui, peu après, régularisa par le mariage la situation de la mère et de l'enfant. Sur Madame Cabet et sur son rôle très effacé dans l'œuvre du fondateur d'Icarie, cf. *infra*, livre II, p. 395 et 396, note.

(1) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 82.

(2) Cf. *La Justice d'Avril*, Paris, 1er fév. 1835 ; *Lettre à Louis-Philippe*, Paris, 1835.

(3) Cf. *infra*, livre II, p. 272 et 394.

(4) *Biographie du Populaire*, p. 13.

heure ne détournèrent pas Cabet du grand dessein qui l'avait conduit à accepter l'exil avec philosophie : celui de donner à ses compatriotes l'histoire vraiment populaire qu'ils attendaient encore.

II

Suivant une tradition renouvelée des Latins, on se plaisait alors à voir dans l'histoire l'école et aussi le refuge des hommes d'état momentanément sans emploi. Le succès jadis obtenu par sa *Révolution de 1830* autorisait Cabet à croire qu'il réussirait dans cette entreprise, la seule digne à ses yeux d'occuper les cinq années de loisir obligatoire qui s'ouvraient devant lui. Pour compléter ses connaissances et se préparer à de plus difficiles travaux, il composa d'abord un *Résumé de l'Histoire universelle* qui n'a jamais paru, sans doute parce que le temps lui a manqué pour en achever la rédaction. La *Nouvelle Revue Icarienne*, publiée au lendemain de sa mort par ses disciples de Saint-Louis, en a donné, sous forme de feuilleton, quelques fragments d'ailleurs dépourvus d'intérêt. Un *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*, qui date de la même époque, ne semble pas non plus avoir mérité les honneurs de l'impression (1). Enfin, un *Précis de l'Histoire des Français*, rédigé avec plus de soin, a pris place en tête de l'*Histoire populaire de la Révolution française*.

C'est ce dernier ouvrage, en somme, qui demeure le seul titre sérieux de Cabet au nom envié d'historien. Est-ce à dire que ce titre lui-même ne puisse pas être contesté ? La *Biographie du Populaire* prétend que les quatre tomes de cette volumineuse *Histoire de la Révolution* sont « le fruit d'un immense travail », que l'auteur leur a « courageusement consacré dix-huit heures par jour », qu'il a employé en laborieuses recherches au British Museum et dans les bibliothèques de Londres le temps que « d'autres, dans la

(1) Les manuscrits de ces deux ouvrages inédits ont été donnés à la Bibliothèque Nationale par M. F. Bonnaud qui a essayé, mais sans succès, de leur trouver un éditeur.

» même position, dépensaient pour leurs affaires ou pour » leurs plaisirs » (1). Il n'en est pas moins vrai que l'œuvre sortie de ce patient effort est loin d'être originale. Jusque dans la conception première, il semble que Cabet ait voulu obéir à une mode du moment. S'il n'accorde que 144 pages hâtives aux dix-huit siècles d'événements qui ont précédé la date fameuse du 5 mai 1789 (2), c'est que la Révolution obsède les esprits auxquels il se propose de plaire et que sa masse énorme leur ferme toute perspective sur le passé. Peut-on dire du moins de cette œuvre qu'elle a révélé à des travailleurs plus favorisés des documents inédits, des sources nouvelles d'information ? Pas davantage. S'il est juste de se souvenir, pour ne pas la soumettre à des comparaisons dont quelques-unes peuvent être redoutables, qu'elle a précédé d'une dizaine d'années celles de Michelet, de Lamartine, de Louis Blanc, d'Esquiros, il ne faut pas en conclure que l'auteur est allé à la découverte à travers les terres vierges de l'histoire. Tandis que Cabet travaille, il a sur sa table l'ouvrage de Mignet, et peut-être aussi, bien qu'il n'en dise rien, l'*Histoire de la Convention* de Léonard Gallois, ou encore la série des notices écrites par Hauréau à la gloire des Montagnards, et réunies en volume après leur apparition dans la *Tribune* de 1831 et 1832. Cavaignac qui, dans une suite d'études intitulées *Fastes républicains et monuments révolutionnaires* a célébré l'œuvre de la Convention est proscrit comme lui et, comme lui, habite Londres : n'est-il pas permis de supposer qu'il communique à son compagnon d'exil les bonnes pages de ses articles avant de les envoyer à la *Revue Républicaine ?*

Mais tenons-nous en aux aveux de Cabet lui-même : pour composer son histoire, il interroge les *Fastes de la Révolution française* d'Armand Marrast et Dupont, en cours de publication ; il met à profit, page après page, la *Révolution française* de Thiers ; il puise enfin la plupart des textes qu'il reproduit dans les quarante volumes de l'*Histoire parlementaire de la Révolution* de Buchez et Roux, dont l'appa-

(1) *Biographie du Populaire*, p. 14.
(2) L'*Histoire abrégée des Français* qui occupe les 144 premières pages du grand ouvrage de Buchez et Roux sur la Révolution a pu inspirer à Cabet l'idée de ce résumé préliminaire.

rition régulière précède de quelques mois la marche de son propre récit (1). En réalité, sa seule originalité consiste à choisir les citations qu'il juge utiles à son dessein et à les relier par un commentaire destiné à rendre sensible au peuple « les leçons instructives qui font de la Révolution française » le cours pratique le plus complet de politique et de philosophie (2). On devine ce que peut donner un procédé de composition aussi défectueux, surtout lorsqu'il est appliqué par un écrivain aussi médiocre que Cabet (3). Les chapitres de l'ouvrage se disloquent en fragments juxtaposés ; le commentaire se surajoute au document sans faire corps avec lui ; l'auteur semble interrompre à tout moment un récit emprunté pour épancher à grand renfort d'exclamations les réflexions que lui arrache le spectacle des événements.

Avec Buchez et Roux, il est rare qu'il soit en désaccord. Ce qui lui plaît dans l'*Histoire parlementaire*, c'est qu'elle est une apologie des idées de la Montagne. Ancien disciple de Saint-Simon, Buchez admire l'œuvre sociale de la Convention, en dépit de ses erreurs et de ses excès, parce qu'il y voit une première tentative pour appliquer à toute une nation les principes d'égalité absolue et de fraternité parfaite qui sont au fond de l'Evangile. Frappé des magnifiques titres de noblesse que le communisme peut trouver dans le christianisme, Cabet reprendra, en l'accommodant à ses besoins, la thèse de Buchez. En revanche, il est loin de s'entendre avec Thiers. Il reconnaît à son *Histoire de la Révolution* un grand mérite littéraire. « Elle fut même, si l'on » considère l'époque de sa publication, un véritable service » rendu au pays ». Mais « c'est la *Révolution bourgeoise* » que l'auteur y défend ; il la défend contre les innovations » de la Démocratie, tout autant que contre les usurpations » de l'Aristocratie ; l'historien s'y montre artiste et littéra- » teur bien plus que moraliste et philosophe ; et le talent de » l'écrivain, l'illusion que produit une apparence d'esprit

(1) Buchez et Roux-Lavergne, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, Paris, 1833-1838, 40 vol. in-8°.
(2) *Histoire populaire de la Révolution française*, t. I, préface, p. V.
(3) « Il (Cabet) écrivit ou plutôt il rédigea (car écrire, pour lui, c'est rédiger : il ne connut jamais ce qu'on appelle le style,) il rédigea son *Histoire de la Révolution* à un point de vue tout démocratique... » (P. Leroux, *La grève de Samarez*, t. I, p. 366).

» révolutionnaire, l'immense réputation dont jouit cette his-
» toire ne rendent que plus dangereuses les erreurs qu'elle
» renferme dans l'appréciation des faits et des hommes » (1).
Aussi, c'est à relever ces « erreurs d'appréciation » que Ca-
bet consacrera une notable partie de son commentaire. Dans
les tomes III et IV, la réfutation devient même si indiscrète
et le polémiste a si bien pris le pas sur l'historien, que l'œu-
vre défigurée ne peut plus trouver de nom qui lui convienne
dans le répertoire des genres littéraires.

L'*Histoire de la Révolution* serait intéressante si Cabet s'en était tenu à son dessein primitif. Il déclare dans la préface que son œuvre « sera tout à la fois *démocratique* » dans son esprit et *populaire* dans sa destination et dans » son but. » Et il ajoute :

« Par *Démocratie*, je n'entends pas la domination oppressive de la classe la plus laborieuse et la plus pauvre sur les classes les plus riches ; mais j'entends la puissance du Peuple entier s'exerçant dans l'intérêt de tous ; j'entends le principe de fraternité et d'égalité, sans exclusion ni oppression de personne ; j'entends l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale des classes les moins heureuses ; j'entends leur amélioration progressive, continuelle, incessante, sans autre borne que celle du possible, en élevant les uns plutôt qu'en abaissant les autres, en donnant l'aisance au pauvre sans appauvrir le riche. En un mot, j'entends le système social et politique le plus favorable à la dignité et au perfectionnement de l'homme, à l'ordre public, au respect des lois et au bonheur de tous les citoyens, en lui donnant pour fondement l'éducation et le travail. »

Sans doute il sera sévère pour l'aristocratie parce que « ses fautes lui paraissent moins excusables que celles du peuple, » mais, en fils intellectuel du XVIII^e^ siècle, il se rappellera que les méchants sont en réalité des victimes et que si la société est mal faite, « ce sont les institutions plus que les hommes qu'il faut en accuser. » Au surplus, sa sympathie pour le peuple ne ressemblera en rien à de l'aveuglement ou de la faiblesse. Il l'aime trop sincèrement « pour le flatter et le tromper. » Pour tout résumer d'un mot, il sera véridique. « Sans haine et sans crainte, sans autre passion

(1) *Histoire populaire de la Révolution française*, t. I, préface, p. VI.

» que celle de la justice et de l'humanité, sans autre ambi-
» tion que celle d'être utile, je dirai hardiment la vérité,
» quelle qu'elle soit, sur les faits, sur les personnages et sur
» les partis... » (1)

Qui n'applaudirait à ce programme développé avec tant de sagesse et de fermeté ? Aussi longtemps qu'il le peut, c'est-à-dire aussi longtemps que son sujet le laisse en présence des Constituants, l'auteur s'efforce d'y demeurer fidèle. S'il plaide la cause du peuple avec une ardeur qui peut faire douter de son impartialité, s'il s'excuse comme d'une audace d'être obligé de lui donner quelquefois tort (2), s'il juge les événements de 1789 avec les préventions d'un démocrate de 1835 (3), surtout s'il manque gravement, et dès la première page, au minimum d'objectivité exigible de tout historien, (qui dira le nombre des encouragements et des regrets, des blâmes et des *satisfecit* tombés de sa plume au cours de ces deux mille pages ?), il a du moins le souci de tenir la balance égale entre les principaux acteurs du drame. A divers signes cependant, il apparaît déjà que cette modération relative commence à lui peser. Dézamy, nous l'avons vu, l'a accusé d'avoir « traîné sur la claie », dans l'ouvrage que nous analysons, ce même Lafayette qu'il vénérait avant l'exil. L'expression du « pamphlétaire » dépasse assurément la mesure, mais ce n'est pas sans raison qu'il se déclare scandalisé. Comment ne pas s'étonner avec lui que Cabet ait mis si longtemps à percer à jour ce qu'il nomme « la duplicité de l'ancien commandant des gardes nationales » ? Oh ! ce n'est pas qu'il s'en prenne d'emblée à celui qui fut son protecteur ! Les transitions sont habilement ménagées. Ce sont d'abord de timides réserves mêlées aux éloges, puis ceux-ci pâlissent et s'estompent, tandis que la critique devient plus acerbe. Un an ne s'est pas écoulé depuis la prise de la Bastille que déjà Lafayette, en dépit des qualités de politesse, de générosité et de bravoure dont on le gratifie encore, est

(1) *Histoire populaire de la Révolution française*, t. I. Préface, p. VII et VIII.
(2) *Id.*, t. I, p. 290.
(3) Par exemple lorsqu'il reproche à la majorité de l'Assemblée Constituante d'avoir voté un cens électoral et un cens d'éligibilité, il est visible qu'il s'adresse à ses adversaires du parti orléaniste, hostiles au suffrage universel ; cf. *Hist. de la Révol.* t. I, p. 338 sq.

convaincu de « sacrifier toujours la vérité à la flatterie et le » peuple à la royauté, donnant l'exemple officiel d'un dé- » plorable système de mensonge, qui, si le peuple l'appli- » quait dans toutes ses conséquences, abîmerait bientôt la » société dans un chaos d'hypocrisie, de déloyauté, de perfi- » die, de parjure et de trahison » (1).

Quelques pages plus loin le portrait est repris, mais pour être plus fines, les touches n'en sont pas plus flattées. C'est une vanité de parvenu qui attache Lafayette à la cour et à la royauté. « Par une déplorable fatalité, il porte jusqu'à » l'excès ce qu'il croit être de la délicatesse et de la vertu » politique : pour n'être pas partial contre les ennemis » de la Révolution, il sera partial contre ses amis ; pour » être constant dans son amour de la légalité, il commet- » tra des illégalités, en protégeant les ennemis des lois » contre leurs défenseurs ; pour être fidèle à la cons- » titution, il protègera ceux qui ne travaillent qu'à la » renverser sans la combattre d'abord ouvertement... Nous » le verrons même, et nous en gémissons d'avance, com- » mettre plus d'une illégalité et tenter d'écraser le peuple, » toujours en invoquant les lois et l'ordre public ! » (2)

Entre les violents comme Marat et le parti de la conciliation auquel appartient Lafayette, les préférences de l'historien, d'abord hésitantes, ne tardent pas à se porter franchement vers les premiers. Sans doute, il est bien obligé de reconnaître que l'*Ami du peuple* donne parfois à ses lecteurs des conseils inquiétants, témoin ceux qu'il adresse aux vainqueurs de la Bastille à qui la Constituante chicane quelques maigres subsides : « Si l'on vous refuse de vous accorder » de prompts secours, rassemblez-vous en force, joignez-vous » à l'armée ; le moment est venu où elle peut entendre ce » langage ; partagez-vous les terres et les richesses des » scélérats qui ont enfoui leur or pour vous réduire par la » faim à rentrer sous le joug... » (3). Cabet, qui a toujours réprouvé le communisme des *partageux*, « applaudit au sentiment de justice et d'intérêt pour le peuple » dont s'inspire ce langage, mais il ne peut s'empêcher « d'y relever une

(1) *Histoire populaire de la Révolution française*, t. I, p. 473.
(2) *Id.*, t. I, p. 506.
(3) *Id.*, t. II, p. 104.

erreur dangereuse et funeste au peuple lui-même ». « Quel-» que grande que soit la détresse de celui-ci... rien n'est plus » contraire à la philosophie, au principe de fraternité et au » véritable intérêt des malheureux que de les exciter à dé-» pouiller entièrement une classe quelconque parmi les » riches et les heureux, car cette violence appelle la violence » sans établir l'ordre ; elle ne fait que changer les misérables » sans détruire la misère et déplacer le mal sans le guérir » (1).

S'il lui est difficile de discerner dans le tumulte des événements de quel côté siègent la justice et la raison, il n'aura pas de peine à retrouver une parfaite quiétude d'esprit : il lui suffira d'interroger son héros de prédilection, Maximilien Robespierre.

Sur ce personnage illustre, remis à la mode après 1830 par les polémiques des partis, les impressions de Cabet ont été longtemps indécises, comme il est naturel à un homme qui a fréquenté tour à tour et avec une égale sympathie l'entourage de Lafayette et celui de Buonarroti. Robespierre apparaît dès les premières pages de l'histoire de la Constituante, mais sans se détacher encore du groupe des protagonistes. Bientôt cependant il s'avance sur le devant de la scène et s'y campe en pleine lumière. Ses actes, ses écrits, ses discours prennent dans le récit de plus en plus de place. Quand la Législative succède à la Constituante, l'intérêt déserte l'assemblée que sa voix n'émeut plus, pour se transporter au club des Jacobins où « il règne sans partage ». Sa personnalité est trop puissante pour ne pas soulever autour de lui la jalousie et la haine. Brissot, Condorcet, Guadet l'attaquent à la tribune des Jacobins à la fin d'avril 1793. Il leur répond en offrant à sa patrie le sacrifice de sa vie et, comme c'est lui donner trop peu, il y ajoute celui de sa réputation. « Je vous » l'abandonne », dit-il à ses ennemis dans un élan que Cabet juge sublime, « je l'abandonne à tous les esprits faibles et » versatiles que l'imposture égare, à tous les méchants qui la » répandent. J'aurai l'orgueil encore de préférer à leurs » frivoles applaudissements le suffrage de ma conscience et » l'estime de tous les hommes vertueux et éclairés. Appuyé » sur elle et sur la vérité, j'attendrai le secours tardif du

(1) *Histoire populaire de la Révolution française*, t. II, p. 105.

» temps qui doit venger l'humanité trahie et les peuples oppri-» més ». Arrivé à cette page célèbre de la vie de son héros, Cabet éprouve le besoin de se recueillir et de professer sa foi, peut-être aussi d'abjurer à demi-mot ses erreurs. Écoutons ce nouveau Polyeucte attestant son Dieu :

« Pour nous, plus nous entendons de critiques et d'éloges sur Robespierre, plus nous l'étudions dans sa conduite, dans ses discours et dans ses écrits, plus nous sommes pénétrés d'un sentiment... Mais je m'arrête... je dépose ma plume... comment oserai-je avouer les sentiments qui débordent de mon âme ? Comment admirer un homme flétri, déshonoré, dont le nom fait horreur ? Je me tâte pour m'assurer si je rêve ou si je divague... J'interroge ma conscience pour savoir s'il est quelqu'un sur la terre qui aime plus que moi la justice, dont le cœur soit plus humain, qui recherche avec plus d'ardeur la vérité, l'impartiale vérité... Ah ! si Robespierre était, comme on l'a dit depuis quarante-six ans, un homme ignorant, sans talent, rempli de vices, vain, orgueilleux, entêté, jaloux, envieux, hypocrite, haineux, dévoré d'ambition, despote, tyran, lâche, méchant et cruel, personne ne le mépriserait et ne le détesterait davantage !... Et pourquoi ne l'aurais-je pas alors en mépris et en exécration ?... Mais ne sais-je pas que les Gracques, que Socrate, que Jésus-Christ ont été calomniés, conspués, condamnés, tués, couverts d'ignominie ? Ne sais-je pas que, fût-il la vertu même et la perfection, l'homme en qui le Peuple se personnifiait, l'homme qui défendait l'Egalité contre toutes les puissances de la terre, contre la Cour, contre toute la Noblesse, contre tout le Clergé, contre toute l'Aristocratie, contre toute la Bourgeoisie aristocrate, contre tous les privilégiés, contre tous les intrigants et tous les ambitieux, que cet homme, dis-je, ne pouvait manquer d'être calomnié ? Faut-il donc que l'historien, qui consacre ses veilles à examiner, à comparer, à méditer, se laisse guider par les préventions et les préjugés de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas prendre la peine d'étudier ?.. Faut-il donc lâchement sacrifier sa conscience pour flatter et caresser ?... Il faudrait donc se mépriser soi-même... Non, non ! *Vitam impendere vero*, consacrer sa vie à la vérité !... Je reprends ma plume et j'écris : Sur mon honneur et ma conscience, voici mon opinion : Robespierre me paraît un philosophe infatigable au travail, profondément instruit, judicieux, d'une haute capacité, d'une étonnante perspicacité, unissant l'éloquence du cœur à l'éloquence de la tête, d'un imperturbable courage, rempli d'amour non seulement pour le peuple, mais pour l'humanité tout entière, dévouant son repos, sa vie et sa réputation pour le bonheur des générations futures, et qui marche à une mort inévitable en traçant, comme il le

dit lui-même, en traçant de son sang la route qui doit conduire sa Patrie à la Liberté » (1).

On pourrait croire qu'une déclaration aussi solennelle ne comporte pas de répétition parce qu'elle épuise d'un seul coup l'éloge. Mais l'admiration passionnée s'accommode fort bien des redites. Lorsqu'il s'agit de Robespierre ou de ses lieutenants, Cabet pousse l'art de louer et de renouveler la louange jusqu'à ses dernières limites. C'est que, voyant enfin clair en lui-même, il s'est reconnu de leur famille intellectuelle. Au cours de son travail, son esprit a subi une évolution dont il retrouve comme l'image dans la marche providentielle des événements qu'il a mission de retracer, et cette rencontre entre la réalité historique et le mouvement de sa propre pensée le transporte de joie. C'est un *démocrate* qui a écrit la préface de l'ouvrage et l'histoire de la Constituante ; c'est un *communiste étatiste* qui aborde l'histoire de la Convention.

III

Nous avons noté les influences lointaines qui ont préparé cette transformation. Se défendre contre les idées, c'est en éprouver la force ; c'est déjà, dans une certaine mesure, se laisser pénétrer par elles. L'exil a affranchi Cabet des mille servitudes qui ôtent à un personnage politique la possibilité de s'appartenir moralement ; il y a gagné deux biens précieux : le loisir de penser et la liberté de proclamer sans réticence sa pensée. D'autre part, les recherches exigées par la préparation de ses écrits historiques n'ont pas pu absorber les dix-huit heures de travail journalier qu'il déclare avoir fourni pendant cette période de sa vie : nous avons vu à quel point la documentation de son *Histoire de la Révolution* est courte et prochaine. Demandons à Cabet lui-même l'objet de ce labeur si opiniâtrement poursuivi :

« En étudiant l'histoire et en l'écrivant, j'étais frappé de voir partout et toujours tant de discordes civiles, tant de

(1) *Histoire populaire de la Révolution française*, t. II, p. 540.

révolutions, la société toujours si troublée, l'humanité toujours si malheureuse. J'en cherchai la cause afin de pouvoir trouver le remède...

» Si la vérité s'était trouvée dans l'excellence de l'aristocratie et du despotisme, j'aurais adopté avec ardeur le principe du despotisme et de l'aristocratie. Mais je restai convaincu que l'inégalité était la véritable cause originelle et primordiale de tous les vices et de tous les malheurs de toutes les sociétés depuis le commencement du monde ; que cette cause était essentielle et fatale, c'est-à-dire qu'elle produirait nécessairement, inévitablement, les mêmes vices et les mêmes malheurs tant qu'elle subsisterait, et jusqu'à la fin du monde, si on la laissait subsister toujours ; que par conséquent le remède était la suppression de cette inégalité et la reconstruction de la société sur la base de l'Egalité.

» Je restai donc démocrate et devins plus démocrate que jamais, c'est-à-dire que j'adoptai les principes de la Révolution française, une Déclaration des Droits, la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la fraternité et toutes leurs conséquences.

» Alors je voulus faire un travail que j'avais toujours projeté et que je n'avais jamais eu le temps de réaliser, emporté que j'étais par les affaires de chaque jour et de chaque heure ; je m'occupai de rédiger un *programme*, un plan d'organisation sociale et politique.

» Toutes les fois que, nous autres démocrates, nous attaquions le système de l'inégalité, ses partisans, sentant leur impuissance à repousser nos attaques, nous répondaient d'un ton triomphant : « Mais que mettez-vous à la place ? Où est votre programme, votre système, votre plan ? » Le peuple lui-même et la masse du Juste-Milieu qui désire sincèrement le bien général nous disaient également : « Qu'est-ce que c'est que ça, la Démocratie, la République ? Est-ce que ça vaut mieux pour nous que la monarchie ? Est-ce que ça nous donnera du travail et du pain ? Est-ce que ça paiera nos billets aux échéances de la quinzaine et du mois ? Est-ce que ça nous délivrera de nos soucis et de nos misères ? Est-ce que ça nous amènera l'aisance et l'ordre, la paix et le bonheur ? »

» Je pris donc la plume pour rédiger un *programme*, un *plan*, comme le mathématicien pour résoudre un problème. Je me supposai chargé d'organiser une grande société sur la base de l'égalité et j'écrivis mon *plan* pour voir si et comment on pourrait organiser l'égalité dans l'éducation, dans la nourriture, dans le vêtement, dans le logement, dans l'ameublement, dans le travail, dans les charges de tout genre et dans les jouissances de toute nature.

» Je vis bientôt que l'égalité exigeait une étendue de production agricole et manufacturière, une économie, un ordre,

une distribution intelligente et raisonnée, qui n'existent pas et qui ne peuvent pas exister aujourd'hui. Bientôt je fus conduit à l'éducation en commun, au travail en commun, à la nécessité de la concentration dans d'immenses ateliers et dans d'immenses magasins, à la multiplication illimitée des machines, à l'exploitation du territoire en commun, au partage des fruits et des produits, en un mot à la communauté.

» ...Et je vis avec surprise, avec joie, avec ravissement que, si une nation le voulait, elle pourrait facilement s'organiser en communauté en conservant aux heureux d'aujourd'hui tout leur bonheur, en les rendant même plus heureux et en procurant la même facilité à ceux que la misère accable aujourd'hui.

» Je vis ensuite avec un plaisir croissant que la transformation d'une vieille société en une communauté nouvelle était possible sans bouleversement, sans dépouiller les riches et en détruisant à l'instant la misère des pauvres.

» Je vis même toujours avec un transport plus vif, que, à cause des immenses progrès survenus dans l'industrie et les machines, la communauté était plus praticable aujourd'hui qu'à aucune époque antérieure, et chez une nation industrielle que chez un petit peuple sans industrie et sans puissance.

» Et tout ce travail, je voulus le faire sans livre, d'après mes propres méditations et mes propres inspirations. Mais après mon épreuve terminée, voulant faire une contre-épreuve, je consultai tous les philosophes anciens et modernes de tous les pays ; je parcourus leurs ouvrages (plus de mille volumes)... et je reconnus avec bonheur que presque tous adoptent l'Egalité, que beaucoup, et Jésus en tête, adoptent la Communauté, et que quelques-uns seulement préfèrent l'Inégalité, mais avec des raisons ou des objections qui, loin de me convaincre, ne firent que me confirmer dans ma première conviction. Je trouvai même un assez grand nombre d'ouvrages comme l'*Utopie* du chancelier d'Angleterre, Thomas Morus, qui contenaient une organisation de la communauté. J'étudiai aussi tous les autres systèmes connus, ceux d'Owen, de Saint-Simon, de Fourrier *(sic)*, de Buchez et Roux, etc., et tous confirmèrent encore ma conviction en faveur de la communauté. Elle seule me parut pouvoir résoudre parfaitement les questions de travail, de salaire, etc... Personne n'a fait un pareil examen (y consacrant dix-huit et souvent vingt heures par jour dans le repos de l'exil), joint à trente-cinq années d'études antérieures et à quelque expérience des affaires politiques et sociales... » (1)

(1) *Comment je suis communiste et mon credo communiste*, Paris, 1845, p. 3-5.

De ce texte si riche en renseignements sur la genèse du communisme icarien, nous ne retiendrons pour l'instant que ce qui concerne l'*Histoire populaire de la Révolution*. Il nous apprend que Cabet s'est mis au travail sans idée préconçue ni esprit de système. Démocrate au point de départ, il est devenu « plus démocrate que jamais » en cours de route. D'abord il a adopté d'enthousiasme les principes de la Révolution française, puis, cédant à l'irrésistible logique des idées, il a entrepris, parallèlement à l'ouvrage commencé, la rédaction d'un « plan d'organisation sociale et politique » qui l'a conduit droit au communisme. Ce plan était déjà arrêté dans sa pensée et même écrit dans ses grandes lignes quand la marche de son récit historique l'a mis en face de la Convention.

Nous comprenons dès lors l'admiration grandissante de Cabet pour Robespierre. Certes, il a pu en puiser le principe dans les ouvrages dont il s'est servi et dont nous avons rappelé plus haut les titres, dans l'*Histoire Parlementaire* de Buchez et Roux par exemple, où elle éclate à chaque page, et jusque dans le livre de Buonarroti qui, dès 1828, exaltait la victime du 9 thermidor au détriment des Hébertistes, « enthousiastes de l'égalité », mais « mauvais pilotes dans les tempêtes qui en précèdent l'établissement », au détriment surtout de la « faction dantoniste », mélange de vanité, d'intrigue, d'audace, de fausseté, de vénalité et de corruption » (1). Il n'en reste pas moins que l'admiration violente de notre auteur pour Robespierre n'atteint son paroxysme qu'après sa conversion à la foi communiste. Lorsqu'il retrace l'œuvre de la Constituante, ce qui l'intéresse surtout, c'est la conquête de la souveraineté politique par le tiers-état, c'est l'effondrement de la royauté, de la noblesse, du clergé, ces colonnes de l'ancien régime. Si, dans sa sympathie pour le pauvre peuple, il proteste avec un de ses auteurs préférés, le gazetier Loustallot, contre la distinction des citoyens en *actifs* et en *passifs*, s'il signale la misère des travailleurs et leurs révoltes, s'il approuve les pétitions des ouvriers maçons, impri-

(1) Buonarroti, *Histoire de la Conspiration pour l'Egalité* (édit. Charavay, 1850), p. 27.

meurs ou charpentiers, à la municipalité de Paris (1), s'il demande, « au nom des droits que l'Homme a sur la Société », la fixation d'un minimum légal de salaire, « car la loi, qui est souveraine, peut disposer et dispose de tout », enfin, s'il s'élève avec indignation contre le décret du 14 juin 1791 qui, sur le rapport de Le Chapelier, interdit aux ouvriers, « comme contraires à la Déclaration des Droits, non seule- » ment toutes conventions, mais même toutes délibérations » entre eux relativement à la fixation de leur salaire, de leur » travail ou de leur repos » (2), c'est la philanthropie — une philanthropie d'inspiration déjà remarquablement « prolétarienne », — qui l'inspire. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il n'accorde aucune attention à la discussion du 5 avril 1791 sur la liberté de tester, bien que Robespierre y soit intervenu pour déclarer que « les lois doivent toujours tendre à maintenir l'égalité, source de tous les biens », et que Tronchet y ait affirmé, en même temps que « le droit de tous les hommes à la terre et à ses dons », le caractère toujours révocable de la propriété « née de l'occupation ». De même, il passe sous silence les travaux du comité pour l'extinction de la mendicité qui établit en principe l'obligation pour l'Etat « de prévenir la misère, d'offrir du travail à ceux à qui il est » nécessaire pour vivre, de les y forcer s'ils refusent, enfin » d'assister sans travail ceux à qui l'âge ou les infirmités » ôtent tout moyen de s'y livrer ». Il ne semble pas, en un mot, qu'il ait nettement discerné la hardiesse novatrice de cette Constituante qui, après avoir dépossédé le clergé de ses richesses, aboli tous les privilèges, bouleversé l'assiette de la propriété par l'institution des biens nationaux et entretenu pendant plusieurs mois, à raison de un franc par jour, trente mille ouvriers, couronnait ces essais de socialisme d'Etat en applaudissant, le 19 juin 1791, la proposition de Robespiere demandant en faveur des électeurs, sur toute l'étendue du territoire, une indemnité propre à « dédommager la classe la plus nombreuse des sacrifices qu'elle est forcée de faire à la chose publique » (3).

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. I. p. 322, 324 ; t. II, p. 227 sq. et 233 sq.— Cf. A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 99, note 3.
(2) *Histoire populaire de la Révolution*, t. II. p. 229.
(3) Sur l'œuvre sociale de la Constituante, cf. A. Espinas, *La Philosophie du XVIII^e siècle et la Révolution*, p. 121 à 140.

Avec la Convention, la doctrine sociale de la Révolution se précise et, si elle n'arrive pas toujours à se réaliser en mesures administratives ou en textes de lois, elle s'exprime du moins avec une énergie grandissante dans les clubs comme à l'assemblée. Il est vrai que pour des raisons d'opportunité devant lesquelles Robespierre lui-même a dû s'incliner, celle-ci est obligée d'accepter l'article rédigé par Condorcet : « L'homme est maître de disposer à son gré de ses » biens, de ses capitaux, de ses revenus et de son industrie », mais elle se console de cette modération nécessaire en écoutant les véhémentes philippiques de ses orateurs préférés. Pour les Hébertistes comme pour les Jacobins, pour Robespierre comme pour Chaumette, « l'opulence est une infamie », les riches « ont une âme de boue », et l'on ne saurait concevoir pour l'Etat une mission plus belle que celle de réparer, « au profit de l'innocence et de la pauvreté », les innombrables iniquités sociales tolérées par une Providence qui avait pourtant décrété l'égalité naturelle de tous les hommes.

Arrivé à cette partie de son histoire, Cabet s'attache passionnément à l'homme prédestiné qui porte sur ses frêles épaules tout le poids de la Révolution en travail. Si Robespierre fait expulser Anacharsis Cloots des Jacobins, le désignant ainsi à la proscription, s'il prononce, sous couleur de défendre Danton, le cauteleux discours qui perdra son ennemi, s'il accule à l'échafaud tous ceux qui barrent sa route, les Hébertistes après les Girondins et les amis de Danton après ceux d'Hébert, s'il fait voter l'odieuse loi du 22 prairial, la faute en est aux circonstances, au danger que font courir à la nation les brouillons incapables qui assiègent le pouvoir, à la nécessité d'établir enfin en face de l'Europe coalisée une dictature de salut public (1). C'est avec la générosité la plus chevaleresque qu'il s'est porté au secours de Danton, puis de Camille Desmoulins, et s'ils ont péri, c'est qu'il n'a pas pu les défendre contre eux-mêmes, Desmoulins contre « sa coupable étourderie » et Danton contre ses vices ; c'est aussi qu'une heure est venue où il a dû choisir entre eux et la patrie (2). Tout ce que peut faire l'historien pour

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. III, p. 561.
(2) *Id.* *id.* t. III, p. 541, 553, 571, 572.

ces vaincus, c'est de verser quelques larmes de pitié sur leurs tombes. Il est prêt à répéter à leur sujet ce qu'il a déjà dit des Girondins (1) :

« Regrettons qu'un grand défaut ou une grande erreur ait paralysé leurs talents et leurs vertus ; regrettons qu'ils aient eu l'ambition de gouverner une révolution sans en avoir la capacité ; plaignons leurs malheurs comme ceux qu'ils ont attirés sur leurs adversaires ; gémissons sur les imperfections de l'Humanité et sur le hasard qui n'a pas donné à cette époque des hommes plus parfaits ; mais plaignons-nous surtout (et c'est là que nous en reviendrons toujours), plaignons-nous de l'organisation sociale et de l'éducation, dont les vices sont la cause de presque tous les malheurs de l'Humanité ».

L'Humanité ! voilà bien, en réalité, la grande héroïne du drame, celle à laquelle Robespierre n'a pas craint de sacrifier les autres parce qu'il était prêt à s'immoler lui-même. Si la France, conduite par Robespierre, était parvenue à réaliser, même au prix de convulsions effroyables, cette égalité de biens qu'elle ne pouvait conquérir qu'en se constituant en grande communauté nationale, non seulement elle eût atteint après tant d'orages le port d'une félicité éternelle et parfaite, mais tout le genre humain eût pris possession, à sa suite, de l'Eden retrouvé. Pendant les dix premiers mois de son existence, que d'étapes la Convention n'a-t-elle pas franchies sur la route glorieuse qui menait au salut ! Jetant sur ce passé lumineux un regard d'ensemble avant d'aborder l'histoire attristante des temps qui ont suivi, Cabet résume en ces termes l'œuvre restée inachevée :

« Après tous les philosophes nous avons vu la Révolution mettre en discussion toutes les questions, tous les systèmes, toutes les doctrines, toutes les théories sociales et politiques, celles de Sparte, d'Athènes et de Rome comme celles d'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique. Nous avons vu Sieyès et la Constituante proclamer l'Egalité ; nous avons vu les Girondins eux-mêmes adopter la *presque égalité de fortune* et leur principal écrivain, Condorcet, non seulement demander l'*Egalité réelle*, mais profiter de la proscription pour rédiger son admirable *Tableau des Progrès de l'Es-*

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. III, p. 458.

prit humain, dans lequel il signale l'Egalité absolue comme le but vers lequel marche l'Humanité depuis sa naissance. Nous avons vu la Commune de Paris, l'Assemblée électorale, Momoro, Tallien, parler de *loi agraire* et d'un nouveau règlement de la propriété... Nous avons vu l'abbé Fauchet, depuis évêque du Calvados et député girondin, prêcher, au milieu des nombreux membres du Cercle social, l'abolition de l'*esclavage de la faim* et l'adoption des principes de la communauté... Nous avons vu le riche baron et député Anacharsis Cloots demander la *République universelle* des germains ou des égaux... Nous avons vu Hébert et Chaumette demander l'égalité et la communauté absolue des biens, adoptée par une foule d'Hébertistes de bonne foi, ce qui détermine l'*Histoire parlementaire* à appeler Babeuf un *disciple d'Hébert et de Chaumette*... Nous avons vu le Comité de Salut public et la Convention, avant le 9 thermidor, marcher tous les jours à l'établissement de l'égalité de fortune et même à la communauté des biens, par l'établissement d'un immense domaine national composé des biens du clergé et de ceux de la noblesse émigrée et des conspirateurs contre-révolutionnaires, par le maximum, par l'impôt progressif, par l'emprunt forcé sur les riches, par les réquisitions en nature, par la construction d'immenses ateliers, par la concentration des travaux, par la mise de tout en commun et la distribution aux citoyens dans les villes assiégées, par l'extinction de la mendicité, par les secours à domicile, par la promesse de distribuer aux soldats un milliard de propriétés nationales, par la résolution de donner ou de vendre des parcelles de biens nationaux à tous les pauvres, par l'adoption du principe qu'il ne doit pas y avoir un citoyen non propriétaire... Nous avons vu Saint-Just n'admettre que le *partage des fruits*... Les Thermidoriens eux-mêmes perçoivent l'impôt en nature et nourrissent le peuple de Paris en lui faisant faire des distributions journalières pendant la disette » (1).

La page qu'on vient de lire eût certainement réjoui l'âme du vieux Buonarroti. Il eût reconnu en Cabet un de ces *esprits droits* dont il parle dans un passage qu'il faut citer ici parce qu'il dépeint admirablement le sentiment, fait d'enchantement et de déception tout à la fois, dont les communistes de son école n'ont pas pu se défendre en présence des splendides transformations amorcées par la Révolution, puis ruinées à l'heure même où il semblait que le but allait être atteint :

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. IV, p. 338-339.

« La sagesse avec laquelle il (le gouvernement révolutionnaire) prépara un nouvel ordre dans la distribution des biens et des devoirs ne saurait échapper aux regards des esprits droits... Ils verront dans la confiscation des biens des contre-révolutionnaires condamnés, non une mesure fiscale mais le vaste plan d'un réformateur. Et quand, après avoir considéré le soin avec lequel on propagea les sentiments de fraternité et de bienfaisance... ils se souviendront qu'en s'emparant du commerce extérieur, la République avait coupé la racine de l'avidité la plus dévorante et tari la source la plus féconde des besoins factices ; quand ils considèreront que par les réquisitions, elle disposait de la plus grande partie des productions de l'agriculture et de l'industrie et que les subsistances et le commerce formaient déjà deux grandes branches de l'administration publique, ils seront forcés de s'écrier : *Encore un jour et le bonheur et la liberté de tous étaient assurés par les institutions qu'ils ne cessèrent de demander !* Mais le destin en avait autrement ordonné et la cause de l'égalité, qui n'avait jamais obtenu d'aussi grands succès, dut succomber encore une fois sous les efforts réunis de toutes les passions antisociales » (1).

A la responsabilité du destin invoquée par Buonarroti, Cabet en substitue une autre, beaucoup plus immédiate : celle de Robespierre lui-même. « Pas plus que Rousseau qui l'inspirait de sa philosophie et Jésus-Christ, mort comme lui pour le peuple », Robespierre n'était un *homme d'action*. Ses hésitations dans les journées qui ont précédé le 9 thermidor, son refus de recourir à l'insurrection malgré son frère, Saint-Just, Lebas et Couthon qui le pressent d'agir, ont amené sa perte et aussi celle de la grande cause qu'il n'avait pas le droit d'abandonner après l'avoir si magnifiquement servie. A-t-il compris, à cette heure suprême, que la communauté n'était pas encore praticable ? A-t-il obéi à un de ces soudains mouvements de prudence comme celui qui l'entraînait à déclarer dans son célèbre discours du 24 avril 1793 que « l'égalité des biens est une chimère », la loi agraire, un « fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles », et qu'il s'agit bien plus « de rendre la pauvreté honorable que de proscrire l'opulence » ? (2) Obscur problème que Cabet n'ose pas résoudre à l'avantage de son

(1) *Histoire de la Conspiration pour l'Egalité*, p. 25-26.
(2) *Histoire populaire de la Révolution*, t. III, p. 467.

héros : « Absous par l'Histoire de ses rigueurs envers les » contre-révolutionnaires, c'est du mal qu'il a fait involon- » tairement au peuple par sa modération qu'elle lui deman- » dera compte. Ou plutôt elle gémira de son imperfection » révolutionnaire, car c'est l'intention seule qui peut rendre » coupable et quel homme fut jamais plus dévoué au bon- » heur du peuple ? Comment faire un reproche à celui qui » meurt pour le Peuple et pour l'Humanité ? » (1).

IV

Rien ne montre mieux, dans l'idée de Cabet, la lourde faute commise par Robespierre que l'échec lamentable de la conspiration babouviste : si seulement les hommes d'Etat pouvaient apprendre par cet exemple qu'en politique les occasions perdues ne se retrouvent jamais ! Mais ce n'est pas là l'unique leçon que l'on puisse retirer du complot de l'an IV. Aussi Cabet lui consacre-t-il un des chapitres les plus étudiés de son histoire. Ses sentiments vis-à-vis de Babeuf et de ses associés sont complexes. Il rend justice à leur dévouement, à leur héroïsme ; il salue en eux des « martyrs de la Démocratie » (2). C'est que la grande ombre de Buonarroti, descendu la veille au tombeau, protège encore les condamnés de Vendôme et rend en leur faveur un témoignage contre lequel Cabet ne saurait protester sans impiété. Pourtant il n'est pas une ligne des trente-cinq pages qu'il consacre à l'équipée babouviste qui ne contienne, mêlée à l'éloge, une critique ou tout au moins une réserve. Les origines de Babeuf d'abord sont bien suspectes. Celui qui a fini par vouer à la cause de l'Egalité un amour si violent qu'il l'a compromise à tout jamais aux yeux des habiles et des sages, a commencé par être un thermidorien fanatique, un caudataire des Tallien et des Fouché, ces bêtes noires de Cabet et de tout bon démocrate. N'est-ce pas Babeuf qui, le premier, s'est avisé de flétrir les Jacobins du nom de *terroristes* ? N'a-t-il pas écrit, pour aider à la contre-révolution, une bro-

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. IV, p. 124.
(2) *Id.* t. IV, p. 327.

chure intitulée *Du Système de dépopulation ou la Vie et les crimes de Carrier* ? (1) N'a-t-il pas soutenu contre les Jacobins l'électorat des fonctions publiques et la liberté de la presse, propositions antidémocratiques entre toutes, puisque seuls les riches ont le loisir d'aller voter et les moyens d'acheter les gazettes ? Babeuf n'a même pas le mérite de sa conversion à la bonne cause : sans Darthé, Félix Le Peletier et Buonarroti, sans Bodson surtout qu'il a connu dans la prison du Plessis et qui est devenu « pour ainsi dire son instituteur », jamais il ne se fût rallié au robespierrisme, jamais non plus il n'eût compris les vertus et les beautés de l'ordre communautaire (2).

Arrivons à la conspiration. Elle a échoué. Assurément un échec n'est pas une faute, et ce n'est pas Cabet que l'on surprendra jamais à crier à des coreligionnaires le cruel : *Væ Victis !* Pourtant comment ne pas blâmer la présomption enfantine du chef dans la conduite du complot, ses imprudences, ses illusions, ses vantardises avant l'événement, comme aussi son incroyable lettre au Directoire après que la trahison de l'infâme Grisel a tout perdu ? Un apôtre digne de ce nom ne risque pas sur un coup de dé le sort d'une idée sublime. Trop hardie pour ne pas épouvanter la bourgeoisie républicaine, fidèle à la constitution de l'an III, trop modeste et trop ignorée pour enflammer le peuple (3), cette conspiration, vouée d'avance à l'insuccès, a discrédité pour longtemps la cause communiste ; venant après l'écrasement des émeutes de germinal et de prairial, elle a consommé la défaite de la révolution et préparé le 18 brumaire.

De cet examen des faits, acceptable malgré des inexactitudes qu'il serait facile de relever en s'aidant des historiens modernes (4), la figure de Babeuf sort disgraciée et amoin-

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. IV, p. 301.
(2) *Id.*, p. 304.
(3) Sur l'indifférence de l'opinion à l'égard de Babeuf et de ses malheurs, cf. A. Aulard, *Hist. politique de la Révol. française*, p. 632.
(4) Cf. les *Etudes sur la Révolution française* de M. Aulard et, dans la *Philosophie sociale du XVIII^e siècle et la Révolution française* de M. A. Espinas, la deuxième partie de l'ouvrage, intitulée *Babeuf et le Babouvisme*.

drie. Comment expliquer dès lors la secrète jalousie que notre historien semble éprouver pour ce médiocre personnage et la considération qui perce jusque dans les reproches qu'il lui adresse ? Tout ce que nous avons écrit précédemment peut servir de réponse à cette question. Babeuf présente ce spectacle, qui n'est pas unique dans l'histoire, d'un homme dont l'existence réelle a été en quelque sorte posthume et dont l'influence a singulièrement dépassé la destinée. Entre 1835 et 1840, au moment où Cabet se propose de doter la France du plan de réorganisation sociale qui doit le couvrir de gloire, il est obligé, pour se faire place sur la scène politique, d'en écarter l'encombrante personnalité de son prédécesseur. Des transformations économiques, bienfaisantes pour quelques-uns et douloureuses pour le plus grand nombre, ont mis au premier plan des préoccupations le problème social. D'autre part, à la suite de la commotion produite par la chute des Bourbons, le courant révolutionnaire a reparu après une longue éclipse. De la fusion de ce mouvement de renaissance démocratique et du mouvement social résulte le néo-babouvisme. Les hommes de l'âge de Cabet, c'est-à-dire ceux dont la vie se partage entre les deux siècles, s'efforcent de résoudre le problème social qui s'impose à eux avec les solutions que leur suggère leur éducation révolutionnaire complétée par l'enseignement des survivants de la grande époque. Dernière convulsion du robespierrisme vaincu, le babouvisme a résumé en lui tout l'effort d'un siècle d'idéologie sociale, couronné par quatre années d'application fougueuse et désordonnée. Si les républicains modérés du règne de Louis-Philippe échappent à son influence, si certains démocrates aiment mieux remonter directement aux sources dont il procède (ainsi Cavaignac qui pense que le babouvisme, « grand dans son but », est « étroit » et « mutile l'homme et l'avenir »), si des hommes comme Buchez et Blanqui refusent de s'asservir à toutes ses formules, il règne en maître sur les esprits les plus ardents de la *Société des Droits de l'Homme*, il envahit les prisons d'avril, il inspire les journaux et les écrits de Laponneraye, de Dézamy, de Pillot, de Lahautière, de Choron, de Martin Bernard, il arme le bras d'Alibaud, de Darmès et de Quénisset, il prépare pour la bataille, et surtout pour la vic-

toire qui leur livrera toute une société à refaire, les militants des *Légions révolutionnaires,* des *Familles*, des *Phalanges démocratiques*, des *Saisons*, des *Travailleurs égalitaires* et de dix autres sociétés secrètes. Il trouve enfin son apothéose dans ces banquets communistes dont le plus connu est celui de Belleville « qui déploya aux applaudissements » répétés et plus qu'enthousiastes de 1200 assistants le glo» rieux drapeau de la Communauté sociale» (1). C'est l'esprit de Babeuf, c'est la doctrine des Montagnards qui revivent dans les toasts prononcés en ce jour mémorable. Nous pourrions citer ceux de Pillot, de Vellicus, de Duval, de Savary, mais il suffira, pour les résumer tous, de ces quelques phrases de l'horloger Simard :

« En 89, l'indignation populaire renversa sous les ruines de la Bastille quatorze siècles de monarchie et de privilèges. Mais hélas ! seuls en évidence, ce furent les bourgeois égoïstes qui prirent en main le char de l'Etat ; au lieu de réaliser l'égalité réelle, ils s'emparèrent des dépouilles des aristocrates vaincus. En vain 93 et le sublime Comité du Salut public parvinrent à déjouer les infâmes projets de toutes les factions ennemies du peuple et surtout les machinations perfides des lâches Girondins. La Constitution de l'an II avait laissé dans l'état une lèpre dévorante : *la propriété individuelle.* De là naquirent toutes les mauvaises passions qui causèrent notre ruine... Thermidor plongea dans le deuil tous les cœurs vraiment français ; Prairial et Vendémiaire consommèrent nos malheurs et, succombant enfin sous les calomnies du parti vainqueur, la régénération sociale fut ajournée pour cinquante ans. Citoyens, n'ayons désormais qu'une seule et même devise : A la Communauté égalitaire ! » (2)

On a reconnu dans les paroles de ce « musculeux 93 » la thèse même de Cabet, et c'est justement ce qui fâche celui-ci. Il n'a pas pu pardonner à Babeuf d'avoir inspiré à sa postérité intellectuelle des idées à ce point voisines de celles qu'il a lui-même soutenues dans son histoire, et il a vu dans cette rencontre comme une concurrence déloyale faite par ce mort aux vivants. Cabet a renoncé à se poser en inventeur de la communauté : nous en avons recueilli l'aveu dans le passage

(1) Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 151.
(2) *Id.* *id.* p. 152.

du *Credo communiste* où il reconnaît, après s'être attribué l'idée première de son système, qu'il en a trouvé la confirmation et aussi sans doute le développement chez les philosophes de tous les temps et de tous les pays. Seulement il n'entend pas que l'on accorde à Babeuf, disciple des maîtres qui ont été aussi les siens, un honneur auquel il ne prétend pas pour son compte :

« La doctrine de l'égalité réelle et de la communauté était donc pour ainsi dire celle de la Révolution, de la Démocratie, de Robespierre, de Saint-Just, de Bodson, de Buonarroti, avant d'être celle de Babeuf. C'était celle de Buonarroti plus que celle de Babeuf, car elle est développée dans l'ouvrage du premier beaucoup plus que dans quelques numéros du *Tribun du Peuple* et dans quelques actes rédigés par Babeuf et Buonarroti. Dans tous les cas, elle était celle de Lycurgue, de Platon et d'autres sans nombre, longtemps avant que Babeuf l'eût adoptée. Pourquoi donc la personnifier en Babeuf exclusivement ? Pourquoi invoquer un homme au lieu d'invoquer la doctrine elle-même en la séparant de tout individu ? Pourquoi, pour représenter une doctrine qu'on croit la plus belle et la plus parfaite, choisir un homme qui peut n'être pas parfait et dont la vie, attaquée par une partie des patriotes eux-mêmes, peut fournir au moins des prétextes aux attaques des adversaires de la communauté ? Pourquoi choisir un nom proscrit, dont les ennemis du peuple ont fait un épouvantail ? Transformer le communisme en babouvisme, n'est-ce pas donner dans un piège et augmenter comme à plaisir des difficultés déjà si grandes ? Ainsi, de même que nous avons pensé que c'était une faute d'invoquer le nom de Robespierre, de même que Bodson blâmait Babeuf d'invoquer le nom de ce martyr, de même nous pensons que ce serait une faute d'invoquer celui de Babeuf » (1).

Mais il est des courants qu'on ne remonte pas et Cabet le sait bien. C'est pourquoi, après quelques tentatives pour rallier à sa personne et à ses idées ceux des néo-babouvistes qu'il ne désespère pas de convaincre, il prendra la résolution de se renfermer dans son œuvre et de se constituer une école qui lui appartienne en propre. Comme il est naturel, son premier soin sera de bien déterminer entre son communisme et celui de ses rivaux les différences qui rendront toute confusion impossible. Sur le fond même de la doctrine, l'identité

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. IV, p. 331.

est presque absolue. A défaut du *contenu* des systèmes qui ne comporte pas de différenciation notable, Cabet se rabattra donc sur la méthode d'application, estimant avec raison que pour être d'ordre tout pratique, l'originalité qu'il espère se ménager ainsi n'en sera pas moins éminente. Pour peupler la cité idéale dont ils ont dressé les plans, Babeuf et son disciple Buonarroti ont recours à la violence et à la dictature. Dans leur pensée, la refonte de l'ordre social doit être le fait d'une minorité de révolutionnaires, agissant comme fondés de pouvoir d'une majorité d'opprimés. Après la victoire, cette minorité, comprenant « les citoyens les plus vertueux, les plus zélés et les plus amis des nouvelles institutions » remplira les assemblées politiques et formera le corps des conservateurs de la volonté nationale, chargés de prévenir et même de châtier, le cas échéant, toute tentative de retour au régime aboli. Ainsi la révolution libératrice naîtra de la contrainte, car il faut savoir imposer le bonheur aux hommes, comme on impose parfois à un malade le remède qui le sauvera ; et c'est par la contrainte encore qu'elle se maintiendra, jusqu'au jour où la pratique de l'égalité parfaite achèvera, grâce à ses bienfaits, de rallier au régime babouviste tous les opposants que n'aura pas au préalable ramenés ou éliminés l'action brutalement bienfaisante du pouvoir.

Cette confiance toute jacobine dans l'emploi de la force nous surprend aujourd'hui. Elle s'explique pourtant chez des hommes qui ont vu la Convention consommer en quelques mois son œuvre prodigieuse de bouleversement et de création sans plus se soucier de l'admiration des uns que de l'épouvante des autres. « Quand on s'est formé, dit Buonarroti, » une idée juste de l'état de la France pendant les deux » premières années de la République, on demeure convaincu » que le dévouement du peuple français à la cause de l'Ega- » lité et sa confiance en ses conducteurs étaient alors si » grands qu'il n'y avait aucune institution démocratique » qu'il n'eût adoptée avec enthousiasme » (1). On sait que Cabet, lui aussi, a cédé par instants à ce vertige ; mais à peine a-t-il blâmé la *modération* de Robespierre qu'il se trouve en présence de l'échec de Babeuf. Reprenant alors son sang-

(1) Buonarroti, *Conspiration pour l'Egalité*, p. 190.

froid, il porte sur la conspiration un jugement qui a toute la valeur d'un exposé de principes. Il exprime « la conviction » que la communauté, voulue par Babeuf et ses amis après » tant d'autres, ne serait nullement chimérique et impraticable » pour une nation qui l'adopterait », mais il affirme en même temps « qu'une minorité ne peut pas l'établir par la » violence, » et « qu'elle n'est réalisable que par la puissance » de l'opinion publique » (1).

Désormais Cabet ne se départira plus de cette attitude qui l'isolera chaque jour davantage du néo-babouvisme triomphant (2). Dans le *Voyage en Icarie*, il maudira cette conspiration, « si funeste au peuple qu'elle voulait délivrer. » « C'est elle, dira-t-il, qui a épouvanté les riches, les bourgeois et les aristocrates ; c'est elle qui les a serrés les uns » contre les autres pour se défendre ; c'est elle qui les a disposés à se jeter entre les bras du premier venu qui serait » assez fort pour les protéger ; c'est elle qui les a jetés dans » les bras de Bonaparte, comme elle les aurait jetés dans » ceux des Bourbons ». Tout en rendant justice au courage des Égaux, il déplorera « cette aigreur peu philosophique » quoique bien naturelle avec laquelle ils parlaient habituellement de leurs adversaires, et cette fatale erreur qui » leur faisait croire à la possibilité d'établir solidement la » communauté par la violence ». Dans un chapitre intitulé *Principes* qui renferme comme en raccourci toutes les thèses de l'ouvrage, il s'écriera :

« A l'œuvre donc, vous tous, riches et pauvres qui vous trouvez convertis à la communauté ! Discutez, prêchez, convertissez, propagez ! Recueillez toutes les opinions et

(1) *Histoire populaire de la Révolution*, t. IV, p. 333-334.

(2) Voici par exemple ce qu'il écrira à la fin de sa carrière : « Je reviens sur le *Populaire*. Je vous ai dit qu'il ne fallait pas se mettre en *opposition avec notre passé*. Or, je crains, comme vous, que le journal n'ait déjà une *couleur trop révolutionnaire et trop babouviste*. Chacun est libre dans ses opinions et celles-ci doivent être respectées. Mais je ne puis croire que quelques partisans de Buonarroti veuillent transformer le journal et sacrifier nos idées aux leurs, car ce serait abuser de notre confiance : *je n'aurais jamais pu y consentir, après ce que j'ai écrit* dans mon *Histoire de la Révolution*, dans le journal et dans mes brochures. Ceux qui pensent autrement que nous devraient faire un journal tout nouveau, sous un autre titre ; mais *employer le Populaire à se démentir et à se suicider*, ce serait nous faire jouer un singulier rôle ». (Lettre de Cabet à Ch. Krolikowski, datée de Nauvoo, 26 mars 1850. *Correspondance officielle*, Doc. Inéd., VI, 78).

toutes les preuves qui peuvent faciliter la conversion des autres. J'ai commencé : d'autres peuvent faire mieux. Et point de conspirations, point d'associations conspiratrices toujours exposées à l'impatience et la désunion! Point d'arrière-pensées! Seulement de la discussion!

» Point même d'essais de communautés partielles, dont le succès ne pourrait faire que peu de bien et dont la chute presque certaine ferait toujours beaucoup de mal. Du prosélytisme seulement et toujours du prosélytisme, jusqu'à ce que la masse adopte le principe de la communauté... A la communauté l'avenir, par la seule puissance de la Raison et de la Vérité! Et quelque lentement que l'opinion publique amène son triomphe, elle l'amènera toujours plus promptement et plus solidement que ne le ferait la violence. Et ma conviction sur ce point est tellement profonde que, *si je tenais une révolution dans ma main, je la tiendrais fermée quand même je devrais mourir en exil!* » (1).

Cette déclaration, que Cabet renouvellera désormais avec une inlassable énergie, suffirait à lui assurer une place à part dans les annales du communisme. Il a compris, lui, l'historien ou le témoin de tant de coups de force, que l'ère des complots était close et que, pour avoir chance de durer, la transformation des institutions devait être précédée par celle des esprits. Avant lui, Saint-Simon et Fourier n'avaient pas dit autre chose ; après lui, Karl Marx et Engels reprendront la même affirmation, en rapetissant, il est vrai, aux proportions d'une lutte entre deux classes la grandiose rénovation sociale demandée par Cabet au profit de tous et avec la collaboration de tous. Ce n'est donc pas en elle-même que sa réprobation des attentats, des émeutes et des sociétés secrètes peut être tenue pour originale, c'est parce qu'elle contraste avec l'opinion de la plupart de ses contemporains pour qui le succès du communisme, espéré ou redouté, était indissolublement lié à l'emploi de ces mêmes procédés de réalisation que Cabet a si vigoureusement condamnés. En repoussant le recours à la force comme injuste en droit et inefficace en fait, Cabet a rompu non seulement avec ceux qui partageaient sa foi communiste, mais même avec certaines inclinations de sa propre pensée, fortifiées en lui par ses études récentes sur la Révolution. On a pu lui reprocher de manquer d'esprit de suite et de brûler comme

(1) *Voyage en Icarie*, 4me édit., p. 564-565.

théoricien du communisme ce qu'il avait adoré comme historien. Il n'en a pas moins persisté dans une attitude conforme aux sentiments de bienveillance et de douceur qui faisaient le fond de sa nature. Il y a gagné en outre, comme nous l'avons vu, d'échapper à la situation humiliée ou tout au moins subalterne que la ressemblance de ses doctrines avec celles de Babeuf et de ses disciples n'aurait pas manqué de lui imposer dans le camp communiste. Enfin, pour mieux affirmer son indépendance, pour sortir de l'isolement dont il était menacé, pour dresser en face de l'école babouviste une école rivale dont il serait le chef, il a pris le parti d'écrire, parallèlement à son *Histoire de la Révolution française*, un manuel de communisme qui fût populaire, engageant, dépourvu de toute aridité et de tout pédantisme, capable de convaincre les penseurs, de parler au cœur des petites gens et d'enchanter les femmes elles-mêmes. De ce dessein, activement poursuivi au cours des années 1836 à 1838, est né le *Voyage en Icarie*.

CHAPITRE IV

Les Sources du Voyage en Icarie

1. La genèse du roman icarien; Cabet se découvre une foule de devanciers; la complexité du problème des origines; emprunts volontaires et influences subies. — II. Examen de quelques questions préalables : Cabet et les réfugiés français à Londres; Cabet et les *Aphorismes* de Lebon; Cabet et Robert Owen. — III. Les sources certaines du *Voyage en Icarie;* les lectures de Cabet; l'*Utopie* de Thomas Morus; les philosophes du XVIII[e] siècle.— Conclusion du chapitre : trois sources ont alimenté la pensée de Cabet, le Christianisme, l'Utopisme traditionnel et la Révolution française.

I

Invité à plusieurs reprises, tantôt par de fervents disciples et tantôt par des adversaires indiscrets, à s'expliquer sur les origines du *Voyage en Icarie* et sur sa gestation, Cabet n'a pas varié dans les révélations qu'il a faites à ce sujet. Nous connaissons, pour l'avoir reproduite dans son intégralité, la plus complète de ces confidences (1). Appuyons-la d'un autre témoignage : « Cherchant à utiliser l'étude de l'histoire pour » déterminer le meilleur système d'organisation sociale et » politique, il reconnut que la société avait été partout et » toujours mal organisée, que la cause radicale de tous les » désordres était l'inégalité ou l'aristocratie, et que le remède » unique était l'égalité ou la démocratie. Cherchant alors à » organiser l'Egalité, il rencontra la Communauté... » (2). En

(1) Cf. *supra*, p. 108 à 111.
(2) *Ma ligne droite ou le vrai chemin du salut pour le peuple*, p. 40.

vérité, voilà une « rencontre » que nous serions tentés de déclarer providentielle, si nous n'avions pas assisté précédemment à la longue préparation qui l'a rendue en quelque sorte inévitable. Il se peut néanmoins que, dans son enthousiasme de nouveau converti, Cabet ait cru sincèrement avoir fait de lui-même toute la route qui l'a conduit vers ce qui lui est apparu comme la vérité : ne nous arrive-t-il pas à chaque instant de prendre nos réminiscences pour des créations personnelles? Peut-être aussi, par une illusion toute semblable, s'est-il imaginé n'avoir demandé aux écrivains dont la lecture a rempli ses laborieux loisirs d'exilé qu'une vérification *a posteriori* de la valeur de son « plan communautaire ». « Consultant alors tous les philosophes, il constata qu'un très » petit nombre repoussaient la communauté sans donner » aucune raison solide, mais que le plus grand nombre, » notamment ceux qui sont la lumière et l'honneur du genre » humain, adoptaient le système communautaire et que si » tous sortaient aujourd'hui du tombeau pour former un » Congrès sous la présidence de Jésus-Christ, ce Congrès » proclamerait la communauté » (1). En même temps qu'elle a l'avantage de sauvegarder l'amour-propre de Cabet en tant qu'inventeur, cette version lui permet d'expliquer les ressemblances innombrables qui apparentent son livre à tous ceux de ses prédécesseurs. L'ingéniosité de l'explication pourrait même à bon droit nous la rendre suspecte, si nous n'avions pour garant de sa sincérité l'enthousiasme naïf témoigné par notre auteur à l'idée que les philosophes les plus illustres l'ont précédé dans la voie où il vient de s'engager. S'il s'était proposé avant tout de dissimuler ses emprunts, il n'aurait pas manifesté un tel empressement à se reconnaître des devanciers. Loin de lui reprocher d'avoir caché les sources où il a puisé, on serait même tenté de regretter qu'il ait ouvert à tant de grands hommes les portes du Panthéon communiste. Dans une longue énumération qui commence par Confucius et s'achève par Sismondi, un des personnages du *Voyage en Icarie,* le jeune historien Dinaros, nous montre Lycurgue, Pythagore, Socrate, Platon, Apollonius de Tyane, Plutarque, Fénelon, Bossuet, Locke, Helvétius, Ray-

(1) *Ma ligne droite ou le vrai chemin du salut pour le peuple,* p. 41.

nal, Franklin et cent autres encore, se donnant la main à travers les siècles et s'inclinent devant Cabet en qui ils reconnaissent l'interprète de leurs plus chères pensées (1). Leur défilé bigarré ressemble un peu trop à celui de ces témoins de moralité à qui un avocat, inquiet pour l'issue de son procès, demande à la hâte des certificats de complaisance. On a pu critiquer avec raison cette obstination de Cabet à se découvrir partout des alliés (2). Il n'est pas jusqu'au succès même de l'enquête poursuivie par lui à travers les siècles qui, en un sens, ne tourne à sa confusion : le résultat en est si heureux pour le communisme qu'il apparaît comme entaché d'erreur et que l'enquêteur reste convaincu d'avoir audacieusement mutilé ou sollicité les textes. Mais quelque indiscrète que soit sa tentative, elle n'en suffit pas moins à le défendre contre le reproche d'avoir pillé en cachette ces mêmes penseurs dont il est si fier de se recommander.

Nous arrivons ainsi à la dernière des questions que nous nous sommes proposé de résoudre : celle de la préparation immédiate et directe du roman icarien. Au cours de cet essai de biographie psychologique, nous avons signalé les influences que Cabet a subies, les grands courants d'idées auxquels il s'est abandonné, ceux qu'il a combattus, ceux aussi qu'il a, volontairement ou non, ignorés. Pour ne rien laisser dans l'ombre sur ce point, il faudrait pousser la précision plus loin encore et décomposer en ses mille éléments impondérables l'ambiance dans laquelle a vécu mentalement l'écrivain ; il faudrait pouvoir reconstituer autour de lui l'atmosphère faite de pensées diffuses, d'aspirations flottantes, d'effluves psychiques en perpétuelle vibration, qu'il a comme respirée au cours de sa vie militante. Seul, ce travail d'analyse, à supposer qu'il fût possible, permettrait d'apporter une solu-

(1) *Voyage en Icarie*, p. 470 à 527.

(2) Buchez, Roux et Fourier lui-même sont enrégimentés bon gré mal gré parmi les communistes. Le raisonnement de Cabet est fort simple. Un auteur déplore-t-il les maux et les crimes causés par l'*auri sacra fames*, il est pour l'Egalité, donc pour la Communauté. Sont aussi partisans de la Communauté ceux qui admettent qu'à l'origine tout était commun entre les hommes. Ailleurs, l'argumentation peut se résumer ainsi : on ne fait pas au progrès sa part ; si vous demandez le suffrage universel, la suppression de l'inégalité des fortunes, une meilleure répartition des charges sociales, etc., vous êtes conduit de fil en aiguille à souhaiter la Communauté. Cf. en particulier *Voyage en Icarie*, p. 530.

tion catégorique au problème toujours si délicat des influences et des sources. Il n'est pas une page du *Voyage en Icarie*, cette bible du communisme icarien, qui n'éveille chez le critique exercé le souvenir de quelque lecture, l'idée de quelque rapprochement. Suffira-t-il donc, pour saisir la preuve d'un emprunt, de retrouver un texte antérieur dont la page que l'on considère semble être une réplique ? Non seulement les deux écrivains ont pu s'inspirer, tout en s'ignorant, d'un même original, mais ils ont pu aussi — et c'est sans doute le cas le plus fréquent — puiser l'un et l'autre dans ce fonds anonyme et ouvert à tous qui s'appelle l'idéal politique et moral de leur génération.

Si cette remarque est vraie quand elle s'applique à une idée de détail aux contours bien arrêtés, combien ne l'est-elle pas davantage lorsqu'il s'agit d'une tendance très générale ou encore d'un principe méthodique ? Revenons au *Voyage en Icarie*. Dans la pensée de son auteur, cet ouvrage n'est pas une *anticipation*, c'est-à-dire une description de l'état social auquel parviendra l'Humanité par l'effet du mouvement interne dont elle est animée. Cette conception déterministe de l'histoire n'a jamais été celle de Cabet. Le *Voyage* est un plan d'architectonique sociale ou, pour parler comme Cabet lui-même, un *programme* proposé à l'acceptation du genre humain, et sa mise en pratique peut commencer à un moment quelconque de la durée, sur un point quelconque de l'espace. Pour tracer ce plan, Cabet s'est mis en face d'une rame de papier blanc. Pas un instant il n'a douté qu'il n'y eût une correspondance parfaite entre les lois des choses et les lois de sa propre pensée. Envisagée sous ce point de vue, son utopie est un des plus admirables spécimens de la méthode aprioristique. Mais beaucoup d'autres avant lui sont partis du même postulat et ont prétendu reconstruire le monde à la mesure de leur cerveau. Cabet, pour avoir identifié comme eux la réalité objective et la représentation qu'il s'en fait, sera-t-il accusé de les avoir plagiés ? Parce que la dixième des *Douze lettres d'un communiste à un réformiste* affirme la nécessité d'une complète refonte sociale dans des termes qui rappellent ceux de Fourier, dira-t-on qu'il a dérobé cette idée à l'auteur de la *Théorie des quatre mouvements* ? S'il proclame en vingt endroits du

Voyage que le mal n'est qu'une forme de l'ignorance et que la connaissance du vrai a pour conséquence normale la pratique du bien, faut-il lui faire observer d'un air de reproche que Socrate l'avait dit avant lui ? D'un bout à l'autre de ce même livre, il érige en lois universelles les décrets de sa propre raison et n'admet pas que ce qui lui semble juste puisse manquer d'obtenir l'adhésion unanime des autres consciences. Que conclure de là, sinon qu'on peut être cartésien avec tous les philosophes du XVIII^e^ siècle sans avoir peut-être jamais lu Descartes ?

On pourrait multiplier les observations de ce genre sans rien ajouter à l'évidence de la conclusion qui s'en dégage. Ce n'est pas tel ou tel des penseurs de l'âge précédent qui peut revendiquer comme son bien chacune de ces affirmations doctrinales. Acceptées par la plupart des hommes d'une même génération, elles ont fini par n'appartenir à personne. Les retrouver chez Cabet, c'est constater simplement qu'il est bien de son temps, que sa personnalité si malléable en a reçu fortement l'empreinte et que, pas plus dans le monde de la pensée que dans celui de la vie organique, il n'y a de génération spontanée.

Nous nous expliquons dès lors les analogies dissimulées et comme assourdies qui relient, en dépit de leurs divergences éclatantes, tous les réformateurs du commencement du XIX^me^ siècle, qu'ils se nomment Saint-Simon, Fourier, Cabet ou même, si l'on veut, William Godwin et Robert Owen. Instruits par les mêmes spectacles, formés par l'enseignement des mêmes maîtres, ils ont cru d'un commun accord que l'homme est naturellement bon et que ses passions sont légitimes dans leur essence. Si l'Humanité a dévié de sa route au point que le mal règne dans le monde, la faute en est au milieu social qui a dégradé et perverti dans l'homme les plus nobles instincts. Refaites la société selon un plan rationnel, modifiez les conditions extérieures qui déterminent la manière d'être des individus et des peuples, transformez de propos délibéré l'éducation, la législation, les institutions politiques, économiques ou religieuses, bref, agissez sur toutes les forces qui, dès sa naissance, s'emparent pour la façonner de cette cire molle qu'est l'âme humaine, et vous verrez bientôt le vrai, le beau, le bien refleurir sur la terre.

Et que faudrait-il pour opérer ce prodige ? Un habile architecte dont le plan de reconstruction sociale fût assez séduisant pour s'imposer à la majorité des esprits. Qui donc remportera la palme ? Venu un des derniers, Cabet a voulu participer lui aussi à ce concours, ouvert dès la fin du XVIII^me^ siècle et dont le prix n'est autre que le salut de l'Humanité. S'il a pu avoir connaissance des projets de ses devanciers de façon à profiter de leurs lumières et à se garder de leurs erreurs, qui oserait lui en faire un grief ? (1)

Ainsi précisé, le problème des origines du *Voyage en Icarie* se ramène à la détermination des lectures par lesquelles l'auteur a enrichi, élargi et comme nuancé sa conception première. Préparée par des influences lointaines et demeurée longtemps à l'état de virtualité, l'idée-mère du système s'épanouit subitement dans l'esprit du novateur au contact vivifiant de la Révolution française. Dès lors, il reprend certains livres qu'il avait lus d'une façon distraite, il en découvre d'autres qui lui révèlent des aspects inconnus de sa nouvelle croyance, il recueille avec ardeur les passages qu'il pourra invoquer comme caution de sa propre pensée. Dans quelle mesure la lecture et l'invention se sont-elles prêté réciproquement secours ? C'est ce qu'il nous reste à rechercher maintenant.

II

Eliminons d'abord les sources où notre auteur ne semble pas avoir puisé, contrairement à l'opinion de certains critiques. Il n'est pas interdit de supposer, comme le laisse entendre M. Tchernoff, qu'ayant à décrire l'organisation politique en Icarie, il a « emprunté aux institutions municipales de l'Amérique du Nord » quelques traits destinés à

(1) « Je n'ai pas dit que le communisme est de mon invention, puisqu'il y a eu des missions de communistes avant moi, même Babeuf et Buonarroti, puisqu'il y a eu une foule d'ouvrages sur la communauté, même celui de Buonarroti. Il n'y a même pas un grand mérite, si l'on veut, à avoir fait mieux que mes devanciers, puisque venant après eux, j'ai eu l'avantage de profiter de tous leurs ouvrages... » (*Toute la Vérité au Peuple,* p. 40).

« atténuer l'idéal de 93 » (1). Mais ne doit-il pas davantage encore aux réfugiés français qui apportèrent à Londres le communisme batailleur éclos dans les orageuses conférences de Sainte-Pélagie ? Dézamy l'affirme, mais sans le démontrer. Pour être fixé sur ce point, il faudrait posséder la correspondance des proscrits et celle de Cabet lui-même. En l'absence de ces éléments d'information, nous ne pouvons qu'enregistrer le démenti opposé par Cabet, dix ans après les événements, à ce qu'il nomme une nouvelle et odieuse calomnie du pamphlétaire : « La vérité est que... ce furent » les prisonniers de Sainte-Pélagie qui s'en occupèrent (de la » communauté) les premiers à Paris, seulement en avril, je » crois, et après mon départ en mars ; que ce ne fut que » longtemps après que les communistes parisiens s'évadè- » rent de leur prison et se réfugièrent à Londres où j'étais ; » que je ne parlai de communauté qu'avec un seul, très lé- » gèrement, et que ce que j'en appris me refroidit au lieu de » m'échauffer pour le communisme » (2). L'apôtre qui eût le malheur de « refroidir » ainsi un zèle pourtant tout prêt à se déclarer dut sans doute ajouter à l'éloge du communisme celui de la révolte ouverte et par suite mettre en garde Cabet contre le danger d'une alliance avec « le parti du désordre ». Ce n'est là, il faut bien l'avouer, qu'une hypothèse, mais elle s'accorde pleinement avec les faits que nous connaissons : l'adhésion enthousiaste de Cabet au communisme et, simultanément, sa désapprobation énergique de la méthode babouviste.

En ce qui concerne les *Aphorismes* de Lebon, l'attaque de Dézamy est plus vive encore (3), et la défense de Cabet plus

(1) Tchernoff, *Le parti républicain sous la monarchie de Juillet*, p. 332.

(2) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 93.

(3) « Il paraîtrait que la réapparition de la doctrine communautaire ne vous serait pas aussi personnelle que vous le répétez si souvent. Il paraîtrait que, même avant votre exil, on était tout au moins aussi avancé à Paris que vous le devîntes plus tard en Angleterre où vous vous trouvâtes en contact avec et fûtes impulsé par quelques communistes (*sic*). Vous eûtes connaissance des idées de Lebon et vous lûtes ses *Aphorismes* ainsi que le livre de Buonarroti : comment se fait-il donc que vous soyez si froid et si laconique à l'égard du livre de Buonarroti et ne disiez jamais un mot des *Aphorismes* de Lebon, ouvrage que je n'ai pas encore pu me procurer mais dont tous ceux qui le connaissent font un très bel éloge ?». (*Calomnies et politique de M. Cabet*, p. 32 et 33).

embarrassée : « Je ne parle pas de ce qu'on appelle les » *Aphorismes* de Lebon, lithographiés sur des demi-feuilles » volantes, parce que je ne les eus que très tard et pas tous » et parce que, quoiqu'il y eût du bon, comme dans presque » tous les ouvrages, je n'y trouvai rien à analyser et à en » extraire. Je crois même que j'ignorais alors l'auteur des » feuilles lithographiées et je pensai en les lisant qu'elles » étaient l'œuvre d'un homme âgé plutôt que d'un jeune » homme » (1). La méprise est en vérité bien singulière. Napoléon Lebon occupait depuis 1830 une place considérable dans l'opposition républicaine. Sa connaissance des langues étrangères, son ardent esprit de prosélytisme, la vigueur de sa dialectique l'avaient désigné comme le chef du parti des Montagnards dans la *Société des Droits de l'Homme*. Ecoutée avec déférence chez d'Argenson, sa parole n'eut pas moins de crédit plus tard, quand elle enseigna le communisme babouviste aux prisonniers d'avril. Mais s'il connaissait l'homme et peut-être quelques fragments isolés de son œuvre, Cabet a pu fort bien ignorer jusqu'à son retour en France l'ensemble des *Aphorismes*. Colportés sous le manteau et réservés à des initiés aux yeux de qui Cabet faisait figure de profane, ils s'inspiraient d'originaux qui s'offraient d'eux-mêmes à l'étude des esprits désireux de s'instruire sur le communisme révolutionnaire. En rangeant les *Aphorismes* de Lebon au nombre des sources essentielles du *Voyage en Icarie*, Dézamy nous paraît avoir rendu à cette œuvre d'importance très secondaire un honneur immérité.

Il nous reste à instruire une dernière cause que recommande l'autorité du principal témoin, la célébrité de celui dont il défend les intérêts, la vraisemblance apparente de la thèse qu'il soutient. « Au moment où Cabet arrive à Londres, dit Pierre Leroux, il y trouve Robert Owen, revenu des Etats-Unis après l'échec de son essai communiste de New-Harmony ». A défaut du maître, Cabet eût d'ailleurs trouvé devant lui son école, « car elle était partout ». « Depuis vingt » ans que Robert Owen prêchait son idée, il avait fait de » nombreux adhérents. Ses essais d'application en Ecosse, » en Irlande et ensuite en Amérique, pour avoir été entravés

(1) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 93 et 94.

» ou n'avoir pas réussi, n'en avaient pas moins éveillé une » multitude d'intelligences ». Comment Cabet, que des forces obscures conduisaient vers le communisme et qu'une condamnation brutale venait de jeter dans un état d'esprit propice aux résolutions extrêmes, n'eût-il pas écouté favorablement l'enseignement du grand novateur anglais dont l'ascendant personnel avait conquis jusqu'à des hommes d'Etat et des princes de la famille royale ? Cette rencontre de Cabet et d'Owen, à l'heure où elle s'est produite, n'a-t-elle pas quelque chose de providentiel ? Admirons ici, dit Pierre Leroux, « comment les circonstances influent sur nos destinées ». Owen proclame que les remèdes politiques ont prouvé leur impuissance et qu'il faut reconstruire la cité humaine jusque dans ses fondements. En même temps il condamne la violence ; il oppose à ses résultats toujours éphémères les bienfaits durables de la patience et de l'éducation. Il vient de fermer l'*Equitable Labour Exchange*, l'expérience ayant démenti l'espoir qu'il plaçait dans le temps de travail considéré comme mesure de la valeur. Huit mois à peine après l'installation de Cabet à Londres paraît le *New Moral World* qui marque le retour de Robert Owen à l'idéal communiste et exprime sa défiance à l'égard des solutions du chartisme, alors à son apogée, et du trade-unionisme. La preuve est faite, s'écrie Pierre Leroux : Cabet est une conquête d'Owen, comme Owen lui-même est un disciple de nos philosophes matérialistes et sensualistes : « En » soi cette invisible communion de l'intelligence à travers le » temps et l'espace, circulant du dix-huitième au dix-neu» vième siècle, de la France à l'Angleterre et de l'Angleterre » à la France, est assurément le spectacle le plus curieux » que nous puissions nous procurer, car c'est le spectacle de » nous-mêmes, considérés dans notre essence, dans l'intel» ligence qui nous éclaire » (1). Sans doute la pensée d'Owen ne revit pas tout entière dans la doctrine de Cabet : « Dis» ciple trop peu fidèle, celui-ci l'a déguisée et faussée ». Le communisme icarien c'est l'owenisme, mais dépouillé de sa philosophie et « réduit sous le rapport matériel à sa » plus simple expression, c'est-à-dire à l'homme servi par » des machines... »

(1) *La grève de Samarez*, t. I, p. 360.

« ... D'un côté donc populariser la *bonne nouvelle* d'une communauté où les machines joueraient le rôle du travailleur et où l'homme serait affranchi de tout esclavage ; de l'autre, continuer la tradition révolutionnaire ; se former ainsi un noyau et comme un peuple de disciples convertis à la doctrine du bonheur par l'Association, mais avoir toujours en vue les événements qui pourraient permettre à ce petit peuple d'intervenir, son guide en tête, sur la scène politique et d'influer par son exacte discipline sur le gouvernement à donner à la nation, tel fut le plan que Cabet se forma et qu'il a suivi toute sa vie » (1).

Quant au *Voyage en Icarie*, ce n'est « au fond qu'un pas-» tiche sur les essais pratiques de Robert Owen, grossis à la » loupe et portés à toute l'exagération que peuvent faire » supposer les progrès futurs de la mécanique ». Pourquoi donc le nom du penseur original et son autorité ne sont-ils pas invoqués à toutes les pages de ce livre que l'on nous présente comme un simple « pastiche » des expériences owenistes ? (2) C'est que « Cabet le destinait à la France », c'est qu'il voulait « le faire servir à son plan politique ». Aussi s'est-il gardé « de dire un mot de son maître, ni de parler » soit de New-Lanark, soit des autres tentatives du même » genre qui avaient été faites dans la Grande-Bretagne et en » Amérique. »

Si séduisante qu'elle paraisse au premier examen, cette argumentation est en réalité des plus fragiles. Remarquons d'abord qu'elle s'accompagne de quelques erreurs matérielles bien propres à mettre le lecteur en défiance. Contrairement aux affirmations de Pierre Leroux, l'*Histoire de la Révolution française* de Cabet est postérieure à l'apparition du premier *Populaire* et à la condamnation en cour d'assises de son directeur. La publication du *Voyage en Icarie* n'a pas eu lieu le même jour que celle du deuxième *Populaire*, mais bien quinze mois plutôt. Enfin Cabet n'a pas négligé d'étudier les moralistes et les politiques du dix-huitième siècle (3) ; il les a fréquentés au contraire aussi assidûment qu'il l'a pu, ainsi que nous le verrons bientôt. Sur le fond même du débat, s'il est incontestable que Cabet n'a pas

(1) *La grève de Samarez*, t. I, p. 368-369.
(2) *Id* *id.*, p. 370.
(3) *La grève de Samarez*, t. I, p. 366 et 369.

ignoré l'œuvre de Robert Owen, âgé de plus de soixante ans au moment de l'exil à Londres et depuis longtemps célèbre, la page qu'il lui a consacrée dans le *Voyage en Icarie* atteste sa ferme volonté de n'être pas rangé parmi les disciples de « cet homme vertueux, de ce philosophe indulgent et pacifi- » que, de ce Riche, ami de l'Humanité ». Il admire en Robert Owen l'apôtre communiste, mais il met une sorte de coquetterie à souligner ce qui le sépare de son glorieux prédécesseur :

« Quel dommage qu'il ait eu trop de confiance dans la bonté des souverains et des aristocrates ; qu'il ait découragé le peuple en assignant de trop courtes époques à la réalisation d'espérances qui ne se sont pas encore réalisées, et qu'il ait employé en essais de communautés partielles et trop petites, qui ne peuvent réussir, un capital qui, bien que considérable, était insuffisant pour tous les besoins d'une Communauté-modèle, mais avec lequel on pouvait produire un effet incalculable sur l'opinion en l'appliquant uniquement à la prédication de la doctrine » (1).

Assurément, Owen et Cabet partent des mêmes prémisses sur les besoins et les facultés de l'âme humaine, sur l'efficacité souveraine de l'éducation, sur l'impuissance de la force à rien fonder de durable, sur la possibilité et l'urgence d'une reconstruction totale de la société, sur le communisme enfin, considéré comme le port où l'humanité, revenue de ses trop longs égarements, trouvera le bien-être et le bonheur. Ce sont là des ressemblances considérables ; elles ne suffisent pas cependant à établir entre la doctrine du novateur anglais et celle du fondateur d'Icarie le rapport de filiation directe que Pierre Leroux admet si complaisamment. Eh ! quoi ! la conception de l'Eldorado icarien, qui fait songer en certaines de ses parties aux imaginations les plus extravagantes des *Mille et une nuits*, ne serait, à le bien prendre, qu'une transposition à peine déguisée des expériences le plus souvent malheureuses de Robert Owen ? Ainsi New-Lanark, entreprise brillante mais timide de philanthropie patronale, New-Harmony, ébauche informe et éphémère d'une de ces communautés partielles dont Cabet, dans l'enivrement de

(1) *Voyage en Icarie*, p. 519.

son rêve grandiose, a si longtemps proclamé l'insuffisance, Titherly et Orbiston, essais plus rudimentaires encore, auraient eu le privilège de donner naissance au *Voyage en Icarie !* Comment admettre que d'aussi pauvres réalités aient pu inspirer une description aussi ambitieuse de la cité future ?

Après avoir exagéré, pour les besoins de la cause, le rôle que joue le machinisme dans l'organisation économique de la république icarienne, Pierre Leroux attribue à l'influence d'Owen, directeur d'usine et *businessman* émérite, la clairvoyance dont Cabet aurait fait montre à ce sujet. Il oublie qu'au moment où celui-ci s'établit à Londres, l'Angleterre se couvre de manufactures et que la France elle-même renouvelle son outillage industriel. Il oublie surtout que Cabet ignore la langue anglaise (1), qu'il vit à l'écart, pauvrement et obscurément, dans un faubourg de la capitale, que la préparation de son *Histoire de la Révolution Française* l'absorbe tout entier et que ce sont là des conditions bien peu favorables au lent travail de rapprochement qui l'aurait conduit, au dire de Pierre Leroux, à prendre rang parmi les disciples d'Owen. Il est à remarquer que jamais, par la suite, même au plus fort des polémiques qui l'ont mis aux prises avec des conservateurs déclarés ou des communistes dissidents, Cabet n'a invoqué l'autorité de Robert Owen. Une seule fois, à notre connaissance, il a étudié avec quelques détails l'œuvre du réformateur de Newtown, et c'est quatre ans après son retour en France, dans une brochure sommaire, trop souvent inexacte, manifestement écrite d'après des documents de seconde main (2). Puis Cabet et Robert Owen continuent à s'ignorer, jusqu'au jour où l'immense espérance suscitée dans toute l'Europe par les événements de 1848 amène Robert Owen à Paris. Cabet le reçoit le 10 avril dans une séance solennelle de la *Société Fraternelle Centrale* dont il est le directeur. Les discours échangés dans cette rencontre témoignent de la satisfaction que les deux *leaders* éprouvent à se découvrir si bien dis-

(1) Cf. *infra*, livre II, p. 225, note 1.

(2) *Etat de la question sociale en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et en France*, Paris, 1843, p. 32 sq.

posés pour une action politique commune (1) ; ils attestent par conséquent que jusqu'alors leur apostolat s'est poursuivi parallèlement, dans des pays et par des moyens différents, sans qu'il y ait jamais eu entre eux l'accord déclaré ou tacite que suppose la relation de maître à disciple.

Quelques mois auparavant, le 9 septembre 1847, Cabet, préoccupé de trouver aux Etats-Unis un emplacement pour son Icarie en voie de réalisation, s'était hâté d'aller solliciter à Londres les conseils du fondateur de New-Harmony. Nous possédons, écrit de sa main, le récit de cette entrevue : l'insistance avec laquelle il rend grâce à l'obligeance du « vénérable patriarche du communisme » montre bien qu'il redoutait un peu d'être reçu par lui en inconnu, pour ne pas dire en importun (2). Pierre Leroux laisse entendre, il est vrai, que Cabet a eu soin de cacher à tous ses contemporains et

(1) « Au cours de ma carrière d'industriel, déclara en substance Robert Owen, je pus constater l'injustice des relations entre maîtres et ouvriers. Aussi je résolus de dévouer ma vie à la solution de ce problème et j'eus le bonheur de trouver le système qui mettra fin à ces maux. Je découvris bientôt qu'il y avait assez de produits et de richesses pour habiller tous les hommes, les nourrir et leur donner même le confortable. Depuis près de soixante ans je suis arrivé au but. Votre glorieuse victoire de Février ayant ouvert des chances de succès inattendues à l'application de mes idées, je suis accouru tout exprès en France pour offrir mon concours à votre estimable président, M. Cabet, et au gouvernement provisoire. Mon intention est de proposer à la France un système d'association qui diffère autant de l'ancien système que les chemins de fer diffèrent des anciennes voies de communication... »

» Le système socialiste de Robert Owen, répondit Cabet, se rapproche tellement du nôtre qu'on pourrait dire qu'il se confond avec lui. Son principe fondamental, c'est la fraternité comme chez nous... Il ne veut, pas plus que nous, blesser, spolier, opprimer personne ; comme nous, il n'a qu'un désir, celui de répandre, de niveler pour ainsi dire le bonheur de tous... » (*8e Discours à la Société Fraternelle Centrale*, 10 avril 1848).

(2) *Réalisation de la Communauté d'Icarie*, 4me liv., p. 191. — Cf. *infra*, livre II, p. 206 et 207. — Ce voyage de Cabet à Londres, fut préparé par quelques articles du *Populaire* très élogieux pour l'illustre réformateur anglais. (On les trouvera reproduits dans la 4me livr. de la *Réalisation d'Icarie*, p. 150 sq., 161 et 175). Après avoir exposé l'owenisme d'après « un livre récemment paru (1846), de T. W. Thorn» ton, intitulé *Le Livre du Nouveau Monde moral*, chez Paulin, éditeur, » rue Richelieu, » Cabet conclut avec complaisance : « Ces premières » bases du communisme (anglais) sont à peu près les mêmes, comme » on voit, que celles de notre communisme français, et l'on verra par » les extraits que nous donnerons dans nos prochains numéros que » le système entier du vénérable Robert Owen est plein d'analogie » avec le nôtre ». (p. 153). Un peu plus loin, il dit encore : « Nous » ferons connaître aussi le petit livre publié en 1826 par Joseph Rey, » de Grenoble, sur la doctrine du fondateur du communisme en » Angleterre » (p. 154). Pour prendre contact avec la pensée d'Owen,

particulièrement à Robert Owen lui-même ce qu'il devait à l'owenisme. Mais nous n'avons que faire de cettte hypothèse désobligeante. La réalité est beaucoup plus simple. Lorsque Cabet a pris contact pour la première fois avec la pensée du novateur anglais, Buonarroti, Babeuf et la Révolution française l'avaient déjà gagné au communisme. Aussi n'a-t-il demandé à l'owenisme qu'une confirmation d'ensemble, analogue à celle que Platon, Campanella ou Morelly, complaisamment interrogés, apportaient au même moment à son système. L'éclatante notoriété conquise par Owen lui a paru d'un bon augure pour le succès de sa propagande personnelle, mais en homme dont le siège est fait (1), il ne s'est pas autrement préoccupé d'approfondir la doctrine de son aîné pour y puiser, le cas échéant, de quoi améliorer la sienne.

III

Ainsi débarrassé des questions accessoires qui pouvaient le compliquer ou l'obscurcir, le problème des sources du roman icarien se pose en termes relativement simples. Une circonstance heureuse, la conservation des notes prises par

Cabet, remarquons-le, se contente de recourir à des intermédiaires. A aucun moment, il ne paraît s'être préoccupé de remonter aux sources. Pendant son exil à Londres, il a étudié l'owenisme, — ses notes de lecture qui sont en notre possession en font foi — dans des articles de journaux ou de dictionnaires et dans les ouvrages très généraux de Thompson, Murat, etc, sur l'Angleterre, l'Ecosse ou l'Amérique du Nord. L'ignorance de Robert Owen vis-à-vis de Cabet n'est pas moins remarquable. C'est en 1847 seulement qu'il « découvre » son coreligionnaire français. Il demande à lire sa biographie, à recevoir ses écrits, à lier connaissance avec lui, etc. (*Réal. de la Comm. d'Icarie*. 4me livr., p. 155).

(1) Pourquoi Cabet aurait-il accordé à Robert Owen une attention qu'il a toujours refusée à Saint-Simon et à Fourier? Pierre Leroux dit excellemment à ce sujet : « La grandeur de quelques idées émises par Saint-Simon ne l'a jamais frappé ; il n'a jamais étudié le travail considérable qui s'est fait chez ceux qui se sont dits les disciples de ce grand homme. Il a tout rejeté de cette école ; il la jalouse. L'originalité et la hardiesse des erreurs de Fourier lui sont également à peu près inconnues. Il ferme volontiers les yeux aux problèmes moraux que ces erreurs suscitent ». (*La grève de Samarez*, t. I, p. 379). En résumé, Cabet est allé droit au communisme sans se laisser distraire par les autres écoles socialistes. Il n'a pris souci de leur existence et il n'a polémiqué contre elles que lorsqu'il s'est aperçu qu'elles entravaient sur le marché des idées l'expansion de son communisme icarien.

Cabet au cours des lectures qui ont précédé la rédaction de son livre, ajoute un utile élément d'information à tous ceux que ses confidences nous avaient précédemment fournis. Il résulte de ces matériaux de travail que, pour donner un fondement historique solide à sa foi communiste, d'abord spéculative, Cabet a lié connaissance avec plus de cent cinquante écrivains, philosophes ou moralistes de tous les temps et de tous les pays. Tandis que les plus anciens des auteurs communistes interrogés par lui remontent aux premiers âges de l'humanité, le dernier en date, et de tous peut-être le plus considérable, Buonarroti, est antérieur par la publication de son œuvre principale à l'avènement de Louis-Philippe (1). C'est donc aux penseurs d'autrefois que Cabet a dû demander les titres de noblesse de sa foi nouvelle. Mais on aurait tort de croire qu'il les a interrogés avec une égale curiosité. Il en est parmi eux qu'il n'a fait qu'entr'ouvrir et d'autres qu'il a lus d'un œil distrait ou vite lassé : Montaigne, La Boétie, Descartes, Marmontel, Beccaria et dix autres encore. Le plus souvent il s'est contenté de résumer pour son usage les articles des grandes encyclopédies du dix-huitième siècle. Celle de Robinet paraît bien avoir eu ses préférences, sans doute parce qu'un souffle égalitaire en vivifie toutes les pages et que, sans conclure en faveur de la communauté, ses rédacteurs n'hésitent jamais à se prononcer pour une répartition plus équitable des charges et des biens (2). Ce sont les analyses consciencieuses de Robinet qui ont révélé à Cabet l'abondante floraison des utopies romanesques écloses au siècle de Voltaire. Il leur doit

(1) Cabet lui-même a pris soin d'expliquer cette particularité. Nous possédons, dressée par lui à la date du 20 septembre 1842, la bibliographie du communisme moderne en France, et nous y voyons que de 1828, année où a paru la *Conspiration pour l'Egalité*, jusqu'à l'achèvement du *Voyage en Icarie* (1838), la littérature communiste française n'a produit que deux œuvres dignes d'être mentionnées : les feuilles lithographiées de Lebon, publiées en 1834, et les premiers numéros du journal l'*Intelligence*, fondé en 1837 par Laponneraye. — Cf. *Réfutation de la brochure de M. Thoré intitulée : Du Communisme en France*, Paris, sept. 1842, p. 2 et 3.

(2) « Platon, More, Harrington et d'autres n'ont-ils pas été regardés comme des visionnaires parce qu'ils ont voulu fonder une république sur les principes de la justice ? Quoi qu'on en puisse dire, que leur plan soit praticable ou non, il contient toujours des vues dignes d'une sérieuse attention de la part des législateurs. » (T. II, p. 319 du *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ou Bibliothèque de l'Homme d'Etat et du Citoyen*, Londres, 1777-1783, 30 vol. in-4°).

ce qu'il sait sur l'*Histoire des Sévarambes* de Vairasse d'Alais, sur le *Miroir d'Or* de Wieland, sur la *République des Philosophes ou l'Histoire des Ajaoiens*, sur la *République des Cessares*, sur l'*Ile inconnue* de Grivel, sur l'*Histoire naturelle, civile et politique des Galligènes* de Tiphaigne de la Roche. Le même recueil l'a initié aux enseignements des économistes et des physiocrates Smith, Mirabeau, Quesnay, Dupont de Nemours, Turgot, sur la production et la distribution des richesses ; aux théories des juristes Barthole, Grotius, Domat, Barbeyrac, Vatel, Burlamaqui, sur les fondements naturels du droit de propriété ; aux doctrines des philosophes et des hommes d'Etat Bodin, W. Allen, Hobbes, Cumberland, Sidney, sur le gouvernement des sociétés humaines. Les articles généraux (Académie, Anabaptistes, Amphyctionies, Communauté, Démocratie, Propriété, Utopie, etc), ont fait de sa part l'objet d'un dépouillement tout aussi méthodique (1). Il en est de même des articles de Condorcet dans la *Bibliothèque de l'Homme public* et de ceux de Diderot dans l'*Encyclopédie*.

Enfin il a lu pour son compte et la plume à la main un certain nombre d'ouvrages dont il n'est pas difficile de discerner l'influence sur l'orientation ultérieure de sa pensée. Lorsqu'en 1847 il a cru que l'heure était venue de fonder Icarie, il a songé d'emblée aux Etats-Unis, sans doute parce qu'il avait appris par les *Lettres d'un citoyen des Etats-Unis à un Français*, de Condorcet, par les *Lettres sur l'Amérique du Nord* de Michel Chevalier, par l'*Esquisse morale et politique des Etats-Unis* d'Achille Murat, et surtout par l'œuvre magistrale de Tocqueville, que la jeune démocratie d'outremer était digne sur bien des points de servir d'exemple à ses aînées de l'ancien monde. C'est aussi sur la foi des mêmes auteurs qu'il a introduit dans l'organisation politique de sa cité-modèle quelques traits empruntés à la constitution et aux institutions municipales de la République américaine.

Dans un autre ordre d'idées, s'il s'est contenté de demander à Robinet une connaissance sommaire de la *Nouvelle Atlantide* de François Bacon, c'est au texte même qu'il a eu

(1) Il va sans dire que ces énumérations ne visent pas à être complètes. Les noms cités le sont seulement à titre d'exemple.

recours pour se former une opinion sur l'*Oceana* d'Harrington. Quant à l'*Utopie* de Thomas Morus, elle mérite une place à part dans cette revue des lectures de Cabet. Au moment même où se faisait jour en lui l'ambition de reprendre, au profit des contemporains de Louis-Philippe, l'œuvre égalitaire interrompue par la chute de Robespierre et l'échec de la conspiration babouviste, la fiction de Morus s'offrit comme à point nommé pour l'aider à voir clair dans ses propres desseins (1). Recueillons sur ce point son témoignage :

« Ce fut l'*Utopie* de Thomas Morus, que je voulus lire en anglais, qui me détermina à étudier le système communautaire. Ce système me frappa tellement dès les premières lignes que je fermai le livre pour m'enfoncer dans mes propres méditations qui me conduisirent à la conviction la plus complète. J'adoptai mon plan et commençai la rédaction. Ce ne fut qu'alors que je lus tous les ouvrages en remontant à l'origine et en suivant l'ordre des temps » (2).

Est-ce à dire que Thomas Morus ne se trouverait pas dépaysé s'il pouvait lire à son tour le roman de son lointain disciple? Pour marquer la distance qui les sépare, il nous suffira d'achever ce rapide inventaire des lectures qui ont précédé ou accompagné la rédaction du *Voyage*. Les résumés que nous possédons, souvent entremêlés d'approbations ou de critiques, attestent que Cabet a étudié avec soin, au moins dans leurs productions principales, Platon, Aristote, J.-J.

(1) Il lui a consacré dans le *Voyage* deux pages enthousiastes. En voici la conclusion : « Voilà l'auteur de l'*Utopie*, ami du célèbre Erasme qui l'admire, l'un des hommes dont la science, la sagesse et les vertus font le plus d'honneur à l'Angleterre, l'un des Génies amis les plus désintéressés et les plus dévoués de l'Humanité (bien autrement digne d'une statue que ceux qui découvrent des machines en cherchant la fortune), un nouveau Lycurgue, un Solon, un Pythagore, un Socrate, un Platon, et je dirai presque un Jésus Christ ! » (p. 481). Cabet est beaucoup moins élogieux à l'égard de Campanella, sans doute parce qu'il le connait mal.

(2) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 93.— Si Cabet insiste avec tant de complaisance sur ce qu'il doit au vénérable chancelier d'Henri VIII, c'est qu'il tient à confondre Dézamy, qui s'obstine à dénoncer en lui un plagiaire de Babeuf et de Buonarroti. C'est cette préoccupation, toujours présente à son esprit, qui lui dicte, aussitôt après le passage que l'on vient de lire, les lignes suivantes, maladroites par leur exagération évidente : « Dans ce travail immense qui me procura tant de richesses en matériaux, les écrits de Babeuf et même de Buonarroti ne me parurent que des points et ne m'apprirent rien de nouveau. Tous deux me parurent ne pas avoir étudié et ne connaître qu'imparfaitement la science concernant l'histoire et l'organisation de la communauté. » (*Ibid.*, p. 94).

Rousseau, Montesquieu, Raynal, Bernardin de Saint-Pierre, Filangieri, Mably, Morelly, David Hume, Helvétius... Enfin il a consacré de longues heures à dépouiller la Bible, l'histoire des premières sociétés chrétiennes et les Pères de l'Eglise (1), relevant chemin faisant tous les textes capables de fortifier la thèse qu'il défendra désormais avec une conviction passionnée, celle de l'identité de son communisme et du christianisme, entendu et pratiqué suivant l'interprétation qu'il a donnée lui-même de la doctrine du Maître.

Si nous essayons maintenant de porter un regard d'ensemble sur cette documentation fort étendue, mais, il faut bien l'avouer, inégalement consciencieuse, nous constatons que trois courants d'idées, tout-à-fait distincts au moins dans leur source, sont venus élargir et féconder la conception première du *Voyage en Icarie*. C'est d'abord le communisme utopique qui, de la *République* de Platon à la *Basiliade* de Morelly, reparaît de siècle en siècle, immortel comme l'espérance humaine ; c'est, en second lieu, le christianisme, envisagé comme l'école de l'Égalité parfaite et réduit par l'élimination du dogme du salut personnel aux proportions d'une simple discipline morale et sociale ; c'est enfin la Révolution française, interprétée de préférence d'après ceux de ses grands hommes qui lui assignèrent pour fin la prise en charge par l'Etat du bonheur universel. Mais il s'en faut que les apports de ces trois courants aient été de même importance. Par son origine, par son éducation, par les influences diverses qui ont agi sur lui, Cabet a été naturellement conduit, nous l'avons vu, à accorder à l'élément révolutionnaire une place prépondérante dans sa pensée comme dans son œuvre. On peut même dire que si le communisme icarien doit beaucoup à l'utopisme et au christianisme, c'est parce qu'il est une émanation et comme un fruit d'arrière-saison de la Révolution française. Avant de reconnaître sa doctrine dans le *Sermon sur la Montagne*, Cabet a lu Robespierre et la *Profession de foi du Vicaire savoyard* : s'il eût vécu au temps d'Hébert et de Chaumette, il aurait, comme certains patriotes, levé son bonnet rouge en l'honneur

(1) Il nous reste de lui près de cent pages de notes sur l'Ancien et le Nouveau Testament, vingt-cinq sur l'Évangile selon Saint Mathieu, etc.

du sans-culotte Jésus... D'autre part, s'il est vrai que Morelly continue Campanella, Morus et Platon, il annonce aussi les réformateurs de la Convention et prépare Babeuf. C'est sur la foi de ces derniers et en procédant par régression que Cabet, renouant en plein XIX^me^ siècle la tradition utopiste, est allé demander à Thomas Morus non seulement quelques lumières sur la communauté, mais encore le vêtement dont il a habillé ses idées. En somme, et bien qu'il s'en soit défendu par opportunisme ou par amour-propre, son communisme procède avant tout de celui de la Révolution française. Or c'est chez Babeuf, continué par ses disciples, que le communisme révolutionnaire a pris la forme d'un *système* proposé aux réalisations de l'avenir. Nous sommes donc fondés à conclure qu'en dépit des enrichissements que la lecture, l'expérience et le spectacle de l'évolution sociale ont pu apporter à la pensée de son auteur, le *Voyage en Icarie* est une œuvre d'inspiration essentiellement babouviste. Après avoir établi historiquement cette thèse, cherchons-en dans l'ouvrage lui-même la confirmation.

CHAPITRE V

La Doctrine Icarienne

I. Le roman. L'intrigue, les personnages, le style. — II. Les principes directeurs du communisme icarien. — III. La religion icarienne. — IV. Le régime politique des Icariens. — V. L'organisation économique de la communauté. — VI. Les mœurs, la famille, l'éducation en Icarie. — VII. Conclusion.

I

Le *Voyage en Icarie* est un roman. Mais au fond, le narrateur se soucie assez peu des aventures de lord William Carisdall ou des amours malheureuses de Valmor et de Dinaïse. Il est le premier dans sa préface à conseiller au lecteur de s'élever au-dessus d'un attrait aussi frivole. « Sous » la forme d'un roman, dit-il, le *Voyage en Icarie* est un » véritable traité de morale, de philosophie, d'économie » sociale et politique, fruit de longs travaux, d'immenses » recherches et de constantes méditations » (1). Nous serons donc indulgents pour l'emphase fâcheusement romantique du dialogue, pour le sentimentalisme outré et presque maladif des personnages qui semblent échappés de *la Nouvelle Héloïse* (2), pour la faiblesse de l'intrigue qui s'interrompt vers le milieu du volume, comme si l'auteur se refusait à

(1) *Voyage en Icarie*, préface, p. VI.

(2) L'imitation du roman de Rousseau dans le *Voyage* est indéniable. L'histoire amoureuse de Dinaïse, de Valmor et de lord William est calquée sur celle de Julie, de Saint-Preux et de Milord Edouard. La sœur de Valmor, Corilla, est une confidente aussi dévouée que Claire d'Orbe. La ressemblance devient plus flagrante encore, lorsque les personnages épanchent par lettres les bouillonnements de leur cœur, comme par exemple p. 242 et sq.

prendre plus longtemps au sérieux ses propres inventions (1). Nous passerons même condamnation sur un tort plus grave quand il s'agit d'une œuvre qui est le « fruit de longs travaux » et qui prétend durer : le style, lui aussi, porte la marque du temps et trahit en outre cette négligence hâtive qui afflige dans tout ce que Cabet a écrit. Une dizaine d'épithètes à la fois sonores et banales (superbe, ravissant, magnifique, splendide, etc.) suffisent à caractériser les merveilles d'Icarie. Les personnages s'agitent plutôt qu'ils n'agissent. Les exposés didactiques et les intermèdes romanesques alternent avec une régularité pleine de gaucherie. Depuis lord Carisdall, le jeune seigneur anglais qui est le héros du livre, jusqu'au bon Mirol, un paysan venu en droite ligne de l'Arcadie classique, la terre icarienne n'est peuplée que de braves gens, à tel point que le lecteur, excédé par cette débauche de vertu, soupire vainement après la rencontre d'un coquin. Pourtant, en dépit de ces défauts et de bien d'autres encore, le *Voyage en Icarie* possède quelques-unes des qualités que l'on peut souhaiter dans un ouvrage de ce genre. L'imagination du conteur n'est jamais à court. Elle fait sans fatigue le tour des mille détails de la vie économique, morale et sociale. Enfin, et ce mérite renferme en lui tous les autres, la confiance de l'auteur en sa doctrine éclate à toutes les pages. Il n'en est pas une où il ne se livre tout entier, pas une, malgré les longueurs et les redites, qui trahisse les hésitations d'une pensée incertaine de ce qu'elle a le droit d'affirmer. Il faut rendre à Cabet cet hommage que, d'un bout à l'autre de sa carrière, aussi bien aux heures enthousiastes de la conception qu'aux heures sombres de l'action, il a gardé,

(1) Dans la seconde moitié de son œuvre, Cabet oublie qu'il nous a conduits en Icarie. Il imagine un débat contradictoire entre l'Icarien Dinaros et quelques étrangers dont les préventions contre la communauté persistent encore, ce qui est bien surprenant. Au lieu de puiser ses preuves dans les auteurs icariens, Dinaros est obligé, et pour cause, d'invoquer l'autorité des principaux écrivains de la société qu'il condamne... Et puis, que vient faire cette interminable controverse qui remet tout en question, après que l'on nous a montré l'admirable spectacle de la communauté prise sur le vif ? On comprendrait mieux l'ordre inverse : lord Carisdall, mécontent de l'organisation sociale du vieux monde, demande aux historiens et aux philosophes la solution du problème ; il est ainsi amené à *désirer* la communauté ; il apprend qu'elle existe en un pays ignoré des géographes appelé Icarie ; il s'y rend au prix de mille difficultés, etc.

pure de toute déchéance, ce qu'un critique a pu appeler avec raison sa belle « sincérité prolétarienne » (1).

Nous aurons dit l'essentiel sur la fiction qui, dans le *Voyage en Icarie*, recouvre de ses agréments l'austérité du vrai sujet, si nous constatons qu'elle n'a coûté au romancier aucun effort d'invention. Fidèle à la tradition, Cabet a préféré au recul dans le temps, l'éloignement dans l'espace. Il suppose donc, après Morus et ses nombreux imitateurs (2), une terre mystérieuse située sur les confins du globe; il y conduit son héros et le promène à travers les rouages d'une communauté modèle, d'autant plus intéressante pour le voyageur qu'elle s'étend à une nation tout entière. L'imitation de l'original anglais se fait sentir jusque dans le détail. Les architectes qui ont bâti Amaurote, métropole de l'île d'Utopie, et Icara, capitale du pays des Icariens, semblent bien s'être communiqué leurs plans. Icar, le directeur vénéré des Icariens, descend en ligne directe d'Utopus, le héros national des Utopiens. Aussi se trouve-t-il apparenté du même coup avec toute une lignée de prêtres et de rois pasteurs de peuples qui ont eux-mêmes pour ancêtre le sage législateur célébré par Morus : il suffira de citer le Grand Métaphysicien de la Cité du Soleil, Mentor, le réformateur de Salente, Sévarias le bienfaiteur des Sévarambes, Zeinzenim le sage monarque de la *Basiliade*. Cependant l'*Utopie* de Morus n'offre qu'une ébauche singulièrement naïve du système. Le culte de la raison, dont l'empire est si puissant qu'elle impose sa loi à la religion elle-même; la poursuite du bonheur, ramené du ciel sur la terre par la substitution des joies d'ici-bas aux mortifications qui assurent la vie éternelle; l'amour passionné de la tolérance, toutes ces préoccupations trahissent en Morus l'homme du XVI^e^ siècle, le lettré, l'humaniste, le témoin attristé des excès du fana-

(1) Charles Andler, *Manifeste communiste, Commentaire*, p. 188.

(2) Leurs œuvres remplissent les trente-six volumes in-8 de la *Bibliothèque des Voyages imaginaires* (Amsterdam 1787-1789). Le point de départ de tous ces récits est presque toujours le même : un voyageur est poussé par une tempête sur des bords inexplorés ou emmené en captivité chez des peuples inconnus. Il doit à cet événement de découvrir une civilisation bien supérieure à la nôtre. Les romans de Vairasse d'Alais, de Lesconvel, de Tyssot de Patot, de l'abbé Desfontaines, les Mémoires de Gaudence de Lucques, l'Histoire des Galligènes, celle des Ajaoiens, pour ne citer que ceux-là, sont coulés dans ce moule. — Cf. A. Lichtenberger, *Le Socialisme au XVIII^e^ siècle*, chap. II, XII et *passim*.

tisme, de l'asservissement des travailleurs et du parasitisme orgueilleux des aristocraties. Mais trois siècles séparent l'*Utopie* de Morus du *Voyage en Icarie*, trois siècles pendant lesquels la pensée socialiste s'est singulièrement précisée et élargie. C'est au dernier de ces siècles, d'une fécondité incomparable, qu'appartiennent les vrais maîtres de Cabet, et notamment celui qui, venu après les autres, les résume tous : François-Noël Babeuf.

II

Comme Babeuf, Cabet part de l'idée du bonheur commun, raison d'être nécessaire et suffisante de tout groupement humain. Ouvrons la *Défense* du tribun : « Le Code social » qui a établi dans sa première ligne que le bonheur était le » seul but de la société, a consacré dans cette ligne le type » inattaquable de toute vérité et de toute justice. Oui, il est » une voix qui crie à tous les hommes : le but de la société » est le bonheur commun » (1). C'est par une affirmation analogue que Cabet commence son ouvrage : « Quand on consi- » dère les richesses dont la bienfaisante Nature a comblé le » genre humain, et l'Intelligence ou la Raison dont elle l'a » gratifié pour lui servir d'instrument et de guide, il est im- » possible d'admettre que la destinée de l'homme soit d'être » malheureux sur la terre... » (2). D'où vient donc que ce mot, le *bonheur*, laisse à nos lèvres comme un goût d'amertume? Pourquoi « dans tous les temps et dans tous les pays », l'histoire ne nous montre-t-elle que « troubles et désordres, » vices et crimes, guerres et révolutions, supplices et massa- » cres, catastrophes et calamités »? C'est que la clause fondamentale du pacte social a été violée par l'effet d'une foule d'institutions mauvaises, nées peut-être de l'erreur d'un moment, mais que la force de l'habitude a consacrées.

Cette constatation nous trace notre devoir. Rendons à la

(1) Babeuf, *Défense générale*, Advielle, t. II, p. 34.
(2) *Voyage en Icarie*, préface, p. 1; Cf. *Voyage en Icarie*, p. 314, et le préambule de la Constitution icarienne de Nauvoo, au livre II du présent ouvrage, p. 297.

convention qui lie les hommes sa sainteté première en édifiant, à la place du vieux monde condamné, une société nouvelle, enfin conforme à ce « Code éternel de la Nature » dont la loi écrite, au dire de Babeuf, ne doit être que la transcription en langage humain (1). Et qu'on ne désespère pas de ce retour à l'égalité naturelle, condition du bonheur de tous et de chacun, en se disant que l'humanité déchue a perdu jusqu'au désir du relèvement. Toutes les puissances du mal ne sauraient avoir raison contre la Raison : qu'un Icar se lève, qu'il apporte à ses frères un plan de réorganisation sociale dicté par l'éternelle vérité, et l'on verra, dociles à son appel, l'élite d'abord, puis le commun des hommes prendre en main la truelle et le marteau pour bâtir la cité meilleure. L'initiative peut provenir d'un sage, élevé par son génie au-dessus du vulgaire, comme le Moïse d'Alfred de Vigny, — et Cabet rêve pour son compte d'être ce *surhomme*. Elle peut aussi partir d'un cénacle de héros associés, comme les Égaux de l'an V, pour cette sublime entreprise. Dans les deux cas, la méthode est la même : nous nous trouvons en présence de l'illusion commune à la plupart des théoriciens du socialisme prémarxiste, qui s'imaginent que l'évolution sociale est susceptible d'un recommencement absolu (2). Cabet, après Babeuf et Saint-Simon, se compare à Socrate, à Platon, à Jésus-Christ ; comme eux, il est prêt à souffrir dans sa chair et dans son âme, si le salut de l'humanité est à ce prix (3).

Faudra-t-il, pour exécuter le plan nouveau, jeter à bas toutes les constructions anciennes ? Oui, répond Cabet, bien

(1) Babeuf, *Défense générale*, Advielle, t. II, p. 134.

(2) Les critiques du socialisme moderne reprochent encore à Saint-Simon ainsi qu'à Fourier et à Cabet lui-même d'avoir fait appel aux bons sentiments des classes dirigeantes pour réaliser leur système, comme si celles-ci n'avaient pas un intérêt majeur au maintien du *statu quo*. Cf. Ch. Andler, *Commentaire du Manifeste communiste*, p. 194 ; W. Sombart, *Le Socialisme et le Mouvement social au XIX^e siècle*, p. 30 sq., etc.

(3) Cf. A. Espinas, *Babeuf et le Babouvisme*, p. 326 ; *Voyage en Icarie*, p. 549-550, et toute la brochure de Cabet intitulée *Anciens réformateurs martyrs*, Paris, avr. 1856. Elle contient les biographies de Moïse, Aristide, Socrate, Phocion, les Gracques, Paul-Emile, Jésus-Christ, etc, et elle se termine ainsi : « Si vous connaissez l'histoire d'Icarie et celle de son fondateur, comparez-les avec celle des réformateurs précédents et dites si toutes les circonstances des deux premières ne sont pas la répétition des circonstances qui signalent les anciennes histoires ci-dessus analysées ».

qu'il existe déjà quelques linéaments d'un état de choses meilleur. Nous ferons grâce au lecteur du réquisitoire formidable qu'il dresse contre la société de son temps (1). Il convient pourtant de remarquer que, tandis qu'un Fourier, par exemple, exerce sa verve aux dépens des ridicules et des laideurs de l'ordre social sans montrer de préférence pour certaines de ses victimes, Cabet se porte partie civile pour les travailleurs dans le procès qu'il intente à la société. Comme Buonarroti, Babeuf et les démocrates de la Convention, il réunit par la pensée tous les misérables en une masse que la pauvreté rend homogène à ses yeux, qu'il appelle le Peuple et dont il épouse les intérêts (2). Mais il y a loin de cette conception, toute sentimentale encore, au dogme sociologique de la lutte des classes. Ami des Lafayette et des Voyer d'Argenson à qui il a donné un rôle dans son roman, Cabet espère fermement que « les riches se convertiront » et il écrit à leur sujet :

« *Les riches sont hommes comme les pauvres et nos frères comme ceux-ci* (3) ; ils forment même une grande et belle portion de l'Humanité. Sans doute, il faut les empêcher d'être oppresseurs, mais il ne faut pas plus les opprimer que se laisser opprimer par eux : la Communauté, imaginée pour faire le bonheur de tous les hommes, ne doit pas commencer par en désespérer une grande partie. Nous ne devons pas même les haïr, car leurs préjugés et leur vie sont l'effet de leur mauvaise éducation et de la mauvaise organisation sociale, tout aussi bien que les imperfections et les vices des pauvres » (4).

Ainsi la sévérité de Cabet envers les institutions n'a

(1) Cf. en particulier *Voyage en Icarie*, p. 311 à 332. On devra se reporter aussi à la sixième et à la dixième des *Douze Lettres d'un Communiste à un Réformiste*, qui insistent sur la nécessité d'une refonte complète de la société. Pour le dire en passant, il nous arrivera souvent, dans les pages qui vont suivre, de citer des écrits de Cabet postérieurs au *Voyage*. La pensée doctrinale de Cabet s'y trouve en effet expliquée et confirmée, mais elle y reste identique à elle-même.

(2) En retour, les sympathies populaires ne lui ont pas plus manqué qu'à un Raspail ou à un Barbès par exemple. Nous avons recueilli le témoignage de Martin Nadaud sur ce point. Cabet, qui s'est plaint tant de fois de l'ingratitude humaine, n'a-t-il pas été plus discret que de raison sur les beaux dévouements dont il a été entouré jusqu'à la fin de sa vie ?

(3) C'est Cabet qui souligne.

(4) *Voyage en Icarie*, p. 562 et 564.

d'égale que sa mansuétude envers les hommes. Combien ces appels à la réconciliation finale sont loin des farouches diatribes du *Tribun du Peuple* et du *Manifeste des Égaux*, ou même des emportements d'un Rousseau, obligé d'avouer qu'il n'a jamais pu se défendre « d'une certaine aigreur con- » tre les riches, comme s'ils l'eussent été à ses dépens et que » leur prétendu bonheur eût été usurpé sur le sien » (1). Nous touchons là, est-il besoin de le redire ?, à la véritable originalité de Cabet qui a tout accepté de l'héritage babouviste, sauf l'esprit de rancune et de vengeance.

Une connaissance approfondie du mal est nécessaire pour arriver à la détermination sûre du remède. Or le mal qui travaille l'humanité, infini dans ses manifestations, est unique dans sa source : il s'appelle l'inégalité :

« Regardez la Création, l'Univers, les grandes masses d'aliments donnés par la Nature à l'homme, les grandes sources de la vie, l'air et l'électricité, la lumière et la chaleur, l'eau du ciel et de la mer... La Nature n'a-t-elle pas voulu que tous ces éléments appartinssent au genre humain en commun et fussent sa propriété commune ? N'a-t-elle pas établi la communauté de l'air et de la lumière ? Le soleil ne luit-il pas pour tout le monde ? La Raison n'indique-t-elle pas qu'il doit en être de même de la terre, dont les productions sont aussi nécessaires à la vie que l'air et l'eau ? Tous les philosophes ne reconnaissent-ils pas une communauté naturelle, primitive, universelle (tout à tous) qui dura des siècles jusqu'au premier partage et à l'établissement de la propriété ? Ne reconnaissent-ils pas que l'effet et le droit de cette communauté primitive subsistent encore aujourd'hui sous certains rapports ; que le partage n'a pu être fait que sous la condition tacite qu'il n'empêcherait personne d'exister, et que, dans ce qu'ils appellent les cas de nécessité, aucune loi humaine ne pourrait empêcher un homme de prendre dans la propriété d'autrui les fruits nécessaires pour l'empêcher de mourir » ? (2)

Opposera-t-on la nature à la nature elle-même en prétendant qu'après avoir doté ses créatures des mêmes besoins, elle a oublié, par une étourderie inconcevable, de leur donner les mêmes aptitudes à les satisfaire ? Cabet commencera par contester le principe, non sans s'embrouiller quelque

(1) *Emile*, t. II des Œuvres de J.-J. Rousseau (Paris, 1852), p. 365.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 400.

peu dans la subtilité des demi-aveux que l'évidence lui arrache. Il essaiera de prouver, par exemple, qu'entre deux hommes pris au hasard, l'inégalité d'intelligence est acquise et non pas originelle :

« Leurs organes étaient les mêmes en naissant et avaient la même destination ; tous deux étaient également ignorants ; tous deux avaient également besoin d'instruction et d'éducation ; et si tous deux avaient été placés dans des circonstances absolument les mêmes, leur intelligence et leur instruction seraient aussi les mêmes, ou du moins elles seraient suffisantes pour chacun d'eux et ne seraient pas assez inégales pour établir entre eux une véritable inégalité » (1).

Mais Dinaros, porte-parole de l'auteur, a hâte de quitter ce terrain sur lequel il ne se sent pas à l'aise, sans doute parce qu'il n'a pas reçu les leçons de la dialectique owéniste. Le droit, ajoute-t-il bien vite, ne se mesure pas à la capacité ou à la force. Fils d'un même Père céleste, doués d'une raison qui les rend égaux devant la vérité, les hommes ont le privilège de vivre en société. Or, comme l'a établi l'immortel Jean-Jacques, c'est le caractère propre du pacte social « qu'il substitue l'égalité à ce que la nature avait pu » mettre d'inégalité physique entre les hommes ». Ainsi se trouve heureusement réparée l'injustice primitive. Au nom du contrat qui les lie, les hommes sont fondés à réclamer « l'égalité d'éducation, et par conséquent de capacité, » l'égalité de travail et de fortune, l'égalité de droits sociaux » et politiques » (2).

Voilà ce qu'enseignent la logique et le bons sens, interprétés par les sages de tous les siècles. Comment expliquer dès lors qu'un abîme se soit creusé entre la réalité et la théorie, entre le fait et l'idée ? C'est qu'autrefois, — il y a très longtemps — en un jour de malédiction pour l'humanité, la *propriété* est apparue sur le globe. Primitivement, tout était à tous. « Chez tous les peuples et pendant des » milliers d'années, la terre a été possédée et exploitée en

(1) *Voyage en Icarie*, p. 385.
(2) *Id.* p. 386 et 387.

» commun » (1). L'homme jouissait alors de ces droits de chasse, de pêche, d'aubaine, de cueillette et de pâture dont la perte excitait de si vifs regrets dans les salons parisiens, lorsque, vers 1770, les officiers de M. de Bougainville y racontaient les joies innocentes des naturels d'Otahiti. N'oublions pas cependant que Cabet, disciple de Rousseau, s'est mis aussi à l'école de Condorcet, interprète d'une pensée fameuse de Pascal. Il ne place pas le salut du genre humain dans une régression qui le ramènerait aux douceurs de l'âge d'or mythologique : « N'est-il pas incontestable que plus on » remonte vers la naissance de l'Humanité, et plus elle est » *enfant*, tandis que plus on se rapproche de l'époque ac- » tuelle et plus elle est *âgée* ? C'est autrefois qu'elle était » dans l'enfance, ignorante, muette encore, s'essayant à » bégayer et à marcher ; et c'est aujourd'hui qu'elle a de » l'âge et de l'expérience » (2). Il ne prétend donc pas instaurer à nouveau la communauté inorganique et barbare des premiers âges. Il se borne à en constater l'existence et il conclut que la propriété est une institution humaine, par conséquent caduque, changeante, et même susceptible de rentrer dans le néant d'où elle aurait bien dû ne jamais sortir. Avec Babeuf, il déclare qu'elle est « la plus déplorable création de nos fantaisies » (3) ; avec le Comité insurrecteur dont Buonarroti nous rapporte le projet de décret, il associe, par une déduction dont la rigueur lui semble irrésistible, le principe que nous venons d'énoncer, à savoir « que la propriété individuelle est une invention de la loi civile » et cet autre principe qui lui apparaît comme la conséquence nécessaire du précédent : « La propriété de tous » les biens renfermés dans le territoire national est une et » appartient inaliénablement au peuple qui seul a droit d'en » répartir l'usage et l'usufruit » (4).

Préférable au partage égalitaire des champs et des biens, encore qu'une bonne loi agraire vaille mieux que le maintien du désordre actuel (5), la communauté a tous les avantages de la propriété sans en avoir les inconvénients. « Elle fait

(1) *Voyage en Icarie*, p. 400.
(2) *Id.* p. 390.
(3) Babeuf, Le *Tribun du Peuple*, nº 36, p. 135.
(4) Buonarroti, *Conspiration pour l'Egalité*, p. 137-138.
(5) *Voyage en Icarie*, p. 396 et 397.

» disparaître l'intérêt particulier pour le confondre dans l'in-» térêt public, l'égoïsme pour lui substituer la fraternité, » l'avarice pour la remplacer par la générosité, l'isolement, » l'individualisme et le morcellement pour faire place à l'as-» sociation,... au dévouement et à l'unité ». Non seulement elle établit une « Egalité réelle et parfaite », mais elle prévient même « l'inégalité que pourraient introduire les accidents et les hasards » ; « elle donne la jouissance, tout comme la propriété, n'enlevant que le droit déraisonnable d'abuser et de satisfaire des caprices préjudiciables à la Société » (1). Sous ce régime, la collectivité conclut avec l'individu un contrat qui est tout à l'avantage de celui-ci : elle lui prend ses richesses particulières, mais elle lui garantit en échange « une existence aussi heureuse que celle de tous les autres membres du corps social » (2). Objectera-t-on qu'en signant un tel pacte, l'individu risque de faire un marché de dupe ? Non, réplique Cabet, car la Société a tous les moyens pour exécuter l'engagement audacieux qu'elle a souscrit :

« Maîtresse de tout, centralisant, concentrant, réduisant tout à l'unité; raisonnant, combinant, dirigeant tout, elle peut mieux et peut seule obtenir cet inappréciable et incommensurable avantage d'éviter les doubles emplois et les pertes, de réaliser complètement l'économie, d'utiliser toute la puissance de l'intelligence humaine, d'augmenter indéfiniment la puissance de l'industrie, de multiplier les productions et les richesses, de développer sans cesse la perfectibilité de l'homme, et de reculer continuellement les limites de son bonheur en reculant toujours les bornes de sa perfection » (3).

Certes, voilà un programme ambitieux. Malgré sa belle assurance, Cabet n'ose pas faire fonds, pour le réaliser, sur la seule perfection du mécanisme social. Il escompte aussi la pression exercée sur le citoyen par l'Etat qui, rassemblant en lui tous les pouvoirs, décide sans appel du juste et de l'injuste en toutes choses :

(1) C'est l'idée de Babeuf et ce sont presque ses expressions : « Il faut parvenir à *enchaîner le sort*, à rendre celui de chaque coassocié indépendant des chances et des circonstances heureuses ou malheureuses, *à assurer à chacun... la suffisance, mais rien que la suffisance* et à fermer à tous toutes les voies possibles pour obtenir jamais au-delà de la quote-part individuelle dans les produits de la nature et du travail ». (*Défense générale*, Advielle, p. 41).

(2) Buonarroti, *Conspiration pour l'Egalité*, p. 137-138.

(3) *Voyage en Icarie*, p. 398.

« Sans doute, la Communauté impose nécessairement des gênes et des entraves; car sa principale mission est de *produire* la richesse et le bonheur; et pour qu'elle puisse éviter les doubles emplois et les pertes, économiser et décupler la production agricole et industrielle, il faut de toute nécessité que la Société concentre, dispose et dirige tout; *il faut qu'elle soumette toutes les volontés et toutes les actions à sa règle, à son ordre et à sa discipline* » (1).

Mais alors, lui demanderons-nous, non seulement avec un adversaire prévenu comme L. Reybaud, mais aussi avec des démocrates sincères comme Thoré et Proudhon, que faites-vous de la liberté et de l'autonomie individuelles? Il ne suffit pas pour disculper la communauté à ce point de vue de la comparer à la monarchie et aux autres régimes condamnés(2). Nous éprouvons une certaine appréhension à reconnaître avec Cabet que « la passion aveugle pour la liberté est une » erreur, un vice, un mal grave, né de la haine violente » qu'excitent le despotisme et l'esclavage », et notre alarme s'accroît quand nous lisons que « *la liberté n'est ni la licence,* » *ni l'anarchie, ni le désordre et qu'elle doit être limitée* » *dans tous les cas où le demande l'intérêt de la Société* » *constaté par le jugement populaire* » (3). En quête d'une définition positive, le philosophe finit par formuler ainsi sa pensée : « La liberté n'est donc que le droit de faire tout ce » qui n'est pas défendu par la Nature, la Raison et la Société » et de s'abstenir de tout ce qui n'est pas ordonné par » elles » (4). La Nature, la Raison et la Société, voilà, n'est-il pas vrai, trois entités aussi vagues que redoutables! Pour ne pas risquer d'enfreindre leurs ordres mystérieux, il ne reste au citoyen qu'une ressource, celle de renoncer à toute spontanéité et de s'abandonner à la robuste main de l'Etat comme le marmot qui marche insouciant à la remorque de la jupe maternelle. Dans la pensée de Cabet, comme aux yeux de Babeuf, tel est bien en effet l'idéal du parfait citoyen. Pour ne citer qu'un exemple, il faut voir avec quelle docilité de

(1) C'est Cabet qui souligne. — *Voyage en Icarie*, p. 403.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 405.
(3) C'est Cabet qui souligne. — *Voyage en Icarie*, p. 404-405.
(4) *Voyage en Icarie*, p. 404-405. Cette définition lui a plu, car il l'a reproduite dans le manifeste intitulé : *Mon Credo communiste* (p. 7), en remplaçant les mots : Nature, Raison et Société par le mot : Loi qui, en effet, résume pratiquement les trois autres.

ruminants parqués dans les étables d'une ferme-école, les Icariens se soumettent aux *expériences* du comité de médecins et de sages « chargé du perfectionnement de l'espèce humaine » (1). En 1849, lorsque le fondateur d'Icarie vint rejoindre sur les bords du Mississipi la petite troupe de Nauvoo, il crut que la réalité allait prendre la suite du rêve. Mais bientôt on vit quelques audacieux se lever et poser au maître cette question insolente : « Est-ce que nous avons fait trois mille lieues pour n'être pas libres ? » Dès ce jour, on vit aussi l'opposition attirer à elle toutes les âmes énergiques, ne laissant à la disposition du réformateur, pour mener la lutte, que les caractères les moins décidés (2).

Cabet a prévu l'objection. Non seulement il condamne dans le *Voyage* les essais de communauté prématurés et médiocres, mais il n'admet pas qu'on dise de son système qu'il sacrifie l'individu à la puissance anonyme et monstrueuse de la Loi. Pour que ce mot de sacrifice fût de mise, il faudrait qu'il y eût désaccord entre celle-ci et celui-là ; il faudrait que la Loi s'imposât du dehors, par l'effet d'une contrainte qui, tout en réalisant les apparences de la discipline, se heurterait aux dispositions intimes des individus. Or, il y a entre la Loi et ses sujets une harmonie absolue, parce que ceux qui doivent subir la Loi ne font qu'un avec ceux qui l'ont faite (3). La Loi n'est, à le bien prendre, que la volonté des citoyens objectivée. Grâce à un mode particulier de referendum qui fonctionne incessamment, comme nous le verrons bientôt, grâce à une savante hiérarchie de délégations communales, provinciales et nationales, c'est le Souverain qui se gouverne lui-même, selon les principes du livre II du *Contrat Social*, sans connaître d'autre autorité que celle de la Nature et de la Raison. Parlera-t-on des minorités, vouées à l'oppression comme dans toutes les démocraties dominées par la tyrannie du nombre ? Dira-t-on que cette oppression menace d'être particulièrement intolérable sous un gouver-

(1) *Voyage en Icarie*, p. 122-123.
(2) Cf. *infra*, livre II, p. 378, sq.
(3) « Dans la Communauté, c'est la Société tout entière, c'est le Peuple tout entier qui fait ses lois, même ses mœurs, ses usages, son opinion publique... ; et ces lois, toujours consenties et voulues, sont toujours exécutées avec plaisir et même avec un sentiment de fierté ». (*Voyage en Icarie*, p. 405).

nement qui inspire ou règle toutes les manifestations de la vie matérielle, intellectuelle et morale des citoyens ? Cabet abolira la conséquence en niant le principe, à savoir qu'il puisse exister dans sa république une minorité de mécontents. Le gouvernement institué par Icar a supprimé l'inégalité politique et économique qui causait le malheur des sociétés humaines. Il a donc ajusté ce qui est à ce qui doit être, réconcilié le raisonnable et le réel. Il est même, à proprement parler, le gouvernement de la Raison, car la Raison étant identique chez tous les hommes fonde à leur profit cette égalité des droits qui les dédommage noblement de leur inégalité physique et intellectuelle. Il en résulte qu'une république qui institue l'égalité parfaite satisfait à la Raison à la façon d'un géomètre qui établit correctement un théorème : elle est aussi incapable de faire des mécontents que le géomètre de trouver des contradicteurs sains d'esprit.

Mais cette comparaison même dénonce un danger que le communisme icarien, à l'entendre, a su prévenir. Il s'agit, ne l'oublions pas, de construire une cité meilleure. Notre organisation sociale ne prétend pas uniquement à l'adhésion des intelligences. Elle est faite pour des hommes de chair et de sang ; elle veut être non seulement acceptée, mais aimée. En second lieu, nous sommes sur le terrain de la vie réelle, de l'action pratique, et, par conséquent des réalisations imparfaites. Entre la cité égalitaire que le philosophe conçoit et celle que le politique peut édifier, il y a l'abîme qui sépare le cercle, tel que l'envisage la pensée du géomètre, de l'ébauche grossière que sa main trace sur le papier. Pour ces deux raisons, la communauté, désespérant d'atteindre l'absolue égalité, se voit forcée de faire appel à un autre principe capable de suppléer à l'insuffisance du premier : ce principe, c'est la Fraternité.

« Si l'on nous demande :

« Quelle est votre science ? — La Fraternité, répondons-nous.

» Quel est votre principe ? — La Fraternité ;

» Quelle est votre doctrine ? — La Fraternité ;

» Quelle est votre théorie ? — La Fraternité ;

» Quel est votre système ? — La Fraternité » (1).

(1) *Voyage en Icarie*, p. 567.

La Fraternité, c'est l'huile qui baigne tous les rouages de la machine icarienne. Par elle disparaissent les imperfections inévitables qu'entraîne la mise en pratique de l'Egalité, les meurtrissures qu'elle cause quand elle est trop absolue, les rancunes qu'elle amène quand elle est incomplète. De même que la charité panse des plaies que la justice est impuissante à guérir, la fraternité rend acceptables les brutalités que le terrible niveau égalitaire sème sur sa route lorsqu'il passe sur les têtes en laissant derrière lui l'universelle médiocrité. « Quand une nation en est à ce point, dit Buonarroti, elle a » de bonnes mœurs; alors les devoirs les plus pénibles sont » remplis avec plaisir; on obéit librement aux lois; les limi- » tes posées à l'indépendance naturelle sont regardées com- » me des bienfaits, les propositions raisonnables ne rencon- » trent pas d'opposition; et il y a dans le corps politique » unité d'intérêt, de volonté et d'action » (1). Il est vrai que pour réaliser ce *consensus* admirable dont la vision le fait pleurer de tendresse, le vieux révolutionnaire compte, en même temps que sur l'esprit de fraternité, sur la « politique » qui « saura modifier le cœur humain par l'éducation, par » l'exemple, par le raisonnement, par l'opinion et par l'at- » trait du plaisir ». Mais il ne faut pas s'y tromper : la politique la plus habile sera impuissante à inspirer l'amour du régime, si l'impulsion première ne part pas spontanément des profondeurs de ce cœur humain qu'il s'agit justement de « modifier ». Quant à Cabet, à la différence de ses maîtres, il a surtout confiance, pour maintenir la bonne volonté générale, dans l'attrait des biens matériels, dont l'abondance est liée au maintien du bon ordre et de l'harmonie. Les moralistes, pour qui toute vertu doit être désintéressée, ne dissimulent pas la répulsion que leur inspire la grossièreté de ce moyen. Les économistes, mieux informés des faiblesses humaines, inclinent plus volontiers à l'indulgence. Il n'en reste pas moins que la part faite à la Fraternité dans le système est en un certain sens humiliante pour l'Egalité, et que si le premier mot du communisme, suivant une observation pénétrante de M. Espinas, « est jouissance et joie de vivre,

(1) Buonarroti, *Conspiration pour lÉ'galité*, p. 149-150.

» son dernier mot est abnégation, soumission, désintéresse-
» ment » (1).

III

Par la Fraternité encore, expression sociale de l'amour, élan du cœur qui ne peut être ni mesuré, ni imposé, la sublime transformation que rêve Cabet conquiert l'homme tout entier : elle commence par une meilleure répartition des biens du corps et s'achève par l'institution d'une religion. Mais ici une question préalable se pose : Comment Cabet, affilié de bonne heure à la franc-maçonnerie et voltairien déclaré pendant la première moitié de sa vie, en est-il arrivé à écrire le *Vrai Christianisme* ? Pourquoi s'est-il donné la peine de compléter par une métaphysique, même rudimentaire, sa doctrine sociale, toute imprégnée de la philosophie sensualiste et utilitaire du XVIII^me^ siècle? Puisque la personnalité morale de l'homme est une *résultante* dont les composantes proviennent des forces naturelles et sociales qui l'ont comme façonnée, le seul problème digne d'intérêt n'est-il pas de rechercher les moyens d'agir sur ces forces elles-mêmes pour en accroître le rendement utile, ou, en d'autres termes, d'améliorer le milieu pour perfectionner l'être humain? Il serait trop simple de répondre que Cabet a voulu flatter son siècle et obéir à la mode en bâtissant une modeste chapelle de style icarien près des temples plus ou moins étranges élevés par les Saint-Simon, les Lamennais, les Enfantin, les Pierre Leroux, les Auguste Comte. C'est un mouvement sincère de sa pensée qui le porte à concevoir une cause première qu'il nomme Dieu et qu'il se hâte de déclarer « inconnaissable dans son essence » pour n'avoir pas à se perdre à son sujet en de profondes méditations (2). La seule fonction de ce Dieu paraît bien avoir été de promulguer à l'origine des choses les lois qui depuis n'ont cessé d'en régler le cours. En réalité, Dieu et les lois naturelles ou, plus exactement encore, Dieu et la Nature ne font qu'un. « Je crois à une cause pre-

(1) A. Espinas, *La Philosophie sociale du XVIII^e^ siècle et la Révolution*, p. 365.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 167.

mière que j'appelle la Nature », dit Cabet dans le *Credo communiste*. Et procédant aussitôt à une identification nouvelle qui explique toute sa religion, il déclare que la volonté de la Nature ou de Dieu, c'est précisément ce que Cabet est venu apporter au monde, c'est-à-dire le bonheur social : « Je crois que la Nature a voulu que l'homme fût heureux » sur la terre, parce qu'elle est infiniment sage, infiniment » juste, infiniment bonne et bienfaisante » (1).

On le voit, la religion de Cabet ne s'embarrasse pas d'un lourd bagage de mystères et de dogmes. Elle n'a d'autre raison d'être que d'appuyer et d'embellir la morale communautaire. On peut la définir, selon le mot expressif de Dézamy qui lui assigne le même objet, « la morale revêtue des brillantes couleurs de la poésie ».

Un grand Concile, « composé de prêtres élus par tous les » autres prêtres, de professeurs élus par tous les professeurs, » de philosophes, de moralistes, de savants et d'écrivains » célèbres », s'est réuni au lendemain de la Révolution déchaînée par Icar et, après quatre années de discussions ardues, a voté « par assis et levé » les articles du catéchisme icarien. S'il s'est prononcé à l'unanimité pour l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, par une décision qui rappelle le décret conventionnel du 7 mai 1794, le Concile, chargé, comme il sied en Icarie, de « penser » pour le peuple, a déclaré par contre qu'il ne croyait « ni à la divinité de Jésus-Christ, ni à » l'origine divine de la Bible, ni à la révélation faite à Moïse, » ni à un Dieu à figure humaine récompensant, punissant, » accueillant les prières », ni au paradis, ni à l'enfer (2). Ainsi délestée de tout contenu théologique, cette religion — c'est l'Icarien Valmor qui le reconnaît — « n'est, à vrai dire, » qu'un système de *morale* et de *philosophie* et n'a d'autre » utilité que de porter les hommes à s'aimer comme des frères, en leur donnant pour règle de conduite ces trois préceptes qui renferment tout : *Aime ton prochain comme* » *toi-même. Ne fais pas à un autre le mal que tu ne voudrais pas qu'il te fît. Fais à autrui le bien que tu désires*

(1) *Mon credo communiste*, p. 5.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 276 sq.

« *pour toi-même* » (1). Ailleurs, comme lord William émet timidement l'idée que la métaphysique icarienne est peut-être un peu courte, Valmor lui fait remarquer avec vivacité qu'un peuple qui a le bonheur de vivre en communauté n'a besoin d'aucun des secours que l'on demande d'ordinaire à une religion, à savoir, pour les riches une garantie contre la révolte des pauvres, et pour les pauvres une espérance supra-terrestre qui les console de l'avarice des riches.

Comme on peut en juger par cet exposé sommaire, la religion icarienne est d'importation française. Elle est sortie des pages de l'*Emile* et du *Contrat social ;* au temps de sa dictature, Robespierre l'a élevée à la dignité de culte public ; Babeuf, la trouvant de bonne prise, l'a installée dans sa république égalitaire à la place des « religions prétendues révélées », et l'a mise au service de l'Etat dont elle doit appuyer l'autorité et sanctionner les lois. « La République française, ne » reconnaissant aucune révélation, écrit Buonarroti, n'eût » adopté aucun culte particulier, mais elle eût fait de l'Éga- » lité le seul dogme agréable à la Divinité dont les bienfaits » eussent été proclamés par des solennités populaires et elle » eût fortement gravé dans le cœur des bons citoyens l'espé- » rance d'une heureuse immortalité » (2). A dix ans d'intervalle, Cabet semble faire écho à cette déclaration babouviste : « Notre culte est infiniment simple... : nous pensons que la » soumission à la volonté générale et l'amour de la Patrie et » de l'Humanité sont le culte le plus agréable à la Divinité ». Et il ajoute, car s'il s'est nourri de la doctrine des Égaux, les pathétiques accents du Vicaire Savoyard n'ont pas cessé de hanter sa mémoire : « Nous estimons que celui qui sait le » mieux l'adorer (la Divinité) et lui plaire, c'est celui qui sait » être le meilleur père, le meilleur fils, le meilleur citoyen et » surtout celui qui sait le mieux aimer et vénérer la femme, » chef-d'œuvre du créateur ; nous pensons que les privations » et les souffrances que le fanatisme s'impose sont des ou- » trages à la bonté divine ; nous pensons aussi que la Nature » entière est le plus beau temple où l'on puisse offrir ses » hommages à l'Etre suprême » (3).

(1) *Voyage en Icarie*, p. 171.
(2) Buonarroti, p. 165.
(3) *Voyage en Icarie*, p. 171.

Cependant Cabet n'oublie pas que les aspirations religieuses des contemporains de Louis-Philippe ne sont plus celles des lecteurs de l'*Encyclopédie*. De Châteaubriand à Lamennais, des écrivains illustres se sont révélés qui ont remis en honneur un christianisme d'autant plus séduisant pour les âmes inquiètes qu'il s'écarte davantage des formules traditionnelles. Rajeunir le christianisme : telle est bien l'ambition qui a germé dans l'esprit de Cabet, obéissant peut-être à quelque suggestion de Ch. Teste ou de Buonarroti (1). Aux environs de 1840, Jésus est tenu en grande estime par tous les démocrates. Pour Louis Blanc, Raspail, Barbès et Ledru-Rollin, sans parler de Buchez, de Pierre Leroux et de Lamartine, « le Christ demeure le précurseur des » temps modernes, et l'Évangile le bréviaire de la Démo» cratie » (2). Il s'agit donc pour Cabet d'assurer au communisme icarien le renfort de cette collaboration précieuse. Aussi juxtapose-t-il au culte de l'Être suprême et à la religion naturelle de Rousseau un christianisme « fraternitaire » qui ressemble assez à celui de Saint-Simon.

Timidement indiquée dans le *Voyage*, cette conception s'affermira dans l'esprit de Cabet pendant les années qui vont suivre la publication du roman icarien. Elle trouvera son expression complète en 1846, dans le *Vrai Christianisme* (3) dont voici, très exactement résumée par Cabet lui-même, la donnée principale :

« Jésus-Christ est venu apporter une loi nouvelle, un nouveau principe social, un nouveau système d'organisation pour la société, qu'il appelait le Règne ou le Royaume de Dieu, la Cité nouvelle... Son grand principe social était donc la Fraternité des hommes et des peuples et il disait : « Aime pour être aimé, secours pour être secouru ». Il combattait

(1) « Personne n'est plus convaincu que moi des intentions bienfaisantes de Jésus ; je crois qu'il eut un but temporel et qu'il fut un généreux prédicateur d'égalité et de vertu. Telles étaient à mon avis les bases primitives du christianisme dans sa pureté et dans l'esprit de son fondateur. S'il était possible de rendre cette vérité sensible à tout homme de bonne foi, je n'hésiterais pas à approuver l'idée de se servir du christianisme pour réformer radicalement les institutions humaines ». (Lettre inédite de Buonarroti, Bruxelles, 16 avril 1830. — Bibl. Nationale, *op.cit.*, t.II, f° 18).

(2) G. Weill, *Histoire du parti républicain*, p. 242.

(3) *Le vrai Christianisme suivant Jésus-Christ*, Paris, in-16, 1846.

surtout la misère et, pour la supprimer, il recommandait la communauté des biens, en déclarant que l'opulence empêchait d'entrer dans le Royaume de Dieu.

» Ses apôtres, les Pères de l'Eglise et les premiers chrétiens pratiquèrent la communauté ; et si, au lieu de faire des communautés d'hommes seulement ou de femmes seulement, ils avaient fait des communautés d'hommes et de femmes avec le mariage et la famille, des communautés agricoles et industrielles, la communauté serait aujourd'hui établie sur toute la terre.

»... Notre communisme icarien est donc le vrai christianisme, nous sommes de *vrais chrétiens*, les disciples de Jésus-Christ ; c'est son évangile qui est notre Code, et c'est sa doctrine qui est notre guide » (1).

On le voit, le christianisme de Cabet est aussi simple que son déisme. « Jean-Baptiste a été le prophète *précurseur* de » Jésus, écrit quelque part Fourier ; j'en suis le prophète » *post-curseur* annoncé par lui et complétant son œuvre » dans la réhabilitation des hommes ». Avec une vanité presque aussi candide, Cabet enrégimente Jésus de gré ou de force parmi les apôtres du communisme.

Quant à l'organisation matérielle du culte, il l'emprunte en grande partie aux coutumes des Utopiens. Jusqu'à seize et dix-sept ans les enfants ne reçoivent aucun enseignement religieux. « Ce n'est qu'à cet âge, quand leur édu» cation générale est presque achevée, que le professeur de » philosophie, et non le prêtre, leur expose pendant un an » tous les systèmes religieux sans exception... Chacun » adopte alors en parfaite connaissance de cause l'opinion » qui lui paraît la meilleure » (2). Mais l'exercice de ce droit qui ravit d'aise les habitants d'Utopie,—au XVI^e^ siècle, il avait bien son prix ! — laisse assez indifférents ceux du pays d'Icarie. Comme « l'influence de l'éducation, de la raison, de la » discussion amène naturellement chacun à l'opinion des » plus éclairés qui devient l'opinion universelle,... les sectes » sont rares parmi eux... », et l'on peut dire que tous les Icariens, à l'exception de quelques matérialistes endurcis (3), professent la même croyance religieuse. Des prêtres et des

(1) *Colonie Icarienne aux Etats-Unis : sa situation*, Paris, janv. 1856, p. 26 et 28.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 170.
(3) *Id.* p. 169.

prêtresses, élus par les citoyens de chaque quartier sur une liste de candidats reconnus aptes à la fonction, sont chargés de présider aux cérémonies du culte, dont la simplicité, calquée sur celle des dogmes, ne comporte ni spectacles, ni images, ni mortifications, ni sacrements, ni « prières officielles en langage inconnu ». Leur rôle dans la cité, cela va sans dire, est beaucoup plus social que religieux. Ils soutiennent les orphelins de leurs conseils, ramènent dans le droit chemin les enfants indociles à la voix de leurs parents, enseignent aux futurs époux leurs devoirs, réconcilient les ménages malheureux (1). A tous ces traits, on a reconnu l'influence de Thomas Morus et de l'humanisme. Comme les autres constructions de la cité élevée par Cabet au pays du rêve, le temple icarien est un monument composite dont Lamennais pourrait reconnaître la coupole et Platon les fondations.

IV

Dans une société où le pouvoir central accepte la mission d'assurer le bonheur matériel et spirituel du plus humble des citoyens, l'organisation politique doit être poussée au plus haut degré de perfection. Il importe en effet que chacun retrouve dans la loi, expression de la volonté générale, le reflet de sa propre volonté. Théoriquement, nous l'avons vu, ce résultat peut être atteint si l'on admet avec Cabet que les volontés individuelles, maintenues par la vertu du milieu ambiant en parfait état de santé morale, ne peuvent pas ne pas se rejoindre sur un terrain commun qui est celui de la vérité et de la raison. Mais il reste à découvrir les moyens pratiques de recueillir les décisions particulières, d'en faire pour ainsi dire le total et de traduire en termes adéquats à la réalité le résultat de cette opération. Il reste aussi, et ce n'est pas la moindre des difficultés, à diriger l'action de cette loi qui va désormais, par une sorte de choc en retour, retomber en applications particulières sur les citoyens dont elle émane. Semblable à ces inventeurs de « mouvements per-

(1) *Voyage en Icarie*, p. 140, 141, 173.

pétuels » qui négligent dans leurs calculs les déperditions de force entraînées par les frottements, Cabet oublie que pour formuler la loi et surtout pour l'appliquer, il faut recourir, en Icarie comme ailleurs, à des hommes, créatures inégales, changeantes et faillibles. Plus il concède de droits et par conséquent plus il reconnaît de devoirs au pouvoir souverain, plus il complique sa tâche redoutable. Saint-Simon réduit le rôle de l'Etat à l'administration des choses ; chez Proudhon, il se borne à garantir l'exécution des contrats librement consentis entre les individus ; Fourier lui demande moins encore. Au contraire, pour Cabet comme pour les babouvistes, l'action de la loi ne connaît ni temps de repos, ni domaine réservé, et le magistrat chargé de « faire respecter la volonté du peuple » est armé de « toute la puissance nationale » (1).

Le système repose donc sur une foi absolue dans la *clairvoyance* du suffrage universel. Gardons-nous, sur ce point, de tourner en dérision celle de notre auteur. Il a partagé au sujet du suffrage la conviction sincère et touchante de tous les hommes d'avant-garde dans les pays où le peuple n'est pas encore l'artisan de ses propres destinées. Aussi ne faut-il pas s'étonner si en Icarie, comme dans la République des Égaux (2), le peuple se soumet avec une bonne grâce parfaite à des lois qu'il trouve infiniment sages et « qu'il » exécute toujours avec plaisir parce qu'elles sont son pro- » pre ouvrage et l'expression de sa volonté souveraine » (3).

Mais une collectivité aussi vaste que la nation icarienne ne peut exercer ses droits que par délégation. C'est donc à l'élite des citoyens qu'est confiée la gérance des intérêts publics, en vertu d'un système représentatif inspiré visiblement des créations politiques de la Convention, avec quelques retouches empruntées aux institutions américaines. L'organe essentiel du parlementarisme icarien consiste en une représentation nationale de deux mille députés élus par les mille communes de la République à raison de deux par commune. Ils sont nommés pour deux années et renouvelés tous les ans par moitié. Comme une assemblée

(1) Buonarroti, p. 175.
(2) Cf. Buonarroti, p. 149, 166 et *passim*.
(3) *Voyage en Icarie*, p. 38.

aussi nombreuse manquerait de la souplesse nécessaire pour l'étude consciencieuse des affaires, elle se subdivise en quinze comités de cent trente-trois membres. Ces comités, qui tiennent à la fois des commissions instituées par les lois du 12 germinal et du 7 fructidor et de nos grandes commissions parlementaires d'aujourd'hui, sont chargés chacun d'un département administratif : constitution, éducation, agriculture, industrie, nourriture, logement, ameublement, transports, statistique, etc. (1)

Rien ne saurait exprimer la sublimité du spectacle qu'offrent les séances du Parlement icarien : « Je ne crois pas » qu'aucune salle du trône dans aucun palais de monarque » soit aussi majestueuse, aussi superbe, aussi magnifique » que cette salle des délibérations des représentants d'un » Peuple Empereur, Pape et Roi ! » En présence de six mille spectateurs, « aux sons d'une musique tantôt impo- » sante et tantôt délicieuse, le président, les vice-présidents » et les secrétaires, précédés de nombreux huissiers et suivis » des deux mille représentants », pénètrent dans la salle à quatre heures moins cinq minutes, « revêtus de superbes costumes » (2). Quel contraste entre « la raison, la sagesse, la dignité, le laconisme » de cette assemblée et l'indécent spectacle dont Cabet a été tant de fois témoin au cours de sa vie parlementaire ! (3) A côté de ce Parlement, qui correspond assez exactement à l'*Assemblée centrale des législateurs* proposée par le Comité insurrecteur, la constitution imaginée par Cabet prévoit des *Assemblées provinciales*, réunissant, dans chacune des cent provinces de la République, cent vingt députés élus par les communes, et enfin des *Assemblées communales* (Babeuf avait dit *de souveraineté*), auxquelles prennent part trois fois par mois tous les Icariens en possession de leurs droits civiques (4). Leur utilité est double : elles ratifient les résolutions de la Chambre nationale des

(1) *Voyage en Icarie*, p. 37, 38 et 180. Cf. aussi, sur l'organisation politique icarienne, la 8me des *Douze lettres d'un Communiste à un Réformiste*.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 177.
(3) Aussi saisit-il cette occasion de tracer (p. 185 à 188) un tableau poussé au noir de la situation politique et de l'avilissement du régime censitaire dans son pays.
(4) *Voyage en Icarie*, p. 193 sq.

représentants et en assurent l'exécution dans l'étendue de la province ou de la commune ; elles permettent en outre la pratique régulière d'une sorte de referendum consultatif qui renseigne le Parlement et le pouvoir central sur l'opportunité de telle ou telle loi. Grâce à cette périodicité fréquente des assemblées communales et à leur action continue sur la marche des affaires, Cabet se flattait de réaliser le gouvernement direct du Peuple par le Peuple, suivant les principes établis par la Constitution du 24 juin 1793. Somme toute, il ne faisait que s'emparer, sous des noms différents, des créations du Comité insurrecteur :

« Celui-ci, nous apprend Buonarroti, concevait deux manières de comprendre la loi : elle eût pu prendre naissance dans l'assemblée centrale des législateurs ou dans chacune des assemblées de souveraineté. Dans le premier cas, l'assemblée centrale adressait aux assemblées de souveraineté ses projets avec l'exposé de ses motifs. Les résultats des délibérations populaires étaient envoyés aux conservateurs qui proclamaient le vœu de la nation en publiant les votes de chaque fraction du souverain. Dans le second cas, chaque assemblée de souveraineté pouvait proposer une loi nouvelle ou l'abrogation d'une loi ancienne » (1).

Il existe cependant une différence notable entre la constitution politique élaborée par les conspirateurs de l'an V et celle qui régit les Icariens. Les Égaux rédigent la leur dans des temps troublés, à une époque où les révolutions les plus hardies sont suivies de singuliers retours. Il faut donc faire en sorte que le corps législatif soit mis dans l'impossibilité d'attenter aux volontés du Peuple dont la souveraineté, répartie sur des millions de têtes, pourrait être aisément mise en échec par une poignée d'habiles factieux. Dans la pensée des Égaux, l'institution des Conservateurs de la volonté nationale était destinée à prévenir ce danger. Mais Cabet, qui se meut en pleine utopie et règle toutes choses à la mesure de son optimisme, ne partage pas ces inquiétudes, ou du moins elles n'ont fait que traverser son esprit :

« Dans la crainte de quelque collision entre les deux Pouvoirs ou de quelque tentative d'usurpation de l'un sur

(1) Buonarroti, p. 171.

l'autre, on a d'abord parlé d'un corps *conservateur* qui tiendrait la balance entre eux et qui veillerait à la défense de la Constitution ; mais cette précaution a paru superflue, et l'expérience a prouvé qu'on avait eu raison de la rejeter » (1).

Le législateur icarien ne redoute pas davantage les entreprises du pouvoir exécutif sur le législatif, bien que ce soit là, au témoignage de l'histoire, l'accident ordinaire par où périssent les constitutions. Il est vrai qu'en Icarie le pouvoir exécutif ne dispose, en fait d'autorité, que des maigres reliefs laissés par les divers ordres de la représentation élective. Il se compose d'un président et de quinze membres (2) ; il est « temporaire, électif, responsable », et les mœurs égalitaires s'accordent avec les lois pour restreindre non seulement sa puissance, mais même son prestige. Cent « exécutoires provinciaux » sont les agents de transmission du pouvoir central : ils se tiennent en rapports constants avec les mille exécutoires communaux dont les attributions sont naturellement assez voisines de celles de nos conseils municipaux.

Dans ses relations avec les étrangers, la République icarienne obéit à une politique mal définie et qui semble partagée entre plusieurs directions contraires. Cabet porte en lui, nous le savons, une âme foncièrement pacifique. Il suppose qu'après l'écrasement des rois soulevés contre les Icariens émancipés, un vaste Congrès a proclamé « la paix, le désarmement général, la fraternité des peuples, la liberté du commerce », et même « la suppression sur les monuments » publics de tous les emblèmes qui, dans chaque nation, » rappelaient aux autres nations l'humiliant souvenir » de leurs défaites » (3). Par cette tendance de son esprit, il est d'accord avec ses maîtres, avec Babeuf qui souhaite l'expansion du mouvement révolutionnaire sur l'univers entier, avec l'anglais Bodson qui semble bien avoir été le philosophe de la conjuration, avec Buonarroti enfin, cosmopolite par goût autant que par nécessité et qui

(1) *Voyage en Icarie*, p. 200.
(2) *Id.* p. 38.
(3) *Id.* p. 357.

affirme hautement les sentiments humanitaires de tous les conjurés (1).

M. Andler va même jusqu'à découvrir chez « les vieux babouvistes » la notion, intéressante malgré son imprécision inévitable, d'un prolétariat international, lié par une solidarité de fait que l'évolution économique est appelée à dégager de plus en plus de toutes les survivances particularistes du passé. Recueillie par le néo-babouvisme, au lendemain des journées de juillet, cette notion aurait pénétré dans les sociétés révolutionnaires d'étrangers qui se fondèrent à Paris pendant les dernières années de la monarchie de juillet, et en particulier dans la *Fédération des Justes* où Weitling l'aurait puisée pour la transmettre ensuite à Karl Marx (2). L'idée est séduisante. Remarquons toutefois qu'elle s'autorise surtout du témoignage de Buonarroti (3), dont le livre est postérieur de trente ans aux événements et qui, sans le vouloir, — car sa probité historique est au-dessus de tout soupçon — prête peut-être aux conspirateurs de l'an V les sentiments que lui inspire son expérience de Juif-errant de la Révolution. En tout cas, cette thèse appelle une contrepartie : Babeuf et Buonarroti ont vu les armées de l'Europe monarchique se ruer sur la France républicaine et ils ont redouté, pour le pays qui adopterait leurs plans, l'hostilité d'une nouvelle Sainte-Alliance. L'article XII de l'*Acte insurrecteur* est l'expression brutale de cette crainte (4). Fidèles

(1) « A l'amour de leur république, les conjurés joignaient celui de l'humanité au bonheur de laquelle se rapportaient au fond tous leurs projets... Ils désiraient que le peuple français, se considérant comme un membre de la grande société humaine, contribuât par sa sagesse et par son exemple à assurer la paix universelle et à faire respecter en tous lieux les droits que la nature a accordés à tous les hommes ». (*Conspiration pour l'Egalité*, p. 161).

(2) Ch. Andler, *Manifeste communiste*, commentaire, p. 154.

(3) « Quant à la cause de ces désordres, on la trouvait dans l'inégalité des fortunes et des conditions et, en dernière analyse, dans la propriété individuelle par laquelle les plus adroits ou les plus heureux dépouillèrent et dépouillent sans cesse la multitude qui, astreinte à des travaux longs et pénibles, mal nourrie, mal vêtue, mal logée, privée des jouissances qu'elle voit se multiplier pour quelques-uns et minée par la misère...., *ne voit dans la société qu'un ennemi et perd jusqu'à la possibilité d'avoir une patrie* ». (Buonarroti, p. 49).

(4) « Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force.
« Les opposants seront exterminés.
« Seront également mis à mort :
« Ceux qui battront ou feront battre la générale ;
« Les étrangers, de quelque nation qu'ils soient, qui seront trouvés dans les rues, etc.»

à la tradition des utopistes qui, de Platon à Morelly, s'accordent pour fermer la communauté aux étrangers, ils se proposent d'élever entre la France devenue le modèle des démocraties et ses voisines « des barrières hérissées d'obstacles ». Mais ils n'oublient pas que la Convention a promu à la dignité de citoyens français Priestley, Washington, Schiller, Pestalozzi et Wilberforce. Aussi ajoutent-ils que « ces bar-» rières n'eussent pas été impénétrables : l'amour de l'huma-» nité les eût ouvertes aux amis malheureux de la liberté, » aux bienfaiteurs des nations, attirés par le désir de con-» naître nos institutions françaises et aux hommes las de » servage qui seraient venus avec un cœur pur chercher » dans notre république l'égalité et le bonheur » (1).

Cabet reflète docilement ces tendances quelque peu incohérentes. « Le grand principe d'Icar était de se mêler le » moins possible des affaires de nos voisins, de les laisser à » eux-mêmes, de ne rien faire pour accélérer chez eux l'éta-» blissement de la communauté » (2). Sans doute, le succès de l'expérience icarienne « doit profiter à toutes les Nations », mais il faut prévoir leur aveuglement et, le cas échéant, se mettre en garde contre leurs mauvais procédés. Tandis que Fourier suppose que l'établissement de la première Phalange déchaînera de proche en proche l'imitation universelle, Cabet nous montre les Icariens obligés de reprendre la politique belliqueuse de la Révolution pour défendre contre les tyrans du dehors leur félicité sociale encore mal assurée. La jeunesse icarienne s'exerce tous les jours au Champ de Mars ; elle réalise l'idéal babouviste d'une milice de citoyens commandée par des chefs « nommés pour un temps par le peuple » et toujours prête « à marcher à la voix de la patrie en péril » (3). La République accueille les étrangers avec la plus courtoise bienveillance, mais elle ne provoque pas leur venue. Si elle les reçoit dans des hôtelleries spéciales (4), c'est sans doute pour leur éviter une initiation trop brusque à des mœurs nouvelles, mais c'est aussi pour épargner autant que possible leur contact corrupteur aux Icariens

(1) Buonarroti, p. 169 et 170.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 301.
(3) Buonarroti, p. 156.
(4) *Voyage en Icarie*, p. 10.

régénérés. Elle leur interdit d'acquérir aucun bien dans le pays et de s'y marier. Elle ne les autorise enfin à y séjourner que s'ils se hâtent d'en apprendre la langue (1).

V

Les théoriciens socialistes du XIX^me^ siècle se partagent entre deux directions opposées. Pour les uns, l'Etat est destiné à absorber toutes les fonctions, y compris celles que l'on a considérées de tout temps comme relevant exclusivement de l'initiative individuelle; pour les autres, dont Fourier et Proudhon sont les chefs de file, l'avenir appartient à l'association volontaire et autonome, si bien que l'Etat est appelé à se résorber peu à peu dans les groupements librement constitués par les individus en vue de fins économiques ou morales déterminées. L'étatisme de Cabet, est-il besoin de le dire, obéit sans restriction et jusqu'en ses conséquences les plus extrêmes à la première de ces deux tendances. La suppression de la propriété individuelle en Icarie implique l'acceptation par l'Etat, mis en possession de tous les éléments et de tous les outils de la production, des innombrables charges qui sont comme la contre-partie d'un semblable accaparement :

« Tout le territoire, avec ses mines souterraines et ses constructions supérieures, ne forme qu'un seul domaine, qui est notre *domaine social*. Tous les biens meubles des associés avec tous les produits de la terre et de l'industrie ne forment qu'un seul *capital social*. Ce domaine social et ce capital social appartiennent indivisément au Peuple, qui les cultive et les exploite en commun, qui les administre par lui-même et par ses mandataires et qui partage ensuite également tous les produits (2).

Telles sont les assises du régime économique en Icarie; en voici maintenant le fonctionnement :

« C'est la République ou la Communauté qui, chaque année, détermine tous les objets qu'il est nécessaire de

(1) *Voyage en Icarie*, p. 5, 219, 376.
(2) *Id.* p. 35.

produire ou de fabriquer pour la nourriture, le vêtement, le logement et l'ameublement du Peuple; c'est elle, et elle seule, qui les fait fabriquer par ses ouvriers, dans ses établissements, toutes les industries et toutes les manufactures étant nationales, tous les ouvriers étant nationaux; c'est elle qui fait construire ses ateliers, choisissant toujours les positions les plus convenables et les plans les plus parfaits, organisant des fabriques immenses, réunissant ensemble toutes celles dont la réunion peut être avantageuse et ne reculant jamais devant aucune dépense pour obtenir un résultat utile. C'est elle qui choisit les procédés, choisissant toujours les meilleurs et s'empressant toujours de publier toutes les découvertes, toutes les inventions et tous les perfectionnements; c'est elle qui instruit ses nombreux ouvriers, qui leur fournit les matières premières et les outils et qui leur distribue le travail, le divisant entre eux de la manière la plus productive et les payant en nature au lieu de les payer en argent; c'est elle enfin qui reçoit tous les objets manufacturés et qui les dépose dans ses immenses magasins pour les partager ensuite entre tous ses travailleurs ou plutôt tous ses enfants » (1).

Ce dernier mot est significatif : la communauté, dans la conception icarienne, n'est qu'une extension colossale du cercle familial. Après avoir assigné les tâches, elle recueille, en mère prévoyante, les fruits du travail individuel et les verse à la masse commune pour les répartir ensuite au mieux des besoins de chacun. Cette organisation offre un mérite essentiel qui rachète bien des torts ; elle substitue à la bataille aveugle des intérêts l'ordre véritable qui veut que ce soient les *besoins* qui déterminent les *travaux ;* elle met tout l'effort productif au service de la consommation. De là sans doute la singulière fortune de la doctrine que nous étudions. Remplacez en effet la distribution égalitaire des produits, qui choque la justice et décourage le mérite, par le droit de les acquérir à l'aide de *bons* représentant une quantité convenue de travail effectué : il n'en faudra pas plus pour moderniser le communisme icarien et pour lui valoir, sous le nom de collectivisme, l'admiration dévote de bien des gens que l'on fâcherait fort en les inscrivant d'office parmi les disciples attardés du fondateur d'Icarie (2).

(1) *Voyage en Icarie*, p. 100.

(2) Cf. dans Maur. Bourguin (*Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, p. 20, 46, 51 sq.) l'exposé de l'organisation collectiviste. L'analogie des deux modes de production est frappante.

Il faut reconnaître d'ailleurs que cette différence dans le mode de répartition des produits est loin d'être négligeable. L'institution des *bons de travail*, en régime collectiviste, permet à l'individu de choisir la jouissance qui répond le mieux à ses goûts et rétablit un équilibre nécessaire entre sa consommation et sa productivité. *A chacun selon ses besoins*, dit la formule inscrite au frontispice du *Voyage en Icarie; Parts égales et menu identique pour tous*, répond la communauté lorsqu'elle invite ses membres à prendre place au banquet de la vie préparé par ses soins. Elle les avertit qu'obligée d'assurer à tous le nécessaire, elle n'autorisera personne à « occuper du superflu » (1). Elle fait en sorte, suivant l'expression de Buonarroti, que « tous les hommes laborieux » jouissent, moyennant un travail très modéré,... d'une » honnête et inaltérable aisance » (2); seulement elle se réserve de définir cette aisance et d'en déterminer les éléments d'après les disponibilités des magasins publics. Les philosophes du XVIII^me^ siècle, et Babeuf lui-même, se résignent assez aisément à cette limitation des désirs par voie d'autorité administrative. L'*aurea mediocritas* des sociétés patriarcales primitives leur paraît offrir de quoi satisfaire les appétits les plus exigeants. Le but visé n'est-il pas en somme d'être heureux, et le sublime auteur du *Discours sur l'Inégalité* n'a-t-il pas appris aux hommes que la joie et la santé, inséparables de la vertu, habitent plutôt la chaumière du pauvre que les lambris dorés du riche? Vive donc le brouet spartiate, si le bonheur est à ce prix!

Plus moderne, Cabet cherche à concilier le *cuique suum* égalitaire avec cette soif du bien-être qui grandit sans cesse chez les peuples civilisés, parce que, loin de s'éteindre, elle s'accroît par tous les efforts que l'on tente pour la satisfaire. S'il proscrit de sa république les industries de *luxe*, car l'objet de luxe, étant par définition rare et exceptionnel, ne saurait trouver place dans une société qui ne compte plus de privilégiés, il entend que chaque maison icarienne regorge de tout ce qui peut rendre la vie du corps confortable et facile. Par une heureuse rencontre, les nécessités de la production et celles du partage égalitaire s'accordent pour

(1) *Voyage en Icarie*, p. 553.
(2) Buonarroti, p. 197.

faciliter l'exécution de ce programme : « Chacun des meubles » qui se trouvent dans une maison a été admis par une loi, » fabriqué et fourni par un ordre du gouvernement, à la » suite d'un concours et sur un plan-modèle : on a préféré le » plus parfait sous tous les rapports de la commodité, de la » simplicité, de l'économie de temps et de matières, enfin de » l'élégance et de l'agrément » (1). Un machinisme extrêmement perfectionné — Cabet nous apprend qu'il « remplace » deux cent millions de chevaux ou trois milliards d'ou- » vriers » — permet de « fabriquer dans les meilleures » conditions, grâce à la reproduction indéfinie d'un seul » type pour chaque espèce d'objet ». Impitoyablement appliquée en Icarie, cette règle n'épargne même pas les femmes dans le plus excusable de leurs défauts : la coquetterie. Une loi cruelle a décidé que la mode féminine « ne varierait jamais » et qu'il n'y aurait qu' « un certain nombre de formes » déterminées pour les chapeaux, les toques, les turbans et » les bonnets » :

« Le modèle de chacune de ces formes a été arrêté par une commission de modistes et de peintres ; chaque coiffure est tellement combinée qu'elle peut se rétrécir ou s'élargir à volonté et convenir à presque toutes les têtes sans qu'il soit nécessaire de prendre la mesure de chacune d'elles. La République voulant que chaque chose se fasse le plus rapidement possible, chaque chapeau, par exemple, est combiné de manière à se partager régulièrement en un grand nombre de pièces qui toutes se fabriquent en masses énormes à la mécanique, en sorte que l'ouvrière n'a plus qu'à coudre et attacher ces pièces et peut achever un chapeau en quelques minutes. L'habitude qu'a chaque ouvrière de faire toujours la même chose double encore la rapidité du travail en y joignant la perfection. Les plus élégantes parures de tête naissent par milliers chaque matin entre les mains de leurs jolies créatrices, comme les fleurs aux rayons du soleil et au souffle du zéphir » (2).

On comprend que cette vision, qui enchante l'âme médiocrement artiste de Cabet, ait provoqué des réflexions moroses chez tous ceux qui n'ont pas encore renoncé à réconcilier la vie et la beauté. « Conçu ainsi, écrit M. Fournière, et pre-

(1) *Voyage en Icarie*, p. 69.
(2) *Id.* p. 137.

» nant comme idéal de production élégante la maison de con-
» fection, le socialisme apparaît comme le plus insupportable
» rêve de médiocrité et de laideur que l'humanité ait fait » (1). Ce jugement est sévère, pour ne pas dire injuste. Est-ce donc insulter à l'esthétique que de se demander si quelques types « arrêtés par une commission de modistes et de peintres » ne seraient pas préférables, puisqu'il s'agit des coiffures féminines, aux créations trop souvent bouffonnes de la fantaisie individuelle ? Non sans quelque maladresse, il faut bien l'avouer, Cabet a voulu nous dépeindre une organisation économique strictement régie par la loi du moindre effort. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, il semble bien que nous allions, comme il l'a prévu, vers la fabrication « en masses énormes », vers la simplification et même l'unification des types, ou encore, pour employer le style barbare de nos ingénieurs, vers l'interchangeabilité des pièces.

Puisque tous les citoyens d'Icarie reçoivent par les soins de la République une quantité égale des mêmes produits et que ces produits sortent tous des usines nationales, il en résulte que la diversité des emplois n'entraîne aucune différence dans les rangs ou dans les métiers. « Il y a absurdité et injustice », écrivait Babeuf interprétant la pensée de Morelly et de Rousseau, « dans la prétention d'une plus » grande récompense pour celui dont la tâche exige un plus » haut degré d'intelligence, plus d'application et de tension » d'esprit ; cela n'étend nullement la capacité de son esto-» mac » (2). Cabet n'est pas moins affirmatif sur la nécessité de conférer une dignité rigoureusement égale à tous les travaux commandés par le pouvoir central au nom de l'utilité commune :

« Du moment que la loi ordonne qu'il y aura des cordonniers et des médecins, il faut nécessairement qu'il y ait des uns comme des autres ; et, comme tout le monde ne peut pas être médecin, pour que les uns veuillent être cordonniers, il faut que les cordonniers soient aussi heureux et contents que les médecins ; par conséquent, il faut établir entre eux, autant que possible, la plus parfaite égalité ; par conséquent

(1) E. Fournière, *Les théories socialistes au XIX^me^ siècle*, p. 413.
(2) Babeuf, *Tribun du Peuple*, n° 35, p. 102.

encore, il faut que tous deux, consacrant le même temps à la République, soient également estimés » (1).

En fait, l'Etat icarien, qui distribue tous les emplois à ses sujets-fonctionnaires, ne tient compte que des aptitudes, révélées et cultivées, comme dans la république babouviste, par l'enseignement professionnel qui n'a pas manqué de prendre à l'école la place prééminente que le travail manuel occupe dans la cité (2).

Si le travail est obligatoire en vertu de « la loi de nature » qui, l'ayant mis à l'origine de toute production, en a fait » pour chaque citoyen une condition essentielle du pacte » social » (3), il n'est exigible que dans la mesure des facultés et des forces de chacun. En outre, et nous atteignons ici le cœur du système, il n'existe aucune relation entre le rendement du citoyen en travail utile et son droit à la jouissance des biens qui forment l'actif social. Si l'on admet à titre de postulat cette absence d'équilibre compensatoire entre ce que l'individu doit verser au trésor commun et ce qu'il est fondé à en recevoir, comment l'Etat, chargé d'établir la balance, peut-il y trouver son compte ? La question réclame une réponse catégorique, car il y va de l'existence même de la communauté. Nous connaissons déjà les arguments d'ordre psychologique et moral par lesquels Cabet se flatte de dissiper nos inquiétudes. Nous pouvons donc n'envisager ici le problème que sous son aspect proprement économique. Fourier pensait l'avoir résolu en rendant le travail attrayant à l'aide des *courtes séances* et de l'*alternance des fonctions*. Cabet estime avec Babeuf et Buonarroti que le même résultat peut être atteint par des moyens plus logiques et plus simples. La loi de la division du travail leur semble s'opposer à l'exercice de la *papillonne*. Mais la continuité du labeur n'entraîne pas nécessairement sa monotonie. En Icarie, comme dans la cité babouviste, « il est agréable et sans fatigue » :

(1) *Voyage en Icarie*, p. 101-102. Dès 1789, Babeuf écrivait (*Discours préliminaire du Cadastre perpétuel*, p. xxx) : « La disproportion des fortunes n'aurait pas été portée à un excès aussi révoltant si on eût toujours été persuadé que tous les états se valent quand ils ont pour objet l'utilité commune et que *tout homme qui a des vertus honore son métier* ».

(2) *Voyage en Icarie*, p. 106, 557. — Buonarroti, p. 210.

(3) Buonarroti, p. 51.

« Nos lois n'épargnent rien en effet pour le rendre tel, parce qu'on n'a jamais vu un manufacturier aussi bienveillant pour ses ouvriers que la République l'est envers les siens. Les machines sont multipliées sans limite... et ce sont elles qui exécutent tous les travaux périlleux, ou fatigants, ou insalubres, ou malpropres et dégoûtants... Tout concourt à rendre le travail agréable : l'éducation qui, dès l'enfance, apprend à l'aimer et à l'estimer, la propreté et la commodité des ateliers, le chant qui anime et réjouit les masses de travailleurs, l'égalité du travail pour tous, sa durée modérée, et l'honneur dont tous les travaux sont environnés dans l'opinion publique, et environnés également » (1).

Au surplus, il s'agit, suivant la formule de Babeuf, de « travailler peu pour avoir beaucoup » (2). Déjà Morus, avec une belle intrépidité, avait réduit à six heures le temps de présence des heureux Utopiens dans les ateliers de la République. Pour les babouvistes, elle ne dépasse pas quatre heures en moyenne, mais on sait qu'ils doivent ces loisirs pour une bonne part à leur frugalité. Cabet n'ose pas renchérir sur ces promesses imprudentes, parce qu'il souhaite toujours plus de bien-être pour ses chers Icariens :

« La durée du travail, qui d'abord était de dix à dix-huit heures et qui a été successivement diminuée, est aujourd'hui fixée à sept heures en été et six heures en hiver, de six ou sept heures du matin à une heure de l'après-midi. On la diminuera encore et tant qu'on pourra, si de nouvelles machines viennent à remplacer des ouvriers... Mais il est probable que la durée du travail est maintenant à son *minimum*, ... attendu que nous travaillerons continuellement à augmenter nos jouissances » (3).

Un ordre admirable préside à toutes les opérations que comporte la production et la distribution des richesses :

« Avez-vous remarqué le mouvement régulier de notre population ? A cinq heures tout le monde est levé ; vers six heures, tous nos chars et toutes les rues sont remplis d'hommes qui se rendent dans leurs ateliers ; à neuf heures, ce sont les femmes d'un côté et les enfants d'un autre ; de neuf

(1) *Voyage en Icarie*, p. 101. Cf. la sixième des *Douze lettres d'un communiste à un réformiste.*
(2) Babeuf, *Lettre au citoyen M. V.*, citée par Buonarroti, vol. II, p. 223 (édition de 1828).
(3) *Voyage en Icarie*, p. 103.

à une, la population est dans les ateliers ou les écoles ; à une heure et demie, toute la masse des ouvriers quitte les ateliers pour se réunir avec leurs familles et leurs voisins dans les restaurants populaires ; de deux à trois, tout le monde dîne ; de trois à neuf, toute la population remplit les jardins, les terrasses, les rues, les promenades, les assemblées populaires, les cours, les théâtres et tous les autres lieux publics ; à dix heures, chacun est couché, et pendant la nuit, de dix à cinq heures, les rues sont désertes. » (1)

A l'intérieur des ateliers, la discipline n'est pas moins surprenante : « J'oubliais de vous dire que pendant deux » heures de notre travail, nous observons un rigoureux » silence ; mais pendant deux autres heures, nous pouvons » causer avec nos voisins et pendant le reste du temps, » chacun chante pour soi ou pour les autres qui l'écoutent » et souvent nous chantons tous en chœur ». « Nous sor- » tîmes émerveillés de tant de raison et de tant de bon- » heur » (2), ajoute ingénument le narrateur. Ce bonheur si « raisonnable », hélas ! nous le connaissons : c'est celui que Cabet a voulu infliger douze ans plus tard aux disciples rassemblés autour de lui sur les rives du Mississipi (3) ; c'est celui dont nos jeunes hommes jouissent, à leur corps défendant, dans les palais nationaux où les appelle l'obligation d'apprendre le métier des armes. Comme Babeuf (4) et Fourier lui-même, Cabet a vu, au temps de sa jeunesse, l'Etat lever des armées, organiser des ateliers, réquisitionner des vivres, décréter le prix des denrées, alimenter des villes entières et imposer aux « patriotes » avec le même succès le maniement des outils et la manœuvre des canons. Faut-il s'étonner si les Icariens vont à l'atelier comme les recrues à l'exercice et si les évolutions des habitants de la Phalange sortant des séristères font songer à la parade de la garde dans les casernes du Premier Empire ? Il est vrai que les agents de l'autorité en Icarie ne ressemblent guère à des sergents instructeurs. Si la République délègue ses pouvoirs

(1) *Voyage en Icarie*, p. 107-108.
(2) *Voyage en Icarie*, p. 61. Cf. p. 137.
(3) Cf. *infra*, livre II, p. 313.
(4) Le Tribun, voulant établir la praticabilité de son système, n'a pas manqué de rappeler qu'il avait été partiellement « appliqué aux douze cent mille hommes de nos douze armées. Ce qui est possible en petit, ajoutait-il, est possible en grand. » (*Le Tribun du Peuple*, n° 35, t. II, p. 105.)

à une armée innombrable « de collecteurs, de receveurs, de » distributeurs de tous les produits de la terre et de l'indus- » trie, de directeurs d'ateliers et de fonctionnaires de tous » genres », chargés « de protéger les citoyens, de veiller à » leurs intérêts et même à leurs plaisirs » (1), ces fonctionnaires ne sont « ni intéressés, ni insolents » :

« Mandataires de leurs concitoyens, ils traitent chacun d'eux avec la politesse, les égards et le respect qu'ils doivent au Peuple souverain et à ses membres, tandis que chaque citoyen les traite avec le respect qu'il doit lui-même au Peuple et à ses mandataires. » (2)

Comme l'obligation de travailler dans les ateliers nationaux s'étend aux femmes aussi bien qu'aux hommes, la République a eu le bon esprit de leur épargner les principaux soins domestiques, à commencer par le plus asservissant de tous, celui de la cuisine. Un « comité de savants institué par la représentation nationale » a dressé la liste de tous les aliments dignes de figurer sur les tables de la communauté. Celle-ci en approvisionne les magasins publics, puis les partage entre tous les citoyens « de manière que chacun en reçoive la même quantité s'il y en a pour tous » ou « n'en reçoive qu'à son tour s'il n'y en a, chaque année ou chaque jour, que pour une partie de la population ». Seule, la collation du soir réunit autour de la table de famille le père, la mère et les enfants. Renouvelée des syssities de Sparte et de la République de Platon, adoptée avant Cabet par Thomas Morus, Campanella et la plupart des utopistes, l'institution des repas publics procure aux Icariens des satisfactions où le goût, l'hygiène et la sociabilité trouvent également leur compte : « A deux heures, tous les habitants de » la même rue (3) prennent ensemble dans leur restaurant » républicain un dîner préparé par un des restaurateurs de » la République » (4). Chacun de ces banquets, de magnifique ordonnance, comporte un cérémonial invariable dont

(1) « ...Jamais nation n'en eut autant (de magistrats) ; sans compter que, sous certain rapport, chaque citoyen eût été un magistrat surveillant soi-même et les autres, il est certain que les fonctions publiques eussent été très multipliées et les magistrats fort nombreux. » (Buonarroti, p. 177.)
(2) *Voyage en Icarie*, p. 201.
(3) Ce détail est emprunté à Thomas Morus.
(4) *Voyage en Icarie*, p. 53.

il semble bien que les Icariens, par une grâce d'état qui tient du prodige, n'arrivent pas à se lasser. C'est ainsi qu'« à tous les repas », le premier toast est consacré de droit « à la » gloire du bon Icar bienfaiteur des ouvriers, bienfaiteur » des familles, bienfaiteur des citoyens » (1).

Les prescriptions qui règlent tout ce qui touche au vêtement ne sont pas moins strictes. Dans leur étroitesse, d'autant plus choquante qu'elle prend des airs de libéralisme, se traduit la myopie intellectuelle du novateur. En vertu des décisions du comité national, « tout le monde a les mêmes vêtements ». Mais cette uniformité n'exclut pas la variété. Chaque sexe, chaque âge, chaque condition comporte une livrée révélatrice : « L'enfance et la jeunesse, l'âge de pu- » berté et de majorité, la condition de célibataire ou de » marié, les différentes professions et les fonctions diverses, » tout est indiqué par le vêtement ». L'étranger qui jette sur la parure féminine un regard surpris est « aussi étonné de la pompe des plumages qu'ébloui de l'éclat des bijoux et des pierreries ». Par malheur, quand elle a créé les gemmes et les métaux précieux, la nature n'a pas tenu compte des exigences de la sainte égalité. Aussi serait-il impossible de donner à toutes les dames icariennes des ornements d'or pur et de vrai diamant. — Eh bien ! qu'à cela ne tienne : « Les » plumes sont presque toutes artificielles... les bijoux pres- » que toujours en alliage, et les pierreries sont fabriquées. » Mais qu'importe ? » ajoute naïvement notre auteur. « Toutes » ces parures en sont-elles moins belles... surtout quand » toutes les femmes s'en parent également et *qu'aucune* » *d'elles ne peut en montrer d'autres* ? » (2)

Dans sa sollicitude, la Communauté a prévu autant de maisons qu'il y a de ménages en Icarie. Lecteur convaincu de l'*Emile,* Buonarroti ne demande pour l'habitation humaine que « la salubrité, la commodité et la propreté ». Comme rien ne saurait prévaloir contre « la loi suprême de l'égalité », il lui suffit que « les habitations soient

(1) *Voyage en Icarie,* p. 54.
(2) *Id.* , p. 57. — Par une mesure tout aussi puérile, l'or et l'argent chez les Utopiens servent à fabriquer les objets destinés aux usages les plus vils. Cabet se contente de réserver à l'État le monopole de leur emploi, dans les monuments publics par exemple.

disposées avec une élégante symétrie », combinées en vue de « l'agrément des yeux et du maintien de l'ordre public ». Mais Cabet ne partage pas pour la « somptuosité des châteaux » l'aversion de l'austère commensal de Voyer d'Argenson. Tout reluit, chatoie et séduit dans la maison icarienne dont il nous fait les honneurs en architecte amoureux de son œuvre. Mille détails y révèlent ce souci de la propreté, de l'hygiène et de la santé privée ou publique qui distingue le fondateur d'Icarie entre tous les réformateurs sociaux de son temps. S'inspirant des idées de Thomas Morus et des œuvres d'assistance de la Révolution, il transporte hors de la ville les hôpitaux, les dote des installations les plus perfectionnées et y conduit obligatoirement les souffrants, les blessés, les femmes en couches, les invalides dont le séjour au milieu de la population saine serait une gêne et un danger (1). Des médecins des deux sexes, spécialisés suivant leurs aptitudes, prodiguent leurs soins aux malades. Tous les cadavres sont disséqués, puis incinérés (2). Faut-il dès lors s'étonner si, après ses maîtres de l'école babouviste, Cabet s'abandonne à des espérances qui font songer parfois aux débauches d'imagination du créateur de la Phalange ? Les bienfaits d'un ordre social qui garantit à l'homme « une enfance heureuse » et sans travail, une virilité sans fatigue et sans soucis, une » vieillesse fortunée et sans douleur » ont supprimé presque complètement la maladie, doublé la durée de l'existence humaine et porté de 25 à 50 millions, en moins d'un demi-siècle, le chiffre de la population icarienne (3).

Mais les diverses régions du domaine social n'offrent pas des conditions de vie également favorables. Il importe de remédier à l'injustice du sort qui n'a pas donné à toutes les provinces le même climat, la même fertilité, les mêmes opportunités naturelles. Heureusement, « dans une vaste Répu- » blique composée de plusieurs millions d'hommes... la pro- » priété des richesses de chacune de ses parties appartient » au peuple entier et les habitants de chaque section ont un » droit égal à la consommation et à l'usage des denrées et » des produits de tous les autres : les pays qui ont du super-

(1) *Voyage en Icarie*, p. 12 et 115.
(2) *Id.* p. 118 et 119.
(3) *Id.* p. 121. — Cf. Buonarroti, p. 145.

» flu doivent fournir à ceux qui manquent du nécessaire » (1). Cette circulation des biens, sans laquelle l'égalité ne serait qu'un leurre, s'accomplit par les soins de la communauté. Elle détient donc, en même temps que le commerce intérieur, tous les moyens de transport, et elle s'attribue, en vertu des mêmes principes, le monopole des échanges avec le dehors : « Le Peuple étant le propriétaire unique de tous les biens, il » n'appartient qu'à lui de traiter avec les étrangers pour » l'échange de son superflu contre le leur... Il suit de là que » les relations commerciales avec les étrangers doivent être » soumises à la direction suprême de la République » (2).

Est-il besoin d'ajouter que « l'usage de la monnaie est in- » terdit aux individus, depuis que le bon Icar a délivré son » peuple de cette peste »? (3) Icarie mérite d'être rangée au nombre de ces contrées bienheureuses : Sparte, la Crète, la Bétique, Utopie, la Cité du Soleil, la République de Platon et celle des Égaux, qui ont proscrit l'argent, « source de corruption, récompense du vice et du crime », unique objet de l'envie d'une tourbe d'hommes « sans pudeur, sans humanité et sans vertus » (4). C'est tout au plus si, dans quelques coffres cachés à tous les yeux, et pour certaines transactions indispensables avec le dehors, l'Etat garde une petite provision du métal maudit...

Pour achever cette revue rapide de l'*économique* icarienne, il suffira de constater que l'agriculture et les difficiles problèmes qu'elle soulève ne semblent pas avoir intéressé outre mesure l'auteur du *Voyage en Icarie*. La ferme du bon Mirol, qu'il nous décrit en quelques pages idylliques (5), a comme un air de ressemblance avec celle de Wolmar dans *la Nouvelle Héloïse* (6). Les biens de la terre, sur ce domaine fortuné, paraissent venir s'entasser d'eux-mêmes dans les granges. Aussi les paysans qui l'habitent ont du temps de reste, non seulement pour acquérir sur les pierres, les animaux, les insectes et les plantes mille connaissances charmantes dont ils s'empressent de faire profiter leurs hôtes (7),

(1) Buonarroti, p. 142.
(2) Buonarroti, p. 144.
(3) *Voyage en Icarie*, p. 6.
(4) Helvétius, cité par Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 490.
(5) *Voyage en Icarie*, p. 145 sq.
(6) Cf. Rousseau, *Œuvres* (Paris, 1852), t. II, p. 261 sq.
(7) *Voyage en Icarie*, p. 146.

mais encore pour prendre part aux plaisirs de la ville. Il en résulte qu'ils n'ont aucun désir de quitter leur séjour virgilien. Et pourquoi le bon Mirol envierait-il ceux qui demeurent dans les cités ? « Nos chemins sont si beaux, dit-il lui-même, » nos chevaux si rapides et nos fermes si rapprochées de la » ville communale que deux heures nous suffisent toujours » pour aller et revenir, en sorte que nous pouvons facilement » nous rendre à toutes nos assemblées populaires, aux écoles, » aux cours et même aux spectacles » (1). Quant aux relations d'intérêt entre la République et ses fermiers, notre auteur les simplifie à l'extrême ; la probité ne vaut-elle pas mieux que le plus zélé des contrôleurs ? « Une *statistique* de la ferme indi- » que ce qu'elle a produit l'année précédente, ce qui a été con- » servé pour la consommation du cultivateur et ce qui a été » versé aux magasins nationaux ;... un autre tableau contient » la liste des produits demandés par la République pour l'an- » née suivante » (2). Mirol et les quarante membres de sa famille sont de braves gens. Ils ne retiennent sur les produits de leur travail que le strict nécessaire. Pas un instant la tentation ne leur vient d'user en maîtres de ce domaine sur lequel ils sont installés à demeure et, ce qui est plus grave, qu'ils semblent bien se transmettre de père en fils. En esquissant son plan d'organisation agricole, Cabet n'a pas songé qu'il introduisait au cœur de sa communauté la possibilité d'un dangereux retour à la propriété personnelle. Citadin de naissance et d'éducation, préoccupé surtout du développement de la grande industrie, il n'a pas vu la complexité du problème rural. Ce n'est pas l'étude hâtive qu'il en a faite pour le *Voyage en Icarie* qui lui servira beaucoup lorsqu'il se trouvera aux prises avec les réalités de l'exploitation agricole de Nauvoo !

VI

Nos observations précédentes sur la morale, département d'Etat en Icarie, laissent pressentir ce qu'il nous reste à dire au sujet de l'éthique icarienne. Le bonheur a deux faces dans

(1) *Voyage en Icarie*, p. 147.
(2) *Id.* p. 162.

la cité parfaite : sur l'une, on lit : *bien-être*, et sur l'autre : *vertu*. La suppression de la propriété individuelle a tari dans leur source les vices humains qui déterminent la plupart des manquements à la loi morale, et l'éducation, dont l'Etat possède le monopole, grâce à sa main-mise sur l'enfance, a achevé de réconcilier la félicité sociale et le mérite personnel.

Il n'en faut pas davantage pour expliquer que sur la terre icarienne, — à quelques lieues de ce pays des Marvols en tout semblable à nos malheureuses contrées européennes, — les vols, les assassinats, les incendies, les suicides soient inconnus (1), que l'on n'y trouve ni bornes dans les champs, ni armes dans les maisons, ni verrous sur les portes (2), et que les fonctions de juge, d'huissier, de gendarme, de geôlier, de bourreau, aient disparu avec les délits ou les crimes qui les rendaient nécessaires. Les Icariens ne connaissent plus cette étrange satisfaction de boire sans soif que nous recherchons encore dans nos cafés et nos estaminets. Chez eux, « point de maisons de jeux ou de loteries, ni de récep- » tacle pour de honteux et coupables plaisirs... point de fil- » les publiques ni de filous, point d'ivrognes, ni de men- » diants » (3).

Voilà, dira-t-on, une République très vertueuse assurément, mais cette vertu n'a-t-elle pas l'ennui pour rançon ? Cabet a fait de louables efforts pour prévenir une conséquence aussi fâcheuse. Dans sa conception, la société s'impose l'obligation de varier et de renouveler incessamment les plaisirs qu'elle procure à tous ses membres, développant ainsi en eux une plénitude de vie que l'âge même ne parvient pas à abattre. Ce qui empêche la lassitude et la perversité de se glisser dans les âmes, c'est que ces plaisirs sont aussi simples qu'ils sont purs. Et cette simplicité ne répond pas seulement aux intentions morales du régime ; elle découle aussi de ses conditions économiques. Par définition, il faut que toutes les distractions soient gratuites et accessibles à tous les citoyens. En conséquence la loi prohibe tout ce qui, dans les divertissements comme dans les parures, dénoterait la recherche, le

(1) *Voyage*, p. 96.
(2) *Id.* p. 129-130.
(3) *Id.* p. 45.

raffinement, la préoccupation d'éclipser autrui ou de se singulariser.

C'est aussi la loi qui se charge de récompenser les mérites exceptionnels. Bien que Cabet n'ait pas cru devoir demander à l'émulation tous les bienfaits sociaux que Fourier attend de la *cabaliste*, il admet que des honneurs gradués avec soin, — places de choix dans les assemblées et les fêtes, hymnes de reconnaissance, couronnes, stèles, statues, etc, — seront publiquement décernés à ceux qui, par leurs inventions ou leur zèle civique, auront bien mérité de la patrie (1).

Cependant, un législateur avisé doit tout prévoir, même l'invraisemblable, même l'exception qui confirme la règle. Si bénignes que puissent être les fautes commises par les Icariens, la communauté a édicté des peines contre les coupables, en les proportionnant à l'importance des délits. Le principal moyen de répression est la réprimande publique, complétée quelquefois par « la publication du juge-» ment dans le journal communal, provincial ou national, » avec ou sans révélation du nom de l'intéressé » (2). En outre, pour les fautes d'ordre spécifique, par exemple pour les manquements aux règles d'une profession déterminée, chaque institution possède sa juridiction propre : « Chaque » école est un tribunal pour juger les délits de l'école ; » chaque atelier juge les délits de l'atelier ; la représentation » nationale juge les délits commis dans son sein ; chaque » famille s'érige en cour de justice pour juger les délits de » famille » (3). En multipliant ainsi les jurys et en renvoyant dans tous les cas les coupables devant leurs pairs, Cabet a pressenti le développement des formes modernes de la justice démocratique. Il s'est au contraire souvenu de l'antiquité classique et de la doctrine babouviste, lorsqu'il a institué un jugement sur la gestion des magistrats sortant de charge, et un tribunal pour les morts, « afin qu'il restât toujours quelque chose à désirer ou à craindre au citoyen le plus couvert de gloire » (4). Si, par malheur, l'Icarien se

(1) *Voyage*, p. 102.
(2) *Id.* p. 133.
(3) *Id.* p. 133-134.
(4) Buonarroti, p. 164. — *Voyage*, p. 134.

laisse aller jusqu'au crime véritable. — l'incendie, le viol, l'assassinat, — la société icarienne (et sur ce point encore, Cabet est un précurseur), reconnaissant en lui un malade, s'empresse de le diriger sur un hôpital (1).

Dans les nations démocratiques, l'opinion possède un moyen souverain de faire entendre sa voix : c'est la presse. Journaliste par vocation, Cabet, nous l'avons vu, a lutté ardemment contre l'arbitraire du gouvernement de Juillet en faveur du droit de tout écrire et de tout publier. Mais la logique de son système le tient et ne lui permet aucune concession à la liberté individuelle. Nécessaires dans un pays où règnent sans contrepoids le despotisme et le privilège, les journaux sont inutiles chez un peuple qui jouit d'une organisation sociale et politique telle que l'action légale de chaque citoyen est toute puissante pour mettre fin aux abus, — à supposer d'ailleurs que des abus soient possibles en Icarie. La loi icarienne n'autorise donc « qu'un seul journal » communal pour chaque commune, un seul journal provin- » cial pour chaque province et un seul journal national pour » la Nation ». Elle en a confié la rédaction « à des fonc- » tionnaires publics élus par le Peuple ou ses représentants, » désintéressés, temporaires et révocables. Elle a ordonné » que les journaux ne seraient que des procès-verbaux et » ne contiendraient que des *récits* et des *faits*, sans aucune » discussion de la part du journaliste ». Il va de soi que ce qui est vrai du journal l'est aussi du livre : « Nul ne peut » émettre des opinions directement contraires aux principes » sacrés de l'égalité et de la souveraineté du peuple »,écrivait Buonarroti, reproduisant la doctrine du Comité insurrecteur, et il ajoutait, par une conséquence inexorablement déduite du principe : « Tout écrit est imprimé et distribué, si les con- » servateurs de la volonté nationale jugent que sa publica- » tion peut être utile à la République » (2).

Comme ses maîtres de l'école babouviste, qui s'inspirent eux-mêmes des idées de Robespiere et de celles des Hébertistes, Cabet n'accueille dans sa cité-modèle que les spectacles « conformes à l'esprit du législateur ». Il estime que

(1) *Voyage*, p. 131.
(2) Buonarroti, p. 188.

dans une République bien ordonnée, tout doit contribuer à « confirmer le principe de l'égalité » qui est « le but, le lien et la force » de l'institution sociale (1). Les amusements qui parlent aux yeux, autant et plus encore que les livres, peuvent servir, sous la direction d'un pouvoir attentif, à « allumer dans les âmes l'amour du bien public », en ravivant chez les citoyens « la conscience du bonheur dont ils jouissent sous l'égide de la communauté ». Telle est précisément, en Icarie, l'utilité du théâtre. Grâce à un ingénieux roulement qui ramène périodiquement les mêmes familles sur les mêmes gradins (2), personne n'échappe à l'influence moralisatrice des féeries patriotiques à grand spectacle ou des drames historiques à visées édifiantes, comme celui dont Cabet, avec une visible complaisance d'auteur, nous retrace dans son roman le scénario puéril et compliqué (3).

Mais le théâtre, à cause de ses dimensions restreintes, n'offre pas la vertu éducatrice des grandes fêtes populaires du forum, qui commencent par une saine griserie des corps, ivres d'air pur, de bruit et de lumière, et qui s'achèvent par un religieux enthousiasme des âmes. Cabet a gardé un souvenir ému de la pompe toute romaine des fêtes de la Révolution. Il a lu dans Buonarroti un magnifique programme de cérémonies civiques destinées à commémorer les actes les plus marquants de la vie humaine, l'union des sexes, la présentation des nouveaux-nés, le départ des jeunes gens pour les camps de la frontière, leur retour et leur admission au rang des citoyens, etc. (4), et il donne carrière à son imagination, afin de doter son peuple de solennités plus belles encore. L'anniversaire de la Révolution icarienne ramène tous les ans, au début de l'été, un cycle de réjouissances prodigieuses. Pendant trois jours, le peuple entier reproduit, avec

(1) Buonarroti, p. 147.
(2) *Voyage*, p. 220. — C'est cette pratique du roulement qui permet à tous les citoyens de participer aux plaisirs créés par la communauté à leur intention. Pour prendre un exemple, les familles icariennes reçoivent tous les dix jours des billets qui leur donnent droit pour le même jour à une séance d'équitation. — C'est aux bénéficiaires à plier leurs goûts et même leur santé aux exigences du roulement !
(3) *Voyage*, p. 226 sq.
(4) Buonarroti, p. 149, 162, 163.

une ardeur que la répétition annuelle semble avoir laissée intacte, toutes les péripéties de l'épopée révolutionnaire (1). Le 13 juin, la République célèbre la naissance des enfants de cinq ans à la vie scolaire, et celle des adolescents de dix-sept à dix-huit ans à la vie ouvrière. Le même jour, les jeunes hommes, en présence du peuple assemblé, prononcent le serment qui leur confère la dignité de citoyen sous les yeux de leurs cadets, « obligés », suivant le vœu de Buonarroti, « d'assister à cette cérémonie et de fréquenter assidûment, » pendant l'année, les assemblées populaires, afin d'y com- » pléter leur éducation civique » (2). Les néophytes reçoivent des mains du premier magistrat de l'Etat « l'uniforme du citoyen » et les insignes du civisme (3).

Les assemblées populaires, les repas en commun, les réjouissances collectives nous ont révélé l'existence publique des Icariens. Il nous reste maintenant à les suivre dans l'intimité du foyer domestique. Par une bizarrerie qui semble inexplicable au premier abord, Cabet, novateur hardi pour tout le reste, professe une morale sexuelle extrêmement réservée. Alors que Platon abolit sans ménagement la famille en enlevant au bout d'un an l'épouse à l'époux pour la conduire vers un nouvel hymen, la monogamie retrouve droit de cité chez Thomas Morus, tout pénétré de sentiments chrétiens. Pourtant Morus introduit le divorce dans son *Utopie*, mais non sans en limiter prudemment les applications. Longtemps après, la Révolution française rompt à son tour l'indissolubilité du mariage. On pourra donc divorcer en Icarie, mais seulement dans des cas bien déterminés (4), et Cabet n'en proclame pas moins que le mariage est « quant » aux rapports de l'homme et de la femme l'institution la » plus conforme à la dignité humaine et la plus capable » d'assurer, en même temps que le bonheur des individus, » l'ordre dans la communauté » (5). Aussi ne suffit-il pas de

(1) *Voyage en Icarie*, p. 254.
(2) « En sortant des maisons d'éducation, les jeunes Français n'eussent pas été jetés imprudemment dans les comices; on comptait les assujettir à y assister pendant quelque temps en silence et à une place marquée pour apprendre la forme et l'ordre des discussions et pour s'y habituer à la gravité et à la décence ». Buonarroti, p. 152.
(3) *Voyage*, p. 252, 253.
(4) *Id.* p. 141.
(5) *Mon Credo communiste*, p. 7. Cf. *Opinion icarienne sur le Mariage*, p. 3 et 4.

dire de cette institution vénérable qu'elle est honorée en Icarie ; il faut constater qu'elle y est pratiquement obligatoire. La suppression de la prostitution sous toutes ses formes et la sévérité puritaine des mœurs ne laissent pas à l'instinct sexuel d'autre moyen de se satisfaire.

A ces quelques traits, on a deviné la place privilégiée qui est faite à la famille dans l'organisation sociale. La communauté prise dans son ensemble, nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, n'est qu'une grande famille édifiée sur le modèle de la petite. De là, dans les mœurs icariennes telles que Cabet nous les décrit, des particularités qui, jugées avec le recul de près d'un siècle, nous font l'effet de timidités étranges. Le salon dans lequel on nous introduit, dès les premières pages du roman, réunit les quatre générations de la famille Valmor, en tout « vingt-quatre ou vingt-cinq personnes ». L'aïeul, un vieillard d'environ 72 ans, est le chef vénéré de cette tribu : c'est lui, le patriarche, qui reçoit le premier hommage de l'étranger et le présente ensuite à toute sa postérité. Il règne en maître dans la maison, et son fils, homme dans toute la force de l'âge, fait figure de jouvenceau en sa présence (1). Si « par hasard, le bonheur semblait vouloir s'éloigner d'un des ménages soumis à son autorité », il aurait à présider le conseil de famille chargé d'arrêter la solution la plus satisfaisante pour l'honneur de tous. Dans une famille aussi fortement unie et hiérarchisée, on peut croire que le sort de la femme doit être des plus enviables. L'égalité matérielle de tous les membres de la cité et la suppression de la dot lui offrent des possibilités de choix matrimonial illimitées. Les lois et surtout les mœurs la défendent contre la séduction ; mariée par inclination et débarrassée de tout souci d'ordre économique, pourquoi la fidélité lui pèserait-elle ? « Le chef-» d'œuvre de l'organisation sociale donnée par Icar à son » pays, n'est-ce pas d'avoir rendu tous les époux vertueux » sans effort ? La vertu leur est si facile qu'on ne peut même » pas les appeler vertueux » (2).

Cependant, étudions de plus près la condition de la femme, regardons-la agir dans la famille, et nous verrons qu'elle

(1) *Voyage*, p. 26.
(2) *Id.* p. 140.

y joue ce rôle « d'ange du foyer domestique » auquel la condamnent, en la couvrant de fleurs, tous les moralistes bien pensants. Mais dans cette Salente de l'égalité parfaite, où la seule responsabilité et, par conséquent, la seule dignité réside pour l'être humain dans la participation aux affaires publiques, la femme ne vote pas et ne peut remplir aucune fonction politique.

Ne possédant en propre que le trousseau fourni et renouvelé par la Communauté, soumise comme fille à son père, comme femme à son mari, frappée d'incapacité civique et politique, à quoi son activité peut-elle s'employer? Demandons-le à l'héroïne du livre : Corilla « danse à ravir », chante « d'une voix brillante », « s'accompagne de la guitare », bref, possède tous les arts d'agrément que comporte l'éducation d'une jeune personne « distinguée ». Mais elle réserve ces occupations futiles pour ses heures de loisir. Dans le milieu de la journée, elle se rend à l'atelier national des couturières, tandis que son amie Dinaïse appartient à celui des modistes, qui comprend deux mille cinq cents jeunes Icariennes, « presque toutes charmantes », parmi lesquelles figurent « l'une des filles du premier magistrat de la capitale » et la « femme du président de la République ». De cet emploi du temps, on est autorisé à conclure que l'instruction féminine, qui est réelle, car « la femme doit pouvoir parler de tout avec son mari et l'accompagner partout, » (1) ne trouve en Icarie aucune utilisation sérieuse. Dès lors pourquoi les concitoyennes du bon Icar s'embarrassent-elles d'une vaine science? C'est à peine si la Communauté, par souci de la décence publique, a permis à quelques-unes d'entre elles de servir comme médecins dans les hôpitaux consacrés à leur sexe. Toutes les autres sont vouées aux travaux matériels : pour reprendre le dilemme brutal d'un contemporain célèbre de Cabet, elles n'échappent aux hontes du sort de la courtisane que pour se voir plus sûrement condamnées aux platitudes de celui de la ménagère (2).

On ne s'étonnera pas que cette partie du programme

(1) *Voyage*, p. 140.
(2) Il est vrai que beaucoup de soins domestiques leur sont épargnés, mais le travail de l'atelier qui les remplace n'est ni moins monotone, ni moins pénible.

icarien ait soulevé des critiques dans tous les camps, les uns reprochant à Cabet « ses lâches ménagements pour les préjugés pudibonds d'une civilisation arriérée » et décrétant qu'on ne pouvait pas dire : *Tu n'iras pas plus loin* au communisme, arrivé à la porte du foyer domestique après être parti de la place publique, les autres tenant pour suspecte la modération de l'auteur et assurant que dans l'application, il se verrait entraîné par la logique inexorable du système jusqu'à la communauté des femmes (1). Mais la sincérité absolue du fondateur d'Icarie doit être mise hors de cause. S'il se décide avec peine à entr'ouvrir les portes du gynécée, si, après avoir conduit la femme à l'atelier, il lui refuse l'entrée de la salle de vote, ce rigorisme s'explique par l'influence des théoriciens dont il suit docilement l'inspiration. Pour Rousseau et Mably, comme pour Buonarroti, c'est la femme de Sparte, c'est la matrone romaine qui réalisent l'idéal de la mère et de l'épouse. Si Cabet s'efforce d'adoucir le programme ascétique de son maître, au point qu'il se croit autorisé à écrire : « Tout, en Icarie, » annonce un peuple *adorateur des femmes*, une Répu- » blique plus attentive pour le plaisir de ses filles que » pour le bonheur de ses autres enfants », il entend cependant maintenir au-dessus de toute atteinte la cohésion de la famille, d'autant plus menacée que la suppression de la dot, du salaire, du patrimoine et de l'héritage lui a enlevé tout fondement économique. Il sait que dans les familles ouvrières, les enfants n'hésitent pas à s'envoler loin du nid le jour où ils n'ont plus rien à attendre de leurs parents. Aussi a-t-il recours à la double contrainte des mœurs et des lois pour retenir la femme à l'ombre du foyer, bien que le régime économique et politique de la cité semble lui promettre, comme dans la *Phalange* de Fourier, une émancipation sans limite. Il obéit enfin à une dernière considération : il prévoit l'accusation d'immoralité par laquelle des adversaires déloyaux essaieront de ruiner son communisme ; il devine

(1) Cf. Alf. Sudre, *Histoire du Communisme*, p. 312. — Les événements ont démenti cette insinuation du critique. Cabet s'est attaché à maintenir l'ordre moral le plus parfait parmi les disciples réunis autour de lui à Nauvoo. Cf. *infra*, livre II, p. 337 sq.

peut-être le parti qu'ils tireront des imprudences de certains exaltés du néo-babouvisme (1). Aussi tient-il à dissiper d'avance toute équivoque en instaurant chez ses Icariens les mœurs familiales rigidement pures qu'il voit pratiquer autour de lui dans la pieuse Angleterre, et dont il donne lui-même l'exemple.

Pour des raisons que nous connaissons déjà, tous les théoriciens de la communauté n'ont pas manqué d'inscrire au nombre des principales prérogatives de l'Etat le droit de diriger souverainement et sans partage l'éducation de l'enfant. En bonne règle, ce droit de l'Etat devrait s'exercer dès avant la conception de l'enfant, puisqu'il est prouvé que le choix des procréateurs et les circonstances de la procréation déterminent toute l'évolution ultérieure de l'être vivant. Platon a eu comme l'intuition de cette idée, théoriquement fort simple, mais de réalisation singulièrement difficile. Thomas Morus, après lui, s'est étonné que l'on mette tant de soin à bien accoupler les animaux et que l'on en apporte si peu à améliorer la reproduction de l'espèce humaine. Une coutume célèbre de son *Utopie* oblige les fiancés à se révéler leurs corps en même temps que leurs âmes. Campanella va plus loin encore : sa *Cité du Soleil* n'est qu'une sorte de haras humain très perfectionné. Mais il n'est à notre connaissance qu'un seul communiste pratiquant, John Humphrey Noyes, fondateur de la communauté d'Oneida, qui ait eu le tranquille courage de passer, dans le domaine de la « stirpiculture », de la théorie à l'application. Avec Cabet, nous revenons à la théorie pure (2) : un comité de savants et de médecins, dont les arrêts sont ponctuellement obéis, favorise ou empêche les mariages selon qu'ils sont avantageux ou défavorables pour la race.

L'enfant est né, après que la communauté a entouré la

(1) En juillet 1841, parut à Paris le journal l'*Humanitaire*, fondé par J.-J. May avec le concours de Charavay, Gay, Page, etc. Un des articles de son programme demandait l'abolition du mariage et son remplacement par des unions temporaires avec obligation pour l'homme « de voyager perpétuellement afin d'opérer un mélange toujours plus intime de la race ». Le scandale fut énorme. Le *Populaire*, le *Travail*, la *Fraternité*, organes des autres écoles communistes, combattirent vigoureusement les doctrines compromettantes de l'*Humanitaire*.

(2) Pour ce qui concerne la pratique, cf. *infra*, livre II, p. 311, note 2.

grossesse, puis l'accouchement de la mère de soins vraiment maternels. Dès ce moment, suivant la forte expression de Buonarroti, la patrie s'empare du jeune être pour ne plus le quitter qu'à la mort. C'est à cinq ans, d'après la loi icarienne, que l'enfant se détache du foyer paternel pour entrer dans la « maison nationale » (1). Sur ce principe, Cabet est d'accord avec ses illustres prédécesseurs. Pourtant, il n'ose pas supprimer tout contact entre l'enfant et ses parents : il craint sans doute, en laissant ceux-ci seuls et désœuvrés dans la maison vide, d'enlever à la famille sa dernière raison d'être. En outre, comme il ne s'agit pas de créer des oisifs ou des raffinés qui, se parant d'une vaine science, en tireraient prétexte pour « se dérober aux devoirs communs », « à » dix-sept ans pour les filles et dix-huit pour les garçons » commence l'éducation spéciale ou *professionnelle*, qui a » pour but de donner à chacun toutes les connaissances » théoriques et pratiques pour exceller dans sa profes- » sion » (2).

Le régime des écoles icariennes est sévère ; la discipline y est stricte et habitue le corps comme l'esprit à se plier sans effort à la règle, en qui l'enfant apprend de bonne heure à respecter l'image de la Loi. Il est même des circonstances graves, où l'école se transforme en prétoire ; l'inculpé est jugé par ses pairs selon les règles solennelles de la justice : interrogé par le président, défendu par son avocat, il est condamné ou absous par le jury (3). L'homme tire toujours de la réalité les éléments qui lui servent à construire son rêve : dans l'école icarienne telle que Cabet l'imagine, il y a du lycée, de la caserne et du tribunal.

VII

Tel est dans ses grandes lignes le plan de rénovation sociale que Cabet propose aux méditations des législateurs présents et à venir. A défaut des philosophes et des politiques enfermés dans une abstention dédaigneuse, les hum-

(1) *Voyage*, p. 79.
(2) *Id.* p. 82.
(3) *Id.* p. 92 et 93.

bles ont entendu son appel. C'est parce que son Icarie est le séjour du bien-être plus encore que celui de la vertu qu'elle a enchanté ces tailleurs, ces cordonniers, ces déshérités de la vie, qui, d'emblée, comme le remarque Pierre Leroux, « ont adopté Cabet pour prophète et son livre pour Coran ». Et le généreux écrivain ajoute qu'au jugement de sa conscience, « Cabet leur a fait infiniment de bien ». Il attribue pour une bonne part à son action « la modification très profonde et très importante des idées révolutionnaires en France ». Si le soulèvement populaire de 1848 n'a pas ressemblé à celui de 1793 ou même de 1789, ce n'est point à Ledru-Rollin, ni à Lamartine qu'on le doit :

« C'est à Cabet qui, ayant fait luire aux yeux des masses l'idée constante et *pacificatrice* d'une société fraternelle, leur rendit odieuse la seule idée d'une révolution où l'on emploierait la guillotine et la lanterne, j'ajoute le sabre et le fusil. Si le peuple s'en est servi, c'est que d'infâmes machinations ont été employées pour l'y contraindre, organisées par la police de ceux qui disaient : « Nous avons besoin d'une bataille » (1).

Pour établir jusqu'à quel point l'influence du communisme icarien a été efficace et salutaire pendant les quelques années qui ont précédé la chute de la Monarchie de Juillet, il faudrait pouvoir raconter la croissance et mesurer l'extension du parti qui reconnut pour chef, dès son retour en France, l'auteur du *Voyage en Icarie*. La condition préalable d'un pareil travail serait une connaissance exacte des mouvements d'opinion qui, dans les différentes villes de nos provinces françaises et dans les pays voisins du nôtre, ont préparé la révolution de février 1848. En l'état des recherches historiques, les moyens d'information nous manquent encore. Nous devons donc nous borner à quelques brèves indications qui formeront comme la transition nécessaire entre les deux parties du présent ouvrage.

Pendant les années qui suivirent la publication du roman icarien (2), Cabet connut toutes les joies, mais aussi toutes

(1) Pierre Leroux, *La Grève de Samarez*, t. I, p. 378.
(2) Sur les circonstances assez obscures de cette publication, cf. P. Leroux, *La Grève de Samarez*, t. I, p. 369; Cabet, *Ma ligne droite*, p. 45, et *Toute la vérité au peuple*, p. 95.

les amertumes d'une renommée conquise dans le tumulte des batailles civiles. En mars 1841, il ressuscite son journal le *Populaire*, dont les listes d'adhésions recueillent d'emblée « 700 signatures promettant 2.000 abonnés » (1). Le journal conquiert bientôt une clientèle d'esprits ardents qui, sachant le vieil ordre social condamné, s'enchantent de cette société nouvelle que Cabet leur décrit avec tant d'assurance. Mais l'heure est à l'action et non au rêve. La politique militante, qui s'est emparée de Cabet dès son retour en France, ne le lâchera plus jusqu'à son départ pour l'Amérique. La place qu'il a prise dans la mêlée des partis l'expose à recevoir des coups de tous les côtés. Son communisme effraye, par la netteté de ses plans, non-seulement les partisans du juste milieu, mais encore les républicains, inclinés à plus de prudence à mesure qu'ils se rapprochent du pouvoir. Par sa modération, et même, en ce qui touche à la morale individuelle et à la famille, par sa timidité, il indispose les violents qui tentent à ce moment même un retour offensif du babouvisme. Une semaine après la réapparition du *Populaire*, le premier numéro de la *Fraternité* paraît sous la direction de Lahautière, qui était, avec Laponneraye, Pillot, Dézamy et Choron, l'inspirateur des ultra-babouvistes et que Cabet avait espéré un moment enrôler parmi ses partisans (2). Dès sa naissance, la *Fraternité* s'empresse de mentir à son titre en enlevant au journal icarien des abonnés et en déshonorant le communisme par une sorte de grossière surenchère. Reprenant le programme de l'*Egalitaire*, fondé par Dézamy en mai 1840 et prématurément disparu (3), d'autres journaux, le *Travail* à Lyon, l'*Humanitaire* et le *Communautaire* à Paris, s'efforcent de poursuivre une œuvre semblable de division et de dénigrement (4).

Au moment même où il dénonce à sa gauche les excès compromettants des égalitaires, Cabet ne ménage pas à sa droite les conservateurs et les républicains. C'est ainsi qu'on le voit partir en guerre simultanément contre Lamennais, Pierre Leroux, l'Ecole phalanstérienne, (5) et défendre con-

(1) *Ma ligne droite*, p. 46.
(2) *Id.* p. 48.
(3) *Id.* p. 43.
(4) *Id.* p. 50 sq.
(5) *Douze lettres d'un Communiste à un Réformiste, XII^me^ lettre*, p. 159 à 169.

tre Buchez et son journal l'*Atelier* (1) ses idées sur la mise en commun des biens et des produits du travail. D'autre part, tandis qu'il décrète d'infamie l'*émigration* de M. Guizot à Gand et qu'il stigmatise M. Thiers, coupable d'attenter à l'indépendance de Paris par son projet sur les fortifications, (2) il a lui-même à se défendre contre les attaques du *National*, alors très-influent sous la direction d'Armand Marrast, puis à partir de 1843, contre celles de la *Réforme*, dont il s'était rapproché un moment dans l'espoir que le nouvel organe républicain s'essaierait à réconcilier les diverses fractions du parti démocratique (3).

En 1843 et pendant les années suivantes, Cabet continue à payer de sa personne au plus fort de la mêlée politique. Après avoir défendu les accusés communistes du procès de Toulouse (sept. 1843), il refuse publiquement son appui à ceux des procès de Tours et de Blois, déshonorés à ses yeux par des méfaits qui les rendent justiciables du Code pénal, (avr. 1847) ; il critique ou réfute la *Revue des Deux-Mondes* (juil. 1842) (4), les brochures de M. Thoré (sept. 1842) (5) et de l'abbé Constant (sept. 1841) (6). Il bataille, la plume à la main, contre la *Fraternité*, le journal des ultra-communistes, qui venait de renaître une troisième fois de ses cendres (janvier 1845) et contre la *Réforme* que dirigeait alors (nov. 1845) Ledru-Rollin, depuis un an transfuge du *National*.

Loin d'ébranler l'autorité de Cabet, ces polémiques consacrent sa réputation de chef de parti et groupent peu à peu autour de lui tous ceux qui acceptent les deux articles essentiels de son communisme : ni violence, ni mystère. Les lettres individuelles, les adresses collectives exprimant à son égard « des sentiments d'estime, de confiance, de reconnaissance et d'affection » affluent aux bureaux du *Populaire*. Dès la fin de 1841, un manifeste, signé de plus de mille noms, déclare

(1) *Réfutation des doctrines de l'« Atelier »*, Paris, 1842.
(2) *L'embastillement est la ruine de Paris et de la France*, juin 1841.
(3) *Toute la Vérité au Peuple*, p. 95.
(4) *Réfutation du Dictionnaire politique et de la Revue des Deux-Mondes*, Paris, sept. 1842.
(5) *Le Démocrate devenu Communiste ou Réfutation d'une brochure de M. Thoré intitulée : Du Communisme en France.*
(6) *Populaire*, 25 juil., 6 sept. et 7 oct. 1841.

qu'il y va de l'avenir du parti de renoncer aux sociétés secrètes, (ce que Cabet appelle *suivre sa ligne droite*), et de s'en tenir strictement à la propagande pacifique par le livre, le journal et la parole (1). Quelques mois plus tard, 150 actionnaires du *Populaire*, réunis en assemblée générale, décident unanimement de prendre le titre de Communistes Icariens (2). C'est la réponse des communistes raisonnables aux révolutionnaires qui n'ont pas assez de sarcasmes pour « M. Cabet et ses Cabêtises ». Ce nom, désormais, va servir de signe de ralliement à tous ceux qui se réclameront du *Populaire* et de son directeur. Prenons un exemple, citons un texte entre cent autres. En 1843, les communistes lyonnais blâment les fautes de tactique commises par les « ultras » du parti :

« Comme vous, nous avons la conviction profonde que la multiplicité des journaux communistes ne pourrait aujourd'hui, dans notre situation, que nuire à la propagande et nous être funeste en éparpillant nos ressources pécuniaires déjà trop faibles, en établissant une *concurrence* condamnée par notre doctrine, en jetant nécessairement parmi nous les rivalités, les divisions et la confusion ».

Quant aux erreurs de doctrine, ces mêmes Icariens lyonnais confient à quinze d'entre eux, formés en *Commission de Correspondance*, le soin de les dénoncer, ce qu'ils font aussitôt en ces termes :

... « Nous avons généralement adopté les principes icariens, c'est-à-dire les principes généraux et fondamentaux exposés dans le *Voyage en Icarie*. Nous adoptons la dénomination d'Icariens parce qu'elle nous distingue et nous sépare de ceux qui veulent l'abolition du mariage et de la famille, la violence et la contrainte. Nous reconnaissons que cette dénomination a peut-être sauvé le communisme et nous voyons en elle un *palladium* qui nous garde, un *bouclier* qui nous protège et nous garantit.

» Sincèrement Icariens comme vous, avec vous nous répétons : Pas de sociétés secrètes conspiratrices et pas de violence... Nous allons redoubler d'efforts pour rendre hebdomadaire le principal organe du travailleur, son appui, son défenseur et son guide, le *Phare* de la *Communauté Icarienne*, en un mot, notre *Populaire* ».

(1) *Popul.*, 23 déc. 1841 ; 30 janv. 1842 ; 27 fév. 1842, etc.
(2) *Ibid.*, 8 mai 1842 et 7 août 1842.

Ainsi, dès l'année 1843, il existe une École icarienne constituée, et cette école forme, au centre du communisme français, comme une *Gironde*, dont les terroristes de la *Fraternité* et de l'*Humanitaire* constituent la *Montagne*. Une brochure publiée en mars 1846 nous révèle les noms des membres les plus qualifiés du parti icarien, organisés en « Commission pour la souscription aux actions du *Populaire* ». A l'exception d'un seul, celui de Martin Nadaud, tous ces noms sont demeurés obscurs. Alors que les écoles saint-simonienne et phalanstérienne ont attiré à elles une élite de penseurs, le communisme icarien a toujours représenté une armée nombreuse, mais anonyme. La faute en est à son chef, peu disposé à partager avec autrui les honneurs de la direction (1); elle réside aussi dans le système lui-même, que ses qualités de logique apparente et de simplicité rendaient accessible aux esprits peu cultivés, mais qui ne pouvait manquer, en vertu de cette simplicité un peu grossière, de rebuter tous les esprits pénétrés de la difficulté et de la complexité du problème social. Cabet n'en a pas moins revendiqué, ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'humble origine de ses partisans comme la preuve de l'excellence démocratique de sa doctrine : à plusieurs reprises, il s'est glorifié d'avoir recruté parmi les travailleurs manuels ses hommes de confiance, et même d'avoir donné à l'un d'eux sa fille en mariage.

La séduction du communisme icarien ne s'est pas exercée seulement sur le prolétariat français. Les étrangers, eux aussi, ont subi son influence, précédée, nous l'avons vu, et préparée pendant les années qui ont suivi la révolution de juillet par la renaissance du babouvisme. Il y a eu des Icariens en Suisse, en Angleterre, en Belgique, en Espagne et surtout en Allemagne. C'est le babouvisme atténué de la *Société des Droits de l'Homme* qui semble avoir inspiré quelques-unes des déclarations de la *Fédération des Bannis*, association de réfugiés allemands fondée à Paris, en 1834,

(1) « Une chose digne de remarque, c'est que Cabet n'a jamais pu » s'entendre avec aucun écrivain communiste. Je le défie d'en citer un » seul qui ait consenti à prendre part à la rédaction du *Populaire*, » quoiqu'on lise sur ses coupons : journal fondé par une société d'ac- » tionnaires et d'écrivains. » (Dézamy, *Calomnies et Politique de M. Cabet*, p. 39). Dézamy exagère, mais il est certain qu'il fallait aux collaborateurs de Cabet la modestie d'un Krolikowski ou d'un Beluze, satisfaits de travailler dans la pénombre du Maître.

avec toute la discrétion rendue nécessaire par les lois de septembre. A partir de 1836, la *Fédération des Justes* prend la suite du groupement précédent, abandonné par son principal chef, Théodore Schuster. Le tailleur Wilhelm Weitling, dont la destinée offre avec celle de Cabet de frappantes similitudes (1), ne tarde pas à occuper parmi les *Justes* une place prépondérante. Lorsqu'en 1838, il écrit, à la demande de ses compagnons de lutte, la brochure intitulée *L'Humanité telle qu'elle est et telle qu'elle devrait être*, il professe une doctrine empruntée en partie aux mêmes sources que celle de Cabet, mais résolue aux sanglants moyens d'exécution préconisés par les babouvistes de la *Société des Saisons*, dont la *Fédération des Justes* est une sorte de filiale. La répression impitoyable des émeutes du 12 et du 13 mai 1839 oblige Weitling à se réfugier en Suisse. Il y répand parmi les adhérents de la Jeune Allemagne son socialisme utopique et sa foi dans la violence bienfaisante des révolutions. Cependant ses idées se modifient peu à peu, grâce à l'active correspondance qu'échangent avec lui Auguste Becker et surtout Hermann Ewerbeck, « cabétiste » convaincu et traducteur en allemand de quelques opuscules de Cabet. S'il faut en croire un écrivain peu suspect de bienveillance pour le communisme (2), c'est Ewerbeck, clairement désigné, bien qu'il n'y soit pas nommé, dans le rapport du conseiller Bluntschli au gouvernement de Zürich (Lausanne, 1843), qui se serait efforcé de calmer la fougue de Weitling, en lui persuadant d'édulcorer son communisme et d'adopter « le verbiage doucereux de M. Cabet ». Il est donc permis de supposer que, par Weitling et par un certain nombre des affiliés de l'ancienne *Fédération des Justes*, quelques-uns des principes du communisme icarien ont obtenu droit de cité au Congrès de Londres, en 1847. Ainsi s'expliqueraient la sympathie de Marx et d'Engels pour l'œuvre « prolétarienne » de Cabet et l'inspiration visiblement icarienne de certaines pages du *Manifeste communiste* (3).

(1) Cf. *infra*, livre II, p. 285.

(2) Amédée Hennequin, *Le Communisme et la Jeune Allemagne en Suisse*, Paris, 1850, p. 27.

(3) Sur cet aspect des origines du marxisme, on lira avec intérêt le chapitre III de l'ouvrage de M. Ch. Andler, le *Manifeste communiste, introduction historique et commentaire*, p. 20 sq.

Mais une doctrine sociale qui réussit auprès des artisans et des bannis politiques ne saurait être que « dangereuse ». Deux ans après son retour en France, Cabet est déjà suspect aux yeux de tous les « amis de l'ordre ». C'est l'époque de l'affaire Darmès (mai 1841) et de l'attentat Quénisset (sept. 1841), qui déchaînent une réprobation grandissante contre le communisme et les sociétés secrètes. Les arrestations, les visites domiciliaires, les condamnations se multiplient à Paris, à Lyon, à Marseille, à Carpentras, à Saint-Etienne, à Clermont, à Toulouse (1). L'opinion publique, toujours simpliste, englobe le communisme tout entier dans l'horreur que lui inspirent les excès de quelques furieux. Cette hostilité poursuivra l'École icarienne même après la chute de la royauté; elle l'écartera des profits de la victoire populaire et lui vaudra d'abord la défiance du Gouvernement de 1848, puis les persécutions de la magistrature impériale. Cependant, on ne trouverait pas une ligne de Cabet, pas un article du *Populaire* que l'on puisse invoquer comme un appel à la force destructrice ou comme un encouragement à la basse démagogie. Inlassablement, il faut le redire une fois de plus, Cabet a déclaré qu'il n'attendait que de la libre adhésion des esprits le triomphe de ses doctrines et qu'il comptait, pour leur succès, sur le temps plus encore que sur l'ardeur de son apostolat. Puis un jour est venu où il a compris que l'application devait illustrer la théorie, et ce jour-là, il a choisi le seul mode d'action qui fût digne de lui. Il a réuni les plus dévoués de ses disciples et il s'est exilé pour édifier avec eux, sur un sol vierge des constructions du passé, une sorte d'esquisse en réduction de sa démocratie idéale. C'est l'histoire de cette entreprise qui va nous occuper désormais.

(1) *Populaire* nº 8, nov. 1841. Le nº 7 du *Popul.* est saisi pour « excitation à la haine du Gouvernement ». Dans le procès de l'*Humanitaire* (affaire des troubles de la place du Châtelet), 19 accusés se voient infliger de trois mois à deux ans de prison. En juin 1842, une condamnation à trois mois de prison et 500 fr. d'amende frappe le journal lyonnais le *Travail* pour la publication d'un article : *Pourquoi nous sommes communistes*. En novembre 1843, on perquisitionne à Rouen et à Elbeuf chez quelques abonnés du *Popul.* En déc. de la même année, l'affaire de la rue Pastourelle à Paris amène 11 accusés devant le tribunal correctionnel.

LIVRE II

HISTOIRE

DE LA

COMMUNAUTÉ ICARIENNE

CHAPITRE PREMIER

Allons en Icarie !

I. Sur les bords de la Nodaway. Dans le cimetière Holy Ghost. — II. Allons en Icarie ! Un rébus géographique. L'enthousiasme des disciples. — III. Le plan financier. Un ukase de Cabet. — IV. C'est au Texas ! Cabet et Robert Owen. Le départ de la première avant-garde.

I

Quittez à Corning (Adams County, Iowa) le Chicago, Burlington and Quincy R. R., gagnez le centre de la petite ville et prenez, à l'est, la route boueuse qui conduit au bord de la Nodaway. Vous gravirez, pendant environ deux milles, des pentes abruptes, vous franchirez sur des ponts improvisés des ruisseaux au lit profondément raviné et vous arriverez enfin sur un plateau d'où la vue embrasse un large horizon de collines boisées. Au nord, l'extrémité du plateau s'abaisse brusquement et se creuse en une vallée étroite que la Nodaway arrose de son cours, d'ordinaire insignifiant, mais parfois torrentiel, ainsi que l'attestent ses bords ravagés. Autour de vous, des champs cultivés alternent avec des prairies naturelles dont l'herbe courte et dure semble lutter contre l'envahissement des broussailles. Des arbres ont grandi, semés çà et là au gré des vents qui balaient la croupe des collines. Au centre du plateau une ferme s'élève, une de ces *frame-houses* faites de planches assemblées, suivant un modèle universellement répandu aux Etats-Unis. Un jardin rustique, où poussent librement dahlias et géraniums, treilles robustes et pommiers chargés de fruits, adoucit la solitude un peu âpre de ce lieu. Frappez à la porte de la maison. La fermière, alerte en dépit de ses soixante

ans, fera d'abord un geste de surprise et d'inquiétude en présence de l'étranger qui surgit devant elle. Insistez pour être reçu : elle maudira l'importun qui interrompt les préparatifs du repas au moment où bêtes et gens vont revenir, affamés, du travail. Mais dites que vous êtes Français et parlez du passé. Aussitôt son honnête visage s'éclairera, les souvenirs monteront de son cœur à ses lèvres. Icarienne, fille et femme d'Icariens, elle vous parlera d'Icarie. Elle vous dira que, moins de soixante ans auparavant, le 3 février 1848, au moment où la première avant-garde des pionniers icariens quittait le port du Hâvre, en France et dans toute l'Europe deux cent mille croyants de la foi nouvelle saluaient avec des transports de joie le départ de ceux qui allaient fonder sur un sol vierge l'idéale cité de fraternité et de justice..... Deux maisons en planches, un jardin, quelques hangars perdus sur une colline de l'Iowa, voilà tout ce qui reste de tant d'espérances et de rêves. *Stat magni nominis umbra.*

Et maintenant, transportons-nous à une centaine de lieues de Corning, dans l'un des faubourgs les plus pauvres de la ville de Saint-Louis. Au milieu de terrains vagues et de masures dont l'ensemble porte le nom de Compton Avenue, à proximité de grandes brasseries qui mêlent au roulement des tramways suburbains le halètement de leurs machines, un vieux cimetière s'étend, mal défendu contre les injures des passants par un mur en ruines. C'est Holy Ghost, le cimetière du Saint-Esprit. La porte est toujours grande ouverte, mais jamais un visiteur ne s'égare dans la nécropole oubliée. A quelques mètres de l'allée centrale, en face du cinquième arbre de droite, il est une tombe qui, à première vue, ne se distingue en rien de celles qui l'entourent. Un monument funéraire la surmonte, d'environ deux mètres de haut, mince pyramide de granit gris que déjà le lierre et la ronce prennent d'assaut. Sur la tombe même, étroite comme une tombe d'enfant, un églantier moribond tord ses bras desséchés. On dirait que des héritiers besogneux, non contents de ménager la pierre, ont tout aussi chichement mesuré l'espace de terre qui recouvre le mort. Autour de la bordure de granit dont la tombe est enclose, l'herbe a poussé, hardie

et drue, en conquérante sûre de n'être jamais délogée. Elle est même si haute, cette herbe, qu'elle recouvre presque l'emblème étrange placé en avant de la tombe : une sorte de lyre supportant un triangle qu'entoure une couronne d'épines en fer forgé. C'est le triangle maçonnique, c'est la douloureuse couronne qu'ont portée, de siècle en siècle, tous ceux qui ont souffert pour l'ingrate humanité. Approchons de cette tombe : deux mains unies, entourées d'une double palme, sont sculptées grossièrement dans la pierre. Au-dessous, on lit un nom et deux dates :

ETIENNE CABET
né le 1er janvier 1788
mort le 8 novembre 1856

Icarie ! Etienne Cabet ! Quel jeu cruel des évènements a séparé ainsi l'ouvrier de son œuvre ? Pourquoi cette Icarie, née de l'intelligence et de la volonté d'un homme, n'a-t-elle pas gardé comme une relique le corps de son fondateur, elle qui était destinée à devenir si prématurément le tombeau de ses illusions ? On trouvera dans le présent ouvrage la réponse à cette question. Mais avant de suivre aux Etats-Unis Cabet, assumant la lourde charge de fonder Icarie à l'âge où l'homme, d'ordinaire, ne songe qu'à la retraite, prélude de la mort prochaine, il convient d'exposer brièvement la genèse de son entreprise.

II

De 1830 à 1848, Cabet a joué en France un rôle qui, pour n'être pas de premier plan, n'en a pas moins été considérable. Sa personnalité s'est manifestée sous trois aspects différents : d'abord homme politique, puis théoricien du communisme, il n'a donné au communisme pratique que les huit dernières années de sa vie. Nous avons étudié précédemment le penseur et le polémiste. Nous avons vu Cabet mener une lutte ardente à la fois contre le gouvernement de Louis-Philippe, dont l'hostilité à l'égard de la propagande

communiste était devenue chaque jour plus menaçante et plus tracassière ; contre les chefs des partis rétrogrades, libéraux et même républicains qui dénonçaient en lui un danger pour l'ordre social ; contre les autres groupements communistes enfin, à qui il reprochait tout bas de diminuer son influence personnelle et qu'il accusait publiquement de compromettre, par leurs violences, la cause dont ils se disaient les défenseurs. Ces rivalités d'école avaient eu pour résultat de délimiter, sur le champ de bataille politique, la place occupée par les disciples de Cabet, et de leur donner, avec le nom d'Icariens, la cohésion qui jusqu'alors leur avait fait défaut. Mais à se dépenser ainsi en d'incessantes polémiques, Cabet sentait s'épuiser en lui des forces qu'il eût voulu réserver pour une œuvre plus durable. Il prévoyait le moment où les persécutions du pouvoir rendraient l'existence de son journal impossible et sa situation intenable. D'autre part, la mésintelligence se glissait dans l'école icarienne, impatiente sans doute de voir se réaliser les promesses de son chef. Celui-ci avait dû réunir, dès le milieu de 1842, les souscripteurs du *Populaire* en assemblée générale, et se disculper devant eux des accusations lancées par certains dissidents. (1) En décembre 1844, des attaques plus vives l'amenaient à convoquer une nouvelle assemblée des actionnaires et à répondre à ses adversaires avec la dernière violence (2). Ainsi, jusque dans son parti, on mettait en doute sa bonne foi et son désintéressement ; on le soupçonnait de

(1) *Toute la vérité au Peuple ou Réfutation d'un Pamphlet calomniateur*, Paris, juil. 1842. — Ce pamphlet, intitulé *Calomnies et Politique de M. Cabet*, était l'œuvre de Dézamy, auteur du *Code de la Communauté*, d'autant plus acharné contre Cabet qu'il avait jadis collaboré au *Populaire*, signé des brochures de compte à demi avec son directeur et reçu pour ces divers travaux plus de compliments que d'argent. La méchanceté de Dézamy ne manquait pas de clairvoyance, notamment lorsqu'il relevait à l'encontre de Cabet « ces vanteries » sans fin, ce déplorable travers d'énumérer pompeusement ce qu'on » appelle ses services, les moindres dangers qu'on aurait courus, de » se proclamer à chaque instant homme de dévouement, etc... » Après cet échange de pamphlets injurieux, tout rapprochement entre les deux hommes devenait impossible. Le Comité des communistes lyonnais, dont les chefs étaient Greppo, Vincent et Guinard, essaya vainement d'amener une réconciliation.

(2) *Les masques arrachés*, Paris, déc. 1844. — Cabet reproduit dans cette brochure, pour les réfuter, tous les griefs de ses ennemis, puis il présente de ceux-ci un portrait peu flatté. Voici en quelques lignes celui du nommé Logre : « C'est un ignorant, un sot... C'est

négliger, au profit de ses ambitions politiques, la tâche qu'il avait implicitement assumée, celle de fonder Icarie ! Cabet comprit qu'il avait donné à la propagande assez de son temps et de sa peine. La doctrine était édifiée : l'heure de la mise en pratique allait sonner.

En mai 1847, le *Populaire* qui, de mensuel, était devenu hebdomadaire depuis le mois d'avril (1), publiait sous ce titre : *Allons en Icarie !* un long manifeste écrit dans la manière grandiloquente propre à son directeur. Au même moment, une brochure : *Réalisation de la Communauté d'Icarie*, apprenait à tous ceux que le *Populaire* n'atteignait pas, les nouveaux projets de Cabet. Après un exposé des

une bête brute, une espèce d'animal en même temps féroce et timide, qui traite les Icariens de fillettes ou de communistes *à la fleur d'orange*, qui ne parle que de tuer et de boire du sang, qui répète souvent : « On ne lui donnera donc pas un coup de fusil à ce matin de Cabet ! » C'est un fou... c'est en même temps un lâche... etc. » Toute la brochure est dans ce ton.

(1) Depuis 1841, la situation financière du journal n'avait pas cessé d'être pénible. En 1842, les recettes s'élevaient à 2.400 francs et les dépenses à 4.400 fr. (mai 1842). Deux ans plus tard, le *Populaire* comptait 2.000 abonnés, dont 587 à Paris (juin 1844), ce qui représentait 8.000 francs de recettes, l'abonnement étant de 4 francs par an. Mais il ne pouvait être question encore de changer la périodicité du journal. En avril 1846, le tirage atteint 3.400 exemplaires. Il est de 3.600 exemplaires en juillet de la même année, et la répartition des abonnements s'établit de la manière suivante : Paris, 952 abonnés ; départements, 1.707 ; étrangers, 94 ; vente au numéro, 700. En province, le *Populaire* compte 303 abonnés dans le Rhône (256 à Lyon, 24 à Givors), 154 dans la Haute-Garonne (136 à Toulouse), 81 en Seine-et-Oise (28 à Versailles), 95 dans la Loire-Inférieure (94 à Nantes), 72 dans la Seine-Inférieure (61 à Rouen), 70 dans le Var (54 à Toulon, 10 à Brignolles), 76 dans la Dordogne (54 à Périgueux), 86 dans l'Isère (62 à Vienne, 16 à Grenoble), 54 dans la Marne (49 à Reims), 41 dans les Bouches-du-Rhône (27 à Marseille, 13 à Aix), 26 dans l'Indre-et-Loire (21 à Tours), 40 dans la Loire (16 à Rive-de-Gier), 40 dans le Haut-Rhin (26 à Mulhouse), 28 dans la Meurthe (24 à Nancy), 38 en Saône-et-Loire (21 à Autun), 34 dans les Deux-Sèvres (24 à Niort), 29 dans le Tarn (tous à Albi), 14 dans la Côte-d'Or (10 à Dijon, patrie de Cabet), 13 dans la Gironde (8 à Bordeaux) et 1 seulement dans le Nord.

Pour être en mesure d'expliquer le succès fort inégal de la propagande icarienne (ex. : 62 abonnés à Vienne, 8 à Bordeaux), il faudrait connaître la situation particulière des diverses provinces, le zèle sans doute variable des militants de chaque localité, etc. Constatons seulement la prépondérance prise par la région lyonnaise dans le mouvement et son caractère presque exclusivement *urbain* et *prolétarien*. Il en résulte qu'on aurait tort de conclure du nombre des abonnés au nombre des Icariens : en janvier 1848, une protestation des Icariens de Lyon contre l'affaire de Saint-Quentin était couverte de 1.300 signatures. En réalité, un même numéro du *Populaire* passait par un grand nombre de mains. — On trouvera, ch. IV § 2, l'énumération des lieux d'origine des 405 Icariens présents à Nauvoo en 1854.

persécutions qui assaillaient le communisme en France, il y reprenait son mot d'ordre : Allons en Icarie ! Les conditions, disait-il, sont favorables. La vapeur et l'électricité, en diminuant les distances, rendent l'émigration facile. « Nous pou- » vons compter sur dix ou vingt mille Icariens... Ce ne sera » pas une cohue d'hommes sans idée... : nous aurons un » plan discuté, adopté d'avance, et là-bas, en Icarie, avec » nos principes icariens, que de prodiges et de merveilles ! » Où irons-nous ? se demandait ensuite Cabet : en Asie, en Afrique, en Amérique ? « C'est notre secret encore. » (1) Il terminait cette première livraison en invitant les Icariens qui voulaient partir à s'inscrire, et les autres à faciliter ce premier départ par des souscriptions généreuses.

A la lecture de cet appel, l'enthousiasme des Icariens se répandit en manifestations touchantes (2). De toutes parts affluèrent des lettres d'adhésion dans lesquelles Cabet était salué des noms de *bienfaiteur*, de *cher père* et de *vénéré citoyen*. On put lire dans le *Populaire* que la ville de Lyon fournirait, à elle seule, onze mille colons, et que six Icariens s'étaient inscrits pour un don de 160.000 francs. En même temps, les projets de Cabet se précisaient. Il laissait entendre qu'à l'Amérique serait probablement réservée la gloire d'accueillir les fondateurs de la République modèle (3).

Les conseils de Robert Owen n'étaient pas étrangers à cette décision. On lisait en effet dans le *Populaire* du 1er août l'entrefilet suivant :

« Robert Owen, le grand socialiste et communiste anglais et américain, vient d'arriver d'Amérique à Londres. Nos

(1) *Réalisation de la Communauté d'Icarie*, 1re livr., Paris, mai 1847, p. 44.

(2) En 23 jours, du 25 avril au 18 mai, le *Populaire* recueille 198 nouveaux abonnements, bien que le prix de l'édition hebdomadaire ait été porté à 12 francs par an. « Nous avons eu le bonheur de frapper juste, dit le *Populaire* du 30 mai : des *millions* d'adhésions répondront à notre appel. » De Lyon, de Vesoul, de Toulouse, du Hâvre, d'Albi, de Vienne et même de Stockholm, les Icariens envoient à Cabet des adresses débordantes de confiance et de joie (*Popul.*, nos du 20 et du 27 juin). En juillet, l'ardeur est telle que le maître se croit obligé d'en modérer les effets imprudents ou tout au moins prématurés : « Ne vous pressez pas trop de vendre vos biens et de liquider vos affaires, » leur dit-il dans le n° du 11 juillet.

(3) Les nos du 4 et du 25 juillet de l'organe icarien contiennent des articles où le succès des sociétés communistes fondées par Rapp et par Baumeler, aux Etats-Unis, est rappelé avec insistance. Celui du 8 août consacre aux Shakers une étude conçue dans le même esprit.

amis apprendront avec plaisir qu'il approuve notre projet d'émigration et qu'il l'appuiera de toute son influence. Il nous a déjà communiqué de très précieux renseignements. Avant son retour en Amérique, nous aurons ensemble, à Paris ou à Londres, une entrevue dont le résultat sera certainement d'une grande utilité. » (1)

Un mois plus tard, l'entrevue dont il vient d'être question avait eu lieu et Cabet, parti pour Londres le 8 septembre, en annonçait les résultats à ses disciples dans le *Populaire* (2) et dans la 4me livraison de sa brochure *Réalisation de la Communauté d'Icarie :*

« Tous nos renseignements sont pris, disait-il, nous nous sommes informés à Paris, à Londres, en Amérique, auprès de plusieurs personnes, dans des lettres, dans des livres, dans des conférences avec Robert Owen, qui nous a beaucoup aidés, et nous croyons en savoir assez sur le lieu qui convient le mieux et sur le moyen de l'acquérir, pour nous déterminer à envoyer une commission qui arrivera dans le mois de mars avec une petite troupe de travailleurs.

» Nous ferons connaître bientôt le lieu choisi ; mais nous croyons nécessaire d'ajourner encore quelque temps ; nous dirons seulement qu'on peut s'y rendre par eau en voyageant d'abord sur mer, puis sur une grande rivière. »

La commission d'examen devait se composer de trois ou cinq personnes expérimentées, et l'avant-garde de travailleurs, de vingt à cinquante ouvriers « pour défricher, cultiver, construire, préparer la nourriture, le logement et les ateliers ». Le premier départ était annoncé pour le mois de juillet. (3)

Ce qui précède était écrit de Boulogne, le 21 septembre 1847, c'est-à-dire moins de trois mois avant l'embarquement de l'avant-garde, et les Icariens n'avaient encore, pour les

(1) Cf. le *Popul.* du 15 août et *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 3me livr., sept. 1847, p. 140.

(2) « Parti de Paris le 8, à 6 heures du soir, nous étions à Londres le lendemain à 4 heures de l'après-midi... Nous avons eu grand plaisir à revoir ce vénérable patriarche du Communisme anglais, qui a fait seize fois le voyage d'Angleterre en Amérique pour y professer ses doctrines... Déjà Robert Owen, dans plusieurs conférences, nous a donné des documents, des avis et un appui qui nous faciliteront beaucoup un prompt établissement, et nous sommes convaincus que son obligeance lui conquerra la reconnaissance des Icariens, comme sa douce philanthropie et ses nombreux services lui ont conquis depuis longtemps notre estime et notre vénération. » (Lettre de Londres, 14 sept. 1847; *Popul.*, 19 sept.)

(3) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 4me livr., oct. 1847, p. 199.

renseigner sur leur patrie d'élection, qu'une indication vague, sorte de devinette géographique formulée en deux lignes hâtives. Cabet, d'ordinaire si expansif, se montrait cette fois d'une étrange discrétion !

En revanche, il multipliait, sur des détails insignifiants, les recommandations les plus minutieuses. Il énumérait par le menu les effets qui devaient composer le trousseau icarien ou s'enquérait « de procédés pour fabriquer de bonnes briques et rendre le bois vert propre à la charpente et à la menuiserie » (1). Mais ce qui le préoccupait surtout, c'était la constitution de cette future République dont il rêvait d'être l'Icar respecté et tout-puissant. Dès le mois de septembre, il fixait les conditions d'admission au contrat social et le plan financier de la communauté. Une aussi sublime entreprise exigeant un personnel d'élite, il fallait, pour obtenir le *Dignus es intrare :* 1° adopter pleinement les principes, règlements et ordonnances établis dans l'intérêt général ; 2° être laborieux ; 3° tempérant ; 4° jouir d'une réputation irréprochable ; 5° s'engager à abandonner tous ses biens à la collectivité (2).

III

Quant au plan financier, il n'avait d'autre tort, dans sa simplicité ingénieuse, que de supposer chez les Icariens, et même chez leurs adversaires, une confiance illimitée dans le succès de l'entreprise. Résumons-en brièvement, d'après le n° 25 du *Populaire* (19 sept. 1847), les dispositions principales :

« Il nous faudra beaucoup d'argent, disait Cabet dans le préambule, pour le transport, pour la nourriture pendant

(1) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 8me liv., déc. 1847, p. 370 et 371. Des commissions du vêtement, de l'outillage, etc., avaient été créées et leur zèle se prodiguait. Par exemple, la commission de la chaussure avait adopté, après de laborieuses délibérations, deux types différents qu'elle décrivait ainsi : « 1. Bottes ordinaires, tirans en veau mince, sans doublure, tige en veau mâle, de Milheau (Bordeaux), de force moyenne et de première qualité, le pied bien moëlleux avec ellètes et contre-forts, semelles en cuir à la Jussée, fort, presque assez large pour être à la provençale, etc ; 2. Souliers napolitains à double semelle lisse, débordée, etc. » (*Popul.*, 19 déc. 1847.)

(2) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 4me liv., oct. 1847, p. 163. — *Popul.*, 5 sept. 1847.

deux ans peut-être, pour le vêtement, le logement et l'ameublement et pour des matières premières, pour des machines et des outils.

» Si nous n'avions pour nous une vérité capable de remuer le monde, nous n'aurions pas d'espérance et nous n'entreprendrions rien. Mais nous avons à notre service la vérité la plus puissante, la seule qui, dans ce temps de misère et d'effrayants orages, soit capable de sauver l'humanité, une vérité qui nous donne *une armée de travailleurs d'élite*, remplie d'enthousiasme, qui nous conquerra la confiance, la sympathie et l'appui de l'opinion publique universelle : là est notre espoir et notre foi dans le succès. »

Cabet énumérait ensuite les moyens qu'il comptait employer pour se procurer le capital nécessaire :

1. — *Les biens de tous les associés.* Il y en aura sans doute qui n'auront pas l'apport de 600 francs, provisoirement indiqué comme représentant la part de chacun dans la dépense pour le transport, l'acquisition du terrain, etc.; mais tous auront quelque chose, quelque petite somme, des outils, etc.; mais beaucoup de ceux-ci trouveront des amis qui compléteront leur apport; et beaucoup d'autres apporteront plus que l'apport indiqué, en sorte que la caisse sociale contiendra au moins autant de fois l'apport individuel qu'il y aura de partants.

2. — *Les dons ou souscriptions pour Icarie.* Ces dons seront reçus soit en argent, soit en objets qui peuvent être nécessaires ou utiles. Pour les obtenir, nous nous adresserons à tous les Icariens, à tous les démocrates sincères et éclairés qui nous aideront quand ils nous verront irrévocablement résolus à partir, à tous les fabricants et commerçants qui auront de la sympathie pour nous, aux ateliers pour qu'ils coopèrent à fournir l'apport de quelque camarade bien digne de leur intérêt, aux enfants pour qu'ils consacrent une partie des sommes destinées à leurs plaisirs, aux jeunes filles et aux femmes pour qu'elles s'imposent quelques légers sacrifices en faveur d'une œuvre qui assurera l'émancipation et le bonheur de toutes les femmes, enfin aux riches, parmi lesquels se trouvent plus de cœurs humains et généreux qu'on ne le croit généralement (1), et qui nous offriront de précieux

(1) Comment ne pas sourire devant cet hommage. . intéressé? Dans le *Voyage en Icarie*, l'argent a disparu et son souvenir même est abhorré. Pour fonder l'Icarie vraie — et pour la faire vivre —, Cabet a dû quêter sans trêve l'odieux métal. C'est la revanche de la réalité sur la fantaisie. — Karl Marx, critiquant les illusions du communisme utopique, n'a pas manqué de relever cette contradiction : « Ils rêvent, » dit-il en pensant à Cabet et à ses émules, de réaliser par de menues » expériences leurs utopies sociales, de fonder des phalanstères isolés,

secours quand ils seront convaincus non seulement que le système icarien est le salut des pauvres, mais aussi qu'il est le salut des riches à l'approche des tempêtes et des naufrages qui se préparent. Tous ces dons ou souscriptions seront publiés dans le *Populaire*.

3. — *Les emprunts*. Nous contracterons des emprunts avec des Compagnies, avec de grands capitalistes, même avec ceux qui voudront nous prêter des sommes de 500 francs et au-dessus avec un intérêt raisonnable, lesquels seront hypothéqués soit spécialement sur les immeubles appartenant en France et en Europe à la Société, soit généralement sur les immeubles icariens en Icarie, lesquels augmenteront de valeur dix fois, cinquante fois et jusqu'à cent fois.

4. — Nous tâcherons d'obtenir du crédit pour nos acquisitions ou autres négociations importantes.

5. Nous établirons même une banque, avec des billets de circulation, comme c'est l'usage en Amérique pour les grandes entreprises qui inspirent de la sympathie et de la confiance. » (1)

Restait la question délicate de la direction. Sur ce point, Cabet avait une solution toute prête et n'entendait pas qu'elle fût discutée :

« Comme la franchise est notre caractère, comme nous devons être parfaitement connu par nos nombreux écrits et par une longue vie de dévouement, comme nous nous sentons la force d'être le *serviteur de tous*, avec toutes les fatigues et toutes les responsabilités pour nous, sans aucun avantage personnel, comme la masse des Icariens nous a donné d'indubitables preuves de sa confiance et comme il faut prendre un parti sans pouvoir attendre une manifestation régulière, nous n'hésitons pas à dire : *Le directeur-gérant sera M. Cabet.* »

» de faire de la colonisation intérieure, d'établir de petites Icaries, » ...et, pour bâtir sur un sol réel ces châteaux en Espagne, il leur » faut faire appel au cœur et au sac d'écus de la philanthropie bour- » geoise. » (*Manifeste communiste*, éd. Andler, p. 71.)

(1) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 4me liv., p. 184 sqq.—Ce plan inspirait à un Icarien que nous retrouverons plus tard président de la Communauté, J. B. Gérard, les réflexions suivantes : « Voilà le plan financier conçu » par Cabet pour réaliser Icarie... Ah ! que sa foi est grande dans ce » qu'il désire et quelle robuste confiance les Icariens ont en sa pa- » role ! Ce sont cependant, il l'a dit, des hommes d'élite... Mais que » sont devenues leur intelligence, leur raison ? De même que celles de » Cabet, elles se taisent devant la foi qui va avoir à transporter des » montagnes comme celle-ci : emprunter aux puissants de l'individua- » lisme les moyens de réaliser le communisme. » (*L'Observateur*, n° 3, oct. 1880).

Cet ukase se complétait immédiatement par un autre qui n'était pas moins catégorique : *Le gérant est en fonctions pour dix ans* (1).

Si grand que fût l'ascendant de Cabet sur ses disciples, surtout à cette heure solennelle où, de par sa volonté, le rêve commun était à la veille de prendre corps, il ne pouvait se dispenser de soumettre cette charte à la ratification de ceux qui allaient constituer en Icarie le Peuple souverain. Le dimanche 10 octobre, une réunion des 150 premiers adhérents fut donc convoquée dans les bureaux du *Populaire*. Cabet y parut en triomphateur et y reçut force couronnes. Mais une épine était cachée parmi ces fleurs. Après avoir exposé ses plans, le maître dut avouer « qu'un jeune avocat » venait de lui écrire une longue lettre contenant probable- » ment toutes les objections qu'il est possible d'imaginer, » et il promit de « les publier dans le numéro 29 du *Populaire* » en les réfutant toutes ». Par cette lettre importune, le jeune avocat en question, Millière, se déclarait nettement hostile à l'institution du gérant, qu'il définissait : un « véritable potentat imposé » :

« Non, une acceptation tacite n'est pas une élection libre, parce que les communistes qui ont la ferme volonté de se sacrifier au salut de l'Humanité en se consacrant les premiers à la régénération du monde, se trouveront dans la dure alternative ou d'abandonner leurs projets, leurs espérances, peut-être même leur foi, ou de s'exposer aux désastres d'une tentative qui pourrait, dans leur opinion, échouer par l'effet des conditions qu'on leur aurait imposées. Procéder ainsi, c'est baser une société démocratique sur le principe de l'autorité arbitraire ; c'est débuter dans la fondation d'une famille de frères par la négation de la fraternité, de l'égalité : c'est une contradiction ou un mensonge. C'est aussi une maladresse inutile ou dangereuse : *inutile*, car, j'en ai la ferme conviction, le choix du premier gérant ne serait pas douteux, quelle que fût la forme de l'élection... Vous comprenez qu'un nom unique sortirait de l'urne et, vous le savez bien, Monsieur Cabet, ce nom serait le vôtre. Et quelle autorité morale une élection libre ne donnerait-elle pas à un chef dont la principale force serait puisée dans la confiance de la nation !... »

(1) *Popul.*, 19 sept. 1847. — *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 4me livr. oct. 1847, p. 186.

Après huit jours de réflexions, — l'attaque et la défense ne parurent en effet que dans le n° 30 du *Populaire* (24 oct.) — Cabet se répandit en protestations embarrassées, alléguant la dispersion des Icariens qui rendait tout vote impossible et la nature provisoire des mesures dont on se plaignait. Le « jeune avocat » n'en garda pas moins l'avantage d'avoir signalé une contradiction grave entre les principes du réformateur et ses premiers actes. Mais il eut beau revenir à la charge, en tacticien sûr d'avoir découvert le point faible de l'ennemi (1), ses critiques passèrent inaperçues au milieu des acclamations qui, de toutes parts, montaient vers Cabet. La leçon qu'elles contenaient et dont l'avenir devait révéler tout le prix fut perdue pour lui. Le fondateur d'Icarie avait alors près de soixante ans : à cet âge, on ne change ni son caractère, ni sa destinée.

IV

On était à la fin de novembre 1847, et les Icariens ignoraient encore où leur chef voulait les conduire. Le grand secret leur fut enfin révélé le mois suivant. A la page 401 de la huitième livraison, parue en décembre 1847, au milieu de renseignements sans importance, se glissait un modeste entrefilet intitulé : C'EST AU TEXAS !

« Après avoir examiné tous les pays convenables pour une grande émigration, nous avons choisi le Texas, dans sa partie nord-ouest, comme celui qui présente le plus d'avantages sous le rapport de la salubrité, du climat tempéré, de la fertilité du sol, de son étendue, etc.... Nous avons déjà plus d'un million d'acres de terre le long de la Rivière-Rouge, beau fleuve navigable jusqu'à notre établissement et nous pouvons nous étendre indéfiniment. »

On imagine volontiers la joie des Icariens décidés au départ, à la lecture de ce texte capital. La terre bénie qu'on

(1) Un mois plus tard, il écrivait qu'il se verrait obligé, si Cabet, par la suite, ne se justifiait pas mieux, « de transformer son adhésion à ses projets en une opposition loyale, mais vigilante et active ». (*Popul.*, 21 nov. 1847). Rendons hommage, en passant, à la bonne foi de Cabet : il publie toujours les critiques qu'on lui adresse, quitte à les réfuter abondamment ensuite.

leur annonçait ne semblait-elle pas réunir toutes les conditions rêvées ? Comment n'être pas ébloui par ce MILLION d'acres de sol fertile qui n'attendait que le travail communautaire pour livrer tous ses trésors ? Hélas ! la réalité devait démentir chacune de ces promesses. Ce fut la faute initiale, issue, non pas, certes, de la mauvaise foi de Cabet, mais de sa légèreté. Elle devait peser sur toute l'entreprise et retomber sur son auteur en de terribles répercussions.

Dans l'Almanach Icarien de 1848 (1), Cabet donnait à croire qu'il avait procédé scientifiquement pour déterminer son choix. Il avait dû éliminer, disait-il, pour des raisons décisives, tous les pays autres que ceux compris « entre les Mon» tagnes Rocheuses à l'ouest, le 95e degré de longitude ouest » de Paris à l'est, le 40e degré de latitude au nord et le 30e au » sud ». Il ajoutait :

« Nous avons été amenés à choisir le Texas dans sa partie nord-ouest... C'est sur les bords de la Rivière-Rouge que nous allons fonder notre premier établissement. Cette position nous offre toute facilité pour le transport et les communications. Des bateaux à vapeur nous amèneront par mer jusqu'à la Nouvelle-Orléans, d'où d'autres bateaux à vapeur pourront nous amener par le Mississipi et par la Rivière-Rouge jusqu'à l'endroit de notre établissement ».

C'étaient là les seuls renseignements précis que contînt ce volume de 216 pages, rempli, pour le reste, de généralités sur l'Amérique. Un chapitre y était bien consacré au Texas, mais il se composait de citations habilement découpées dans plusieurs ouvrages de voyageurs et d'agents d'émigration intéressés à embellir la réalité (2).

(1) Cette publication paraissait régulièrement depuis 1843 sous la forme d'un volume in-16 d'environ 160 pages.

(2) Il faut cependant noter qu'à toutes les époques le Texas a attiré l'attention des fondateurs de sociétés communistes. Comme beaucoup de pays de la zone équatoriale, cet Etat présente, suivant les saisons, d'étonnants contrastes. V. Considérant, qui l'a visité au printemps, a pu en faire la description la plus enthousiaste sans manquer à la vérité (*Au Texas*, p. 31 sqq.). D'autres voyageurs tout aussi sincères ont relevé l'alternance des pluies diluviennes et des sécheresses terribles, l'abondance des animaux et des insectes dangereux, serpents, tarentules, scorpions, moustiques anélophèles, etc. Les Perfectionnistes de la communauté d'Oneida, persécutés par leur entourage, avaient songé un moment à se réfugier au Texas, en pleine nature sauvage, mais un de leurs visiteurs qui connaissait le pays sut les en dissuader à temps. (*American Socialist*, 7 nov. 1878, p. 357).

A. Holynski nous apprend qu'il aurait voulu rendre le même ser-

Il est permis de supposer que Robert Owen, qui avait précédemment conseillé à Cabet d'émigrer en Amérique, n'était pas étranger au choix du Texas. Dans l'été de 1828, après l'échec de New Harmony, le grand socialiste anglais avait obtenu du gouvernement mexicain la promesse d'un immense domaine de plusieurs milliers de milles carrés, situé précisément au nord-ouest du Texas, province alors mexicaine et qui ne devait entrer dans l'Union qu'en 1846, après une existence de quelques années comme république indépendante (1). L'échec devant le Congrès mexicain de la concession consentie à Robert Owen avait forcé celui-ci à renoncer à son plan (2). Lorsque Cabet vint lui demander conseil, l'occasion lui parut bonne de rappeler ses projets de 1828 et d'en souhaiter la reprise par un successeur plus heureux (3). Aussi s'empressa-t-il de mettre Cabet en relations avec la Compagnie

vice au fondateur d'Icarie. Muni d'une lettre d'introduction de Jullien, un des publicistes en vue du parti républicain, il se mit à la recherche de Cabet à la fin de 1847 pour l'avertir, au nom de son expérience de voyageur, des déboires qui attendaient toute tentative de colonisation au Texas. La fièvre paludéenne, endémique sur ce sol d'alluvion, le *comito negro*, l'esclavage menaçaient, selon lui, de ruiner à bref délai l'entreprise. Mais ce ne fut qu'en 1856, à Nauvoo même, qu'il put se rencontrer avec Cabet (*Revue Socialiste*, avr. 1892, p. 449).

Parmi les colonies qui ont essayé de s'établir sur ce territoire si engageant par le bon marché et la fertilité de son sol, il faut citer la célèbre *Société de Colonisation* créée par V. Considérant en 1854-1856, la *Cooperative Colonization Colony* en 1878 (*American Socialist*, 28 mars 1878, p. 100 et 102), la *Workingmen's Colony of Texas*, à la même époque (*American Socialist*, 17 janv. et 21 fév. 1878), etc. En 1879, Mme Mc Whirter groupait autour d'elle et faisait prospérer une étrange société communiste, les Sanctificationnistes de Belton, au centre du Texas (Cf. George P. Garrison, *A Woman's Community in Texas*, dans *The Charities Review*, New-York, nov. 1893, p. 28 sqq.)

(1) Hubert Howe Bancroft, *History of the North American States and Texas*, San-Francisco, 1889, vol. II, p. 383 sqq.

(2) W. Lucas Sargant, *Robert Owen and his social philosophy*, London, 1860, p. 262-276. — Cf. Ed. Dolléans, *Robert Owen*, Paris, 1905, p. 172.

(3) « Robert Owen m'envoya plusieurs lettres qui lui avaient été » écrites par M. Peeters (sic) demeurant à Cincinnati, président d'une » Compagnie qui avait obtenu du Gouvernement la concession de près » de 10 millions d'acres de terres dans le Texas, le long de la Rivière- » Rouge, à la condition qu'elle y amènerait des colons à qui elle en » cèderait gratuitement une grande partie et qui en commenceraient » le défrichement avant le 1er juillet 1848. » (*Défense du cit. Cabet accusé d'escroquerie devant la Cour d'Appel de Paris*, p. 7.).

W. A. Hinds, l'érudit historien du communisme américain, a noté, entre la carrière de Cabet et celle de l'illustre socialiste anglais, de nombreux points de ressemblance (*American Communities*, Chicago, 1902, p. 322). Ils ont conquis l'un et l'autre une grande réputation de théoriciens du communisme avant d'essayer au Nouveau-Monde l'application de leurs doctrines. Ils ont profité l'un et l'autre

Peters (1), de Cincinnati, dont l'agent anglais était chargé du placement des terres offertes à l'émigration par le gouvernement du Texas.

Cabet aurait voulu différer d'une année la fondation de la colonie, afin de lui assurer, par une préparation méthodique, toutes les chances de réussite. Mais devant l'impatience des Icariens qui croissait de semaine en semaine, il avait dû promettre d'avancer le départ de l'avant-garde, d'abord fixé aux cinq derniers jours du mois de mars, puis celui des premiers Icariens, qu'il espérait pouvoir reculer jusqu'à la fin de septembre 1848. Les dons continuaient à affluer aux bureaux du *Populaire,* inspirés d'ailleurs par plus de générosité que de discernement : tableaux, livres, guêtres, fusils de chasse, filets pour la pêche, couvertures, pendules, couverts en argent, etc. Les Icariennes envoyaient leurs bijoux ; un tailleur donnait une « belle paire de ciseaux »; un tapissier, « cinquante pliants en forme de fauteuils » (2). Cabet et le comité d'organisation eussent sans doute préféré des souscriptions en bon argent. Mais la crise économique qui allait sévir en 1848 se faisait déjà sentir. Les versements de cinq, de dix, de quatre-vingt, de cent dix mille francs, annoncés par le *Populaire*, restaient à l'état de promesses (3).

Néanmoins, l'œuvre ne manquait ni de ressources, ni d'ouvriers. Un comité d'admission, composé de 20 membres, avait été élu les 19 et 26 octobre par l'assemblée des associés sur une liste de 40 noms proposés par Cabet (4). Depuis sa création, ce comité fonctionnait en permanence. Beaucoup d'Icariens ambitionnaient l'honneur de faire partie de l'avant-garde et se hâtaient de réaliser leur avoir pour constituer

du travail d'autrui : Cabet, de l'œuvre des Mormons à Nauvoo, et Owen, de celle des Rappites à New Harmony, etc. Ils représentent dans le communisme expérimental *à base religieuse* des Etats-Unis le communisme européen issu de la philosophie du XVIII[e] siècle.

(1) Cabet écrit souvent *Peeters*. Rien n'est plus incertain que l'orthographe des noms propres dans les textes icariens. En dépit du document reproduit à l'appendice (pièce II), d'après une traduction de Cabet lui-même, nous avons adopté l'orthographe généralement admise : Peters.

(2) *Réal. de la Comm. d'Icarie,* 6[me] livr., nov. 1847, p. 266. — *Popul.*, 23 janv. 1848.

(3) *Réal. de la Comm. d'Icarie,*. 7[me] livr., déc. 1847, p. 338.

(4) *Réal. de la Comm. d'Icarie,* 5[me] livr., nov. 1847, p. 255, 256, 271. — *Popul.*, 31 oct. 1847.

l'apport de 600 francs imposé par le fondateur (1). D'autres, il est vrai, se réservaient, dans l'attente des graves évènements qui pouvaient d'un instant à l'autre rendre la démocratie maîtresse des destinées du pays. Un communiste lyonnais, J.-J. Razuret, écrivait à Cabet en novembre 1847 : « Quant à nous, si nous ne partons pas, voici nos raisons : » nous croyons qu'une révolution est proche ou que les » gouvernements seront forcés, par les circonstances, de » faire des réformes profondes et rationnelles... » (2) A cela, le maître, moins clairvoyant que le disciple, répondait : « L'auteur de la lettre est parfaitement libre d'avoir cette » opinion et cette assurance, mais il nous est impossible de » les partager quand nous voyons tant d'unité et de force » d'un côté et, de l'autre, tant d'anarchie, de division et, par » conséquent, de faiblesse » (3).

Dès la mi-décembre, on était tout à la fièvre des derniers préparatifs. L'agitation dont les bureaux du *Populaire* devenaient le centre, inquiétait un gouvernement d'autant plus disposé à découvrir partout des conspirateurs qu'il voyait se resserrer autour de lui le cercle de ses ennemis. Une première perquisition au siège de l'œuvre icarienne (4), rue J.-J. Rousseau, 18, n'avait donné aucun résultat : signe d'une dissimulation diabolique ! Il fallait frapper à la tête. Le 5 janvier 1848, Cabet était arrêté à son domicile et avait peine à se disculper de l'accusation d'escroquerie dont on essayait

(1) Sur la liste des élus appelés à figurer dans les premiers départs, relevons quelques noms qui reviendront dans la suite de ce récit : J.-P. Beluze, ébéniste-menuisier ; Caudron jeune, cultivateur ; Gouhenant, peintre ; Leclerc, médecin ; Marchand, commis ; Piquenard, architecte-géomètre, Wocquefen, tailleur, etc. — *Popul.*, 26 déc. 1847.

(2) *Popul.*, 21 nov. 1847.

(3) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 6me liv, nov. 1847, p. 300 et 301. — Dès le mois de juillet, Cabet s'était heurté à des mauvais vouloirs motivés par des raisons analogues : « Nous protestons énergiquement contre votre » proposition d'émigration, » lui écrivaient à cette époque 28 Icariens de Nantes. « Chaque soldat dévoué doit être à son poste », parce que « à grands pas le progrès s'avance », et s'apprête à « balayer les » despotes ». « Soldats de la démocratie française, nous préférons » prouver dans notre patrie plutôt qu'ailleurs que l'avenir appartient » à la cause sacrée du Peuple ». A ce blâme, Cabet s'empressait d'opposer l'adhésion chaleureuse de 200 Nantais, unanimes à flétrir la trahison de leurs 28 compatriotes. (*Popul.*, 4 juil. 1847). Cf. dans ce nº du 4 juil. la polémique engagée par Cabet avec un M. Marcolino Prat sur le même sujet, et dans le nº du 18 juil., les attaques jalouses de la *Fraternité*, qui ne voit dans l'article : *Allons en Icarie !* « qu'un cri de découragement et de désespoir, un sauve-qui-peut ! »

(4) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 8me liv., déc. 1847, p. 358.

de couvrir cette mesure de haute police politique (1). L'atmosphère de Paris devenait décidément irrespirable pour les Icariens. Aussi le *Populaire* annonçait-il pour le 31 janvier suivant le premier départ.

Le samedi 29 janvier 1847, à onze heures du soir, l'avant-garde icarienne, composée de 69 pionniers, prenait le train pour Le Hâvre, sous la conduite de Ad. Gouhenant, un des accusés du procès de Toulouse. A la fois peintre et marchand de tableaux, il était âgé alors de 43 ans. Un immuable vêtement de velours noir, des cheveux blonds et bouclés, un grand front calme et pâle, lui donnaient une physionomie originale. Depuis le procès de 1843, qui s'était terminé par son acquittement et celui de ses onze co-accusés, il avait su gagner la confiance du maître, en lui prodiguant ce à quoi celui-ci tenait le plus, des hommages et des flatteries (2). Quant à la troupe qu'il emmenait au Nouveau-Monde, composée d'hommes jeunes, actifs et d'un dévouement éprouvé,

(1) Cabet revenait de Londres et en rapportait le marché de terres qui allait lui permettre de diriger sur le Texas la première avant-garde. « Une heure après avoir obtenu la concession de M. Peeters, » je quittai Londres, le 3 janvier 1848, pour revenir à Paris où j'arri- » vai le 5, à cinq heures du matin. Mais deux heures après, la police » était chez moi pour m'arrêter et saisir tous mes papiers ». La cause de « ce singulier incident », ajoute Cabet, était des plus misérables. Quelques jeunes paysans icariens des environs de Saint-Quentin s'étant réunis pour fraterniser dans un cabaret, on les arrêta comme coupables d'appartenir à une société secrète, et l'on s'en prit à leur inspirateur, à Cabet lui-même. Le gouvernement prétendait que le projet d'émigration n'était qu'un trompe-l'œil et qu'une fois les Icariens sortis du Hâvre, ils débarqueraient aussitôt pour mettre à exécution sur quelque point de la côte leurs ténébreux desseins. L'accusation n'avait pas le sens commun. Cabet n'en dut pas moins passer en prison les journées des 5, 6 et 7 janvier, puis se transporter à Saint-Quentin pour y subir des interrogatoires outrageants.

Le 16 février, la Chambre du Conseil du Tribunal de Saint-Quentin décida « qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre ni pour société secrète, » ni pour escroquerie, pour le motif : 1° Qu'il n'est pas prouvé que » Cabet ait détourné *à son profit personnel* les valeurs à lui remises » dans un but de doctrine ; 2° Qu'il produit des pièces établissant des » démarches faites par lui en vue de l'acquisition de terrains destinés » à la fondation de la colonie d'Icarie ; 3° Que s'il est à craindre que » les individus qui suivent ses doctrines ne trouvent au lieu désigné » que la faim, la misère et la mort, le fait de les avoir entraînés vers » cet avenir ne relève que de l'opinion publique et ne constitue ni » crime ni délit ». Ainsi se termina cette affaire de Saint-Quentin qui faillit tuer dans l'œuf l'émigration icarienne. (*Défense du cit. Cabet accusé d'escroquerie devant la Cour d'Appel de Paris*, p. 9 et 10). — (Cf. *Popul.*, 19 déc. 1847 et 16 janv. 1848).

(2) *Réal. de la Comm. d'Icarie*. Cf. en particulier 6me livr., nov. 1847, p. 262.

elle était, suivant l'expression naïve d'un des derniers survivants de cette époque héroïque, *la crème de la crème du parti* (1).

Le 3 février 1848, à neuf heures du matin, les 69 partants, vêtus d'un costume uniforme (tunique de velours noir et chapeau de feutre gris), quittaient Le Hâvre sur le navire *Rome*. La veille, un banquet avait eu lieu, réunissant une dernière fois, sur la terre de France, le maître et ses disciples (2). A l'heure des adieux suprêmes, tandis que Cabet, entouré d'une foule d'amis, saluait, le cœur gonflé d'émotion, le départ des vaillants qui allaient au loin réaliser son rêve, les pionniers icariens, groupés sur le pont du navire, debout et tête nue, entonnaient en chœur le premier couplet de leur Chant du Départ :

Lève-toi, travailleur courbé dans la poussière,
L'heure du réveil a sonné.
Aux bords américains vois flotter la bannière
De la sainte Communauté.
Plus de vices, plus de souffrance,
Plus de crimes, plus de douleurs,
L'auguste Egalité s'avance :
Prolétaire, sèche tes pleurs.
Allons fonder notre Icarie,
Soldats de la Fraternité,
Allons fonder en Icarie,
Le bonheur de l'Humanité ! (3)

(1) Ce sont les termes dont se servait, en nous parlant de ces premiers pionniers icariens, M. Emile Vallet, de Nauvoo.

(2) Ces agapes eurent lieu au Château-Vert, à Ingouville, à une demi-lieue du Hâvre. Un extrait de l'adresse lue au dessert, au nom de l'avant-garde, par le citoyen Leclerc, donnera le ton des toasts qui y furent prononcés : « Notre vie se consacrera tout entière à une tenta-» tive qui est la première phase du bonheur de l'Humanité. C'est à » notre dévouement à l'œuvre que vous jugerez de la force de notre » gratitude. Donc, qu'à notre départ ne se mêlent point de larmes. Ce » n'est point un adieu vulgaire que nous nous disons. Notre adieu » n'est-il pas gros d'avenir et d'espoir ? N'est-ce pas comme une nais-» sance à une vie nouvelle ? Et la bannière qui flottera aux bords » icariens avec sa glorieuse devise : Fraternité, ne sera-t-elle pas aux » yeux du Vieux Monde comme un signe éternel de sauvetage qui » appellera les naufragés ? »

(3) On trouvera à la fin du volume le texte complet de ce chant, d'après l'*Almanach Icarien* de 1848, p. 210.

CHAPITRE II

Le Désastre du Texas

I. La Révolution de 1848 et l'émigration icarienne. — II. L'avant-garde à Sulphur-Prairie. Premières désillusions. — III. Arrivée à Icarie. La « trahison » de Gouhenant. La deuxième avant-garde. La retraite sur la Nouvelle-Orléans. — IV. Les déboires politiques de Cabet en France. — V. Son départ pour les Etats-Unis.

I

Le 27 mars 1848, après une heureuse traversée de cinquante-trois jours, l'avant-garde arrivait en vue de la Nouvelle-Orléans. Les rives grises et monotones du Mississipi étaient apparues, aux yeux éblouis des Icariens, belles de toutes les splendeurs dont leur imagination revêtait d'avance la Terre promise. Au moment où le navire s'amarrait au quai, des salves d'artillerie retentissaient ; mais ce n'était pas un salut aux fondateurs de la cité nouvelle ; c'était un honneur rendu par les démocrates louisianais à leurs amis de France qui venaient de proclamer, le 24 février, la déchéance de Louis-Philippe et l'avènement de la seconde République. Si ce grand évènement s'était produit trois semaines plus tôt, l'avant-garde serait sans doute restée en France, et le communisme icarien aurait dormi à jamais dans les limbes où languissent tant d'utopies mort-nées. Longtemps après, en 1884, un des hommes qui, venus sur le tard, ne devaient connaître qu'une communauté icarienne déjà défaillante, Arsène Sauva, écrivait d'une plume découragée qu'il eût peut-être mieux valu, pour Icarie, rester à l'état de conception purement idéale. Qui sait, dit-il, si les Icariens, « n'ayant pas sur les bras leur entreprise de colo-

» nisation, n'eussent pas été capables de conserver à la » France la seconde République et de lui éviter la honte et » les désastres du second Empire ? » (1)

Ces doutes, nés de l'expérience, les Icariens de l'avant-garde ne pouvaient pas les éprouver. Néanmoins plus d'un, en apprenant la proclamation de la République, porta secrètement envie à ceux qui, là-bas, allaient être les témoins et peut-être les acteurs de grandes choses. Sur cinq d'entre eux la tentation fut plus forte que le sentiment du devoir : les plus cultivés des émigrants, le médecin Leclerc, l'architecte Piquenard, « qui avait servi de secrétaire à Cabet et con- » naissait tous les détails de l'affaire, Myet, fabricant, et » deux autres, abandonnèrent leurs frères, abandon qui » devait leur causer un immense préjudice » (2). Mais l'avant-garde se sentit engagée d'honneur à poursuivre l'entreprise et tint ferme en dépit de ces désertions.

En France, au contraire, la situation des Icariens était fort différente. Libres de s'orienter à leur guise, ils renoncèrent, pour la plupart, à tout projet d'expatriation immédiate (3). Aussi l'historien américain d'Icarie, M. Albert Shaw, a-t-il pu dire, non sans quelque apparence de raison, que « la » Révolution de 1848 fut l'écueil où vint se briser le navire

(1) *Revue Icarienne*, fév. 1884.

(2) *Popul.*, 18 juin et 5 déc. 1848. — Leclerc, non content de trahir, aurait débauché les autres traîtres, Piquenard, Myet, Pasquier, Boissier, et escroqué les 400 francs qui lui avaient été remis pour acheter des médicaments à la Nouvelle-Orléans. L'assemblée générale des Icariens de Nauvoo émit contre lui un vote de flétrissure le 27 mars 1849. Quant à Piquenard, il revint à la communauté dans les premiers mois de 1849 et reprit sa place dans le rang. Par la suite, il s'établit comme architecte aux Etats-Unis et y fit en cette qualité une brillante carrière. Les magnifiques Capitoles de Springfield (Ill.) et de Des Moines (Iowa) sont l'œuvre de A. Piquenard qui a formé dans sa patrie d'adoption des élèves d'élite comme M. E. Bell, architecte en chef du Treasury Department.

(3) « Mais la Révolution inattendue qui vint éclater subitement le » 23 février bouleversa toutes mes combinaisons, renversa tous mes » projets et tous mes plans et détruisit presque tous mes moyens et » mes ressources. Je ne pouvais plus trouver ni partants, ni argent, » ni navires ; et notre marche se trouva nécessairement modifiée du » consentement des Icariens de Paris, réunis en assemblée générale » le 30 avril.

» Ce fut en vain que par une proclamation du 25 février, je déter- » minai les Icariens et le Peuple à la modération... La persécution » s'acharna avec plus de fureur contre les Icariens et contre moi, pous- » sant partout les cris : A bas les Communistes ! Mort à Cabet ! Au » 16 avril, au 15 mai, au 22 juin, beaucoup d'Icariens furent arrêtés. » Beaucoup d'autres, et moi surtout, fûmes obligés de fuir et de nous » cacher... » (*Défense du cit. Cabet accusé d'escroquerie*, p. 12.)

» qui portait la fortune icarienne » (1). N'était-il pas à prévoir, en effet, que de graves évènements, attendus de tous, allaient absorber désormais l'activité de l'Ecole et plus encore celle de son chef, qui ne s'était précédemment écarté de la politique que parce qu'elle commençait à ne plus vouloir de lui ? Par la suite, ce fut comme à regret que les Icariens ramenèrent leurs espérances sur l'entreprise lointaine. Sans doute ils lui revinrent vite, car les désillusions que leur infligèrent les évènements furent promptes (2), mais ils ne lui

(1) Alb. Shaw, *Icaria*, New-York, 1884, p. 29.

(2) Dès le lendemain du 24 février, Cabet fait afficher dans tout Paris un *Manifeste aux Communistes Icariens*, dans lequel il renouvelle ses conseils de modération et de prudence avec d'autant plus de force qu'il tient à être associé à la victoire républicaine : « *Point* » *d'atteinte à la propriété* ! Mais inébranlable persévérance à demander tous les moyens que peut accepter la justice pour supprimer la » misère... Gardons-nous de demander l'application immédiate de » nos doctrines. Nous avons toujours dit que nous ne voulions leur » triomphe que par la discussion, la conviction, par la puissance de » l'opinion publique, par le consentement individuel et par la volonté » nationale. Restons fidèles à nos paroles. » (*Popul.*, 25 fév. 1848.)

Cinq jours après, le 29, dans un nouveau *Manifeste*, il exprime son « inquiétude » en présence des premiers actes du Gouvernement provisoire, décrétant la création d'une garde mobile soldée, « d'une espèce de garde prétorienne », alors qu'il eût fallu « armer le peuple et le faire entrer tout entier dans la garde nationale ». Il écrit le 7 mars dans le *Populaire :* « Nous adjurons le Gouvernement provisoire de » s'expliquer nettement ; il faut que nous sachions si nous devons, » plus encore que sous Louis-Philippe, désirer l'émigration, pour » trouver la justice, l'égalité, la liberté et la protection des lois. » Enfin, le 17 mars, avec les autres chefs du parti populaire, il prend la tête de la manifestation organisée par les principaux clubs de Paris et proteste, avec les deux cent mille citoyens qui l'acclament, contre les menaces de réaction « bourgeoise ». (*Popul.*, 19 mars 1848).

Le voilà désormais enfermé dans l'opposition sans espoir de retour. Dans une série de discours véhéments prononcés à la *Société fraternelle centrale*, il réclame l'ajournement des élections et l'éloignement des troupes (13 et 22 mars). Surtout, il proteste contre la suspicion dans laquelle le pouvoir tient les communistes, malgré « la déclaration de fidélité et de dévouement au Gouvernement provisoire » faite par Cabet en leur nom. (*Popul.*, 9 avr. 1848).

Un mois plus tard, les élections pour l'Assemblée constituante ont eu lieu et il a échoué, de même que Pierre Leroux, Proudhon, Raspail et Considérant. Après avoir déploré une fois de plus « la proscription contre le communisme » (discours du 24 avril), il expose (discours du 1er mai) la doctrine et la marche du communisme icarien qui n'entend nullement « triompher par la spoliation, le pillage, la mise en commun de tous les biens et des femmes mêmes ». Puis il ajoute en substance : Une Assemblée nationale a été élue — dans des conditions déplorables, il est vrai, — pour s'occuper des affaires de la France. Nous allons donc traiter à nouveau dans nos réunions des affaires d'Icarie et « reprendre la marche de notre émigration que nous avons ralentie pour mieux servir le pays... Nous émigrerons aux Etats-Unis... Si nous ne réussissons pas, c'est nous qui aurons supporté les fatigues, les dangers de l'expérience, et l'Humanité profitera de notre

revinrent pas tout entiers. Le courant, violemment détourné, ne retrouva qu'en partie sa pente primitive. (1) Les massacres de Juin et, plus tard, les proscriptions du Deux-Décembre décimèrent les Icariens les plus exaltés et réduisirent au silence les sympathies des autres ou du moins les rendirent très prudentes. Il fallut renouveler incessamment les appels de fonds et solliciter sans relâche les adhésions rétives. Peu à peu la vérité apparut à tous les esprits clairvoyants : ce mouvement icarien qui, en janvier 1848, semblait si gros de conséquences, était condamné à n'aboutir qu'à un essai en miniature, sorte d'expérience de laboratoire assurément pleine d'intérêt pour l'historien, mais sans retentissement durable sur l'évolution sociale.

II

Nous avons laissé les 69 pionniers icariens à la Nouvelle-Orléans. Il s'agissait pour eux de rejoindre sans retard le fameux domaine d'un million d'acres mis à la disposition d'Icarie par la Compagnie Peters. Les indications qu'ils avaient reçues de Cabet étaient assez vagues. On en jugera par la reproduction qu'en donnait le *Prospectus de la grande émigration pour réaliser Icarie*, publié quelque temps après le départ de l'avant-garde :

essai ; elle saura que notre système est erroné, qu'il faut en chercher un autre...; si nous réussissons, au contraire, nous aurons montré la véritable route. » (*Société fraternelle centrale*, 10e et 11e discours du cit. Cabet).

(1) Citons à l'appui de cette constatation l'extrait suivant d'une lettre que nous adressait, le 2 septembre 1905, M. J. P. Beluze, retiré aujourd'hui à Poitiers et qui demeure, malgré ses 85 ans bien sonnés, le plus vigoureux et le mieux informé des Icariens survivants :

« Les disciples de Cabet supportèrent courageusement les persé-» cutions dirigées contre eux dès le lendemain de la Révolution, mais la » crise économique qui suivit les mit dans l'impossibilité de donner » suite à leur projet d'émigration. Toutes les combinaisons financières » se trouvèrent anéanties, de sorte que Cabet se voyait dans cette » horrible situation qu'il ne pouvait ni rappeler sa première avant-» garde d'émigrants, ni lui envoyer les secours nécessaires en hom-» mes et en argent. Cependant, il fallait agir. Si les persécutions » avaient pour effet de ruiner les ressources de l'entreprise et les » futurs émigrants eux-mêmes, elles avaient par contre la conséquence » de pousser à émigrer tous ceux qui pouvaient le faire. Il en résulta » qu'il fut impossible d'empêcher ou d'ajourner, comme le comman-» dait la raison, le départ des familles. »

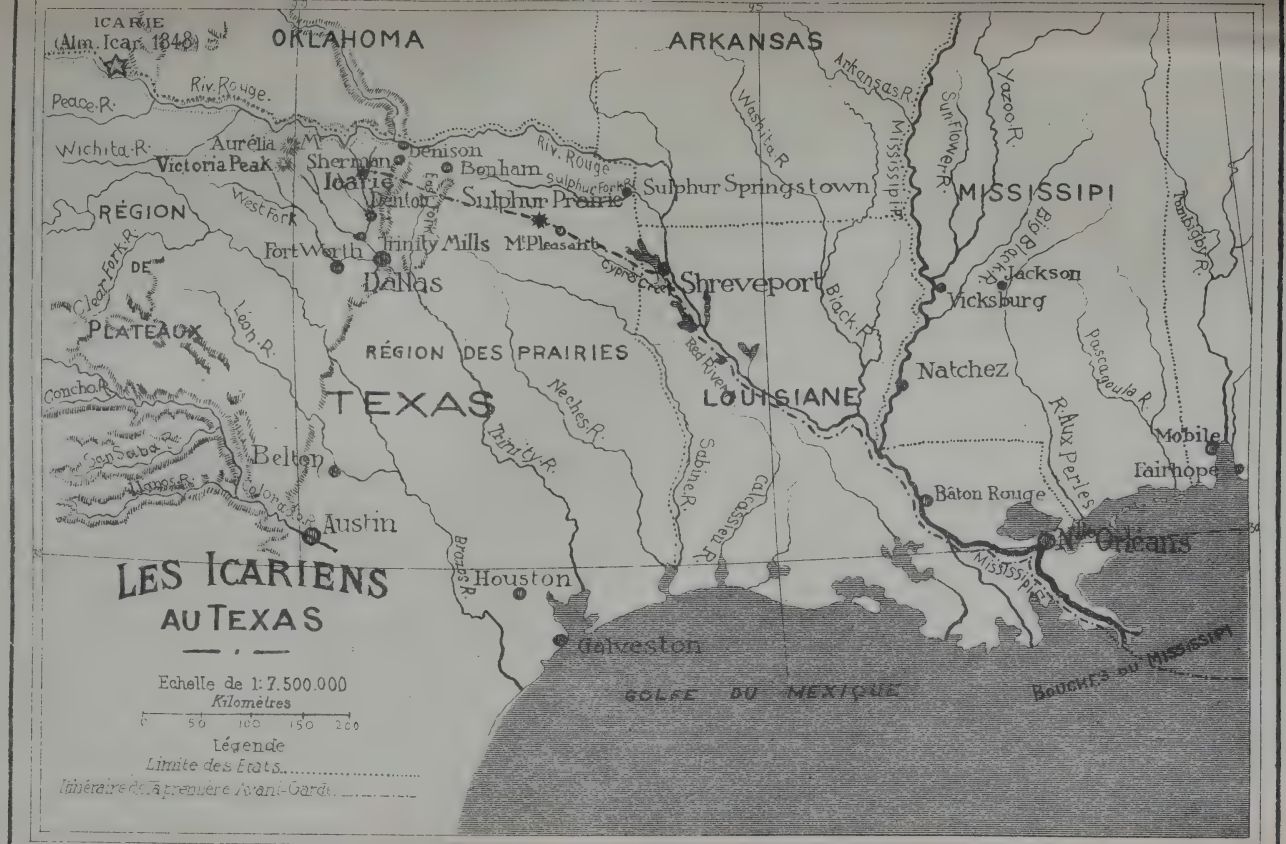

LES ICARIENS AU TEXAS

Echelle de 1: 7.500.000

Kilomètres

0 50 100 150 200

Légende

Limite des Etats.....

Itinéraire de la première Avant-Garde.....

LITH. ECOLE PRATIQUE DE COMCE & D'INDLE DE NIMES

« Nous avons acquis un terrain d'environ 3,000 acres qui pourra servir de station avant d'arriver en Icarie et un petit terrain à Shreveport, sur la Rivière-Rouge, où nous avons fait construire un magasin pour nos émigrants et nos bagages. Pour arriver en Icarie, s'embarquer au Hâvre pour la Nouvelle-Orléans, prendre un bateau à vapeur pour Shreveport en remontant le Mississipi et la Rivière-Rouge, puis à pied ou en chariot gagner Icarie. »

Quatre jours, ajoutait le *Prospectus*, sont nécessaires pour se rendre par eau de la Nouvelle-Orléans à Shreveport (200 lieues), et 10 jours pour se rendre de Shreveport à Icarie (50 lieues), « par la route nationale de Bonham ». Et pour tirer au clair les obscurités et les contradictions de ce texte d'une inquiétante brièveté, on priait les curieux de se reporter à l'*Almanach Icarien* de 1848, qui annonçait — on se souvient avec quelle négligence superbe — que l'on pouvait, en remontant sur un bateau à vapeur le cours de la Red River, débarquer sur le sol même d'Icarie. Cet Almanach, il est vrai, contenait une carte, mais par l'emplacement qu'elle attribuait à la colonie (1), on peut juger du soin avec lequel elle avait été établie.

En somme, l'avant-garde icarienne allait à la découverte. Ses désillusions commencèrent à Shreveport, où elle arrivait le 4 avril. Situé à plus de cent lieues de cette ville, le domaine icarien, loin d'être baigné mollement par les flots d'un beau fleuve, se trouvait perdu au milieu d'une contrée déserte et sauvage, à l'écart de toute rivière navigable. A défaut du bateau à vapeur promis, les Icariens pouvaient-ils du moins compter sur la « route nationale de Bonham ? » Hélas ! à cette époque, les habitants de cette partie du Texas ne connaissaient d'autres routes que celles qu'ils se frayaient eux-mêmes par la hache ou par le feu (2). Pour se rendre de Shreveport à Icarie, il fallait acheter quelques chariots et nombre de paires de bœufs, emporter des vivres pour plu-

(1) Cf. la carte du Texas, p. 222.

(2) En 1847, le Texas, dont le territoire égale presque en superficie celui de la France, était habité par une population de 143.200 habitants, se décomposant ainsi : blancs, 103.840 ; noirs libres, 33 ; noirs esclaves, 39.060. Le Fannin County, dans lequel se rendaient nos Icariens, n'avait pas 3.700 habitants. Galveston, la ville la plus peuplée de l'Etat, comptait 4.200 habitants ; Shreveport, 1.700 ; et Bonham, seulement 211. (Cf. Frederick Law Olmsted, *A journey through Texas or a winter of saddle and camp Life*, London, 1857, p. 472 et 474).

sieurs semaines, puis se lancer à traver les broussailles, les marais, les ravins d'un pays inexploré, camper la nuit dans les clairières, s'exposer aux attaques des Indiens, endurer mille souffrances enfin, dont la moindre n'était pas la malaria, conséquence inévitable de la piqûre des moustiques qui infestaient le pays.

Comme tous les pionniers novices, nos Icariens avaient emporté un lourd bagage inutile. En revanche, ils étaient maigrement pourvus du seul viatique nécessaire, l'argent. On leur conseillait de se hâter, en raison de l'approche des chaleurs, aussi soudaines que torrides sous cette latitude. Mais, perdus au milieu d'une population dont ils ignoraient les mœurs et la langue, ils firent traîner leurs préparatifs. Les plus impatients partirent enfin pour Sulphur-Prairie, à 100 milles environ de Shreveport. C'était la station précédemment acquise par les soins d'un agent icarien, « aussi expérimenté qu'intrépide », Charles Sully, que Cabet avait envoyé en reconnaissance dès le mois de décembre 1847. Le reste de la troupe devait achever le hangar destiné à abriter les bagages reconnus trop encombrants, puis rejoindre aussitôt (1).

On devine ce que dut être le voyage des malheureux colons arrachés depuis trois mois à peine à leur existence confortable et tranquille de citadins français. Surmontant à force d'énergie des obstacles toujours nouveaux, l'incommodité d'un matériel de rebut traîné par des attelages insuffisants, la rencontre de torrents profonds qu'il fallut passer à gué, le manque de nourriture, la maladie, ils finirent par atteindre Sulphur-Prairie (2). Une déconvenue bien autrement grande que les précédentes les y attendait.

(1) « Le 5 avril, prévoyant que nous aurions un long séjour à faire à Shreveport et les loyers y étant excessivement chers, nous avons décidé l'achat d'un terrain pour y construire une maison, ou du moins un vaste hangar pour y déposer notre immense matériel, que nous ne pouvions, faute de voitures, immédiatement transporter à Becknell ou Sulphur-Prairie ». (Extrait du récit d'un des Icariens de la première avant-garde, Lévi, de Reims. — L'*Observateur*, déc. 1880).

(2) Empruntons encore à la relation adressée par Lévi à sa famille, et datée d'Icarie, 2 juin 1848, quelques détails pris sur le vif :

« Le 6, nous trouvons deux voitures, mais au départ une seule veut marcher et nous la faisons accompagner par une première division de 25 d'entre nous.

» Le 7, toute notre sollicitude est pour trouver d'autres voitures que nous ne pouvons nous procurer.

» Le 8, même désappointement. Vers midi, nous décidons qu'il faut

Cabet, d'ordinaire si empressé à prendre le public pour confident, ne s'est jamais expliqué clairement sur la convention qu'il avait conclue avec la Compagnie Peters, sans doute pour ne pas infliger à sa vanité des aveux trop humiliants. Pour lutter à armes égales avec cette compagnie d'émigration, peu scrupuleuse comme toutes ses pareilles, il lui aurait fallu une expérience qui lui manquait cruellement. Peu familier avec la langue anglaise (1), il l'était encore moins avec les lois des États-Unis et du Texas sur la colonisation (2), avec la topographie, la climatologie, la constitution géologique, la faune et la flore du pays qui faisait l'objet du traité. Sa sincérité et son désintéressement sont certes au-dessus de tout soupçon : pourquoi eût-il pris parti pour la maison

faire partir tous ceux qui se sentiront la force de se charger de dix jours de vivres. Quatorze d'entre nous répondent à cet appel et je suis du nombre... Nous continuons donc notre voyage par une chaleur étouffante et couchant dans la forêt avec nos couvertures.

» Le 11, à midi, nous atteignons les 25 de la première division.

» Le 12, un essieu de la voiture se casse, les vivres ont bien diminué, mais, d'après nos calculs, il n'y a que trois jours de marche pour arriver à Sulphur-Prairie. Nous avons déjà beaucoup de nos amis fatigués, malades, les pieds endoloris...

» Le 21, j'arrive à Sulphur-Prairie à 6 heures du soir... Je trouve une quinzaine de nos frères occupés à travailler aux habitations et aux jardins et je suis obligé de rester avec eux jusqu'à nouvel ordre.

» Le 19 mai, Gouhenant arrive et, après explications, nous partageons tous l'impatience d'arriver en Icarie : en voici la raison : la Compagnie concessionnaire accorde à chaque famille un mille carré de terre, faisant 640 acres. Passé le 1er juillet, nous aurions à les payer un dollar l'acre. C'est ce qui fait comprendre l'importance de notre départ pour la prise de possession gratuite des terres ».

(*L'Observateur*, journal de J.-B. Gérard, n° 4, déc. 1880).

(1) Le 10 juillet 1852, un des historiens du communisme américain, Macdonald, demandait un moment d'entretien à Cabet, alors de passage à New-York, et logé 15, Rivington street. « Il parlait très, très-peu l'anglais, dit Macdonald ; nous arrivâmes cependant à nous entendre ». A ce moment, Cabet comptait près de sept années de séjour soit en Angleterre, soit aux Etats-Unis. — « Le docteur Berryer-Fontaine me servit d'interprète dans toutes mes conférences, soit avec M. Pelleg, soit avec M. Peters. » (*Déf. du cit. Cabet accusé d'escroquerie*, p. 8). L'intervention nécessaire d'un tiers ne put que compliquer des négociations déjà fort délicates par leur nature.

(2) Sous la domination mexicaine, le Texas, alors uni à la province de Coahuila, avait été ouvert à la colonisation par les lois du 4 janv. 1823 et du 24 mars 1825. Elles organisaient ce que les historiens américains nomment *the empresario system*. L'*empresario* ou *contractor* recevait des terrains, à charge par lui d'y introduire dans les six ans, sous peine de déchéance, un nombre donné de familles de colons. Une fois le contrat arrivé à expiration, toutes les terres disponibles faisaient retour à l'Etat, à l'exception d'une quantité déterminée qui représentait la part du *contractor (the premium land)*. L'entrée du Texas dans l'Union avait modifié sur quelques points ce régime, mais sans porter atteinte à son principe. Cf. H. H. Bancroft, *Hist. of the North American States and Texas*, vol. II, p. 70-71 et David B. Edward, *The Hist. of Texas, or the Emigrant's Guide*, Cincinnati, 1836, p. 145.

Peters contre cette Icarie qui était la raison d'être de toute sa vie ? Mais il est des circonstances où l'impéritie est aussi coupable que l'improbité. Il ne semble pas que Cabet ait jamais exigé de la Compagnie Peters un traité en bonne et due forme. Un acte de concession obscur, incomplet, et qui ne portait même pas la signature des deux parties, des assurances verbales, quelques lettres dont les termes ne pouvaient avoir ni l'autorité légale, ni la valeur morale d'un contrat, c'est tout ce qu'il put produire lorsque, en 1851, il revint en France pour confondre ses ennemis et demander à la justice la radiation de la condamnation qui le déshonorait. (1). Nous ignorerions donc la vérité sur cet épisode essentiel de l'histoire icarienne si les archives de l'Etat du Texas n'avaient révélé le secret obstinément caché par le principal intéressé.

La concession consentie au nom du Texas était soumise à des conditions qui en changeaient du tout au tout le caractère. Un cadastre avait été dressé, partageant le terrain disponible en carrés égaux de 640 acres, comme le montre le plan que voici :

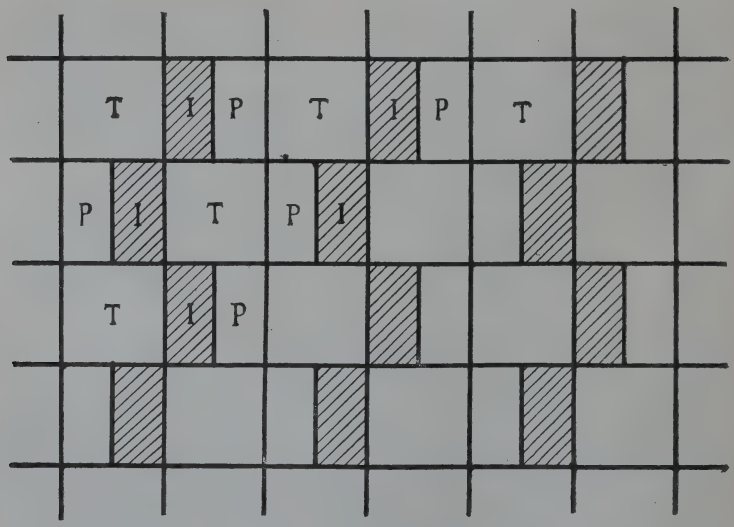

T. — Lots réservés au gouvernement du Texas.
P. — Lots cédés à la Cie Peters.
I. — Lots cédés par la Cie Peters aux Icariens.

(1) Cf. *infra*, ch. III § 3.

De cet immense damier, dont l'étendue représentait plus de quatre fois le million d'acres promis aux Icariens, l'Etat du Texas s'était réservé une case sur deux, abandonnant la case contiguë à la Compagnie Peters, à charge par elle d'en rétrocéder gratuitement la jouissance partielle à des émigrants. La Compagnie Peters, à son tour, avait partagé les cases dont elle disposait, en deux rectangles égaux, et en avait cédé un sur deux aux Icariens, à condition que chaque rectangle (ou demi-section) de 320 acres de superficie serait habité par un colon qui s'engageait à construire, sur son lot, une *log-house* (maison faite de troncs d'arbres assemblés) et à entreprendre le défrichement du sol *avant le 1er juillet 1848*. Après cette date, le colon qui n'aurait pas satisfait aux conditions précédentes devait acheter, au prix de 1 dollar l'acre, la terre occupée ou désirée par lui. Le procédé, on le voit, était ingénieux : ainsi enclavées dans des *improved claims* ou lots déjà mis en valeur par la culture, les terres réservées étaient assurées d'une plus-value qui devait croître avec les progrès de la colonisation (1).

Les conséquences d'une organisation de ce genre étaient désastreuses pour les Icariens. L'acquisition du million d'acres sur lequel ils comptaient eût exigé la présence sur le domaine, au 1er juillet 1848, de 3.125 colons (2), l'achèvement de 3.125 log-houses, etc. Et l'on était au milieu de mai, et 65 Icariens seulement avaient accompli un voyage qui comportait plus de trois mois de fatigues, sans compter des dépenses considérables ! Ce n'est pas tout : les lots de terrain n'étant pas contigus, mais se trouvant espacés avec une régularité géométrique, il en résultait, pour les disciples de Cabet, en admettant que les conditions du contrat fussent

(1) L'ouverture des territoires neufs aux Etats-Unis se fait encore suivant des procédés analogues. Cf. Paul de Rousiers, *La Vie américaine*, Paris, 1892, p. 122. Aujourd'hui, comme en 1848, une *township*, ou commune rurale livrée à la colonisation, est divisée en *sections* de 640 acres (256 hectares) qui comprennent quatre *claims* de 64 hectares.

(2) Soit dix mille Icariens environ, hommes, femmes et enfants, car il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici, en vertu des principes icariens, de colons en majorité chefs de famille. Ces dix mille personnes, Cabet a pu croire un moment — en novembre et décembre 1847 — qu'il parviendrait à les transporter en Icarie. En tout cas, les clauses de l'arrangement conclu avec Peters, dans les premiers jours de janvier 1848, en faisaient la condition *sine qua non* de l'acquisition du million d'acres. Cf. *infra*, ch. III § 3, le procès en escroquerie de 1849.

par ailleurs remplies, l'impossibilité de vivre groupés, de produire en commun, d'avoir une table unique, bref, de pratiquer la vie communautaire qui était la raison d'être de leur entreprise. Il ne fallait pas songer, en dépit des promesses de la concession, à acheter les parties réservées du domaine : aucune clause, en effet, n'interdisait l'aliénation à des tiers des lots non occupés par les Icariens. Le moment venu, le gouvernement du Texas eût peut-être observé, pour son compte, les conditions fort raisonnables de la convention, mais la Compagnie Peters, les spéculateurs ou les émigrants amenés par elle, sachant les Icariens à leur merci, n'auraient pas manqué de rendre tout arrangement impossible.

III

En présence d'une réalité aussi désolante, l'avant-garde ne perdit pas courage. Abandonnant Sulphur-Prairie après quelques jours de repos, elle reprit sa route vers Icarie, où elle arrivait, le 2 juin, au prix de difficultés inouïes (1), mais

(1) Extraits du récit de Lévi, de Reims, sur le voyage de Sulphur-Prairie à Icarie : « ....Il faut que je vous donne ici le menu de nos repas. Nous sommes partis le 14 de Sulphur-Prairie avec pour environ trois jours de pain, de sel, de thé, et un peu d'eau-de-vie. Nous achetâmes, en route, pour faire la soupe. N'ayant plus de pain, nous achetâmes de la farine de maïs, que les Américains passent à travers un tamis, mais n'ayant pu nous charger d'un tamis, nous la mangions avec le son, ce qui la faisait ressembler à de la paille hachée. Nous en faisions des pains en forme de boulettes grosses comme des œufs, que nous faisions cuire sur la braise ; nous en faisions aussi de la bouillie que nous faisions cuire avec du lard. Je vous assure que nous ne faisions pas des repas de Lucullus.

« Après le déjeuner, nous nous engageons dans le bois par un affreux chemin, et dévorés par des nuées de *moustiques*, que nous chassions sur le dos de celui qui nous précédait au moyen d'une branche d'arbre, car nous marchions processionnellement... Le 28, nous n'avons plus de chemin, et nous allons au hasard à travers les prairies, les *creeks* et les forêts, et nous arrivons à la rivière *Trinité*... Elle avait débordé, et les eaux venaient de se retirer. Nous marchons à travers des broussailles et dans une boue collante, toujours dévorés par les moustiques... Le 29, les chemins cessent entièrement, nous ne faisons que louvoyer ; nous nous trouvons bientôt en face tantôt d'un précipice, tantôt d'un cours d'eau infranchissable. Nous arrivons à une rivière qui coule sur des rochers et nous la traversons, l'eau nous montant jusqu'à la ceinture ; ensuite nous poursuivons à travers des collines et des vallons, et dans des herbes qui nous vont jusqu'aux épaules... »

— (Le 2 juin) : « C'est grand jour quand nous nous acheminons vers

bien décidée à mettre à profit les trois semaines qui la séparaient de la fatale échéance. Quand le 1er juillet arriva, elle avait bâti, tant bien que mal, 32 huttes en troncs d'arbres et se trouvait de ce fait avoir droit à des concessions de terrain dont la surface totale s'élevait à 10.240 acres (1).

Sur les quatre mille hectares ainsi conquis de haute lutte, il fallait vivre, problème toujours redoutable pour l'homme qui se mesure pour la première fois avec une nature jusque-là indomptée, et qui se compliquait encore pour l'avant-garde icarienne, car elle avait à songer, non-seulement à sa propre subsistance, mais encore à celle des émigrants, dont les arrivées allaient se succéder de saison en saison. On était en plein mois de juillet. Sous les torrents de feu que versait le soleil des tropiques, il ne s'agissait de rien moins que de « briser » l'espèce de croûte faite d'herbes et de racines entrelacées dont le sol était couvert. « Les fermiers de l'ouést » qui s'attaquaient pour la première fois à la terre vierge, » dit M. A. Shaw, se bornaient à un labour tout-à-fait superficiel ; mais nos jeunes Français, cordonniers ou tailleurs » pour la plupart, n'entendaient rien à l'art des *western* » *farmers*. » Dans leur ardeur de débutants qui veulent parfaire l'ouvrage, ils enfonçaient le soc jusqu'au timon. A ce travail de titans, ils brisèrent leur charrue, que vingt bœufs avaient peine à tirer, mais ils n'entamèrent pas la prairie. D'ailleurs, tout leur était contraire : le genre de vie, la nourriture, la saison, la latitude. La maladie, une sorte de fièvre paludéenne, eut bientôt fait de vaincre leur courage. Sept

Icarie. J'y ai trouvé une maison terminée et deux autres près de l'être, un pays magnifique, couvert de collines, coupé par des cours d'eau limpide et transparente. Il faut bien que le climat soit bon, car si nous avions fait en Europe ce que nous faisons ici, nous serions probablement tous morts..., et cependant, la santé de personne n'est altérée. »

Hélas ! celui qui terminait son journal de voyage par ces paroles d'espoir devait être une des premières victimes de cette héroïque équipée.

(1) « Enfin, nous avons 32 sections, Icarie est fondée ! C'est de quoi nourrir quinze à vingt mille personnes... Le plus grand nombre est valide et tous rivalisent de zèle et d'ardeur pour les travaux que nous avons à faire. Les charpentiers construisent des maisons de bois ; nos mécaniciens s'occupent de la construction d'un moulin ; d'autres bâtissent un four ; les jardiniers, les cultivateurs, les terrassiers, les charbonniers, enfin tous nos frères sont en mouvement pour préparer à la deuxième avant-garde, que vous accompagnerez peut-être, toutes les choses de première nécessité. » (Lettre de Gouhenant à Cabet, 12 juil. 1848. — *Popul.*, 1er oct. 1848.)

d'entre eux moururent, un huitième fut tué par la foudre et quatre autres désertèrent.

S'obstiner dans ces conditions, c'eût été consentir à une sorte de suicide collectif. Vers la mi-août, les plus valides commencèrent à préparer le départ. Ils donnaient à cette occupation tout ce qui leur restait de forces, lorsqu'ils furent surpris par l'arrivée d'une douzaine d'Icariens sous la conduite d'un délégué, Favart, qui tenait ses pouvoirs de Cabet lui-même. Cette troupe si restreinte comprenait tous les éléments encore dispos d'une deuxième avant-garde de 19 colons qui s'était embarquée au Hâvre le 3 juin 1848. Déjà éprouvée par une traversée pénible, elle avait dû laisser à Sulphur-Prairie le tiers de son effectif, hors d'état de poursuivre sa route. Elle arrivait exténuée, mais convaincue qu'elle allait trouver à Icarie, à défaut des douceurs d'un *home* à la française, un commencement d'installation acceptable. Illusion bien naturelle, car c'est seulement au moment où ce petit groupe arrivait à la colonie que les lettres parties d'Icarie au commencement de juin parvenaient aux Icariens de France. D'ailleurs ces lettres étaient animées d'un optimisme que les premières déceptions n'avaient pu abattre. Leurs auteurs avaient oublié les dangers et les fatigues du voyage en faveur des impressions neuves et fortes qu'ils devaient à ce premier contact avec la vie libre du *squatter*. Et puis, était-ce à eux, pionniers de l'avant-garde, à décourager le gros de l'armée ? La narration de leurs premiers exploits devait-elle s'attrister de récriminations maussades ? Ils ne le pensaient pas, et c'est pourquoi leurs lettres respiraient la confiance et même un peu de la crânerie fanfaronne du soldat en campagne qui cache ses misères quand il écrit au pays (1).

(1) Il faut citer quelques-unes de ces lettres. Voici un extrait de celle que le premier détachement arrivé à Icarie envoyait à Cabet à la date du 13 mai 1848 :

« Cher Père,

» ...Il serait trop long de vous faire connaître les difficultés et les fatigues que nous avons eu à supporter dans notre voyage depuis Shreveport jusqu'à Icarie. Notre ignorance des localités nous a occasionné une perte de temps et des frais que nous saurions aujourd'hui éviter. Nous devons nous contenter à présent de vous dire que nous avons trouvé des terres de plus en plus fertiles à mesure que nous avons avancé vers le sud-ouest ; que depuis Bonham jusqu'aux sources de la Trinité, c'est un pays d'une grande beauté et d'une richesse

Mais à la date du 29 août, jour de l'arrivée de Favart et de ses dix compagnons, il n'était plus possible de dissimuler la réalité. Le 2 septembre, Favart adressait à Cabet un bref rapport sur la situation désespérée d'Icarie et sur la nécessité d'effectuer la retraite dès que le permettraient l'état des malades, ainsi que les arrangements à prendre avec divers créanciers à qui l'on devait de 7 à 8.000 francs. En même temps, le délégué de la gérance procédait à une enquête sur les faits et gestes du chef de l'avant-garde et, devant les témoignages défavorables qu'il recueillait de toutes parts, n'hésitait pas, suivant les instructions de Cabet lui-même, à dénoncer en Gouhenant un traître probablement payé par le

prodigieuse qui réunit tous les avantages pour notre colonie ; que nous avons choisi le lieu de notre établissement entre les creeks Denton et Olliver, près du point de leur jonction, dans un site admirable sous tous les rapports. Nous y trouverons *de beaux bois, d'excellentes eaux et des terres extrêmement fertiles.* Le creek Olliver nous permettra facilement d'établir un *moulin* et une *scierie.* Nous sommes sur les bords de la grande prairie et nous pourrons nous étendre indéfiniment au sud et à l'ouest sans être gênés par des propriétés privées.

» Dans 4 jours nous comptons être occupés définitivement à nos premiers travaux. Nous nous hâtons surtout de construire, car nous arriverons trop tard pour les cultures. Nous ne devons guère songer qu'à semer du maïs et des haricots. Nous ferons pour le mieux, mais en ne perdant pas de vue qu'il nous importe de nous étendre le plus possible avant le 1er juillet prochain... » (27 signatures : Adolphe Gouhenant, A. Marchand, Caudron, etc.)

Sous la plume de Gouhenant, Icarie se parait de couleurs enchanteresses : « Oh ! si vous voyiez Icarie, écrivait-il le 20 mai 1848 à Cabet, c'est un Eden ! Quand on vous offrirait de présider la République, venez plutôt à Icarie : vous serez plus heureux, plus riche et plus grand parmi nous ! » etc. (*Popul.*, 11 juil. 1848).

Avec plus de mesure, le secrétaire-trésorier de la première avant-garde, Alexis-Armel Marchand, dont nous retrouverons souvent le nom au cours de cette histoire, exprimait une égale satisfaction dans la lettre qu'il adressait à son frère dix jours après son arrivée sur le domaine :

« Réjouis-toi, nous sommes arrivés sur les terres où nous devons fonder notre nouvelle patrie. Depuis dix jours seulement nous travaillons avec une activité incroyable à construire des baraques ; nous en avons déjà dix presque achevées et il faut qu'au 1er juillet nous en ayons 150 de terminées. Notre tâche est dure et pénible, nous avons eu des obstacles de toutes sortes à surmonter, mais grâce au courage que nous inspire une si noble cause, nous ne nous sommes pas laissé décourager, et nous espérons venir à bout de tout.

» ...Nous sommes dans un des plus beaux pays du monde ; il n'y a, je crois, rien en France qui puisse lui être comparé, soit pour la richesse du sol, soit pour la beauté des sites.

» ...Notre premier établissement icarien se trouve situé au milieu d'une immense prairie sur un plateau très élevé, d'où l'on découvre à plus de sept lieues à la ronde ; nous sommes entre deux rivières, le Denton creek et l'Olliver creek, dont l'une est aussi limpide que l'eau de roche et très saine... »

(*L'Observateur*, août 1880.)

« parti des Jésuites » pour ruiner Icarie. Les armées éprouvées par la défaite crient d'instinct à la trahison. Avec la mise en accusation de Gouhenant, se révélait le premier symptôme de cette maladie du soupçon qui devait causer dans la communauté tant de ravages et dont elle ne devait plus guérir. Pour ce qui est de Gouhenant lui-même, il est fort difficile de démêler la vérité, car des pièces de son procès, nous ne connaissons que le réquisitoire. Il nous est fourni par le fondateur d'Icarie, dans un exposé de la situation telle qu'elle lui apparaissait au moment où il quittait la France en décembre 1848, pour venir prendre le commandement de la nef désemparée. On nous pardonnera la longueur de la citation. Elle révèle en Cabet un avocat adroit à esquiver les responsabilités et à détourner sur le prétendu coupable, dont il souligne tragiquement les torts, l'attention du public, à qui il ne demande, en ce qui le concerne, que de n'être pas trop curieux. Il commence par laisser deviner que si l'entreprise a mal tourné, c'est qu'il n'a été ni compris, ni obéi :

« Il était bien entendu qu'on prendrait toutes les précautions nécessaires pour une émigration et pour une colonisation sur un sol vierge et lointain.

» Fixant le départ de la première avant-garde au mois de janvier ou de février 1848, j'envoyai un agent, Sully, aussi expérimenté qu'intrépide, pour arriver deux mois avant les autres et pour explorer les lieux.

» Prévoyant qu'il pouvait y avoir de graves changements à opérer dans notre plan, je l'autorisai à choisir et à acquérir un autre lieu pour premier établissement provisoire.

» Arrivé à Shreveport et découvrant là que la Rivière-Rouge n'était pas parfaitement navigable au-dessus (1), Sully choisit et acquit une ferme avec un vaste terrain à Sulphur-Prairie, à vingt-cinq lieues de Shreveport.

» Si l'on s'était arrêté là, on perdait, il est vrai, l'avantage du traité fait avec la Compagnie Peters ; mais c'était une nécessité, et l'on avait l'avantage de commencer l'établissement sans beaucoup de fatigues et sans danger. »

Suit un court historique du départ des 69 Icariens, de leurs épreuves et de leur arrivée à Sulphur-Prairie. Puis le plaidoyer se poursuit en ces termes :

« S'ils s'arrêtaient là, à Sulphur-Prairie, malgré le change-

(1) « Pas parfaitement navigable » : l'euphémisme est charmant !

ment opéré par la Révolution de février, tout pouvait être sauvé.

» Mais le délégué Gouhenant les entraîne vers le Cross-Timber, en Icarie, sur la concession Peters, et tous, malgré les efforts de Sully pour les retenir, suivent Gouhenant en n'écoutant que leur ardeur, leur courage, leur dévouement, leur désir d'avoir la gloire d'être les premiers fondateurs d'Icarie.

» On connaît les difficultés, les obstacles, les dangers et les fatigues de leur long voyage par terre, à plus de cent lieues dans les déserts, sans voiture et sans matériel.

» Arrivant presque exténués, au lieu de se reposer, ils épuisent leurs forces et compromettent leur santé en travaillant sans cesse pendant la chaleur, pour commencer le défrichement avant le 1er juillet.

» Les premières lettres qu'ils écrivent et qui ne nous arrivent que deux ou trois mois après, nous expriment leur satisfaction, leur joie, leur bonheur d'être en Icarie.

» Mais leurs fatigues extrêmes, leurs privations, leurs imprudences même, il faut le dire, pendant les mois et les heures de chaleur, produisent enfin leur effet et tous tombent plus ou moins malades en juillet et août, saisis par une fièvre qui les affaiblit, qui les empêche de continuer leurs travaux et qui leur enlève même trois de leurs travailleurs, puis un quatrième, puis trois autres, tandis qu'un autre est tué par la foudre et que quatre autres désertent leur poste.

» Mais la désertion du médecin et de l'ingénieur, la non-navigabilité de la Rivière-Rouge au-delà de Shreveport, la téméraire entreprise d'un long et périlleux voyage par terre au lieu de s'arrêter à Sulphur-Prairie, et la Révolution, renversent toutes mes combinaisons ; la Révolution surtout nous paralyse avec ses persécutions, surtout au 16 avril et au 15 mai, en me forçant dix fois à quitter mon domicile pour éviter la violence et peut-être la mort, en sorte que la deuxième avant-garde ne peut partir que le 3 juin et n'emporte que peu d'hommes et peu d'argent, au milieu de mille difficultés.

» Mais auparavant, un fait immense s'est découvert contre Gouhenant, délégué pour diriger la première avant garde, et ce fait, c'est qu'on trouve à la préfecture de Toulouse des lettres par lesquelles ce Gouhenant, à l'époque du procès de Toulouse en 1843, offrait au préfet de se vendre pour 200.000 francs. C'était un traître, chargé peut-être de l'infernale mission de faire échouer l'entreprise la plus utile à l'Humanité.

» Sans donner à cette affreuse découverte un éclat qui me semble plus nuisible qu'utile, je charge le délégué de la deuxième avant-garde d'interroger secrètement Gouhenant, de lui présenter les preuves en cas de dénégation, puis de le déférer au jugement de l'Assemblée générale.

» En arrivant, le 29 août, avec la moitié de la deuxième avant-garde, (l'autre moitié étant restée en arrière à cause de ses fatigues), le délégué trouve la première avant-garde malade, découragée, démoralisée, décidée contre l'avis de Gouhenant et de deux autres seulement à quitter l'établissement pour se retirer à Shreveport et à la Nouvelle-Orléans. Il croit devoir ajourner l'accusation afin d'utiliser Gouhenant pendant la retraite en le surveillant. Mais beaucoup accusant Gouhenant de fautes énormes et même de trahison, le délégué de la deuxième avant-garde se décide à tout confier à l'Assemblée générale.

» Il n'y a qu'un cri contre Gouhenant... Il n'ose nier... il avoue...

» On trouve dans sa malle des lettres, des brochures, des ornements ou insignes qui paraissent prouver qu'il est l'agent des Jésuites... On le croit l'agent des Jésuites.

» Vous devinez l'émotion générale et l'irritation.

» On le condamne comme traître (1).

» Il se résigne sans murmures et sans protestations, puis on le chasse et l'on exécute la retraite avec Rougier, choisi pour le remplacer ».

Et Cabet achève ce récit, (plus sincère peut-être qu'il ne semble, car il est des vaniteux qui n'arrivent pas à voir clair dans leurs propres fautes), en invitant ses amis à l'indul-

(1) En 1854, V. Considérant retrouvera Gouhenant au Texas et, séduit par ses explications, prendra sa défense contre l'injustice des Icariens (V. Considérant, *Au Texas*, p. 42 et 190). Dans le n° du 2 août 1854 de la *Colonie Icarienne*, Cabet, qui avait reçu un exemplaire de la brochure de V. Considérant, écrivait à ce propos :

« M. Considérant a rencontré au Texas l'ex-délégué de la première avant-garde icarienne, Gouhenant, que les autorités de Toulouse, après la Révolution de 1848, ont publiquement accusé d'un fait politique grave, qui a été destitué par ses camarades et qui s'est d'abord enfui chez les sauvages. Sans avoir entendu la première avant-garde, il prend parti contre elle pour lui, l'appelle le *brave* Gouhenant et menace d'attaquer les Icariens pour le justifier. N'est-ce pas une hostilité contre d'anciens rivaux plutôt que de la bienveillance pour un homme qu'il ne connaissait pas ? Quoiqu'il en soit, je désire que Gouhenant puisse, après un long silence, être complètement justifié et j'attends, pour y répondre, la réalisation de la menace de M. Considérant, conçue en ces termes : « Le récit des faits propres à rétablir la vérité sur Gouhenant et sur l'histoire de la première expédition icarienne envoyée en Amérique nous conduirait trop loin ; je me bornerai à dire que, quand ces faits seront publiés, et *ils le seront*, ils vaudront à l'accusé une éclatante réparation, et que ce sera alors à l'accusation de se justifier si c'est possible ». — On remarquera la façon dubitative dont Cabet, quatre ans après l'évènement, parle de la trahison de Gouhenant : il souhaite qu'il puisse se justifier..... Malheureusement, la relation annoncée par Considérant n'a jamais paru, à notre connaissance du moins. Faut-il voir en Gouhenant un coupable ou une victime ? Le saura-t-on jamais ?

gence pour le passé et, pour l'avenir, à un redoublement de sévérité dans les admissions.

Il ne restait plus aux Icariens des deux avant-gardes, une fois l'exécution du *traître* consommée, qu'à reprendre le chemin de la Nouvelle-Orléans. C'est ce qu'ils firent après s'être procuré auprès du représentant de la Cie Peters une partie des provisions nécessaires, moyennant l'abandon de leur bétail et de leur matériel au terme du voyage. Comme il fallait, en outre, faire fonds sur les ressources de la route et que l'arrivée d'une troupe aussi nombreuse eût été un vrai fléau pour les quelques rares fermes qui jalonnaient la prairie, ils se partagèrent en plusieurs groupes, se répartirent les maigres reliefs du trésor commun et, par des voies différentes, s'acheminèrent vers Shreveport. La retraite de ces vaincus, grelottant de fièvre, anémiés par les privations, assombris par le contraste douloureux de la réalité présente et des espérances d'antan, fut un des épisodes les plus poignants de l'histoire d'Icarie. Ils mirent un grand mois à faire le voyage et, lorsque les divers groupes eurent enfin rallié Shreveport, quatre manquaient à l'appel, qui ne reparurent plus... (1)

IV

Cependant, à Paris, Cabet, encouragé par les nouvelles rassurantes qu'il avait reçues à la fin du mois d'août, organisait les départs avec ardeur. Il puisait dans son dévouement à l'œuvre naissante du Nouveau-Monde l'oubli des déceptions et des tristesses que lui apportaient chaque matin les événements politiques dont il était le témoin. Tenu à l'écart, comme nous l'avons vu, par le Gouvernement provisoire, excommunié par le *National* qui avait fait échouer sa candidature aux élections d'avril, en même temps que celle

(1) Les Icariens morts sur le domaine se nommaient Guillot, Collet, Guérin, Chauvin, Sauger ; ceux qui périrent durant la retraite, Lévi, Barroux, Bersan et Nicaud. — Malgré ce lamentable échec, nous verrons plus tard les Icariens de Nauvoo, trop à l'étroit sur leur domaine, presser Cabet de décider un exode de la colonie au Texas. — Cf. *Documents Inédits*, dossier II, pièce 82 ; doss. III, p. 38, 39, 44, 45.

de Pierre Leroux (1), évincé à nouveau aux élections complémentaires de juin (2), battu enfin à celles du mois de septembre qui envoient au Parlement Raspail, porté sur la même liste que lui, ainsi que Fould et Louis Bonaparte, candidats de la liste adverse (3), il renonce désormais à rien espérer du suffrage populaire. Il est vrai qu'il obtiendra 95.885 voix aux élections législatives de mai 1849 (4), mais il a déjà quitté la France pour rejoindre ses disciples à la Nouvelle-Orléans, et cette minorité imposante, si elle satisfait dans une certaine mesure son amour-propre, ne saurait rouvrir sa carrière politique définitivement fermée. Les acclamations qui l'avaient accueilli le 17 mars avaient eu leur contre-coup dans la journée du 16 avril. Insulté par une foule furieuse et poursuivi jusque chez lui par les cris de : A bas les communistes ! Mort à Cabet !, il avait pu mesurer ce jour-là toute la profondeur du discrédit qui frappait le communisme devant une partie de l'opinion. (5). Lors de l'insurrection du 23 juin, « l'âme oppressée de douleur », il se range du côté des insurgés contre Cavaignac et l'Assemblée Nationale. Sans doute, on le chercherait en vain parmi ceux qui descendent dans la rue, le fusil à la main, — la plume est la seule arme dont il se soit jamais servi, — mais il rappelle, dans une brochure vengeresse, toutes les fautes de

(1) *Cabet à ceux qui le menacent d'assassinat*, (Extr. du *Popul.* du 22 avr. 1848), Paris, 1848, p. 2. Dans certaines sections de vote, le chef de l'école icarienne ne recueillit pas le dixième des voix obtenues par le premier des élus, Lamartine, qui obtint à Paris 259.800 suffrages. En même temps que Cabet, on relève sur la liste des vaincus de cette grande journée : V. Hugo, P. Leroux, Barbès, Raspail, Eugène Sue, E. de Girardin, V. Considérant, David d'Angers, etc. (*Popul.*, 4 et 7 mai 1848).

(2) Pierre Leroux, plus heureux que Cabet, fut élu le 8 juin en même temps que Thiers et V. Hugo, (*Popul.*, 11 juin 1848). Après avoir commenté ce second échec — d'ailleurs honorable, puisque le nombre des voix obtenues par lui (68.000) se rapprochait sensiblement de celui qui avait assuré le succès de Proudhon, élu par 77.094 suffrages, — le directeur du *Populaire* renouvelait l'engagement qu'il avait pris au lendemain des élections d'avril : « Je puis, je dois, et je veux me consacrer entièrement, désormais, à la propagande de nos doctrines icariennes ou socialistes et à la continuation de notre grande émigration. » (*Popul.*, 11 juin 1848).

(3) *Popul.*, 24 sept. 1848.

(4) *Popul.*, 20 mai 1849. Sur les 28 députés qui furent élus (P. Leroux, Ledru-Rollin, V. Hugo, Lamennais, Considérant, F. Pyat, etc.), Murat, le plus favorisé, recueillit 134.825 suffrages ; Rapatel, le dernier élu, en obtint 107.825.

(5) Cf. le *Moniteur* du 17 avr. 1848, et L. Blanc, *Pages d'Histoire de la Révolution de Février*, Paris, 1850, p. 118 sqq.

cette révolution « dévoyée et pervertie » (1). Désormais, entre la République sanglante des journées de juin et le communisme icarien, toute réconciliation est impossible. Aussi, voyons-nous Cabet s'employer, pendant le deuxième semestre de 1848, à diriger vers l'Amérique toutes les forces vives de son parti.

Le 12 août, une Commission dite *des Cinq* partait pour Icarie sous la conduite de Caudron aîné, rencontrait à Shreveport les débris des deux premières avant-gardes et « leur distribuait cinq mille francs pour descendre à la Nouvelle-Orléans, car plusieurs, démoralisés par la maladie ou dans un but de perfidie, criaient une espèce de *sauve-qui-peut* » (2). De septembre à décembre, six départs avaient eu lieu, comme l'indique le tableau récapitulatif suivant : (3)

(1) *Insurrection du 23 Juin avec ses causes, son caractère et ses suites, expliquée par la marche et les fautes de la Révolution du 24 février*, Paris, 1848. Tandis que Cabet lançait ainsi l'anathème à ceux qu'il avait jusque-là ménagés, la réaction éclatait, furieuse, et englobait dans la même réprobation tous les républicains d'avant-garde. Quatre mois après les évènements de juin, la *Démocratie Pacifique* reconnaissant, après la *République* d'Eugène Bareste, la violence de la contre-révolution, s'en prenait « aux calomniateurs intéressés qui présentent aux crédules habitants des campagnes les socialistes comme autant de spoliateurs. » — « Le socialisme, le communisme, » ce sont des expressions trop hautes pour les intelligences qu'ils » s'efforcent lâchement de tromper : ils ont vulgarisé la parole pour » mieux enfanter l'action ! — Il n'y a plus de républicains rouges ; il » n'y a plus de démocrates-socialistes ; il n'y a plus de communistes ; » il y a des *partageux*. Voilà le mot qui retentit dans les campagnes. » C'est le mot fatidique, c'est le *Mane, Thecel, Pharès* du festin biblique ! — Tout le monde comprend ce mot, et les ennemis de la Répu- » blique l'exploitent avec une perfidie atroce. Les Parisiens veulent » venir partager vos biens : ce sont des *partageux* ! Et les naïves » gens de la campagne de répondre : Ah ! qu'ils viennent, ces *parta-* » *geux*, et nous aurons bientôt fait leur compte ! » (*Démocratie Pacifique*, 10 oct. 1848.)

(2) Article de Cabet dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, 28 février 1849.

(3) La brochure *Colonie Icarienne aux Etats-Unis d'Amérique. Sa constitution, ses lois, sa situation... après le 1er semestre de 1855*, Paris, janv. 1856, p. 134, donne un tableau quelque peu différent. Celui que nous reproduisons ici est extrait du *Popul.*, 1er juil. 1849.

Départs pour le Texas (1847-1848)

DATES	DÉSIGNATION DES DÉPARTS	NOMBRE DES PARTANTS	DÉLÉGUÉS
2 déc. 1847	Première Commission.....	1	Sully
3 févr. 1848	Première Avant-garde.....	69	Gouhenant
3 juin 1848	Deuxième Avant-garde.....	21	Favart jeune
12 août 1848	Commission des Cinq.....	5	Caudron aîné
28 sept. 1848	Troisième Avant-garde.....	23	Mazet
25 oct. 1848	Départ par Bordeaux.....	56	Pépin
2 nov. 1848	Premier grand départ.....	82	Prudent
12 nov. 1848	Deuxième grand départ.....	74	Witzig
21 nov. 1848	Troisième grand départ.....	114	Berthier
18 déc. 1848	Quatrième grand départ....	40	Coutellier
	TOTAL.....	485	259 hommes 125 femmes 101 enfants
	Admis à la Nouvelle-Orléans.	11	
	TOTAL GÉNÉRAL	496	

La lettre écrite par Favart le 2 septembre était parvenue à Cabet à la fin d'octobre. Mais l'élan vers l'émigration avait pris un tel essor que celui-ci crut devoir en différer jusqu'au mois suivant la publication dans le *Populaire* (1). C'était une dissimulation coupable et qui laissait son auteur sans défense contre les reproches que ne manqueraient pas de lui adresser plus tard ceux dont il avait ainsi violenté la destinée. On est cependant tenté de plaider en faveur de Cabet les cir-

(1) Le deuxième grand départ, comprenant 74 émigrants, a eu lieu le 10 nov. de Paris, et le 12 du Hâvre. Or les mauvaises nouvelles venues d'Icarie font leur apparition pour la première fois dans le *Popul.* du 12 nov. Encore Cabet se borne-t-il à indiquer le sens général des informations qu'il a reçues, sans en reproduire le texte. Il recule jusqu'au 3 déc. 1848 la publication de la lettre collective datée du 20 août, par laquelle les 52 Icariens valides de la première avant-garde annoncent la mort de Guillot, l'incapacité du médecin Roveira, le dénûment de la pharmacie, l'arrêt de tous les travaux depuis les premiers jours de juillet et les prêts d'argent (9.454 fr.) consentis au groupe icarien par Hedgcoxe, le représentant de la Compagnie Peters.

constances atténuantes, si l'on songe aux épreuves qui l'assaillaient de toutes parts :

« La désolante nouvelle de cette déplorable retraite..... venait, comme la foudre, de le frapper au moment où il était poursuivi devant un tribunal qui le condamnait à un mois de prison parce que, en mai 1848, on avait trouvé quelques fusils dans la maison du *Populaire*. » (1).

En même temps, d'autres messages arrivaient, confirmant celui de Favart et mettant en cause non seulement la clairvoyance du fondateur d'Icarie, mais même sa probité. Dubuisson, de la deuxième avant garde, publiait « contre » ses frères et contre Cabet, dans un journal de la Louisiane, » une lettre calomnieuse et outrageante, qui devait être » reproduite par tous les journaux ennemis du peuple en » France ». Fouillard et Chambry (Julien), tous deux de la deuxième avant-garde, écrivaient en France des lettres « qui n'étaient ni moins infâmes, ni moins criminelles ». Enfin, pour comble de disgrâce, l'expédition dite *de Bordeaux*, partie de France le 25 octobre, s'était séparée violemment de la communauté et avait fait main basse sur l'argent mis à sa disposition pour les besoins du voyage, tandis que son chef, Pépin, se réservant la part du lion, gardait pour lui une somme de 5.350 francs que la gérance lui avait envoyée à Bordeaux (2).

V

En présence de tous ces malheurs, Cabet comprit que sa place n'était plus en France. Les mécontents de la deuxième avant-garde allumaient dans l'âme des nouveaux arrivants la défiance et la révolte par les commentaires perfides dont ils accompagnaient le récit de leurs souffrances. Chaque détachement, dès son débarquement à la Nouvelle-Orléans, subis-

(1) *Colonie ou République icarienne dans les Etats-Unis d'Amérique. — Son Histoire*, Paris, 1852, p. 14.

(2) *Popul.*, 18 févr. 1849. Deux mois auparavant, Chaize, de la commission des Cinq, avait fui en emportant les 3.000 francs à lui confiés (*Popul.*, 1er juil. 1849).

sait la contagion fatale. La présence du chef pouvait seule refaire des tronçons de la colonie, *membra disjecta Icariæ*, un seul corps animé par une foi commune. C'était le sentiment des Icariens restés fidèles. Ils luttaient contre le découragement des uns et la méchanceté des autres, mais ils se sentaient impuissants et débordés (1). Un d'entre eux, P. Bourg, s'exprimait ainsi, à la date du 27 décembre 1848, dans le journal qu'il écrivait pour ses amis de Lyon :

« Il y a eu pourtant des désertions, surtout dans un départ de Bordeaux qui, ne trouvant pas Icarie fondée et les alouettes toutes rôties, s'est dispersé sauf six membres, en se partageant la somme qu'il apportait. Ainsi que nous le savions, du reste, notre colonisation est à recommencer et nous recommencerons. A part quelques individus faibles ou mal intentionnés, la généralité a bon courage et bonne volonté. Que notre digne gérant, attendu de jour en jour, arrive, et nous réparerons, j'espère, un premier échec inévitable dans une semblable entreprise. Dans tous les cas, à la volonté de Dieu !

» *28 Décembre.* — Nous sommes environ cent hommes, cinquante femmes et trente enfants dans deux vastes maisons contiguës... Nous avons un petit gouvernement de cinq membres ; comme sur le bateau, il y a des commissions d'ordre, de propreté, d'achat des vivres...

» *8 Janvier 1849.* — Décidément, mes amis, nous avons besoin que notre gérant arrive. Lui seul me semble capable de relier la gerbe qui s'éparpille et d'en extraire les chardons. Nous avons parmi nous et au-dehors des gens qui, mal intentionnés, sèment la discorde. Ils sont en petit nombre, il est vrai, mais ils font beaucoup de mal.

» *23 Janvier.* — M. Cabet viendra !... Il ne viendra pas !... Il viendra !... Telles étaient les discussions, laconiques mais animées, qui s'établissaient chaque jour entre les « *Doutants* » et les « *Fanatiques* »... Et les éternels *il viendra !... il ne viendra pas !* allaient recommencer, lorsque tout à coup notre brave et digne gérant, nous donnant une seconde fois raison, tombe au milieu de la communauté. Pour nous, c'était le ciel... Ah ! il est venu ! Et chacun de l'embrasser et de mêler des larmes de joie aux larmes de saisissement qui baignaient la figure de notre vénérable Messie. Comme ombre à ce tableau, il fut donné quelques baisers, quelques poignées de main de Judas ».

(1) Réunis en assemblée générale dans les premiers jours de novembre 1848, ils avaient désigné Pédron comme président, avec mission de maintenir l'unité jusqu'à l'arrivée du fondateur-gérant. (Lettre de la Nouvelle-Orléans, 13 nov., *Popul.*, 17 déc. 1848).

En effet, dès le lendemain de son arrivée, Cabet était, dans l'Assemblée générale convoquée par lui, l'objet d'une accusation en règle. Les larmes d'attendrissement de la veille avaient eu à peine le temps de sécher. Ici, nous devons demander à Cabet lui-même le récit des évènements :

« Je pars en effet de Paris le 13 décembre pour New-York, où j'arrive le 31 avec un ami dévoué. (1)

» Là, je lis dans un journal avec autant d'étonnement que de douleur l'indigne lettre de Dubuisson (2) ; et je vois bien que je vais me trouver au milieu d'une espèce de guerre : mais rien ne pourra m'arrêter.

» Quel horrible voyage que mon voyage de New-York à la Nouvelle Orléans, lorsque je pense que la lettre que j'écris à ma famille est peut-être la dernière et que j'ai besoin de recommander à un ami ma femme et ma fille, toujours sacrifiées à mon dévouement pour le peuple !

» Heureusement le choléra n'a frappé personne parmi nos Icariens. Mais si je ne trouve pas le choléra qui tue le corps, j'en trouve un autre qui peut déchirer le cœur et l'âme.

» En arrivant, le 19 janvier 1849, j'apprends la dissidence, ses calomnies et ses violences, j'apprends que les dissidents demandent la dissolution et la liquidation, qu'ils se sont même adressés au Conseil et à des avocats pour tâcher de me faire intenter un procès, de faire saisir la caisse,

(1) Le *Courrier des Etats-Unis* du 6 janv. 1849 annonçait son arrivée en termes bienveillants : « Parmi les passagers débarqués de » l'*Europa* se trouve M. Cabet... M. Cabet a reçu à New-York une » sorte de petite ovation. Mardi dernier, un certain nombre de nos » compatriotes lui ont donné un dîner de bienvenue au Shakespeare-» Hôtel ». L'assistance comprenait quelques-uns des plus brillants disciples de Fourier aux Etats-Unis. Aussi Cabet, à l'heure des toasts, crut-il devoir exprimer l'espoir que l'Amérique, « grâce aux socialis-» tes, assurerait cette régénération sociale dont Fourier et Horace » Greeley ont été les précurseurs dans les Deux Mondes ».

(2) En l'absence du maître, ses collaborateurs restés en France luttent de toutes leurs forces contre la calomnie : lettre au *Constitutionnel*, 30 déc. 1848, signée de Robillard, Simon, Beluze, Chameroy et Louis Krolikowski ; lettre de Krolikowski au *Journal des Débats*, 4 janv. 1849, etc. — C'est ce dernier qui, pendant les années 1849 à 1851, sera l'homme de confiance et le correspondant préféré de Cabet. C'est à lui que sont adressées les lettres de la correspondance officielle qui commencent par les mots « Mon cher Charles ». Pourquoi ce prénom mystérieux ? Une lettre de M. J.-P. Beluze nous en donne l'explication : « Ancien colonel de l'armée polonaise, Louis Krolikowski s'était réfugié en France après l'écrasement de l'insurrection de 1832. Pendant longtemps, jusqu'en 1848, il ne fut connu parmi nous que sous le nom de Charles ; M. Cabet, seul, savait son véritable nom. Le motif de cette dissimulation, c'était la crainte de voir supprimer le secours que L. Kr. recevait du gouvernement français, en sa qualité de réfugié polonais ».

et même de me faire enfermer dans la prison de Bâton-Rouge.

» On aura peine à croire, en France, à tant de monstruosités.

» Dès le 21, je convoque une réunion générale, à laquelle assistent tous les dissidents. Je déclare que si l'on était unanime pour demander la dissolution et la liquidation, j'y consentirais à l'instant, mais que la dissolution serait probablement la ruine pour tous ; et que, puisqu'une immense majorité a le courage de persévérer, je continuerai moi-même à me dévouer dans son intérêt. Je déclare aussi que j'ai besoin de savoir quels sont ceux qui veulent se retirer et ceux qui veulent continuer.

» C'est le médecin espagnol Roveira qui se présente le premier et m'attaque personnellement avec la dernière inconvenance, m'accusant d'avoir trompé et abandonné les deux premières avant-gardes.

» Je réponds que, gérant d'Icarie, accepté par tous, par les dissidents comme par les autres, je considère ces accusations comme une révolte, comme de l'anarchie, comme une odieuse calomnie. Je déclare que je n'accepte aucun reproche, que c'est au contraire moi qui pourrais reprocher aux dissidents de m'avoir trompé et que, puisqu'on m'attaque ainsi en ennemi, je ferai connaître toute la vérité.

» Et la majorité des membres de la première avant-garde présents à la Nouvelle-Orléans signent contre l'accusation une protestation vigoureuse.

» Après deux jours de discussion, je demande à chaque membre de l'assemblée s'il veut persévérer : une faible minorité répond *non*, mais la grande majorité répond *oui*, et cette majorité signe le lendemain, après mûres réflexions, une adresse qui exprime toute sa confiance dans le gérant d'Icarie.

» Plusieurs déserteurs expriment leurs regrets et demandent à réparer leur faute.

» Et la grande famille se trouve aujourd'hui composée de 280 personnes, dont 142 hommes, 74 femmes et 64 enfants.

» Quoique notre caisse sociale soit bien légère pour les 280 qui restent fidèles, ne consultant que nos sentiments d'humanité et de fraternité, nous avons distribué, à titre de secours fraternel, plus de 15.000 francs à tous ceux de la première et de la deuxième avant-gardes qui ont voulu retourner en France.

» Nous avons fait ce sacrifice par un autre motif, c'est-à-dire pour rétablir l'harmonie, l'union et l'unité. » (1)

Ainsi la famille icarienne, pour parler comme Cabet, était

(1) *L'Abeille de la Nouvelle-Orléans*, article de Cabet en date du 28 fév. 1849. — Cf. Lettre de Cabet à Krolikowski, Nouvelle-Orléans, 27 janv. 1849 *(Doc. Inéd.*, I, 5).

reconstituée et le troupeau des disciples, diminué de toutes les brebis galeuses, se serrait confiant autour de son chef. Cependant le plus difficile restait à faire. Depuis trois mois, la communauté s'attardait à la Nouvelle-Orléans, dépaysée et trop souvent oisive, dans les deux vastes maisons de briques de Saint-Ferdinand street où elle s'était réfugiée. Pour un seul trimestre, le prix de la location des immeubles s'élevait à 4.200 francs. Le trésor commun fondait à vue d'œil : de 86.000 francs environ, la retraite des dissidents l'avait ramené brusquement à 70.000 (1).

Déjà la perspective du retour en France, c'est-à-dire de la dispersion définitive, commençait à s'imposer à l'esprit inquiet du leader. Heureusement, le 15 février, arrivait le rapport des trois Icariens envoyés le 31 décembre dans l'Illinois et le Missouri à la recherche d'un domaine convenable (2). Ce rapport était tel que les préparatifs du départ commencèrent aussitôt. Le 1er mars, les Icariens quittèrent la Nouvelle-Orléans. La communauté en détresse avait enfin trouvé une patrie.

(1) « Les malades et les découragés sont partis. Nous leur avons » donné 200 francs à chacun, soit 15.000 francs en tout. Nous avons en » caisse 60.000 francs », écrivait Cabet le 25 fév. 1849, à la veille du départ pour Nauvoo.

(2) Witzig aîné dirigeait cette mission. Une autre commission d'exploration était partie trois jours auparavant de la Nouvelle-Orléans en emportant 3.000 francs, avec l'ordre de visiter Galveston, Houston, Austin et tout le versant du golfe du Mexique (*Popul.*, 18 fév. 1849).

CHAPITRE III

A Nauvoo. — Cabet accusé d'escroquerie.

I. Les Mormons dans l'Illinois. Une ville abandonnée. L'installation à Nauvoo. — II. Les premières difficultés. Démissions et rancunes. Projets de colonisation dans l'Iowa. — III. Le procès en escroquerie. L'accusation et la défense. Acquittement en appel. — IV. Lendemain de victoire. Un journal mort-né. Cabet, Louis Blanc, Pierre Leroux. Bannissement de Cabet en Angleterre ; son retour à Nauvoo.

I

A mi-chemin entre Burlington et Keokuk, sur un plateau qui s'abaisse en pente douce vers le Mississipi, la petite ville de Nauvoo (1) égrène ses maisons peintes de couleurs tendres et s'absorbe avec une fierté un peu boudeuse dans le souvenir de sa prospérité passée. Elle envie tout bas ses rivales du bord opposé, Fort Madison et Montrose, qui ont sur elle l'avantage, inestimable aux Etats-Unis, de posséder une station de chemin de fer. Du haut de son promontoire arrondi, Nauvoo assiste à la fuite lente du fleuve, dont les eaux l'enserrent mollement, royale écharpe grise que rehausse l'émeraude de quelques îles verdoyantes. Depuis cinquante ans, ni la ville, ni le paysage n'ont changé. A l'endroit où, quatre

(1) « D'un mot hébreu qui signifie *belle.* » *(Réal. de la Comm. d'Icarie,* 2e livr., p. 28). — Alexander Linn *(The story of the Mormons from the date of their origin to the year 1901,* New-York, 1902, p. 225) dit aussi que le nom de Nauvoo signifie *a beautiful place ;* et il ajoute : « The nearest approach to Nauvoo in Hebrew is an adjective which » would be transliterated *Naveh,* meaning *pleasant,* a rather rare » word. » L'endroit s'appelait primitivement *Commerce-city.* C'était avant 1840 une misérable bourgade formée de trois ou quatre bâtisses, « one storehouse, two frame dwellings and two blockhouses. » (Alex. Linn, op. cit., p. 223.) — Nauvoo comptait en 1902, 1.321 habitants, parmi lesquels beaucoup d'émigrés d'origine allemande. On y fait un commerce important de fruits et de plants d'arbres fruitiers.

fois par jour, le bac à vapeur débarque, mêlés aux camions des fournisseurs, les rares touristes venus de la rive opposée, Etienne Cabet mettait pied à terre, par une brumeuse matinée du mois de mars 1849, (1) et surveillait la descente des deux cent soixante Icariens restés fidèles à sa fortune. Deux cent soixante ! Au départ, ils étaient deux cent quatre-vingts, 142 hommes, 74 femmes ou jeunes filles, et 64 enfants, mais durant ce voyage de quinze jours sur le Mississipi, le choléra qui dévastait toute la région avait fait parmi eux vingt victimes.

Jusqu'alors, la nature, aussi bien que les hommes, semblait s'être acharnée sur la malheureuse Icarie. Le moment était enfin venu où elle pouvait croire qu'elle avait, à force de vaillance, découragé le sort. Lorsqu'ils prirent possession de leur nouvelle demeure, les exilés se sentirent renaître à l'espoir. Le printemps commençait à peine et déjà les bourgeons éclataient aux branches, les jeunes pousses sortaient de terre et la forêt, dont les cimes moutonnaient jusqu'aux confins de l'horizon, frémissait sous la poussée des sèves. L'altitude du plateau le mettait à l'abri des brouillards de la vallée ; le fleuve, qui possédait un service régulier de bateaux à vapeur, rendait les ravitaillements faciles ; l'eau coulait partout en abondance ; la charrue soulevait sans effort un sol d'alluvion riche et profond. Enfin, — et cette bonne fortune tenait presque du prodige, — cette ville de Nauvoo, où il semblait que les colons eussent dû affluer, était à moitié déserte. La terre, privée des bras qui la cultivaient naguère, s'offrait à quiconque voulait la prendre ; une centaine de maisons et de bâtiments récemment construits, abandonnés de la veille, paraissaient implorer des habitants. Quel était ce mystère ?

En 1840, Joë Smith, séduit par la beauté du site et la fertilité du sol, avait amené à Nauvoo ses disciples mormons chassés du Missouri. Ces travailleurs admirables, qui devaient plus tard transformer en jardins les mornes solitudes du Lac Salé, n'avaient pas eu de peine à tirer parti des ressources naturelles que leur offrait la contrée. En quelques années, la

(1) L'arrivée eut lieu le 15 mars, à neuf heures du matin, à bord de l'*American Eagle* (*Popul.*, 20 mai 1849). Cf. dans le *Popul.* du 7 oct. 1849, une intéressante lettre de P. Bourg à ses amis de Lyon sur le débarquement et l'installation à Nauvoo.

population de Nauvoo s'était élevée à 17.000 âmes, dépassant de 9.000 unités celle de Chicago, alors modeste bourgade de 8.000 habitants (1). Mais une prospérité si soudaine en dépeuplant les villes environnantes au profit de la cité élue par les *Saints du Dernier Jour*, ne pouvait manquer d'attirer sur ceux-ci l'hostilité du voisinage. Aux Mormons humbles et pauvres, on eût tout pardonné, mœurs et doctrines ; opulents, leur présence était un scandale. Après l'assassinat de Smith, tué par une bande de rôdeurs dans la prison de Carthage, après les querelles intérieures qui avaient précédé le meurtre, Brigham Young, le nouveau prophète, comprit qu'il fallait soustraire la secte au contact des *Gentils*. Il l'emmena par delà les Montagnes Rocheuses, « dans un désert de sel, de pierres et d'eau putride, » entouré de cimes abruptes, que les Espagnols, puis les Mexicains, avaient déclaré inhabitable et sans valeur (2). Quelques gardiens restaient à Nauvoo avec la mission de vendre, à n'importe quel prix, les terres et les maisons.

Des acquéreurs pouvaient d'un instant à l'autre profiter de l'aubaine. Cabet résolut de prendre les devants. Dès la fin de mars, il louait 450 acres d'excellente terre (3), des habitations, (dont l'une, particulièrement vaste, était dite : la *maison aux quarante logements*), deux fermes ; il achetait des chevaux, du bétail, des vivres, des outils, du fourrage, et, tout en assurant la vie matérielle de la famille icarienne, il la préparait à l'application des principes communautaires.

Un incendie survenu deux ans auparavant avait décidé les Mormons à laisser inachevé, au nord de la ville, l'édifice qui devait être leur temple, « puissante construction à moitié » démantelée par les orages, encore d'une certaine noblesse, » mais étrange produit architectural du mysticisme de ces

(1) En 1842, il y avait déjà 16.000 Mormons dans le Hancock County dont fait partie Nauvoo. Dans le seul hiver 1845-1846, 3.400 d'entre eux abandonnèrent cette ville. Le principal départ eut lieu en 1846. L'avant-garde de la caravane atteignit la vallée du Great Salt Lake le 21 juillet 1847. (Cf. Alex. Davidson and Bernard Stuvé, *A complete History of Illinois, from 1673*, Springfield, 1874, p. 498 à 521).

(2) Hepworth Dixon, *La Nouvelle Amérique*, trad. Philarète Chasles, Paris, 1874, p. 134.

(3) Aujourd'hui encore, les survivants d'Icarie, fixés à Nauvoo, font un grief à Cabet d'avoir loué fort cher des terres qu'il aurait pu acheter au prix de 1 d. 50 l'acre. Ils oublient peut-être que la caisse commune contenait à peine 12.000 dollars et que, sauf quelques ustensiles et les effets personnels des membres, la colonie arrivait à Nauvoo les mains vides.

NAUVOO AU XX^{me} SIÈCLE

» sectaires » (1). La colonie avait acheté cette ruine « avec son enclos de 4 acres pour y faire une école ou une académie ». (2) Mais elle ne devait réaliser qu'en partie son projet ambitieux : le 27 mai 1850, les quatre murs du temple s'écroulaient avec fracas sous l'effort d'un vent violent. Icarie trouva du moins dans les décombres les matériaux nécessaires à l'édification d'une école en pierres de taille qui est aujourd'hui un des ornements de la petite cité. Par la suite, la communauté connut d'autres catastrophes. Un incendie détruisit une de ses écuries, une inondation ravagea son moulin. A ces accidents naturels s'ajoutèrent les abandons causés par le surmenage d'une installation où tout était à créer. Du 1er mars au 31 août 1849, il fallut enregistrer 34 défections (17 hommes, 8 femmes et 9 enfants) (3). Enfin, le choléra qui avait déjà éclairci les rangs des Icariens durant leur pénible voyage de la Nouvelle-Orléans à Nauvoo, redoubla de violence à leur arrivée et, pendant une année, les frappa sans relâche. Sur les 119 morts officiellement constatées par la gérance, de 1848 à 1854, 50 furent causées par l'affreux fléau, dont 20 pour la seule année 1849 (4).

(1) *Voyage d'un Autunois en Icarie*, p. 107. — P. Bourg écrit de son côté le 30 juil. 1849 : « Dieu me pardonne ! J'oubliais la plus gigantesque de nos possessions, l'un des plus fameux monuments de l'Amérique, le ci-devant temple des Mormons enfin, maintenant propriété icarienne. Comme des mains vandales ont brûlé les charpentes intérieures, je veux attendre qu'il soit réparé pour vous en faire une description détaillée. Sachez seulement que son extérieur est en magnifiques pierres de taille, que son architecture emblématique avec soleil, lune, etc., est d'un effet étrange, quoique simple et de bon goût. Son ensemble enfin est grandiose. Il est bâti sur la meilleure position de Nauvoo, qu'il domine de tous les côtés.» (*Popul.*, 7 oct. 1849).

Sur les restes de la civilisation mormonne à Nauvoo, cf. A. Holynski, *Revue Socialiste*, nov. 1891, p. 542 à 550. — *Nauvoo*, dans le *Tour du Monde*, 1862, 2me semestre. — A. Davidson et B. Stuvé, ouv. cit.

(2) « Nous allons acheter le temple des Mormons... L'effet de cette acquisition sera grand en Amérique et en France, nous l'espérons. » (Lettre de Cabet à Krolikowski, 25 mars 1849, *Doc. Inéd.*, I, 9).

(3) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 23 sept. 1849, 4e livr., p. 60.

(4) Voici le détail, par année, de cette mortalité relativement considérable. On remarquera qu'elle diminue à mesure que l'acclimatation se fait et que les conditions de l'existence vont en s'améliorant :

En 1848....	12	décès.
1849....	33	»
1850....	25	»
1851....	10	»
1852....	30	»
1853....	4	»
1854....	5	
Total.....	119	»

Ce chiffre de 119 décès se décompose ainsi : hommes, 43 ; femmes,

Mais qu'importaient ces pertes, ces désertions et ces deuils? Icarie avait le vent en poupe, ou plutôt elle possédait cette confiance en soi et cette ferveur d'enthousiasme qui sont le propre des sociétés naissantes, aussi bien que des jeunes gens. La présence du maître n'éveillait pas seulement les énergies, elle apportait aussi un réconfort moral dans les privations inséparables d'une période d'organisation, dans les insuccès que l'inexpérience des Icariens rendait inévitables, et enfin, dans les épreuves qui, même à cette heure où l'avenir semblait lui sourire, n'épargnaient pas Icarie. (1)

Chaque jour, désormais, amenait des progrès nouveaux, que le fondateur énumérait en ces termes quelques années plus tard :

« A peine arrivée à Nauvoo, la Colonie s'organise matériellement en réparant les vieux bâtiments, en fabricant ses meubles les plus nécessaires. Elle organise : ses logements

29 ; enfants, 47 ; ou encore : Icariens au-dessous de 3 ans, 39 ; de 3 à 15 ans, 6 ; de 15 à 40 ans, 43 ; au-dessus de 40 ans, 31. Après le choléra, ce sont les maladies infantiles (30 décès), et les fièvres (16 décès) qui ont le plus éprouvé la population icarienne. Nous empruntons ces statistiques à la *Colonie Icarienne*, journal de la communauté de Nauvoo, n° du 4 oct. 1854.

(1) Le digne P. Bourg, qui mêle si agréablement à l'emphase humanitaire du temps la bonhomie narquoise du Lyonnais, célèbre dans sa lettre du 30 juillet 1849 cette influence bienfaisante de l'*Icar* de Nauvoo : « ...J'ai hâte de vous dire que, malgré l'anxiété générale, nous avons été à la hauteur des circonstances et de notre entreprise. Toutes nos industries s'organisant comme des batteries sous le feu de l'ennemi et fonctionnant sans relâche, même au plus fort du fléau, sont une preuve du courage général. En vain la maladie, la mort arrachaient aux ateliers ici un ouvrier, là une ouvrière : les épargnés, tristes mais non abattus, n'apportaient à leurs travaux que plus d'énergie et plus d'activité. Ainsi, devant la mitraille qui les décime, de valeureux bataillons redoublent d'ardeur et suppléent au nombre par la bravoure... Oui, frères, la masse s'est souvenue de son titre et de ses devoirs de soldats de l'Humanité ! Il est vrai qu'au milieu du danger elle avait un chef, ou plutôt un père dont chaque action, chaque parole était un exemple de force morale et de dévouement. Comment ne pas souffrir sans murmure, comment ne pas travailler courageusement en voyant notre gérant, la figure altérée par des souffrances physiques et morales, les braver, les comprimer, et debout longtemps avant le jour, s'occuper sans relâche de sa grande œuvre ?

» ...Il faut avoir assisté à cette création au milieu du chaos et de la mort pour se faire une idée de l'énergie, de l'activité et surtout du génie organisateur et de l'esprit conciliant que notre Icar a su déployer ! Figurez-vous, en effet, 280 personnes dont plus de la moitié sont des femmes, des enfants et des malades, débarquant avec une masse énorme de bagages, et qu'il faut loger, nourrir, soigner, caser, et cela non pas demain, non pas avec les ressources que peuvent offrir une grande ville et beaucoup d'argent, mais avec peu de fonds qui doivent parer au présent et à l'avenir. ...Eh bien ! tout a été vaincu, amélioré, transformé... » (*Popul.*, 7 oct. 1849).

individuels ; deux écoles, l'une pour les petites filles, l'autre pour les petits garçons (1) ; deux infirmeries et une pharmacie ; une grande cuisine et un grand réfectoire pour tous les repas en commun ; une boulangerie, une boucherie, une buanderie et un lavoir.

» Elle organise le jardinage et l'agriculture dans les fermes ; les écuries et les bestiaux. Bientôt elle achète un moulin à vapeur pour sa farine, avec une distillerie et une porcherie, en y ajoutant une scierie. — Elle fabrique des barques et des filets pour la pêche qui est fructueuse, tandis que la chasse fournit quelque gibier à l'infirmerie.

» Elle organise ses ateliers d'hommes : de tailleurs ; cordonniers ; sabotiers ; matelassiers ; maçons ; plâtriers ; charpentiers ; menuisiers ; tourneurs ; charrons ; tonneliers ; mécaniciens ; forgerons ; serruriers ; armuriers ; tôliers, poêliers et ferblantiers ; horlogers ; tisseurs ; tanneurs ; jardiniers ; agriculteurs ; bûcherons ; boulangers ; bouchers ; meuniers ; cuisiniers ; etc.

» Elle organise ses ateliers de femmes : de lingères ; couturières ; laveuses ; repasseuses ; cuisinières ; etc.

» Elle organise ses assemblées générales et ses élections, soit pour la gérance, soit pour le bureau de l'assemblée, soit pour les directeurs d'ateliers, soit pour des commissions et des fonctionnaires.

» Elle organise ses plaisirs et ses jeux ; ses promenades champêtres ; sa musique instrumentale et sa musique vocale ; ses concerts et son théâtre ; ses cours et ses lectures en commun.

» Elle établit un magasin à Saint-Louis pour y vendre les produits des ateliers de cordonniers et bottiers, de tailleurs et lingères, du moulin et de la distillerie.

» Elle exploite une mine de charbon de terre pour son chauffage.

» Elle organise une imprimerie et une lithographie pour imprimer tous ses écrits intérieurs et elle publie deux journaux, un en français, l'autre en allemand (2).

» Elle a une bibliothèque, un petit cabinet de physique et de chimie et un petit arsenal pour ses armes de chasse.

» Tous les membres de la Colonie travaillent et sont distribués dans les divers ateliers d'hommes et de femmes.

» Chaque atelier élit ses directeurs.

» Quand l'agriculture réclame un travail extraordinaire, on ajoute aux agriculteurs tous les aides nécessaires en les

(1) Le communisme de Cabet a, nous le savons, des timidités imprévues : l'enseignement mixte lui fait peur. Cf. *supra* livre I : *Le Communisme icarien*, ch. IV, § 7.

(2) *La Colonie icarienne, organe de la Communauté établie à Nauvoo*, à partir du 19 juil. 1854, et *Der Communist, organ der ikarischen Güter Gemeinschaft in Nauvoo*, de 1852 à 1856.

demandant aux ateliers qui peuvent les fournir sans inconvénient.

» En été, le travail est suspendu pendant la chaleur.

» Pas de domestique : chaque femme est chargée du soin de son ménage.

» Tout le monde entre dans les ateliers et sort en même temps.

» Les femmes qui sont près d'accoucher et les nourrices peuvent être autorisées à travailler chez elles.

» Le déjeuner, le dîner et le souper se font en commun.

» L'égalité règne dans les repas comme partout.

» Les membres de la gérance y sont les serviteurs de tous leurs frères.

» Après le souper, il y a récréations, jeux, cours, réunions, assemblée générale, discussions.

» Le dimanche, instruction sur le *Vrai Christianisme*, admission de nouveaux membres, mariages, promenade individuelle ou commune avec musique et repas champêtre, jeux, concert et spectacle le soir » (1).

(1) *Colonie icarienne aux Etats-Unis d'Amérique, — Sa situation, etc.*, Paris, janv. 1856, p. 15-17. — Dans ses lettres, P. Bourg, le disciple, est plus enthousiaste encore que le maître : ne dit-il pas lui-même quelque part « qu'il est né avec des lunettes à verres roses sur le nez » ? Et puis, il s'agit d'éblouir les amis restés à Lyon. Les bons canuts de la Croix-Rousse devaient rêver d'un Eldorado icarien quand ils lisaient des descriptions comme celle-ci :

« Je vais vous montrer dans deux maisons séparées nos écoles, l'une pour les petites filles, l'autre pour les petits garçons. Six professeurs des deux sexes et deux dames pour les petits soins à donner aux enfants cultivent ces jeunes plantes icariennes...

» Voici maintenant la grande maison commune armée de son *concierge*. Au rez-de-chaussée deux entrepôts de vivres et de marchandises, puis la cuisine où nos fumistes nous ont bâti un fourneau en briques, capable de fricoter pour sept ou huit cents personnes (avis aux Icariens à venir). Au premier plan, le réfectoire servant de salle de réunion, de concert et de cours. Au-dessus sont les ateliers de femmes, repasseuses, tailleuses, etc., et la lingerie et sa direction ; plus les chambres à coucher de nos demoiselles. Les greniers sont destinés au linge sale. A côté de la maison commune est celle de la Gérance avec les bureaux administratifs, plus la bibliothèque et le magasin d'armes.

» En voici une autre grande où sont tous les ateliers de formiers, cordonniers et tailleurs ; vis-à-vis, trois autres, deux pour les infirmeries et la pharmacie ; la troisième est notre magasin de vente où travaille aussi notre horloger. Voici la maison de la boulangerie que nous avons achetée et contre laquelle nous avons bâti un four qui ressemble à un fort. En parlant de ce qui cuit pour nous, voyez fumer au bord du fleuve, près d'une carrière *ad hoc* notre four à chaux... Regardez la fonderie où travaillent les chaudronniers, les mécaniciens, ferblantiers, armuriers, et où fonctionne notre petite scierie. Voici l'arsenal des Mormons, grand bâtiment en pierres, que nous avons acheté. Là sont les ateliers de charronnerie, de menuiserie, etc. ; devant, est le chantier des scieurs de long ; plus le bois que nos hommes vont couper dans les îles et dont le plus mauvais sert au chauffage... Voyez encore de tous côtés et notre lavoir et notre

II

Sans doute, la richesse même de cette énumération trahit la complaisance de l'homme qui parle de son œuvre. Quoi qu'en dise Cabet, nous avons peine à prendre au sérieux la « mine de charbon » exploitée par la Communauté pour son chauffage ou encore le magasin établi à Saint-Louis pour la vente des produits icariens. Notre scepticisme s'accroît lorsque nous lisons le récit publié sur ces premières heures de la vie communiste par M. Frédéric Olinet, le voyageur autunois qui en a été le témoin vite désenchanté. Nous y voyons qu'en 1850, seize mois après l'installation, la colonie en était réduite à acheter tête par tête le bétail destiné à sa boucherie, malgré l'existence, à ses portes, de pâturages immenses. Elle ne possédait que deux ou trois vaches, incapables de suffire même aux besoins des enfants à la mamelle, et l'on entendait les dames icariennes, privées de leur cher café au lait du matin, déplorer que la prairie américaine fût si inférieure sur ce point à la rue du Bac (1). On se plaignait des menus, invariablement composés de bœuf, de porc bouilli, de farine de maïs et d'un thé toujours trop clair ; on se plaignait de la partialité des gérants dans l'attribution des logements, de l'assujettissement qu'entraînaient les repas à heure fixe dans un réfectoire commun, de l'abondance et de la minutie des formalités bureaucratiques nécessaires pour

buanderie, notre boucherie, charcuterie, chandellerie, et nos écuries et tous nos ateliers mobiles en plein air, allant labourer, semer, faucher, jardiner, couper des arbres, maçonner, pêcher, etc.

» Pour finir, descendons le fleuve jusqu'à Saint-Louis, ville située, ainsi que je vous l'ai déjà dit, entre Nauvoo et la Nouvelle-Orléans. C'est une place commerciale dont l'importance s'accroît chaque jour. Nous avons là un établissement alimenté par nos diverses industries : il est en voie de prospérité et ne demanderait qu'à s'agrandir si nos fonds nous le permettaient. Le fait est qu'un petit million ferait bien notre affaire. Si vous pouvez, chers amis, nous l'apporter, n'y manquez pas ». (Lettre du 30 juil. 1849, *Popul.*, 7 oct. 1849).

(1) Il est juste de dire qu'une lettre de Nauvoo en date du 30 juil. 1849, publiée pour répondre aux attaques lancées par les auteurs du procès en escroquerie, affirme qu'il y avait à Nauvoo, à la fin de 1849, 22 maisons d'habitation, 12 vaches fournissant du lait, 12 veaux, 60 moutons, etc. (*Réal. de la Comm. d'Icarie*, p. 94).

se faire délivrer l'objet le plus insignifiant, de la formation déjà visible des castes et des coteries, de l'existence d'un subtil service d'espionnage (1) ; on se plaignait... et l'écho de ces plaintes, franchissant les mers, arrivait jusqu'en France. C'est ainsi que la *Voix du Peuple*, le journal de Proudhon, insérait dans un premier-Paris de quatre colonnes (n° du 17 avr. 1850) une longue protestation de « douze ex-Icariens et de quatre ex-Icariennes, alors en résidence à Saint-Louis ». L'auteur de l'article résumait ce témoignage dans le passage suivant, dont l'emportement et la partialité ne sauraient détruire l'intérêt documentaire :

« Tous les désordres, tous les vices, toutes les vexations du régime actuel se reproduisant avec une fureur d'aggravation dans la communauté égalitaire et fraternelle d'Icarie : la concentration des pouvoirs, la suppression des libertés, l'intolérance des opinions, le désarmement des citoyens, la violation du domicile, les mensonges officiels, les tripotages administratifs, la délation érigée en système, la censure établie sur les lettres privées, sur les communications domestiques, sur les affections de famille, l'inquisition, enfin l'exploitation gouvernementale, dans ce qu'elles ont de plus outrageant, de plus immoral, et, pour tout dire, la distinction des classes, la division du peuple en majorité et minorité, une majorité qui se dit satisfaite et une minorité qu'on opprime, voilà le spectacle que nous donne la protestation, si éloquente dans sa naïveté, de ces malheureux Icariens ».

Répandues à vingt mille exemplaires, ces attaques véhémentes indignaient fort les Icariens de la mère-patrie (2).

(1) *Voyage d'un Autunois en Icarie*, p. 130 sqq. — Cf. la *Protestation en réponse aux attaques du citoyen Cabet*, signée le 8 fév. 1851 par 20 Icariens démissionnaires (11 hommes, 8 femmes et 1 enfant) : « Nous déclarons que nos seuls motifs pour quitter Icarie sont la mauvaise organisation de la Société et ses mauvaises lois, encourageant l'*inégalité*, la *servilité*, l'*espionnage* et la *fausseté* ». (*Adresses des Icariens de Nauvoo. — Protestation de quelques dissidents et réponse du citoyen Cabet*, Paris, 1851, p. 7).

(2) Est-il besoin de dire qu'elles ne laissaient pas Cabet indifférent ? « Rien ne m'étonne de Proudhon : c'est un fou furieux !... Proudhon me paraît infâme ou fou... etc. » (Lettres à Krolikowski, 1er et 20 fév. 1850, *Doc. Inéd.*, I, 42 et 45). Entre ces deux hommes, nous l'avons montré ailleurs, il n'y avait pas de conciliation possible, le malentendu ayant son origine dans l'incompatibilité des systèmes. On sait que pour Proudhon ce n'est pas l'égalité, c'est la justice qui est la base de l'ordre social. « L'homme, en vertu de la raison dont il est doué, a la faculté de sentir sa dignité dans la personne de son semblable comme dans sa propre personne, et d'affirmer, sous ce rapport, son identité avec lui. La *Justice* est le produit de cette faculté ; c'est le

Krolikowski, qui rédigeait le *Populaire* en l'absence de Cabet (1), renonçant pour la circonstance aux effusions de mysticisme chrétien qu'il aimait à répandre dans ses exposés théoriques du communisme, s'essayait, non sans gaucherie, à polémiquer contre le directeur de la *Voix du Peuple*.

« Cet infatigable Zoïle ne vit que de négociations et de diffamations. En effet, quelle idée vraie, juste et utile nous a-t-il apportée ? Fouillez toute la boutique de ce marchand d'orviétan et vous n'y trouverez qu'une misère affreuse, déguisée sous des oripeaux modernes, avec cette enseigne portant en grosses lettres ces deux *promesses : Liberté, Crédit gratuit*, que l'individualisme ne pourra jamais exécuter : deux pures négations des révoltantes iniquités de la société actuelle ; deux pures abstractions dont on ne trouvera les réalités que dans l'*ensemble* d'une organisation complète de la société selon notre principe de Fraternité. »

respect, spontanément éprouvé et réciproquement garanti, de la *dignité humaine*, en quelque personne et dans quelque circonstance qu'elle se trouve compromise, et à quelque risque que nous expose sa défense » (*De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, t. I, p. 182). Or il n'y a de sauvegarde pour la dignité que dans l'autonomie du moi individuel, dans le respect du « *droit humain* ayant pour maxime la *Liberté* ». « Il ne faut pas considérer, dit encore Proudhon, comme le font les communistes ou socialistes contemporains, que l'homme n'a de valeur que par la société, qu'il en est le produit, qu'elle lui confère une fonction, une spécialité, qu'elle lui assigne sa part de bonheur et de gloire, qu'il lui doit tout et qu'elle ne lui doit rien. Ce système conduit à la *déchéance de la personnalité*, à l'absolutisme oriental ou césarien. Il asservit l'individu pour rendre la masse libre. C'est de la tyrannie et non de l'association. Il n'y a pas d'exemple d'une communauté qui, fondée dans l'enthousiasme, n'ait fini dans l'imbécillité ». (*De la Justice*, t. I, p. 117). Ailleurs, Proudhon, pour mieux préciser sa pensée, cite des noms propres : « C'est ce sentiment profond antiorganique, anarchique, de la liberté... qui a soulevé dans ces dernières années une répugnance universelle contre toutes les utopies d'organisation politique et sociale, proposées en remplacement des anciennes, et qui a fait siffler les auteurs de nos plans de fatalisme, Owen, Fourier, Cabet, Enfantin, Auguste Comte ». (*De la Justice*, t. II, p. 525). « L'homme ne veut plus qu'on l'organise, qu'on le mécanise ; sa tendance est à la désorganisation, à la défatalisation, si j'ose ainsi dire, partout où il sent le poids d'un fatalisme ou d'un machinisme. » (*De la Justice*, t. II, p. 526). — Cf. H. Bourgin, *Proudhon*, p. 38 sqq. — Isambert, *Les Idées socialistes en France de 1815 à 1848*, p. 339.

(1) Au lendemain du départ de Cabet, le *Populaire* était redevenu mensuel (17 déc. 1848) et sa direction se trouvait confiée à un comité composé de J. Robillard, Simon, Chameroy, Beluze, chargé de l'administration, et Krolikowski. A ce dernier incombait la rédaction du journal, qui a publié pendant les deux dernières années de son existence des articles de Georges Vauzy, René Chédane, J. Benoit, représentant du Peuple, Ch. Sédail, Dr A. Guépin, de Nantes, J. Morand, etc. Sous la direction de Cabet, le nom du maître avait seul les honneurs de l'impression : la signature de ses collaborateurs, Dézamy,

Mais le rude jouteur qu'était Proudhon, écartant le débile disciple de Cabet, allait droit au système lui-même et en dénonçait les faiblesses avec une logique que les évènements devaient justifier :

« Quant aux articles de la Constitution icarienne qu'a bien voulu nous faire passer le citoyen Krolikowski, nous y retrouvons tous les principes qui devaient amener fatalement l'*arbitraire du dictateur*, l'*oppression des colons* et finalement la *révolte* et la *scission* de la Communauté : *dualisme dans le gouvernement*, *concentration des pouvoirs*, *subordination nominale et prépondérance du gouvernement*, c'est-à-dire du président-directeur, initiative réservée *exclusivement* à la gérance, les administrés n'ayant qu'un *rôle inerte et passif* dans l'État. » (1)

Cependant, si ces récriminations à Nauvoo et ces querelles en France piquaient au vif l'amour-propre de Cabet, elles n'arrivaient pas à entamer son optimisme. Il était trop occupé à admirer le bel ensemble de l'édifice pour en remarquer les premières lézardes. Aussi s'écriait-il avec l'orgueil de l'homme qui « tient le gouvernail par tous les temps, sur

Laponneraie, Vauzy, Antonio Watripon, Krolikowski, etc., n'apparaît qu'exceptionnellement dans le *Populaire* d'avant 1849.

Après le Deux-Décembre, Krolikowski sentit faiblir en lui sa foi communiste. (Cf. les lettres écrites de Londres par Cabet à Beluze, *Doc. inéd.*, III, 35 et 46). Son socialisme évangélique, ébauche confuse de celui d'un Tolstoï, s'inspirait avant tout de la maxime divine : « Aimez-vous les uns les autres ». Rebuté par l'étroitesse jacobine des enseignements de Cabet, il se borna, par la suite, à demander au Nouveau-Testament le secret du bonheur des sociétés humaines. Collaborateur, dans les dernières années de sa vie, de la *Religion laïque*, organe du philosophe spiritualiste Charles Fauvety, il semble comme ce dernier avoir reconnu au fouriérisme une certaine supériorité sur les autres systèmes de reconstruction sociale. Dans une lettre qu'il écrivait aux Icariens de Corning quelques jours avant sa mort, il exprimait l'idée que le « malheur originaire » de Cabet et de ses disciples avait sa source dans leur prétention chimérique de marier « la Fraternité, la Dictature et le Parlementarisme ». Il les engageait « à rejeter complètement toutes leurs anciennes théories et leur constitution même » et à chercher leur salut dans la pratique de la Fraternité, tout en n'oubliant pas « que, sans groupes et sans séries, il n'y a point de possibilité pour aucune association ». Cette lettre était datée de Williamsburg (New-York). « Malgré son grand âge et l'état de faiblesse où il se trouvait depuis quelque temps », il était venu aux Etats-Unis « rejoindre sa fille qui le réclamait pour lui donner les soins affectueux dont il avait tant besoin ». Débarqué à New-York en août 1877, il mourait quelques semaines après, à la fin de septembre.

Cf. la *Religion laïque*, Paris, sept. 1877 et l'*Etoile du Kansas et de l'Iowa*, édit. Jules Leroux, Corning (Iowa), 1er nov. 1877.

(1) *La Voix du Peuple*, 20 avr. 1850.

» qui pèsent toutes les difficultés, toutes les responsabilités, » tous les soucis, toutes les fatigues morales », que « le succès complet » ne lui paraissait plus qu' « une question de moyens et de temps ». Il justifiait ainsi son optimisme :

« Nous avons en effet la production en commun, le travail organisé et libre, sans salaire, sans monnaie et sans autre contrainte que le sentiment du devoir envers la communauté ; nous avons la consommation ou la jouissance en commun, suivant les besoins de chacun, d'après le principe de la Fraternité et de l'Egalité, sans aucun privilège pour personne. Nous avons la souveraineté du peuple en action, la démocratie en pratique, la liberté en application et la porte ouverte à toutes les réformes pacifiques. Dans notre société point d'opulence mais point de misère ; ni riches, ni pauvres ; ni domination, ni dépendance ; ni soucis, ni inquiétudes ; ni crimes, ni gendarmes ; ni procès, ni tribunaux ; le bonheur du mariage et de la famille pour chacun ; l'instruction pour la fille comme pour le garçon, les bienfaits de l'éducation pour tous... » (1)

Pourtant, Nauvoo, malgré ses avantages et les sacrifices déjà consentis par les Icariens, n'était dans l'idée de notre auteur qu'une station d'attente, une sorte de champ de manœuvre destiné à « entraîner » les fondateurs de l'Icarie définitive. C'était aussi l'opinion des plus clairvoyants de ses collaborateurs. Nous en trouvons la preuve dans la correspondance échangée entre eux et leur chef pendant son voyage en France. Tandis que les uns se plaignent de ne recevoir ni nouvelles ni argent et accueillent avec inquiétude son projet de fonder un grand journal démocratique dont la direction menace de le retenir définitivement en France, les autres insistent sur l'urgence d'une émigration qui permettra à la Colonie d'accroître le nombre de ses membres et de développer ses moyens de production. Piquenard proposait un exode vers le Nebraska (2), Prudent songeait au Texas (3),

(1) *Progrès de la Colonie icarienne établie à Nauvoo*, Paris, 1854, p. 4.
(2) Lettre à Cabet, 5 sept. 1851 (*Doc. Inéd.*, II, 63).
(3) Lettre à Beluze, 18 oct. 1851 (*Doc. Inéd.*, II, 82). L'année suivante, ce projet de Prudent avait pris corps, comme le prouve ce passage de Cabet : « La dernière lettre (de Nauvoo) que j'ai reçue hier même sous la date du 25 mai m'annonce que, conformément à l'autorisation que j'avais donnée d'avance, ils viennent de décider, en assemblée générale, qu'ils enverraient une commission pour explorer de nouveau le Texas où, dans une seule année, en 1851, 250.000 émigrants, presque tous allemands, sont allés s'établir. La commis-

trop vite condamné selon lui à la suite d'une expérience malheureuse.

Sur le principe, Cabet partageait pleinement la manière de voir de ses disciples. Dans cette même brochure où il constatait les résultats acquis, — nous venons de voir sur quel ton satisfait — il exposait ses griefs contre Nauvoo et ses plans d'avenir. Notre établissement actuel, disait-il, ne saurait être que provisoire, « parce que la ville présente l'in-» convénient des préjugés et des préventions de la vieille » organisation sociale contre la communauté, parce que » toutes les terres y sont occupées et chères, parce que nous » n'avons pas assez d'argent pour acheter toutes celles qui » nous seraient nécessaires et que nous avons été obligés de » louer des habitations et des fermes ». (1)

Du départ précipité des Mormons devant l'hostilité de leur entourage comme de leur installation volontaire en plein désert, une leçon se dégageait dont Cabet ne pouvait manquer de faire son profit. « Les membres de la colonie, » constate l'Autunois dans ses mémoires, étaient disséminés » au milieu des habitants de la cité, qui allaient et venaient » autour d'eux ». (2) Quoi qu'en dise Fr. Olinet, il y avait là un double danger. Par ce contact incessant avec le milieu individualiste qui l'entourait, le communisme des Icariens prenait un air de singularité et comme de provocation ; d'autre part, sous la pression directe de ce milieu, l'unité morale et même matérielle de l'association se trouvait constamment mise en péril. (3) Il était donc nécessaire d'émigrer,

sion est aussitôt partie et si les faits répondent à ses espérances, nous enverrons à l'automne ou au printemps prochain une première avant-garde pour préparer l'établissement, puis nous partirons successivement pour réaliser notre premier projet, celui de fonder la Communauté icarienne dans le désert en conservant Nauvoo comme station provisoire et en créant d'autres stations plus rapprochées... » (*Cabet aux Icariens de France*, Londres, 18 juin 1852).

(1) *Progrès de la Colonie icarienne établie à Nauvoo*, p. 4.

(2) *Voyage d'un Autunois*, p. 110.

(3) La colonie icarienne avait dans la population catholique de la région, heureusement en minorité, une ennemie toujours en éveil. Fr. Olinet n'a pas assez de remerciements pour le R. P. Allemand qui l'a aidé à « s'enfuir d'Icarie » (*Voyage d'un Autunois*, p. 141 sqq.) Le 6 août 1849, Cabet écrivait à Beluze (*Doc. Inéd.*, I, 15), en parlant de quelques dissidents : « Cette désertion concertée est évidemment le résultat des manœuvres des jésuites. Le curé a attaqué en chaire notre société comme étant contraire aux lois du pays et aux lois de Dieu. Il fait une quête pour soutenir les déserteurs. Aujourd'hui, lundi, on donne deux bals par souscription, l'un catholique, l'autre allemand, en faveur des dissidents. »

avant qu'il fût trop tard, vers une terre moins peuplée : puisqu'on était tenu de choisir, il fallait renoncer aux avantages de la civilisation pour s'assurer ceux de la pleine liberté. Mais l'échec de l'exploration entreprise, en mai 1852 (1), par Witzig et Ferrandon, sur les bords de cette Rivière-Rouge jadis si inhospitalière aux premiers Icariens, avait révélé les inconvénients d'une résolution aussi extrême. Imiter les Mormons dans leur exode au désert, c'eût été recommencer l'expérience du Texas, c'est-à-dire reprendre contre la nature sauvage une lutte pour laquelle les Icariens s'étaient révélés insuffisamment armés. Le salut consistait dans une solution intermédiaire, dans l'appropriation d'un sol assez neuf pour offrir à peu de frais des perspectives illimitées d'extension, en même temps que des garanties rassurantes d'isolement, et assez proche cependant de l'établissement actuel pour conserver à la deuxième Icarie le bénéfice des dépenses et des travaux consentis en faveur de la première.

Telle était l'idée qui avait inspiré à Cabet, presqu'au lendemain de l'arrivée à Nauvoo, l'envoi de délégués chargés de découvrir un emplacement définitif. Quatre ans plus tard, cette œuvre de préparation lui semblait assez avancée pour qu'il pût écrire :

« Nous avons choisi le comté d'Adams, dans l'Etat de l'Iowa, entre deux grands fleuves, le Mississipi et le Missouri, près d'une petite rivière, la Nodaway (2). Nous y avons acheté 912 acres de terres (township 72, range 33) couvertes de bois, et préempté 1.760 autres acres presque aussi boisés, et nous y avons envoyé plusieurs petites avant-gardes avec vivres, instruments, etc. En juin dernier (1854), nous y avions 16 hommes et trois femmes qui ont déjà défriché, cultivé, récolté, etc. ; qui y ont construit vingt bâtiments en bois et une scierie, et qui y ont conduit quelques chevaux, des bœufs de travail, des vaches, des veaux, des génisses, soit environ 100 têtes de bétail. Le 6 juillet, nous y avons envoyé six autres hommes, un mécanicien pour établir un

(1) Cf. *Doc. Inéd.*, III, 39, 44, 65.

(2) Le domaine dont il est ici question dépend de la commune de Corning ; une distance de 66 lieues le sépare de Nauvoo. — Dans sa séance du 10 juil. 1854, le Sénat américain, sur la proposition du sénateur Sheelds, donnait un avis favorable à la pétition de la Communauté icarienne sollicitant une concession de terres dans l'Iowa et la renvoyait au *Committee of Public Lands* (*Daily Globe*, 11 juil. 1854. — *Colonie Icarienne*, 9 août 1854).

moulin, cinq femmes pour la laiterie, les légumes, la volaille, avec deux belles juments poulinières et 18 têtes de bétail. En automne d'autres convois partiront. L'année prochaine ou cette année j'irai y déterminer l'emplacement de la ville icarienne, et dans deux ou trois ans nous commencerons les grands départs pour la translation de la Communauté et la fondation d'autres petites villes icariennes. Il nous faut de 20 à 100 mille acres de terres pour établir trois ou quatre communes de 4 à 5 mille habitants chacune (1). Nous les aurons, je l'espère. J'organiserai dans ce but, comme on me l'a souvent demandé, une souscription générale icarienne et un emprunt avec une assurance mutuelle pour les enfants icariens, pour faciliter l'entrée d'Icariens pauvres et surtout de leurs enfants. » (2)

III

Cependant, tandis que l'esprit inventif de Cabet s'abandonnait à ces nouveaux projets — nous pourrions dire, en anticipant sur l'avenir, à ces nouveaux rêves, — de l'autre côté de l'Atlantique ses ennemis n'avaient pas désarmé. Sur les 498 Icariens partis pour le Texas du 2 décembre 1847 au 19 décembre 1848, 218 avaient déserté l'entreprise. La plupart d'entre eux étaient rentrés en France dès les premiers mois de 1849. A bout de ressources, car les frais de retour avaient absorbé la maigre somme que représentait la restitution de leurs apports, obligés de chercher coûte que coûte un gagne-pain à un moment où une crise sans précédent sévissait sur le pays, ils ne pouvaient songer sans colère à tout ce passé si proche et si douloureux, aux situations péniblement acquises et abandonnées en un jour d'enthousiasme, aux économies réalisées à la hâte pour compléter le trousseau et la somme exigée des émigrants, aux fatigues du voyage, aux déceptions navrantes de l'arrivée. Il fallait à certains d'entre eux une vengeance. Ils s'unirent à quelques anciens communistes malmenés par Cabet au temps où il bataillait la plume à la main et, reprenant une accusation

(1) Il n'est plus question de conduire sur un million d'acres un peuple entier d'Icariens.
(2) *Progrès de la Colonie Icarienne*, p. 21 et 22.

dont le procès avorté de décembre 1848 leur donnait l'idée, ils le traduisirent devant le tribunal correctionnel de Paris pour escroquerie.

Par un article du *Courrier des Etats-Unis* en date du 25 juillet 1849, Cabet apprenait qu'il était inculpé :

1° De s'être, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'une fausse entreprise, d'un pouvoir et d'un crédit imaginaires..., fait remettre diverses sommes et des effets mobiliers par les sieurs Chambry, Chapron, Dubuisson, Tessier, Becquerel, Fouillard, etc., et d'avoir escroqué partie de la fortune d'autrui ;

2° D'avoir détourné au préjudice du sieur Rousset une malle pleine d'effets..., etc., etc. (1)

L'accusation soutint qu'il n'y avait pas eu de concession de terres faite par Peters.

« Pourtant, répliquait Cabet, l'accusation ne peut ignorer la lettre de Peters publiée par le *Populaire* du 29 octobre 1848, dans laquelle Peters dit qu'il m'a concédé et qu'il a mis à mon entière disposition un *vaste terrain* et qu'il regrette que la Révolution m'ait empêché d'y envoyer dix mille Icariens, qui auraient obtenu plus d'un million d'acres dans l'intérêt des deux parties contractantes.

» L'accusation s'appuie sur ce prétendu fait qu'il n'y avait pas d'acquisition de terrains, pas de *traité Peters*. C'est là tout le procès. Eh bien, je le déclare hautement en présence du monde entier, la représentation du traité Peters n'était nullement nécessaire (2), parce que l'existence de ce traité et de la concession de terrain était incontestablement prouvée : 1° par le procès de Saint-Quentin ; 2° par la lettre Peters qui vient d'être citée. Par conséquent, je le déclare hautement, l'accusation d'escroquerie est sans aucun fondement pour l'accusation. » (3)

(1) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 4me livr., 23 sept. 1849, p. 68 sqq.

(2) La production de cet invisible traité Peters eût pesé cependant d'un grand poids dans la balance ; celle d'une simple lettre ne pouvait en tenir lieu.

(3) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 4me liv., p. 80. — Un an après sa condamnation, Cabet persistait encore à déclarer inutile la production du traité Peters. En novembre 1850, à un moment où il s'attendait à apprendre la confirmation en appel du jugement prononcé contre lui le 29 septembre 1849, il écrivait : « Si *ma condamnation* par défaut était résolue par quelque raison politique, l'envoi du traité Peters ne l'aurait pas empêchée ; et je ne l'ai d'ailleurs pas envoyé parce qu'il y avait trop de frais et trop de dangers. S'il y a quelque impartialité dans tous les juges de la Cour, le mémoire doit suffire, parce que mon affirmation doit avoir quelque poids, parce que ce traité est rappelé et confirmé par plusieurs lettres de Peters publiées dans le

Cabet n'était pas là pour soutenir devant les juges ces moyens de défense que les débats contradictoires de l'audience eussent peut-être fâcheusement malmenés. Le 29 septembre 1849, il était condamné à deux ans de prison, cinquante francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits politiques (1). En même temps on arrêtait à Paris les agents du Bureau icarien, Krolikowski et Beluze, l'ami de Cabet, le compagnon fidèle des bons et des mauvais jours.

Il ne saurait être question de discuter ici les accusations des adversaires de Cabet, les « attendus » du jugement et le mémoire justificatif que le condamné a cru devoir rédiger en 1850 pour éclairer le tribunal d'appel : un volume y suffirait à peine. Bornons-nous à enregistrer les faits qui demeurent. Peters a concédé des terrains à Cabet. Cela est hors de doute, mais Cabet a eu le tort d'annoncer cette concession avant d'en connaître les conditions exactes, et le tort plus grand encore de les taire quand il les a connues. 1° Il a affirmé imprudemment (sans doute sur la foi de Peters et de ses agents (2), intéressés à abuser de son ignorance en géographie) la facilité d'accès d'Icarie et la navigabilité de la Rivière-Rouge ; 2° Il a laissé croire que la concession d'un million d'acres était *inconditionnelle*, alors qu'elle était soumise à une condition dont il ne pouvait, si présomptueux qu'il fût, méconnaître l'énorme difficulté de réalisation : la présence de *dix mille* Icariens sur le domaine au 1er juillet 1848 ; 3° Il a laissé ignorer l'espacement « en

Populaire, parce que l'existence du traité se trouve prouvée par ces lettres et par le jugement de Saint-Quentin, parce que ce traité est au moins tout-à-fait vraisemblable, parce que les témoins indiqués peuvent surabondamment en fournir la preuve. » (Lettre à Krolikowski, 19 nov. 1850. *Doc. Inéd.*, I, 77). — Quels frais et quels dangers pouvait bien comporter l'envoi du traité Peters ? Et que penser de ce traité que l'on déclare « au moins tout-à-fait vraisemblable » ? Tout cela est bien étrange.

(1) Au lendemain du procès en escroquerie, Thorel, membre de la première avant-garde, obtint contre Cabet un jugement du Tribunal de commerce de Paris, ordonnant la restitution de l'apport du plaignant (1.776 fr.) et le remboursement d'un billet de 650 fr. endossé par lui (*Popul.* 4 nov. 1849).

(2) Il déclare (*Déf. du cit. Cabet, accusé d'escroquerie*, p. 13) avoir été trompé par Sully et par Kennedy, « consul anglais pendant cinq ans au Texas, qui a publié un grand ouvrage sur le Texas et qui affirme que la Rivière-Rouge est navigable jusqu'à 1200 milles au-dessus de son embouchure dans le Mississipi ». Mais le concessionnaire américain n'aura pas manqué d'entretenir en lui ces profitables illusions.

damier » des lots réservés aux Icariens. En ce qui touche ces deux derniers griefs, peut-il alléguer, comme pour le premier, que sa bonne foi a été surprise ? Deux textes pris au hasard parmi ceux qu'il a accumulés dans son mémoire montreront que plus d'un mois avant le départ de la première avant-garde, il ne tenait qu'à lui de dire la vérité à ses disciples.

Le 6 janvier 1848, entre deux interrogatoires du juge d'instruction, il écrivait à Peters qu'il avait quitté l'avant-veille à Londres :

« Monsieur,

» J'accepte, tant pour moi que pour la Société que je représente, les propositions contenues dans votre lettre du 3 janvier (1), par laquelle vous m'offrez 360 acres par famille et la moitié pour chaque homme au-dessus de 17 ans, que je pourrai conduire avant le 1er juillet prochain sur le terrain dont votre Compagnie est concessionnaire... En conséquence, je me prépare à faire partir le plus grand nombre possible d'émigrants icariens pour qu'ils arrivent avant le 1er juillet... » (2).

Voilà qui est net. Au lendemain des entrevues de Londres, de l'aveu de Cabet lui-même, la réalité est celle-ci : le domaine de la Communauté se composera d'autant de fois 360 acres de terres qu'il y aura de familles icariennes installées au 1er juillet sur l'emplacement convenu. Un fait de cette importance mériterait assurément d'être connu de ces « familles » icariennes dont on s'est bien gardé de prendre l'avis avant de négocier. Cependant le *Populaire*, d'ordinaire si riche en informations, se tait obstinément (3) et

(1) L'expression est significative. Par ce mot *lettre*, Cabet désigne l'acte de concession reproduit aux documents annexes, (II). Signée par une seule des parties contractantes, cette pièce n'est, en effet, qu'une *lettre* contenant les offres de la Compagie d'émigration. A ces *offres*, Cabet répond le 6 janv. par une acceptation, et cette réponse démontre jusqu'à l'évidence qu'il n'a pas emporté de Londres, le 4 janv., un *traité* au sens juridique du terme.

(2) *Déf. du cit. Cabet, accusé d'escroquerie*, p. 36.

(3) Sans doute, on pouvait lire dans le *Popul.* du 16 janv. 1848 (2e p., 1re col.) : « Je traitai avec M. Peters qui me concéda gratuitement plus d'un million d'acres de terre le long de la Rivière-Rouge, si je pouvais y amener des émigrants avant le 1er juillet prochain. » Dans l'interrogatoire du 23 juillet, Cabet s'est retranché derrière ce texte pour prouver que le traité Peters avait reçu une publicité suffisante. Est-il besoin de souligner l'imprécision fâcheuse de l'expression : y amener *des émigrants* ? (Cf. *Procès et acquittement de Cabet*, oct. 1851, p. 161).

la première avant-garde, trop confiante pour rien demander, s'éloigne sans rien savoir. Il est vrai que si le *million* d'acres s'est évanoui, son prestige, grâce à ce silence, pourra durer quelques mois encore.

Et maintenant, voici l'autre texte :

» M. Peters ne voulait céder que la moitié de chaque section en se réservant l'autre moitié, de manière que nous n'aurions eu que des demi-sections entrecoupées par les demi-sections qui ne nous auraient pas appartenu (ce qui ne nous aurait pas permis d'établir notre communauté) ; il finit, après beaucoup de conférences, par consentir à nous céder toutes nos demi-sections en bloc, à l'est. » (1).

Ainsi, sur ce point encore, Cabet, à l'en croire, aurait été prévoyant et habile. Mais s'il en est ainsi comment expliquer les déceptions de la première avant-garde ? Pourquoi le gérant d'Icarie n'a-t-il pas réclamé de Peters un contrat en bonne forme et, dans ce contrat, l'insertion d'une clause si utile et si laborieusement obtenue ? Peut-on concevoir tant de légèreté unie à tant de prudence ?

On devine l'indignation du fondateur d'Icarie à la nouvelle de sa condamnation. Elle fut partagée, hâtons-nous de le dire, par la grande majorité des Icariens, incapables de soupçonner la bonne foi de l'homme qui, « en décembre 1848, » avait quitté sa famille au milieu de l'hiver, âgé et souffrant, » pour aller secourir ses frères à 3.000 lieues, en bravant le » choléra et les redoutables conséquences d'un premier » désastre » (2). D'ailleurs, Cabet allait donner de cette bonne foi une preuve éclatante. Après avoir protesté de

(1) *Déf. du cit. Cabet, accusé d'escroquerie*, p. 8.

(2) *Colonie Icarienne..... Sa situation*, p. 18. — Cf. dans le *Popul.* du 4 nov. 1849, les adresses de la première et de la deuxième avant-gardes, celle des Icariens de Nauvoo, la protestation des *Proscrits démocrates-socialistes* de Londres, etc. — Cabet trouva des défenseurs même parmi ses adversaires politiques. La *Démocratie Pacifique*, oubliant les polémiques acerbes de jadis, prit sa défense avec beaucoup de loyauté. Il est vrai qu'en soutenant Cabet, elle plaidait dans une certaine mesure sa propre cause : « Ecartons d'abord du débat l'honneur et la probité de M. Cabet. Nous ne croyons pas qu'on ait pu les suspecter sincèrement et nous comprenons mal les accusations de quelques Icariens réclamant à grands cris les fonds par eux versés.

« Quand on entreprend une pareille œuvre, on en doit connaître les risques et les accepter. Il est évident pour nous que l'Icarie n'a jamais été un piège tendu à la crédulité par un incrédule. Son départ pour le Texas, à la recherche de ces hommes dont il fuirait

Nauvoo contre la flétrissure attachée à son nom, par une lettre à Louis-Napoléon toute grondante de colère (1), il écrivait une autre lettre au président du tribunal, où il en appelait à une cour supérieure et s'engageait à comparaître au jour qui lui serait fixé. Le dimanche 11 mai 1851, il s'embarquait pour la France, arrivait à Paris 23 jours après et, se constituant aussitôt prisonnier aux Madelonnettes, consen-

l'abord si sa conscience l'accusait et dont il va partager les privations et les périls, répond suffisamment à toutes les calomnies.

» L'honneur de M. Cabet reste entier, mais le communisme survivra-t-il et l'impossibilité d'établir une communauté égalitaire n'a-t-elle pas été pleinement démontrée au Texas ?

» Nous n'admettons pas cette démonstration. Sans doute, il y a eu un manque de capitaux et de ces ressources matérielles sans lesquelles aucune théorie d'organisation ne peut réussir.. Mais l'idée communiste n'a point été soumise au Texas à une expérience décisive, pas plus qu'on n'a fait l'essai de l'association phalanstérienne à Condé-sur-Vesgres, à Citeaux, au Brésil. Mais nous ne devons point dissimuler qu'il ressort des événements d'Icarie des enseignements contraires aux procédés employés par Cabet...

» Le procédé de réalisation a consisté à porter l'essai d'organisation sociale sur une terre lointaine, inculte, où manquaient les bestiaux, les bâtiments, les cultures, où le sol, pour ainsi dire, était à créer ! Nous ne comprenons pas que M. Cabet ait consenti à cumuler deux difficultés déjà si pénibles à résoudre quand on les aborde isolément : une colonisation lointaine et l'essai d'un nouveau système social. . Faire du nouveau en organisation sociale est une tâche délicate, alors même qu'on jouit de terres fertiles et suffisamment travaillées, qu'on possède des bestiaux, des instruments, des machines, des bâtiments confortables, des débouchés assurés par le voisinage d'un grand centre de consommation. Pour notre part, et malgré certains donneurs de conseils qui voudraient nous embarquer pour l'Algérie, nous faire aller plus loin encore, nous ne tenterons pas le Phalanstère en dehors de toutes ces conditions... » (Victor Hennequin, *Démocratie Pacifique*, 17 févr. 1849).

Six ans plus tard, Victor Considérant, chef de l'école sociétaire, entraînait vers ce même Texas, si cruel aux Icariens, quelques centaines de Phalanstériens enthousiastes...

(1) Citons de cette lettre (*Système de Fraternité*, n° 2, nov. 1849, p. 57 et 58) deux passages intéressants :

« Est ce que toutes les accusations contre le communisme et contre moi qu'on désigne comme son chef ne sont pas des mesures politiques, et la politique n'emploie-t-elle pas les coups d'Etat de toute espèce pour satisfaire ses passions et ses intérêts ? N'avez-vous pas été accusé, condamné, emprisonné, sacrifié par la politique ?... Et quand nous nous sommes rencontrés à Londres, tous deux exilés, n'est-ce pas la politique qui vous avait envoyé en exil ?...

» Comment avez-vous pu souffrir que, en votre nom, vos agents se permissent contre moi une accusation si odieuse ? Avez-vous donc oublié que, en 1839, quand vous étiez comme moi exilé en Angleterre, vos amis les généraux Vaudrey et Montauban me pressèrent longtemps de consentir à recevoir votre visite, que vous vîntes enfin trois ou quatre fois me visiter, dans le désir de m'attacher à votre cause et que, si j'avais eu la moindre ambition et la moindre cupidité, je n'aurais pas eu la peine de m'avilir et de me déshonorer pour arriver avec vous au pouvoir, aux honneurs et à la fortune ? »

Il est piquant de constater qu'en 1839 le révolutionnaire Cabet

tait à purger une peine précédemment encourue (1), pour comparaître enfin, le 19 juillet, devant la Cour d'appel de Paris. « Tout en persistant dans l'accusation, le procureur » général lui adressa publiquement de solennels remer- » ciements au nom de la société pour l'immense service » qu'il avait rendu à celle-ci par sa proclamation du 25 » février » (2). Cabet se défendit lui-même; il exposa sa doctrine, fit le récit de son entreprise à Nauvoo, « arracha des larmes à ses juges et força son accusateur à lui rendre hommage ». Cette défense, qui avait duré quatre heures (3), succédait à quatre jours d'ardents débats. La cour rendit aussitôt un arrêt qui annulait la première condamnation par défaut et relaxait purement et simplement le prévenu. (4)

IV

Après sa victoire, Cabet n'eût pas été fâché de se retremper pendant quelquès mois dans cette atmosphère de Paris, si douce à respirer pour tous ceux qui y ont goûté, ne seraitce qu'une heure, la joie d'être applaudis et admirés. Qui sait même s'il ne s'abandonnait pas en secret à l'espoir de ne plus quitter la France ? Après deux années et demie d'un laborieux séjour en Icarie, il pouvait croire qu'il avait assez donné de lui-même à ses disciples du Nouveau-Monde et que le moment était venu de reprendre, à la tête des Icariens de

avait à se défendre contre les avances de l'homme qui, douze ans plus tard, devait renverser la République et le faire jeter, lui Cabet, dans une casemate du fort de Bicêtre. En terminant sa lettre datée de Nauvoo, 10 sept. 1849, le fondateur d'Icarie déclarait à celui dont il devinait l'ambition que, « malgré toutes les calomnies et toutes les persécutions, le communisme avait plus de chance que l'Empire. » On sait ce qu'il faut penser de cet imprudent pronostic.

(1) Un arrêt du 30 nov. 1848 l'avait condamné à un mois d'emprisonnement, à la veille de son départ pour l'Amérique, « pour quelques fusils trouvés au cours d'une perquisition dans la chambre d'un employé du *Populaire.* » (*Popul.*, 27 juin 1851).

(2) *Colonie Icarienne...*, *Sa situation*, p. 106.

(3) « Cependant, j'ai la parole à mon tour et, toujours confiant comme toujours résigné, je déclare que je voudrais que Paris entier et la France entière assistassent aux débats, pour entendre la justification après avoir entendu la calomnie. Pendant quatre heures, je leur ouvre mon âme tout entière, quoique je sois forcé de supprimer une multitude de détails qui n'auraient pas été sans intérêt dans une cause si vaste et si compliquée» (*Popul.*, 5 août 1851).

(4) *Colonie ou République Icarienne...*, Paris, 1852, p. 22 et 23.

France, son poste de combat dans la bataille des idées (1). Débarqué à Liverpool au commencement de juin, il s'était arrêté un jour ou deux à Londres pour s'y rencontrer avec Louis Blanc et lui confier les projets mûris durant les longues heures de la traversée, dans l'attente fiévreuse du retour. Ce qui manquait à la France pour être heureuse, c'était... un grand journal, « qui serait l'organe, non d'une école particu-» lière, mais de toutes les écoles en général, du socialisme » dans ses principes généraux et communs, ou plutôt qui » serait l'organe de la Démocratie, du Peuple, du grand » parti républicain ou révolutionnaire ». Dans sa pensée, ce journal devait être « fondé et dirigé par Louis Blanc, » Cabet et Pierre Leroux, reconnus tous trois comme les prin-» cipaux chefs d'école, parce que l'alliance de ces trois noms » serait le plus puissant exemple d'union pour tous les vrais » républicains socialistes ». Nous savons qu'en temps ordinaire, Cabet n'aimait pas ce genre de partage (2). Mais il ne

(1) A peine arrivé en terre française, moins de deux mois après avoir quitté la communauté, il écrivait sur le vu des premières bonnes nouvelles reçues d'Icarie : « ... Cette lettre me fait d'autant plus de plaisir qu'elle me prouve la possibilité de réaliser un de mes plus vifs désirs, celui de rester étranger à l'administration, de me réduire au rôle de *conseil* en Icarie et de me livrer presque entièrement à la rédaction du *Populaire* américain, à la publication des brochures nécessaires et à la correspondance soit avec les principaux écrivains de la presse américaine, soit avec les nombreuses associations répandues en Amérique, soit avec ses philanthropes, ses hommes d'Etat et ses représentants ». (*Popul.*, 4 juil. 1851).

(2) Aussi n'est-on pas surpris d'apprendre qu'avant d'en arriver à ce projet d'un grand journal à direction *tricéphale*, il avait songé à *annexer* purement et simplement L. Blanc et P. Leroux à la rédaction du *Populaire*. C'est ce qui résulte d'une lettre de Cabet à Pierre Leroux, datée de Nauvoo, 20 janv. 1851 :

« Mon cher P. Leroux,

» En arrivant en Amérique je voulais vous écrire pour vous demander plus d'un gage des sentiments d'amitié que vous m'aviez récemment exprimés ; mais le torrent qui m'a entraîné depuis mon arrivée sur la terre américaine ne m'a permis d'écrire à presqu'aucun de mes amis.

» La circonspection que vous avez mise à mon égard dans vos discours et vos écrits pourrait me faire craindre quelque altération survenue depuis dans vos sentiments. Cependant comme mon long silence envers vous n'a rien modifié chez moi, je dois croire qu'il en est de même dans vos dispositions à mon sujet. Je ne crains donc pas de m'adresser à vous aujourd'hui, d'autant plus qu'il s'agit d'un intérêt public.

» Mon ami Krolikowski ayant appris que L. Blanc serait peut-être obligé de cesser son *Nouveau-Monde* faute de pouvoir fournir le cautionnement exigé, lui écrivit pour lui proposer de coopérer à la rédaction du *Populaire*, avec le projet de vous adresser la même proposition. Sans répondre affirmativement à cette demande, L. Blanc répon-

pouvait oublier qu'un journal ne se fonde pas sans abonnés et sans capitaux : les tribulations du *Populaire* dans le passé (1), sa situation désespérée en cette même année 1851 (2) lui auraient au besoin rappelé cette élémentaire vérité. D'autre part, Cabet sentait confusément qu'il lui était nécessaire de se trouver des collaborateurs qui ne fussent pas, comme lui, des revenants de la politique. La brillante notoriété de Louis Blanc lui paraissait du meilleur augure pour le succès de ses projets. Sans doute, l'auteur

dit qu'il pensait qu'un écrit ou plutôt une suite d'écrits rédigés et signés en commun par P. Leroux, L. Blanc et Cabet aurait certainement une grande et utile influence dans la situation critique où se trouve aujourd'hui la France. Je partage cet avis et je regarde même comme un devoir de donner l'exemple de l'union : mais je crois que le moyen le plus simple et le plus facile serait d'adopter le *Populaire*, existant déjà, pour le diriger et le rédiger en commun. Dans tous les cas, je verrais avec plaisir quelques articles de vous dans le *Populaire...* » (*Doc. Inéd.*, II, 5). — Il est à peine besoin de remarquer que si Cabet parle de partager avec P. Leroux la direction du *Populaire*, c'est uniquement par égard pour la personnalité considérable de son correspondant : politesse et diplomatie mêlées.

(1) Il a raconté les difficultés suscitées à son journal par la concurrence, dans une brochure intitulée : *Le Salut est dans l'Union*, qui présente un très-intéressant tableau de la presse politique dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Il résulte de cette étude que le *Populaire*, malgré ses déboires, avait fini par enterrer tous ses rivaux communistes : « La première *Fraternité*, fondée par un jeune homme, a été forcée de céder la place à une deuxième *Fraternité*, rédigée par des anonymes, qui n'a pas vécu longtemps ; le *Travail*, de Lyon, est mort à son quatrième numéro, après un procès ; le *Communautaire*, arrêté par les divisions, n'a pu faire paraître que son prospectus ; l'*Humanitaire* a péri après son deuxième numéro et un procès ; la *Démocratie* est morte après un an de querelles intestines ; l'*Avenir*, presque inconnu quoique hebdomadaire, a succombé à un procès ; les *Droits du Peuple*, qui ont exploité son héritage, n'ont vécu que quelques mois ; la *Ligue Nationale* n'avait pas la moindre chance de vie et n'a paru que pour mourir ; enfin, la troisième *Fraternité*, recréée par une coalition entre des spiritualistes et des matérialistes, vient, après quelques mois, d'être compromise par une violente division. Eh bien ! nous le demandons, quel bien ont fait ces journaux, que le *Populaire* n'aurait pas fait sans eux ? Que de mal n'ont-ils pas fait au communisme et au Peuple en entravant le *Populaire !* » (*Le Salut est dans l'Union ; la Concurrence est la Ruine*, Paris, nov. 1845, p. 9).

(2) Dès le 3 févr. 1850, le *Populaire* est contraint d'avouer un déficit de 30.000 francs. Si l'on joint à ce déficit celui des brochures et la perte causée par les vols de Chaize et de Pépin, on constate que l'administration icarienne se trouvait, un an et demi avant la suppression du *Populaire*, en face d'un découvert de 60.000 francs environ. Aussi la correspondance officielle de cette époque témoigne-t-elle à plusieurs reprises des soucis de Cabet à ce sujet. Il écrit à Krolikowski le 29 oct. 1850 : « Vous me parlez des innombrables *difficultés du Populaire* : je les comprends toutes, et cette idée me préoccupe vivement » ; le 5 nov. : « *Le local actuel est trop vaste et trop cher* » ; le 12 nov. : « Les frais du *Populaire* (600 fr. pour chaque n°) sont énormes ! Je pense que vous réalisez toutes les économies possibles... Vos charges me préoccupent beaucoup ». (*Doc. Inéd.*, I, 74, 75, 76).

de l'*Organisation du Travail* n'était pas foncièrement communiste. L'institution de ses « ateliers sociaux » devait aboutir, une fois la concurrence capitaliste éliminée, à l'épanouissement de l'association volontaire sous la tutelle de l'Etat, et la richesse ainsi créée, loin de se répartir suivant l'égalité absolue, ce qui eût amené la « ruine universelle », devait être distribuée conformément à une loi de proportionnalité qui faisait sa juste part à la différence des capacités. Mais nous avons vu que Cabet n'y regardait pas de trop près quand il s'agissait d'annexer à son communisme telle ou telle doctrine frontière. Au lendemain du 20 mars 1848, le *Populaire*, résumant les idées exposées par Louis Blanc dans la première séance de la Commission du Luxembourg, s'écriait avec ravissement : « Ce projet de Louis Blanc ne » conduit-il pas directement à la communauté ? N'est-ce pas » du communisme pur ? Comment la masse des ouvriers » n'aurait-elle pas de sympathie pour les communistes ? Les » principes de ce projet sont tellement avancés que nous » nous en contenterions si l'on voulait les réaliser avec leurs » conséquences ».

D'ailleurs, entre les deux leaders la sympathie des personnes suppléait à l'insuffisante parenté des doctrines. Louis Blanc était le seul des membres du Gouvernement provisoire à qui le fondateur d'Icarie n'eût pas gardé obstinément rancune de ses déconvenues politiques. A la nouvelle de l'inique jugement du 29 septembre, la Société des Proscrits Démocrates-Socialistes de Londres avait écrit deux lettres de protestation, reproduites par les journaux la *République* et la *Démocratie Pacifique* et signées : Louis Blanc, président ; Cazavant, secrétaire ; Caussidière, Louis Ménard (1), A. Watripon, A. Dubois, Martin Bernard, Deleau, A. Boura, H. Berjeau, membres du Comité (2). Le *Times* avait, en outre, publié une lettre de Louis Blanc, datée du 6 novembre 1849, par laquelle l'illustre proscrit se portait garant de

(1) Le poète des *Rêveries d'un Païen mystique* avait alors 29 ans. Condamné à 15 mois de détention, en avril 1849, pour avoir pris la défense des victimes de Juin dans son admirable petit livre *Prologue d'une Révolution*, il s'était réfugié en Angleterre pour éviter la prison. (Sur L. Ménard, v. l'étude de M. Daniel Halévy dans les *Cahiers de la Quinzaine*, juin 1904, p. 285).

(2) *Popul.*, 4 nov. et 2 déc. 1849.

l'honnêteté et du dévouement du fondateur d'Icarie. Cabet, très touché de ces bons procédés, s'était hâté de répondre de Nauvoo, le 4 juin 1850 :

« Mon cher Louis Blanc,

» J'ai reçu avec grand plaisir les journaux qui m'ont apporté, à 3.000 lieues de la France, votre protestation et votre lettre complémentaire contre l'infâme condamnation qui m'a frappé en mon absence.

» Je vous en félicite plus encore que je ne vous en remercie. Je me rappelle avec tristesse que vous avez fait partie de ce Gouvernement provisoire qui nous a persécutés, qui a fait ou laissé pousser contre nous des cris de mort et qui a perdu la Révolution et la République en nous livrant à la réaction. Je vous avais bien prévenu du danger ; mais malheureusement pour vous et pour moi, vous avez eu trop de confiance en vous-même et vous avez cru pouvoir faire seul ce que vous ne pouviez faire qu'avec le concours d'amis aussi dévoués que vous à la cause populaire.

» Puisse l'union de tous les vrais républicains éloigner de la République les effroyables dangers qui menacent son existence !

» Puisse l'exil, le cruel exil, cesser bientôt pour vous ! Puissiez-vous revoir bientôt la patrie libre et heureuse !

» Pour moi, ...des circonstances imprévues ont bouleversé tous mes plans, et des revers inouïs ont mis ma constance et mon courage aux plus rudes épreuves ; mais nous nous organisons tous les jours davantage, nous consolidons une république démocratique et sociale et nous nous trouverions heureux si les malheurs et les dangers de la France ne venaient pas remplir notre âme de douleur et d'effroi.

» Ecrivez-moi ; vous pouvez être sûr que vos lettres seront bien accueillies par notre grande famille.

» Salut affectueux et fraternel. » (1)

Précédé à Londres par cette lettre, Cabet se flattait de recevoir de Louis Blanc un cordial accueil.

Quant à la philosophie de Pierre Leroux, elle n'avait chance de rejoindre le communisme icarien que dans la région nuageuse des purs principes. En 1842, Cabet, traduisant à sa barre les réformateurs de son temps, y amenait le directeur de l'*Encyclopédie Nouvelle* et engageait avec lui un dialogue dont le thème assez dédaigneux se résumait ainsi :

(1) *Popul.*, 3 mars 1850.

— Quelle est votre doctrine ? — Je veux la Liberté, la Fraternité, l'Egalité, bref le vrai Christianisme.

— Vous voulez donc la communauté qui en est la conséquence nécessaire ? — Non, je cherche encore.

— Eh bien, trouvez un système et vous repasserez (1).

Il est vrai qu'à l'époque où on lui donnait si cavalièrement congé, P. Leroux, en dehors de sa collaboration à la *Revue Encyclopédique*, à la *Revue des Deux-Mondes* et à l'*Encyclopédie Nouvelle*, n'avait publié qu'un grand ouvrage : *De l'Humanité* (1840). Mais dix ans plus tard, sa personnalité s'était affirmée. Député à la Constituante, puis à la Législative, auteur admiré de nombreux travaux philosophiques, il avait séduit l'élite des esprits de son temps par sa religion de la Solidarité humaine, aux contours imprécis, mais si généreuse. Il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne Cabet et Leroux, la communauté des aspirations et, dans une certaine mesure, des méthodes (croyance dans la toute-puissance de la raison, répudiation de tout recours à la violence, prépondérance accordée à l'Etat sur l'individu, etc.), n'impliquait nullement celle du contenu positif des systèmes. Pierre Leroux manifestait donc ce « génie éminemment conciliateur et bienveillant » que tous les critiques ont reconnu en lui lorsqu'il écrivait à Cabet, le 31 mars 1848, pour remercier le directeur du *Populaire* de l'avoir inscrit sur la liste des candidats que ce journal recommandait aux suffrages icariens :

« Je viens de recevoir, cher Cabet, en même temps votre liste de présentation du *Populaire* et celle du Comité central. La comparaison des deux listes est instructive et significative. On a écarté de l'une tous ceux des amis du peuple qu'on appelle *socialistes*. On regarde le socialisme sous toutes ses nuances comme un poison pour la République. Les socialistes, à leur tour, se demandent comment il est possible de faire une République sans idée sociale. Quoi qu'il en soit, mon cœur vous remercie de m'avoir porté sur la liste du *Populaire* et de m'avoir donné une place auprès de vous, immédiatement et sans intervalle. Comme le même fond de doctrine nous unit, comme nous partons tous deux du principe de la communion humaine, tandis que ceux qui nous repoussent partent du faux principe de la séparation et de l'antagonisme, je devais, en effet, occuper cette place. Je n'ai

(1) *Douze lettres d'un Communiste à un Réformiste*, Paris, avr. 1842, p. 162 et 163.

jamais, comme vous le savez, présenté la doctrine que j'enseigne sous le nom de communisme, mais je n'ai jamais non plus admis ni propagé les imputations iniques, de tout point, répandues contre le communisme tel que vous le professez. J'ai aspiré et j'aspire à une science sociale dans laquelle nous nous réunirons tous... » (1)

Ainsi, dès 1848, c'est sur le terrain, à dessein mal délimité, du « socialisme ami du peuple », que la rencontre pouvait se faire entre Louis Blanc, Pierre Leroux et Cabet. C'est encore ce programme, nous l'avons vu précédemment, que ce dernier, de retour en France, se proposait d'inscrire sur la première page du grand journal dont il souhaitait la création (2). Sans perdre de temps, il se mit donc en quête des deux collaborateurs qui devaient former avec lui le triumvirat directorial. Mais Louis Blanc, sans doute mieux averti de la situation politique, n'acquiesça à ses projets que du bout des lèvres. Deux mois plus tard, son acceptation de complaisance se changeait en un refus définitif (3). Quant à Pierre Leroux, Cabet ne put l'entretenir de son plan qu'à l'issue de

(1) *Démocratie Pacifique*, 11 avr. 1848). — Sur P. Leroux, v. P. Félix Thomas : *Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine*, Paris, 1904, 1 vol. in-8, 340 p.

(2) Le prospectus, imprimé en lettres énormes dans le *Populaire* du 5 août, n'était guère plus précis :

« Chacun sent que la situation actuelle de la France est intolérable et qu'un grand changement est inévitable en 1852. La solution sera violente ou pacifique ; le changement sera une réforme ou une révolution... Tous les partis ont besoin d'être organisés, disciplinés, dirigés et guidés... Tous le sont, excepté le parti populaire ou la Démocratie. Le meilleur moyen d'organiser, de discipliner et de diriger un parti, c'est un journal ; et tous en ont un, excepté le Peuple... Le temps presse ; il n'y a pas un moment à perdre ». — Suivaient des renseignements sur l'organisation matérielle : conseil de direction de trois membres (L. Blanc, P. Leroux et Cabet), « pouvant être porté à cinq par l'admission de deux hommes homogènes par leur caractère, leurs opinions et leurs sentiments populaires », actions de 500 francs, divisibles en coupures de 100 francs, etc. Cette première annonce, pourtant bien anodine, fut saisie par le parquet « sous prétexte d'excitation à la guerre civile ».

(3) « Je m'arrêtai quelques jours en Angleterre pour causer avec lui. Rempli de ces idées, je lui parlai de la gravité des circonstances, des principales questions qu'elles faisaient naître, de la nécessité de l'union entre nous trois pour une coopération commune, comme de l'union entre toutes les nuances républicaines. Je lui parlai de journal à créer, de brochures à faire ; nous fûmes d'accord sur tous les points et je le quittai dans cette opinion. Mais il paraît que tandis que j'étais dominé par la croyance que notre projet de coopération s'appliquait à un grand *journal-directeur*, Louis Blanc pensait qu'il ne s'appliquait qu'à des brochures ».

Ce malentendu était de fâcheux augure... Le 2 août, Louis Blanc

son procès (1), c'est-à-dire à un moment où il était déjà bien tard pour agir. La combinaison, dans la pensée de son auteur, devait grouper, outre P. Leroux et Louis Blanc, Alexis Dumesnil, Lamennais, Michel (de Bourges), Guépin, Ewerbeck, Greppo, Vauzy, Krolikowski, etc. Lorsque les pourparlers, interrompus par les négociations de Londres, reprirent entre le fondateur d'Icarie et l'auteur de la *Grève de Samarez*, la saisie du premier prospectus lancé par Cabet, — présage d'une destinée pleine de périls pour le journal (2), — la décision prudente de Louis Blanc et les conseils de quelques amis avaient éclairé P. Leroux sur le parti le plus sage. Il répondit dans les premiers jours de novembre que « par tempérament, par goût, par désir d'achever des travaux commencés », il aimait mieux s'abstenir (3). Une même raison, dissimulée sous les prétextes les plus divers, expliquait ces échecs successifs : on ne pardonnait pas à Cabet « démocrate » le passé compromettant de Cabet « communiste ». (4)

écrit à Cabet une lettre où perce à chaque ligne le désir de revenir sur un consentement donné à regret. Le 15, Cabet accourt à Londres et presse son collaborateur récalcitrant. L. Blanc se défend ; il objecte son éloignement, son séjour forcé en Angleterre, sa pauvreté et la difficulté de réunir les capitaux nécessaires. Le 31 août enfin, il annonce à Cabet son refus définitif. (*Popul*., 6 sept ; *Républicain populaire et social*, 18 oct. 1851).

(1) « ... Mon acquittement me rendant toute ma liberté, une heure après je commençai l'exécution de mon projet de journal en courant chez Pierre Leroux que j'avais inutilement cherché à voir jusque-là. Pierre Leroux, sentant la nécessité et l'urgence d'un journal fondé par nous trois, accepta sans hésiter ma proposition, sauf à voir le prospectus que je me chargeai de rédiger ». (*Popul*., 6 sept. 1851).

(2) Le 4[me] n° du *Républicain populaire et social* eut le même sort que le prospectus. Au 6[me], il dut s'avouer vaincu et cesser de paraître.

(3) *Républicain populaire et social*, 18 oct. 1851.

(4) L'exil se chargea brutalement de dissiper ces préventions et de faire taire ces scrupules. Six mois plus tard, L. Blanc, Cabet et P. Leroux, proscrits par l'Empire, constituaient à Londres une éphémère *Union Socialiste*, dont l'activité paraît bien s'être bornée à la publication de deux manifestes. Un *Conseil*, qui comprenait l'élite des réfugiés français, Bandsept, J. Ph. Berjeau, Boura, Auguste Desmoulins, Jules Leroux, Nadaud, etc., assistait les trois directeurs de l'*Union*. Notre but, disait le premier prospectus, c'est « d'allumer sur la terre d'exil un flambeau que puissent apercevoir de loin, du milieu des ténèbres où on les plonge, nos frères de France ; c'est de fournir un organe à toutes les idées vraies, un écho à toutes les plaintes légitimes, un refuge à l'intelligence qu'opprime la force... Ce but, comment l'atteindre ? Il fallait d'abord qu'il se formât un groupe d'hommes doués d'organisations diverses mais animés d'une même foi, ayant des aptitudes différentes mais choisis de manière que ces aptitudes en se combinant se fissent équilibre. Ce groupe, nous n'avons pas eu de peine à le former : depuis longtemps nos esprits s'appelaient l'un l'autre et nos cœurs se cher-

La bourgeoisie, qui croyait avoir écrasé les socialistes aux journées de juin, s'était effrayée de leurs succès aux élections de 1849 et 1850. Elle appelait de tous ses vœux « l'opération de police un peu rude » dont Louis-Napoléon était prêt à se charger, on sait à quel prix. Le 11 octobre, Cabet, réduit à ses seules forces, lançait le premier numéro du *Républicain Populaire et Social*, destiné à faire suite au *Populaire*, trop étroitement icarien pour répondre aux besoins nouveaux et d'ailleurs bien déchu de son importance. Mais la lutte éclatait, dès le 4 novembre, entre la majorité de l'Assemblée et le Président de la République. Bientôt après, celui-ci se chargeait devant l'histoire de la lourde responsabilité du Deux-Décembre. Par le Coup d'État, ce n'étaient pas seulement les espérances de Cabet qui se trouvaient anéanties : sa liberté et sa vie même étaient mises en péril. Le 26 janvier 1852, on l'emprisonnait au fort de Bicêtre, d'où il ne sortait, quelques jours après, que pour prendre entre deux argousins le chemin de l'Angleterre. Il y passait le premier semestre de 1852 et, comprenant que la politique en France lui était désormais interdite, il étudiait la possibilité de fonder dans cette patrie du vrai libéralisme une nouvelle Icarie (1).

Trois années d'une dure expérience l'avaient instruit sur les obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'une vaste et puissante république communiste au Nouveau-Monde :

« Les inconvénients, les fatigues et les dépenses énormes du transport sur mer et sur terre à 3.000 lieues, les maladies de l'acclimatation, les difficultés d'une langue étrangère, la

chaient. La question était pour nous de nous trouver réunis sur un seul point. C'est à quoi, par une sorte de loi providentielle, la proscription a pourvu... » La société se proposait de publier une revue, *l'Union Socialiste*, et un journal, *l'Europe Libre*. Deux mille souscriptions de 50 francs chacune devaient fournir les cent mille francs de capital jugés nécessaires. Le siège social était situé 5, Hart str., Bloomsbury square, et deux *trustees*, Edward Vansittart Neale et W. Coningham, avaient mission de vérifier les comptes ainsi que l'exigeait la loi anglaise. Le manifeste, daté du 10 mai 1852, annonçait pour le 1er juin, en attendant la création du journal et de la revue, l'apparition d'une brochure de Th. Thoré, *Les Aigles et les Dieux*. Cette brochure ne vit jamais le jour, l'*Union Socialiste* n'ayant pas survécu à son manifeste. Cf. *Doc. Inéd.*, III, 33. — D'après une lettre de Cabet à Beluze, du 24 avril 1852, ce journal devait être hebdomadaire et publié à la fois en anglais, en allemand et en français.

(1) Cf. P.-F. Thomas, *Pierre Leroux*, p. 127, note.

nécessité de tout construire, de tout créer dans le désert ; la difficulté de trouver, même en les achetant, beaucoup de machines et de choses dont on a besoin ; la difficulté de placer et de vendre les produits ; la difficulté de se procurer tous les secours, scientifiques et autres, de la civilisation ; la difficulté et les lenteurs des correspondances » (1),

... toutes ces difficultés et beaucoup d'autres encore, c'est la pratique qui les avait révélées. Seulement, au lieu de chercher à les vaincre à force d'application et d'efforts, Cabet les esquivait en forgeant d'autres projets, logiques, séduisants et impossibles comme le sont tous les châteaux en Espagne. (2)

Mais la réalité était là, pressante et bien décidée à ne pas se laisser oublier. Les nouvelles d'Icarie, d'abord favorables, devenaient moins rassurantes. En quittant Nauvoo, Cabet avait confié la direction de la société à Prudent, qui avait déjà fait ses preuves comme chef d'un des plus importants départs. (3) En lui remettant ses pouvoirs, le fondateur n'était pas sans

(1) *Colonie ou République icarienne aux Etats-Unis. — Son histoire*, 1852, p. 24.

(2) Un mémoire inédit qui nous a été obligeamment communiqué par M. J. P. Beluze porte ce titre, écrit de la main même de Cabet : *Projet d'une Communauté en Angleterre, par Cabet, fondateur de la Colonie icarienne en Amérique.* Après un exposé rapide du communisme icarien, l'auteur énumère les obstacles qui ont compromis le succès de l'entreprise de Nauvoo, et il constate que ces causes d'échec n'existeraient pas dans un pays comme la France. Il ajoute : « L'établissement d'une commune icarienne en Angleterre aurait autant d'avantages et serait même plus facile qu'en France, parce qu'il y a en Angleterre plus de liberté et d'indépendance, plus d'argent et de grandes fortunes, plus d'hommes riches et généreux, capables de comprendre et de se dévouer, plus de libéralisme dans le clergé, plus de chance d'y réaliser l'emprunt nécessaire pour une pareille opération ». Il propose, en conséquence, la création d'une communauté de 1.000 à 1.200 familles, établie sur une propriété de 4 à 5.000 acres, et disposant, grâce aux apports de ses membres, aux souscriptions et à un emprunt gagé par une hypothèque sur le domaine, d'un capital de 400.000 liv. st. « Après cet exemple, le succès en Amérique serait bien plus certain... ; l'abîme des révolutions se trouverait réellement fermé... J'aperçois en Angleterre, dit Cabet en terminant, tant de dispositions à tenter des expériences dans l'intérêt du peuple que, si je pouvais rester encore quelques mois à Londres, je tenterais peut-être l'entreprise en cherchant et en exhortant à se mettre en avant les hommes les mieux placés pour la faire réussir. Mais mon devoir m'appelle en Icarie, en Amérique, et je ne puis que faire des vœux pour que d'autres entreprennent et réussissent en Angleterre ». Ce mémoire est daté de Londres, 12 juin 1852. (*Doc. Inéd.*, III, 58[bis]).

(3) « ...Durant mon absence, je serai remplacé par le citoyen Prudent qui signera en mon nom, et la direction du journal *The Popular Tribune* sera confiée au citoyen Piquenard, tous les deux membres de la gérance. Le président de la Communauté : Cabet ».
(*Popul.*, 6 juin 1851).

inquiétude. Déjà, « plusieurs dissidences avaient éclaté »; les 5, 6 et 7 janvier 1851, l'Assemblée icarienne avait tenu des séances agitées et l'une d'entre elles s'était même prolongée pendant 24 heures consécutives (1). Une fois Cabet sur la route de France, « quelques individus qui étaient plus » viveurs et révolutionnaires qu'Icariens, qui étaient im- » patients de jouir et qui avaient quelque influence sur la » gérance », avaient poussé cette dernière « dans la voie

(1) Nous sommes mal renseignés sur les causes immédiates ou lointaines et sur l'importance réelle de ce premier orage éclatant soudainement dans le ciel icarien. La correspondance officielle ne nous révèle qu'un certain mécontentement du personnel féminin. Au mois d'août 1850, Cabet constate que deux Icariennes viennent de décider leurs maris à quitter la communauté où « elles trouvaient qu'il y avait trop de linge à laver et à raccommoder » ; en décembre, il se plaint qu'un fâcheux esprit de révolte se manifeste chez quelques icariennes : « Mme Soliveau se dit esclave et fait de l'opposition avec quelques autres parce que nous ne reconnaissons pas aux femmes l'égalité politique absolue, en les déclarant *électrices et éligibles pour toutes les fonctions publiques*, même pour la gérance... Mme Chevillon et Mme Oborne sont les plus ardentes à le demander ». (Lettres de Cabet à Krolikowski, 13 août et 7 déc. 1850. *Doc. Inéd.*, I, 65 et 79). — La réconciliation qui survint par la suite fut comme scellée par un engagement réciproque de faire le silence sur un incident regretté de tous. Tel est le sens de l'article publié par le *Populaire* du 14 fév. 1851. La lettre des Icariens de Nauvoo aux Icariens de France, parue dans le même numéro, n'est guère plus explicite : « Il résulte de nos discussions que, depuis six à sept mois, peut-être depuis plus longtemps, l'esprit démocratique nous avait abandonnés pour faire place à l'anarchie, à la critique secrète des uns contre les autres. Les mécontentements s'aigrissaient sourdement ; la méfiance glaçait nos rapports journaliers ; notre crédulité accueillait avec empressement toutes les attaques, toutes les calomnies que l'esprit de discorde pouvait suggérer au milieu de nous ; en un mot, notre situation nous était devenue intolérable.

» Vous comprenez combien il faut d'énergie, de précautions et de prudence, au citoyen Cabet particulièrement, dans des situations aussi délicates que celle dont nous sortons, pour les conduire à ce résultat si satisfaisant de pouvoir vous annoncer qu'en masse nous sommes maintenant unis, que notre volonté de persévérer est aussi énergique que lors de notre départ de France... Les journées des 5, 6 et 7 janvier seront à jamais mémorables... »

D'une autre lettre, il semble résulter que deux partis s'étaient constitués, dont l'un voulait réviser la constitution, tandis que l'autre trouvait le moment inopportun : « Il reste constant pour tout le monde qu'à part nos malentendus réciproques, il y a eu parmi nous un projet de scission tendant à former une communauté rivale de la nôtre... » Heureusement la réconciliation est aujourd'hui faite. « Nous aurons néanmoins quelques-uns des nôtres qui se retireront. Mais les séparations seront pacifiques ». (*Popul.*, 14 et 21 fév. 1851).

Le 3 fév., le conseil de gérance tout entier (y compris les trois directeurs dont les pouvoirs ne devaient expirer que six mois plus tard) se présenta aux suffrages des électeurs. Cabet, réélu à l'unanimité, Prudent, Witzig aîné, Piquenard, Favart et Montaldo reçurent la mission de diriger la communauté pacifiée. (*Popular Tribune*, 14 fév. 1851).

des concessions contre les principes icariens ». Le 23 avril 1852, celui qui remplaçait le chef absent écrivait à Beluze : « Je vous avoue franchement que moi-même je n'ai plus » qu'un but, c'est de sortir d'ici (1). Quand le citoyen Cabet » saura tout ce que nous sommes obligés de faire en fait de » concessions contre les principes, il sera de notre avis. Je » ne doute pas qu'il ne dise que nous avons été trop tolé- » rants ; que nous aurions dû l'avertir et le presser davan- » tage de hâter son retour ». (2) Quelques jours après, une lettre de Savariau, directeur de l'Industrie et de l'Agriculture, confirmait les fâcheuses nouvelles données par celle de Prudent. La colonie sans son chef se sentait désemparée (3) ; elle s'étonnait d'une absence que certains déjà appelaient tout bas un abandon. En s'éloignant pour obtenir la réparation d'une flétrissure qui n'intéressait que son honneur, Cabet n'avait-il pas trahi des devoirs autrement pressants, ceux qui l'attachaient à cette colonie dont l'existence reposait entièrement sur lui ? Qu'adviendrait-il d'Icarie, si son chef, condamné à nouveau, était retenu en prison pour payer sa dette ? Et s'il était acquitté, ne se laisserait-il pas vaincre par les séductions de la vie à Paris, par les larmes de sa famille, par les prières de ses amis, par l'ambition de jouer à nouveau un rôle politique ? Lorsqu'on apprit à Nauvoo qu'après s'être mis en règle avec ses juges, il se proposait de fonder un grand journal quotidien, lorsqu'on vit que les envois d'argent venus de la métropole baissaient progressivement, le découragement et l'irritation prirent des proportions telles qu'il fallut aviser (4). Les chefs à qui Cabet avait délégué ses pouvoirs mirent en avant le projet de fonder ailleurs la véritable Icarie, afin de faire diversion, par des espérances nouvelles, aux désolantes impressions du

(1) Comme on le verra plus loin, Prudent pensait qu'en transportant dans un lieu mieux approprié le siège de la colonie, on la remettrait en état de parfaite santé morale.

(2) *Revue Icarienne*, fév. 1856.

(3) De graves difficultés d'ordre matériel s'étaient jointes aux épreuves morales. En mai et juin 1851, des orages terribles avaient démoli un hangar nouvellement construit, inondé le moulin, ruiné les récoltes, emporté les clôtures et le bois amoncelé à la scierie, etc. (*Popul.*, 11 et 19 juil. 1851).

(4) « Nous recevons à l'instant votre lettre du 11 septembre. Involontairement vous nous désespérez. Nous comprenons que vous êtes écrasé d'affaires, mais si la colonie périssait, le nouveau jour-

moment (1). En même temps ils avertirent Cabet que la communauté exigeait sa présence. Le 19 juin, celui-ci s'embarquait à Liverpool, à bord du steamer *Africa*, non sans éprouver le secret dépit de l'homme qui se reconnaît tout d'un coup le prisonnier de son œuvre. Le 30, il entrait en rade de New-York et, après quelques journées passées dans cette ville, il arrivait à Icarie le 23 juillet. Accueilli par ses disciples avec les marques d'une joie sans doute inégalement sincère, il reprit aussitôt la direction de la communauté.

nal que vous voulez créer compenserait-il un aussi grand malheur que la chute de la communauté ? » (Prudent à Cabet, 10 oct. 1851, *Doc. Inéd.*, II, 79).

« ...On supporterait mieux la nouvelle d'un évènement malheureux que la pensée que vous nous oubliez ; et si nous voulions écouter l'opinion de plusieurs, nous vous dirions peut-être que vous nous sacrifiez à la politique... » (Prudent à Cabet, 30 oct. 1851, *Doc. Inéd.*, II, 85).

(1) « Si nous vous disons dans toutes nos lettres que nous devons penser au plus vite à commencer une autre colonie, vous ne pouvez nous en faire un reproche. Vous avez jeté cette pensée dans tous les esprits ; elle grandit tous les jours, d'autant plus que c'est le désir de chacun ici. Toutes les espérances sont là. Il serait trop tard pour dire le contraire, à moins que de voir la communauté se dissoudre lentement par le dégoût et l'énervement. Au contraire, si l'idée de fonder véritablement Icarie est mise à exécution, nous verrons l'ardeur, l'enthousiasme redoubler : comptez qu'il sera plus vrai et plus sincère que dans les commencements ». (Prudent à Cabet, 10 oct. 1851, *Doc. Inéd.*, II, 79).

CHAPITRE IV

Le Communisme en Action

I — Les Finances icariennes ; La Constitution.

I. Les recettes et les dépenses de la colonie. Le budget du Bureau icarien de Paris.— II. Les relations d'Icarie et de la République américaine : liberté et indifférence. — III. La loi sur les admissions et les retraites. La population d'Icarie. — IV. La Constitution icarienne. L'Assemblée générale.

I

The Nauvoo Tribune, Der Communist, La Colonie Icarienne, sans compter les innombrables brochures publiées soit à Nauvoo, soit à Paris, ont raconté jour par jour l'histoire des trois années qui suivirent le retour de Cabet. Arrivons immédiatement à la fin de cette période et cherchons à embrasser du regard le développement matériel et moral de l'entreprise au cours des années 1852, 1853 et 1854. Nous sommes au début du second semestre de 1855. Une affreuse crise est sur le point de déchirer Icarie. L'examen auquel nous allons nous livrer nous permettra d'en pénétrer les causes.

A aucun moment, Icarie n'a pu vivre de ses ressources propres. Toujours elle a dû demander aux souscriptions de ses amis d'outre-mer l'appoint nécessaire pour équilibrer ses recettes et ses dépenses (1). Centralisées par un organe

(1) « Nous aurions bien besoin de recevoir des fonds ». (Lettre de Cabet à Krolikowski, 16 juillet 1849). — « Envoyez le plus tôt possible l'argent dont vous pourrez disposer et le produit de la souscription ». (Lettre à Beluze, 10 août 1849). « Le *Populaire* annonce que le secours

commun, le *Bureau Icarien de Paris*, ces souscriptions, sollicitées sous les prétextes les plus divers, n'ont pas cessé de décroître de 1847 à 1855. Nous avons déjà exposé les raisons politiques qui expliquent ce tarissement de la générosité icarienne. Les autres peuvent se deviner aisément. Cabet n'était pas médiocrement fier, nous le savons, de porter sur ses épaules tout le poids de ce que l'on pourrait appeler l'Icarianisme. Seulement, ce qui était pour lui un sujet d'orgueil se trouvait être, au fond, pour l'œuvre qu'il incarnait, une cause de faiblesse. Dès la fin de 1848, son départ pour les Etats-Unis arrête brusquement l'essor de la propagande. Désormais sa présence à Nauvoo pourra bien attirer dans la communauté les plus militants de ses disciples : ceux qui demeureront dans l'ancien monde n'en seront que plus portés à se relâcher de leur zèle. Aux invites de Cabet, ils répondront par des encouragements et des protestations de dévouement, mais ce dévouement restera d'autant plus platonique que la colonie végète et qu'il est toujours désagréable, même en vue d'une bonne action, de placer des fonds dans une mauvaise affaire.

Il résulte des comptes récapitulatifs fournis par Cabet lui-même que l'entreprise icarienne, à la date du 1er août 1850, avait reçu en apports, dons et souscriptions, 285.967 francs, dont 111.832 francs remis aux délégués qui conduisaient les détachements. Les sommes versées à ces derniers dépassaient de beaucoup les besoins du voyage. Une fois leur mission remplie, ils avaient donc à en restituer le reliquat, qui entrait dans la caisse de la communauté et servait à pourvoir aux besoins des nouveaux arrivants. Le total des versements ainsi portés à l'actif social est de 85.819 fr. Il est de 116.044 fr., si l'on y ajoute les onze traites envoyées directement de Paris du 1er janvier au 1er août 1850, et de 146.806 fr., si l'on fait état de toutes les recettes supplémen-

icarien a produit 7.000 francs, et l'on ne voit rien arriver ici ; envoyez ! envoyez ! » (Lettre de Cabet à Krolikowski, 10 sept. 1849). — « Les caisses de livres sont inutiles, embarrassantes et dispendieuses : c'est de l'argent qu'il nous faut ! » (Lettre à Krolikowski, 7 déc. 1849). — « C'est de l'argent qu'il faut nous envoyer ; faites tous vos efforts, si vous voulez, comme je n'en doute pas, que je puisse dormir tranquille ». (21 déc. 1849). — Chaque lettre, désormais, répètera cet appel monotone : de l'argent ! de l'argent ! (*Doc. Inéd.*, I, 13, 16, 21, 33, 36).

taires : produit du travail à la Nouvelle-Orléans (5.516 fr.) et à Nauvoo (6.205 fr.), apports des membres encaissés directement à Nauvoo (17.332 fr.), etc.

D'autre part, à cette même date du 1er août 1850, les dépenses avaient atteint la somme de 141.626 fr. ou, pour employer l'unité monétaire américaine, de $ 27.341, se décomposant ainsi :

Logement à la Nouvelle-Orléans	$	820
» à Nauvoo		1.155
Remboursements d'apports à la Nouvelle-Orléans		1.860
Remboursements d'apports à Nauvoo		450
Frais de trois commissions d'exploration		794
Voyage de la Nouvelle-Orléans à Nauvoo		1.740
Achat d'outils et matières premières		4.465
Nourriture		8.223
Chevaux, bœufs, vaches, moutons, porcs		2.512
Payé sur achat d'immeubles		3.862
Pharmacie, whisky, etc		225
Blanchissage		80
Fourrage		242
Diverses dépenses		913
TOTAL	$	27.341 (1)

Les recettes s'étant élevées à $ 28.341 et les dépenses à $ 27.341, l'avoir en caisse au 1er août 1850 était donc de $ 1.000, somme tout à fait insuffisante pour satisfaire aux besoins journaliers d'une population de plusieurs centaines de personnes, dans une colonie essentiellement agricole et, par suite, obligée d'attendre le retour des saisons pour entrer en possession des produits propres à être vendus ou consommés. Si insignifiant qu'il fût, ce fonds de roulement était pourtant en progrès sur celui des mois précédents, s'il faut en croire les livres du comptable :

Au 1er avril 1849, il restait en caisse	$	7.702
Au 11 nov. 1849		5 (2)
Au 5 févr. 1850		228

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation*, janv. 1856, p. 138.
(2) Il a fallu, durant ces sept mois, pourvoir à toutes les dépenses de première installation.

Mais c'était là, dira-t-on, la phase des débuts, celle où les budgets s'alourdissent sous l'accumulation inévitable des frais de premier établissement. C'était aussi la conséquence des lois économiques qui régissent la colonisation : celui qui s'installe dans un pays neuf et qui en est réduit pour un temps à vivre du travail d'autrui a besoin de capitaux énormes pour subsister pendant cette période d'attente. Mais vienne l'heure où la moisson donne ses premières gerbes et le voilà sauvé. Débarqués à Nauvoo les mains vides, comment les Icariens auraient-ils pu espérer garder leur caisse pleine ? D'ailleurs, la vraie richesse d'une entreprise agricole n'est pas dans les piles d'écus que peut aligner son économe. Elle est dans les immeubles et les terres qu'elle possède au soleil, dans le bétail qui remplit ses étables, dans le nombre et la perfection des outils de travail dont elle dispose. Pour être en mesure de tracer la courbe, ascendante ou descendante, qui représentera l'évolution économique d'Icarie pendant la durée de son plein fonctionnement (1851-1855) (1), il faut interroger non pas les ressources en espèces de son coffre-fort, mais ses inventaires de fin d'année.

Admettons cette façon de voir et alignons la série des bilans icariens, tels qu'ils ont été dressés par la gérance sous le contrôle de l'Assemblée générale :

Au 1er janvier 1851..	l'actif s'élevait à.....	fr.	219.948 75
	le passsif.....	»	21.420 »
	Excédent de l'actif sur le passif.....	»	198.528 75
Au 1er janvier 1852..	Actif.....	fr.	217.361 90
	Passif.....	»	25.351 10
	Excédent.....	»	192.010 80
Au 1er janvier 1853..	Actif.....	fr.	275.023 50
	Passif.....	»	34.328 70
	Excédent.....	»	240.694 80

(1) Avant 1851, la colonie s'organise ; après 1855, elle est divisée contre elle-même et périclite.

Au 1er janvier 1854..	Actif.....	fr.	293.157 96
	Passif.....	»	40.885 33
	Excédent.....	»	252.272 63
Au 1er janvier 1855..	Actif.....	fr.	365.817 90
	Passif.....	»	41.887 75
	Excédent.....	»	323.930 15
Au 1er janvier 1856..	Actif.....	fr.	401.308 73
	Passif.....	»	61.074 46
	Excédent.....(1)	»	340.234 27

Une conclusion immédiate paraît ressortir du rapprochement de ces chiffres : à l'exception de l'exercice 1851 (année de l'absence du fondateur-gérant), la richesse icarienne, sous la présidence de Cabet, n'a pas cessé de s'accroître de façon irrégulière mais continue :

Au cours	de 1852	l'avoir	social est	en augmentation	de fr. 48.684
—	1853	—	—	—	11.577,80
—	1854	—	—	—	71.657,52
—	1855	—	—	—	16.304,13

Mais la valeur de cette constatation favorable repose tout entière sur la sincérité des bilans. Or il est bien difficile de ne pas admettre que les vérificateurs ont dû céder parfois à la tentation de majorer des inventaires qu'ils savaient destinés à passer sous les yeux de leurs amis de France. Aujourd'hui encore, les survivants de l'expérience avouent que l'on se basait, dans les estimations, bien plus sur le labeur exigé par la création des richesses communautaires que sur leur valeur réelle, mesurée d'après le prix des mêmes objets sur le marché local. De cette complaisance dans les évaluations nous avons, au surplus, une preuve formelle. Au 1er janvier 1857, l'unité icarienne est détruite ; deux colonies existent simultanément. L'inventaire des biens meubles et immeubles se fait, à Nauvoo, non plus sous l'inspiration de Cabet, qui

(1) Les chiffres donnés par les inventaires semestriels et annuels sont exprimés tantôt en dollars, tantôt en francs. Nous les avons tous ramenés à l'unité monétaire française. La comparaison des mêmes sommes exprimées en valeurs différentes montre que dans la comptabilité icarienne le dollar vaut environ 5 fr. 25.

s'est exilé à Saint-Louis avec ses partisans, mais par les soins de la faction adverse. Celle-ci n'a aucun intérêt à enfler le montant de l'actif social, puisqu'elle est sous la menace d'une liquidation judiciaire réclamée par la minorité. Elle affirme, d'ailleurs, que l'heure est enfin venue de porter à la connaissance des Icariens du dehors un bilan honnête. Ce bilan le voici :

Actif.....	fr. 310.789.45
Passif.....	96.741.85
Excédent de l'actif sur le passif	214.047.60

C'est, par rapport à l'inventaire de 1856, un déficit formidable de 126.186 fr. 67. On peut l'expliquer dans une certaine mesure par une productivité moindre, conséquence nécessaire des querelles qui remplissent toute cette année 1856, et par un parti-pris de dépréciation dont il faut chercher la cause dans la perspective d'un partage prochain (1). La majoration des bilans signés par Cabet et les gérants qui recevaient ses ordres n'en demeure pas moins certaine.

Pour en finir avec cet examen des finances icariennes, il est intéressant de déterminer la part des souscriptions venues de France dans le total des recettes de la communauté. Nous pourrons établir ainsi ce que nous avons appelé plus haut la productivité d'Icarie. Voici donc le tableau des sommes recueillies et dépensées par le Bureau icarien, sis à Paris, 3, rue Baillet, dans le quartier du Louvre, pendant ces mêmes années 1852-1855 : (2)

RECETTES

ANNÉES	APPORTS	Autres sources de revenus (dons, souscriptions, abonnements, brochures, etc.)	TOTAUX
1852	34.490	4.088	38.578
1853	24.946	1.727	26.673
1854	49.249	5.560	54.809
1855	70.901	6.916	77.817

(1) On pourrait invoquer aussi l'appauvrissement entraîné par le départ des 177 Icariens de la minorité. Mais on verra, par la suite, qu'ils abandonnèrent Nauvoo sans emporter autre chose que leurs outils et leurs effets personnels.

(2) Nous empruntons ces données à un placard affiché, sur l'ordre de Cabet, dans la grande salle de la communauté et dont l'original se trouve en notre possession.

DÉPENSES

ANNÉES	Citoyennes CABET	Citoyen BELUZE	Autres dépenses (loyers, frais de bureau, impressions, etc.)	APPORTS et PRETS remboursés	TRAITES envoyées à Nauvoo	TOTAUX
1852	2.655	1.200	7.294	6.145	18.985	36.279
1853	2.800	1.200	4.961	6.241	13.501	28.703
1854	3.250	1.200	8.228	14.780	26.512	53.970
1855	3.000	1.500	6.282	14.203	53.065	78.053

Additionnons dans le tableau qui précède les sommes expédiées chaque année par Beluze à destination de Nauvoo. Le total ainsi obtenu, 112.063 francs, représente l'ensemble des secours envoyés du dehors à la colonie. On peut, en effet, considérer comme pratiquement négligeable l'appoint formé par les souscriptions et les apports versés sur place à la gérance ou reçus directement par elle. En d'autres termes, la part des Etats-Unis dans les fonds recueillis par la communauté est à peu près nulle. Cette constatation imprévue appelle quelques mots de commentaire.

II

En dépit des efforts obstinés de Cabet pour intéresser à son œuvre sa patrie d'adoption, il n'a obtenu d'elle que la protection banale dont elle couvrait tous les émigrés. Cette nation de fermiers et de marchands n'a rien compris à la sublime ambition qui a conduit sur les rives du Mississipi la poignée d'idéologues français dont nous retraçons l'histoire. Après s'être assurée de leur honnêteté et de leur loyalisme, elle les a laissés vivre à leur guise, à l'ombre de sa bannière étoilée, sans daigner s'apercevoir que les nouveaux venus lui promettaient, en échange de l'hospitalité reçue, le secret du bonheur social. Parmi les 2.500 pélerins qui, de 1851 à 1856, ont trouvé à Icarie soit un abri passager, soit le port longtemps souhaité, on aurait peine à

découvrir dix Américains de pure race (1). Le journal icarien de langue anglaise, *The Nauvoo Tribune*, a dû succomber après trois ans de lutte devant l'abstention systématique des souscripteurs, et si *Der Communist*, rédigé en allemand, a vécu un peu plus longtemps, cela tient à la nationalité et à la formation intellectuelle de la clientèle à laquelle il s'adressait (2).

Ce sont en effet les Allemands, ne l'oublions pas, qui ont importé au Nouveau-Monde les conceptions socialistes de l'ancien continent. Chassés de leur pays par la misère ou par la politique (3), disséminés dans les grandes villes, ils se

(1) La *Colonie Icarienne* du 26 juil. 1854 (p. 2 et 3) donne la liste des 405 Icariens alors présents à la communauté, avec l'indication de leur lieu d'origine. Trente membres sont portés sur cette liste comme venant de Communia, de Dubuque, de la Nouvelle-Orléans, de Milwaukee, etc. Mais il suffit de lire leurs noms (Abé, Vidal, Tessa, Mareck, Eiberdt, Vogel, Werther, Heinrich, Schrœder, Krisinger, etc.) pour comprendre qu'il s'agit là non de véritables Yankees, mais d'émigrés européens, allemands pour la plupart, qui ont essayé de l' « individualisme » dans quelque ville des Etats-Unis ou du communisme à Communia avant de se rendre à Nauvoo.

Voici, au surplus, comment se distribuent, d'après leur provenance, ces 405 Icariens : 350 viennent de France, dont 188 de Paris et 162 de la province, (34 de Lyon, 12 de Reims, 6 de Toulouse, 5 de Nantes, 4 de Marseille, 4 de Bordeaux et 97 de localités diverses). 55 ont quitté, pour se rendre en Icarie, des pays autres que la France. Sans parler des 30 Américains d'adoption dont il a été question plus haut, 11 sont partis d'Allemagne (Hambourg), 7 de Suisse (Lausanne et Genève), 3 de Belgique (Louviers), 3 d'Espagne (Barcelone), 1 de Suède et 1 d'Angleterre. Mais la provenance ne renseigne nullement sur la nationalité. Zollner et Weniger, *de Paris*, peuvent fort bien être des Allemands, tandis que Morel et la veuve Baloffet, *de Hambourg*, sont peut-être d'authentiques Parisiens. Une institution comme Icarie, nous l'avons dit ailleurs, était faite pour attirer les *déracinés* de tous les pays.

(2) Il est à remarquer qu'en 1851, Icarie comptait 15 Allemands parmi ses membres : Leydecker, Gobel, Herbst, Witzig aîné, Witzig jeune, J. J. Bauer, Gmunder, Hoffmann, Zollner, Sterck, Puggé, Joseph Bauer, Trost, Uttenveiler, G. Fischer (*Popul.*, 14 mars 1851). — Nous savons que la doctrine communiste avait trouvé un accueil particulièrement sympathique parmi les membres de la colonie allemande établie à Milwaukee (Wisconsin), *Doc. Inéd.*, III, 14 et 31.—En 1852, Cabet écrivait : « ...Alors nous recommencerons une vaste propagande en Amérique, nous appellerons à nous les Allemands surtout, dont nous n'ignorons pas que beaucoup sont disposés à nous joindre et nous fonderons d'abord une commune icarienne de 1000 à 1200 familles... » (*Cabet aux Icariens de France*, Londres, 18 juin 1852).

(3) L'échec de la Révolution de 1848 en Allemagne entraîna des proscriptions en masse. La réaction fut particulièrement violente en Saxe, dans le pays badois et sur les bords du Rhin. La Suisse, travaillée depuis longtemps par les affiliés des sociétés secrètes de la Jeune Allemagne et des clubs communistes fondés à partir de 1840 par Weitling, Schmidt, Becker, Albrecht, etc., expulsa à elle seule 11.000 réfugiés allemands. Beaucoup d'entre eux trouvèrent aux Etats-Unis

proposent, dès le milieu du siècle, d'être le levain qui soulèvera la masse des opprimés contre le capitalisme, dont la puissance grandit à mesure que l'occupation des terres les plus fertiles rejette vers les cités industrielles le flot toujours croissant de l'émigration. Tandis que Cabet fonde son Icarie, le plus illustre des précurseurs du socialisme américain, Wilhelm Weitling (1), tente pour son compte et d'après ses vues personnelles une expérience de socialisme pratique. Sa Communia, sortie de terre en 1849, dans le Clayton county (Iowa), s'effondre en moins de quatre ans pour des causes assez voisines de celles qui perdront Icarie (2), et c'est la colonie de Nauvoo qui recueille, à la fin de 1853, ceux de ses membres dont la foi communiste a survécu au désastre (3). Après son échec, Weitling change de « plate-forme », mais le programme de l'Internationale des Travailleurs qu'il adopte et que ses successeurs, les Gronlund, les Wayland, les Debs défendront après lui, n'aura guère plus de succès que le communisme icarien. Tout comme ce dernier, le collectivisme se heurtera aux tendances les plus profondes du caractère américain, à la passion de l'indépendance, du *fara da se*, du succès personnel conquis de haute lutte, et, pour tout dire, à cette fureur d'individualisme qui s'empare de l'émigrant à peine débarqué sur le quai de New-York, comme s'il la respirait dans l'atmosphère américaine (4). Quelle que soit leur panacée, mise en commun des biens ou socialisation des

une seconde patrie. (Cf. Ch. Andler, *Le Manifeste Communiste*, Introd. et comment., p. 49. — W. Marr, *Das Junge Deutschland in der Schweiz*. — Emil Kaler, *W. Weitling, passim*).

(1) Il est intéressant de noter que Weitling lui-même, qui avait subi en France l'influence de Cabet par l'intermédiaire de son ami H. Ewerbeck, (Cf. *supra* Livre I : *Le Communisme icarien*, ch. V, § 5), a visité Icarie à l'époque où sa Communia était en plein fonctionnement : « Weitling est resté trois jours avec nous ; il est en tournée et arrivait de Communia ; il a été surpris en bien à notre égard, a-t-il dit, et il l'a témoigné publiquement dans la communauté, comme vous le verrez dans le numéro d'aujourd'hui de *The Popular Tribune* ». (Prudent à Cabet, lettre du 25 oct. 1851, *Doc. Inéd.*, II, 83).

(2) « The failure was due to lack of harmony among the colonists ». (*Social Democracy Red Book*, p. 21).

(3) Sur W. Weitling aux Etats-Unis, cf. Morris Hilquitt, *History of Socialism in the United States*, New-York et Londres, 1903, p. 161 sqq ; *Social Democracy Red Book*, Terre-Haute (Ind.), janv. 1900, p. 20 sqq ; Emil Kaler, *Wilhelm Weitling, seine Agitation und Lehre*, Gottingen-Zurich, 1887.

(4) « I could count the native born american socialists on the fingers of one hand », écrivait Lawrence Gronlund en 1880.

moyens de production, l'erreur des réformateurs venus d'Europe est la même : ils oublient que chaque Américain compte sur son énergie pour faire sa trouée dans la cohue des appétits ; ils ne réfléchissent pas que c'est peine perdue de proposer l'abolition des grades à une armée dont tous les soldats se croient sûrs d'arriver au maréchalat. Aussi, tandis que les Icariens en ont été réduits à n'attendre de secours que de leurs frères d'Europe, les représentants américains de la Social-Democratie ont lutté pendant un demi-siècle pour arriver péniblement à grossir de quelques milliers le chiffre des voix recueillies par leurs « tickets » dans les élections de tout ordre, présidentielles, administratives et judiciaires.

On objectera peut-être qu'un grand nombre de sociétés communistes ont prospéré et même essaimé sur le sol des Etats-Unis dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Mais il faut se souvenir que la plupart de ces sociétés sont d'origine étrangère. C'est une Anglaise, Ann Lee, qui crée en 1776 la communauté semi-monastique des Shakers ; Georges Rapp, fondateur d'Harmony, Baumeler, fondateur de Zoar, Christian Metz, fondateur d'Amana, Keil, fondateur de Bethel et d'Aurora sont des Allemands et n'ont rassemblé autour d'eux que des compatriotes ; Bishop-Hill est une communauté suédoise ; New-Harmony, une communauté cosmopolite improvisée dans un canton de l'Indiana par un Anglais illustre. Bien que l'historien du socialisme américain, J. H. Noyes, ne veuille pas en convenir par amour-propre national (1), il est incontestable qu'au Nouveau-Monde le communisme a été un article d'importation.

Mais si les vérités de ce genre sont faciles à discerner avec le recul des années, il est permis de les méconnaître quand on a été jeté sans préparation au milieu des évènements. Venu en bienfaiteur chez un peuple jeune, ardent et prêt à toutes les initiatives, Cabet a cru le plus sincèrement du monde qu'il allait trouver autour de lui, en même temps que des collaborateurs pleins de zèle, des bailleurs de fonds généreux. Nous sommes en 1854. Depuis le 15 mars, il remplit les conditions exigées pour la naturalisation (2). Il

(1) J. H. Noyes, *History of american Socialisms*, Philadelphia, 1870, p. 21 sqq.

(2) Beaucoup d'Icariens l'avaient déjà précédé dans cette voie, la naturalisation aux Etats-Unis ne conférant pas seulement des droits

a résidé pendant cinq ans dans l'un des Etats de l'Union et prêté serment d'obéissance devant la cour de Carthage. Le 9 octobre, cette cour a procédé en sa faveur aux dernières formalités d'enregistrement. Le sort en est jeté : puisque la France impériale lui est fermée, c'est la prairie icarienne qui recevra son dernier regard au soir de sa laborieuse vieillesse. (1) En annonçant sa naturalisation à ses amis de France, il peut donc s'écrier, dans l'élan de son enthousiasme :

« Me voici maintenant Américain, citoyen américain, adoptant la République des Etats-Unis d'Amérique pour ma nouvelle patrie, protégé par sa puissance et par ses lois, personnellement intéressé à sa prospérité, à son honneur, à sa gloire, désirant vivement qu'elle puisse atteindre à la perfection en tout et servir de modèle aux autres nations ».

Et il ajoute, car le naturel ne perd jamais ses droits :

« J'aurai titre désormais pour exprimer publiquement mes opinions et mes sentiments sur toutes les questions, pour signaler les erreurs et les abus, pour soumettre à l'opinion publique des observations puisées dans les expériences faites dans d'autres pays. » (2)

civils et politiques, mais aussi des avantages économiques. On lit dans une *Adresse de Cabet aux Icariens de France* (Londres, 18 juin 1852) : «...Quelques jours après, par suite de cette première décision, la colonie en a pris une autre également importante à laquelle je l'avais également autorisée : celle de régulariser la demande de naturalisation comme citoyens américains. Et cette demande a été déterminée par un fait grave et nouveau, par le fait que le Congrès vient de faire une loi qui accorde gratuitement cent cinquante acres de terre à chaque chef de famille né ou naturalisé citoyen américain ».

(1) Dès l'année 1850, il saluait dans la République américaine sa patrie d'adoption. En célébrant avec ses disciples l'anniversaire de l'indépendance, il disait aux habitants de Nauvoo : « Votre fête est la nôtre, parce que nous avons choisi votre pays, la terre des hommes libres et des braves, pour être notre nouvelle patrie, *et parce que nous aspirons à devenir des citoyens américains*...

» Quel bonheur de voir ici l'homme et le citoyen jouissant de toute sa dignité et de toute sa liberté, liberté de penser et d'agir, de parler et d'écrire ; liberté d'association, de réunion et de discussion ; liberté pleine et entière d'élire ses magistrats, ses représentants, et de faire lui-même ses lois sans consulter d'autre intérêt que l'intérêt public, avec ce grand principe d'ordre social que, après une libre discussion, la minorité doit accepter et exécuter la loi votée par la majorité. Honneur à l'Amérique qui, par son courage, a su conquérir la République et qui, par son union et sa sagesse, a su la conserver !

» La République américaine est aujourd'hui l'espérance de tous les opprimés et la condamnation de tous les oppresseurs. Puisse-t-elle croître toujours en union et en sagesse, en grandeur et en puissance !... » (*Popul.*, 7 sept. 1850).

(2) *Colonie Icarienne*, 18 oct. 1854.

Pour son compte, il est bien décidé à prendre cette même opinion publique à témoin de ses initiatives, de ses succès et de ses déboires. Journaliste par vocation, c'est à la presse qu'il s'adressera de préférence. Il arrivera souvent que les gazettes, pour amuser la curiosité de leurs lecteurs consacreront quelques lignes à Icarie, entre le récit d'un lynchage et les cours du dernier marché. Cabet relèvera soigneusement dans son journal chacun de ces articles, et si le rédacteur a commis quelque inexactitude ou lancé quelque brocard désobligeant, il prendra aussitôt sa meilleure plume pour remettre les choses au point. (1)

Mais ces avances prodiguées à la nation américaine et cet art d'utiliser au profit d'Icarie toutes les ressources de la publicité ne réussiront pas à attirer vers la communauté les sympathies agissantes dont elle aurait si grand besoin. Les chiffres sont là. Si nous reprenons ceux que nous fournissent les rapports officiels de la gérance — et nous savons qu'ils sont majorés, — nous voyons que, du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1856, l'avoir de la société, déduction faite des dettes, s'est accru de 148.223 fr. 47. Or, durant ces quatre années, Paris a envoyé à Nauvoo 112.063 fr. La différence entre ces deux sommes représente ce que la communauté eût produit, si on la suppose livrée à ses seules forces. Nous avons le droit de dire que la communauté icarienne a vécu sur les subsides envoyés par le Bureau de Paris (2). Pourtant, s'il est une condition que doive remplir une institution qui prétend porter en elle la promesse d'une humanité meil-

(1) Ouvrons par exemple le n° du 30 août 1854 de la *Colonie Icarienne*. Il nous apprend que des articles sur la communauté ont paru dans le *New-York Herald* du 19 juillet, dans la *Circulaire de Brooklyn* du 19 août, dans le *Moniteur Canadien*, dans *The Prairie Telegraph* de Rushville, dans les *Feuilles Libres* d'Albany, dans la *Presse Libre* d'Indiana, dans le *Schnylkill Democrat*, dans la *Revue Musicale* de New-York et la *Revue de l'Ouest* de Saint-Louis. Le n° du 1er nov. du journal icarien mentionne cinq réponses de Cabet adressées en quinze jours à cinq journaux différents, au *Boston Investigator*, au *Vorwærts* d'Alton, au *Journal du Commerce* de New-York, etc.

(2) Entre les sommes encaissées par le Bureau de Paris (197.877 fr.) et le total des traites envoyées par lui à Nauvoo (112.063 fr.), l'écart est considérable. Mais on a vu par le tableau donné à la page 283 que la colonie de Nauvoo laissait au Bureau de Paris le soin de restituer les apports des Icariens défectionnaires et rentrés en France. Sur les recettes du Bureau, Beluze prélevait en outre ses très modestes appointements et la pension qui assurait une vie décente à la femme de Cabet et à sa fille, Mme veuve Céline Favart.

leure, c'est d'abord d'être économiquement viable, c'est de se suffire à elle-même. Icarie n'y est point parvenue dans cette première phase de son existence, malgré l'impulsion énergique qu'elle devait à la présence de son fondateur. Faut-il rendre responsable de cette impuissance le chef ou les disciples, le système ou les circonstances, les hommes ou les choses ? Questions prématurées en ce moment où seuls les faits doivent nous occuper.

III

On a pu voir, dans le tableau des recettes du Bureau icarien, que les neuf dixièmes des ressources mises à la disposition de la colonie provenaient des apports versés par les membres nouveaux. Une communication de Cabet à l'Assemblée générale du 18 novembre 1854 nous renseigne sur la situation financière d'un groupe de 51 Icariens arrivés la veille à la communauté. Nous y lisons que « Bettannier, » d'Igé, possède, outre le minimum d'apport exigible pour » lui, sa femme et ses quatre enfants, un excédent en argent » de plus de 2.000 francs et environ 10.000 francs de créances »; que Dujardin, de Nantes, « a versé plus de 9.000 francs à » Paris et, à Nauvoo, plus de 600 francs »; que Clarisse Descombes « a versé 400 francs à Paris, 460 francs à Nauvoo et » a fait don à la colonie, pour les malades, d'une pièce de » vin de Bordeaux qui lui a coûté 169 francs ». Roiné, de Nantes, sa femme et ses six enfants « ont plus que le minimum » d'apport, un excédent de trousseau et une multitude de » petits objets utiles évalués à 500 francs, qu'ils donnent à » la communauté » (1). Nous abrégeons cette énumération qui occupe deux colonnes dans le journal de Nauvoo. Icarie avait tout intérêt à admettre des recrues aussi bien dotées : elle y gagnait à la fois de l'argent pour combler ses déficits et des bras pour accroître sa production. Elle se ménageait en même temps les avances nécessaires pour franchir les années difficiles et atteindre, sans risquer de s'enliser « dans

(1) *Colonie Icarienne*, 29 nov. 1854, p. 3.

le sable mouvant des emprunts et des dettes », la période de plein rendement. C'est ce besoin d'acquérir à tout prix des membres nouveaux qui explique les changements apportés, l'expérience aidant, aux lois icariennes concernant les admissions et les retraites.

Le régime institué en 1847 et 1848 attestait chez le fondateur une confiance bien présomptueuse. Quiconque entrait en Icarie devait réaliser tout son avoir, rompre tous les liens d'intérêt qui l'attachaient au vieux monde et apporter à la communauté l'intégralité de ce qu'il possédait, sans dissimulation ni réserve. En cas de départ, il n'avait droit à aucune restitution. Tout au plus un secours temporaire, une sorte de viatique dont l'importance était laissée à l'appréciation du président, pouvait-il être accordé en vertu, non d'un droit, mais d'une bienveillance toujours révocable. En même temps qu'elle invitait les Icariens pourvus d'une certaine aisance à se joindre à elle, Icarie s'interdisait, au moins en principe, d'accepter les pauvres. Pour être inscrit sur le registre des candidats, il fallait effectuer un versement minimum de 600 fr., posséder le trousseau réglementaire et justifier de la possession des 220 francs qui représentaient le prix du voyage du Hâvre à la Nouvelle-Orléans. Telles étaient les conditions qui avaient présidé à l'envoi des avant-gardes et des premiers départs (1). Elles supposaient, chez les adhérents, la foi aveugle du trappiste ou de la carmélite qui prononcent des vœux éternels. Mais le couvent, par son ancienneté et par sa richesse, est d'ordinaire en mesure d'assurer à ceux qui s'y réfugient une vie matérielle exempte de soucis. Aller en Icarie, au contraire, c'était s'associer à une expérience hasardeuse entre toutes, loin des secours de la civilisation, en hostilité avec la société et la nature, sans la complicité du mysticisme religieux et des

(1) Dans l'application, il fallut bien atténuer la sévérité de ces prescriptions, conçues à une époque où l'on prévoyait une affluence extraordinaire d'émigrants. « Toujours entraîné par un sentiment d'humanité et de fraternité, j'admis, même sans apport ou avec des apports incomplets, un grand nombre de travailleurs qui me paraissaient utiles par leurs talents et leur courage et surtout dignes par leurs qualités et leur dévouement ». *Déf. du cit. Cabet accusé d'escroquerie*, p. 6). — Une souscription icarienne qui produisit environ 12.000 fr. permit de couvrir le déficit entraîné par l'admission des Icariens pauvres.

espérances ultra-terrestres. La prudence la plus élémentaire conseillait de ne pas brûler ses vaisseaux derrière soi. Après le lamentable retour des premiers détachements, il devint manifeste que si l'on ne modifiait pas le règlement relatif aux admissions et aux retraites, c'en était fait du recrutement d'Icarie. Par humanité ou sous la pression des menaces, Cabet s'était vu obligé de manquer à la loi draconienne qu'il avait faite et d'autoriser la restitution des sommes nécessaires au rapatriement des Icariens découragés. En présence des nombreux vides, décès ou désertions, causés dans les rangs par la maladie et les fatigues du début, il dut se rendre à l'évidence. Le 5 avril 1850, il faisait voter par l'assemblée générale « un système nouveau établissant au » profit des futurs candidats une admission provisoire ou » noviciat de quatre mois, avec faculté de retraite et restitu- » tion des quatre cinquièmes de l'apport, et une admission » définitive sans interdiction de retraite et avec restitution de » la moitié de l'apport seulement ». L'apport était, en outre, ramené de 600 à 400 francs. C'était « une loi de circonstance pour la propagande et de salut pour la colonie » (1). Elle fut acceptée à la majorité de 83 voix contre 3.

Le 12 juin 1854, après de longs et orageux débats, le code icarien s'enrichissait d'une nouvelle loi sur les admissions, les retraites et les exclusions, votée par 104 voix contre 5 et 3 abstentions. Les principes de la loi du 5 avril se trouvaient confirmés en grande partie : noviciat de quatre mois terminé par une enquête publique ; vote de l'admission provisoire, puis de l'admission définitive, par une majorité comprenant au moins les trois quarts des électeurs présents, lesquels devaient comprendre au moins les neuf dixièmes des électeurs inscrits ; en cas de retraite du membre admis provisoirement, restitution de l'apport en nature et des quatre cinquièmes de l'apport en argent ; en cas de retraite du membre définitif, restitution du trousseau, des outils et de la moitié de l'apport, soit en nature, soit en argent ; mêmes dispositions pour les membres exclus. Mais elle réduisait de 400 à 300 francs l'apport exigé et, pour faciliter à tous les

(1) *Colonie Icarienne..., Sa situation*, janv. 1856, p. 139. — Cf. (*Doc. Inéd.*, XVIII, 21), un mémoire de J. P. Beluze du 28 août 1858.

Icariens le mariage, suprême garantie de la morale sociale, elle supprimait l'obligation de tout versement pour les jeunes filles. Enfin elle instituait, à l'égard des membres désignés pour se rendre dans l'Iowa, des dispositions spéciales propres à remédier aux défections trop nombreuses. Tout colon qui abandonnerait avant deux ans révolus ce dernier établissement, fût-ce « fraternellement », ne recevrait que son trousseau et ses outils. Après deux ans, le colon de l'Iowa défectionnaire avait droit à une certaine somme proportionnée aux ressources de la colonie au moment de son départ. (1)

Les inquiétudes dont témoignent toutes ces retouches n'étaient que trop fondées. Icarie ne parvenait pas à garder ses membres. Les arrivées et les départs s'y succédaient sans interruption. Pour une part, cette instabilité s'explique par la nature et par la célébrité même de l'entreprise. Comment n'eût-elle pas attiré ces esprits nomades comme il en existe à toutes les époques, véritables Juifs-Errants à la recherche d'un Eldorado social qu'ils ne rencontrent jamais ? (2) Mais à côté de ces éternels mécontents, il était d'autres émigrants qui venaient avec l'intention de se fixer dans la communauté ou, tout au moins, d'y tenter une épreuve loyale du communisme. Pourtant, même parmi ces candidats sincères, rares étaient ceux qui persévéraient jusqu'à l'admission définitive. On peut évaluer à près de deux mille le total des entrées à la colonie, du mois de mars 1849 au mois de juillet 1855. Or, à ces deux dates extrêmes, le nombre des Icariens résidant soit à Nauvoo, soit dans l'Iowa, était de 260 et de 526. Dans l'intervalle, il oscille autour du chiffre moyen de 400 (3). Ainsi, ce n'étaient pas seulement les ressources qui manquaient à Icarie, c'étaient aussi les hommes !

(1) *Prospectus de la Colonie Icarienne,* Paris, mai 1855, p. 3, 4 et 5.

(2) « ...Il se prépare un grand départ : je crains bien que cela ne vous amène des tribulations, car je ne vois dans tous ceux qui partent que des gens qui veulent changer leur position, mais point leurs principes ». (Lettre de Frustello, de Lyon, à Bégou, 17 juin 1855, *Doc. Inéd.*, VI, 27).

(3) Au 1er juil. 1852, la colonie icarienne comptait 365 membres (176 hommes, 101 femmes de 15 ans et au-dessus, et 88 enfants). En juil. 1854, il y avait à Icarie 405 personnes (184 hommes, 114 femmes et 107 enfants). Des 526 membres présents dans la communauté au 1er juil. 1855, 469 résidaient à Nauvoo et 57 dans l'Iowa.

IV

S'ils étaient peu nombreux, les membres de la République icarienne n'en prenaient pas moins au sérieux leur rôle de citoyens. Frais émoulus de Paris et des grandes villes, nourris des souvenirs de la Révolution, anciens affiliés du carbonarisme et des sociétés d'opposition comme Cabet lui-même, ils avaient grandi dans des temps troublés et en avaient gardé pour la politique une passion exaspérée jusqu'à la frénésie. La pratique des réunions de clubs avait échauffé leurs cerveaux et aiguisé leurs langues. Tel d'entre eux qui ne brillait guère l'outil en main savait, à l'assemblée, reprendre l'avantage grâce à une prestigieuse faconde. Il en résulte que jamais collectivité n'a été travaillée comme la communauté icarienne par le besoin de pérorer, de délibérer et de légiférer. En 1856, au plus fort de la crise, nous verrons certaines séances de l'Assemblée générale durer douze, quinze, et même vingt-six heures. Le 3 février 1855, au banquet annuel pour la septième commémoration du départ de la première avant-garde, l'allocution du président, fort longue, fut suivie de 22 toasts ou discours ! (1) Si l'on se représente le désœuvrement intellectuel et l'isolement dans lequel vivaient les Icariens, perdus au cœur d'un vaste pays dont ils ignoraient l'histoire, la vie publique et jusqu'à la langue, (ce qui les forçait à se replier sur eux-mêmes), si l'on réfléchit qu'en vertu du principe essentiel du système, les moindres affaires de la colonie ressortissaient au peuple souverain, on sera moins surpris de cet abus du parlementarisme dont Icarie devait tant souffrir. Pour comble de disgrâce, cette république, la plus difficile à mener qui fût au monde (2), avait pour chef un homme que son penchant natu-

(1) *Célébration du 7^me^ Anniversaire du départ de la 1^re^ Avant-garde*, Paris, 1855, p. 30 sqq.

(2) Cabet écrivait en 1856, au sujet de quelques critiques que la commission du Bureau icarien de Paris avait cru pouvoir se permettre à l'égard des membres de la colonie : « Votre Adresse au Fondateur d'Icarie est trop sévère. Vous devez savoir que le peuple icarien est un peuple démocrate, précédemment révolutionnaire, le plus indépendant, le plus susceptible, le plus jaloux, le plus difficile à gouver-

rel, joint à la force de ses convictions, vouait à l'autoritarisme le plus absolu. Icarie était née du cerveau d'Etienne Cabet, de sa volonté, de ses souffrances. Pour elle, pour cette fille selon l'esprit, il avait abandonné sa femme et sa fille selon la chair et assumé, au déclin de sa carrière, des responsabilités redoutables et des fatigues cruelles. Il ne disposait, pour réaliser le rêve de toute sa vie, que de quelques centaines de créatures humaines : il entendait du moins en disposer sans partage ; il entendait être tout à la fois le patron, le conseiller, le législateur, le juge et le prêtre de ce groupe d'hommes qu'il avait emmenés loin de tout contact impur pour mieux les faire servir à ses fins. Le malheur était qu'entre sa souveraineté, impliquée dans sa pensée par sa présence au milieu des Icariens, et la souveraineté populaire, impliquée par la logique aussi bien que par la lettre du système, il existait une opposition flagrante. En fait, à aucun moment Cabet n'a voulu renoncer à la dictature qu'il s'était attribuée. Seulement, à l'origine, il introduit l'affirmation de cette dictature dans la constitution icarienne, en sorte qu'elle s'exerce avec la sanction de la loi. Trois ans plus tard, convaincu que son autorité est hors de toute atteinte, il croit devoir renoncer partiellement aux privilèges qu'il tient de la constitution, afin de faire cesser entre les principes et la réalité une contradiction dont certains murmurent tout bas. Tel est l'objet de la réforme constitutionnelle du 21 février 1850, amendée et confirmée par la révision du 4 mai 1851. Mais au contact des difficultés journalières, l'ascendant personnel du chef s'est usé peu à peu. Pris d'une sorte de vertige, il s'imagine que tout sera sauvé du jour où il aura reconquis les pouvoirs qu'il a si imprudemment abandonnés jadis. Il tente donc le coup d'état du 15 décembre 1855, par lequel il déclare reprendre purement et simplement la dictature. Cabet expiera chèrement ce moment d'aberration. Après une année de déchirements et de luttes, il sera expulsé de la

ner. Il ne supporterait pas d'être ainsi morigéné par une petite réunion d'hommes qu'il considère comme ses mandataires. Je ne pourrai pas lire votre adresse. Les adresses faites par des villes et couvertes d'un grand nombre de signatures pourront être sévères sans autant d'inconvénients. Du reste, je provoquerai bientôt moi-même des adresses de toutes les villes. » (Cabet à Beluze, 6 fév. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 4).

communauté. Telle est, pour employer une expression ambitieuse qui n'eût pas déplu à nos Icariens, l'histoire constitutionnelle de la petite république jusqu'à la mort de son fondateur.

En janvier 1856, au lendemain du coup d'état dont il vient d'être question, Cabet éprouvait comme une amère satisfaction à reproduire la teneur du premier contrat social icarien et à préciser en ces termes les raisons pour lesquelles il avait *consenti* — le mot est significatif — à tenter « l'expérience de son système » :

« Le citoyen Cabet, auteur du *Voyage en Icarie* et fondateur du système social et politique de la Communauté icarienne, a consenti à faire, avec tous les Icariens qui seraient admis par lui, l'expérience de son système et à s'expatrier pour essayer une colonie icarienne en Amérique, à condition qu'il serait, pendant dix ans, gérant ou directeur unique et absolu de l'expérience, afin de pouvoir la diriger d'après sa doctrine et ses idées pour réunir toutes les chances de succès possibles.

» Un engagement, un contrat est donc intervenu librement et volontairement entre lui et les Icariens, et ce contrat vraiment sacré a été exécuté jusqu'en 1850, d'une part par le citoyen Cabet qui a consacré son existence à l'émigration et à la colonie, et d'autre part par les Icariens qui l'ont suivi à Nauvoo ; et tous étaient bien résolus à continuer de l'exécuter tant qu'il ne serait pas modifié par une convention réciproquement consentie. Ce contrat, qui a été le premier acte constitutif de la communauté icarienne, fut proposé par le citoyen Cabet au mois de septembre 1847, cinq mois avant le départ de la première avant-garde, puis soumis de nouveau en novembre 1849 aux membres de la colonie réunis à Nauvoo en assemblée générale, qui le discutent pendant plusieurs séances et l'adoptent à l'unanimité » (1).

Après ce court préambule, venait le texte du contrat en vingt articles. Les articles 14, 15 et 16 étaient ainsi conçus :

« Art. 14. — M. Cabet, fondateur de la communauté icarienne, a été élu directeur-gérant jusqu'au 1er septembre 1857.

« Art. 15. — Il fait tous les règlements qu'il juge nécessaires pour organiser l'ordre, l'économie, le travail, la production, la pratique de la Fraternité et la réalisation de la

(1) *Colonie Icarienne .., Sa situation*, p. 43 et 44.

communauté. Chaque associé s'est engagé et s'engage à exécuter ces règlements sans résistance et sans murmure.

» ART. 16. — Il consulte l'Assemblée générale toutes les fois qu'il le juge utile et prend tous les moyens de préparer et d'habituer les Icariens à la pratique de la Démocratie» (1).

L'article 13, plus explicite encore que le précédent, stipulait que « dès que la communauté serait définitivement » établie et organisée, son gouvernement serait la démo» cratie pure et la république ». Mais Cabet, on vient de le voir, ne pensait pas que cette organisation pût être achevée « avant le 1er septembre mil huit cent cinquante-sept », et comme il avait 61 ans au moment de la signature du contrat qui porte la date du 8 novembre 1849, il s'était octroyé en réalité une sorte de dictature à vie.

Poursuivant son exposé, il indiquait en ces termes les motifs de la réforme de 1850 :

« Le citoyen Cabet n'aurait fait aucune grave modification à ce premier contrat s'il l'avait crue dangereuse ou inutile pour la colonie et la communauté.

» Mais il crut une modification nécessaire pour mettre le contrat social en harmonie avec la loi et l'opinion républicaine des Américains ; il ne vit, d'ailleurs, aucun inconvénient à profiter de l'expérience acquise pour appliquer les principes radicalement démocratiques qui devaient toujours, un peu plus tard, gouverner la communauté. En conséquence, le citoyen Cabet proposa lui-même, en janvier 1850, de remplacer la gérance unique et absolue pendant 10 ans par une gérance multiple, élective et annuelle, en se soumettant lui-même à la réélection. (2)

» Il proposa de modifier le premier contrat social et de le remplacer par une constitution et une loi spéciale pour les admissions à la retraite et les exclusions. Cette constitution,

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation*, p. 46.

(2) Ces propositions de Cabet furent aussitôt suivies d'effet. P. Bourg, toujours docile, acclame le nouveau régime dans un article daté du 3 février 1850, avec autant d'enthousiasme qu'il mettait auparavant de bonne grâce à accepter la dictature du fondateur. Il nous fait connaître en même temps la composition de la première gérance ou, si l'on veut, du premier ministère icarien :

Cabet, président de la Gérance et de la Communauté ;
Prudent, directeur-général de la Nourriture et des Finances ;
Favart, id. du Vêtement et du Logement ;
Montaldo, id. de l'Education et de la Santé ;
Witzig aîné, id. de l'Industrie et de l'Agriculture ;
Bourg, id. du Secrétariat.
(*Popul.*, 7 avril 1850).

proposée par lui et discutée pendant huit séances, fut votée à l'unanimité le 21 février 1850. Puis, après le Bill d'incorporation de la Communauté icarienne (1), elle fut révisée, discutée et votée de nouveau à l'unanimité le 4 mai 1851 ainsi qu'il suit. » (2)

Le texte de la constitution icarienne qui vient ensuite comprend 6 sections et 183 articles. Il débute par des considérations préliminaires qui reflètent avec une parfaite ingénuité l'optimisme métaphysique dont la génération de 1848 avait hérité du siècle précédent. Quelques extraits montreront l'esprit de cette préface : (3)

« La nature a comblé le genre humain de bienfaits... Elle a voulu le bonheur de l'Humanité. Et cependant l'histoire nous montre le genre humain malheureux partout et toujours.

» L'homme est naturellement *sociable*, par conséquent sympathique, affectueux et bon. Et cependant l'histoire nous montre, dans tous les temps et dans tous les pays, des vices et des crimes, l'oppression et la tyrannie, des insurrections excitées par le désespoir et des guerres civiles, des proscriptions et des massacres, des supplices et des tortures.

» Mais l'homme est éminemment *perfectible* ; par conséquent le *progrès* est une loi de la nature pour l'Humanité et le mal ne peut être sans remède.

» Si le mal avait sa cause dans la vengeance d'un Dieu jaloux et impitoyable... il faudrait désespérer du remède et se résigner à souffrir. Mais cette vengeance et cette punition répugnent à toutes nos idées de justice, de bonté, d'amour divin et de perfection ; et par conséquent nous devons chercher ailleurs la véritable cause du mal.

» Cette cause, nous la trouvons dans une organisation sociale résultant de l'inexpérience, de l'ignorance et de l'erreur du genre humain dans son enfance. Par conséquent nous voyons le remède dans une *meilleure organisation sociale*, dans une organisation sociale fondée sur un principe supérieur.

» Remplaçons l'ancien monde par un monde nouveau, le règne de Satan ou du mal par le règne de Dieu ou du bien ;...

(1) En fév. 1851, par 43 voix contre 28, la Législature de l'Illinois accordait à la colonie une charte d'incorporation à l'Etat sous le nom de Communauté icarienne. Se reporter à la fin du volume (Doc. annexes, pièce IV).

(2) *Colonie icarienne...*, *Sa situation*, p. 47 et 48.

(3) On retrouve les mêmes idées exprimées en termes analogues dans plusieurs autres écrits de Cabet. Cf. en particulier *Mon Credo communiste*, 4me édit., Paris, 1855, p. 4, 5 et *passim*.

les Ténèbres par la Lumière ;... l'Injustice par la Justice ; la Domination et la Servitude par l'Affranchissement et la Liberté.

» Substituons le bien-être de tous à l'excessive opulence d'une minorité privilégiée qui a presque tout sans travailler... Substituons aussi à des Religions mélangées de superstition, d'intolérance et de fanatisme, une Religion raisonnable, qui porte les hommes à s'aimer et à s'entr'aider.

» Adoptons une organisation sociale dans laquelle le mot *Société* ne soit pas un mensonge et une dérision, mais une vérité et une réalité et dans laquelle il n'y ait plus d'antagonisme ni de concurrence, plus d'exploitation de l'homme par l'homme, plus de maîtres ni de domestiques, plus de patrons ni de salariés, plus de prolétariat ni de paupérisme, plus d'oisiveté ni de travail exténuant.

» Remplaçons la propriété individuelle, source de tous les abus, par la propriété sociale, commune, indivise, qui n'a aucun des inconvénients de la première et qui est infiniment plus productive pour l'utilité de tous.

» Purifions et perfectionnons le Mariage et la Famille par la suppression des dots, par l'éducation de la femme comme par celle de l'homme, par la liberté dans le choix d'un époux.

» En un mot, l'ancienne Société a pour base l'Individualisme : donnons pour bases à la Société nouvelle la Fraternité, l'Egalité et la Liberté, le Communisme ou la Communauté » (1).

Nous n'analyserons pas les 183 articles de la constitution : on en trouvera le texte aux documents annexes (2). Il suffira de dire qu'elle instituait, par ses articles 129 et suivants, une gérance de six membres élus pour un an, indéfiniment rééligibles et soumis à la réélection par moitié tous les six mois. Un de ces six gérants portait le titre de président de la communauté icarienne et était élu séparément ; l'élection des cinq autres avait lieu au scrutin de liste. Les fonctions des gérants et de leur président participaient à la fois de celles d'un conseil des ministres dans une république et de celles d'un conseil d'administration dans une société d'affaires. A chacun d'eux incombaient des attributions définies : 1° Surveillance et direction générales (à la présidence); 2° Finances et nourriture ; 3° Logement et vêtement ; 4° Education, santé et divertissements ; 5° Industrie et agriculture ;

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation*, p. 49 et 50.
(2) Doc. ann., pièce V.

6° Secrétariat et imprimerie. (Art. 151 de la constitution). Mais l'assemblée générale gardait la haute main sur la gestion des intérêts communautaires. En réalité, les gérants n'avaient d'autre rôle constitutionnel que celui d'agents exécutifs de la volonté populaire.

Un règlement, voté le 22 novembre 1849, révisé le 30 janvier 1851 et remanié à nouveau le 3 mars 1855, déterminait dans les moindres détails les droits, les devoirs et le fonctionnement de l'assemblée générale icarienne. Conformément aux principes consacrés du parlementarisme, l'assemblée nommait elle-même tous les trois mois son président, assisté de deux vice-présidents et de trois secrétaires, qui ne pouvaient en aucun cas être choisis parmi les gérants en exercice (1). Ces derniers, y compris, cela va sans dire, le président de la communauté, assistaient aux séances, assis à un banc qui leur était réservé, et prenaient part aux débats ou répondaient aux interpellations, comme peuvent le faire, en l'an de grâce 1906, les ministres de la troisième République. Les femmes, les jeunes gens et les membres admis provisoirement occupaient des places séparées. Le droit de vote appartenait exclusivement aux hommes définitivement admis et âgés de plus de 20 ans. Assister aux réunions du samedi et aux séances extraordinaires convoquées en cas d'urgence était une obligation sacrée pour tout Icarien : les nourrices elles-mêmes ne pouvaient s'en dispenser sans de bonnes raisons (art. 4 du règlement). (2) Tant qu'une volonté unique, celle du fondateur, put inspirer les résolutions de ce parlement, qui ne connaissait ni temps de repos, ni domaine réservé, tout alla bien. Mais un jour vint où les citoyens d'Icarie finirent par se lasser de cette tutelle et Cabet vit se dresser en adversaires implacables ses disciples de la veille. Ces mêmes assemblées qui lui avaient procuré de si douces satisfactions d'amour-propre lui devinrent un supplice. Il apprit à connaître la versatilité de la foule, ses injustices, ses cruautés, ses colères impulsives, et il finit par succomber, victime de cette tyrannique loi des majorités qu'il avait inscrite lui-même au fronton de la constitution icarienne.

(1) A l'origine, c'était Cabet lui-même qui présidait l'assemblée. (*Popul.*, 6 janv. 1850). La révision de janvier 1851 fit cesser cette confusion des pouvoirs législatif et exécutif.

(2) *Colonie icarienne..., Sa situation,* p. 83 sqq.

CHAPITRE V

Le Communisme en Action (suite)

II. La production et la répartition des biens en Icarie.

I. L'organisation du travail ; sa productivité. — II. L'agriculture L'industrie. Discipline et pauvreté. — III. Les repas en commun. Les menus icariens. — IV. Les logements. — V. La distribution des produits. L'égalité dans la médiocrité.

I

Mais à Nauvoo comme ailleurs, on vivait de bonne soupe et non de beau langage. Les joutes oratoires de l'assemblée ne dispensaient pas nos communistes de manier l'outil ou de pousser la charrue. Il nous faut donc pénétrer plus avant dans l'existence économique de la colonie et l'étudier sous ses trois aspects principaux : la création, la répartition et la consommation des produits.

L'obligation du travail pour tous, sauf pour les enfants, les invalides et les vieillards, était la loi en Icarie, loi acceptée sans résistance et généralement obéie. Les principes du fondateur sur ce point s'inspiraient de la science économique la plus traditionnelle et la plus prudente. « Certaines écoles » socialistes, écrivait-il en 1854 en songeant évidemment aux » Phalanstériens, veulent la liberté absolue et illimitée, la » variété la plus complète du travail dans une même jour- » née... Quant à nous, nous croyons qu'avec cette mobilité » et ces variations capricieuses, tout achèvement du travail » et toute production seraient impossibles ». Il y faut « la

» constance, la continuation, l'ordre, la direction et la dis-
» cipline » (1).

En conséquence, les travailleurs étaient répartis entre les divers ateliers, conformément à leurs aptitudes et aux exigences de la production communautaire. Chaque atelier avait un directeur et un sous-directeur élus par leurs subordonnés et chargés de faire exécuter par eux les ordres que leur communiquait la gérance après décision de l'assemblée générale. Un rapport hebdomadaire, signé du directeur et transmis au président par le gérant responsable, faisait connaître les travaux exécutés par le groupe, le nombre des ouvriers employés, « le produit de l'atelier, les accidents, » les abus, les infractions au règlement et généralement » tout ce qui, dans l'atelier, intéressait la communauté ». Au commencement de chaque mois, le président communiquait à l'assemblée générale « les faits les plus importants qui pouvaient résulter des rapports ». Ces documents, d'ailleurs, ne ressemblaient en rien à des « tableaux d'honneur ». Les travailleurs, loin d'être classés par ordre de mérite, n'étaient même pas nommés, ou du moins leurs noms restaient ensevelis dans le secret des dossiers présidentiels. Rien dans l'organisation icarienne n'était prévu pour exciter l'émulation entre les membres : Cabet, que nous avons vu plus haut condamner la « papillonne », se défiait également de la « cabaliste ». Il pensait sans doute qu'il n'eût servi à rien d'établir entre les travailleurs des distinctions contraires à la véritable égalité, puisque, selon la loi fondamentale du communisme, les droits de chacun se mesuraient à ses besoins et non à sa productivité. Il fallait, en outre, compter avec le suffrage universel qui exerçait sur le travail communautaire ce contrôle souverain, réclamé par tant de novateurs modernes comme le complément nécessaire de la prédominance que ce même suffrage a déjà conquise en politique. Électeurs de leurs chefs (gérants et directeurs d'ateliers), les ouvriers icariens étaient les maîtres des hommes ; membres de l'assemblée qui décidait des travaux et de l'emploi des capitaux, ils étaient les maîtres des choses.

(1) *Compte-rendu par le président sur l'état de la Colonie icarienne après le premier semestre de 1854*, Paris, nov. 1854, p. 9.

Ce pouvoir discrétionnaire, si dangereux quand il s'exerce dans le domaine de la production, imposait aux membres de la colonie des obligations dont ils avaient pour la plupart conscience et qu'ils s'efforçaient de remplir de leur mieux. Rendons aux Icariens la justice qui leur est due. Leur communauté eût pu très aisément se transformer en une abbaye de Thélème et disparaître après quelques années ou même quelques mois pendant lesquels le « Fais ce que veux » se fût changé insensiblement en cette autre devise, pratiquement assez voisine : « Fais le moins possible ». Or il se trouve qu'en réalité Icarie voulut vivre et vécut. Le témoignage des Icariens qui subsistent encore est formel à cet égard. L'obéissance aux règlements concernant le travail ne souleva jamais de difficultés insurmontables. Chacun fit effort pour respecter cette discipline extérieure sans laquelle toute vie en commun eût été impossible.

Un observateur superficiel se fût déclaré ravi de l'ordre et de la paix qui règnaient dans la communauté. Le matin, après le lever qui avait lieu à six heures en hiver et à cinq heures et demie en été, les hommes recevaient une goutte de whisky et un morceau de pain, puis ils se rendaient à l'ouvrage. Ils en revenaient à huit heures pour le premier déjeuner, qui rassemblait autour des mêmes tables les pères, les mères et les enfants. Le travail reprenait ponctuellement à neuf heures, puis s'interrompait entre une heure et deux heures pour le repas du milieu du jour. Il recommençait ensuite jusqu'au souper qui avait lieu à six heures (1).

La répartition des travailleurs entre les ateliers et, dans chaque atelier, entre les diverses tâches ; les passages d'un atelier à un autre ; les départs pour l'Iowa ; les réquisitions par lesquelles, à certaines époques, on employait à une même besogne, à la moisson par exemple, tous les ouvriers disponibles ; bref, toutes les opérations de la production associée qui auraient pu donner lieu à des froissements et à des mésintelligences semblent avoir été acceptées par les Icariens dans un esprit de réelle bonne volonté (2).

(1) *Revue Icarienne*, fév. 1855, p. 3.

(2) Cabet cite avec complaisance, dans une lettre à Beluze datée du 10 mai 1853, l'exemple suivant de solidarité et d'ardeur au travail : « ... Samedi dernier, en assemblée générale, on a demandé des hommes de bonne volonté pour couvrir en gazon la glacière, afin de la

Néanmoins, en dépit des efforts du plus grand nombre pour se conformer à la règle, une sorte de langueur pesait sur le travail icarien et, dans une certaine mesure, le rendait stérile, comme le montrent les inventaires cités plus haut. On sait l'énorme déperdition de forces qu'entraîne le travail fait à la caserne : c'est qu'il ne tient compte ni des goûts, ni des aptitudes, c'est qu'il ne comporte aucune rétribution proportionnelle à sa difficulté ou à son intensité et ne s'exécute que sous l'empire de la crainte. Sans forcer l'analogie, on peut dire que la situation était sensiblement la même à Nauvoo. Dès le milieu de 1854, Cabet se voyait obligé de le reconnaître et d'en chercher les causes. Mais il se gardait bien, cela va sans dire, de mettre en question sa capacité ou celle des hommes que son ascendant imposait au choix des électeurs. Avocat et journaliste, Cabet n'avait aucune des qualités naturelles ou acquises qui font le *businessman*. Il ne possédait même pas l'esprit d'ordre et de précision du bon comptable. A plusieurs reprises, ses adversaires ont eu beau jeu à l'accuser d'escroquerie, parce qu'il était incapable de fournir des comptes en règle, même pour les opérations les plus simples. Sans le dévouement de Beluze à Paris et les connaissances spéciales de Gérard à Nauvoo, tout n'eût été que mystère et confusion dans les finances icariennes (1). Et c'était un tel homme qui, à soixante ans, à l'âge où le cerveau est devenu rebelle à toute nouvelle adaptation, n'avait pas craint de s'improviser chef d'une colonie agricole au Nouveau-Monde ! Sur l'habileté technique de ses collaborateurs, il nous est difficile de porter un jugement, en l'absence de témoignages autorisés. Heggi était-il à sa place comme direc-

mettre à l'abri de la chaleur et de la pluie. 30 hommes se sont présentés, appartenant à tous les ateliers, et se sont mis à l'ouvrage dimanche matin avant six heures : 10 à 12 ont coupé et levé le gazon, d'autres l'ont apporté dans 3 vagons, et 12 à 15, formant la chaîne, l'ont pris et porté sur le toit de la glacière, tandis que d'autres l'y plaçaient convenablement pour former la couverture, en sorte que l'opération a été terminée en deux heures, avant le déjeuner. Voilà l'avantage de l'association ! » (*Doc. inéd.*, IV, 24).

(1) Malgré le zèle des collaborateurs de Cabet, la comptabilité, d'ailleurs très compliquée, du Bureau icarien trahissait parfois un certain désarroi : «... Je suis bien contrarié qu'il y ait une erreur de 5.000 francs ; c'est désolant, après avoir payé tant d'employés pour tenir nos écritures. Mais la vérification serait trop longue et trop coûteuse. Je crois qu'il faut s'en tenir là et se résigner sans plus de travail et sans plus de dépenses ». (Lettre de Cabet à sa femme, 15 fév. 1852, *Doc. Inéd.*, III, 3).

teur du Vêtement et du Logement, Marchand comme directeur des services de l'Education et de la Santé ? Cabet l'affirme, mais nous ne sommes pas forcés de l'en croire. Le passé de Mourot, ancien habitué des clubs parisiens, le désignait-il tout particulièrement pour les fonctions de gérant de l'Agriculture et de l'Industrie ? Il est permis d'en douter, surtout lorsque nous entendons les membres survivants de la colonie rapporter qu'à Nauvoo les semailles étaient presque toujours tardives, les labours, les assolements et les autres travaux agricoles obstinément exécutés à la mode française et l'outillage laissé à l'abandon.

Ne pouvant nier le fait principal, à savoir l'alanguissement de la production communautaire, Cabet s'ingéniait à écarter toutes les explications qui pouvaient engager sa responsabilité ou mettre en cause son système : à l'entendre, Icarie manquait de capitaux, de matières premières et de débouchés. Mais surtout, elle était mal servie :

« Les directeurs d'ateliers ne dirigent pas assez ; les travailleurs aiment encore trop l'indépendance et la liberté dans l'exécution du travail. On s'abandonne encore trop à l'habitude de discuter et de critiquer quand il faut agir ; certains sont encore trop disposés à demander, à prendre, à employer pour leur profit personnel ou celui d'un ami des outils ou des matières premières appartenant à la communauté ; quelques autres ne sentent pas encore assez la nécessité de l'ordre, du soin, de l'économie ». (1)

Ce n'était là, il est vrai, que des critiques légères, semées au milieu des louanges qui remplissaient ce rapport de 1854. Mais il allait suffire d'une année pour changer en un violent réquisitoire ces quelques observations discrètes.

Nous constatons en effet qu'à la fin du premier semestre de 1855, Cabet, frappé au cœur par l'ingratitude de ses disciples, commence à craindre pour l'avenir. D'autre part, beaucoup d'Icariens ont modifié leur attitude vis-à-vis de la communauté, de ses règlements et de sa constitution. Un contemporain de cette époque troublée, M. Emile Vallet, aujourd'hui encore établi à Nauvoo, nous en faisait l'aveu en termes saisissants :

(1) *Compte-rendu.... sur l'état de la Colonie icarienne,* p. 10.

« Jusqu'en 1855, nous disait-il, l'espoir nous avait soutenus. Nous avions accepté les privations et les fatigues comme des épreuves passagères. Nous étions comme ces chevaux que l'on emploie dans les gares à mettre en branle les rames de wagons. Les reins tendus, ils font effort de tous leurs muscles, parce qu'ils savent qu'une fois la lourde machine arrachée à son immobilité, le reste ira tout seul. Mais il se trouvait qu'après cinq ans de patience, nous n'avions pas fait avancer d'un pas l'œuvre commune. L'avenir demeurait toujours aussi incertain ; la caisse restait vide ; une dette d'environ 50.000 francs, payable à des échéances diverses en deux années, évoquait à nos yeux le spectre de la faillite. Les terres que nous cultivions ne nous appartenaient pas et leur prix de location grevait d'une somme considérable notre budget annuel. Les arrivées et les départs se succédaient sans interruption, donnant à notre Icarie l'allure d'un hôtel meublé... pauvrement meublé. Nous avions le désir de quitter Nauvoo pour l'Iowa, mais sans posséder les moyens ni pouvoir fixer le moment d'une émigration aussi coûteuse. Notre président en était réduit à accepter avec empressement les nouveaux membres pour profiter de leurs apports, quitte à se débattre ensuite contre ceux qui, à l'heure du départ, réclamaient la restitution des capitaux qu'ils avaient versés (1). Mais ce qui nous attristait par dessus tout, c'était le contraste entre la somme du travail dépensé et la médiocrité des résultats ».

De là, dans les premiers mois de 1855, un découragement contagieux, un ralentissement de l'activité générale et, comme conséquence, d'une part le mécontentement de Cabet qui s'en prenait à l'insuffisance des Icariens, de l'autre l'opposition grandissante des Icariens qui contestaient la valeur du système et surtout l'aptitude de son créateur à le mettre en application.

(1) « J'étais le seul propriétaire d'une petite somme de 400 francs déposée à mon arrivée entre les mains de Cabet avec le droit de la retirer dans un délai dont le terme approchait... Quelques jours après, j'allai prévenir Cabet de ma résolution de départ. Il en parut peu choqué. Quant à la restitution de mon dépôt, il l'ajourna à quinzaine, étant très-gêné en ce moment, me déclara-t-il ». (*Voyage d'un Autunois*, p. 140 et 144).

II

Eclairés sur la situation financière de la colonie, nous pouvons maintenant en faire rapidement le tour et passer en revue ses ressources. Icarie — est-il besoin de le redire ? — était avant tout une entreprise agricole. Elle cultivait deux fermes, l'une, *Brent Farm*, située à trois milles de Nauvoo, d'une contenance de 183 acres et louée 400 dollars, l'autre, *Coë Farm*, à quatre milles de la ville, d'une contenance de 160 acres et louée 210 dollars (1). Le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le chanvre, le lin, le tabac venaient également bien sur ce sol fertile. Mais on y récoltait surtout le maïs (109 acres en 1854), doublement utile, comme matière première pour la distillerie et comme aliment pour le bétail (2). Une prairie de 25 acres, cinq jardins potagers dont la superficie était d'environ 30 acres et quelques terrains de moindre importance complétaient la propriété foncière de la société (3). L'exploitation de ces divers domaines ne comportait pas que des avantages. Les fermes se trouvaient éloignées des habitations et le temps consacré aux allées et venues réduisait d'autant la durée du travail utile. Comme la communauté comptait émigrer à bref délai dans l'Iowa, elle ne pouvait consacrer à des terres simplement louées les dépenses d'amélioration nécessaires pour en maintenir le haut rendement. L'agriculture icarienne souffrait du mal que nous avons déjà signalé et dont nous retrouvons les effets à toutes les pages de ce récit : la pénurie des capitaux. Comme les fonds étaient rares tandis que les bras abondaient, on s'en tenait aux procédés routiniers de la petite culture française, sans même soupçonner toutes les richesses qu'un puissant outillage agricole eût fait jaillir d'un sol encore inexploité (4). L'argent manquait pour construire le grand réser-

(1) En 1851, la colonie occupait, à 5 milles de Nauvoo, trois petites fermes d'une superficie de 320 acres, dont 200 seulement étaient défrichés et mis en culture (*Popul.*, 23 mai 1851).
(2) *Compte-rendu... sur l'état de la Colonie icarienne*, p. 11.
(3) Ibid., p. 13.
(4) Notons cependant quelques efforts tentés par les Icariens pour utiliser les progrès du machinisme : en 1851, ils achètent une machine

voir qui, en recueillant le trop plein des eaux de la saison pluvieuse, eût sauvé la culture maraîchère aux époques de sécheresse. La communauté possédait vingt vaches laitières donnant en moyenne 80 litres de lait par jour, alors qu'il en eût fallu 150 litres pour pourvoir à tous les besoins. Ses étables renfermaient 14 chevaux seulement et 25 bœufs de labour. Elle était donc obligée d'acheter très cher au dehors le bétail destiné à la boucherie, et ses dépenses de ce chef eussent été ruineuses sans certaines ressources accessoires, comme la chasse et surtout « l'atelier de pêche », qui procurait aux cuisines 3 à 4.000 livres de poisson par mois (1). La porcherie, elle aussi, était d'un excellent rapport, grâce aux résidus de la distillerie et du moulin. Il en sortait, par an, 5 à 600 porcs, dont près de 200 partaient, soit vivants, soit à l'état de salaisons, pour les marchés de Keokuk et de Saint-Louis. Le reste était consommé sur place et offrait une réserve si abondante qu'il en résultait un véritable gaspillage. « On tuait un porc pour avoir une tranche de lard », constatait en 1850 le voyageur autunois (2). La volaille, orgueil et richesse d'une ferme bien tenue en France, était fort rare à Nauvoo. Cabet, dans son rapport semestriel de juillet 1855, le reconnaissait et en donnait cette raison « qu'il faut beaucoup de place, de constructions et de dépenses pour la faire prospérer en la soignant convenablement ». Il avait fallu se résoudre à réserver les poulets et les œufs « pour l'infirmerie et les malades ».

Mais il n'est pas une seule communauté américaine qui n'ait joint à l'exploitation agricole les quelques industries secondaires qui tirent leurs matières premières de la culture du sol. Icarie ne pouvait échapper à la loi commune. Certains de ses membres, instruits par l'expérience, ont même exprimé le regret que Cabet n'ait pas fait porter sur l'industrie le principal effort du travail icarien : la fabrication et la vente du seul whisky offraient, affirment-ils, la possibilité d'une rapide fortune. Peut-être Cabet, qui ne sépara jamais,

à battre (lettre de Cabet à Beluze, 21 juil.), puis une machine à faucher ; enfin, après bien des tâtonnements, les mécaniciens d'Icarie réussissent à pourvoir leurs ménagères d'une machine à laver le linge (22 mars 1852).

(1) *Compte-rendu... sur l'état de la Colonie icarienne*, p. 13 et *Colonie icarienne..., Sa situation*, p. 158.

(2) *Voyage d'un Autunois*, p. 134.

il faut le dire à son honneur, le souci du progrès moral de la poursuite du mieux social, se refusa-t-il de parti-pris à asseoir le succès matériel de son œuvre sur une industrie qu'il condamnait en principe, puisqu'il interdisait l'alcool à son peuple et n'admettait la distribution de whisky, le matin, que comme une concession regrettable à de vicieuses habitudes. La distillerie n'occupait donc que le deuxième rang dans les produits de la colonie. Elle se trouvait installée avec la scierie et le moulin, (« notre principale propriété », écrivait Cabet en 1854), dans un atelier central situé sur les bords du fleuve et pourvu d'une machine à vapeur de 16 chevaux (1). Quinze ouvriers, sous la conduite d'un directeur élu, desservaient cet atelier dont le rendement en 1854 s'élevait à 140.000 livres de farine de froment et à 1,030 barils de whisky. Au cours de cette même année, le travail de meunerie exécuté pour le dehors rapportait à la communauté $ 331. Sept mariniers, chargés de conduire les produits à Keokuk, d'où les bateaux à vapeur les transportaient à Saint-Louis, dix tonneliers, cinq mécaniciens, trois forgerons et un serrurier complétaient le personnel de ces industries. Sept menuisiers, cinq charpentiers, trois maçons, un couvreur formaient un autre groupe d'ouvriers employés surtout aux travaux d'entretien et de construction des bâtiments communautaires. Deux boulangers cuisaient le pain, composé de deux tiers de farine de froment et d'un tiers de farine de maïs. Cinq hommes et quelques femmes en nombre variable assuraient le service des cuisines. On sait que les mouvements d'avant-garde trouvent de nombreux adhérents parmi les cordonniers et les tailleurs, comme si l'immobilité du corps favorisait chez les travailleurs sédentaires l'élan de l'imagination. Les Icariens eussent donc été les mieux chaus-

(1) La distillerie, la scierie, le moulin et la machine à vapeur coûtèrent à la colonie $ 3 000. « C'est un coup hardi, écrivait Cabet en annonçant cette quadruple acquisition, mais nécessaire pour nous consolider en nous donnant de l'activité, du zèle, de la confiance. Maintenant, il nous faut de l'argent et votre traite de $ 700 nous est bien utile ». (Lettre à Krolikowski, 5 avr. 1850, *Doc. Inéd.*, I, 49). — Nous reproduisons ci-contre tout ce qui subsistait en 1902 des constructions icariennes situées au bord du Mississipi. Le bâtiment encore debout contenait la buanderie ; les ruines, à droite, près du fleuve, sont celles de la distillerie et du moulin ; l'emplacement de la boulangerie est indiqué par quelques pierres et un poteau à l'extrémité gauche de la gravure.

NAUVOO (ILLINOIS)

RUINES DES CONSTRUCTIONS ICARIENNES AU BORD DU MISSISSIPPI

sés et les mieux vêtus des hommes sans la regrettable cherté du cuir et surtout du drap. Pendant les premières années on se tira d'affaire en usant jusqu'à la trame les effets apportés de France. Par la suite, il fallut bien renouveler souliers et vêtements. Néanmoins le réapprovisionnement du magasin icarien laissait des loisirs aux cordonniers et aux tailleurs. Dès le premier jour, nous l'avons vu, on les employa à produire pour le dehors. Les journaux de la communauté consacraient une partie de leurs annonces à offrir les objets ainsi fabriqués aux gens de Nauvoo et de la région. Mais les affaires étaient loin d'être brillantes. On avait dû fermer en 1852 le petit magasin de vente installé à Saint-Louis. Deux ans plus tard, le compte-rendu financier annuel estimait à « quelques centaines de dollars », sans préciser davantage, le montant des achats faits par le public.

Nous en aurons fini avec les industries exercées par la population masculine de la colonie si nous mentionnons l'imprimerie qui n'était pas la moins active et que la plume infatigable du président, à défaut d'autres commandes, aurait suffi à alimenter.

« Notre imprimerie, disait le rapport de 1855, compose en français, en anglais et en allemand. Elle nous a imprimé trois journaux dans ces trois langues, beaucoup de brochures, beaucoup de tableaux, etc., pour les besoins de l'administration intérieure. L'imprimerie icarienne travaille aussi pour le public et gagne ainsi des sommes plus ou moins importantes. » (1)

Les journaux publiés successivement par Icarie remplaçaient le *Populaire* qui n'avait pu survivre à l'éloignement de Cabet et à l'établissement du régime impérial (2). Le premier de ces journaux, *The Popular Tribune*, rédigé en anglais, avait disparu en janvier 1852, un an après sa naissance, pour reparaître bientôt sous le titre de *The Nauvoo Tribune*. Après la courte carrière de cette feuille, Cabet avait fondé

(1) *Colonie Icarienne...*, *sa situation*, p. 159.
(2) Cf. lettre de Cabet à Krolikowski, 13 août 1850, (*Doc. Inéd.*, I, 65). Dans cette même lettre où Cabet envisage la prochaine nécessité d'une liquidation de la société du *Populaire*, il annonce que la colonie vient d'acheter une imprimerie « pour 2 à 3,000 francs » et se dispose à publier un journal.— Cf. également *Doc. Inéd.*, III, 34.

Der Communist, rédigé en langue allemande, et, deux ans plus tard, la *Colonie Icarienne*, vouée à une existence éphémère, car le gouvernement de Napoléon III, en lui refusant l'entrée en France, l'avait privée de la presque totalité de ses lecteurs. Aussi, dans l'espoir que l'ostracisme qui frappait un journal hebdomadaire s'adoucirait en faveur d'une revue mensuelle, Cabet lançait, le 15 janvier 1855, la *Revue Icarienne*, destinée à sombrer puis à renaître en pleine crise au milieu de 1856.

A la rédaction et à l'impression de ces périodiques dont toute la charge lui incombait, s'ajoutait pour le président d'Icarie la publication des brochures, pamphlets, compte-rendus, rapports et placards qu'il continuait à multiplier inlassablement. Cette profusion d'imprimés grevait lourdement le budget icarien ; elle exigeait de Cabet, que l'odeur de l'encre d'imprimerie semblait griser, un labeur de tous les instants ; elle se compliquait pour lui d'une correspondance considérable, non seulement avec les Icariens de France, mais encore avec ceux d'Amérique — ou leurs adversaires — (1). Pour les traductions en langue anglaise, Cabet avait recours à ses secrétaires, Lintilhac et Wiské, qui l'accompagnaient souvent dans ses déplacements en qualité d'interprètes. Nous savons, d'autre part, par le *Populaire* et par la Correspondance officielle, qu'il a utilisé les services d'un Anglais, M. Oborne, envoyé par le comité icarien de Londres pour l'aider à monter son imprimerie et à rédiger *The Popular Tribune* (2). Pour la publication de *Der Communist*, il se faisait aider par Witzig aîné, C. Vogel et par les quelques compatriotes de ce dernier présents à la communauté.

Pour être moins essentielle que celle des hommes, la part des femmes dans le travail communautaire n'était pas cependant négligeable. Affranchies des soins de la cuisine grâce à l'institution des repas en commun, les femmes devaient consacrer à l'intérêt général tout le temps dont

(1) Nous voyons par la Correspondance officielle que chaque courrier partant pour l'Europe emportait en moyenne une quinzaine de lettres écrites par Cabet ou, plus exactement, dictées par lui, car sa vue était fort mauvaise. Par prudence il signait souvent *Stephen*.
(2) *Popul.*, 28 mars 1851 et *Doc. Inéd.*, I, 64, 75.

l'emploi leur était ainsi rendu. Le lavage du linge (12 à 15 buandières), le repassage, la couture, la préparation des aliments, etc, donnaient lieu à autant d' « ateliers » différents soumis à des règlements dont l'article essentiel interdisait le travail à domicile, source de relâchement et de désordre. La garde des malades, occupation féminine par excellence, s'exerçait soit à l'infirmerie, soit à domicile. Ce n'était pas une sinécure dans une colonie souvent privée de médecin (1) et dont l'état sanitaire demeurait médiocre, même aux périodes les plus favorables, par suite de la fréquence des naissances, des accidents du travail et des maladies causées par le climat, l'alimentation défectueuse ou la sénilité. Cabet, énumérant en 1855 les charges qui incombaient à la société, relevait la présence dans les rangs de son peuple de 131 enfants et de 35 nourrices incapables de tout travail (2), ainsi que de 56 membres âgés de plus de

(1) L'organisation des services médicaux a été, pour le fondateur d'Icarie, une cause de soucis continuels et de lourdes dépenses. En octobre 1851, après le départ du docteur Ebers qui, n'étant pas icarien de conviction, n'avait pu prolonger son séjour au-delà de quatre mois, la colonie se trouvait sans médecin, à une époque où le choléra poursuivait ses ravages. Leclerc avait déserté dès l'arrivée de la première avant-garde ; le médecin espagnol Roveira, après avoir donné les preuves d'une rare incapacité et d'une incurie plus grande encore, s'était mis à la tête des révoltés de la Nouvelle-Orléans. Quelques mois après, dans un accès de fièvre chaude, il se faisait sauter la cervelle. Le docteur Taxil, enfin, entré à la colonie dans les premiers mois de 1850 après avoir exercé à Marseille et à Toulon la médecine homéopathique et pratiqué le métier d'accoucheur, était parti un an après son arrivée, désertant son poste, ainsi que les deux infirmiers qui le secondaient, à un moment où l'infirmerie était pleine de malades. Par la suite, la communauté dut se passer à plusieurs reprises de médecin attitré. La méthode de Raspail et quelques manuels de thérapeutique y suppléaient tant bien que mal (*Popul.*, 11 avr. 1851).

(2) Cabet s'est plaint assez souvent, mais timidement et comme à regret, du grand nombre d'enfants dont l'entretien ajoutait aux charges déjà si lourdes de la colonie. Le respect qu'il professait pour la vie familiale lui interdisait toute intervention directe sur ce domaine hasardeux. Les autres leaders de communautés ont eu moins de scrupules. On en trouvera plus loin (ch. VIII § 2) la preuve en ce qui concerne les Rappites. A Amana, l'état économique de la société a *commandé* si exactement le mouvement des naissances qu'il est impossible de ne pas voir dans ce parallélisme l'effet d'un plan préconçu. A Oneida, la même constatation s'impose avec plus d'évidence encore. Jusqu'en 1868, la communauté n'inscrit que deux naissances par an en moyenne, alors qu'elle possède 40 couples en âge d'avoir des enfants. A partir de 1869, J. H. Noyes expérimente son système de *stirpiculture*. Dès cette même année 1869, le nombre des naissances enregistrées ou attendues s'élève à huit (*The Circular*, 11 avr. 1870, p. 28). A la fin de l'année suivante, la société, qui compte seulement 24 femmes et 20 hommes réalisant les conditions

50 ans, dont 11 vieillards ayant dépassé la soixantaine.

Nous ne connaissons pas le nombre des malades soignés à domicile et celui de leurs journées de maladie, mais le tableau suivant, tiré des rapports mensuels de l'infirmerie, suffit à montrer combien le dévouement des *nurses* icariennes, dans les premières années surtout, eut souvent l'occasion de s'employer : (1)

MOIS	1853		1854		1855	
	NOMBRE des Malades	NOMBRE des Journées	NOMBRE des Malades	NOMBRE des Journées	NOMBRE des Malades	NOMBRE des Journées
Janvier.....	17	153	3	112	13	105
Février.....	11	186	5	102	10	94
Mars.....	11	106	10	181	12	147
Avril.....	17	95	10	129	6	56
Mai.....	8	59	7	118	21	167
Juin.....	14	69	11	151	8	90
Juillet.....	15	109	29	226	14	94
Août.....	28	255	32	323	26	278
Septembre....	36	369	27	328	24	189
Octobre.....	20	271	29	308		
Novembre.....	13	197	16	140		
Décembre.....	9	118	8	55		

Outre ces occupations régulièrement organisées, le régime icarien comportait encore des travaux occasionnels auxquels tous les membres, à tour de rôle, étaient astreints, comme par exemple le service des cuisines et du réfectoire, les jours où le personnel chargé de ces fonctions avait droit au repos.

requises par le fondateur pour procréer, se voit, pour ainsi parler, à la tête de 16 nourrissons âgés de moins de deux ans (*The Circular*, 7 nov. 1870, p. 270). Plus hardis et, il faut bien l'avouer, plus logiques que Cabet, les chefs du communisme américain à base religieuse ont appliqué jusqu'au bout la pure doctrine communiste : puisque la *république* se charge de nourrir et d'élever les enfants, elle a le droit d'en *contrôler* le nombre.

(1) *Colonie icarienne..., sa situation*, p. 182. — On remarquera que la maladie sévissait surtout en août, septembre et octobre, mois fort chauds dans l'Illinois et fort chargés en travaux pénibles. Nous savons par le témoignage des Icariens survivants qu'à l'époque où la moisson battait son plein, certains « malins » prenaient volontiers le chemin de l'infirmerie. Pourtant, il serait injuste d'attribuer à cette seule cause l'augmentation du nombre des indisponibles à l'approche de l'automne.

La diversité de toutes ces prescriptions, la rigueur avec laquelle Cabet et les gérants veillaient à leur exécution, la ponctualité des appels de trompette qui convoquaient les Icariens au travail ou aux repas donnaient à la communauté comme un air de caserne ou de couvent. Les visiteurs d'Icarie, même les mieux disposés, avaient peine à se défendre contre cette impression morose. L'un d'eux, M. A. Holynski, qui a rédigé pour la *Revue Socialiste* des souvenirs le plus souvent bienveillants pour la colonie qu'il a visitée au moment de son plein essor, décrit ainsi l'attitude des Icariens un dimanche, jour de délassement et de liberté :

« Dispersés en petits groupes, ils causaient peu. Plusieurs étaient couchés. Leurs visages inertes ne reflétaient aucune gaîté intérieure. Les femmes restaient assises à l'écart des hommes, silencieuses, avec des figures mélancoliques et étiolées. J'étais avec Cabet qui me pria de lui donner franchement mon opinion sur Icarie. — « La voici : vous avez » fondé un admirable couvent, moins la superstition. — Et » avec le mariage en plus ». — Je ne fis pas remarquer combien ce mariage me paraissait avoir un caractère triste, monotone et claustral » (1).

(1) *Revue Socialiste*, Paris, sept. 1892, p. 304. — Le défaut d'une appréciation de ce genre, formulée par un voyageur pressé de repartir, c'est qu'elle traduit une impression toute subjective. Pour rester équitables, cherchons-lui une contrepartie. Nous la trouvons dans les *Deutsche Monats-Hefte*, revue allemande publiée à New-York (n° de nov. 1855) ; Paul Bernaherdt, qui a visité la colonie de Nauvoo le 27 septembre 1855, décrit ainsi le spectacle qu'il a eu sous les yeux : « C'est avec raison que Cabet a pris soin de donner aux enfants d'Icarie une bonne éducation musicale. L'habileté des jeunes gens qui, ce soir-là, se firent entendre près des ruines du temple, sous les jeunes arbres plantés par les Icariens, mérite vraiment d'être signalée. Rarement, je l'avoue, j'ai pu goûter de plus belle musique. Autour des exécutants, sur des bancs, se trouvaient réunis leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs sœurs, leurs amis, dont une partie se promenaient familièrement sous la verdure, à l'ombre des ruines fièrement dressées vers le ciel brillant d'étoiles.

» Une même idée animait, transportait tous ces êtres, l'idée de la sainteté de l'œuvre pour laquelle ils ont tant lutté et souffert. Parmi eux, mais seul et plongé dans de profondes méditations, nous aperçûmes un vieillard qui, de temps en temps, regardait avec amour et orgueil les figures rougies par la fatigue des jeunes gens mêlés modestement aux groupes épais : c'était Cabet, l'homme dont le cœur déborde d'un amour ardent pour l'humanité souffrante, l'intrépide champion de la vérité, le créateur et le père de cette communauté, la seule qui contienne en elle le germe du progrès, l'espoir de l'avenir.

» L'extérieur de Cabet est d'une extrême simplicité, mais ses traits respirent l'intelligence ; dans son regard se lit l'enthousiasme pour tout ce qui est beau et bon ; son front trahit la profondeur de ses pensées en même temps que la puissance de sa volonté ».

Ce n'était pas seulement auprès des étrangers que Cabet se voyait obligé de plaider la cause d'un système de production qui n'assurait l'ordre qu'en sacrifiant la liberté, c'était auprès des Icariens eux-mêmes. « Il en est parmi vous, leur » disait-il dès le milieu de 1854, qui crient à l'esclavage, à » la tyrannie. Mais il s'agit de supprimer la misère contre » laquelle nous nous débattons. Et comme il est impossible » de supprimer la misère sans augmenter beaucoup la pro- » duction et l'abondance, par conséquent sans organiser et » utiliser le travail, il faut bien se résigner aux gênes de » l'organisation du travail » (1).

La misère ! Ainsi, le fondateur d'Icarie le reconnaît malgré ce pouvoir merveilleux de nourrir en lui l'illusion qui était sa grande force contre l'adversité (2) : après cinq ans d'efforts obstinés, les Icariens n'étaient pas parvenus à chasser l'hôtesse maudite ! Elle s'asseyait avec eux sur les grossiers bancs de bois de leur réfectoire. Sur ce point, leurs voisins savaient à quoi s'en tenir et répétaient à qui voulait l'entendre la désolante vérité. Un correspondant de la *New-York Tribune*, le grand journal dont Horace Greeley avait fait le principal champion des réformes sociales aux Etats-Unis, visitant Nauvoo et la colonie en juin 1853, interrogeait sur les Icariens la femme du passeur qui venait de le débarquer sur la rive : « Ah ! bien oui, répondait-elle, ce n'est pas moi » que l'on prendrait à vivre comme le font ces gens-là, tous » en tas et n'ayant rien à manger que de la panade ! (3) » Que voulait dire la brave femme ? Entendait-elle, par son exclamation, prendre en pitié la pauvreté des Icariens ou seulement condamner leur cuisine ? Après avoir vu comment travaillaient les communistes de Nauvoo, demandons-nous comment ils vivaient et s'ils égalaient ou dépassaient en confort et en bien-être les rudes fermiers qui les entouraient. Cabet n'a fait grâce au public d'aucun des mille détails de

(1) *Progrès de la Colonie icarienne*, août 1854, p. 17.
(2) En sept. 1854, Cabet écrivait sa fameuse brochure : *Si j'avais 500.000 dollars*. Il voyait, grâce à ce Pactole coulant en Icarie la colonie grossie de 4 ou 5.000 membres nouveaux, 100.000 autres communistes demandant bientôt leur admission, etc.
(3) J. T. F., *Nauvoo-Icaria*, dans la *New-York Tribune* du 10 juin 1853 : «... All in a heap and nothing to eat but bread soup ! »

l'existence icarienne. Nous n'aurons donc qu'à puiser dans ses écrits, en nous réservant, cela va sans dire, de les contrôler par des témoignages moins prévenus.

III

Quatre cents personnes, trois fois par jour, venaient s'asseoir autour des tables de la communauté. Elles prenaient place dans un réfectoire construit en 1850, long de 33 mètres du sud au nord et large de 10 mètres de l'est à l'ouest.

« Il y a 12 portes et 12 fenêtres. On y entre par la porte du côté de l'esplanade du Temple et par d'autres quand il en est besoin. On va dans la cuisine par deux portes et, par l'une d'elles, les plats sont apportés depuis la cuisine sur une espèce de long chemin de fer. Le pain est déposé dans et sur un grand buffet et, sur un autre petit buffet, se trouve une fontaine avec de l'eau pour boire ». (1)

Les jours marqués pour l'assemblée générale ou les représentations théâtrales, on enlevait les tables, on tournait les bancs vers la cloison du sud-ouest dont la plus grande partie était occupée par une scène qu'un rideau dissimulait en temps ordinaire, et l'on obtenait ainsi à peu de frais une vaste salle à tous usages, réunions, bals ou concerts.

En 1855, des inscriptions, dont l'ensemble constituait un véritable cours de philosophie icarienne, commencèrent à apparaître sur les murs blanchis à la chaux du réfectoire. Chacun des grands chapitres de cette philosophie, *Fraternité*, *Egalité*, *Ordre*, *Travail*, *Vraie République*, *etc*, donnait lieu à quelques sentences lapidaires appropriées à la situation de la communauté. Par exemple, sur l'un des panneaux, on pouvait lire ces conseils qu'un esprit malintentionné eût pu prendre pour une invite à la délation :

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation*, p. 111 et 112.

ESPRIT PUBLIC

FRANCHISE. — LOYAUTÉ. — SINCÉRITÉ. — PUBLICITÉ.

Ne dites pas :
« Que personne ne dise rien,
afin que tout le mal soit caché » ;
Mais dites au contraire :
« Que tout le monde dise tout,
afin qu'aucun mal ne puisse être inconnu ».

D'autres inscriptions encourageaient les Icariens à attendre avec résignation des temps meilleurs :

PATIENCE

Il faut labourer et semer
avant
de récolter.

Ni Rome, ni Paris,
ni Londres, ni New-York
n'ont été l'ouvrage d'un jour.

L'époque de la fondation,
du travail et de la fatigue
n'est pas
l'époque de la jouissance et du repos.

Le menu était-il un peu sommaire ? Les convives, quittant des yeux le plat trop vite épuisé, pouvaient lire sur la muraille la maxime qui ravissait Harpagon :

ECONOMIE

Il faut
manger pour vivre
et non
vivre pour manger.

L'Homme ne se nourrit pas
seulement de pain,
mais encore de Doctrine. (1)

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation*, p. 120 et 121. — Les inscriptions du réfectoire occupent 7 pages et demie de cette brochure. Elles n'étaient pas complètement achevées à la fin de 1855. Le furent-elles jamais ?

Mais s'il faut en croire Cabet, nous aurions tort de nous apitoyer sur l'austérité des menus icariens : il a pris soin de nous renseigner lui-même à ce sujet :

« A déjeuner, les hommes ont de la soupe, des légumes (pommes de terre ou haricots, etc.) ou de la viande restée de la veille. Les femmes prennent généralement du café au lait. A dîner, on a un ou deux plats. On a de la viande de boucherie et de la soupe grasse plusieurs fois par semaine, quelquefois du mouton ; du porc frais habituellement pendant l'hiver, avec de la choucroute, etc. ; du jambon et autre charcuterie ; de l'excellent poisson une ou deux fois par semaine, pendant la saison de la pêche ; des kneips et autres pâtes, des pommes de terre, des patates, des haricots, du riz, du beurre,du fromage, des œufs, des légumes verts de toutes espèces...; quelquefois de la volaille ; plusieurs fois dans la saison, on a des melons et des pastèques ». (1)

A cette énumération des ressources gastronomiques déjà acquises, le rapport de 1855 ajoutait celle des ressources en espérance. L'année 1855 devait donner pour la première fois des pêches. Plus tard, on planterait de la vigne, des pommiers et d'autres arbres fruitiers ; on substituerait à l'eau coupée de café ou de thé léger, de la bière ou toute autre boisson. « Mais, pour tout cela, ajoutait le rapport, il faut du » temps, des ustensiles, des locaux, c'est-à-dire de l'ar- » gent ». (2) Aussi le chapitre se terminait-il par une invitation à la patience, par une critique des cuisines mobiles, beaucoup trop coûteuses, et par une protestation contre la consommation abusive du sucre, du thé et du café.

(1) En 1850, l'office icarien n'était pas moins bien fourni, s'il faut en croire P. Bourg. Du 3 au 9 juin, les 145 hommes, les 80 femmes et les 75 enfants de la communauté avaient vu affluer sur les tables du réfectoire « 1200 liv. de viande fraîche, 450 liv. de poisson frais, 1800 œufs, 60 liv. de beurre frais servi au déjeuner avec des petites raves, trois fois des légumes frais (épinards et oseille), une salade chaque jour, 350 lit. de lait, 2500 liv. de pain, le tout arrosé de 550 à 600 lit. par jour de café et de thé, plus 80 lit. de whisky pour la semaine, consommé le matin en cassant la croûte avant d'aller au travail, ou donné dans la journée à quelques industries spéciales ». (*Popul.*, août 1850). — « Si nous mourons, ce ne sera pas de faim pour le moment », ajoute le fidèle chroniqueur.Sans doute, mais il oublie de nous renseigner sur le menu des époques de gêne, des périodes de sécheresse, des mois d'hiver.

(2) De l'argent ! Cabet n'en reconnaissait pas moins le bon marché de la cuisine unitaire. « Avec 130 francs par jour, écrivait-il en 1851, nous arrivons à nourrir abondamment 350 personnes, tant est grande l'économie en régime communiste ! » (*Popul.*, 31 janv. 1851).

Si l'on n'oublie pas qu'Icarie était une colonie de fondation récente, avant-garde de la civilisation dans ce qui formait alors le Far-West américain, on estimera que ce régime était des plus supportables. M. A. Holynski, qui a visité la communauté vers cette époque, en jugeait ainsi. L'ordonnance des repas, dit-il, n'avait, certes, rien de luxueux : ni nappes, ni serviettes ; de la vaisselle de fer ou de terre sur des tables en bois blanc. Mais le pain, fait de farine de froment et de maïs, était bon ; les légumes, les fruits et le poisson excellents. Le jour de l'arrivée du voyageur, un pot-au-feu savoureux, du bœuf et des pommes de terre composaient le repas, auquel il fit brillamment honneur, assis à la droite de Cabet qui présidait sans que rien vînt adoucir pour lui la sévérité égalitaire du service (1). Il est vrai que d'autres témoignages semblent contredire celui de M. A. Holynski. Sans rappeler les impressions défavorables de l'Autunois, qui remontent à 1850, c'est-à-dire à l'époque de la mise en train et des privations, on doit reconnaître qu'en 1853 le rédacteur de la *New-York Tribune* ne se montrait guère plus satisfait. Sur des tables de sapin grossièrement équarries, sous un plafond que soutenaient, en guise de colonnes, des troncs d'arbres privés de leur écorce, il a vu les Icariens manger hâtivement dans de la vaisselle en fer battu une assez maigre pitance. Quelques-uns mangeaient même debout et le chapeau sur la tête, comme prêts à se précipiter au dehors au premier appel de la trompette sonnant pour le travail (2). Ces divergences d'appréciation ont leur explication toute naturelle dans la différence des observateurs et des moments. A tout prendre, il semble que le genre de vie de nos pionniers icariens, sans égaler en abondance et en recherche celui des Shakers de Mount-Lebanon et des Perfectionnistes d'Oneida, n'avait rien à envier à l'existence que menait aux environs de 1850 un paysan français de condition moyenne.

(1) *Revue Socialiste*, sept. 1892, p. 298.
(2) *New-York Tribune*, 10 juin 1853.

IV

Le logement des Icariens était, comme leur table, très inférieur aux splendeurs que décrit le *Voyage en Icarie*, mais beaucoup moins rudimentaire que les huttes en troncs d'arbres dont se contentaient le plus souvent les fermiers de l'ouest. En louant les maisons bâties par les Mormons, on avait pu répartir les familles icariennes dans des *frame-houses* relativement confortables. Chaque ménage avait droit à deux pièces spacieuses ; deux célibataires du même sexe occupaient une chambre en commun (1). Toutes les précautions étaient prises pour la sauvegarde de ce que l'on pourrait appeler l'individualisme familial, ainsi installé en plein régime communautaire. Nous savons que Cabet se flattait d'être un conservateur en morale. Dans sa pensée, la mise en commun des biens ne devait avoir aucune répercussion sur la constitution de la famille. Plus on favorisait par ailleurs la confusion des intérêts et la collaboration des personnes, plus il fallait maintenir l'inviolabilité du foyer domestique. Le mariage, écrivait-il à la veille de fonder sa communauté, est, « quant aux rapports de l'homme et de

(1) Il ne faut pas oublier que Nauvoo était une ville construite bien avant l'arrivée de nos compatriotes. Au contraire, les Icariens de l'Iowa n'avaient pas d'autre habitation que la hutte des trappeurs du Far-West. En 1853, dans une lettre collective écrite de Nauvoo pour décourager les candidats trop nombreux et insuffisamment préparés qui ne cessaient d'arriver à la colonie, on lit cette description de la vie à Corning : « Pour se rendre à notre nouvel établissement, il y a 15 à 18 jours de marche à travers un pays où les routes sont à peine frayées, relativement à ce que nous appelons en France chemins de traverse. Pendant tout le trajet il faut camper, faire sa cuisine comme on peut et, en arrivant à l'établissement, ne pas compter, de plusieurs années, trouver des maisons autres que des *log-houses*, c'est-à-dire des habitations construites avec des poutres non équarries, que l'on superpose les unes sur les autres et dont on garnit les intervalles avec de la terre. On les couvre avec du bardeau ou du foin ; la terre battue fait le plancher. C'est ainsi que commencent les villes, et au bout de 10 ou 15 ans, si on a de l'énergie et une forte volonté, les cabanes primitives se trouvent remplacées par des maisons en briques ou en pierres. En un mot, c'est ainsi que l'Amérique, après un demi-siècle à peine, est parvenue à devenir la plus grande puissance du monde ». (Lettre aux Icariens de Paris, 4 sept. 1853, *Doc. Inéd.*, IV, 45).

» la femme, l'institution la plus conforme à la dignité » humaine et la plus capable d'assurer le bonheur des » individus et l'ordre dans la communauté... En commu- » nauté, tous devront se marier et seront portés naturelle- » ment à le faire », grâce à la suppression de la dot qui n'a plus de raison d'être dans une société où l'existence de l'individu est assurée d'avance (1).

Sans doute, l'habitation en mode dispersé résultait à Nauvoo d'une situation de fait, mais cette situation répondait pleinement aux vues doctrinales du novateur. Tandis qu'au moment même où naissait Icarie, J. H. Noyes jetait les bases d'une communauté qui reposait sur la négation radicale du groupe familial, tandis qu'en France J.-B. André Godin concevait pour les travailleurs associés un modèle d'habitation unitaire, capable d'assurer à ses occupants ce qu'il appelait les *équivalents de la richesse*, mais sans porter la moindre atteinte à l'intégrité de la famille, Cabet s'en tenait au type séculaire de l'habitation parce qu'il voyait dans la famille, sur qui ce type d'habitation s'était comme moulé au cours des siècles, l'élément immuable de toute société civilisée. N'y avait-il pas entre la famille et la communauté une contradiction interne, un antagonisme irréductible, la première commandant à l'homme d'assurer avant tout, fût-ce aux dépens du milieu ambiant, le bonheur de sa descendance, et la seconde lui faisant un devoir de tout sacrifier à l'intérêt social ? Certains communistes l'ont prétendu et la logique les a conduits soit à fonder le communisme sur le célibat, ce qui ruine du coup le système en tant que solution sociale universellement applicable, soit à tenter par des moyens singulièrement hasardeux une sorte d'identification de la famille et de la communauté (2). Mais Cabet a si peu partagé ces idées contraires à la morale

(1) *Comment je suis communiste et mon Credo communiste*, Paris, 4me édit., fév. 1845, p. 10.

(2) Comme exemple de société communiste du premier type, on peut citer celle des Shakers, association d'hommes et de femmes fondée sur le célibat. La littérature sur le « shakerisme » est des plus étendues. Le livre des *eldress* Anna White et Leila S. Taylor, intitulé *Shakerism, its meaning and message*, Mount-Lebanon (N.-Y.), 1905, peut tenir lieu de tous les autres. — La communauté des Perfectionnistes d'Oneida, avec son institution du « complex marriage », représente le second type.

traditionnelle qu'il a décrété le mariage obligatoire en Icarie, proclamant ainsi qu'il mettait son idéal, non pas dans une communauté d'individus, mais dans une *communauté de familles* (1). Puis, comme il fallait bien prévoir, entre la famille d'une part et le communisme de l'autre, des conflits redoutables, il imagina de déterminer par un ensemble de lois et de règlements ce qu'on pourrait appeler la sphère d'influence de chacune des forces en présence. Fidèle à son système, c'est à priori et par la méthode dangereuse de l'autorité qu'il tenta de résoudre le plus difficile des problèmes que la mise en pratique du communisme imposait à sa prudence. Ce problème, c'est celui de la répartition des biens, et nous devons insister un peu car nous sommes au cœur même de notre sujet.

V

Les deux principes essentiels du communisme icarien, la Fraternité et l'Egalité, trouvent naturellement leur application lorsqu'il s'agit de répartir entre tous les membres de la société les produits de l'industrie commune. Si la valeur dont il faut faire le partage est en quantité extrêmement limitée, on s'inspirera du principe de la Fraternité qui peut paraître absurde aux individualistes élevés à l'école du droit romain, mais qui est en honneur « dans toutes les familles où règne un sentiment droit ». Il peut se formuler ainsi : tout être humain a droit aux choses qui peuvent lui procurer

(1) Que de difficultés dans l'application de ces principes si moraux et si raisonnables ! La règle du mariage obligatoire amène Cabet à déclarer qu'il ne veut pas de célibataires endurcis, pas de jeunes maris sans leurs femmes, etc. (Cabet à Beluze, 20 mars 1855, *Doc. Inéd.*, VI, 44). Il faut donc encourager l'*importation* des jeunes filles en Icarie : de là la décision qui les exempte de tout apport. Mais il n'est pas rare qu'à peine mariées, elles songent à quitter la communauté, entraînant leur époux dans leur retraite, ou bien qu'elles s'unissent à des étrangers, etc. Restent-elles fidèles à la colonie, celle-ci n'y gagne rien : « Si vous avez fait une circulaire pour les souscriptions en faveur des jeunes filles, j'en serai très contrarié, car ces jeunes filles sont une charge énorme pour la communauté, attendu qu'elles sont bientôt nourrices et affranchies de travail pendant beaucoup d'années ». (Cabet à Beluze, 26 juin 1855, *Doc. Inéd.*, VI, 30).

le maximum de jouissance, ou en d'autres termes, « les choses doivent appartenir à qui peut le mieux les utiliser ». Prenons un exemple. Voici, sur la table de la communauté, les premiers raisins de l'année, fraîchement cueillis. Quels seront les heureux à qui l'on permettra d'étendre la main vers les grappes dorées ? Ce ne sont pas ceux qui donneront le plus d'argent : il n'a pas cours dans la communauté. Ce ne sont pas ceux qui ont travaillé à la vigne, car dans la communauté où *tout* est à *tous*, la création d'un produit déterminé ne donne pas *droit* à ce produit. Ce n'est pas davantage celui qui a, dans quelque branche que ce soit, travaillé le plus ou le mieux, car le communisme ne proportionne pas le droit de l'individu à son travail et n'établit pas le relevé comparatif du travail des membres. Il faut donc en revenir au principe posé plus haut : les raisins iront à ceux qui en tireront le plus de plaisir ou de profit, aux malades, aux tout petits, etc. Dans la famille, la mère ne procède pas autrement pour choisir celui de ses enfants qui jouira d'un certain bien ou d'un certain plaisir, lorsque le partage en est impossible. C'est encore cette même règle qu'applique la société individualiste, lorsque, écartant toutes les différences de fortune ou de mérite, elle n'envisage que les seuls besoins des êtres humains. Un hôpital est dans ce sens une institution à base communiste. On voit immédiatement les conséquences extrêmes de ce principe, dès que son application, cessant d'être l'effet d'une générosité toute volontaire, devient la règle immuable et universelle de la répartition des produits. Elle érige en système le *Sic vos non vobis ;* elle décrète que celui qui a planté et soigné l'arbre n'en mangera qu'exceptionnellement les fruits ; elle met les incapables et les débiles à la charge des intelligents et des robustes ; elle est faite pour des saints et non pour des hommes.

Le communisme n'esquive ces conclusions redoutables qu'en supposant, comme couronnement de sa mise en pratique généralisée, une abondance de produits capable de satisfaire tous les appétits. Si l'on admet en effet que la mise en commun des biens aura pour résultat d'en multiplier indéfiniment le nombre, on peut penser que le problème est résolu. Mais la démonstration reste encore à faire. En tout cas, il faut compter avec une longue période de transition

pendant laquelle il y aura plus d'estomacs que de raisins. Tel est justement le cas d'une communauté comme celle dont nous étudions sur le vif le fonctionnement. Les produits d'usage courant n'y sont pas en quantité si restreinte qu'il faille faire constamment appel à l'*attribution fraternelle ;* ils ne sont pas assez abondants, néanmoins, pour qu'on puisse se dispenser de recourir au *partage égalitaire.*

La colonie icarienne assumait la charge de pourvoir dans la mesure de ses ressources à tous les besoins légitimes de ses membres. Des commissions élues et présidées par le gérant chef de service (commission du vêtement, de la chaussure, de l'ameublement, etc.), recueillaient les demandes, en reconnaissaient le bien-fondé et autorisaient la délivrance des objets par les magasins de la société. De ce mode de répartition découlaient immédiatement un certain nombre de *défenses :* défense de rien retenir, soit en argent, soit en nature en entrant dans la communauté ; défense d'acquérir par son travail ou de recevoir par don, legs ou autrement, un bien quelconque sans le verser aussitôt à l'avoir social (1) ; défense de traiter directement avec les gens du dehors ou d'user à l'intérieur, dans les rapports entre membres, d'une monnaie même purement conventionnelle. Il était contraire aux principes communistes, nous venons de l'établir, de proportionner aux services rendus les droits de chacun sur les biens collectifs. En revanche, le pouvoir central, disposant de moyens limités, s'instituait seul juge des besoins de ses membres et pour éviter toute partialité, pour prévenir toute

(1) Cabet, d'accord en cela avec les plus convaincus de ses disciples, dut protester plus d'une fois contre la violation de ces principes : « Il ne faut pas accepter de joujoux... de glaces et autres objets inutiles... qui sont envoyés par des parents ou des amis à des membres de la communauté... ; c'est contraire à nos principes ». (Lettre de Cabet à Beluze, 11 mai 1855, *Doc. Inéd.*, VI, 38).

« ... L'une de nos femmes a écrit d'ici pour demander pour sa petite fille un nécessaire contenant des outils à broder. Les Icariens du pays ont fait une souscription pour acheter le nécessaire qui a coûté 20 francs. Tout cela est une violation de nos principes d'égalité, de simplicité, d'économie ». (Lettre de Cabet à Beluze, 3 janv. 1854, *Doc. Inéd.*, V, 2).

« Nous sommes un certain nombre qui voulons de la communauté quand même et qui sommes contre tout ce qui entraîne à la dépense dans des vues de jouissances personnelles... Vous ne pouvez vous imaginer combien ça nous décourage lorsqu'on envoie de France des objets pour des individus et que les arrivants dépensent jusqu'à leur dernier *sou* avant de se présenter à nous, ébréchant même quelquefois leur minimum d'apport. *Ce n'est plus de la Communauté* ». (Lettre de Prudent à Beluze, 22 mai 1852, *Doc. Inéd.*, III, 48).

réclamation, il entendait appliquer à ces besoins une commune mesure. Ce souci d'égalité absolue avait pour conséquence *l'universelle médiocrité*. Quelques Icariens étaient arrivés à Nauvoo avec des montres dans leur gousset. Mais comme il était impossible de donner à tous une montre, on décida que personne n'en aurait. C'est ce que Vogel explique fièrement à M. Holynski quand celui-ci lui demande l'heure (1). B., en 1853, a failli quitter la communauté « parce qu'on » a obligé sa femme à déposer une robe de soie. Mais elle » a bientôt compris que la communauté était fondée sur la » Fraternité et l'Egalité et qu'il était nécessaire que toutes » les femmes portassent des robes de soie ou qu'aucune n'en » portât ». (2) A plus forte raison a-t-on interdit les bijoux. Quelques Icariennes ont gardé les leurs, au mépris du règlement qui ordonne de les déposer entre les mains de la gérance (3). Seulement comme il leur est impossible de les montrer en public, elles en sont réduites à les regarder chez elles, toutes portes closes, en poussant de gros soupirs (4). Toutes ces lois somptuaires auraient dû aboutir, semble-t-il, à l'obligation de revêtir un costume identique. Comment eût-on pu mieux symboliser un système qui, *supposant* l'équivalence des services rendus, était obligé de *supposer* aussi, en même temps que l'égalité des droits, l'uniformité des goûts et des besoins ? De fait, Cabet y songeait (5),

(1) *Revue Socialiste*, sept. 1892, p. 301.

(2) *Lettre sur la réforme icarienne du 21 novembre 1853*, Paris, 1853, p. 13.

(3) « — Quel est... le plus grand obstacle que vous ayez rencontré sur votre route ? — Il en est un très sérieux, que j'ai combattu chaque jour. C'est la résistance des femmes à la discipline et aux règlements de la communauté. Elles ont beaucoup de peine à s'astreindre dans leur toilette à un costume uniforme... Et ce qui désole les plus jolies, c'est de se priver du plaisir d'être courtisées une fois mariées ». (Extr. d'une conversation de A. Holynski et de Cabet, *Revue Socialiste*, avr. 1892, p. 453).

(4) *Revue Socialiste*, sept. 1892, p. 302.

(5) *Progrès de la Colonie icarienne*, p. 7. — La fameuse tunique de velours noir était comme un premier essai d'uniforme : « Dans une partie de campagne que nous avons faite dernièrement, j'ai remarqué avec plaisir la variété égalitaire de nos costumes. Point de fastueuses parures à analyser ou à envier, mais aussi point de haillons attristants... Nos sombres tuniques en velours noir faisaient ressortir les robes bleues, roses et paille, en modestes étoffes, de nos sœurs... » (Lettre de P. Bourg, 17 oct. 1849, *Popul.*, 2 déc. 1849). — Il existe dans les papiers qui nous ont été communiqués par M. J. P. Beluze un projet d'uniforme pour les Icariennes : chapeau mousquetaire à larges bords, corsage à basque crénelée, jupe courte dépassant de peu le genou, pantalon bouffant tombant jusqu'à la cheville.

mais il se heurtait à des obstacles dont il est facile, après ce que nous venons de dire, de deviner la nature. Une lettre de lui à son confident Beluze achèvera de nous éclairer. Il lui écrivait de Nauvoo, le 12 juillet 1853 :

« Depuis mon départ en 1851, on a beaucoup négligé nos règlements sur les trousseaux. On a négligé de faire remettre aux arrivants les bijoux, les vêtements de soie, les objets de toilette, de luxe et de vanité. Et comme on ne peut en donner aux anciens, il en résulte une grande inégalité, surtout dans le vêtement des femmes, ce qui cause des jalousies et trouble l'harmonie... Celles qui arrivent apportent les modes de Paris ; on leur écrit même de les apporter ; et l'on défait d'anciens vêtements pour les refaire à la mode, ce qui donne beaucoup de travail inutile et excite un goût de toilette et de vanité qui a toutes sortes d'inconvénients et qui est un contresens avec nos principes. Je suis bien impatient que la communauté puisse remplacer tous les trousseaux par un trousseau nouveau et uniforme qu'elle fournirait elle-même ; mais il faudrait une somme considérable et nous ne l'avons pas.

» En attendant, nous allons exécuter rigoureusement le règlement sur le trousseau. Engagez à bien lire « le trousseau » dans le *Prospectus*. Prévenez qu'on ne portera pas de bijoux : engagez à les vendre. Prévenez aussi que les trousseaux seront vérifiés par une commission ; qu'on ne pourra porter aucun objet de luxe, ni de vanité, ni soie, ni dentelle, ni broderie, etc., et que ces objets ainsi que l'excédent du trousseau seront déposés. Si l'on est Icarien, on se résignera sans répugnance : si l'on hésite, on n'est pas Icarien, et alors il vaut mieux qu'on ne vienne pas » (1).

Lycurgue, Jean-Jacques Rousseau et Babeuf eussent applaudi aux prescriptions d'Etienne Cabet, leur élève. Mais la plupart des Icariennes se souciaient médiocrement de ces grands hommes, et c'était elles surtout, hélas ! qu'il s'agissait de convertir à l'austérité spartiate !

(1) *Doc. Inéd.*, IV, 35.

CHAPITRE VI

Le Communisme en Action (suite)

III. L'ordre moral icarien.

I. Les exigences morales du fondateur. — II. Les vertus nécessaires à la vie communautaire ; le tabac, le whisky. — III. L'éducation des enfants. Les divertissements. Le Cours icarien. — IV. La juridiction des mœurs en Icarie. Quelques exemples. Récapitulation des griefs.

I

Non content de veiller au maintien rigoureux de l'égalitarisme communiste, Cabet aggravait le régime icarien par des prescriptions dont il faut chercher l'explication dans les tendances fondamentales de son esprit, dans les origines babouvistes de sa doctrine et peut-être aussi dans son séjour de plusieurs années sur le sol de la puritaine Angleterre. Le fondateur d'Icarie, on ne saurait trop le redire à sa louange, se faisait la plus haute idée des mérites indispensables à quiconque prétendait au beau nom d'Icarien. Il se chargeait de conduire son peuple vers le bonheur, mais il lui demandait en retour deux qualités essentielles : la soumission et la vertu. Dans sa pensée, à l'effort du chef pour améliorer le milieu social devait correspondre un effort parallèle des disciples pour s'adapter à ce milieu meilleur. Sans cette harmonisation graduelle du dedans et du dehors, de l'être et du milieu en perpétuelle réaction l'un sur l'autre, toute tentative de progrès social était d'avance condamnée à un échec. Aussi, à défaut des hommes parfaits qu'il savait ne pas pou-

voir rencontrer, puisqu'ils avaient tous subi l'empreinte d'une société mauvaise, voulait-il rassembler autour de lui des hommes perfectibles. L'association telle qu'il s'efforçait de la réaliser à Nauvoo n'était certes qu'une ébauche informe de la magnifique Icarie, jaillie de son cerveau au temps de sa maturité. Si imparfaite qu'elle fût, c'était du moins une *association*. A ce titre il importait d'inscrire au nombre des premières vertus nécessaires à ses membres celles qui rendent possible et même agréable l'existence associée. « Fais en sorte que ta participation à la vie commune n'apporte aux autres ni gêne, ni trouble, ni scandale » : ainsi peut se formuler le premier impératif de la morale icarienne. C'est à le faire prévaloir que Cabet allait employer les dernières années de sa vie, et, comme il arrive pour les esprits passionnés, sa sévérité, loin de s'émousser au contact des obstacles, était appelée à s'accroître à mesure que l'insuffisance des résultats devait démontrer avec plus d'évidence l'urgence de l'œuvre à accomplir. Persuadé comme il l'était que la question sociale est en un certain sens une question morale, Cabet avait mesuré dès la première heure la difficulté de la tâche qui lui incombait. Il savait qu'il faudrait de longues années pour conduire l'humanité en Icarie : « La commu-» nauté peut-elle s'établir instantanément ? écrivait-il en » 1845. — Non, parce que la transformation en communauté » est le plus grand de tous les changements », parce qu'il faudra « un temps plus ou moins long, vingt à cinquante » ans peut-être, avant qu'une génération ait été formée par » l'éducation : le tenter autrement serait aussi déraisonna-» ble que de tenter de recueillir la moisson avant d'avoir » labouré et semé, de faire accoucher une femme avant neuf » mois, de sauter dans la lune, etc ». (1) Cabet réclamait en conséquence l'établissement d'un régime transitoire, capable d'assurer sous un gouvernement essentiellement démocratique « un accroissement continu de l'égalité par l'agran-» dissement du domaine national collectif, la suppression » des héritages en ligne collatérale au profit de l'Etat, l'im-» pôt progressif, la facilitation des communautés partiel-» les, etc. » Ainsi entendu, ajoutait Cabet, le communisme est

(1) *Comment je suis communiste...*, p. 6.

l'adversaire irréconciliable de la loi agraire, du partage des biens, du pillage, de l'oppression et de toutes les monstruosités que l'on met à sa charge. Engagé par des disciples impatients dans un essai prématuré de réalisation, Cabet n'était venu les rejoindre qu'à la dernière extrémité, alors qu'il y allait de son honneur de chef de ne pas abandonner ses soldats en péril :

« Si j'avais été parfaitement libre de retarder l'émigration et la colonisation icarienne en 1848, j'aurais consacré quatre ou cinq ans à la préparation des esprits pour rédiger dans les plus petits détails tout ce qui concerne la nourriture, le logement, l'ameublement, etc., pour examiner toutes les objections, etc., de manière que quand le colon part, il n'y a rien pour lui d'imprévu ni d'inconnu, rien qui n'ait été librement et spontanément approuvé, accepté, adopté, désiré par lui... Voilà le système organique que j'aurais suivi en 1848 si j'avais été libre ; voilà ce que je ferais aujourd'hui si j'étais libre de commencer une autre colonisation suivant ma pensée...» (1).

Quelle naïveté dans ces regrets, dictés pourtant par une expérience toute récente ! Cabet continue à croire que l'on peut décréter à coups de règlements et du fond de son cabinet le succès d'une entreprise de colonisation pratique, tentée à l'autre bout du monde, sur des plans conçus à priori et dont aucun précédent n'a permis de contrôler la valeur !

II

Mais Icarie existe : c'est d'elle et de sa prospérité qu'il s'agit à présent. Aussi le réformateur se préoccupe-t-il de dresser dès la première heure la liste des vertus sans lesquelles toute vie communautaire lui paraît impossible. Au premier rang de ces vertus d'ordre tout pratique, il place l'abstinence des liqueurs alcooliques, du tabac et de la chasse, la décence dans les paroles et dans les actes, le respect des biens, de la personne et de la femme d'autrui.

(1) *Progrès de la colonie icarienne*, août 1854, p. 23. — Cf. *Popul.*, 28 févr. 1851.

Longtemps avant le départ de la première avant-garde, Cabet répétait à ceux qui se faisaient inscrire : « Instruisez-vous ! Moralisez-vous ! » Et il ajoutait en homme avisé : « Ne pressez pas trop vos femmes ; obtenez d'elles un consentement spontané ; amenez-les doucement à l'idée de l'expatriation définitive » (1). Dans la nuit du 2 au 3 février 1848, pendant l'émouvante veillée des armes qui eut lieu avant l'embarquement de la première avant-garde, on le voit insister à nouveau sur les qualités nécessaires au parfait Icarien et presser les 69 pionniers de questions véhémentes :

« Persistez-vous à déclarer que vous connaissez parfaitement le système, la doctrine, les principes de la communauté icarienne ? — Oui.

» Persistez-vous à les adopter avec toute la force de votre conviction ? — Oui. Oui.

» Vous sentez-vous l'inébranlable volonté de vous dévouer à la réalisation de la Fraternité et de la Communauté ? — Oui. Oui.

» Acceptez-vous le titre de soldats de l'Humanité avec tous les devoirs que ce titre vous impose ? — (Les Icariens, avec une ardeur croissante :) Oui ! Oui !... » (2)

Par la suite, il se fera un devoir d'insister auprès des partants sur l'article qui lui tient le plus au cœur, l'abstinence du tabac, des liqueurs fortes et même des liqueurs fermentées (3). Dans leur zèle de néophytes, ses disciples prennent tous les engagements que l'on sollicite de leur bon

(1) *Réal. de la Comm. d'Icarie*, 5me livr., nov. 1847, p. 212-213.
(2) *Célébration à Nauvoo du septième anniversaire du départ de la première Avant-garde*, Paris, avr. 1855, p. 26.
(3) Comme Icarie, les autres communautés américaines ont dû se préoccuper d'assurer ce respect du repos d'autrui sans lequel l'habitation en commun ne serait pas tolérable. Elles ont été conduites par cette nécessité d'ordre pratique, en même temps que par l'esprit religieux qui les animait le plus souvent, à proscrire, elles aussi, l'alcool et le tabac : « Plus nous vivons ensemble, plus étroits sont les liens sociaux qui nous rapprochent, écrivait J. H. Noyes dans l'*American Socialist* du 17 juil. 1879, et plus nos défauts s'imposent désagréablement à nos voisins. Entrer dans le communisme, ajoutait-il avec sa robuste familiarité, c'est donc se résoudre à un « récurage général » dont l'effet est d'éliminer tout ce qui, en nous, est antisocial, tout ce qui nous met en opposition avec notre entourage ».
Il faudrait un volume pour raconter la lutte engagée par les leaders communistes contre le whisky et surtout contre le tabac, en apparence plus innocent que l'alcool et, par suite, défendu avec plus de ténacité. Ce ne fut pas trop d'un « puissant revival » vers 1810 pour en débarrasser les Rappites. A Zoar, la première génération parvint à s'affranchir de cette servitude, mais elle reparut lorsque les jeunes membres arrivèrent à l'âge adulte. Chez les Shakers également, la

vouloir (1). C'est ainsi que les fumeurs d'un départ de l'année 1851 jettent d'un touchant accord leurs pipes à la mer en arrivant en vue de la Nouvelle-Orléans. Mais la vertu aurait moins de prix s'il suffisait d'un beau geste pour l'acquérir ; il y faut une longue patience. Avec le temps, les mauvaises habitudes, réveillées par l'isolement et la rudesse d'une vie déprimante, s'insinuèrent à nouveau dans le petit troupeau, malgré la vigilance du pasteur.

L'absence de Cabet, au cours de l'année 1851, eut sur la situation morale de la colonie l'effet que l'on devine. On récoltait à Nauvoo le tabac en abondance ; la communauté fabriquait du whisky pour sa clientèle. Les Icariens s'étaient rendus aux Etats-Unis pour y chercher non les privations de la Thébaïde, mais les largesses de Chanaan. Le *magister* n'était plus là : les écoliers, se sentant la bride sur le cou, en abusèrent. Lorsque Cabet revint, il comprit qu'il fallait se résoudre à des mesures énergiques. Il provoqua des explications générales qui eurent lieu les 1, 2, 8 et 9 janvier 1853. Ce dernier jour, l'assemblée siégea de 10 heures du matin à midi et demi, et de 6 heures et demie du soir à minuit. « J'ai annoncé, » écrit Cabet à Beluze, une grande réforme parmi nous. J'ai » rappelé nos doctrines, nos principes, le but de notre émi- » gration, la mission acceptée par nous de fonder Icarie dans » le désert, notre engagement icarien de nous dévouer à l'in- » térêt de l'Humanité... J'ai signalé le mal dans tous ses » détails en affirmant qu'il n'était pas sans remède... » (2)

victoire sur la fâcheuse plante, « the bad seed », ne fut jamais complète, malgré les patients efforts des *elders*. (Cf. *Circular*, *Oneida Circular*, passim, et particulièrement *American Socialist*, juin et juil. 1879). Quant au whisky, il serait en partie coupable, à en croire un témoin interrogé par Macdonald, de la faillite de New-Harmony. On pourrait multiplier les exemples. Plus près de nous, le Familistère de Guise, par un règlement qui prévoit l'exclusion en cas de récidive, s'est mis en garde contre le trouble que l'ivrognerie pourrait apporter dans l'habitation unitaire. Il n'est pas jusqu'aux « compagnons » du Milieu libre de Vaux qui n'aient rangé l'alcool et le tabac parmi les pires dissolvants de la vie communautaire. (Cf. l'*Ere Nouvelle*, n° 17, juin 1903).

(1) Non seulement ils acceptent cette stricte discipline, mais ils en provoquent imprudemment les effets : « Nous vous conjurons en outre, dans l'intérêt de l'ordre sans lequel nulle association n'est possible, nous vous conjurons d'exercer dans toute sa plénitude le pouvoir de la gérance, promettant de nous y soumettre loyalement, sans critique et sans murmure ». (*Adresse au Gérant d'Icarie*, Nauvoo, 25 juil. 1849.— *Adresses des Icariens au citoyen Cabet*, Paris, 1851, p. 6).

(2) Lettre de Cabet à Beluze, 11 janv. 1853, *Doc. Inéd.*, IV, 2.

Le 3 février, lors de la réélection de la moitié de la gérance, Cabet obtint 114 voix sur 117 votants. Il y eut trois bulletins blancs. Manifestement blessé de ces trois abstentions, le nouvel élu déclara n'accepter la présidence que provisoirement ; ce fut seulement trois jours après qu'il fit connaître sa volonté de persévérer et son acceptation définitive. « Cette déclaration a été couverte d'applaudissements contre l'usage » (1).

Dès ce même mois de février 1853, il mit à l'étude son projet de réforme icarienne qui complétait et aggravait les conditions d'admission stipulées par la loi du 22 janvier 1850. Après de longues discussions, son projet fut adopté, le 21 novembre 1853, « à l'unanimité par les Icariennes (2) et à la majorité de 104 voix contre 17 par les Icariens ». Le surlendemain de ce vote qui marque une date dans l'histoire de la communauté, il y avait fête pour la réception des 38 membres partis du Hâvre le 8 septembre 1853. Cabet, prenant la parole selon sa coutume à la fin du repas de bienvenue, adressa à ses nouveaux administrés une allocution qui trahissait ses préoccupations du moment et que l'on dut écouter avec quelque inquiétude :

« Ce serait folie, dit-il, de porter en Icarie des charges et des embarras au lieu de lui porter des ressources... Point de superfluité, point de luxe, point de coquetterie dans les vêtements, car il s'agit avant tout de créer à Icarie le *nécessaire*. Pour la même raison, tempérance, frugalité, simplicité ; point de tabac et point de liqueurs ; surtout point d'abus et point d'excès en rien. Si ces conditions vous répugnent, vous n'êtes pas Icariens... Ne demandez pas votre admission » (3).

Quelques mois plus tard, dans une brochure datée de juin 1854 (4), Cabet reprenait avec plus d'amertume encore le même thème :

« Ah ! que ma tâche est difficile ! Qu'il me faut de résignation, de persévérance, de courage, d'énergie et de dévouement dans toute la force du mot ! » ...« J'avais averti, ajou-

(1) Lettre de Cabet à Beluze, 8 fév. 1853, *Doc. Inéd.*, IV, 7.
(2) Les femmes, en Icarie, ayant seulement voix consultative (art.2 du règlement), ce vote n'avait que la valeur d'une simple adhésion morale.
(3) *Réception et admission des 38 Icariens, etc.*, Paris, fév. 1854, p. 7.
(4) *Lettre sur la Réforme icarienne du 21 nov. 1853. — Réponse du cit. Cabet à quelques objections*, Paris, juin 1854, p. 2-4.

tait-il en substance, des privations, des gênes, des fatigues, des dangers qu'il faudrait s'imposer, et ce sont des gens prévenus qui sont partis pour m'accompagner en Icarie ou pour m'y rejoindre. Mais pendant mon absence, en 1851, l'usage du tabac s'est généralisé... Beaucoup fumaient ou chiquaient partout et toujours ; et si l'on n'avait pas arrêté le torrent, tous les hommes, même les femmes et même les enfants auraient prisé, fumé, chiqué, et le peuple icarien serait à perpétuité un peuple priseur, fumeur et chiqueur... Or le tabac n'est pas utile ; il est nuisible et très nuisible à la santé. C'est un poison... C'est une dépense énorme... C'est une habitude malpropre, sale, dégoûtante... C'est dangereux pour le feu... C'est un esclavage... »

Puis, après avoir traité avec cette austérité vigoureuse la question de fait, il s'élevait jusqu'aux principes :

« Vous parlez de liberté et vous dites : Nous ne sommes pas venus ici à trois mille lieues de la mère-patrie pour y trouver la servitude... Est-ce que vous confondez la liberté dans l'association avec la liberté dans l'état naturel ou sauvage ou dans l'individualisme ? Est-ce la liberté de gêner les autres ? la liberté de violer ses engagements ? De même, vous réclamez la liberté de la chasse, c'est-à-dire la liberté de suivre votre plaisir pendant que les autres feront les corvées pour vous... Le peuple se plaint toujours qu'on le prive de sa liberté ! Pour moi, si je pouvais parler au peuple, je lui crierais : « Ce sont la *misère* et sa compagne l'*ignorance* qui sont les causes de ton esclavage, mais la misère vient souvent de tes mauvaises habitudes et de tes vices. Beaucoup de tes membres ne travaillent pas assez ou dépensent trop ; beaucoup ont des habitudes de cabaret, de café, de billard, de tabac, etc. ».

Par cette apostrophe, Cabet semblait s'adresser à la foule anonyme, à l'éternel Caliban esclave de ses grossiers appétits, que les Prospero de tous les temps ont accablé de leur ironie ou de leur pitié. En réalité, c'est à son peuple qu'il en avait, et tout particulièrement à ces Icariens « qui » arrivaient avec des besoins, des vices même, mais pas un » sou vaillant, pas une chemise dans leur trousseau ». (1)

(1) *Lettre sur la Réforme icarienne...*, p. 9, 10 et 11.

III

Non content d'écrire ou de parler, Cabet agissait. On eût dit vraiment, tant était grande sa vigilance, qu'il avait charge d'âmes. Il ne s'en remettait à personne du soin de visiter les écoles, dont il avait voulu faire un internat pour décharger de tout souci les parents occupés au travail, et aussi pour isoler les enfants du contact des adultes, fidèle en cela à un préjugé que sa génération avait puisé dans la lecture de l'*Emile*. Dans la narration de son séjour en Icarie, Holynski nous présente l'école icarienne sous le jour le plus aimable :

« L'édifice le plus saillant de la colonie était l'école, construite tout entière en pierres de taille avec les débris du Temple mormon. De loin, elle faisait l'effet d'être en marbre blanc. Divisée en deux compartiments, elle contenait 30 à 40 garçons et autant de filles. La salle des classes, suffisamment spacieuse, et les dortoirs, où les lits se trouvaient à leur aise, me frappèrent par leur irréprochable propreté.

» Deux vastes cours ombragées par des acacias permettaient aux enfants des deux sexes de passer les heures de récréation à des jeux variés, en plein air. La culture des fleurs dans de petits enclos les délassait de la culture de l'intelligence, et la gymnastique intervenait agréablement au milieu de leurs études. Petits garçons et petites filles prenaient ainsi l'habitude des travaux manuels. Les uns allaient chercher le chauffage, distribuer l'eau, apporter la nourriture. Les autres lavaient la vaisselle, nettoyaient les légumes ou les fruits, pliaient les feuilles imprimées. Il y avait, en outre, pour les petites filles un atelier de couture où se confectionnaient les vêtements des pensionnaires.

»....Cabet, que ni sa femme ni ses enfants n'ont suivi dans son exode par delà l'Atlantique, s'était reconstitué en quelque sorte une famille nouvelle beaucoup plus grande. Il veillait d'un œil paternel sur tous les petits de sa communauté comme si c'eût été les siens. Il badinait avec eux, leur distribuait des éloges ou des blâmes, participait à leurs jeux innocents. Aussi en était-il adoré et on les voyait, les moutards, se presser autour de lui, comme autrefois à Jérusalem sur le passage d'un autre nébi ou prophète, qu'il faisait revivre par un amour extrême pour les humbles et les petits. A ce spectacle touchant, il m'a semblé plus d'une

fois assister à la reproduction de la plus douce idylle de la légende de Jésus de Nazareth. Il me disait alors, cet homme vraiment bon : « Voilà la graine d'où sortira la félicité sociale ».

» Les enfants enjoués, propres et bien portants réjouissaient la vue. Leur vêtement consistait en une blouse de toile rayée sur un pantalon d'étoffe légère ou épaisse suivant la saison. Une ceinture de cuir noir leur dessinait la taille. Toujours bien chaussés, ils contrastaient d'une manière avantageuse avec les va-nu-pieds américains ou allemands des familles non icariennes de Nauvoo où la colonie, sur son plateau élevé, forme une population tout à fait séparée ». (1)

Le rapport sur le premier semestre de 1855 donne au sujet de l'organisation scolaire en Icarie des renseignements assurément moins pittoresques, mais plus précis :

« Nous avons une grande école divisée en deux parties, l'une pour les garçons au-dessus de cinq ans jusqu'à seize, en comprenant aujourd'hui 39, et l'autre pour les petites filles du même âge, en comprenant 33, et une petite école ou salle d'asile comprenant 22 enfants, garçons et filles, de trois à cinq ans, indépendamment de 35 enfants au-dessous de trois ans restant continuellement avec leurs mères, qui ont de jolies petites voitures pour les promener. — Les enfants de la grande école mangent et couchent à l'école. Les parents peuvent les emmener le dimanche dans l'intervalle entre le dîner et le souper et peuvent même les voir à l'école chaque jour de la semaine pendant les récréations. —Les enfants de la petite école y sont conduits avant le déjeuner jusqu'après le souper, afin que leurs père et mère puissent travailler dans les ateliers. Ces enfants sont réunis sous la direction d'une citoyenne qui les fait jouer ou qui les promène et qui les habitue à la vie sociale et fraternelle ». (2)

Pour l'avenir, le fondateur rêvait mieux encore. Reprenons le rapport que nous citions tout à l'heure :

(1) *Revue Socialiste*, sept. 1892, p. 296-297.

(2) La Correspondance officielle porte souvent la trace de la sollicitude de Cabet pour les enfants d'Icarie : il demande à l'auteur d'un certain *Hymne Icarien* de lui indiquer « tous les jeux, toutes les récréations, tous les exercices qui peuvent être employés dans les écoles ou les pensionnats, dans l'intérieur et à l'extérieur, pour amuser les enfants de tout âge, tout en leur étant utiles sous un rapport quelconque ». (*Doc. Inéd.*, IV, 79). Le 15 février 1853, il demande qu'on lui envoie « une douzaine ou une vingtaine de ces parachutes coloriés qu'on voit partout dans les promenades de Paris, pour amuser les enfants ». (*Doc. Inéd.*, IV, 8). Il se préoccupe de s'assurer « les meilleures méthodes d'enseignement élémentaire pour la lecture, l'écriture, la grammaire, le dessin, l'arithmétique, l'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie, etc ». (Lettre à Beluze, 24 mai 1853, *Doc. Inéd.*, IV, 27).

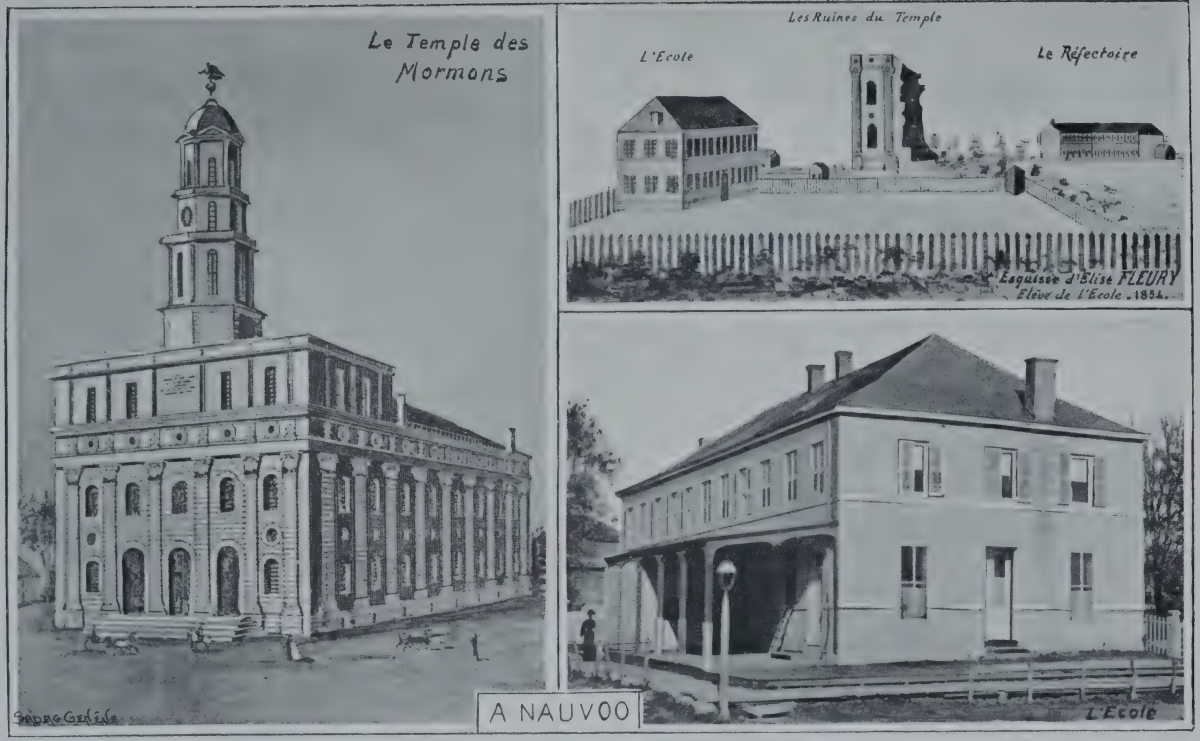
Le Temple des Mormons
Les Ruines du Temple
L'Ecole
Le Réfectoire
Esquisse d'Elise FLEURY
Elève de l'Ecole 1854.
L'Ecole

A NAUVOO

« L'école est trop étroite, disait-il, et manque de plusieurs parties essentielles. Il faudrait qu'elle pût être une petite communauté complète, se suffisant entièrement à elle-même... Quand elle sera convenablement étendue et organisée, elle pourra recevoir des pensionnaires américains auxquels elle enseignera le français et donnera l'éducation icarienne, en recevant de leurs parents une pension convenable, ce qui sera avantageux sous le rapport de la propagande et même de la question financière. Mais jusque-là, quoique très réduite sous le rapport de l'instruction, l'école est une cause inévitable de dépenses pour les fournitures de toute espèce...»

Ce que Cabet ne voyait pas, c'est que l'insuffisance du personnel enseignant ruinait d'avance ces beaux projets. Les maîtres des deux sexes se succédaient, toujours inférieurs à une tâche à laquelle rien ne les avait préparés. La souplesse envers le président de la communauté leur tenait lieu de science et de dévouement. L'un d'entre eux ayant manqué, certain jour, de cette qualité essentielle, Cabet lui ordonnait de quitter aussitôt l'école et le remplaçait sans autre forme de procès par le directeur des tonneliers, tout abasourdi d'un honneur aussi imprévu (1).

L'éducation et le divertissement des grandes personnes ne tenaient pas une moindre place dans les préoccupations de Cabet. Il apportait dans la direction de ce département le goût timide, la prudence prompte à s'alarmer d'un chef d'institution qui surveille les lectures de ses jeunes élèves (2).

(1) L'anecdote nous a été racontée à nous-même par le brave Icarien qui en a été le héros.

(2) Les sorties de la communauté font songer aux promenades hebdomadaires d'un pensionnat bien tenu. On en jugera par ce récit d'une partie de campagne. La journée a été mémorable et, pour la raconter, l'épistolier d'Icarie, P. Bourg, a cru devoir endimancher son style : «... Nous étions près de deux cents... ; notre vénérable et vénéré patriarche marchant d'un air joyeux au milieu de nous, tout notre ensemble formait l'aspect d'une grande et heureuse famille. Un ciel magnifique, un air pur et frais, diaphane éventail tempérant l'ardeur d'un soleil éclatant ; des herbes, des fleurs, des fruits à nous inconnus, des prairies, des vallons, des forêts, tout ce luxe de lumière, de végétation, de vigoureuse verdure américaine doublait notre air de fête ; et tous à l'envi, sans jalousie, sans soucis, pleins d'une franche et expansive gaîté, nous subissions, sans nous en rendre compte peut-être, l'influence, inconnue hélas ! dans le vieux monde, de la Liberté, de l'Egalité et surtout de la Fraternité. Notre promenade avait, au reste, un but très attrayant, surtout pour les enfants et les dames : il s'agissait de cueillir des noisettes, récolte inépuisable dans ce pays. Après avoir fait une fructueuse razzia dans les bois situés le long du fleuve, nous sommes allés dévorer notre dîner dressé sur l'herbe, dans

A Nauvoo, Icarie possédait un théâtre fort apprécié du voisinage, bien que les spectacles y fussent donnés le plus souvent en langue française. 34 musiciens, (15 adultes et 19 enfants), formaient, sous la direction de Grubert, un orchestre très présentable à qui l'occasion de se produire s'offrait presque tous les dimanches. Les Icariens, pour la plupart ouvriers et ouvrières des grandes villes de France, adoraient chanter la gaudriole ou soupirer la romance, en sorte que la commission des fêtes n'était jamais embarrassée pour dresser un programme. Mais il fallait compter avec le droit de censure du président (1). Racine lui paraissait trop fade, Molière, trop hardi. Ses préférences allaient aux tragédies de Voltaire et aux comédies de M. Scribe. Les acteurs bénévoles du théâtre icarien s'essayaient donc à jouer les œuvres de ces auteurs estimables. Le contrôle du maître s'exerçait avec la même sévérité sur la bibliothèque de la communauté, riche d'environ 4.000 volumes, mais de composition fort disparate (2). Peu soucieux de faire la part trop belle aux sciences « dangereuses » : philosophie, sociologie, histoire, il avait laissé prendre la place d'honneur aux romans-feuilletons des auteurs en vogue : Paul Féval, Frédéric Soulié et Eugène Sue. Enfin, comme il importait de joindre l'utile à l'agréable, la réforme du 21 novembre 1853 avait réorganisé le Cours icarien, « consacré chaque dimanche à rappeler et à dévelop- « per devant la colonie entière les principes icariens, sur- « tout à développer les doctrines de fraternité, d'égalité, de

un vallon, au bord d'un ruisseau, sous une tente de feuillage : et puis, le repas terminé, bravant une prescription de Raspail, le repos, notre musique a exécuté des quadrilles et des valses à faire chanter et pirouetter jusqu'aux hôtes mythologiques de l'antique forêt.. Enfin, au soleil couché, bien fatigués mais enchantés, nous sommes rentrés à la maison commune, où le souper, servi à l'heure, nous a fait un peu froide mine de l'avoir fait attendre ». (*Popul.*, 2 déc. 1849).

(1) Sur le soin avec lequel on expurgeait les programmes, cf. la lettre de P. Bourg, *Popul.*, 3 mars 1850. — Quelques années plus tard, on jouait surtout à Icarie des vaudevilles sans prétention : *La mort aux rats, Emile ou six têtes dans un chapeau, Turlututu, La courte-paille, Les infortunes de Jocrisse, Les chapeaux séditieux...* En demandant à Beluze de compléter le répertoire icarien, Cabet écrivait : « Nous désirons en général des pièces gaies, spirituelles, morales, autant que possible conformes à nos principes, sans rien qui puisse exciter les passions dangereuses. Quand il y a du bon et du mauvais, nous retranchons le mauvais si la chose est possible, et nous conservons le bon » (1er août 1854, *Doc. Inéd.*, V, 40).

(2) Cf. les lettres de Cabet à Beluze des 3 et 17 mai et du 2 août 1853 (*Doc. Inéd.*, IV, 23, 26, 38).

« liberté, de communauté, et à traiter toutes les questions « capitales » (1). Cabet ne cédait à personne l'honneur de faire ce cours, sorte de prédication laïque qui unissait aux idées du *Voyage en Icarie* celles du *Vrai Christianisme*, pour qu'il fût bien établi que rien ne manquait au communisme icarien, pas même une métaphysique et une religion (2).

IV

Ainsi, aucun détail n'échappait à la sollicitude toujours en éveil du réformateur ; aucun secret non plus n'échappait à son enquête patiente et tenace. Né deux siècles plus tôt, Cabet eût été « d'Église ». Il y avait du prêtre dans sa personne, dans la finesse de ses traits, dans la douceur de ses manières et la courtoisie empressée de son accueil (3). Cer-

(1) *Colonie icarienne...*, *Sa situation*, p. 161.

(2) « Comme, les dimanches, on voyait les habitants de Nauvoo, catholiques et protestants, se rendre tous sans exception à l'église ou au temple pour assister à l'exercice de leur culte respectif, il lui vint à l'idée de simuler une sorte de cérémonie, sinon religieuse, du moins offrant une certaine ressemblance avec celles du culte. Dès lors, chaque dimanche, avant le déjeuner, une cloche tintait à grand fracas, nous appelant à une réunion. Le plus grand nombre possible devaient s'y rendre. D'une espèce de tribune, Cabet prenait la parole et nous exhortait à la pratique de la morale prêchée par le Christ, qu'il citait comme le plus parfait modèle des philosophes ayant éclairé l'humanité. Et c'était tout, mais cela sauvait les apparences ». (*Voyage d'un Autunois*, p. 122).

(3) Il n'a été publié, à notre connaissance, que deux portraits de Cabet : l'un figure en tête de certaines éditions du *Voyage en Icarie*, l'autre se trouve dans le volume de W. A. Hinds, *American Communities*. L'un et l'autre sont antérieurs à celui qui forme le frontispice du présent ouvrage et qui reproduit une photographie inédite prise à la veille du départ de Cabet pour les Etats-Unis.

Ceux qui ont pu approcher Cabet dans sa vieillesse nous le décrivent ainsi : « Cabet semblait alors avoir une soixantaine d'années. D'une taille moyenne, de tournure ordinaire, ses traits irréguliers n'avaient rien du beau idéal, mais sa physionomie reflétait beaucoup d'intelligence et même un certain degré de bonté. Déjà elle portait les stigmates de son dur labeur intellectuel, des difficultés du présent et des inquiétudes sur l'avenir ». (*Voyage d'un Autunois*, p. 103).

« ... J'ai eu le plaisir de voir M. Cabet à son passage à New-York. Je trouvai le vieux gentleman assis à son bureau, lisant *The Science of Society*, de Josiah Warren. Il me parut avoir de 60 à 70 ans ; le visage plein, les cheveux gris, la vue très affaiblie, je le trouvai voûté et apparemment un peu sourd, mais dans son regard vif et

tains procédés de gouvernement employés par lui font songer à l'espionnage subtil des confesseurs de rois sous l'ancien régime ; d'autres, moins excusables encore, aux pratiques des Jésuites du Paraguay. Ainsi, lorsqu'il soupçonnait que les lettres envoyées par les Icariens à leurs amis de France pouvaient contenir des critiques à son adresse, il les soumettait à un contrôle vigilant dont nous relevons les traces dans la correspondance officielle (1). On comprendrait mal la rancune implacable suscitée dans l'âme de quelques-uns de ses disciples par les cinq années de sa dictature si l'on ignorait ces particularités cachées du régime icarien. Moins d'un an après la fondation de la communauté, nous dit l'Autunois, Cabet avait déjà ses informateurs secrets, qui n'étaient pas toujours les plus vertueux dans la vie privée ou les plus vaillants à l'ouvrage. Dès cette époque, il fallait se réunir après la journée finie, à l'écart de toute habitation et dans les ténèbres, si l'on voulait se défendre des oreilles indiscrètes (2). Les faits de l'ordre le plus délicat, comme les rapports des familles entre elles ou la situation intime des ménages, n'étaient pas à l'abri des investigations du président et des racontars de ses agents. Ici encore, avant de condamner, il faut comprendre. C'était une objection traditionnelle contre le communisme que d'alléguer le danger

dans toute sa physionomie se lisaient l'intelligence, l'expérience de la vie, le savoir-faire et la politesse ». (Manuscrits inédits de Macdonald, conservés à la bibl. de l'Université de Yale, p. 14).

« Le président de l'Icarie, assis auprès d'une table, dans une chambre assez nue, était en train de déjeuner... De prime abord, le réformateur, que l'esprit de parti dépréciait de toutes les façons, m'inspira une grande sympathie par sa figure calme, avenante, quoique empreinte d'une grande énergie. D'une taille au-dessous de la moyenne, replet sans être gros, avec l'air d'une bourgeoise distinction, il avait toutes les allures d'un banquier de province. Rien dans sa physionomie ni dans sa manière d'être, ne révélait le mystique ni le sectaire : et si ferme que fût sa foi communiste, il ne l'exprimait pas d'un ton tranchant et dogmatique comme le font les enthousiastes et les charlatans. Les objections ne l'irritaient pas en apparence et il y répondait avec une remarquable courtoisie ». (A. Holynski, *Revue Socialiste*, avr. 1892, p. 452).

(1) Cabet écrit à Beluze le 18 janvier 1853 : « Witzig prétend que dans sa lettre à Etampes, il n'a pas désapprouvé le lieu choisi dans l'Iowa, et il m'a remis une lettre pour la même personne (que j'ai mise à la poste) par laquelle il demande qu'on lui renvoie ou que l'on remette au bureau la première lettre dont il s'agit. — Si on la remet, vous m'enverrez la lettre elle-même ». (*Doc. Inéd.*, IV, 3). — Cf. lettres de Cabet à Beluze du 11 janv. et du 19 avr. 1853 (*Doc. Inéd.*, IV, 2 et 20).

(2) *Voyage d'un Autunois*, p. 132.

dont il menaçait la dignité et l'indépendance de la vie familiale. Au temps où il polémiquait contre les adversaires de ses doctrines, Cabet avait eu vingt fois à réfuter l'argument et par là même à en peser l'importance. Malgré la pauvreté de la colonie, chaque ménage possédait son « chez soi ». Mais, ce résultat obtenu, il restait à empêcher que la malice des hommes ne vînt détruire l'effet de ces dispositions prudentes ; il fallait assurer le maintien des bonnes mœurs en Icarie. Cabet fit servir à cette fin — en elle-même estimable — des moyens qui, peut-être, l'étaient moins. Il est d'ailleurs probable que l'on a fort exagéré ses torts. La conséquence ordinaire des fâcheux procédés d'information auxquels il eut quelquefois recours, c'est qu'ils créent, aussitôt connus, une atmosphère d'inquiétude et de suspicion plus pernicieuse peut-être que la délation elle-même. Dans ce petit noyau d'esprits exaltés, obligés par les nécessités de la vie associée à de perpétuels contacts, chacun crut voir des espions partout. Quelques exécutions dont la procédure fut conduite avec une maladroite solennité et un pharisaïsme irritant vinrent encore empirer le malaise général des esprits (1). Trois exemples bien caractérisés nous permettront de comprendre le fonctionnement de ce que l'on pourrait appeler la juridiction des mœurs en Icarie.

1° En mars 1853, une femme séparée de son mari, mais dont le père et la mère étaient Icariens, « demandait asile à la communauté. Elle y fut admise, ainsi que l'enfant dont elle accoucha quelques mois plus tard ». En janvier 1855, elle se trouvait enceinte de nouveau et, suivant les conclusions de l'enquête, enceinte des œuvres de E. G. Aussitôt la gérance, « gardienne des principes et des lois de la communauté », réunissait l'assemblée générale « constituée en grand jury », traduisait devant elle les deux coupables « malgré leur profond repentir », et obtenait le vote d'une résolution dont il vaut la peine de reproduire les considérants essentiels :

(1) « J'ai quelquefois beaucoup d'ennuis de la part des femmes ; il m'a fallu en expulser plusieurs avec leurs complices, parce qu'elles s'étaient imaginé qu'il leur serait permis, dans notre colonie comme dans le monde profane, de se laisser librement courtiser et même d'établir des liaisons illicites. J'ai su arrêter le scandale avant qu'il fît de l'éclat ». (Cabet à Holynski, *Revue Socialiste*, avr. 1892, p. 455).

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONTRE LA FEMME C. ET E. G.

« Considérant que la femme C., résidant précédemment avec son mari à....., s'est séparée de lui sous prétexte de mauvais traitements et est venue chercher un asile dans la colonie en s'y présentant enceinte, sans apport, sans literie et avec un trousseau insuffisant ; (1)

» Considérant que la communauté lui a donné asile... ;

» Considérant qu'elle est accouchée quelques mois après ;

» Considérant que cette générosité de la part de la communauté imposait à la femme C. plus encore qu'à tout membre ordinaire des sentiments de reconnaissance, de dévouement et spécialement d'obéissance aux lois et aux règles communes ;

» Mais considérant que la femme C. vient d'être convaincue d'avoir, en oubliant tous ses devoirs de femme, porté le désordre et le trouble dans la communauté et compromis son honneur ;

» Considérant qu'il est dès lors impossible de la conserver plus longtemps ;

» Considérant qu'il est constant et avoué que E. G. s'est rendu son complice ;

» Considérant que cette double infraction aux lois les plus sacrées de la communauté concernant le mariage et la morale publique réclame indispensablement une répression exemplaire pour conserver l'honneur de la colonie ;

» Sur la proposition de la gérance ;

» L'assemblée générale arrête :

» La femme C. et E. G. sont exclus de la communauté.

» Cette exclusion sera exécutée aussitôt que la navigation sera établie.

» La société leur remettra, à titre de secours, la somme de dix dollars pour se rendre où ils le jugeront convenable.

Fait à Nauvoo le 27 janvier 1855,

Le Secrétaire : E. VALLET — *Le Président de l'Assemblée générale :* MESNIER aîné »

(1) Ce sont là sans doute des circonstances aggravantes !

La sentence reçut son effet le 14 mars. Par une lettre écrite au moment du départ, la femme C. témoignait de sa gratitude pour les bienfaits reçus : « Croyez, disait-elle, que » je garderai un éternel souvenir des jours heureux que j'ai » passés dans la communauté. Je ne puis terminer sans » exprimer mes sentiments de reconnaissance pour notre » vénéré Père ». Rien ne permet de penser que le citoyen E. G. ait imité ce bel exemple de magnanimité (1).

2° En mars 1853, la femme G. arrivait avec son fils et « un apport incomplet », affirmant que son mari la rejoindrait à bref délai. Mais ce fut seulement en mars 1855 que l'on eut des nouvelles de l'époux. Il annonçait son arrivée pour avril ou mai, « dès qu'il aurait complété son apport ». Au même moment, on découvrait que la femme G. allait être mère et que H. C. était son complice. D'ailleurs, C. avouait lui-même sa faute par la lettre suivante adressée le 10 mars 1855 à la communauté :

« Frères et Sœurs,

» Depuis cinq ans que j'ai le bonheur d'être au milieu de vous, j'ai eu à subir bien des chagrins (allusion à la perte de sa femme, de ses deux enfants et de son frère), mais cela n'a nullement refroidi l'attachement que j'ai pour la communauté et l'affection que j'ai pour vous.

» Aujourd'hui, la fatalité m'a rendu complice d'unacte contre nos principes et nos lois ; je fus pour un moment entraîné, aveuglé, égaré, fou, oubliant tout : devoirs, respect, avenir. Il est de votre devoir de maintenir la réputation morale de la communauté... C'est donc avec une profonde douleur que je me vois dans l'affreuse nécessité de m'éloigner....

» Dans la situation où je me trouve, j'ai un fils aveugle, innocent de la faute de son père. S'il venait avec moi, il se trouverait entre les mains d'étrangers, peut-être maltraité. En conséquence, j'espère en votre humanité pour prendre en considération sa position en le gardant au milieu de vous à cause de sa mauvaise santé.

» Mes chers amis, croyez à la sincérité de mon cœur dans mes vœux pour la prospérité de la communauté, et n'oublions pas d'avoir toujours de la vénération pour son fondateur ; c'est un génie bienfaisant placé au milieu de vous pour vous seconder, vous soutenir et vous donner les plus touchants exemples de vertu : puisse-t-il vivre longtemps ! » (2)

(1) *Opinion icarienne sur le mariage*, Paris, mai 1855, p. 5, 8.
(2) Ibid., p. 9 sqq.

A en juger par leurs lettres, on ne saurait imaginer gens plus vertueux que les coupables icariens ! Il est vrai qu'en ce qui touche H. C., cet étalage de bons sentiments dissimule mal un désir assez vil de laisser son enfant aveugle à la charge de la communauté. Sa déférence hypocrite eut d'ailleurs l'effet qu'il en attendait. Une nouvelle réunion du « grand jury », le 11 mars 1855, rendit l'arrêt que l'on va lire, en le faisant précéder de considérants analogues à ceux que nous avons reproduits plus haut :

« Art. 1. — La femme G. et H. C. sont exclus de la communauté icarienne et en sortiront le plus tôt possible.
» Art. 2. — La gérance est autorisée à régler le secours qui leur est accordé.
» Art. 3. — La communauté, déterminée par une raison d'humanité, conservera le jeune enfant de C. parce qu'il est aveugle ».

3° Nous venons de voir l'adultère châtié par la peine capitale du code icarien : l'expulsion. Mais la justice communiste savait aussi, quand il le fallait, venger l'innocence opprimée. On en jugera par l'exemple suivant :

Le 20 janvier 1853, la femme F. répand le bruit qu'elle vient, avec la femme P., de surprendre la citoyenne D. en flagrant délit de fornication avec le jeune G. Un membre de la communauté informe la gérance de l'évènement sans pouvoir lui nommer les deux femmes qui auraient surpris les coupables. La gérance prend des renseignements, découvre les deux principaux témoins et propose à l'assemblée générale, le 5 février, de « constituer une commission d'enquête » composée de 12 membres tirés au sort (6 hommes et 6 femmes), qui, après avoir entendu les deux principaux témoins » et les accusés ainsi que douze autres témoins, fera son » rapport à l'assemblée dont le jugement suivra aussitôt ».

L'enquête a eu lieu le 6 février au matin. Il en résulte que « le 20 janvier, après le dîner, vers une heure, les femmes » F. et P. sont entrées chez la femme D. pour savoir si elle » était toujours souffrante..., qu'elles ont trouvé la femme » D. assise sur une chaise devant son poêle, souffrant vive» ment d'une névralgie qui l'attaquait fréquemment avec » violence ; qu'elle pleurait de douleur ; que G. était assis » sur un petit banc à côté d'elle ; qu'elle lui tenait les mains

» dans les siennes ; qu'elle n'a pas cessé de les lui tenir ; » qu'elle a répondu aux femmes F. et P. qu'elle souffrait » trop pour descendre à la buanderie... » D'autre part, les témoignages et l'interrogatoire des accusés eux-mêmes ont prouvé que G., orphelin et âgé de 19 ans, était, sinon légalement, du moins en fait, le fils adoptif des époux D. qui l'avaient recueilli à l'âge de 15 ans ; que le 20, G., avant de se rendre à son atelier, avait voulu prendre des nouvelles de celle qu'il considérait comme sa mère ; « qu'il s'était assis à côté d'elle » et que, la voyant souffrante, il lui avait saisi les mains, » comme il le faisait souvent, pour exprimer qu'il prenait » part à sa douleur ; que, sentant ses mains froides, elle les » avait conservées pour les réchauffer dans les siennes, qui » étaient brûlantes par la fièvre... etc., etc. ».

Le soir même, les conclusions de l'enquête furent soumises à l'assemblée générale, composée de 182 membres présents, 124 hommes et 58 femmes, et, « après une courte discussion, » sur l'appel nominal, l'assemblée, à l'unanimité, (y compris » la femme F., accusatrice,) reconnaissait et proclamait l'in- » nocence de la citoyenne D. et du citoyen G. ». De nombreux Icariens auraient voulu que la femme F., convaincue de calomnie, fût expulsée de la communauté. Mais la gérance s'y opposa, « pensant qu'il suffisait d'avoir proclamé l'innocence de la citoyenne D. ».

Cette fois, c'était bien fini ? Pas encore. Cabet crut devoir, dans un discours paternel, tirer la morale de cette affaire si heureusement éclaircie :

« Le président de la communauté profita de cette occasion pour rappeler que quand un délit quelconque est commis en Icarie, c'est un droit et même un devoir pour chaque membre de faire connaître ce délit ; mais que, d'après la constitution et la loi, on doit s'adresser à la gérance ou à l'assemblée générale ; que toute accusation secrète ou publique hors de l'assemblée est un délit ; que la calomnie surtout est un délit que rien ne peut justifier ; et que tous ceux qui entendent une accusation clandestine ou irrégulière doivent protester à l'instant et prévenir qu'ils instruiront l'assemblée générale.

» Il rappela que la communauté icarienne est basée sur le *Mariage* et la *Famille* ; que ses adversaires et ses ennemis s'obstinent à l'attaquer en la présentant calomnieuse-

ment comme étant la communauté des femmes ou la promiscuité des sexes ; et que la République d'Icarie est vivement intéressée à protéger le mariage soit contre les infractions à la fidélité conjugale, soit contre les accusations illégitimes, téméraires ou mensongères qui ne peuvent que troubler et compromettre la famille et la colonie.

» En résumé, cette séance judiciaire a été solennelle, imposante et magnifique » (1).

Nous avons tenu à rapporter dans le détail cette minuscule affaire, en raison de son insignifiance même. Elle montre qu'un serrement de mains imprudemment donné pouvait, en Icarie, mettre en mouvement l'action publique. Elle montre aussi que la gérance et l'assemblée générale, s'arrogeant un pouvoir exorbitant, ne respectaient ni les droits les plus essentiels de la conscience individuelle, ni les secrets les plus légitimes de la vie privée.

Et maintenant, que l'on imagine l'action sourde mais incessante de toutes les causes de découragement et de discorde dont nous venons de dresser l'inventaire : les unes d'ordre matériel, (situation précaire de la colonie, productivité insuffisante, disproportion entre le travail effectué et son rendement utile), les autres d'ordre constitutionnel, (abus du parlementarisme, contradiction entre la toute-puissance que s'était attribuée le fondateur et celle que la loi reconnaissait au suffrage universel), d'autres encore d'ordre moral, (manque de préparation préalable, oppression de la liberté individuelle par l'excès de la règlementation et l'intervention des pouvoirs publics dans tous les actes de la vie collective ou privée) ; que l'on ajoute à ces facteurs permanents de désunion tous ceux que les voyageurs ou les Icariens eux-mêmes ont signalés : les défauts du caractère de Cabet, qui leur apparaît à la longue comme vaniteux, tatillon, indiscret, passant sans transition de l'extrême indulgence à la répression sans mesure ; les erreurs de sa direction pratique ; l'insuffisance des autres gérants portés au pouvoir bien plus par leur complaisance vis-à-vis du président ou de la majorité que par leurs mérites ; l'incapacité des

(1) *Inventaire de la Colonie icarienne. Un jugement en Icarie*, Paris, mars 1853, p. 27 à 31. — Cf. la longue lettre écrite par Cabet à Beluze, le 8 février 1853 (*Doc. Inéd.*, IV, 7).

travailleurs arrachés aux cités industrielles de la vieille Europe et transplantés sans transition en pleine vie agricole et pastorale ; l'imperfection des procédés de culture ; la léthargie intellectuelle de la plupart des Icariens et leur impuissance à seconder le fondateur dans son œuvre de création et d'amélioration... L'énumération pourrait se poursuivre longtemps encore. Malgré l'optimisme des déclarations publiques et l'ordre apparent qui régnait en Icarie, il était évident qu'un mal profond travaillait la communauté.

CHAPITRE VII

Premières Hostilités. — Un Ultimatum du Fondateur d'Icarie

I. Le compte-rendu de juillet 1855. Examen des conditions d'admission. — II. L'opposition. Ses origines ; son recrutement. — III. Une guerre d'escarmouches. L'ultimatum du président de la communauté.

I

Etienne Cabet finit par ouvrir les yeux à la réalité. L'article 156 de la constitution icarienne était ainsi conçu : « La gérance est responsable. Au commencement de chaque mois, » elle présentera un état sommaire des opérations pendant » le mois précédent et de la situation financière. Tous les » six mois, huit jours au moins avant l'élection, elle rendra » compte à l'assemblée générale de sa gestion pendant le » semestre et lui exposera la situation de la communauté ». Jusqu'au mois de juillet 1855, les rapports semestriels, rédigés par Cabet sans qu'on puisse constater dans cette rédaction la collaboration des autres gérants, témoignent de l'entente qui règne entre le président de la communauté et ses administrés. Sans doute, dans ces documents comme dans tous les autres sortis de sa main, Cabet ne ménage pas les avertissements et les conseils aux Icariens. Mais ce sont les admonestations paternelles du pasteur à ses ouailles, et le ton de ses critiques, loin de porter atteinte à la confiance mutuelle qui les unit, la suppose au contraire. Il n'en est plus de même dans le rapport qui porte la date de juillet 1855.

Plus développé que les précédents, puisqu'il n'occupe pas moins de 106 pages imprimées, il trahit à chaque instant le désaccord qui, désormais, séparera le maître des disciples. Il est manifeste que la colonie est arrivée à un carrefour et qu'en la voyant prête à choisir la mauvaise route, celui qui l'a guidée jusque-là tient à l'avertir qu'il ne l'y suivra pas. Dès le début, cet avertissement s'exprime en termes d'une gravité voulue :

« Je veux dire toute la vérité et faire connaître toutes mes opinions, tous mes sentiments, pour le dehors comme pour le dedans ; et pour être plus libre, plus indépendant, plus hardi, pour mettre ma parole à la hauteur de ma responsabilité morale vis-à-vis tous les Icariens et même tous les démocrates, je m'expliquerai comme fondateur plus encore que comme président de la colonie.

» Fatigué, souffrant, aspirant au repos et retenu seulement par la conscience du devoir, mes explications auront à mes yeux quelque chose de solennel. Je désire, je voudrais ne blesser personne par l'expression ; mais inspiré, entraîné par la considération de l'intérêt général, je veux avant tout dire tout ce que je crois utile et nécesssaire » (1).

Les quarante pages qui suivent sont consacrées à l'histoire de la communauté depuis l'origine et à l'exposé de sa condition présente. Elles ne nous apprendraient rien que nous ne sachions déjà. Vient ensuite sous ce titre : *Rapide coup d'œil sur les conditions d'admission*, le tableau de la situation morale à Icarie et, par conséquent, l'exposé des griefs de son président. Ici, deux mots d'explication sont nécessaires.

Le 22 janvier 1850, l'assemblée générale déterminait les conditions que devait remplir tout candidat à l'admission, d'abord provisoire, puis définitive. Trois ans plus tard, sur la proposition de Cabet, la réforme icarienne du 23 novembre 1853 complétait sur certains points l'œuvre de l'assemblée générale. Il était résulté de ce double travail une sorte de répertoire des 48 exigences auxquelles devait satisfaire quiconque aspirait à l'honneur d'entrer dans la communauté. Quarante-huit conditions différentes ! Devant ce nombre impressionnant, on serait tenté de dire, en reprenant le

(1) *Colonie icarienne...*, *Sa situation*, p. 130.

mot de Beaumarchais : Aux vertus qu'il exigeait d'un Icarien, Cabet lui-même était-il digne de l'être ?... Dans la pratique, il avait bien fallu en rabattre et le « rapide coup d'œil », — désenchanté plus encore que rapide, — jeté par Cabet sur les conditions d'admission en cette année 1855 n'avait précisément pour but que de constater la faillite, au moins partielle, de cet ambitieux programme. A défaut du texte complet de Cabet, que sa longueur ne nous permet pas de reproduire *in extenso*, nous donnerons les plus intéressantes de ses réflexions :

RAPIDE COUP D'ŒIL SUR LES CONDITIONS D'ADMISSION

1. *Bien connaître les écrits icariens.*

« Beaucoup sont admis sans bien connaître le système, par conséquent sans bien l'approuver, par conséquent encore en trompant ou en se trompant eux-mêmes, séduits par nos principes d'égalité et de fraternité, par des sentiments généreux et par l'espérance du bien-être en travaillant ; puis, quand ils sont à l'œuvre en Icarie, aux prises avec le travail, avec quelques gênes et quelques privations, presque tout leur paraît nouveau, les arrête et soulève des objections et des discussions, ce qui a d'innombrables inconvénients... »

2. *Savoir lire, écrire et signer.*

« Plusieurs Icariens, un trop grand nombre, ont été, par des considérations particulières, admis sans savoir lire et écrire, ce qui a de nombreux inconvénients, ce qui les empêche de pouvoir faire des rapports, par conséquent de pouvoir être élus soit directeurs d'atelier, soit fonctionnaires publics, soit même membres de la gérance... L'inconvénient est bien plus grave encore de la part des étrangers... qui ne savent pas le français, qui, par conséquent, ne peuvent pas connaître parfaitement notre système, nos principes et notre organisation, et dont plusieurs ont refusé d'assister à nos assemblées générales quoique nos lois prescrivent cette assistance comme une indispensable nécessité. A l'avenir cette nécessité nous rendra forcément plus rigoureux dans les admissions d'étrangers... »

3. *Adopter complètement le système icarien.*

« Je ne suis parti, moi, et vous n'êtes partis, vous tous, que pour fonder Icarie conformément au système icarien... C'est un engagement et un engagement sacré, contracté entre vous et moi, entre vous tous associés pour fonder Icarie, entre vous et tous les Icariens du dehors. Cependant

il en est quelques-uns qui, s'abandonnant à leur *impatience* de voir la communauté complètement établie avec tout son bien-être, rêvent d'une autre communauté, mêlée d'individualisme et d'égoïsme et voudraient peut-être transformer Icarie en une communauté de propriétaires individuels, d'industriels et de travailleurs salariés suivant leur travail. Si le fait est vrai, et je suis convaincu qu'il l'est,... c'est une espèce de trahison ; et de là toutes sortes de tiraillements, d'entraves et d'obstacles qu'il faudra bien surmonter ».

4. *Agir par dévouement à la communauté icarienne, dans l'intérêt du Peuple et de l'Humanité tout entière, en se considérant comme un soldat de l'Humanité.*

« ... Avant de partir, vous avez pris avec autant de sincérité que d'enthousiasme l'engagement solennel d'être dévoués,... mais quelques-uns semblent avoir oublié leur généreux engagement et n'être guidés que par l'égoïsme... »

5. *Se dévouer spécialement à la cause des femmes et des enfants.*

« Beaucoup d'entre vous ont certainement pour les femmes et les enfants en général plus d'égards et de bienveillance que le peuple n'en a communément dans les vieilles sociétés ; mais vous n'en avez pas encore autant que le réclame la doctrine icarienne ».

6. *Adopter le principe de l'Égalité en tout, sans aucun privilège pour personne.*

«...Quelques-uns usurpent des privilèges, des distinctions, des préférences en tout, dans le logement, dans le vêtement, dans la nourriture, etc., etc., en se préférant habituellement aux autres, et créeraient une aristocratie privilégiée et dominatrice, si le principe icarien n'était pas toujours présent pour les ramener à l'égalité, tandis que d'autres abusent du principe en ne reconnaissant aucune différence entre eux et des hommes plus âgés, plus instruits, plus expérimentés, plus capables et plus utiles... »

7. *Adopter le principe de la Fraternité.*

« Si vous appliquiez tous ce principe dans toutes ses conséquences, si vous vous aimiez tous comme des frères et des sœurs, si vous vous montriez toujours bienveillants, affectueux, polis, indulgents, tolérants les uns envers les autres..., la communauté ne serait-elle pas un vrai paradis pour vous tous ? Cependant un trop grand nombre semble oublier qu'ils se sont adoptés comme frères et comme sœurs ; ceux qui arrivent de France, encore échauffés par l'idée de Fraternité en Icarie, sont surpris, en arrivant, de ne pas l'y trouver dans toute sa puissance et tout son éclat...»

8. *S'engager à s'abstenir soigneusement de toutes injures, de toutes médisances et de toutes calomnies.*

«...L'ancienne organisation sociale donne au peuple tant d'habitudes vicieuses que beaucoup d'entre vous se montrent intolérants, sans indulgence et s'abandonnent à des discussions tellement vives qu'elles dégénèrent souvent en querelles et les entraînent à des expressions injurieuses, offensantes et tellement blessantes (comme, par exemple, le reproche de fainéantise), que ces blessures ont entraîné les injuriés à la retraite...»

9. *Adopter le principe de la vraie liberté.*

« Notre système icarien est, je le soutiens, le plus favorable à la liberté, car il vous affranchit de la misère, de l'ignorance, en ne vous soumettant qu'aux lois faites par vous-mêmes. C'est une folie, je le soutiens encore, d'invoquer une liberté illimitée et absolue, sans règle et sans frein, qui ne serait autre chose que la liberté pour le fort et pour le riche d'opprimer le faible et le pauvre, la liberté de s'abandonner à toutes les passions, à tous les vices et tous les crimes ; ce ne serait plus la liberté, mais l'anarchie, la licence, le désordre, la confusion, le chaos et l'esclavage sous le nom de liberté... Cependant, quand l'administration a voulu faire faire certaines choses utiles ou empêcher certaines choses nuisibles, vous avez vu quelques hommes dire et quelques enfants répéter en résistant : « Est-ce que j'ai fait trois mille lieues pour n'être pas libre ? » Mais la raison publique ramènera certainement tout le monde au culte de la vraie liberté ».

10. *Adopter le principe de la communauté en renonçant à toute propriété individuelle.*

« Vous avez tous adopté ce principe libérateur ; mais tout en étant convaincus qu'il est le seul moyen de remédier à tous les maux de l'Humanité, les habitudes de l'ancien monde sont si puissantes que vous n'avez pas encore pu tous vous habituer à toutes les applications du principe de la communauté. -- Ainsi, par exemple, quelques citoyennes ont vendu secrètement à des étrangers quelques-uns des vêtements ou des meubles à leur usage, sans réfléchir probablement qu'elles n'en avaient pas le droit...»

11. *Adopter le principe de l'Unité.*

« ... Quels ne seraient pas, en effet, notre progrès, notre développement, notre puissance en tout genre, s'il n'y avait eu aucune dissidence, aucune division, aucun désaccord parmi nous... et si nous n'écrivions jamais au dehors que pour raconter — toujours avec vérité — notre union, notre sécurité, notre bonheur, notre patience, notre courage

pour vaincre toutes les difficultés d'une colonie naissante... Le fait n'en est pas moins vrai que nous n'avons pas encore l'unité nécessaire, que nous avons des divisions, que nous nous livrons souvent, soit pendant nos réunions, soit pendant le travail, à des discutailleries inutiles et nuisibles... »

12. *Apporter ou céder à la communauté tous ses biens quelconques.*

13. *Ne rien cacher ni retenir.*

14. *Apporter au moins 300 francs ou 60 dollars, indépendamment d'un bon trousseau complet et suffisant pour deux ans.*

« Chacun de vous doit sentir que l'apport est de toute nécessité, car autrement comment la colonie pourrait-elle faire toutes les avances nécessaires pour la nourriture, le logement, le vêtement, etc., etc., de sa population ? Cependant nous ne voyons que trop souvent des apports incomplets ou des apports en objets qui ne sont pas nécessaires à la colonie ou des trousseaux composés d'objets de luxe ou de vaine toilette, sans comprendre les objets vraiment utiles : c'est de l'égoïsme, de la vanité ;... c'est tromper et compromettre la communauté ».

15. *Exercer une industrie utile ou pouvoir être employé à un travail utile quelconque.*

« ... Personne ne doit se présenter en Icarie s'il est incapable de payer sa dette de travail. Mais, d'une part, si d'après notre principe d'égalité chacun doit également travailler, chacun n'est raisonnablement obligé de le faire que proportionnellement à sa force et celui qui fait ce qu'il peut fait ce qu'il doit. D'autre part, les travaux de l'intelligence sont aussi nécessaires à la société que le travail des bras... Vous le comprenez généralement... Cependant il en est parmi vous qui semblent dédaigner ou voir avec jalousie la science et le talent et n'estimer que le travail manuel... »

16. *S'engager à exécuter le travail qui sera attribué par l'administration et surtout travailler à la terre si c'est nécessaire.*

« D'abord vous êtes bien convaincus tous que le travail serait sans production s'il n'était pas organisé, dirigé, discipliné, que, par conséquent, la direction supérieure ou l'administration doit distribuer les travailleurs dans les différents ateliers et que chaque travailleur doit accepter l'emploi ou le travail qui lui est assigné. Cependant il en est quelques-uns parmi vous, j'ai bien du regret à le dire, qui ont refusé sans motif, par caprice ou par abus d'une liberté illimitée, le travail qui leur était demandé dans l'intérêt de la com-

munauté ou qui l'ont abusivement abandonné après l'avoir accepté. C'est un fait infiniment grave, car c'est la violation d'un engagement et d'un devoir, par conséquent un acte d'improbité... qui mérite l'exclusion ».

17. *S'engager à travailler dans les ateliers.*

« C'est une évidente nécessité pour l'ordre, l'économie, pour la facilité du travail et pour la production... Cependant quelques personnes ont essayé de se soustraire à l'obligation de l'atelier pour être plus libres chez elles ; mais c'est un abus qui cessera parce qu'il est contraire au principe d'égalité, à celui d'économie et à l'opinion générale ».

18. *Donner à la communauté toute son industrie, toute sa capacité, tout son temps.*

« C'est une conséquence de la douzième condition, d'après laquelle chaque Icarien doit apporter à la communauté tout ce qu'il a... Le contraire rendrait faciles l'abus et le désordre. Par exemple, on a vu des travailleurs entrer dans l'atelier hors des heures de travail pour y faire, avec les outils et le bois de la communauté, de jolis petits meubles, des jouets pour leurs femmes et leurs enfants..., ce qui excitait des jalousies... »

19. *Être laborieux.*

« Vous avez tous déclaré en entrant que vous possédiez cette qualité icarienne et presque tous, en effet, vous êtes laborieux. Cependant il en est quelques-uns qui sont accusés de manquer de zèle et d'activité pour le travail, ce qui est un grand inconvénient pour la communauté. Elle a même refusé d'admettre définitivement quelques individus qui, pendant leur noviciat, ne s'étaient pas montrés suffisamment laborieux ».

20. 21. 22. *Être vigoureux ; n'être pas trop âgé ; n'avoir ni maladie contagieuse, ni maladie incurable ou grave, ni infirmité qui puisse rendre impropre au travail.*

« C'est une évidente nécessité pour Icarie, surtout dans le commencement de sa fondation, car elle ne peut évidemment prospérer que par le travail ; et si, par ces différentes causes, auxquelles viennent se joindre les indispositions résultant de la fatigue et les maladies provenant presque inévitablement de l'acclimatation, un grand nombre d'individus sont plus ou moins longtemps empêchés de travailler, — cas auquel un grand nombre d'autres en sont empêchés aussi pour les soigner et les garder, — les ateliers peuvent se trouver désorganisés, le travail paralysé et la société compromise. C'est ici une question capitale... Cependant la dépense en médicaments est considérable et le nombre de

malades soignés à l'infirmerie est considérable aussi, comme le constate le rapport de l'infirmier. Il faudrait y joindre le nombre, plus considérable encore, des malades soignés à domicile et des journées employées à soigner ces malades chez eux et les femmes pendant leurs couches : que de travailleurs enlevés au travail ! La colonie ne pourra se montrer trop sévère à l'avenir pour exiger l'accomplissement de conditions si essentielles à sa prospérité ».

23. *Être tempérant, frugal, simple.*

« Ce n'est qu'avec ces qualités que l'Icarien pourra se procurer l'aisance et le bien-être, en arrivant progressivement du nécessaire à l'utile, puis à l'agréable. Vous l'aviez bien reconnu tous, puisque, en demandant d'être admis, vous avez déclaré et presque juré que vous possédiez ces précieuses qualités et puisque vous avez pris l'engagement de remplir ces conditions et de pratiquer ces vertus.

» Beaucoup d'entre vous sont restés fidèles à leurs déclarations, à leurs promesses et à leurs engagements, mais quelques-uns, et même beaucoup trop, créent des embarras à la colonie en augmentant ses dépenses par leur manque de tempérance, de frugalité, de simplicité... Beaucoup d'entre vous pourraient être appelés des viveurs et des sensualistes. Je n'ai vu personne souffrir de la faim, mais j'ai vu beaucoup d'indigestions, une mère tuer ses enfants par trop de nourriture et un vieillard se tuer lui-même en mangeant avec excès, contre l'avis de ses amis, des melons et des pastèques dans un temps de choléra... Nous voyons même, je le dis encore à regret et j'en rougis pour vous, de l'ivrognerie dans une société qui ne devrait voir que de la tempérance. Il est vrai que je ne pourrais citer qu'un ivrogne. Mais un ivrogne en Icarie, c'est trop, infiniment trop... J'en dirai presque autant de la coquetterie... Je ne sais plus où je suis quand je vois des femmes qui se disent Icariennes et qui ont promis d'en avoir toutes les qualités, transporter les modes de Paris à Nauvoo et s'occuper de l'agréable plus que du nécessaire, tandis que j'ai vu les Icariennes de Paris sacrifier leurs bijoux pour faciliter la propagande...»

24. *Point de tabac.*

« Infiniment nuisible sous tous les rapports, l'usage du tabac est essentiellement *déraisonnable*... Aussi, voulant fonder une société modèle et m'adressant à vous pour vous faire partager l'honneur de la fonder, je vous ai dit : « Point de tabac en Icarie », et je ne suis parti qu'à cette condition de vous à moi. Cependant, par une suite de circonstances extraordinaires, surtout pendant mon voyage en France, beaucoup ont conservé ou repris l'usage du tabac ; quelques-uns, qui n'avaient pas cet usage, l'ont adopté ; d'autres, qui

fumaient seulement, ont ajouté la chique à la pipe ; quelques-uns ont fumé dans des réunions publiques, même dans le réfectoire, même à l'infirmerie, même à table, sans craindre d'incommoder leurs frères ; d'autres ont fumé même dans leur lit, même dans les ateliers, au milieu de matières inflammables, bravant le danger d'y mettre le feu, comme cela est arrivé à celui qui a incendié l'une de nos écuries, et comme c'est peut-être la cause de notre dernier incendie qui nous a occasionné une perte si considérable ; d'autres enfin fumaient en présence des enfants et même dans l'école sans craindre de les exciter à prendre une si pernicieuse habitude.

» Tous ces inconvénients sont si manifestes et si graves que deux fois, en novembre 1853 et récemment en janvier 1855, sur ma proposition et mes exhortations, vous avez adopté la réforme sur le tabac, en décidant : 1° que nous désirions et voulions la suppression du triple usage du tabac ; 2° que nous exhortions tous les membres de la colonie qui avaient cette mauvaise habitude à faire tous leurs efforts pour s'en débarrasser le plus tôt possible ; 3° que, par une concession jugée nécessaire, ceux de ces membres qui déclareraient n'avoir pu y parvenir, seraient tolérés pour la continuer temporairement jusqu'à ce qu'ils aient pu s'en débarrasser ; 4° mais qu'ils se feraient connaître, qu'on leur délivrerait des provisions de tabac par mois ou par quinzaine ou par semaine, et qu'ils ne fumeraient, etc., ni dans aucun lieu public, ni dans aucun atelier ; 5° mais qu'aucun membre nouveau ne serait admis sans prendre l'engagement de ne faire aucun usage du tabac. Tout cela était bien expliqué et bien consenti...

» Cependant plusieurs de ceux qui ont été envoyés à Keokuk pour y prendre les derniers grands départs arrivant de France, les ont abordés la pipe à la bouche...; d'autres, notamment les Allemands, ont repris leurs pipes quelques jours après avoir formellement pris l'engagement contraire ; d'autres recommencent à fumer publiquement, l'un devant sa porte..., un autre chez un nouvel arrivant étonné ; un autre fume même dans la cuisine d'un atelier mobile ; un autre fume continuellement dans son atelier ouvert ; d'autres semblent s'entendre pour fumer tous ensemble, etc., etc., et cette passion pour le tabac est si impérieuse et si désorganisatrice qu'elle entraîne même quelques Icariens et quelques Icariennes dont les sentiments affectueux pour moi me sont personnellement assurés et qui ne s'exposent à me contrarier vivement que dans l'espérance que j'ignorerai leur violation de nos règlements.

» L'abus enfante si facilement l'abus que, sans se contenter de prendre du tabac en violation de leurs engagements, plusieurs veulent qu'il soit parfumé ; et le désordre enfante si facilement le désordre... que, pour entrer dans un atelier

qui n'a pas besoin de lui mais où il pourra fumer à son aise, un travailleur quitte son atelier ordinaire où seul il pouvait faire un travail important,... tandis qu'un autre s'expose à l'exclusion en outrageant le président de la communauté qui lui demande d'arracher quelques pieds de tabac plantés par lui en contravention à la loi.

» Ces abus sont graves, infiniment graves à mes yeux... Mais je ne désespère pas que la colonie aura la raison et le courage nécessaires pour les faire cesser. Déjà, en février dernier, lors de la célébration de notre anniversaire, le toast le plus applaudi a été peut-être celui pour la suppression du tabac ; les plus grandes de nos jeunes filles ont annoncé la résolution de n'accorder leur main qu'à de vrais Icariens affranchis du tabac, et beaucoup d'anciens fumeurs, même de courageux vieillards, ont prouvé, en s'affranchissant, qu'une volonté énergique suffit souvent à l'homme pour vaincre ses habitudes et conquérir sa liberté ».

25. *Pas de liqueurs fortes.*

« Presque tout ce qui précède s'applique aux liqueurs fortes et particulièrement au whisky ou eau-de-vie de maïs, avec cette différence que le whisky peut être considéré comme utile et peut-être nécessaire aux travailleurs quand il leur est distribué régulièrement et avec précaution... D'ailleurs tout ce qui concerne le whisky doit être réglé par l'assemblée générale ou par la loi.

» Malheureusement, en fait de liqueurs ou de boissons, comme en fait d'aliments, l'abus ou l'intempérance est tout près de l'usage... J'ai l'extrême déplaisir d'avoir à vous signaler des abus à cet égard, pratiqués dans certains ateliers mobiles, loin des yeux de la masse. Il en est qui ont pris du whisky après chaque repas, plus souvent encore, et en plus grande quantité qu'il n'était consenti.

» On a quelquefois employé des prétextes et des mensonges pour augmenter cette quantité. On a fait des provisions de whisky pour faire des confitures pour son usage individuel ; quelques-uns ont consommé 16 litres de whisky en six jours, en faisant une salade de pêches avec du sucre et du whisky ; quelques-uns ont cassé des carreaux ou passé par la fenêtre pour en prendre ; quelques-uns se sont trouvés tellement échauffés qu'ils parlaient, critiquaient, injuriaient à tort et à travers ; enfin, je l'ai dit, il en est un qui, par son état fréquent d'ivresse, pourrait compromettre la colonie, si une grande société tempérante et frugale pouvait être compromise par un de ses membres ».

26. *N'avoir ni prédilection ni répugnance pour certains aliments.*

« S'il en était autrement, la nourriture et la cuisine seraient

trop compliquées, trop dispendieuses... Cependant, beaucoup d'entre vous oublient leur engagement, refusent du poisson, par exemple, quoiqu'il soit excellent, quoiqu'on en ait pris et préparé pour tous... C'est donc une nécessité de se montrer plus sévère dans les admissions à l'avenir, comme c'en est une d'habituer nos enfants à manger de tout sans répugnance ».

27. *Être habitué ou résigné aux gênes et aux inconvénients de la vie sociale ou commune.*

« Quand la communauté sera complètement établie, elle donnera à la masse infiniment plus de bien-être et d'agréments que l'individualisme de l'ancien monde, mais il faut du temps... Cependant, beaucoup d'entre vous, quelquefois les moins à l'aise dans le vieux monde, se montrent difficiles et exigeants, dans le logement surtout, le vêtement, la nourriture, le travail, les ateliers, ce qui multiplie les dépenses et les difficultés de l'administration...»

28. *Ne disposer de rien de ce qui appartient à la communauté.*

« C'est encore une nécessité manifeste, autrement les plus égoïstes et les moins travailleurs pourraient tout avoir... C'est à l'administration à faire distribuer, autant que ses moyens le lui permettent, tout ce qui est nécessaire... Cependant beaucoup semblent ne plus le comprendre quand ils sont dans la colonie, car beaucoup, des femmes surtout, prennent arbitrairement des fruits, des fleurs, des légumes ; quelques-unes ont irrégulièrement disposé d'une partie de leur trousseau en la vendant à des étrangers ou en l'échangeant, tandis que des ouvriers disposent des matières premières qui se trouvent dans leur atelier pour se faire de petits meubles dans leur intérêt particulier ».

29. *Pas d'envie, pas de jalousie.*

30. *Éviter d'exciter l'envie.*

« Tous les Icariens et toutes les Icariennes ont accepté cette condition et promis de l'exécuter ; mais plusieurs, des femmes surtout, n'ont pas craint d'exciter l'envie pour leur toilette ou celle de leurs enfants, ou par des bijoux irrégulièrement conservés. Ce sont de petites fautes qui produisent de graves mécontentements, et les inconvénients sont tels pour la communauté qu'elle a résolu de remplacer tous les anciens trousseaux par un nouveau trousseau légal qu'elle fournirait elle-même à tous ses membres. Elle le fera dès qu'elle le pourra, mais c'est une dépense énorme dont l'impossibilité actuelle me contrarie infiniment ».

31. *Être habitué à la propreté.*

«... Je suis fâché d'être obligé de le dire, la propreté intérieure et extérieure est loin d'être ce qu'elle doit être, et toujours par la difficulté de faire les dépenses nécessaires ; mais comme la propreté publique est un besoin de première nécessité, nous établirons les fonctionnaires et surveillants nécessaires ».

32. *Observer la décence partout dans les actes et dans les paroles.*

« C'est également une évidente nécessité, surtout pour une société modèle et qui veut faire de la propagande... Cependant j'ai l'extrême déplaisir d'avoir à me plaindre de quelques infractions à ce principe ».

33. *Être soigneux, économe.*

« C'est là une question capitale..., si l'on veut supprimer la misère, assurer l'aisance et le bien-être et faire prospérer la communauté... Cependant, le fait n'est que trop vrai, beaucoup d'entre vous manquent de soin et d'économie ; on casse, on brise, on brûle, on déchire, on use, on consomme, on perd, on laisse perdre, etc. et quelques-uns ne craignent pas de chercher à se justifier en disant : « Bah ! c'est la bonne Mère (la communauté) qui paiera tout et pourvoira à tout ». C'est un contre-sens, une folie...; et puisque des règlements sont devenus nécessaires, nous les ferons et nous instituerons des fonctionnaires spécialement chargés de tout ce qui concerne le soin et l'économie ».

34. *Ni chasse, ni pêche comme plaisir.*

« Comme moyen de fournir des aliments à la cuisine, surtout à l'infirmerie et aux malades, nous organiserons une vraie compagnie de vrais chasseurs et de vrais pêcheurs, expérimentés et habiles, pour qui la chasse et la pêche seront un travail dans l'intérêt de la communauté. Mais considérées uniquement comme plaisir, la chasse et la pêche sont un contresens avec nos principes icariens ; car ce n'est pas seulement un plaisir barbare, c'est aussi un plaisir très-dispendieux (par les armes, la poudre, le plomb, etc., les vêtements que l'on use), un plaisir fatigant..., un plaisir dangereux..., un plaisir privilégié...

» D'ailleurs, est-ce pour avoir du plaisir que vous et moi nous avons quitté notre patrie ?...

» Cependant on voit l'amour de la chasse dominer et entraîner quelques hommes en Icarie. On en voit dépenser inutilement de l'argent, gâter des fusils qu'ils ne savent ni manier, ni soigner, négliger les réunions du dimanche..., invoquer des prétextes pour s'exempter injustement d'un travail ou d'un devoir, etc. ».

35. *Observer le silence.*

« Quoique vous l'ayez tous promis, quelques-uns causent, discutent et quelquefois se disputent dans les ateliers, ce qui nuit au travail et a beaucoup d'inconvénients généralement; on ne sait pas même ouvrir et fermer les portes sans bruit, même dans le bureau. On parle à haute voix partout, même dans la rue et autour du cabinet où je travaille... »

36. *Aimer l'organisation et l'ordre.*

« Vous savez que, en France, quand j'étais l'un de ses législateurs, j'avais la réputation d'être, à la tribune, l'organe le plus avancé de la Démocratie et je crois que personne n'aime plus que moi la Liberté. Aussi j'ai toujours dit qu'il n'y a pas de liberté sans organisation et sans ordre. J'ajouterai même que..., tout en pensant que dans Icarie l'ordre et la liberté doivent être inséparables..., s'il fallait préférer l'un à l'autre, je préférerais l'ordre à la liberté... Avant le départ vous partagiez mes sentiments et mes opinions à cet égard ; mais ici, je vous le dis avec douleur, quelques-uns d'entre vous paraissent s'abandonner à la séduction d'une liberté sans limites... en disant : « Est-ce que nous avons fait 3.000 lieues pour n'être pas libres ? »

37. *Se soumettre à la discipline.*

« C'est encore la même chose : une direction élective, l'obéissance au nom de la loi, la discipline acceptée et consentie sont une nécessité absolue dans la société pour l'ordre dans le travail et pour la suppression de la misère.

» Cependant il en est quelques-uns qui ont refusé le travail qui leur était assigné ou qui ont quitté leurs postes malgré leurs chefs. Vous vous rappelez cet autre qui refusa formellement d'obéir au directeur général de l'industrie lui ordonnant un travail urgent et nécessaire ».

38. *S'engager à se marier quand on le pourra.*

« La calomnie, la haine de tous les conservateurs de tous les abus du vieux monde nous accusent de vouloir la promiscuité des femmes, tandis que, tout au contraire, il n'est pas de système social plus favorable que le système icarien au mariage et à la famille. Aussi n'avez-vous pas hésité à prononcer, sur la proposition de la gérance, l'exclusion de deux femmes provisoirement admises sans leurs maris, et de deux hommes, leurs complices, reconnus coupables d'infraction à la loi qui consacre l'inviolabilité de la foi conjugale ».

39. *Adopter pour religion le vrai Christianisme et pour culte la pratique de la Fraternité.*

« Nous n'avons en Icarie ni superstitions, ni cérémonies,

et ceux qui croient qu'il est absolument nécessaire de tromper, d'abrutir et de fanatiser le peuple pour le gouverner, doivent trouver bien difficile l'entreprise icarienne, qui n'a d'autre arme que la raison et la vérité : mais nous, Icariens, comment pourrions-nous hésiter à adopter pour religion la doctrine évangélique de la Fraternité et pour culte la pratique de cette même Fraternité ? Aussi, avant votre départ de France, vous avez adopté mon vrai Christianisme tout aussi bien que mon *Voyage en Icarie* et vous les avez adoptés formellement encore lors de notre réforme icarienne en novembre 1853 et février 1855.

» Cependant quelques-uns d'entre vous, un très petit nombre, ont manifesté quelque répugnance à l'idée « religion » et « culte ». Mais ces répugnances disparaîtront, je n'en doute pas, quand je pourrai satisfaire le vœu général, en reprenant mon cours icarien ou mes instructions icariennes, forcément suspendues à mon regret ».

40. *S'engager à n'être jamais hostile.*

41. *Ne rien emporter malgré la société.*

42. *Remplir toutes ces conditions quand on est femme, mariée ou non, comme quand on est homme.*

« C'est nécessaire pour la femme comme pour l'homme, et même plus nécessaire encore, car les femmes ont une grande influence sur les hommes et les enfants... Je le dis avec plaisir, beaucoup de nos Icariennes ont toutes les qualités nécessaires au succès d'Icarie, mais je le dis avec chagrin, quelques-unes semblent ignorer complètement les principes icariens et n'avoir ni les convictions, ni le dévouement, ni les qualités nécessaires ».

43. *Garantir que sa femme remplit réellement toutes les conditions.*

« Cette garantie est d'autant plus nécessaire que la femme est généralement inconnue quand elle demande son admission. Néanmoins plusieurs maris ont trompé la communauté en déclarant que leurs femmes étaient icariennes autant qu'eux et même plus qu'eux, alors qu'elles n'avaient presque aucune des qualités icariennes ».

44. *Garantir que ses enfants n'ont pas de vices essentiels au moral comme au physique.*

« Quelques parents nous ont trompés en cachant les vices ou les infirmités de leurs enfants, et même en affirmant qu'ils étaient sans vice. Mais plus de sévérité dans l'examen des enfants à l'entrée pourra nous préserver de ces graves inconvénients ».

45. *Consentir à ce que la communauté dispose complètement des enfants.*

« Ce consentement est absolument indispensable et c'est une précaution capitale pour le succès de la communauté ; car, d'une part, ce succès dépend... de l'éducation icarienne qui les façonnera pour les habitudes et les qualités icariennes ; et d'autre part, les pères et les mères, élevés eux-mêmes dans l'ancien monde, sont généralement peu éclairés sur les moyens les plus parfaits d'éducation...

» Quand Icarie sera moins jeune, quand les Icariens seront plus capables de concourir à l'éducation de leurs enfants, ceux-ci pourront être élevés moitié dans l'école commune pour l'instruction, et moitié dans la maison paternelle pour les qualités et les vertus sociales : c'est la combinaison qui me paraît la plus parfaite. Mais aujourd'hui,... j'aimerais voir l'école éloignée de quelques lieues plutôt que de voir les enfants continuellement avec leurs père et mère. Et comme la chose est impossible..., je regarde du moins comme indispensable cette condition que les parents se conforment à toutes les dispositions prises par la communauté à l'égard de leurs enfants. Si cette condition vous répugnait, il ne fallait pas demander votre admission...

» Et cependant, presque tous vous oubliez aujourd'hui vos promesses ; vous voudriez rester maîtres de vos enfants ; beaucoup de mères voudraient se mêler de tout ce qui les concerne ; beaucoup leur laissent prendre de mauvaises habitudes et croient prouver leur tendresse en les excitant au goût de la toilette comme à la gourmandise, etc.

» Aussi j'ai déjà fait un règlement pour les enfants de nos écoles, et je vous présenterai le plus tôt possible un projet de loi qui règlera les droits et les devoirs des parents relativement à l'éducation de leurs familles ».

46. *Accepter la constitution délibérée à Nauvoo, ainsi que les lois et les règlements faits et à faire et s'engager à les exécuter sans critiques et sans murmures.*

« Quel délit plus grand que celui de violer les lois de la société dont on sollicite l'adoption comme un honneur et comme un bonheur?... Cependant quelques-uns d'entre vous critiquent et violent les lois et les règlements qu'ils ont adoptés, monstruosité qui doit être intolérable en Icarie et qu'il faut absolument faire cesser. Je vous proposerai donc des fonctionnaires pour veiller à l'exécution de nos lois, et des mesures pour les faire respecter par la puissance de l'opinion publique et par l'exclusion, quand vous la jugerez nécessaire ».

47. *Remettre en arrivant à Nauvoo les pièces suivantes :*

«...2. Une notice biographique contenant un récit succinct de sa vie, avec les principales circonstances ;

»...7. L'inventaire détaillé contenant les bijoux, etc. ;
»...8. Un récit individuel ou collectif du voyage contenant toutes les circonstances instructives ou intéressantes...»

48. *Nécessité d'une enquête sur le demandeur en admission pour constater qu'il a toutes les qualités icariennes et qu'il jouit d'une réputation sans tache.*

« Si quelqu'un connaît quelques faits capables d'empêcher l'admission, c'est pour lui non seulement un droit, mais un devoir de faire connaître ces faits ; dire la vérité, dans ce cas, c'est servir la communauté ;... mais garder le silence avant l'admission et parler après, c'est un contresens, c'est s'avouer coupable soi-même, c'est paraître n'agir que par malice ou par vengeance.

» Cependant nous avons vu souvent des accusations tardives qui prenaient le caractère de la calomnie, lors même qu'elles pouvaient n'être que de la médisance, jeter le trouble et le désordre dans la communauté, en compromettant l'accusateur autant que l'accusé. Pour éviter ce mal grave, il faudra quelques exemples de sévérité ».

« Telles sont, ajoutait Cabet, nos conditions d'admission en Icarie et telles sont les réflexions que j'ai à vous communiquer pour constater la situation morale qui me semble en résulter ». (1)

On nous pardonnera la longueur vraiment anormale de cette citation, en faveur de l'intérêt qu'elle présente (2). En rappelant aux Icariens toutes les qualités qu'ils devraient avoir et dont beaucoup d'entre eux sont encore dépourvus, Cabet nous initie aux mille détails de la vie journalière en Icarie. Nous pénétrons à sa suite dans le secret de son cabinet directorial. C'est le centre où viennent aboutir toutes les nouvelles et d'où partent tous les ordres. L'homme qui y passe ses journées pense, sent, veut, agit pour les cinq cents créatures humaines dont il a pris en charge la destinée. A mesure que les années s'écoulent et que le système déroule ses conséquences logiques, la subordination des « dirigés » au directeur va en croissant, les règlements s'ajoutent aux ordonnances (3) et les révisions constitutionnelles aux

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation,* p. 41 sqq. (Compte-rendu par le président sur la situation de la colonie, premier semestre 1855).

(2) Ces 33 pages du compte-rendu de juillet 1855 mériteraient d'être imprimées à la suite du *Voyage en Icarie.* Jamais la réalité n'a démenti le rêve avec plus d'impitoyable rigueur.

(3) Il n'est pas de mois ou même de semaine qui ne voie éclore une loi, un règlement nouveau. Le 22 juillet 1854, c'est une loi sur les visiteurs, en 16 articles ; le 30 juillet, une loi sur la Bibliothèque icarienne, en 10 articles ; quelques jours plus tard, on modifie le Règlement sur

réformes législatives, le nombre des fonctionnaires augmente ainsi que leur pouvoir d'intervention. Les droits de l'individu s'absorbent peu à peu dans ceux de la commmunauté, représentée en l'espèce par un homme (1), car l'assemblée générale, dont cet homme invoque à tout moment l'autorité, se borne à enregistrer les décrets émanés de son bon plaisir. Mais le président d'Icarie ne nous pardonnerait pas de parler ici de bon plaisir. Ce qui sauve le régime despotique institué par lui, c'est qu'il s'inspire de fins hautement morales. Cabet veut fonder une « société modèle » — l'expression est de lui — et cela justifie à ses yeux ses ingérences perpétuelles dans la conduite des gens, la pression qu'il entend exercer jusque sur cette partie profonde du *moi* où s'élabore la raison d'être de nos actes, la tranquille assurance avec laquelle il annonce comme sanction à ses reproches de nouvelles restrictions à la liberté, en un mot, tous les éléments de son attitude en face de ses disciples. L'esprit jacobin revit en lui. Il veut être obéi sans discussion, comme il obéit lui-même à l'idéal auquel il a voué sa vie.

les devoirs des enfants. La loi qui les concerne contient une trentaine d'articles, dont le premier, à lui seul, édicte 23 obligations différentes. Défense de « manger des fruits verts » (§ 7 de l'art. 2); défense de « manger ou de boire entre les repas » ; défense de « trop manger ou de trop boire »; ordre de « manger de tout sans répugnance pour aucun aliment » (art. 16), etc. Ainsi la Loi, écartant le père et la mère, étend sur le tout jeune enfant sa dextre redoutable : elle lui donne pour hochet le code icarien. (Cf. *Colonie icarienne...*, *Sa situation*, qui reproduit (p. 44 sqq.) les principaux règlements de la colonie).

(1) Aux termes de l'engagement signé par les Icariens avant leur départ de France, Cabet se réservait le droit de lire toutes les lettres qui partiraient d'Icarie, « pour arrêter la calomnie à sa source et l'empêcher de se répandre ». Il prétend d'ailleurs (*Popul.*, 5 mai 1850) que « ce droit n'a jamais été exercé, malheureusement..., et cela, par la raison d'impossibilité matérielle pour le gérant, trop occupé, de déchiffrer la multitude de missives que reçoit et envoie la société ». (Extr. d'une réponse à un dissident qui niait la liberté en Icarie). — Contre l'existence d'un *cabinet noir* icarien, Cabet, on le voit, oppose un argument de fait et non de principe. On est donc fondé à croire qu'il a exercé son *droit* de lire les lettres à l'égard de *certains* Icariens, de ceux qui étaient justement les moins enclins à accepter cette pratique. Au surplus, sa manière d'agir à ce sujet s'est certainement modifiée avec le temps : les Icariens n'auraient pas supporté en 1855 ce que la plupart d'entre eux acceptaient en 1849, dans le feu du premier zèle.

II

On a vu, par le témoignage de Cabet, que la plupart des Icariens, après avoir imprudemment signé les 48 articles de l'engagement, s'étaient efforcés d'y demeurer fidèles. Natures simples et sans culture, ils subissaient l'ascendant du maître, qui savait d'ailleurs flatter leur vanité au moment où il les gourmandait pour leurs défauts. Mais la patience humaine a des bornes. La souveraineté populaire, après avoir volontairement abdiqué devant l'autorité d'un seul, devait finir par revendiquer ses droits. Comme il arrive à ceux qui sont restés longtemps sous le joug, l'émancipation se fit d'abord par des voies obliques et sournoises. Le rapport du président en marque avec une grande sûreté d'information toutes les étapes. Ce sont, au début, des bravades individuelles, des soubresauts de révolte passagère : tel est le cas de ce batelier qui, à Keokuk, accueille, la pipe à la bouche, les Icariens arrivant de France. Puis l'entente se fait entre voisins, entre travailleurs d'un même atelier, entre habitants d'une même maison ; les affinités se cherchent et se rejoignent. Une même réflexion passe sur toutes les lèvres, d'abord chuchotée à voix basse, puis proférée ouvertement, puis jetée avec un air de défi en pleine assemblée : « Est-ce que nous avons fait trois mille lieues pour n'être pas libres ? » L'opposition en arrive enfin à s'organiser pour transformer en action directe sa résistance passive. En août 1855, elle a déjà porté les premiers coups et la guerre est déclarée entre elle et le président de la communauté. Ce duel va occuper les derniers mois de 1855 et toute l'année 1856. On nous saura gré d'en abréger le récit, aussi confus que douloureux (1). Le philosophe, cer-

(1) Cf. sur les « réformes icariennes » et les « explications » de Cabet avec son peuple : *Doc. Inéd.*, V, 61 ; VI, 50, 51, 54 (lettres du 21 déc. 1854 au 13 févr. 1855) ; VI, 1, 2, 3, 4 ; VII, 1, 2, 5, 7, 11, 12 (17 déc. 1855 au 21 mars 1856). Après cette dernière date, c'est la guerre ouverte entre les deux factions icariennes. Sur cette guerre, les documents abondent. Ils sont particulièrement nombreux à mesure que le dénouement approche. Nous possédons, pour les mois d'août et de septembre 1856, un « Bulletin » journalier rédigé par Mercadier, un des plus fermes lieutenants de Cabet. (*Doc. Inéd.*, XVI, 13 à 58).

tes, y trouverait d'utiles enseignements sur la psychologie des individus et des foules. Mais il n'apprendrait pas grand chose à l'historien que la communauté icarienne intéresse surtout comme essai de vérification expérimentale d'un système social donné. En effet, une fois la discorde déchaînée, la tentative de communisme pratique se trouve, sinon suspendue, du moins faussée dans ses rouages essentiels. Au lieu du *consensus* indispensable, il y a effort des divers groupes hostiles pour se contrecarrer mutuellement dans leur action et la rendre improductive. L'opportunité d'une proposition, la sagesse intrinsèque d'une mesure ne comptent plus : cette mesure, cette proposition émane-t-elle d'un ami ou d'un ennemi ? De cela seul dépend l'accueil qui lui est fait dans chaque groupe. C'est miracle que la colonie ait pu supporter sans s'effondrer une année entière d'un tel régime.

Le *Coup d'œil rapide sur les conditions d'admission,* dont nous avons reproduit plus haut les principaux passages, trahissait en nombre d'endroits l'amertume d'un cœur ulcéré. Mais rien ne laissait deviner le ton des quelques pages que Cabet insérait à la suite et par lesquelles il transformait brusquement ce rapport semestriel en une déclaration de guerre à ce qu'il appelait « l'opposition systématique ». Dès les premières lignes de ce document, sa résolution de provoquer l'adversaire s'affirme avec une vigueur qui rappelle le polémiste d'autrefois :

« Un autre mal bien autrement grave, c'est qu'il existe parmi vous une *Opposition systématique*, un *véritable Parti* qui veut s'emparer de l'administration pour substituer l'individualisme à la communauté ou remplacer la communauté icarienne par je ne sais quel communisme impossible et qui, pour y parvenir, dirige tous ses efforts tantôt patemment, tantôt sourdement, contre moi-même.

» Je l'ai déjà dit et je le répète, je veux parler net... Je veux parler net, parce que le mal est devenu intolérable pour moi, qu'il est absolument nécessaire d'y trouver un remède, que je suis résolu à prendre les moyens les plus sûrs pour y remédier et que c'est la franchise et la publicité qui m'offrent les premières et les principales chances de succès.

» Et je me hâte d'ajouter que ce parti, dont je connais tous les membres, est très peu nombreux, 8 ou 10 au plus (1),

(1) Dans une lettre à Beluze, écrite le 17 mars 1856, Cabet désigne les 8 principaux meneurs de l'opposition : « Ce sont : Prudent, Busque, Mourot, Gérard, Marchand, Favard, Montaldo, Mathieu le charron ». (*Doc. Inéd.*, VII, 11).

mais audacieux, sans frein, ne manquant pas d'une certaine énergie et d'une certaine habileté pour faire une contrepropagande continuelle, pour exploiter toutes les impatiences, tous les mécontentements, toutes les faiblesses, toutes les erreurs et toutes les fautes, ce qui d'ailleurs n'est pas difficile.

» Ce parti a toutes les allures des partis du vieux monde ; il emploie tous les moyens pour se faire des partisans et se soutenir, et dans l'assemblée générale, il agit comme les partis politiques dans les assemblées législatives de la vieille organisation sociale, se concentrant dans certaines places, s'appuyant, se défendant, attaquant et murmurant en commun... Mais je veux d'abord rappeler l'origine, la cause, le but et la formation de ce parti » (1).

A en croire Cabet, c'est la loi sur les admissions et les retraites du 5 avril 1850 qui aurait donné naissance à l'opposition dont il se plaint. « La révolution de Février, le désastre » du Texas, le grand nombre de dissidences et de démissions » qui suivirent, les hostilités et les calomnies des dissidents » ayant presque anéanti la propagande et par conséquent » compromis l'existence de la colonie », celle-ci s'était préoccupée de forcer les adhésions rétives par cette loi du 5 avril 1850 qui stipulait, on l'a vu, la restitution des quatre cinquièmes de l'apport en cas de retraite au cours de la période d'épreuve et de la moitié de cet apport, lorsque la retraite avait lieu après l'admission définitive. Bien qu'elle eût été votée à la presque unanimité, cette mesure ne comportait pas d'effet rétroactif, en sorte que les membres dont l'admission était antérieure au 5 avril 1850, — les ouvriers de la première heure par conséquent, — se trouvaient exclus du bénéfice de la loi. De là une campagne tenace, surtout durant le voyage de Cabet en France (2), pour l'abrogation de la loi en question et le retour au régime primitif. Il faut, disaient les protestataires, que les nouveaux venus, au lieu de jouir d'un traitement privilégié, renoncent comme nous à toute restitution et rompent les ponts derrière eux en entrant dans la communauté. « Autrement, il faut » mettre un écriteau sur le front de chacun de nous avec ces » mots pour les anciens, *serfs*, et pour les nouveaux, *bour-* » *geois* ou *capitalistes* ou *aristocrates* ».

(1) *Colonie icarienne...*, *Sa situation*, p. 204.
(2) Cf. lettre de Prudent à Beluze, 22 mai 1852, *Doc. Inéd.*, III, 47.

A son retour de France, Cabet combattit vivement une proposition qui eût été la « perte de la propagande et la ruine d'Icarie » (1). Eclairé par son séjour dans la mère-patrie sur la tiédeur croissante des sentiments icariens chez ceux qu'il avait crus les plus fermes soutiens de sa cause, il s'écriait avec raison :

« Supposons deux Icaries, dont l'une dirait aux Icariens du dehors : « Venez, mais si vous ne vous plaisez pas » parmi nous et si vous voulez vous retirer, nous vous ren- » drons la totalité ou la moitié de votre apport », et dont l'autre dirait : « Venez, mais si vous sortez ensuite, on ne » vous rendra rien et vous vous tirerez d'affaire comme » vous pourrez dans un pays dont vous ne connaîtrez ni » la langue, ni les usages » ; laquelle des deux Icaries ferait le plus de propagande et aurait le plus de chances d'avoir un plus grand nombre de membres » ? (2)

La réponse n'était pas douteuse ; aussi, ne pouvant admettre chez ses adversaires un pareil aveuglement, Cabet ne craignait pas de les accuser de mauvaise foi et dénonçait chez eux le désir « de réduire la colonie à un petit nombre » de membres qui se partageraient les dépouilles des autres, » pour vivre ensuite dans l'individualisme ou dans de » petites associations particulières ».

III

Cependant, les sujets de mécontentement, nous ne le savons que trop, ne manquaient pas en Icarie et l'opposition voyait avec joie s'élargir tous les jours sa « plate-forme », d'abord

(1) Son attitude en 1855 sera bien différente. Il ne s'agira plus alors d'activer le recrutement en facilitant les admissions. La pénible situation financière de la colonie à partir de 1854 explique ce revirement. Les départs d'Icariens, que Beluze dirige avec entrain sur la colonie, mettent au désespoir le gérant qui ne sait comment loger, nourrir et vêtir les arrivants. Les adversaires de Cabet triompheront alors de son embarras. Il aurait fallu, diront-ils, conserver les premières règles qui avaient l'avantage d'opérer une sélection en écartant toutes les convictions fragiles. (Cf. les lettres de Cabet des 13 et 20 mars, 4 et 11 mai, 5 et 26 juin, 10, 20 et 27 juil. et 19 nov. 1855, *Doc. Inéd.*, VI, 10, 22, 24, 27, 30, 35, 38, 39, 44, 45).

(2) *Colonie icarienne..., Sa situation*, p. 208.

réduite à la loi sur les admissions. Elle manœuvrait d'ailleurs avec assez d'habileté pour offrir un refuge à toutes les défections et profiter de toutes les fautes du maître ou de ses partisans. Elle combattait « toutes les mesures proposées par Cabet concernant les principes » ; elle l'accusait de perdre la colonie par son aversion pour les entreprises industrielles et par la timidité de sa gestion ; elle tournait en dérision les doctrines officielles sur l'éducation, le Cours icarien, la propagande ; elle affectait d'ignorer le journal rédigé par Cabet et prenait contre lui « la défense du tabac, » du whisky, de la chasse comme plaisir, du droit de criti- » quer partout et toujours ; elle encourageait la désorganisa- » tion et l'indiscipline dans l'industrie et le travail, en trai- » tant de flatteurs et d'ambitieux les Icariens fidèles et en » proclamant qu'il « faut cacher le vice et le mal et que ceux » qui font connaître la vérité ne sont que des *rapporteurs* » et des *mouchards* ». Enfin, bien assurée d'atteindre Cabet à l'endroit sensible, elle attaquait en lui non seulement le législateur ou l'administrateur, mais l'homme même, dont elle connaissait à merveille toutes les faiblesses. C'est ainsi qu'à la fin d'un banquet d'un jour de fête, tandis que le président s'épuisait « à prononcer un discours sur la Fraternité », un des membres s'absorbait ostensiblement dans la lecture d'un journal « afin de montrer son indifférence ou son dédain pour l'orateur ». (1)

Cette guerre d'escarmouches était plus irritante et pouvait, à la longue, devenir plus dangereuse qu'un duel à découvert sur un terrain nettement accordé de part et d'autre. Cabet crut qu'il fallait brusquer le dénouement et placer l'opposition, ainsi que la communauté elle-même, en face d'un ultimatum. Voici en quels termes, le 3 décembre 1855, il mettait la colonie en demeure de choisir entre lui et ses ennemis :

« Je vous suis trop utile, trop nécessaire même, pour que la masse puisse avoir la pensée de se séparer de moi, et je vous suis trop dévoué moi-même pour avoir celle de me séparer de vous.

» Je resterai donc pour accomplir ma mission, pour achever la fondation d'Icarie, pour rallier la masse autour du

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation,* p. 211.

drapeau de la communauté, pour défendre nos femmes et nos enfants, nos vieillards et nos infirmes, nos veuves et nos orphelins, et si la majorité est ferme et énergique dans son union avec moi, mes fatigues diminueront, ma santé se raffermira (1), je pourrai être encore heureux avec vous et je vivrai encore assez longtemps pour garantir et consolider le sort d'Icarie.

» Mais entendons-nous bien, mettons-nous bien d'accord ; voici mes conditions :

» 1. Le parti qui me fait une opposition systématique et avec lequel je ne ne veux plus absolument avoir à lutter cessera volontairement et loyalement son action ou se retirera volontairement de la colonie, ou bien l'exclusion sera prononcée contre ceux de ses membres dont les actes pourront le mériter.

» 2. La majorité prendra l'engagement d'être ferme et énergique pour prononcer les exclusions qui pourraient être nécessaires, car je ne puis la sauver si elle ne veut pas se sauver elle-même.

» 3. Les femmes s'engageront également à me soutenir de tous leurs efforts pour que je puisse les défendre elles-mêmes et protéger leurs enfants.

» 4. Tous prendront de nouveau l'engagement de remplir toutes nos conditions, de pratiquer tous nos principes et de s'efforcer d'acquérir chaque jour davantage toutes les qualités icariennes, car je ne veux pas perdre mon temps à discuter des principes acceptés avant l'admission et qu'il ne s'agit plus ensuite que d'appliquer sans répugnance et sans hésitation ». (2)

A ces quatre premières conditions qui semblaient se dégager des nécessités de la situation, le fondateur d'Icarie en joignait quatre autres dont la portée était autrement considérable et la réalisation singulièrement plus malaisée :

« 5. Il est indispensable que j'aie tous les moyens nécessaires pour mettre à couvert ma *responsabilité matérielle*.

» ... C'est sur moi que repose toute la responsabilité matérielle ; c'est moi qui ai tous les soucis et toutes les inquiétudes pour vous procurer tout ce qui concerne la nourriture, le vêtement, le blanchissage et l'entretien, le logement et l'ameublement, le chauffage et l'éclairage, les médicaments,

(1) Au mois de décembre de l'année précédente, « à la fin d'une longue explication dans l'assemblée générale », Cabet avait été frappé d'une légère attaque de paralysie, entraînant un affaiblissement du sens du toucher et une perte partielle de la vue, depuis longtemps atteinte chez lui, comme on sait.

(2) *Colonie icarienne..., Sa situation,* p. 222 et 223.

les écoles et les ateliers, l'achat de toutes les matières premières, la signature des traites, des billets, etc, etc, et, en définitive, tout se concentre dans une question financière. La colonie ne connaît que moi pour pourvoir à tous ses besoins. Le public ne connaît aussi que moi. Je suis seul responsable et pour tout. Je suis, dans toute la force du terme, le serviteur et l'esclave de la communauté. Quoique cette position soit pour moi un véritable supplice, (car je ne dors pas toujours, surtout dans les temps de disette), je veux bien l'accepter parce que c'est une nécessité dans le commencement d'une colonie.

» Mais puisqu'il est vrai que je suis seul responsable, il est rigoureusement juste que j'aie tous les moyens de mettre à couvert ma responsabilité, et je ne veux pas l'accepter sans ces moyens. Ainsi si vous ne vouliez par travailler pour gagner votre nourriture, je ne voudrais pas la responsabilité de vous nourrir, de vous médicamenter, etc.

» 6. Je veux aussi tous les moyens de mettre à couvert ma *responsabilité morale*. Cette responsabilité morale est peut-être plus grande encore que ma responsabilité matérielle. Ceux d'entre vous qui désirent l'ordre et la fidèle observation de nos principes me rendent peut-être responsable de toutes les infractions commises. Le public ne connaît aussi que moi et me rend peut-être responsable sur mon honneur de tous les désordres et de tous les vices qui pourraient exister en Icarie ; il dit probablement : « Comment ! M. Cabet est là et il tolère ou ne peut pas empêcher ce qui se passe ! » Les arrivants peuvent dire aussi : « Comment ! nous ne sommes partis que sur la confiance que nous inspirait M. Cabet et nous trouvons tant d'imperfections en Icarie ! » Quelque redoutable que soit cette responsabilité, ma confiance dans la puissance de nos principes est telle que je l'accepte sans hésiter si votre volonté est d'accord avec la mienne et si vos efforts concourent avec les miens.

» ...Mais si vous n'êtes pas parfaitement d'accord avec moi sur tous les principes, si vous n'avez pas pour moi la confiance, l'estime, le respect et l'affection nécessaires..., si vous m'entravez au lieu de m'aider, alors je ne veux être responsable de personne ni de rien...

» 7. Il ne faut plus que je sois paralysé et entravé. Pour que je puisse accomplir ma mission et vous être vraiment utile, il faut que je puisse être affranchi de tous les détails d'administration pour ne m'occuper que des questions de haute organisation, de haute direction, d'éducation, de propagande pour faire connaître et apprécier nos principes. Il faut que je puisse correspondre fréquemment avec les Icariens de France et des autres pays, avec les écrivains et les sociétés philanthropiques, avec les hommes influents partout et même avec les hommes généreux qui pourraient nous être utiles. Par là

je pourrai être bien autrement utile moi-même à Icarie que par tous les moyens ordinaires. Mais les divisions, les critiques, les discutailleries, les querelles dans lesquelles je suis forcé d'intervenir parce que je suis seul en position de les calmer, m'ont fait perdre un temps énorme et infiniment précieux et m'ont entravé et paralysé, en occasionnant à la société un incalculable préjudice. Je ne veux donc plus être ainsi entravé et paralysé » (1).

Mais ces revendications de principe exigeaient, pour atteindre pleinement leur but, des mesures d'ordre pratique. Cabet en consignait l'expression dans le § 8 de son ultimatum :

« Je demande plusieurs graves modifications à notre constitution et à nos lois, pour avoir plus d'autorité.

» Avant de partir de France, j'avais demandé la gérance unique et absolue pendant dix ans, parce que j'étais profondément convaincu que cette gérance unique et absolue était indispensable pour fonder, au milieu de tous les ennemis et de tous les obstacles, une colonie lointaine, avec des ouvriers démocrates et républicains, enclins à l'indépendance, réunis de tous les côtés et ne se connaissant pas entre eux, afin de les préparer et de les habituer à la démocratie la plus radicale pour les en faire jouir complètement après les dix ans (2). C'est par cette raison que, après chaque révolution, chaque parti établit une dictature, même quand il veut établir la liberté.

» Si vous n'aviez pas partagé ma conviction à cet égard, je n'aurais pas émigré ; je ne me serais pas chargé de vous diriger ; mais vous avez tellement partagé mon avis que vous avez déclaré que vous ne partiriez pas avec moi si je n'avais pas une puissance dictatoriale, ajoutant que j'étais le seul homme connu de vous avec qui vous consentiriez à partir ainsi.

» En partant, vous avez juré de suivre ma direction sans critiques et sans murmures.

» A Nauvoo, vous avez de nouveau formellement pris l'engagement de suivre ma direction sans résistance et sans réserve.

» Mais me retrouvant, contre mes prévisions, au milieu de l'ancien monde, avec ses préventions et ses préjugés, avec les hostilités et les calomnies de nos premiers dissidents, j'ai cru nécessaire de vous proposer une constitution qui établissait une gérance multiple (composée de six membres)

(1) *Colonie icarienne..., Sa situation*, p. 224 sqq.

(2) Ainsi Cabet s'imagine de bonne foi que le régime institué par lui est une préparation à la « démocratie la plus radicale » !

élective et annuelle, avec des fonctionnaires et des agents également électifs et temporaires. Ce n'est qu'avec répugnance, vous vous le rappelez sans doute, que vous avez accepté cette grande innovation, et celui des orateurs qui la combattait le plus vivement disait, pour se consoler, que mon autorité, basée sur la confiance, serait nécessairement la même après qu'avant la constitution ; car, ajoutait-il, qui d'entre nous aurait la témérité de mettre son opinion en parallèle avec celle du fondateur d'Icarie ?...

» Il y a bien du changement aujourd'hui, puisque je suis obligé de me plaindre d'une opposition systématique.

» Mais c'est précisément la naissance de cette opposition systématique qui, pour n'être pas entravé et paralysé, me met dans la nécessité de vous demander plus d'autorité si vous voulez que je puisse vous être utile.

» Cependant, loin de moi la pensée de vous demander formellement une dictature ; je vous demande seulement l'application des principes de la constitution américaine, un président élu pour 4 ans, chargé de la haute direction, de la haute administration et de l'exécution des lois, choisissant et révoquant sous sa responsabilité tous les directeurs ou administrateurs généraux, tous les agents et toutes les commissions qu'il juge nécessaires.

» Je veux qu'il soit bien entendu que j'aurai la direction suprême pour tout ce qui concerne l'éducation,... pour la distribution des logements, pour la distribution des travailleurs dans les ateliers, pour la composition de ceux-ci.

» Je veux que toutes nos lois et tous nos règlements soient rigoureusement exécutés, surtout ceux relatifs à l'industrie, à son organisation, à sa discipline, à la nécessité d'une direction réelle pour chaque travail et d'un rapport par chaque directeur.

» Je veux pouvoir nommer moi-même toutes les commissions nécessaires, notamment des commissions pour surveiller l'exécution des lois et règlements, et pour dénoncer et poursuivre les infractions qui peuvent troubler et compromettre la société.

» Je veux des fonctionnaires ou des commissions pour surveiller la décence, la propreté, la simplicité, l'ordre, le soin, l'économie, pour constater la santé des enfants lors de leur arrivée.

» Les directeurs des ateliers ordinaires continueront d'être élus avec la confirmation du président ; mais je veux avoir la nomination des directeurs d'ateliers ou des administrateurs dont les fonctions intéressent plus directement les finances, comme des directeurs du moulin et de la distillerie, des manufactures et des fermes.

» Je veux la nomination de la colonie dans l'Iowa.

» Je veux m'absenter souvent pour vous habituer à vous passer de moi.

» ...Je veux que la communauté soit résolue à prononcer l'exclusion contre quiconque refuserait de se soumettre à toutes ses lois et notamment contre quiconque la troublerait par des critiques hors de l'assemblée générale, qui ne peuvent que paralyser le travail et détruire l'harmonie.

» Je ne puis rien sans vous, mais vous ne pouvez rien sans moi. Vous êtes libres de refuser, et moi j'ai la même liberté. Mais, je n'en ai pas le moindre doute, nous serons d'accord, parce que c'est trop évidemment votre intérêt et même votre salut...

» Je vous préviens dès aujourd'hui que je vous présenterai incessamment des lois sur l'éducation, sur le mariage, sur l'admission des jeunes filles, sur l'admission en général et sur la révision de la constitution.

» Je vous préviens même que je vous présenterai une autre grande innovation, tout opposée à celle que demandaient les adversaires de la loi d'avril, car, pour augmenter la propagande et nos ressources de toute espèce, je vous proposerai probablement de rendre moitié de l'apport, partie comptant, le reste en un billet à courte échéance, si l'on se retire un an après l'admission définitive, même les deux tiers à celui qui se retirerait après deux ans, même les trois quarts à celui qui ne se retirerait qu'après deux ans et demi ou trois ans, même la totalité à celui qui ne se retirerait qu'après trois ou quatre ans, la restitution s'opérant toujours partie comptant et partie en un billet à courte échéance. Cette combinaison pourrait déterminer des Icariens plus ou moins riches à apporter des sommes plus ou moins considérables dont la colonie pourrait jouir sans intérêt...» (1)

Pendant les quelques jours qui suivirent cet avertissement gros de menaces, le calme parut régner dans la communauté. L'arrivée à Nauvoo, le 23 novembre, d'un contingent de 84 Icariens partis du Hâvre le 15 septembre ; leur installation, rendue très pénible par l'exiguïté des réserves dont disposait la colonie en vivres, en logements et en argent ; leur présentation à l'assemblée générale qui vota l'admission provisoire de 80 d'entre eux ; leur initiation aux lois et aux

(1) *Colonie icarienne ..., Sa situation*, p. 226-230. — Cf. sur la question des conditions d'admission en Icarie et des restitutions d'apport : lettre de Prudent à Beluze, 22 mai 1852, *Doc. Inéd.*, III, 47 ; lettres de Cabet à Beluze, 31 mai 1853, (IV, 28) ; 26 juil. 1853, (IV, 37) ; 18 janv. 1854, (V, 4) ; 25 janv. 1854, (V, 5) ; 26 mai 1854, (V, 25) ; 13 juin 1854, (V, 27) ; 28 juin 1854, (V, 28 et 29) ; et, plus tard, *Nouvel Engagement icarien* stipulant la restitution totale des apports, 15 oct. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 88.

coutumes de la société, etc., en rompant la monotonie de la vie quotidienne, vinrent faire une utile diversion aux préoccupations de tous (1). Mais l'atmosphère se chargeait d'électricité. L'orage qui couvait éclata le 15 décembre 1855.

(1) *Revue Icarienne*, nov. et déc. 1855.

CHAPITRE VIII

La Crise. — Victoire de l'Opposition. Départ de la Minorité. Mort de Cabet.

I. Le projet de révision du 15 décembre 1855. Les deux partis en présence. — II. L'opposition élit son président. Cabet propose sans succès une séparation à l'amiable. — III. La Majorité vote la suppression du Bureau icarien de Paris. Les deux communautés ennemies. — IV. La séparation. La Minorité signe l'engagement du 13 octobre 1856. Son départ pour Saint-Louis. — V. La mort du fondateur d'Icarie.

I

Le 15 décembre 1855, Cabet se présentait à l'assemblée générale avec son projet de révision constitutionnelle et en demandait la discussion pour le samedi suivant, 22 décembre. Ce projet en dix articles contenait en substance toutes les modifications annoncées par le fondateur d'Icarie (1). Les articles 1 et 2 instituaient « un président élu pour quatre ans, seul » chargé de la direction supérieure, de l'administration géné- » rale et de l'exécution des lois ». L'article 5 conférait à ce président la faculté d'ajourner à six mois, en vue d'une deuxième discussion et d'un deuxième vote, toute loi qu'il jugerait dangereuse pour la société. L'article 6 lui accordait le droit de désigner, sous le nom de Directeurs Généraux, les fonctionnaires destinés à remplacer les gérants dont le titre et les prérogatives se trouvaient par là même abolis. En

(1) On en trouvera le texte dans la *Revue Icarienne*, janv. 1856.

outre, il avait seul qualité pour nommer et révoquer le directeur de la colonie de l'Iowa, les directeurs du moulin, de la distillerie, de la porcherie, de chaque ferme, de chaque manufacture et, d'une façon générale, tous les administrateurs et chefs d'emplois capables d'influer par leur gestion sur les finances de la communauté. L'article 8 stipulait que les directeurs des ateliers continueraient à être élus par leurs subordonnés, sous réserve de l'approbation présidentielle. L'article 9, il est vrai, déclarait le président responsable devant l'assemblée générale qui, au terme de son mandat de quatre années, pouvait et devait lui demander compte de la façon dont il l'avait rempli.

Cette proposition désastreuse réunissait en elle tout ce qui pouvait soulever l'animosité des Icariens. Elle ajoutait à leur servitude déjà si lourde ; elle donnait à Cabet, jadis adversaire intraitable d'un Charles X et d'un Louis-Philippe, les apparences d'un monarque qui octroie, modifie ou supprime à son gré la charte de son royaume ; enfin, elle avait le tort grave d'être en contradiction formelle avec les articles 176 et 183 de la VI[e] section de la constitution icarienne, relatifs à la procédure de révision. Ces articles, votés le 21 février 1850, étaient conçus comme suit :

Art. 176. — La constitution ne pourra être révisée qu'après des intervalles de deux ans, en 1853, 1855, etc.

Art. 177. — La révision se fera en mars.

Art. 178. — Celui qui voudra demander la révision totale ou partielle devra le faire par écrit, dans l'avant dernière semaine de février.

Art. 179. — Tous ceux qui voudront présenter des modifications ou des changements devront le faire par écrit dans le même temps. Ces modifications écrites seront affichées durant la dernière semaine de février.

Art. 180. — Dans la première semaine de mars, l'assemblée décidera d'abord, à la majorité des trois quarts, si elle prend en considération la demande en révision.

Art. 181. — Dans ce cas, elle fixera l'ouverture de la discussion à un jour de la seconde huitaine de mars.

Art. 182. — Chaque membre pourra proposer par écrit des amendements aux changements proposés.

Art. 183. — L'assemblée discutera et votera à la majorité des trois quarts la révision partielle ou totale de la constitution.

Ainsi, aux termes de la loi adoptée six ans auparavant

sur l'initiative de Cabet, désireux de soustraire la constitution aux fantaisies réformatrices du premier venu, la plus prochaine révision ne pouvait pas avoir lieu avant le mois de mars 1857. En attaquant l'initiative malheureuse de Cabet avec une extrême vigueur, l'opposition pouvait donc alléguer qu'elle défendait à la fois la légalité violée et la liberté en péril.

Ses premiers coups ne se firent pas attendre. A la proposition du président, examinée dans l'assemblée générale du 15 décembre 1855, l'un des gérants, J.-B. Gérard, directeur des finances et de la nourriture, ripostait par une lettre de démission dans laquelle il se plaignait d'avoir été clairement désigné par « l'ultimatum » dont on a lu plus haut le texte, comme un des meneurs de l'opposition systématique dénoncée par le président. Le lendemain 16 décembre, un autre gérant, A. Marchand, directeur de l'éducation et de la santé, imitait l'exemple de Gérard, et l'assemblée générale, le samedi 22 décembre, sur la proposition de Cabet combattue par Mourot, acceptait ces deux démissions par 93 voix contre 52. Ce vote révélait l'existence d'une minorité d'opposants déjà considérable (1).

Cabet, dont la lutte semblait décupler la vigueur morale, avait pourtant fondé de grandes espérances sur cette séance du 22, car il écrivait la veille à Beluze :

« La discussion de samedi sera du plus haut intérêt et de la plus haute énergie de ma part. Ce sera même un grand spectacle auquel je voudrais que le Peuple entier pût assister, parce que la cause démocratique ou populaire va s'y trouver discutée plus nettement qu'elle ne l'a peut-être jamais été. Je vais défendre la démocratie contre la démagogie ». (2)

Quelques jours après, il ajoutait :

« Je ne doute pas que la masse sera de mon avis, afin de rentrer complètement dans l'application de tous nos principes... Je me sens plus d'énergie que jamais, et ma volonté dans ce sens est désormais inébranlable : j'aimerais mieux, s'il le fallait, dissoudre, liquider et reconstituer une nouvelle société avec ceux qui me restent fidèles. Favard, Mar-

(1) *Revue Icarienne*, janv. 1856.
(2) Lettre de Cabet à Beluze, 21 déc. 1855, *Doc. Inéd.*, VI, 3.

chand, etc., sont des aveugles, des entêtés, des vaniteux, des fous inexcusables à mes yeux ». (1)

Le 23 décembre, par 117 et 127 voix, à la presque unanimité des suffrages exprimés, l'assemblée, invitée à remplacer les gérants démissionnaires, faisait choix de Emile Baxter et de Charles Mesnier, que leur apparente neutralité avait mis à l'abri d'un *veto* formel de Cabet, mais qu'il pouvait croire gagnés en secret à ses ennemis.

Par ce premier engagement, il était permis de préjuger du sort qui attendait la révision constitutionnelle proposée par le président. Les séances des 23,25 et 29 décembre — en Icarie, la fréquence des assemblées croissait avec la gravité des crises, — donnèrent lieu à de simples escarmouches, entremêlées d'amusants épisodes, comme par exemple l'arrivée au réfectoire d'un groupe de cinq personnes, parmi lesquelles « Marchand et Mousseron, chantant à demi-voix, honteusement et craignant d'être entendus, l'hymne de la Marseillaise »:

« Contre nous, de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé... »

Chacune des « expressions brûlantes » du chant révolutionnaire retentit aux oreilles de Cabet comme une injure et il s'indigne : « J'ai beau m'en défendre, écrit-il dans la » *Revue Icarienne* (2), je ne puis fermer les yeux sur une » pareille monstruosité ! »

Avec la séance du 5 janvier devait s'ouvrir la discussion proprement dite. Mais les rancunes longtemps contenues avaient besoin de s'épancher. Aussi Cabet dut-il subir au préalable ce qu'en style parlementaire de nos jours on appellerait une interpellation sur la politique générale de sa présidence. Les membres les plus résolus de l'opposition, Mourot, Gérard, Marchand, Blanche, Guérin, Cotteron et Mousseron, le prirent à partie avec une vivacité grandissante, bientôt rejoints, puis dépassés dans ce déchaînement de récriminations par Favard, le chef autrefois dévoué de la

(1) Lettre de Cabet à Beluze, 31 déc. 1855, *Doc. Inéd.*, VI, 1.
(2) *Revue Icarienne*, janv. 1856, p. 5.

deuxième avant-garde (1), d'autant plus odieux à Cabet dans son hostilité qu'elle se doublait d'une sorte de trahison domestique (2). Pour tenir tête à tant d'adversaires, Cabet restait seul. Si grand que fût son courage, — et le courage de ce vieillard, durant cette année 1856, fit des prodiges parce qu'il était à la mesure de son orgueil et de sa foi dans sa doctrine (3), — Cabet ne pouvait s'empêcher de constater avec amertume son isolement (4). En effet, à mesure que la scission s'affirme entre les deux partis en présence, on voit chaque Icarien se classer suivant ses affinités. La communauté était à peine fondée que déjà le témoin à qui nous avons beaucoup emprunté, Frédéric Olinet, y remarquait l'existence, 1° d'une aristocratie « composée uniquement d'individualités peu nombreuses, des chefs d'ateliers, des gérants et des bureaucrates » ; 2° d'un centre ; 3° d'un prolétariat recruté « parmi les simples manœuvres, les moins » bien logés, les plus dépenaillés, ceux dont la place en » toute circonstance est en bas, derrière les autres, selon le » protocole » (5). On s'étonnera peut-être de cette division en classes dans une société à qui la lutte en commun pour le pain quotidien, à défaut des beaux principes icariens sur la Fraternité, semblait interdire la désunion. Mais ce serait compter sans les dames icariennes : celles de l'« Administration » et de la « Bourgeoisie » s'appliquèrent toujours, par d'imperceptibles nuances d'attitude, à maintenir les

(1) On trouve son nom écrit Favart dans les premiers textes icariens et nous avons reproduit cette orthographe, *supra*, chap. II, § 3. L'orthographe Favard s'autorise cependant d'un plus grand nombre d'exemples.

(2) La fille de Cabet avait épousé le frère de ce Favard, ouvrier honnête et intelligent, gagné dès la première heure au communisme icarien, mais condamné par l'état précaire de sa santé à rester en France. Elle devint veuve peu de temps après son mariage. — Cf. *Déf. du cit. Cabet accusé d'escroquerie*, p. 11 : « Si mon gendre ne m'avait pas été malheureusement enlevé par une mort prématurée, c'est lui que, comme un autre moi-même, j'aurais chargé de diriger la première avant-garde ; et l'on m'accuse d'avoir trompé, exploité, sacrifié cette avant-garde, composée de mes amis ! »

(3) Cf. la Correspondance officielle, *(Doc. Inéd.*, VII, 11, 12, 16, 17, 25, 28, 29, etc). Nous ne trouvons la trace de ses premiers doutes sur l'issue favorable de cette lutte que dans une lettre à Beluze du 11 juillet (*Doc. Inéd.*, VII, 54). Le 2 mai, il écrivait encore : « En définitive, ce qui nous arrive sera un bonheur. Je serai très sévère. Nous nous régénèrerons. Ce sera pour nous une *ère nouvelle* ! » (*Doc. Inéd.*, VII, 29).

(4) *Revue Icarienne*, n° 10, mars 1856, p. 6 et *passim*.

(5) *Voyage d'un Autunois*, p. 129.

distances entre elles et leurs sœurs moins favorisées (1). Cette situation durait depuis quelques années sans changement apparent, lorsque la crise de 1856 vint bouleverser les cadres de la société icarienne.

Le centre dont il vient d'être question se composait « de » gens d'une nature tranquille, non qu'ils fussent entièrement » satisfaits, geignant même à l'occasion, mais très humbles » devant l'autorité, cherchant à s'en faire bien venir, se » reposant sur elle du présent et de l'avenir, tel qu'un bon » bourgeois s'accoutume à le faire en tous les temps » (2). D'instinct, ce groupe se serra derrière celui qui représentait le principe d'autorité. D'autre part, en vertu de l'action que la profession exerce à la longue sur le caractère, on vit se ranger au nombre des *cabétistes*, après quelque hésitation, ceux que la division du travail favorisait et inclinait à soutenir l'ordre établi. C'étaient, en style icarien, les « bricoleurs» (tailleurs, cordonniers, menuisiers, imprimeurs, etc.), heureuses gens que leurs occupations sédentaires ne conduisaient jamais loin des habitations, et surtout, avantage entre tous apprécié, loin du réfectoire (3). Aussi, au coup de clairon annonçant le repas, les voyait-on accourir, toujours les premiers, autour des tables servies. *Tarde venientibus ossa* : ceux que le travail retenait au loin se plaignaient de cet empressement qui les réduisait à la portion congrue. On avait bien décrété un moment que les couvercles resteraient sur les marmites tant que les convives ne seraient pas tous

(1) L'excellent P. Bourg écrivait de Nauvoo le 17 oct. 1850, quelques semaines avant d'être atteint du choléra qui devait l'emporter en pleine force, à 36 ans : « ... Parmi les dames, si la généralité s'est montrée et se montre pleine de dévouement et d'abnégation, il faut dire aussi qu'un certain nombre d'entre elles avaient emporté beaucoup de fruits de la mesquine et futile éducation du vieux monde : vanité, coquetterie, exigence, critique, médisance, etc. ; mais comme ces produits vénéneux sont prohibés dans notre Icarie, leurs possesseurs ou en ont sagement fait le sacrifice, ou sont retournés les cultiver dans la vieille société, fumier naturel de tous les vices. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que plusieurs de ces dames, en dignes filles d'Eve, ont su faire avaler la pomme du déshonneur à leurs trop faibles Adams, qui, mieux accouplés, seraient restés fidèles à leurs serments. Je ne sais de quelle dorure les tentatrices ont recouvert la honteuse pilule, surtout pour la leur faire prendre pour une preuve d'amour. C'est un secret de femme et une preuve des faiblesses maritales. J'ai le bonheur de n'avoir pas été soumis à de semblables épreuves ». (*Popul.*, 2 dec. 1849).

(2) *Voyage d'un Autunois*, p. 129.

(3) Cf. le *Courrier des Etats-Unis*, 13 août 1856.

rassemblés. Mais les retards, amenés par des causes fort diverses, étaient de longueur variable. Il avait fallu rapporter le règlement qui ordonnait ce supplice de Tantale et recourir à l'organisation imparfaite et coûteuse des « cuisines mobiles ». (1)

En somme, esprits voués à l'obéissance passive ou partisans intéressés du *statu quo*, les fidèles de Cabet ne pouvaient lui être d'un grand secours dans le conflit qui venait de s'ouvrir. Il manquait aux uns l'initiative, aux autres la conviction, et à certains ces deux qualités à la fois. L'avenir devait en outre justifier l'opinion que le *Courrier des Etats-Unis*, d'ailleurs manifestement favorable à leurs adversaires, émettait à leur sujet dès le mois d'août 1856 : soit en activité, soit en savoir-faire, ils représentaient les éléments les plus médiocres de la communauté.

Par contre, l'autre parti comprenait ceux qui avaient acquis par les dures besognes de la vie en plein air l'énergie du caractère et la fierté des services rendus. Colonie perdue aux confins du monde civilisé, Icarie, pensaient-ils, vivait surtout de leur labeur. C'est parce qu'il y avait au *flat-boat* (transport sur le fleuve), au moulin, à la distillerie, dans les bois et dans les champs, des bûcherons, des charrons, des agriculteurs, des conducteurs d'attelages, des pêcheurs, tous compagnons qui ne boudaient pas à l'ouvrage, que la communauté parvenait à se tirer d'affaire en dépit des secrétaires, des imprimeurs et des bureaucrates, trop occupés à mettre du noir sur du blanc pour rendre justice à ceux qui semaient le blé ou défonçaient la prairie. « Toute la partie » productive, tous les hommes aux mains calleuses, la plèbe, » le peuple des travaux rudes étaient de la majorité » (2) ; et

(1) L'homme est partout identique à lui-même. La colonie fouriériste de North American Phalanx (1843-1854), pour avoir voulu créer chez elle un réfectoire commun, connut les mêmes abus. Le leader de la société, Charles Sears, dut substituer à ce réfectoire commun un restaurant *à la carte*. Dès lors le prix exact du repas de chaque membre fut porté au *débit* de son compte sur les livres de la Phalange. Mais cette solution, conforme aux principes phalanstériens, était naturellement inapplicable en Icarie. (Cf. Ch. Sears, *The North American Phalanx, an historical and descriptive sketch*, Prescott (Wisc.), 1886, p. 11).

(2) Cette appréciation est évidemment partiale : nous voyons par la Correspondance officielle que l'opposition était en minorité parmi les rudes travailleurs occupés à défricher les terres de Corning. Cabet y comptait 20 partisans. (Cf. *Doc. Inéd.*, VII, 46 et 53).

l'informateur du *Courrier des Etats-Unis* ajoutait : « Cela » veut-il dire que dans la minorité il n'y a pas des hommes » robustes, travailleurs, courageux? Non, mais masse pour » masse, il est évident qu'au point de vue du travail, du tra- » vail productif, la *majorité* (lisez l'*opposition*), l'emporte de » beaucoup sur la minorité ».

Entre les Icariens, ainsi répartis en deux camps auxquels finirent par se rallier même les habiles ou les indifférents les moins disposés à prendre parti, les hostilités se poursuivirent pendant tout le mois de janvier 1856 sans avantage marqué de part et d'autre. Le despotisme du président, l'affaire de la *Marseillaise* chantée dans la soirée du 21 décembre, l'admission du sujet allemand Gauvain, la revendication par les ennemis de Cabet du droit de participer à la rédaction de la *Revue Icarienne*, qu'ils accusaient, non sans raison, de plaider éternellement la cause de son unique rédacteur, tels furent, avec la proposition de révision constitutionnelle toujours en suspens, les principaux thèmes adoptés par l'opposition au cours des assemblées des 5, 6, 12 et 13 janvier.

A la séance du 19, Cabet, comprenant qu'il allait au-devant d'un échec dont les répercussions pouvaient être désastreuses pour son autorité, apporta un nouveau projet de révision. Les articles essentiels, le deuxième et le troisième, instituaient un vice-président élu par l'assemblée générale pour quatre ans et appelé, en cas de mort du président, à le remplacer « pour le temps restant à courir sur les quatre années ». Pour le surplus, le nouveau projet reproduisait sans modification les grandes lignes du projet primitif : présidence élue pour quatre ans et concentration entre les mains du président de tous les pouvoirs de direction, d'administration et de nomination aux fonctions principales. Mais au lieu de 10 articles, le projet amendé en comprenait 18 et les articles ajoutés rappelaient habilement les prérogatives laissées à la souveraineté populaire : droit pour chaque citoyen de proposer des lois (art. 7 et 8), droit pour l'assemblée de révoquer à la majorité des deux tiers des suffrages les fonctionnaires nommés par le président (art. 14), etc. En même temps paraissait un placard intitulé *Coup d'Etat Cabet*, dans lequel, sans reculer devant les comparaisons les plus ambitieuses, le président de la colonie rapprochait la cons-

titution dont il voulait doter Icarie de celles qui régissaient alors la France, la Prusse et les Etats-Unis (1). Il s'attachait même à relever avec une complaisance visible, entre cette dernière et la constitution dont il était l'auteur, des ressemblances qui, dans sa pensée, démontraient jusqu'à l'évidence le caractère démocratique de son projet.

II

Le mois de janvier prit fin au milieu d'un calme relatif. On se préparait aux évènements qu'allait infailliblement amener le retour du 3 février, date importante dans les fastes d'Icarie parce qu'elle commémorait le départ de la première avant-garde et donnait lieu à une triple élection, celle du président de la communauté et de deux autres gérants. D'ordinaire, Icarie était ce jour-là en liesse. Tous les ateliers chômaient. Dans la grande salle décorée et pavoisée aux couleurs françaises et américaines, la fête se déroulait, invariable dans son ordonnance qui comprenait essentiellement une assemblée solennelle, un repas de choix suivi de nombreux discours et une représentation théâtrale (2). En 1856,

(1) *Coup d'Etat Cabet*, Nauvoo, 19 janv. 1856.

(2) Veut-on quelques détails sur cette coutume, fidèlement observée par la colonie, même aux époques les plus critiques de son histoire? Voici le programme de la fête du 3 février 1853, tel qu'il fut affiché dans le réfectoire :

CÉLÉBRATION PAR LES ICARIENS
DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE
du Départ de la première Avant-garde, le 3 février 1848.

PROGRAMME :

A 10 heures : *Déjeuner.* — A 11 heures : *deux mariages.* — Immédiatement après, Assemblée extraordinaire pour l'élection de la Gérance.

A 4 heures : *Dîner.* — Les enfants des trois écoles y assisteront. — Pendant le dîner : Toasts, Discours, six morceaux de musique instrumentale, Chants, Chœurs par des hommes, Chœurs des enfants.

A 6 heures et demie : *Spectacle :* LA MORT DE CÉSAR, tragédie.

BAL
Vers 8 heures et demie.

Contredanses françaises et américaines alternativement.

Des Commissaires seront chargés de placer les personnes et de maintenir l'ordre dans la salle.

Le compte-rendu du septième anniversaire (3 févr. 1855) nous renseigne sur le menu du banquet : « dindon rôti, riz au lait froid et plats de jambon ornés de gelée. »

les deux partis dont l'hostilité datait de la veille n'éprouvaient pas encore cette lassitude qui rend précieuses les trêves, fussent-elles d'un jour. Ils s'entendirent donc pour ajourner la célébration du huitième anniversaire afin de n'être pas obligés de « communier » ensemble. Mais cet ajournement impliquait-il celui de l'élection des trois gérants sortants ? Cabet, qui gardait l'espoir de rallier la majorité à son projet de révision, soutenait que l'ajournement s'imposait en présence d'une proposition dont l'assemblée générale était déjà saisie et qui ne tendait à rien moins qu'à modifier de fond en comble la constitution icarienne. Il demandait en conséquence le renvoi de l'élection à un mois, espérant dans l'intervalle enlever le vote qui donnerait force de loi à sa proposition et du même coup assurerait sa réélection à la présidence. L'opposition soutenait, au contraire, que la discussion inachevée du projet de révision n'infirmait en rien la constitution existante qui devait être observée dans son esprit et dans sa lettre tant que la volonté populaire n'en aurait pas modifié la teneur. Cette fois encore, les ennemis de Cabet avaient pour eux les usages parlementaires et le bon sens.

Sur le terrain ainsi délimité les deux factions se heurtèrent le 3 février avec un acharnement jusque-là sans exemple. Les trois gérants qu'il s'agissait de réélire ou de remplacer étaient Cabet, Baxter et Martin, ce dernier démissionnaire (1). La motion d'ajournement de Cabet fut d'abord accueillie avec froideur, mais sans colère ; Ferrandon, candidat à la succession de Martin, puis Labrunerie, membre de l'opposition, se déclarèrent même disposés à en accepter le principe. Mais le gros des opposants n'attendait qu'une occasion de frapper un grand coup. Conduits par Mourot, par Gérard et par ce même Prudent qui, jadis, à l'époque du procès en appel, envoyait à Cabet, dont il avait reçu tous les pouvoirs, des lettres si touchantes (2), 55 d'entre eux exécutèrent une sortie bruyante au moment du vote ; 12 autres, restés dans

(1) *Adresse du fondateur d'Icarie aux Icariens*, avr. 1856, p. 7.
(2) Ces lettres ont été publiées par le *Populaire* des 6 et 13 sept. 1851 et reproduites dans la *Colonie Icarienne* du 11 oct. 1854.

la salle, refusèrent de s'approcher de l'urne. La proposition d'ajournement recueillit, en fin de compte, 69 voix (1).

Le soir venu, les débats reprirent de plus belle. Outré de voir les rangs du parti adverse grossir à chaque scrutin nouveau, Cabet eut des paroles violentes à l'égard des 67 abstentionnistes. Cette faute de tactique porta immédiatement ses fruits. Lorsque la séance eut été levée dans le tumulte, l'opposition déclara qu'elle entendait rester fidèle à la constitution et qu'elle ne se séparerait pas sans avoir obéi à l'article qui fixait au 3 février l'élection du président et de deux membres de la gérance. Par 61 voix sur 67 votants, elle confia la présidence à celui dont la démission, six semaines auparavant, avait ouvert la crise, au citoyen Gérard aîné. Les six autres bulletins émanaient sans doute de partisans du juste milieu, car ils portaient le nom du citoyen Cabet ! Avant de se séparer, les dissidents décidèrent que leur président, soutenu par ses électeurs, s'emparerait dès le lendemain de la gérance, qu'un écriteau : *Fidélité à la Constitution*, serait placé dans le réfectoire et que cette journée du 3 février 1856 serait réputée « la plus belle de l'histoire d'Icarie » (2).

Cabet comprit cette fois que la colère en face du fait accompli achèverait de compromettre une situation déjà fort critique. Il renonça même à sévir contre les perturbateurs qui, pendant toute la journée du 4, mirent le désordre dans la communauté (3). Le 5 février, par un de ces revirements brusques qui lui étaient familiers, il se présenta à l'assemblée et déclara que « pour sauver la colonie, pour sauver les

(1) Ces chiffres sont ceux qu'a fournis Cabet lui-même dans des documents publiés peu après la séance, ce qui semble exclure la possibilité d'une altération matérielle de la vérité. Cf. lettre de Cabet à Beluze, 29 févr. 1856, (*Doc. Inéd.*, VII, 7). Par la suite, l'opposition (*Revue Icarienne*, avr. 1857) a prétendu qu'il y eut 71 protestataires — un procès-verbal dit même 73 — et seulement 64 partisans du renvoi de l'élection.

(2) *Adresse du fondateur d'Icarie aux Icariens*, p. 8. Quelques mois plus tard, les Icariens de l'opposition se glorifiaient encore de cette « journée du Jeu de Paume », première victoire de leur révolution naissante. Cf. lettre de C. Genet à Cabet, 23 oct. 1856, *Doc. Inéd.*, XVIII, 4.

(3) Ce jour-là l'assemblée décréta qu'elle siègerait en permanence, ce qui entraîna des incidents violents, déploiement du drapeau insurrectionnel, échanges d'injures, huées, évanouissements de femmes, etc. (*Guerre de l'Opposition contre le citoyen Cabet, fondateur d'Icarie*, p. 4).

» femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes, dans » l'intérêt du Peuple et de l'Humanité tout entière, il consen- » tait à ajourner sa proposition pour un an ». Cette déclaration amena une détente soudaine des nerfs surexcités. On s'embrasse entre adversaires ; les mains s'étreignent ; les femmes pleurent. Une ère de paix et de bonheur va s'ouvrir pour Icarie. Pour en célébrer l'avènement, le soir même, on réélit Cabet président de la communauté à l'unanimité et par acclamation (1).

La soudaineté de cette conversion en dénonçait le caractère éphémère. Cabet s'aperçut vite qu'elle n'était chez les uns qu'un « feu de paille » et chez les autres qu'une « ruse » destinée à faciliter par un désarmement simulé le recrutement de nouveaux dissidents. Le plan des conspirateurs réussit d'ailleurs de point en point. Depuis que la communauté avait retrouvé son unité, rien ne s'opposait plus à la célébration du 8me anniversaire. Cette fête devait même, dans la pensée de Cabet, sceller l'entente encore si fragile par l'évocation des glorieux souvenirs du passé. Mais il avait compté sans la maladresse de ses partisans. Au banquet, la citoyenne Tiran crut devoir porter un toast emphatique : *A notre sauveur*, auquel Cabet essaya de se dérober avec une modestie dont l'opposition ne pouvait manquer de souligner cruellement l'opportunité et la nouveauté. Elle accueillit par un silence glacial celui qu'elle avait acclamé six jours auparavant. C'était un inquiétant symptôme. Le 11, des nouvelles graves arrivaient de la colonie de l'Iowa : là-bas aussi l'opposition gagnait du terrain. Le 17 février voyait se produire un autre malheur : 57 Icariens (21 hommes, 17 femmes et 29 enfants), appartenant en majorité au convoi admis à titre provisoire au mois de novembre précédent, quittaient cette colonie, si différente de l'oasis de fraternité qu'ils avaient rêvée et, désabusés, « retournaient à l'individualisme ».

L'exemple menaçait d'être contagieux. Il fallait en finir. Ce fut Cabet lui-même qui proposa à la séance du 23 février ce qu'on pourrait appeler un divorce par consentement mutuel. L'un des deux partis continuerait à vivre à Nauvoo, l'autre se retirerait dans la colonie de l'Iowa (2). Venant du

(1) Cf. lettre de Cabet à Beluze, 29 févr. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 7.
(2) *Revue Icarienne*, nov. 1856.

fondateur d'Icarie, une offre semblable méritait mieux que le débordement d'imprécations par lequel elle fut accueillie (1). Elle arrivait à son heure : la gravité des dissentiments était telle que tout espoir de réconciliation devait être abandonné, et cependant, il n'y avait pas encore entre les deux partis, — la trêve du 3 février en était la preuve — cet amoncellement d'injures et de violences réciproques qui empêche tout arrangement équitable. Les Icariens de la génération suivante en ont jugé ainsi :

« Ces événements, écrivait Emile Péron en 1880, furent funestes à tous... La passion n'étant plus là pour aveugler personne, les membres les plus sensés des deux partis reconnaissent aujourd'hui qu'il y eut des torts de chaque côté. Ces citoyens pensent qu'Icarie ayant une colonie en Iowa où la minorité avait demandé à se retirer, le bon sens et la justice indiquaient à la majorité d'acquiescer à cette légitime demande. Mais c'est malheureusement le sort de tous les partis de n'éprouver que rarement le besoin d'être justes ». (2)

Au surplus, la proposition de séparation à l'amiable pouvait s'autoriser d'un exemple fameux dans l'histoire du communisme américain. En 1831, la société des *Harmonistes* ou *Rappites*, établie à Economy, aux environs de Pittsburg, jouissait d'une remarquable prospérité. Forte de 750 membres, riche d'environ 2.500.000 francs, elle avait provoqué l'admiration du duc de Saxe-Weimar qui la représente, dans la relation de son voyage aux États-Unis, comme une petite république modèle (3). Son fondateur, Georges Rapp, y

(1) Renouvelée par Cabet en mai 1856 (Cf. *Doc. Inéd.*, VII, 33 et XVI, 3 et 10), cette proposition n'obtint pas un meilleur succès : le 23 juillet 1856, Cabet écrit à Beluze que l'opposition refuse toujours d'accepter le choix entre l'Iowa et Nauvoo, dans l'espoir de forcer les membres de la minorité à se retirer individuellement et à se faire régler leurs apports selon la loi, « c'est-à-dire pour s'enrichir de nos dépouilles ». Dans cette même lettre, Cabet ajoute : « Je vais leur offrir d'acheter leur part et de la payer comptant ou à de très-courtes échéances », et il croit pouvoir se faire prêter dans ce but une somme de 60.000 francs, en attendant qu'une souscription des Icariens de France puisse couvrir le montant de ce rachat nécessaire « dans leur intérêt comme dans le nôtre ». (*Doc. Inéd.*, VII, 57). Cf. aussi *Bulletin* du 9 août 1856, *Doc. Inéd.*, XVI, 18.

(2) *Précis sur Icarie*, Icarie (Iowa), 1880, p. 6.

(3) *Reise des Herzogs Bernhard zu Sachsen-Weimar-Eisenach durch Nord-Amerika in den Iahren 1825 und 1826*, Weimar, 1828, t. II, ch. XXIV, p. 204 sqq.

exerçait, depuis la création, l'autorité à la fois temporelle et spirituelle d'un patriarche de l'Ancien Testament. Un trait entre vingt autres donnera la mesure de son pouvoir. En 1807, au plus fort d'un de ces *revivals* religieux qui, aux États-Unis, jettent parfois des régions entières dans un mysticisme voisin de la folie, Rapp, sans rien changer à l'organisation essentielle de la communauté, ordonne à son peuple, qui jusqu'alors avait pratiqué et honoré le mariage, de s'abstenir désormais de toute relation sexuelle. Sans un murmure, sans l'apparence d'un regret, les Harmonistes obéirent : hommes et femmes continuèrent à vivre côte à côte et à élever les enfants existants, mais le registre des naissances resta dès lors fermé.

Vingt-quatre ans après l'événement que nous venons de rappeler, le pouvoir discrétionnaire du « père Rapp », auréolé du double prestige que donne le succès et la durée, paraissait ne devoir finir qu'avec sa vie... Tout à coup, en octobre 1831, une lettre venue d'Allemagne annonce l'arrivée prochaine du comte de Léon, « ambassadeur et oint du Seigneur, issu du tronc de Juda et de la tribu de David », envoyé par Dieu pour recruter parmi les disciples de Rapp le groupe des élus chargés de préparer la seconde venue du Christ sur la terre. Le comte de Léon, de son vrai nom Bernhardt Müller, fit à Economy une entrée triomphale. Éblouir les Allemands candides qui peuplaient la colonie, puis indisposer contre Rapp les plus jeunes membres, avides d'indépendance et de nouveauté, ce fut pour le comte l'affaire d'une année à peine. Il fallut quelques mois à Georges Rapp lui-même pour voir clair dans le jeu de l'aventurier. Lorsqu'il comprit le danger, il s'aperçut qu'il était nécessaire de faire la part du feu s'il voulait sauver son œuvre d'une ruine complète. Pas un instant il n'eut l'idée d'accabler d'injures son ennemi ou de charger son peuple de reproches. Avec une tranquille sagesse, il fit procéder à une sorte d'appel nominal. Cinq cents Harmonistes se révélèrent fidèles à leur chef et à son idéal de communisme religieux ; deux cent cinquante déclarèrent qu'ils étaient prêts à suivre le nouveau venu et sa fortune. Désormais la solution du conflit ne dépendait plus que des *trustees* et des comptables de la communauté. Le 6 mars 1832, les chefs des

deux partis signaient un compromis aux termes duquel le comte de Léon s'engageait à disparaître dans les trois mois, lui et tous ses partisans, en emportant la part de l'avoir social qui revenait à ces derniers, soit 150.000 dollars. On dit que lorsqu'il vit s'éloigner ces enfants prodigues, le vieux patriarche ne put s'empêcher de verser des larmes. Une consolation lui restait pourtant : si sa communauté, autrefois si florissante, sortait affaiblie de la crise, c'était à la manière de ces malades qu'une opération chirurgicale faite à temps a débarrassés du virus qui menaçait en eux les sources de la vie (1).

Lorsqu'il exposait son projet de partage à l'amiable dans la séance du 23 février 1856, Cabet connaissait-il ce précédent mémorable ? — Oui, à n'en pas douter. En sa qualité de chef d'école, il s'intéressait vivement aux expériences communistes conduites parallèlement à la sienne sur cette terre des Etats-Unis, si hospitalière à toutes les entreprises nouvelles (2). Le succès de certaines d'entre elles, *Zoar*, *Amana*, *Economy*, les *Shakers*, *Oneida*, etc., lui fournissait un excellent argument pour la propagande. D'autre part, de

(1) Aaron Williams, *The Harmony Society at Economy (Penn'a)*, Pittsburg, 1866, chap. V, p. 74 sqq. Le comte de Léon conduisit sa troupe à Philippsburg, sur les bords de l'Ohio, à dix milles d'Economy. Il essaya d'y fonder une communauté qu'il appela *New Philadelphia Society*. Quelque mois après, le capital emporté d'Economy était gaspillé. Abandonné de ses dupes, après un essai de retour offensif sur Economy, le comte de Léon, à bout de ressources, mourut du choléra à la fin de 1833.

(2) Le n° 19 du *Popul.* (8 août 1847) contient une longue étude sur les Shakers et, pareillement, le n° 6 (nov. 1855) de la *Revue Icarienne*, dont l'article se termine ainsi : « Cette existence longue et heureuse des » Shakers prouve la possibilité de la communauté des biens. Leur » organisation renferme beaucoup de choses qui nous paraissent « très remarquables et beaucoup d'autres qui nous semblent inad» missibles ». Ce dernier membre de phrase vise, à n'en pas douter, le célibat obligatoire des Shakers et leur théologie. Mais Cabet ne se lasse pas d'admirer leur ordre, leur discipline, leur soumission parfaite à l'autorité des *elders*, etc. La 3ᵐᵉ liv. de la brochure *Réalisation de la Communauté d'Icarie*, parue en sept. 1847, contient (p. 127) un article très élogieux sur la communauté de *Zoar*, fondée en 1817 par l'Allemand Baumeler. — Dans le n° 21 du *Popul.* (oct. 1847), Cabet esquissait l'histoire de quelques essais fouriéristes et owenistes. Mais ses sources d'information sont des plus fantaisistes et l'on a de la peine à reconnaître dans les appellations informes de *Ikanitelles*, de *Brouck Tarm* et de *Wis-Konsine*, les noms des expériences célèbres de *Skaneateles*, de *Brook-Farm* et de *Wisconsin Equality*. — Signalons encore, dans le n° du 8 nov. 1854 de la *Colonie Icarienne*, un article sur les communistes d'*Ebenezer* et de *Hopedale* ; dans les nᵒˢ des 2 et 16 août 1854 des articles sur l'entreprise de V. Considérant au Texas, etc., etc.

1849 à1856, on le voit saisir et faire naître au besoin toutes les occasions d'écrire aux fondateurs de ces communautés, de se rapprocher d'eux, de les intéresser à son œuvre, dans l'espérance plus ou moins avouée que la jeune Icarie, la dernière venue dans la famille communiste, recevra de ses sœurs aînées le secours qui lui permettra de durer et de prospérer comme elles (1).

En ce qui concerne particulièrement les Rappites, la sécession de 1832 se trouvait racontée dans le *Populaire* du 4 juillet 1847. Sans doute, ce récit (extrait « d'un ouvrage allemand, *les Annales Rhénanes*, imprimé en Suisse ») est aussi inexact que superficiel. Mais par la suite Cabet put compléter à loisir ses premières informations. Son propre témoignage va nous renseigner à cet égard. La *Colonie Icarienne* du 22 novembre 1854 publiait sous la signature d'un Allemand, H. Albrecht, ancien membre de la société musicale à base coopérative la *Germania*, un article intitulé *Les Rappites*. A ce travail, qui rapportait d'une façon d'ailleurs sommaire et, sur plusieurs points, erronée les progrès de la communauté fondée par le père Rapp et la crise provoquée par le comte de Léon, Cabet ajoutait le commentaire que voici :

« Cette histoire des Rappites nous offre un grand intérêt et d'utiles leçons. Elle confirme notre espoir et même notre conviction que la communauté de biens est parfaitement réalisable et qu'elle produit l'abondance en supprimant la misère par le travail en commun. Elle nous fournit aussi la preuve que les divisions et les scissions, presque toujours suscitées par l'esprit d'ambition, d'orgueil et d'intrigue, sont funestes à ceux qui s'y laissent entraîner plus encore qu'à ceux qu'elles menaçaient. Icarie a eu aussi ses dissidents et ses scissionnaires ; mais elle a triomphé jusqu'à présent et triomphera toujours, nous n'en avons pas le moindre doute, de toutes les entraves et de tous les obstacles ».

(1) Voici, par exemple, une lettre datée du 28 avr. 1850 que nous trouvons dans *The Practical Christian*, le journal de *Hopedale Community*, la célèbre colonie fondée à Milford (Mass.) par le réformateur religieux Adin Ballou : « Comme vous, écrit Cabet à Ballou, je suis communiste... Nous admettons pleinement l'abrégé de vos doctrines. Notre société est basée sur l'éducation, le travail, le mariage et la famille... Nous vivons en communauté dans des appartements séparés mais avec les repas, le travail et la production en commun... Et vous ? Faites-vous des progrès ? Combien la communauté de Hopedale a-t-elle de membres ? » etc. (*The Practical Christian*, vol. XI, n° 1, 11 mai 1850).

Albrecht ayant signalé dans une nouvelle lettre le succès des communistes d'Economy, leur richesse et l'aide efficace qu'ils pourraient apporter à leurs frères de Nauvoo, Cabet échange avec lui une correspondance dans laquelle il envisage l'agréable hypothèse d'une avance de capitaux dont les Rappites feraient tous les frais (1), puis, comme son informateur avait généreusement attribué à ces derniers une fortune de neuf millions de dollars, soit 45 millions de francs, Cabet et lui tombent d'accord qu'un prêt de 500.000 dollars ne serait qu'une bagatelle pour ces Crésus du communisme. Là-dessus, l'imagination du fondateur d'Icarie se donne carrière et il écrit sa brochure bien connue : *Si j'avais 500.000 dollars*, d'abord parue dans la *Colonie Icarienne* sous forme d'articles (2), puis traduite en anglais et en allemand. Hélas ! comme Fourier, dont il partageait à vingt ans d'intervalle la belle confiance (3), Cabet devait mourir sans avoir vu apparaître le capitaliste de ses rêves.

III

D'ailleurs, moins d'un an et demi plus tard, il se débattait au milieu de difficultés qui ne lui permettaient plus ces longs espoirs et ces vastes pensées. L'assemblée générale du 23 février 1856, nous l'avons vu, avait accueilli par un *tolle* injurieux son projet de séparation à l'amiable. Reprise le lende-

(1) Signalons un nouvel article d'Henri Albrecht sur le même sujet, *Colonie Icarienne*, 22 nov. 1854, p. 2. — Plus d'une fois déjà les Icariens avaient escompté, dans leurs projets d'agrandissement, la générosité des communautés américaines prospères. En 1851, Piquenard, exposant à Cabet la nécessité de quitter Nauvoo pour le Texas, suggérait l'idée de consulter, pour trouver les 125.000 fr. indispensables à l'exécution de ce plan, les leaders du mouvement fouriériste aux Etats-Unis. Il pensait que « Greeley, Dana et Brisbane, de la *New-York Tribune*, pourraient les aider à négocier un emprunt » et qu'ils « trouveraient facilement de l'aide chez diverses sociétés riches telles que les Shakers ». (Lettre du 5 sept. 1851, *Doc. Inéd.*, II, 63).

(2) *Colonie Icarienne*, n^os^ des 6 et 13 sept. 1854.

(3) « Quelque considérable que soit cette somme, elle nous sera prêtée tôt ou tard, je n'en ai pas le moindre doute, soit par les Rappites, soit par d'autres, et par conséquent je veux examiner ce que je ferais dès aujourd'hui si j'avais cinq cent mille dollars...» (*Colonie Icarienne*, 6 sept. 1854).

main 24, la proposition n'obtenait pas plus de succès. Cabet demandait pour elle l'urgence qui fut repoussée par 72 voix *pour* et 69 voix *contre*, soit trois voix de majorité, alors que le règlement exigeait pour le vote des déclarations d'urgence les trois quarts des suffrages exprimés. Enhardie par ce premier avantage, l'opposition se hâtait d'en conquérir un autre, beaucoup plus décisif. Sur l'initiative de Prudent, elle obtenait la nomination immédiate d'une *Commission des Comptes*, composée de cinq de ses chefs, trois membres titulaires, Prudent, Gérard, Mathieu le charron, et deux suppléants, Marchand et Katz. Les deux premiers, ainsi que Marchand, étaient d'anciens membres de la gérance.

Cabet n'allait pas tarder à éprouver les effets de la nouvelle arme forgée contre lui par l'opposition. Dès le 26, la commission changeait son titre primitif en celui de *Commission de Surveillance et de Vérification des Comptes*. Quelques jours après, elle annonçait l'intention de faire porter l'essentiel de son travail sur la gestion du Bureau icarien de Paris, en alléguant que « par la participation qu'il a prise » et qu'il prend au maniement des finances de la commu- » nauté, ce Bureau influe beaucoup sur les résultats favora- » bles ou contraires à son intérêt » (1). Le 19 et le 31 mars, elle invitait le président de la colonie, par des sommations polies, à déposer entre ses mains « les livres, registres et états de situation du Bureau, le tableau des apports faits par les membres des divers départs et toutes autres pièces utiles ». A cette mise en demeure, Cabet ne put répondre que par le dépôt des « comptes de caisse mensuels du Bureau icarien, de janvier 1852 à décembre 1855 ». C'étaient les seuls documents qu'il eût en sa possession et la source unique du compte-rendu sur le fonctionnement du Bureau de Paris publié par lui dans le numéro 5 de la *Revue Icarienne*. La commission nommait alors son rapporteur et celui-ci, Gérard aîné, déposait ses conclusions dans la séance du 12 avril. Après avoir déploré l'absence d'une comptabilité régulière, il relevait « la disproportion immense » entre

(1) *Rapport de la Commission de Surveillance et de Vérification des comptes*, Nauvoo, mai 1856, p. 2. Cf. sur les origines du conflit entre la majorité et Beluze : *Doc. Inéd.*, VI, 48, 55; VII, 14. (Lettres du 5 janv. et du 22 févr. 1855, du 28 mars 1856).

les sommes envoyées par le Bureau de Paris à Nauvoo (115.576 fr. 85, y compris le coût des objets expédiés à la colonie, soit 3.512 fr. 15) et les dépenses, « frais de bureau, de correspondance et autres » de ce même service pendant ladite période (38.123 fr. 24), « d'où il résulte, ajoutait le rapporteur, que les frais du Bureau de Paris sont aux sommes qu'il envoie à la communauté comme 33 sont à 100 ». Cette constatation n'était suivie d'aucune proposition ferme. Ce fut un autre membre de l'opposition, Mourot, (que Cabet devait accuser trois mois plus tard d'être un agent de la police secrète dépêché par le gouvernement impérial « pour entraîner Icarie au précipice ») (1), qui se chargea, dans l'assemblée générale du 22 avril, de donner au rapport de Gérard sa conclusion naturelle en déposant un projet de résolution dont l'article I supprimait le Bureau icarien de Paris et l'article III invitait tous les Icariens de l'univers à correspondre directement désormais avec la colonie de Nauvoo.

Cette mesure, proposée par Gérard et Mourot avec une modération qui en soulignait la perfidie, atteignait Cabet en plein cœur. Cette somme de 38.123 fr. 24, qui représentait,

(1) Cette accusation faisait l'objet de la brochure intitulée : *Le citoyen Mourot a-t-il une mission en Icarie ?* S'il faut en croire Cabet, Mourot, agent provocateur, aurait pris part à l'affaire de la barrière de Fontainebleau (25 juin 1848), dénoncé ensuite les insurgés coupables de la mort du général Bréa, et mérité par cette trahison de ne pas figurer au nombre des 25 accusés traduits le 15 janv. 1849 devant le 2me Conseil de Guerre de Paris. De l'interrogatoire de l'accusé Daix, (audience du 15 janv. 1849) et des dépositions Dardelin, Desmaret et Paillette (audiences des 22, 24 et 25 janv.), il semble bien résulter que Mourot, militant du club de la Maison-Blanche, se trouvait sur la barricade au moment du drame, qu'il a conseillé le meurtre, s'il ne l'a pas perpétré, et qu'il est parvenu à faire retomber sur Daix toutes les charges, en s'aidant des dépositions de sa femme et d'une amie de celle-ci, Mme Pichenot. Pourquoi n'a-t-il pas été impliqué dans les poursuites ? Pourquoi le président du Conseil de guerre n'a-t-il pas cherché à éclaircir son rôle dans l'affaire ? Beluze lui-même, invité par Cabet à dresser contre Mourot un acte d'accusation en règle, n'a pas osé sur ce point être trop affirmatif.— On lit d'autre part dans une lettre de Cabet à Beluze (17 mars 1856), que, sans être impliqué dans les poursuites de l'affaire Bréa, Mourot aurait été envoyé « par mesure administrative sur les pontons de Brest, puis relâché en 1851 ». C'est alors qu'il serait parti (en août ou septembre) pour Icarie. Enfin une autre lettre de Cabet rapporte une déclaration de Mourot lui-même : « Mourot vient de soutenir qu'il n'était pas présent à l'exécution du général ; mais il a avoué qu'il avait chargé les autres de le régler ». (*Doc. Inéd.*, VII, 11 et 68). (Cf. Rapport inédit de Beluze, en date du 10 mai 1856, *Doc. Inéd.*, XVI, 2 ; *Gazette des Tribunaux*, nos des 16 et 26 janv. 1849).

suivant l'expression méchamment discrète du rapport, « les frais de bureau, de correspondance et autres » des agents icariens de Paris, avaient été touchée en partie par la femme de Cabet, par sa fille, Mme Favard, et par son représentant, Beluze, obligés pour subsister de prélever une dîme sur les souscriptions icariennes (1). Supprimer le Bureau de Paris, c'était vouer à une misère certaine la famille du fondateur d'Icarie, c'était l'obliger peut-être à venir retrouver son chef dans un milieu désormais hostile et à la veille d'une dissolution imminente. Certes, au même moment, d'autres épreuves cruelles pour son amour-propre n'étaient pas épargnées à Cabet. Une seconde commission de six membres, présidée par Katz et composée de J. Prudent, rapporteur, Albrecht, Mourot, Pierrot et Lafaix, exerçait depuis le 17 mars un contrôle sur toutes les publications sorties des presses icariennes (2) avec mission d'arrêter la diffusion des numéros 5, 6, 7, 8, 9 et 11 de la *Revue Icarienne* et de protester contre leur contenu auprès des Icariens du monde entier (3). En même temps, le *Courrier des Etats-Unis*, « journal décembriste stipendié par la police de Louis-Napoléon », publiait contre lui dans ses numéros des 6 fév., 4 et 12 mai, de violents articles qui trouvaient de l'écho en France. Mais rien n'égalait en amertume la proposition du 22 avril.

Cabet y répondit le 3 mai par une brochure intitulée *Toute la vérité*, dans laquelle il mêlait, suivant son habi-

(1) Cf. le tableau qui figure à la page 283. — Le 9 juin 1856, Beluze répondit à ses ennemis par un mémoire inédit dont nous possédons l'original. Il y démontrait que la dépense réelle du Bureau s'élevait à la somme de 19.727 fr. 24, le reste représentant des débours couverts par des recettes correspondantes ou qui devaient incomber en bonne règle à la colonie : voyages de Cabet, frais de procédure et d'impression à l'occasion du procès en escroquerie, etc. En somme, 11.705 fr. pour la pension alimentaire de Mme Cabet et de sa fille, soit un peu moins de 3.000 francs par an, 7.017 fr. pour la rétribution du gérant, le loyer et les fournitures du Bureau, soit à peine 1.750 francs par an, et 1.004 fr. 50, montant des frais du séjour de Cabet en Angleterre pendant les premiers mois de 1852, voilà, concluait Beluze, les dépenses ruineuses de cet organe sans lequel la communauté n'aurait pas pu subsister six mois ! (*Doc. Inéd.*, XVI, 7).

(2) Cf. lettre de Cabet à Beluze, 21 mars 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 12.

(3) Le numéro 10 de la *Revue Icarienne*, suite de la *Colonie Icarienne*, n'avait pas paru. — Cf. le « Rapport de la Commission d'examen des publications et imprimés faits depuis le 30 sept. 1855 jusqu'au 22 mars 1856 », Nauvoo, mars 1856. Cf. aussi le « Rapport de la Commission des Six », Nauvoo, mars 1856.

tude, à de beaux cris de souffrance sincère, les révoltes beaucoup moins émouvantes de sa vanité blessée. C'est la vanité qui parle dans la page suivante, intéressante parce qu'elle montre que si Cabet n'a jamais été à vendre, ce n'est pas faute d'avoir compris ou cru comprendre les avances des corrupteurs :

« La vérité est que ma longue vie est une vie d'abnégation, de désintéressement et de dévouement ; que dès 1815, j'aurais pu avoir une belle place dans la magistrature et de beaux appointements ; qu'en 1830, je pouvais être secrétaire général du ministère de la Justice sous Dupont de l'Eure avec un beau traitement ; que, nommé procureur général en Corse, rien ne m'empêchait de conserver les 12.000 francs de traitement accordés à ma place, et même d'aspirer à tout, comme Laffitte me l'avait offert de la part de Louis-Philippe, si j'avais voulu me dévouer à sa cause ; que, pendant mon exil à Londres, je pouvais élever mes prétentions bien haut, si j'avais voulu servir Joseph Napoléon à qui l'on conseillait de Paris de conserver ses idées impériales et d'éviter Cabet, en lui conseillant en même temps, s'il se décidait à se faire républicain, de s'attacher Cabet préférablement à tout autre ; que quand, sur les instances de ses aides de camp devenus généraux, Louis Napoléon vint me rendre à Londres plusieurs visites pour m'attacher à ses intérêts, je pouvais aisément aspirer à la fortune et aux honneurs ; que, si j'avais voulu servir l'aristocratie jésuitique et la *bonne cause*, comme disait M. Fournier de Virginie à Lyon, je pouvais trouver là une source aussi abondante de faveurs et de richesses ; que quand, au jour de la Révolution de 1848, j'ai fait à Paris une proclamation aux Icariens pour leur crier : « Point de vengeance, point d'atteinte à la propriété », j'aurais pu, si j'avais été cupide, garder le silence ou plutôt les pousser à la violence, pour pêcher, comme on dit, en eau trouble ; que, si j'avais été ambitieux et avide de dictature, j'aurais pu forcer l'entrée du Gouvernement provisoire, y entrer par la fenêtre au lieu d'y entrer par la porte, comme disait un journal, ou flatter ses membres qui, presque tous, étaient mes anciens amis, pour obtenir d'eux quelque grande place avec beaucoup d'argent, ou même aspirer ouvertement à la dictature, comme le prétendait un journal qui me plaçait au 17 mars et au 16 avril à la tête de deux à trois cent mille Icariens ou Démocrates ; en un mot, que si l'argent avait eu du prix à mes yeux, pour ma satisfaction personnelle, dans cet intervalle de près de 40 ans, j'aurais pu, comme beaucoup d'autres, acquérir honnêtement des millions... Et c'est moi que l'opposition veut flétrir et déshonorer ! Ah ! c'est abominable ! N'aurais-je pas bien le droit

d'être indigné, irrité même ? Dans quelques jours, je ferai un résumé historique des anciens réformateurs martyrs et l'on verra si je ne suis pas un des plus martyrisés ! » (1)

Après cette part faite à sa personne, à ses vertus et à ses épreuves, Cabet, perçant à jour les desseins cachés de ses adversaires, s'écrie bien haut que le coup dont on veut l'atteindre va frapper derrière lui deux femmes innocentes. Ici il faut citer à nouveau : c'est la seule fois en effet que l'on voit, dans les écrits de notre auteur, sortir de l'ombre Mme Cabet et sa fille, figures incertaines à qui Cabet prête pour un instant quelque réalité autant par artifice d'avocat que par sollicitude conjugale ou paternelle. En plaidant pour elles, il ne s'oublie pas et c'est encore sur lui-même qu'il s'attendrit :

« Voilà pour moi !... Mais ma femme et ma fille qui sont au Bureau de Paris !... Après avoir partagé mon exil de cinq ans en Angleterre, elles partagent mon sort et mes persécutions à mon retour en France et mes travaux dans le bureau du *Populaire*. Leur vie n'est qu'une vie de tourments et d'angoisses. Tous mes procès, toutes les attaques dirigées contre moi sont autant d'assauts contre leur santé. Les duels proposés par un ministre, accusé par moi d'avoir brûlé le drapeau tricolore en 1815, et par le *National*, accusé d'être le souteneur des Bastilles ; mon arrestation à mon retour d'Angleterre, en décembre 1847 ; les envahissements de domicile par des hommes armés, menaçants et furieux ; les cris de « Mort à Cabet ! » poussés par près de 100.000 gardes nationaux ou soldats sous les armes ; un cercueil vide avec cette inscription : *Cabet,* amené sous leurs yeux ; la vue d'une troupe d'enfants jouant aux soldats et criant : « Mort à Cabet ! » ; les mandats d'arrêt lancés contre moi et condamnant ma famille à vivre dans les alarmes ; toutes ces secousses physiques et morales font de leur existence un long supplice ; et quand je suis pour elles la cause de tant de douleurs, je pourrais me reprocher d'être leur bourreau, mais si je les sacrifie, je me sacrifie moi-même pour me dévouer à la cause des malheureux qui réclament un libérateur. Et que d'angoisses encore pour elles quand, séparées par l'immensité des mers, elles ont à craindre continuellement pour ma santé et pour mon repos ! Que d'angoisses plus grandes encore quand, me sachant en lutte avec des enfants dénaturés, leur santé, détruite par leur dévouement et leur interdisant un long et

(1) *Toute la vérité*, Nauvoo, mai 1856, p. 20 et 21.

périlleux voyage, ne leur laisse d'autre soulagement que les larmes ! (1)

» Et maintenant, quand elles ont rendu tant de services à la cause icarienne..., le citoyen Mourot propose de fermer le Bureau de Paris et ne parle pas même d'elles !... Oui, c'est la plus monstrueuse des ingratitudes ! Il est vrai que Favard propose de nous faire à tous les trois quelque rente ou pension, mais, grosse ou petite, qui la paierait ? Avec quoi la paierait-on ? Est-ce avec de l'argent qu'on s'acquitte de pareils services ?... Puisque l'opposition est si injuste et si ingrate envers moi, nous péririons de faim ou nous demanderions l'aumône, plutôt que de recevoir d'elle une obole !...» (2)

Cette protestation, datée du 3 mai 1856, se terminait par un appel aux Icariens restés fidèles à leur chef : « Non, c'est impossible, concluait Cabet, le Bureau ne sera pas fermé ! » Mais c'était à l'assemblée générale qu'appartenait le dernier mot (3). Des deux côtés, on prit des dispositions de combat. Quelques jours se passèrent en combinaisons stratégiques. L'engagement eut lieu enfin dans la nuit du 12 au 13 mai. La séance s'ouvrit à 7 heures et demie du soir, sous la présidence du citoyen Mathieu, en présence de 118 électeurs inscrits. L'ordre du jour ne portait qu'une seule question : *Fermeture du Bureau icarien de Paris*. Cabet voyait en face

(1) Leur éloignement d'Icarie fournissait un thème commode à l'ironie des écrivains conservateurs. Donnons un exemple de leur manière : « ...C'est en effet un problème curieux à étudier que l'empire obtenu sur un millier de personnes par cet homme simple, sans extérieur, sans éloquence ni talent d'écrire, déjà avancé en âge, qui a transplanté si loin de leur patrie des ouvriers parisiens non dépourvus d'intelligence et les maintient en état de société par les seuls liens de l'autorité civile et politique... M. Cabet les maintiendra probablement jusqu'à sa mort ; mais sa famille n'a pas cru en lui : elle est restée à Paris ». (Alf. Isambert, Art. *Cabet*, de la *Nouvelle Biographie générale* de Firmin-Didot, t. VIII, p. 25, Paris, 1855). — Sans le savoir peut-être, le rédacteur de la *Biographie Générale* a dit juste : Mme Cabet, femme de condition modeste, mais spirituelle et avisée, ne partageait aucunement les idées de son mari qui se gardait bien d'exposer ses disciples enthousiastes au contact de son scepticisme. La loi dispensait de certaines formalités et de certaines charges l'auteur qui vendait à son domicile ses propres ouvrages. Munie d'une procuration de son mari, Mme Cabet gérait en son nom ses affaires de librairie. De là la mention : *chez l'Auteur, 3, rue Baillet* qui, à partir de 1852, remplace le nom d'un éditeur sur la couverture des écrits publiés à Paris par Cabet.

(2) *Toute la Vérité*, p. 24.

(3) Aussi Cabet examine-t-il quelle serait la situation faite au Bureau de Paris par une décision hostile de l'assemblée générale dans ses lettres à Beluze du 2 avril et du 16 mai 1856 (*Doc. Inéd.*, VII, 17 et 34).

de lui l'opposition compacte et résolue, tandis qu'à ses côtés ses troupes paraissaient hésitantes. Pour les rallier et les entraîner à la résistance, il demanda « la priorité pour une » communication personnelle au sujet des injures proférées » à son égard par le citoyen Abé ». Se dressant aussitôt, Mourot, soutenu par l'opposition, mit en demeure l'assemblée de passer à l'ordre du jour. Ce fut le signal d'une effroyable tempête : « Je veux sauver Icarie, s'écria désespé- » rément Cabet. Pour cela, je soulèverai ciel et terre ; s'il le » faut, je m'adresserai aux tribunaux du pays et s'ils étaient » ouverts demain, demain j'y aurais recours ! » A cette annonce d'une intervention judiciaire, dont le résultat ne pouvait être que la dissolution de la communauté, l'opposition riposta en réclamant la destitution immédiate de Cabet. « — Vous voulez ma destitution ? répondit-il. Soit, mais elle » ne peut s'improviser ainsi. Elle doit faire l'objet d'une pro- » position en règle, rédigée par écrit, motivée et mise à » l'ordre du jour. Je désire, je provoque cette discussion » grande et libre où je montrerai ce que peut un homme de » cœur en butte à d'indignes accusations ». Comme on le voit, nul ne songeait plus au but précis de la réunion : c'était une discussion ardente et confuse où, de part et d'autre, toutes les haines accumulées s'entrechoquaient furieusement.

A deux heures du matin, après les discours de Vogel, Blondeau et Mercadier en faveur de l' « accusé », de Mourot, Katz, Prudent, Favard, etc., contre lui, Cabet, exténué, demande le renvoi de la discussion. Impitoyable, l'assemblée décide de siéger encore. Manifestement, l'opposition est résolue à pousser à fond sa victoire. Katz dénonce dans le président de la communauté « un voleur, un escroc, qui a » gardé pour lui les 1.600 dollars qu'il devait envoyer à » la Nouvelle-Orléans pour payer les dépenses de voyage » du dernier départ ». (1) Prudent demande la nomination d'une commission d'enquête de trois membres qui dressera un acte d'accusation en règle contre le dictateur déchu. Cette motion est votée par 71 voix contre 41.

(1) « Quelques jours après, dit Cabet, les 1.600 dollars reviennent avec les Icariens auxquels ils étaient destinés et qui, refusant d'entrer dans la communauté, les déposent entre les mains du citoyen Cabet pour prouver leur confiance ».

Pour avoir force de loi, une résolutio ainsi votée au cours d'une séance et sans examen préalable devait réunir les trois quarts des suffrages. Mais c'est en vain que Mercadier au nom des cabétistes, et Favard lui-même pour les membres de la majorité, s'efforcent de rappeler l'assemblée au respect de la légalité : « Il n'y a plus de constitution, » s'écrient Mourot et Prudent ; Icarie est en danger : le peu- » ple reprend ses pouvoirs ». Et malgré l'avis contraire du président de la séance qui déclare inconstitutionnelle une semblable procédure, un vote par écrit désigne Katz, Mourot et Montaldo comme membres de la commission. Puis la séance est suspendue jusqu'à dix heures. Il était cinq heures et demie du matin. Le « peuple icarien » avait siégé dix heures sans désemparer (1).

On pourrait dire que, dans cette tourmente, le Bureau de Paris venait d'être exécuté par prétérition. A la reprise des débats, on décida sa mort par un vote qui séparait définitivement en deux camps ou, plus exactement, en deux Icaries irréconciliables cette petite phalange d'hommes venus de l'autre bout du monde pour dresser sur une terre libre l'autel de la Fraternité parfaite. Faisons, après Cabet, le dénombrement de ces deux Icaries dont les destinées vont dorénavant se poursuivre parallèlement sans se confondre. La majorité hostile au fondateur comptait à ce moment 81 membres :

Albrecht	Bewersdorff	Blanche
Baraté	Biey	Bourdel
Bauer Joseph	Biton	Borremans

(1) On trouvera le compte-rendu détaillé de cette séance dans la brochure intitulée : *Guerre de l'opposition contre le citoyen Cabet, fondateur d'Icarie*, Paris, août 1856, p. 10 à 33. — Voir aussi une lettre de Cabet à Beluze en date du 14 mai, *Doc. Inéd.*, VII, 33. Cf. Félix Bonnaud, *Cabet et son œuvre*, Paris, 1900, p. 175 sqq. — Les acteurs de ces scènes révolutionnaires en ont gardé des souvenirs tragiques ; Mercadier écrira plus tard à Beluze : « Ce 12 mai a été quelque chose de hideux... Son souvenir éveille en moi un sentiment profond d'aversion. Le récit que vous avez vu est dix fois au-dessous de la vérité. Rien ne peut rendre des scènes de cette nature » (*Doc. Inéd.*, XVIII, 3). Dans leur *Lettre collective des Parisiens de la Colonie aux Icariens de Paris* (22 mai 1856), les fidèles de Cabet, encore enflammés par l'évocation des luttes récentes, s'écrieront : « Cette nuit rappelle une véritable séance de la Convention » ; et Cabet lui-même, enthousiasmé de la ténacité et de l'énergie de ses troupes, déclarera « magnifique » cette « séance du 12 au 13 mai qui a duré 40 heures » et dans laquelle « ses adversaires ont échoué dans leur tentative de destitution ». (*Doc. Inéd.*, XVI, 4).

Busque
Caillé
Car
Caudron
Cellonne
Chartre
Claudy
Cœur
Connefray
Cotteron
Cottet
Couloy père
Couloy aîné
Couloy jeune
Decuillé
Deniau
Didier
Dorhauer
Esnault
Favard
Félix
Ferrandon
Foulard
Fribourg
Gauvain
Gérard
Glass
Grandel
Guérin
Hagen
Hardouin
Henry
Jacquentin
James
Jonvaux
Katz
Labrunerie
Lafaix
Leclerc
Lefebvre
Lefet
Leguay aîné
Leguay jeune
Maillon
Marchand
Mathieu
Mathieu Louis
Meindre
Mesnier jeune
Mignot
Montaldo
Morel
Mourot
Mousseron
Pahon
Pfund
Pierrot
Prudent
Reichardt
Renaud Jules
Richard
Riondel fils
Sauger François
Schrœder
Sterck
Tarpein
Therme
Vannier
Villanis
Voiturier
Wiesen
Winckelmann

La minorité comprenait 54 partisans de Cabet :

Baron
Bauer Georges
Bauer J.-Jacques
Bauer Fréd.
Bégou
Bergeron
Blaise
Blondeau
Cabet
Cadet
Chavant
Chicard
Clèdes
Coëffé
Deglise
Delage
Delhuile
Dieuaide
Droussent
Fondesthène
Grubert
Guillard
Heggi
Hélix
Herzog
Jalageas
Labbé
Lemoine
Leroy
Loire
Mauvais
Martin
Mercadier
Mesnier père
Mesnier aîné
Picart
Ponté
Puggé
Quernori
Ravat
Raynaud
Renaud Denis
Riondel père
Roiné père
Roiné fils
Roy
Sainton
Sauger Louis
Thieulin
Tiran
Vogel
Wiské
Wocquefen
Zollner (1)

A la même époque, un groupe d'Icariens ralliés pour la

(1) *Guerre de l'opposition, etc.* p. 63 et 64.

plupart à la minorité arrivaient de l'Iowa. Ils se nommaient Bacon, Brierre, Crampon, Favereau, Kling, Uttenveiler. (1) D'autres encore rejoignirent par la suite le gros de la colonie et se répartirent entre les deux camps, en sorte qu'à la date du 9 juillet 1856, la majorité comptait 91 membres et la minorité 74.

Depuis la nuit du 12 au 13 mai, la vie icarienne se trouvait profondément modifiée :

« Au réfectoire, il y avait des tables de la majorité et des tables de cabétistes. Les enfants même étaient divisés. Les femmes ne se parlaient presque plus et les hommes seulement dans les cas de nécessité où le travail l'exigeait.

» On donna le nom de *rouges* aux membres de la majorité, de *blancs* aux cabétistes ; à ces derniers, on donna aussi le nom de *furets*. Les Américains eux-mêmes les appelleront désormais *furets*. Ce nom leur fut donné à l'occasion d'un jeu innocent pour lequel ils semblaient se passionner, puisqu'ils avaient cessé d'assister aux réunions du dimanche soir pour jouer au furet...

» La minorité eut des assemblées particulières. La majorité en eut aussi. La minorité, pour ses promenades, pour ses jeux, pour se reposer, prit possession de la place attenant au temple des Mormons. La majorité eut pour rendez-vous un grand jardin, un peu au-dessous du carré du Temple. Chaque côté eut des clubs en plein air, les uns bruyants, les autres mornes et silencieux » (2).

Cette existence communautaire en partie double, si étrange qu'elle fût, allait durer deux mois encore. Elle avait du moins l'avantage de prévenir dans une certaine mesure les heurts individuels et par conséquent les conflits qui n'eussent pas manqué d'aboutir à de scandaleux pugilats. Devenu d'une irritabilité extrême, Cabet n'en jetait pas moins feu et flammes, multipliant les adresses aux Icariens de France, les appels à l'opinion, les proclamations et les affiches. Pourtant, s'il faut en croire les historiens de la majorité, rien dans l'attitude de celle-ci n'était de nature à justifier cette exaltation maladive du chef de l'autre parti. Pour n'être pas suspect de partialité, empruntons encore quelques

(1) *Revue icarienne*, juin 1856.

(2) Art. du *Courrier des Etats-Unis* (13 août 1856) signé Ed. Naville et rédigé manifestement d'après des notes fournies par un membre de la majorité.

passages au récit publié par le *Courrier des Etats-Unis* du 13 août 1856 et reproduit par la *Revue Icarienne* de février 1857, devenue alors l'organe de la majorité :

« Ayant l'administration de son côté, M. Cabet organisa dans son bureau un atelier de propagande, une fabrique à adresses, circulaires, protestations, etc. Jugeant utile pour le rôle de martyr qu'il jouait de faire croire au dehors que ses jours n'étaient pas en sûreté et que « la majorité ne reculerait même pas devant l'assassinat » (1), il fit ajouter au nouveau décor une grille sur la rampe et une porte massive sur la dernière marche de l'escalier qui conduit à son cabinet. Puis il eut l'idée de se faire garder par deux hommes d'abord ; mais ne jugeant pas cette force suffisante, le nombre des gardes du corps fut porté jusqu'à sept. Toute la nuit, la garde était sur pied, prête à repousser l'attaque des assassins qui... après une journée d'un rude travail, dormaient tranquillement dans leur lit...

»... A ce déluge d'affiches, de manifestes, d'adresses, de protestations, de provocations de tous genres, d'injures grossières, la majorité fit la sourde oreille. Sa patience ne se lassa point ; forte de son bon droit, de la justice de sa cause, elle n'avait point de haine contre les instruments de M. Cabet, car une partie des membres de la majorité, eux aussi, pendant longtemps avaient servi d'instruments. Pourquoi leur en vouloir ? On ne peut reprocher à quelqu'un d'être aveugle, surtout lorsqu'on l'a été soi-même. Aussi la majorité était-elle disposée à tendre la main à la minorité presque tout entière, du jour où celle-ci reviendrait de son erreur. Voilà ce qui explique pourquoi, avec des hommes aussi vifs, aussi bouillants, aussi emportés, il n'y eut point de voies de fait. Et puis, le caractère français dominait : on riait, on plaisantait les colères de M. Cabet. A la porte du réfectoire, on lisait le soir les affiches de la journée, et chaque injure, chaque gros mot était salué par des hourras et des éclats de rire. On ne prenait plus au sérieux les manifestations de sa bile et ce qui était calculé pour pousser à la violence n'amenait plus que le sourire ».

Cette attitude ironique et détachée, dont la majorité n'avait d'ailleurs pas le monopole (2), était en effet des plus

(1) « Notre résistance les étonne et les exaspère. Plusieurs sont comme enragés ; ils jurent, ils insultent, ils provoquent. On va jusqu'à nous menacer d'un massacre général ». *Bulletin* du 8 août 1856, *Doc. Inéd.*, XVI, 17.

(2) Dans le *Bulletin* du 13 août, Mercadier rapporte la façon burlesque dont la minorité reçut la première distribution de vivres qui lui fut faite par le guichet de la cuisine. La comédie et même la farce se mêlaient au drame. (*Doc. Inéd.*, XVI, 11).

« françaises ». Mais la rupture des relations entre les deux partis faisait naître des difficultés administratives que le maintien du *statu quo* rendait insolubles. Les trois gérants élus pour une année, le 9 septembre 1855, en vertu de l'art. 138 de la constitution icarienne, devaient rester en fonctions jusqu'au 9 septembre 1856. Or ils appartenaient à la minorité, si bien que le parti le plus nombreux n'avait pour le représenter dans le conseil de gérance que deux des siens (Schrœder et Ferrandon), en face de trois « cabétistes » (Heggi, Ch. Mesnier, Vogel) et de Cabet lui-même. Estimant cette disproportion inique en droit et préjudiciable en fait, la majorité annonça dès le mois de juillet que les élections auraient lieu le 4 août suivant. Ce fut au tour de la minorité à protester au nom de la constitution violée. Elle fit observer que l'on ne pouvait réduire à onze mois les pouvoirs de trois gérants élus pour une année entière, que l'élection des gérants avait pour condition la présence dans l'urne des bulletins des neuf dixièmes des électeurs inscrits et qu'elle s'abstiendrait certainement d'assister à la séance. La majorité n'en persévéra pas moins dans ses intentions ; elle repoussa même une motion transactionnelle de Cabet qui concluait à l'élection de deux gérances chargées « de correspondre entre elles pour décider amiablement » sur tous les intérêts communs (1) et, le 4 août venu, elle procéda à l'élection qui aboutit, en même temps qu'au maintien de Schrœder et de Ferrandon, à la proclamation de Gérard, de Lafaix et de Mourot. Le mot d'ordre donné à la gérance ainsi constituée était de s'emparer coûte que coûte de tous les services administratifs de la colonie, mais devant l'attitude des fidèles de Cabet, « résolus à repousser la force par la force », elle dut renoncer à son projet. (2)

Ce retour offensif, succédant à quelques semaines de calme ou, pour mieux dire, de lassitude, réveilla les ardeurs assoupies et rendit à la communauté sa physionomie des jours d'émeute. Suspendant le travail, la minorité vint se ranger

(1) *Deuxième déclaration de la Minorité à la Majorité*, Nauvoo, 2 août 1856, *Doc. Inéd.*, XVI, 12.

(2) Lettre de Cabet à Beluze, 6 août 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 62. Cf. le récit de cette séance dans la *Deuxième déclaration de la Min. à la Maj.*, *Doc. Inéd.*, XVI, 12.

autour de son chef et prit la garde à la porte de son appartement. L'héroïsme des résolutions suprêmes enflamma jusqu'aux nourrices. « Elles parlent, écrivait Cabet faisant le » récit des journées des 5 et 7 août, de se placer dans les » endroits les plus exposés pour se présenter les premières, » avec leurs enfants sur les bras, aux violences de nos adver- » saires, s'ils y avaient recours ». (1) La perspective de braver d'aussi beaux désespoirs effraya-t-elle la majorité ? Nous l'ignorons ; mais il est certain que la nouvelle gérance, présidée par Mourot, voulut essayer d'une tactique inédite. Prenant à son compte la parole de l'apôtre Paul, inscrite d'ailleurs par les soins de Cabet sur les murs du réfectoire : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger », elle fit savoir aux membres de la minorité qui ne retourneraient pas aux champs ou à l'atelier, que tout droit à la nourriture, au vêtement et au logement leur serait désormais enlevé (2). On vit alors, les 6 et 13 août, d'homériques batailles autour des tables du réfectoire. On vit Cabet, penché à une fenêtre de son cabinet situé au premier étage, encourager ses partisans à conquérir les places dont l'accès leur était interdit, au grand dommage de la vaisselle icarienne. Repoussés péniblement, après des scènes dignes d'inspirer un nouveau *Lutrin,* les combattants de la minorité se virent forcés d'accepter à domicile, « par les portes et par les fenêtres de leurs maisons, comme des pestiférés », une nourriture dont la qualité ne rachetait pas la parcimonie (3). Le 7 août, Gérard, qui réclamait à Vogel les livres de comptes et les clefs du secrétariat, eut à subir l'attaque de plusieurs champions du « cabétisme ». Mourot, accouru à son secours, fut comme lui violemment serré par le cou. « Pendant que l'on étranglait Gérard, » M. Cabet, entouré de sa garde, assistait de sa fenêtre à

(1) *Lettre sur la colonie icarienne par un Icarien,* Paris, 26 oct. 1856, p. 10 et 11. — Mercadier écrivait d'autre part dans le Bulletin du 9 août : « Nos femmes ressentent de vives inquiétudes au sujet du cit. Cabet, dont l'existence nous est si précieuse aujourd'hui. On croit qu'il n'est pas assez en sûreté dans son bureau, quoique la garde soit nombreuse. Elles manifestent vivement le désir de le voir loger ailleurs, dans une maison américaine, par exemple. En attendant elles s'offrent pour le garder dans sa chambre, poussées par cette considération que leur sexe et leur faiblesse seraient un grand obstacle à opposer à nos ennemis ». *Doc. Inéd.*, XVI, 18.

(2) Lettre de Cabet à Beluze, 11 août 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 64.

(3) *Lettre sur la colonie icarienne*, p. 11 à 16.

» cette scène. Il ne fit pas un geste, il ne dit pas un mot pour » l'empêcher ou l'arrêter ; il *souriait*. Une dame qui l'obser- » vait dans ce moment disait qu'il lui avait rappelé Char- » les IX assistant à la Saint-Barthélemy... » (1). Un peu plus tard, le 19 août, la nouvelle gérance ayant décidé de remplacer par un personnel de son choix les citoyennes Raynaud et Tiran, qui depuis trois ans tenaient l'école des filles, les citoyennes Decuillé et Bergeron, instruments de la majorité, choisirent l'heure du coucher des enfants pour procéder à l'expulsion violente de la directrice. Celle-ci, la citoyenne Raynaud, reçut force horions. « Saisie par les cheveux et renversée d'un coup de genou dans les reins », elle est traînée dehors, tandis que retentissent les cris : « A l'aide ! au secours ! » et que les petites filles pleurent et sanglotent. « Les personnes qui se trouvent sur l'escalier parlent, dis- » cutent, s'interpellent vivement. Celles qui sont dans la » cour ou qui arrivent s'imaginent qu'on assassine les en- » fants. Un moment le tumulte est considérable ; les cris et » le bruit sont de nature à être entendus dans le loin- » tain ». (2)

IV

En se renouvelant (3), ces scènes scandaleuses avaient fini par indisposer contre la colonie tout entière les habitants paisibles de Nauvoo. Tous les jours le sheriff, appelé à la hâte, accourait pour rétablir l'ordre. La situation devenait intolérable. Le maire de la petite cité, prévoyant d'irréparables malheurs, pressait Cabet et les gérants de la minorité, Heggi, Ch. Mesnier, Vogel, Mercadier et Favereau, de pro-

(1) *Revue Icarienne*, avr. 1857, p. 3. Cf. Bulletin du 7 août 1856, *Doc. Inéd.*, XVI, 16 : « Les citoyens de Nauvoo accouraient à ces bagarres, en spectateurs friands d'assister à quelque belle séance de boxe : « Une vingtaine d'Américains, avertis par ce bruit et ces cris, se rendent sur la place du Temple devant le réfectoire, paraissant attirés par la curiosité, plutôt que par le désir de prendre part à nos affaires. En général ils ne semblent animés d'aucune intention malveillante contre l'un ou l'autre des deux partis ».

(2) *Doc. Inéd.*, XVI, 28.

(3) *Ibid.*, XVI, 24, 26, 52, etc.

céder sans retard à une séparation complète. Ils se rendirent à ses conseils. Le 12 août, Cabet transporte en ville son domicile. Quelques jours après, la minorité s'installe dans une maison qu'elle baptise la « Petite Icarie », à dix minutes de la communauté (1), puis achète et met aussitôt en marche un nouveau matériel de typographie (2) qui imprime la *Nouvelle Revue Icarienne*, « paraissant tous les samedis sur quatre pages et deux colonnes, l'une en français et l'autre en anglais ». Elle dépêche Heggi à Saint-Louis, avec mission de chercher pour les Icariens fidèles un établissement et des terres. Elle confie à des hommes de loi le soin d'engager devant la cour de Carthage le procès en liquidation judiciaire de la société icarienne. En attendant, il faut vivre. La situation de la minorité serait des plus précaires si elle n'avait pas à sa tête le fondateur d'Icarie, seul gérant qualifié, au regard de la loi, pour toucher l'argent venu de France, donner quittance, contracter emprunt, etc. Aussi, tandis que la Petite Icarie peut subsister à l'aide des ressources en espèces que lui procure l'emploi de ce dernier moyen (3), la majorité, qui détient toutes les richesses matérielles de la colonie, en est réduite, pour réaliser l'argent liquide indispensable, à vendre à tout prix et au jour le jour des récoltes, des bestiaux et du whisky (4).

Désormais, chaque semaine qui s'écoule élargit l'abîme

(1) *Doc. Inéd.*, XVI, 48, 49.
(2) *Ibid.*, XVI, 34 bis.
(3) En juillet 1860, la colonie de Cheltenham devait encore $ 1.400 « au citoyen de Nauvoo qui avait prêté à Cabet une forte somme pour les besoins de la minorité dépouillée ». *(Lettres icariennes*, 15me livr., p. 172).
(4) *Lettre sur la Colonie icarienne*, p. 30 à 34. — Le 14 juil. 1856, Cabet avait signé et rendu public un avertissement qui se terminait ainsi : « Dans cet état de choses, convaincu que la majorité met en péril et peut ruiner la société par ses fautes et son obstination à refuser un arrangement amiable..., sur les instances de la minorité et dans son intérêt aussi bien que dans celui du public, je crois devoir donner l'avis suivant :
» 1° Je m'assurerai par tous les moyens possibles du paiement de chaque traite, note et contrat signés par moi en ma qualité de président de la communauté ;
» 2° Je ne signerai plus les traites, les notes, les contrats pour la communauté tant qu'une séparation n'aura pas été convenue par les deux partis et effectuée. Je ne reconnaîtrai pas, mais considèrerai comme nuls et non avenus tous prêts, achats, ventes ou autres transactions quelconques faits au nom de la communauté à Nauvoo ou à la colonie de l'Iowa, excepté ceux faits avec mon approbation ou autorisation ». (*La Jeune Icarie*, n° 1, 1er mai 1878).

entre les deux tronçons d'Icarie (1). Le 27 septembre 1856, pour répondre aux proclamations qui dénoncent ses crimes à tout l'univers, (la *Quatrième Adresse des Icariens fidèles de Nauvoo aux Icariens de toutes les nations* venait de paraître, signée de 70 admis définitivement, de 11 admis provisoires, de 46 femmes, de 3 jeunes hommes et 3 jeunes filles), la majorité cite à la barre de son assemblée générale le citoyen Cabet et propose contre l'accusé défaillant la peine de l'exclusion, par un jugement dont il convient de reproduire les principaux considérants :

«...Considérant les perfides et incessantes manœuvres employées par Cabet dans le but de ruiner et de perdre la communauté,... ses criminelles propositions du 15 décembre 1855 et le trouble qui a suivi ses efforts pour nous désunir ;

» Considérant qu'il a fait des efforts en cachette, par ses brochures envoyées clandestinement... pour nous aliéner nos frères de l'Iowa et pour les décider à abandonner récoltes, bestiaux, matériel, etc ;

» Qu'il a depuis plusieurs mois travaillé de toutes ses forces à faire naître une crise financière et à tuer le crédit de la communauté ;

» Qu'il a, depuis le 4 février dernier, constamment refusé de se soumettre aux décisions de l'assemblée générale,... écarté ses partisans de cette assemblée,... refusé de reconnaître les élections du 4 août,... empêché la minorité de reprendre le travail,... prêché la guerre civile... ;

» Qu'il a abandonné le logement et le bureau du président pour aller s'établir dans une maison étrangère et emporté les grands livres de comptabilité ;

» Qu'après avoir employé vainement toutes les ressources de la ruse, de l'hypocrisie et de la perfidie pour arriver à son but : l'anéantissement de la communauté, il l'a menacée depuis longtemps de la traduire devant les tribunaux américains pour en obtenir la dissolution ;

» Vu la section IV du bill d'incorporation ; vu les articles 125, 126, 155, 156, 161 et 164 de la constitution icarienne ; vu la loi sur l'assemblée générale, art. 13 ;

» L'assemblée générale... décide que : M. Etienne Cabet, ci-devant président de la communauté icarienne, est exclu de la dite communauté » (2).

(1) Le départ pour St-Louis est d'ores et déjà résolu dans l'esprit de Cabet. Cf. lettre à Beluze, 29 sept. 1856 (*Doc. Inéd.*, VII,81).

(2) *Revue Icarienne*, oct. 1856. Déposé par ses auteurs, Therme, Katz, Leguay aîné, Montaldo et Cellone, dans la séance du 27 septembre, ce dispositif ne fut voté que le 25 octobre, la présence aux

Ce document, négligeant les causes profondes et lointaines de la crise, prétendait la justifier par un ensemble de faits récents qui n'en étaient, à le bien prendre, que la conséquence. L'autre parti y répondit le 8 octobre par un mémoire : *Motifs pour lesquels la Minorité demande la dissolution de la Communauté icarienne*, dont le titre indique suffisamment le contenu. Retenons-en un paragraphe qui montre que l'idée de séparation par consentement mutuel, d'abord violemment repoussée, n'avait pas rencontré que des adversaires : « Nous avions demandé, disaient » les signataires du mémoire, la dissolution à l'amiable. » Mais la majorité, après un premier refus, nous a proposé » les bases suivantes : abandon de la moitié de notre apport ; » remboursement de 20 dollars sur l'autre moitié d'ici à trois » mois ; paiement du reste par un billet à 5 ans de terme » sans intérêt. Nous n'acceptons pas ces conditions. La » liquidation ne pouvant se faire à l'amiable, le citoyen » Vogel a introduit en son nom une demande de dissolution » judiciaire devant la cour de Carthage (1). Nous faisons » cause commune avec lui sur ce point » (2).

Cinq jours après, Cabet adressait à la gérance du parti vainqueur une lettre dont la gravité un peu hautaine ne manque pas de noblesse. C'était le dernier acte public sur la terre de Nauvoo de celui qui signait encore fièrement : « le Président de la Communauté » :

AUX ÉLUS DU 4 AOUT

Messieurs,

Après de longues difficultés vaincues, la minorité vient enfin de recevoir la nouvelle que des logements viennent d'être loués pour elle à St-Louis, pour y réaliser complètement la séparation et y continuer ou recommencer la communauté sous le nom d'Icarie.

réunions précédentes d'un certain nombre de membres de la minorité ayant empêché son adoption, en vertu de l'article 32 de la loi du 5 avril 1850 qui exigeait pour les exclusions « le vote des neuf dixièmes des membres présents à la colonie et la majorité des trois quarts des votants ».

(1) Appelé devant la cour le 17 octobre, le procès fut renvoyé à la session de mars 1857, en raison du nombre des affaires inscrites au rôle.

(2) *Départ de Nauvoo du Fondateur d'Icarie avec les vrais Icariens*, Paris, nov. 1856, p. 10 sqq.

Elle a le droit de demander la dissolution de la société ; et c'est pour cela qu'elle s'est adressée à la cour de Carthage et qu'elle s'adressera, s'il est nécessaire, à la législature de l'Illinois.

Elle considère la société comme annulée et dissoute par la violation de vos engagements, surtout depuis le 12 mai, par conséquent, la loi d'avril comme devenue sans application.

Elle prétend et soutient qu'elle est co-propriétaire de tout ce qui compose l'actif de la communauté et qu'elle a le droit de réclamer immédiatement les outils, les meubles et les apports nécessaires à son existence. Mais elle va partir sans rien vous réclamer, parce que, quelque évidents que soient ses droits, elle vous croit déterminés à lui tout refuser.

Elle laissera seulement ses pouvoirs à quelqu'un digne de sa confiance pour poursuivre la dissolution et la liquidation, soit judiciaires, soit législatives.

En attendant, elle va partir en masse pour St-Louis, privée de toutes les choses nécessaires à la vie, en vous rendant responsables de tous les malheurs qui peuvent résulter de vos injustes refus.

Le Président de la Communauté,
CABET.

Nauvoo, ce 13 octobre 1856. (1)

Au moment même où il prenait en ces termes congé de ses adversaires, Cabet signait avec ses disciples fidèles un pacte d'alliance dont une expérience chèrement achetée l'avait amené à peser toutes les clauses. Ses mains débiles acceptaient de tenir encore le gouvernail, mais il éprouvait le besoin de sentir autour de lui un équipage confiant et docile jusqu'au fanatisme. De là cet engagement du 13 octobre 1856, « engagement sacré » que chacun des signataires devait méditer et accepter de toutes les forces de son être (2). Cabet prenait la présidence pour quatre ans avec les pouvoirs les plus étendus. Chaque membre s'obligeait à ne pas quitter la communauté avant le 3 février 1859. Tous les articles des réformes

(1) *Nouvelle Revue Icarienne*, n° 12, oct. 1856.

(2) « Ces engagements sacrés, nous les prenons en toute liberté ; nous les prenons sous serment : celui qui les violera sera traître et parjure ». (Déclaration écrite des Icariens, 13 oct. 1856, *Lettres icariennes*, 2me livr., p. 73). — Cf. le texte de l'engagement, (Doc. annexes, VI), la lettre de Cabet à Beluze, 15 oct. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 88, et la lettre de Mercadier à Beluze, 16 oct. 1856, *Doc. Inéd.*, XVIII, 3.

de 1853 et de 1855 (abstinence complète du whisky, du tabac, etc.), entreraient en vigueur à partir du 3 février 1857. Mais ces conventions n'offraient rien de nouveau : Cabet restait logique avec lui-même en imposant d'avance à la minorité l'absolutisme présidentiel que la majorité avait refusé de rétablir à son profit. Il n'en était pas de même des articles 5 et 6, tout à fait inédits, ceux-là, dans l'œuvre du fondateur d'Icarie et dont il vaut la peine de reproduire le texte :

Art. 5. — La restitution de l'apport sera successivement et continuellement améliorée en faveur des Icariens aujourd'hui présents, soit en abrégeant les délais d'une partie de la restitution de manière que ces délais n'excèdent pas une année, soit en augmentant graduellement le montant de la somme à restituer de manière que la restitution puisse être intégrale le plus tôt possible, soit en faisant participer l'Icarien au partage des bénéfices constatés par les inventaires annuels.

Art. 6. — Quant aux Icariens qui seront admis à l'avenir, les mêmes règles de restitution leur seront appliquées, soit pour l'abréviation des délais, soit pour la restitution intégrale, soit pour la participation aux bénéfices (1).

Sous l'obscurité d'une rédaction sommaire et hâtive, qu'aucun autre écrit de Cabet, malheureusement, n'est venu éclaircir, ces deux articles laissent entrevoir des innovations d'une telle gravité qu'on hésite à les considérer comme l'expression définitive de la pensée de leur auteur. Nous avons dit toutes les retouches qu'il avait fallu apporter avec le temps à la loi sur les admissions et les retraites pour l'adapter aux difficultés toujours croissantes de la propagande : diminution progressive et même, dans certaines circonstances, dispense du minimum d'apport, restitution d'abord partielle, puis quasi totale de cet apport en cas de retraite, etc. Mais ces remaniements, adroits en apparence, procédaient d'une psychologie vraiment bien courte. Disons plutôt, pour être impartial, qu'ils se heurtaient à des obstacles inhérents à la nature de la communauté. En décrétant la restitution des apports aux dissidents, on avait encouragé dans une certaine mesure les adhésions hésitantes, mais on avait du même coup institué une prime à la démission. Allons au fond des

(1) *Départ de Nauvoo du Fondateur d'Icarie*, p. 6 sqq. ; *Lettres icariennes*, 2me livr., p. 69-71.

choses : le communisme absolu des biens, l'égalité parfaite des personnes, à les supposer assurés par ailleurs, ne pouvaient être qu'un leurre dans une communauté fondée sur de pareilles bases. Déclarer l'apport remboursable en cas de retraite, c'était reconnaître à chaque membre un droit sur l'avoir social et lui garantir une propriété conditionnelle qu'il ne tenait qu'à lui de rendre réelle ; c'était en somme rétablir l'odieux régime économique qu'on avait voulu abolir. Inconséquence plus funeste encore : pour ne pas fermer la porte aux riches, la loi icarienne autorisait l'inégalité des apports et, par suite, établissait l'inégalité des droits, en violation formelle de la doctrine. On avait dû constituer de toutes pièces ou compléter au moyen de souscriptions icariennes les apports de certains membres indigents (1). Le départ de ces *minus habentes*,leur expulsion même si besoin était, n'offrait aucun inconvénient. S'agissait-il au contraire d'un membre dont la créance s'élevait à plusieurs milliers de francs, l'autorité, menacée d'un remboursement onéreux, se sentait pour lui des trésors d'indulgence. Cabet, le premier, soulignait imprudemment cette conséquence extrême du principe qui régissait les admissions et les retraites lorsqu'il gourmandait avec une vigueur toute particulière — nous avons reproduit le passage, mais on pourrait en citer dix autres semblables (2) — « ces Icariens qui arrivaient avec des besoins, des vices même, mais pas un sou vaillant, pas une chemise dans leur trousseau ».

(1) Cf. *supra*, p. 290, note.— Cette malheureuse question des apports est peut-être celle qui a donné à Cabet le plus de soucis. Rien n'est instructif à cet égard comme la lecture de la Correspondance officielle. Tantôt Cabet gourmande le fidèle serviteur parce que les envois d'argent se font rares. Alors Beluze précipite les admissions et ferme les yeux sur les qualités intrinsèques des candidats, en soupesant leur bourse. Aussitôt, Cabet de se récrier qu'on encombre la colonie de nonvaleurs, comme « Cadet de Troyes, trop âgé », « Clèdes, presque aveugle et presque incapable de travailler », « la veuve Delcombe, avec ses 69 ans et ses deux vieilles filles », « les père et mère Borremans, déjà vieux », etc, (Cabet à Beluze, 29 mars et 15 avr. 1853, *Doc. Inéd.*, IV, 17-18). Tantôt au contraire, les arrivants présentent toutes les garanties voulues, mais ils n'ont pour richesse que leurs bras, et Cabet en est réduit à répéter le « Sans dot ! » d'Harpagon : « J'ai été contrarié de voir arriver Ferrary sans apport. Villani, de Lyon, a été refusé parce qu'il n'avait pas d'apport. Beaucoup auraient voulu l'admettre parce qu'il est jeune, fort et rempli de bonne volonté... Mais je me suis opposé fortement à son admission parce qu'il fallait enfin faire un exemple de fermeté pour que la colonie ne soit pas compromise ». (Cabet à Beluze, 29 mars 1853, *Doc. Inéd.*, IV, 17).

(2) V. *supra*, p. 332. — Cf. le premier *considérant* du jugement rendu contre E. G. et la femme C., p. 339 et la note.

La situation ne comportait logiquement qu'un remède : la suppression pure et simple de l'apport. Imaginons une communauté appliquant cette règle : comme il n'abandonne rien à son entrée dans la société, le membre n'est en droit de rien réclamer quand il la quitte. Et pourquoi la quitterait-il ? Pour redevenir Gros-Jean comme devant, pour retrouver au dehors le *struggle for life*, si dur à ceux qui sont engagés dans la mêlée sans autre capital que leurs bras ou leur cerveau ? Envisagée à ce point de vue, une communauté qui n'admettrait que des *prolétaires* s'épargnerait bien des tourments. Les Shakers l'ont bien compris, eux qui recrutent la plupart de leurs membres parmi les jeunes orphelins, quand ce n'est pas parmi les honnêtes vagabonds, — deux mots qui, aux Etats-Unis, s'accommodent assez bien d'être associés. Mais les Shakers sont riches et peuvent s'offrir le luxe de recevoir des pauvres parmi eux (1). Icarie, dépourvue de tout capital de fondation, ne pouvait se passer des apports de ses membres. Peut-être faut-il chercher dans cette voie l'explication des deux articles dont nous avons peine à comprendre la présence dans un document écrit par l'auteur du *Voyage en Icarie*. N'oublions pas qu'à cette date, Cabet et ceux dont il est la providence ne vivent que de sommes empruntées et ont en perspective l'énorme labeur d'une communauté à refaire. Il s'agit d'attirer vers cette Icarie de demain des hommes et des capitaux ; surtout, il s'agit de les y garder. On maintiendra donc l'ancienne clause : remboursement de l'apport en cas de retraite. En même temps et pour contrebalancer ce que nous avons appelé plus haut la prime toujours offerte à la démission, on ajoutera une clause nouvelle : la restitution de l'apport, dans la mesure des ressources disponibles, aux membres de la communauté présents et à venir. Mais une fois les apports ainsi restitués, une fois la propriété individuelle rétablie au cœur même du régime qui prétendait en être la négation,

(1) Il en est de même des couvents qui s'ouvrent indistinctement à toutes les vocations. Ceux où persiste l'obligation ou tout au moins l'usage de la *dot* en arrivent aisément à méconnaître le principe de l'égalité évangélique. Pour eux comme pour Icarie, en même temps que l'argent, c'est l'injustice du siècle qui pénètre dans la communauté ; les *novices* sans fortune restent ordinairement confinés dans les humbles fonctions de *frères lais* ou de *sœurs converses*.

l'élan sera donné, la convoitise éveillée. On ira donc, de gré ou de force, jusqu'au bout du système. On répartira chaque année l'excédent des recettes sur les dépenses (1). Et voilà comment, pour donner au communisme l'attrait qui lui manque sans doute, on aboutit à la participation aux bénéfices, cette forme supérieurement raffinée de l'individualisme !

Le moment de l'application venu, Cabet n'aurait-il pas reculé devant des conséquences aussi mortifiantes pour son amour-propre d'apôtre du communisme *intégral ?* Nous sommes portés à le croire, bien que l'expérience n'ait pas prononcé. Par la suite, nous verrons ses disciples s'efforcer de mettre leur constitution en harmonie avec ce qu'ils considèreront comme le testament politique de leur maître (2). Mais la loi sortie en juillet 1857 de leurs délibérations restera lettre morte. La colonie n'ayant point de bénéfices à « individualiser » continuera à pratiquer la mise en commun de la pauvreté (3).

(1) Il va sans dire que cette répartition devait figurer seulement sur les livres de la société. Le montant en espèces n'en était exigible qu'en cas de démission, au moment ou au lendemain du départ.

(2) Cf. *infra*, chap. IX, § 3.

(3) Les entretiens de Cabet avec Constant Genet, secrétaire et caissier du départ de 1856, semblent bien n'avoir pas été étrangers aux conceptions nouvelles qui ont abouti à l'engagement du 13 octobre : « Malgré une volonté de fer et un courage surhumain, écrivait quelques mois plus tard cet Icarien timide, notre vénérable père n'a pu vaincre tous les obstacles qui jonchaient sa route. Entre la nature de l'homme qui n'est pas assez policé et le principe icarien qui est trop beau, il y a un vide. Ce vide, il faut le combler non pas en perfectionnant l'homme, parce qu'on échouerait encore, mais en adoucissant le principe par un régime transitoire qui le mette à la portée de la nature humaine telle qu'elle est ». Il préconise en conséquence « l'égalité croissante » qui conduira par étapes à la communauté parfaite : « L'égalité dans la communauté n'est actuellement possible, dit-il, que pour l'ameublement, le vêtement, la nourriture et les soins. En ce qui concerne les apports, elle est anormale. Il faut songer aux craintes justement fondées des pères et des mères de famille pour l'avenir de leurs enfants. Comment espérer qu'après le désastre de Nauvoo, ils ne chercheront pas à leur assurer un patrimoine ? Je soutiens que, pendant l'époque de la fondation, personne ne peut avoir assez de confiance pour faire abandon de tout son avoir comme il conviendrait que cela fût. Comment celui qui verse 15 à 20.000 francs consentirait-il à n'avoir pas plus de garantie que celui qui possède seulement le minimum d'apport ? C'est de l'égoïsme, me direz-vous, ce n'est pas de la fraternité. Mais est-il fraternel de laisser subsister les causes qui engendrent tant de dissensions ? Mettez la fraternité au couronnement de l'œuvre et non à sa base, ou sinon vous n'aboutirez jamais. La communauté à plein collier est impossible ». (*Doc. Inéd.*, XVIII, 13).

En dépit de sa teneur déconcertante, l'engagement du 13 octobre reçut 75 signatures. Aux noms dont nous avons donné plus haut la liste s'ajoutèrent ceux des Icariens membres du départ de février 1856, qui s'étaient logés et employés dans la ville de Nauvoo pour ne pas participer aux discordes dont souffrait alors la communauté. Ils se nommaient : Bernier, Bira, Barrioz, Bossay, Boulanger, Brancia, Cochard, Colin, Crozat, Fagris, Favre, Garnier, Genet, Gillet, Gobel, Labenne, Maritz, Martinet, Nagel, Poste, Salarnier. Quarante-sept femmes et cinquante enfants complétaient l'effectif de la nouvelle société icarienne.

Le 15 octobre, l'exode commença (1). Par la route ombragée d'érables et bordée de haies vives qui, du plateau de Nauvoo, descend en serpentant vers le fleuve aux larges eaux, un tiers de la petite troupe quitta la colonie et prit place sur le *steamboat* en partance pour Saint-Louis. Sept ans auparavant, ce même vapeur, remontant le Mississipi, débarquait sur les galets de la rive le fondateur d'Icarie et ses compagnons, déjà maltraités par la destinée, mais persuadés que cette journée de printemps de l'année 1849 leur apportait la fin de toutes leurs misères. Sept ans ! qu'il était triste le bilan de ces sept années de déceptions, d'avortements, de luttes acharnées contre les hommes et contre les choses ! Et qu'il était triste aussi, ce voyage accompli en automne, dans la saison des feuilles fanées et des espérances mortes, cet exil à la recherche d'une autre Icarie, sous la conduite d'un chef qui se raidissait en vain contre les sourds ravages du temps et du malheur ! Deux autres convois prirent la même route le 25 et le 31 octobre (2). Le 6 novembre, les derniers Icariens de la minorité rejoignirent leurs frères à Saint-Louis et occupèrent aussitôt les logements qu'une avant-garde composée du gérant Heggi, de Roiné, de Maritz et de Garnier leur avait préparés dès la fin de septembre (3).

(1) Cf. lettre de Cabet à Beluze, 15 oct. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 88.
(2) Cf. lettre de Cabet à Beluze, 27 oct. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 92 et lettre de Mercadier à Beluze, 31 oct. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 94.
(3) *Départ de Nauvoo du fondateur d'Icarie*, p. 9. — Dans une lettre du 4 nov. 1856, Cabet, écrivant à Beluze de Saint-Louis, lui rend compte brièvement de son voyage et de l'état des choses pour la minorité. Cette lettre laconique, dont la signature indécise semble avoir été tracée avec peine, est vraisemblablement la dernière qu'il ait envoyée en France (*Doc. Inéd.*, VII, 95).

V

Durant cette journée du vendredi 6, Cabet, heureux de savoir tout son monde arrivé sans encombre (1), prit allègrement sa part des mille soins de l'installation. Le lendemain, 7 novembre, un peu après huit heures du matin, il venait de déjeuner d'un bol de lait et ouvrait une porte de son appartement quand une congestion cérébrale, mal dont il avait, les années précédentes, ressenti quelques fugitives atteintes, le terrassa soudainement (2). Aux cris d'une petite fille qui se trouvait là, quelques Icariens, Mesnier, Mercadier, Favereau, Ravat, accoururent et transportèrent le malade dans sa chambre. Cabet avait gardé, avec l'entière possession de ses facultés, l'usage de la parole. Il répondit sans la moinde gêne et en anglais aux questions du médecin mandé en toute hâte. Au cours de la journée, il s'entretint avec ses amis, leur parla logements et finances, plaisantant même, pour mieux les rassurer, sur le repos de quelques jours que la nature lui infligeait à son corps défendant. Mais la paralysie reprit bientôt sa marche envahissante. L'état du malade empira d'heure en heure. Le docteur Pollac, un ami de Cabet établi à Saint-Louis, que l'on avait aussitôt prévenu, et le docteur Martin, un de ses confrères américains appelé en consultation, durent s'avouer impuissants.

« Vers le soir, la respiration, encore assez libre, devint de plus en plus difficile et, à minuit, elle était très embarrassée : l'agonie commençait. Elle fit des progrès effrayants. A trois heures du matin, le 8 novembre, la respiration n'avait plus lieu qu'avec des efforts extraordinaires, le pouls battait très irrégulièrement, le froid gagnait les pieds ; des sinapismes ne produisirent aucun effet ; les compresses d'eau froide ne

(1) La colonie comptait exactement 174 personnes, 75 hommes, 45 femmes, 7 jeunes gens ou jeunes filles et 47 enfants au-dessous de 15 ans. (*Nouvelle Revue Icarienne*, 1er févr. 1857).

(2) On a prétendu que l'accident aurait été déterminé par une vive colère de Cabet à l'égard de la femme qui le servait. Nous avons nous-même recueilli cette version de la bouche d'un des vétérans du communisme américain, ancien membre de la colonie icarienne de l'Iowa, M. Alcander Longley, aujourd'hui fixé à Saint-Louis.

suffisaient pas pour calmer la chaleur de la tête. Enfin, à cinq heures, il fit un effort suprême pour respirer. On lui releva la tête pour le soulager. Quand elle retomba, il n'était plus. Son dernier soupir s'était produit dans ce grand effort. L'Humanité venait de perdre un de ses héros... » (1)

Les obsèques eurent lieu le lendemain, à une heure et demie. Avant la mise du corps dans la bière, le gérant à qui la présidence semblait promise du consentement de tous, Mercadier, prononça l'adieu funèbre. Puis les Muses vinrent s'associer au deuil qui frappait la communauté : le citoyen Lefebvre, « membre du départ de septembre 1855 », s'avança et lut une pièce de vers dont il suffira de citer le début et la fin :

Il n'est plus, ce soldat du drapeau populaire ;
Trop tôt l'ingratitude a filé son suaire !
Trop tôt l'arrêt fatal a sonné nos regrets !
Cabet d'un front serein a vu les noirs cyprès,
Comme le voyageur épuisé de fatigue
Est charmé des douceurs que le repos prodigue.
Non, ce n'est point sur l'homme, en cette adversité,
Qu'il faut le plus gémir, c'est sur l'Humanité.
Lui, fut toujours heureux d'une simple existence :
Le seul bonheur du monde inspirait sa science !

.....

Amis, de votre camp fortifiez l'enceinte ;
En quittant ce tombeau, jurez l'union sainte ;
Du jeune chef élu suivez l'impulsion ;
On ne peut rien de grand, non, rien, sans l'union.
Adieu, Cabet, adieu ! Puisse un jour ta grande âme
Réchauffer ce vieux monde aux rayons de sa flamme !

Les Icariens « s'approchèrent alors du cercueil les uns » après les autres et couvrirent de baisers et de larmes la » figure inanimée de celui pour qui ils avaient eu tant » d'amour et tant de vénération ». Le convoi se mit ensuite en marche vers le cimetière Riddle (aujourd'hui Holy Ghost), situé à plusieurs lieues de la ville. Il avait plu abondamment et la route, à peine tracée, n'était qu'un immonde maré-

(1) Extr. du touchant récit publié sur la mort de Cabet par la *Nouvelle Revue Icarienne, organe de la Communauté établie à Saint-Louis* (n° 1, 1er janv. 1857). — Cf. aussi lettre de Mercadier à Beluze, 8 nov. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 96, et lettre de Raynaud à Beluze, 11 nov. 1856, *Doc. Inéd.*, XVIII, 6.

cage de boue. Comme il fallait des voitures, luxe interdit à la communauté en détresse, dix Icariens seulement, les gérants Mercadier, Heggi et Vogel, et sept délégués désignés par l'assemblée, accompagnèrent à travers les mornes faubourgs de la ville naissante le corbillard des pauvres. Telle fut la pompe funèbre de celui qui avait rêvé la gloire des grands conducteurs de peuples...

Avec cette mort, si brusquement survenue, un chapitre de l'histoire d'Icarie, le plus mouvementé, le plus tragique de tous, venait de se clore. Un chapitre ? N'était-ce pas plutôt le livre tout entier ? Icarie pouvait-elle survivre à tant de malheurs accumulés ?

CHAPITRE IX

Les Icariens à Saint-Louis et à Cheltenham

I. La minorité s'établit à Saint-Louis. Inconvénients de l'organisation du travail. La vie communautaire. — II. La tombe de Cabet. Alliance avec le Bureau icarien de Paris. — III. Situation économique de la colonie. A la recherche d'un domaine. L'emprunt d'un million. Les ambitions du président Mercadier. La communauté languit. — IV. Cheltenham. Une opération imprudente. Révision de la constitution. La grande dissidence de 1859. — V. Efforts impuissants pour arrêter le déclin d'Icarie. La maladie en permanence. Bilans en déficit. L'optimisme de Mercadier. — VI. La guerre de Sécession. Les Icariens soldats de la bonne cause. La misère à Cheltenham. — VII. La communauté à l'agonie. La démission de Beluze. Dispersion des derniers Icariens de Cheltenham.

I

Icarie survécut. Il est des situations si désespérées qu'elles donnent du courage aux âmes les plus timides. Perdus au milieu d'une ville inconnue, incapables, pour la plupart, de parler anglais, dépourvus d'une partie de leurs outils restée à Nauvoo, logés ou plutôt entassés pêle-mêle dans des appartements trop étroits, obligés de ménager sévèrement les maigres ressources de la caisse commune, privés par la mort de Cabet du seul homme qui pût inspirer confiance à des prêteurs d'argent, les Icariens se virent amenés à l'union aussi bien par les difficultés du moment que par leur attachement à la cause communiste. Dispersés, ils avaient en perspective les pires humiliations de la misère, sans autre

recours que la charité publique : unis, ils représentaient une force morale, une tradition et, par conséquent, un droit à l'assistance des Icariens du monde entier.

Aussi, dès le 8 novembre, une décision de l'assemblée générale prorogeait jusqu'au 3 février 1857 les pouvoirs des cinq gérants Vogel, Roy, Heggi, Ch. Mesnier, Mercadier, et confiait à ce dernier la présidence. Les jours suivants, des lettres envoyées de tous côtés annonçaient à la fois les épreuves récemment subies par la communauté et ses plans d'avenir. On informait en particulier Beluze d'avoir à concentrer sur la colonie de Saint-Louis tous les envois d'argent provenant des souscriptions icariennes. Enfin, deux adresses, l'une aux Icariens de France et d'Europe, datée du 23 novembre, l'autre aux Icariens d'Amérique, datée du 15 décembre, achevant l'œuvre des correspondances particulières, affirmaient énergiquement la fidélité de la véritable Icarie aux enseignements du fondateur :

« En mourant, Cabet nous a laissé son système, disait le premier manifeste ; nous voulons nous montrer ses dignes successeurs... nous voulons, nous voulons à tout prix continuer l'œuvre du créateur de la colonie icarienne... Icariens de tous les pays, n'en doutez pas un moment, Icarie existe toujours ! Nous la voulons, nous la maintiendrons, nous la ferons prospérer ! Comme le principe icarien, comme la mémoire de son fondateur, Icarie sera immortelle ! »

Ni le ton de ces adresses, ni la décision dont témoignent les premiers actes de la gérance ne permettent d'ajouter foi à ceux qui ont prétendu que la mort de Cabet avait plongé ses disciples dans une stupeur dont ils avaient eu de la peine à sortir (1). La vérité, c'est qu'ils essayèrent vaillamment,

(1) Selon M. A. Shaw (*Icaria*, p. 67), cet accablement aurait entraîné un suicide : « His death (of the leader) was a terrible blow to them. A romantic young German, Fritz Bauer, committed suicide in his grief, and the whole group were hardly less disconsolate ». — Ad. Hepner (*Die Icarier in Nordamerika*, New-York, 1886) reproduit textuellement (p. 25), au sujet de la mort de Bauer, la version du livre de Shaw, dont son travail n'est qu'un abrégé. En réalité, si attaché que fût Frédéric Bauer à la communauté et à Cabet, il convient d'attribuer à une cause beaucoup moins « romanesque » son acte de désespoir. Dans les derniers jours de décembre 1853, un *flat-boat* monté par six icariens s'était brisé au milieu du fleuve, sur un rocher à fleur d'eau. Un des bateliers se noya. Les cinq autres, parmi lesquels Bauer fut le plus éprouvé, durent passer la nuit sur l'écueil, de l'eau jusqu'à mi-jambes, par un froid de 12

et cela dès le premier jour, d'échapper à l'inaction que les circonstances semblaient leur imposer (1). Leur intention était d'acquérir un domaine et d'y reconstituer une communauté agricole sur le plan déjà mis en pratique à Nauvoo. Mais les capitaux indispensables leur manquaient. Il fallait se résoudre momentanément à vivre en citadins, en s'efforçant de tirer le meilleur parti des métiers pratiqués par les associés. Pendant ce temps, les appels adressés aux Icariens du dehors produiraient leur effet et la petite troupe retrouverait bientôt, avec les fonds qui lui faisaient défaut, la possibilité de s'orienter à sa guise, Dès la fin de janvier, J. P. Beluze, dont l'inlassable dévouement demeurait acquis aux disciples comme il l'était jadis au maître, annonçait 5.914 francs de dons et 14.428 francs de prêts à échéance illimitée (2). Les réponses au manifeste du 23 novembre commençaient à arriver de Lyon, de Vienne, de Beaune, de Paris, s'ajoutant aux *deux cent cinquante* lettres ou adresses de sympathie reçues par Cabet et la minorité pendant la durée de la crise et promettant aux Icariens de Saint-Louis l'appui de leurs frères de l'ancien monde (3). Chaque jour l'avenir apparaissait moins sombre. L'essentiel pour l'instant était de mériter l'aide d'autrui en s'aidant soi-même.

Dès le mois de décembre, l'imprimerie icarienne s'installait Broadway, 832, au deuxième étage, sous la direction de Ravat, et, tout en préparant pour le 1er janvier 1857 l'apparition de la *Nouvelle Revue Icarienne*, offrait au public ses services « pour la confection des travaux de ville, cartes » d'adresse, étiquettes, affiches, etc., le tout à des prix

à 16 degrés. Au bout de quelques jours, les pieds du malheureux Bauer, complètement gelés, « se détachèrent d'eux-mêmes ». Il restait estropié, presque incapable de marcher, à 22 ans à peine. En faut-il davantage pour expliquer son suicide ? (Cf. lettres de Cabet à Beluze, 28 déc. 1853 et 25 janv. 1854, *Doc. Inéd.*, IV, 77 et V, 5 ; lettre de Mercadier à Beluze, 13 déc. 1856, *Doc. Inéd.*, VII, 103).

(1) Cf. la lettre de Mercadier à Beluze du 16 oct. 1856 et la réponse de Beluze à Mercadier, *Doc. Inéd.*, XVIII, 3 et 7 ; l'adresse à Beluze « au nom de la communauté de Saint-Louis » ; la lettre particulière de Mercadier, du 8 déc. 1856, *Doc. Inéd.*, XVIII, 8 et 9. Cf. aussi la Correspondance officielle qui continue à mettre en rapport la gérance de Saint-Louis et le Bureau icarien de Paris, et spécialement les lettres de Mercadier, nov. 1856 et janv. 1857, *Doc. Inéd.*, VII, 97 et 99 ; VIII, 1 et 2.

(2) *La Colonie Icarienne à Saint-Louis*, Paris, janv. 1857, p. 6.

(3) *Nouvelle Revue Icarienne*, 1er et 15 janv. 1857.

» modérés et servi promptement ». A Nauvoo, la minorité s'était recrutée surtout parmi les membres exerçant des professions sédentaires, ce qui lui valait, on s'en souvient, l'injurieuse commisération de l'autre parti, composé des travailleurs du sol et des ouvriers du plein air, bateliers, charretiers ou bûcherons. Mais ce qui était pour elle une infériorité quand il s'agissait de faire pousser le blé et le maïs sur une terre encore rebelle, se trouvait être un avantage, maintenant qu'il fallait chercher dans une ville l'emploi rémunérateur du travail icarien. Saint-Louis avait alors 78.000 habitants (1). Centre de ravitaillement de tous les émigrants venus du nord par la route du fleuve, elle offrait un champ d'activité sans limite aux corps de métiers les plus divers. Vingt-cinq Icariens des deux sexes, partis les premiers de Nauvoo, trouvèrent d'emblée à se placer comme tailleurs et couturières ; une vingtaine d'autres, chaudronniers, cordonniers, charpentiers, maçons, forgerons, parvinrent ensuite à s'embaucher sans trop de peine.

Mais la dispersion de tous ces travailleurs entre un certain nombre d'ateliers situés sur différents points de la ville allait à l'encontre des principes fondamentaux de la doctrine. Il était à craindre que les Icariens, abandonnés ainsi à eux-mêmes, à leurs réflexions, à leurs tentations, — parfois aussi aux conseils de leurs camarades d'atelier, — n'en vinssent à s'apercevoir qu'à côté du communisme, dont ils connaissaient par expérience les déboires, il existait d'autres voies pour arriver à la richesse et au bonheur. Dans une ville comme Saint-Louis, en ce temps-là citadelle avancée de la civilisation et, comme telle, envahie par la cohue des chercheurs d'aventures, la fortune appartenait à qui savait la brutaliser. Des réussites magnifiques et soudaines y enseignaient journellement le prix de l'effort personnel et du *self-help*. Rien n'était plus dangereux pour la cohésion de la colonie, encore mal assurée dans sa marche, que ce contact perpétuel avec les séductions de l'individualisme.

Jadis, pour éviter un voisinage de ce genre, les Inspirationnistes, rassemblés par Christian Metz en société com-

(1) Frederick Law Olmsted, *A Journey through Texas*, London, 1857, p. 41.

muniste aux portes de Buffalo, n'avaient pas hésité à abandonner en pleine prospérité le village d'Ebenezer, fondé par eux, pour se réfugier dans les solitudes de l'Iowa et recommencer à Amana la création *ex nihilo* de leur petite république. Quelques années plus tard, en 1852, le Dr Keil, s'apercevant que le peuplement du Missouri menaçait sa communauté de Bethel, se transportait hardiment à l'autre extrémité des États-Unis et fondait dans l'Oregon, sur les bords du Pacifique, le village communiste d'Aurora. Mais la leçon qui pouvait le mieux convaincre les Icariens de Saint-Louis leur venait de leur fondateur lui-même, de Cabet, instruit par l'exemple des Mormons et choisissant, dès son arrivée à Nauvoo, les forêts vierges de l'Iowa comme emplacement définitif de sa colonie. Au début de cette année 1857, la désertion apparaissait comme d'autant plus redoutable pour la communauté qu'elle était plus pauvre en éléments jeunes et actifs, les plus disposés à recouvrer leur liberté. Sur 165 membres (1), elle comptait, au 1er mars 1857, 31 hommes et 19 femmes âgés de plus de cinquante ans, 45 femmes et 43 enfants, soit 119 personnes dont la productivité se trouvait être nulle ou insuffisante. A l'attraction exercée par le milieu ambiant s'ajoutait donc, comme force de désintégration, ce formidable poids mort dont la charge retombait sur un trop petit nombre d'épaules.

La gérance avait conscience du péril. Elle le taisait pourtant, car le signaler, c'eût été le provoquer. Dans son compte-rendu pour la période de novembre 1856 à février 1857, le président B. Mercadier se bornait à dire en termes voilés : « Il est une difficulté qui, nous l'espérons, pourra être bientôt » aplanie : nous voulons parler de l'absence journalière hors » de la communauté de ceux qui travaillent au dehors. Il a » fallu toutes les exigences de notre position pour accepter » un pareil état de choses. Nous pensons qu'il faudra, aussi- » tôt qu'on le pourra, obvier à ce grave inconvénient ». (2)

De remède, il n'y en avait pas d'autre, dans la situation

(1) Depuis le mois de novembre, l'effectif avait été réduit de 12 unités par le départ de la famille Jalageas (7 personnes), la mort de 4 Icariens, Et. Cabet, F. Bauer, Grubert, Bossay, et l'exclusion du citoyen Lemoine, coupable d'avoir refusé de mettre ses outils à la disposition de la communauté.

(2) *Nouvelle Revue Icarienne*, 13 mars 1857, p. 3.

où se trouvait l'entreprise, que l'établissement d'ateliers collectifs dans lesquels les travailleurs icariens, fortement encadrés, sentiraient peser sur eux, invisible et toujours présent, le lien communautaire. En conséquence, la gérance demandait et obtenait, au cours du premier trimestre 1857, la mise en vigueur d'une *Loi sur l'Organisation du Travail,* qui répartissait les ouvriers en groupes corporatifs sous la conduite d'un directeur et d'un sous-directeur élus tous les six mois par chaque groupe. Des peines graduées : avertissement, blâme en présence de l'assemblée générale, privation du droit de vote pendant deux mois, exclusion, étaient prévues pour la répression des fautes contre la discipline. Pour compléter l'effet de l'organisation nouvelle, un *Règlement sur les rapports avec les étrangers* accompagnait la loi sur le travail. Libéral en apparence, ce règlement, on le verra par les trois articles ci-après, n'accordait quelques concessions que pour mieux consacrer le principe qui imposait à la communauté l'isolement moral et, pour ainsi dire, le repliement sur soi-même :

Art. 2. — Tout en se conformant aux convenances de la bonne société, les Icariens montrent dans toutes leurs relations avec les étrangers la dignité, la fermeté, la circonspection et l'intérêt dûs à la communauté.

Art. 3. — Comme règle générale, ils s'interdisent toute relation privée avec les étrangers. Ils éviteront ces relations en cherchant dans la grande famille communautaire leurs amis, leurs plaisirs et leurs récréations.

Art. 4. — Les relations avec des parents et d'anciens amis qui ne font pas partie de la société, et même les relations d'occasion avec des étrangers peuvent être tolérées quand elles ne sont pas trop fréquentes, quand elles ne sont pas contraires à l'intérêt de la communauté et quand ces parents, ces amis, ces personnes ne lui sont pas hostiles (1).

(1) *Organisation du travail dans la colonie icarienne*, Paris, juin 1857, p. 6 sqq — La même préoccupation se fait jour dans plusieurs des innombrables règlements qui s'emparaient de l'Icarien, à peine inscrit sur le registre des départs, pour guider chacun de ses pas. La vie communiste commençait pour lui dès que le navire qui le conduisait en Amérique avait levé l'ancre. Or l'art. 30 du *Règlement pour le bateau* disait ceci : « Les rapports avec les autres passagers doivent être aussi restreints que possible. D'abord, les Icariens se trouvant réunis pour faire le voyage ensemble forment déjà entre eux une véritable famille... Aucun d'eux ne pensera à se lier avec des étrangers qui n'ont ni les mêmes idées, ni les mêmes sentiments que lui, dont il ne connaît ni la moralité, ni le caractère... » (*Huitième lettre icarienne*, p. 374).

Mais l'exécution de ce plan présentait des difficultés matérielles considérables. Les Icariens habitaient trois maisons situées à un demi-mille de distance les unes des autres, dans un faubourg du nord de la ville en majorité peuplé d'émigrants allemands et appelé New Bremen. Dès le premier jour, la gérance s'était préoccupée d'adapter ces bâtiments à leur destination nouvelle. Réquisitionnant tous les ouvriers disponibles, c'est-à-dire non employés aux travaux rémunérés du dehors, elle fit établir des annexes en planches, réparer les caves et les galetas pour les mettre en état de recevoir divers services, fabriquer les tables, les bancs du réfectoire, les pétrins de la boulangerie et tous les ustensiles les plus indispensables. A la fin de novembre, la communauté disposait de deux cuisines, de deux salles à manger, de deux dortoirs pour les enfants et d'une salle d'asile pour les plus petits. Mais elle manquait encore de lits en bois, sauf dans les chambres les plus humides ; les célibataires étaient entassés dans des dortoirs insuffisants ; « plusieurs ménages habitaient ensemble dans la même pièce » ; la troisième maison n'avait pas de poêle et « la question du café au lait pour les citoyennes » restait à l'étude sans espoir de solution prochaine.

On avait dû renoncer à créer une école particulière, « faute de locaux suffisants, de professeurs et de moyens financiers ». L'école la plus voisine du centre communautaire reçut donc les enfants icariens qui, le soir venu, occupaient des dortoirs séparés, sous la surveillance du citoyen Boulanger pour les garçons, de la citoyenne Chicard pour les filles (1). Deux fois par semaine, un cours d'anglais dont le

(1) Quelques mois plus tard, Icarie possédait son école à elle. C'est du moins ce qui paraît résulter de ce passage d'une lettre de Mercadier à Beluze : « J'ai reçu les pièces de théâtre pour les élèves. Comme vous le dites, il y a peu de bonnes choses. Cependant, elles serviront en ce sens que je vais les modifier pour cela. Quoique ce travail me coûte aussi, je le ferai à cause de sa grande utilité. L'école des petites filles est difficile à diriger parce que les enfants sont grandes, plusieurs, orphelines, et qu'on n'a pas tout ce qu'il faut pour leur rendre l'école agréable. Les pièces de théâtre qu'elles aiment beaucoup nous sont d'un grand secours. Ma femme est entrée à l'école depuis un mois ; elle la dirige et y reste jour et nuit. Comme vous voyez, nous nous occupons sérieusement de cette grave question. C'est notre devoir, et le mien en particulier. C'est mon goût aussi ; et si j'ai regretté les événements de Nauvoo, c'est en partie parce qu'ils ont jeté le trouble et le désordre dans l'école icarienne que j'avais organisée avec autant de succès que de plaisir. Misérable opposition ! Quel mal n'a-t-elle pas fait ? » (2 déc. 1857, *Doc. Inéd.*, VIII, 64).

séjour à la ville démontrait chaque jour la nécessité « réunissait 44 citoyens et 10 citoyennes, sans compter les grands élèves ». A défaut du théâtre, dont il fallait rester privé pour les raisons que l'on devine, une salle de réunion, ouverte tous les soirs, bien éclairée et bien chauffée, permettait l'échange des idées et la lecture en commun. Ce n'était pas assez encore. Il s'agissait d'éviter à tout prix l'invasion du découragement dans cette réunion d'hommes et de femmes que leur docilité un peu moutonnière prédisposait à toutes les paniques. Avec beaucoup d'à propos, le président Mercadier, dont l'administration durant cette période si difficile ne saurait être trop louée, eut l'idée d'organiser quelques-unes de ces manifestations collectives qui agréaient tant aux Icariens, toujours heureux de prodiguer le lyrisme sentimental de leur éloquence. Deux fêtes, celle du « Premier anniversaire de la naissance de Cabet, après sa mort », célébrée le 1er janvier 1857, et celle du « Neuvième anniversaire du départ de la première avant-garde », célébrée comme on sait le 3 février, vinrent rompre la monotonie de l'existence quotidienne (1).

II

Une troisième cérémonie, plus impressionnante encore, mit le comble à la généreuse exaltation des esprits. Ce fut le transfert du corps de Cabet dans une tombe moins indigne de lui. Une lettre signée de J.-P. Beluze et remise à la gérance vers le milieu de janvier exprimait à ce sujet le vœu formel des Icariens de France :

(1) Cf. lettre de Mercadier à Beluze, 27 déc. 1856, *Doc. Inéd.*, XVIII, 105 ; 2 et 5 janv. 1857, VIII, 1 et 2.

Le numéro du 15 janv. 1857 de la *Nouvelle Revue Icarienne* reproduit les quinze discours prononcés à la fin du banquet et la liste des morceaux de musique joués dans la soirée par l'orchestre icarien qui s'était reconstitué tant bien que mal.

Le numéro du 15 févr. donne le compte-rendu de la seconde fête et l'énumération des dix-neuf toasts par lesquels l'émotion des assistants se donna libre cours. Sur une scène improvisée, la musique se fit entendre, les enfants des écoles récitèrent quelques fables et les jeunes gens jouèrent un vaudeville en un acte : *La Reine des Rameaux*.

SAINT-LOUIS. — Dans le cimetière Holy Ghost

« Nos amis désirent que vous fassiez exhumer les restes du fondateur d'Icarie pour les remettre dans un cercueil de plomb recouvert d'un autre cercueil en chêne, afin qu'ils se conservent aussi intacts que possible. Cette opinion est émise dans tous les ateliers où il y a des démocrates et des Icariens. Vous comblerez en même temps les vœux les plus ardents de sa veuve et de sa fille. En présence de ces considérations, je suis persuadé que vous n'hésiterez pas à faire ce qui est encore faisable ».

Si modiques que fussent les ressources de la communauté, il n'y avait pas à hésiter. Le 19 janvier, l'assemblée générale votait une résolution dont voici les deux principaux articles :

« Art. 1. — Les restes de Cabet seront exhumés et inhumés de nouveau après qu'ils auront été placés dans un cercueil en métal, recouvert d'un autre cercueil en bois de chêne.

Art. 2. — La nouvelle tombe sera creusée au milieu du petit quartier de terrain n° 2.130, que possède la colonie dans le cimetière Riddle, à Saint-Louis. Aucune autre fosse ne sera pratiquée en cet endroit ; la première bière sera replacée dans l'ancienne fosse ».

Le jeudi 22 janvier, à 11 heures du matin, le président d'Icarie et les trois gérants Heggi, Ch. Mesnier et Roy procédèrent au rite funèbre, assistés de Blondeau, président de l'assemblée et des membres Wocquefen, Chavant, Gobel. Par un froid de 15 degrés, les témoins firent ouvrir le cercueil :

« Leur premier soin a été de reconnaître le corps du fondateur d'Icarie... Le corps était entier et intact; seulement le couvercle défoncé avait endommagé l'œil droit, rejeté le bout du nez sur le côté gauche et écrasé l'extrémité des mains ramenées sur la poitrine. La chaussure, le pantalon, la tunique, le mouchoir, la cravate étaient dans un état complet de conservation; il en était de même du drap qui enveloppait le mort par dessus les habits. Cependant la terre les avait un peu tachés sur quelques points ; les souliers étaient couverts de moisissures. L'oreille droite avait laissé couler du sang d'un beau rouge ; c'était sans doute le même sang qui, en se répandant abondamment dans le cerveau, avait déterminé l'apoplexie et qui ensuite s'était ouvert une issue par l'orifice de l'oreille. Le front et la figure étaient légèrement noircis en quelques endroits. La barbe et les cheveux étaient comme le premier jour de sa mort. Comme le pre-

mier jour de sa mort, sa physionomie exprimait aussi la douceur et une mansuétude céleste. Ses lèvres semblaient également prononcer des paroles de pardon ».

Dans « le cercueil en fer fondu recouvert d'une glace à une de ses extrémités », on mit la dépouille mortelle de Cabet, « la tête reposant sur un petit coussin de plumes recouvert » d'un linge blanc, une couronne de mousse naturelle et de » fleurs artificielles d'aubépine blanche parant son front » auquel la mort n'a pas osé ravir la beauté ni la noblesse ». Avant de visser hermétiquement le cercueil de fer et de l'enfermer dans l'enveloppe de chêne apportée à cet effet, les assistants déposèrent à côté du corps un bocal cacheté à la cire et contenant un choix de treize brochures ou documents sur l'histoire d'Icarie et de son fondateur. Le procès-verbal détaillé de l'opération, publié dans le numéro du 1er février de la *Nouvelle Revue Icarienne*, se terminait ainsi :

« Notre tâche remplie, nous nous sommes retirés, heureux d'avoir pu répondre entièrement aux vœux ardents de la famille du défunt et à ceux non moins ardents de nos frères de tous les pays, persuadés qu'en agissant ainsi, nous nous étions rendus utiles à la cause du peuple et convaincus que, lorsque l'opinion publique et la postérité connaîtront la mission que nous venons d'accomplir, elles la scelleront de leur approbation (1).

» En foi de quoi, nous avons signé le présent procès-verbal.

» *Ont signé :* Gobel, Mesnier aîné, J.-B. Roy, Wocquefen, Chavant, T. Heggi, Blondeau.

» *Le président de la Communauté,* Mercadier ».

Les dernières lignes de ce texte sont significatives : en rendant aux restes de Cabet l'honneur coûteux que le procès-verbal relate avec tant de soin, la colonie avait tenu à témoigner sa haute déférence à l'égard de la famille de Cabet et des Icariens d'outre-mer. Les communistes de Saint-Louis

(1) Le cimetière où repose Et. Cabet est voué à une disparition prochaine. Peut-on espérer que le consul de France à Saint-Louis et nos compatriotes habitant cette ville sauront, le moment venu, prendre les dispositions nécessaires pour recueillir les cendres du fondateur d'Icarie ?

avaient tout à gagner, en effet, à s'incliner devant les désirs du Bureau icarien de Paris, à rendre hommage au dévouement de ses gérants et à le prendre pour intermédiaire dans leurs rapports avec les groupements icariens de l'ancien monde (1). Grâce à l'effort patient de Beluze, les disciples de France et d'Europe étaient restés pour la plupart favorables à Cabet pendant toute la durée de la crise. Il dépendait de Beluze encore, et de lui seul, que cet ensemble de sympathies demeurât acquis à l'ex-minorité. Les souscriptions, les abonnements, les dons de tous genres continuaient à prendre le chemin de la rue Baillet. On ignorait, de l'autre côté de l'Atlantique, Mercadier, Heggi, Vogel et leurs collaborateurs : il leur fallait des répondants, et ces répondants ne pouvaient être que Mme Cabet, seule désormais pour le public à porter ce nom vénéré (2), sa fille, Mme veuve Favard, et le sage Beluze. D'autre part, celui-ci et surtout les deux femmes dont il était désormais le protecteur ne vivaient que par les recettes du Bureau icarien, recettes qui supposaient elles-mêmes l'existence d'une Icarie à secourir (3). Chacune des deux institutions trouvait donc dans

(1) Leurs sentiments dans ce sens s'étaient affirmés en pleine crise. Le 9 juin 1856, au lendemain de la suppression du Bureau de Paris décidée par la majorité, « les Icariens fidèles de Nauvoo » avaient envoyé une adresse collective à Mmes Cabet et Favard ainsi qu'à Beluze. A cette démarche, ceux-ci avaient répondu par des protestations de dévouement à la cause icarienne représentée exclusivement désormais par Cabet et ses partisans. Cf. l'adresse et la réponse de Beluze, *Doc. Inéd.*, XVIII, 7 et VII, 44 bis.

(2) On trouve le nom d'un des trois frères de Cabet dans plusieurs adresses envoyées par les Icariens de Dijon, mais il n'a joué aucun rôle dans l'histoire du communisme icarien.

(3) Par un contrat resté inédit, Mmes Cabet et Favard avaient abandonné à la société icarienne tous leurs droits sur les livres, brochures, manuscrits et productions d'Et. Cabet, en échange d'une « pension viagère et annuelle de 2.000 francs réversible sans réduction sur la dernière survivante ».

Une convention analogue entre Mercadier et Beluze assurait à celui-ci, en même temps que la procuration générale du président de la communauté pour la gestion des intérêts icariens en Europe, un traitement de 3.600 francs à prélever sur les souscriptions, « à charge par Beluze d'entretenir un bureau dans un local convenable et de subvenir à toutes les dépenses de loyer, impositions, assurance, chauffage, éclairage, fournitures, etc ». Le brouillon de cette convention, écrit de la main de Beluze, (c'est le seul document existant aux dossiers) se termine ainsi : «.... Si, par suite de la prévention qui peut exister contre les idées icariennes, il était dirigé quelques poursuites contre M. Beluze, tous les frais résultant desdites poursuites seraient supportés par la société icarienne sans que, toutefois, celle-ci puisse être tenue à aucune indemnité pour les condamna-

l'autre sa raison d'être. Dans ces conditions, l'union s'imposait entre le Bureau de Paris et la colonie de Saint-Louis. Quant à celle de Nauvoo, en décrétant imprudemment la suppression du Bureau, elle s'était interdit tout droit aux libéralités de ce dernier, en même temps qu'elle se mettait au ban de l'opinion icarienne. « Elle entreprit, il est vrai, de » s'expliquer et de se justifier devant les Icariens de France, » a écrit plus tard son président Gérard, mais la plupart » des exemplaires d'une petite publication manuscrite » qu'elle fit lui ayant été renvoyés avec cette annotation : » *Pas lu*, elle en conclut qu'elle gagnerait autant à se » taire » (1).

Pour mieux marquer son intention de nouer une étroite alliance avec le Bureau de la rue Baillet, l'assemblée générale de Saint-Louis, dans la séance même où elle décidait l'exhumation des restes d'Etienne Cabet (19 janvier 1857), adoptait à l'égard de « sa veuve et de sa fille inconsolables » une résolution destinée à les venger, et avec elles le citoyen Beluze, de tous les affronts dont l'ingrate majorité les avait affligés. L'exposé des motifs commençait par affirmer comme également nécessaires l'accord intime des membres de la colonie avec les Icariens du dehors et l'extension de la propagande « tant par les journaux et brochures qu'au moyen des écrits immortels de l'inventeur du système icarien ». Le préambule commençait ainsi :

« Pour réaliser ce double but et bien d'autres encore, il faut que nous conservions en premier lieu le Bureau de Paris que l'ancienne majorité a supprimé et que nous avons cru devoir maintenir, et en second lieu les employés et mandataires de la colonie, c'est-à-dire Mme veuve Cabet, Mme veuve Favard et le citoyen Beluze.

» Il est nécessaire de leur allouer pour cela des appointements suffisants que l'on peut fixer à la somme à laquelle ils ont été portés l'année dernière, avec la faculté de l'augmenter s'il est besoin.

» En outre, relativement à Mme veuve Cabet et à Mme veuve

tions qui pourraient résulter de ces poursuites ». Ce passage suffit à rappeler que la situation de chef responsable de la propagande icarienne en France n'allait pas sans comporter certains dangers, comme la suite l'a d'ailleurs prouvé. (*Doc. inéd.*, XVII, 10 et 11).

(1) J.-B Gérard, *Quelques vérités sur la dernière crise icarienne*, Corning (Iowa), avr. 1880, p. 16.

Favard, la cruelle position dans laquelle les plonge la mort de leur mari et père nous fait un devoir de pourvoir à leur existence pour le reste de leurs jours. En accomplissant un pareil devoir, nous calmerons les craintes de cette famille, nous répondrons à l'attente de tous les Icariens, nous suivrons les principes démocratiques et icariens sur la justice et la reconnaissance et nous imiterons ces républiques qui, dans les temps où la vertu était leur mobile, adoptaient la famille des grands hommes ».

Venait ensuite le texte de la loi proposée par la gérance et adoptée à l'unanimité des votants :

Art. 1er. — Le Bureau icarien de Paris est maintenu.

Art. 2. — Ses employés, Mme veuve Cabet, Mme veuve Favard, ainsi que Beluze, continueront à être regardés comme les mandataires, dans ce Bureau, de la Colonie icarienne de Saint-Louis.

Art. 3. — Il est alloué à ces trois employés des appointements fixés à la somme à laquelle ils ont été portés l'an dernier, avec la faculté de l'augmenter s'il est besoin.

Art. 4. — Ces appointements sont garantis dans tous les cas à Mme veuve Cabet et à Mme veuve Favard jusqu'à leur mort.

Art. 5. — Le président de la communauté est chargé de faire exécuter la présente décision (1).

La veille du jour où cette résolution prenait le chemin de la France, la veuve et la fille de Cabet écrivaient à la colonie une lettre de remerciements qui répondait par avance aux préoccupations de leurs amis de Saint-Louis :

« ...Honneur et merci à vous, chers frères et chères sœurs qui ne l'avez pas abandonné. Vous en recevez déjà la juste récompense par les vœux que font les Icariens et les secours qu'ils donnent pour la réussite et la continuation de l'œuvre que ce noble Martyr a tant aimée...

» Son indulgence l'a perdu ; c'est un exemple qui vous coûte assez cher à tous pour qu'à l'avenir vous soyez inexorables pour chasser les traîtres s'il en venait parmi vous. C'est aussi l'opinion de tous les Icariens.

» ...Pour nous, chers frères et chères sœurs, nous continuerons, dans nos faibles moyens, de vous aider à propager et à encourager les départs. Je resterai pour vous une mère comme ma fille restera une sœur, et votre réussite sera pour nous un grand adoucissement à notre chagrin...

» Votre mère et votre sœur,

Veuve Cabet, Veuve Favard ».

(1) *Nouvelle Revue Icarienne*, 1er fév. 1857 ; cf. *Doc. Inéd.*, XV, 9.

Une lettre de Beluze, arrivée par le même courrier, exprimait des sentiments analogues. En publiant ces lettres, la gérance y ajoutait quelques lignes de commentaire :

« Les deux lettres que nous venons de reproduire établissent un fait d'une importance véritable, en ce sens qu'elles doivent rassurer tous les Icariens sur l'existence du Bureau de Paris, dont la continuation est pour nous une question capitale. Le Bureau contribuera à la propagande, aux départs, à tout ce qui intéresse la communauté ; on peut même ajouter que, ses occupations et sa responsabilité étant devenues plus grandes, la diligence et le dévouement de ses employés grandiront en proportion ». (1)

III

La colonie était impatiente de voir se réaliser ces prédictions de bon augure. Du mois de janvier aux premiers jours de novembre 1856, la souscription icarienne ouverte en France avait produit 18.079 fr. 61, se décomposant ainsi :

Dons définitifs.....	fr.	4.757,41
Prêts ou dons.....		4.000,00
Prêts avec ou sans intérêts.....		9.322,20

C'était là un résultat fort médiocre si on le compare à celui des années précédentes et surtout aux besoins de la communauté, d'autant plus pressants que la crise, en ralentissant le travail, avait diminué la productivité générale. Les pluies et les inondations, cause principale de la grave dépression économique dont la France avait souffert cette année-là, expliquaient en partie ce fléchissement de la générosité icarienne. En outre, « l'opposition de Nauvoo, regardant la » souscription comme le salut des vrais Icariens, et par consé» quent de la communauté, avait fait des efforts incroyables » pour la paralyser ». Pouvait-on du moins espérer que l'émotion suscitée par la mort soudaine de Cabet allait se traduire, pour les disciples qu'il laissait comme orphelins,

(1) *Nouvelle Revue Icarienne*, 15 fév. 1857, p. 3.

par un accroissement d'assistance pécuniaire ? D'autre part, dans quelle mesure cette assistance venue du dehors était-elle nécessaire pour compléter les ressources obtenues par le travail collectif ?

Le compte-rendu présenté par la gérance sur la situation matérielle et morale de la colonie, du 8 novembre 1856 au 21 février 1857, nous permet de répondre à cette question. Nous y voyons que les recettes entre ces deux dates extrêmes s'étaient élevées à la somme de $ 4.580,28, savoir :

En caisse au 8 novembre.....	$	526,33
Traites reçues de Paris.....		1.600,00
Argent gagné à Saint-Louis.....		2.453,95
Total.....		4.580,28

Pendant la même période, la colonie avait dû inscrire $ 4.148,83 au chapitre des dépenses et $ 200 à celui des dettes. Le total de ces sommes comprenait $ 2.200 pour les dépenses ordinaires (loyer, nourriture, etc) et $ 2.148,83 pour les dépenses extraordinaires (outils, poêles, constructions, planches, presse à imprimer, wagon, matières premières, frais de procédure, etc). La différence entre les recettes et les dépenses représentait un actif de $ 232,15, « et » puisqu'il était dû par la colonie une somme de $ 200, il » devait y avoir et il y avait en effet $ 432,15 en caisse à la » date du 21 février » (1).

« Nous avons voulu nous informer, disait encore le rapport, de ce que nous dépensions journellement, ce que nous n'avons pu connaître qu'à quelque chose près. Il en résulterait que chaque membre de la colonie dépenserait, tout compris, de 20 à 25 cents par jour (2), et que la communauté en masse dépenserait environ $ 40 par jour également. Sur ces $ 40, 18 seraient gagnés par les ouvrières et ouvriers qui travaillent dans la communauté et les $ 22 restants devraient être gagnés par ceux qui travaillent à l'extérieur. Comme, ainsi qu'on vient de le voir, ce que nous avons gagné à Saint-Louis se porte à $ 2.453,95, ce qui fait environ $ 25 par jour,

(1) *Nouvelle Revue icarienne*, 13 mars 1857, p. 3. — Nous reproduisons les chiffres du rapport. La différence entre les recettes et les dépenses est exactement de $ 231,45.

(2) Le *cent*, centième partie du dollar, équivaut sensiblement à notre *sou* français.

il s'ensuit que notre travail a suffi seul, et au-delà, pour nos dépenses ordinaires ; nos dépenses extraordinaires, comme on l'a vu aussi, sont presque aussi fortes que les autres.

Ainsi, en temps ordinaire, nous nous serions suffi ; et ce résultat obtenu a une grande portée, car avec moins de dépenses extraordinaires et l'industrie organisée plus complètement, nous pourrons satisfaire à tous nos besoins d'abord, et ensuite faire quelques bénéfices ».

Le compte-rendu s'achevait en exprimant cette espérance : « Soit par ce qui doit nous revenir de Nauvoo, soit par la » souscription icarienne, soit par le crédit et les terres que » nous pourrons obtenir, soit surtout par notre propre » travail, soit encore par les apports des nouveaux arri- » vants, nous serons en état de fonder et de faire prospérer » Icarie ». Seulement cette Icarie future, la gérance avait eu soin de l'indiquer en commençant, c'était en pleine solitude, loin de la promiscuité des villes qu'il fallait l'édifier : « Nous ne sommes à St-Louis qu'en passant, écrivait-elle à la » première page du compte-rendu ; il faudra lever notre camp » d'un moment à l'autre. C'est l'idée capitale qui doit dominer » toutes les autres ; elle doit servir de boussole à la nouvelle » administration. C'est elle qui nous a guidés dans toutes » nos opérations ». Mais comment la gérance pouvait-elle manifester cette confiance vraiment ingénue dans l'avenir d'une colonie agricole fondée avec des capitaux insuffisants, et par des travailleurs qui ne possédaient ni les connaissances pratiques, ni l'endurance physique et morale nécessaires aux défricheurs du Far-West ? Dans sa préoccupation du danger immédiat, elle oubliait les dures leçons du passé.

Les mois qui suivirent l'adoption du rapport que nous venons de résumer furent pour l'Icarie de St-Louis des mois de calme et, dans la mesure où le mot ne jure pas trop avec les faits, de prospérité. Le 2 février, la gérance avait soumis au vote de l'assemblée une loi proscrivant absolument l'usage du tabac, conformément à l'engagement signé à Nauvoo le 13 octobre 1856. « La discussion a été longue et parfois animée », dit la *Nouvelle Revue Icarienne* du 15 février 1857. Certains membres s'émurent, sans oser le dire trop haut, de voir se dresser au milieu d'eux ce puritanisme importun qu'ils croyaient enfermé à tout jamais dans la tombe où reposait leur grand homme. Dans un accès de

franchise, le citoyen Ravat, directeur de l'imprimerie, s'enhardit même jusqu'à déclarer que « si quelqu'un venait à lui offrir un cigare, il ne pouvait pas répondre de le refuser ». Néanmoins il n'y eut, lors du vote, qu'un seul opposant irréductible, le citoyen Puggé (1). La loi recueillit donc la presque unanimité des suffrages, y compris ceux des six membres qui avaient critiqué certaines de ses dispositions : l'ombre de Cabet présidait encore aux délibérations de l'assemblée générale !

Le 3 mars, les gérants en fonctions furent réélus sans la moindre opposition ou, plus exactement, virent « leurs pouvoirs prolongés jusqu'à l'adoption d'une nouvelle organisation politique ». Ces quelques mots étaient gros de menaces pour l'avenir. Ils prouvaient qu'en quittant Nauvoo, la minorité avait emporté avec elle le besoin des révisions constitutionnelles :

« Les lois que nous avons à faire ou à réformer sont nombreuses et importantes. Nous avons déjà parlé de créer une *Commission de détruit* (2) et de faire une loi pour organiser le travail ; nous parlerons bientôt d'une loi pour régler les relations que les membres de la colonie doivent avoir avec les étrangers (3). Nous avons, en outre, à faire trois grandes lois organiques pour organiser les trois grands pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Au-dessus de ces diverses institutions se trouve la constitution qu'il s'agira de réviser. La loi sur l'admission et les apports est aussi urgente qu'importante. Il faut certainement mettre beaucoup de prudence dans la confection de ces lois capitales, mais d'un autre côté, il serait à désirer que cet ensemble d'institutions fût terminé dans un délai assez court, ce qui ne nous paraît pas impossible ».

Ce passage d'une circulaire de la gérance, écrite au lendemain de la mort de Cabet, ouvrait à l'activité parlementaire des Icariens de vastes perspectives, mais tant de parlementarisme pouvait-il se concilier indéfiniment avec le bon ordre et l'harmonie ?

(1) Cf. lettre de Mercadier à Beluze, 7 févr. 1857, *Doc. Inéd.*, VIII, 7.
(2) C'est-à-dire une commission chargée de procéder à la destruction ou à la mise au rebut des effets, linge, chaussures, etc, devenus inutilisables.
(3) Il a été question plus haut, § I du présent chap., de ces deux lois qui furent élaborées les premières.

Cependant la gérance n'oubliait pas qu'elle avait à découvrir l'emplacement de la future Icarie agricole. Les recherches se poursuivirent pendant tout le printemps de 1857. Le 3 juillet, le président Mercadier écrivait à Beluze qu'après plusieurs voyages infructueux, le comité d'études avait enfin trouvé, au sud-ouest du Missouri et à proximité du territoire indien, une position qui offrait d'immenses avantages. « Elle est bien située sous le rapport du climat, qui est très salubre, et de l'avenir du pays où elle se trouve. La prairie est fertile, le bois, beau et assez abondant. Un crick (*sic*) l'arrose convenablement ; du charbon de terre, de la pierre à chaux, de belles pierres d'un grès assez tendre se trouvent au centre de la position et à quelques milles de là ». Le comité s'était assuré l'acquisition de 2.000 acres de cette terre, à raison de $ 1,25 l'acre. Mais on exigeait le paiement dans un délai de trois mois, ce qui obligeait la communauté à se procurer immédiatement une somme de $ 2.500 (1).

Il semble bien qu'il n'a manqué à ce projet, pour réussir, que d'être appuyé d'une combinaison financière sérieuse. A l'expiration du délai fixé, faute des fonds nécessaires, l'affaire ne put être conclue. En revanche, la lettre de Mercadier dans laquelle elle se trouvait exposée prit place très opportunément à la suite de l'appel invitant les Icariens de France et d'Europe à souscrire à l'*emprunt d'un million*, voté par l'assemblée de St-Louis en juillet 1857. Sûre désormais de survivre aux épreuves qui l'avaient assaillie, la communauté éprouvait le besoin de sortir du provisoire, d'échapper aux préoccupations paralysantes de la vie au jour le jour. En conséquence, elle avait décidé le lancement d'un emprunt d'un million en 10.000 titres de 100 francs. Deux mille de ces titres pouvaient, le cas échéant, être divisés en coupures de 20 francs, de façon à faciliter l'adhésion des petits souscripteurs. Remboursable à partir du 1er octobre 1863, chaque part d'emprunt avait droit à un intérêt fixe de 5 % par an et à un dividende de 15 % sur les bénéfices nets de l'entreprise.

(1) *Emprunt icarien d'un million de francs*, Paris, juillet 1857, p. 19. — Cf. *Adresse à tous les Icariens*, 14 juil. 1857 ; lettres de Mercadier à Beluze, du 3 juil. 1857 et du 18 juil. au 3 août ; lettre de Vogel à Beluze, 4 sept. 1857, *Doc. Inéd.*, VIII, 34, 39, 40, 41, 44.

Dans quelle mesure les résultats de l'emprunt pouvaient-ils répondre aux espérances de ses promoteurs ? Un rapide examen de quelques chiffres fournis par le passé nous permettra de le pressentir. La souscription en faveur des Icariens de la minorité, ouverte depuis le 1er mai 1856, avait pris fin le 31 juillet 1857, c'est-à-dire la veille même du jour où les premiers souscripteurs du nouvel emprunt étaient invités à passer aux guichets du Bureau de Paris. Or à combien se montait la recette de ces quinze mois, pendant lesquels s'étaient produits les événements les plus propres à porter à son comble la libéralité des Icariens de l'ancien continent ? Le bilan de la souscription accusait, du 1er janvier au 31 juillet 1857, 2.492 fr. 28 de dons et 3.235 fr. de prêts et, pour l'ensemble de la période du 1er mai 1856 au 31 juillet 1857, un produit total de 26.070 fr. 09, se décomposant ainsi :

Dons.....	fr. 8.406,29
Prêts.....	17.663,80 (1)

Qu'espéraient donc les communistes de Saint-Louis ? Comptaient-ils sur l'attrait de l'intérêt fixe promis au capital versé, sur celui des problématiques 15 % des bénéfices qui devaient s'ajouter à cet intérêt, ou tout simplement sur le rayonnement prestigieux de ces mots : *un million de francs*, dont l'éclat devait rejeter dans l'ombre la fâcheuse couleur du mot *emprunt ?* Beluze, aux prises avec les difficultés de la propagande en France, envisageait la situation d'un œil moins complaisant. Il savait que les souscripteurs des sommes précédemment encaissées par lui considéraient leurs fonds comme perdus sans retour et il répétait dans chacune de ses lettres qu'il serait nécessaire, pour les décider à un nouvel effort, de leur donner en garantie une hypothèque privilégiée sur le domaine à acquérir.

Dans la candeur de leurs illusions, les Icariens de la minorité n'en escomptaient pas moins le succès de leur combinaison et se hâtaient de modifier en conséquence leur loi sur les admissions et les retraites, au cours d'une révision laborieuse qui exigea jusqu'à onze séances, du 10 juin au 1er juillet 1857. Le minimum d'apport pour tous les membres,

(1) *Notre situation à Saint-Louis*, Paris, oct. 1857, p. 12 et 13.

disait le *Nouvel Acte de Société*, reste fixé à 300 francs, mais on le réduira à 200 francs aussitôt que le capital social aura atteint, grâce à la souscription, la somme de 200.000 francs ; on le supprimera totalement lorsque le capital souscrit s'élèvera à 600.000 francs (1). En outre, 60 % des bénéfices de la communauté seront consacrés à compléter ou à constituer de toutes pièces les minimums d'apports des membres, actuels ou futurs (2). Les 25 % qui resteront, une fois prélevés les 15 % promis au capital, iront grossir le fonds social. En cas de retraite après l'admission provisoire, tout membre aura droit à la restitution intégrale de l'avoir versé par lui en nature ou en argent, déduction faite d'une retenue représentant le dixième du minimum d'apport. Si la retraite se produit après l'admission définitive, les conditions resteront les mêmes, mais la restitution, au lieu de se faire dans les six mois qui suivront le départ de l'intéressé, ne sera pas exigible avant dix-huit mois (3). D'autres dispositions réglaient minutieusement les clauses de l'admission, sa procédure, les autorisations de voyager, etc. La loi nouvelle, on l'a déjà remarqué, s'inspirait directement de l'engagement du 13 octobre 1856. Une seule des clauses de ce contrat n'avait pas trouvé grâce devant l'assemblée : c'était celle qui imposait aux Icariens l'obligation de ne pas abandonner la colonie avant le mois d'octobre 1859. Quant à l'innovation essentielle de l'engagement, celle qui avait trait au partage des bénéfices, elle fit l'objet d'une simple décision de principe, consignée dans l'article 48 du *Nouvel Acte de société :*

« Lorsque les apports ci-dessus mentionnés seront reconstitués et les avances d'apports remboursées, on examinera

(1) « La communauté icarienne étant fondée dans l'intérêt des malheureux en particulier, il est juste et logique d'en accorder l'entrée le plus tôt possible à tous ceux que d'impérieuses nécessités nous empêchent de recevoir aujourd'hui ». (Exposé des motifs du Nouvel acte de société, *Nouvelle Revue Icarienne*, 3 juil. 1857).

(2) Ceux qui étaient entrés dans la société sans apport n'avaient d'autre perspective, en cas de retraite, que de s'en aller les mains vides. Leur pauvreté les enchaînait, aigris et mécontents, à la colonie qui, de son côté, savait ce que valait le dévouement de ces prisonniers du communisme : « Une des raisons qui nous portent à demander un minimum d'apport consistant dans la nécessité de rendre la retraite toujours possible, la communauté doit en constituer un aux jeunes filles, aux veuves et à tous ceux qui seraient admis sans apport ; c'est ce que nous avons décidé ». (Exposé des motifs, *id.*).

(3) *Contrat social ou acte de société de la communauté icarienne* ; *Lois sur l'admission*, Paris, août 1857, p. 14 sqq.

et on décidera, conformément à l'engagement du 13 octobre 1856, la question de la répartition des bénéfices aux membres de la communauté. Cette question sera décidée à la majorité et sans révision du présent acte ».

L'exposé des motifs commentait en ces termes cette résolution toute provisoire :

« Au milieu de tant de questions, il s'en est soulevé une dont l'importance est manifeste ; c'est celle de la répartition des bénéfices aux membres mêmes de la communauté. Cette question nouvelle a été envisagée d'une manière différente par les Icariens du dedans et par ceux de l'extérieur, autant que nous avons pu le comprendre. C'est pourquoi nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire que de l'ajourner également, avec d'autant plus de raison que nous ne pouvons pas reconnaître et donner ainsi des bénéfices pour le moment jusqu'à ce que nous ayons répondu à tous les engagements que notre position et la justice nous ont imposés ».

La Correspondance officielle nous éclaire sur les divergences de vues dont il s'agit. Beluze, qui inclinait déjà à préférer au communisme intégral les méthodes infiniment supérieures de l'association coopérative (1), se prononçait énergiquement pour la participation aux bénéfices, en affirmant « qu'on ne peut demander à l'homme d'aujourd'hui » qu'une application incomplète et toute relative du prin- » cipe icarien ». (2) Par contre, trois gérants, Roy, Vogel et Mesnier s'opposaient à la participation, parce qu'ils jugeaient, non sans raison, qu'elle était incompatible avec la vraie doctrine icarienne (3). D'autres, comme Mercadier, l'acceptaient sans enthousiasme et par pure déférence pour la suprême pensée du maître (4). Tous savaient, au surplus, qu'il n'y avait pas péril en la demeure, car il était bien convenu que l'on affecterait au service des apports les premiers bénéfices réalisés. Ainsi s'explique la rédaction de cet article 48 qui renvoyait à une époque indéterminée l'application du principe. La mise en vigueur de la loi elle-même, prise dans

(1) On trouvera plus loin (ch. IX, § 7), des détails plus complets sur cette évolution de la pensée de Beluze.
(2) Cité par Mercadier, lettre à Beluze, 3 juil. 1857, *Doc. Inéd.*, VIII, 34.
(3) Cf. *supra*, notre commentaire de l'engagement du 13 octobre (ch. VIII, § 4).
(4) Lettre de Mercadier à Beluze, 30 mai 1857, *Doc. Inéd.*, VIII, 29.

son ensemble, semblait d'ailleurs tout aussi incertaine, puisqu'elle demeurait subordonnée au succès de l'emprunt. Elle prit donc place dans les archives en attendant des jours meilleurs, et comme ces jours de prospérité ne vinrent jamais, elle n'en sortit plus.

Cependant l'hiver approchait et la communauté n'entrevoyait pas encore la possibilité de ce retour aux champs après lequel elle soupirait. Pendant les huit premiers mois de l'année 1857, dix retraites, six exclusions, trois décès, insuffisamment compensés par une naissance et une admission, avaient réduit de plus d'un dixième son effectif. Forte de 163 membres au 1er mars, elle n'en comptait plus au 1er août que 146, dont 60 hommes seulement. Ses recettes, durant cette même période, s'étaient élevées à $ 4.705,63, se décomposant ainsi :

Traites venues de Paris.....	$	300,00
Gain des travailleurs de St-Louis.		4.173,47
En caisse au 1er mars.....		232,16 (1)

Les dépenses atteignaient, à quelques dollars près, le montant des recettes. Icarie vivait grâce à l'appoint, si faible qu'il fût, des sommes envoyées par le fidèle Beluze. Mais le plus léger accident, le moindre trouble morbide pouvait compromettre, d'un instant à l'autre, cette vie languissante.

IV

La gérance, vivement sollicitée par Mercadier, comprit qu'il fallait arracher coûte que coûte la colonie à cet étiolement. Caractère simple et énergique, homme d'action avant tout, bien qu'il eût fait autrefois des études de droit à Toulouse, nullement infatué de sa grandeur présidentielle, B. Mercadier, alors dans toute la force de l'âge, était arrivé à Nauvoo le 8 novembre 1854, en même temps qu'un groupe d'Icariens qui, reconnaissant ses qualités, l'avaient, sur le bateau même, choisi comme secrétaire de leur départ. Il

(1) *Notre situation à Saint-Louis*, p. 8.

rêvait d'une Icarie exclusivement agricole, d'une ruche en travail où chacun eût besogné ferme, sous la direction d'un président décidé à prêcher d'exemple (1). Grand admirateur de Cabet resté théoricien, journaliste et propagandiste jusque dans les solitudes de la prairie américaine, Beluze s'offusquait du prosaïsme de Mercadier, dont l'idéal tendait à faire d'Icarie une honnête maison de commerce, fière de sa production élevée et de ses bilans toujours en progrès (2). S'il n'eût écouté que ses goûts personnels, Mercadier eût entraîné ses compagnons de lutte loin de Saint-Louis, dans quelque forêt de l'ouest, sur les confins du Missouri et du Nebraska. Mais il comprenait qu'un pareil régime eût été trop dur pour ces pauvres gens, habitués aux tâches mesurées et routinières du travail d'atelier. Aussi, s'en tenant à une solution moyenne, il formulait ainsi, dans les premiers jours de 1858, le plan auquel il s'était arrêté : « Trouver à » proximité de Saint-Louis un emplacement convenable pour » y créer un établissement provisoire où la société pourrait » se transporter, s'organiser plus complètement pendant

(1) Dans ses lettres, Mercadier se révèle en toute sincérité. Voici ce qu'il écrivait en 1860 à son correspondant ordinaire : « Je me rappelle que, répondant à ce que je vous disais que j'étais obligé de conduire les chevaux, vous me disiez que ce n'était pas là ma place. Je vois bien que, si nous ne connaissons pas la propagande, vous ne connaissez guère la colonie. Cependant, je crois que toutes mes dernières communications sont de nature à vous la faire bien connaître. Non seulement je conduis les chevaux, mais je scie du bois, je terrasse, je chauffe la machine, je vais faire les provisions, je soigne les malades, etc, et enfin je fais tous les travaux qui se présentent. Pourquoi ? Parce que chaque atelier a son personnel qu'il ne faut pas déranger si l'on veut que la production marche, parce qu'il y a des malades, des moments de presse et qu'on ne peut pas faire autrement. Cela vous prouve que les affaires matérielles, nourriture, vêtements, logement, médicaments, etc, sont de première nécessité. On ne peut parler morale que lorsque le corps est satisfait suffisamment... Ceci n'est pas du matérialisme et je soutiens que la colonie n'est pas matérialiste ; mais pour le moment, tout est dans la production. Toute question morale est subordonnée à cela. Ma place est donc où la nécessité l'exige ». (Mercadier à Beluze, 21 sept. 1860, *Doc. Inéd.*, XI, 36).

(2) Aux observations de Beluze, Mercadier répondait avec beaucoup de bon sens : « Arrivons au travail manuel. Là-dessus vous savez bien, vous qui connaissez les hommes et surtout l'ouvrier, que si je ne participais point au travail manuel de mes co-associés, j'aurais l'air de le mépriser et que le mépriser serait me rendre impossible. A mon âge, un président qui trônerait toute la sainte journée dans un fauteuil et qui ne prendrait jamais part aux fonctions manuelles de la société serait un homme perdu. Si vous saviez combien de choses j'ai rendues possibles par mon intervention et par mon exemple !... » (Lettre de Mercadier à Beluze, 13 févr. 1862. *Doc. Inéd.*, XIII, 5).

» deux ou trois ans et préparer avec sécurité son émigration » vers le désert ».

La réalisation de ce plan allait suivre de près sa conception. Le 5 février 1858, Mercadier écrivait à Beluze une lettre importante par laquelle il lui annonçait que le transfert de la colonie n'était plus qu'une question de semaines et peut-être de jours :

« L'achat, lui disait-il, a eu lieu le 2 février (1) et nous avons pris possession le 3.

» L'habitation s'appelle *Cheltenham*; elle est située à environ six milles du centre de Saint-Louis, à l'ouest, sur le chemin de fer du Pacifique. Le chemin de fer longe la clôture de la propriété : il y a sa première station... L'aspect en est charmant : la prairie et le bois, les habitations blanches et vertes, un petit ruisseau qui la traverse et sur lequel on a jeté un beau pont, tout cela lui donne un air aimable de nature à réjouir l'œil le plus difficile.

» La propriété est entourée par une bonne clôture. Elle se trouve dans un vallon étroit, au fond duquel coule le ruisseau et serpente le chemin de fer... La contenance est de 30 acres environ. Toute la terre est bonne » (2).

A l'agrément du site se joignait un avantage plus positif : le confortable des logements. Ils comprenaient en premier lieu une vaste maison en pierre, « bien bâtie et bien conser-» vée, avec caves et mansardes, contenant vingt pièces, trois » grands couloirs, un portique et trois galeries », le tout ayant coûté, disait-on, $ 18.000. Quatre *log-houses* solides, « valant presque les maisons de briques », avec dix chambres et deux galeries, « une jolie installation de bains pourvue de six baignoires », deux constructions en bois, un poulailler, une étable, etc, complétaient les immeubles mis à la disposition de la colonie. Outre le nom de Cheltenham, le domaine portait celui de Sulphur Spring. C'était un ancien établissement de bains, assez fréquenté en été, mais abandonné en hiver et, par suite, d'un rapport insuffisant, ce qui avait amené le propriétaire à le vendre.

Il n'avait pas lieu, d'ailleurs, de regretter sa résolution.

(1) L'acte fut passé par Brierre et Uttenveiler « au nom de la communauté qui, n'étant pas incorporée, ne pouvait figurer comme partie contractante ». (*Doc. Inéd.*, XI, 52).

(2) *Deuxième lettre à Maximilien*, Paris, mars 1858, p. 53-54.

« Nous avons acheté Cheltenham pour $ 25.000, écrivait Mercadier, dont 500 comptant, 500 au 1er juin, 1.000 au 1er » février 1859, 1.500 au 1er février 1860, 3.000 au 1er février » des années 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, et 3.500 au » 1er février de l'année 1867 ». Les acquéreurs s'obligeaient, en outre, à payer l'intérêt à 6 % de toutes les sommes dues, à partir de la troisième année (1). Enfin un *deed of thrust*, exigé par le propriétaire, portait que, faute du paiement d'une des annuités stipulées, et trente jours après l'échéance, le créancier pourrait provoquer la mise en vente du domaine sans jugement préalable.

Si l'on fait le compte du principal et des intérêts, c'était une dette de $ 31.500, soit plus de 163.000 francs, que la communauté icarienne venait d'assumer de gaîté de cœur (2), alors que le nombre toujours plus restreint de ses membres et la réussite douteuse de l'emprunt lui commandaient une extrême prudence (3). Pour comble de disgrâce, elle n'acquérait, moyennant ce prix ruineux, que 29 acres de terres, superficie beaucoup trop faible, quelle que fût la qualité du sol, pour occuper et nourrir près de 150 personnes. Envisageant le loyer élevé des immeubles habités à Saint-Louis par les Icariens ($ 2.500 par an), Mercadier déclarait l'achat de Cheltenham avantageux et ajoutait : « Nous sommes tous ici enchantés du marché ». Cette joie, comme celle de Beluze qui répondait par des félicitations aux informations de la gérance, devait être de courte durée.

Au moment où les parties apposaient leurs signatures sur l'acte de vente, la colonie possédait une encaisse de $ 59,68 ! Du mois d'août 1857 au mois de février 1858, ses livres indiquent une recette de $ 4.793,38 et une dépense de $ 4.810,55. La crise économique subie par les États-Unis cette année-là avait particulièrement affecté les états du

(1) *Deuxième lettre à Maximilien*, p. 55. — Cf. la lettre de Mercadier à Beluze, 5 févr. 1858, *Doc. Inéd.*, IX, 11.

(2) Nous savons par Beluze que, sur cette somme, près de 134.000 fr. ne furent jamais payés. (*Lettres icariennes*, 19me livr. p. 264).

(3) C'était cependant sur le produit de cet emprunt que comptaient les Icariens lorsqu'ils avaient accepté les conditions si onéreuses de l'acquisition. Au *deed of thrust* consenti à M. Allen, Mercadier en avait ajouté un autre par lequel il s'engageait à rembourser en dix versements de $ 1.000 chacun, échelonnés de 1863 à 1872, les sommes prêtées pour le paiement des annuités Allen. — Cf. lettre de Mercadier à Beluze, 18 août 1858, *Doc. Inéd.*, IX, 52.

centre et Saint-Louis, leur capitale. Sans les recettes de l'emprunt ($ 350 à 450 par mois, soit $ 2.100 pour la période de septembre à janvier), les Icariens eussent peut-être sombré sous le poids des $ 1500 de déficit que leur avaient coûtés la maladie, le chômage et le renchérissement des vivres au cours de ce funeste hiver 1857-1858. A ces causes accidentelles s'ajoutaient malheureusement des causes permanentes de déficit ; Icarie comptait trop de membres vieux et débiles, ce qui entraînait une proportion anormale de journées de maladie : 330 pour le mois de janvier 1858, soit un dixième du nombre des journées de travail. Elle comptait aussi trop de travailleurs sans profession définie et, par conséquent, condamnés aux salaires inférieurs (1).

Le 8 mai 1858, la communauté, grossie de huit Icariens arrivés de France le 25 avril, prit définitivement possession de Cheltenham. Pour utiliser les bras qui ne trouvaient pas à s'employer sur la propriété, elle mit aussitôt en marche une filature de laine. L'industrie offrait sur l'agriculture l'avantage d'être immédiatement rémunératrice, mais elle exigeait des frais de premier établissement considérables (2). Du 26 juillet 1858 au 3 février 1859, la gérance avait en perspective les dépenses suivantes :

Pour la machine à vapeur	$ 550
Pour bois de construction	650
Pour l'aménagement de la pharmacie	125
Pour divers achats (cheval, vache, laine, fers, etc.)	300

A ces $ 1625 s'ajoutaient les $ 1000 de l'échéance de février 1859. « Pour faire face à ces dépenses, écrivait Mercadier, nous avons l'encaisse ($ 635,42) et $ 600 de laine brute ou filée. Il faut donc trouver environ $ 1350, c'est-à-dire économiser $ 50 par semaine. Nous ne devons pas tabler sur l'emprunt, car l'emprunt n'est qu'une avance et non une recette ». Mais ce n'était là qu'un artifice de

(1) *Compte-rendu de la situation matérielle et morale d'Icarie, août 1857 à février 1858*, Paris, mars 1858, p. 24.

(3) Une lettre de Mercadier à Beluze en date du 27 oct. 1858 nous apprend que cette filature récompensée d'un premier prix à l'Exposition de St-Louis pour la qualité de ses « fils de laine mérinos », (*Doc. Inéd.*, IX, 58) est arrêtée « faute d'avances de fonds : la caisse est vide ». *Doc. Inéd.*, IX, 66.

comptabilité : recettes ou non, les traites qui arrivaient de Paris étaient toujours les bienvenues. Sur 32.290 francs, total des sommes versées par les souscripteurs de l'emprunt jusqu'au 8 juin 1858, la colonie avait reçu 14.800 francs, le reste ayant servi à couvrir les frais d'administration du Bureau et à désintéresser les prêteurs des années 1856-1857. A la fin de 1858, le total des dettes grevant Cheltenham, sans compter les intérêts, s'élevait à environ $ 24.000. Mais la gérance estimait le domaine, avec les améliorations faites depuis la prise de possession, à $ 33.544 (1).

Le premier soin des Icariens, lorsque la joie d'être enfin *chez eux* eut fait place à des préoccupations moins contemplatives, fut de préparer la révision de leur constitution. A vrai dire, la charte nouvelle, ainsi qu'on peut le constater dans le n° 10 du *Bulletin des Lois de la Communauté icarienne* qui en reproduit le texte à la date du 9 février 1859, ne différait pas, dans ses dispositions principales, de la constitution « votée à l'unanimité le 21 février 1850 et révisée, discutée, puis votée à nouveau le 4 mai 1851 ». C'était donc un retour vers le passé, un désaveu de l'engagement du 13 octobre 1856 et de la loi du 1er juillet 1857, une affirmation de la tradition icarienne libérale, celle que Cabet avait instituée lorsque, renonçant à des pouvoirs exorbitants, il s'était proposé de réconcilier au sein de sa république la discipline et la liberté. Un seul des 183 articles de cette constitution, votée à l'unanimité le 15 janvier 1859, apportait à l'ancien régime un changement de quelque importance : c'était l'article 129 qui ramenait à quatre, y compris le président, le nombre des gérants. Encore avait-il fallu vaincre l'opposition d'une minorité qui demandait le maintien du *statu quo*.

D'ailleurs, à en juger par la vivacité des débats qui l'avaient précédée, cette révision n'était rien moins que solide. Si l'influence modératrice du passé, le prestige du nom et des enseignements du fondateur, et surtout le souci d'édifier par une concorde exemplaire les Icariens du dehors

(1) *Inauguration du Cours icarien*, (Compte-rendu sur la situation de février à août 1858), Paris, sept. 1858, p. 43 à 56. — Cf. Lettres de Mercadier à Beluze, *Doc. Inéd.*, IX, 20, 21, 32, 37, 41, 54, 62, 65, 66, etc, et XVIII, 22 (situation financière au 8 oct. 1858).

dont on réclamait l'appui pouvaient comme jadis rallier à certaines heures tous les Icariens de Cheltenham autour de leur président, il était manifeste, dès le milieu de l'année 1858, que cette union procédait d'un effort des volontés plutôt que d'une disposition foncière des esprits. Le principe de la répartition des bénéfices entre la communauté, ses prêteurs et ses membres, précédemment introduit, sur les suggestions de Mercadier, dans la loi dite du *Contrat Social* (1er juillet 1857), avait provoqué dans les groupes des commentaires passionnés. Peu à peu, un noyau de mécontents, d'abord isolés et comme en suspension dans la masse (1), avait fini par trouver son centre dans Vogel, esprit inquiet, ambitieux de jouer un rôle et qui rêvait un accord chimérique entre l'absolu de la théorie et les contingences de l'application (2). Dès le mois de janvier 1858, Vogel élaborait un projet qui bouleversait toute la constitution icarienne. Il modifiait le régime familial qui en était la pierre angulaire, substituait la gérance multiple à la gérance unique voulue

(1) La *Nouvelle Revue Icarienne* du 1er mai 1859 explique ainsi la formation de cette minorité d'opposants : « Lorsque la société perdit le fondateur d'Icarie, lorsque nous arrivâmes à Saint-Louis, nous aurions tous dû continuer d'accepter toutes les dispositions de l'engagement, même sans les appliquer de suite. Mais il n'en fut pas ainsi : ...quelques membres avaient l'idée que le système icarien était mauvais et que, loin de songer à se retirer, il importait de le changer. Deux ou trois Allemands auraient voulu y substituer un rationalisme prétendu plus pur ; quelques autres, tombant dans l'excès contraire, se proposaient d'arriver à une sorte de phalanstère et de rétribuer chacun suivant son travail... Les luttes récentes de Nauvoo ; la nécessité d'être unis pour subsister ; l'élan de dévouement et de générosité, de travail et d'honneur qui nous entraînait sans cesse ; des faits réellement heureux comme la propagande ; notre prospérité, l'acquisition de Cheltenham et d'autres circonstances forcèrent ces opinions contraires au système à rester au secret ou les empêchèrent de prendre du développement. Cependant elles n'étaient pas éteintes, elles existaient, vives et fortes, dans la tête ou dans le cœur d'un petit nombre... Un parti se forma ;... il travailla, travailla sans augmenter beaucoup en nombre, mais il devint plus décidé et n'attendit qu'une occasion pour se manifester. La discussion de la constitution la lui offrit... »

(2) «... En ce moment entra dans le cabinet, après avoir frappé à la porte, un jeune homme blond aux yeux bleus, qu'on aurait reconnu de loin, à la coupe de sa redingote de couleur verdâtre, pour un étudiant de quelque université d'Allemagne. — Je vous présente, s'empressa de me dire le président, le secrétaire de la gérance, le citoyen Vogel, de Berlin, et c'est lui qui vous promènera à travers les ateliers de notre petite république.... » (A. Holynski, *Cabet et les Icariens*, *Revue Socialiste*, avr. 1892, p. 455). — Rétablissons les faits : Vogel était arrivé à Nauvoo le 17 mai 1850, en compagnie de neuf autres Icariens. Sur le registre d'inscription, en face de son nom, on écrivit les mentions suivantes : Vogel, de Colmar, ouvrier casquettier, 35 ans.

par Cabet (1) et abandonnait à une minorité des deux cinquièmes du corps électoral le pouvoir de dissoudre la communauté (2). Renvoyée à la fin de l'année, la discussion du projet Vogel s'était terminée, au milieu de novembre, par un échec, suivi deux mois après du vote de la constitution du 15 janvier 1859, à laquelle Vogel lui-même s'était rallié de guerre lasse, en considération de l'article qui partageait entre quatre gérants les pouvoirs présidentiels. Mais son hostilité dissimulée n'avait pas désarmé et Mercadier, prévoyant à bref délai la continuation d'un débat qu'il jugeait aussi dangereux que stérile, avait pris la résolution, trois mois avant l'expiration de son mandat, de ne pas se représenter à la présidence.

Les élections du 3 février 1859 se firent suivant les prescriptions de la constitution nouvelle. Quatre gérants, Favereau, Bira, Mesnier père et Uttenveiler, obtinrent l'unanimité des voix. Favereau remplaça Mercadier à la présidence. Mais l'autorité de celui-ci n'avait subi qu'une éclipse passagère. Quelques jours après l'élection, la majorité de l'assemblée adoptait les termes d'une adresse aux Icariens de France, par laquelle la nouvelle gérance déclarait reprendre la politique de l'ancienne et s'en tenir aux principes établis par l'engagement du 13 octobre 1856. En conséquence, l'adresse annonçait comme des événements prochains le retour à la gérance unique, l'interdiction absolue du tabac

(1) De pareilles conceptions, écrit Mercadier, sont « un scandale pour la masse des Icariens fidèlement attachés aux propositions dernières de Cabet ». « Ce qui m'afflige le plus, c'est de voir que le citoyen Cabet a été en quelque sorte maltraité dans ses propositions. Qu'on les repousse comme mauvaises ou inopportunes dans la situation actuelle, je le conçois, mais que l'on dise qu'on ne les comprend pas, c'est ce qui me surprend et m'afflige, car nous les avons acceptées à Nauvoo en déclarant que nous les comprenions. L'on s'oublie jusqu'à dire que ce n'est pas de la démocratie, mais de la dictature, que la liberté a coûté trop de sang pour qu'on les adopte... » (Lettres à Beluze, 11 et 12 janv. 1859, *Doc. Inéd.*, X, 3 et 4). Cf. sur les événements de cette période *Doc. Inéd.*, X, 4, 22, 23, 24, 35 et XVIII, 22 et 24.

(2) « Nous nous croyons sûrs du succès, quand tout à coup la division éclate dans son sein au sujet de la gérance et sur la question de savoir s'il y aurait un seul ou plusieurs gérants. Nous fûmes d'autant plus surpris de cette division que la question avait été résolue avec M. Cabet, qui avait fait de la gérance unique une condition absolue de sa coopération à la nouvelle entreprise ». (*Lettres icariennes*, 19me livr., p. 288).

et du whisky et l'organisation de la participation aux bénéfices en faveur des souscripteurs de l'emprunt (1).

Pour mieux dissimuler ses menées, Vogel lui-même avait signé l'adresse. Mais, dès le lendemain, il convoquait dans un bois voisin ses partisans et les exhortait à la révolte. Le 19 mars, à l'assemblée réunie en vue d'entendre le texte définitif de l'*Adresse aux Icariens de France* que Mercadier, toujours conciliant, s'était efforcé de rendre satisfaisante pour l'un et l'autre parti, deux citoyens de l'opposition apportèrent l'annonce de leur démission. Ce fut le signal de la rupture.

« Un membre de la majorité proposa, dans l'intérêt de tout le monde, pour sortir de cette situation et sauver la communauté, de regarder comme nul tout ce qui s'était fait au nom de la conciliation, puisque celle-ci n'existait pas, et de revenir purement et simplement à l'engagement du 13 octobre, y compris la gérance unique pour quatre ans. Cette proposition, chaleureusement appuyée, est mise aux voix immédiatement. Elle est adoptée à une très grande majorité. Dans la séance suivante et après communication de la retraite de six autres personnes, la majorité déclare que tous ceux qui ont cessé d'adopter l'engagement, base et contrat social de notre société, sont considérés comme ne faisant plus partie de celle-ci. Le président de l'assemblée invite ces dissidents à sortir, ce que ceux-ci exécutent sans délai » (2).

Quarante-quatre Icariens abandonnèrent ainsi Cheltenham et vinrent chercher un refuge à la ville voisine. C'était un coup terrible pour la colonie (3). L'âme naturellement optimiste du bon Beluze en fut toute contristée et, pour la première fois, il se prit à douter de la fortune icarienne. Les circonstances qui entourent cette retraite, écrivait-il avec amertume dans la deuxième livraison des *Lettres icariennes*, nous permettent « de remonter à la source du mal qui nous

(1) *Lettres icariennes*, 2me livr., p. 85 sqq. — Cf. *L'assemblée générale aux Icariens de tous les pays*, sur la situation morale de la communauté, Cheltenham, 4 mars 1859.

(2) *Nouvelle Revue Icarienne*, 1er mai 1859. — Cf. lettre de Mercadier à Beluze, 22 mars 1859, *Doc. Inéd.*, X, 26.

(3) « Ces retraites, qui comprenaient près d'un tiers du personnel, désorganisèrent les ateliers, jetèrent le découragement dans la société et surtout dans la propagande et compromirent plus sérieusement l'avenir de la colonie que ne l'avaient fait la lutte de Nauvoo et la mort de Cabet ». (*Lettres icariennes*, 19me livr., p. 288).

» mine, qui nous épuise continuellement depuis le commencement de notre entreprise de colonisation. Sa cause, je » devrais dire ses causes, car bien qu'une dans son expression, elle est multiple dans son principe, c'est l'esprit » révolutionnaire qui, par les circonstances que nous avons » vues en commençant, et surtout par suite de la Révolution » de Février 1848 et de la réaction qui suivit, est venu se » mélanger à l'esprit icarien, l'a opprimé et a constamment » cherché à le dénaturer... Le caractère de l'esprit révolutionnaire est avant tout la lutte, le renversement ». Mais le digne serviteur n'est pas de ceux qui s'éternisent en vaines récriminations. Après avoir déploré l'erreur des insensés pour qui *changement* et *progrès* sont des mots synonymes, il nous apprend que le départ des 44 fut envisagé sans déplaisir par les vrais Icariens. C'était, pensaient-ils, comme une deuxième épuration, complétant celle qui s'était terminée par l'exode d'octobre 1856. La force mystérieuse qui, depuis la fondation d'Icarie, travaillait à séparer le plomb vil de l'or pur, venait enfin d'achever son œuvre. Désormais, la route s'ouvrait, large et libre, devant les Icariens de Cheltenham.

V

Il faut leur rendre cette justice qu'ils n'eurent pas un moment de faiblesse. Le 4 avril 1859, la communauté, désireuse d'affirmer sa fidélité aux enseignements du fondateur et sa confiance en Mercadier, remit une fois de plus sa constitution sur le chantier (1). Elle supprima la gérance à plusieurs têtes et confia tous les pouvoirs au président, élu pour 4 ans en même temps que le vice-président chargé de le remplacer en cas d'invalidité ou de décès. Des directeurs, nommés par le président et assistés à titre consultatif par des commissions composées d'hommes et de femmes élus par leurs pairs, se partagèrent les fonctions qui incombaient précédemment aux

(1) Cf. Doc. annexes, VII.

gérants (1). Les élections eurent lieu le jour même ; Mercadier reprit sur l'heure, avec la présidence, la direction de la communauté. Favereau accepta sans maugréer la vice-présidence ; Bira reçut en charge l'Agriculture et l'Industrie ; Mesnier père, le service de l'Habitation et de la Santé ; Garnier, celui des Achats et de la Nourriture (2). Pour triompher des difficultés de la situation, ce n'était pas trop de toute l'habileté des chefs, aidée de la discipline des simples soldats. Les 44 dissidents n'étaient pas partis les mains vides. On avait dû leur abandonner $ 187,80 d'argent comptant, $ 587,64 de billets à terme et près de $ 1800 en trousseaux, outils et objets divers, en attendant la restitution complète de leurs apports. De son côté, le propriétaire du domaine entendait être payé à l'échéance. La démission de plus de 30 travailleurs, hommes ou femmes, se traduisait dans la productivité de la société par un déficit qui lui enlevait environ un quart de ses revenus. Alors que la comptabilité enregistrait un total de recettes de $ 6.300,19 pour les six mois qui avaient précédé la « grande dissidence » de février 1859, ce total tombait, pour les cinq mois suivants, du 1er février au 2 juillet, à $ 4.074,57. Sur les sommes portées au chapitre des recettes, moins des deux tiers provenaient du travail icarien ($ 3.731 sur les $ 6.300,19 dont il vient d'être question).

Faut-il conclure de la médiocrité de ce résultat qu'il y avait relâchement de l'activité générale par suite de la mauvaise volonté du personnel ou de l'insuffisance du contrôle ? Pour écarter cette hypothèse, il suffira de rappeler le retour de Mercadier à la présidence, de Mercadier qui, en reprenant la direction, écrivait sagement : « N'attendons notre » salut que de nous-mêmes. Icarie grandira surtout par » nous, par notre production. La production ! voilà le mot » de l'énigme ; voilà la source de notre richesse ». (3) Fidèle au programme de son chef, la gérance s'ingéniait à trouver

(1) *Nouvelle Revue Icarienne*, 15 juil. 1859.
(2) *Lettres icariennes*, 2me livr., p. 92. — *Nouvelle Revue Icarienne*, 15 avr. 1859.
(3) Il écrit le 2 août 1859 : « Jamais la production n'a été aussi élevée qu'aux mois de juin et mai ; jamais moins élevée qu'aux trois mois de janvier, février et mars. Quelle éloquence ! A bas la discussion ! Vive, vive le travail ! » (Lettre à Beluze, *Doc. Inéd.*, X, 52). — Les ateliers qui rapportaient le plus étaient ceux des tailleurs, du jardinage et de la forge, obligés de refuser de l'ouvrage, faute de bras.

pour tous du travail, soit dans les ateliers, soit sur le domaine. Douze admissions et trois naissances d'une part, quarante-six retraites de l'autre avaient ramené à 127 le nombre des personnes qui résidaient à Cheltenham au mois d'août 1859. Quatre-vingt treize d'entre elles étaient inscrites sur les registres du travail, ce qui atteste chez ces pauvres gens un évident désir de s'employer au mieux de l'intérêt commun. Comment expliquer dès lors l'insuffisance de l'effort utile, du rendement en salaires et en produits ? Deux rapports mensuels, ceux des mois d'août et de septembre, en nous initiant au mouvement journalier du travail, nous aideront à percer le mystère. Le premier de ces rapports peut se résumer ainsi (1) :

MOIS D'AOUT 1859

Nombre des jours ouvrables du mois (moins les dimanches et les fêtes)		24
Nombre des travailleurs inscrits		93
Nombre des journées de travail effectuées		1.500
Nombre des journées de chômage	maladie 480	612
	garde-malades 94	
	motifs divers 38	
Gains réalisés pendant le mois	$ 651,94	
Dépenses	602,24	
Excédent des gains	$ 49,70	

La cause principale de ces gains si minimes (environ $ 7 par travailleur et par mois), nous la trouvons dans la proportion anormale des journées de maladie : 574 en comptant celles des garde-malades, soit une journée sur quatre. Pouvait-on du moins penser qu'il ne s'agissait que d'un affaiblissement passager de la santé générale ? Hélas ! non. Chaque année désormais devait ramener dans l'agglomération communautaire l'épidémie de fièvre paludéenne qui la désolait en ce mois d'août 1859. Au sortir des terrains vagues et des bicoques délabrées de New Bremen, un des quartiers les plus déshérités de cette triste ville de Saint-

(1) *Lettres à Maximilien*, 5me livr., p. 199-200.

Louis, glacée l'hiver et accablée l'été d'une chaleur lourde et malsaine, les Icariens avaient été ravis de jouir de Cheltenham, de la fraîcheur de ses ombrages, de l'épaisseur de ses pelouses, du ruissellement de ses eaux vives. Mais la maladie habitait en permanence le gracieux domaine. L'eau des pluies, ne pouvant traverser la terre argileuse, stagnait dans les bas-fonds. Avec les premiers rayons du soleil d'été, une végétation vigoureuse recouvrait l'humidité sans l'absorber et des miasmes montaient de ce sol détrempé où fermentait la vie. Il eût fallu, pour assainir l'atmosphère, mener à bien d'importants travaux de drainage que la colonie ne pouvait songer à entreprendre.

Le rapport de septembre présentait, il est vrai, des conclusions un peu plus favorables que celui du mois précédent. Il enregistrait encore 704 journées de chômage dont 566 de maladie, mais il pouvait leur opposer 2.080 journées de travail et un excédent des gains sur les dépenses de $ 377,89. En dépit des $ 8.705 de dettes prévues par Mercadier pour l'année suivante et qui provenaient « de l'emprunt que la » colonie avait été obligée de contracter à Nauvoo, des » dépenses extraordinaires de l'installation à Cheltenham, » des frais du Bureau de Paris qui n'arrivait pas à se suf- » fire à lui-même, de la perte considérable sur les opéra- » tions de la filature, du désordre général des affaires et de » l'insuffisance de la production », l'hiver de 1860 s'annonçait assez bien. La comparaison des deux derniers inventaires révélait une légère amélioration dans la situation financière :

Bilan au 1er janvier 1859

Actif	$ 49.702,82
Passif	32.938,08
Actif net	$ 16.764,74

Bilan au 1er janvier 1860

Actif	$ 47.862,92
Passif	29.312,16
Actif net	$ 18.550,76
Excédent en faveur de 1860	$ 1.786,02 (1)

(1) Ce que nous avons dit des bilans signés par Cabet s'applique à ceux de Cheltenham : ce sont des bilans *optimistes*. Celui du 1er

La propagande poursuivie avec ardeur par les publications du Bureau de Paris, amenait à Cheltenham quelques membres nouveaux (11 en juillet 1859), qui contribuaient à combler le vide laissé par le départ des 44. L'entente entre les associés se maintenait sans nuage, grâce à la confiance qu'inspirait Mercadier. Pour achever d'assurer l'avenir, la gérance estimait qu'il suffirait de réduire au strict nécessaire les charges de la colonie. La *Nouvelle Revue Icarienne* manquait à ce point de lecteurs qu'elle encaissait à peine $ 60 d'abonnements alors qu'elle en coûtait 480. A la mort de Cabet, elle comptait hors des États-Unis 80 abonnés. Ils n'étaient plus que 43 au 12 juin 1858, et 93 si l'on y joint les 50 abonnés habitant l'Union à cette même date (1). Le Bureau de Paris absorbait, en frais d'impression, en loyers et en traitements, le tiers de ses recettes. Mercadier gémissait d'autant plus de ces dépenses (2) qu'à son amour de l'économie s'ajoutait un secret désir de rompre avec Beluze. On était loin des effusions et des serments d'alliance qui rapprochaient, au lendemain de la mort de Cabet, la minorité de Saint-Louis et la famille du fondateur. Dans sa préoccupation d'amener peu à peu Icarie à se suffire à elle-même, Mercadier souhaitait le transfert à Cheltenham des services de propagande et de comptabilité dévolus au Bureau de Paris, quitte à prélever directement sur les ressources de la colonie la pension due à la veuve et à la fille de Cabet, déjà pourvues d'ailleurs d'un revenu de 1.200 fr., produit par la souscription organisée en 1857 à leur profit exclusif (3).

Il se promettait en même temps de modifier de fond en comble le régime économique de la colonie :

« Une des erreurs de la communauté de Nauvoo à son début, disait-il, ç'a été l'idée qu'elle devait se passer du monde extérieur et tout fabriquer elle-même. Ainsi on consacrait un temps très long à confectionner les objets que le

janvier 1860 l'était à tel point, comme on le verra plus loin, qu'il dut être refait par des comptables plus exercés ou plus sérieux.

(1) Il fallut se décider à mettre fin à son existence languissante. Elle disparut en juin ou juillet 1860.

(2) Cf. lettres de Mercadier à Beluze, 14 et 28 mars 1860, *Doc. Inéd.*, XI, 10 et 12.

(3) Mercadier à Beluze, 9 mai 1860, *Doc. Inéd.*, XI, 18.

commerce aurait pu nous procurer à bas prix... Ce qu'il faut, ajoutait-il, c'est produire industriellement et par grandes masses, ce qui permettrait de réduire les frais généraux, puis vendre ces produits pour en acquérir d'autres, fabriqués dans les mêmes conditions et par conséquent achetables à bon compte. Nous sommes déjà entrés dans cette voie pour le travail masculin. Nous allons suivre la même méthode en ce qui concerne le travail des femmes. Au lieu de s'exténuer à raccommoder indéfiniment des vieux effets sous prétexte d'économie, elles s'emploieront à fabriquer des effets neufs pour le dehors et on gagnera ainsi quatre à cinq fois de quoi remplacer les vêtements hors d'usage ».(1)

Avec son sens avisé d'homme d'affaires, Mercadier comprenait que le communisme se condamnait à la faillite en se constituant en sociétés fermées sur le dehors et entêtées à se suffire à elles-mêmes. Pendant ce temps, le monde extérieur évoluait, perfectionnait ses moyens de production ou d'échange et poussait à l'extrême la division du travail, réalisant à son profit une organisation économique aussi éloignée du système communautaire que la locomotive Compound peut l'être de la malle-poste ou de la chaise à porteurs. « Il faut, disait encore Mercadier, étudier et prati- » quer le commerce, connaître les cours des marchés, » apprendre à acheter au plus bas prix et à vendre au taux » le plus élevé, afin d'aiguiller notre production dans la » direction la plus favorable ».

Mais cette méthode nouvelle exigeait, pour produire son effet, une longue et persévérante application. En attendant, la situation financière, démentant toutes les espérances, allait en empirant(2). Sur l'ordre de la gérance on avait refait

(1) *Lettres icariennes*, 6me livr., p. 279 et 280. — Dans une lettre à Beluze en date du 25 janv. 1860, Mercadier annonce l'intention d'établir des comptes « pour l'intérieur de la communauté, d'atelier à atelier ». *Doc. Inéd.*, XI, 3.

(2) *Lettres icariennes*, 9me livr., p. 403. — Au mois de janvier 1860, Mercadier est contraint d'avouer à Beluze une situation financière inquiétante et qui deviendra désespérée si les Icariens du dehors n'arrivent pas à envoyer à la colonie § 333,33 par mois pendant l'année qui commence. « Nous sommes dans un moment de crise, dans une situation suprême. Mais c'est la dernière. Nous avons ajourné autant que possible tous nos créanciers ; maintenant, ils se présentent tous avec des billets, avec des menaces, et réellement l'année 1860 va être grave pour nous... J'espère bien que Mezer-Krug acceptera un arrangement, ainsi que nos autres créanciers..., mais il en est un, Hedenberg, notre ancien propriétaire à Saint-Louis..., qui nous tire à boulets rouges et cherche à nous faire payer 1300 dollars sous la

avec soin les inventaires des années 1858 et 1859 et leurs données rectifiées révélaient une perte de plus de 4.000 fr. :

Excédent de l'actif au 1er janvier 1859.....		$ 13.696,23
Inventaire au 1er janvier 1860 (Cheltenham et Bureau de Paris réunis)	Actif 63.518,09	
	Passif 50.586,49	
Excédent de l'actif au 1er janvier 1860.....		12.931,60
Différence en moins au 1er janvier 1860.....		$ 764,63 (1)

Pour arrêter la colonie sur cette pente, Mercadier en était réduit à proposer des remèdes audacieux ou, pour mieux dire, des expédients dont il était plus que personne à même de mesurer l'inefficacité. En vue de gagner à l'emprunt des souscripteurs nouveaux, il demandait à Beluze d'autoriser les versements de 1 sou par semaine. Il l'invitait en même temps à ouvrir une autre souscription *extraordinaire*, dont les fonds rapporteraient 5 % aux prêteurs et seraient remboursés une année après, jour pour jour (2). L'idée de créer ces « bons du trésor » montre combien les finances de la communauté étaient embarrassées.

Il importait cependant de maintenir à tout prix l'énergie des Icariens du dedans en même temps que la confiance de ceux du dehors. Mercadier y travaillait en énumérant dans la neuvième livraison des *Lettres icariennes* les progrès accomplis depuis l'installation de la minorité à Saint-Louis.

menace d'une expropriation immédiate. Heureusement, nous ne sommes pas incorporés, et les procès vont lentement en Amérique, sans quoi nous serions en danger... ; Heinzpeter veut à tout prix $ 100 comptant, ou sinon il nous poursuit...; Ducoin persiste à demander son remboursement ; il insiste... la maison Cuno, Meuse and Mezer, chez qui nous devions prendre nos étoffes à crédit, nous a refusé un crédit de six mois, après l'avoir presque accordé... N'oublions pas Allen (le propriétaire de Cheltenham) qui compte aussi avoir trois fois $ 576 en janvier, février et mars ». Pour faire face aux paiements exigibles durant ce premier mois de janvier 1860, Mercadier annonce $ 300 en caisse et $ 225 à 235 de créances à recouvrer ! « Tous les Icariens du dehors comprendront la situation, j'en ai la conviction... C'est la dernière épreuve... Nous ferons des efforts gigantesques pour arriver ». Lettres de Mercadier à Beluze, 3 et 12 janv. 1860, *Doc. Inéd.*, XI, 1 et 2.

(1) A la fin d'avril, faute des traites attendues de Paris en mars et avril, Mercadier prévoyait pour le 1er mai — date de lourdes échéances — un découvert de $ 654.

(2) *Lettres icariennes*, 8me livr. p. 352. — Beluze, sachant à quel point cette promesse de remboursement était illusoire, n'essaya même pas de mettre l'idée en pratique.

En moins de quatre ans, ses compagnons, arrivés de Nauvoo indigents et découragés, avaient réussi à acquérir une magnifique propriété dont la plus-value était certaine, grâce à sa proximité avec une grande ville ; ils avaient su élever sur cette propriété dix bâtiments neufs, habitations, magasins et greniers, mettre des bêtes de somme dans les écuries, de la volaille dans la basse-cour, des vaches et des porcs à l'étable, monter une machine à vapeur de 12 chevaux, créer des ateliers de tailleurs, de cordonniers, de menuisiers et de charpentiers, préparer l'installation d'un atelier de lingerie, cultiver sept ou huit hectares de terrain en jardins potagers... Fait digne de remarque, ce développement ininterrompu n'avait exigé le sacrifice d'aucun des principes communistes. Tous les engagements du pacte d'octobre 1856 avaient été scrupuleusement tenus : égalité fraternelle, souveraineté de la présidence, reprise du cours icarien, etc. Malgré les retraites et les troubles intérieurs, la colonie se trouvait presque aussi nombreuse qu'au premier jour, grâce aux admissions nouvelles. Ni les fièvres de l'été, ni les chômages forcés de l'hiver n'avaient pu entamer la résistance physique et morale de la petite troupe. Après tant d'épreuves subies, de difficultés surmontées, Icarie attendait avec confiance les jours meilleurs qu'elle avait si bien mérités (1).

VI

A ce *sursum corda*, si semblable aux chants d'espérance tant de fois entendus depuis douze ans et tant de fois démentis par les événements, une période de recueillement succède qui va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 1860. Tout en luttant contre ses deux terribles ennemies, la pauvreté et la maladie (2), la colonie rassemble ses forces avant de s'es-

(1) *Lettres icariennes*, 9me livr., p. 409 à 411.

(2) Le 29 août 1860, « sur 130 personnes, 80 sont ou malades, ou enfants, ou garde-malades, ou convalescentes, et 54 sont bien portantes. Les nourrices sont encore de ce nombre-ci. Voilà notre personnel pendant les fièvres ». (Lettre du 7 sept. 1860, *Doc. Inéd.*, 33 et 34). Le 6 août, Mercadier écrit : « Nous sommes si gênés que nous ne pouvons pas acheter du papier à lettre, ni du papier d'impression, ni la plupart des médicaments qu'il nous faut, que je suis obligé de mettre Ch. Raynaud à la cuisine, que le journal ne peut plus paraître, que je n'ai pas 10 dollars en caisse, et le reste à l'avenant... » (*Doc. Inéd.*, XI, 29).

sayer à réaliser les ambitions que son président a conçues pour elle. Elle assainit dans la mesure de ses moyens le bas-fond marécageux dont nous avons rapporté plus haut les méfaits ; elle trace une route conduisant en pente douce de l'habitation sur le plateau ; elle crée un verger de pommiers et d'autres arbres à fruits ; elle installe une pompe pour l'alimentation des appartements et des cuisines (1). Son bilan, au 1er janvier 1861, accuse une augmentation d'actif de $ 3.353,72 ($ 12.931,60 en 1860, $ 16.285,32 en 1861). Ce n'est pas encore la disparition du déficit, mais c'est la promesse, saluée avec joie par la gérance, d'une diminution possible du découvert financier.

Comment expliquer dès lors l'inquiétant silence qui, de la fin de décembre 1860 au 23 avril 1861, laisse les Icariens de France sans nouvelles de leurs frères d'Amérique ? C'est que l'unique fléau qui ait jusqu'alors épargné Icarie, la guerre, s'apprête à balayer la frêle construction de Cheltenham, dans la tourmente qu'elle va déchaîner sur la moitié d'un continent. Dès le début de 1860, la communauté souffre des premières menaces du danger. La vie économique du pays est affolée ou suspendue. L'argent se cache et celui qui circule, en augmentant de valeur, frappe d'une dépréciation équivalente la monnaie de papier. A cette époque, Saint-Louis, par sa situation centrale sur le Mississipi et sur les voies ferrées qui vont de New-York vers le Pacifique, est déjà le lieu de rencontre des intérêts du Nord et du Sud. Tout indique qu'on se battra dans le Missouri et sous les murs de sa capitale. Qui sait si le ruisseau qui court à travers les prés de Cheltenham ne verra pas d'affreuses tueries ?

Ces sombres pensées assiègent l'esprit des Icariens avec d'autant plus de force que l'arrêt de toute activité les prive partiellement du seul dérivatif efficace : le travail. Ils ignorent les causes profondes de la guerre, mais leurs sympathies vont d'instinct aux Nordistes. La communauté, jusqu'alors endormie dans son isolement, se réveille brusquement au printemps de 1861, en apprenant les premières défaites de la cause qu'elle soutient de tous ses vœux. Elle interroge anxi-

(1) *Lettres icariennes*, 10me livr., lettre de Duhamel à un Icarien de France, 29 déc. 1860.

eusement les journaux ; elle envoie ses jeunes gens les plus délurés chercher des informations à la ville ; elle organise en milice tous ses hommes valides et se prépare à la défense pour le moment prévu où l'ennemi paraîtra devant Cheltenham. A la fin d'avril, cinq Icariens, n'y tenant plus, s'engagent pour trois mois dans l'armée levée par Lincoln (1). Dans les derniers jours de mai, enfin, un événement vient mettre le comble à l'émoi de la colonie : on a signalé aux portes du domaine la présence d'une troupe en armes. Heureusement, le chef qui la commande se fait aussitôt connaître. C'est le général Sigel, un anti-esclavagiste qui jadis a correspondu amicalement avec Cabet (2) et dont l'arrivée, loin d'être une menace pour les Icariens, assurera pour quelques jours leur sécurité. D'ailleurs, les Nordistes reprennent peu à peu l'avantage. On respire à Cheltenham à la nouvelle des succès remportés par les généraux Lyon, Blair et Sigel lui-même, dont la stratégie habile réussit à chasser l'ennemi du Missouri. Mais bientôt après, on annonce que les Sudistes vont redoubler d'efforts et que Saint-Louis s'attend à tomber entre leurs mains.

Ces bruits alarmants déchaînent la panique dans la région. Le travail arrêté partout, le crédit anéanti depuis de longs mois provoquent les exigences des créanciers de la colonie, réduits comme elle aux abois. L'ancien possesseur du domaine, Allen, qui compte bien arriver à exproprier ses débiteurs pour cause d'interruption dans le paiement des annuités, se montre particulièrement intraitable. « Chaque » jour, ses griffes s'enfoncent plus avant dans le cou de sa » malheureuse victime » (3). Et puis, il y a trop de bras inoccupés à Cheltenham, et surtout trop de bouches à nourrir. Il faut aviser. Un premier engagement à court terme enlève à la colonie, en juin 1861, une vingtaine de ses miliciens. Mercadier, qui ronge son frein de se sentir inutile à Cheltenham tandis que le canon gronde tout près de là, s'est mis à leur tête, laissant à Sauva l'intérim de la présidence.

(1) *Lettres de Mercadier à Beluze*, 12 et 19 mai 1861, reproduites dans la 12me livr. des *Lettres icariennes*, p 99 sqq et 112 sqq.
(2) Badois d'origine et révolutionnaire ardent, Sigel avait dû quitter l'Allemagne au lendemain des événements de 1848.
(3) Arsène Sauva, *Icarie*, Corning, mars 1877, p. 11. — Cf. *Doc. Inéd.*, XVII, 34.

« O grande et sainte cause, écrit-il le 7 juillet du camp de » Cuba, à 70 milles de Saint-Louis, accepte tous nos vœux ! » Et que ton idée nous console des douleurs que la lutte de » la vie sème sur notre route ! » (1).

En août, la joie rentre pour un jour à Cheltenham avec les soldats dont l'engagement vient de prendre fin. Mais le garde-manger de la colonie n'est pas moins vide que sa caisse, malgré la reprise passagère du travail à la forge, à la cordonnerie et surtout à l'atelier des tailleurs. Que faire, sinon écarter une fois de plus les « consommateurs » inutiles ? Le 4 novembre 1861, au milieu des pleurs de leurs parents et de leurs amis, 19 Icariens dans la force de l'âge, — l'élite de la communauté — s'éloignent pour prendre rang dans les armées que le Nord enrôle à prix d'or (2). C'est la communauté elle-même qui, sur le conseil de Mercadier, a inspiré leur résolution. Elle y gagne non seulement d'alléger momentanément ses charges, mais encore de se ménager des sympathies officielles et des ressources précieuses pour le moment où la paix rétablira l'activité économique du pays. Chaque volontaire a droit à une solde magnifique de $ 414 par an, à des allocations diverses, vivres, vêtements, etc., dont le montant s'élève à $ 72, et, en outre, en vertu du Homestead Bill, à une concession gratuite de 160 acres de terres livrables à la fin de la campagne (3). Quelle fortune inespérée pour la colonie, si ceux qui viennent de partir, plus fidèles au devoir que le déserteur Guyot, plus heureux que leurs camarades Ducret et Hubert morts au champ d'honneur (4), échappent aux balles des Sudistes et, danger non moins grand pour Icarie, aux sollicitations du monde extérieur !

Le bilan arrêté au 1er janvier 1862 révèle l'étendue des pertes subies pendant l'année qui s'achève. En dépit des

(1) *Lettres icariennes*, 13e liv., p. 129.

(2) Un autre membre, jeune et intelligent, Charles Raynaud, quittait peu après la communauté à destination de la France, avec mission de faire connaître aux amis d'outre-mer la situation d'Icarie. On put suffire à la dépense de ce voyage grâce à la solde des engagés. (*Lettres icariennes*, 15e livr., p. 177).

(3) *Lettres icariennes*, 15e livr., p. 180. — Cf. l'enthousiaste *Projet d'un nouvel engagement*, rédigé par Mercadier en sept. 1861. (*Doc. Inéd.*, XIX, 23).

(4) Lettre de Mercadier, 25 nov. 1861, citée dans la 15e livr. des *Lettres icariennes*.

recettes extraordinaires produites par les engagements, un déficit de près de 12.000 francs ($ 2.180,50), causé surtout par les retraites, est venu s'ajouter aux déficits antérieurs (1). L'actif social est tombé de $ 33.301 à $ 25.657,50. L'annonce de ces résultats amène de nouvelles démissions, impulsives et soudaines comme des fuites. Quatre miliciens écrivent du dehors qu'ils se retirent, eux et leurs familles, d'une communauté qui « ne sait pas apprécier à sa valeur » l'acte admirable de ceux qui se sont engagés. Une fois le branle donné, les retraites, comme il arrive en pareil cas, se suivent et s'appellent, sans autre cause apparente que la contagion de la peur. « Je ne trouve pas ici la sympathie et le bonheur », déclare un des dissidents, Joseph Loiseau, à qui l'on demande d'expliquer ses raisons, « ma retraite est une question de sympathies brisées et de bonheur détruit... » (2). « Je sais bien que j'ai tort, dit un autre, Rambeau, mais je m'en vais quand même ». Et le malheureux abandonne la communauté, — qui le laisse partir sans ressources, lui, sa femme et ses cinq enfants, — pour se lancer dans l'inconnu, au plus fort de la guerre civile ! (3)

(1) *Lettres icariennes*, 15e livr., p. 205.

(2) Dans un mémoire inédit, daté du 25 novembre 1862, Mercadier a reproché amèrement à Loiseau, son ancien secrétaire, de s'être employé après sa retraite à jeter la discorde dans la colonie. En calomniant Mercadier auprès de Beluze et Beluze auprès des Icariens de Cheltenham, Loiseau, personnage adroit et intrigant, aurait précipité la brouille des deux leaders et provoqué la démission du directeur de la propagande en France. Cf. *Doc. Inéd.*, XXV, 40 et XX, 42.

(3) *Lettres icariennes*, 17e livr., p. 219. — En quittant Cheltenham, L. Rambeau essaye, avec l'aide de sa femme, de décrire à ses compagnons son état d'âme, et voici la lettre qu'il leur laisse en guise d'adieu, le 5 mars 1862 :

« Citoyennes et Citoyens,

» J'ai passé dix-huit mois, je peux dire très heureux, parmi vous ; j'avais alors la foi du principe icarien et le courage nécessaire pour aider à son application. Mais ce bonheur m'a fui depuis six mois; j'ai bien changé ; nos explications et nos discussions blessantes que nous avons eues pour nos engagements m'ont totalement désillusionné. Vous savez que je voulais partir avant que nous tombions d'accord pour les engagements. Les citoyens Loiseau et Lehoux m'avaient, comme l'on dit, remonté le moral, et je commençais à me guérir lorsque, dans une assemblée, l'on a fait une sortie contre les engagements et, par conséquent, contre nous qui étions à notre poste..... Eh ! bien, citoyennes et citoyens, je n'ai plus confiance dans les hommes. Je vous déclare que nous sommes trop corrompus pour fonder une communauté icarienne et comme je n'ai plus la foi et que je serais malheureux parmi vous, nous nous retirons de la communauté icarienne.

» L. Rambeau ; Femme Rambeau ».

Icarie semble donc soumise à deux forces agissant en sens contraire : l'une attire à Cheltenham des associés nouveaux, et c'est Beluze qui, de Paris, en règle le jeu ; l'autre, la force *centrifuge*, chasse de la colonie plus de membres que n'en amène la première. Il en résulte une diminution lente de l'effectif icarien dont Beluze, qui voit tous ses efforts paralysés, finit par s'alarmer sérieusement. Voulant en avoir le cœur net, il s'adresse dans l'été de 1862 aux engagés volontaires, alors en pleine action militaire, avec l'espoir que leur éloignement de la communauté ajoutera à leur clairvoyance et à leur sincérité. La réponse des miliciens Favereau, Perriot, Sainton, Clèdes, Mesnier père, Mesnier aîné, Joussieux, Blaise, Burlat, Louis Moreau, Fortel, jette en effet quelque lumière sur les origines de la situation, mais elle est muette sur les moyens de l'améliorer :

« Cher Citoyen et Ami,

» Vous vous étonnez beaucoup des dissidences qui depuis trois ou quatre ans nous déciment avec une fureur peu commune, et vous nous demandez la cause et le remède. Nous allons essayer aussi brièvement que possible de vous communiquer nos impressions et nos idées à cet égard.

» Et, disons-le tout de suite, la faute peut avec beaucoup de certitude nous être attribuée en partie à cause des imperfections que nous avons apportées de la société dans laquelle nous avons vécu si longtemps...

» D'autres causes viennent s'ajouter à celle-là ; par exemple, la gêne dans laquelle nous nous trouvons, aggravée encore par le milieu dans lequel nous sommes jetés ; le rapport constant avec un grand centre, ce qui permet de se caser si facilement quand on veut nous quitter ; le manque de capital, qui, jusqu'à aujourd'hui, ne nous a pas permis de fonder une colonie agricole et qui, pour certains, ne leur permet pas de voir assez clair dans l'avenir...

»... Autre cause, secondaire aussi, mais qui nous a valu bien des retraites qui souvent commençaient par des mécontentements. Nous voulons parler de l'amour-propre mal placé et froissé. Beaucoup de travailleurs sont venus chez nous pour nous apporter des industries nouvelles que... nous ne pouvions mettre à exécution. Alors, qu'arrivait-il ? Nous ne voulions rien faire, nous disaient-ils, nous reculions plutôt que d'avancer. Et le travailleur mécontent s'en allait et déchirait le lendemain ce qu'il avait adoré la veille.

»... Une autre cause de dissidence... nous a fait beaucoup de mal. Nous voulons parler de ceux qui étaient Icariens en

France, avec leur vie réglée depuis longtemps, leurs habitudes, etc, mais n'étaient plus Icariens avec nous parce qu'il leur a fallu changer quelques-unes de ces habitudes, supporter quelques gênes, etc... Enfin, pour nous résumer en peu de mots, beaucoup sont venus qui n'étaient pas Icariens, et les autres, qui l'étaient, sont venus pour jouir et non pour fonder, c'est-à-dire quarante ou cinquante ans trop tôt » (1).

Désolée par ces désertions, traquée par les 133 petits créanciers à qui elle doit près de $ 2.500, Icarie s'obstine à ne pas mourir. La vie communautaire y suit son cours normal. On célèbre les fêtes aux dates marquées par la tradition ; on procède aux élections en se conformant aux articles de la loi constitutionnelle. Mercadier a repris la direction de la colonie et Poiret continue à présider l'assemblée, assisté, comme secrétaire, de Sauva qui, plus tard, remplacera Mercadier à la magistrature suprême. Animée d'une confiance sublime en son étoile, persuadée que l'Humanité recueillera un jour, pour la transformer en un phare éblouissant, la flamme qu'elle tient de ses mains épuisées, Icarie détourne ses regards de ses infortunes présentes pour mieux se préparer à l'avenir. Elle se voit déjà en possession des 2.000 acres de terres et des $ 5.000 que lui vaudra plus tard la présence sous les drapeaux de 17 volontaires icariens. Irat-elle chercher dans les solitudes encore vierges de l'ouest des terres plus vastes et plus libres ? Gardera-t-elle Cheltenham, comme le lui conseille Beluze ? En considération des sacrifices précédemment consentis en faveur du domaine et de la difficulté de trouver un acquéreur dans un pays ruiné par la guerre, c'est l'avis de ce dernier qui semble prévaloir (2).

VII

Une année s'est écoulée. La colonie ne compte plus que 100 membres, soit :

(1) *Lettre aux Icariens de France*, 7 mars 1862.
(2) *Lettres icariennes*, 19me livr., p. 290 sqq.

16 hommes	à l'armée	1 femme	à l'armée
21 id.	à Cheltenham	29 id.	à Cheltenham
1 id.	en mission	32 enfants	à Cheltenham

Durand le second semestre de 1862, chaque semaine a vu se produire une ou même plusieurs retraites. Evidemment, la colonie est entrée en agonie. En novembre 1862, elle apprend une nouvelle qui l'accable : son ami le plus dévoué, celui qui, tant de fois, aux heures sombres, l'a aidée à se

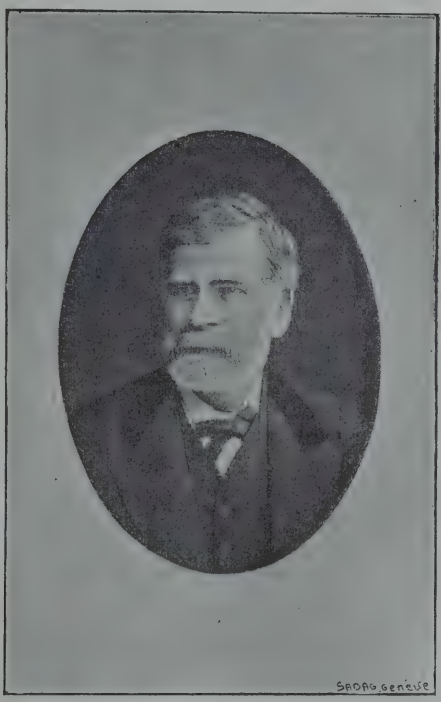

JEAN-PIERRE BELUZE

relever, Beluze, s'éloigne d'elle sans esprit de retour, tout entier à de nouveaux projets. Après quinze années d'efforts héroïques, il renonce à assister aux derniers moments de cette Icarie qui a pris le meilleur de sa vie. Deux raisons l'ont amené à cette détermination grave.

La première, nous la connaissons déjà : c'est le désaccord qui, s'accentuant de mois en mois pendant deux années consécutives, a fini par lui rendre toute collaboration impos-

sible avec le président de la communauté. Entre ces deux hommes, l'estime, après avoir longtemps survécu à l'amitié, n'a pas pu résister à une savante campagne de calomnies menée par quelques dissidents, par Loiseau, Coëffé, Flaig et Rambeau entre autres. La proximité de Saint-Louis, disent-ils à Beluze, a eu sur les mœurs de Mercadier, veuf depuis avril 1861, l'influence la plus pernicieuse. En outre, c'est par sa faute que la société n'a pas été incorporée au Missouri, ce qui la prive de la personnalité juridique et laisse les tiers, créanciers américains ou Icariens démissionnaires, sans recours légal contre elle. D'ailleurs, on a vu son président et quelques-uns de ses membres nier impudemment en plein tribunal l'existence d'Icarie en tant qu'association constituée : peut-on imaginer rien de plus « déshonorant pour l'école tout entière », rien de plus « injurieux pour la propagande », qui, dans ses efforts pour soutenir l'entreprise, semble s'être rendue complice d'une escroquerie ? — Le désintéressement de Beluze n'est qu'une feinte, insinuent-ils d'autre part en s'adressant à Mercadier : prévoyant la disparition inévitable de la colonie, il a su depuis longtemps retenir sur les fonds destinés à Cheltenham la réserve qui lui permettra de s'assurer une situation nouvelle.

Ces perfidies ont trouvé de part et d'autre, mais surtout chez Beluze, un terrain bien préparé. Depuis longtemps, nous l'avons vu, il s'est reconnu impuissant à modifier chez le directeur de Cheltenham les conceptions et les habitudes qu'il juge les plus contraires à la bonne marche de l'œuvre et, de guerre lasse, il a donné sa démission de gérant du Bureau icarien le 6 janvier 1863 (1).

(1) Dans les derniers mois de 1862, l'affaire Leitzellmann et Coëffé vint précipiter la rupture. Ces deux Icariens dissidents, après avoir faussement prétendu que la colonie, refusant de s'acquitter envers eux, les avait renvoyés sans autre forme de procès au Bureau de Paris, s'étaient effectivement retournés vers Beluze pour obtenir de lui le remboursement de leurs apports s'élevant à 1.500 fr. environ. Leur réclamation n'eut aucun succès. Mécontents, ils adressèrent au procureur impérial une plainte en escroquerie. Beluze, qui avait ouvert le 1er janvier 1861 un « cabinet d'affaires civiles, commerciales et contentieuses » pour « ménager les ressources de la colonie » grâce à l'appoint de ses gains personnels, s'autorisa du discrédit que cette plainte jetait sur lui pour brusquer l'inévitable dénouement. Nous lisons dans un exploit d'huissier en date du 20 septembre 1862 : « ... J'ai, Alphonse Métivier, huissier près le tribunal de la Seine..., signifié au sieur Mercadier, président, etc, qu'à compter de ce jour le requérant Jean-Pierre Beluze entend être déchargé du mandat verbal qu'il a reçu dudit

« Le dissentiment, vous le savez, dit-il dans le Mémoire justificatif qu'il adresse aux Icariens (1), ne repose pas sur un point quelconque de doctrine ; ce n'est qu'une question de conduite, mais elle a néanmoins une importance capitale. Mercadier pense que la communauté étant une Démocratie... les Icariens ne doivent point être gouvernés ou dirigés, qu'ils doivent se diriger et se gouverner eux-mêmes, que dans la colonie, l'administration et le président doivent se borner à exécuter les volontés de l'assemblée générale, que la propagande doit s'organiser et vivre par elle-même, indépendamment, se suffisant quant aux dépenses et alimentant la colonie en personnel et en argent (2).

» Pour moi, je pense que les Icariens... manquent généralement des lumières nécessaires pour se guider seuls dans une entreprise aussi difficile.

» ...En six ans, je me suis souvent trompé dans mes affirmations sur la colonie... J'ai avancé des choses qui n'étaient pas rigoureusement conformes à la vérité... Aussi ai-je voulu sortir de cette situation fausse en obligeant la colonie à prendre seule la responsabilité de ses actes... Je l'ai engagée à se réorganiser pour éviter le danger d'une dissolution que quelques membres et le président lui-même me faisaient craindre depuis longtemps ».

Mais la dissolution, poursuit Beluze, s'imposera à bref délai si la communauté, affaiblie comme un blessé qui a perdu beaucoup de sang, commet la moindre erreur de

sieur Mercadier comme président de la colonie icarienne de Cheltenham, par conséquent, que ledit requérant ne veut plus être considéré comme employé ou agent de la société, fonctions qu'il n'exerce plus d'ailleurs depuis le 1er janvier 1861, et qu'il n'entend plus être le mandataire ni le correspondant dudit sieur Mercadier. Et à ce que le susnommé n'en ignore, etc... » Cf. *Doc. Inéd.*, XX, 21, 26, 28, 38, 42, 44, 47.

(1) *Lettre pour annoncer sa démission de gérant du Bureau icarien*, 6 janv. 1863, in-4, 6 p.

(2) Ailleurs, Beluze précise ainsi ses griefs, tout en les enveloppant d'éloges : « Le président lui-même, donnant l'exemple d'une activité prodigieuse, fournissait sa journée de travail manuel, conduisant les chevaux et faisant les charrois de la société entre Cheltenham et St-Louis, faisant aussi dans cette ville toutes les commissions de la société. Il rentrait le soir, pansait les chevaux et se mettait ensuite pour une grande partie de la nuit au travail du bureau et de l'administration. Nous fûmes des premiers à applaudir à ce déploiement de force et de courage ; un tel exemple pouvait être bon et salutaire à la condition qu'il serait momentané... Mais une telle conduite... ne pouvait se prolonger sans inconvénient, sans danger même. Je lui ai écrit sur ce sujet peut-être plus de cent pages pour lui démontrer qu'en élisant un président, la société avait entendu se donner un guide en même temps qu'un administrateur, et non un charretier et un commissionnaire... Malheureusement, je n'ai pu arriver à me faire comprendre pendant deux années de correspondance sur le même sujet... » *Lettres icariennes*, 19me livr., p. 304 et 305.

régime. « Unifier les dettes de toute nature, s'engager à les » rembourser en dix ou douze ans, ajourner toute admission » jusqu'en 1864, mettre même au pied du mur ceux qui ont » envie de partir, régler la question des viatiques à leur don- » ner », autant de mesures qui s'imposent. La préoccupation d'Icarie doit être désormais non de s'agrandir, mais de durer. C'est dire que le recrutement étant clos jusqu'à nouvel ordre, le Bureau de Paris devient inutile. Et Beluze conclut qu'une fois publiée la comptabilité dont il a confié l'examen « à une commission de sept citoyens éprouvés », il cessera de s'intéresser, autrement que par une sympathie faite de souvenirs et de regrets, aux destinées de « sa chère Icarie ».

Ce testament du plus convaincu des Icariens mérite de nous occuper quelques instants. On s'expliquerait malaisément la résolution de Beluze et surtout le ton détaché sur lequel elle s'exprime, si la fermeture du Bureau icarien avait dû mettre fin dans sa pensée à son activité personnelle et signifier en quelque sorte la faillite de sa vie. Beluze, nous le savons, n'était pas de ceux dont le dévouement se lasse (1). Il l'avait prouvé une fois de plus en épousant au milieu de l'année 1862 la fille de Cabet, Mme veuve Favard, que l'amoindrissement graduel des ressources icariennes laissait, ainsi que sa mère, sans défense contre la misère prochaine (2). Jamais il n'eût

(1) Il écrivait le 6 janvier 1863 dans le mémoire qui exposait aux Icariens de Cheltenham les causes de sa démission : « Je soutins huit procès ou poursuites ; j'étais condamné deux fois à la prison ; je subissais une douzaine de visites domiciliaires ; j'étais dénoncé par huit ou dix parquets de province comme le chef d'une vaste société secrète, dans le moment où la proscription enlevait sans jugement 10.000 citoyens à leurs foyers, où la moitié des abonnés aux brochures icariennes les refusaient de crainte de se compromettre, et tout cela, aux yeux du président d'Icarie, c'était pour faire des économies personnelles ! Je ne veux pas vous exprimer la douleur que j'ai ressentie en acquérant la certitude que mes services et le dévouement dont je croyais avoir donné des preuves étaient ainsi interprétés ». (*Doc. Inéd.*, XX, 53).

(2) « ... Maintenant, cher citoyen, permettez-nous de vous féliciter sur votre alliance avec Mme veuve Favard. Merci à elle qui a su choisir l'homme que son père entourait de tant de confiance et d'amitié, et merci à vous, noble cœur, qui avez si largement reporté sur la fille et la femme tout le dévouement que vous aviez voué au père ». (Lettre des soldats Favereau, Perriot, Sainton, etc., *Lettres icariennes*, 19me livr., p. 294). — Dès le 2me semestre de 1860, Beluze et les deux malheureuses femmes avaient dû consentir une réduction de 1000 francs sur leur maigre pension. (*Lettres icariennes*, 9me livr., p. 416).— Mme veuve Cabet est morte à Saint-Mandé le 26 août 1877, à l'âge de 86 ans. — Quant à sa fille, Céline Cabet, épouse en secondes noces de J.-P. Beluze, elle est morte sans enfant le 15 avril 1866.

abandonné la colonie en péril, si aux raisons que nous connaissons, (mésintelligence entre Mercadier et lui, désapprobation de certaines admissions fâcheuses, dépit de n'être pas toujours écouté), ne s'étaient jointes d'autres raisons, décisives celles-là, parce qu'elles concernaient non plus les modes d'application de la doctrine, mais la doctrine elle-même.

Reprenons le document dont nous analysions tout à l'heure la première partie. Ses deux dernières pages vont nous donner le mot de l'énigme :

« Pour nous, nous croyons aussi devoir modifier notre marche. Si nous cessons d'être le mandataire de la colonie, c'est que nous ne pensons plus pouvoir nous rendre utile dans cette fonction et que nous espérons rendre encore quelques services en employant notre activité et notre dévouement à une œuvre qui, sans être aussi complète, aussi radicale que la communauté, répond peut-être mieux aux besoins et au degré d'instruction de la masse des travailleurs, et qui nous paraît être d'ailleurs le chemin le plus court et le plus direct pour y arriver. Nous avons vu que la cause des retraites qui ont décimé notre colonie a été attribuée au manque d'instruction de ceux qui arrivent sans être suffisamment préparés à la vie commune. Nous sommes convaincus que c'est là en effet le vice radical de notre entreprise et c'est pour cela que nous conseillons d'en borner provisoirement l'extension.

» ... L'*Association Ouvrière*, voilà le véritable besoin de notre époque : tentées au lendemain de la Révolution de Février, elles n'ont pas eu le succès qu'on en espérait, parce que l'expérience manquait à ceux qui furent appelés à en prendre la direction. Et puis, ces sortes d'opérations réussissent toujours mal dans les temps de désordres qui suivent naturellement les grandes commotions sociales. Il faut à ces institutions, pour se développer, le calme des esprits et la sécurité dans les affaires et le travail. Aucun moment n'a paru plus propre que celui où nous sommes. Le progrès des idées a rendu l'opinion publique favorable ; les progrès de l'industrie, en multipliant l'emploi des machines, ont fait comprendre aux travailleurs qu'ils n'avaient chance de salut que dans l'association ; l'augmentation du prix de toutes les choses indispensables à la vie en a fait une condition d'ordre et de sécurité publique.

» Un assez grand nombre d'associations existent à Paris et toutes prospèrent. Mais il faut augmenter le nombre des associés ou créer des sociétés nouvelles... C'est à cette œuvre que nous voulons nous dévouer et pour laquelle nous sollicitons le concours de tous nos amis et de tous les amis du progrès. C'est là ce que nous considérons comme le système

transitoire qui peut le mieux nous préparer à la vie commune... Nous croyons fermement que les associations qui se créeront deviendront dans quelques années de véritables pépinières où se formeront des Icariens désireux de pratiquer plus complètement cette solidarité à laquelle ils se seront déjà formés par la pratique, et que la colonie trouvera en eux des éléments tout préparés et avec lesquels elle pourra réaliser les grandes choses qu'elle se propose ».

On peut mesurer par ces déclarations toute la profondeur du changement qui lentement s'était opéré dans la pensée de Beluze. Débarrassé de la domination intellectuelle du maître, mûri par les années, instruit par les avortements, les revers et les fautes dont chaque courrier venu d'Amérique lui apportait la relation, emporté enfin par l'élan de ceux qui, autour de lui, après une période d'inertie bien compréhensible au lendemain du Deux Décembre, reprenaient avec des moyens nouveaux l'œuvre laissée à l'état d'ébauche ou de ruine par la génération précédente, Beluze avait hâte, en 1863, d'employer ce qui lui restait de forces à semer un grain dont la moisson, cette fois, fût assurée et prochaine. A débrouiller le *doit* et l'*avoir* des bilans icariens, le comptable, en lui, avait fini par l'emporter sur l'idéologue. Le temps n'était plus où les travaux d'un Buchez, d'un Roux, d'un Pecqueur, d'un Vidal n'inspiraient que du dédain à Cabet et à ses fidèles, éblouis par la vision de leur merveilleuse, mais chimérique Icarie. Une expérience tardive et chèrement achetée forçait Beluze à reconnaître dans les rédacteurs de l'*Atelier*, dans l'auteur de *Vivre en travaillant*, dans les réformateurs de la *Commission du Luxembourg*, les précurseurs qui avaient frayé la bonne route, et c'était désormais avec eux ou avec leurs disciples, comme aussi avec les disciples assagis de Proudhon, qu'il se disposait à fonder son *Crédit du Travail*.

Nous ne le suivrons pas dans cette phase de sa carrière (1).

(1) Quelques jours après la lettre de démission paraissait une brochure : *Les Associations conséquences du Progrès. Crédit du Travail*, Paris, 3, rue Baillet, janv. 1863, in-12, 72 p., dans laquelle Beluze exposait ses plans. Après avoir énuméré les 16 « associations ouvrières de travail et de capital » existant encore en 1863 et mis en lumière les causes de la disparition des autres, il annonçait la fondation du *Crédit du Travail*, constitué le 27 septembre 1862 par un premier

Il nous suffit d'avoir montré qu'au moment même où il abandonne le communisme icarien, Beluze est depuis longtemps le croyant d'un autre culte. Et combien de ses contemporains l'ont déjà précédé dans cette voie, combien s'apprêtent à imiter cet exemple ! Au cours des tristes années qui, sous le second Empire, prolongent la faillite de la République, les survivants des grandes écoles socialistes d'avant 1848 se recueillent, désenchantés du passé, humiliés du présent, mais pleins de foi dans l'avenir qui tôt ou tard donnera raison à leurs espérances. Après une dizaine d'années d'oppression et de silence, l'heure attendue sonne enfin, et le réveil est si irrésistible que le gouvernement impérial, pour rendre tolérable la guerre qu'il poursuit contre le socialisme, est obligé de se poser en protecteur des classes ouvrières. Alors s'établit un classement nouveau des esprits. Les anciens cadres disparaissent : Saint-Simoniens, Phalanstériens, Proudhoniens, Icariens, etc., oubliant leurs divisions de jadis, se rapprochent pour se partager bientôt suivant leurs affinités entre le socialisme *révolutionnaire* et le socialisme *réformateur*. Sous la première de ces dénominations, dont on excusera l'insuffisance, car elles s'appliquent non à des systèmes bien définis mais à des tendances très générales, on peut grouper tous les esprits ardents, absolus, simplistes qui vont demander à l' « action du prolétariat organisé et conscient » ce *novus ordo rerum* qu'ils attendaient vingt ans auparavant de la création d'une Icarie, d'une Banque du Peuple ou d'un Phalanstère. La plupart des Icariens, il n'en faut pas douter, se sont ralliés de bonne heure à cette école du *tout ou rien*,

noyau de 170 membres et un capital initial de 20.000 francs. Le *Crédit du Travail* avait pour but d'aider les associations ouvrières par des avances de capitaux et des conseils. L'idée était féconde, puisqu'elle est appliquée aujourd'hui avec succès par la *Chambre consultative des Associations de production* en France, par la *Labour Copartnership Association* en Angleterre. Elle fut d'ailleurs accueillie avec faveur : Beluze eut la joie d'inscrire comme adhérents des représentants de tous les partis, de Casimir Périer à Bakounine. Des journaux naquirent pour servir l'idée nouvelle : l'*Association*, qui devint plus tard la *Coopération*, puis la *Réforme* ; la *Mutualité* fondée par Vinçard ; le *Courrier Français*, organe des proudhoniens groupés autour de Vermorel, etc. — (Cf. sur le mouvement coopératif et mutualiste après 1860, G. Weill, *Histoire du mouvement social en France, 1852-1902*, p. 79 sqq). Mais le *Crédit du Travail* n'eut qu'une durée éphémère. L'avènement de la troisième République marqua pour Beluze l'heure de la retraite et de l'oubli.

aussi vieille que l'impatience humaine (1). A partir de 1864, ils ont adopté le *credo* de l'Internationale des Travailleurs avec la conviction qu'ils apportaient en 1845 à répéter les magiques formules inscrites sur le frontispice du *Voyage en Icarie*.

Dans l'autre camp se donnent rendez-vous, en même temps que les sages à qui la science, l'histoire ou la réflexion ont enseigné la stérilité de la méthode révolutionnaire, tous ceux qui savent par l'expérience des vingt dernières années qu'un peu de bien réalisé vaut mieux que des montagnes d'utopies. Ils ne renient pas l'idéal de leur jeunesse ; ils ne proclament pas l'impossibilité du progrès social et la fatalité de la misère, mais ils renoncent à construire d'emblée, suivant un plan préconçu, en dehors et, pour ainsi dire, au-dessus de la société de leur temps, la cité modèle qui s'imposera ensuite — ou que l'on imposera — à l'imitation des autres hommes. C'est grâce à ces rêveurs désillusionnés que l'association, à qui l'on avait précédemment demandé l'impossible, a retrouvé au déclin du XIX^e^ siècle son emploi normal et fécond. Les premiers, ils ont mis en branle dans notre pays ce magnifique mouvement coopératif qui compte aujourd'hui par millions ses adhérents et ses apôtres. En définitive, c'est bien dans le *coopératisme* que l'élite des anciennes écoles socialistes a trouvé son centre de ralliement. Pour venir à lui, on a vu un Beluze, un Berné et même un Krolikowski abandonner la doctrine icarienne, un Leclaire et un Godin se séparer de l'école sociétaire, un Standing, un Howarth, un Cooper et plusieurs autres *Pionniers de Rochdale* préférer aux décevantes promesses du communisme de Robert Owen et du socialisme agraire de Feargus O'Connor les humbles réalités de la boutique ouverte le 21 décembre 1844 dans la ruelle des Crapauds (2). Fait plus significatif encore :

(1) Que sont devenus les groupes dont l'existence nous est révélée par les innombrables adresses insérées de 1850 à 1860 dans les publications icariennes ? Il nous manque, pour répondre à cette question, l'histoire du mouvement social de chaque région, de chaque localité. C'est une œuvre immense qui attend encore ses ouvriers. Elle est particulièrement difficile en ce qui concerne les groupes icariens, dépourvus de cadres fixes, ainsi que nous l'avons montré, et pratiquement dissous après chacune de leurs manifestations collectives.

(2) G.-J. Holyoake, *The History of Cooperation in Rochdale*, 1867, vol. II, p. 6 sqq.

Icarie elle-même a offert à son heure comme une image en réduction du spectacle que nous venons de décrire. Réveillée de sa léthargie par quelques militants de l'Internationale et de la Commune, elle a fini par se déchirer en deux moitiés composées, l'une d'exaltés enclins à toutes les hardiesses du communisme libertaire, l'autre d'Icariens apaisés, assez portés à substituer au régime traditionnel de leur colonie celui d'une simple société coopérative de production agricole. On verra plus loin (1), car nous ne voulons pas anticiper sur les événements, ce qu'il advint de ce grave conflit par qui fut brisé en 1878 l'essor de la colonie icarienne de Corning.

Revenons à celle de Cheltenham dont il ne nous reste plus qu'à enregistrer l'acte de décès. La retraite de Mercadier suivit à quelques mois d'intervalle, en 1863, celle de Beluze (2). Il résulte d'un mémoire écrit par Arsène Sauva pour M. A. Shaw qu'au début de l'année 1864, le nombre des membres de la communauté se trouvait réduit à une vingtaine de personnes, 8 hommes, 7 femmes et quelques enfants (3). Avant de rendre l'âme, la colonie voulut faire un dernier effort. Deux de ses membres partirent vers le Nebraska à la découverte d'on ne sait quelle miraculeuse planche de salut. Mais les Icariens étaient liés à Cheltenham par leurs dettes et par leur pauvreté. En mars 1864, Sauva réunit une dernière fois ce qu'il appelait encore, par habitude, l'*Assemblée générale* et recueillit les avis. Les larmes lui répondirent à défaut des paroles. Quelques jours plus tard, au moment où le dernier Icarien franchissait les limites du domaine, le propriétaire primitif reprenait possession de son ancienne demeure. La communauté de Cheltenham avait vécu.

(1) Cf. *infra*, ch. XI.

(2) Lettre de Ch. Raynaud à M. Félix Bonnaud, datée de Brest, 13 janv. 1864. — Mercadier s'établit à Saint-Louis. En 1868, il tenait dans cette ville, corner of Seventh and Spruce streets, un magasin de nouveautés et articles de fantaisie (notions and fancy goods) bien achalandé. (Cf. *The Communist*, janv. 1868, p. 8). En 1883, M. A. Shaw écrivait à son sujet : « He is now a gentleman of wealth and influence in St-Louis ». (*Icaria*, p. 161).

(3) A. Shaw, *Icaria*, p. 71.

CHAPITRE X

De l'Illinois dans l'Iowa. La Communauté icarienne de Corning

I. Nauvoo après l'éloignement de la minorité. Une situation difficile. Offensive des créanciers. Préparatifs de départ pour l'Iowa. — II. La liquidation. Échec des revendications judiciaires de la minorité. Corning en 1860. Pénibles débuts. Les retraites se multiplient. — III. La guerre, source de profits pour la colonie. Labeur et solitude. Mouvement ascendant de la population icarienne. Reprise de la propagande et fin de l'isolement. — IV. Récits de voyageurs : Massoulard, Nordhoff, W. Hinds.

I

Saint-Louis, dont on apercevait de Cheltenham les premières maisons, recueillit après la dislocation quelques épaves de la communauté. Le dernier survivant de la petite phalange, un vieux tailleur infirme, réside encore dans la capitale du Missouri. Mais les autres, qui avaient, comme le disait un des leurs, « le communisme dans le sang », se souvinrent qu'il existait quelque part une association dont le nom contenait les six lettres de ce mot magique : Icarie. Rassemblant leurs dernières ressources, ils remontèrent le Mississipi et vinrent dans le sud-ouest de l'Iowa demander asile à la colonie agricole qui, depuis trois ans et demi, rassemblait les restes de l'ancienne majorité. L'accueil fut hospitalier. Le temps avait enlevé toute amertume au souvenir des querelles d'au-

trefois (1). La plupart de ceux qui se présentaient en suppliants, en cette journée de printemps de l'année 1864, ignoraient d'ailleurs la scission de 1856, ou du moins ne la connaissaient que par ouï-dire. Après sept années d'une existence toujours incertaine, c'est à peine si Cheltenham comptait au nombre de ses derniers habitants deux ou trois membres de la première heure. Enfin, la colonie sur qui reposaient désormais toutes les espérances du communisme icarien avait appris la pitié à l'école du malheur. Sans une hésitation, on se serra autour de la table commune, pourtant bien pauvrement servie, et l'on fit place aux nouveaux venus.

Lorsque ceux-ci eurent raconté la lente faillite de Cheltenham et que leur tour fut venu d'interroger, le récit qu'ils entendirent leur rappela sur bien des points celui qu'ils venaient de faire eux-mêmes. Le départ des 177 au milieu d'octobre 1856 semblait de nature à combler les vœux de la majorité. Ce que les dissidents emportaient, effets personnels, outils, archives et livres de comptes, ne représentait qu'une faible partie des biens qu'ils laissaient à Nauvoo. L'actif social, immeubles, cheptel, récoltes, etc, demeurant à peu près intact, la part de chacun, par la démission des deux cinquièmes des ayants-droit, se trouvait presque doublée. Sans doute, le nombre des travailleurs diminuait dans la même proportion sans qu'il y eût diminution correspondante des charges, mais ceux qui restaient se flattaient de

(1) Le 25 oct. 1879, un des chefs de la majorité retiré à San-Francisco, Lafaix, écrivait à son ami J.-B. Gérard, propriétaire d'une ferme à Corning, une lettre dans laquelle il constatait cet apaisement : « Mais au sortir de cette crise, la société scindée en deux tronçons, l'un à Nauvoo et l'autre à Cheltenham, est-ce que les deux sociétés ont continué la guerre ? Est-ce que tous les membres épars, se rencontrant parfois, se demandaient s'ils avaient fait partie de la majorité ou de la minorité ? Pour mon compte particulier, je leur tendais aussi cordialement la main aux uns qu'aux autres. Devons-nous donc leur jeter la pierre, aux vivants comme aux morts ? Et, tiens, en te parlant ainsi, je vois dans notre petit salon-atelier, suspendus à la muraille, les portraits de Colin et de Cabet, et je ne puis les regarder sans émotion. Ils faisaient cependant partie de cette minorité. Ne sommes-nous donc pas tous sujets à erreur ? Sommes-nous donc infaillibles ? Non... »

A cette lettre Gérard répondait : « J'en ai, moi aussi, rencontré de la minorité, à Saint-Louis. Le plus souvent, on évitait toute allusion au passé ou bien, si l'on en parlait, c'était pour se dire : Quel malheur qu'il ait été si mal inspiré ou conseillé ! Sans cela nous serions encore ensemble ». (J.-B. Gérard, *Quelques vérités sur la dernière crise icarienne*, p. 15 et 18).

pouvoir suffire à la besogne. En somme, une communauté unie, homogène, allégée de toutes les non-valeurs qui l'encombraient jadis, valait mieux que le nombre inutile et la prospérité factice dont s'enorgueillissaient les rapports officiels rédigés par le fondateur. Mais avant de se mettre à l'œuvre de réparation et de développement qui les attendait, un devoir s'imposait aux Icariens de Nauvoo : c'était d'examiner en conscience la situation de la colonie et d'en déterminer le fort et le faible, afin de libérer l'avenir de toute solidarité avec le passé. Tel fut l'objet des divers rapports présentés dans la séance du 24 janvier 1857 par le président Gérard et par ses collaborateurs de la gérance, Marchand, chef du Secrétariat, Mourot, directeur du Logement et du Vêtement, Katz, directeur de la Santé et de l'Education, Ferrandon, directeur de l'Agriculture et Schrœder, directeur des Finances.

Le recensement des membres, exécuté, par les soins du secrétaire, se résumait dans le tableau suivant :

PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ ICARIENNE (1)

au 1er Janvier 1857

	En congé	à l'Iowa	à Nauvoo	Total
Hommes	2	10	81	93
Jeunes gens		4	2	6
Femmes		3	51	54
Jeunes filles		1	5	6
Veuves			9	9
Enfants			71	71
Total	2	18	219	239

Les 83 travailleurs résidant à Nauvoo se trouvaient ainsi répartis :

« A l'atelier du charbon (2), 6 ; — au moulin (meuniers, distillateurs, scieurs, soigneur des porcs, buandier, cuisi-

(1) *Revue Icarienne*, 4 févr. 1857.

(2) On retirait environ le quart du charbon nécessaire à la colonie (920 boisseaux au cours du deuxième semestre de 1856) de la mine que Cabet mettait au nombre des richesses d'Icarie, dans son rapport de juillet 1855. C'était d'ailleurs une industrie peu rémunératrice, l'extraction de chaque boisseau exigeant près d'une demi-journée de travail.

niers), 17 ; — à l'atelier de l'Ile, 7 ; — aux charrois avec chevaux, 4 ; — id. avec bœufs, 6 ; — à la vacherie, 2 ; — à la tonnellerie, 1 ; — à la forge, 3 ; — à l'atelier des mécaniciens, 3 ; — à la ferblanterie, 1 ; — au charronnage, 1 ; — à la menuiserie, 2 ; — aux écoles, 1 ; — à la cuisine, 5 ; — à l'atelier des tailleurs, 5 ; — à la cordonnerie, 5 ; — à la pharmacie, 1 ; — à la boulangerie, 1 ; — à la matelasserie, 1 ; — à l'imprimerie, 1 ; — à des travaux divers, 2 ; — à la gérance, 6 ; — malades, 2 » (1).

Chacun des rapports insistait complaisamment sur le dommage causé par onze mois de troubles succédant à plusieurs années d'incapacité administrative. « L'état de souf- » france et presque d'abandon des écoles, le pillage des ré- » coltes, exercé par la minorité au moment de la moisson et » même avant la parfaite maturité », le dénûment du magasin aux vêtements, « laissé à peu près vide par ladite ci-devant minorité », bref, tous les méfaits, réels ou imaginaires, des dissidents trouvaient dans les élus du parti vainqueur des censeurs implacables. L'assemblée générale approuva leurs rapports. Un double compte-rendu financier, présenté par le citoyen Schrœder, mit fin à cette importante séance. Le premier annonçait que les recettes du 1er juillet au 31 décembre 1856 s'étaient élevées à $ 24.128,65, dont $ 17.000 environ produits par les ventes au dehors (bestiaux, farine, whisky, porcs, etc.) et $ 5.000 provenant des marchandises et des comestibles livrés à la communauté. Quant aux dépenses, elles montaient à $ 22.433,40, soit $ 11.000 en acquisition de matériaux, outils et matières premières, $ 7.000 en achats divers pour la nourriture et le vêtement, $ 1.200 en remboursements d'apports, etc.—Le deuxième état financier résumait les résultats de l'inventaire au 1er janvier 1857, en les comparant avec ceux de l'année précédente. Nous ne reviendrons pas sur cette comparaison, dont nous avons établi précédemment le caractère tendancieux. Il nous suffira de remarquer que l'actif net ne s'élevait plus qu'à $ 40.770,97, au lieu des $ 64.806,53 enregistrés l'année précédente, et que la dette accusait une augmentation de plus d'un tiers, $ 18.427,02 en 1857, au lieu de $ 11.633,23 en 1856.

(1) *Revue Icarienne*, 4 févr. 1857.

A ces constatations alarmantes s'ajoutaient d'autres sujets d'inquiétude. L'automne, attristé par un déficit important dans les récoltes, avait fait place à un hiver des plus rigoureux. Dans les ateliers, on en était réduit à utiliser les services d'ouvriers improvisés dont l'inexpérience menaçait de paralyser pour de longs mois, pour des années peut-être, l'essor industriel de la colonie. Pour prendre un exemple, comment la fabrique de whisky aurait-elle pu maintenir sa production, alors que l'atelier de tonnellerie ne possédait plus qu'un seul ouvrier exercé dans sa profession ? Un rendement agricole compromis par l'inclémence de la saison qui empêchait les labours et les semailles, un fléchissement parallèle dans le rendement industriel, telles étaient les perspectives pour l'exercice en cours. Au même moment, la gérance était obligée de reconnaître qu'elle ne devait espérer aucun secours de la mère-patrie. Habilement capté par l'autre branche, le ruisseau peu abondant mais régulier des souscriptions icariennes avait délaissé pour jamais Nauvoo. En décidant la suppression du Bureau de Paris, la majorité s'était condamnée à ne compter désormais que sur elle-même.

Elle avait enfin à se défendre contre les revendications des Icariens de Saint-Louis, bien résolus à user de toutes les voies de droit pour obtenir après liquidation le partage de l'avoir social (1).

« Les successeurs de M. Cabet, écrivait dès le mois de février 1857 la *Revue Icarienne*, ont adressé à la Législature de l'Illinois, actuellement en session, un long acte d'accusation contre la communauté, accompagné d'une pétition demandant le rappel de notre bill d'incorporation, et cette pétition, par l'effet des manœuvres de deux ou trois ennemis que nous avons ici, est parvenue à recueillir l'appui de 82 noms étrangers. Une contre-pétition en faveur de la communauté a été faite et signée par 240 habitants de Nauvoo et des environs. Le pour et le contre sont maintenant débattus à Springfield entre le parti Cabet et la communauté représentée par un avocat envoyé à grands frais par elle ».

(1) Cf. la Correspondance officielle entre la communauté de Cheltenham et le Bureau icarien de Paris : lettres des 4, 15, 19, 29 sept. 1857, *Doc. Inéd.*, VIII, 44, 45, 46, 47.

Heureusement, la justice américaine était gagnée d'avance aux intérêts des Icariens de Nauvoo. Désireuse de respecter les situations acquises et d'assurer avant tout le développement de la colonisation locale, elle ne demandait qu'à se prononcer contre ceux dont l'activité allait profiter désormais à un Etat voisin. Après un premier renvoi (oct. 1856), motivé par l'abondance des affaires inscrites au rôle, la *Circuit Court* du comté de Hancock repoussait définitivement (mai 1857) la demande en dissolution soutenue par Vogel au nom de la minorité. Un échec semblable attendait la pétition adressée par les Icariens de Saint-Louis à l'Etat de l'Illinois. Dans la séance du 17 février 1857, la Législature de cet Etat ratifiait par 55 voix contre 9 la charte d'incorporation consentie en 1851 en faveur de la communauté de Nauvoo (1).

Mais ces victoires légales, précieuses par la sécurité qu'elles promettaient à la colonie, exigeaient de gros sacrifices d'argent. La rapacité proverbiale des hommes de loi américains avait beau jeu à s'exercer vis-à-vis de ces paysans restés foncièrement français et étrangers à toutes les subtilités de la procédure indigène. On en jugera par un détail : les honoraires versés à l'avocat chargé de plaider à Springfield le maintien du bill de 1851 s'étaient élevés à $ 1.000! La situation financière se révélait chaque jour plus critique. Si les décisions de Hancock et de Springfield permettaient à la société de contracter désormais des emprunts réguliers, elles ne changeaient rien au passé. La disparition du président-fondateur, dont la signature figurait seule sur les titres, inquiétait les créanciers, d'autant plus disposés à réclamer le paiement de leurs créances que la dépression économique dont nous avons signalé les effets à Saint-Louis s'était étendue à tout le bassin du Mississipi.

En cette extrémité, l'attention de la gérance se portait sur la colonie de l'Iowa, destinée dès la première heure, on ne l'a pas oublié, à devenir le siège de l'Icarie définitive. Puisqu'il fallait prévoir le moment où la communauté se verrait contrainte d'abandonner une partie de son actif pour sauver le reste, ne convenait-il pas de se préparer sans plus attendre à cette liquidation nécessaire ? Des deux établisse-

(1) *Revue Icarienne*, avr. 1857.

ments, celui de Nauvoo était le seul que l'on pût sacrifier avec avantage, le seul qui eût quelque valeur aux yeux des créanciers établis sur les lieux, le seul enfin qui, par sa situation au milieu d'une contrée peuplée, fût en état de provoquer des surenchères. Dans l'Adams county, la communauté possédait « 3.115 acres de terres, dont 273 acres » déjà mis en culture, — 47 log-houses et constructions » diverses, — 11 paires de bœufs de travail, — 24 vaches, » — 14 génisses, — 15 veaux, — 10 jeunes bœufs, — 9 che- » vaux, — 6 poulains, — 150 porcs, — 250 volailles, — des » provisions pour environ $ 1.400 et un matériel d'agri- » culture et d'industrie estimé l'année précédente $ 1.908 ». N'y avait-il pas là comme la première mise d'un magnifique domaine appelé à tripler en étendue et en valeur par la présence des 230 Icariens dont le travail à Nauvoo s'épuisait à garantir des intérêts à quelques prêteurs et des rentes à quelques propriétaires fonciers ?

Afin de préparer l'émigration sans plus attendre, l'assemblée générale votait dans sa séance du 21 mars les 26 articles d'une « Loi pour organiser la Colonie icarienne de l'Iowa ». Le premier article exprimait nettement l'intention d'élever à la dignité d'établissement principal ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une annexe de la communauté. Le second et les suivants annonçaient que l'abandon de Nauvoo n'était plus qu'une question de temps (1).

Par un travers bien humain, les Icariens, qu'une expérience quotidienne pénétrait des inconvénients de leur situation, se dissimulaient à eux-mêmes ceux du remède qu'ils croyaient avoir découvert. Que leur resterait-il une fois la liquidation terminée et les créanciers désintéressés ? Il fallait compter non seulement avec l'énorme dépréciation qui frapperait des biens vendus sous la pression de la nécessité, mais encore avec l'affectation spécialement communautaire de la majeure partie des biens créés ou transformés par leur travail à Nauvoo. Cabet, en arrivant dans l'Illinois, apportait une soixantaine de mille francs, aussitôt absorbés, on le sait, par les premières dépenses de l'installation. Ses successeurs pouvaient-ils espérer se trouver en possession

(1) *Revue Icarienne*, avr. 1857.

de la moitié ou même du quart de cette somme quand, après un coûteux voyage, le moment viendrait d'assurer l'existence de 250 personnes dans un canton reculé de l'Iowa, sur un sol dont on avait défriché à grand peine la dixième partie et qui ne semblait pas en état de nourrir plus des quinze ou vingt colons qui l'habitaient déjà ? En tout cas, il fallait attendre, pour procéder au transfert, l'issue de la crise qui sévissait sur toute la vallée du Mississipi et mettre alors à profit la recrudescence d'activité qui, aux Etats-Unis surtout, marquait, après les périodes de stagnation, la reprise des affaires.

II

Nous manquons de renseignements sur l'histoire de la communauté au cours des années 1858 et 1859. Tandis que Cheltenham, pendant cette même période, imprime abondamment pour suivre les traditions du maître disparu et pour se recommander à la bienveillance de ses bailleurs de fonds, Nauvoo, n'attendant rien ni de l'ancien monde dont Beluze lui a fermé l'accès, ni du nouveau qui persiste dans son indifférence, ne se soucie pas d'ajouter à ses charges par des publications qu'elle sait devoir rester sans écho. Dans son compte-rendu de janvier 1857, la gérance déclare qu'elle « ne voit l'avenir de la communauté que dans la » confiance ferme, mais froide et réfléchie, des membres qui » la composent. Pour l'extérieur, elle ne croit à l'excellence » de la propagande qu'autant qu'elle sera le résultat de faits » démontrés et palpables, et non pas celui de prédications » habiles et intéressées ». Aussi supprime-t-elle la *Revue Icarienne*, une fois éteintes les dernières rumeurs de la grande discorde (1). C'est dans le journal de la branche ennemie et dans les brochures du Bureau icarien de Paris qu'il nous faudra désormais puiser les éléments très incomplets de notre récit.

(1) Le n° 77, un des derniers parus certainement, porte la date du 15 mars 1860.

L'année 1857 s'est achevée, confirmant et même dépassant les prévisions pessimistes que ses débuts avaient pu faire concevoir. La colonie, découragée, presse la gérance de hâter l'exode vers cette terre de l'Iowa, dont la petite troupe de renfort envoyée à la fin de mars célèbre dans toutes ses lettres la salubrité, la fertilité et le charme sauvage. Pour éviter l'intervention ruineuse des *lawyers* du comté et se conformer néanmoins à la législation sur la matière, on décide que la communauté confiera à deux *assignees* ou syndics pris dans son sein le soin de procéder à la vente des biens et à la répartition de l'actif entre les créanciers. Mais la loi veut que les liquidateurs soient choisis en dehors de la corporation dont ils gèrent les intérêts. Qu'à cela ne tienne : sur les conseils de l'avocat Morril, Gérard et Prudent, par une démission temporaire, se mettront dans la situation d'être valablement nommés (1). Tandis qu'ils procèderont aux opérations longues et délicates qui doivent libérer la colonie, les Icariens iront par petits groupes prendre possession de leur lointaine propriété et s'attaqueront sans per-

(1) «... J'avais été nommé président par la majorité. Cette charge, lourde alors, je la remplis de mon mieux jusqu'au 6 nov. 1857, jour où, me conformant au désir exprimé par la majorité, je donnai ma démission de membre de la communauté pour devenir un de ses *trustees* ou *assignees* chargés de régler ses affaires avec ses créanciers, devenus nombreux et pressants. — C'est en cette qualité d'*assigné* (*sic*) que je suivis la communauté dans l'Iowa, quand elle s'y transporta après la vente de ses propriétés de Nauvoo et le paiement entre les mains de ses petits créanciers des sommes qui en résultèrent ». (J. B. Gérard, *Quelques vérités sur la dernière crise icarienne*, p. 2).— S'il faut en croire une lettre de Beluze écrite en 1900 à M. F. Bonnaud, la crainte du procès en partage ou licitation dont elle était menacée aurait décidé la majorité à « passer des contrats de vente des immeubles et du matériel de la colonie à divers de ses membres en leur donnant quittance du prix, de sorte que la société elle-même ne possédait plus rien... Puis, peu de temps après et successivement, chacun des titulaires revendit à des étrangers, contre espèces cette fois, les lots à lui attribués, l'ensemble réalisant ainsitout l'actif de Nauvoo, sous le prétexte de transporter toute la société dans l'Iowa. Mais la plus grande partie des espèces ainsi réalisées fut répartie entre les dissidents, tels que Prudent et autres, soit la moitié environ des opposants qui ne voulaient plus rester en communauté. Le reste, sous la conduite de Gérard et autres, se transporta dans l'Iowa ». Cette version des événements diffère notablement de celle qui résulte des témoignages contemporains, mais Beluze avoue lui-même, en commençant sa lettre, qu'il l'écrit *de mémoire* et sans le dossier des documents restés entre les mains de Ch. Raynaud, son successeur comme fondé de pouvoirs des Icariens en France. Quarante-deux années le séparent des faits qu'il raconte et ses souvenirs ne lui livrent qu'une image défigurée du passé.

dre un instant aux 1200 acres de *woodland*, dont le défrichement immédiat est nécessaire pour assurer dès la première année le pain quotidien. Nominalement, Icarie continuera d'avoir à Nauvoo ses divers services, son président, sa gérance et ses sceaux. Mais à l'abri de cette fiction légale, tout le personnel subalterne pourra en moins de deux ans émigrer en Iowa.

Dans les premiers mois de 1858, ce plan est en voie d'exécution, comme nous l'apprend un numéro de la *Nouvelle Revue Icarienne*, en date du 15 avril 1858. En effet Mercadier, président de la colonie de Saint Louis, n'ignore rien de ce qui se passe à Nauvoo (1). Il a reçu de ses commettants mandat d'intervenir comme fondé de pouvoirs de l'ancienne minorité qui persiste à réclamer sa part « des biens meubles et immeubles, fruits de sept années de travail commun », sans parler des $ 16.676,56 d'apports versés par ses membres. Il accepte, en outre, de représenter « les citoyens Désor» meaux, de New-York, Ravel, de la Nouvelle-Orléans, » Lesage, de Haskelville, et tous les dissidents ou créanciers » de la société de Nauvoo qui voudront bien lui envoyer leur » procuration ». Esprit pondéré et quelque peu familiarisé

(1) La minorité avait gardé des intelligences dans la place. Le 9 nov. 1857, un des correspondants de Mercadier s'empresse de lui annoncer ce qu'il appelle la faillite de la société de Nauvoo :

« Citoyen,

» Dans ma dernière lettre, je vous rendais compte de la détresse financière où se trouvait la colonie de Nauvoo ; je vous dirai aujourd'hui (vous le savez peut-être déjà) que la société vient de couper court aux réclamations pressantes de ses créanciers en se déclarant en faillite ! Elle vient de passer tout au nom de Morril (l'avocat), Gérard et Prudent, et ces messieurs se croient en droit de rire au nez de leurs créanciers. Ceci, comme vous devez le penser, a fait passablement de bruit ici, ainsi que des mécontents. « Ah ! vous croyiez, disait M. Prudent à un créancier qui avait été cependant très accommodant vis-à-vis d'eux, vous croyiez que nous nous laisserions manger : eh bien ! c'est nous qui mangerons les autres. — En ce cas, a répondu M. Fischer, tailleur, M. Cabet était plus honnête que vous, car il a toujours fait ce qu'il a pu pour payer les dettes ». Mais ils rient et croient avoir fait un coup de maître, et déclarent qu'ils paieront qui bon leur semblera ; mais ils se tuent, car ceci ne peut pas faire revenir la confiance ».

Vingt jours après, Prudent écrit de Nauvoo à Mercadier pour se défendre avec véhémence contre cette accusation anonyme qu'il traite d'*infamie*. Il exige de Mercadier qu'il insère sa protestation dans le plus prochain numéro de la *Nouvelle Revue Icarienne*.(Lettre du 2 déc. 1857, *Doc. Inéd.*, VIII, 73). En présence de cette riposte énergique, l'auteur de la première lettre, Chevillon, se fait connaître et envoie à Mercadier un article dans lequel il dément Prudent d'une manière formelle. (Lettre du 12 janv. 1858, *Doc. Inéd.*, IX, 44).

par ses études premières avec le droit (1), Mercadier compte-t-il beaucoup sur le succès de ce retour offensif contre ceux en qui ses amis persistent à voir des spoliateurs ? Il est permis d'en douter quand on constate la prudence de son attaque. Il déclare en effet qu'il entend « agir dans ses réclamations de la manière la plus pacifique », que la procédure pourra être longue et « qu'elle entraînera à quelques frais, délais et » dépenses dont chaque mandant doit s'attendre à supporter » sa part ». Après avoir perdu la partie à Springfield devant la plus haute autorité politique de l'Etat, puis à Hancock devant le tribunal du comté, si Cheltenham revient à la charge, « c'est dans l'espoir que la majorité consentira à un » accommodement honorable pour les deux parties..., avan- » tageux pour tout le monde, et c'est avec la persuasion que » la masse des communistes de Nauvoo ne voudra pas, au » bout du compte, se résoudre à ravir ce qui ne lui appar- » tient pas ». Ecrites par lui en mars 1857, au lendemain du premier échec subi par son parti, ces conciliantes paroles exprimaient encore en 1858 la pensée de Mercadier, qui ne demandait qu'à les ratifier par sa signature et par ses actes.

Mais, si habile que fût sa modération, il n'était pas en son pouvoir de faire admettre Cheltenham comme « partie prenante » dans le règlement de comptes qui se préparait à Nauvoo. Les créanciers problématiques de l'ex-minorité prenaient bien leur temps en vérité ! Réalisé en août 1859 dans les conditions les plus désavantageuses malgré les efforts de Gérard et de ses collaborateurs, l'actif produit par les ventes se révélait très inférieur au montant des dettes reconnues par la communauté ou mises à sa charge par la loi (2). Dans

(1) Un exploit d'huissier, en date du 24 septembre 1862, rédigé et signifié à la requête de Beluze, a pour destinataire « le sieur Mercadier, *avocat*, président de la Colonie icarienne et y demeurant, à Cheltenham (Missouri) ». (*Doc. Inéd.*, XX, 26). — Mercadier, nous le savons, avait fait ses études de droit à Toulouse.

(2) L'affiche qui fut apposée dans la ville de Nauvoo pour annoncer la vente nous fournit l'état des immeubles qui composaient alors l'actif de la communauté. La reproduction que nous en donnons ci-dessous est certifiée conforme par Mercadier (*Doc. Inéd.*, IX, 29).

VENTE DES IMMEUBLES DE LA SOCIÉTÉ DE NAUVOO

Rare occasion pour placer son argent avantageusement.
25 emplacements à construire en vente dans une ville.
Les soussignés, *trustees* de la Communauté Icarienne, offrent pour

son inventaire du 1er janvier 1857, la société attribuait une valeur de $ 29.150 aux immeubles qu'elle possédait à Nauvoo. Le moulin, sur une mise à prix de $ 6.000, ne put trouver acquéreur. Les autres biens (six acres de terre, l'école, le réfectoire, l'arsenal, la maison des 40 ménages, le temple, la petite école, les bâtiments 1, 2, 3, 4, etc.) se vendirent à grand peine $ 10.000. S'il faut en croire le relevé des opérations envoyé de Nauvoo à Mercadier, la dette s'élevant à $ 30.000 en chiffres ronds, il restait encore un découvert d'environ $ 20.000 (1). Après une série d'opérations financières, remboursements complets ou partiels, paiements en nature, rachats et conversions, la communauté en vint à n'avoir en face d'elle qu'un seul créancier, William Shephard, à qui elle dut accorder, non sans d'amers regrets, une hypothèque de plusieurs milliers de dollars sur ce domaine de l'Iowa qu'elle avait espéré si longtemps garder indemne de toute servitude. Pour comble d'infortune, un intérêt de 10 %, dont le montant,

être vendue toute la propriété des immeubles appartenant à la société et situés à Nauvoo.

Cette propriété se compose de *25 emplacements* dont *17* sont situés au centre de la ville. Sur ces derniers se trouvent *15 bâtiments* adaptés aux usages que voici :

1° 8 maisons de ménage qui contiennent en tout plus de 100 chambres, une grande salle bien décorée, et connue sous le nom de *Halle icarienne*, plusieurs ateliers à coudre et une grande et large cuisine.

2° Une grande école à deux étages, construite en pierres.

3° Une boulangerie en briques.

4° Un bâtiment en pierre, un en briques et un autre en bois ayant servi comme ateliers de forge, de tonneliers, de charrons, de menuisiers et autres.

5° Deux étables.

6° Une écurie.

7° Une maison dans un des deux jardins qui sont compris dans la première partie de la propriété.

Au milieu de cette propriété se trouve l'ancien Temple des Mormons encore debout.

Dans la partie inférieure de la ville, sur ou près les bords du Mississipi, la propriété se compose de 8 emplacements, sur lesquels se trouvent une distillerie, avec moulin et scierie, une maison en pierres et 5 bâtiments nécessaires à cette industrie. Cet établissement est le seul de son genre aux environs à plus de 10 milles. Le chemin de fer Warsaw Rockford n'en est éloigné que de quelques centaines de pas.

La propriété ci-dessus mentionnée est la plus avantageusement située de tout Nauvoo et peut être achetée comptant. Le titre sera donné à la satisfaction de l'acheteur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à MM. Morril, Gérard et Prudent.

Nauvoo, Hancock Co, Ill.

(1) Cf. *Doc. Inéd.*, X, 57, et la lettre de Mercadier à Beluze, 5 sept. 1859, *id.*, X, 58.

en cas de non-paiement, devait s'ajouter au principal, achevait de transformer en désastre une liquidation qui semblait d'abord porter en elle le salut de la communauté.

A ceux des Icariens qui ne pouvaient accepter stoïquement cette ruine de toutes leurs espérances, une seule voie restait ouverte : la démission. Beaucoup ne se firent pas faute d'y recourir. Aussi l'auteur du *Précis sur Icarie*, qui donne en quelques lignes le récit de ces événements, pouvait-il écrire vingt ans plus tard que, lorsque l'émigration des derniers colons de Nauvoo eut pris fin, en décembre 1860, il ne restait de la florissante communauté d'antan que des débris (1).

L'endroit où les courageux pionniers allaient recommencer leur vie se trouvait situé dans le sud-ouest de l'Iowa, à environ 30 milles au nord de la frontière du Missouri et à 60 milles à l'ouest de la rivière qui porte le même nom. Aujourd'hui, une des principales lignes de pénétration vers l'ouest, le Chicago, Burlington and Quincy Railroad, passe à quelques centaines de mètres du plateau accidenté situé au centre du domaine. A moins de 3 milles à l'ouest, la petite ville de Corning aligne, de part et d'autre d'une large rue bordée d'hôtels, de *stores* et d'établissements de banque, ses maisons de bois entourées de pelouses et de vergers. Sept églises de confessions diverses y suffisent à peine aux besoins spirituels d'une population bigarrée, boutiquiers, cultivateurs, employés de chemin de fer, éleveurs de chevaux, amenés là en moins de trente ans par l'*auri sacra fames*. Mais en 1860, écrit M. A. Shaw, la voie ferrée, origine de ce peuplement rapide, n'existait pas et l'herbe rude de la prairie, coupée de bosquets et de ruisseaux ravinés, couvrait à perte de vue l'emplacement d'où la *reine d'acier* a chassé le chêne, l'érable, le sumac et la vigne sauvage (2). « Sur une étendue » de 40 milles à l'est de la ferme icarienne, on n'aurait pas » trouvé, en 1857, un seul squatter... C'était, dans toute la » force du terme, un pays neuf... Si la communauté avait pu » atteindre les proportions d'une agglomération nombreuse » et complexe, elle serait peut-être parvenue à s'assurer une

(1) *Précis sur Icarie*, p. VI.

(2) En 1868, Corning n'avait pas encore de bureau de poste. Le *post-office*, cet organe indispensable de tout groupement américain de quelque importance, se trouvait à Queen City.

» existence prospère sans l'aide du monde extérieur, à » l'exemple des Mormons de l'Utah, et l'inspiration de Cabet, » choisissant pour y fonder Icarie un emplacement écarté, » se fût trouvée du coup justifiée ». (1)

Mais comment une poignée d'hommes accoutumés, comme l'étaient nos Icariens français, à tous les raffinements d'un pays de vieille civilisation, auraient-ils pu s'accommoder sans d'intolérables souffrances de ce brusque transfert en pleine vie sauvage ? L'école de Nauvoo, utile assurément comme essai d'adaptation, n'avait eu ni la durée, ni la sévérité nécessaires. Il s'agissait cette fois d'entrer en contact avec la nature vierge, sans l'aide des capitaux envoyés périodiquement d'Europe, sans le voisinage d'un marché toujours prêt à transformer ces capitaux en objets de consommation, sans les débouchés illimités qu'offrait un chapelet de villes arrosées par un fleuve admirable. « La terre dans l'Iowa n'avait pas de valeur ou, du moins, cette valeur demeurait éventuelle et comme en puissance, dans l'attente du travail humain. Elle était, suivant l'expression des économistes, un simple « agent naturel » capable de nourrir le laboureur, mais non de lui procurer un revenu et par conséquent de lui permettre l'acquisition du sol fécondé par lui. La loi actuelle du *homestead*, qui donne la terre inculte à quiconque consent à la défricher, est aussi équitable que conforme aux principes les plus raisonnables de l'économie politique, et l'ancienne loi suivant laquelle les colons, comme nos amis d'Icarie, étaient obligés d'acheter cette terre $ 1,25 l'acre, consacrait une injustice. Mais si celui qui défriche une terre en pays perdu n'est pas en état de verser le moindre prix d'achat, il est encore bien moins à même de supporter la charge additionnelle d'une hypothèque. Il est facile de prévoir, en ce cas, qu'il se verra dépouiller par le spéculateur, assez riche pour attendre l'époque où l'accroissement de la population et la création des moyens de transport amèneront une plus-value de la propriété foncière. Même si les Icariens avaient pu, par leur frugalité, épargner les deux tiers de leur récolte, ils n'auraient pas trouvé un marché pour écouler cet excédent. C'est par milliers que l'on a vu

(1) A. Shaw, *Icaria*, p. 79.

des colons dans le Missouri et le Nebraska acheter des domaines à un prix qui semblait purement nominal et finir par la ruine ou l'expropriation, faute du capital suffisant pour attendre l'heure de la plus-value ». Telle et pire encore, ajoute M. A. Shaw, à qui nous empruntons les réflexions qui précèdent, apparaissait la condition des Icariens, sur un sol grevé d'une hypothèque de $ 3 ou 4 par acre, avec intérêt annuel de 10 %. « Comme il fallait s'y attendre, ils ne payèrent pas cet intérêt. La vente des rares produits qu'ils parvinrent à transporter hors de la colonie leur permit péniblement de se procurer le sel, les denrées et les vêtements les plus indispensables. Leurs peines et leurs privations durant cette période défient toute description. Si l'histoire pouvait en être tentée, elle révèlerait leur fidélité sublime à l'idéal communiste et leur incroyable endurance ». (1)

A défaut de cette histoire qui n'a pas été écrite et qui ne le sera jamais, nous possédons quelques pages dans lesquelles Mme Elise Fleury Robinson a noté, en même temps que ses impressions personnelles de toute jeune fille, les souvenirs laissés à ses parents par leur séjour dans la communauté pendant la période qui nous occupe (2). Son récit confirme pleinement l'appréciation de M. Shaw sur l'indigence qui accablait la petite troupe et sur les difficultés contre lesquelles elle se débattait désespérément. Quelques *log-houses* n'avaient ni planchers, ni fenêtres, ce qui laissait les habitants sans défense contre les rigueurs terribles des hivers américains. Le seul marché de quelque importance, St-Joseph, se trouvait à cent milles de là. On y conduisait au prix d'efforts inouïs toute la laine disponible, quelques céréales, un peu de lard, et l'on en rapportait du verre à vitres, de la quincaillerie, de l'épicerie et des étoffes. « Quand nos hom-
» mes revenaient avec leurs achats de ces expéditions loin-
» taines, écrit Mme Fleury Robinson, nous les regardions
» comme des héros qui ont accompli quelque grand exploit.
» Comme ils parlaient très mal l'anglais, chacune de ces sor-
» ties équivalait pour eux à un voyage en pays étranger ». (3)

(1) *Icaria*, p. 80.
(2) *The Open Court*, a weekly journal..., Chicago, 28 août et 11 sept. 1890, p. 2503-2506.
(3) « It was as if they had been away to a foreign country ».

Seuls, les malades avaient droit au pain blanc, au sucre et au café, suprême gourmandise. Le lait, le beurre, le *corn bread* et le lard, tels étaient en ces temps difficiles les éléments invariables des repas icariens. (1)

III

Le premier inventaire dressé après l'arrivée de la colonie à Corning (2), celui qui porte la date du 31 décembre 1860, nous apprend que le domaine icarien comprenait 3.115 acres, estimés au prix assurément excessif de $ 10 l'acre, 30 *log-houses*, un réfectoire avec cave et cuisine, une boulangerie, un moulin pourvu d'une machine à vapeur estimée $ 1.800 (3), une laiterie, un magasin, des écuries et

(1) Extrayons d'une lettre que M. E. Fugier nous écrivait de Creston, le 23 octobre 1905, quelques renseignements qui confirmeront pleinement le témoignage de Mme E. Fleury Robinson. Notre correspondant avait environ seize ans au moment du transfert de la colonie dans l'Iowa : « La communauté comptait alors environ soixante personnes, y compris les femmes et les enfants. Les maisons d'habitation de ce temps-là étaient des *log-houses*, formées d'arbres bruts portant leur écorce et joints les uns aux autres par un crépissage de paille et de boue. Ce n'est que plus tard qu'on a pu employer la chaux et le mortier. A notre arrivée à Corning il n'y avait pas de chemin de fer et les routes demeuraient le plus souvent impraticables, en sorte que nous étions obligés de produire à peu près tout ce dont nous avions besoin. On allait aux provisions deux fois par an, à des marchés éloignés de 150 à 200 milles, et l'absence des hommes partis avec leurs attelages durait quelquefois plus de trois à quatre semaines. Pour persévérer dans ces conditions, il fallait une force de résistance étonnante. Ceux à qui elle faisait défaut durent quitter la communauté sans aucun secours pécuniaire. Pendant des années, il n'y eut pas de naissance dans la communauté : les anciens membres étaient déjà âgés, les jeunes n'avaient pas l'âge voulu pour se marier, et puis, l'on était trop pauvre pour songer à repeupler. Quand les chemins de fer commencèrent à sillonner le pays, on se mit à défricher les terres avec ardeur et à construire partout des maisons. L'abondance et la richesse se répandirent alors dans toute la contrée. Mais nous eûmes grand peine à nous affranchir de notre gêne et de nos dettes ».

(2) Nous devons ces inventaires, restés à l'état de manuscrits, à l'obligeance de Mme Eugénie Gentry, dont la ferme s'élève sur ce qui fut autrefois le domaine de la colonie. Ces inventaires font partie du lot des documents originaux relatifs aux dernières années de la communauté que son zèle pieux d'Icarienne a sauvés de la destruction.

(3) Une machine à vapeur dans ce désert, voilà qui fait honneur aux Icariens ! Seulement, ce malheureux *steam-mill* ne marchait pas. « La communauté avait bien aussi un moulin ; mais ce fut une non-valeur jusqu'au jour où elle eut les moyens de remplacer la chaudière de sa machine qui avait fait explosion : est-ce assez triste ? » (J.-B. Gérard, *Quelques vérités sur la dernière crise icarienne*, p. 23).

une dizaine d'autres bâtiments à usages divers, 19 chevaux et poulains, 14 paires de bœufs, 71 têtes de gros bétail, 134 moutons et brebis, 180 porcs et 250 volailles. Si l'on ajoute à ces éléments principaux de l'actif les instruments agricoles, les récoltes (500 boisseaux de blé estimés à $ 0,50 l'un, 3.000 boisseaux de maïs valant $ 0,25 le boisseau, 500 boisseaux d'avoine, etc), les produits du potager et de la prairie (haricots, pommes de terre, oignons, chanvre, herbe hongroise, etc.), le matériel des ateliers et de l'école, la bibliothèque (400 volumes, dont 300 ouvrages scolaires), etc, on arrive à un ensemble de biens meubles et immeubles évalués par le directeur des finances Louvier et ses collègues de la commission des comptes à $ 46.115,93. Pour établir le caractère purement théorique d'une évaluation de ce genre, il suffira de constater que cheptel et domaine, mis en vente, n'eussent peut-être pas trouvé acquéreur, tant la population, dans cette région de l'Iowa, était encore clairsemée. Le poids de la dette, en revanche, n'avait rien d'imaginaire. Nous n'en connaissons pas le montant pour 1860, mais nous savons qu'il s'élevait, au 18 janvier 1862, à $ 17.561,86, dont 15.005,69 pour la seule créance W. Shephard.

Ainsi, au même moment, la menace d'une fin prochaine semblait planer sur les deux colonies rivales de Corning et de Cheltenham. Mais un grand événement extérieur, la guerre de Sécession, allait en même temps déterminer le déclin rapide de cette dernière et apporter à l'ancienne majorité, — réduite au début de 1863 à 35 personnes, hommes, femmes et enfants, — une chance inespérée de relèvement. La levée en masse des hommes valides, en privant les champs des bras qui les cultivaient, avait amené un renchérissement fabuleux des produits du sol. A l'étroit sur son petit domaine à peine suffisant pour ses propres besoins, visitée, d'ailleurs, par la maladie dans la saison où le travail des champs d'ordinaire bat son plein, la malheureuse communauté de Cheltenham, plus industrielle qu'agricole, n'avait rien à offrir aux acheteurs du dehors. Sur les bords herbeux de la Nodaway au contraire, le bétail se multipliait de lui-même, sans dépenses et presque sans soins. Le croît du troupeau de moutons avait pris d'emblée une telle importance que la laine, produit aisément transportable et de

vente assurée, procurait à la colonie, dès la seconde année, un bénéfice appréciable. Les passages de troupes évoluant entre le Missouri et la rivière Des Moines amenaient à proximité de Corning des consommateurs prêts à payer généreusement l'avoine, le maïs, la viande fraîche ou le porc salé. Pour la première fois depuis la scission de 1856, l'ancienne majorité voyait l'argent affluer dans sa caisse (1).

Elle sut mettre à profit avec décision et sagesse ce premier sourire de la fortune. Certains Icariens mal informés ont voulu nous montrer en Shephard un autre Allen, aussi acharné que ce « chacal de l'usure » à consommer la perte de ses débiteurs. En réalité, il semble en avoir usé fort correctement avec la communauté. S'il exigea d'elle, en homme avisé, de gros intérêts, c'est que les temps étaient durs et le placement aventureux. Mais il se montra bon prince en acceptant l'arrangement par lequel les Icariens, à la fin de 1863, lui offrirent de lui racheter sa créance moyennant l'abandon de 2.000 acres de leurs terres et le versement de $ 5.500 « payés partie comptant par des ventes de bestiaux et le reste à terme ». (2) Ils ne perdaient rien à se dépouiller des deux tiers de ce domaine qu'ils ne pouvaient songer, en raison de leur petit nombre, à mettre en valeur sur toute son étendue. Avec les sommes qu'ils allaient épargner désormais, ils espéraient bien, d'ailleurs, racheter peu à peu et en proportion de leurs besoins cette terre dont l'aliénation pour l'instant ne présentait que des avantages.

....La victoire du Nord sur le Sud a ramené la paix, et avec la paix, le silence, l'isolement, la lutte patiente contre la prairie rebelle, *the unbroken land,* contre les épizooties, les sécheresses, les inondations de la Nodaway. Les jours s'écoulent, gris, monotones, coupés seulement par les événements prévus de la vie associée. C'est parfois une naissance ou un décès ; plus rarement un mariage ; c'est le retour des fêtes inscrites au calendrier icarien, l'anniversaire du départ de la première avant-garde le 3 février, et,

(1) Le passage des émigrants attirés vers l'ouest par les mines d'or a aussi contribué au relèvement de la colonie qui se chargeait d'héberger et de ravitailler ces voyageurs.

(2) *Quelques vérités sur la dernière crise icarienne,* p. 23.

le 4 juillet, la commémoration de l'indépendance américaine. L'existence est si simple, les besoins sont si exactement ajustés aux possibilités du moment et aux ressources du sol, la forêt dont la dentelle sombre couronne l'horizon de collines enclôt si bien tous les rêves et toutes les ambitions qu'un voyageur non prévenu croirait avoir sous les yeux un groupe de sages désabusés du monde et retirés dans cette Thébaïde pour y attendre la mort en cultivant leur jardin. Certes, un Fourier, âpre contempteur des « raves de Cincinnatus », eût fait la grimace en partageant leurs repas, mais un Rousseau eût admiré en eux des civilisés revenus par un miracle d'application à l'état de nature. La nature ! c'est elle qui régnait en maîtresse sur ces hommes venus au Nouveau-Monde pour l'asservir. L'alternance de ses saisons commandait leurs travaux ; ils se levaient et se couchaient avec son soleil ; ils se vêtaient et se nourrissaient exclusivement de ce qu'elle produisait pour eux sur les quelques hectares de terre défrichés par leurs soins. On devine, sans qu'il soit besoin d'insister, les inconvénients d'un pareil genre de vie. Vingt ans auparavant, il était permis aux amis d'Emerson et de Ripley de jouer au fermier dans leur aimable solitude de Brook Farm. Il était même permis au plus artiste d'entre eux, à un Henry David Thoreau, de passer des étés au bord d'un lac et d'y oublier son « humanité » dans la communion fraternelle des nuages, des fleurs et des oiseaux. Ce sont là jeux de littérateurs : loin de s'y engourdir, l'esprit s'y retrempe et en tire la substance de quelque rare et piquant livre dont il sera ensuite beaucoup parlé dans les salons. Mais tout autre était la situation de nos Icariens, trop peu cultivés pour pouvoir s'accommoder impunément d'une vie mentale aussi indigente.

Malgré leurs efforts pour s'en défendre, une sorte de torpeur gagnait leurs intelligences. L'école de la communauté méritait à peine ce nom. Les quelques livres de la bibliothèque ne quittaient jamais les rayons poussiéreux. Tous les moyens d'éducation imaginés par Cabet et conservés après sa mort à Saint-Louis et à Cheltenham : le Cours icarien, le journal communautaire, l'échange des publications et des lettres avec le dehors, etc., avaient été abolis par l'ancienne

majorité bien avant le transfert de la colonie dans l'Iowa. En l'absence de toute discipline intellectuelle et de toute direction morale, comment l'idéal de la période héroïque aurait-il pu garder sur les âmes sa puissance première ? A partir de 1865, on voit s'éveiller des tendances inquiétantes. Le principe essentiel du régime icarien, la suppression de toute appropriation individuelle, reçoit clandestinement des atteintes favorisées par la répartition des familles dans des maisons isolées. En même temps et par une déviation contraire, certains membres, comme Montaldo, redevenu Icarien au milieu de 1868 (1), rêvent d'introduire le communisme dans le domaine des relations sexuelles, d'où le maître jadis l'avait soigneusement banni.

Mais ces premiers troubles, incertains et fugitifs encore, n'arrivent pas à altérer sérieusement la santé morale, en apparence excellente, de la colonie. Sans être libérée de la totalité de sa dette, — en 1869, le livre des dépenses mentionne un dernier versement de $ 1.004 pour solde du compte Shephard, — elle n'est plus hantée par le cauchemar d'une vente forcée dont l'expérience de Nauvoo lui a appris tous les aléas. Ce qu'il faudrait à présent, ce serait reconstituer, au moins en partie, le capital-argent qui vient de passer entre les mains du créancier principal. Avertis par quelques exemples comme celui de Gérard qui, démissionnaire à la fin de 1863, n'avait pu recevoir qu'une misérable somme de $ 40, après 15 ans de services comme directeur des finances, président et liquidateur, ceux qui pourraient être tentés par le « démon de l'individualisme » se tiennent cois (2). Mais il ne

(1) *The Communist*, juil. 1868, p. 40.

(2) Gérard a raconté lui-même les événements que nous rappelons ici : « J'aidai la communauté à s'établir dans cette quatrième station icarienne, et... je conservais toujours l'espoir d'en redevenir membre dès que mon mandat d'*assigné* serait fini. Cette époque me semblait arrivée en 1863, quand je m'aperçus en même temps que, si je rentrais, je pourrais bien être la cause de nouveaux malaises pour la communauté par suite de mon désaccord avec un de ses membres les plus importants d'alors ; c'est ce qui fit que, fatigué, usé, dégoûté, je me retirai tout-à-fait, recevant, comme tant d'autres l'avaient reçu avant moi, pour mes quinze années de services, le secours de vingt dollars par personne ».

Etabli à Corning, où sa veuve habite encore, dans une ferme contiguë à celle de la communauté, Gérard se remit vaillamment à l'œuvre et parvint à amasser une petite fortune, tout en élevant avec soin une

suffit pas d'avoir arrêté le mouvement des retraites, il faut ramener vers la communauté de Corning, désormais seule à maintenir les principes icariens, tous les amis de la bonne cause, communistes désireux de s'essayer à la pratique du système ou dissidents repentis. On écrit donc aux anciens membres que l'on croit disposés à revenir, en invitant de préférence ceux qui peuvent apporter, avec la force de leurs bras, une certaine épargne. Cette propagande individuelle ne semble pas donner d'abord de brillants résultats : il est probable que la communauté ne veut pas de ceux qui se proposent et que ceux à qui elle fait des offres, sûrs désormais de se tirer d'affaire dans la société « égoïste et corrompue » dont ils médisaient jadis, ne se soucient guère de goûter à nouveau le brouet communiste (1). Nous en sommes réduits sur ce point à des suppositions. Mais nous savons par une lettre de M. Alcander Longley, écrite le 19 août 1866, au lendemain d'un séjour de quelques semaines à la colonie, que celle-ci comptait alors 17 hommes, 9 femmes et 10 enfants, soit 33 membres de nationalité française et 3 étrangers, un Allemand, un Suisse et un Suédois (2). La colonie devait encore $ 1.800 à divers créanciers, mais elle se sentait solide grâce à ses 1.751 acres de terres, dont la valeur avait triplé par le peuplement croissant de la contrée environnante et dont près de 300 acres étaient clôturés et cultivés.

Avec l'année 1868 s'arrête la période de piétinement sur place ou, pour mieux dire, de recueillement, car Icarie n'a pas cessé depuis huit ans de progresser insensiblement (3).

famille de sept enfants. Il ne cessa jamais de s'intéresser à la communauté. — « Le jour de notre départ, nous disait Mme Gérard, lorsque nous nous retrouvâmes, mon mari et moi, sur le chemin boueux qui menait de la colonie à Corning, alors simple hameau, tenant dans la main ces quelques pièces d'argent, salaire dérisoire de tant d'années de travail et de privations, un immense désespoir nous saisit et nous nous mîmes à pleurer comme deux enfants ». La pauvre femme avait les larmes aux yeux en évoquant cet épisode douloureux de sa vie.

(1) La confiance revint par la suite, en même temps que la situation matérielle s'améliorait, et le personnel se compléta, comme nous l'apprend Gérard, « par le retour des familles Gauvain, Montaldo, Vallet et de son vieil ami Busque, qui apporta sa nouvelle pierre, sous la forme de $ 1.800, à l'édifice icarien ». (*Quelques Vérités sur la dernière crise icarienne*, p. 23).

(2) *The Circular*, published weekly by the Oneida and Wallingford Communities, 27 août 1866, p. 188.

(3) *The Communist*, janv. 1868, p. 7. « It is now in a successful and prosperous condition », dit M. Alcander Longley en commençant son article.

Elle a obtenu en 1860 de la Législature de l'Iowa l'incorporation qui lui confère une existence légale. Mais elle a dû, pour obéir aux lois de l'Etat qui ne reconnaissent pas la propriété indivise, se donner les apparences d'une société agricole en participation, avec parts individuelles de $ 400, rapportant chacune 5 % par an, sans que cette fiction, rendue possible par l'humeur accommodante des magistrats américains, ait rien changé à la constitution qui lie les membres (1). Au 1er janvier 1869, le passif ne s'élève plus qu'à $ 1.082,45, alors que l'actif net atteint la somme de $ 38.864,69. En 1870, cet actif est de $ 39.773,65 ; il s'accroît de plus de $ 6.000 au cours de l'année 1871 ($ 45.779,36), tandis que la population, qui a doublé en quatre années, dépasse 70 personnes à la fin de ce même exercice 1870-1871 (2). Si l'on excepte la courte présidence de W. Abé en 1860, l'œuvre de ces dix années s'est accomplie presque entièrement sous la direction de A. A. Marchand, remplacé à la présidence pour des raisons qui nous sont inconnues par J. Montaldo en 1869, par J. C. Schrœder en 1870 et par Antoine Gauvain dans le deuxième semestre de 1871 (3).

IV

Avec la prospérité qui lui revient, Icarie sort peu à peu de l'obscurité où elle s'était confinée pour refaire ses forces. De 1874 à 1877, elle reçoit la visite de plusieurs voyageurs, désireux de contempler par eux-mêmes une société communiste en pleine activité. Trois d'entre eux nous ont laissé de leur passage à Corning des relations intéressantes à divers titres. On nous saura gré d'emprunter quelques extraits à

(1) Cf. la Charte d'incorporation, Doc. annexes, VII.

(2) *Oneida Circular*, 6 mars 1871, p. 78. Lettre de Schrœder, président de la communauté, à l'éditeur du journal.

(3) Schrœder, dont nos communistes avaient pu apprécier les qualités d'homme pratique, venait de reprendre sa place dans la colonie lorsqu'il fut élu président. Une lettre de Montaldo au journal *The Communist*, datée du 3 fév. 1869, nous apprend que la gérance qui sortait de fonctions lorsque Schrœder fut élu était ainsi composée : Président, Montaldo ; secrétaire, A. Gauvain ; directeur de l'Industrie, E. Mourot ; directeur de l'Agriculture, J. Gentry ; directeur du Vêtement, J. Hagen. (*The Communist*, mars 1869, p. 93).

ces témoignages pris sur le vif : ils ajouteront quelque pittoresque à la sécheresse des chiffres que nous avons précédemment reproduits d'après les inventaires.

On ne demandera pas au premier de ces récits une forme impeccablement littéraire. L'auteur est un Français que l'amour des aventures et l'impatience des iniquités sociales ont conduit d'abord chez les Shakers et ensuite, en mai 1875, sur les bords de la Nodaway. Ses notes inédites et destinées, dans sa pensée, à rester ignorées du public, ne visent qu'à une qualité : la sincérité.

« Icarie, écrit M. A. Massoulard, est située à peu près au centre de la propriété ; les Icariens appellent l'ensemble de leurs habitations la *ville*. Au milieu se trouve le réfectoire, situé au centre d'une vaste place carrée. Trois des côtés du carré sont occupés par des maisons séparées les unes des autres, et les intervalles sont cultivés en jardin d'agrément. Le troisième côté est consacré aux bâtiments d'utilité commune, buanderie et lavoir, boulangerie, etc.

» La situation est agréable, sur une colline dont un des versants s'étend en prairie jusqu'au ruisseau sur lequel est placé le moulin, établi à un mille environ, et dont l'autre, couvert par un bois adossé à la ville, est tout prêt lorsqu'on le voudra à se transformer en un splendide jardin. La ferme est établie sur une autre colline à environ un quart de mille des demeures. Au-delà, à près d'un mille de distance, on rencontre les champs cultivés.

» Rien de plus riant que l'aspect d'Icarie. Le grand bâtiment du réfectoire, encadré en arc de cercle par les petites maisons, s'adosse à un grand bois sombre qui sert de repoussoir aux maisonnettes peintes en blanc. Des arbres fruitiers et forestiers, des pelouses et quelques fleurs séparent agréablement les diverses parties de ce village. Malheureusement il n'y a pas d'eau, ce qui est un grave inconvénient, car il rend nécessaire un service de transport qui occupe un homme et un attelage la moitié du jour ; en outre, cela rend économe dans les usages de ce précieux liquide, trop économe peut-être.

» Les logements se composent en général de deux pièces, dont l'une sert de parloir et la seconde de chambre à coucher. Au-dessus et sous le toit sont deux petites chambres pour les enfants. Tel est le plan général adopté. A l'origine, on avait construit des maisons contenant un nombre double d'appartements et destinées à loger deux familles. Mais cette contiguïté n'étant pas goûtée, le mode simple a prévalu et six autres maisons ont été construites sur ce plan. La ma-

tière première est le bois et les dimensions sont de 3 ou 4 mètres carrés pour chaque pièce.

» Les trois repas de la journée se prennent en commun au réfectoire. Le déjeuner, servi à cinq heures du matin en été et au lever du jour en hiver, se compose de soupe, de café au lait et de beurre. Le dîner de midi comprend trois plats, dont un de viande, une marmelade de fruits ou de rhubarbe et du fromage. Le menu n'obéit pas à des règles fixes, bien entendu, et la viande est souvent supprimée l'hiver. Le souper est, à peu de chose près, le même que le dîner. En somme, l'ordinaire est bon et a l'avantage de n'être pas systématique et exclusif comme celui de certaines communautés.

» La boisson habituelle est l'eau ; le vin, produit jusqu'ici en petite quantité, n'apparaît que dans certaines occasions solennelles. Les Icariens fument en général, mais la communauté ne fournit de tabac à aucun de ses membres, considérant cette habitude comme au moins inutile. Les fumeurs en sont réduits à cultiver à leurs heures de loisir et à préparer eux-mêmes le tabac dont ils ont besoin.

» Icarie respecte rigoureusement le principe de la famille. Le mariage est la seule voie ouverte aux relations sexuelles. Un certain nombre de communistes sont pourtant partisans de l'amour libre, mais ils semblent bien n'avoir en cela d'autre idée que la satisfaction de leurs désirs, et ils se heurtent à l'opposition des femmes qui ne croient pas que la communauté ainsi étendue puisse se concilier avec les soins que réclame l'enfance. Il va sans dire qu'il n'y a pas de religion à Icarie.

» La population se trouvait ainsi classée en 1875 :

Membres de 50 ans et au desssus :	9	hommes,	3	femmes
» 25 à 50 ans.....	13	»	8	»
» 15 à 25 ans.....	6	»	9	»
» au-dessous de 15 ans....	8	»	11	»
	36		31	
	67			
Célibataires au-dessus de 50 ans ..	6	hommes	1	femme
Veufs.....	1	»	1	»
Nombre de ménages.....	13			
Nombre de membres ayant droit de vote...	24			

Répartition des Icariens par nationalité :

Nés en France.....	22
Nés en Amérique, pour la plupart à Icarie..	39
Espagnols.....	1
Allemands.....	2
Suisses.....	1
Américains.....	2

» Tous les membres appartiennent à la classe qui d'ordinaire ne reçoit pas d'instruction, à l'exception d'un seul, un ancien maître d'études d'un collège de Bretagne. Mais ses connaissances sont des moins étendues et il ne diffère en rien, ni par la conversation, ni par les manières, des autres Icariens. D'ailleurs l'instruction ne reçoit pas dans la communauté le culte dont elle est digne : l'instituteur lui-même aurait besoin d'aller à l'école. L'enseignement comprend l'anglais,—le français se parle, mais ne s'apprend pas, et la nouvelle génération ne saura pas l'écrire, — un peu de géographie et les quatre règles. Le cours est commun aux garçons et aux filles.

» Icarie est abonnée à un quotidien français de New-York, à un journal anglais de Chicago et à une revue d'agriculture. Mais, sauf le journal français, que l'on lit à haute voix à l'école, où les vieux se rassemblent de 1 heure à 2 de l'après-midi, ces feuilles sont peu lues. En dehors de l'assemblée du samedi où il n'est question que d'affaires, les Icariens ne se réunissent que pour manger ; le repas achevé, chacun court au plus vite chez soi jusqu'à l'heure du travail qui commence à six heures du matin, dure jusqu'à midi et reprend à deux heures pour finir à six heures du soir. Mais ce temps est mal employé ; on travaille avec mollesse et sans goût ; aussi le produit n'est-il pas rémunérateur autant qu'il pourrait et devrait l'être.

» Cette organisation du travail, malgré ses défauts, a le mérite de ne créer aucun privilège. Lorsque celui qui écrit ces lignes visita l'Icarie, la personne qu'il rencontra était occupée à nettoyer une écurie et à en voiturer le fumier au dehors. Une fois sa besogne achevée, l'inconnu informa le visiteur qu'il trouverait le président à la boulangerie, bâtiment qu'il lui indiqua en s'excusant de ne pouvoir l'y accompagner à cause de l'heure de l'école.

» — Mais quelle école ?

» — L'école où vont nos enfants, répondit notre Icarien ; c'est moi qui suis l'instituteur.

» En entrant à la boulangerie, l'auteur trouva le président en train de pétrir le pain de la communauté. Celui-ci lui apprit que l'industrie icarienne comprenait un moulin à farine fonctionnant seulement 2 ou 3 jours par semaine et donnant pourtant de bons bénéfices, une scierie occupée pendant l'hiver pour les besoins de la colonie, mais qui exécutait aussi un peu de travail à façon. Ce sont les colons qui construisent eux-mêmes leurs maisons. Il serait téméraire de les proclamer maîtres en charpente et en maçonnerie, mais ils viennent à bout de leur ouvrage d'une façon satisfaisante. L'industrie, moulins et constructions, emploie 7 ou 8 ouvriers qu'elle cède à la ferme lorsque cela est nécessaire. La ferme représente la plus importante de leurs entreprises. La cul-

ture comprend 100 à 150 acres de blé, 50 à 100 acres d'avoine, 200 à 250 acres de maïs, 50 acres en pommes de terre, sorgho et fourrage. Le tout est consommé sur place. On emploie le maïs à l'engraissement des porcs et le sorgho devient la mélasse, qui joue un si grand rôle dans la cuisine américaine. Les Icariens cultivent en outre un beau jardin potager admirablement tenu et environ 10 acres de vignes qui assureront à la colonie, lorsqu'elles seront en plein rapport, une ample provision de la boisson française. Ils ont enfin créé depuis peu un verger qui leur promet d'abondantes récoltes dans un avenir prochain.

» Le matériel agricole comprend tous les ustensiles en usage dans la contrée : charrue à quatre chevaux et à double versoir, herses, semoirs, faucheuses, moissonneuses, etc. Mais les procédés de culture restent barbares : comme on compte sur la fertilité de la terre, on jette le fumier au ruisseau et on laisse les mêmes récoltes se succéder sur le même sol pendant un temps indéfini. Aussi, malgré la richesse du terrain, n'obtient-on que de pauvres récoltes, insuffisantes souvent pour couvrir les frais. C'est l'élevage qui réussit le mieux. Son produit annuel consiste en 300 porcs gras, 30 bœufs ou vaches, une paire ou deux de chevaux, un nombre considérable de livres de laine, du lait, du fromage et du beurre pour la colonie, qui consomme aussi une centaine de moutons, 50 porcs et quelques bêtes à cornes. Le cheptel se compose de 30 chevaux, 150 bœufs ou vaches, 600 moutons ou brebis et 500 à 700 porcs. En réalité on ne connaît pas le nombre de ces derniers, car ils sont parqués dans un enclos de 300 acres, moitié bois et moitié prairie, où ils reproduisent à volonté.

» Le service de la ferme exige deux vachers, un porcher, un berger, trois laboureurs et trois ou quatre hommes à gages pendant l'été. Mais ce recours aux salariés est exceptionnel, les Icariens étant opposés en principe à ce genre de travail et ayant pour objectif de se suffire à eux-mêmes.

» Les premiers Icariens étaient industrieux et ceux qui survivent de l'ancienne génération donnent l'exemple de l'activité et du dévouement. Mais les nouveaux membres et les jeunes gens sont loin de les égaler sous ce rapport. Aussi croit-on qu'une ère de difficultés pour la communauté naîtra de la disparition des vieux de 1848 ».

Nous arrêterons là ces citations d'un observateur impartial, d'autant plus digne de foi qu'il a partagé pendant plusieurs mois la rude existence dont il évoque, dans ce tableau fruste et sans retouche, les principales particularités. Apparition des salariés dans la communauté, retour ou laisser-aller à des pratiques autrefois condamnées, (usage du vin, du tabac,

etc.), opposition naissante entre les jeunes et les vieux, autant de traits que le narrateur note sans appuyer, parce qu'ils se dessinent à peine au moment où se place son récit, mais dont nous aurons à nous souvenir.

Le second des témoins que nous allons entendre, Ch. Nordhoff, ne s'est pas attardé beaucoup en Icarie. Dans son voyage d'exploration au pays de l'Utopie communiste, il a découvert des contrées si prospères et d'autres si étranges que l'humble expérience de l'Adams county lui semble mériter tout juste une légère esquisse. Mais à côté du voyageur quelque peu dédaigneux et blasé, il y a dans Nordhoff un *reporter* qui sait voir et qui sait écouter. Du premier coup d'œil, il a deviné tout ce que la rustique abondance de l'heure présente recouvre de privations subies et d'ambitions avortées :

« A l'entendre, Cabet, s'il avait eu un million, aurait été en mesure d'installer sa communauté largement et fastueusement, et il présentait un séduisant tableau des habitations éclairées au gaz, pourvues d'eau froide et d'eau chaude, des manufactures admirablement agencées, des fermes cultivées à la perfection, des écoles élémentaires ou supérieures, des théâtres ou autres lieux de divertissement, des parcs d'agrément entretenus avec soin, et ainsi du reste. Rêves, hélas ! beaux rêves d'un rêveur ! Je tournais les pages de sa brochure (1) tout en errant à travers les sentiers défoncés de l'Icarie réelle, par un frileux dimanche de mars, et je ressentais à chaque pas l'impression d'un contraste poignant entre les merveilles de confort et d'élégance si brillamment décrites et la morne pauvreté si résolument acceptée par ce groupe d'hommes et de femmes pour affirmer les principes qu'ils croyaient vrais et utiles.

»... Ils sont en tout, dit ailleurs Nordhoff qui a visité Icarie au printemps de 1874, 65 membres et 11 familles. Les familles sont peu nombreuses, car la communauté compte seulement 20 enfants et 22 votants... Presque tous les Icariens sont de nationalité française et le français est leur idiome habituel, bien qu'ils comprennent aussi l'allemand. L'élément étranger est représenté par un Américain, un Suisse, un Suédois, un Espagnol et deux Allemands. Les enfants paraissent jouir d'une santé remarquable et, le

(1) Il s'agit de *Si j'avais cinq cent mille dollars*, que Nordhoff lisait sans doute dans la traduction anglaise, « *If I had half a million dollars* ».

dimanche, portent des vêtements du meilleur goût. Le genre de vie des colons n'a pas cessé d'être des plus simples. Dans le réfectoire commun ils se groupent autour de tables dépourvues de nappe et boivent dans des gobelets d'étain en puisant l'eau dans des cruches de même métal. « Rien de » plus primitif, vous le voyez, me disait l'un d'eux, mais du » moins nous sommes libres ; personne ici n'est au service » d'autrui, et cela vaut mieux ainsi ».

» Ils vendent environ 2.500 livres de laine par an, ce qui constitue, avec le commerce des animaux gras et le produit de leur moulin, l'essentiel de leurs revenus.

» Leur nombre n'augmente pas. Cependant, il y a quatre ou cinq ans, il était tombé au chiffre de 30 membres. Mais depuis cette époque, 7 d'entre eux, qui avaient quitté, ont réintégré la colonie. Je crois pouvoir dire qu'ils ont franchi la période des plus rudes épreuves et qu'ils peuvent prétendre désormais à un certain degré de prospérité modeste ; mais il s'est fait longtemps attendre. S'il leur a manqué, à mon avis, une administration habile et le sens des affaires, en revanche ils ont eu de la décision et du courage à revendre.

» Ils se soumettent à une constitution étudiée à leur intention par Cabet qui s'est appliqué à l'édifier sur l'égalité et la fraternité humaines et sur l'obligation de tout posséder en commun. Elle supprime servitude et serviteurs ; elle ordonne le mariage et fixe des pénalités contre les réfractaires ; elle pourvoit à l'éducation et remet à la majorité le droit de faire la loi. Dans la pratique, les Icariens élisent pour un an un président, chef du pouvoir exécutif, mais dont les attributions se bornent strictement à assurer le respect des décisions prises par la société. « Il ne peut même pas, me » disait-on, acheter un boisseau de grains sans instruc» tions.... » Ils n'ont pas de culte religieux. Le dimanche, jour où le travail chôme, les jeunes gens vont à la chasse et la société organise de temps à autre des représentations théâtrales, des séances de musique ou d'autres divertissements. La règle est de laisser chacun faire ce qui lui plaît...

» Telle est Icarie, la moins prospère de toutes les communautés que j'ai visitées. Aussi ne puis-je me défendre d'un sentiment de pitié, sinon pour les hommes, du moins pour les femmes et les enfants de la colonie, condamnés pendant tant d'années à tant de souffrances et de misères. Informée de ma visite à Corning, une personne m'écrit : « Je vous en prie, soyez bienveillant et circonspect à l'égard » d'Icarie. L'homme qui n'y verrait que maisons bâties à la » diable et paysans en sabots se tromperait lourdement. Cet » humble village est le tombeau de la fortune, des espérances » et des aspirations de nobles et braves gens comme Cabet.

» Fécondée par toutes ces morts, Icarie est promise à une » grande et bienfaisante destinée. Son passé, si fertile en » événements, offre un extrême intérêt, mais son avenir s'an- » nonce comme bien plus intéressant encore. Elle — et elle » seule — représente en Amérique une grande idée : le com- » munisme démocratique et rationnel ». Je suis loin, ajoute Nordhoff, de méconnaître l'effort des hommes d'Icarie.... Mais leur longue attente à la porte de la fortune montre combien il est important, disons mieux, indispensable pour le succès d'un tel effort, de posséder un leader capable et de lui accorder, avec une autorité illimitée, une aveugle obéissance » (1).

A ce jugement sévère d'un adversaire du communisme, il n'est que juste d'opposer celui que William Alfred Hinds, un des membres les plus éclairés de la communauté d'Oneida, exprimait dans l'*American Socialist* de septembre 1876, au lendemain de sa visite, postérieure de deux ans à celle de Nordhoff. Ce qui le frappe, c'est l'air de contentement des Icariens, c'est leur activité souriante, indice certain de prospérité matérielle en même temps que de quiétude morale. Le village compte à ce moment 75 habitants. Son terroir s'étend sur plus de 2.000 acres dont 700 sont en plein rapport. Des mugissements montent des étables pleines ; l'orge, le blé et le maïs s'entassent dans les granges ; le soleil d'août empourpre les vignes et fait tomber les premières pommes mûres dans le verger clos d'aubépine :

« Au son de la cloche, tous dirigent leurs pas vers le bâtiment central. Entrez à l'heure du repas, vous verrez, assis autour des tables allongées, tous les Icariens débordants d'animation et de vie comme on sait l'être entre Français. Sur la porte d'entrée, vous aurez remarqué le mot ÉGALITÉ écrit en grosses lettres ; puis, directement en face, le mot LIBERTÉ, ainsi que ces deux dates suggestives : 1776-1876, inscrites sur le mur à l'une des extrémités de la salle. Vous n'aurez pas manqué non plus de vous rendre compte que la parfaite simplicité du service n'exclut pas l'abondance substantielle de la nourriture. Pénétrez le soir dans le même édifice : vous y trouverez la plupart des membres réunis, les uns pour la danse, d'autres pour la causerie, d'autres pour chanter ensemble leurs hymnes à l'Egalité et à la Fraternité. Visitez Icarie un dimanche après-midi, comme ce fut heureusement mon cas, et vous entendrez des extraits de leur grand apôtre Etienne Cabet, des vers récités par les

(1) Charles Nordhoff, *The Communistic Societies of the United States*, New-York, 1875, p. 335-339.

jeunes gens ou même, si la chance vous favorise, des chants qui exalteront votre enthousiasme de socialiste. Voici le refrain d'un de ceux qui furent exécutés devant moi :

» Travailleurs de la grande cause,
Soyons fiers de notre destin ;
L'égoïste seul se repose :
Travaillons pour le genre humain.

» Une pièce de poésie, déclamée par une jeune fille de quinze ans, fit vraiment grande impression. Sa voix prit un accent émouvant dans ce passage :

» Mes frères, il est temps que les haines s'oublient,
Que sous un seul drapeau les peuples se rallient :
Le chemin du salut va pour nous s'aplanir.
La grande Liberté que l'Humanité rêve,
Comme un nouveau soleil, radieuse, se lève
Sur l'horizon de l'avenir.

» Icarie a vécu pendant plus d'un quart de siècle. Elle a traversé victorieusement les difficultés et enduré sans faiblir les privations inséparables de la fondation d'une communauté lorsqu'on opère sans capital dans un pays neuf... Et la voilà qui parle aujourd'hui d'améliorations grandioses, comme si elle espérait les réaliser dans un avenir prochain. Elle prévoit un accroissement du nombre de ses membres et a récemment admis quatre familles. En somme, bien qu'elle n'offre guère, pour le moment, ce qui pourrait attirer les gens chez elle, c'est-à-dire les instruments de haute culture esthétique et intellectuelle, le confort et les avantages de la vie en commun, elle n'en garde pas moins un grand attrait pour tous ceux qui prennent pour devise les mots : Egalité, Liberté, Fraternité.

» L'expérience de Corning se propose de démontrer la possibilité d'une communauté prospère sans religion, ou, pour exprimer plus exactement la pensée icarienne, sans le Christ et sans théologie dogmatique. S'ils y réussissent, les Icariens auront mérité les applaudissements de l'univers. Bâtir une communauté, c'est un peu comme bâtir une maison de briques ou de pierres : meilleur est le mortier, plus solides sont les murs. Il est prouvé qu'avec l'aide d'une puissante inspiration religieuse, une communauté peut durer plus d'un siècle. Les Icariens sont persuadés qu'un mélange bien dosé des principes d'égalité, de liberté et de fraternité constitue le mortier qui permet de donner aux édifices socialistes les plus colossales proportions. Qui vivra verra (1).

(1) Il ne faut pas oublier que W. A. Hinds, comme son maître J.-H. Noyes, appartient à une communauté religieuse, celle des Perfectionnistes, et que, dans leur pensée, le problème social, dont le communisme est la seule solution vraiment évangélique, n'est qu'un des aspects du grand et unique problème, qui est le problème *religieux*.

» Une des questions capitales impliquées par le succès du communisme est celle-ci : comment peuvent se concilier, dans la pratique, la liberté individuelle et la subordination au pouvoir central ? Le principe de la subordination peut devenir absorbant au point de mettre sérieusement obstacle au développement individuel des membres, et d'autre part, l'individualisme peut soutenir ses prétentions avec assez d'énergie pour faire échec à l'autorité directrice de la communauté. Si les Inspirationnistes, les Harmonistes et les Shakers sont tombés dans un de ces extrêmes, les Icariens n'ont pas évité l'autre. Il reste à découvrir la vraie méthode qui assurera l'obéissance au principe central de l'organisme communiste et, en même temps, qui permettra à l'individu de développer dans leur plénitude toutes les facultés dont la nature l'a doué.

» En tout cas, on ne peut refuser son admiration à la petite troupe des Icariens, dernier reste de l'armée rassemblée à Nauvoo sous la conduite de Cabet : aujourd'hui encore, ils semblent aussi pleins de courage, aussi ardemment dévoués au communisme que si leur route avait été semée de roses au lieu d'être couverte d'épines ».

Entre la relation de Nordhoff, qui est de mars 1874, et celle de Hinds, qui date du mois d'août 1876, il existe une différence de ton qui ne s'explique pas seulement par une divergence dans les convictions intimes des deux observateurs, mais qui provient aussi, à n'en pas douter, d'un changement dans la réalité qu'ils étudient. En 1876, Icarie est sortie de son long sommeil ; elle admet des membres nouveaux qui font entrer l'air du dehors dans la petite place si longtemps ensevelie dans sa solitude. Comme aux beaux jours de la fondation, les cerveaux y travaillent autant que les bras. Les réponses du président A. Sauva à un questionnaire qui lui était adressé l'année suivante témoignent que ce renouveau d'activité n'était pas l'effet d'une excitation passagère. Pour bien déterminer la situation de la colonie à la veille des événements qu'il nous reste à raconter, empruntons quelques-unes de ces réponses à l'ouvrage de Hinds pour qui elles furent rédigées :

« — La population actuelle d'Icarie est de 83 membres et nous sommes saisis de 50 demandes d'admission.

» — L'année dernière, 17 membres ont été reçus à titre définitif et 3 à titre provisoire.

» — Nous possédons 2.150 acres de terres, dont 700 sont

aujourd'hui en culture, 400 couverts de bois et 1.050 en prairie naturelle.

» — Notre système, comme vous le dites, vise au communisme complet des biens, idéal imparfaitement réalisé jusqu'ici, mais dont nous cherchons à nous rapprocher de plus en plus dans la pratique. Nous ignorons entre membres l'usage de l'argent.

» — Notre régime est purement démocratique et son application n'entraîne aucune difficulté.

» — Nos fonctionnaires sont élus pour exécuter les décisions de notre corps législatif qui est l'Assemblée générale et ils n'ont pas d'autre pouvoir. Ces fonctionnaires sont : le directeur de l'Agriculture, le directeur de l'Industrie, le directeur du Logement et du Vêtement, et le Président, qui est en même temps Secrétaire et Trésorier. Ils sont élus annuellement le 3 février à la majorité relative et sont toujours révocables au gré de la communauté.

» — Les occupations des membres sont déterminées par leurs préférences individuelles et par les exigences du travail.

» — ..... Vous avez parfaitement raison de croire que nous élevons le principe du communisme, et tout particulièrement celui de la Fraternité, à la dignité d'une religion. Mais nous tenons en grande estime le Christianisme ramené à sa pureté primitive. D'ailleurs, en matière de religion, Icarie professe la plus grande tolérance pour les opinions personnelles, pourvu qu'il ne résulte de leur expression ni trouble ni désordre pour la communauté ».

CHAPITRE XI

La vieille et la jeune Icarie. La rupture

I. Le communisme vieux jeu et l'idéal nouveau. Quelques admissions dangereuses pour la tranquillité d'Icarie. — II. Les revendications du parti des *Jeunes*. La question des petits jardins. — III. Premières hostilités. Les élections du 3 février 1877. Jules Leroux et sa famille. — IV. La déclaration de guerre du 26 septembre. Projets de séparation à l'amiable. La vie communautaire en partie double. — V. L'assignation à comparaître. Vains efforts pour négocier un arbitrage. Un tribunal embarrassé. — VI. Nouvelles tentatives de recours à l'arbitrage. Négociations stériles. Les concessions de la majorité. La parole est au tribunal. — VII. Les débats devant la *Circuit-Court* de l'Adams county. La requête des Vieux Icariens. Les conclusions du ministère public. La communauté est déclarée dissoute. Les deux groupes s'entendent enfin sur le mode de partage. — VIII. L'œuvre des arbitres. Situation financière de la communauté. La majorité cède le village icarien à l'autre parti. Validation légale du partage.

I

« Mes frères, il est temps que les haines s'oublient...» Prononcé par des lèvres de quinze ans, cet appel, lisions-nous précédemment dans le récit de Hinds, semblait s'adresser directement aux Icariens et tous les cœurs se sentaient remués en l'entendant. Cette émotion avait-elle sa source uniquement dans le souvenir des querelles passées ? L'émigration sur une terre nouvelle et vingt ans d'une collaboration sans orage entre les survivants de l'ancienne majorité, en reléguant le drame de 1856 dans un lointain brumeux, interdisaient aux

rudes Icariens de 1876 d'aussi subtiles évocations. C'était le présent qui les occupait tout entiers et, plus encore que le présent, c'était l'avenir qui s'obscurcissait au moment même où semblait se lever enfin l'aube de la renaissance si longtemps attendue par la communauté.

L'existence normale d'une société communiste de plein exercice suppose une harmonie absolue entre les membres, puisque le caractère propre de cette forme d'organisation sociale est de mettre un certain nombre d'êtres humains en perpétuelle réaction les uns par rapport aux autres. Cette harmonie suppose, à son tour, une homogénéité aussi complète que possible dans les idées, les goûts, les conditions et même les âges. Les faits sont là pour prouver que la coexistence de deux générations au sein d'une même communauté entraîne souvent la division, puis la rupture. A l'exemple des Harmonistes que nous avons déjà cité, on pourrait joindre celui des Perfectionnistes d'Oneida, celui des communistes suédois de Bishop-Hill et beaucoup d'autres encore. Mais l'aventure tragique d'Icarie suffirait à elle seule à vérifier cette proposition. Demandons-en l'aveu aux Icariens eux-mêmes et, parmi eux, à ceux dont l'ardeur intempérante serait, dit-on, la cause de tout le mal :

« Icarie devait aussi fournir la preuve que tout s'engendre dans la douleur et que le Progrès n'est souvent que le prix de l'effort hardi, de la discussion, de la lutte et des déchirements qui l'accompagnent. — Depuis longtemps, l'isolement, les privations, un labeur absorbant, peut-être aussi les atteintes de l'âge avaient totalement effacé aux yeux des Icariens la mission morale d'Icarie. Très peu se souciaient encore de son caractère socialiste et voulaient se prêter aux conséquences de sa destinée. L'âge des illusions généreuses était passé, le désir du mieux, éteint; le progrès intérieur ne les charmait plus. Il n'y a pas que l'égoïsme qui rende conservateur ! Le souvenir d'un passé malheureux, en inspirant des craintes exagérées pour l'avenir, pousse aussi dans l'immobilisme.

» Cependant, une génération nouvelle croissait. Quelques vieux Icariens, chez qui le feu de la cause humanitaire couvait encore sous la cendre des ans, puis quelques visiteurs communistes attirés en Icarie par son ancien renom communiquèrent à cette jeunesse la chaleur de leurs convictions et la lumière de leurs conseils. — Néammoins, de même qu'il est des terres où la semence tombe en vain, quelques jeunes gens restèrent insensibles à cette espèce d'aimantation objec-

tive. — Les fils grandirent rapidement dans l'amour du Progrès et ne tardèrent pas à manifester l'impatience, le mécontentement que leur causait la résistance, inconsciemment systématique, opposée par leurs devanciers à toute impulsion nouvelle ». (1)

Le *Précis sur Icarie*, à qui nous empruntons cette déclaration, ne s'explique pas nettement sur les influences qui inspirèrent aux jeunes cette passion soudaine pour ce qu'ils se plaisaient à appeler le Progrès. A la génération de 1848, dont les derniers représentants disparaissaient peu à peu de la scène, une autre génération venait de succéder, impatiente d'occuper à son tour le devant du théâtre et de faire oublier son aînée. En Europe, le *Capital*, de Karl Marx, avait paru en 1867. L'*Association Internationale des Travailleurs* tenait des Congrès retentissants et multipliait ses sections en tous pays. Quelques années plus tard, en 1875, la fusion du parti lassallien et du parti marxiste, en unifiant les forces du socialisme allemand, doublait du même coup l'essor de sa propagande. Aux Etats-Unis même, une poussée soudaine de socialisme, venue de l'autre côté de l'Océan, soulevait d'espoir, en même temps que les réfugiés étrangers, tous les esprits d'avant-garde. L'année 1871 voit débarquer sur le sol américain un certain nombre de proscrits de la Commune. Un an plus tard, c'est l'*Internationale*, d'ailleurs brisée en plusieurs tronçons depuis le Congrès de La Haye, qui transporte à New-York son quartier général. Pour accroître leur nombre, les socialistes préparent dès cette époque, avec le *Greenback Labor Party*, une alliance dont l'éclat éphémère atteindra son apogée en 1877.

L'écho de toutes ces agitations parvenait à Icarie en rumeurs confuses, incapables d'émouvoir les anciens membres dont le siège était fait depuis longtemps, mais bien propres à troubler l'âme des nouveaux convertis et des jeunes gens. Déjà Paul Grottkau, dans l'*Arbeiter Zeitung* de Chicago, et les disciples de Bakounine, répandus dans les grandes villes, préludaient aux prédications anarchistes qui allaient provoquer dans la masse du pays la réaction de terreur et de colère dont la répression sauvage de 1886 devait être le

(1) *Précis sur Icarie*, p. VII.

couronnement. Manifestement, des temps nouveaux se préparaient. La vieille société, battue par un vent de tempête, tremblait sur sa base. Et c'était à l'heure où toutes les forces révolutionnaires se coalisaient pour l'action que la petite phalange de Corning, oubliant sa mission de salut social, s'absorbait dans la poursuite de fins misérablement égoïstes, sous la conduite de quelques vieillards uniquement préoccupés du cours de la laine ou du choix des semences ! Pour empêcher à tout prix cette faillite morale, un seul moyen s'offrait à la jeune génération : enlever aux anciens la gestion des intérêts communs ou tout au moins réaliser l'autonomie des deux groupes correspondant à des conceptions si opposées.

Mais une mesure aussi grave que la scission complète entrevue par certains meneurs du parti des Jeunes demandait une longue préparation. Pour avoir chance de succès, il fallait à l'opposition un programme capable de justifier la campagne séparatiste qu'elle entreprenait. Le premier article de ce programme était tout trouvé. Il pouvait se formuler ainsi : reprendre la propagande icarienne, trop longtemps interrompue, en vue d'assurer à la fois la diffusion de la bonne doctrine communiste et le recrutement de membres nouveaux. C'est dans ce sens que Sauva, dans un historique de la querelle auquel nous aurons à recourir souvent, pouvait écrire que « la question des admissions était de celles » qui avaient le plus concouru non seulement à faire naître » la division, mais à l'alimenter et à l'entretenir » :

« Tandis que le parti des gens âgés qu'un long séjour dans la communauté, qu'une grande expérience des hommes avaient rendus très circonspects à l'endroit des admissions, n'admettait qu'avec une certaine réserve, le parti des jeunes gens, au contraire, avait des dispositions à admettre sans trop de discernement quiconque se présentait, pourvu toutefois que les candidats manifestassent des tendances à épouser sans trop d'efforts les griefs feints ou réels que les jeunes gens avaient contre les gens âgés.

» De là malaise, tiraillement, lutte.

» Chaque admission était pour les deux partis une occasion d'en venir aux prises, et comme, pour refuser une admission, il fallait moins de voix que pour l'accorder, il en résultait qu'elles étaient d'autant plus pénibles, d'autant moins fréquentes qu'il suffisait quelquefois qu'un candidat fût tout-

à-fait agréable à l'un des deux partis pour que l'autre parti le refusât » (1).

Dès l'année 1870, la communauté rencontrait sous ses pas cette pierre d'achoppement. Le président Schrœder, quelques mois après son retour dans la colonie, acceptait de soutenir devant l'assemblée la candidature de deux anciens Icariens « sans y mettre peut-être toute la prudence nécessaire », et, devant un premier échec de ses protégés, abandonnait à la fois la présidence et la communauté. « C'était une perte pour » le parti, dit J.-B. Gérard, témoin clairvoyant de tous ces » événements, et je vis bien que si les deux admissions qu'il » désirait n'étaient pas faites, il pourrait en résulter des colè- » res qui feraient oublier la loi. C'est ce qui arriva : Albrecht » et Gaskin n'ayant pas été admis, la conspiration com- » mença » (2).

A mesure que les années passent et que la force d'attraction de la communauté grandit, les occasions de conflit se multiplient en même temps que le nombre des candidatures. Dans leur désir de l'emporter, les deux camps en arrivent même à prendre pour arbitres les candidats dont, en bonne règle, ils devraient s'instituer les juges. On voit le fait se produire dans les premiers mois de 1876.

« A cette époque, quatre internationalistes postulaient leur admission en Icarie. Animés des craintes qu'on a vues, chaque parti crut devoir plaider sa cause par anticipation devant ces citoyens. La majorité leur écrivit : « Nos ennemis ne veulent la séparation que pour se partager la propriété ensuite ». La minorité leur envoya sa demande de sécession motivée. Ainsi prévenus, les candidats quittèrent New-York malgré une dépêche de la majorité craintive qui leur disait d'attendre. Dès leur venue, chacun leur conta la situation à sa manière. Mais c'est aux moments suprêmes qu'on se confie au hasard. Soit qu'ils eussent confiance, soit qu'ils jouassent leur va-tout, les deux partis admirent les nouveaux venus après quinze jours seulement de noviciat » (3).

L'un de ces New-Yorkais était Emile Péron, destiné à jouer dans la crise un rôle de premier plan. Agé d'une tren-

(1) A. Sauva, *La Crise Icarienne*, Icarie, mai 1878, p. 2.
(2) *Quelques vérités sur la dernière crise icarienne*, p. 21.
(3) *Précis sur Icarie*, p. IX.

taine d'années environ et mécanicien de son état, il arrivait à la colonie avec sa jeune femme, une Française qu'il avait rencontrée à New-York où elle vendait des fleurs. S'il faut en croire une tradition qui n'est peut-être qu'une invention méchante de ses ennemis, avant de venir chercher un abri à Corning, le couple avait mené dans la grande ville de l'Est une existence assez misérable et tourmentée.

II

Non content de ces acquisitions nouvelles dont la procédure précipitée et la qualité incertaine inquiétaient à bon droit les sages de la colonie, le parti des Jeunes s'évertuait à recruter partout des candidats à l'admission. En 1877, Sauva, répondant au questionnaire de W. A. Hinds, constatait que 50 aspirants figuraient sur les registres du secrétariat. Grâce à l'article de la constitution qui exigeait pour l'admission définitive le vote favorable des trois quarts des électeurs inscrits, la manœuvre des jeunes Icariens avait peu de chance de réussir. Mais par sa répétition même, par le tour aisément agressif que prennent les débats lorsqu'ils mettent en cause des personnalités, il faut convenir que cette première plate-forme des séparatistes était bien choisie.

En faisant effort pour ouvrir toute grande la porte que les anciens s'obstinaient à tenir timidement entrebaillée, les progressistes — c'est le nom qu'ils se donnaient — obéissaient à une arrière-pensée : celle de grossir leurs rangs de toutes les recrues qui ne manqueraient pas de voter avec eux par reconnaissance. Une espérance analogue, jointe à un féminisme sincère, les avait conduits à demander pour les femmes le droit de vote que les constitutions successives d'Icarie leur avaient toujours refusé (1). L'anomalie était

(1) Remarquons cependant que sur ce point, à Icarie comme en beaucoup d'autres endroits, les mœurs se trouvaient en avance sur les lois. Nous avons noté (ch. III, § 4) qu'en 1850, deux ans après la création de la société, certaines revendications féminines étaient déjà pour le fondateur d'Icarie une cause de souci. A Cheltenham, la liste des fonctionnaires périodiquement soumis à l'élection nous apprend que des Icariennes faisaient partie des commissions suivantes :

d'ailleurs si criante que, même s'il escomptait à son profit le bénéfice de la réforme, le jeune parti n'en gardait pas moins l'avantage de son initiative généreuse.

Par une autre de ses revendications encore, et non des moindres, il rendait la défense de l'adversaire singulièrement difficile. Il s'agit de cette question des « petits jardins », exemple frappant de la défaite qui épargne rarement les principes que l'homme se donne par une décision de sa volonté, lorsqu'ils entrent en conflit avec les forces obscures de l'instinct. Entraîné par les circonstances du côté des anciens à qui il devait son élection à la présidence, mais esprit avisé et impartial avant tout, Sauva reconnaît en ces termes la gravité du *scandale communiste* qui résultait de l'existence de ces malheureux petits jardins :

« Le besoin d'activité, le désir d'embellir autant qu'il est possible les lieux où doit se passer la plus grande partie de notre existence, désir et besoin qui sont innés chez l'homme, avaient fait décider à la communauté que chacun de ses membres aurait autour de son habitation quelques pieds de terrain qu'il cultiverait à sa guise selon ses goûts et durant ses heures de loisir.

» Ces jardins avaient d'abord été plantés de fleurs ; puis, les Icariens y avaient fait des expériences sur la culture des fruits, et peu à peu, plantant un pommier par ci, un pied de vigne par là, on était arrivé avec le temps à créer autour de chaque habitation des vergers en miniature qui, entre autres inconvénients, avaient celui, le plus grand de tous, de laisser subsister parmi des communistes l'idée du Tien et du Mien.

» Cette manie, ce défaut, ce vice, comme on voudra l'appeler, était général ; peu d'entre les membres de la colonie y avaient échappé, et ceux-là même qui, dans ces derniers temps, ont fait si grand bruit autour de cette question des petits jardins, furent les premiers à en avoir de splendides et à s'en approprier personnellement les fruits.

» En 1870, la communauté icarienne, débarrassée de l'énorme dette que lui avaient laissée sur les bras les événements de Nauvoo, songea à améliorer sa situation matérielle. La première de ses préoccupations fut de remplacer ses vieil-

nourriture, vêtement, divertissements, enquête et conciliation, cours icarien, législation, écoles, hygiène et santé. (*Doc. Inéd.*, XI, 36[bis]; XVII, 39). « Les citoyennes ont des comités dans lesquels elles discutent tout ce qui les concerne particulièrement », écrivait Mercadier à Beluze en 1861. (*Doc. Inéd.*, XII, 10).

les maisons que le temps avait rendues inhabitables par de propres et confortables habitations. Comme à ce moment la manie des petits jardins avait pris une extension telle que le principe d'égalité, qui est une des bases sur lesquelles repose l'institution icarienne, s'en trouvait atteint, on réagit et il fut décidé que tous ceux qui quitteraient leurs vieilles *log-houses* pour occuper une maison neuve, abandonneraient en même temps les quelques pieds de terrain qui l'environnaient. C'était, comme on le voit, la suppression lente mais certaine de ce restant d'individualisme qu'on avait eu la faiblesse de laisser s'introduire dans la communauté... » (1)

A ces trois principaux griefs, le groupe des novateurs en joignait d'autres de moindre importance. Il blâmait la mollesse de la gestion économique, la place insuffisante faite à l'industrie, que le peuplement grandissant de la région et l'extension de la bourgade voisine pouvaient rendre de plus en plus rémunératrice, la routine des procédés agricoles entraînant une production trop faible pour le nombre actuel et plus encore pour le nombre espéré des associés. Il allait répétant bien haut que tous les progrès réalisés dans le passé étaient l'œuvre de la jeunesse qui avait dû les arracher un à un à l'apathie des anciens, toujours prêts à « trouver qu'on allait trop vite » et à rappeler non sans quelque secrète fierté le temps où l'on souffrait héroïquement du froid et de la faim dans les grossières log-houses construites au lendemain de l'arrivée dans l'Iowa (2).

Enfin, le jeune parti condamnait les droits abusifs recon-

(1) *La Crise Icarienne*, p. 4.

(2) Aujourd'hui encore, trente années après les événements que nous racontons, E. Fugier rend témoignage sur ce point à l'énergique activité de ses compagnons : « La jeune génération dont je faisais partie, nous écrivait-il à la fin de 1905, avait appris la langue du pays ; elle lisait, elle échangeait des idées avec les voisins, elle combattait l'inertie dans laquelle se complaisait une majorité impotente. Mariés, chargés de famille, nous désirions ardemment pour nous et les nôtres plus de confort et de bien-être. Après des années de lutte contre l'ignorance et la routine, nous étions arrivés à construire une Icarie plus moderne, à posséder des maisons habitables.... C'était sur nous que pesaient toutes les responsabilités. Nous avions à pourvoir aux engagements financiers, à l'éducation des enfants, à la satisfaction des besoins matériels et moraux de la famille icarienne. Notre ambition était de faire de la colonie, non pas un objet de risée pour les économistes individualistes, mais un modèle de société heureuse basée sur l'égalité et la fraternité. Tout ce qui était contraire à notre idéal nous irritait et nous poussait à la révolte. De là, la discorde et la séparation finale... Des deux côtés, nous étions également sincères, et c'est ce que certains, malgré le temps écoulé, ne peuvent pas comprendre... »

nus par la constitution au président et jusqu'à l'existence même de cette fonction. Si elle veut rester à la tête du mouvement des idées, déclaraient les meneurs, Icarie doit évoluer avec son siècle et rajeunir ses anciennes formules... « Ni Dieu, ni Maître », telle est la loi nouvelle. Au spiritualisme vieillot de Cabet, substituons le « rationalisme appuyé sur l'observation et ennemi de toutes les révélations antiscientifiques » qui est l'évangile de l'avenir ; à la centralisation, à la hiérarchie, à l'autoritarisme, qui perpétuent parmi nous la dictature du fondateur, substituons l'inestimable, la divine Liberté en rendant au suffrage universel, c'est-à-dire à l'assemblée, tous les pouvoirs usurpés peu à peu par la présidence. Ainsi, dès 1876, la jeune Icarie, qui devait dix ans plus tard fonder un journal dont le titre est significatif : *Le Communiste Libertaire*, se plaçait délibérément à mi-chemin entre le communisme fortement organisé et discipliné de Cabet et la pure anarchie mise en pratique une année durant par les étranges compagnons de Prairie-Home (1). Elle annonçait, sans se

(1) Fondée par John O. Wattles, Valentine Nicholson et l'éditeur du *Regenerator*, Orson S. Murray, la communauté de Prairie-Home s'établit sur un beau domaine de 500 acres à West Liberty, Logan co. (Ohio) en 1843. Lorsque Macdonald la visita, elle comptait environ 130 membres, dont quelques-uns détachés dans une succursale éloignée de neuf milles, à Zanesfield. Dès son arrivée, Macdonald voulut prendre contact avec ce milieu déconcertant, jeunes femmes aimables et actives, jeunes gens aux longs cheveux bouclés, quakers hirsutes et décharnés. « Voici, dit-il, un spécimen de notre dialogue : — Avez-vous des statuts ? — Non. — Est-ce la majorité qui gouverne la minorité ? — Non. — Confiez-vous des pouvoirs par délégation ? — Non. — Avez-vous un gouvernement quelconque ? — Non. — En tant que corps, représentez-vous une opinion ou un principe quelconque ? — Non. — Imposez-vous un stage à vos candidats avant de les admettre ? — Non. — Acceptez-vous les esclaves évadés ? — Oui. — Etes-vous obligatoirement végétariens ? — Non. — Repoussez-vous ceux qui professent des idées religieuses ? — Non. — Quelles sont les conditions pour être admis chez vous ? — Le domaine est ouvert à tous : que ceux qui sont dans le besoin viennent et en usent. — Pratiquez-vous spécialement certaines industries ? — Non. — En quittant la communauté les membres peuvent-ils emporter ce qu'ils ont gagné ? — Oui...» Leur principe essentiel, ils me l'ont redit plusieurs fois, c'est la mise en pratique de la Règle d'or : Fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fût fait.... Beaucoup d'entre eux, ajoute Macdonald, me parurent industrieux et pleins de cœur à l'ouvrage. Mais l'absence de direction annihilait tous les efforts. Sur la convocation du premier venu, on tenait de petits meetings pour s'entendre au sujet de certains travaux à exécuter. Le dimanche matin avait lieu la réunion d'ensemble. Une telle réunion était chose absolument nouvelle pour moi : pas de président, pas de

hasarder jusqu'à la réalisation, les « Milieux libres » qui, de nos jours, à Vrède, à Vaux, à Aiglemont et ailleurs, s'efforcent de démontrer par l'exemple que la vie associée n'est pas incompatible avec le plein épanouissement de l'individualisme.

III

Telle était, au milieu de 1876, la situation des deux partis. Celui des anciens possédait l'avantage du nombre, mais de quelques unités seulement. L'avenir dépendait donc de l'attitude qu'allaient prendre Emile Péron et les trois familles admises en même temps que lui, peu de semaines après cette séance du 17 avril qui avait ouvert entre les adversaires la période de l'inimitié déclarée.

« Ce jour-là, la minorité lut en assemblée un document par lequel elle protestait contre les agissements rétrogrades de la majorité, lui reprochant son manque d'égards pour l'opinion des femmes, son hostilité à la propapande, ses persécutions contre les progressistes, etc. Elle affirma son dévouement à la cause, sa volonté de poursuivre son idéal à tout prix et, à cet effet, signifia sa résolution de se séparer de la majorité, à l'amiable si possible, juridiquement si nécessaire. La majorité refusa d'admettre quoi que ce fût d'une demande aussi insolite » (1).

secrétaire, pas de règlement pour maintenir l'ordre. Et pourtant je ne vis jamais assemblée mieux ordonnée. Un homme, se levant, dit qu'il y avait à labourer une certaine terre le jour suivant et que, si les frères et les sœurs le trouvaient bon, il s'en chargerait. Un autre intervint et s'offrit à exécuter le labour en question, si le premier y consentait, ce qui permettrait à celui-ci de faire autre chose... Sous un hangar, en tas, se trouvaient les outils. Chacun puisait au tas à sa convenance, mais on oubliait volontiers de rapporter les ustensiles empruntés et le hangar était souvent à peu près vide. » Malgré les sacrifices consentis par certains membres qui vendirent leurs terres et en versèrent le prix au fonds collectif, la communauté s'effondra sous le poids de l'hypothèque qui grevait son domaine. Le 25 octobre, les membres décidèrent d'un commun accord de se séparer et en quelques jours se dispersèrent dans toutes les directions. L'essai purement anarchiste de Prairie-Home avait duré près d'une année.

(1) *Précis sur Icarie*, p. VIII. — On trouve dans la *Jeune Icarie* (15 juill. 1878) le texte *in extenso* de ce document. Il contient une protestation contre l'ostracisme injuste qui a frappé quelques can-

Les premiers actes de Péron et des nouveaux venus parurent s'inspirer d'un louable esprit de modération et de prudence. « Notre devoir est tout tracé, disaient-ils au lendemain » de leur admission, nous serons le trait d'union entre le » parti des jeunes et celui des vieux » (1). Pour les encourager dans ces dispositions conciliantes, ils eurent dès la première heure l'aide d'Arsène Sauva, revenu très opportunément à la colonie dans les premiers mois de 1876 (2). Sauva, qui n'est pas un inconnu pour nous, se recommandait par la valeur des services rendus, par un dévouement sans défaillance à la cause du communisme icarien dont il s'était fait le défenseur en Europe jusque dans les conseils de l'*Internationale*, et par tout son passé, de nature à lui assurer des

didats antipathiques à la majorité : « Hugo Schrœder, dont la famille était déjà dans la communauté ; Wiger, jeune homme recommandé par l'Association Internationale des Travailleurs ; Albrecht, ex-membre de la communauté, aimé et estimé de tous ; Paul Leroux,... digne de notre société et marié à une jeune femme qui y est née et dont elle et tous ses parents sont actuellement membres ; Gaskin, Seebold, etc., etc. » Le mémoire se termine par l'énumération des principaux griefs qui motivent la demande en séparation : « Manque de fraternité et de tolérance ; manque d'idées cosmopolites et introduction d'idées étroites de nationalités, ce qui est contraire à la fraternité des hommes et des peuples ;... introduction de propriétés individuelles dans la communauté, ce qui est contraire au principe d'égalité et nuit au bien-être public ; persécutions systématiques contre les promoteurs d'idées progressistes...; tentatives pour diviser les familles ; efforts pour démoraliser la jeunesse en la dépréciant continuellement ; excitations à créer un antagonisme d'intérêts entre les célibataires et les citoyens chargés de famille ; manque absolu d'égards pour les opinions des citoyennes, etc. »

(1) A. Sauva, *La Crise Icarienne*, p. 5.

(2) Après avoir vu sombrer sous ses yeux la communauté de Cheltenham, où il était arrivé en juillet 1860 avec sa fiancée, Sauva s'était joint comme volontaire aux troupes abolitionnistes, puis, la campagne finie, libre de toute attache avec les Etats-Unis, il s'était embarqué pour la France et avait repris à Paris son métier de tailleur. En 1870, il est sur la frontière et se bat contre l'envahisseur allemand. L'année suivante il se bat encore, mais c'est à la tête des insurgés de la commune. Délégué au Congrès de La Haye, en 1872, il contribue à amener la division qui rejette Bakounine et ses amis hors du parti socialiste. C'est alors qu'il songe à revoir cette Amérique hospitalière et libre dont le regret l'a poursuivi au cours de ses voyages à travers les vieilles nations de l'Europe, incapables de briser leurs chaînes. En 1874, on le retrouve à Chicago, puis à Saint-Louis et à New-York. Là, il apprend que l'Icarie de sa jeunesse, celle dont il croyait avoir mené le deuil en 1864, revit dans un canton solitaire de l'Iowa, rajeunie et comme vivifiée par un sommeil de douze années. Les informations qui lui arrivent de Corning lui font croire qu'il pourra jouer un rôle utile de modérateur et d'arbitre dans la colonie, déjà effleurée par la discorde. Dès lors, il n'hésite plus et se hâte de solliciter son admission.

sympathies dans l'un et l'autre camp. A son arrivée, les deux partis reconnurent en lui leur médiateur désigné. Si sa présence ne parvint pas à empêcher la scission, elle fut du moins l'occasion d'une trêve de plusieurs mois.

Les élections du 3 février 1877 parurent signifier que la politique de réconciliation avait enfin triomphé.

« Ces élections, au lieu de suivre les errements des années précédentes en confiant l'administration de la société à l'un des deux partis au mécontentement de l'autre, avaient été assez intelligemment faites pour que toutes les nuances de l'opinion s'y trouvassent représentées. Le parti des jeunes gens... avait obtenu les deux fonctions les plus susceptibles de lui permettre l'expérience de toutes les améliorations, de tous les progrès matériels dont il s'était fait le champion. Son chef était directeur de l'Agriculture et l'un de ses membres les plus intelligents, les plus capables, dirigeait l'Industrie. Les fonctions de trésorier et de directeur du Vêtement étaient échues à deux citoyens du parti des gens âgés. Par une délicatesse que tout le monde appréciera, poursuit Sauva en parlant de lui-même, la présidence avait été confiée à un nouveau venu, mais qui comptait déjà de longues années de service dans l'Ecole icarienne. Ce citoyen n'avait d'attaches avec aucun des deux partis, mais depuis son arrivée il n'avait cessé de s'affirmer par ses votes, ses propositions, ses discours, pour l'avancement moral d'Icarie, pour son intervention toujours plus effective dans le grand mouvement communiste-révolutionnaire qui, depuis plus d'un quart de siècle, agite profondément la vieille société ». (1)

Une sextuple admission, demandée par les jeunes et acceptée par les aînés comme gage d'apaisement, vint bientôt sceller l'entente conclue le 3 février 1877. Cinq proscrits, S. Dereure, A. Tanguy, I. Lemoine, E. Brossard et sa femme (2), que leur participation à la Commune de Paris rendait chers aux progressistes, prirent place dans les rangs icariens, en même temps qu'un autre candidat, Paul Leroux, dont l'admission définitive avait été retardée, bien que son noviciat fût achevé depuis longtemps.

(1) *La Crise Icarienne*, p. 2.

(2) Le séjour des époux Brossard à la colonie dura moins d'une année. Le *Journal* de J. Gentry signale leur départ à la date du 3 octobre 1877. En témoignage des regrets laissés par leur trop court passage, l'assemblée leur accorda un viatique de § 75 pour se rendre à New-York. (*Journal*, p. 9). Cf. Procès-verbaux inédits de l'assemblée, séance du 6 oct.

Mais l'entente momentanée des personnes laissait subsister les causes profondes qui avaient amené les précédents désaccords. Que la plus légère secousse vînt détruire l'équilibre artificiellement établi, et les Icariens, plutôt confondus que réconciliés, allaient se classer à nouveau en deux factions opposées, entraînant cette fois avec eux les membres récemment admis, ceux du groupe Péron comme ceux du groupe Dereure, incapables de s'immobiliser plus longtemps dans l'attitude ingrate du juste milieu.

« Au lieu d'oublier le passé, au lieu d'éviter les questions irritantes, le parti des jeunes gens, dont la réalisation d'Icarie n'était point le rêve, qui, consciemment chez quelques-uns de ses membres et inconsciemment chez le plus grand nombre, ne voulait et n'avait voulu depuis longtemps que le *partage* d'Icarie, ce parti des jeunes ne tarda pas à susciter à la communauté de nouveaux embarras.

» Son premier pas dans cette voie de recul fut la présentation, comme candidat à l'admission, de Pierre Leroux. Ce personnage incolore, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur de la *Grève de Somarès* (*sic*), mort depuis quelques années, et à qui son homonyme, qui est en même temps son neveu, ne ressemble pas précisément, ce personnage incolore, disons-nous, que le chef du parti des jeunes avait fait venir tout exprès du Kansas pour grossir les rangs de ses fidèles,... fut refusé ». (1)

L'affront infligé à l'« incolore » Pierre Leroux visait en réalité son père, Jules Leroux, dont l'attitude agressive à l'égard de la majorité avait fini par lasser toutes les bonnes volontés, d'abord portées à l'indulgence envers un homme que recommandait son âge et surtout son nom. L'auteur de la *Grève de Samarez*, mort le 12 avril 1871, avait trois frères, Achille, Jules et Charles. Après avoir collaboré à l'œuvre philosophique de son aîné comme conférencier et rédacteur de la *Revue Indépendante* (1841), Jules, chargé d'enfants, s'était établi à Tulle avec sa famille. En 1844, on le retrouve à Boussac, compositeur de l'imprimerie que Pierre Leroux vient de créer dans cette ville, à proximité de Nohant, résidence de sa grande amie, Georges Sand. Avec Auguste Desmoulins, gendre de Pierre, Jules Leroux publie dans la

(1) *La Crise Icarienne*, p. 3.

Revue Sociale, fondée en octobre 1845, la *Maladie de la Faim*, les *Ouvriers*, les *Dialogues prolétaires*, diatribes plus remarquables par la violence de l'expression que par la force de la pensée. En 1850 il essaie vainement, avec l'aide de Paul Rochery et de Louis Netré, de ressusciter la *Revue Sociale*, engloutie, ainsi que son annexe politique, l'*Eclaireur*, dans la tourmente de 1848 (1). Représentant du peuple, en 1849, à l'Assemblée législative, puis proscrit par l'Empire, il rejoint Pierre Leroux à Jersey, partage sa résidence de Samarez, près de Saint-Hélier, et reprend pour vivre son métier de typographe.

Les années passent. Rassemblé en un jour d'orage, le groupe de Samarez s'est dispersé sous les coups répétés de la pauvreté, de la maladie et de la mort. En 1867, Jules Leroux et les siens viennent chercher fortune aux États-Unis. Apprenant que le gouvernement du Kansas accorde gratuitement des terres aux émigrants, Jules Leroux se rend dans cet État, obtient une concession et s'improvise laboureur, — à 63 ans. En 1872, il accueille dans sa famille un jeune socialiste français, que nous retrouverons au cours de notre récit, Armand Dehay, venu en Amérique en 1866, après avoir séjourné pendant quelques années à Londres. Dehay épouse bientôt Marie Leroux, la plus jeune fille de son hôte, achève la construction de la ferme, rend courage à ses compagnons quelque peu désemparés et tente même de fonder une colonie communiste sur ce sol qui n'attend pour produire que le travail de l'homme et des capitaux. Des capitaux ! c'est ce qui manque le plus à nos exilés. Leur entreprise agricole périclite. En 1876, l'un des fils, Paul Leroux, se détache du groupe et part pour l'Iowa. Il découvre dans les Icariens des compatriotes, mieux encore, des amis politiques, et se hâte d'appeler à lui sa famille dont tous les membres viennent successivement le rejoindre. Mais s'il accepte, à des conditions qui demeurent obscures, l'hospitalité de la colonie, Jules Leroux est loin d'en adopter les principes. Le terre-à-terre de la doctrine icarienne et la médiocrité de sa réalisation lui inspirent un véhément mépris. A cette « existence de petits fermiers plus ou moins guillerets,

(1) Cf. P.-Félix Thomas, *Pierre Leroux*, p. 69, 82 et 85.

» associés en culture de cochons, de moutons, de légumes, » de vignes et de céréales », à cette « affaire dans laquelle il y a du secours mutuel, de l'assurance et de la tontine », il déclare fièrement préférer son rêve. Dans les brouillards d'un avenir lointain, il entrevoit une humanité réconciliée et gagnée au christianisme social dont les Leroux ont apporté au monde la prophétie. C'est ce qu'il appelle la Cité de l'Homme, *Humanity-City*. Dans cette société régénérée, la Terre et ses fruits, l'Industrie et ses produits, l'Atelier et ses machines, l'Art et la Science même appartiennent à tous : c'est la fin du monopole, de l'inégalité, de l'oppression et de la misère ; c'est l'avènement du *vrai communisme*.

Ces conceptions brumeuses, Jules Leroux les développe dans un journal de langue française, l'*Etoile du Kansas et de l'Iowa, organe de la République française et universelle,* dont il est à la fois le rédacteur, le gérant et l'imprimeur. Bien qu'il ne soit pas toujours tendre pour la jeune Icarie, c'est à la branche aînée qu'il décoche ses traits les plus acérés, non sans mêler à ses sarcasmes l'exposé tumultueux et décousu de ses propres conceptions, si incohérentes parfois qu'elles touchent à la démence (1). Obligée de ménager, dans l'adversaire du présent, l'allié glorieux du passé — c'est à la fin de 1878 seulement que la majorité décidera l'expulsion de Jules Leroux, mais sans oser y procéder par la contrainte (2), — la communauté se sent en revanche tout-à-fait libre vis-à-vis des fils du vétéran, que ne distingue aucun mérite personnel. Ainsi s'expliquent l'échec de Pierre Leroux, candidat à l'admission provisoire, et la longueur du noviciat imposé précédemment à son frère Paul, « qui ne » se recommandait, dit Sauva, aux yeux du plus grand nom» bre des votants que par ses apparences doucereuses et » ses qualités de laboureur ».

(1) « Jules Leroux habitait la communauté sans en faire partie. C'était un respectable vieillard, mais il n'a eu aucune influence sur Icarie. Il écrivait d'une façon si obscure que nous ne le comprenions pas ». (Lettre de E. Fugier à l'auteur, 10 nov. 1905).

(2) Le caractère platonique de cette résolution justifie son retour périodique à l'ordre du jour de l'assemblée : 24 nov. 1877, 8 déc. 1877, 23 mars 1878, etc. Il existait entre la communauté et Jules Leroux un traité qui mettait probablement celui-ci à l'abri d'une décision *unilatérale* comme celle dont il s'agit ici. C'est du moins ce qu'on peut inférer de quelques passages assez énigmatiques du *Journal* de J.Gentry. Cf. en particulier les pages 45, 53 et surtout 118.

En refusant d'admettre Pierre Leroux, la majorité avait agi dans la plénitude de son droit. Dirigés par Fugier et par Mourot (1), secondés bientôt après par Péron, dont l'évolution vers la jeune Icarie s'était précipitée au cours de l'été 1877, les séparatistes cherchaient une revanche. Ils la trouvèrent sur un terrain beaucoup plus solide que celui des admissions, le jour où l'occasion leur fut offerte de mettre en cause l'existence des petits jardins.

« En septembre 1877, trois citoyens, habitant encore leur vieille *log-house*, avaient conservé l'usage de leur petit jardin. Avaient-ils raison de le faire, de perpétuer un travers qui faisait tache sur notre institution, qui allait à l'encontre de nos principes ? Non : ces citoyens auraient dû comprendre les exigences de la nouvelle voie dans laquelle Icarie était entrée. Bien que consacré par l'assemblée, ce privilège devait disparaître avant que l'heure légale de sa disparition eût sonné. L'abandon de ces petits jardins eût été de la part de ces trois citoyens un acte de sage politique. Ils ne le comprirent pas assez tôt. Le profit que le parti des jeunes tira de l'existence de ces trois petits jardins est considérable: c'est l'arme la plus meurtrière dont ils se servirent contre le parti des gens âgés !

» Dans la séance du 1er septembre 1877, à propos d'une vente de raisin, un membre du parti des jeunes proposa qu'au lieu de prendre le raisin destiné à la vente dans la vigne commune, on le prît dans les vignes privées de ces trois citoyens. La façon dont cette proposition fut faite, l'individu qui en était l'auteur et les circonstances dans lesquelles elle se présentait, tout concourait à lui donner un caractère d'agression qui la fit repousser.

» La majorité des membres votants de la colonie était incontestablement contre les petits jardins. Elle aspirait à les voir disparaître, autant pour donner satisfaction à nos principes que pour enlever au parti des jeunes un des plus puissants prétextes qu'il avait pour continuer l'agitation hostile contre le parti des vieux.

» Mais cette majorité ne voulait en aucune façon servir les rancunes du parti des jeunes, et cette proposition qui, en d'autres circonstances, présentée en de tout autres termes et par un tout autre individu, eût certainement été adoptée, fut rejetée par 18 voix contre 14 (1). Fugier, le chef

(1) Eugène Mourot, fils de l'ancien adversaire de Cabet, était le beau-frère de Paul Leroux et de E. Fugier par son mariage avec Marie Fugier, sœur de ce dernier. Paul Leroux avait épousé Françoise Fugier.

(2) Ecoutons l'autre son de cloche : « Le 4 sept. 1877, la majorité, par 18 voix contre 14, consacra une violation flagrante de la consti-

des jeunes, n'en demandait pas davantage. Le prétexte de la révolte était trouvé. Il ne s'agissait plus pour lui que d'en tirer parti. Aidé par ses lieutenants Péron et Mourot, il réunit ses hommes, il leur fait entrevoir que la majorité est contre les principes, que l'heure est pressante, qu'il faut à tout prix réagir et sauver la communauté » (1).

IV

Une situation aussi grave appelait un manifeste, expression éloquente de l'indignation des vaincus. Ce fut Péron qui se chargea de l'écrire. Il dénonça dans un long mémoire « les » actes imprudents d'autorité inconstitutionnelle commis par » la majorité » (2), et proclama que l'harmonie désormais n'était plus possible en Icarie. « Composée d'éléments anti- » pathiques, disparates, les uns voulant la communauté, les » autres ayant cessé de la vouloir, il ne restait plus d'autre » alternative que la séparation. Et le chef-d'œuvre de M. » Péron concluait à « la transformation d'Icarie en deux bran- » ches autonomes.» (3). Treize signatures, sur les trente-deux électeurs que comptait alors la communauté, vinrent appuyer le manifeste. C'était peu ; c'était moins assurément que ne l'espéraient les promoteurs du plébiscite. Néanmoins, la minorité, même ainsi réduite, pouvait prendre hardiment l'offensive. Grâce à l'article 16 de l'Acte d'incorporation, elle

tution icarienne en donnant à plusieurs de ses membres les plus influents le droit de posséder des propriétés particulières dans la communauté. Elle leur permit, en dépit du principe d'égalité, de récolter des fruits, du raisin, de faire du vin pour leur consommation personnelle et égoïste, alors que les autres membres de la grande famille en étaient privés. Son chef déclara publiquement en assemblée générale que, quelle que fût la décision de cette dernière, il entendait maintenir ses privilèges... La minorité croyait que les délinquants trouveraient la punition de leurs infidélités à la loi commune dans la mise aux archives d'Icarie de leurs déclarations rebelles. En cela, elle fut encore déçue... La majorité vota une loi de circonstance, stipulant qu'on n'insèrerait aux procès-verbaux que les décisions pures et simples sans tenir compte des déclarations ou réclamations auxquelles elles avaient donné lieu. A partir de ce jour, les comptes-rendus des assemblées ne furent plus qu'une série de falsifications ». (*La Jeune Icarie*, 15 juill. 1878).

(1) *La Crise Icarienne*, p. 4.
(2) *Précis sur Icarie*, p. IX.
(3) *La Crise Icarienne*, p. 5.

se trouvait protégée contre une expulsion en masse, tant que son effectif dépasserait le tiers des électeurs inscrits (1). Elle comptait dans ses rangs plusieurs des nouveaux venus, parmi lesquels S. Dereure, dont l'adhésion avait d'autant plus de poids qu'on le savait « autoritaire et centralisateur » (2). Le vote du 1er septembre, Sauva le reconnaît lui-même, représentait une victoire de la discipline de parti sur les convictions intimes. Le retour d'un compromis de ce genre pouvait briser la cohésion de la majorité. En dépit des apparences, la lutte s'offrait donc dans des conditions assez favorables pour le jeune parti.

Dans l'assemblée générale du 26 septembre, Péron donna lecture du manifeste des treize :

« Une discussion longue et animée s'engage entre les séparatistes et la majorité de l'assemblée. Le citoyen Sauva prend un à un les paragraphes du document Péron. Il le commente, le critique, en combat les mensonges, en signale les exagéra-

(1) L'article 16 était ainsi conçu : « Cette corporation ayant pour objet le mutuel support de chacun par la gestion mutuelle de ses affaires, il est stipulé et agréé que si un membre, volontairement et sans raisons valables, refuse de remplir les devoirs qui lui sont assignés par les directeurs, conformément à un vote de l'assemblée générale, ou de se conduire convenablement envers les autres, *il ou elle peut être expulsé* par un vote des deux tiers des membres, hommes, majeurs, dans un meeting convoqué dans ce dessein, etc...»

(2) « Mais celui qui manque le plus de logique en toute cette affaire, c'est le *centralisateur* Dereure : Dereure le blanquiste faux-teint, le communiste autoritaire de La Haye, celui qui a aidé à expulser Bakounine de l'Internationale à cause de ses principes anarchiques et autonomistes, Dereure, le révolutionnaire jacobin de la Commune de Paris, se faisant en Icarie le champion de l'autonomie ! En faut-il davantage pour égayer tous les membres de la Fraternité Jurassienne ?...» (*La Crise Icarienne*, p. 5). Simon Dereure jouissait d'une grande considération parmi les jeunes Icariens. Il la devait à ses brillants états de service comme révolutionnaire. « Pendant le siège de Paris, période de misère et de privations, Dereure fut toujours avec les socialistes révolutionnaires. Quand nous étions insurgés, Dereure était avec nous, tandis que d'autres sur qui les travailleurs croyaient pouvoir compter faisaient cause commune avec les jésuites de la Défense Nationale. C'est lui qui, le 21 janvier, ceint de son écharpe municipale, fit ouvrir les portes de Mazas à notre pauvre Flourens et à nos amis les signataires de l'affiche rouge. Le 22, il ne se trouvait que quelques mandataires du peuple à la tête des bataillons sur la place de l'Hôtel-de-Ville : Dereure était du nombre. Au 18 mars, lui et mon ami Victor Jaclard se réunirent à notre digne et regretté Ferré pour organiser la résistance à Montmartre contre les cléricaux, les libéraux et les radicaux, coalisés pour écraser les révolutionnaires socialistes. A la Commune, il fut, comme aux congrès de Bâle et de La Haye, franchement communiste-révolutionnaire et resta fidèle à la cause jusqu'à la fin de la lutte...» (Lettre de Jules Joffrin à Sauva, Londres, 1er sept. 1878).

tions, en dévoile les perfidies et propose la protestation suivante qui, après trois ou quatre heures de débat, est adoptée par 19 voix et repoussée par 13 :

» Icarie, 26 septembre 1877.

» Nous soussignés, considérant que l'exposé des motifs présenté par les citoyens E. Péron, E. Fugier, E. Mourot, P. Leroux, A. Tanguy, S. Dereure, A. Gauvain, J. Vallet, Alexis Marchand, J. Laforgue, M. Brumme, Hagen et P. James, est contraire à la vérité dans son ensemble et dans presque tous ses détails ; qu'il contient des insultes à la majorité de l'assemblée, de fausses interprétations de nos principes, des affirmations erronées tendant, dans un but qui nous échappe, à établir que notre situation morale est beaucoup plus mauvaise qu'elle ne l'est en réalité;

» Considérant de plus que cet exposé des motifs est suivi d'une proposition non encore développée, mais que nous avons tout lieu de supposer contraire à nos principes et funeste à notre entreprise :

» Pour ces raisons, nous protestons contre ledit exposé des motifs et nous attendons, pour nous prononcer sur la proposition qui en découle, de la mieux connaître.

» Nous demandons à l'assemblée de s'associer à notre protestation ».

Les treize avaient prévu ce résultat et préparé leur réponse. Prenant la parole en leur nom, Tanguy déclara

« qu'en présence de ce refus formel d'accepter en principe la proposition de *séparation*, il ne voulait laisser aucun doute dans l'esprit de la majorité à l'égard des intentions des auteurs de cette proposition ; qu'ils étaient bien résolus à *en finir* ; que c'était une *révolution* qui commençait ; que dès le lendemain la *division* qu'on ne voulait pas accepter de gré s'effectuerait *de force* ; que lui et ses amis ne prendraient soin dorénavant que de la moitié du bétail; qu'ils cessaient le *travail commun* et la *vie commune*, bien déterminés, ajouta-t-il, à ne plus travailler pour ceux qui ne travaillaient pas pour eux. (1) »

Les orateurs de la majorité répondirent à cette mise en demeure sur le ton que l'on devine. Après la séance, les deux groupes, — 19 Icariens d'un côté, 13 de l'autre — se retirèrent silencieux et mornes. La séparation des cœurs et des volontés venait de s'accomplir, rendant nécessaire à plus ou moins longue échéance celle des biens et des personnes.

(1) *La Crise Icarienne*, p. 6.

Résolue à poursuivre avec plus d'énergie que jamais la conquête de son autonomie, la minorité avait à cœur de répondre par une déclaration catégorique à l'argument favori de la « Vieille Branche », qui allait répétant « qu'au fond de » la demande en séparation il n'y avait rien autre chose » qu'un sentiment d'écœurante cupidité ». Elle rédigea donc, dans les premiers jours d'octobre, un *Programme social* et un *Engagement réciproque*, qu'elle soumit à la signature de tous ses membres. Dans leurs publications, les chefs de la majorité ont affecté d'ignorer ces documents. On verra en les lisant qu'ils méritaient mieux que cet oubli systématique.

PROGRAMME SOCIAL

« En présence de la crise actuelle qui vient d'éclater en Icarie et pour répondre aux manifestations quelconques qui pourraient venir du dehors, nous sentons l'impérieuse nécessité de faire savoir à nos frères socialistes pourquoi il y a division parmi nous, quelles sont nos aspirations, quel est notre but, ce que nous voulons en un mot et ce que nous ne pourrons obtenir que lorsque nous aurons notre autonomie. En effet, il ne suffit pas de vivre en communauté pour se dire communiste. A notre avis, le communiste est celui qui consacre son savoir, son énergie, son existence à l'intérêt général de la cause du peuple et non pas à l'intérêt de l'individu ou d'une communauté quelconque. Aujourd'hui, des milliers d'individus vivent en communauté sans que pour cela ils aient aucune connaissance des droits et des devoirs qu'impose le communisme.

» Ce que nous voulons, c'est que le principe fondamental du communisme, l'*Egalité*, reçoive la consécration entière du mot et de la chose avec ses conséquences, qui sont la *Fraternité* et la *Liberté*. Y a-t-il fraternité, liberté, lorsque dans une communauté une fraction (hommes) peut imposer ses lois et volontés à une autre fraction (femmes) ? Non ; il y a inégalité, partant ni fraternité, ni liberté.

» Ce que nous voulons, c'est que tous les individus, hommes et femmes majeurs, soient, sans distinction de sexe, *égaux en droits et en devoirs*.

» Ce que nous voulons, c'est nous instruire continuellement dans les principes du communisme, c'est donner à nos enfants une instruction purement scientifique et communiste, dégagée de tout esprit d'égoïsme et d'individualisme.

» Ce que nous voulons, c'est rejeter tout article de foi, tout système, tout fait, ne reconnaissant et n'acceptant que ce qui est le résultat de la science, de l'expérience, de la

discussion, de la justice, de la vérité et de la raison, comme règle de conduite pour nos lois et gouvernement.

» Ce que nous voulons, c'est que le principe de solidarité « Un pour tous, tous pour un » ne soit pas une fiction, mais une réalité, c'est que toutes les forces dont dispose l'individu soient réellement au service de tous, sans qu'il lui soit possible d'en distraire une partie à son profit.

» Ce que nous voulons, c'est que le principe d'admission ne soit plus un leurre ; c'est reconnaître que nous n'avons pas seuls le droit de vivre grassement sur un sol que nous savons être la propriété de tous ; c'est reconnaître le *devoir* que nous avons d'admettre parmi nous tout candidat qui remplit les conditions requises d'un communiste, et cela autant que nos moyens nous le permettent et sans mettre en danger la communauté.

» Ce que nous voulons, c'est que notre propagande rayonne partout où il y a un être souffrant et opprimé ; c'est donner à nos frères du dehors la preuve morale de la praticabilité du communisme ; c'est les rallier, les engager à créer, à commencer de nouveaux centres de communisme, en les aidant de nos conseils et de notre argent dans la mesure de nos moyens ; c'est ne pas rester indifférents à leurs manifestations sous quelques formes qu'elles se produisent ; c'est donner notre appui moral et matériel à toute résistance du travail contre le capital.

» Ce que nous voulons, c'est que toutes les intelligences puissent donner un libre essor à leurs idées au point de vue de la production ; c'est que la société ne reste pas seulement agricole, mais qu'elle devienne industrielle ; c'est tenter tout ce qu'il sera possible pour rendre la communauté grande et prospère.

» Ce que nous voulons, c'est, aussitôt que nous le pourrons, remplacer les maisons particulières, source d'inégalité, d'égoïsme et d'individualisme, par la maison commune unitaire, avec tous ses avantages d'économie en chauffage et éclairage, avec son bien-être pour tous, avec la facilité de la lecture en commun, des conférences, des distractions et amusements.

» Ce que nous voulons enfin, c'est que, ne nous reconnaissant pas infaillibles, mais, comme tous les êtres humains, sujets à l'erreur, nous suivions autant que nous le pourrons la loi du progrès, ne nous reconnaissant pas le droit d'imposer aux générations futures nos lois et notre volonté, en tant qu'elles respecteront ce que nous considérons comme une loi naturelle, par conséquent immuable, *la propriété commune des biens pour tous ;* c'est laisser à ceux qui nous suivront le droit de s'administrer dans la plénitude de leur savoir et de leur volonté, selon les formes innombrables que peut leur imposer le progrès dans toutes ses manifestations ».

L'engagement qui accompagnait cet exposé de principes était ainsi conçu :

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE ENTRE LES MEMBRES DE LA MINORITÉ ICARIENNE

« Nous soussignés, membres de la Communauté icarienne, déclarons par le présent acte notre ferme volonté de continuer l'entreprise icarienne immédiatement après le prononcé de dissolution de la pseudo-communauté actuelle. Nous nous engageons sur l'honneur à consacrer nos forces, notre énergie et jusqu'au dernier *cent* de la somme qui nous reviendra, à la réussite et à la prospérité de la nouvelle Icarie. Nous déclarons également ne pas considérer le capital social icarien comme étant la propriété de quelques hommes, puisqu'il est le patrimoine de l'Humanité. Nous affirmons à nouveau notre amour pour les principes de justice et d'égalité sociale qui sont la base de toute organisation vraiment communiste et qui, contrairement à l'Icarie d'aujourd'hui, gouverneront l'Icarie future ».

(Suivent les signatures) (1).

Le 6 octobre, la minorité, continuant à affirmer « sa résolution définitive de se séparer de ses adversaires et de fonder une branche autonome sur une partie retirée du territoire icarien, soumit, à cet effet, en assemblée plénière, un projet de contrat réglant la solidarité entre les deux groupes de la communauté ». D'après ce projet, « le *domaine restait commun aux deux branches*. Elles en avaient l'usage », chacune jouissant à sa guise de la partie du sol qui lui était concédée, mais ce sol « ne pouvait être aliéné que par consentement unanime » (2). La majorité eût peut-être agi sagement en acceptant les offres du parti adverse, en les discutant tout au moins avec l'intention sincère d'en tenir compte. Mais « dans son impuissance à se remettre de la stupéfaction où l'avait jetée toute cette affaire », elle écarta par une dédaigneuse fin de non-recevoir la proposition des *branches autonomes*, puis, après avoir ainsi fait place nette pour une autre solution, elle nomma, avec mission de découvrir un terrain d'entente, une commission de six membres dans laquelle elle consentit, par faveur

(1) *La Jeune Icarie*, 1er mai 1878.
(2) *Précis sur Icarie*, p. x.

spéciale, « à introduire trois membres pris parmi les treize révoltés » (1).

Le travail qui incombait à la commission était des plus délicats. Celle-ci n'avait pas eu le temps d'en mesurer les difficultés que déjà les deux groupes rivalisaient d'efforts pour entraver son œuvre. Au lieu de déposer les armes comme il est de règle en pareille circonstance, ils redoublèrent d'hostilité et de violence. Une résolution des dix-neuf, destituant Fugier des fonctions de directeur de l'Agriculture qu'il exerçait depuis les élections du 3 février, amena, le 13 octobre, une sorte de motion reconventionnelle par laquelle Péron, Paul Leroux, Laforgue et leurs amis réclamaient la déchéance du Président de la communauté, du Secrétaire et des directeurs du Vêtement et de l'Industrie. Dans la séance du 20 octobre, la majorité, abusant de sa force, « épura » les divers comités (admissions et retraites, comptabilité, vêtement, propagande, etc.), dont on s'était efforcé neuf mois auparavant d'équilibrer adroitement la composition. Bientôt, l'habitude aidant, elle en vint à sacrifier jusqu'aux apparences de l'équité, sans que Sauva, emporté lui aussi par la passion, tentât la moindre démarche pour la retenir sur cette pente. Un membre du jeune parti demandait-il à l'assemblée une scie, un poêle, une hache, des médicaments, des timbres-poste, sa requête était écartée sans autre forme de procès (2). La minorité, qui ressentait vivement ces affronts, se montra ardente aux représailles. Elle se fit un jeu d'enlever à la dérobée les écrous d'essieux des *wagons*, de dévisser les serrures, de dévaliser les arbres fruitiers, d'emporter les harnais et de se livrer à des razzias d'œufs et de volailles dans les poulaillers dont la majorité avait vainement multiplié ou consolidé les verrous (3). Il faut lire dans la prose naïve de Jules Gentry les péripéties de cette lutte qui mit aux prises des paysans plus fertiles en ruses de guerre que l'artificieux Ulysse, lutte héroï-comique en somme et dont on rirait volontiers, si l'on ne devinait à chaque ins-

(1) Dereure, Fugier et Gauvain représentaient la minorité dans cette commission, L. Bettannier, E. Bettannier et A. A. Marchand, le parti des aînés. (Procès-verbaux inédits de l'assemblée).

(2) *Journal* de J. Gentry, p. 36, 41, 45.

(3) *Id.* p. 39, 55, 82, etc.

tant, derrière la drôlerie des épisodes, le conflit tragique des exaspérations et des haines.

Durant tout le cours de l'année 1878, il n'est pas un seul des rouages de l'organisme icarien qui ne grince, comme faussé et prêt à se rompre. Traité en ennemi par la majorité, le parti des Jeunes finit par renoncer à servir l'intérêt collectif et par chercher dans le travail du dehors un salaire capable de lui procurer ce qu'il réclamait en vain de la communauté. Tanguy se fit peintre en bâtiments, d'autres se louèrent comme valets de ferme, et Dereure, abandonnant le domaine en mai 1878, ouvrit à Corning un atelier de cordonnerie (1). Alors les anciens, voyant retomber sur eux la plus lourde part des soins agricoles, incriminèrent la paresse de ceux qu'ils nommaient — la destinée des mots a de ces retours étranges — les *partageux*, et cherchèrent, en s'appuyant sur la force publique, à leur interdire toute participation aux produits du sol. Mais les avocats de la ville voisine leur apprirent qu'il n'y avait pas place, en l'espèce, pour une intervention judiciaire (2). Sur ce point, leur dirent-ils, la jurisprudence des tribunaux américains n'a jamais varié. Une société communiste qui a été *incorporée* à un Etat ne relève d'aucune autre loi que de la charte qu'elle s'est donnée à elle-même et ses membres, en cas de désaccord, n'ont aucun titre à réclamer le bénéfice du droit commun (3). Quiconque fait partie de la société en vertu d'une admission régulière est fondé à prélever sur les biens communs une part proportionnelle à ses besoins. Forte du droit individuel des citoyens qui la composent et défendue par leur nombre contre toute possibilité d'exclusion en masse, la minorité est inexpugnable... Mais vous n'en êtes pas moins la *majorité*, se hâtèrent d'ajou-

(1) *Journal* de J. Gentry, p. 142.
(2) *Id.* p. 42. — La consultation eut lieu le 19 nov. 1877.
(3) Il est arrivé fréquemment que des membres de communautés, après leur exclusion ou leur départ volontaire, se sont adressés aux tribunaux pour réclamer soit le partage de l'avoir social, soit une indemnité représentant le salaire qui, dans l'ordre individualiste, aurait rétribué le travail fourni par eux à la communauté. La magistrature américaine les a toujours déboutés, en se fondant sur la constitution et les *by-laws* qu'ils avaient acceptés à leur entrée dans la société. — Cf. la remarquable série d'articles parus sur les *Community contracts* dans l'*American Socialist*, n^os^ du 23 oct. au 18 déc. 1879. L'auteur, qui signe J. W. T., analyse les décisions les plus intéressantes de la jurisprudence.

ter les avocats. C'est vous qui détenez tous les pouvoirs d'administration et de contrôle. Faites bonne garde ; mettez sous clef vos richesses. La fermeté de votre attitude intimidera peut-être vos adversaires. — Et s'ils passent outre, conseillés au besoin par quelques-uns de vos confrères ? — Eh bien ! vous subirez avec résignation cette sorte de vol domestique, puisqu'il échappe aux prises de la loi. Vous apprendrez ainsi à vos dépens, comme le firent vos aînés de 1856, qu'une communauté où l'on se bat et qui prétend garder quand même le statut communiste est un véritable *monstre*.

Les envoyés de la majorité, Sauva et Moore, reprirent, la tête basse, le chemin de la *ville*, car c'est ainsi que l'on désignait, entre membres, le groupe des habitations icariennes. Icarie, heureusement, était une colonie agricole : toute autre forme de communauté n'aurait pas pu s'accommoder une semaine du *modus vivendi* qui allait se prolonger pendant une année encore. Heureusement aussi, sur ce vaste domaine où l'on pouvait avec un peu de bonne volonté éviter de se rencontrer, l'existence comportait un certain nombre d'actes si simples que leur accomplissement n'exigeait aucune collaboration d'ensemble. Laver le linge, cuire le pain, rentrer le bois, couper le maïs, tuer le mouton ou le porc nécessaire à la nourriture du jour, autant d'opérations dont il était facile, de part et d'autre, de s'acquitter tout en s'ignorant.

L'école demeurait commune aux deux groupes. Considérée comme *district-school* et subventionnée comme telle, elle recevait, sans parler des enfants de la colonie, les fillettes et les garçons des fermes les plus voisines, admis à profiter peu ou prou des leçons — fort inégales, comme bien on pense (1) — du *teacher* icarien. Chacun des deux partis prenait possession du réfectoire à tour de rôle, tenait ses réunions dans

(1) Cf. *supra*, le récit de A. Massoulard, ch. X, § 4. — Gauvain est le seul des maîtres qui se succédèrent à la direction de cette école, dont on puisse attester la science et le dévouement. Il avait quitté la jeune Icarie depuis deux ans lorsqu'il mourut à Corning en janvier 1883. Il était né à Berlin d'une famille protestante d'origine française. Fils d'un officier noble de l'armée prussienne, (son vrai nom était Antoine von Gauvain), il émigra en Amérique à l'âge de vingt-cinq ans, entra dans l'enseignement après avoir essayé du journalisme et exerça sa profession dans plusieurs Etats. Reçu membre de la communauté au moment où s'ouvrait la crise de 1856, il se prononça contre Cabet, mais sans se départir de la modération qu'il devait à son éducation

des salles distinctes, célébrait ses fêtes et organisait ses bals, — car on n'a jamais tant dansé à Icarie que pendant l'année 1878 (1) — à des heures ou à des jours différents. S'agissait-il de s'approprier momentanément chevaux et voitures, meubles et outils, on arrivait encore à régler l'ordre de succession dans la jouissance, celle-ci n'entraînant pas, en définitive, la disparition de la richesse utilisée. Au contraire, la *consommation* proprement dite donnait lieu à des conflits sans nombre, surtout lorsque la minorité essayait de s'emparer des produits — fruits, confitures, conserves, etc., — créés par le travail des anciens et par suite gardés par eux avec un redoublement de vigilance. Mais ce fut autour des caves que se livrèrent les plus beaux combats. Ils eurent pour enjeu la récolte icarienne enviée entre toutes, le vin, doublement précieux parce qu'on l'obtenait à grand'peine et parce qu'il évoquait pour ces Français exilés la patrie lointaine (2).

Au milieu de ces difficultés incessantes, la commission des six avait perdu tout espoir d'aboutir et même de parvenir à formuler une proposition quelconque. Les initiatives individuelles qui tentèrent de se substituer à elle ne réussirent qu'à mettre en pleine lumière l'intransigeance des prétentions opposées.

« Vous trouvez, disait le citoyen Lévy aux séparatistes, » que le séjour au milieu de nous vous devient chaque jour » plus pénible, que vous avez trop d'antipathie, trop d'aver- » sion pour certains membres de la communauté pour conti- » nuer de vivre côte-à-côte avec eux. Eh bien ! qu'à cela ne » tienne : fondons une nouvelle colonie, une Icarie n° 2 où » pourront se transporter ceux qui, par antipathie de carac-

première. Démissionnaire un peu avant la guerre de Sécession, il s'engagea dans les armées de l'Union, tint pendant trois années la campagne, puis revint prendre place avec les siens dans les rangs de la communauté. Supérieur à la plupart des Icariens par la culture de son esprit, ce fut un sage qui évita toujours les rôles de premier plan. M. Shaw, qui a recueilli sur Gauvain le témoignage de ses compagnons, dit de lui : « He was of noble blood and of still nobler nature ». (*Icaria*, p. 163).

(1) On accourait de trois lieues à la ronde aux bals des Icariens, surtout à ceux que donnait l'orchestre de la minorité, et l'on s'étonnait de voir ces Français toujours gais au milieu des plus graves soucis. L'affluence, dans les derniers mois de 1878, devint telle que la jeune Icarie se décida à faire payer les étrangers. Le bal du 31 décembre 1878 lui rapporta 90 dollars. (*Journal* de J. Gentry, p. 241, 260, 283, etc).

(2) *Journal* de J. Gentry, p. 119-122.

» tère, par raison de santé ou pour toute autre considération, » ont besoin de changement... De cette façon nous rendrons » possible l'admission d'un plus grand nombre de nos coreli- » gionnaires dans la communauté ».

— « Nous ne voulons pas, répondaient les séparatistes, nous » éloigner d'ici, aller nous exposer aux fatigues, aux priva- » tions inhérentes à la fondation d'un nouvel établissement ; » nous nous trouvons bien dans l'Adams county et notre » propriété est assez grande pour nous contenir tous ».

— « Mais, répliquait Lévy, ces vieillards que vous insultez » à tout propos, pour lesquels vous affichez un si suprême » dédain, ces vieillards que vous dites incapables, à qui vous » reprochez de n'avoir rien fait, n'ont pas trouvé la place » que nous occupons toute prête. Vous avez pour vous la » jeunesse, l'enthousiasme, les capacités ; vous avez l'habi- » tude des travaux des champs que n'avaient pas vos devan- » ciers, pour la plupart ouvriers des grandes villes, et avec » tous ces avantages vous hésiteriez à commencer quelque » chose, vous reculeriez devant des privations, des fatigues » qui ne les ont pas fait reculer ! Que penser de vous » alors ? » (1).

Ainsi la majorité ne semblait pas s'opposer en principe à la fondation d'une « Icarie n° 2 », mais c'était à la condition que les dissidents renonceraient, en s'éloignant, à tout l'actif social de l' « Icarie n° 1 », qui resterait aux mains de la majorité, sauf pour elle à aider les premiers pas de sa « filiale » par une subvention dont elle se réservait de déterminer le montant. Voulant en avoir le cœur net, la minorité apporta à l'assemblée, le 24 novembre 1877, un projet de résolution qui stipulait le partage de l'avoir icarien en deux portions égales. Devant cette proposition qui méconnaissait insolem- ment la durée et l'importance de leurs services, l'indignation fut vive au camp des anciens : « Les jeunes voulaient leur » part ! Leur part ! Mais en quoi pouvait-elle bien consister » cette part ? Qu'avaient-ils fait pour Icarie ? Quelle plus- » value un séjour de deux ans pour Paul Leroux, de dix-huit » mois pour Laforgue et Péron, de douze mois seulement » pour Dereure et Tanguy, quelle plus-value, disons-nous, » leur présence en Icarie avait-elle pu ajouter à son patri- » moine ? » (2).

(1) *La Crise Icarienne*, p. 7.
(2) *Id.* p. 8.

Jugeant l'épreuve concluante et toute séparation à l'amiable impossible, la minorité résolut de recourir « aux mesures coercitives que la loi mettait à sa disposition ». Tant que l'acte d'incorporation qui donnait une consécration légale à la constitution icarienne resterait debout, la « Jeune Branche » comprenait qu'elle n'échapperait pas à l'odieux *statu quo*. Il fallait porter le débat devant les tribunaux, leur démontrer, par un exposé complet et loyal des faits, que la communauté n'était plus en état de réaliser sa destinée et obtenir des juges, en même temps que l'abrogation du bill d'incorporation, une liquidation judiciaire qui permettrait aux affinités de se retrouver pour des groupements nouveaux.

V

Le récit d'Arsène Sauva nous apprend que « le samedi 15 décembre 1877, vers les quatre heures du soir », la majorité reçut une assignation qui lui donnait rendez-vous pour le 14 janvier 1878 devant la *Circuit-Court* de l'Adams county. Aussitôt, malgré le froid et la pluie, les dix-neuf se rendirent à l'assemblée, tandis que les treize, tout joyeux, buvaient du vin, pétrissaient des gâteaux et s'activaient aux préparatifs du bal qu'ils devaient donner le lendemain pour célébrer la « fête du maïs » (1). Le premier soin de la majorité citée en justice fut d'en appeler à un autre tribunal, celui de l'opinion publique, dont elle savait par l'exemple du passé qu'il était imprudent de dédaigner les arrêts. La situation anormale de la colonie commençait à faire quelque bruit dans le monde. Un jeune Shaker, Th. Gorham, avait profité d'un séjour à la communauté, en novembre 1877, pour s'initier à la querelle icarienne et la raconter à sa façon dans la presse locale (2). L'*American Socialist*, organe quasi officiel du communisme américain, s'intéressait aux événe-

(1) *Journal* de J. Gentry, p. 62.
(2) Cf. l'art. *Trouble in Icaria*, dans le *Corning Union* du 22 nov. 1877 et la réponse de Eugène F. Bettannier dans le nº du 24 nov.

ments qui se déroulaient sur les bords de la Nodaway et prodiguait aux adversaires ses sages conseils.

« Taire plus longtemps la vérité, laisser ignorer aux amis d'Icarie qu'elle était poursuivie, traquée, que treize de ses enfants appelaient à leur aide les tribunaux individualistes pour la détruire, c'eût été d'autant plus coupable que déjà Dereure avait écrit, dès le 9 décembre, au citoyen Olivier, de New-York, de réunir aussitôt que possible tous les com-

ARSÈNE SAUVA

munistes qu'il jugerait convenable et particulièrement ceux qui avaient accompagné Dereure et Tanguy à leur départ de New-York pour l'Iowa, et d'appeler leur attention sur les malheurs d'Icarie ».

Au mémoire de Dereure, Sauva et ses amis opposèrent des réfutations qui parurent convaincantes puisqu'ils reçurent en guise d'étrennes, dans les premiers jours de janvier

1878, le texte d'une proclamation signée des noms de 54 communistes new-yorkais — émigrants ou exilés français pour la plupart — (1), et nettement défavorable à la minorité, comme on en jugera par ces quelques extraits :

AUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ICARIENNE

« Citoyens,

» N'étant pas membres de la Communauté icarienne, nous n'avons pas voix délibérative dans vos affaires intérieures... Vous nous avez fait part de vos dissensions : cela ne nous intéressait guère tant que le principe communiste n'était pas en cause et nous ne pouvions nous mêler de vos querelles intestines sans risquer d'en faire surgir encore de nouvelles, ce qui était complètement inutile.

» Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : la guerre est déclarée ! Ce n'est pas la guerre des Jeunes contre les Vieux ; c'est bien l'*individualisme* déclarant la guerre au *communisme* ; là seulement se trouve la question qui peut nous intéresser comme communistes, et c'est à celle-là seule que nous répondons. L'unité, la centralisation de toutes les forces de chacun au service de tous est le principe sans lequel il n'y a pas de communauté possible. Tout morcellement, toute division du bien commun est la négation du communisme. Celui qui, après s'être déclaré communiste et s'être fait accepter comme tel dans une communauté, veut la faire morceler d'une façon quelconque, est un traître au communisme...

» La propriété icarienne est le résultat des travaux, non seulement des Vieux, mais aussi de citoyens morts et de souscripteurs communistes qui, ne voulant ou n'osant tenter par eux-mêmes l'essai de la communauté, ont souscrit pour son développement. Le dépôt de la communauté icarienne est confié à tous ses membres : nul ne peut donc, vieux ou jeune, s'arroger le droit de la morceler sous aucun

(1) A. Sauva, *A tous les amis d'Icarie, à tous les communistes*, janv. 1878. — Voici, d'après la publication de Sauva, les noms des signataires de l'adresse : L. Martin, J. Bedouch, J. Grolard, N. C. d'Atel, J. Hébert, Delaporte, J. Thomas, J. Mazeau, B. Robinet, Claude, Carrier, J. Guillotel, Lauer, J Olivier, J. Leméhanté, C. Lelièvre, J. Lorin, Revel, Villermain, Menet, C. Gaubert, J. Baron, C. Tresal, Aug. Thill, Chalain, L. Leguin, M. Lorenzo, J. Vivier, G. Barrier, A. Jeaud, E. Hamon, Demeuré, Le Doré, J. Lambert, Normand, J. Davaillon, E. Kemp, Ch. Basse, E. Dufez, A. Clouzot, Dubourg, Fréd. Vincent, A. Varmol, Mauro, L. Barbou, F. Sturèle, Van Derven, H. Van Houdt, X. Joal, Ch. Van Vloten, A. Vaumal.

Hanser, *président*, Mégy, *vice-président*, Brossard, *secrétaire*.

prétexte. Celui qui ne peut s'y plaire n'a qu'à s'en retirer. Ceux qui ont pris le masque communiste pour faire tourner en profit personnel la communauté icarienne seront mis au ban du parti communiste... Quant à nous, nous les chargeons de notre mépris et déclarons, en outre, que les sieurs S. Dereure, Tanguy, Laforgue et Péron sont indignes de faire partie d'aucune société communiste.

» La présente déclaration a été votée à l'unanimité en assemblée extraordinaire tenue à Hunt's Hall, Houston street, New-York, le 31 décembre 1877 ».

Les membres de la majorité répondirent par des remerciements chaleureux à ceux qui prenaient si délibérément fait et cause pour eux dans une conjoncture difficile. D'autres encouragements leur vinrent de Nauvoo, où résidaient quelques survivants de la première Icarie, de Saint Louis, de Chicago, de Keokuk, de Patterson et de France même. Il s'y mêlait sans doute des regrets et des appels à la modération (1) car, le 12 janvier, avant-veille du jour marqué pour la comparution devant le tribunal, la minorité reçut, à sa grande surprise, une lettre par laquelle « la commu- » nauté pressait les séparatistes de revenir à elle, les assu- » rant de ses bonnes dispositions et s'offrant à travailler » avec eux à réparer les dégâts matériels et moraux qu'ils » avaient causés. Mais si les séparatistes étaient bien réso- » lus à ne plus continuer avec leurs aînés l'entreprise ica- » rienne, la communauté offrait à chacun d'eux, hommes, » femmes et enfants, $ 100 par tête » (2). Ajoutées aux apports d'importance inégale dus à certains membres de la minorité, ces offres mettaient à la disposition de la jeune Icarie une somme de huit mille dollars.

« Afin de faciliter à la minorité son établissement dans une autre place, afin de lui rendre possible la conquête de sa

(1) On trouve des conseils du même genre dans les communications adressées aux membres de la minorité par leurs amis du dehors.— Cf. dans la *Jeune Icarie* les lettres et les articles, d'ailleurs fort peu bienveillants pour les vieux Icariens et pour leur chef, que J.-C. Schrœder et surtout Ch. Raynaud écrivent, le premier de Los Angeles et le second de New-York, à l'adresse d'Arsène Sauva. — Cf. aussi les lettres de J. Gillet, J. Delig, et de l'ancien secrétaire de Cabet, E. Wiské (nos des 1er et 15 mai, 15 juin 1878, etc.). Malgré la violence de la forme, on devine que les partisans des séparatistes ne désespèrent pas de voir se conclure un arrangement.

(2) *La Crise Icarienne*, p. 10.

« délivrance », l'exercice de son « autonomie », la majorité, en plus de ces huit mille dollars, offrait aux séparatistes de prendre à sa charge tous ceux qui voudraient retarder leur départ de quelques mois, de telle sorte que la minorité pouvait envoyer en avant-garde ses hommes les plus robustes et ne déplacer ses vieillards, ses femmes et ses enfants que lorsque les préparatifs nécessaires auraient été faits pour les recevoir dans un nouvel établissement ». (1)

Le groupe des dissidents avait un mois environ — exactement du 12 janvier au 10 février — pour étudier cette proposition et y répondre. Le renvoi du procès, ajourné au 11 mars par une circonstance fortuite, laissait le champ libre à cette suprême tentative de séparation par consentement mutuel. Mais la minorité, au moment de toucher au but, n'entendait pas perdre tout le terrain déjà gagné, en se ralliant à une offre « si manifestement intéressée ». Les élections du 4 février, d'ailleurs, loin d'amener comme l'année précédente une détente favorable au succès de la transaction proposée, avaient ajouté aux anciens griefs de nouvelles causes d'inimitié. Contre l'espoir de la majorité qui tenait les urnes, les treize s'étaient présentés en masse au scrutin avec leurs femmes et leurs enfants. Bientôt après, l'étonnement avait fait place au scandale quand on avait vu « quatre citoyennes » appartenant au parti séparatiste s'avancer au bureau pour » prendre part aux élections », au mépris de l'art. IX de la charte qui réservait le droit de vote aux seuls *stockholders*, ou possesseurs de parts du fonds social, mâles et majeurs. Devant la fermeté du président, la minorité avait dû battre en retraite sans obtenir gain de cause pour ses revendications féministes. Mais cet échec, prévu et même escompté par elle, n'était dans sa pensée que le prologue indispensable d'une manifestation plus sérieuse. « Sans perdre un instant, » écrit Sauva, elle se retire de la salle de vote et improvise » un bureau d'élections où tous ses membres adultes, citoyen- » nes et citoyens, viennent l'un après l'autre déposer leur » bulletin... Le lendemain elle revendique la victoire ; elle » dit et fait publier par les journaux de Corning que ses » candidats ont obtenu 25 voix tandis que leurs concurrents » n'en ont eu que 19 ». Cette manœuvre tendait à deux fins :

(1) *La Crise Icarienne*, p. 10.

d'abord dissiper toute hésitation chez les juges appelés à prononcer la dissolution de la communauté, en leur montrant qu'elle n'était plus gouvernée que par une ombre de constitution impunément violée et bafouée, et, en second lieu, effrayer les clients, les fournisseurs et les banquiers de la majorité en leur inspirant des doutes sur la validité des engagements signés par ses élus.

Appuyée par des démarches individuelles, cette campagne d'intimidation produisit quelques-uns des effets qu'en espéraient les séparatistes. Les troubles qui affligeaient sans relâche la colonie avaient fini par retentir fâcheusement sur sa prospérité matérielle. Au lieu de s'employer aux travaux utiles, l'activité des membres se dépensait en conciliabules, en surveillances, en altercations et surtout en promenades au bourg voisin, plein de donneurs de conseils intéressés ou bénévoles. On manquait de semailles pour commencer la campagne de printemps ; on devait à des tiers près de $ 1200, en notes échues ou à échéances prochaines ; on mettait enfin, de part et d'autre, une sorte d'amour-propre à prélever le plus possible sur les ressources communes, afin de diminuer d'autant les possibilités de jouissance laissées à l'adversaire. A ce régime, particulièrement dangereux pour une exploitation agricole parce que d'elle-même elle offre aux imprévoyants mille occasions de manger leur blé en herbe, l'abondance constatée par Hinds moins de deux ans auparavant avait fait place à la gêne. Et c'était à l'heure précise où la communauté se voyait acculée à un emprunt que le parti des dissidents lui fermait la porte des prêteurs d'argent ! Le coup était rude. Sauva et ses amis essayèrent d'en prévenir les conséquences en obtenant contre les séparatistes une *injonction*, sorte de référé par lequel le sheriff du comté, sans préjuger de la solution légale à intervenir, ordonnait aux intéressés de s'en tenir à l'application pure et simple des lois qui régissaient leur société (1). Ils s'adressèrent ensuite à la famille de J.-B. Gérard, leur meilleur allié (2), et obtin-

(1) *La Crise Icarienne*, p. 12.

(2) M. Shaw, qui a visité la colonie aux environs de 1883, écrit dans son *Icaria* (p. 160), au sujet de Jean-Baptiste Gérard : « Comme nous l'avons dit, il possède aujourd'hui une magnifique ferme de plusieurs centaines d'acres et il a autour de lui une phalange de robustes et courageux garçons qui lui font honneur. Gérard n'a jamais renié sa

rent de son fils Arsène une avance de $ 1.300, gagés par une hypothèque prise sur les 80 acres de terre situés à l'est de la vieille ferme (1). Cinq mois plus tard, le 7 juillet, comme l'argent manquait encore pour solder certains achats, on vendit à un riche fermier du voisinage, moyennant $ 1,25 par tête, les 800 moutons qui emplissaient la bergerie (2). Mais cette vente forcée ressemblait à un expédient, et les esprits sages de la majorité, Sauva, Lévy, J. Gentry, ne se dissimulaient pas qu'à le renouveler souvent, la communauté irait droit à la ruine. Depuis longtemps, ils souhaitaient un arbitrage capable de mettre fin au conflit, sans les complications, les lenteurs et les dépenses inséparables d'une sentence judiciaire. Au lendemain de l'emprunt conclu avec Arsène Gérard, ils résolurent de passer de l'intention à l'acte.

Les négociations commencèrent par des entretiens privés entre Lévy, « qui, l'un des premiers, avait signalé l'arbi- » trage comme la seule juridiction à laquelle les Icariens » dussent avoir recours », et Dereure, dont la modération s'était plusieurs fois manifestée au cours des difficultés antérieures. Elles prirent un essor de bon augure à la suite d'un article du *Corning Union*, en date du 21 février 1878, par lequel les séparatistes se déclaraient « prêts à retirer toutes » les plaintes déposées à la *Circuit-Court* et à soumettre » leur contestation à un jury d'arbitres». « Cette déclaration » inattendue, ajoute Sauva qui cite le passage, fit l'effet d'un » rayon de soleil dans un ciel de plomb » (3). Il n'y avait pas de temps à perdre si l'on voulait aboutir avant le jour marqué pour l'ouverture des débats devant le tribunal. Le 2 mars, Sauva réunit l'assemblée à laquelle les treize, dans la crainte d'être dupes d'un entraînement passager, n'envoyèrent que deux délégués, et donna lecture d'un projet dont le préambule, d'un tour solennel, atteste que les Icariens, malgré leurs défaillances, n'avaient pas renoncé à l'ambition de guider

foi dans le communisme ; sa prospérité présente ne l'a pas transformé en un vil accapareur d'argent. Il est resté l'ami et le guide de la communauté, sa voisine, l'homme d'avant-garde qui s'intéresse au mouvement social et se maintient à la hauteur de son temps... Dans ce rude et simple paysan des prairies de l'Iowa, il y a l'étoffe dont sont faits les généraux et les hommes d'Etat ».

(1) *Journal* de J. Gentry, p. 123.
(2) *Id.* p. 163.
(3) *La Crise Icarienne*, p. 13.

l'humanité vers les sommets de la justice et de la fraternité parfaites :

« Tous les penseurs, tous les philosophes, tous ceux qui ne sont rivés au présent que par leur vie matérielle et dont l'esprit est sans cesse en communion avec l'avenir, sont d'accord pour reconnaître que *l'arbitrage des pairs* sera substitué aux conflits sanglants où se règlent les différends survenus entre les nations, et aux tribunaux civils où se règlent présentement les différends survenus entre les particuliers.

» Hommes d'avenir, les Icariens ne sauraient sans méconnaître leurs principes, sans forfaire à leurs déclarations, sans se placer en arrière-garde du progrès, soumettre le différend qui les divise actuellement à un autre tribunal qu'à celui qui est considéré par tous les hommes de progrès comme le seul tribunal de l'avenir : *l'arbitrage des pairs*.

» Ces raisons nous paraissent suffisantes pour vous proposer de retirer dans le plus bref délai les plaintes déposées devant la *Circuit-Court* et de nous en remettre, pour régler le différend survenu entre nous, à un tribunal composé de la manière suivante... » (1).

Venait alors le compromis dont les sept articles peuvent se résumer ainsi : chaque groupe nommerait deux arbitres pris parmi les anciens Icariens, avec mission pour eux d'en désigner un cinquième remplissant la même condition. Les deux parties auraient chacune un délégué « chargé de fournir aux » arbitres tous les documents, pièces et renseignements né- » cessaires pour éclairer leur jugement ». La sentence arbitrale ne pouvant comporter ni appel, ni délai d'exécution, sous peine de tout remettre en question, les parties s'engageaient « sur l'honneur et devant tous les communistes et socialistes » du monde entier » à l'accepter en toute sincérité, dans son esprit comme dans sa lettre.

Annoncée pour le lendemain, la réponse des séparatistes ne fut remise que le 5 mars. De chaque log-house on accourut aussitôt à l'assemblée. Hélas ! les premières paroles du président sonnèrent le glas de toutes les espérances... La minorité, sans repousser le principe d'un arbitrage, substituait une autre proposition à celle qui lui avait été soumise (2). Elle voulait que la commission arbitrale fût choisie parmi les

(1) *La Crise Icarienne*, p. 13.
(2) Cf. le texte dans la *Jeune Icarie*, 15 juin 1878.

« résidents les plus compétents du comté », alléguant, non sans raison, que tous les anciens Icariens avaient déjà pris parti pour l'un ou pour l'autre camp et qu'il s'agissait, en fait, de partager des terres, des bestiaux, des récoltes, opération pour laquelle les agriculteurs du pays paraissaient admirablement qualifiés. Mais la branche aînée n'était pas d'humeur à se laisser convaincre :

« Elle (la minorité) demandait pour juges non des *communistes*, mais des *individualistes* ! Elle traitait Icarie comme une ferme ! Elle ne redoutait pas de soulever le dégoût de tous les socialistes en livrant le sort d'une entreprise éminemment sociale et humanitaire au caprice, aux fantaisies, aux sottises d'hommes qui non seulement n'ont rien de commun avec nous..., mais qui peuvent nous être hostiles et dont le verdict peut n'être inspiré que par le désir de faire disparaître une société dont l'existence est avant toute chose une protestation vivante contre l'Eglise et le capital ! »

Prétention plus impertinente encore, l'article 4 du projet des treize se permettait de dicter au tribunal sa décision :

« L'arbitrage, disait cet intolérable article 4, ayant pour objectif l'équité ou la recherche d'une solution satisfaisant les deux plaignants, les arbitres se pénétreront de l'impossibilité où se trouvent les deux groupes de *vivre ensemble* et de leur ferme volonté de vivre en société, à l'abri des obstacles qu'ils se créent par leur incompatibilité naturelle. A cet effet, la commission prendra pour base de son travail la séparation de corps, c'est-à-dire la formation de *deux* sociétés se développant librement sur le domaine icarien et reliées par l'unité du fonds social ».

Existence de deux sociétés parallèles sur un domaine unique : c'était à n'en pas douter le retour à ce projet de partage en deux branches autonomes que la majorité avait jadis condamné sans rémission. Les adversaires se retrouvaient donc sur les positions qu'ils occupaient à l'origine, et cela après six mois d'efforts inutiles pour découvrir un terrain favorable aux négociations. Il ne restait plus qu'un moyen d'en finir : le recours à la juridiction régulière et au pouvoir coercitif dont elle était armée. La parole appartenait désormais à la *Circuit-Court* du comté.

Pas plus que les tentatives d'entente directe, les débats

qui s'ouvrirent le 11 mars 1878 ne réussirent à dénouer un conflit qui commençait pourtant à lasser la patience des Icariens les plus exaltés. Les avocats des deux parties, maître Maley pour les séparatistes et maître Davis pour la majorité, s'efforcèrent de justifier le haut prix auquel ils estimaient leurs services (1). Le premier entreprit de démontrer que la communauté, incorporée comme association d'exploitation agricole, avait annexé diverses industries à son occupation principale et surtout dissimulé sous des apparences mercantiles son but réel qui n'était autre que la propagande communiste : la communauté, à l'entendre, ne pouvait pas survivre à cette double violation de sa charte d'incorporation. Quant à Me Davis, il s'était d'abord proposé, n'écoutant que son inspiration, de demander les circonstances atténuantes pour ses clients, mais ceux-ci l'obligèrent à prendre une attitude plus fière et à proclamer, en face de l'argumentation déshonorante de l'adversaire, le dévouement de la majorité à la cause communiste. Fort embarrassé par cette affaire, qui ressemblait si peu à celles dont il était d'ordinaire saisi, le digne juge du comté, M. Gregory, prit le parti de renvoyer le prononcé du jugement à la session de juin, espérant que quelque événement surviendrait dans l'intervalle qui assoirait son opinion ou qui le dispenserait peut-être d'en avoir une (2).

VI

Les mois qui suivirent n'amenèrent aucun changement notable dans la situation des branches rivales. Cependant l'apparition de la *Jeune Icarie* en mai 1878 ranima l'ardeur des deux camps par l'évocation des querelles passées, dont le journal crut devoir rappeler l'histoire, afin de donner un contrepoids à la version tendancieuse et, pour ainsi dire,

(1) Nous ignorons le montant des honoraires versés à Me Maley, mais une pièce du dossier réuni par Mme Gentry nous apprend que ceux de Me Davis, joints au prix des grimoires de M. Wells, « notaire public », s'élevèrent à la somme respectable de $ 890.

(2) *La Crise Icarienne*, p. 17.

« unilatérale » des brochures publiées par Sauva. En même temps la minorité jugea qu'il était de bonne guerre de s'abriter derrière le grand nom de Cabet, bien qu'au fond, nous l'avons montré ailleurs, elle n'en représentât ni l'esprit, ni la doctrine. Quatre de ses membres seulement, J.Vallet, James, Hagen et Ponté avaient pris part avec la plénitude des droits civiques aux tristes événements de Nauvoo et le dernier seul s'était rangé, lors du partage, du côté du maître. Quant aux séparatistes d'origine icarienne, comme Alexis Marchand, Fugier, Mourot, Montaldo, Gauvain jeune, comment auraient-ils pu prendre en 1856 la défense de Cabet ? Les uns n'étaient pas nés, les autres sortaient à peine de l'enfance et tous appartenaient à des familles qui s'étaient signalées par leur hostilité à l'égard du fondateur d'Icarie ! Le journal des séparatistes n'en déclara pas moins, dès son premier numéro, qu'il représentait la véritable tradition icarienne et que la minorité de 1878 avait à lutter contre les mêmes iniquités que sa devancière de 1856. Quinze jours auparavant, sur le conseil de Charles Raynaud, ancien délégué de la colonie de Cheltenham à Paris et ami d'enfance de Fugier, le groupe des progressistes avait adopté une « loi de réparation concernant les membres de l'ex-minorité de Nauvoo » (1). En vertu des articles II et IV de cette loi, les anciens compagnons de Cabet restés fidèles au communisme recevaient, en même temps que le titre de membres honoraires de la jeune Icarie, l'autorisation d'y entrer comme membres actifs après un noviciat d'un mois seulement et sans verser d'apport. L'article VII et dernier de la loi en résumait l'esprit par une formule de pieuse admiration à l'adresse de celui qu'une première majorité icarienne avait immolé à sa haine :

« Ne pouvant, quant à présent, déterminer où sera le siège de la communauté, la question de l'exhumation et du transfert des restes du fondateur d'Icarie est réservée. En attendant, la jeune branche déclare réprouver les actes d'injustice dont Etienne Cabet a été victime et exprime d'une façon publique, officielle et solennelle, les sentiments d'estime et de respect qu'elle voue à la mémoire du citoyen qui a consacré sa vie à la *cause du peuple*.

(1) *La Jeune Icarie*, 15 mai 1878.

» Fait et adopté *à l'unanimité* des membres de la jeune branche, réunis en assemblée le 12 avril 1878 » (1).

Tandis que la minorité se tournait vers le passé, le groupe des anciens ne désespérait pas de trouver une solution capable de dégager l'avenir. Le mois de juin s'était écoulé sans apporter la décision judiciaire attendue par les uns et redoutée par les autres. Il fallait mettre à profit ce nouveau délai pour essayer une fois encore d'arriver à une entente. Le 29 juin, Sauva soumit à ses amis un projet qui accordait aux séparatistes d'importantes satisfactions. Un mois plus tard, après un examen prolongé et des amendements sans nombre, la majorité, unie comme au premier jour, votait l'ensemble du projet et le transmettait à la « Jeune Branche » en la priant de l'étudier à son tour. Le temps pressait ; on était alors au 30 juillet et l'affaire *Icarie contre Icarie* devait être appelée le 5 août devant le tribunal du comté, bien décidé cette fois à trancher dans le vif pour en finir avec ce litige encombrant. Mais la minorité, fidèle à sa tactique, au lieu de prendre pour base de ses délibérations la proposition de la branche aînée, confia à Péron le soin de rédiger une proposition nouvelle (2). A force de confronter leurs prétentions, les deux partis n'étaient pas très loin de les mettre d'accord. Seulement chacun d'eux se faisait une loi de racheter par la raideur de son attitude les concessions qu'il était amené à consentir bien à regret sur le fond. Il en résulta, dans les rapports imposés momentanément par les négociations, un redoublement de mauvaise grâce qui perdit tout au moment où l'on pouvait croire que la paix était faite.

Le 1er août, la majorité décida qu'un comité de quatre membres présenterait dans la séance du lendemain un rapport sur l'ultimatum des séparatistes, puis elle désigna d'office, pour faire partie du comité, deux des siens, A. A. Marchand et J. Gentry, et deux représentants du camp opposé, Gauvain et Fugier. Il n'en fallut pas davantage pour rallumer l'incendie. La majorité, réunie en assemblée, entendait rester souveraine en matière d'élections. Permettre à la minorité de se retirer pour choisir ses délégués, c'eût été, disait-elle,

(1) *La Jeune Icarie*, 15 mai 1878.
(2) *La Jeune Icarie* du 26 juin 1879 en a publié le texte.

lui reconnaître une sorte d'existence officielle. La minorité, de son côté, n'était pas disposée à accepter ce qu'elle appelait « une vexation injurieuse et tyrannique » :

« Ce fut en vain, écrivait-elle dans la *Jeune Icarie* du 26 août 1878, que nous démontrâmes à la majorité tout ce que sa passion avait de dangereux en ce moment. Ce fut en vain que nous lui fîmes entrevoir la nécessité d'exclure d'un congrès de paix tout ce qui pouvait sentir la force, la domination et l'oppression... L'attitude arrogante, le ton acerbe dont nos adversaires avaient fait usage pendant la discussion fit naître en nous la conviction qu'ils n'avaient vu dans nos offres de paix qu'une reculade de notre part... Sachant que nous voudrions exercer notre droit légitime de nommer nos représentants, elle s'y opposa sans pouvoir fournir aucune raison motivant cette inconcevable conduite ».

A Fugier et à Gauvain, les jeunes Icariens s'empressèrent de substituer Péron et Mourot. Le lendemain, 2 août, Péron, auteur du traité en discussion, se présenta à la réunion des dix-neuf pour y défendre son œuvre et soutenir les intérêts de ses commettants. « Le président du comité lui faisant » remarquer l'irrégularité de son mandat et le prévenant qu'il » ne pourrait assister aux séances que comme visiteur et » nullement à titre de délégué, le principal agent de toute » cette intrigue se retira en protestant ...» (1)

Les deux mandataires de la majorité, restés seuls, firent leur travail en conscience. Examinant une à une toutes les revendications de la jeune Icarie, ils en pesèrent l'opportunité et la justesse avec une loyauté méritoire. Leur rapport pouvait se ramener aux thèses suivantes :

« Les treize demandent que notre bill d'incorporation et notre constitution soient révisés avant le 5 août. Cette révision est impossible. Une œuvre de cette importance ne doit pas s'improviser de la sorte. Notre charte prévoit d'ailleurs les dates auxquelles il peut être procédé à cette révision et la procédure à suivre en pareil cas. Nous sommes liés par des textes formels. Mais supposons que le moment légal de la révision soit venu. Quelles sont les modifications demandées par les mécontents ?

» 1. *Accorder le droit de suffrage aux citoyennes.*

» La commission ne voit aucun inconvénient à ce que cette réforme soit faite. Elle est conforme au progrès, à l'avance-

(1) A. Sauva, *La Crise Icarienne n° 2. Une Manœuvre perfide.*

ment humain qui tend chaque jour de plus en plus à supprimer les inégalités sociales.

» 2. *Changer le titre que porte le citoyen chargé de représenter la communauté dans ses relations extérieures.*

» Les treize voudraient substituer le titre de délégué à celui de président. Le changement est tellement insignifiant que nous ne voyons aucune difficulté à leur accorder cette satisfaction.

» 3. *Modifier la loi sur les admissions, de façon qu'on puisse prononcer une admission à la majorité des deux tiers des voix.*

» Nous n'avons aucune objection à faire à cette réforme et nous vous conseillons de réviser la loi dans ce sens.

» 4. *Procéder immédiatement aux élections générales et réduire le personnel administratif à quatre délégués.*

» Sur ce point encore, la constitution nous lie les mains. Toute élection qui serait faite avant le 3 février 1879 serait de plein droit frappée de nullité. En ce qui concerne le nombre de délégués, il serait imprudent de le réduire à quatre : les services administratifs en souffriraient, surtout si l'un des délégués n'avait pas voix prépondérante en cas de partage.

» 5. *Donner à la propagande une plus grande extension et fonder un organe périodique.*

» La propagande est, en effet, un des devoirs de la société : la commission vous demande de répondre affirmativement à cette double demande.

» 6. *Abolir toute propriété particulière.*

» Il n'y a aucune propriété particulière dans la communauté. Le domaine icarien est aussi commun qu'il est indivis. Les treize demandent donc sans doute la suppression de l'usage personnel que font des fruits récoltés sur les quelques pieds de terrain qui entourent leur habitation *certains*, nous pourrions dire *tous* les membres de la communauté. C'est, en effet, un abus, une infraction à nos principes, que nous ne saurions trop vous conseiller de faire disparaître.

» 7. *Réhabiliter la mémoire de Cabet.*

» La commission ne comprend pas ce qu'entendent par là les révisionnistes. Parler de réhabiliter Cabet, qui n'en a nul besoin, c'est lui faire injure, c'est réveiller des souvenirs que tout Icarien, tout sincère ami de Cabet lui-même devrait avoir à cœur de laisser dans l'oubli.

» 8. *Faire une loi spéciale sur l'admission favorisant tout particulièrement l'accès des membres de l'ex-minorité de Nauvoo qui voudraient venir chez nous.*

» Le favoritisme est proscrit par nos principes et nous ne

comprenons pas l'utilité d'une semblable loi... Nous ne voyons dans tous les anciens membres de la communauté que des frères : faire une loi d'exception pour certains d'entre eux ne nous paraît ni juste, ni raisonnable.

» 9. *Décider que pendant une période transitoire d'un an au plus, les choses resteront dans l'état où elles se trouvent depuis qu'il existe une majorité et une minorité.*

» De toutes les revendications des treize, celle-là est assurément la plus étrange et la plus inadmissible : ils veulent le maintien de la situation que nous nous efforçons de faire disparaître ; ils veulent voir se perpétuer ce dualisme anarchique qui ne peut exister qu'au mépris de nos principes, au préjudice de nos intérêts et au scandale de tous ceux qui ont les yeux fixés sur Icarie ». (1)

Pour déblayer le terrain, A. A. Marchand et J. Gentry complétèrent leur rapport par un examen sommaire des propositions de révision constitutionnelle qui émanaient de certains membres de la majorité. Ils retinrent comme méritant approbation les modifications ci-après :

1. *Retour au premier engagement icarien* ou, en d'autres termes, aliénation définitive de la fortune privée de chaque membre au profit de la communauté. « Conser-» ver des capitalistes parmi nous, disait le rapport avec » une robuste franchise, avoir des citoyens qui, tout en » étant membres de la communauté, gardent la possession » personnelle de quelques milliers de dollars tandis que » leurs associés ne possèdent absolument rien, c'est la vio-» lation la plus flagrante que l'on puisse infliger aux prin-» cipes d'égalité (2). Faites-la disparaître ».

2. *Exclusion, même à la majorité relative des voix, de celui qui, par ses actes ou ses discours, porterait ou tenterait de porter atteinte au principe d'unité.*

3. *Sauvegarde du patrimoine icarien* par l'insertion dans la charte d'un article exigeant les neuf dixièmes des voix pour toute mesure pouvant entraîner la perte d'un cinquième du capital social et l'unanimité des voix pour toute mesure intéressant plus du cinquième de ce capital.

4. *Insertion de toutes les lois concernant les admissions et les retraites dans le bill d'incorporation.*

(1) *La Crise Icarienne* n° 2, p. 5-6.

(2) Le rapport signale ce fait grave sans y insister autrement. Gauvain excepté, nous ignorons quels étaient ces Icariens riches de « quelques milliers de dollars ». Il est surprenant que leur richesse n'ait pas causé plus de scandale.

5. *Substitution des mots précis « at least hundred years » aux mots vagues « for ever »* dans l'article fixant la durée de la société.

Si judicieux qu'il fût à beaucoup d'égards, ce rapport avait, aux yeux de la minorité, deux torts graves. Il rejetait trois des articles auxquels elle tenait le plus et il en approuvait quelques autres qu'elle repoussait de toute son énergie parce qu'ils étaient pour elle une menace. Pendant toute la journée du 4 août, les dix-neuf attendirent avec anxiété la réponse de leurs adversaires. Leur attente fut vaine.

« Il est huit heures du matin, lundi 5 août, écrivait Sauva le lendemain avant de se rendre au tribunal, la cour va s'ouvrir dans une heure et aucune réponse de la part des séparatistes ne nous est parvenue. Donc le sort en est jeté ! C'est la *Circuit-Court*, c'est un tribunal individualiste qui va décider d'Icarie ! Eh bien ! à cette heure suprême où vont se jouer les destinées d'une entreprise qui a tant coûté au socialisme, où les fruits de trente années de dévouement et de sacrifices vont être mis à la merci d'un homme qui en disposera sans même savoir ce qu'il fait, nous affirmons sans arrière-pensée aucune que nous avons tout fait... pour éviter à notre cause le coup terrible qu'elle va peut-être recevoir » (1).

Le chef des vieux Icariens était-il sincère quand il traçait ces quelques lignes fiévreuses ? Oui, sans doute. Mais au même moment, un Péron ou un Fugier aurait pu signer une déclaration identique !

VII

Les premières journées du procès furent consacrées aux formalités préliminaires et à la procédure d'introduction. L'avocat du parti qui s'opposait à la dissolution déploya toutes les ressources de sa chicane pour obtenir du tribunal un refus de juger sur le fond. Battu sur ce terrain, Me Davis reprit contre la minorité l'argument dont celle-ci avait usé

(1) *La Crise Icarienne* n° 2, p. 7.

précédemment à l'égard des « gens âgés ». Sur son conseil, Sauva, A. A. Marchand, E. Bettannier et W. Moore, désignés par les dix-neuf « pour suivre le procès et intervenir au nom de la communauté à toutes fins utiles », rédigèrent une requête dans laquelle ils dénonçaient leurs adversaires comme des « communistes propagandistes » rivalisant d'efforts pour entraîner la société hors de la voie que lui traçait sa charte d'incorporation. Cette tactique, s'il faut en croire une traduction que la *Jeune Icarie* donne comme fidèle, se révélait principalement dans les articles 7 et 17 de la requête.

« Art. 7. — Nous affirmons que les demandeurs, formant une minorité de treize votants, sont des propagandistes et qu'ils ont, durant ces deux dernières années, constamment essayé d'amener la majorité à expédier au dehors des lettres et circulaires pour propager le communisme et pour y convertir le monde ; qu'ils ont préconisé l'ouverture d'un magasin de nouveautés dans la ville de Corning et que toutes ces propositions ont été rejetées par la majorité, ce qui cause le mécontentement des demandeurs.

» Art. 17. — Nous affirmons que les quatre susdits demandeurs sont les leaders d'un mouvement ayant pour objet de consacrer une partie des fonds de la société à ce qu'ils appellent la *propagande* ; qu'ils veulent employer les ressources de la société à convertir tout le monde à leurs dogmes, étrangers au but de la société ; qu'ils ont récemment créé un journal intitulé *la Jeune Icarie* ; que les anciens membres par un vote de la majorité des votants, se sont opposés au susdit emploi des fonds pour la propagande et ont constamment adhéré au but légal de la société en contrecarrant les menées des demandeurs ».

En reprenant contre les « progressistes » l'imputation dont elle avait eu à se défendre de leur part trois mois auparavant et qu'elle proclamait à ce moment-là « infâme et déshonorante », la majorité, il faut bien le reconnaître, s'abandonnait à une de ces défaillances morales que le désir de l'emporter à tout prix explique sans les justifier. « Lorsqu'on songe, » dit avec raison M. Shaw, que le jeune parti comptait » parmi ses membres quelques échappés des barricades de » la Commune et qu'un jury de l'Iowa, en ce temps-là, ne » pouvait manquer d'être horrifié en entendant le mot » *communiste* prononcé en pleine audience, on comprend la

» malignité d'une accusation de ce genre » (1). On s'explique du même coup l'indignation de la minorité en présence de cette manœuvre dont elle n'apercevait bien toute la noirceur que depuis qu'elle en était la victime :

« N'en doutez pas, messieurs les juges, écrivait-elle dans le numéro 5 de la *Jeune Icarie*, en soulignant avec une ironie méprisante le sens de la requête, la religion, la famille, le capital, la propriété, toutes ces institutions saintes que vous devez faire respecter sont ridiculisées et attaquées par les membres de la minorité que nous vous dénonçons ici... N'allez pas nous confondre avec eux, messieurs les juges, car nous ne sommes aucunement communistes : nous sommes tout bonnement des fermiers icariens. Jamais nous n'avons partagé leurs idées de réorganisation sociale ; nous nous sommes toujours opposés à la propagande socialiste et à la création d'un organe communiste. Nous jurons que, le but légal de notre société étant de faire pousser des carottes et des navets, nous y avons toujours fermement adhéré et que tous les efforts de la minorité pour nous transporter dans des sphères d'action peut-être plus élevées, mais étrangères à ce but potager, ont toujours été contrecarrées par la majorité des votants ».

Ce même jour, vendredi 9 août, commença l'audition des témoins. Ceux de la minorité, encadrés par James et par Fugier, puis ceux de l'autre parti, dont le défilé s'ouvrit par la déposition de W. Moore, vinrent rééditer les innombrables griefs accumulés de part et d'autre par deux années d'hostilités journalières. Le 14 août, les avocats prirent la parole. M. Mac Dill, l' « avocat de l'Etat », qui leur succéda, se hâta de ramener le débat sur le terrain juridique. Son argumentation, dont le compte-rendu de la *Jeune Icarie* reproduit les grandes lignes (2), ne s'écarta pas de celle qu'une jurisprudence constante imposait en quelque sorte à sa conscience de magistrat :

« Que les Icariens soient communistes, socialistes ou qu'ils professent toute autre doctrine, s'écria-t-il en terminant, nous n'avons rien à y voir. Ni l'Etat, ni le peuple américain n'entendent faire le procès de leurs opinions ou de leurs croyances... Nous n'avons pas plus à incriminer la foi icarienne que nous n'avons à mettre en cause celle des Méthodistes, des

(1) *Icaria*, p. 107.
(2) *La Jeune Icarie*, 26 août 1878.

Baptistes ou des Presbytériens. Il est assez naturel que quiconque a des convictions en morale, en religion, en philosophie ou en politique, cherche à les propager et à les communiquer à autrui. La question n'est pas là, quoi qu'en aient dit les avocats... Il s'agit de savoir si la communauté icarienne est une corporation autorisée par l'Etat sous certaines conditions et si ces conditions ont été scrupuleusement remplies. Or tous les témoignages et les livres mêmes de cette corporation prouvent le contraire. Il ne vous reste donc qu'à appliquer la loi commune à toutes les associations, loi qui comporte formellement la dissolution en pareil cas ».

A l'issue d'une laborieuse délibération qui se poursuivit de onze heures du matin à dix heures du soir, le jury rendit sa sentence : se conformant à la lettre aux conclusions du ministère public, il relevait à l'encontre de la communauté huit infractions aux clauses de la charte d'incorporation qui lui avait été octroyée en 1860 :

1. Créée pour s'occuper exclusivement d'agriculture et d'horticulture, elle s'était livrée à l'industrie en exploitant un moulin, une scierie et une carrière de pierres à bâtir.
2. Elle s'était adonnée à la culture des beaux-arts, Schrœder et Tanguy ayant jadis mis leurs pinceaux au service des bourgeois de Corning désireux d'embellir leurs maisons.
3. Elle avait négligé d'afficher le montant de son *capital-stock*, le nom de ses directeurs et le chiffre de ses dettes aux dates et aux emplacements requis par la loi sur les corporations.
4. Elle avait admis certains membres sans exiger d'eux le versement de leur souscription au capital social, bien que cette souscription figurât sur les livres de la société (1).
5. Elle avait dépensé de l'argent pour la propagande communiste.
6. Elle s'était occupée de l'éducation de ses enfants, en désignant leurs professeurs, en réglant leurs études, en plaçant l'école sous la surveillance d'un comité chargé d'examiner périodiquement les élèves.
7. Elle avait rendu la justice, en soumettant à l'assemblée générale icarienne les conflits qui s'étaient élevés entre membres.
8. Elle avait fait de la mise en pratique et de la diffusion du communisme la principale de ses occupations.

(1) « Icarie avait reçu beaucoup de membres, tels que Tanguy, Dereure, Péron, Laforgue, Sauva et autres *sans-le-sou*, à qui elle avait généreusement reconnu un apport de § 20 par tête, bien qu'ils n'eussent rien apporté du tout. Cette générosité s'était retournée contre elle ». (*Revue Icarienne*, 7 mai 1879).

En réalité, derrière ces huit griefs, il en était un qui se dissimulait, bien qu'il pesât à lui seul plus que tous les autres : la communauté, divisée contre elle-même, avait cessé de se recommander par ces qualités de paix, d'ordre et de bonne tenue qui, aux États-Unis, sont pour toutes les institutions, même les plus hardies, la condition suffisante, mais nécessaire, du droit à la protection légale.

En présence de ce verdict du jury, l'arrêt de la cour était, pour ainsi dire, rédigé d'avance. Le samedi 17 août 1878, à 8 heures du matin, elle proclamait la déchéance de la communauté icarienne et l'abrogation de sa charte d'incorporation. La liquidation des intérêts collectifs était confiée à trois fidéi-commissaires ou *trustees*, les citoyens Léon Humbert, ancien Icarien de Nauvoo, F. Shaw et W. Chubb, qui acceptaient ces fonctions, d'ailleurs grassement rétribuées, moyennant le dépôt d'une caution collective de $ 25.000. Emile Fugier, pour la « jeune branche », et Eugène Bettannier, pour la « branche aînée », avaient mandat de représenter les intérêts contradictoires des parties auprès des liquidateurs et de faciliter leur tâche en les accompagnant dans toutes leurs démarches (1).

Le lendemain de ce jour mémorable, les séparatistes ne se firent pas faute d'étaler bruyamment leur joie. La bière coula à flots sous « le grand chêne », le vin lui-même ne fut pas épargné et les étrangers, accourus pour féliciter les vainqueurs, les trouvèrent en train de rire et de danser, tandis que dans l'autre camp, beaucoup plus calme, on se concertait sur les mesures à prendre pour en appeler immédiatement à la Cour suprême de l'Etat (2). Cependant, les *trustees* s'étaient hâtés d'entreprendre leur ouvrage : trois jours après l'arrêt, ils avaient déjà commencé l'inventaire et réparti entre les deux groupes la vaisselle et les ustensiles de cuisine, première étape vers une séparation en deux « ménages » complètement indépendants. Mais aux termes de la loi, la sentence du juge, telle que nous l'avons résumée plus haut, n'entraînait nullement l'obligation de recourir aux coûteux services des liquidateurs. Les intéressés pouvaient même les remercier au cours de leur travail et convenir entre eux d'un partage

(1) *Journal* de J. Gentry, p. 185.
(2) *Id.* p. 186.

à l'amiable. Tel fut précisément l'objet d'une offre des séparatistes, transmise à la majorité le 25 août sur l'initiative de Fugier et confiée le 9 septembre à l'examen d'une commission de six membres, composée de P. E. Caillé, A. A. Marchand et J. Gentry d'une part, de E. Mourot, A. Marchand et E. Péron de l'autre. Les négociations, qui se poursuivirent pendant tout le mois de septembre, présentèrent le caractère déconcertant que nous avons déjà signalé. Des deux côtés, on désirait sortir à tout prix d'une crise qui infligeait à la communauté, matériellement et moralement, les pires désastres. Mais dès que les pourparlers s'engageaient, ce désir, également sincère chez les uns et chez les autres, cédait au besoin de rappeler les torts de l'adversaire, de le braver ou de l'humilier. Ce fut à grand'peine que l'on convint de confier aux trois *trustees* désignés par le tribunal l'arbitrage qui devait remplacer la liquidation par autorité de justice. On n'arriva pas à s'entendre sur certaines stipulations secondaires. Un projet de traité, élaboré par la minorité le 26 septembre, « jour anniversaire de la révolte séparatiste », ne reçut, le 2 octobre, les signatures de la majorité que moyennant l'addition de trois articles qui, du coup, le rendirent caduc aux yeux des premiers signataires. Quelques jours plus tard, des perquisitions aussi brutales que profitables, ordonnées par les *trustees* à l'instigation des membres de la jeune Icarie, vinrent porter à son comble l'irritation des aînés, en leur enlevant des richesses qu'ils s'étaient habitués tout doucement à considérer comme soustraites au statut communiste (1).

(1) « Ayant appris qu'une grande partie du matériel et des produits de la communauté était cachée dans les caves et les greniers de l'ex-majorité, les *trustees* sont venus dans l'après-midi du 11 courant, prier ces messieurs de vouloir bien remettre entre les mains d'un agent appointé à cet effet tous les objets qu'ils avaient illégalement *mis à l'abri*. Ils refusèrent d'abord... puis firent semblant de s'exécuter et rapportèrent quelques vieilleries. Mais, sur notre affirmation que tous les objets de valeur n'avaient pas été délivrés et qu'il y en avait une quantité considérable, les *trustees* firent faire par le *constable* une perquisition domiciliaire dont le résultat dépassa tout ce qu'on pouvait imaginer. Huit grands chariots furent remplis de marchandises de tout genre. Dans trois caves seulement on trouva plus de mille litres de vin (270 gallons) qui avait été fait avec le raisin de la communauté. On trouva toutes sortes d'objets, instruments, outils, vaisselle, etc., cachés dans les buissons, enfouis sous des broussailles, parfois enterrés dans les jardins et dépendances des habitations de l'ex-majorité ». (*La Jeune Icarie*, 22 oct. 1878).

Prenons maintenant la *Revue Icarienne*, organe de l'autre parti, (nov. 1878) : « Oui, monsieur, des hommes âgés, membres de la com-

Néanmoins ils eurent la force d'âme d'oublier cet affront et d'apporter, après des semaines de marchandages dont le récit serait fastidieux, la proposition qui, faisant table rase de tant d'ébauches d'arrangements et, « prenant les choses au point où elles en étaient au lendemain du 17 août », laissait à une commission arbitrale « le soin de terminer un différend que les deux partis étaient impuissants à terminer eux-mêmes ». Cette proposition tenait en neuf articles :

PROPOSITION D'ARBITRAGE

Art. 1. — Les soussignés s'engagent à se soumettre sans appel aux décisions que prendront les arbitres choisis par les deux groupes, afin de régler définitivement la répartition du capital social de la communauté icarienne dissoute le 17 août 1878.

Art. 2. — Tous les points de détail, de quelque nature qu'ils soient, seront soumis à cette commission pour être réglés par elle.

Art. 3. — Cette commission sera composée de trois membres.

Art. 4. — Chaque groupe choisira librement un arbitre.

Art. 5. — Ces deux arbitres en choisiront un troisième pour compléter la commission.

Art. 6. — Le choix de ces trois arbitres devra être fait avant le 25 janvier 1879.

Art. 7. — La commission arbitrale décidera elle-même du lieu où elle devra se réunir.

Art. 8. — Chaque partie déléguera deux de ses membres auprès de la commission arbitrale pour lui fournir tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin et pour faire valoir auprès d'elle les droits de leur groupe respectif.

Art. 9. — Aussitôt après la réunion de la commission arbitrale et la remise entre ses mains de l'engagement qui

munauté, ses fondateurs et ses défenseurs, furent accusés par deux des enfants que ces hommes ont aidé à élever, d'avoir volé des outils et autres objets, du vin surtout, et ces deux jeunes hommes, accompagnés de deux officiers de loi, fouillèrent ou plutôt pillèrent (c'est l'expression de l'*Adams County Union*) pendant quatre jours les maisons de nos amis. Du vin dont on avait soif sans doute, la propriété privée de trois hommes âgés qui l'avaient amassé pendant 8 ou 9 ans en en faisant un peu chaque saison avec le produit de leurs vignes particulières et quelque raisin sauvage cueilli sur les bords de la Nodaway, du vin, dis-je, fut enlevé des caves particulières à l'heure de minuit et emmené avec le reste à Corning ». Cette affaire eut pour conséquence un long procès devant le juge de paix du comté, qui ordonna, après neuf jours de débats, la restitution du vin et des objets mobiliers à ceux qui en avaient été dépouillés.

liera tous les intéressés à ses décisions, tous les procès intentés par une partie de la communauté à l'autre ainsi que l'appel à la Cour suprême seront immédiatement retirés (1).

Icarie, le 10 janvier 1879.

Pour le groupe de la majorité,
Les Délégués,
H. Claudy, A. Sauva, E. F. Bettannier.

La minorité répondit le 12 janvier « qu'elle n'avait aucune » raison pour refuser en janvier 1879 une solution dont elle » avait elle-même pris l'initiative en mars 1878 » (2). C'était une dernière pierre lancée dans le jardin de l'ennemi, qui eut le bon esprit de ne pas s'en émouvoir. Bien que donné de mauvaise grâce, le consentement de la jeune Icarie fut accueilli avec joie : il fermait enfin l'ère des dissensions et évitait aux deux groupes l'humiliation d'un partage imposé par une autorité extérieure. Désormais on pouvait même le considérer comme virtuellement accompli, ce partage arraché à la lassitude des belligérants plutôt qu'à leur sagesse.

VIII

Les trois arbitres choisis ou acceptés d'un commun accord, MM. B. Widner, quincaillier, Lewis et Mac Kinney, cultivateurs, comprenant que la célérité était une des conditions du succès, menèrent rondement leur travail, qui ne prit fin pourtant que le 25 février (3). « La première des questions » dont ils eurent à se préoccuper fut de déterminer la base » sur laquelle se ferait la répartition du patrimoine icarien ». On convint sans difficulté, grâce aux pourparlers antérieurs qui avaient, sur ce point essentiel, préparé les voies, que le nombre des années de présence servirait de base à la répartition et que « l'on considérerait comme années de service » toutes les années que chaque membre avait passées dans

(1) *Revue Icarienne*, janv. 1879.
(2) *Id.* *id.*
(3) *La Jeune Icarie*, 25 janv. 1879.

» la communauté après l'âge de 16 ans ». Mais l'application de ce principe donna lieu à des embarras imprévus :

« Trois des séparatistes, sortis de la communauté, y étaient revenus après un temps plus ou moins long passé dans l'individualisme. Ayant été réglés lors de leur départ, conformément aux lois sur la retraite, leurs droits au partage n'auraient dû compter, en bonne justice, qu'à partir de leur réadmission. N'importe ! le temps qu'ils avaient passé dans la colonie avant leur sortie leur fut compté, et peu s'en fallut qu'ils n'obtinssent qu'on leur comptât aussi les années qu'ils avaient passées dans l'individualisme ».

Mise en goût par ce succès, la minorité demanda encore l'autorisation d'inscrire à l'avoir de deux de ses membres les années de service de leurs pères, Icariens depuis longtemps décédés, et la commission arbitrale fit bénéficier l'un d'eux, le jeune Montaldo, de cet héritage inattendu. Une fois les droits de chaque groupe ainsi déterminés tant bien que mal, les arbitres se mirent en devoir d'évaluer la propriété et tout d'abord d'arrêter le montant de la dette qui devait être déduite de l'actif.

« Cette dette que nos déplorables événements avaient considérablement augmentée, les séparatistes réussirent à l'augmenter encore. On va voir comment. La commission considéra comme dettes de la corporation, non seulement tout ce que nous devions à des établissements ou à des individus étrangers à notre association, mais encore les sommes que chacun de nous avait versées au fonds social au moment même de son admission dans la communauté » (1).

Il résulta de cette pratique, d'ailleurs conforme aux règles ordinaires de la comptabilité, que les membres de la minorité se virent inscrits sur les livres à titre de *créanciers* pour une somme totale de $ 5.000, tandis qu'une somme de $ 900 seulement y représentait la créance de la majorité, composée surtout « d'anciens Icariens qui avaient englouti » dans la communauté de Nauvoo tout ce qu'ils possédaient » et n'étaient portés sur les registres de celle de l'Iowa que » pour l'insignifiante somme de $ 20 » (2).

Toutes ces décisions — le ton des citations que l'on vient

(1) *Revue Icarienne*, mars 1879.
(2) *Id.* *id.*

de lire l'indique assez — ne passèrent pas à l'état de chose jugée sans soulever au préalable de violents orages. Il fallut encore aux arbitres, que présidait M. Mac Kinney, une patience et une adresse peu communes pour résoudre le difficile problème de la répartition du « patrimoine moral ». Tout d'abord, ils prononcèrent « que le nom et le sceau de » la communauté ayant, de par le décret de dissolution, » cessé d'exister, il n'y avait pas lieu d'en disposer en » faveur de qui que ce fût ». Quant aux archives, ils attribuèrent à la jeune Icarie la possession de toutes les pièces dont la date était antérieure au 26 septembre 1877, à l'exception du livre des actionnaires et des procès-verbaux postérieurs à l'année 1860, qui furent joints aux archives des 17 derniers mois et remis à la majorité (1).

Restait enfin le partage du domaine proprement dit. On en fit deux parts inégales « correspondant autant que possible aux droits inégaux des deux groupes ». La partie *Est*, qui ne comportait pas d'autre construction que le moulin, fut attribuée aux séparatistes ; la partie *Ouest*, plus riche de toute la valeur que représentait la « ville » icarienne, mais formée de terres un peu moins fertiles, devint le lot de la majorité, dotée, grâce à cette combinaison, d'un domaine estimé, avec son cheptel, à $ 25.260,25, tandis que la propriété de l'est était réputée valoir $ 22.462,25. Dans leur réunion du 28 janvier, les arbitres avaient évalué le montant de l'actif social, passif non déduit, à $ 48.640, se décomposant ainsi :

Biens personnels et mobiliers	$ 6.983
Terres	33.213
Bâtiments	8.256
Billets dus par des tiers à la communauté.	188

D'autre part, la somme des dettes atteignait $ 14.676,86 ; le nombre des années de service entrant en ligne de compte s'élevait à 591, dont 313 années pour la majorité et 278 pour la minorité, ce qui établissait à un peu plus de $ 58 le taux de répartition par année de service, l'actif diminué de la dette s'élevant à $ 33.963,14 (2).

(1) *La Jeune Icarie*, 22 févr. 1879.
(2) *Journal* de J. Gentry, p. 273.

Rien ne paraissait plus équitable que l'attribution qui laissait aux gens âgés la jouissance des maisons construites par leurs mains, adaptées à leurs besoins et peuplées pour eux des souvenirs riants ou mélancoliques de tout un long passé. Si peu rassurante que fût leur situation, « puisqu'ils » assumaient $ 7,888 de dettes avec des ressources considé- » rées par beaucoup d'entre eux comme très insuffisantes » pour faire face à d'aussi lourdes charges », ils avouaient eux-mêmes que « la pensée d'un déplacement ne leur était jamais venue ». Mais les séparatistes, traités par les arbitres en enfants gâtés, s'il faut en croire leurs rivaux, n'étaient pas au bout de leurs exigences. Sur l'initiative de Fugier, ils proposèrent « qu'une indemnité de déménagement de » $ 1500 fût accordée au groupe qui prendrait la partie » *Est*, s'offrant à prendre la partie *Ouest*, si la majorité » aimait mieux recevoir les $ 1500 que les donner » (1).

« Les débats provoqués par cette étrange proposition furent longs et animés. Les délégués de la majorité s'efforcèrent de démontrer les titres qu'avaient les vieux membres de leur groupe à conserver la place si péniblement créée par eux et à ne pas être obligés, sur la fin de leur existence, de réédifier un nouvel établissement sur lequel quelques-uns d'entre eux auraient à peine le temps d'aller mourir. Ils évoquèrent les paroles de M. Péron, qui, lors de la tentative d'arrangement, en septembre 1877, disait : « Ce n'est pas aux parents, c'est aux enfants de quitter la place ». Peine inutile ! Les délégués séparatistes avaient réponse à tout » (2).

Menacée de voir s'ajouter à toutes les charges qui pesaient sur elle l'indemnité de quinze cents dollars consentie par la commission en faveur de ceux qui auraient le désagrément d'une installation nouvelle à créer, la vieille Icarie prit un parti héroïque. Elle déclara, le 3 février, qu'elle cédait la place à la minorité et qu'elle consentait à se retirer à l'Est, aux conditions fixées par les arbitres : elle acceptait « la plus petite part » bien qu'elle eût droit à « la plus grosse », avec l'espoir que l'acte de partage définitif, rétablissant l'équilibre, « mettrait sur le dos des séparatistes la dette qui lui revenait ». Cette décision, peut-être imprudente, tranchait

(1) *Revue Icarienne*, avril 1879.
(2) *Id.* *id.*

la difficulté. La commission arbitrale possédait désormais les éléments du rapport qui devait enregistrer tous les résultats de son heureuse entremise. Nous connaissons par la *Jeune Icarie*, qui les résume dans son numéro de mars, les conclusions de ce travail :

« Il est aujourd'hui définitivement arrêté que le parti de la majorité devra, dans le délai maximum de deux ans et demi, se retirer d'Icarie pour aller s'établir sur la terre qui lui est allouée. Six mois après l'expiration de ce délai et si toutes les conditions du contrat sont remplies, la communauté icarienne paiera à ce parti la somme de quinze cents dollars comme indemnité de déplacement.

» La possession du réfectoire, du village et de ses dépendances nous est maintenant assurée. Continuateurs de l'œuvre fondée à Nauvoo par le citoyen Cabet, nous en possédons les archives dont, en partie, copie sera donnée à nos adversaires. Ces derniers nous remettront également copie des quelques livres dont ils auront les originaux.

» Les chevaux, les bestiaux, les instruments, les outils et tout ce qui comprend la propriété mobilière ont été tirés au sort par lots égaux. Le groupe que le sort favorisait avait le premier choix. Cette opération a duré quelques jours et la méthode employée paraît avoir donné satisfaction aux contestants...

» D'après l'état estimatif des arbitres, l'actif de l'ex-communauté s'élevait à la somme de quarante-huit mille dollars et son passif à celle d'environ quinze mille dollars en chiffres ronds. On se souvient que nos délégués proposèrent que la répartition fût faite d'après les années de service de chaque membre et, de ce fait, la majorité bénéficia d'un excédent d'environ deux mille dollars.

» Il s'ensuit que l'actif de notre communauté est de vingt-trois mille dollars et que celui des Vieux est de vingt-cinq mille. La proportion des dettes que ces derniers ont à payer est d'environ huit mille dollars, tandis que la nôtre est d'environ sept mille. Ce passif de quinze mille dollars se décompose en dettes *intérieures*, c'est-à-dire celles que l'ex-communauté doit à ses membres à titre d'actions et de sommes apportées par eux en entrant, et en dettes *extérieures*, ou celles qu'elle doit à divers créanciers étrangers.

» Nos adversaires ont environ mille dollars d'apports, ce qui réduit leur dette extérieure à sept mille dollars, et l'ex-minorité ayant cinq mille dollars de dettes *intérieures*, son passif *extérieur*, c'est-à-dire la somme qu'elle aura à payer aux créanciers étrangers est de deux mille dollars. De plus, elle aura à payer dans trois ans l'indemnité dont il est parlé

plus haut. Voilà, *grosso modo*, la situation financière de notre communauté et celle du parti adverse » (1).

Déposé au greffe du tribunal le 25 février, le rapport des arbitres reçut la consécration légale dans une séance extraordinaire tenue par la *Circuit-Court* à Corning, le 11 mars 1879. Désormais, chacune des deux Icaries possédait, avec l'indépendance, le droit de suivre sa route, de se confier à son étoile. Au lieu du navire immobilisé par les discordes de son équipage, il existait à présent deux nefs icariennes, prêtes à cingler par des voies différentes vers cet Eldorado du bonheur social qui restait encore à découvrir.

(1) *La Jeune Icarie*, 28 mars 1879.

CHAPITRE XII

La Jeune Icarie

I. Heureuses perspectives. La Jeune Icarie et le socialisme international. Une lettre de Benoît Malon. — II. La constitution de la Communauté Icarienne. Les lois sur l'admission, la retraite et l'assemblée générale. L'acte de donation. — III. Affluence de candidats. Les admissions imprudentes. Enthousiasmes éphémères. — IV. Les départs se multiplient. Leurs causes. A la recherche d'un emplacement favorable. — V. Icaria-Speranza. Les innovations de son pacte social. Échec de la colonie de Cloverdale. — VI. A Corning. Une liquidation laborieuse. Le jugement du tribunal d'Osceola. Fin de la Jeune Icarie.

I

« Alors qu'une foule de sociétés se sont dispersées aux » premiers vents contraires, Icarie, depuis plus de trente » ans, poursuit obstinément à travers les plus grandes tour- » mentes l'essai de son principe sublime. N'est-il rien là qui » puisse frapper les plus sceptiques ? » C'est par l'affirmation de cette vitalité presque miraculeuse que la jeune Icarie saluait, au lendemain du 11 mars 1879, la conquête de sa liberté. Elle se considérait, nous le savons, comme la seule héritière directe et légitime de la tradition icarienne. Dans le brusque revirement des aînés, abandonnant d'eux-mêmes la « ville » élevée par les bras robustes de ceux qui, trente ans auparavant, sous l'œil d'Etienne Cabet, avaient jeté sur le sol américain les premières fondations de la communauté, elle voyait comme le signe d'une sorte de prédestination. Avec un élan et une décision qui lui font honneur, elle se

mit en mesure de répondre à la confiance qu'elle inspirait au socialisme international.

La jeune Icarie, en effet, avait su ramener à elle des sympathies qu'on aurait pu croire définitivement gagnées à ses adversaires. La création du journal, en mai 1878, et l'habileté de sa rédaction qui gardait, sous la direction de Péron, des qualités de discrétion et d'esprit jusque dans les polémiques les plus acerbes, la ferveur du culte qu'elle affichait envers les fondateurs du communisme icarien, enfin l'intérêt qu'elle témoignait aux souffrances et aux révoltes du prolétariat de tous les pays, avaient suffi à amener cette volte-face de l'opinion socialiste. Ce n'étaient pas seulement les anciens Icariens les plus connus ou les plus estimés, Ch. Raynaud, Lafaix, Wiské, Schrœder, qui la soutenaient depuis deux ans dans l'épreuve, c'étaient les chefs du mouvement révolutionnaire dans les deux mondes, dont le jugement, adroitement sollicité, apportait chaque jour aux « progressistes » de nouveaux sujets d'orgueil. De toutes ces appréciations, aucune ne leur fut plus agréable que celle de Benoît Malon. Dans une longue lettre datée de Lugano, 29 juillet 1879, il ne dissimulait pas sa sympathie pour la jeune Icarie, tout en déplorant les excès commis de part et d'autre dans l'emportement de la lutte. Mais cet emportement même, il en discernait trop bien les causes pour ne pas le considérer avec indulgence :

« Vous êtes confinés dans de lointains isolements, écrivait-il ; beaucoup d'entre vous ont connu la vie fiévreuse de Paris et ont un besoin d'activité intellectuelle et une *combativité* qui n'est pas satisfaite. Il en résulte que le moindre événement vous concernant prend pour vous des proportions colossales et vous pousse de suite à l'exagération d'où naissent la haine et les scandales dont vous avez si malheureusement donné le spectacle. C'est pourquoi,... je vous excuse des deux parts. Tout comprendre, c'est tout pardonner, a dit Châteaubriand. Je m'explique votre acharnement mutuel, je le déplore et, sans prétendre peser et distribuer les torts, je me borne à faire des vœux pour que vous reveniez à plus de calme, à plus de dignité et à plus de justice les uns envers les autres ».

Pour adoucir encore le blâme, — car sa lettre était adressée à son ami Sauva, — il ajoutait que les membres de la majorité « valaient mieux que leurs institutions » ; mais il n'en donnait pas moins raison, sur le fond du

débat, aux Icariens de l'autre parti. Il leur faisait un mérite d'avoir compris que le communisme ne doit pas s'immobiliser dans une orthodoxie paresseuse, contraire aux lois de la vie et du progrès :

« Le droit historique, si je puis dire ainsi, est avec les jeunes Icariens. Ils n'admettent aucune infaillibilité ; ils marchent en avant, développant la liberté dans l'égalité, c'est-à-dire s'essayant à ce communisme anarchiste, but suprême du Socialisme dans lequel les êtres humains, moraux, bons, savants et libres, vivront dans l'égalité, l'abondance et l'amitié, sans loi ni contrats d'aucune sorte, la libre reconnaissance des devoirs par chaque membre de la Société devant suffire pour la réalisation du bonheur de tous. Pour une telle communauté, il faut, je le sais, d'autres hommes que ceux d'à présent, et c'est pourquoi, nous autres, communistes-anarchistes d'aspiration, nous sommes collectivistes par nécessité. Nous envisageons le collectivisme comme un stade de justice économique, comme une phase éducative de l'Humanité, ayant pour but de rendre les hommes dignes de la communauté libertaire déjà chantée par Rabelais. Mais ce qui n'est pas possible pour la société en bloc l'est pour des hommes qui se sont choisis, qui, par conséquent, se considèrent comme *majeurs*... A quoi bon alors ce communisme autoritaire, insulte permanente aux associés qui sont de la sorte déclarés *mineurs* ? Laissons ce funeste principe de gouvernement aux enfantines sociétés individualistes ; mais nous, hommes faits, traitons-nous en hommes faits.

» Les jeunes Icariens ont compris cela, un peu confusément d'abord, mais ensuite plus clairement, par la force des choses. Leur constitution est en progrès sur la vôtre. A deux points de vue surtout : par l'*égalité des droits reconnus aux femmes* et par l'*abolition de la présidence*, deux réformes dont vous auriez dû, Sauva, prendre l'initiative. Vous auriez ainsi sauvé l'intégrité d'Icarie et ouvert pour la communauté une ère nouvelle.... Je vous l'ai dit : théoriquement, historiquement, la jeune Icarie a raison, selon moi. Dans les faits secondaires, dans les procédés, veux-je dire, je n'en sais rien. Vous avez échangé une telle série de démentis, de telles accumulations d'insultes, qu'il est impossible de discerner la vérité. Je l'ai tenté et n'ai pu y arriver » (1).

Pour répondre à des lettres de ce genre, impressionnantes par l'autorité de leur signature et leur modération même, le parti des gens âgés ne pouvait compter que sur

(1) *La Jeune Icarie*, 12 sept. 1879.

la plume de Sauva et sur la *Revue Icarienne*, fondée après de longues hésitations au mois de novembre 1878, mais desservie par la faiblesse de sa rédaction et surtout par l'incroyable médiocrité de son exécution matérielle. Sans doute, ce parti n'avait pas perdu tous ses appuis au dehors : il trouvait, par exemple, des défenseurs parmi les socialistes français qui publiaient à New-York la *Centralisation*. Mais que pouvait ce journal obscur contre la cohorte des autres publications d'avant-garde, le *Meschacébé*, *The Socialist*, le *Messager franco-américain*, le *Prolétaire*, le *Droit pour tous*, l'*Ordre Social*, le *Précurseur*, le *Révolté*, la *Revue du Mouvement Social*, qui, aux Etats-Unis, à Paris ou à Genève, consacraient à l'ex-minorité « des articles favorables, approbateurs et souvent élogieux » ? (1)

II

Transportée par ce concert de louanges non moins que par l'enivrement de sa récente victoire, la jeune Icarie avait hâte de se distinguer. Son premier soin fut de solliciter la reconnaissance légale tout en cherchant à se prémunir contre l'accident judiciaire qui avait mis fin à la communauté incorporée le 8 septembre 1860. Le 16 avril 1879, elle obtint l'enregistrement d'une charte d'incorporation dont l'article essentiel (l'art. II) énumérait avec soin la nature des opérations que la société se proposait d'entreprendre, savoir : « toute » espèce d'agriculture ; l'horticulture ; l'élevage des bestiaux ; » les arts mécaniques de tous les genres ; la meunerie ; la » manufacture dans toutes ses branches ainsi que le com- » merce ; l'établissement de bourgs, villages, colonies ; la » construction d'écoles et de collèges ; le développement des » beaux-arts ». (2) Ce programme était vaste, mais son ampleur s'expliquait par la sublimité du but à atteindre, qui n'était autre, lisait-on dans le préambule, que « l'établis-

(1) *La Jeune Icarie*, 15 juill. 1880.
(2) *Précis sur Icarie*, p. 14.

» sement pour l'Humanité tout entière... d'un système de » société capable de la rendre heureuse » et la démonstration par l'expérience de la « possibilité du communisme basé sur la solidarité complète ». Le montant du capital social autorisé était fixé à cent mille dollars et pouvait être porté par des accroissements successifs jusqu'à un million de dollars (art. III).

« Le capital social, disait l'article VII, ne sera pas divisé en actions, mais tous les fonds qui y seront versés ou apportés en entrant par les membres — à l'exception des fonds qui auront été donnés — seront crédités à leur compte et, en cas de retraite ou d'expulsion, lesdits fonds leur seront rendus sans intérêts de la manière prévue par la loi organique ».

Quelle était donc la destination des « fonds donnés » ? La réponse à cette question se trouvait dans l'article X :

« Toutes les donations ou legs faits à cette corporation, ainsi que les capitaux qui s'en accumuleront, constitueront un fonds permanent qui ne devra jamais être divisé, mais qui devra être gardé en dépôt et employé seulement en vue du but pour lequel ces fonds auront été donnés. En cas de dissolution de cette corporation, on ne pourra disposer desdits fonds que conformément aux volontés des donateurs exprimées au moment de la donation et en conformité des règlements de la communauté ».

Grâce à l'existence simultanée de ces deux catégories de capitaux, les uns remboursables à la sortie en cas de retraite ou d'exclusion, les autres abandonnés sans esprit de retour, la *Communauté Icarienne* — c'est le nom qu'elle se donnait fièrement par une dernière bravade à l'adresse des Icariens « indignes » — espérait attirer les candidats de tout ordre, aussi bien les timides désireux de ne pas brûler leurs vaisseaux que les audacieux prêts à se jeter corps et biens dans l'aventure. En même temps, elle se sentait comme obligée à un acte solennel qui donnerait l'exemple du désintéressement à ses souscripteurs du lendemain et couvrirait de confusion ses détracteurs de la veille : c'était de verser comme première mise au fonds inaliénable prévu par l'article X les sommes qui allaient lui revenir de la liquidation en cours. Cinq jours après l'enregistrement de la charte d'incorpora-

tion sur les registres de l'État de l'Iowa, livre II, p. 372, les jeunes Icariens se transportaient chez Fannie J. Maley, notaire public, et y signaient un acte de donation en vertu duquel ils cédaient à la communauté « tous les droits, titres et intérêts » qu'ils possédaient sur les sommes « à eux » allouées par le comité arbitral choisi et élu pour régler les » affaires et contestations entre les membres de l'ex-commu- » nauté icarienne ». Il était bien stipulé que « jamais, sous » aucun prétexte, dans aucune circonstance, ce capital ne » pourrait être divisé individuellement entre les membres » de ladite corporation ». La dissolution de la communauté ne devait pas entraver les effets de la donation. Le montant en serait acquis de droit au groupe d'Icariens, si restreint fût-il, qui entreprendrait de reconstituer la communauté. Il s'agissait même de provoquer cette reconstitution en assurant d'emblée un capital de fondation à ceux qui en prendraient l'initiative (1).

Telle était la réponse des « partageux » à ceux qu'ils appelaient plaisamment les « seigneurs de Grincheville ». Cinq mois plus tard, la Communauté Icarienne couronnait cet édifice législatif en adoptant à l'unanimité de ses membres, le 8 octobre, une nouvelle constitution ; le 8 novembre, une loi sur *l'admission* ; le 8 décembre, une loi sur *la retraite ou l'expulsion* et une loi sur *les dons, héritages et décès ;* le 15 décembre enfin, un règlement d'assemblée générale. La constitution s'ouvrait par une introduction philosophique où l'on retrouve, assez adroitement juxtaposées, les idées fondamentales du communisme icarien telles que nous les connaissons pour les avoir étudiées chez Cabet, et les conceptions, quelque peu troubles encore, du socialisme moderne qui prétend n'être que l'expression des faits sociaux scientifiquement établis :

« C'est à la science, mise au service du socialisme, c'est à l'histoire naturelle qui démontre l'unité d'origine et de substance de tous les êtres, — ce qui conduit à la déduction logique de l'identité des droits dans l'humanité, — qu'il faut demander la formule sociale. Cette formule, expression d'une vérité scientifique, est l'affirmation du droit de chaque

(1) *Précis sur Icarie*, p. 11.

individu au libre développement de ses facultés, à la satisfaction de ses besoins physiques, intellectuels et affectifs » (1).

Sans abandonner la maxime traditionnelle : *A chacun suivant ses besoins, de chacun suivant ses facultés,* la jeune Icarie se proposait d'en humaniser l'application, en faisant dans la pratique la part plus large à la liberté dont les anciens Icariens, il fallait bien l'avouer, n'avaient guère connu que le fantôme. De là, par rapport à la constitution élaborée du temps de Cabet, des différences qui trouvaient particulièrement leur expression dans le chapitre IV, consacré à l'organisation politique. La suppression de la présidence, l'égalité absolue des deux sexes pourvus des mêmes droits et obligés aux mêmes devoirs, l'attribution de fonctions électives à quatre citoyens seulement, dont le titre modeste — on les nommait des *délégués*, — indiquait assez l'état de subordination vis-à-vis de l'assemblée, le partage de la direction effective entre des commissions appelées infailliblement à primer les délégués, tels étaient les principaux moyens imaginés pour porter à l'extrême le caractère démocratique et égalitaire de cette constitution.

Elle se complétait par une « Loi sur l'admission dans la communauté icarienne » (2), précédée, elle aussi, d'une importante déclaration de principes. L'auteur du morceau, signalant le danger des candidatures irréfléchies, insistait avec beaucoup d'à-propos sur les vertus nécessaires à tout communiste pratiquant :

« En théorie, disait-il, rien de plus simple, de plus clair et surtout de plus équitable que l'organisation communautaire. Là où les *besoins* déterminent les *droits* et où les *facultés* donnent la mesure des *devoirs*, le problème social est simplifié au point qu'il n'est pas besoin de compter entre associés et que la raison seule, s'inspirant des moyens et des circonstances, fait leur vraie règle de conduite, leur loi des lois ». Il n'en est pas moins vrai que « l'Individualisme et le Communisme étant aux antipodes l'un de l'autre, il faut être doué d'une volonté, d'un courage, d'un empire sur soi-même peu ordinaires pour passer brusquement et sans danger du premier mode de vie dans le

(1) *La Jeune Icarie*, 20 oct. 1879. — Cf. *Précis sur Icarie*, p. 4.
(2) *Id.* 24 nov. 1879.

second... Si vous n'êtes pas complètement convaincu, ajoutait ce préambule, de la supériorité du communisme sur les autres systèmes sociaux ; si vous n'êtes pas vraiment communiste ; si vous êtes sujet aux impulsions de l'égoïsme ; si vous n'êtes pas capable de faire taire ce que vous croyez être votre intérêt particulier devant l'intérêt général ; si vous craignez de ne pouvoir vivre là où tout est à tous, même l'argent et les objets d'usage général que vous aurez apportés en entrant ; si vous ne pouvez souffrir la contradiction, l'opposition d'opinion, le refus de vos propositions par l'assemblée générale ; si votre tempérament vous rend les défauts d'autrui insupportables ; si vous ne pouvez considérer Icarie comme une société humanitaire dont le premier devoir est d'accélérer le progrès social sur la terre par la plus grande propagation possible des principes de la communauté ; si, pour vous, cette considération ne peut tenir lieu d'autres satisfactions plus sensuelles et que vous ne puissiez consentir à ce qu'une partie du fruit de votre travail soit consacrée à cette œuvre ; si la pratique de l'égalité relative aux besoins et aux facultés peut choquer vos sentiments ; si vous ne pouvez tolérer l'égalité des sexes ni laisser le contrôle de vos enfants à la société ; si toutes ces conditions vous sont impossibles, on ne vous en fait pas un crime, mais alors ne venez pas en Icarie, car vous n'y seriez pas heureux et ne pourriez pas y faire un long séjour. Mieux vaut rester où vous êtes et tâcher de vous améliorer ».

A la rudesse de cet avertissement, que l'on croirait emprunté à quelque homélie de Cabet découragé et déçu, correspondait la rigueur des prescriptions édictées par les 23 articles de la loi. Elle fixait la durée du noviciat à six mois et même, dans certains cas, après avis conforme de l'assemblée générale, à dix mois (art. 13 et 14). Une délibération de la communauté pouvait à tout moment interrompre ce noviciat et contraindre le candidat à se retirer (art. 15). Des formalités longues et minutieuses précédaient l'admission définitive qui exigeait le vote favorable des deux tiers des électeurs.

La *Loi sur la retraite et l'expulsion* (1) apportait, il est vrai, quelque tempérament à cette sévérité décourageante. En se retirant, le membre dont l'admission n'était que provisoire recevait « l'argent, les titres, les bijoux, les créances, les outils et autres objets » qu'il avait déposés à son arrivée

(1) *La Jeune Icarie*, 30 déc. 1879.

entre les mains du délégué à la trésorerie (art. 4). Quant au membre de plein exercice, l'assemblée générale, « prenant » en considération le temps passé par lui dans la commu- » nauté, les services par lui rendus, l'importance de son » apport, sa situation de famille, ses ressources personnel- » les », s'engageait à lui « allouer à titre de don telle somme » d'argent ou telle propriété que la situation financière et » l'intérêt bien entendu de la communauté lui permettraient » de donner dans le moment » (art. 6). Ce don n'excluait pas la restitution des apports en espèces et celle de toutes les autres valeurs, « maisons, terres, créances, hypothèques, » chevaux, bestiaux, etc., portées au compte dudit membre » lors de son entrée dans la communauté » (art. 14 à 17). Mais cette dernière se réservait la faculté d'effectuer les remboursements par annuités et se refusait à rien ajouter, à titre d'intérêt ou de salaire, aux sommes ainsi restituées (art. 5 et 10). Les articles précédents s'appliquaient aux membres expulsés, aussi bien qu'aux membres démissionnaires (art. 25). L'argent ou les biens dont les Icariens pouvaient hériter de l'extérieur étaient portés de droit à leur compte d'apport, mais « en cas de décès d'un membre définitif », l'ensemble de ses biens restait acquis « au fonds commun de la société ». (Art. I et II de la Loi sur les dons, héritages et décès (1).

III

La jeune Icarie avait été bien avisée en procédant sans retard à l'élaboration de ces lois constitutionnelles. Elle venait à peine d'échapper à la tutelle de la majorité que déjà les candidatures affluaient au secrétariat. « Nous n'avons » qu'un regret, disait le journal en signalant cet empresse- » ment de bon augure, c'est que le manque de logements et » d'emplois nous empêche d'acquiescer à toutes ces deman- » des... Si la situation permettait d'ouvrir à deux battants

(1) *La Jeune Icarie*, 30 déc. 1879.

» les portes d'Icarie, son peuple s'augmenterait d'un seul jet » de plus de trente membres des deux sexes ». (1)

Le numéro du 15 avril 1879 annonçait l'admission du citoyen et de la citoyenne Hanrot habitant New-York :

« Ce citoyen est un ancien proscrit du Coup d'état de Décembre 1851 et n'a cessé, depuis qu'il est homme, de défendre dans la mesure de ses forces les intérêts de l'Humanité. Il vient de se voir enlever, par un avocat et un propriétaire malhonnêtes, les petites économies que de longues années de labeur et de privations lui avaient péniblement amassées.

» Chargé d'années, victime de l'individualisme, communiste convaincu, vétéran de l'armée de la grande cause, Icarie lui devait un asile où il pût tranquillement finir ses jours à l'ombre d'institutions qui furent le rêve de sa vie... C'est ce qu'elle a fait ». (2)

Il convenait de citer ce passage. On y voit transparaître le plus grave des dangers qui menaçaient la communauté naissante : malgré les résolutions les plus fermes, malgré les textes de lois les plus prudemment rédigés, la jeune Icarie risquait de devenir « l'asile » de tous les éclopés des luttes sociales (3). Les grandes cités de l'Est américain étaient pleines d'Européens bannis pour crimes politiques, défenseurs malheureux de patries opprimées ou vaincus des émeutes révolutionnaires. Trop fiers pour mendier, trop maladroits ou trop scrupuleux pour s'enrichir, ils traînaient de ville en ville leur héroïque misère, à l'exemple de Pierre Leroux, jeûnant des jours entiers à Londres pour ne pas diminuer la ration de pain de ses enfants affamés, ou de Gronlund, couchant à la belle étoile dans les rues de New-York, au plus fort de l'hiver. La rencontre de tous ces chasseurs de chimè-

(1) *La Jeune Icarie*, 28 mars 1879.
(2) *Id.* 15 avr. 1879.
(3) « Après sa séparation d'avec la vieille branche, nous écrivait M. E. Fugier, la jeune Icarie a travaillé avec ardeur à accroître le bien-être de ses membres et à étendre leur liberté d'action. Pendant un certain temps, dans sa joie de se sentir débarrassée de l'opposition qui l'avait entravée durant vingt ans, dans sa confiance enthousiaste en l'avenir, elle a ouvert les portes d'Icarie toutes grandes à tous les infortunés, à tous les réformateurs, aux disciples de toutes les écoles connues. Nous avons eu des *freelovers*, des Shakers, des nihilistes, des libertaires, des socialistes de toutes les nuances, des *cranks*, comme on dit ici, de toutes les sortes, des visionnaires de tout acabit. Néanmoins, le noyau des anciens membres icariens, toujours solide, n'a pas été submergé par cette avalanche... »

res sur les bords de la Nodaway n'eût pas avancé beaucoup les affaires de nos communistes. Heureusement, ceux-ci surent se garder à temps, avertis par quelques déconvenues mortifiantes. Six mois après son admission, le brave citoyen Hanrot, s'apercevant qu'il avait « peut-être trop présumé de ses forces » et que « la vie communautaire ne convient » pas aux hommes de son âge, affligés de petites habitudes » dont ils ne peuvent plus se défaire », retournait l'oreille basse « à l'individualisme ».

Un autre « militant de la grande cause », un ancien Icarien de Nauvoo et de Cheltenham, Louis Gillet, admis triomphalement en octobre 1879, lui, sa femme et ses nombreux enfants, dut être expulsé au mois d'août de l'année suivante pour « inconduite notoire » (1). Plusieurs familles (Bush, Tabuteau, etc.) annoncèrent à son de trompe leur arrivée et ne parurent jamais. D'autres vinrent, cédant à l'attrait d'un « enthousiasme inconsidéré », mais repartirent bientôt et « rien ne fut plus éphémère, plus fugitif que ces feux de paille sous la bise de l'Iowa ». Un de ceux qui laissèrent le plus de regrets fut James Thierry, ancien élève de l'Ecole industrielle de Mulhouse et ancien membre de la colonie de Nauvoo qui avait mis à profit, pendant un an environ, en 1853, ses remarquables dons de mécanicien et d'ingénieur. Après un long séjour à Détroit, où il s'était distingué comme constructeur de canonnières cuirassées pendant la guerre de Sécession et, par la suite, comme entrepreneur de voies ferrées, il avait senti renaître sa foi icarienne, de même que les Albrecht, les Gaskin et les Ponté, en lisant dans la presse socialiste les éloges décernés à la jeune communauté. Mais six mois plus tard, en juillet 1880, on le retrouve à Omaha (2). Pourtant, son trop court séjour n'avait pas été inutile : grâce à lui, la colonie possédait désormais une scierie mécanique avec lames circulaires et horizontales, un pressoir à vin et plusieurs autres outils de première utilité. Certaines défections eurent au contraire sur les finances de la société une répercussion fâcheuse. Lorsque Mme Montaldo et son fils décidèrent de se retirer, il

(1) *La Jeune Icarie*, août-sept. 1880.
(2) *Id.* 30 déc. 1879

fallut, en remboursement de leur apport, leur abandonner 60 acres de terres (1). La démission de Gauvain, en décembre 1879, fut encore plus désastreuse. Sa créance s'élevait à $ 2.700. « Nous avons dû lui donner hypothèque pour cette » somme et nous avons passé avec le démissionnaire un » contrat qui lui permet de rester durant trois ans au milieu » de nous, en ayant la pension, le logement, le vêtement et » les médicaments de la communauté. Ce capital est rem- » boursable en six années et ne produira intérêt que dans » les trois dernières, à un taux moyen de 7 % » (2). La dette de la société se trouvait, du coup, portée à $ 7.000. Après Gauvain, son principal créancier hypothécaire était le banquier Sigler, à qui elle avait emprunté $ 2.000 pour désintéresser quelques prêteurs las d'attendre et pour commencer la construction des logements nécessaires aux 33 membres nouveaux admis pendant les six premiers mois de l'exercice 1879 (3).

Le deuxième semestre de cette même année 1879 fut marqué par un redoublement d'activité joyeuse. Une Icarie moralement transformée et légalement émancipée ne pouvait s'accommoder des mœurs routinières et du *standard of life* parcimonieux qu'il avait fallu si longtemps endurer en silence. On bâtit donc une première maison moyennant une dépense de $ 653 ; on mit en culture 90 acres de terres neuves ; on acheta deux forts chevaux, un manège et des instruments agricoles. Cinq cents boisseaux de blé, huit hectolitres de vin, des légumes variés, des pastèques et des melons savoureux vinrent remplir les greniers de la colonie. La vente des porcs et des bœufs engraissés pendant la belle saison rapporta $ 600. L'industrie, si négligée par les aînés, prit un développement rapide. La fabrique de balais et de bonneterie tricotée, la cordonnerie dirigée par Dereure, l'atelier de charronnage et la forge réorganisés par deux habiles ouvriers, les frères Claude et Michel Bronner, arrivés en juin, le moulin, la scierie, etc., non seulement pourvurent aux besoins de la communauté, mais donnèrent des bénéfices.

Enfin l'on vit pour la première fois l'instruction et l'éduca-

(1) *La Jeune Icarie*, 12 sept. 1879.
(2) *Id.* 30 déc. 1879.
(3) *Id.* 26 juin et 3 août 1879.

tion aller de pair avec le travail. Icarie devint bientôt la meilleure cliente du post-office de Corning. Des journaux venus des cinq parties du monde apportèrent sur les bords de la Nodaway un écho de tous les grands mouvements d'idées qui agitaient alors l'opinion. Nous possédons la liste de ces journaux. Elle témoigne d'une noble curiosité intellectuelle. En ce temps-là, Ch. Lemonnier préconisait dans les *Etats-Unis d'Europe* l'arbitrage international et la fédération des nations européennes ; Mme Marie Gœgg, de Genève, combattait dans la *Solidarité* pour la revendication des droits de la femme ; J.-B. André Godin développait dans le *Devoir* les principes de coopération et de mutualité sociale qui étaient à la base de son Familistère ; Ch. Limousin éditait à Paris une *Revue du Mouvement Social*, aussi clairvoyante que bien informée. Chacune de ces publications trouvait à Icarie des souscripteurs et des amis. On y lisait aussi l'*Égalité*, le *Prolétaire*, la *Fédération*, la *Réforme politique et sociale*, la *Voix de l'Ouvrier*, le *Précurseur*, le *Travail* et dix autres journaux socialistes ou syndicalistes ; on y lisait même les périodiques de l'anarchie, la *Révolution Sociale*, de Paris, le *Révolté*, de Genève, et les *Droits du Peuple*, de Bruxelles.

Grâce au fonctionnement régulier des commissions chargées, de moitié avec les délégués, de toute la besogne administrative, l'assemblée plénière des Icariens ne se réunissait qu'une fois par mois, au grand avantage de l'harmonie et de la tranquillité générales. Tout le temps employé jadis en manifestations oratoires, en intrigues et en disputes, pouvait être consacré aux distractions honnêtes et aux arts d'agrément. Le bal, la comédie, le chant, la musique égayaient les soirées d'hiver. L'orchestre, conduit par Dereure, avait fait de si grands progrès qu'on l'appelait souvent au dehors et que telle de ses sorties rapportait à la société plus de 200 francs. Tous ces progrès s'accomplissaient simultanément, solidairement, pourrait-on dire, sous les yeux de la communauté rivale, dont il fallait bien supporter le contact jusqu'à l'achèvement des habitations qu'elle se bâtissait sur sa part du domaine. La présence de ces adversaires de la veille, avec qui l'on rompait encore des lances, mais sans y apporter l'acharnement d'autrefois, contribuait même à tenir en haleine le zèle et l'émulation des Jeunes Icariens.

IV

Servie par les circonstances, soutenue par des encouragements toujours plus nombreux, avertie par une expérience récente des écueils à éviter, la Communauté icarienne semblait avoir le vent en poupe. Mais une fois de plus, la brise favorable allait l'abandonner en vue du port. A vrai dire, ce changement de fortune ne fut pas l'effet d'une brusque catastrophe. Pendant les premiers mois de 1880, la communauté se défendit vaillamment et son journal put, sans mentir, continuer ses prédictions optimistes. Pourtant une heure vint où il fallut s'avouer à soi-même et révéler aux autres le péril : Icarie perdait plus de membres qu'elle n'en acquérait. Malgré l'arrivée incessante de nouveaux admis, le mouvement des entrées et des sorties se traduisait par un déficit croissant :

« Pour qui connaît Icarie, lisait-on dans le numéro d'août-septembre 1880 de l'organe icarien, il n'est rien là qui surprenne. En admettant beaucoup de monde, nous étions loin de croire que tous resteraient. La proportion de nos retraites est encore bien inférieure à celles qui signalèrent les crises de Nauvoo et de Cheltenham. Après toute crise vient la lutte pour en réparer les effets, mais tous ne sont pas trempés pour cette tâche : les meilleurs seuls résistent. D'autres retraites pourraient encore survenir sans que nous sentions pour cela faiblir notre courage et notre foi dans le succès d'Icarie ».

D'autres retraites survinrent en effet, et leur nombre s'accrut dans de telles proportions qu'un an plus tard, c'est à peine si trente noms figuraient encore sur le contrôle.

Nous sommes assez mal informés sur les causes de ces départs précipités (1). Quelques-uns s'expliquent sans doute

(1) E. Fugier les résume ainsi dans une lettre qu'il nous écrivait au moment où notre ouvrage était déjà à l'impression : « Aussi longtemps que nous avons eu une opposition à vaincre, nos membres sont restés unis, en considération du but à atteindre. Une fois cette opposition disparue, les divergences d'idées ont commencé à se manifester, d'abord pour les petites choses, puis pour les grandes. Les personnalités se sont affirmées, entraînant des dissensions et des querelles. Comme nous étions relativement plus à l'aise, au point de

par cette contagion de l'exemple qui n'agit jamais plus fortement que lorsqu'à l'instinct moutonnier de l'imitation s'ajoute une prudence analogue à celle du rat inquiet pour la solidité du navire dont il est l'habitant. Mais à quel mobile obéirent ceux qui donnèrent l'exemple ? Les sociétés qui déclinent, pas plus que les gens qui échouent, n'aiment à se répandre en confidences sur leurs malheurs. Après avoir fait paraître en anglais et en français le *Précis sur Icarie,* pour essayer d'enrayer le mouvement des sorties sous la poussée victorieuse des entrées, après avoir conduit le journal jusqu'à la fin de l'exercice commencé, Péron, Fugier et leurs amis cessèrent brusquement de rien publier. Le départ de Jules Leroux et de ses fils, possesseurs du matériel d'imprimerie utilisé jusque-là, permit de justifier ce silence, annoncé d'ailleurs comme temporaire dans le dernier numéro de la *Jeune Icarie* (1).

Selon M. Shaw, qui a pu interroger les acteurs des événements que nous racontons, certaines divergences de vues, certaines incompatibilités de caractère avaient fini par apparaître. « La communauté comptait beaucoup d'hommes in» telligents, — trop peut-être, — mais pas un seul qui pos» sédât l'ascendant nécessaire pour harmoniser et unifier » l'ensemble. Pour employer l'expression favorite des Ica» riens, il n'y avait pas vraiment de « solidarité » (2). A cette absence de cohésion, inévitable dans une société formée d'hommes accourus de tous les points de l'horizon, il convient d'ajouter le manque d'adaptation au genre de vie très particulier qu'imposait la nature essentiellement agricole de la communauté.

Malgré les efforts faits pour développer les industries capables de répondre aux aptitudes des nouveaux venus,

vue financier, nous avions décidé que ceux qui, pour une raison ou pour une autre ne se plairaient plus dans la société, recevraient à leur départ un capital de 8 500, s'ils étaient chefs de famille. Le résultat de cette générosité, ce fut qu'en un an ou deux, notre nombre se trouva considérablement réduit. Quand il n'y eut plus que quelques familles à la colonie, la vie sociale perdit tout son agrément. C'est à ce moment que l'idée se fit jour de changer de lieu et d'aller rejoindre en Californie nos camarades d'Icaria-Speranza ».

(1) *La Jeune Icarie*, 30 déc. 1880. — Ce fut seulement un an et demi après, en juillet 1881, que parut le premier numéro du *Communiste Libertaire.*

(2) *Icaria*, p. 134.

il avait fallu tourner vers les travaux des champs l'activité du plus grand nombre. Exposée aux températures les plus extrêmes par son éloignement des côtes, isolée au milieu de ses bois et de ses prairies, séparée des marchés importants de la région par l'insuffisance des voies de communication, Icarie, nous l'avons vu, récoltait ou fabriquait elle-même, à force de temps et de peine, presque tout ce qu'elle consommait, depuis le pain qui paraissait sur ses tables jusqu'au savon qu'employaient ses ménagères. Les admissions récentes représentaient, pour la colonie, plus de bouches à nourrir que de bras immédiatement utilisables : la famille Ponté comptait sept personnes ; en même temps que Gillet et sa femme, il avait fallu recevoir les sept petits Gillet des deux sexes qui constituaient toute leur fortune ; l'arrivée de Claude et de Michel Bronner s'était traduite par l'entrée au réfectoire de neuf convives qui n'avaient rien perdu de leur bel appétit d'Alsaciens sous le rude climat de l'Iowa.

Pour suffire à ces besoins imprévus, on avait dû augmenter d'un tiers les emblavements, diminuer d'autant par le défrichement la surface des pâtures et agrandir les jardins potagers. Parmi nos Icariens improvisés, beaucoup s'étaient imaginé sans doute qu'ils n'auraient qu'à se laisser vivre sur un fertile et verdoyant domaine, loin de l'esclavage dégradant des villes. Et voilà qu'il fallait abattre des troncs d'arbres, élever des maisons, pousser la charrue dans un sol plein de racines, et cela, sans perdre un instant, puisque le pain du lendemain était à ce prix ! Adieu les causeries instructives, les lectures profitables, l'échange des idées avec les amis du dehors ! Entre la fatigue physique et la curiosité intellectuelle, la lutte était par trop inégale. Les enthousiasmes les plus tenaces ne résistèrent pas à cette désillusion (1). Pour maintenir au complet les cadres du tra-

(1) La dure leçon infligée par l'expérience à nos Icariens n'a pas profité à leurs imitateurs d'aujourd'hui, les compagnons vite désenchantés de Blaricum, de Vaux ou d'Aiglemont. « Les *clairières*, même embellies de littérature, dit avec raison M. Fournière, ne réalisent pas un beau rêve ; car le rêve naît des loisirs, et ils ont peu de loisir, les colons qui, de leurs efforts réduits ont tout un monde à créer dans un espace de quelques hectares. Ils ont peu de loisir, les pauvres camarades qui, le rêve d'anarchie au front, s'en vont avec quelques outils rudimentaires défricher un coin de la

vail agricole, on se vit obligé, dès le milieu de la seconde année, de dégarnir les ateliers industriels. Puis ce fut la culture de la terre qui souffrit à son tour du manque de bras. On rendit alors à la prairie une partie des terres qui lui avaient été enlevées. Réduite aux signataires de l'Acte de donation, que leur générosité attachait bon gré mal gré au rivage icarien, la communauté en vint à tirer le plus clair de ses ressources de l'élève du bétail.

Une dernière chance de salut restait pourtant à la Jeune Icarie. A le bien prendre, l'échec qu'elle venait de subir n'impliquait nullement la faillite de ses principes. Les Icariens démissionnaires étaient partis parce qu'ils ne voyaient pas de conciliation possible entre leur rêve de vie heureuse et le dur labeur que des conditions défavorables imposaient aux habitants du domaine. N'était-il pas permis d'espérer qu'une émigration sagement et rapidement conduite retiendrait à la communauté ses derniers adhérents et lui ramènerait peut-être ceux qui venaient de l'abandonner, non sans des regrets mêlés parfois de quelque remords ? Cette idée fit vite son chemin parmi les Icariens restés fidèles au devoir. Elle les amena à étudier le projet d'un exode qui les conduirait vers le sud, sous un ciel plus clément, au sein d'une nature moins avare de ses biens. Renonçant alors à une existence grossière, bonne tout au plus pour les paysans de l'ancienne majorité, on pourrait entreprendre la culture des fruits et des fleurs, aimable et lucratif passe-temps, tout-à-fait digne de gens qui comptaient parmi eux des musiciens, des artistes et même des poètes (1).

La Floride parut d'abord devoir rallier tous les suffrages. Deux familles d'Icariens qui s'y étaient établies célébraient dans leurs lettres le bon marché des terres et leur fécondité merveilleuse. A les entendre, cette province ressemblait à un immense jardin où mûrissaient à l'envi le raisin, le citron, la grenade et l'orange. Une commission envoyée à la recherche d'un emplacement favorable prônait, de son côté, le Ken-

pampa sud-américaine ou combiner l'agriculture et la cordonnerie dans une masure de l'Ile-de-France dont le toit effondré permet de contempler les étoiles l'été, mais aussi s'effondre chaque jour davantage sous les rafales et les pluies de l'automne ». (*Les Théories socialistes au XIX^e Siècle*, Paris, 1904, p. 396).

(1) *Icaria*, p. 135.

tucky, le Tennessee, la Louisiane et les parties du Texas voisines de l'endroit où la première avant-garde icarienne s'était immortalisée par son courage (1). Mais l'enquête fut de courte durée : des raisons majeures, que nous allons exposer, firent pencher la balance en faveur de la Californie.

V

Un peu avant la séparation légale des jeunes Icariens et de leurs anciens, Pierre Leroux était parti pour la France, tandis que son frère Paul, apparenté ou lié d'amitié avec les chefs du mouvement séparatiste, les aidait à fonder la communauté nouvelle. Quant à leur père, Jules Leroux, trop âgé pour suivre son fils aîné au-delà des mers, il s'était consacré à la publication matérielle du journal la *Jeune Icarie*, payant ainsi en services « professionnels » l'hospitalité qu'il recevait de la colonie. Devant les perspectives de succès qui s'ouvraient pour cette dernière, Paul Leroux, élu deux fois de suite délégué à l'agriculture au cours de l'année 1879 (2), n'avait pas hésité à appeler son beau-frère, Armand Dehay, dont il connaissait les qualités d'intelligence et d'énergie. Mais au moment même où Dehay et sa famille prenaient rang parmi les Icariens (24 nov. 1879), commençait la période des désertions en masse. Pendant l'année qui suivit, les Leroux firent de leur mieux pour arrêter la déroute. Puis la lassitude vint : ils cessèrent à leur tour de lutter contre le courant. Au printemps de 1881, ils s'enfon-

(1) *Icaria*, p. 136.
(2) Le tableau ci-dessous résume le mouvement des élections dans la communauté pour les années 1879 et 1880 :

DÉLÉGUÉS	3 Fév. 1879	24 Nov. 1879	1er Nov. 1880
Agriculture	Paul Leroux	Paul Leroux	Michel Bronner
Industrie	Eugène Mourot	Simon Dereure	Claude Bronner
Secrétariat	Alfe Marchand	Louise Bettannier	Marie Ponté
Commerce	Augte Gauvain	Emile Fugier	Emile Fugier

cèrent dans le sud-ouest, en même temps que Pierre Leroux revenu aux États-Unis, et allèrent rejoindre en Californie un ami de Dehay, Emile Bée. C'était un Français, un digne représentant de cette forte et ardente génération de 1848, si riche en esprits fougueux, batailleurs, chimériques, toujours prêts à payer de leur personne pour la défense de leurs idées et à porter en tous pays la divine étincelle ravie par eux au foyer de la révolution. Venu à Paris à l'âge de seize ans pour y exercer la profession de tailleur, Emile Bée n'avait pas tardé à s'enrôler dans les sociétés secrètes, à la suite des Barbès et des Blanqui. Arrêté et banni au 2 décembre, son existence aventureuse l'avait conduit dans les placers d'or de la Californie. En 1862, il était retourné en France et avait participé à la défense de Paris, puis à la Commune. Expulsé à nouveau, un désir nostalgique l'avait pris de revoir ces paysages californiens, embaumés et fleuris, où s'étaient écoulées les dix années les plus heureuses de sa vie. Il habitait San-Francisco et y dirigeait une section très prospère du *Socialist Labor Party*, lorsque la démission des Leroux et de Dehay lui offrit l'occasion d'appeler près de lui quelques compatriotes. Mais les goûts autant que les habitudes de nos ex-Icariens les inclinaient au travail des champs. Pendant plusieurs mois, ils cherchèrent avec persévérance un domaine offrant toutes les garanties de succès : situation agréable et salubre, prix d'achat avantageux, sol fertile, débouchés assurés par la proximité d'une grande ville. Ils finirent par le découvrir, s'y installèrent en septembre 1881 et décidèrent Emile Bée à venir les rejoindre, puis, grâce à l'arrivée de Zurchère et de Pépin, tous deux gendres de Jules Leroux, et de quelques autres Icariens prêts à tenter avec eux la fortune, ils créèrent sur les bords du Pacifique, à trois mille lieues de la mère-patrie, une petite colonie française qu'ils appelèrent *Espérance*, en souvenir de la revue fondée à Samarez en 1858 par leur glorieux parent (1).

(1) Tous les historiens américains d'Icarie, sur une information erronée de M. Shaw, ont répété que « les Leroux tenaient à ce nom *Espérance*, parce que leur oncle, Pierre Leroux, le fameux philosophe, avait intitulé ainsi un roman utopique, dans lequel se trouvait décrite une organisation sociale assez semblable à celle dont Cabet s'était fait l'apôtre ». (*Icaria*, p. 144). — Cf. W. A. Hinds, *American Communities*, p. 348; *The Altruist*, juin 1883, etc.

Pour les habitants du pays, Espérance c'était le *Bluxome Ranch*, sur la Russian River, dans le Sonoma county, à deux ou trois milles de Cloverdale et à 18 milles de San-Francisco.

« La superficie de la propriété s'élevait à 885 acres ; son prix à 15.000 dollars. Dehay possédait plus de 4.000 dollars et ses compagnons pouvaient fournir l'apport nécessaire au paiement des 5.000 dollars exigés comme premier versement. Quant au reste de la dette, il était à longue échéance, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs la colonie de se préparer par un travail énergique à s'en affranchir. Au bout de deux ans, alors qu'elle ne devait que 6.000 dollars, elle possédait une ferme qui en valait 30.000 » (1).

A la même époque un journal de la localité voisine célébrait les ressources du domaine et le charme de sa situation dans un article dont il faut citer au moins ces quelques extraits :

« A deux milles et demi au sud de la ville, le long des rives de notre belle rivière, la Russian River, s'étend la vaste ferme possédée par les colons français. Les maisons d'habitation et les granges, construites depuis quelques années déjà sur la route d'Healdsburg, donnent une rare impression de confort champêtre. Dominant de haut des collines arrondies et des vallées riantes, la propriété promet de devenir à bref délai un des plus magnifiques vignobles de la Californie. Elle comprend dans son ensemble 885 acres, dont 400, en terres à vignes de premier choix, seront bientôt défrichés et prêts à recevoir la charrue. Neuf travailleurs de race blanche et six Chinois s'occupent à enlever arbres et broussailles, en sorte que le sol inculte vient s'ajouter peu à peu, acre par acre, à la superficie déjà mise en valeur. A l'heure actuelle, 45 acres sont plantés en vignes enracinées... Ajoutez à cela 100 acres de terres à blé de qualité supérieure, entièrement ensemencés et en partie couverts de jeunes pousses.

» A l'ouest de la route d'Healdsburg s'étend un verger de cinq acres renfermant un choix considérable d'arbres fruitiers. On y récolte quelques-unes des meilleures pêches que nous ayons jamais goûtées... L'intention des propriétaires est d'agrandir ce verger le plus vite possible et d'y cultiver en grand les prunes de France et d'Allemagne. Ils se proposent de ne planter que les variétés les plus fines et comptent assurer par là le succès de leur entreprise. Ils ont aussi

(1) *Icaria*, p. 140.

l'intention de créer une cave et une distillerie perfectionnées dès que leur production leur permettra cette dépense. Aussitôt qu'ils le pourront, ils constitueront une colonie française, dûment incorporée, qui comprendra environ 35 familles, et ils auront ainsi les moyens de développer leur exploitation dès maintenant importante... L'emplacement des futures constructions est déjà choisi... C'est une ravissante prairie située près de la route et qui descend en pente douce jusque sur les bords de la Russian River... » (1).

L'article s'achevait par une description enchanteresse du paysage, véritable « Paradis terrestre », fermé à l'horizon par la haute silhouette du mont Saint-Helena. Bois touffus, rivière aux courbes gracieuses, vertes prairies et coteaux chargés de pampres, « tout cela concourait à former un panorama incomparable de tranquille et paisible beauté » (2).

N'était-ce pas là, en vérité, l'asile rêvé où la malheureuse Icarie allait trouver enfin, avec la sécurité du lendemain, les ressources en hommes et en argent sans lesquelles son magnifique programme social risquait de rester éternellement lettre morte ? Sur ce sol encore inexploité qui joignait à la végétation des tropiques celle des pays tempérés, la douceur toujours égale des saisons ne pouvait manquer d'attirer les colons français (3) nés sous un ciel favorisé entre tous ; la culture des fleurs et des fruits promettait aux femmes et même aux enfants un travail rémunérateur ; la nature enfin, en épargnant à l'homme tout excès de dépense physique, semblait l'inviter à développer et à orner son intelligence. Dehay et ses beaux-frères ne manquèrent pas de faire valoir tous ces arguments, quand ils écrivirent à leurs amis de Corning pour les engager à transporter dans le Sonoma county le siège de la jeune Icarie.

Mais si les créateurs d'Espérance n'avaient rien perdu de leur foi dans les vertus de la vie associée, ils n'admettaient pas sans réserve la doctrine de la communauté des biens. Principaux bailleurs de fonds et metteurs en œuvre de l'entreprise, ils n'entendaient pas voir leurs droits s'abîmer

(1) *The Pacific Sentinel*, Cloverdale, 21 déc. 1882.
(2) «... An earthly Eden... ; a panorama transcendant in its quiet, peaceful beauty ».
(3) Un article du pacte social stipulait que le français serait la langue officiellement parlée dans la communauté d'Icaria-Speranza.

dans la confusion égalitaire qui est à la base du communisme. Ils se réservèrent, en conséquence, de rédiger la charte de la société en formation, de façon à réaliser un compromis entre la communauté proprement dite et la *joint stock society* ou société par actions. Cette charte fut signée au début de l'année 1883 (1). L'article 1 nous fait connaître les noms des vingt premiers colons qui en acceptèrent les clauses : Armand Dehay, Marie Dehay, Paul Leroux, Françoise Leroux, Pierre Leroux, Joséphine Leroux, Gustave Provost, Irma Provost, Emile Bée, Caroline Bée, Eugène Mourot, Marie Mourot, Emile Fugier, Emilie Fugier, Thérèse James, Michel Brumme, Alexis Marchand, Louise Mourot, Emile Péron, Louise Péron. L'article 2 était ainsi conçu : « Le » nom de cette société est *Icaria-Speranza Commune* et son » siège social, ainsi que le lieu principal de ses opérations, se » trouve situé sur le Bluxome Rancho, près Cloverdale, Etat » de Californie ». Icaria-Speranza ! Cette dénomination complexe, qui associait au nom choisi par Cabet et fidèlement conservé par ses disciples un autre nom, frappé en quelque sorte au coin des Leroux, symbolisait le caractère mixte — un Icarien de l'époque héroïque aurait dit *bâtard* — de la nouvelle société.

Les 62 articles de l'*agreement*, répartis en XVIII sections, offraient le développement systématique du compromis que nous avons signalé plus haut. Comme à Corning, des comités permanents, composés d'au moins deux membres et élus tous les ans au mois de janvier, assuraient la bonne marche des cinq grands services, *Production*, *Consommation ménagère*, *Éducation*, *Commerce* et *Comptabilité* (art. 11 et 12). Réunis en un seul corps, ces comités formaient le *Conseil d'Administration* (art. 14). Toute décision du Conseil ou d'un comité quelconque n'était valable que si elle avait été adoptée à l'unanimité des membres présents (art. 16). L'assemblée générale, composée des sociétaires des deux sexes, n'avait lieu régulièrement que deux fois par an (art. 24) et ne pouvait prendre de résolution qu'à la majorité des trois quarts des suffrages, ou même

(1) M. A. Shaw en a publié le texte *in extenso* à l'appendice de son *Icaria*.

des neuf dixièmes, quand il s'agissait de l'admission ou de l'expulsion d'un membre (art. 26, 51 et 59). Toutes ces prescriptions ne tendaient, on le comprend, qu'à entraver autant que possible la pratique du « parlementarisme » au sein de la colonie, en décourageant d'avance l'opposition des minorités.

Mais la principale originalité de cette constitution résidait dans la place qu'elle accordait au principe de la propriété personnelle. Chaque famille possédait en toute souveraineté les effets, meubles et ustensiles qui composaient le mobilier de la maison occupée par elle. Quiconque entrait dans la société versait à l'actif social tout son avoir, dont le montant était porté à son compte (art. 8). Les bénéfices annuels, constatés par l'inventaire, servaient pour moitié à augmenter le fonds commun, indivisible et inaliénable ; l'autre moitié était partagée également entre tous les membres sous forme d'allocations inscrites à leur nom sur les livres (art. 33). Néanmoins, — et par là, Icaria-Speranza gardait encore quelque droit à l'appellation de société communiste — nul ne pouvait toucher aux sommes qui lui étaient ainsi reconnues tant qu'il n'avait pas renoncé au titre de membre de la société et repris sa place *in the outside world* (art. 34). Relevons enfin une dernière particularité. Les articles 36 à 38 de l'*agreement* prévoyaient, sous le nom de *labor premium*, une sorte de prime à la santé et, par suite, à la régularité dans le travail. Quiconque avait, pendant tout un mois, travaillé sans interruption pour la communauté recevait une gratification de $ 1 et demi. Une demi-journée de chômage ramenait la prime à $ 1 et une journée entière la réduisait à 50 *cents* seulement. Dans la pensée de ses auteurs, cette innovation avait sans doute pour but de prévenir cette tendance à la paresse qui s'insinue si aisément au cœur de l'homme lorsqu'il sait que sa bonne volonté seule sera la mesure de son travail.

On voit qu'Emile Péron, répondant à une lettre de M. A. Shaw, pouvait écrire avec quelque raison, en parlant de la fusion des deux colonies : « Nous considérons que l'adop-» tion de notre nouveau *modus vivendi* réalise une pacifique » révolution en Icarie ». Et il ajoutait ce commentaire qui confirme nos propres observations sur l'évolution du communisme icarien :

« Nous avons perdu, ou peu s'en faut, la foi dans le principe des majorités et nous adhérons chaque jour davantage à la doctrine plus haute qui exige l'assentiment de tous quand il s'agit d'une mesure d'intérêt commun. Nous rejetons donc nos anciennes idées sur l'utilité d'un chef, au temporel comme au spirituel, nous renonçons aux présidents, aux dignitaires parés de titres sonores et nous comptons surtout sur le sentiment du devoir et de la responsabilité inné en chacun pour maintenir notre machine dans la bonne voie, matériellement et moralement. Pour tout dire, c'est notre première étape sur la route brillante qui conduit à l'anarchie sociale — en prenant ce mot dans son vrai sens — ou, si l'on veut, à la doctrine infiniment séduisante du « Fais ce que veux » proclamée avec tant d'intelligence et d'humanité par notre immortel philosophe français Rabelais. Naturellement, la tourbe des esprits obtus, des mentalités d'épiciers nous traitera de fous, mais nous passons outre, en déclarant que nous connaissons nos vrais intérêts tout autant qu'ils connaissent les leurs, eux dont toutes les pensées tiennent dans le cercle étroit d'une frénétique *dollaromanie* » (1).

Ainsi, pour Péron, le régime d'Icaria-Speranza rappelait celui de l'abbaye de Thélème ! Il oubliait seulement que la liberté d'agir à sa guise y était sérieusement battue en brèche par l'attrait du gain personnel...

« Il n'y a pas de milieu, écrivait de son côté M. A. Shaw, après avoir reproduit ces déclarations « libertaires » d'Emile Péron, Icaria-Speranza, qui débute avec $ 60.000 de capital et des avantages naturels de premier ordre, marche vers un éclatant succès ou vers une sombre faillite. Son avenir dépend non des conditions extérieures, mais du dévouement, de la tolérance, de la concorde et, d'une façon générale, de ce que nous appellerons la *capacité d'association* de ses membres » (2).

Pour des causes qui restent obscures, ce fut vers la fâcheuse faillite *the dismal failure*, que se dirigea la communauté. Après la trop courte carrière du *Communiste Libertaire*, publié par Péron et ses amis pendant le second semestre de 1881 et supprimé quelques semaines plus tard, au milieu du désarroi causé par les démissions, la jeune Icarie avait gardé le silence pour se consacrer uniquement à la

(1) *Icaria*, p. 151. — Nous traduisons ce passage d'après la version anglaise donnée par M. Shaw.
(2) *Icaria*, p. 152.

préparation de son transfert dans le sud-ouest. Deux opérations également délicates s'imposaient à nos communistes au lendemain de la signature du pacte social : céder avec avantage l'établissement des bords de la Nodaway, de façon à réaliser les fonds nécessaires pour achever de payer celui de la Russian River, et mettre en train l'exploitation agricole du domaine californien. Les divergences de vues dont l'analyse de la charte nous a révélé la nature eurent leur retentissement dès le premier jour sur la direction pratique de l'entreprise (1). En réalité l'unification des deux colonies ne s'acheva jamais. Si la liquidation du domaine de Corning s'était accomplie dans d'heureuses conditions, peut-être en serait-il résulté pour Icaria-Speranza une ère de prospérité qui y aurait ramené la confiance et l'harmonie. Mais les difficultés de cette liquidation laborieuse firent naître le découragement chez les uns et la rancune chez les autres. Préoccupés de ce qui se passait dans l'Iowa, les Icariens de Cloverdale, Mourot, Alexis Marchand, M^me^ James, etc., n'apportèrent pas à Dehay et à sa famille toute l'aide qu'ils en espéraient. Après deux ans d'instabilité et de malaise, il fallut rompre. En juin 1887, la *Revue Icarienne*, organe de l'ancienne majorité, annonça, avec un retard de plusieurs mois sur les événements, la disparition d'Icaria-Speranza Commune et le partage de l'actif entre les ayants-droit. « Cette société, ajoutait la feuille de la communauté rivale, » était loin de posséder un capital de $ 54.000, comme le » prétend *The Altruist* (2), et ses membres, dont la plupart

(1) « Financièrement, Icaria-Speranza fut un succès. La terre que Dehay et ses compagnons avaient achetée $ 17 ou 18 l'acre, valait deux ans après de $ 60 à 100 l'acre. Mais socialement, l'échec fut complet. Les colons n'arrivaient à s'entendre sur rien ; chacun n'en faisait qu'à sa tête et, à la moindre objection, parlait de se retirer de la société en emportant sa mise de fonds : les gens de Speranza n'étaient pas faits pour la vie associée ». (Lettre de Fugier à l'auteur, 23 oct. 1905).

(2) Trois mois auparavant (mars 1887), ce journal avait signalé l'existence d'Icaria-Speranza, en lui prêtant généreusement 52 membres, 885 acres de terre et $ 54 000 de capital. Dans le numéro de juillet 1887 de *The Altruist*, M Alcander Longley expliqua que son information provenait de l'ouvrage de M. Shaw, paru en 1884. « La dissolution de cette colonie ne saurait nous surprendre, ajoutait-il : en réservant aux seuls membres démissionnaires le droit de toucher en espèces leur mise de fonds et leurs bénéfices, elle s'était vouée au suicide ».

Dehay et ses parents, rentrés en possession de la plus grande partie de leurs apports, continuèrent à exploiter le domaine. Au printemps de 1905, quelques journaux français (cf. la *Presse* du 20 mai 1905) ont annoncé la disparition d'Icaria-Speranza. Le départ ou la mort d'un des anciens fondateurs de la colonie aura donné naissance à cette nouvelle fantaisiste.

» n'ont jamais mis les pieds en Californie, sont presque » tous retournés à l'individualisme. Le plus grand nombre » d'entre eux étaient de ceux qui ont travaillé de tous leurs » efforts à faire dissoudre la communauté icarienne en 1878 » par la Cour du comté d'Adams ». La malheureuse Icaria-Speranza, malgré le souvenir des deux grands socialistes français qui planait sur elle, n'inspira pas d'autres regrets et n'eut pas d'autre oraison funèbre.

VI

Péron et Fugier, bien qu'associés aux fondateurs de la colonie de Cloverdale, figuraient au premier rang de ceux qui, suivant l'expression de la *Revue Icarienne*, « n'avaient pas mis les pieds en Californie ». La mission qui les retenait à Corning exigeait autant de savoir-faire que de probité. Ils avaient ordre de vendre la propriété de l'Iowa, de payer les dettes qui l'obéraient encore et d'apporter à Icaria-Speranza l'excédent de l'actif sur le passif. Une annonce légale parue dans la *Free Press* de Corning prévint le public que « la Communauté icarienne cesserait d'exister à partir » du 15 mars 1884 et qu'elle serait remplacée par une société » générale ordinaire régie par un nouveau contrat et de nou- » velles conventions » (1). Dès lors, la liquidation suivit son cours sous la direction de Péron et de Fugier, agréés en qualité de *trustees* par le tribunal. Que faut-il penser de leur conduite en cette affaire ? Manquèrent-ils d'habileté, de prudence ou de loyauté ? Il est fort difficile de se prononcer, car nous ne possédons sur les faits de la cause qu'un récit sommaire, confus, et qui émane de témoins prévenus contre les liquidateurs (2). S'il faut en croire le rédacteur de

(1) *Revue Icarienne*, févr. 1884.

(2) Pour ne pas manquer au devoir d'impartialité qui s'imposait à nous, nous avons prié M. E. Fugier d'écrire à notre intention un récit de ces événements. Le retard de sa réponse, rédigée de mémoire et sans le secours des documents, nous oblige à la reproduire ici sans vérification ni commentaire. En confrontant sa version et la nôtre, le lecteur arrivera facilement, croyons-nous, à dégager la vérité, au moins dans ses lignes essentielles :

« Alexis Marchand, Eugène Mourot et sa famille, Louise Mourot et les siens, tels étaient, avec Thérèse James, ma mère, les principaux Icariens partis pour rejoindre les Leroux à Icaria-Speranza. Mais le

la *Revue Icarienne* (1), ceux-ci, non contents de conduire au marché le bétail et de vendre 160 acres des meilleures terres, auraient emprunté de l'argent sur le reste de la propriété. Péron serait alors parti pour la France, pour en revenir quelques mois après avec des chevaux de race normande et percheronne que les deux associés auraient revendus dans la région en réalisant de beaux bénéfices.

« Ceux qui étaient à Cloverdale attendaient, mais en vain, que les *trustees* leur envoyassent des fonds provenant des ventes qu'ils avaient faites. Ne voyant rien venir, ils

régime de cette société n'était pas purement communiste. Chacun gardait son apport de capitaux et recevait en outre tous les ans une part proportionnelle des bénéfices, ce qui ne laissait rien pour le fonds commun. Ne comprenant pas l'intérêt d'une tentative de ce genre, nous décidâmes, E. Péron, Michel Bronner et moi, de n'y point adhérer. A ce moment, la mission nous fut confiée, à Péron et à moi, de liquider la propriété de Corning, consistant en 800 acres de terres et en bestiaux, instruments aratoires, etc. Il s'écoula plus d'un an avant que nous pussions trouver un acquéreur. C'est alors que certains membres, depuis longtemps démissionnaires, nous intentèrent, avec l'appui de la Vieille Branche, un procès en notre qualité de *trustees* et revendiquèrent le titre d'ayants-droit à la liquidation. Péron et moi, nous avons fait l'impossible pour sauvegarder les intérêts qui nous étaient confiés. Mais nos adversaires ont employé tous les avocats de la localité, en leur assurant pour salaire unique le tiers de tout ce qui nous serait enlevé. Comme vous pouvez le penser, cette meute de loups affamés s'est acharnée sur sa proie. Battus en première instance, nous en avons appelé à la Cour suprême de l'Etat. Ils ont alors corrompu le *reporter* de la cour, qui a disparu en emportant la plupart des pièces propres à valider nos droits. Mais le plus beau de l'affaire, c'est que nous avons dû payer, Péron et moi, tous les frais du procès sur ce qui devait nous revenir dans le partage, si bien qu'après 28 ans de services dans la communauté, je me suis trouvé sur le pavé, presque réduit à la misère avec ma femme et mes six enfants. N'importe : je suis content d'avoir été dépouillé par nos ennemis, avocats et autres. De cette façon, on ne peut pas dire que je n'en suis pas sorti les mains nettes...

» En apprenant que la cour de l'Iowa s'était prononcée contre nous, les colons de Speranza résolurent de se séparer. Ils procédèrent au partage et chacun demeura sur son lot de propriété, sauf les derniers venus, E. Mourot, Alexis Marchand, Louise Mourot et Thérèse James qui n'eurent aucune part à la liquidation. Mes deux beaux-frères, Eugène Mourot et Paul Leroux, firent alors le voyage de Corning pour m'emmener en Californie où ils se proposaient de reconstituer une communauté. Mais j'étais désabusé ; je savais qu'un nouvel essai aboutirait encore à un échec. Il était temps pour nous tous de songer à épargner quelque chose pour nos vieux jours. Je refusai de les suivre et m'établis à Creston où je possède aujourd'hui une ferme de 350 acres en pleine prospérité...»

Il n'est pas question dans ce récit des chevaux qui auraient été achetés en France par Péron. Il est probable que les deux *trustees*, bien décidés à renoncer au communisme, durent mettre à profit les longs délais exigés par les procès en cours pour entreprendre ce commerce en escomptant, imprudemment peut-être, le *boni* qu'ils espéraient recevoir de la liquidation.

(1) *Revue Icarienne*, mai-juin et juil.-août 1886.

déléguèrent deux des leurs, Eugène Mourot et Paul Leroux, pour savoir ce que devenaient les biens laissés aux mains de Péron et de Fugier. Nous ignorons ce qui s'est passé entre eux depuis l'arrivée de ces deux délégués. Mais nous avons appris qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour aboutir à une entente, sans réussir à se mettre d'accord ».

D'autre part, les membres de la jeune Icarie, signataires en 1879 de l'acte de donation et démissionnaires par la suite, apprenant que la Communauté icarienne disparaissait pour faire place à une société d'une nature bien différente, vinrent réclamer des fonds abandonnés par eux, disaient-ils, en vertu d'un contrat dont on ne respectait plus les clauses. Devant le refus de Péron et de Fugier de recevoir leurs plaintes, ils firent cause commune avec les mécontents de l'autre groupe et intentèrent un procès aux liquidateurs.

Evoquée devant le tribunal le 9 juin 1886, l'affaire fut renvoyée le 12 à une autre session. Mais les plaignants obtinrent du juge des référés une « injonction » qui interdisait à Péron et à Fugier de faire acte de *trustees* dans l'intervalle. A la reprise du procès, le tribunal se transporta à Corning pour recueillir les témoignages, puis à Osceola pour entendre les neuf avocats chargés de défendre les intérêts des parties. Après trois semaines de débats, le 3 août 1886, la Cour rendit enfin son arrêt :

« Par ce jugement, la communauté icarienne, la *vraie* (1), est déclarée dissoute de fait et la communauté Péron-Fugier considérée comme nulle. En conséquence, un *receiver* (liquidateur judiciaire) a été nommé par le juge. Toutes les propriétés de ladite communauté seront vendues, y compris les chevaux de race récemment importés et les produits de la vente seront affectés : 1° à payer toutes les dettes qui se montent, dit-on, à plus de $ 7.000 ; 2° à rembourser à qui de droit les libéralités faites à la communauté en vertu de l'Acte de donation (environ $ 13.000) ; 3° à payer tous les frais judiciaires et les honoraires du *receiver*. Ce qui restera sera partagé entre Péron et sa femme, Fugier et sa femme, Mourot et sa femme, la veuve James, Louise Mourot, Michel Brumme, Michel Bronner et sa femme, chacun ayant une part égale. En outre, Michel Bronner, qui est entré dans cette communauté après sa fondation, recevra $ 50 d'indemnité pour son travail. Tous les membres restant sur les lieux recevront des provisions pour six mois. »

(1) L'épithète est ironique. La jeune Icarie, on s'en souvient, s'était hâtée, lors de la rupture, de s'intituler *la Communauté Icarienne*.

Ainsi mourut prématurément et sans gloire, dans un bruit d'aigres disputes et de gros sous remués, cette jeune Icarie, toute fière jadis d'avoir arraché le drapeau icarien des mains de ses aînés qu'elle jugeait, dans sa présomption, trop débiles pour le porter avec honneur. Témoins de cette chute, les survivants de l'ex-majorité avaient, en vérité, le droit de la juger sans indulgence :

« Ils emportent chacun, écrivait en parlant des héros du procès le rédacteur de la *Revue Icarienne*, un lambeau des dépouilles de cette communauté qu'ils ont réussi à tuer en 1878... Ils ont fait un tort immense à la cause communiste qu'ils prétendaient servir et ils sont tombés honteusement, comme ils le méritaient. » (1)

(1) *La Revue Icarienne*, juil.-août 1886.

CHAPITRE XIII

La Nouvelle Communauté Icarienne

(Les Vieux Icariens)

I. Réorganisation. Le pacte social. La dette. — II. La construction d'Icara. Un aimable village. Inventaires rassurants. — III. La communauté révise sa constitution. Légers dissentiments. Les retraites. La vie à Icara. — IV. La séance du 16 février 1895. Le choix d'un président. La dissolution. — V. Conclusion.

I

A l' « arrêt de mort » prononcé par la *Circuit-Court* de l'Adams county, les Icariens de l'ex-majorité répondirent en affirmant leur intention de *vivre*, et cette affirmation unanime fut leur meilleure sauvegarde contre le découragement. La même unanimité se retrouva quand il fallut aviser aux moyens de réédifier la communauté anéantie par le jugement du 17 août 1878. A vrai dire, les décisions du jury arbitral d'une part, et de l'autre l'acceptation par les vieux Icariens de la partie Est du domaine, écartaient jusqu'à la possibilité d'une hésitation sur la conduite à suivre. Vendre les terres concédées par les arbitres et quitter Corning, les dix-neuf, réduits à quinze par les démissions ou les décès, ne pouvaient même pas y songer : le produit de l'opération eût à peine suffi à payer les sept mille dollars qu'ils devaient à des tiers. Si pénible que fût le contact avec d'odieux voisins, le mieux était de le subir comme un mal transitoire dont on devait s'efforcer d'abréger le plus possible la durée. Mais avant de se remettre à l'œuvre de relèvement, il importait de s'assurer mutuellement contre les trahisons et les défaillan-

ces. Il s'agissait, en outre, de donner à l'Icarie future « une » existence solide, durable, et de ne pas l'exposer une fois » de plus par l'omission d'une phrase, par l'élasticité d'un » mot, à une catastrophe comme celle dont elle venait d'être » victime ».

« Si le succès encourage, disait la *Revue Icarienne* de mars 1879, la défaite rend craintif. Nous venions d'être défaits. Il avait suffi de quelques *dénonciateurs* pour faire annuler la charte que l'Etat de l'Iowa avait accordée à la communauté icarienne en 1860 et pour que notre entreprise, dans laquelle sont engagés de si grands intérêts, fût livrée, sans protection aucune, à la merci d'individus qui n'avaient rien fait pour elle ».

Contre ce double danger, intérieur et extérieur, il n'existait qu'un moyen de défense : l'élaboration d'un pacte social minutieusement étudié dans son contenu comme dans ses termes. Pendant tout le temps que dura le travail des arbitres, d'octobre 1878 à février 1879, les vieux Icariens firent de ce pacte l'objet de toutes leurs réflexions. Après d'innombrables retouches, ils adoptèrent enfin, le 5 mars, le contrat dont on trouvera le texte à la fin de ce volume (1). Par la déclaration qui en constituait la préface, les signataires abandonnaient à la communauté en formation tous leurs biens meubles et immeubles, sans exception ni réserve. Mais pour devenir collective, leur sollicitude à l'égard du capital résultant de cet abandon généreux n'en était que plus inquiète. Comme les fondateurs d'Icaria-Speranza, et sans doute pour le même motif, ils stipulèrent que toute proposition de quelque importance qui ne recueillerait pas les neuf dixièmes des suffrages serait écartée. Le président ne pouvait engager une somme égale au cinquième de l'actif social sans y être autorisé par l'unanimité des électeurs. L'article 13 imposait une année entière de noviciat et un apport de $ 100 à tout candidat adulte désireux d'obtenir l'admission définitive. En cas de retraite ou d'expulsion, l'article 19 ne prévoyait, en principe, que l'octroi d'un viatique de $ 100, quelle que fût la durée ou l'importance des services rendus. Seule, l'assemblée générale pouvait, une fois par an et à la majorité des

(1) Cf. Doc. annexes, X.

trois quarts des voix, ajouter quelque chose à cette somme strictement égale au minimum d'apport exigible. Enfin, grâce aux peines édictées par les articles 25 et 26, l'autorité du président et des directeurs, munis de pouvoirs que Cabet lui-même eût peut-être jugés excessifs, devait inspirer une crainte salutaire aux fauteurs de désordre. Cet ensemble de dispositions ne prouvait que trop combien la « défaite » avait rendu les vieux Icariens « craintifs ». Dans leur zèle à écarter de la place les imprudents ou les fripons, ils avaient oublié de se demander s'ils ne risquaient pas de tarir dans sa source le recrutement de la communauté.

Si rassurant que fût le contrat pour les membres fondateurs, certains d'entre eux hésitèrent longtemps avant de le signer. En mai 1879, la *Revue Icarienne* était obligée de reconnaître, dût l'ennemi se réjouir de l'aveu, que « l'espoir pénétrait lentement les cœurs et les esprits ». Il fallut pendant plusieurs mois renouveler les démarches et les invites pour décider les « attardés » à « accepter bravement les » conséquences matérielles de leur fermeté dans la défense » des principes communistes ». C'est qu'en effet « la situa- » tion n'était pas gaie : elle était un peu celle du vaincu après » la bataille ». La lourde dette que les séparatistes « avaient eu l'habileté de léguer à leurs aînés » paralysait leur action. Ils se voyaient acculés à un emprunt qu'il faudrait conclure, « selon toute probabilité, à cinq ans d'échéance et à raison de » 9 % par an... La totalité du domaine allait encore une fois » se trouver sous le coup d'un *mortgage* » (1). « On revenait » à l'état de choses de 1861 : alors, comme aujourd'hui, Icarie » se trouvait à la merci d'un *usurier* » (2).

Cependant l'avenir n'allait pas tarder à s'éclaircir. Un mois après ces constatations attristées, la *Revue Icarienne* pouvait écrire :

(1) Les mots anglais d'usage courant ont fini par passer dans la langue icarienne, habillés à la française. Les Icariens disent donc et même écrivent *fencer* (enclore), *mortgager* (emprunter sur hypothèque), *appointer* (désigner), *supporter* (entretenir), *recorder* une loi, avoir du *trouble* avec quelqu'un, un *crique* (creek, ruisseau), un *boggai* (buggy, voiture à deux roues), un *wagon* (chariot à quatre roues), un *trustee*, une maison de *grocerie*, le *bottom* (la partie basse) du domaine, etc.

(2) La *Revue Icarienne*, juin 1879.

CORNING (Iowa)

NEW-ICARIA, la communauté des Vieux-Icariens

« Notre situation est loin d'être ce que prétendent les *progressistes* et ce qu'ils voudraient qu'elle fût. En dépit de leurs *De profundis* et des charges furibondes dont ils nous accablent, nous continuons à rester compacts, tandis que ce démembrement dont ils parlent s'est produit chez eux par le départ de quatre membres de leur groupe.

» Ces messieurs nous représentent comme des fermiers bourgeois, hostiles aux admissions. La vérité est que nous avons tout à créer. Hors six maisons, contenant chacune une famille, et quelques écuries, tous les immeubles appartiennent à l'ex-minorité. Nous commencerons à construire l'année prochaine et tous les ans nous ferons des admissions suivant nos moyens et nos besoins. Cette année a été consacrée aux travaux préparatoires. Nous avons défriché, afin de balancer la perte d'une partie des terres que nous avons vendue et qui sera exploitée par un ex-membre de cette minorité si *une*, si *progressiste*, si peu *partageuse*. Nous avons défriché aussi pour notre nouveau jardin, creusé trois puits excellents et construit un clos pour le bétail.

» Décidément nous commençons à nous apercevoir que tout n'est pas perte pour nous : si d'un côté nous avons tout à créer, d'un autre côté nous avons l'avantage d'occuper des terres neuves, ce qui nous permettra de nous relever promptement et d'édifier l'Icarie nouvelle. Quant à l'état moral, pas un des nôtres ne nous a quittés jusqu'à présent et, signataires ou non signataires de notre contrat, tous nous travaillons à l'érection de notre nouvelle communauté...Quoi qu'en disent nos adversaires déloyaux, nous formons un groupe dont nul ne possède rien personnellement et par conséquent nous avons placé notre société sur une base solide et durable » (1).

II

La « ville » icarienne, demeurée aux mains des séparatistes, s'étendait sur le flanc d'une colline aboutissant par une pente accidentée et rapide à la rive de la Nodaway. Elle se composait d'une quinzaine de maisons en bois disposées sur une même ligne. C'étaient, à l'origine, des huttes faites de troncs d'arbres assemblés (*log-houses*) et campées à même dans la broussaille. Peu à peu, des *frame-houses* (maisons construites en planches imbriquées dans le sens horizontal)

(1) La *Revue Icarienne*, juil. 1879.

avaient remplacé les grossières cabanes d'autrefois. Une scierie, un lavoir, une boulangerie, un fournil, un magasin pour les outils complétaient, avec le *hall* des *meetings*, ce groupe d'habitations dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une ferme occupée par M. Smith, gendre de M^me^ Eugénie Gentry, et formée de deux anciennes *frame-houses* juxtaposées.

Pour établir la nouvelle Icarie, l'ex-majorité se transporta sur son propre domaine, à un mille environ au sud-est de la colonie qu'il lui fallait abandonner. Son choix se fixa sur un plateau élevé d'où la vue, dominant la brèche profonde creusée par la Nodaway, s'étendait à plusieurs lieues à la ronde. Dans le bas de la vallée, la rivière, traçant de capricieux méandres, coulait, mystérieuse, sous les masses de verdure dont ses bords étaient couverts. Au-delà, la prairie et la forêt se mêlaient, escaladant les pentes qui s'étageaient jusqu'aux limites de l'horizon. Par intervalles, de l'invisible ruban de fer du Chicago, Burlington and Quincy Railroad montait un halètement de locomotive essoufflée ; de blancs panaches de vapeur s'élevaient, déchirés au passage par les branches, puis tout retombait dans un silence immobile. Tel était le paysage dont la sauvage grandeur, comme adoucie par près de trente années de contemplation journalière, tenait captive l'âme de nos Icariens. Quant au plateau lui-même, il offrait sur une superficie de plusieurs acres une terre excellente qui n'attendait que le travail de l'homme pour se couvrir de fruits et de fleurs.

Dans l'été de 1879, on traça le plan du futur village. Les chefs de la communauté, s'improvisant architectes, déterminèrent, à droite et à gauche de l'emplacement destiné au grand hall, celui des habitations particulières et des bâtiments annexes. Six *frame-houses* et le moulin assis au bord de la rivière représentaient, nous l'avons vu, la propriété bâtie de la communauté. Mais le mot d'*immeuble* serait impropre, appliqué à ces constructions légères. La preuve en est qu'en septembre 1879, une première maison, portée par des rouleaux de bois, vint occuper sur le plateau la place qui lui avait été assignée. Au cours des années suivantes, les autres prirent le même chemin ; puis d'autres encore s'élevèrent, en même temps que le hall appelé à devenir le cen-

tre de la vie communautaire (1). Grâce au travail acharné des parents et des enfants, l'herbe et la broussaille disparurent pour faire place à des bosquets, à des pelouses, à des jardins plantés d'arbres fruitiers, à des carrés de légumes aimablement encadrés de fleurs. Des charmilles grandirent, promettant un abri contre les ardeurs de l'été ; des bancs rustiques invitèrent les promeneurs au repos ; une balançoire, un jeu de croquet firent les délices de la jeunesse. Bref, il ne fallut pas plus de deux ans pour transformer cette esplanade déserte en une manière de parc d'agrément où l'on vint en partie de plaisir de tous les environs (2).

L'effort qui permit de réaliser cette surprenante transformation mérite d'autant plus d'être admiré qu'il se poursuivit parallèlement au travail de la terre et que les Icariens, agriculteurs avant tout, ne possédaient aucune des connaissances techniques qui auraient pu leur faciliter la besogne.

« Les bras nous manquent, écrivait en septembre 1879 un des rédacteurs de la *Revue Icarienne*. Il est certain que nous pourrions présentement occuper cinq ou six familles de plus. Mais comment les recevoir ? Où les loger ? Nous ne sommes plus chez nous et n'avons juste que les logements indispensables pour notre petit personnel. Nous avons dû ajourner à l'année prochaine, c'est-à-dire au moment où notre installation à Icara sera terminée, toutes les demandes d'admission qui nous ont été faites ».

Mais au déplaisir de refuser l'entrée de la communauté aux candidats, certainement peu nombreux, qui frappaient à sa porte, s'ajoutaient pour nos Icariens des préoccupations autrement graves :

« Pour une petite société comme la nôtre, qui ne spécule sur rien, qui ne demande qu'au travail honnête et laborieux ses moyens d'existence, la *dette*, avec ses gros intérêts et ses échéances inévitables, a quelque chose de fort gênant et qui paralyse plus qu'on ne le croirait le développement moral autant que matériel.

» Nous ne serons vraiment libres, vraiment heureux, nous ne goûterons les bienfaits du régime communautaire que le

(1) C'est ce hall que l'on aperçoit derrière les personnes groupées dans notre gravure intitulée le *Dernier groupe icarien*.

(2) Nous tenons tous ces détails des Icariens qui habitent aujourd'hui encore sur le domaine.

jour où nous n'aurons plus de dette. Jusque-là, nous serons entravés, obsédés par la crainte des mauvaises récoltes, par l'incertitude du succès » (1).

A combien se montait exactement cette dette, objet de si vives alarmes ? Le règlement définitif des affaires par la commission arbitrale avait laissé à la charge de la *Nouvelle Communauté Icarienne* — c'était le titre officiel qu'elle s'était donné — un passif de $ 7.253,50, inférieur de quelques centaines de dollars au chiffre d'abord publié sur la foi des premiers calculs. Au 31 décembre 1879, la communauté ne devait plus que $ 5.778,07. Pour faire face à ce passif, elle possédait environ 1.000 acres de terres, un moulin qu'elle évaluait à $ 2.000, près d'une centaine de têtes de bétail, un important matériel d'exploitation agricole, 530 boisseaux de blé dans ses greniers et $ 307,83 dans sa caisse.

Au 15 janvier 1882, malgré un amortissement de $ 457, les dépenses de tout genre entraînées par le renouvellement de l'outillage, l'achat de 80 acres de terres, la construction ou la réparation des habitations du nouveau village, ont alourdi le passif qui atteint $ 7.612,72 payables en majeure partie avant le 31 décembre 1884.

A cette même date, l'inventaire s'établit ainsi (2) :

Actif... $ 29.302,14	Terres (1.083 acres).....	$ 15.162,00
	Bâtiments	5.475,00
	Chevaux et poulains (17).	1.185,00
	Bétail (93 têtes)	1.615,00
	Créances diverses	1.946,50
	En caisse.....	11,62
	Etc., etc.	
Passif.... 7.612,72		
Actif net 21.689,42		

Désormais la situation économique de la communauté ne subira pas de changements notables. Prenons l'inventaire de 1886 : l'actif s'élève à $ 29.327,67, le passif à $ 5.797,26 ; l'actif net, qui est de $ 23.530,41, est en progrès d'environ $ 1.800 sur celui de 1882 (3). Dans l'intervalle, la société a

(1) *Revue Icarienne*, oct. 1879.
(2) *Id.* janv.-fév. 1882.
(3) *Id.* janv.-fév. 1886.

reçu (août 1882) l'indemnité de déplacement ($ 1.400) qui lui était due par le groupe de la jeune Icarie et elle a affecté à l'amortissement de sa dette cette somme, ainsi qu'une partie des bénéfices produits chaque année par l'élève du bétail et la vente des récoltes en excédent. Mais l'amour de la terre, inné chez tout paysan français, s'est éveillé peu à peu au cœur de nos Icariens. La communauté veut s'arrondir et elle emprunte pour ne pas manquer les « belles occasions ». Elle emprunte aussi pour rembourser les apports de ses membres démissionnaires, ainsi qu'elle y est obligée depuis le vote du 3 février 1883 qui a modifié en ce sens l'article 19 de la constitution (1).

Pendant les seuls mois de mars et d'avril 1884, le départ de la famille Frémont, suivi à quinze jours de distance de la retraite d'Arsène Sauva, oblige la communauté à restituer en plusieurs versements $ 2.324. Désormais, chaque démission nouvelle compromettra l'effort que la colonie s'impose courageusement pour arriver à éteindre sa dette. En 1888, sur le dernier bilan publié, une somme de $ 4.598 figure encore en face du mot *passif*. Des accidents, des catastrophes inévitables — car la vie agricole n'est qu'une lutte hasardeuse et toujours renouvelée contre les forces naturelles — contribuent à retarder l'heure où New-Icaria pourra renoncer à l'aide onéreuse des prêteurs d'argent. Le 15 décembre 1880, le bouilleur du moulin fait explosion : la remise en état de l'immeuble, celle de la machine et l'interruption qui en résulte dans le travail de la meunerie coûtent à la communauté plus de 1.500 dollars. Les années 1882 et 1883 amènent un déficit considérable dans le rendement des récoltes.

(1) Texte de l'art. 19 amendé : « Tout membre se retirant volontairement ou involontairement de la *Nouvelle Communauté Icarienne* recevra à titre de don les deux tiers de la somme qu'il aura versée dans ladite communauté au moment de son admission définitive et la totalité de toutes les sommes qu'il aura versées après son admission définitive et qu'il ne possédait pas lors de son admission, c'est-à-dire qui lui seront venues par héritage. En plus, le membre se retirant recevra vingt dollars d'indemnité pour chaque année de service passée dans la communauté après son admission définitive.

» Le règlement des membres se fera de la manière suivante : cent dollars leur seront remis comptant au moment de leur sortie et le reste leur sera payé en notes de cent dollars payables par annuités, c'est-à-dire la première note un an après la sortie, la seconde deux ans, la troisième trois ans, etc., etc., jusqu'à complet payement. Ces notes ne porteront aucun intérêt ».

Le 23 août 1885, un orage terrible change la paisible Nodaway en un torrent déchaîné qui inonde et dévaste toute la partie basse du domaine. En octobre 1887, une épizootie ravage la porcherie : sur 250 porcs, c'est à peine si 50 échappent au fléau.

Heureusement, la gravité de ces malheurs en dit assez le caractère exceptionnel. A partir du printemps de 1882, époque de la réunion de tous nos Icariens dans leur aimable village d'*Icara*, l'existence communautaire se poursuit, tranquille, égale, monotone, comme elle l'était vingt ans auparavant, lorsque les Icariens venus de Nauvoo sur ce même coin de terre y vivaient, ignorants et ignorés du reste du monde. Le souvenir des anciennes querelles, ravivé à partir de juin 1880 par la publication éphémère du journal de J. B. Gérard, l'*Observateur*, s'efface peu à peu pour s'éteindre tout à fait lorsque la jeune Icarie annonce son intention d'émigrer en pays lointain. La mort même de l'ancienne ennemie provoque « sur le plateau » plus d'indifférence que de joie.

III

Quelques crises légères, derniers accès de cet amour des changements constitutionnels dont nous avons tant de fois signalé les manifestations au cours de cette histoire, faillirent pourtant jeter le désarroi dans le petit groupe si longtemps uni. Les décisions des assemblées générales du 28 février et du 3 mai 1880 n'apportèrent aux articles 13, 14, 15 et 19 du contrat que des modifications de style. Mais la nouvelle rédaction de l'article 19 (3 fév. 1883), dont nous avons précédemment relevé les conséquences financières, fut le résultat d'une longue campagne, conduite en secret par certains membres fondateurs, désireux de se ménager une retraite avantageuse. Le 21 avril 1884, sur la proposition de Jules Gentry, l'assemblée ramena de cinq à trois le nombre des directeurs, hors de proportion avec l'effectif chaque jour plus réduit

des membres de la communauté (1). Dans la même séance elle élargit les droits de suffrage et d'éligibilité des femmes. Reprise par la citoyenne Léonie Bettannier le 5 janvier 1885, cette réforme aboutit à la suppression des dernières anomalies qui différenciaient encore la condition légale des deux sexes. Mais le promoteur de cette mesure de justice, Arsène Sauva, n'était plus là pour en surveiller l'application.

Après la séparation des deux branches ennemies, l'ancien président de la majorité avait vu décroître l'influence prépondérante qu'il s'était acquise en des temps tourmentés. Nécessaires durant la crise, ses qualités d'organisateur et de tacticien étaient restées sans emploi depuis que le retour de la paix avait rendu la prééminence aux bûcherons et aux laboureurs. La marche de la colonie n'éveillait d'ailleurs en lui que des sentiments de déception et d'inquiétude. Il désapprouvait le luxe de prohibitions qui hérissait pour les gens du dehors l'entrée d'Icarie, et, dès le début de 1882, il s'était efforcé d'en déblayer l'accès, non sans soulever chez les « prudents » une vive opposition :

(1) Voici, d'après la *Revue Icarienne*, le relevé des élections de 1879 à 1884 (cinq directeurs) et de 1885 à 1888 (trois directeurs). L'absence de documents imprimés ou écrits ne permet pas de dresser cette liste pour la période qui va de 1889 à 1895 :

1879 à 1884

Président. — 1879, E. F. Bettannier ; 1880, E. F. Bettannier ; 1881, P. E. Caillé ; 1882, Alexis A. Marchand ; 1883, Armel Marchand ; 1884, E. F. Bettannier.
Vêtement. — 1879, Marie V. Marchand ; 1880, Marie V. Marchand ; 1881, Léonie Marchand ; 1882, Léonie Sauva ; 1883, Marie V. Marchand ; 1884, Eugénie Gentry.
Agriculture. — 1879, Valmor Caillé et H. Claudy ; 1880, H. Claudy ; 1881, H. Claudy ; 1882, Jules Gentry et Valmor Caillé ; 1883, E. F. Bettannier ; 1884, Valmor Caillé et P. E. Caillé.
Industrie. — 1879, Armel Marchand ; 1880, Armel Marchand ; 1881, Valmor Caillé ; 1882, Armel Marchand ; 1883, L. Cubells ; 1884, J. Gentry.
Secrétaire-trésorier. — 1879, Alexis A. Marchand ; 1880, Alexis A. Marchand ; 1881, A. Sauva ; 1882, A. Sauva ; 1883, J. Gentry et Armel Marchand ; 1884, A. Sauva.

1885 à 1888

Président. — 1885, E. F. Bettannier ; 1886, E. F. Bettannier ; 1887, E. F. Bettannier ; 1888, E. F. Bettannier.
Secrétariat et Vêtement. — 1885, Marie V. Marchand ; 1886, Marie V. Marchand ; 1887, Marie V. Marchand ; 1888, Marie V. Marchand.
Agriculture et Industrie. — 1885, J. Gentry ; 1886, J. Gentry ; 1887, J. Gentry ; 1888, Léon J. Bettannier.

« Depuis quelques semaines il y a des mécontents à Icara, lisait-on dans la *Revue Icarienne* de mai 1882, et cela crée dans le sein de la communauté une agitation sourde, des malaises moraux qui, espérons-le, n'auront aucune fâcheuse conséquence... Supposant, à tort ou à raison, que l'indifférence qu'ont rencontrée les appels réitérés de la Nouvelle Communauté Icarienne avait pour principale, sinon pour unique cause les restrictions mises par notre contrat à l'admission de nouveaux membres, le citoyen Sauva a proposé le 3 février dernier la révision partielle de tous les articles de ce contrat ayant trait aux admissions.

» L'ensemble de ces propositions peut se résumer ainsi : 1. Admission de nouveaux membres sur un vote des trois quarts des membres actifs de la société ; 2. Réduction du noviciat à neuf mois ; 3. Restitution à tout membre sortant des deux tiers de l'apport versé par lui au fonds commun lors de son admission. C'était ouvrir un peu plus grandes les portes de la communauté ; c'était, dans l'esprit de l'auteur de ces propositions, adoucir les conditions quelque peu sévères selon lui imposées à ceux de nos coreligionnaires qui ont l'intention de passer de la théorie à la pratique de nos principes ».

Dix-sept voix contre trois se prononcèrent en faveur de ces innovations, qui finirent par obtenir dans la suite l'unanimité des suffrages. Elles n'en furent pas moins écartées pour l'instant, en vertu de l'article du règlement qui exigeait pour tout changement à la constitution « l'assentiment des neuf dixièmes des Icariens ». Sauva ne réussit pas mieux un an plus tard, lorsqu'il réclama « l'abolition de tout ce qui con» sacrait encore l'inégalité des droits entre les citoyennes et » les citoyens ». (1) Ces échecs répétés, qui semblaient révé-

(1) On a reconnu dans ces propositions de Sauva les *réformes* vainement réclamées en 1877 par les séparatistes. Faut-il en conclure que l'ancien chef de la majorité adorait en 1884 ce qu'il avait brûlé naguère ? Non. Dès la première heure Sauva avait reconnu *in petto* le bien-fondé de certaines revendications du groupe des jeunes. La nécessité de prendre parti et la « manière » agressive des séparatistes l'avaient seules rallié à la majorité. « Entre Sauva et nous, les membres de la jeune Icarie », écrit Fugier dans le mémoire qu'il a rédigé pour l'auteur du présent ouvrage, « il n'y avait au fond aucune différence ; il appartenait à cette fraction active de la vieille branche qui partageait nos idées, nos vues, notre idéal. Il n'y avait divergence que pour l'exécution ; les uns pensaient arriver à convaincre et à galvaniser un corps depuis longtemps paralysé par l'âge et l'ignorance, tandis que les autres savaient qu'on ne pouvait attendre de changement que de la séparation ». — Etabli définitivement en France après son départ de la communauté, A. Sauva a fait avec beaucoup de cordialité, en 1889, les honneurs de l'exposition universelle à ses anciens adversaires, Péron et Fugier.

ler un parti-pris de défiance, ne pouvaient laisser indifférent un homme en qui ses adversaires ont toujours reconnu un caractère ombrageux et dominateur. Imitant l'exemple de son fils Georges, démissionnaire l'année précédente, A. Sauva, qui avait alors 44 ans, quitta la communauté le 21 avril 1884. Il emportait pour lui et les siens, en récompense de ses douze années de dévouement à la cause icarienne, une somme de 584 dollars.

Certains membres de New-Icaria n'avaient pas attendu cette démission de leur ancien chef pour songer à s'affranchir du joug communiste. A partir de 1880, on peut relever une succession régulière de retraites dans le journal de la colonie, qui fait suivre le nom de chaque partant d'une petite notice, mélancolique et résignée comme un article nécrologique. Ch. Lévy en septembre 1880 ; Léon Bettannier en juillet 1881 ; Isidore Lemoine en décembre de la même année ; Léoncio Cubells (1) en juin 1883 ; Frémont et ses deux gendres, Valmor Caillé et Armel Marchand en mars 1884 ; Louise Claudy en avril 1886 ; Alice Sauger en 1887 écrivent tour à tour la lettre qui atteste leur inconstance ou leur ingratitude. Ceux qui restent s'efforcent de combler ces vides sans parvenir à infuser un sang nouveau à l'organisme languissant. Claudine Deffauday, impotente et chargée d'années, entre à Icara en décembre 1881, mais c'est pour y mourir le mois suivant. Rose Collin, admise en février 1881, épouse en avril Isidore Lemoine et, huit mois plus tard, suit son mari dans sa retraite. Si l'on excepte Georges Rouser, sa femme et ses trois garçons, dont l'arrivée en novembre 1886 représente réellement un gain pour Icarie, toutes les autres admissions augmentent le personnel de la colonie, mais non sa vitalité. Malgré le nombre et la durée de ses séjours, J.-W. Dye, qui s'éloigne définitivement en novembre 1882, n'a jamais figuré sur les registres de la colonie que comme visiteur. On peut en dire autant du docteur Thomas Lafayette, tout heureux d'occuper ses loisirs, au cours de l'été de 1883, à peindre en couleurs tendres les maisons d'Icara. Elise Sauger, recueillie par charité en juillet 1884,

(1) Quatre ans auparavant, Cubells avait eu le désagrément de voir sa femme l'abandonner pour se rallier à la jeune Icarie. Une scission de ce genre s'était produite dans les familles Bettannier et Marchand.

est une malheureuse sourde et muette dont le père et la mère, anciens Icariens, sont morts fous après leur sortie de la communauté de Nauvoo. En février 1886, sur les neuf hommes que compte New-Icaria, six sont âgés de 61 à 74 ans ! De ce nombre est Jules Maillon, le « brave père Maillon », de qui la *Revue Icarienne* nous raconte la touchante aventure. Après un séjour de plus de trente années dans la colonie, il était parti pour la France, voulant réaliser un rêve longtemps caressé, celui de mourir au pays natal. Mais en un demi-siècle, tout s'était transformé, les êtres comme les choses. Une bâtisse neuve étalait ses tuiles rouges à la place où s'élevait jadis sa vieille chaumière. Autour de lui, il n'avait vu que des visages inconnus, méchamment curieux ou indifférents à sa peine. Quant aux parents qui lui restaient encore, on devine leur attitude en face de ce vieillard qui leur tombait du ciel les mains vides. Alors le pauvre homme s'était remis en route pour rejoindre la colonie lointaine. On l'avait vu arriver à Icara un matin de mai 1883, désabusé, honteux, repentant et jurant à qui voulait l'entendre de rester fidèle à la communauté, si elle consentait à donner asile au vieil enfant prodigue (1).

(1) *Revue Icarienne*, mai 1883. — Donnons ici, puisque l'occasion s'en présente, quelques renseignements sur la destinée des principaux Icariens après leur sortie de la communauté. Lemoine et Emile Vallet vivent encore à Nauvoo, où ce dernier exerce la profession de pépiniériste. M^me^ Eugénie Gentry et ses deux enfants, M^me^ veuve J.-B. Gérard, M. Michel Bronner et sa femme, M. W. Moore et sa femme, née Gotteron, habitent à Corning ; E. Fugier possède une ferme de 350 acres et dirige un important commerce de chevaux à Creston (Iowa); Surbled exploite une teinturerie à Saint-Louis ; Emile Péron, établi à New-York, y a fondé une industrie prospère de fleurs artificielles, plumes et articles de modes ; Caillé fils joue du piston dans les music-halls de Chicago ; Eugène Mourot, sa femme, née Marie Leroux, et ses enfants demeurent à Redwood City (Californie) ; Paul Leroux habite Cloverdale et Armand Dehay, San-Francisco ; Alexis Marchand et son frère Armel se sont établis dans l'état de Washington, sur la côte du Pacifique ; l'ancien secrétaire de Cabet, E. Lintilhac, habite Sommières (Gard). Voilà pour les survivants dont le nombre, est-il besoin de le dire ? est infime auprès de celui des Icariens disparus. E.-F. Bettannier est mort d'un accident, le 6 décembre 1905, à Tropico, (Californie) ; Ch. Raynaud a longtemps habité New-York ; J.-P. Favard a vécu plusieurs années à Keokuk ; J.C. Schrœder s'était retiré à Los Angeles ; E. Wiské à Saint-Louis ; J. Gillet à Assumption ; A. A. Marchand à Columbus (Géorgie) ; Sauva, qui avait repris sa profession de tailleur, est mort en 1896 à Paris, où Tanguy et Simon Dereure l'ont précédé et suivi dans la tombe, l'un en 1892, l'autre en 1900. Ant. Gauvain a succombé en 1883 à Corning, deux ans après être sorti de la communauté. Prudent a été emporté prématurément par le choléra à la Nouvelle-Orléans. Jules Leroux est mort en octobre 1883 à Icaria-Speranza.

Nous en savons assez maintenant pour imaginer le genre de vie des derniers survivants de l'odyssée icarienne. De nouveau, le silence s'est fait autour d'eux. En France et en Amérique même, on les ignore. Privée de lecteurs et fort empêchée de remplir ses colonnes puisqu'il ne se passe rien à Icara, devenue d'ailleurs inutile depuis que la colonie a renoncé à recruter des adhérents, la *Revue Icarienne* meurt d'inanition au milieu de 1888. Dans la fuite grise des jours, des mois, des années, c'est à peine si les fêtes traditionnelles (anniversaire du départ de la première avant-garde ; Independance-day ; jour de clôture des vendanges et de la récolte du maïs) apportent sur le plateau d'Icara un semblant d'animation, grâce à la présence des fermiers du voisinage. Mais la destinée des Icariens a gagné en sécurité et en bien-être ce qu'elle a perdu en mouvement et en imprévu. Une lettre de Mme Léonie Bettannier à l'éditeur de *The Altruist* résume dans ses grandes lignes l'inventaire du 3 février 1891. Nous y voyons que l'actif social atteint $ 26.525, que le montant de la dette ne dépasse pas la trentième partie de cette somme et que l'harmonie la plus complète règne au sein de la société, formée de 22 membres actifs et des quelques visiteurs qui reçoivent à Icara une hospitalité temporaire. Exempte de soucis et d'envie, plus riche en satisfactions physiques qu'en joies intellectuelles, l'existence des Icariens s'écoule, toujours semblable à elle-même et conforme comme au premier jour à l'image qu'ils en traçaient, dès le mois d'avril 1885, dans cette page de leur journal dont aucune description ne saurait égaler la naïve sincérité :

« Vous saurez d'abord que dans la communauté chacun travaille suivant ses forces et ses capacités. Les plus âgés sont chargés des travaux les plus sédentaires. Ils s'occupent, les uns à préparer le bois pour la cuisine, les autres à donner des soins aux chevaux, aux bestiaux et aux cochons. Un est chargé du jardinage, un autre de la cuisine et de la fabrication du pain... Aux plus jeunes sont confiés les plus gros travaux de l'agriculture ; ils font tous les charrois nécessaires pour la communauté, tels que le transport du bois depuis la forêt jusqu'au village pendant l'hiver et le transport de nos produits au plus prochain dépôt du chemin de fer.

» Nous avons environ 300 acres de terres en culture ; nous nous proposons d'en défricher cette année 80 de plus, afin

de pouvoir produire plus de maïs, qui est notre principale récolte : cela nous permettra d'élever un plus grand nombre de chevaux, de bœufs et de cochons. Notez que notre communauté est principalement agricole.

» Les femmes et les jeunes filles sont chargées de la confection et de l'entretien des vêtements de tous les membres, ainsi que du blanchissage. Elles aident aussi à préparer les légumes pour la cuisine, lavent la vaisselle et mettent le couvert pour tous les repas. Les enfants vont à l'école, et les plus âgés aident autant qu'ils peuvent soit pour le service des tables, soit à la couture, etc. Par conséquent, tous travaillent suivant leurs forces et leurs capacités.

» Voici maintenant quelle est notre nourriture : nous faisons trois repas par jour, déjeuner à six heures du matin, dîner à midi et souper à six heures du soir ; dans l'hiver, le souper se fait plus tôt et dans l'été, plus tard. Au déjeuner, nous avons la soupe aux légumes, le café au lait, du beurre ou du fromage, souvent des œufs. Au dîner, un plat de viande et un ou deux plats de légumes ; dans l'été, de la salade, du fromage à la crème et souvent des fruits pour dessert ou du miel, de la mélasse ou des confitures. Le soir, nous avons la soupe, un plat de légumes, des pommes en compote ou des confitures et, en été, du fromage à la crème. Pour boisson, au dîner et au souper, du lait pour ceux qui en veulent et de très bonne eau à discrétion. Les jours de fête, nous nous permettons de boire du vin depuis que notre vigne a commencé à rapporter. Nous n'avons pas encore récolté des pommes dans notre verger, car il est trop jeune, mais il nous en promet pour plus tard ; alors peut-être pourrons-nous faire du cidre et nous en donner. Notre nourriture est saine et abondante, sans être délicate et recherchée, mais nous avons le meilleur des cuisiniers : c'est l'appétit que donne le travail à l'air pur de la campagne.

» Quant au logement, dans notre communauté chaque famille a une maison séparée, composée de quatre chambres. Nos vieillards qui sont veufs ou célibataires ont chacun une chambre au-dessus du réfectoire. Chaque maison est entourée d'un petit jardin où la famille cultive des fleurs.

» La maison commune, où se trouvent le réfectoire et la cuisine au rez-de-chaussée, a six chambres au premier qui sont occupées comme il est dit plus haut. Elle possède une bonne cave en pierre où nous pouvons conserver nos provisions de légumes pendant l'hiver et où nous logerons facilement notre vin quand notre vigne sera en plein rapport.

» Toutes les maisons sont bien chauffées pendant l'hiver, et l'été, bien aérées. Elles sont meublées aussi confortablement que possible : bons lits et bonne literie, tables, chaises et armoires pour ranger les effets. Notre vêtement est celui de tous les fermiers aisés de la contrée où nous

vivons. Nous avons le vêtement d'hiver et le vêtement d'été, celui de travail et celui des jours de fête. Nous n'avons point de costume particulier, mais nous sommes tous convenablement vêtus, sans exagération et sans luxe. Nos citoyennes sont mises simplement, mais très proprement.

» D'après ce qui précède, on peut voir que, sous le rapport matériel, nous n'avons pas grand'chose à désirer. Il serait à souhaiter que partout la classe ouvrière pût jouir des mêmes avantages. Parmi nous règne en tout la plus scrupuleuse égalité ».

IV

Le 16 février 1895, tous les membres de la Nouvelle Communauté Icarienne se réunirent, après le repas du soir, dans le réfectoire transformé, suivant l'usage, en salle de meeting. Une même émotion faisait battre tous les cœurs. Treize jours auparavant, l'assemblée générale, appelée à procéder, conformément aux articles 5 et 6 de la loi constitutionnelle, à l'élection du président et de ses deux collaborateurs, n'avait pas pu mener à bien la partie la plus importante de sa tâche. Le choix pour la présidence se trouvait circonscrit par la force des choses entre trois Icariens, seuls capables d'assumer le fardeau de la direction. Or ces trois hommes, Jules Gentry, Alexis-Armel Marchand et E.-F. Bettannier, s'étaient soustraits, pour des raisons différentes mais avec une égale énergie, à l'honneur dont on les jugeait dignes.

Atteint d'une maladie qui le minait depuis longtemps, Jules Gentry avait objecté l'état précaire de sa santé. Le refus de A. A. Marchand se justifiait par son grand âge. Pouvait-on en conscience disputer au repos les 81 ans de ce vétéran des luttes icariennes qui se plaisait à rappeler avec orgueil sa participation aux prouesses de la première avant-garde ? Il lui tardait de renoncer à toute activité et de se retirer dans la Géorgie, à Columbus, d'où sa fille lui envoyait des appels chaque jour plus pressants (1). Quant au président sortant, E.-F. Bettannier, robuste et dans toute la force

(1) W. A. Hinds, *American Communities*, p. 352.

de ses 45 ans, il se dérobait en invoquant des prétextes plutôt que des raisons. Aussi a-t-on pu l'accuser plus tard d'avoir cherché par ses refus calculés à précipiter une dissolution dont il comptait bien recueillir le principal profit.

Après treize jours de vaines démarches et de conférences inutiles, les Icariens se virent acculés à la seule mesure capable de les tirer d'embarras : la liquidation par consentement mutuel. Au fond, et si désespérée qu'elle pût paraître, cette solution répondait aux préoccupations secrètes de la plupart d'entre eux. Depuis que la communauté, désespérant de reprendre son essor, avait renoncé à toute velléité de prosélytisme, il ne faisait doute pour personne que ses jours étaient comptés. On pouvait la considérer comme une sorte de tontine dans laquelle l'avantage appartenait aux plus jeunes membres, puisque la disparition des aînés devait progressivement réduire le nombre des ayants-droit au fonds social. De là, chez la plupart des associés, le désir plus ou moins avoué de voir le partage se produire à bref délai. Les gens âgés le souhaitaient comme le seul moyen de profiter avant leur mort d'un bien qui était en grande partie leur œuvre ; quant aux jeunes, ils étaient pressés d'entrer en possession d'une propriété dont ils se croyaient déjà les maîtres.

Les larmes et les supplications d'une Icarienne de pure race, comme Mme Eugénie Gentry, ne pouvaient changer les dispositions intimes des esprits. Sans doute, une opposition irréductible de sa part eût suffi à empêcher momentanément la dissolution, puisque celle-ci était subordonnée à l'acceptation de tous les membres, mais si elle regrettait les avantages de la vie communiste, les habitudes et les amitiés nées de quinze années de peines et de joies éprouvées en commun, si elle pleurait par dessus tout la ruine d'un haut idéal qu'elle avait cru immortel, elle comprenait d'autre part qu'il n'était pas au pouvoir d'une seule volonté, fût-ce la volonté d'une femme, d'amener Icarie à se survivre à elle-même. Lorsque le président de l'assemblée, dans cette mémorable soirée du 16 février 1895, recueillit les votes qui allaient décider de la vie ou de la mort de la colonie, la proposition de dissolution obtint l'unanimité des voix.

Il ne restait plus qu'à passer à l'exécution de la sentence. Des précédents — nombreux, hélas ! dans l'histoire d'Icarie —

indiquaient la procédure à suivre. Le tribunal du comté fut prié de désigner un *receiver*, ou liquidateur muni de tous les pouvoirs légaux pour réaliser les biens de la société, désintéresser ses créanciers et partager l'actif entre tous les membres, en se conformant aux minutieuses prescriptions de l'article 29 du pacte social. Sur le conseil de A. A. Marchand, dont il avait su se concilier adroitement la sympathie, Eugène F. Bettannier fut investi par la *Circuit-Court* de cette mission de confiance. Les opérations du *receiver* durèrent près de trois ans sans qu'aucun incident vînt en troubler le cours. Les membres fondateurs, signataires du contrat antérieurement au 2 mai 1879, touchèrent « en argent » ou en propriété l'équivalent du montant mis par eux au » fonds commun ». Les membres non fondateurs, c'est-à-dire entrés à la communauté après la signature du contrat, reçurent en terres ou en espèces la valeur de leur apport.

Une fois achevé ce premier règlement, le surplus de l'actif fut réparti entre les 21 ayants-droit au prorata de leurs années de service calculées à partir de 21 ans pour les jeunes gens et de 18 ans pour les jeunes filles. Chacun des orphelins mineurs reçut $ 850. L'excédent à répartir permit en outre d'attribuer une somme de $ 85 à chaque année de service. Pour faciliter la tâche du liquidateur et éviter la vente à vil prix des mille acres de terres qui composaient le domaine, les Icariens désireux de s'établir sur place consentirent à recevoir en propriété foncière la majeure partie du paiement de leur créance. C'est ainsi que Jules Gentry eut pour sa part, avec plusieurs des immeubles d'Icara, une propriété de 200 acres et qu'Eugène F. Bettannier lui-même entra en possession d'un lot de belles terres qui acquirent par la suite une sérieuse plus-value. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer dans le public d'injurieux commentaires. On se plut à rappeler la pauvreté lointaine du liquidateur trop heureux. Mais rien ne nous permet de croire à des malversations, — d'autant plus invraisemblables, remarquons-le, qu'elles seraient restées insoupçonnées de ceux qui en auraient été les premières victimes. Dans une lettre adressée le 10 mars 1901 à W. A. Hinds, Eugène F. Bettannier a pu se rendre ce témoignage « qu'il avait terminé les affaires » d'Icarie à la satisfaction générale des intéressés, favorisés,

» grâce à ses soins, d'une répartition plus considérable qu'ils » ne l'avaient d'abord espéré » (1). Au surplus, le liquidateur d'Icarie est couvert par une décision judiciaire. Une publication de l'*Adams County Union Republican* (27 oct. 1898) nous apprend que le samedi 22 octobre 1898, à trois heures de relevée, le juge H. M. Towner, siégeant en session ordinaire dans la *District-Court* du comté, rendit un arrêt par lequel il déchargeait de son mandat le *receiver* de la Nouvelle Communauté Icarienne et prononçait la disparition légale de la société (2).

Avec New-Icaria, le dernier rameau encore vivant de l'arbre icarien venait de périr. Ce qui lui avait manqué, ce n'était pas l'oxygène de l'air ou l'eau bienfaisante du ciel, c'était la sève qui depuis longtemps ne montait plus dans les canaux desséchés du tronc. Pour parler sans métaphore, à l'heure même de sa fin et par une rencontre rare dans son histoire, Icarie disposait de ressources suffisantes. Mais à la longue, la foi communiste, le *spiritus intus* s'était évanoui. « Nous étions si peu nombreux et si semblables à ceux du » dehors, écrivait Mme Léonie Bettannier pour expliquer la » soudaineté de la catastrophe, que ce n'était plus la peine » de vivre en communauté » (3). L'huile faisant défaut dans la lampe, il avait suffi d'une secousse inattendue pour l'éteindre.

(1) « ... That all matters placed in his hands as receiver for Icaria had been adjusted to the general satisfaction of the interested parties, to whom he had been able to make a larger distribution than was at first expected ». (W. A. Hinds, *American Communities*, p. 353).

(2) Nous avons reproduit, p. 588, deux photographies d'Icara, prises le 5 septembre 1887. Elles représentent le village vu du nord et du sud-est.

Le même jour a été pris le groupe que nous donnons ci-contre. Voici l'énumération des personnages qui y figurent :

Au rang supérieur et debout (en allant de gauche à droite) : Marie Marchand, Jules Gentry fils, Claire Gentry, Bob Rouser, Alice Sauger, Mme Eugénie Gentry, Eva Bettannier, Jules Gentry, Emma Gentry, Léon J. Bettannier, B. Rouser, Mme G. Rouser, Georges Rouser.

Personnages assis : Mme Marie V. Marchand, A. A. Marchand, Mignot, Elise Sauger, Maillon, Richard, P. E. Caillé, enfant Bettannier, Eugène F. Bettannier, Mme Léonie Bettannier.

Au premier plan : Edmond Gentry, Berthe Bettannier, Eugène Bettannier.

(3) *The Altruist*, avr. 1895.

Les derniers Icariens

V

However, it is not a failure! s'écriait E. F. Bettannier en commentant dans un journal de Corning l'événement du 16 février 1895. Après lui, d'autres communistes ont porté le même jugement sur l'expérience icarienne. Au lecteur, qui en a vu se dérouler toutes les phases, de se prononcer en connaissance de cause. Il serait injuste, assurément, — et, pour notre part, nous nous sommes interdit ce facile triomphe — de mettre en balance, d'une part les splendeurs décrites dans le *Voyage en Icarie*, et de l'autre les misères physiques et morales qui ont assailli les Icariens à Nauvoo, à Cheltenham et à Corning. On a toujours beau jeu à convaincre de laideur la réalité quand on la confronte avec le rêve. Mais il ne faudrait pas non plus s'autoriser de la longue durée d'Icarie pour la présenter comme un succès qui fait honneur au communisme expérimental.

Icarie a pu fournir — on sait au prix de quelles difficultés — une carrière de cinquante années. Le mérite en revient en premier lieu à l'héroïsme de quelques-uns de ses *leaders* et aux vertus plus obscures d'un certain nombre de leurs compagnons de lutte : heureuses les causes qui peuvent inspirer d'aussi beaux dévouements ! Mais les sept communautés icariennes ont profité aussi des avantages que procure nécessairement la vie associée : assistance mutuelle contre la maladie, l'invalidité et la mort, économie dans la main-d'œuvre et dans la dépense, répartition meilleure des fonctions, organisation plus rationnelle de tous les services qui intéressent la consommation des produits et la vie domestique. Or ce ne sont pas là des supériorités inhérentes au système icarien : l'histoire des phalanges fouriéristes de l'Amérique du Nord, pour ne prendre que cet exemple, le prouve surabondamment.

En revanche, Icarie a porté la peine de l'énorme erreur qui est à la base du communisme. A-t-elle été bien ou mal inspirée en s'établissant dans un pays neuf, loin des cités riches et anciennes, seule à seule, pour ainsi dire, avec la nature ?

Il est difficile de répondre. Fondée avec des capitaux insuffisants, il semble bien qu'elle n'a pas eu la liberté du choix : elle a dû émigrer vers une partie du monde où la terre, source première de toute richesse, fût encore sans valeur. Mais qu'on la suppose installée en pleine civilisation ou créée dans un désert, Icarie n'en devait pas moins succomber sous l'implacable répercussion des lois économiques et psychologiques qu'elle semblait braver par son existence même. Elle a voulu montrer que la mise en commun des biens conduit infailliblement à la prospérité matérielle, et elle a chancelé sans répit sous le fardeau des dettes et des emprunts. Elle a voulu instaurer parmi ses membres le règne de la Fraternité complète, et elle a été déchirée par les dissentiments et les haines. Elle a inscrit sur sa porte les grands mots de Liberté et d'Egalité, et elle a dû subir, sous peine de tomber dans l'incohérence, non seulement la dure contrainte des règlements et des lois, mais encore ce que Péron appelait « la discipline » de fer des demi-dieux et leurs notions jacobines d'infail- » libilité politique ».

Elle n'est pas même parvenue à réaliser l'article essentiel de son programme, la suppression de la propriété individuelle, puisqu'elle s'est vue obligée, pour attirer péniblement quelques recrues, de tenir registre des apports et de les rembourser à la sortie. Elle s'est trompée encore en hésitant à échanger des services avec autrui, échange de plus en plus nécessaire à mesure que les besoins de l'homme croissent en complexité, et elle s'est condamnée par l'isolement à une vie précaire et indigente. Enfin, empruntant son personnel au vieux monde sans adaptation préalable, son malheur le plus grand peut-être a été de supprimer dans l'organisation du travail le seul mobile capable d'assurer une productivité normale, *l'intérêt personnel*, alors qu'il n'était pas en son pouvoir de le remplacer par l'obéissance aux ordres d'un prophète, comme chez les Rappites, ou par l'idée d'une expiation voulue de Dieu, comme dans la trappe catholique.

Icarie, c'est le retentissement en plein dix-neuvième siècle de l'*idéologie* du dix-huitième. Et notre vingtième siècle, que fera-t-il ? Il ne renonce certes pas aux belles espérances qui ont enchanté l'âme de Cabet et de ses contemporains,

mais il en poursuit la réalisation dans des voies différentes. Au lieu de s'obstiner, à la suite d'Owen, de Fourier et du fondateur d'Icarie, à créer des oasis de bonheur fermées sur le dehors, des îlots de perfection sociale disséminés au sein d'une société malheureuse et corrompue, il sépare les problèmes, il les décompose et leur cherche des solutions limitées, mais capables d'élever vers le mieux, degré par degré, des multitudes entières. Est-ce à dire qu'il ait complètement rompu avec les erreurs du passé et qu'il soit en droit de mépriser les sévères leçons d'une expérience comme celle dont nous venons de retracer l'histoire ? Qui oserait le prétendre ? Pour beaucoup d'esprits généreux et chimériques, l'idée communiste a gardé tout son prestige. Le mot lui-même n'a pas cessé d'être à la mode. C'est au nom de l'égalité et de la fraternité, entendues au sens strictement icarien, que le prolétariat moderne, obligé de s'accommoder momentanément du salariat, réclame l'abolition de toutes les différences qui, à l'en croire, font encore de certains travailleurs des « privilégiés » et de certains autres des « parias ». Plus de mesure de l'effort productif, plus de salaire *aux pièces* ; rétribution du travail au temps, et non pas même à l'heure, mais à la journée, avec obligation pour tous de faire une journée de longueur uniforme et d'accepter un salaire identique ; réduction croissante de la durée du labeur quotidien ; limitation calculée du nombre des apprentis ; répartition entre tous les travailleurs d'une profession donnée de toute la quantité de travail disponible, de façon à supprimer le chômage : tels sont quelques-uns des moyens que l'on préconise pour rendre supportable un régime économique appelé d'ailleurs à s'effondrer le jour où la socialisation des instruments de production amènera l'avènement de l'égalité et de la fraternité parfaites...

Certains n'ont même pas la patience d'attendre et, suivant l'exemple des communistes de Nauvoo, cherchent à devancer les temps promis. Depuis vingt ans, plus de cinquante « Icaries » sont nées et ont disparu ; quelques-unes végètent encore. Notre temps a ses Cabet : ils s'appellent Wayland, Herron, Hertzka, William Morris, Tolstoï. Il n'est pas jusqu'au socialisme à prétentions scientifiques des Karl Marx et des Guesde, en qui l'on ne commence à reconnaître l'héritier — trop souvent ingrat — du socia-

lisme utopique de 1848. Le danger que les communistes de Nauvoo n'ont pas su éviter, ou plutôt qu'ils ont introduit par esprit de système au cœur de leur entreprise, menace de faire avorter tous les plans de reconstruction sociale qui, de nos jours, par une défiance irraisonnée de l'individualisme, tendent à confondre toutes les ressources et toutes les énergies « en une masse homogène où règnent des concepts » abstraits et arbitraires, où rien ne reste de personnel et » de vivant » (1). L'existence des hommes groupés en société réclame une association de plus en plus intime des bras, des capitaux, des intelligences, des volontés. Mais sous peine de n'être « qu'une régression se donnant pour un progrès », cette association exige comme contre-poids la mise en valeur et la distinction des aptitudes, la recherche des responsabilités, la juste rétribution des mérites, l'exacte compensation des services que le citoyen et la cité se doivent l'un à l'autre. Trouver la conciliation de ces deux exigences opposées, acheminer l'humanité, suivant la formule saint-simonienne, « vers un état où tous les individus seront classés en raison de leurs capacités et rétribués selon leurs œuvres », réaliser toujours plus de justice distributive au sein de plus de solidarisme, tel est le problème légué par le siècle qui vient de finir au siècle qui commence. Ce difficile et inéluctable problème, le communisme icarien a cru le résoudre en le niant.

(1) A. Espinas, *La Philosophie sociale du dix-huitième siècle et la Révolution*, p. 73.

DOCUMENTS ANNEXES

I

Chant de Départ Icarien

(Air du *Chant du Départ*)

L'AVANT-GARDE

Lève-toi, Travailleur, courbé dans la poussière,
L'heure du réveil a sonné.
Aux bords américains vois flotter la bannière
De la sainte Communauté.
Plus de vices, plus de souffrance,
Plus de crimes, plus de douleurs,
L'auguste Egalité s'avance ;
Prolétaire, sèche tes pleurs.
Allons fonder notre Icarie,
Soldats de la Fraternité,
Allons fonder en Icarie
Le bonheur de l'Humanité.

REFRAIN

L'AVANT-GARDE

Allons fonder notre patrie,
Soldats de la Fraternité,
Allons fonder en Icarie
Le bonheur de l'Humanité.

LES RESTANTS

Allez fonder notre patrie,
Soldats de la Fraternité,
Allez fonder en Icarie
Le bonheur de l'Humanité.

CHŒUR D'HOMMES

Partez, hommes de foi, d'amour et de constance,
Avant-garde de nos élus ;
Le Dieu de l'univers bénit votre espérance,
Vaillants disciples de Jésus.
Bravant les périls, la tempête,
Notre Apôtre au milieu de vous,
Volez à la sainte conquête
Du règne de Dieu parmi nous.
Allez fonder notre patrie,
Soldats de la Fraternité,
Allez fonder en Icarie
Le bonheur de l'Humanité. (*Refrain*)

CHŒUR DE FEMMES

Salut, pays lointain, sol vierge d'esclavage,
Où nos époux et nos enfants
Ne s'aviliront plus dans l'indigne servage
Des exploiteurs et des méchants.
Là, pâle Faim, sanglante Guerre,
Cruelles filles de l'orgueil,
Sur notre terre hospitalière
Vous n'apporterez plus le deuil.
Nous vous suivrons en Icarie,
Soldats de la Fraternité,
Allez fonder notre patrie,
Le bonheur de l'Humanité. (*Refrain*)

CHŒUR DE JEUNES FILLES

Voyez-vous, ô mes sœurs, cette aurore nouvelle
Du jour où tomberont nos fers ?
Debout, filles de Dieu, partons pleines de zèle,
Pour régénérer l'univers.
Non, d'une tyrannie fatale
Ne redoutons pas le retour :
La femme de l'homme est l'égale
Sous la divine loi d'amour.
Oui, fondez dans notre patrie
Le temple de l'Egalité.
Nous vous suivrons en Icarie,
Soldats de la Fraternité.

REFRAIN

L'AVANT-GARDE

Allons fonder notre patrie,
Soldats de la Fraternité,
Allons fonder en Icarie
Le bonheur de l'Humanité.

LES RESTANTS

Allez fonder notre patrie,
Soldats de la Fraternité,
Allez fonder en Icarie
Le bonheur de l'Humanité.

FÉLIX LAMB
(*Le Populaire*, 30 janvier 1848).

II

Concession Peeters

Londres, 3 janvier 1848.

Moi, William Snelling Peeters, fondateur de la colonie de la Rivière Rouge et de la Trinité, au Texas, membre de la Compagnie d'Emigration et de Terre, au Texas, et propriétaire,

Ce jourd'hui, fais à M. Cabet, de Paris, (avocat, ex-procureur général, chef et directeur d'une grande association de communistes icariens, tous hommes d'une bonne et scientifique éducation, de France, d'Angleterre, etc., etc., désirant se fixer sur une partie des terres situées aux limites occidentales de la colonie sus-mentionnée), la proposition suivante :

Il pourra y fixer autant de familles qu'il lui sera possible, conformément aux conditions de la concession faite à ladite Compagnie par le gouvernement du Texas, c'est-à-dire avant le 1er juillet 1848 ; et pour chaque famille, il recevra *trois cent vingt acres* ou une demi-section de terres, et en outre, comme boni, quarante acres (ce qui fait trois cent soixante par famille) et cent soixante acres par chaque homme célibataire au-dessus de dix-sept ans. Par famille, on comprend un homme et sa femme avec ou sans enfants, un veuf ou une veuve avec deux ou plusieurs enfants. Deux jeunes hommes célibataires font aussi une famille.

La proposition qui précède est positive et certaine d'après l'acte du Congrès de la République du Texas et suivant les pouvoirs à moi concédés par la Compagnie et les Directeurs nommés pour conclure et consommer le contrat, conformément à l'acte du Congrès.

Ce qui suit sont des offres que je recommande fortement à la Compagnie comme étant justes et nécessaires : je n'ai point l'ombre d'un doute que la Compagnie les approuvera immédiatement et se conformera aux conditions suivantes :

M. Cabet paiera deux dollars par acre pour les sections réservées par le gouvernement dans la supposition que nous les obtenions à raison de un dollar par acre, et si, au contraire, nous les obtenions pour un demi-dollar, M. Cabet consent à payer un dollar et demi par acre.

Il recevra en plus les concessions du gouvernement, savoir : une section pour chaque cent familles pour érection d'une école et d'une église, au prix du gouvernement, soit à raison de douze dollars par section.

Le terrain donné sera pris en un corps ou par partie, suivant le

désir de M. Cabet et l'on pourra de part et d'autre échanger les sections de réserve du gouvernement appartenant à la Compagnie, suivant le désir et l'accommodement des deux parties.

Enfin, si M. Cabet désirait acheter une portion de terre appartenant à la Compagnie indépendamment des sections de réserve, le même prix de deux dollars par acre (ou moins s'il est possible) sera accepté et agréé par la Compagnie.

M. Cabet commencera à coloniser entre le 97^{me} degré de longitude ouest de Greenwich, ou 20 degrés de longitude ouest de Washington, et la limite ouest de la colonie.

Signé : William Snelling Peeters.

Pour Richard Coad et fils, signé : Richard Coad, agent européen pour la Compagnie d'Emigration et de Terre du Texas.

Témoin : John Inarriot Deusle, commis chez Mueve, 4, Bridge street et 23, Lincolns Inn-Fields.

III

Procès en escroquerie intenté au citoyen Cabet. Jugement du 29 Septembre 1849

— Attendu que de l'instruction et des débats il résulte que Cabet a publié dans le numéro du journal le *Populaire* du 19 septembre 1847 un article intitulé : *Contrat social ou acte de société pour la communauté d'Icarie*, portant qu'on a fait choix de la société en nom collectif, l'une des trois admises par le Code de commerce ; que la société est fondée dans le but d'acquérir de vastes terrains dans un climat convenable pour les défricher, les cultiver et les exploiter, pour s'y établir en y faisant toutes les constructions nécessaires, pour y exercer toute industrie et y faire tout commerce extérieur dans l'intérêt commun ; qu'au titre : *Bases provisoires*, il est dit que ce n'est qu'au moment du départ que l'engagement deviendra définitif pour les associés, que jusque-là tout sera provisoire ;

— Que dans un article intitulé : *Lieu de l'établissement d'Icarie*; *Conditions pour le territoire*, et publié dans le numéro du même journal du 26 septembre 1847, Cabet annonce que c'est en Amérique, et dans l'Amérique du Nord, qu'il est le plus facile de trouver un territoire qui réunisse toutes les conditions convenables pour le but de la société ; qu'on a en vue trois localités différentes qui peuvent convenir, mais que le choix est difficile ; que pour choisir définitivement le terrain qui convient le mieux, il faut l'examiner et l'étudier sous tous les rapports et même en étudier plusieurs pour les comparer ; qu'avant d'envoyer une commission pour examiner, il faut prendre tous les renseignements nécessaires pour guider la commission et s'assurer autant que possible que ni son temps, ni son voyage ne seront perdus ; et que l'acquisition de terrain sera une seconde opération capitale, mais qu'avant d'entreprendre la négociation pour acquérir définitivement, il faut avoir beaucoup de renseignements préliminaires, et enfin que l'on fera bientôt connaître le lieu choisi, ajoutant que l'on croit nécessaire d'ajourner quelque temps et que l'on dira seulement que l'on peut s'y rendre par eau, en voyageant d'abord sur mer, puis sur une grande rivière ;

— Qu'enfin dans le numéro du 16 janvier 1848, Cabet a fait publier un article où on lit : « Après avoir examiné tous les pays convenables pour une grande émigration, nous avons choisi le Texas dans sa partie nord-ouest, comme celui qui présente les plus grands avantages sous le rapport de la salubrité, du climat tempéré, de la fertilité du sol, de son étendue, etc., etc... Nous avons déjà plus d'un million

d'acres de terre le long de la Rivière Rouge, beau fleuve navigable jusqu'à notre établissement, et nous pouvons nous étendre indéfiniment » ;

— Que ces articles avaient pour but et devaient avoir pour résultat de persuader à ceux qui les liraient que le pays avait été exploré, que les terrains avaient été reconnus et examinés, que le choix avait été fait et que des terrains, le long d'une rivière navigable jusqu'à l'établissement où on pouvait en conséquence arriver par eau et facilement, avaient été *définitivement acquis* et qu'il ne restait plus que les difficultés de défrichement ; que si, dans le même journal, Cabet avait publié des lettres et articles indiquant les difficultés de la réalisation de la colonisation, les articles sus énoncés avaient pour objet et devaient avoir pour effet de faire croire que *les difficultés étaient surmontées ;*

— *Que c'est sur l'assurance donnée par ces articles* et par Cabet lui-même, qui disait que *les terrains étaient acquis et que tout était prêt,* que plusieurs personnes, et notamment Chapron, Dubuisson, Tessier, Bale, Becquerel, Bertrand, Fouillard, Rousset, Botey, ainsi qu'ils l'ont déclaré dans les débats, se sont déterminés, les uns à rendre définitives leurs souscriptions qui n'étaient que provisoires, et les autres à souscrire pour l'association, à verser leurs fonds et à partir après avoir remis tous leurs bijoux et valeurs entre les mains de Cabet ;

— Qu'en admettant que Cabet ait eu la pensée qu'il pourrait un jour réaliser la colonie, il est constant qu'il savait alors *qu'aucun terrain n'avait été acheté et qu'il n'avait pas à offrir à ses associés un établissement près d'une rivière navigable ;* qu'en effet, quand les premiers, partis sur la foi de ces promesses, sont arrivés à Shreveport, il leur fallut faire plus de 100 lieues à pied, à travers un pays où les routes n'étaient pas tracées, et arriver sur le terrain où on les dirigeait après des fatigues qui en firent rester une partie en route, arrêtés par les maladies ; que là il leur fut répondu par le représentant de la Compagnie concessionnaire de terrain *que l'on ne connaissait pas Cabet, que nulle vente ni concession ne lui avaient été faites,* qu'on a offert aux associés de leur concéder des terrains comme à tous autres émigrants, qu'aucune précaution n'avait été prise, qu'ils n'avaient pas été pourvus des fonds nécessaires pour former leur établissement et défricher les terrains et qu'ils ont été obligés de quitter le pays *faute de ressources* ; que cependant Cabet, qui s'était déclaré gérant de la société pour dix ans, en se réservant le droit de recueillir les fonds formant le capital social et de faire les dépenses, s'était fait remettre tous les fonds versés et les effets dont étaient porteurs, au moment du départ, les associés qui se trouvaient ainsi sans ressources et qui avaient compté qu'il serait pourvu à tous leurs besoins, comme Cabet l'avait annoncé par ses paroles et par la publication des conditions sociales du 19 septembre 1847 ;

— Qu'il résulte de la vérification des livres et des pièces trouvés au siège de la société à Paris que, des dépenses portées aux livres, il en est un certain nombre montant ensemble à 71.000 francs, qui ne sont appuyées d'aucune pièce justificative ;

— Que si, des publications faites dans le journal le *Populaire* dans le cours de 1849, il paraîtrait résulter que, depuis, des sommes d'une certaine importance auraient été remises aux colons restés à la Nouvelle-Orléans, que des terrains auraient été acquis à Nauvoo et qu'un établissement y aurait été formé, il en résulte en même temps que cet établissement n'aurait été formé que plus tard, dans un lieu d'accès facile et à proximité d'une ville où ont lieu, d'après les publications des journaux, les meetings des colons qui y trouvent en conséquence un abri et des ressources, et cela, avec les fonds versés par les colons restés, *augmentés de ceux versés par les premiers* qui ont été obligés de revenir, faute de ressources ;

— Que cet établissement nouveau, dans une localité autre que celle où on avait envoyé les premiers, prouve encore qu'au moment des premières émigrations *aucune acquisition de terrain n'avait été faite, contrairement à ce qui leur avait été annoncé avant leur départ ;*

— Que c'est donc à l'aide d'un prétendu acte de société qu'il savait être sans valeur, des publications sus-énoncées et des dires qui avaient pour but de les appuyer, constituant les manœuvres frauduleuses pratiquées pour faire croire à la réalité d'un événement chimérique, l'*acquisition* d'un million d'acres de terres placées le long d'une rivière navigable jusqu'à l'établissement, que Cabet s'est fait remettre des sommes d'argent, des effets mobiliers et des valeurs, notamment par Chapron, Dubuisson, Tessier, Bertrand, Fouillard, Chambry, Rousset, Bale, Becquerel, et qu'il a ainsi escroqué une partie de la fortune d'autrui, fait prévu et puni par l'art. 405 du Code pénal :

En ce qui touche le détournement d'une malle au préjudice de Rousset et de plusieurs effets mobiliers au préjudice de Botey ;

Attendu que ces effets ont été remis comme les sommes d'argent et autres valeurs dans les termes de l'association et pour la même cause, et que le détournement de ces objets, rentrant dans la consommation du délit d'escroquerie, ne peut constituer en même temps un délit d'abus de confiance ;

En ce qui touche Krolikowski,

Attendu que s'il est constant que Krolikowski était employé dans l'administration, il n'est pas suffisamment établi qu'il ait su qu'aucun terrain n'était acquis et qu'en conséquence il ait eu connaissance de la fraude ;

Par tous ces motifs, renvoie Krolikowski des fins de la citation ;

Renvoie également Cabet des fins de la citation sur le chef de la prévention d'abus de confiance ;

Faisant application audit Cabet de l'art. 405 du Code pénal,

Le condamne à deux ans de prison, 50 francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits mentionnés à l'art. 42.

(*Gazette des Tribunaux*, 30 sept. 1849).

IV

Acte d'Incorporation de la Communauté Icarienne à l'Etat d'Illinois

An Act to incorporate the Icarian Community

Section 1. — Be it inacted by the people of the State of Illinois represented in the General Assembly that E. Cabet, J. Prudent, J. Witzig, P. J. Favard, A. Thibault and A. Piquenard, and their associates and successors be and they are hereby constituted a body politic and corporate by the name and style of the « Icarian Community », and, by that name and style, they and their successors shall and may have perpetual succession, shall be capable of suing and being sued, defending and being defended, pleading and being pleaded, answering and being answered within all courts and places whatsoever. They may have a common seal and alter or change the same at pleasure, may purchase and hold or convey real and personal estate necessary to promote and fully carry out the objects and interests of said corporation, but for no other purpose.

Section 2. — The capital stock of said company shall be one hundred thousand dollars with the privilege of increasing the same to five hundred thousand, to be divided into shares of one hundred dollars each ; but no one individual shall own more than one share. In all elections or questions to be decided by a vote of said company, each share, when owned by an adult male, shall have one vote which must be cast in person.

Section 3. — The business of said company shall be manufacturing, milling, all kinds of mechanical business and agriculture.

Section 4. — The said company shall have six Directors to be elected annually, one of whom shall be President, who shall have the management of the concerns of said Company, subject to the by-laws to be adopted.

Section 5. — The persons named in the first section of this act shall be commissionners to take subscriptions and organize said company, and shall be the Directors thereof until Directors shall be elected. The stock of said company shall be assignable, subject however to the regulations of the by-laws relating thereto.

Section 6. — The said company may pass such by-laws concerning the government of the property and business of said company and regulating its internal policy, and for other purposes directly connected with the business and management of said company as they

may deem proper, not inconsistent with the Constitution and Laws of this State.

Section 7. — This act shall be deemed and taken as a public act and shall be construed liberally for the benefit of said company, provided that the Legislature shall have power to alter, amend, modify or repeal the same whenever the public good shall require.

This act shall take effect sixty days after its passage.

SIDNEY BREESE
Speaker of the House of Representatives.

WILLIAM Mc. MURPHY
Speaker of the Senate.

Approved February 1st 1851,
AUG. C. FRENCH
Governor.

The copy of the foregoing act, kept in the office of the Icarian Community at Nauvoo, is accompanied by the following certificate :

UNITED STATES OF AMERICA
STATE OF ILLINOIS

I, David L. Gregg, secretary of State of the said State of Illinois, do hereby certify that the foregoing is a true copy of the enrolled law now on file in my office.

In testimony whereof I have hereunto set my hand and the great Seal of State, at the city of Springfield, this 14th day of March A. D. 1851.

DAVID L. GREGG,
Secretary of State.

TRADUCTION

(*d'après la* Revue Icarienne, *nov. 1856*).

Il est décrété par le peuple de l'Etat de l'Illinois, représenté dans l'Assemblée Générale, que MM. E. Cabet, J. Prudent, J.-J. Witzig, P.-J. Favard, A. Thibault, A. Piquenard et leurs associés et successeurs seront et sont, par le présent acte, constitués en un corps politique et communautaire sous le nom de « Communauté Icarienne » et que, sous ce nom, leurs associés et leurs successeurs devront et pourront avoir une existence perpétuelle et qu'ils seront capables d'agir en justice, soit pour attaquer ou demander, soit pour défendre ou répondre dans toutes les cours ou tribunaux quelconques. Ils peuvent avoir un sceau commun, l'altérer et le changer à leur volonté. Ils peuvent acheter, posséder ou transférer les propriétés meubles ou immeubles nécessaires pour atteindre et remplir le but de ladite corporation, mais pas pour d'autres objets.

Le capital de ladite compagnie sera de $ 100.000, avec le privilège de l'augmenter jusqu'à $ 500.000. Il sera divisé en actions de $ 100 et

personne ne pourra posséder plus d'une action. Dans toutes les élections ou questions qui doivent être décidées par un vote de ladite compagnie, chaque action, quand elle sera possédée par un adulte mâle, aura un vote qui devra être donné en personne.

L'objet de ladite compagnie sera l'exploitation des manufactures, des moulins et de toutes espèces d'opérations d'agriculture et d'industrie.

Ladite société aura six directeurs qui seront élus annuellement et dont un sera président ; ils auront l'administration des affaires de ladite compagnie, en se conformant aux lois particulières de ladite société qui seront faites par elle.

Les citoyens nommés dans la première partie de cet acte sont chargés de recevoir les souscriptions et d'organiser ladite compagnie. Ils sont élus directeurs jusqu'à ce que d'autres directeurs soient élus.

Les actions de ladite compagnie pourront être transférées en se conformant aux lois de ladite société concernant le transfert.

Ladite compagnie peut faire toutes les lois qu'elle juge convenables pour gouverner sa propriété et ses intérêts, pour régler sa police intérieure et pour administrer ses affaires, pourvu que ces lois particulières ne soient pas contraires à la constitution et aux lois de cet Etat.

Cet acte sera regardé comme un acte public et sera interprété libéralement pour le bénéfice de la compagnie.

La Législature se réserve le pouvoir de le changer, de le modifier, de l'amender et de le révoquer si le bien public le requiert.

Cet acte aura son effet soixante jours après son adoption.

Signé : Sidney Breese,

Président de la Chambre des Représentants.

William Mc. Murphy,

Président du Sénat.

Approuvé le 1er février 1851,

Aug. C. French,

Gouverneur.

V

Constitution de la Communauté Icarienne

Votée à l'unanimité le 21 février 1850, revisée, discutée et votée de nouveau à l'unanimité le 4 Mai 1851.

CHAPITRE II. — PRINCIPES GÉNÉRAUX (1)

Section 1. — *Société.*

Art. 1. — Les Icariens forment entre eux une véritable *Société*. Ils sont tous *Associés*.

Art. 2. — Cette société comprend tous les Icariens qui sont ou seront définitivement admis, avec leurs femmes et leurs enfants.

Art. 3. — Elle est établie dans l'intérêt de ses membres, pour garantir, autant que possible, leurs droits naturels et pour assurer leur bonheur.

Art. 4. — Elle est établie aussi dans l'intérêt de l'Humanité tout entière, par dévouement à celle-ci, pour présenter un système de société capable de la rendre heureuse, pour prouver par l'expérience que la Communauté, basée sur la Fraternité, est réalisable et possible.

Art. 5. — Elle a pour but matériel de défricher et cultiver la terre, de construire des habitations, d'exercer toutes les industries utiles ; en un mot, de féconder et civiliser le désert.

Art. 6. — Elle est à la fois agricole et industrielle, civile et politique.

Art. 7. — Le nombre de ses membres est illimité.

Art. 8. — Elle est destinée à devenir une Cité et un État soumis aux lois générales des États-Unis.

Art. 9. — En attendant, elle se soumet aux lois de l'État de l'Illinois.

Art. 10. — Les étrangers de tous les pays peuvent en faire partie lorsqu'ils acceptent complètement la doctrine icarienne et remplissent toutes les conditions exigées pour l'admission.

Art. 11. — Les conditions et le mode d'admission sont réglés par une loi particulière.

Art. 12. — Son capital social comprend la fortune de tous les associés. Chacun apporte à la société tout ce qui lui appartient, sans aucune exception.

Art. 13. — La société est contractée pour être perpétuelle : cepen-

(1) Le chapitre I est constitué par des considérations préliminaires qui ont été reproduites précédemment, chap. IV, § 4.

dant, l'associé pourra se retirer ou être exclu, comme il sera expliqué dans la loi spéciale pour l'admission, la retraite et l'expulsion.

Art. 14. — La constitution et les lois sont faites par le peuple et pour le peuple.

Art. 15. — Tous les pouvoirs émanent de lui et sont institués dans son intérêt.

Art. 16. — Son gouvernement est une République démocratique.

Art. 17. — La société icarienne a pour bases et pour principes la *Fraternité* et la *Communauté*.

Art. 18. — Elle prend le titre de *Communauté Icarienne*.

Section II. — *Fraternité*.

Art. 19. — La Fraternité des Hommes et des Peuples est le principe fondamental et générateur de la Communauté icarienne.

Art. 20. — Tous les Icariens se reconnaissent ou s'adoptent pour frères.

Art. 21. — Ils proclament que leur intérêt est de s'aimer, de s'aider, de se secourir et de se défendre comme des frères.

Art. 22. — Ce principe se confond avec ce précepte évangélique : *Aime ton prochain comme toi-même*, ou avec ce précepte philosophique : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît ; au contraire, fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fissent*.

Art. 23. — Ce principe de Fraternité doit être l'âme de la constitution et des lois, des usages et des mœurs.

Art. 24. — Il doit être enraciné par l'éducation dans le cœur des enfants et appliqué en tout avec toutes ses conséquences.

Art. 25. — Ses principales conséquences sont : l'*Egalité*, la *Liberté*, l'*Unité*, la *Solidarité*.

Section III. — *Egalité*.

Art. 26. — Les Icariens proclament l'*Egalité* naturelle, sociale ou civile et politique, sans aucun privilège. Ils se reconnaissent tous égaux en droits et en devoirs.

Art. 27. — Tous ont le droit d'être également bien nourris, vêtus, logés, instruits, soignés, traités en tout ; comme tous ont le devoir de se dévouer également pour la Communauté.

Art. 28. — La domesticité est supprimée.

Art. 29. — L'égalité est *relative* et *proportionnelle ;* chacun a un droit égal aux bénéfices de la communauté, *suivant ses besoins*, et chacun a le devoir égal d'en supporter les charges, *suivant ses facultés*.

Art. 30. — Tous ont la même part dans la souveraineté, le même droit à la confection de la constitution et des lois ; tous sont également électeurs et éligibles pour toutes les fonctions publiques, à l'âge fixé par la loi.

Section IV. — *Liberté*.

Art. 31. — La *Liberté* est naturelle, sociale ou civile et politique.

§ 1er. — *Liberté naturelle*.

Art. 32. — Par la nature, l'homme est essentiellement libre ; la

violence et la force ne peuvent donner aucun droit de domination et de maîtrise.

Art. 33. — La défense contre toute attaque, la résistance à toute oppression sont des droits naturels.

Art. 34. — Mais tous les hommes sont également libres, et, par conséquent, la liberté de chacun est nécessairement limitée par la liberté des autres. — Personne n'est libre de nuire à la liberté d'autrui.

Art. 35. — Personne, non plus, n'est libre de violer une *convention* librement faite, un engagement librement contracté.

§ 2. — *Liberté sociale ou civile.*

Art. 36. — La Société a pour but de garantir la liberté naturelle en la protégeant par la force de tous.

Art. 37. — La loi, expression de la volonté sociale, détermine et fixe les limites nécessaires de la liberté. Elle a le droit d'*interdire* tout ce qui peut être nuisible et de *prescrire* tout ce qui est utile.

Art. 38. — La licence et l'anarchie ne sont pas la liberté ; ce sont les ennemies de la liberté.

Art. 39. — Quand la loi est faite par le peuple et pour le peuple, elle n'interdit que ce qui est nuisible et ne prescrit que ce qui est utile.

Art. 40. — Alors, la liberté est le droit de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi et de s'abstenir de faire tout ce qui n'est pas ordonné par elle.

Art. 41. — L'obéissance à la loi est l'exercice de la liberté.

§ 3.— *Liberté politique.*

Art. 42. — Elle est le droit de concourir directement ou indirectement, comme tous les autres, à l'exercice de la Souveraineté et à la confection de la Constitution et des Lois.

Section v.— *Unité.*

Art. 43. — L'individualisme entraîne autant de divisions qu'il y a d'individus, le fractionnement et le morcellement à l'infini, qui produisent la faiblesse.

Art. 44. — La Fraternité et le Communisme conduisent, au contraire à la concentration et à l'*Unité*, qui produisent la force et la puissance.

Art. 45.— La Communauté icarienne est fondée sur l'*Unité* en tout : dans le peuple, qui forme une seule famille de frères et une seule armée de travailleurs ; dans le territoire, qui forme un seul grand domaine ; dans l'agriculture, qui forme une seule et vaste exploitation de la terre ; dans l'industrie, qui forme une seule et vaste exploitation industrielle ; dans l'éducation, qui forme un seul et grand système d'instruction et d'éducation pour le peuple entier.

Art. 46. — L'unité doit se concilier avec toutes les *divisions* qu'indiquent la raison, la science, la facilité et l'utilité de l'exploitation et du travail.

Section VI.— *Solidarité.*

Art 47. — La Solidarité est aussi une conséquence de la Fraternité et de l'Unité : tous les Icariens sont solidaires les uns envers les autres pour se secourir et se défendre.

Art. 48. — La Communauté icarienne est une *assurance* mutuelle et universelle contre tous les accidents, tous les désastres et tous les malheurs.

Art. 49. — Les souscriptions et les impôts ne sont plus nécessaires contre l'incendie, l'inondation, le chômage, la maladie, la ruine et la misère.

Art. 50. — La Communauté fournissant à chacun tout ce qui lui est nécessaire, à la seule condition de travailler suivant ses forces, tous les accidents sont prévenus ou supportés et réparés par elle.

Art. 51. — Il n'y a plus dans son sein ni prolétariat, ni paupérisme, ni mendicité, ni vagabondage.

Section VII. — *Respect pour la loi.*

Art. 52. — L'un des principes de la Communauté icarienne, c'est le respect pour la loi et la soumission de la minorité à la majorité.

Art. 53. — Avant le vote, chaque votant a le droit d'exposer en toute liberté son opinion contre le projet en discussion, mais chaque votant prend tacitement l'engagement de se soumettre à la future décision de l'assemblée.

Art. 54. — La *minorité* doit céder à la *majorité* et exécuter sa décision sans résistance, sans murmure, sans critique, jusqu'à une proposition formelle de révision dans les formes réglées par la Constitution ou par la loi.

Section VIII. — *Communauté.*

Art. 55. — Le Communisme est le contraire de l'individualisme. La Communauté est le contraire de la propriété individuelle.

CHAPITRE III. — ORGANISATION SOCIALE.

Section I. — *Propriété. — Usage.*

Art. 56. — Dans la Communauté icarienne, la propriété n'est pas individuelle, mais sociale, commune, indivise.

Art. 57. — Chaque associé est co-propriétaire de tout ; mais rien n'est la propriété individuelle ou personnelle ou exclusive de personne : la Communauté seule est propriétaire.

Art. 58. — Seulement, chacun peut et doit avoir l'*usage* ou la jouissance de ce qui lui est nécessaire, suivant les règles établies par la loi.

Art. 59. — La Communauté supprime ainsi : 1° tous les *abus* de la propriété, l'*opulence* et la *misère* qu'elle engendre ; 2° le droit de *succession* et d'héritage, en fournissant à tous les enfants et à tous les

citoyens tout ce qui leur est nécessaire ; 3° l'*achat* et la *vente*, le *commerce* et la *boutique*, avec leurs fraudes et leurs *falsifications*, avec leurs *soucis* et leurs *faillites*, en les remplaçant par la distribution gratuite à tous les associés de tous les produits dont ils ont besoin ; 4° la *monnaie*, pour les opérations intérieures ; 5° la *banque* et l'*usure* ; 6° les *salaires* des ouvriers ; 7° les *traitements* des fonctionnaires publics ; 8° le *budget* et les *impôts* ; 9° les *procès* et les *tribunaux*, avec leurs employés de tout genre.

Section II. — *Salaire.*

Art. 60. — Tous les travailleurs sont nourris, logés, vêtus, fournis de tout par la Communauté ; par conséquent le salaire est inutile et supprimé.

Section III. — *Traitements.*

Art. 61. — Les fonctions publiques sont un travail, et les fonctionnaires sont des travailleurs nourris, vêtus, logés, etc., comme les autres travailleurs ; par conséquent, les traitements sont inutiles et supprimés.

Section IV. — *Impôts.*

Art. 62. — Les impôts de toute espèce sont inutiles et supprimés ; il n'y a pas d'autre impôt que le travail, rendu court, facile, sans fatigue et sans danger, attrayant même, au moyen de l'instruction et des machines multipliées à l'infini.

Section V. — *Organisation du Travail.*

Art. 63. — L'ordre et l'organisation sont nécessaires partout, principalement dans le travail.

Art. 64. — Toutes les industries diverses sont disposées et combinées de manière à s'exercer le plus fructueusement possible.

Art. 65. — Tous les travaux s'exécutent dans de grands ateliers communs convenablement placés.

Art. 66. — Les machines y sont multipliées sans borne, pour aider et garantir le travailleur, même pour le remplacer, de manière que l'homme puisse un jour n'être plus qu'un créateur et un directeur de machines.

Art. 67. — Les machines sont essentiellement utiles dans la communauté, puisqu'elles y travaillent pour tous sans nuire à personne.

Art. 68. — Toutes les matières premières, tous les outils, toutes les machines, sont fournis par la communauté, comme tous les produits sont recueillis et distribués ou employés par elle.

Art. 69. — Les travailleurs forment une armée pacifique, dirigée par des chefs élus par elle.

Art. 70. — Le travail est une fonction publique.

Art. 71. — Tous les travaux sont également estimés et honorés.

Section VI. — *Agriculture.*

Art. 72. — Tout ce qui précède, sur l'industrie en général, s'applique à l'industrie agricole ou à l'agriculture. — La Communauté la soigne comme la base de la richesse sociale.

Section VII. — *Nourriture.*

Art. 73. — La Communauté nourrit ses membres.

Art. 74. — Elle règle tout ce qui concerne la nourriture.

Art. 75. — Elle établit d'abord des repas communs.

Art. 76. — Dès qu'elle le pourra, elle établira quelques-uns des repas dans chaque famille, en fournissant à chacune toutes les provisions nécessaires.

Section VIII. — *Logement.*

Art. 77. — La Communauté fournit un logement à tous ses membres.

Art. 78. — Aussitôt qu'elle le pourra, elle fournira un logement séparé à chaque famille.

Art. 79. — Elle règle tout ce qui concerne les logements particuliers, tous les ateliers, tous les édifices publics ou communs, les villages et les villes.

Section IX. — *Vêtement.*

Art. 80. — La Communauté vêt tous ses membres ; elle règle tout ce qui concerne le vêtement.

Art. 81. — Elle concilie la variété avec l'unité et l'égalité.

Section X. — *Éducation.*

Art. 82. — La communauté donne l'éducation à tous ses enfants.

Art. 83. — Elle dispose des enfants comme elle le juge convenable, dans leur intérêt particulier et dans l'intérêt général ; consacre toute la partie de leur enfance et de leur jeunesse nécessaire à leur éducation et règle tout ce qui la concerne.

Art. 84. — L'éducation est la plus complète et la plus parfaite possible.

Art. 85. — L'éducation est physique, morale, intellectuelle, professionnelle, scientifique et civique.

Art. 86. — L'éducation *physique* a pour but de former des individus robustes et adroits.

Art 87. — L'éducation *morale* a pour but de former d'excellents citoyens, en habituant à la pratique de la fraternité et à l'accomplissement de tous les devoirs sociaux.

Art. 88. — L'éducation *intellectuelle* ou l'*instruction* a pour but de développer au plus haut point l'intelligence des Icariens, en leur donnant à tous les éléments de toutes les sciences et de tous les arts.

Art. 89. — L'éducation *professionnelle* a pour but de former d'excellents artisans ou travailleurs pour chaque art et pour chaque industrie.

Art. 90. — L'éducation *scientifique* a pour but de former des instructeurs et des savants utiles à l'Humanité.

Art. 91. — L'instruction *civique* a pour but de faire connaître les droits et les devoirs politiques et sociaux.

Art. 92. — L'éducation élémentaire et générale est la même pour la femme que pour l'homme.

Art. 93. — Les enfants d'un même sexe la reçoivent dans des écoles communes.

Art. 94. — Quand la communauté sera complètement établie et développée, ils pourront habiter avec leurs parents tout en fréquentant les écoles pour leur éducation en commun.

Section XI. — *Mariage. — Famille.*

Art. 95. — La communauté est basée sur le mariage et la famille, purifiés de tout ce qui les dénature ou les altère.

Art. 96. — Le célibat volontaire est interdit ; tous ceux qui peuvent se marier doivent le faire.

Art. 97. — La loi règle tout ce qui concerne le mariage, la famille, l'autorité paternelle et maternelle.

Art. 98. — La dot est supprimée.

Art. 99. — Le choix d'un époux doit être parfaitement libre.

Art. 100. — Les époux sont égaux, sauf les précautions qui seront réglées par la loi en cas de dissentiment.

Art. 101. — Le devoir de fidélité est le même pour les deux époux.

Art. 102. — Le mariage est contracté pour la vie.

Art. 103. — Néanmoins, le divorce sera autorisé dans les cas qui seront prévus par la loi et avec les précautions qu'elle indiquera.

Art. 104. — Chacun des époux divorcés pourra et devra se marier avec un autre.

Section XII. — *Maladies. — Infirmes.*

Art. 105. — L'éducation, l'hygiène, l'organisation générale de la société et du travail doivent chercher à diminuer les maladies.

Art. 106. — Les malades et les infirmes doivent être soignés fraternellement, soit dans un hospice public ou commun, soit dans leurs familles, dans les cas déterminés par la loi ou les règlements.

Art. 107. — Le médecin, le chirurgien, le pharmacien, l'infirmier ou le garde-malade sont des travailleurs qui ont leur travail et leur atelier spécial comme tous les autres travailleurs.

Section XIII. — *Femmes, Enfants, Vieillards.*

Art. 108. — La Communauté garantit : 1° aux femmes en masse, de la part des hommes en masse, respect et égards ; 2° aux enfants, amour ; 3° aux vieillards, égards et respect ; 4° à tous, dévouement et protection.

Section XIV. — *Religion.*

Art. 109. — La Communauté icarienne adopte pour religion le

Christianisme dans sa pureté primitive, avec son principe fondamental, la Fraternité des Hommes et des Peuples.

CHAPITRE IV. — ORGANISATION POLITIQUE.

Section I. — *Souveraineté.*

Art. 110. — La souveraineté appartient à la Communauté.

Art. 111. — Elle est exercée concurremment en son nom par l'assemblée générale et par la gérance, chacune dans les limites de ses attributions.

Art. 112. — Chaque citoyen exerce sa part de souveraineté par son *vote.*

Art. 113. — Tout vote est *public.* Le vote écrit est *signé.*

Section II. — *Pouvoirs publics.*

Art. 114. — Il y a deux grands pouvoirs : le pouvoir *législatif* et le pouvoir *exécutif.*

Art. 115. — Ces deux pouvoirs sont essentiellement distincts et séparés.

Art. 116. — Le pouvoir exécutif est subordonné au pouvoir législatif.

Art. 117. — Le pouvoir législatif est confié à l'Assemblée générale, et le pouvoir exécutif à la Gérance.

Art. 118. — Le pouvoir judiciaire est exercé par l'Assemblée générale ou par un jury organisé par la loi.

Section III. — *Pouvoir Législatif.*

Assemblée générale.

Art. 119. — L'Assemblée générale est composée de tous les hommes définitivement admis et âgés de vingt ans.

Art. 120. — Les femmes y sont admises dans une place séparée, avec voix consultative. Elles sont appelées à donner leur avis sur toutes les questions qui les concernent particulièrement.

Art. 121. — L'Assemblée générale fait la constitution et les lois.

Art. 122. — Les projets de lois peuvent être présentés soit par la Gérance, soit par chaque citoyen.

Art. 123. — L'action de l'Assemblée générale est réglée par une loi organique spéciale.

Art. 124. — Quand elle sera trop nombreuse, elle sera remplacée par les assemblées populaires et par une assemblée représentative ou nationale, entre lesquelles les pouvoirs législatif et judiciaire seront distribués par une loi constitutionnelle spéciale.

Section IV. — *Pouvoir exécutif. — Gérance.*

§ 1er. — *Attributions de la Gérance.*

Art. 125. — La Gérance est chargée de l'exécution des lois et propose les règlements nécessaires pour leur exécution.

Art. 126. — Elle est aussi chargée de l'administration conformément aux lois. — Elle nomme tous les fonctionnaires ou agents qui lui sont nécessaires pour l'aider dans cette administration sous sa responsabilité.

Art. 127. — Des lois sont nécesssaires pour autoriser les emprunts, achats ou ventes d'immeubles.

Art. 128. — Des lois spéciales organiseront toutes les commissions qui pourront être nécessaires.

§ 2. — *Composition de la Gérance.*

Art. 129. — La Gérance est composée de six membres.

Art. 130. — L'un d'eux est Président.

Art. 131. — Les six membres discutent et décident en commun les questions principales.

Art. 132. — En cas de partage, le président a voix prépondérante.

Art. 133. — La Gérance ne pourra prendre de délibération que lorsque les membres présents sur les lieux assisteront à la séance et qu'ils se trouveront au nombre de trois au moins.

Art. 134. — Chaque membre de la Gérance pourra demander que son opinion soit constatée sur le procès-verbal et même qu'elle soit communiquée à l'Assemblée générale.

Art. 135. — Chaque membre de la gérance prend le titre de membre de la Gérance et agit au nom de la Gérance.

§ 3.— *Election de la Gérance.*

Art. 136. — Les six membres de la Gérance sont électifs.

Art. 137. — Ils sont élus par l'Assemblée générale.

Art. 138. — Ils sont élus pour un an.

Art. 139. — Ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 140. — Ils sont soumis à la réélection par moitié tous les six mois.

Art. 141. — Tous seront élus à la majorité absolue, et par bulletin écrit et signé.

Art. 142. — Le Président sera élu séparément.

Art. 143. — Les cinq autres membres de la Gérance seront élus conjointement par bulletin de liste.

Art. 144. — Avant l'élection, on dressera une liste de candidature sur laquelle on inscrira tous ceux qui seront présentés comme candidats.

Art. 145. — On ne pourra élire que parmi les candidats inscrits.

Art. 146. — Chaque candidat proposé pourra, en exposant ses motifs, demander que son nom ne soit pas inscrit sur la liste de candidature.

Art. 147. — L'Assemblée étant consultée, si dix membres se lèvent pour demander l'inscription ou le maintien sur la liste, le nom y sera inscrit ou maintenu.

Art. 148. — Une discussion pourra s'ouvrir sur chaque candidat.

Art. 149. — Cette discussion sera libre et franche, mais digne et fraternelle, exclusivement animée par le sentiment de l'intérêt général et commun.

§ 4. — *Division des attributions de la Gérance.*

Art. 150. — Les membres de la Gérance se partagent entre eux l'administration.

Art. 151. — Leurs attributions sont divisées ainsi qu'il suit :

1° Présidence : Surveillance et direction générales ;

2° Direction générale des finances et de la nourriture ;

3° Direction générale du logement et du vêtement ;

4° Direction générale de l'éducation, de la santé et des divertissements ;

5° Direction générale de l'industrie et de l'agriculture ;

6° Direction générale du secrétariat et de l'imprimerie.

Art. 152. — Les membres de la Gérance ne pourront pas présider l'Assemblée générale.

§ 5.— *Président.*

Art. 153. — Le président de la Gérance prend le titre de *Président de la Communauté Icarienne.*

Art. 154. — Il représente la Communauté dans toutes les relations extérieures.

Art. 155. — Il agit, correspond, négocie, traite, paraît en justice soit comme demandeur, soit comme défendeur, et signe en qualité de Président de la Communauté Icarienne.

§ 6.— *Responsabilité.*

Art. 156. — La Gérance est responsable. Au commencement de chaque mois, elle présentera un état sommaire des opérations pendant le mois précédent et de la situation financière. Tous les six mois, huit jours au moins avant l'élection, elle rendra compte à l'Assemblée générale de sa gestion pendant le semestre et lui exposera la situation de la Communauté.

§ 7. — *Fonctions publiques.*

Art. 157. — Toutes les fonctions publiques sont établies dans l'intérêt de la Communauté.

Art. 158. — Elle sont aussi multipliées que nécessaire.

Art. 159. — Toutes sont un devoir, une charge, un travail, qu'on ne peut refuser ou abandonner sans un empêchement légitime.

Art. 160. — Le lieu où s'exerce la fonction est un atelier pour le fonctionnaire.

Art. 161. — Le fonctionnaire est un mandataire.

Art. 162. — Il est électif, sauf le cas prévu par l'article 126.

Art. 163. — Il est temporaire, comptable et responsable.

Art. 164. — Il doit commander avec fraternité et chacun doit lui obéir avec égard par respect pour la loi.

Art. 165. — En cas d'abus, soit du fonctionnaire envers le citoyen, soit du citoyen envers le fonctionnaire, chacun d'eux a le droit de réclamer ou de se plaindre.

Section v. — *Pouvoir judiciaire.*

§ 1er — *Délits.*

Art. 166. — Dans la communauté, les délits sont : les actes qui nuisent à la Société ou à quelqu'un de ses membres ; la violation des principes, des lois et règlements ; la disposition illégale d'un objet commun ; le défaut de soin et d'économie ; le désordre et le trouble apportés dans la grande famille.

Art 167. — Le mensonge et la calomnie sont des délits inexcusables.

Art. 168.— L'injure et la médisance, la critique hors de l'Assemblée générale sont aussi des délits.

§ 2. —*Peines.*

Art. 169. — Les peines sont : 1° le *blâme* dans l'atelier ou dans l'assemblée générale, ou dans le public extérieur avec plus ou moins de publicité ; 2° l'*exclusion* de l'atelier ou de l'assemblée générale, ou de la Communauté dans les cas qui seront déterminés par la loi.

§ 3. — *Constatation des délits.*

Art. 170. — Chaque Directeur d'atelier doit constater, dans un rapport hebdomadaire ou spécial, les délits commis dans l'atelier.

Art. 171. — C'est un devoir pour chaque citoyen de faire connaître, dans l'intérêt de la Communauté, les délits commis contre elle.

Art. 172. — C'est un devoir pour la Gérance de surveiller les délits et de demander contre eux l'exécution des lois.

§ 4. — *Jugement.*

Art. 173. — Les délits contre les règlements de l'atelier sont jugés par l'atelier.

Art. 174. — Les délits commis contre la Communauté sont jugés par l'Assemblée générale ou par un jury.

Section vi. — *Révision.*

Art. 175. — Le peuple icarien a essentiellement le droit de réviser et de modifier sa Constitution. — Mais il peut, dans son intérêt, établir des règles et des formes pour que la Constitution ne soit pas exposée à des changements trop précipités ou trop fréquents.

Art. 176. — La Constitution ne pourra être révisée qu'après des intervalles de deux ans, en 1853, 1855, etc.

Art. 177. — La révision se fera en mars.

Art. 178. — Celui qui voudra demander la révision totale ou partielle devra le faire par écrit, dans l'avant-dernière semaine de février.

Art. 179. — Tous ceux qui voudront présenter des modifications ou des changements devront le faire par écrit dans le même temps. Ces modifications écrites seront affichées durant la dernière semaine de février.

Art. 180. — Dans la première semaine de mars, l'Assemblée décidera d'abord, à la majorité des trois quarts, si elle prend en considération la demande en révision.

Art. 181. — Dans ce cas, elle fixera l'ouverture de la discussion à un jour de la seconde huitaine de mars.

Art. 182. — Chaque membre pourra proposer par écrit des amendements aux changements proposés.

Art. 183. — L'Assemblée discutera et votera à la majorité des trois quarts la révision totale ou partielle de la Constitution.

Disposition finale. — Un exemplaire imprimé de la Constitution et des lois principales, quand l'Assemblée générale l'ordonnera, sera remis à chaque membre de la Communauté.

FAC-SIMILÉ D'UN CERTIFICAT D'ADMISSION

ADMISSION POUR ICARIE.

Vu la demande présentée par . Meinère . . ., sous le numéro 623., les lettres et les pièces jointes ;

Vu l'avis de la Commission locale d'admission ;

Renseignemens pris ;

Considérant que le demandeur déclare et affirme qu'il remplit toutes les *conditions* indiquées dans le *Prospectus* publié dans le numéro 73 du *Populaire* ;

Considérant qu'il paraît les remplir en effet et réunir les *qualités* d'un véritable Icarien ;

Considérant qu'il accepte le *Contrat Social* publié dans le numéro 25 du *Populaire*, et qu'il est prêt à souscrire *l'engagement Icarien* ;

Le Comité d'admission admet :

. Meinère, J. Jean . . . . . .

. . . . . .

Paris. 26 Octobre 1848.

Approuvé par le Gérant,

. Cabet

VI

Engagement du 13 octobre 1856 proposé par le citoyen Cabet

(*IIe Lettre icarienne, p. 69-71*)

Je propose les conditions suivantes :

1° Le citoyen Cabet est considéré comme représentant toute la minorité et chacun de ses membres. Les engagements pris envers lui sont considérés comme pris par chacun d'eux envers les autres.

2° Toutes les dépenses faites pour la minorité et payées ou avancées par le citoyen Cabet, avec les sommes empruntées par lui ou reçues de Paris ou à lui confiées, sont à la charge de la minorité.

3° La minorité actuelle n'a d'autre apport que ce qui lui est dû par la Communauté et ce que le citoyen Cabet pourra recouvrer pour chacun de ses membres dans la liquidation de cette Communauté, recouvrement pour lequel chacun de ses membres lui donne, ou à celui qu'il en chargera, tous les pouvoirs nécessaires.

4° Chaque membre de la minorité prend l'engagement de ne pas quitter la Communauté avant le 3 février 1859.

5° La restitution de l'apport sera successivement et continuellement améliorée en faveur des Icariens aujourd'hui présents, soit en abrégeant les délais d'une partie de la restitution, de manière que ces délais n'excèdent pas une année, soit en augmentant graduellement le montant de la somme à restituer, de manière que la restitution puisse être intégrale le plus tôt possible, soit en faisant participer l'Icarien au partage des bénéfices constatés par les inventaires annuels.

6° Quant aux Icariens qui seront admis à l'avenir, les mêmes règles de restitution leur seront appliquées soit pour l'abréviation des délais, soit pour la restitution intégrale, soit pour la participation aux bénéfices.

7° Ma proposition du 15 décembre 1855 est adoptée dans ses bases essentielles : l'élection du président pour 4 ans ; l'élection d'un vice-président ; la nomination par le président de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et de toutes les commissions, avec ou sans la confirmation de l'assemblée générale ; le maintien de l'assemblée générale avec des séances moins fréquentes ; la confection de lois capitales avec le droit de suspension pour le président, qui aurait aussi le droit de faire tous les règlements qu'il jugerait nécessaires.

8° Des modifications essentielles dans les séances de l'assemblée générale, relativement à la composition et aux attributions de la majorité, à la clôture et avec suppression des motions d'ordre, de la permanence et des abus pratiqués dans ces derniers temps.

9° Chacun s'engage à pratiquer religieusement tous les principes icariens, notamment la Fraternité, toutes les conditions d'admission, les principes contenus dans les brochures intitulées : *Réforme de 1853, Compte-rendu de 1855, Révision de la Constitution*, les lois et règlements en ce qu'ils n'ont pas d'inconciliable avec le présent engagement.

10° Chacun s'engage à confier au citoyen Cabet la rédaction des journaux et des brochures, en lui reconnaissant le droit de prendre la parole toutes les fois qu'il le jugera convenable, tout ce qui concerne la propagande et la correspondance, l'éducation et les enfants ; à assister régulièrement au Cours icarien ; à supporter le principe de la publicité en tout ; à s'interdire toute critique clandestine, toute causerie inutile pendant le travail ; à travailler en se soumettant à la direction choisie par l'atelier.

11° Chacun consent à la suppression du whisky, sauf à le remplacer de la manière la plus convenable, et à la suppression du tabac sous toutes ses formes pour le 3 février 1857, en promettant de faire tous ses efforts pour le supprimer le plus tôt possible, en se soumettant d'ailleurs aux règlements qui seront faits à ce sujet.

12° Chacun s'engage aussi à pratiquer la propreté en tout, la tempérance, le soin, l'ordre et l'économie, l'organisation, la discipline et la solidarité.

13° Chacun s'engage enfin à se conformer aux règlements qui sont ou seront faits sur la chasse et la pêche.

Le fondateur d'Icarie,
CABET.

VII

Constitution de la Communauté Icarienne de Cheltenham

(La Communauté a adopté la Constitution de Cabet en 183 articles (cf. *supra*, Doc. annexes, V). La révision du 15 janvier 1859 a modifié les articles 129, 136 et 151, en ramenant à quatre le nombre des gérants. Une autre révision, plus importante, a abouti le 4 avril 1859 aux remaniements dont on trouvera ci-dessous le texte. Nous avons respecté la numérotation donnée par la *Nouvelle Revue Icarienne* du 15 juillet 1859, bien qu'elle fasse le plus souvent double emploi avec celle du texte primitif).

CHAPITRE IV. — ORGANISATION POLITIQUE

Section IV. — *Pouvoir Exécutif. — Gérance.*

§ 1. — *Attributions de la Gérance.*

Art. 125. — Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la communauté, qui est seul chargé de la direction supérieure, de l'administration générale et de l'exécution des lois.

Art. 126. — Il fait les règlements d'administration publique.

Art. 127. — Chaque citoyen pourra demander qu'un règlement d'administration publique fait par le président soit en tout ou en partie soumis à la ratification de l'assemblée générale pour être transformé en loi.

Art. 128. — Le président pourra, dans les dix jours d'une loi nouvelle, demander l'ajournement pendant six mois pour une seconde discussion et un second vote.

Art. 129. — L'assemblée générale pourra répondre à la majorité des deux tiers en ordonnant l'exécution immédiate.

Art. 130. — Le président nomme tous les fonctionnaires publics que la loi n'a pas réservés à l'élection, notamment les directeurs de colonies et les directeurs généraux.

Art. 131. — La nomination des directeurs de colonies et des directeurs généraux sera soumise à la ratification de l'assemblée à la majorité absolue.

Art. 132. — Le président peut les révoquer.

Art. 133. — Les directeurs de colonies et les directeurs généraux ne pourront rester en fonction plus d'une année. Ils ne pourront être rappelés à ces mêmes fonctions qu'après un intervalle d'un an.

(Les articles 125 et 126 de la constitution sont abrogés. Les articles 127 et 128 sont maintenus. Les articles 129 à 135 sont abrogés).

Art. 134. — Le président nomme toutes les commissions qui lui sont nécessaires pour l'aider dans sa tâche.

Art. 135. — Il y a un vice-président.

Art. 136. — En cas d'empêchement ou de mort du président, il est remplacé par le vice-président pendant l'intervalle de cet empêchement ou pour le temps qui reste à courir sur sa gestion. Dans le dernier cas, le vice-président prend le titre de président et l'assemblée élit un vice-président pour le reste de la gestion.

Art. 137. — Des lois sont nécessaires pour autoriser les emprunts, achats ou ventes d'immeubles.

Art. 138. — Des lois spéciales organiseront toutes les commissions qui pourront être nécessaires.

§ 2. — *Election de la Gérance.*

Art. 139. — Le président et le vice-président de la communauté sont électifs.

Art. 140. — Ils sont élus par l'assemblée générale.

Art. 141. — Ils sont élus pour quatre ans.

Art. 142. — Ils ne sont rééligibles, dans aucun cas, qu'après un intervalle de quatre années.

Art. 143. — Ils sont élus à la majorité absolue.

Art. 144. — Ils sont élus séparément par bulletin écrit et signé.

(Les articles 136 à 143 de l'ancienne constitution sont abrogés. L'article 147 est modifié ainsi : au lieu de « dix membres », lisez « si le dixième des citoyens composant l'assemblée générale, etc... » Les articles 144 à 149 sont maintenus. Les articles 150 à 152 sont abrogés).

§ 3. — *Président.*

Art. 151. — Le président prend le titre de président de la Communauté Icarienne.

Art. 152. — Il représente la communauté dans toutes les relations extérieures.

Art. 153. — Il agit, correspond, négocie, traite, paraît en justice soit comme demandeur, soit comme défendeur, et signe en qualité de président de la Communauté Icarienne.

Art. 154. — Il dirige et surveille la rédaction du journal de la communauté et généralement toutes les publications soit pour le service intérieur, soit pour les besoins extérieurs de la propagande.

Art. 155. — Il ne peut rien publier contre les membres de la société qui ne soit constaté et décidé par un vote de l'assemblée.

(Les articles 153, 154, 155 de l'ancienne constitution sont maintenus).

§ 4. — *Responsabilité.*

Art. 156. — Le président est responsable et comptable. Il est tenu de présenter à l'assemblée générale un rapport mensuel, du 1er au 10 de chaque mois, résumant les opérations de la société pendant le mois précédent. Dans la dernière quinzaine de juillet de chaque

année, il présente à l'assemblée générale un rapport d'ensemble sur les opérations du semestre écoulé et fait connaître les travaux préparés pour le semestre commencé. Dans la dernière huitaine de janvier au plus tard, il communique à l'assemblée, avec l'inventaire exact de l'actif et du passif de la société au 31 décembre et son rapport semestriel, un compte-rendu sur la situation morale de la communauté.

Art. 157. — Comme tous les autres fonctionnaires, le président pourra être destitué conformément à la loi.

§ 5. — *Fonctions publiques.*

(Les articles 157 à 161 sont maintenus. L'article 163, qui est l'article 162 de l'ancienne constitution, se trouve modifié ainsi : « Il est électif, sauf le cas prévu par l'article 130 ». Les articles 163 à 175 sont maintenus).

Section VI. — *Révision.*

Art. 176. — Le peuple a essentiellement le droit de réviser sa constitution. Mais il peut dans son intérêt établir des règles et des formes pour que la constitution ne soit pas exposée à des changements trop fréquents. La société icarienne reposant sur les principes développés dans le chapitre II de la constitution et particulièrement dans les sections I, II, III, IV, V et VI de ce chapitre, et dans le chapitre III et particulièrement dans les sections I, XI et XIV de ce chapitre, ces principes ne pourront être révisés qu'à l'unanimité des membres de la société et avec le consentement des Icariens de l'extérieur.

Art. 177. — La constitution ne pourra être révisée qu'après des intervalles de quatre ans, en 1863, 1867, etc...

Art. 178. — La révision se fera en décembre.

Art. 179. — Celui qui voudra demander la révision devra le faire par écrit dans l'avant-dernière semaine de novembre.

Art. 180. — Tous ceux qui voudront présenter, etc., etc,... affichées durant la dernière semaine de novembre.

Art. 181. — Dans la première semaine de décembre, etc...

Art. 182. — Dans ce cas, elle fixera l'ouverture de la discussion à un jour de la seconde huitaine de décembre.

(Les articles 182 et 183 sont maintenus).

Adopté à l'unanimité, le 4 avril 1859, par les citoyennes, les admis provisoirement et les jeunes gens consultés, et à l'unanimité par les citoyens.

Le Secrétaire,
LÉON MARCHAND.

Le Président,
G. BAUER.

Le Président de la Communauté,
B. MERCADIER.

VIII

Acte d'incorporation de la Communauté Icarienne de Corning

Corning, 8 septembre 1860.

Vous tous qui lirez les présentes lignes, sachez que P. Elie Caillé, Louis Mathieu, Arsène Gérard, Antoine Gauvain, Eugène Mourot, Achille Lafaix, Jean Hagen, Michel Brumme, Frédéric Hoffmann et William Abé, et tous ceux qui, par la suite, signeront le présent acte, ont, ce jourd'hui, accepté les articles d'incorporation suivants, à savoir :

Art. I. — Les soussignés, leurs associés et leurs successeurs s'incorporent eux-mêmes aujourd'hui sous les nom et forme de COMMUNAUTÉ ICARIENNE, et la principale place ou centre de transaction des affaires de ladite corporation sera *Icarie*, Adams county (Iowa).

Art. II. — La nature des affaires commerciales de la corporation portera sur toutes les sortes de produits dus à l'agriculture et à l'horticulture.

Art. III. — Le chiffre du capital autorisé est de trente mille dollars et pourra être porté en plusieurs fois jusqu'à une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars ; il sera divisé en actions de quatre cents dollars, dont le cinq pour cent sera versé au moment de la souscription et le reste à la demande des directeurs de cette corporation, dûment autorisés à cet effet par un vote de la majorité des membres ou *corporators*, pourvu que cet appel de fonds n'excède pas le cinq pour cent du capital à verser et n'ait lieu qu'une fois en trente jours. Nonobstant, la corporation peut commencer ses affaires dès que vingt mille dollars de son capital seront souscrits.

Art. IV. — Cette corporation entrera en exercice le 1er novembre A. D. 1860, et sa durée sera illimitée (*for ever*).

Art. V. — Les affaires de cette corporation seront conduites par cinq directeurs dont l'un portera le titre de président. Lesdits directeurs seront élus chaque année, le troisième jour de février ; l'élection du président se fera séparément.

Art. VI. — Le maximum de la somme pour laquelle cette corporation pourra s'endetter ou s'engager ne dépassera pas vingt mille dollars tant que le capital souscrit n'excédera pas trente mille dollars. En aucun cas, ce maximum ne dépassera les deux tiers du capital souscrit.

Art. VII. — Chaque membre ne sera responsable sur ses biens privés des dettes de la corporation que jusqu'à concurrence de l'apport versé par lui.

Art. VIII. — Aucun membre ne possèdera en propre plus d'une part du capital (*share of the stock*) de cette corporation.

Art. IX. — Tout possesseur d'une partie quelconque du capital ne sera admis à voter sur une question ou à prendre part à une réunion des actionnaires que s'il est homme et majeur. Aucune femme, aucun enfant n'aura droit de vote, soit directement, soit par délégation, et tout possesseur d'une part du capital, mâle et majeur, qui voudra exercer son droit de vote, devra le faire en personne dans les réunions des actionnaires (*stockholders*).

Art. X. — Le capital (*stock*) de cette corporation sera transférable, mais mention du transfert de chaque part (*share of stock*) devra être faite sur les livres de ladite corporation. L'acquéreur devra souscrire aux présents articles et l'opération ne sera valable que moyennant le consentement unanime des membres (*corporators*) dûment convoqués en assemblée d'actionnaires (*stockholders' meeting*). Tout transfert qui ne remplira pas ces conditions sera nul.

Art. XI. — Un mari ou un père peut souscrire une part du capital (*share of stock*) au nom de sa femme ou de son enfant. Il sera personnellement responsable du paiement de cette part, mais la personne au nom de laquelle elle aura été souscrite en gardera la jouissance exclusive.

Art. XII. — Aucun membre nouveau ne sera autorisé à souscrire au capital (*stock*) de la présente corporation qu'à la condition de se conformer strictement à ses lois et règlements.

Art. XIII. — Tous les membres (*corporators*) s'engagent à mettre au service de la corporation la totalité de leur temps et de leurs capacités et à s'acquitter des devoirs dont ils seront chargés par les directeurs en exécution des décisions de l'assemblée générale. Ils auront droit également, chacun dans la mesure de ses besoins, au logement, à la nourriture, au vêtement, aux soins pendant la maladie, l'enfance ou la vieillesse, mais ils ne pourront exiger aucun salaire ou rétribution pécuniaire.

Art. XIV. — Tout membre (*corporator*) pourra à tout moment, moyennant un préavis de quatre semaines au directeur, se retirer de la corporation. Lors de sa retraite, il recevra le montant du capital versé par lui ou la fraction de ce capital que ladite corporation sera capable de lui payer, une fois acquittées toutes les autres dettes contractées jusqu'au moment de cette retraite. Ce remboursement sera effectué par la corporation sous la forme d'un billet payable à six mois de date.

Art. XV. — Le premier but (*object*) de la société étant de se livrer aux travaux et aux opérations prévus par les présents articles, et par ce moyen, de créer les ressources qui permettront de pourvoir aux besoins des jeunes, des vieux, des malades et des invalides (*of the decrepit corporators*), il ne sera reconnu ou payé aucun dividende aux associés ; tous les bénéfices viendront s'ajouter au fonds commun pour parer aux imprévus et aux besoins nouveaux.

Art. XVI. — La corporation ayant pour objet le mutuel support par la gestion mutuelle de ses affaires, il est stipulé et agréé que si un

membre, volontairement et sans raisons valables, refuse de remplir les devoirs qui lui sont assignés par les directeurs, conformément à un vote de l'assemblée générale, ou de se conduire convenablement envers les autres, *il ou elle peut être expulsé* par un vote des deux tiers des membres, hommes et majeurs, dans un meeting convoqué dans ce dessein. Le membre sera prévenu dix jours à l'avance de la convocation du meeting et des charges articulées contre lui.

Art. XVII. — Les directeurs seront comptables, responsables et révocables par un vote du tiers des membres, dans les cas et de la manière déterminés par les règlements de la corporation.

Art. XVIII. — Achille Lafaix, Jean Hagen, Michel Brumme, Frédéric Hoffmann et William Abé seront les directeurs de cette corporation jusqu'à ce que d'autres soient élus et assermentés.

Art. XIX. — Cinq membres de la société peuvent, à une des réunions annuelles pour l'élection des directeurs, proposer la révision d'une partie des présents articles, et si les neuf dixièmes des membres présents se prononcent en faveur de la révision, celle-ci se fera à l'époque et dans les conditions fixées par les règlements relatifs à cet objet.

En témoignage de quoi, nous avons apposé nos signatures et sceaux, à Icarie, Adams county (Iowa), ce huit septembre A. D. 1860.

P. Elie Caillé, Arsène Gérard, Antoine Gauvain, William Abé, Eugène Mourot, Achille Lafaix, Jean Hagen, Michel Brumme, Louis Mathieu, Frédéric Hoffmann.

IX

Constitution de la Communauté Icarienne
(Jeune Icarie)

(8 Octobre 1879)

CHAPITRE I. — AVANT-PROPOS

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire des sociétés, on remarque un fait constant : c'est qu'un petit nombre d'oisifs exploitent impitoyablement la grande masse des travailleurs.

Mais comment cette monstrueuse anomalie sociale a-t-elle pu se produire ? Comment a-t-elle pu se perpétuer à travers les siècles et arriver jusqu'à nous ?

Bien qu'une nuit épaisse d'ignorance et de mensonges religieux couvre en grande partie l'origine sociale des hommes, la réponse à cette question est fournie par ce que les légendes populaires ont pu transmettre aux générations successives, en dépit des nombreux efforts intéressés à l'étouffement de la vérité.

La tradition et les recherches historiques s'accordent sur ce point que, dans les civilisations primitives, la propriété était commune, sociale. Non pas qu'elle le fût d'une manière légale, organisée après délibération, comme le socialisme le veut de nos jours, mais elle était commune de fait ; elle s'était généralisée naturellement. Outre que les travaux historiques ne laissent aucun doute à cet égard, les nombreux vestiges qui existent encore dans différents pays de cette communauté de la propriété antique en sont des preuves tangibles.

Mais la force brutale étant la seule règle d'alors, ce caractère social de la propriété ne put se maintenir.

L'homme, le père était le maître absolu, le tyran du foyer domestique. La servitude était au sein de la famille ; la femme, les enfants travaillaient dans l'esclavage, au bénéfice du plus fort.

La notion de droit étant inconnue, l'arbitraire seul faisant loi, quelle occasion plus propice pour que l'esprit de rapine, qui prévalait alors, s'exerçât partout sans contrôle ?

Les théocrates, se disant ministres de dieux que l'ignorance avait créés, et les guerriers, se proclamant supérieurs aux agriculteurs, commencèrent par liguer leur force, leur savoir et leur astuce contre ces derniers, les dépouillèrent de l'autorité qu'ils avaient dans leur famille et substituèrent à l'autorité familiale l'autorité gouvernementale.

Les usurpations ne devaient pas se borner là. Après avoir subal-

ternisé les agriculteurs, après s'être emparés de toutes les consciences, après avoir fanatisé le peuple par la superstition, prêtres et guerriers s'approprièrent la terre et les instruments de travail et remplacèrent la production libre et volontaire par la production sous leurs ordres exclusifs. Les germes du salariat moderne étaient éclos.

De là à l'esclavage il n'y avait que la distance d'une usurpation de plus. L'aristocratie nouvelle, logique dans sa marche envahissante, s'empara des individus du même droit qu'elle les avait dépouillés.

C'était inévitable. L'arbitraire est la semence de l'arbitraire.

Pour asservir les pères et leurs subordonnés, la classe dominante n'eut qu'à étendre aux relations sociales les mœurs qui régnaient dans la famille.

Et quel ci-devant tyranneau eût pu logiquement se récrier contre la généralisation de l'autorité absolue qu'il avait été lui-même si jaloux d'exercer en particulier ?

Quelle leçon pour nos contemporains ! De l'écrasement de la femme et de l'enfant devait surgir l'asservissement de la famille humaine.

L'esclavage et les castes étant constitués, le peu qui restait de l'ancien équilibre des facultés humaines s'éteignit dans la grande différence des conditions d'existence. L'égalité individuelle disparut rapidement sous l'action dissolvante des inégalités sociales, causes des ignorances et des dissemblances personnelles d'aujourd'hui.

A partir de cette sombre époque, le développement historique du genre humain n'est plus qu'une suite continuelle de guerres, de massacres, de crimes abominables. Toutes les conquêtes, toutes les violences, toutes les usurpations sont légalisées. Des lois sont faites par la conjuration des voleurs pour sanctionner leurs rapines et en transmettre le fruit à leur postérité. Sous tous les climats, l'humanité n'offre plus que le spectacle désolant de ruines, de misères et d'antagonismes venus de l'individualisation de son avoir commun. Partout l'atrophie morale et la dégradation des masses sont si grandes qu'elles ont perdu jusqu'au sentiment de leur liberté, jusqu'à la conscience d'elles-mêmes. L'espèce humaine s'est affaissée dans la servitude au point qu'elle n'a plus l'énergie d'en sortir. Tels sont les fruits du régime de la force, régime d'où naquit plus tard le droit romain, lequel, hélas ! inspire encore la plupart des législateurs contemporains, et permet, après la Déclaration des Droits de l'Homme, le maintien du salariat, cette forme moderne de l'esclavage antique.

Voilà la source impure de la propriété individuelle que l'égoïsme officiel proclame comme un dogme immuable ; voilà l'origine de l'exploitation de l'homme.

Toutefois, le règne de l'iniquité ne saurait durer longtemps encore. Grâce au socialisme, le souvenir des spoliations primitives et les aspirations vers un ordre social meilleur pénètrent et gagnent les peuples, en dépit de leurs ennemis.

La vieille société est menacée de toutes parts et un ordre nouveau,

basé sur d'autres principes, s'apprête à se substituer à elle pour réaliser enfin l'harmonie sociale. Mais les hommes ne parviendront à cette harmonie qu'en adoptant la vraie règle des rapports à établir entre eux et celle des rapports qu'ils doivent avoir avec le milieu où ils vivent.

Or, quelle institution ou quelle branche de notre savoir est capable de nous donner ces règles ?

Est-ce l'Autorité, le Gouvernement ou l'Etat bourgeois ?

Non, ces institutions funestes n'ont servi jusqu'ici qu'à l'écrasement systématique des exploités.

Est-ce la Théologie, le Spiritualisme ou le Mysticisme religieux ?

Non, les systèmes contempteurs du corps et de la raison ont été de tout temps les fauteurs de l'ignorance et du despotisme.

Est-ce l'Economie politique, cette théorie trompeuse et cruelle de l'égoïsme bourgeois ?

Non, non, tous ces fantômes du passé n'ont engendré que la discorde. Ils ont su faire une société de vainqueurs et de vaincus ; jamais ils ne donneront la loi d'une société de citoyens.

C'est à la Science mise au service du socialisme, c'est à l'histoire naturelle qui établit l'unité d'origine et de substance de tous les êtres,— ce qui conduit à la déduction logique de l'identité des droits dans l'Humanité —, qu'il faut demander la formule sociale.

Cette formule, expression d'une vérité scientifique, est l'affirmation du droit de chaque individu au libre développement de ses facultés, à la satisfaction de ses besoins physiques, intellectuels et affectifs.

Cependant, en tant qu'individu, l'homme est borné ; ce n'est que dans la société que son droit se féconde et se manifeste. Dès lors le principe du droit est étroitement uni à un autre : celui du devoir.

De là le besoin d'une règle limitée à la définition des droits et devoirs de chacun, et établie en vue d'assurer les droits de tous. Ce besoin lui-même décroîtra en raison directe du progrès général.

Ainsi compris, le problème social se résume à fonder l'*égalité* et la *liberté*, dont les principes, décelés par la Science, dérivent de la nature même des hommes, et à établir la *justice* entre eux par la *relativité*.

Sa formule est celle du Communisme : *A chacun suivant ses besoins; de chacun suivant ses facultés.*

Bien loin que ce Communisme soit utopique et doive demeurer dans le domaine de l'idée, il est plus qu'une possibilité sociale, il est une nécessité scientifique. Lui seul est capable, par la supériorité de sa morale et de ses principes économiques, de réaliser l'harmonie et l'abondance, conditions du bonheur humain.

Son avènement général est affaire de temps et de science.

En attendant, nous, Icariens, témoins que la plupart des maux de l'Humanité viennent des lois issues de la force, donnons à notre société, afin qu'elle serve d'exemple à l'avenir, des lois inspirées par le respect des droits antérieurs et inaliénables de la personne humaine.

Instruits des malheurs qu'engendre l'individualisation des choses qui nous entourent, déclarons qu'entre nous tout est à tous.

Aux vieux codes, à la vieille légalité — qui ne fut jamais qu'une conspiration des riches contre les pauvres — substituons la simple règle de nos devoirs réciproques.

Admettons ce que l'observation démontre, ce que la science établit, ce qui satisfait la raison : le reste est arbitraire.

Soyons entre nous tolérants non moins que justes. N'attendons de personne plus qu'il ne peut donner ; car, effet de causes antérieures et extérieures, l'homme n'est pas le seul facteur dans ce qui détermine ses actes.

Relevons la femme, cette victime de mœurs barbares, en lui rendant accessible tout ce que nous voulons pour nous.

Respectons les droits de l'enfance à tout ce qui peut élever l'intelligence, car les enfants sont le fondement de l'avenir.

Assurons aide et protection aux malades, aux infirmes et à la vieillesse.

Remplaçons la contrainte, la rivalité et l'égoïsme, par le consentement, l'émulation et la solidarité.

Conscients de la vie et de ses causes, convaincus qu'aucune puissance mystérieuse ne veille à notre salut, témoins que tout dans la nature est le prix du travail et des efforts personnels, rejetons toutes ces croyances dans une providence arbitraire ou dans un pouvoir officiel supposé chargé de nos destinées, et ne comptons que sur l'accomplissement de nos devoirs mutuels pour atteindre progressivement à la plénitude de notre existence.

Consacrons-nous à débarrasser l'homme de ses erreurs et de ses ennemis afin que, libre et émancipé, il puisse travailler à la perfection continue de son être et goûter enfin la paix et le bonheur au milieu de ses semblables.

CHAPITRE II. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

Section 1. — *Société.*

Art. 1. — Les Icariens forment entre eux une véritable *société.* Ils sont tous associés.

Art. 2. — Cette société comprend tous les Icariens définitivement admis, ainsi que leurs enfants.

Art. 3. — Elle est établie dans l'intérêt de l'humanité tout entière, par dévouement à son bien-être, pour lui présenter un système de société capable de la rendre heureuse, et pour prouver par expérience que le Communisme basé sur la Solidarité complète est réalisable et possible.

Art. 4. — Elle est aussi établie dans l'intérêt de ses membres pour garantir, autant que possible, l'exercice de leurs droits naturels, sans lequel il n'y a point de bonheur.

Art. 5. — Elle est à la fois agricole et industrielle, civile et politique.

Art. 6. — Le nombre de ses membres est illimité.

Art. 7. — Les citoyens et citoyennes de tous les pays, sans distinction de race ni de couleur, peuvent en faire partie lorsqu'ils comprennent et adoptent complètement la doctrine icarienne et remplissent toutes les conditions exigées pour l'admission.

Art. 8. — Son capital social comprend la fortune de tous les associés.

Chacun doit remettre au fonds commun de la société tout ce qui lui appartient, sans aucune exception.

Art. 9. — La société icarienne a pour base la Communauté et pour principe la Solidarité.

Art. 10. — Elle prend le titre de *Communauté Icarienne* et est actuellement établie à *Icarie, Adams Co* (*Iowa*), où elle se soumet aux articles d'incorporation enregistrés chez le secrétaire de cet État.

Section II. — *Egalité.*

Art. 11. — Les Icariens proclament l'*égalité* naturelle, sociale et politique sans aucun privilège.

Ils se reconnaissent tous égaux en droits et en devoirs.

Art. 12. — L'égalité est *relative* ou *proportionnelle* : chacun a un droit égal aux bénéfices de la Société *suivant ses besoins*, et chacun a le devoir égal d'en supporter les charges *suivant ses facultés*.

Art. 13. — Tous les Icariens majeurs, sans distinction de sexe, ont la même part dans la souveraineté, le même droit à la confection des lois. Tous sont également électeurs et éligibles pour toutes les fonctions.

Section III. — *Liberté.*

Art. 14. — La *liberté* est un droit naturel contre lequel la contrainte ne peut exercer aucun pouvoir légitime.

Art. 15. — Mais le droit finit où le droit égal commence.

Art. 16. — Tous ayant les mêmes droits, la liberté de chacun est nécessairement limitée par la liberté d'autrui.

Art. 17. — La loi, expression de la volonté sociale, détermine les limites de la liberté de chacun dans le but d'assurer la liberté collective.

Art. 18. — Dès lors le respect à la loi devient un devoir, car elle se confond avec la liberté même.

Section IV. — *Fraternité.*

Art. 19. — La *fraternité* des hommes et des peuples ne peut exister que dans une société où règnent le respect de la personne humaine, la liberté ordonnée et la justice économique.

Art. 20. — En conséquence, les Icariens considèrent que la tolérance mutuelle, le respect des associés et la pratique de la justice envers chacun sont les meilleures marques de la *fraternité*.

Art. 21. — Ils considèrent comme un devoir social de cultiver autant que le permet la nature humaine ces sentiments d'amitié qui amènent les hommes à s'aimer les uns les autres et à s'adopter comme de véritables frères.

Section v. — *Unité.*

Art. 22. — L'exploitation de toutes les branches de production et l'administration générale des intérêts de la Communauté doivent se faire, autant que le permettent la science et la raison, d'après un plan unitaire ayant pour base l'*unité* de possession de la fortune sociale.

Art. 23. — L'unité objective, la communion du but bien défini et bien compris par tous les associés sont les garanties de paix et d'harmonie nécessaires à la Communauté.

Art. 24. — Chaque Icarien a le devoir de travailler au maintien de cette unité dans la Société.

Section vi. — *Loi.*

Art. 25. — Excepté pour les cas spéciaux, tous les votes de la majorité absolue des membres exprimés en assemblée générale ont force de *loi.*

Art. 26. — Avant le vote, chaque associé prend tacitement l'engagement de se conformer à la future décision de l'assemblée.

CHAPITRE III. — ORGANISATION SOCIALE

Section i. — *Propriété.*

Art. 27. — Dans la Communauté icarienne la *propriété* n'est pas individuelle, mais sociale, commune, indivise.

Art. 28. — Chaque associé est co-propriétaire de tout ; mais rien n'est la propriété individuelle ou personnelle ou exclusive de personne. La Communauté seule est propriétaire.

Section ii. — *Education.*

Art. 29. — La communauté donne l'*éducation* à ses enfants.

Art. 30. — Elle dispose des enfants comme elle le juge convenable, dans leur intérêt particulier et dans l'intérêt général, consacre toute la partie de leur enfance et de leur jeunesse nécessaire à leur éducation et règle tout ce qui la concerne.

Art. 31. — L'éducation est la plus complète et la plus parfaite possible.

Section iii. — *Mariage.*

Art. 32. — La communauté adopte les institutions du *mariage* et de la famille, purifiées de tout ce qui les dénature ou les altère.

Art. 33. — Le célibat volontaire, quand aucune raison physiologique n'y contraint, est considéré comme une transgression des lois naturelles.

CHAPITRE IV. — ORGANISATION POLITIQUE

Section I. — *Organisation.*

Art. 34. — La souveraineté appartient à la Communauté.
Art. 35. — Elle est exercée en son nom :
1° par l'assemblée générale ;
2° par les délégués aux diverses fonctions ;
3° par les commissions spéciales.

Section II. — *Pouvoirs publics.*

Art. 36. — Il y a deux pouvoirs : le *législatif*, exercé par l'assemblée générale, et l'*exécutif*, exercé par les délégués et les différentes commissions, chacun dans les limites de ses attributions.

Art. 37. — Le pouvoir exécutif est constamment surbordonné au pouvoir législatif.

Section III. — *Assemblée générale.*

Art. 38. — L'assemblée générale est composée de tous les Icariens des deux sexes ayant été admis à signer les articles qui incorporent la communauté dans l'Etat d'Iowa, et ayant au moins vingt ans d'âge.

Art. 39. — Tous les membres provisoires, ainsi que les jeunes gens au-dessus de quatorze ans, y sont admis avec voix consultative.

Art. 40. — L'action de l'assemblée générale et les époques de ses séances sont réglées par une loi organique spéciale.

Art. 41. — L'assemblée générale détermine les attributions des délégués aux diverses fonctions, ainsi que celles de toutes les commissions, par des règlements spéciaux.

Section IV. — *Exécutif.*

Art. 42. — L'exécution des décisions de la communauté est confiée à quatre membres désignés sous le nom de *délégués*.

Art. 43. — L'administration des détails est laissée aux commissions spéciales agissant conformément à la loi sur leurs attributions.

Section V. — *Elections.*

Art. 44. — Toutes les fonctions sont électives.

Art. 45. — Deux délégués sont renouvelés tous les six mois.

Art. 46. — Les délégués ne sont pas rééligibles pendant au moins un an à partir de la cessation de leurs fonctions.

Art. 47. — L'élection des délégués se fera au scrutin secret sur bulletin, signé ou non, et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 48. — Lorsque les candidats n'auront pas réuni la majorité absolue, un second tour de scrutin devra être fait.

Art. 49. — Ceux qui, au second tour de scrutin, auront obtenu la majorité relative seront déclarés élus.

Art. 50. — Avant l'élection, on dressera une liste de candidature sur laquelle on inscrira tous ceux qui seront présentés comme candidats.

Art. 51. — On ne pourra élire que parmi les candidats inscrits.

Art. 52. — Chaque candidat proposé pourra, en exposant ses motifs, demander que son nom ne soit pas inscrit sur la liste de candidature.

Art. 53. — L'assemblée étant consultée, si trois membres se prononcent pour l'inscription du candidat sur la liste, son nom y sera inscrit.

Art. 54. — Une discussion pourra s'ouvrir sur chaque candidat.

Section VI. — *Fonctions.*

Art. 55. — Tous les fonctionnaires sont responsables devant l'assemblée générale et constamment révocables par un vote de la majorité absolue.

Art. 56. — Toutes les fonctions sont un devoir, une charge, un travail qu'on ne peut refuser ou abandonner sans un empêchement légitime.

Art. 57. — Le lieu où s'exerce la fonction est un atelier pour le fonctionnaire.

Art. 58. — Le fonctionnaire n'est qu'un mandataire. — Il doit accomplir les devoirs de sa charge avec tous les égards et la fraternité qu'il est capable de témoigner à des associés, et ceux-ci doivent y déférer de la même manière par réciprocité et par respect pour la communauté qu'il représente.

Section VII. — *Délits.* — *Peines.*

Art. 59. — Dans la communauté, les délits sont les actes qui nuisent à la société ou à quelqu'un de ses membres : la violation des principes, des lois et des règlements ; la disposition illégale d'un objet commun ; l'inobservation de ses devoirs civiques.

Art. 60. — L'application des principes et des lois de la communauté est placée sous la sauvegarde de tous.

Art. 61. — Les délits sont jugés par l'assemblée générale ou par un jury.

Art. 62. — Les peines sont : 1° le blâme dans l'assemblée générale ; 2° l'exclusion conformément aux articles d'incorporation.

Section VIII. — *Admission.*

Art. 63. — La communauté étant destinée au développement à tous les points de vue, de nouveaux membres devront y être admis d'une façon normale, en consultant toujours l'utilité, les moyens et l'intérêt bien entendu de la société.

Art. 64. — Le mode d'admission, les conditions, la durée du noviciat, etc., sont réglés par une loi spéciale.

Section IX. — *Propagande.*

Art. 65. — Conformément à l'art. 3 de la présente loi et à la clause finale de l'Acte de donation qui constitue son premier capital social, la communauté a le devoir de consacrer telles sommes d'argent qui lui paraîtront nécessaires à la propagation des principes qui doivent amener l'émancipation politique, économique et philosophique des hommes et des peuples.

Art. 66. — A cet effet, un comité de propagande, dont l'action est réglée par une loi spéciale, est institué et fonctionne d'une manière permanente.

Section X. — *Révision.*

Art. 67. — Le peuple a toujours le droit de réviser et de perfectionner sa constitution et ses lois.

Art. 68. — Avant d'être discuté en détail, tout projet de révision de la constitution doit être pris en considération par un vote de l'assemblée.

Art. 69. — Après un tel vote, l'assemblée fixe le jour de l'ouverture de la discussion sur le projet.

Art. 70. — Si ce projet obtient les voix des deux tiers des membres de l'assemblée, la révision est valide.

Art. 71. — Afin d'éviter les révisions trop partielles et trop fréquentes, la constitution ne pourra être révisée que tous les ans à partir de la fondation de la Communauté, c'est-à-dire à partir du 1er mai 1879.

PERSONNEL DE LA JEUNE ICARIE

MEMBRES DÉFINITIFS

Citoyennes majeures	1 L. Bettannier	27 ans,	couturière
	2 E. Bronner	32	id.
	3 V. Bronner	35	id.
	4 A. Cubells	67	brodeuse
	5 L. Dereure	25	couturière
	6 E. Fugier	35	giletière
	7 F. James	61	joigneuse
	8 F. Leroux	27	couturière
	9 M. Laforgue	29	chemisière
	10 M. Mourot	34	couturière
	11 L. Péron	23	fleuriste
	12 M. Ponté	42	couturière
	13 M. Vallet	45	id.
Citoyennes mineures	14 C. Gauvain	18	typographe
	15 H. Vallet	18	couturière
Citoyens majeurs	16 M. Brumme	66	sellier
	17 C. Bronner	35	charron
	18 M. Bronner	33	forgeron
	19 S. Dereure	41	cordonnier
	20 E. Fugier	34	agriculteur
	21 A. Gauvain	20	id.

Citoyens majeurs	22 J. Hagen	80 ans,	tailleur
	23 P. James	66	id.
	24 P. Leroux	32	agriculteur
	25 J. Laforgue	48	cordonnier
	26 E. Mourot	34	charpentier
	27 A. Marchand	23	agriculteur
	28 E. Péron	32	mécanicien
	29 J. Ponté	46	cordonnier
	30 J. Vallet	48	tonnelier

ENFANTS

FILLES

31 L. Bettannier	2	ans
32 L. Bronner	9	
33 J. Bronner	8	
34 M. Bronner	3	
35 A. Bronner	2	mois
36 A. Fugier	11	ans
37 M. Fugier	8	
38 N. Leroux	2	
39 C. Laforgue	2	
40 L. Mourot	6	mois
41 B. Péron	5	ans
42 J. Péron	4	
43 E. Ponté	12	
44 M. Ponté	6	
45 A. Vallet	11	
46 J. Vallet	9	

GARÇONS

47 L. Bettannier	7	ans
48 G. Bronner	3	
49 M. Bronner	6	
50 E. Fugier	3	
51 E. Fugier	6	mois
52 E. Leroux	3	
53 H. Mourot	9	ans
54 A. Mourot	7	
55 C. Ponté	11	
56 J. Vallet	4	
57 E. Vallet	2	

MEMBRES PROVISOIRES

Citoyennes majeures	58 M. Dehay	25 ans,	couturière
	59 A. Gillet	34	id.
	60 C. Tabuteau*	62	id.
Citoyens mineurs	61 A. Gillet	18	forgeron
	62 E. Gillet	15	agriculteur
	63 E. Ponté	18	id.
Citoyens majeurs	64 A. Dehay	34	coiffeur
	65 L. Gillet	39	forgeron
	66 H. Pédoussant	28	dessinateur
	67 J. Thierry	44	mécanicien
	68 C. Rollandin	44*	ébéniste
	69 A. Tabuteau	52*	jardinier

ENFANTS

FILLES

70 A. Dehay	4	ans
71 H. Dehay	2	
72 A. Gillet	13	
73 ?. Rollandin*	12	
74 ?. Rollandin*	9	

GARÇONS

75 P. Dehay	8	ans
76 E. Dehay	6	
77 E. Gillet	11	
78 L. Gillet	9	
79 E. Gillet	7	
80 G. Gillet	4	
81 A. Pédoussant*	9	
82 ?. Rollandin*	5	

(*) Les personnes indiquées par un astérisque sont admises en Icarie, mais ne s'y sont pas encore rendues. (Note du rédacteur du *Précis sur Icarie*, avr. 1880).

RÉCAPITULATION

Femmes au-dessus de 45 ans..	3		
— de 20 à 45 ans.....	13	18	
— de 18 à 20 ans.....	2		
Hommes au-dessus de 50 ans..	4		42 adultes.
— de 20 à 50 ans.....	17	24	
— de 15 à 20 ans.....	3		
Filles de 5 à 13 ans.....	12	21	
— au-dessous de 5 ans..	9		40 enfants.
Garçons de 5 à 11 ans.....	12	19	
— au-dessous de 5 ans.	7		
Total général.....		82	

X

Contrat
de la Nouvelle Communauté Icarienne (New Icaria)

à Icaria, Adams county (Iowa).

(Vieille Icarie)

1er Mai 1879.

Afin de former une association dont l'objet est de réaliser la communauté d'après les principes icariens et d'établir un fonds commun pour assurer à chacun de nous et de nos enfants ses besoins intellectuels et matériels, dans toutes les conditions de la vie, l'enfance, la vieillesse, la santé, la maladie et l'infirmité ; résolus à donner à notre association une base solide et à mettre son existence à l'abri de tout malentendu et de toute controverse qui pourraient survenir entre nous ;

Nous soussignés, membres de l'ex-Communauté icarienne du comté d'Adams (Iowa), librement et volontairement, faisons, admettons, signons et acceptons ce contrat pour former une association qui sera connue sous le nom de *Nouvelle Communauté Icarienne* du comté d'Adams (Iowa).

En conséquence, nous donnons et transférons librement à notre dite association toute propriété de toute nature et de tout genre, immobilière, mobilière et mixte, que nous avons ou possédons maintenant, et aussi toute propriété de tout genre que nous pourrons acquérir dans la suite par héritage, don ou autrement, pour qu'elle soit durant notre vie et après notre mort et pour toujours la propriété exclusive de la Nouvelle Communauté Icarienne.

Nous promettons et convenons librement et formellement qu'en aucun temps et en aucun cas nous ne ferons et aucun de nous ne fera aucune réclamation ou demande ; nous ne réclamerons aucune compensation pécuniaire pour toute propriété que nous donnons maintenant ou que nous donnerons dans la suite à notre association, soit pour intérêt ou pour capital, soit pour ouvrage, travail ou tout autre service que nous exécuterons pour elle.

Nous enjoignons formellement à nos héritiers et à leurs gardiens, nos successeurs perpétuels, de ne faire jamais aucune réclamation contre notre dite association pour tout ce que nous lui avons librement et volontairement donné.

Nous consentons à soumettre nos enfants durant leur minorité aux soins et au contrôle absolu de notre association, qui aura les mêmes droits et les mêmes pouvoirs sur eux et qui se chargera des mêmes devoirs envers eux que s'ils étaient sous sa tutelle, conformément aux lois de l'Iowa.

Nous qui signons ce contrat, nous nous engageons nous-mêmes et nous enjoignons à nos héritiers et à leurs administrateurs et gardiens de ne jamais intenter aucun procès, en justice ou autrement, contre notre dite association pour recouvrer quelque propriété que ce soit que nous lui avons librement et volontairement donnée, ni pour obtenir aucun salaire ni compensation pécuniaire pour travail ou service fait ou rendu par nous ou par eux pour la dite société.

Nous nous engageons à donner tout notre temps, toutes nos forces et toutes nos capacités au service de l'association, durant tout le temps que nous en serons membres, et à obéir, en tout temps et dans toutes les circonstances, sans opposition ni murmure, aux lois et règlements qui seront adoptés conformément à ce contrat et aux articles suivants :

Art. 1. — Le lieu des transactions ou affaires de la Nouvelle Communauté Icarienne, pour le présent jusqu'à ce qu'il soit changé, sera *Icarie*, Adams Co (Iowa) ; la nature de ses affaires, qui commenceront le premier mai 1879, sera : l'agriculture, l'horticulture, l'industrie, l'art, le commerce, les moulins et les manufactures.

Art. 2. — Cette association durera quatre-vingt dix-neuf ans et ne pourra être dissoute avant ce temps pour quelque raison que ce soit, sans le consentement unanime de tous les membres adultes.

Art. 3. — Le capital ou la propriété de la Nouvelle Communauté Icarienne se compose de tout ce que les fondateurs recouvreront en propriété immobilière et mobilière dans la liquidation de l'ex-Communauté icarienne, dissoute par un jugement de la cour du comté d'Adams (Iowa), rendu le 17 août 1878 ; et de toute l'augmentation résultant des opérations d'agriculture, d'horticulture, du moulin, des manufactures, commerce et arts de ladite société, de tous les dons faits par des étrangers et de tout l'argent versé ou des propriétés données par les nouveaux membres, quand ils sont admis définitivement.

Art. 4. — Le capital social sera commun et indivis. Il sera enregistré au nom de la Nouvelle Communauté Icarienne.

Art. 5. — Les affaires de cette société seront conduites et administrées par cinq directeurs choisis parmi les membres, comme suit : un Président, un Secrétaire-trésorier, un directeur de l'Industrie, un directeur de l'Agriculture, un directeur du Vêtement. Chaque directeur sera en fonction pendant un an et sera élu séparément dans l'assemblée générale qui aura lieu spécialement dans ce but, le 3 février de chaque année, après l'année 1879.

Art. 6. — Aucun membre de l'association, s'il n'est âgé de vingt-cinq ans au moins, ne sera éligible à la fonction de directeur, et aucun à la fonction de président s'il n'est âgé de trente ans au moins et s'il n'est membre de la société depuis au moins cinq ans. Les fondateurs de la société sont exceptés de cette règle. Aucun membre ne sera élu directeur plus de deux fois consécutives, et après qu'un membre aura été élu directeur deux fois consécutives, il ne pourra être réélu directeur qu'après avoir été un an hors d'office.

Art. 7. — Le titre de toute la propriété immobilière que possède maintenant la société ou qu'elle pourra acquérir dans la suite est et sera investi au nom des cinq directeurs susnommés ou de leurs successeurs en office, pour l'usage et le bénéfice de ladite association et pourra être vendu, transmis ou endetté par un vote de l'association comme il est dit ci-après, et les cinq directeurs signeront et reconnaîtront tous les transferts et y mettront le sceau de l'association.

Art. 8. — Dans toutes les transactions de la propriété mobilière, le président de la communauté seul pourra acheter, vendre et contracter au nom de la communauté, d'après la décision de l'assemblée générale. Tout contrat, vente ou achat qui ne seront pas faits par le président ou sur un ordre écrit et signé par lui ne pourront en aucune façon lier l'association. Si par quelque raison non prévue dans ce contrat, il est impossible au président de faire les affaires de la société, les autres directeurs désigneront un de leurs membres pour agir temporairement à sa place.

Art. 9 — Les directeurs de cette association sont responsables devant l'assemblée générale et peuvent être suspendus ou destitués de leur charge par un vote de la majorité des membres mâles. En cas de mort, suspension, démission, retraite ou exclusion d'un membre de l'administration, l'assemblée remplira la vacance huit jours après la mort, la suspension, la démission, la retraite ou l'exclusion de ce membre.

Art. 10. — Toute transaction d'affaires commerciales ou financières excédant $ 100 sera signée par le président et le secrétaire et portera le sceau de la société pour la lier.

Art. 11.— Tous les membres mâles, adultes et admis définitivement sont éligibles à toutes les fonctions de la société énoncées à l'art. 5 de ce contrat, et prendront part par leur vote à toutes les décisions. Les membres adultes du sexe féminin ont le droit de voter sur toutes les admissions et exclusions ; elles sont électeurs et éligibles à toutes les commissions et à la fonction de directeur du Vêtement. Elles ont le droit de voter sur la révision de ce contrat, sur la dissolution de la société et généralement sur toutes les questions d'intérêt moral et intellectuel, telles que l'éducation, la propagande, les amusements. Les mineurs et les membres admis provisoirement n'ont le droit de voter dans aucun cas.

Art. 12. — Le suffrage sera exercé dans l'assemblée générale et en personne ; aucun vote par procuration ne sera admis. Le vote en assemblée générale peut être fait de quelque manière que ce soit, excepté dans les cas suivants : les admisssions, les exclusions et l'élection du conseil des directeurs, où il sera fait par bulletin écrit, signé ou non signé, au gré de l'électeur.

Art. 13. — L'admission provisoire et l'admission définitive se feront en assemblée générale par un vote d'au moins les neuf dixièmes des membres ayant droit de vote. Les candidats adultes, quand ils seront admis définitivement, paieront $ 100 ; les mineurs $ 20. Ils se conformeront à toutes les conditions de la loi spéciale sur l'admission.

L'admission provisoire aura lieu au plus tard quatorze jours après l'arrivée du candidat à Icarie ; six mois après l'arrivée, un second vote pareil est nécessaire pour permettre la continuation du noviciat. L'admission définitive ou entière aura lieu un an après l'admission provisoire. Toute admission qui n'est pas faite conformément aux termes de ce contrat est nulle et non avenue et ne donne aucun droit.

Art. 14. — Lorsqu'un candidat n'aura pas les moyens de payer une partie de la somme ou la somme entière exigée par l'art. 13, la société pourra l'exempter par un vote des neuf dixièmes des membres votants.

Art. 15. — Aucun étranger ne peut résider plus de quatorze jours dans l'association sans le consentement des neuf dixièmes des membres ayant droit de vote.

Art. 16. — Les adultes, les mineurs, les admis provisoires sont tenus d'obéir aux directeurs et d'exécuter le travail qui leur sera assigné après décision de l'assemblée générale. Ils travailleront en tout temps suivant leurs forces et leur capacité et recevront, proportionnellement à leurs besoins et aux moyens de la société, en compensation de leur travail, le logement, la nourriture, le vêtement, les soins dans la maladie, attention et soins pour leurs enfants et les vieillards, mais aucune autre compensation d'aucune sorte.

Art. 17.—Les mineurs qui ont perdu père et mère dans l'association seront supportés (*sic*) et resteront sous la surveillance de la société, qui prendra soin d'eux et les supportera de même que les mineurs dont les parents sont vivants. Quand les mineurs, arrivés à leur majorité, désireront rester dans l'association, ils le déclareront par écrit à l'assemblée générale et signeront ce contrat. Ils auront alors tous les droits des membres admis définitivement par ce contrat.

Art. 18. — L'objet principal de cette association, en faisant les affaires décrites et prévues dans les présents articles, étant de créer des ressources qui permettront de pourvoir aux nécessités et au confort des jeunes, des vieux, des malades et des infirmes, aucun dividende ne sera payé à aucun membre ; tous les bénéfices viendront s'ajouter au fonds commum.

Art. 19. — Tout membre qui se décide à se retirer de la société donnera à l'assemblée générale quinze jours d'avis par écrit ; tout membre se retirant de cette manière recevra de la société, à titre de don, § 100 si c'est un adulte, et § 20 si s'est un mineur ; le montant de ce don peut être augmenté par un vote des trois quarts de l'assemblée générale, sur la proposition faite par cinq membres de la société dans la séance qui a lieu le 3 février pour l'élection du conseil des directeurs.

Art. 20. — La vente des produits annuels peut être faite quand elle est autorisée par un vote de la majorité des hommes adultes présents à l'assemblée générale ; la majorité peut décider de l'usage et de la disposition de ces produits et du montant de leur vente. En outre des revenus annuels de cette société, la majorité peut, mais seulement une fois par mois, décider de l'usage ou de la disposition d'une

partie du capital social qui n'excède pas $ 100. Toute disposition du capital social au-dessus de $ 100 ne peut être faite que par un vote des neuf dixièmes des membres votants, et la disposition du cinquième du capital social ne peut être décidée que par le vote unanime des membres votants.

Art. 21. — Cette association n'approuve point l'emprunt d'argent comme règle générale ; mais comme il peut être quelquefois nécessaire, le président peut, sur un vote de l'assemblée générale, emprunter de l'argent jusqu'à concurrence de $ 100, quand l'emprunt ne nécessite pas d'hypothèque, mais seulement une fois par mois.

Art. 22. — Aucun emprunt sous toutes autres conditions ne liera la société que s'il est autorisé par un vote des neuf dixièmes des membres votants.

Art. 23. — Toutes les affaires ordinaires de la société seront décidées par un vote à la majorité des hommes adultes présents à l'assemblée générale au moment du vote, excepté dans les cas spécifiés et prévus dans les autres articles de ce contrat.

Art. 24. — L'assemblée générale de cette association sera composée de ses membres ayant droit de vote et ses décisions lieront l'association quand la moitié plus un des hommes ayant droit de vote seront présents à la séance. En cas d'urgence reconnue par la majorité des hommes ayant droit de vote, cette majorité sera suffisante pour que l'assemblée prenne des décisions qui lient la société, quand l'ajournement d'une décision pourrait être préjudiciable aux intérêts de la société.

Art. 25. — Tout membre de cette association peut en être exclu par un vote des neuf dixièmes des membres ayant droit de vote, si ce membre a été coupable de désobéissance volontaire sans aucune bonne raison, s'il a refusé souvent d'exécuter les ordres des directeurs ou de se conformer aux décisions de l'assemblée générale, si par sa conduite ledit membre délinquant a porté sérieusement préjudice aux intérêts moraux et matériels de la société. L'exclusion aura lieu dans une assemblée spécialement convoquée à cet effet, de laquelle assemblée et des accusations portées contre lui ledit membre aura été avisé quinze jours à l'avance. Le membre accusé aura toutes les garanties pour prouver son innocence et pour expliquer les actes dont il est accusé. — En cas de retraite ou d'exclusion de la société d'un membre qui est chef de famille, cette retraite ou cette exclusion entraînera la retraite de ses enfants mineurs au-dessous de l'âge de quinze ans.

Art. 26. — Si un ou plusieurs membres de cette association se révoltent contre son autorité ou forment un parti isolé du groupe commun dans la nourriture, le travail, l'achat et la vente, les emprunts et les dons, ou dans toute autre matière ; ou s'ils entreprennent de détourner la société de son véritable but, comme il est spécifié plus haut ; ou s'ils quittent la société plus de trois jours consécutifs sans le consentement d'une majorité des trois quarts des membres ; ou s'ils travaillent plusieurs fois en dehors de la communauté ou dans son sein pour des étrangers, à l'insu et sans le consentement de l'as-

semblée, ce membre ou ces membres pourront être exclus par la majorité des membres ayant droit de vote, mais ce membre ou ces membres exclus auront droit de recevoir $ 100 de donation à leur exclusion comme les membres qui se retirent. Le membre ou les membres accusés d'offense contre le présent contrat n'auront aucun droit de voter sur la pénalité qui leur sera infligée par l'assemblée.

Art. 27. — Toutes les lois et règlements nécessaires pour exécuter et mener à bonne fin l'objet de cette association, qui ne seront pas contraires ou opposés à ce contrat, pourront être faits par une majorité des hommes.

Art. 28. — Cinq membres de l'association peuvent, à toute assemblée annuelle pour l'élection des directeurs, proposer la révision de n'importe quelle partie de ce contrat, et si une majorité des neuf dixièmes des membres ayant droit de vote se déclare en faveur de la révision proposée, elle sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale, discutée et votée trois mois après sa présentation et si à ce dernier vote les neuf dixièmes des membres ayant droit de vote décident en faveur de cette révision, elle aura pleine force et effet comme faisant partie de ce contrat.

Art. 29. — En cas de dissolution de cette association par le consentement unanime de tous ses membres ou par toute autre cause imprévue, le capital social et la propriété seront divisés comme suit : 1. Toutes les dettes et sommes dues ou appartenant à des personnes en dehors de la société seront réglées et payées. — 2. Les membres qui étaient fondateurs ou qui signèrent ce contrat à la date de son adoption, c'est-à-dire le 1er mai 1879, recevront, en argent ou en propriété, l'équivalent du montant mis au fonds commun par eux à la date de la signature de ce contrat ou à une époque ultérieure, comme les livres de l'association en feront foi. — 3. Les membres non fondateurs comme ci-dessus recevront, en argent ou en propriété, l'équivalent de ce qu'ils auront mis au fonds commun au moment de leur admission définitive ou à une époque ultérieure comme les livres de l'association en feront foi. — 4. Le reste de la propriété de l'association, s'il y en a, sera divisé entre les membres d'après les années de service de chaque membre adulte à partir de sa signature de ce contrat ; chaque membre adulte recevra une part au prorata de son temps de service sous ce contrat ; le temps de service des fondateurs sera compté en faisant partir les années de service de la date de ce contrat ; le temps des autres membres sera compté à partir de leur admission définitive ; le temps des enfants nés dans la communauté et de ceux qui sont entrés mineurs sera compté du jour où ils auront atteint leur majorité ; les orphelins mineurs auront droit à dix années de service dans ce partage de la propriété à la dissolution.

Nous soussignés, en pleine possession de nos facultés intellectuelles et morales, connaissant bien et comprenant parfaitement le contrat ci-dessus et tous ses articles, nous les adoptons et acceptons librement et volontairement et nous nous engageons à ne faire contre notre dite association aucune réclamation, de quelque sorte ou nature que ce soit, qui ne serait pas d'accord avec les termes de ce contrat.

Les directeurs élus conformément à ce contrat en 1879 pour l'année 1879, pour être en fonctions jusqu'au 3 février 1880, sont comme suit : E.-F. Bettannier, président ; A.-A. Marchand, secrétaire-caissier ; V.-E. Caillé, directeur de l'Agriculture ; Armel Marchand, directeur de l'Industrie et Marie V. Marchand, directrice du Vêtement.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings.

A Icarie, Adams co., (Iowa).

Ont signé :

Léon-J. Bettannier	Eugène-F. Bettannier
A.-A. Marchand	J. Meindre
Marie V. Marchand	Armel Marchand
J. Mignot	P.-E. Caillé
V.-E. Caillé	A. Sauva
V.-I. Lemoine	Léonie Sauva
Leoncio Cubells	Charles Lévy
H. Claudy	Louise Claudy
Louisa Claudy	L. Richard
Léonie Bettannier	Jules Gentry
	Eugénie Gentry

Ce 1er mai 1879.

Par devant moi, A. L. Wells, notaire public dans et pour ledit Comté, se sont présentés en personne L.-J. Bettannier, E.-F. Bettannier, A.-A. Marchand, J. Meindre, Marie V. Marchand, J. Mignot, P.-E. Caillé, Armel Marchand, V.-E. Caillé, A. Sauva, V.-I. Lemoine, Leoncio Cubells, Léonie Sauva, Louise Claudy, Louisa Claudy, Charles Lévy, H. Claudy, L. Richard, Jules Gentry, Eugénie Gentry et Léonie Bettannier, personnellement connus de moi pour être les personnes identiques dont les noms sont apposés à l'acte ci-dessus comme contractant ce qui est établi dans ledit acte, et ont reconnu particulièrement ledit acte comme leur acte volontaire pour l'usage et le but qu'il mentionne.

En foi de quoi mon seing.

A.-L. Wells,
notaire public.

Filed for record, this 2d day of may 1879, at 10 o'clock A. M., and recorded in book n° 2 of Miscellaneous, p. 384 to 392.

Jones P. Cupp,
recorder.

Révision des 28 Février et 3 Mai 1880

Dans la séance du 28 février 1880, l'assemblée générale, composée de tous les membres actifs de la *Nouvelle Communauté Icarienne*, a, par un vote *unanime*, modifié les articles 13, 14 et 15 du contrat de la Nouvelle Communauté Icarienne signé le 1er mai 1879.

Ces articles sont maintenant rédigés comme suit :

Art. 13. — L'admission provisoire pourra se faire avant l'arrivée du candidat dans la société, aussitôt que cette dernière se trouvera suffisamment renseignée sur le candidat.

Le vote aura lieu par bulletin écrit, signé ou non signé, au gré de l'électeur.

Si le candidat obtient les neuf dixièmes des votes des membres actifs présents à l'assemblée générale au moment du vote, il sera admis provisoirement.

Les candidats adultes, quand ils seront admis définitivement, paieront $ 100, les mineurs $ 20. Ils se conformeront à toutes les conditions de la loi spéciale sur les admissions.

L'admission provisoire aura lieu au plus tard 14 jours après l'arrivée du candidat à Icarie ; six mois après, un second vote est nécessaire pour permettre la continuation du noviciat.

L'admission définitive ou entière aura lieu un an après l'admission provisoire et se fera de la même manière, c'est-à-dire aux neuf dixièmes des membres présents en assemblée au moment du vote ; toute admission qui n'est pas faite conformément aux termes de ce contrat est nulle et non avenue et ne donne aucun droit.

Toute demande d'admission ou de tolérance devra être affichée huit jours avant que l'assemblée statue sur elle.

Art. 14. — Lorsqu'un candidat n'a pas les moyens de payer une partie ou la somme entière exigée par l'article 13, la société pourra l'en exempter par un vote des neuf dixièmes des membres présents au vote.

Art. 15. — Aucun étranger ne peut résider plus de 14 jours dans la société sans le consentement des neuf dixièmes des membres présents au vote.

Dans l'assemblée générale du 3 mai 1880 et conformément à l'article 28, l'article 19 a été abrogé et remplacé par l'article suivant :

Art. 19. — Tout membre résolu à se retirer de la société en donnera avis à l'assemblée générale 15 jours à l'avance et recevra en se retirant, à titre de don de la Communauté, une somme de $ 100, à la condition toutefois qu'il soit adulte et qu'il ait au moins cinq ans de séjour dans la Communauté.

Le membre qui se retirera avant la cinquième année qui suivra son admission définitive ne recevra à titre de don qu'une somme équivalente à $ 20 pour chaque année de travail qu'il aura donnée à la Communauté, c'est-à-dire que s'il est admis depuis un an, il recevra $ 20 ; deux ans, $ 40 ; trois ans, $ 60, etc., etc., jusqu'à la somme de $ 100 qui est le maximum auquel ont droit en cas de retraite tous les membres après cinq ans et plus de séjour dans la Communauté.

Les membres qui, au moment de leur admission définitive, auront apporté la somme de $ 100 requise par l'article 13, pourront, à quelque moment qu'ils se retirent, recevoir le don maximum de $ 100.

Les membres mineurs n'auront droit qu'à un don de $ 20.

Le montant du don à faire aux membres sortants peut être augmenté par une décision prise dans l'assemblée annuelle du 3 février et votée par les trois quarts au moins des membres actifs.

Mais cette augmentation pourra n'être que temporaire et la même majorité des trois quarts, par une nouvelle décision prise dans la séance annuelle du 3 février, pourra ramener le don à son taux normal qui est $ 100 pour les adultes remplissant les conditions spécifiées ci-dessus et $ 20 pour les mineurs.

Extrait des procès-verbaux des séances du 28 février et du 3 mai 1880.

Certifié conforme,
Le Président de l'Assemblée générale,
A. Sauva.

Le Secrétaire de l'Assemblée générale,
L.-J. Bettannier.

XI

Icarie jugée par les Icariens

« Lorsque j'ai abandonné l'entreprise icarienne, j'étais complètement démoralisé. J'avais perdu la foi dans la cause pour laquelle j'avais travaillé depuis ma première jeunesse. Je ne croyais plus à la réalisation du communisme, cet idéal auquel j'avais voué ma vie. Après de longues années de labeur, de lutte, d'échecs répétés, j'étais arrivé à conclure que la communauté des biens telle qu'on avait essayé de la pratiquer à Icarie ne pouvait pas donner des résultats sérieux. C'était une utopie sans avenir, un rêve sans espoir : quelle déception cruelle ! Aussi n'ai-je pas songé à conserver les documents et les papiers qui avaient trait à l'histoire d'Icarie. J'ai voulu laisser à de plus capables que moi le soin d'enregistrer pour l'histoire les résultats de l'expérience icarienne.

» ...Quelle est la cause de l'avortement d'Icarie ? Les hommes sont-ils trop imparfaits pour pratiquer librement la communauté des biens ? Ou faut-il penser que l'organisation communautaire n'est pas appropriée aux besoins et aux tendances des hommes tels qu'ils sont ? J'ai connu intimement une grande partie du personnel de Nauvoo, et je peux dire qu'il était matériellement impossible de réussir avec des éléments aussi hétérogènes que ceux-là, ne connaissant ni la langue, ni les habitudes du pays, ni la production, ni les affaires. C'étaient tous des gens très honnêtes, sincères, dévoués, mais sans aucune connaissance pratique dans l'art de conduire profitablement une entreprise collective. De là résultèrent des privations de tous genres. Les plus intelligents, les plus actifs cherchaient bien les moyens de sortir de la gêne qui augmentait constamment, mais toujours ils se heurtaient à l'ignorance et à la routine de la masse. Il n'y avait pas à Nauvoo d'homme capable de diriger les énergies productives. Etienne Cabet était un père de famille bon, mais autoritaire. Dépourvu de toute expérience pratique, il n'a pas su diriger la production de la communauté. Aussi une partie des membres s'est révoltée contre sa domination, une fois que son incapacité d'organisation n'a plus fait doute pour personne. C'était le modèle des hommes au point de vue du dévouement aux principes et des vertus sociales. Mais pour qu'une société comme Icarie soit heureuse, il faut qu'elle jouisse d'un certain degré d'aisance et de bien-être. Sans doute, on prend bien patience pendant un certain temps, mais lorsque tout espoir d'un changement vers le mieux vient à s'évanouir, on se décourage, on s'irrite ou l'on abandonne l'entreprise. C'est pourquoi, malgré les fréquents départs de France, le nombre des Icariens restait stationnaire, les désertions étant aussi nombreuses que les arrivées.

Une crise, puis une scission finirent par disloquer la société le jour où la majorité fut bien convaincue que Cabet était incapable de conduire la barque icarienne à bon port. »

(*Lettre de M. Emile Fugier, de Creston, à l'auteur, 29 oct. 1905*).

« ...La plupart d'entre nous firent à Icarie à peu près tout ce que peuvent faire des êtres humains dans l'état présent de leur nature. Nous avons tristement échoué. Mais quand ma pensée se reporte vers ces temps de lutte et d'épreuve, je suis encore tout fier des efforts que nous avons tentés pour réussir. Le dévouement stoïque du plus grand nombre, hommes ou femmes, m'apparaît, vu à distance, comme admirable. Nous avions une volonté furieuse de réussir, mais l'habit que nous portions était trop lourd et trop long pour nous : il traînait quelquefois dans la boue ; je veux dire par là que le naturel mal étouffé, la brute, faisait brusquement son apparition. Ayez la bonté de n'être pas trop sévère envers Cabet. Il a dû souffrir moralement au-dessus de toute expression. Je ne l'ai jamais aimé ; il n'y a jamais eu d'attraction sympathique entre lui et moi, mais je respecte sa mémoire. Il a tout sacrifié pour le principe communautaire qu'il croyait vrai : c'était un homme... »

« ...Le plus grand tort de Cabet et de nous tous, ses disciples, ce fut d'ignorer la Nature humaine. Aussi nous avons voulu commencer d'emblée par ce qui doit être le couronnement de l'édifice, le résultat final de l'Evolution sociale. Au lieu de nous élever jusqu'à la communauté complète, nous aurions dû nous borner à pratiquer la forme élémentaire de l'association des intérêts, la Coopération. Est-il étonnant après cela que nous ayons abouti à un fiasco terrible ?... »

(*Lettres de M. Emile Vallet, de Nauvoo, à l'auteur, 5 déc. 1904 et 22 mars 1905*).

Toutes les expériences ont leur utilité, pour qui sait les étudier, les comprendre et en tirer les enseignements qu'elles comportent, qu'il s'agisse de science, de commerce, d'industrie, de finances, et surtout d'organisation sociale. Sous ce rapport, l'entreprise icarienne aux Etats-Unis d'Amérique est pleine d'enseignements que nous croyons devoir signaler ici.

En thèse générale, on peut dire que l'entreprise d'émigration icarienne avait été bien conçue, que les éléments de succès apparaissaient nombreux et certains. Cependant de grosses difficultés devaient nécessairement se produire qui n'échappaient pas à l'esprit clairvoyant du promoteur. Cabet savait très bien qu'il allait avoir contre lui et son entreprise tous les privilégiés de la société individualiste, qui pouvaient croire avoir tout à craindre du succès de sa tentative. De même qu'il n'ignorait pas la violente hostilité que lui opposerait

le clergé catholique, sous l'inspiration du Pape et des Jésuites, qui ne s'en cachaient pas.

C'étaient là des obstacles sérieux, mais connus d'avance, contre lesquels on pouvait lutter et vaincre. Et s'ils eurent, en définitive, une part importante dans les causes de l'insuccès, ce ne fut que grâce à des obstacles d'un autre ordre qui ne pouvaient pas être prévus et qui, dès le début, se multiplièrent en se succédant.

Ce furent : 1° Les poursuites du parquet de Saint-Quentin, jetant le désordre dans les préparatifs de départ de la première avant-garde;

2° La Révolution du 24 février, suivie de la plus violente proscription contre Cabet et contre les communistes, qui bouleversa toutes les prévisions et fit disparaître les ressources financières;

3° L'abandon du Texas par les deux premières avant-gardes ;

4° La grande dissidence de la Nouvelle-Orléans ;

5° Le manque de ressources financières qui obligea la société à aller s'installer provisoirement aux portes d'une ville, au milieu d'une population en partie hostile ;

6° Le choléra qui, par deux fois en trois ans, enleva un grand nombre de membres à la société ;

7° La seconde poursuite contre Cabet, qui l'obligea à s'absenter de la société pour venir se défendre à Paris contre l'odieuse accusation d'escroquerie ;

8° Le coup d'État du 2 décembre, qui ruina et déporta les socialistes et particulièrement les communistes.

C'est contre cette série d'obstacles imprévus, impossibles à prévoir, que s'est heurtée et brisée l'expérience icarienne pour l'établissement d'une société basée sur la communauté des biens.

Mais il ne faut pas négliger de signaler des difficultés qui, sans tenir au système de la communauté des biens, doivent être soigneusement observées par les organisateurs d'une entreprise de cette nature, afin de pouvoir les écarter.

Par exemple, la colonie icarienne était essentiellement internationale. C'est-à-dire qu'on y admettait indistinctement des Français, des Espagnols, des Italiens, des Suisses, des Polonais, des Allemands, des Anglais, des Américains, etc., sans se préoccuper de leur nationalité, pourvu qu'ils fussent ou se dissent communistes icariens...

Que des hommes venant ainsi des diverses parties de l'Europe puissent s'accorder et vivre ensemble en parfaite harmonie, on peut l'admettre, surtout s'ils parlent tous une même langue et s'ils sont unis par un principe commun de morale sociale ; mais s'ils arrivent dans la société avec des femmes et des enfants, ce serait trop présumer de la perfection de leur nature et de leur éducation que d'espérer un accord parfait entre gens venant de pays si divers, avec des habitudes de langage, de nourriture, de divertissements, etc., particuliers à chaque pays d'origine.

D'autre part, même pour les hommes de commune nationalité, il existe souvent des différences importantes d'éducation, de langage, de nourriture, etc. Tout cela se fond, s'harmonise dans la pratique de la vie commune; mais ce qu'il importe d'éviter, ce sont les heurts

du début. Ce sont là questions de détails, mais questions de la plus haute importance qui ne furent pas toujours comprises ni observées par les collaborateurs de Cabet, et ce fut l'un des principaux motifs qui le déterminèrent à demander, en 1855, la révision de la constitution, afin d'avoir le pouvoir de réformer un certain nombre d'abus que l'inexpérience des premiers administrateurs avait laissés s'introduire dans l'organisation de la société.

Cabet ne se posait pas en révélateur ; ce n'était pas un fanatique de tel ou tel système d'organisation sociale : il cherchait le meilleur.

Il n'avait pas inventé le système de la communauté des biens. Il l'avait trouvé formulé par les esprits les plus éclairés, aux divers âges du développement de l'humanité, et souvent mis en pratique dans des conditions plus ou moins heureuses. Il en avait étudié le principe et proposé un mode d'application adapté au degré de civilisation où nous sommes parvenus, en indiquant les moyens qu'il lui semblait convenable d'employer pour transformer nos sociétés individualistes en communautés.

Plus tard, il crut pouvoir démontrer la praticabilité de son système en appelant ses partisans à la réalisation immédiate de la communauté. Il est mort avec la conviction que la communauté est non seulement réalisable, mais que c'est l'idéal social vers lequel tend l'humanité à la recherche du bonheur par la fraternité.

J.-P. Beluze.

(Conclusion d'une étude intitulée : *Un Précurseur du Collectivisme : Etienne Cabet*, numéros de mars et avril 1904 de l'*Acacia*, revue mensuelle d'études maçonniques, Paris, rue Beaunier, 44).

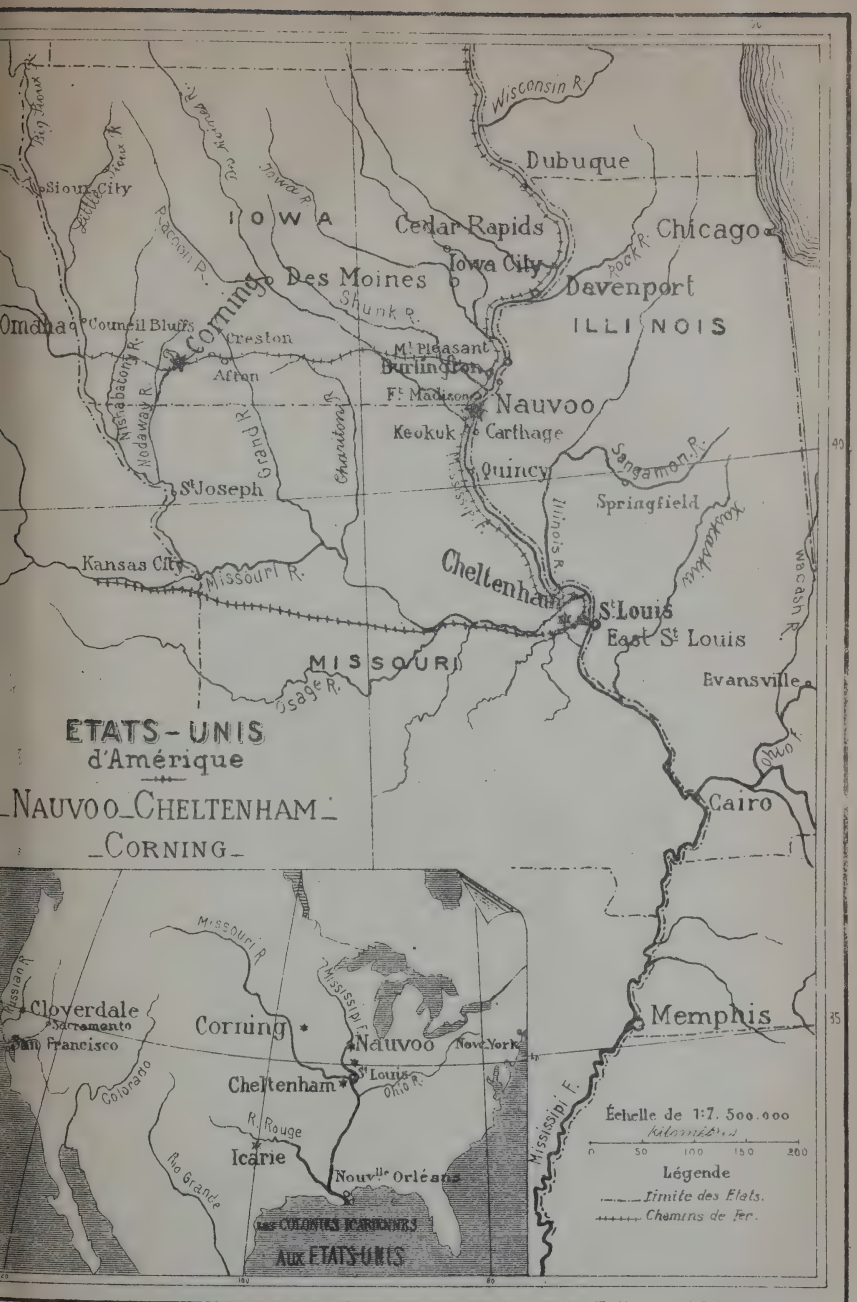

LITH. ECOLE PRATIQUE DE COMCE & D'IND.IE DE NIMES

INDEX DES NOMS PROPRES

A

Abé (William), 284, 397, 491, 638, 640.
Abeille de la Nouvelle-Orléans (l'), 237, 242.
Acacia (l'), 664.
Adams County Union (the), 550.
Adams County Union Republican (the), 604.
Adelphes (Société des), 20.
Advielle (V.), 15, 148, 149, 154.
Aide-toi, le Ciel t'aidera (Société), 26, 56, 69, 70, 71, 72.
Aiglemont (Milieu libre d'), 511, 572.
Albert (Alexandre Martin, dit), 89.
Albrecht (Henri), 284, 389, 390, 393, 398, 506, 512, 567.
Alibaud, 119.
Allemand (le P.), 256.
Allen, 441, 453, 456, 487.
Allen (W.), 141.
Altruist (the), 575, 581, 599, 604.
Amana (Communauté d'), 286, 311, 388, 421.
American Socialist (the), 213, 214, 329, 330, 498, 525, 529.
Amis de la Vérité (Société des), 21, 22.
Amis du Peuple (Société des), 75, 76, 79, 91.
Ami du Peuple (l'), 105.
Andler (Ch.), 147, 149, 169, 199, 210, 285.
Andryane (Alexandre), 28, 29.
Anglade, 86.
Apollonius de Tyane, 127.
Arago, 33, 55, 97.
Arbeiter Zeitung (die), 504.
Argenson (Marc-René de Voyer d'), 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 30, 51, 55, 57, 61, 62, 63, 65, 66, 70, 72, 77, 86, 96, 98, 133, 150, 181.
Argenson (Voyer d'), (fils du précédent), 18, 60, 62.
Argout (d'), 95.
Aristide, 149.
Aristote, 142.
Artois (comte d'), voy. Charles X.
Assemblée Nationale, 236.
Association (l'), 467.
Association dijonnaise contre les impôts sur le sel et les boissons, 88.
Association libre pour l'Education gratuite du Peuple, 16, 71, 72, 84.
Association polytechnique, 71.
Association pour la liberté de la presse, 72, 73.
Atel (N. C. d'), 531.
Atelier (l'), 85, 196, 466.
Audry de Puyraveau, 17, 23, 57, 62, 72, 77, 86, 99.
Aulard (A.), 112, 118.
Aurora (Communauté d'), 286, 421.
Autunois (Un), voy. Frédéric Olinet
Avenir (l'), 266.

B

Babeuf (François-Noël, dit C. Gracchus), 15, 16, 18, 27, 29, 62, 66, 67, 82, 92, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 131, 139, 142, 144, 148, 149, 150, 153, 154, 155, 161, 166, 168, 169, 173, 175, 176, 177, 178, 325.
Bacon (François), 141.
Bacon, 400.
Bakounine, 467, 504, 512, 519.
Bale, 616, 617.
Ballon, 62.
Ballou (Adin), 389.
Baloffet (Vve), 284.
Bancroft (Hubert Howe), 214, 225.

Bandsept, 271.
Baptistes (les), 547.
Baraté, 398.
Barbès, 93, 150, 162, 236, 575.
Barbeyrac, 141.
Barbou (L.), 531.
Bareste, 237.
Baron, 399.
Baron (J.), 531.
Barrier (G.), 531.
Barrioz, 413.
Barrot (Odilon), 13, 23, 33, 51, 69, 72.
Barroux, 235.
Barthe, 13, 23, 40, 42, 47, 49, 51.
Barthole, 141.
Basse (Ch.), 531.
Bastide, 23, 33, 43.
Bauer (Frédéric), 399, 418, 419, 421.
Bauer (Georges), 399, 637.
Bauer (J. Jacques), 284, 399.
Bauer (Joseph), 284, 298.
Baumeler, 206, 286, 388.
Baxter (Emile), 377, 383.
Bazard, 20, 21, 22, 23, 24.
Beaumarchais, 348.
Beaumont, 77.
Beauséjour, 23, 72.
Beccaria, 140.
Becker (Aug.), 199.
Becker, 284.
Becquerel, 259, 616, 617.
Bedouch (J.), 531.
Bée (Caroline), 578.
Bée (Emile), 575, 578.
Bégou, 292, 399.
Bell (E.), 220.
Beluze (J.-P.), 1, 2, 3, 6, 9, 12, 25, 33, 41, 198, 216, 222, 241, 253, 260, 273, 275, 283, 288, 291, 303, 324, 325, 366, 378, 391, 392, 393, 410, 418, 419, 424, 427, 428, 429, 430, 434, 435, 437, 438, 439, 440, 441, 446, 451, 453, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 477, 478, 480, 664.
Benoît (J.), 253.
Bérenger (de la Drôme), 23.
Bergeron, 399.
Bergeron (Mme), 404.
Berjeau (J. Ph), 267, 271.
Bernaherdt (Paul), 313.
Bernard (du Var), 23, 55.
Bernard (Martin), 119, 267.
Bernardin de St-Pierre, 143.
Berné, 468.
Bernier, 413.
Berry (duc de), 12, 15.
Berry (duchesse de), 56.
Berryer-Fontaine, 62, 77, 87, 225.
Bersan, 235.
Berthier, 238.
Berton, 23.
Bertrand, 616, 617.
Bethel (Communauté de), 286, 421.
Bettannier, 289.
Bettannier (Mme), 289.
Bettannier (Berthe), 604.
Bettannier (Eugène), 604.
Bettannier (Eugène F.), 524, 529, 545, 548, 551, 595, 598, 601, 603, 604, 605, 658.
Bettannier (Eva), 604.
Bettannier (L.), 650.
Bettannier (L.), 650.
Bettannier (Léon), 597.
Bettannier (Léon J.), 524, 595, 604, 658, 660.
Bettannier (Léonie), 595, 599, 604, 658.
Bettannier (Louise), voy. Mourot Louise.
Bewersdorff, 398.
Biard (Gustave), 27.
Bichot, 12.
Biey, 398.
Bira, 413, 445, 448.
Bishop-Hill (Communauté de), 286, 503.
Biton, 398.
Blair (général), 556.
Blaise, 399, 459.
Blanc (Louis), 20, 22, 25, 47, 64, 76, 77, 80, 88, 92, 101, 162, 236, 265, 266, 267, 268, 270, 271.
Blanche, 377, 398.
Blanqui, 31, 67, 76, 93, 119, 575.
Blaricum (Milieu libre de), 572.
Blondeau, 397, 399, 425, 426.
Bluntschli, 199.
Bodin, 141.
Bodson, 118, 121, 168.
Boinvillers, 23.
Boissier, 220.
Bonaparte (Joseph Napoléon), 99, 394.
Bonaparte (Louis Napoléon), 99, 236, 263, 272, 310, 393, 394.
Bonaparte (Lucien), 29, 99.
Bonaparte (Napoléon), voy. Napoléon.
Bonnaud (Félix), 11, 12, 100, 398, 469, 478.
Bonnias, 62, 76.
Bon Sens (le), 88.
Borremans, 398, 410.
Borremans (Mme), 410.
Bossay, 413, 421.
Bossuet, 127.
Boston Investigator (the), 288.
Botey, 616, 617.
Bougainville (de), 153.
Boulay (de la Meurthe), 23.
Boulanger, 413, 423.
Boura (A.), 267, 271.
Bourdel, 398.

Bourg (P.), 240, 245, 247, 248, 250, 296, 317, 324, 335, 336, 379.
Bourgin (Hubert), 253.
Bourguin (Maurice), 172.
Bouton (V.), 16, 64, 82, 120.
Brancia, 413.
Bréa (général), 392.
Breese (Sidney), 619, 620.
Brierre, 400, 440.
Brigham Young, 246.
Briqueville, 86.
Brisbane, 390.
Brissot, 106.
Bronner (Claude), 568, 572, 574, 649.
Bronner (Michel), 568, 572, 574, 583, 584, 598, 649.
Bronner (Mme E.), 584, 598, 649.
Bronner (A.), 650.
Bronner (G.), 650.
Bronner (J.), 650.
Bronner (L.), 650.
Bronner (M.), 650.
Bronner (M.), 650.
Bronner (Mme V.), 649.
Brook Farm (Communauté de), 388, 488.
Brossard, 531.
Brossard (E.), 513.
Brossard (Mme E.), 513.
Brumme (Michel), 520, 578, 584, 638, 640, 649.
Buchez, 20, 21, 22, 76, 85, 101, 102, 110, 111, 119, 128, 162, 196, 466.
Bugeaud (maréchal), 88.
Buonarroti (Phil.), 16, 27, 29, 30, 31, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 89, 91, 98, 106, 111, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 123, 131, 132, 139, 140, 142, 150, 153, 154, 158, 161, 162, 165, 166, 168, 169, 170, 173, 176, 177, 179, 180, 182, 185, 186, 187, 188, 191, 193.
Buret, 83.
Burlamaqui, 141.
Burlat, 459.
Bush, 567.
Busque, 364, 399, 490.

C

Cabanis, 14.
Cabet (Mme, née Delphine Lesage), 98, 99, 283, 288, 294, 333, 393, 395, 396, 425, 427, 428, 429, 451, 464.
Cabet (Céline), 98, 283, 288, 294, 333, 378, 393, 395, 425, 427, 428, 429, 451, 464.
Cabet (Louis), 98.
Cadet, 399, 410.
Cahiers de la Quinzaine (les), 267.
Caillé (P. Elie), 399, 549, 595, 604, 638, 640, 658.
Caillé (Valmor E.), 595, 597, 598, 658.
Campanella, 139, 142, 144, 179, 192.
Car, 399.
Carbonari (Société des), 20.
Cariol, 22.
Carle (Henry), 2, 6, 9, 12, 25, 33, 41.
Carnot (Hippolyte), 21.
Carrel (Armand), 24, 45, 69, 72, 97.
Carrier, 118.
Carrier, 531.
Caudron aîné, 237, 238, 399.
Caudron jeune, 216, 231.
Caussidière, 267.
Cavaignac (Godefroy), 21, 33, 35, 43, 45, 63, 68, 76, 77, 89, 97, 99, 101, 119.
Cavaignac (général), 236.
Cazavant, 267.
Cellonne, 399, 406.
Centralisation (la), 560.
Chaix d'Est-Ange, 23.
Chaize, 239, 266.
Chalain, 531.
Chambre consultative des Associations de production, 467.
Chambry (Julien), 239, 259, 617.
Chameroy, 241, 253.
Chapron, 259, 616, 617.
Charavay, 192.
Charities Review (the), 214.
Charles X, 15, 26, 36, 38, 59, 69, 375.
Chartre, 399.
Chasles (Philarète), 246.
Châteaubriand, 94, 162, 558.
Chatry-Lafosse, 23.
Chaumette, 113, 115, 143.
Chauvelin (marquis de), 48.
Chauvin, 235.
Chavant, 399, 425, 426.
Chédane (René), 253.
Chevalier (Michel), 141.
Chevillon, 479.
Chevillon (Mme), 274.
Chicard, 399.
Chicard (Mme), 423.
Choron, 119, 195.
Chubb (W.), 548.
Circulaire de Brooklyn (la), 288.
Circular (the), 311, 312, 330, 490.
Citeaux (Essai phalanstérien de), 263.
Claude, 531.
Claudy (H.), 399, 551, 595, 658.
Claudy (Louisa), 658.
Claudy (Louise), 597, 658.
Clèdes, 399, 410, 459.
Cloots (Anacharsis), 113, 115.
Clouzot (A.), 531.
Coad (Richard), 614.
Cochard, 413.
Coëffé, 399, 462.

Cœur, 399
Colin, 413, 471.
Collet, 235.
Collin (Rose), 597.
Communautaire (le), 195, 266.
Commune (la), 469, 512, 513, 519, 545, 575.
Communia (Communauté de), 284, 285.
Communist (the), 469, 489, 490, 491.
Comte, 50.
Comte (Auguste), 57, 159, 253.
Condé-sur-Vesgres (Essai phalanstérien de), 263.
Condorcet, 14, 19, 106, 114, 141, 153.
Confucius, 127.
Coningham (W.), 272.
Connefray, 399.
Considérant (Victor), 213, 214, 221, 234, 336, 263, 388.
Constant (abbé), 196.
Constitutionnel (le), 241.
Cooper, 468.
Coopération (la), 467.
Cooperative Colonization Colony, 214.
Corcelle (François de), 15, 20, 22, 23, 55.
Cormenin, 55, 57, 72, 73.
Corning Union (the), 529, 535.
Cotteron, 377, 399.
Cottet, 399.
Couloy aîné, 399.
Couloy jeune, 399.
Couloy père, 399.
Courrier des États-Unis (le), 241, 259, 379, 380, 381, 393, 400, 401.
Courrier Français (le), 467.
Cousin (Victor), 21, 23, 33.
Coutellier, 238.
Couthon, 90, 116.
Crampon, 400.
Crémieux, 13.
Crozat, 413.
Cubells (Leoncio), 595, 597, 658.
Cubells (Mme A.), 597, 649.
Cumberland, 141.
Cuno, Meuse and Mezer (Maison), 453.
Cupp (Jones P.), 658.

D

Daily Globe (the), 257.
Daix, 392.
Daix (Mme), 392.
Dalloz, 13, 25.
Dana (Ch.), 390.
Danton, 13, 113.
Dardelin, 392.
Darmès, 119, 200.
Darthé, 15, 118.
Daunou, 14.
Davaillon (J.), 531.
David d'Angers, 236.
Davidson (Alex.), 246, 247.
Davis (Mᵉ), 538, 544.
Debs, 285.
Decazes, 5.
Decruzy, 25, 33.
Decuillé, 399.
Decuillé (Mme), 404.
Deffauday (Claudine), 597.
Deglise, 399.
Dehay (Armand), 515, 574, 575, 576, 577, 578, 581, 598, 650.
Dehay (Mme), voy. Marie Leroux.
Dehay (A.), 650.
Dehay (E.), 650.
Dehay (H.), 650.
Dehay (P.), 650.
Delage, 399.
Delangle, 23.
Delaporte, 531.
Delcombe (Vve), 410.
Deleau, 267.
Delente, 74, 78.
Delhuile, 399.
Delig (J.), 532.
Demeuré, 531.
Démocratie (la), 266.
Démocratie Pacifique (la), 237, 262, 263, 267, 270.
Deniau, 399.
Dentzel, 23.
Dereure (Mme L.), 649.
Dereure (Simon), 513, 514, 519, 520, 524, 525, 528, 530, 532, 535, 547, 568, 569, 574, 598, 649.
Derven (Van), 531.
Descartes, 130, 140.
Descombes (Clarisse), 289.
Desfontaines (abbé), 147.
Desjardins, 78.
Desmaret, 392.
Desmoulins (Auguste), 271, 514.
Desmoulins (Camille), 113.
Desormeaux, 479.
Destutt de Tracy, 14
Deusle (John Inarriot), 614.
Deutsche Monats-Hefte (die), 313.
Deville (Gabriel), 207.
Devoir (le), 569.
Dézamy, 34, 65, 66, 67, 97, 98, 104, 119, 132, 133, 142, 160, 195, 198, 253.
Dictionnaire Politique, 92, 196.
Diderot, 141.
Didier, 399.
Dieuaide, 399.
Dixon (Hepworth), 246.
Dolléans (Éd.), 214.
Domat, 141.
Dorhauer, 399.

Dourille (H.), 17, 61.
Droit pour tous (le), 560.
Droits de l'Homme (Société des), 25, 30, 75, 76, 77, 78, 80, 82, 85, 88, 89, 90, 91, 119, 133, 198.
Droits du Peuple (les), 266, 569.
Droussent, 399.
Dubois (A.), 267.
Dubois (de la Seine-Inférieure), 23.
Dubourg, 531.
Dubuisson, 239, 241, 259, 616, 617.
Duchaffaud (général), 86.
Duclerc, 92.
Ducoin, 453.
Ducret, 457.
Dufez (E.), 531.
Dugied, 23.
Duhamel, 455.
Dujardin, 289.
Dulong, 72, 87, 88.
Dumesnil (Alexis), 271.
Dupin aîné, 80.
Dupont (de Bussac), 55, 92, 101.
Dupont (de l'Eure), 15, 21, 23, 35, 37, 41, 42, 43, 44, 46, 55, 69, 71, 75, 86, 394.
Dupont de Nemours, 141.
Durand, 3.
Duris-Dufresne, 86.
Duval, 120.
Duvergier de Hauranne, 22, 57.
Dye (J. W.), 597.

E

Ebenezer (Communauté d'), 388, 421.
Ebers (Dr.), 311.
Eclaireur (l'), 515.
Economy (Communauté d'), 386, 387, 388, 390.
Edward (David B.), 225.
Egalité (l'), 569.
Egalitaire (l'), 195.
Eiberdt, 284.
Emerson (R. W.), 488.
Encyclopédie Nouvelle (l'), 268, 269.
Enfantin, 159, 253.
Engels, 124, 199.
Erasme, 142.
Ere Nouvelle (l'), 330.
Esnault, 399
Espérance (l'), 575.
Espinas (A.), 112, 118, 149, 158, 159, 608.
Esquiros, 101.
Esséniens (Communauté des), 163.
Etats-Unis d'Europe (les), 569.
Etoile du Kansas et de l'Iowa (l'), 254, 516.
Europe libre (l'), 272.
Ewerbeck (H.), 199, 271, 285.

F

Fagris, 413.
Familistère de Guise, 330, 569.
Familles (Société des), 120.
Fauchet (abbé), 115.
Fauvety (Charles), 254.
Favard ou Favart (J. P.), 230, 231, 238, 239, 274, 296, 364, 376, 377, 378, 396, 397, 398, 399, 598, 618, 619.
Favard aîné (Mme), voy. Céline Cabet.
Favereau, 400, 404, 414, 445, 448, 459, 464.
Favier, 23.
Favre, 413.
Fédération (la), 569.
Fédération des Bannis (Société de la), 198.
Fédération des Justes (Société de la), 199.
Fédération bourguignonne (la), 8, 9.
Félix, 399.
Fénelon, 3, 127.
Ferrandon, 257, 383, 399, 402, 472.
Ferrary, 410.
Ferré, 519.
Feuilles libres d'Albany (les), 288.
Féval (Paul), 336.
Figaro (le), 95.
Filangieri, 143.
Fischer, 479.
Fischer (G.), 284.
Flaig, 462.
Flottard, 20, 21, 22.
Flourens, 519.
Fondateur (le), 72.
Fondesthène, 399.
Fortel, 459.
Fouché, 117.
Fouillard, 239, 259, 616, 617.
Foulard, 399.
Fould, 236.
Fourier (Ch.), 14, 57, 60, 70, 110, 124, 128, 129, 130, 139, 149, 150, 163, 165, 170, 171, 176, 178, 185, 191, 241, 253, 390, 488, 607.
Fournier de Virginie, 394.
Fournière (E.), 174, 175, 572.
Foy (général), 17.
Franklin, 128.
Fraternité (la), 19, 192, 195, 196, 198, 216, 266.
Fraternité Jurassienne (la), 519.
Free Press (the), 582.

Frémont, 593, 597.
French (Aug. C.), 619, 620.
Fribourg, 399.
Frustello, 292.
Fugier (Emile), 485, 509, 516, 517, 520, 524, 539, 540, 541, 544, 546, 548, 549, 554, 566, 570, 571, 574, 578, 581, 582, 584, 596, 598, 649, 662.
Fugier (Françoise), femme de Paul Leroux, 517, 578, 649.
Fugier (Marie), femme de E. Mourot, 517, 578, 584, 598, 649.
Fugier (Emilie), 578, 584, 649.
Fugier (A.), 650.
Fugier (E.), 650.
Fugier (E.), 650.
Fugier (M.), 650.

G

Gallois (Léonard), 101.
Garnier-Pagès, 49, 50, 51, 57, 69, 72, 87, 96, 99.
Garrison (Georges P.), 214.
Gaskin, 506, 512, 567.
Gatti de Gamond (Mme), 188.
Gaubert (C.), 531.
Gaudence de Lucques, 147.
Gauvain (Antoine), 381, 399, 490, 491, 520, 524, 526, 527, 540, 541, 543, 568, 598, 638, 640.
Gauvain (Auguste), 539, 574, 649.
Gauvain (Mlle C.), 649.
Gay, 192.
Gazette de Francfort (la), 98.
Gazette des Tribunaux (la), 392, 617.
Genet (Constant), 384, 412, 313.
Gentry (Claire), 604.
Gentry (Edmond), 604.
Gentry (Emma), 604.
Gentry (Eugénie), 485, 538, 590, 595, 598, 602, 604, 658.
Gentry (Jules), 491, 513, 516, 524, 525, 527, 529, 535, 540, 543, 548, 549, 553, 594, 595, 601, 603, 604, 658.
Gentry (Jules) fils, 604.
Gérard (Jean-Baptiste), 210, 225, 303, 364, 376, 377, 383, 384, 391, 392, 399, 402, 403, 428, 471, 472, 478, 479, 480, 481, 485, 489, 490, 506, 534, 594.
Gérard (Mme), 489, 490, 598
Gérard (Arsène), 535, 638, 640.
Germain, 29.
Germania (Société musicale coopérative), 389.
Gervais, 76.
Gigault, 65, 66.
Gillet (J.), 413, 532, 598.
Gillet (Louis), 567, 572, 650.
Gillet (Mme A.), 567, 572, 650.
Gillet (A.), 650.
Gillet (A.), 650.
Gillet (E.), 650.
Gillet (E.), 650.
Gillet (E.), 650.
Gillet (G.), 650.
Gillet (L.), 650.
Ginaud, 204.
Gindriez, 88.
Ginguené, 14.
Girardin (Emile de), 236.
Girod (de l'Ain), 72, 90, 91.
Giornale patriottico di Corsica (Il), 28.
Gisquet, 74.
Glass, 399.
Gmunder, 284.
Gobel, 284, 413, 425, 426.
Godin (J.-Bte André), 320, 468, 569.
Godwin (William), 130.
Gœgg (Marie), 569.
Gorham (Th.), 529.
Gouhenant (Adolphe), 216, 217, 225, 229, 231, 232, 233, 234, 238.
Gracques (les), 107, 149.
Grandel, 399.
Greeley (Horace), 241, 314, 390.
Greenback Labor Party, 504.
Gregg (David L.), 619.
Gregory, 538.
Greppo, 204, 271.
Grisel, 118.
Grivel, 141.
Grolard (J.), 531.
Gronlund (Lawrence), 285, 566.
Grotius, 63, 141.
Grottkau (Paul), 504.
Grouvelle (Laure), 72.
Grubert, 336, 399, 421.
Guadet, 106.
Guépin (Dr A.), 253, 271.
Guérin, 377, 399.
Guérin, 235.
Guesde (Jules), 607.
Gueudeville, 19.
Guichard, 12.
Guillard, 399.
Guillon, 20.
Guillot, 235, 238.
Guillotel (J.), 531.
Guinard, 21, 22, 33, 43, 73, 77, 87, 89, 97, 99.
Guizot, 69, 99, 196.
Guyot, 457.

H

Hagen (Jean), 399, 491, 520, 539, 638, 640, 650.
Halévy (Daniel), 267.
Hamon (E.), 531.
Hanrot, 566, 567.
Hanrot (Mme), 566.
Hanser, 531.
Hardouin, 399.
Harmonistes (les), 386, 387, 500, 503.
Harmony (Communauté d'), 286, 388.
Harrington, 140, 142.
Hauréau, 28, 101.
Hébert, 113, 115, 143.
Hébert (J.), 531.
Hedenberg, 452.
Hedgcoxe, 238.
Heggi (T.), 303, 399, 402, 404, 405, 413, 416, 418, 425, 426, 427.
Heinrich, 284.
Heinzpeter, 453.
Hélix, 399.
Helvétius, 127, 143, 182.
Hennequin (Victor), 263.
Hennequin (Amédée), 199.
Henry, 399.
Hepner (Adolphe), 418.
Herbst, 284.
Herron, 607.
Hertzka, 607.
Herzog, 399.
Hillebrand (K.), 57.
Hilquitt (Morris), 285.
Hinds (William Alfred), 214, 337, 498, 499, 500, 502, 507, 534, 575, 601, 603, 604.
Hobbes, 141.
Hoche, 45.
Hoffmann (Frédéric), 284, 638, 640.
Holynski (A.), 213, 247, 313, 318, 324, 333, 338, 339, 444.
Holyoake (Georges Jacob), 468.
Hopedale (Communauté de), 388, 389.
Houdt (H. Van), 531.
Howarth, 468.
Hubert, 75.
Hubert, 457.
Hugo (Victor), 236.
Humanitaire (l'), 192, 195, 198, 200, 266.
Humbert (Léon), 548.
Hume (David), 143.

I

Indépendants (Société des), 20.
Inspirationnistes (les), 420, 500.
Intelligence (l'), 140.
Internationale des Travailleurs (Association), 468, 469, 504, 512 519.
Isambert (Alf.), 13, 23, 253, 396.

J

Jaclard (Victor), 519.
Jacotot, 2, 3, 5, 7, 10.
Jacquentin, 399.
Jalageas, 399, 421.
James (P.), 399, 520, 539, 546, 650.
James (Thérèse), 578, 581, 582, 583, 584, 649.
Jean-Baptiste (Saint), 163.
Jeaud (A.), 531.
Jésuites (les), 232, 234, 663.
Jésus-Christ, 5, 107, 110, 116, 127, 142, 144, 149, 160, 162, 163.
Jeune France (la), 26.
Joal (X.), 531.
Joffrin (Jules), 519.
Jollivet, 23.
Joly, 55, 87.
Jonvaux, 399.
Joubert, 21, 22, 33.
Journal des Débats (le), 241.
Journal du Commerce (le), 288.
Journal du Peuple (le), 28.
Joussieux, 459.
Julien, 14.
Jullien, 214.

K

Kaler (Emil), 285.
Katz, 391, 393, 397, 398, 399, 406, 472.
Keil (Dr), 286, 421.
Kemp (E.), 531.
Kennedy, 260.
Kersausie, 62, 77.
Kling, 400.
Kœchlin, 23.
Krisinger, 284.
Krolikowski (Ch.), 198, 241, 253, 254, 260, 265, 271, 468, 617.

L

Labbé, 399.
La Bédoyère, 11.
Labenne, 413.

La Boétie, 140.
Laboissière, 49, 50, 51, 72, 87.
Labour Copartnership Association, 467.
Labrunerie, 383, 399.
Lafaix (Achille), 393, 399, 402, 471, 558, 638, 640.
Lafayette (Dr Thomas), 597.
Lafayette (général de), 14, 15, 17, 21, 22, 23, 24, 30, 33, 35, 46, 57, 65, 66, 69, 72, 75, 76, 87, 88, 97, 98, 104, 105, 106, 150.
Lafayette (Georges), 23.
Laffitte, 17, 33, 55, 75, 98, 394.
Laforgue (C.), 650.
Laforgue (J.), 520, 524, 528, 532, 547, 650.
Laforgue (Mme M.), 649.
Lahautière, 119, 195.
Lamarque (général), 49, 50, 88.
Lamartine, 101, 162, 194, 236.
Lamb (Félix), 612.
Lambert (J.), 531.
Lamennais, 67, 92, 159, 162, 164, 195, 236, 271.
Lampridi, 28.
Laner, 531.
Laponneraye, 90, 119, 140, 195, 254.
Laromiguière, 21.
Laurent (Paul-Mathieu), 26, 27, 30.
Lebas, 116.
Lebon (Napoléon), 62, 76, 77, 132, 133, 140.
Le Chapelier, 112.
Lechevalier, 71.
Leclaire, 468.
Leclerc, 399.
Leclerc (médecin), 216, 218, 220, 311.
Le Doré, 531.
Ledru-Rollin, 162, 194, 196, 236.
Lee (Ann), 286.
Lefebvre, 399, 415.
Lefet, 399.
Légions révolutionnaires (société des) 120.
Leguay aîné, 399, 406.
Leguay jeune, 399.
Leguin (L.), 531.
Lehoux, 458.
Leitzellmann, 462.
Lelièvre (C.), 531.
Leméhanté (J.), 531.
Lemercier (Népomucène), 33, 87.
Lemoine, 399, 421.
Lemoine (V. Isidore), 513, 597, 598, 658.
Lemonnier (Ch.), 569.
Léon (Comte de), 387, 388, 389.
Léopol Ier, 98.
Léopold (grand-duc), 28.
Le Peletier (Félix), 118.
Lerouge, 12.
Leroux (Achille), 514.
Leroux (Charles), 514.
Leroux (E.), 650.
Leroux (Mme Paul), voy. Françoise Fugier.
Leroux (Joséphine), 578.
Leroux (Jules), 254, 271, 514, 515, 516, 571, 574, 575, 598.
Leroux (Marie), 515, 578, 650.
Leroux (N.), 650.
Leroux (Paul), 512, 513, 515, 516, 517, 520, 524, 528, 571, 574, 577, 578, 582, 583, 584, 598, 650.
Leroux (Pierre), 6, 21, 23, 24, 43, 92, 102, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 159, 162, 194, 195, 221, 236, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 514, 515, 566, 575.
Leroux (Pierre), neveu du précédent, 514, 516, 517, 571, 574, 575, 577, 578, 582.
Leroy, 399.
Lesage, 479.
Lesconvel, 147.
Lesseps (Ch. de), 87.
Levasseur (de la Sarthe), 26.
Levasseur, 27.
Lévi, 224, 228, 235.
Levy (Charles), 527, 528, 535, 597, 658.
Lewis, 551.
Leydecker, 284.
Lichtenberger (A.), 147.
Ligue Nationale (la), 266.
Limousin (Ch.), 569.
Limperani, 22.
Lincoln, 456.
Linn (Alexander), 244.
Lintilhac (E.), 310, 598.
Locke, 127.
Logre, 204.
Lointier, 33, 34, 49.
Loire, 399.
Loiseau (Joseph), 458, 462.
Longley (Alcander), 414, 490, 581.
Lorenzo (M.), 531.
Lorin (J.), 531.
Louis XVI, 27, 52.
Louis XVIII, 8, 11, 36.
Louis-Philippe, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 43, 46, 52, 53, 57, 58, 59, 60, 83, 89, 98, 99, 119, 140, 142, 162, 203, 219, 221, 266, 375, 394.
Loustallot, 111.
Louvier, 486.
Ludre (de), 55, 57, 87.
Luquet, 3.
Luxembourg (Commission du), 466.
Lycurgue, 121, 127, 142, 325.
Lyon (général), 456.

M

Mably, 30, 143, 191.
Mac Dill, 546.
Macdonald, 225, 330, 338, 510.
Mac Kinney, 551, 553.
Mac Murphy (William), 619, 620.
Mac Whirter (Mme), 214.
Maillon (Jules), 399, 598, 604.
Maison Blanche (Club de la), 392.
Maley (Mlle Fannie J.), 538, 562.
Malon (Benoît), 558.
Manuel, 13, 17, 23, 35, 42, 66.
Marat, 24, 59, 75, 90, 105.
Marceau, 45.
Marchand (Alexis), 520, 539, 549, 574, 578, 581, 582, 583, 598, 650.
Marchand (Alexis-Armel), 216, 231, 304, 364, 376, 377, 391, 399, 472, 491, 524, 540, 543, 545, 549, 595, 598, 601, 603, 604, 658.
Marchand (Armel), 595, 597, 598, 658.
Marchand (Léon), 637.
Marchand (Léonie.), 595.
Marchand (Marie), 595, 604,
Marchand (Marie V.), 595, 604, 658.
Mareck, 284.
Marie, 13, 55, 96.
Marie (huissier), 10.
Maritz, 413.
Marmontel, 140.
Marr (W.), 285.
Marrast (Armand), 20, 73, 99, 101, 196.
Marschal, 55.
Martin, 55.
Martin, 383, 399.
Martin (Alexandre), voy. Albert.
Martin (Dr.), 414.
Martin (du Nord), 91.
Martin (L.), 531.
Martinet, 413.
Marx (Karl), 31, 57, 86, 124, 169, 199, 209, 504, 607.
Massoulard (A.), 492, 526.
Mathieu, 364, 391, 396, 399.
Mathieu (d'Epinal), 62.
Mathieu (Louis), 399, 638, 640.
Mathieu (Saint), 143.
Mauguin, 17, 23, 33, 49, 72, 87.
Mauro, 531.
Mauvais, 399.
May (J.-J.), 192.
Mazeau (J.), 531.
Mazet, 238.
Mazzini, 205.
Mégy, 531.
Meindre (Jean), 399, 6 2, 658.
Ménard (Louis), 267.
Menet, 531.
Mercadier (B.), 363, 397, 398, 399, 401, 403, 404, 408, 413, 414, 415, 416, 418, 419, 421, 423, 424, 426, 427, 433, 434, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457, 458, 460, 462, 463, 465, 469, 479, 480, 481, 508, 637.
Merilhou, 23.
Meschacébé (le), 560.
Mesnier aîné (Charles), 340, 377, 399, 402, 404, 418, 425, 426, 437, 459.
Mesnier jeune, 399.
Mesnier père, 399, 414, 445, 448, 459.
Messager franco-américain (le), 560.
Méthodistes (les), 546.
Métivier (Alphonse), 462.
Metz (Christian), 286, 420.
Mezer-Krug, 452.
Michel-Ange, 28.
Michel (de Bourges), 55, 271.
Michelet, 2, 101.
Mie (Auguste), 17, 18.
Mignet, 101.
Mignot (J.), 399, 604, 658.
Millière, 211.
Mirabeau, 59, 141.
Moïse, 4, 149, 160.
Molière, 336.
Momoro, 115.
Moniteur (le), 47, 236.
Moniteur Canadien (le), 288.
Montaigne, 140.
Montaldo (J.), 274, 296, 364, 398, 399, 406, 489, 490, 491.
Montaldo (Mme), 567.
Montaldo jeune, 539, 552, 567.
Montauban (colonel), 99, 263.
Montesquieu, 143.
Montgaillard (Guill.-Hon. Roques, dit l'abbé de), 26.
Moore (W.), 526, 545, 546, 598.
Moore (Mme), née Cotteron, 598.
Morand (J.), 253.
Moreau (Louis), 459.
Morel, 284, 399.
Morelly, 30, 82, 139, 143, 144, 170, 175, 187.
Mormons (les), 215, 245, 246, 247, 250, 256, 257, 319, 421, 483.
Morril, 478, 479, 481.
Morris (William), 607.
Morus (Thomas), 19, 110, 140, 142, 144, 147, 148, 164, 177, 179, 181, 188, 192.
Mount Lebanon (Communauté des Shakers de), 318, 320.
Mourot, 304, 364, 376, 377, 383, 392, 393, 396, 397, 398, 399, 402, 403, 472.

Mourot (A.), 650.
Mourot (Eugène), 491, 517, 518, 520, 539, 541, 549, 574, 578, 581, 582, 583, 584, 598, 638, 640, 650.
Mourot (Mme Eugène), voy. Marie Fugier.
Mourot (H.), 650.
Mourot (L.), 650.
Mourot (Louise), femme de Léon J. Bettannier, 574, 578, 582, 583, 584, 649.
Mousseron, 377, 399.
Mouton-Duvernet, 11.
Mueve, 614.
Muller (Bernhardt), voy. comte de Léon.
Murat (Achille), 139, 141.
Murat (Lucien), 236.
Murray (Orson S.), 510.
Mutualité (la), 467.
Myet, 220.

N

Nadaud (Martin), 3, 150, 198, 271.
Nagel, 413.
Napoléon Ier, 7, 8, 10, 11, 14, 17, 35, 45, 123.
National (le), 1, 6, 7, 9, 11, 12, 26, 34, 44, 55, 86, 89, 96, 97, 98, 196, 235, 395.
Naville (Ed.), 400.
Neale (Edward Vansittart), 272.
Netré (Louis), 515.
New-Harmony (communauté de), 133, 136, 138, 214, 215, 286, 330.
New-Lanark (expérience sociale de), 135, 136.
New Moral World (the), 134.
New Philadelphia Society, 388.
New-York Herald (the), 288.
New-York Tribune (the), 314, 318, 390.
Ney, 11.
Nicaud, 235.
Nicholson (Valentine), 510.
Nicod, 13, 25, 55, 72.
Nordhoff (Ch.), 496, 498, 500.
Normand, 531.
North American Phalanx, 380.
Nouveau-Monde (le), 265.
Noyes (John Humphrey), 192, 286, 311, 320, 329, 499.

O

Oborne, 310.
Oborne (Mme), 274.
Observateur (l'), 210, 224, 225, 231, 594.
O'Connor (Feargus), 468.
Olinet (Frédéric), (un Autunois), 247, 251, 252, 256, 305, 307, 318, 337, 338, 378, 379.
Olivier (J.), 530, 531.
Olmsted (Frederick Law), 223, 420.
Oneida (Communauté d'), 192, 213, 311, 318, 320, 388, 498, 503.
Oneida Circular (the), 330, 491.
Open Court (the), 484.
Orbiston (expérience sociale d'), 137.
Ordre Social (l'), 560.
Orléans (duc d'), voy. Louis-Philippe.
Owen (Robert), 6, 14, 110, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 206, 207, 214, 215, 253, 468, 607.

P

Pacific Sentinel (the), 577.
Page, 192.
Pagnerre, 87, 92.
Pahon, 399.
Paillette, 392.
Paraguay (Jésuites du), 338.
Pascal, 5, 30, 153.
Pasquier, 220.
Patriote (le), 26.
Patriote de la Côte-d'Or (le), 74, 88.
Paul (l'apôtre), 403.
Paul-Émile, 149.
Paulin, 138.
Pecqueur, 466.
Pédoussant (A.), 650.
Pédoussant (H.), 650.
Pédron, 240.
Peeters (William Snelling), voy. Cte Peters.
Pelleg, 225.
Pépin, 238, 239, 266.
Pépin, 575.
Perfectionnistes (les), 213, 318, 320, 499, 503.
Périer (Casimir), 44, 49, 467.
Péron (Émile), 386, 506, 511, 512, 514, 517, 518, 519, 520, 524, 528, 532, 540, 541, 544, 547, 549, 554, 558, 571, 578, 579, 580, 582, 583, 584, 596, 598, 606, 650.
Péron (Louise), 507, 578, 584, 649.
Péron (B.), 650.
Péron (J.), 650.
Perriot, 459, 464.
Perrotte, 56.
Persil, 51, 53.

Pestalozzi, 170.
Peters (C^te), 214, 215, 217, 222, 225, 226, 227, 228, 232, 233, 235, 238, 259, 260, 261, 262, 613, 614.
Petetin (Anselme), 47.
Pfund, 399.
Phalange (la), 49.
Phalanges démocratiques (les), 120.
Philadelphes (Société des), 20.
Phocion, 149.
Picard, 399.
Picavet (F.), 14.
Pichenot (Mme), 392.
Pierrot, 393, 399.
Pillot, 119, 120, 195.
Piogey, 10, 11, 12.
Piquenard (A.), 216, 220, 255, 273, 274, 390, 618, 619.
Platon, 121, 127, 139, 140, 142, 143, 144, 149, 164, 170, 179, 182, 188, 192.
Plougoulm, 23.
Plutarque, 127.
Poiret, 460.
Polignac, 30, 43.
Pollac (Dr.), 414.
Ponté (J.), 399, 539, 567, 572, 650.
Ponté (Marie), 574, 649.
Ponté (C.), 650.
Ponté (E.), 650.
Ponté (E.), 650.
Ponté (M.), 650.
Poste, 413.
Practical Christian (the), 389.
Prairie-Home (Communauté de), 510, 511.
Prairie Telegraph (the), 288.
Prat (Marcolino), 216.
Précurseur (le), 47.
Précurseur (le), 560, 569.
Presse (la), 581.
Presse Libre (la), 288.
Priestley, 170.
Producteur (le), 47.
Prolétaire (le), 560, 569.
Propagateur du Pas-de-Calais (le), 74.
Proudhon, 6, 7.
Proudhon (J.), 155, 165, 171, 221, 236, 252, 253, 254, 466.
Provost (Gustave), 578.
Provost (Irma), 578.
Prudent (J.), 238, 255, 273, 274, 275, 276, 285, 296, 343, 364, 365, 372, 383, 391, 393, 397, 398, 399, 478, 479, 481, 598, 618, 619.
Puffendorf, 63.
Puggé, 284, 399, 433.
Pyat (Félix), 236.
Pythagore, 127, 142.

Q

Quénisset, 119, 200.
Quernori, 399.
Quesnay, 141.

R

Rabelais, 559, 580.
Racine, 336.
Rambeau (L.), 458, 462.
Rambeau (Mme), 458.
Ranc (A.), 15, 16.
Rapatel, 236.
Rapp (Georges), 206, 286, 386, 387, 389.
Rappites (les), 215, 311, 329, 386, 389, 390, 606.
Raspail, 21, 76, 97, 150, 162, 221, 236, 311, 336.
Raucourt, 71.
Ravat, 399, 414, 419, 433.
Ravel, 479.
Raynal, 143.
Raynaud, 399, 415.
Raynaud (Charles), 454, 457, 469, 478, 532, 539, 558, 598.
Raynaud (Mme), 404.
Razuret (J.-J.), 216.
Recueil de Jurisprudence Générale, 25.
Recurt, 72, 78.
Réforme (la), 93, 196.
Réforme (la), 467.
Réforme politique et sociale (la), 569.
Regenerator (the), 510.
Reichardt, 399.
Religion laïque (la), 254.
Rémusat (de), 33.
Renaud (Denis), 399.
Renaud (Jules), 399.
Renouard, 33.
République (la), 237, 267.
Revel, 531.
Révolté (le), 560, 569.
Révolution (la), 26.
Révolution Sociale (la), 569.
Revue de l'Ouest (la), 288.
Revue des Deux-Mondes (la), 196, 269.
Revue du Mouvement social (la), 560, 569.
Revue du Progrès (la), 92.
Revue Encyclopédique (la), 14, 269.
Revue Indépendante (la), 514.
Revue Musicale (la), 288.
Revue Républicaine (la), 92, 101.
Revue Sociale (la), 515.

Revue Socialiste (la), 214, 247, 313, 318, 324, 334, 338, 339, 444.
Rey (Joseph), 14, 20, 138.
Reybaud (L.), 155.
Ricord, 29.
Richard (L.), 399, 604, 658.
Riondel fils, 399.
Riondel père, 399.
Ripley (Georges), 488.
Robespierre (Maximilien), 1, 24, 26, 28, 66, 78, 79, 80, 82, 90, 91, 92, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 119, 121, 122, 142, 143, 161, 186.
Robespierre (jeune), 29, 116.
Robillard, 241, 253.
Robin (Charles), 88.
Robinet, 140, 141.
Robinet (B.), 531.
Robinson (Mme Elise Fleury), 484, 485.
Rochdale (Pionniers de), 468.
Roche (Achille), 26, 27, 30.
Rochery (Paul), 515.
Roiné fils, 399.
Roiné père, 289, 399, 413.
Roiné (Mme), 289.
Rollandin (C.), 650.
Rollandin (les enfants), 650.
Rosen (Sophie de), princesse de Broglie, 17.
Rougier, 234.
Rouser (Georges), 597, 604.
Rouser (Mme), 597, 604.
Rouser (B.), 604.
Rouser (Bob), 604.
Rousiers (Paul de), 227.
Rousseau (J.-J.), 2, 30, 116, 143, 145, 151, 152, 153, 162, 175, 182, 191, 325, 488.
Rousset, 259, 616, 617.
Roux, 466.
Roux-Lavergne, 101, 102, 110, 111, 128.
Roveira (Dr), 238, 242, 311.
Roy (J. B.), 399, 418, 425, 426, 437.
Royer-Collard, 5.

S

Saint-Hilaire (Barthélemy), 69.
Saint-Just, 1, 59, 75, 90, 115, 116, 121.
Saint-Simon, 57, 60, 102, 110, 124, 130, 139, 149, 159, 162, 165.
Sainton, 399, 459, 464.
Saisons (Société des), 120, 199.
Salarnier, 413.
Saliceti, 29.
Salverte (Eusèbe), 87.
Sanctificationnistes (les), 214.
Sand (Georges), 514.
Sardi, 28.
Sargant (W. Lucas), 214.
Sarrut, 73.
Sauger, 235.
Sauger (Alice), 597, 604.
Sauger (François), 399.
Sauger (Elise), 597, 604.
Sauger (Louis), 399.
Sautelet, 22.
Sauva (Arsène), 219, 456, 460, 469, 500, 505, 506, 507, 508, 512, 513, 516, 519, 524, 526, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 539, 540, 541, 544, 545, 547, 551, 558, 559, 560, 593, 595, 596, 597, 598, 658, 660.
Sauva (Georges), 597.
Sauva (Léonie), 595, 658.
Savariau, 275.
Savary, 120.
Saxe-Weimar (duc de), 386.
Scheffer (Ary), 23.
Schiller, 170.
Schmidt, 284.
Schnylkill Democrat (the), 288.
Schonen (de), 23.
Schrœder (J. C.), 284, 399, 402, 472, 473, 491, 506, 532, 547, 558, 598.
Schrœder (Hugo), 512.
Schuster (Th.), 199.
Scribe, 336.
Sears (Charles), 380.
Sébastiani (général Horace), 94.
Sébastiani (général Tiburce), 40.
Sédail (Charles), 253.
Seebold, 512.
Seignobos (Ch.), 8, 63.
Setet (Adolphe), 19.
Shakers (les), 206, 286, 318, 320, 329, 388, 390, 411, 492, 500, 566.
Shaw (Albert), 220, 221, 229, 418, 469, 482, 483, 484, 527, 534, 545, 571, 575, 578, 579, 580, 581.
Shaw (F.), 548.
Sheelds, 257.
Shephard (William), 481, 486, 487, 489.
Sidney, 141.
Sieyès, 114.
Sigaud, 22.
Sigel (général), 456.
Sigler, 568.
Simard, 120.
Simon, 241, 253.
Sismondi, 127.
Skaneateles (Communauté de), 388.
Smith, 141.
Smith, 590.
Smith (Joë), 245, 246.
Socialist (the), 560.
Socialist Labor Party, 575.

Société de Colonisation au Texas, 214.
Société Fraternelle Centrale, 137, 138, 221, 222.
Socrate, 107, 127, 130, 142, 149.
Solidarité (la), 569.
Soliveau (M^me^), 274.
Solon, 142.
Sombart (W.), 149.
Soulié (Frédéric), 336.
Standing, 468.
Sterck, 284, 399.
Sturele (F.), 531.
Stuvé (Bernard), 246, 247.
Sudre (Alf.), 191.
Sue (Eugène), 236, 336.
Sully (Charles), 224, 232, 233, 238, 260.
Surbled, 598.

T

Tabuteau, 567.
Tabuteau (A.), 650.
Tabuteau (M^me^ C.), 650.
Tallien, 115, 117.
Tanguy (A.), 513, 520, 525, 528, 530, 532, 547, 598.
Tarayre (colonel), 23.
Tardieu aîné, 55.
Tarpein, 399.
Taxil (Dr.), 311.
Taylor (Leila S.), 320.
Tessa, 284.
Tessier, 259, 616, 617.
Tchernoff, 30, 50, 57, 58, 76, 82, 131, 132.
Teste (Charles-Ant.), 15, 16, 17, 18, 19, 26, 27, 30, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 72, 76, 98, 162.
Therme, 399, 406.
Thiard (général), 55, 97, 98.
Thibault (A.), 618, 619.
Thierry (James), 567, 650.
Thiers, 33, 89, 101, 102, 196, 236.
Thieulin, 399.
Thill (Aug.), 531.
Thomas (J.), 531.
Thomas (P.-Félix), 270, 272, 515.
Thompson, 139.
Thoré (Th.), 140, 155, 196, 272.
Thoreau (Henry David), 488.
Thorel, 260.
Thornton (T. W.), 138.
Thureau-Dangin, 57.
Times (the), 267.
Tiphaigne de la Roche, 141.
Tiran, 399.
Tiran (M^me^), 385, 404.
Titherly (expérience sociale de), 137.
Titot, 78.
Tocqueville, 141.
Tolstoï, 254, 607.
Tour du Monde (le), 247.
Towner (H.M.), 604.
Travail (le), 192, 195, 200, 266.
Travail (le), 569.
Travailleurs Égalitaires (les), 120.
Trélat (U.), 17, 20, 22, 28, 29, 61, 75, 76.
Tresal (C.), 531.
Trestaillon, 17.
Tribun du Peuple (le), 18, 121, 151, 153, 178.
Tribune (la), 26, 52, 68, 73, 101.
Tronchet, 112.
Trost, 284.
Turgot, 141.
Tyssot de Patot, 147.

U

Union Socialiste, 271, 272.
Union (Société de l'), 20.
Uttenveiler, 284, 400, 440, 445.

V

Vaillant (maréchal), 5.
Vairasse d'Alais, 141, 147.
Vallet (Emile), 218, 304, 340, 490, 598, 662.
Vallet (J.), 520, 539, 650.
Vallet (A.), 650.
Vallet (E.), 650.
Vallet (M^lle^ H.), 649.
Vallet (J.), 650.
Vallet (J.), 650.
Vallet (M^me^ M.), 649.
Vannier, 399.
Varmol (A.), 531.
Vatel, 141.
Vaudrey (colonel), 99, 263.
Vaumal (A.), 531.
Vaux (général), 10, 11.
Vaux (Milieu libre de), 330, 511, 572.
Vauzy (Georges), 253, 254, 271.
Vellicus, 120.
Vermorel, 467.
Vernet (H.), 23.
Vidal, 284, 466.
Vignerte (J.-J.), 62, 77, 82.
Vigny (Alfred de), 149.
Villani, 410.

Villanis, 399.
Villeneuve-Bargemont, 83.
Villermain, 531.
Villermé, 83, 85.
Vinçard, 467.
Vincent, 204.
Vincent (Fréd.), 531.
Vivier (J.), 531.
Vloten (Ch. Van), 531.
Vogel, 284, 310, 324, 397, 399, 402, 403, 404, 416, 418, 427, 434, 437, 444, 445, 446, 475.
Voiturier, 399.
Voix de l'Ouvrier (la), 569.
Voix du Peuple (la), 252, 253, 254.
Voltaire, 140, 336.
Vorwærts, 288.
Vrède (Milieu libre de), 511.

W

Warren (Josiah), 337.
Washington, 170.
Watripon (Antonio), 254, 267.
Watles (John O.), 510.
Wayland, 285, 607.
Weill (G.), 7, 20, 21, 26, 57, 68, 69, 72, 73, 162, 467.
Weitling (Wilhelm), 169, 199, 284, 285.
Wells (A. L.), 538, 658.
Weniger, 284.
Werther, 284.
White (Anna), 320.
Widner (B.), 551.
Wieland, 141.
Wiesen, 399.
Wiger, 512.
Wilberforce, 170.
Williams (Aaron), 388.
Winckelmann, 399.
Wisconsin Equality (Communauté de), 388.
Wiské (E.), 310, 399, 532, 558, 598.
Witt (Jean), 20.
Witzig (J.-J.), aîné, 238, 243, 257, 274, 284, 296, 310, 618, 619.
Witzig jeune, 284, 338.
Wocquefen, 216, 399, 425, 426.
Workingmen's Colony of Texas, 214.

Z

Zanesfield (Communauté de), 510.
Zoar (Communauté de), 286, 329, 388.
Zollner, 284, 399.
Zurchère, 575.

ERRATA

Page 10, 5me ligne. — *Lire* « tout le pays » *au lieu de* « tous le pays ».
Page 62, 22me ligne. — *Lire* « Bonnias » *au lieu de* « Bornias ».
Page 86, à l'alinéa. — *Intercaler* : § VI.
Page 128, 2me ligne. — *Lire* « s'inclinant » *au lieu de* « s'inclinent ».
Page 204, note 1, ligne 3. — *Ajouter* « comme nous l'avons vu » *entre le mot* « était » *et les mots :* « l'œuvre de Dézamy ».
Page 204, note 1, ligne 14. — *Lire* « Ginaud » *au lieu de* « Guinard ».
Page 253, 7me ligne. — *Lire* « négations » *au lieu de* « négociations ».
Page 267, note 1, dernière ligne. — *Lire* « 285 p. » au lieu de « p. 285 ».
Page 285, note 1, 3me ligne. — *Lire* « ch. v, § 7 » *au lieu de* « ch. v, § 5 ».
Page 386, note 2. — *Lire* « p. VI » *au lieu de* « p. 6 ».
Page 392, dernière ligne. — *Lire* « Nos du 16 au 26 janv. 1849 » *au lieu* « Nos des 16 et 26 janv. 1849 ».
Page 454, note 2, 4me ligne. — *Lire* « *Doc. Inéd.*, XI, 33 et 34 » *au lieu de* « *Doc. Inéd.*, 33 et 34 ».
Page 468, ligne 26. — *Lire* « un Leclaire et un Godin, en France, un Charles Bürkli, en Suisse, se séparer... »
Page 512, note 2, 8me ligne. — *Lire* « la Commune » *au lieu de* « la commune ».
Page 517, dernière ligne. — *Lire* « (2) » *au lieu de* « (1) ».
Page 595, note, au § Secrétariat et vêtement, 1885 et 1886, *lire* « Marie Marchand » *au lieu de* « Marie V. Marchand ».
Page 598, note 1, 7me ligne. — *Lire* « Cotteron » *au lieu de* « Gotteron ».
Page 598, note 1, 12me ligne. — *Lire* « Marie Fugier » *au lieu de* « Marie Leroux ».
Page 649, (Membres définitifs, Citoyennes majeures), ligne 7, *lire* « Thérèse James » *au lieu de* « F. James ». C'est par erreur que le *Précis sur Icarie* porte F. James.
Page 652, titre, 3me ligne. — *Lire* « Icara » *au lieu de* « Icaria ».

TABLE DES CARTES ET DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Portrait de Cabet	Front.
Carte du Texas (Itinéraire de la première avant-garde)	222
Nauvoo au XX^e siècle	246
Nauvoo. — Ruines des constructions icariennes au bord du Mississipi	308
Nauvoo. — Le temple des Mormons. L'école icarienne	334
Saint-Louis. — Dans le cimetière Holy Ghost	424
Portrait de Jean-Pierre Beluze	461
Portrait d'Arsène Sauva	530
Corning.— New Icaria, la communauté des Vieux Icariens.	588
Les derniers Icariens (groupe)	604
Admission pour Icarie (fac-simile)	632
Carte des Etats-Unis. — Emplacement des colonies icariennes	664

DOCUMENTS ANNEXES

I. Chant de Départ icarien	611
II. Concession Peeters	613
III. Procès en escroquerie intenté au citoyen Cabet. — Jugement	615
IV. Acte d'incorporation de la Communauté Icarienne de Nauvoo à l'Etat d'Illinois (1851)	618
V. Constitution de la Communauté Icarienne, adoptée sur la proposition de Cabet le 21 février 1850	621
VI. Engagement du 13 octobre 1856	633
VII. Constitution de la Communauté Icarienne de Cheltenham (1859)	635
VIII. Acte d'incorporation de la Communauté Icarienne de Corning à l'Etat d'Iowa (1860)	638
IX. Constitution de la Communauté Icarienne (Jeune Icarie) et Tableau du Personnel (1879)	641
X. Contrat de la Nouvelle Communauté Icarienne (Vieux Icariens) (1879), et Révision (1880)	652
XI. Icarie jugée par les Icariens	661

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Préface, p. VII.
Bibliographie, p. XIII.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I

L'Empire et la Restauration, p. 1-31.

I. L'enfance et la jeunesse de Cabet jusqu'à la Restauration, p. 1. — II. Cabet à Paris. Ses débuts dans la politique, p. 8. — III. Rôle de Cabet dans la Charbonnerie française. Il fait partie de la Vente suprême, p. 13. — IV. Déclin de la Charbonnerie. Les dernières années de la Restauration, p. 25.

CHAPITRE II

Les premières années de la Monarchie de Juillet, p. 32-93.

I. La Révolution de 1830. Cabet et Louis-Philippe. *Amicus rex, sed magis amica patria*, p. 32. — II. Cabet procureur général en Corse. Sa révocation. Il est élu député de la Côte-d'Or, p. 40. — III. L'activité parlementaire de Cabet. Ses démêlés avec le pouvoir, p. 49. — IV. Cabet et le parti républicain. Son rôle dans l'opposition. Réveil de l'esprit révolutionnaire. L'idéal de la Convention. Cabet entre Buonarroti et Lafayette, p. 58. — V. Cabet et les grandes associations républicaines : La Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* ; l'Association pour l'Instruction libre du Peuple ; l'Association pour la Liberté de la Presse ; les Amis du Peuple. La Société des Droits de l'Homme, ses doctrines et son action. Cabet réserve son adhésion. Sa conception sociale en 1833, p. 68. — VI. La fondation du *Populaire*. Le programme du journal de Cabet. Le procès d'avril 1834 détermine une scission dans le parti républicain. Réformistes et révolutionnaires, p. 86.

CHAPITRE III

L'Exil, p. 94-125.

I. Le procès de mars 1834. Cabet préfère l'exil à la prison. Il se réfugie à Londres, p. 94. — II. L'*Histoire populaire de la Révolution Française*. Les sources de l'ouvrage. L'attitude de Cabet en face des événements et des hommes. Son admiration pour Robespierre, p. 100. — III. Cabet se proclame communiste ; l'étude de la Révolution française a consommé cette métamorphose depuis longtemps commencée ; Cabet interroge les penseurs de tous les siècles et leur réponse le confirme dans sa foi nouvelle, p. 108. — IV. Jugement de Cabet sur Babeuf et la Conspiration des Égaux. Raisons qui expliquent ce jugement. Le néo-babouvisme fait échec au communisme de Cabet. Cabet décide de fonder une nouvelle école communiste, p. 117.

CHAPITRE IV

Les Sources du Voyage en Icarie, p. 126-144.

I. La genèse du roman icarien ; Cabet se découvre une foule de devanciers ; la complexité du problème des origines ; emprunts volontaires et influences subies, p. 126. — II. Examen de quelques questions préalables : Cabet et les réfugiés français à Londres ; Cabet et les *Aphorismes* de Lebon ; Cabet et Robert Owen, p. 131. — III. Les sources certaines du *Voyage en Icarie* ; les lectures de Cabet ; l'*Utopie* de Thomas Morus ; les philosophes du XVIII[e] siècle. — Conclusion du chapitre : trois sources ont alimenté la pensée de Cabet : le Christianisme, l'Utopisme traditionnel et la Révolution française, p. 139.

CHAPITRE V

La Doctrine icarienne, p. 145-200.

I. Le roman. L'intrigue, les personnages, le style, p. 145. — II. Les principes directeurs du communisme icarien, p. 148. — III. La religion icarienne, p. 159. — IV. Le régime politique des Icariens, p. 164. — V. L'organisation économique de la communauté, p. 171. — VI. Les mœurs, la famille, l'éducation en Icarie, p. 183. — VII. Conclusion, p. 193.

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE I

Allons en Icarie ! p. 201-218.

I. Sur les bords de la Nodaway. Dans le cimetière Holy Ghost, p. 1. — II. Allons en Icarie ! Un rébus géographique. L'enthousiasme des disciples, p. 203. — III. Le plan financier. Un ukase de Cabet, p. 208. — IV. C'est au Texas ! Cabet et Robert Owen. Le départ de la première avant-garde, p. 212.

CHAPITRE II

Le Désastre du Texas, p. 219-243.

I. La Révolution de 1848 et l'émigration icarienne, p. 219. — II. L'avant-garde à Sulphur-Prairie. Premières désillusions, p. 222. — III. Arrivée à Icarie. La « trahison » de Gouhenant. La deuxième avant-garde. La retraite sur la Nouvelle-Orléans, p. 228. — IV. Les déboires politiques de Cabet en France, p. 235. — V. Son départ pour les Etats-Unis, p. 239.

CHAPITRE III

A Nauvoo. Cabet accusé d'escroquerie, p. 244-276.

I. Les Mormons dans l'Illinois. Une ville abandonnée. L'installation à Nauvoo, p. 244. — II. Les premières difficultés. Démissions et rancunes. Projets de colonisation dans l'Iowa, p. 251. — III. Le procès en escroquerie. L'accusation et la défense. Acquittement en appel, p. 258. — IV. Lendemain de victoire. Un journal mort-né. Cabet, Louis Blanc, Pierre Leroux. Bannissement de Cabet en Angleterre ; son retour à Nauvoo, p. 264.

CHAPITRE IV

Le Communisme en action.

1. LES FINANCES ICARIENNES ; LA CONSTITUTION, p. 277-299.

I. Les recettes et les dépenses de la colonie. Le budget du Bureau icarien de Paris, p. 277. — II. Les relations d'Icarie et de la République américaine. Liberté et indifférence, p. 283. — III. La loi sur les admissions et les retraites. La population d'Icarie, p. 289. — IV. La Constitution icarienne. L'Assemblée générale, p. 293.

CHAPITRE V

Le Communisme en action (*Suite*).

II. LA PRODUCTION ET LA RÉPARTITION DES BIENS EN ICARIE, p. 300-325.

I. L'organisation du travail ; sa productivité, p. 300. — II. L'agriculture. L'industrie. Discipline et pauvreté, p. 306. — III. Les repas en commun. Les menus icariens, p. 315. — IV. Les logements, p. 319. — V. La distribution des produits. L'égalité dans la médiocrité, p. 321.

CHAPITRE VI

Le Communisme en action (*Suite*).

III. L'ORDRE MORAL ICARIEN, p. 326-345.

I. Les exigences morales du fondateur, p. 326. — II. Les vertus nécessaires à la vie communautaire ; le tabac, le whisky, p. 328. — III. L'éducation des enfants. Les divertissements. Le Cours icarien, p. 333. — IV. La juridiction des mœurs en Icarie. Quelques exemples. Récapitulation des griefs, p. 337.

CHAPITRE VII

Premières hostilités. — Un ultimatum du Fondateur d'Icarie, p. 346-373.

I. Le compte-rendu de juillet 1855. Examen des conditions d'admission, p. 346. — II. L'opposition. Ses origines ; son recrutement, p. 363. — III. Une guerre d'escarmouches. L'ultimatum du président de la communauté, p. 366.

CHAPITRE VIII

La Crise. — Victoire de l'Opposition. — Départ de la Minorité. Mort de Cabet, p. 374-416.

I. Le projet de révision du 15 décembre 1855. Les deux partis en présence, p. 374. — II. L'opposition élit son président. Cabet propose sans succès une séparation à l'amiable, p. 382. — III. La majorité vote la suppression du Bureau Icarien de Paris. Les deux communautés ennemies, p. 390. — IV. La séparation. La minorité signe l'engagement du 13 octobre 1856. Son départ pour Saint-Louis, p. 404. — V. La mort du fondateur d'Icarie, p. 414.

CHAPITRE IX

Les Icariens à Saint-Louis et à Cheltenham, p. 417-469.

I. La minorité s'établit à Saint-Louis. Inconvénients de l'organisation du travail. La vie communautaire, p. 417. — II. La tombe de Cabet. Alliance avec le Bureau icarien de Paris, p. 424. — III. Situation économique de la colonie. A la recherche d'un domaine. L'emprunt d'un million. Les ambitions du président Mercadier. La communauté languit, p. 430. — IV. Cheltenham. Une opération imprudente. Révision de la constitution. La grande dissidence de 1859, p. 438. — V. Efforts impuissants pour arrêter le déclin d'Icarie. La maladie en permanence. Bilans en déficit. L'optimisme de Mercadier, p. 447. — VI. La guerre de Sécession. Les Icariens soldats de la bonne cause. La misère à Cheltenham, p. 454. — VII. La communauté à l'agonie. La démission de Beluze. Dispersion des derniers Icariens de Cheltenham, p. 460.

CHAPITRE X

De l'Illinois dans l'Iowa. — La Communauté icarienne de Corning, p. 470-501.

I. Nauvoo après l'éloignement de la minorité. Une situation difficile. Offensive des créanciers. Préparatifs de départ pour l'Iowa, p. 470. — II. La liquidation. Échec des revendications judiciaires de la minorité. Corning en 1860. Pénibles débuts. Les retraites se multiplient, p. 477. — III. La guerre, source de profits pour la colonie. Labeur et solitude. Mouvement ascendant de la population icarienne. Reprise de la propagande et fin de l'isolement, p. 485. — IV. Récits de voyageurs : A. Massoulard, Ch. Nordhoff, W.-A. Hinds, p. 491.

CHAPITRE XI

La vieille et la jeune Icarie. — La rupture, p. 502-556.

I. Le communisme vieux jeu et l'idéal nouveau. Quelques admissions dangereuses pour la tranquillité d'Icarie, p. 502.— II. Les revendications du parti des *Jeunes*. La question des petits jardins, p. 507. — III. Premières hostilités. Les élections du 3 février 1877. Jules Leroux et sa famille, p. 511. — IV. La déclaration de guerre du 26 septembre. Projets de séparation à l'amiable. La vie communautaire en partie double, p. 518. — V. L'assignation à comparaître. Vains efforts pour négocier un arbitrage. Un

tribunal embarrassé, p. 529. — VI. Nouvelles tentatives de recours à l'arbitrage. Négociations stériles. Les concessions de la majorité. La parole est au tribunal, p. 538 — VII. Les débats devant la *Circuit-Court* de l'Adams county. La requête des Vieux Icariens. Les conclusions du ministère public. La communauté est déclarée dissoute. Les deux groupes s'entendent enfin sur le mode de partage, p. 544. — VIII. L'œuvre des arbitres. Situation financière de la communauté. La majorité cède le village icarien à l'autre parti. Validation légale du partage, p. 551.

CHAPITRE XII

La Jeune Icarie, p. 557-585.

I. Heureuses perspectives. La Jeune Icarie et le Socialisme international. Une lettre de Benoît Malon, p. 557. — II. La constitution de la communauté icarienne. Les lois sur l'admission, la retraite et l'assemblée générale. L'acte de donation, p. 560. — III. Affluence de candidats. Les admissions imprudentes. Enthousiasmes éphémères, p. 565. — IV. Les départs se multiplient. Leurs causes. A la recherche d'un emplacement favorable, p. 570. — V. Icaria-Speranza. Les innovations de son pacte social. Échec de la colonie de Cloverdale, p. 574. — VI. A Corning. Une liquidation laborieuse. Le jugement du tribunal d'Osceola. Fin de la Jeune Icarie, p. 582.

CHAPITRE XIII

La Nouvelle Communauté Icarienne.
(Les Vieux Icariens), p. 586-608.

I. Réorganisation. Le pacte social. La dette, p. 586. — II. La construction d'Icara. Un aimable village. Inventaires rassurants, p. 589. — III. La communauté revise sa constitution. Légers dissentiments. Les retraites. La vie à Icara, p. 594. — IV. La séance du 16 février 1895. Le choix d'un président. La dissolution, p. 601. — V. Conclusion, p. 605.

Documents Annexes, p. 609.
Index Alphabétique, p. 665.
Errata, p. 679.
Table des Cartes et des Illustrations, p. 681.
Table des Documents annexes, p. 681.
Table des Matières, p. 683.

Achevé d'imprimer le 25 Juin 1926

PAR

L'Association Coopérative des Ouvriers de l'Imprimerie LA LABORIEUSE

Rue J. B.-A. Godin, 7

NIMES

(NOUVEAU TIRAGE)

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 122885418